

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, sixième année, Bruxelles :
Université libre de Bruxelles, 1901.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1901_000_006.pdf

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en
matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

**Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite
qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la
Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir@ulb.ac.be) .**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette
œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les
Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

SIXIÈME ANNÉE

1900-1901

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
4, RUE DU FRONTISPICE

1901

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

SIXIÈME ANNÉE

1900-1901

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
4, RUE DU FRONTISPICE

—
1901

L'ÉDUCATION GÉNÉRALE

ET LA

Formation de l'Esprit moderne

Discours prononcé à la Séance solennelle de rentrée du 15 Octobre 1900

PAR

ADOLPHE PRINS
Recteur de l'Université de Bruxelles.

MESSIEURS,

Quand on examine quelle est, dans l'évolution de la pensée et dans la formation de l'esprit d'une époque, la part de l'enseignement, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a, dans le développement intellectuel de l'humanité, quelque chose de spontané.

Le progrès des idées est aristocratique en ce sens qu'il est l'œuvre non des foules, mais d'une élite dominatrice des foules.

Il est dû, selon l'expression de Nietzsche, " aux géants à la voix éclatante qui, à travers le temps, s'appellent et se répondent au-dessus du murmure confus des pygmées ".

Et c'est pourquoi la seule chose qui persiste, au milieu des commotions qui sans cesse ébranlent le monde, c'est l'apport des grands hommes de la pensée et de l'action, de ceux que Carlyle appelle les héros!

Or, la caractéristique de l'homme supérieur, c'est l'inspiration, c'est la prédominance de l'intuition, la connaissance soudaine, indépendante des démonstrations; c'est une sorte de don divinitaire de la pensée créatrice, antithèse du travail mécanique.

Il y a là, incontestablement, une force psychique interne, agissant en dehors de toute contrainte extérieure. Ceux qui compriment ou ignorent cette force, qui, par un gavage artificiel, par le surmenage des cerveaux, par l'accumulation des connaissances formelles, fatiguent et dessèchent l'esprit au lieu de l'éveiller, nuisent à la culture. Ils réduisent l'enseignement à ce pédantisme lourd, grotesque et stérile, universellement condamné. Ils suppriment le facteur vital de toute éducation, je veux dire la libre curiosité des jeunes âmes.

L'on en vient alors à se demander si un système, laissant un rôle à l'intuition et permettant aux meilleurs de s'élever par eux-mêmes, pendant que les médiocres restent médiocres, n'est pas plus profitable au but final de l'humanité, qu'une réglementation excessive, qu'une organisation où les médiocres, soumis à une culture forcée, prennent un vernis de suffisance et de vanité les rendant encombrants et terribles, mais où l'épanouissement du vrai talent est fatalement retardé.

La mission fondamentale de l'enseignement est d'ouvrir les intelligences, de fournir à l'homme les instruments d'une méthode personnelle, d'assurer son développement et son succès dans la voie où ses aptitudes le poussent, de lui conserver, avec la fraîcheur de la conscience, une clairvoyance féconde et un jugement sain, et d'attiser ainsi perpétuellement la vie de l'esprit.

Si on l'oubliait, toute l'histoire est là pour montrer que l'inspiration, l'instinct et les facultés naturelles l'emportent toujours; et cela est vrai pour les individus comme pour les grands courants de la civilisation.

Quant aux individus, je n'en dirai qu'un mot : les exemples abondent; je ne parle même pas de génies comme Galilée, Pascal, Newton et tant d'autres dont la merveilleuse éclosion s'explique simplement parce qu'ils sont des génies; je me borne à choisir des cas de facultés remarquables se révélé-

lant chez de modestes ouvriers adonnés au travail manuel.

Pourquoi, parmi les apprentis des corporations soumis tous à la même discipline professionnelle, y en a-t-il comme Albert Dürer et Ghirlandajo, les apprentis orfèvres ; Quentin Metzys, l'apprenti forgeron ; Peter Visscher, l'ouvrier chaudronnier ; Adam Krafft, le tailleur de pierres, qui sont devenus des artistes célèbres, et cela dans un domaine presque toujours étranger à la spécialité qu'on leur enseignait ?

Pourquoi, de nos jours, dans la mêlée industrielle, au milieu de la foule des travailleurs inconnus, y en a-t-il comme Watt, l'ouvrier mécanicien ; Stephenson, l'ouvrier houilleur ; notre compatriote Gramme, l'ouvrier menuisier, qui, au contact de la réalité, sentent jaillir en eux le don d'invention, et eux, les incultes, transforment la face du monde ? Pourquoi, sinon parce que l'activité psychique interne a un rôle indiscutable ?

Et cela est surtout frappant, Messieurs, quand on considère les grands courants intellectuels. Alors, surtout, le progrès apparaît comme un privilège des esprits supérieurs. Les esprits supérieurs lisent dans le livre de l'Univers quand les autres se bornent à épeeler ; ils voient plus loin que les autres ; ils profitent de tout ce qu'il y a de fécond dans les choses, dans la vie, dans les conditions sociales et, choisissant le moment favorable, ils donnent l'impulsion.

Laissez-moi signaler, comme exemples, trois périodes importantes de l'histoire de la pensée : le mouvement humaniste pour l'étude de l'antiquité, le mouvement réaliste pour l'étude des sciences exactes et le mouvement contemporain. Et toujours se produit le phénomène dont je déduirai tantôt les conséquences, toujours l'élément spontané et primesautier de l'esprit réagit contre les conditions formelles extérieures.

Voici d'abord les humanistes ; assurément, les intellectuels, affranchis de la routine des écoles et d'une philosophie qui avait eu son époque de gloire, mais dont la sève s'épuisait, ont été éblouis à la vue des trésors de l'antiquité et, adoptant les lettres antiques comme l'expression de la nouvelle orientation de leurs idées, ils ont concentré leurs aspirations dans une admiration sans bornes pour cette littérature.

Mais l'origine de la tendance qui, en opposition avec la Scolastique, va peu à peu aboutir à la Renaissance, n'est pas l'enseignement gréco-latin. La transformation s'est faite, non pas parce que des érudits étudiaient, depuis longtemps d'ailleurs, le grec et le latin et imitaient les anciens, mais parce que, à partir des croisades, l'extension des relations commerciales, les expéditions lointaines, les aventures héroïques ou romanesques, les merveilles de la civilisation byzantine et arabe, la vision d'un décor de féerie et de rêve, d'une scène où surgissaient des forces nouvelles, en un mot, le contact avec un monde inconnu, a élargi le champ de la pensée et frappé les intelligences d'élite.

A cette tendance, succède, vers le xvii^e siècle, et dans des conditions analogues, en dehors de l'action du verbalisme, une autre tendance également digne d'attention.

En plein enseignement scolastique, l'humanisme avait pris possession des penseurs. En plein triomphe de l'humanisme, et de ce que j'appellerai l'éducation oratoire, en plein rayonnement du grand siècle et de l'esprit classique, le goût des sciences exactes s'empare de certaines individualités, malgré l'imperfection et la rareté des instruments d'observation, malgré les lacunes de l'enseignement scientifique.

Les hommes désireux de s'instruire, qui deux cents ans auparavant étaient poussés vers les bibliothèques et les manuscrits de l'antiquité, sont poussés maintenant vers la contemplation des phénomènes naturels. Derrière les œuvres humaines périssables, ils aperçoivent, plein de magnificence, un Univers qui demeure et ils veulent le connaître.

Les études scientifiques, jusqu'alors fragmentaires, deviennent organiques ; l'esprit humain subit une nouvelle transformation et prépare l'admirable floraison scientifique du xviii^e siècle, dont Taine a si bien retracé le tableau : les théories sur la matière brute et sur la matière organisée dessinent le plan général du monde, indiquent le jeu des forces naturelles, constituent une conception complète de la vie et acquièrent, au point de vue de la haute culture, une valeur équivalente à la valeur de l'antiquité classique.

Et quand on songe que les lois de la gravitation, de l'hérédité, de la fécondation des plantes, de l'indestructibilité de la matière, de l'électricité, que la mesure du calorique, le calcul de l'infini, que tout cela a été constaté ou entrevu à une époque d'insuffisance de l'enseignement scientifique, on est pénétré d'admiration pour cette faculté souveraine des grands esprits, capables de s'affranchir de la routine et d'utiliser des données rudimentaires, pour s'élancer d'eux-mêmes vers les sommets et pour illuminer le monde des éclairs de leur génie.

Enfin, si nous passons au xix^e siècle et si nous examinons les conditions de la haute culture de notre temps, nous voyons le phénomène prendre la même signification profonde :

Voici de longs siècles que l'éducation générale a une base gréco-latine et qu'au moment où le jeune cerveau a toute sa plasticité, l'écolier passe cinq à six ans de sa vie à décliner des substantifs grecs et latins, à conjuguer des verbes grecs et latins, puis à traduire, à commenter, à réciter des fragments d'auteurs grecs et latins.

Tout le monde reconnaît que les résultats de ce régime sont complètement nuls et que les jeunes Belges ignorent le grec et le latin. L'antiquité classique ne réveille chez eux d'autres souvenirs que l'impression d'un mortel ennui. Et cela n'a rien de surprenant, quand on songe que parmi les innombrables professeurs de l'Enseignement secondaire qui, depuis si longtemps, essaient en vain d'apprendre à leurs élèves les langues anciennes, il en est beaucoup qui n'ont jamais possédé eux-mêmes la notion de ce qu'il y a de vraie humanité dans la pensée antique, ou de l'utilité des études classiques. Et il se fait ainsi que malgré sa permanence, l'éducation classique n'a pas exercé sur la direction des esprits l'influence qu'on pouvait en attendre.

Dès la fin du xiv^e siècle déjà, dans nos démocraties communales, l'art et la littérature commencent, comme en Allemagne, à dégager la personnalité et à affirmer le caractère individuel.

6 L'ÉDUCATION GÉNÉRALE ET LA FORMATION DE L'ESPRIT MODERNE

A partir de ce moment, nos artistes s'efforcent de rendre non le type abstrait de l'être idéal, mais la réalité de la vie, la variété de physionomie de leurs concitoyens, et par la force de l'instinct national, ils résistent à ce que nous appelons l'esprit classique.

Enfin, de nos jours, et depuis le Romantisme, même en France, pays d'élection de l'esprit classique, la haute culture s'émancipe complètement du joug classique.

Si toutes les grandes civilisations ont puisé directement à une source unique, l'Humanité, la nôtre ne fait pas exception. Nous possédons, nous aussi, dans les créations d'un Shakespeare, d'un Van Dyck, d'un Goethe, d'un Kant, d'un Victor Hugo, d'un Wagner (je ne parle pas des vivants), des œuvres immortelles, parce qu'elles sont originales et spontanées. Et nous les admirons pour elles-mêmes, parce qu'elles ont leur raison d'être en elles-mêmes et non dans l'antiquité.

J'exprime, Messieurs, une vérité aussi élémentaire, non pour proclamer le puéril truisme que le monde moderne n'est pas le monde ancien ou pour soutenir la thèse absurde qu'il ne faudrait pas étudier le monde ancien.

Je veux seulement rappeler comment la pensée dans sa marche en avant s'échappe toujours des cadres les mieux faits pour l'emprisonner, et je n'ai invoqué ces exemples que pour en revenir à mon point de départ et rechercher, avec vous, quelle est donc, dans la formation de l'esprit d'un siècle, le rôle de l'Enseignement général ?

Je dis, Messieurs, que ce rôle bien compris est immense : car les leçons de l'Histoire, qui établissent l'indépendance et la force d'expansion des intelligences supérieures, établissent également la passivité et la malléabilité des intelligences moyennes.

Si l'enseignement général ne crée pas les individus d'exception et leur donne tout au plus l'occasion de se reconnaître, il façonne les esprits moyens. — Et à côté du devoir de fournir à l'État des serviteurs capables, il a à remplir un autre devoir primordial : la formation de l'esprit public.

Il importe d'insister sur ce point.

Nous vivons dans une démocratie industrielle, prodigieusement active, qui a deux signes distinctifs : d'abord le développement progressif des forces économiques et de l'outillage industriel, entraînant une division croissante du travail ; ensuite, le développement de l'action gouvernementale, entraînant la différenciation croissante des fonctions et des compétences.

Cette double spécialisation a pour conséquence la spécialisation croissante de l'enseignement professionnel et technique.

Or, l'enseignement spécial ne forme pas l'esprit public. Surtout dans un régime où la nation n'est pas dirigée par le Pouvoir, c'est à la culture générale à procurer le sentiment de cohésion et d'unité, sans lequel aucune organisation politique n'est durable.

Et gardons-nous de confondre la culture générale avec l'enseignement de vagues généralités, d'idées creuses ou de banales recettes humanitaires. — Rien n'est plus épouvantable que des formules abstraites dans des cerveaux vides. Elles leur donnent le vertige de l'absolu.

Il y a un alcool frelaté qui surexcite ; il y a des aliments sains qui nourrissent et fortifient. — Pour adapter l'homme à l'existence, pour lui en faire accepter les difficultés et les misères, pour modérer les ambitions et les proportionner aux moyens dont on dispose, pour agir sur les sentiments (car Spencer l'a dit il y a longtemps, ce sont les sentiments qui mènent le monde), et pour produire la moralité sociale, il faut une culture en quelque sorte concrète et réelle, ayant en vue l'éducation des volontés et des caractères, par la substitution des faits aux mots, par la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt collectif, par la notion de la continuité et de la nécessité des choses, de l'enchaînement historique des événements.

J'ajoute que la culture générale doit empêcher un peuple de rester froid et indifférent devant les idées les plus hautes. Elle lui apprend que le dénigrement mutuel est une preuve de petitesse et de vulgarité, et que ce sont les impuissants et les ratés qui se refusent à l'admiration et au respect des grands esprits et des belles œuvres !

La culture générale crée en définitive l'opinion publique intel-

ligente, indispensable à l'élite qui, sans opinion publique pour la comprendre et l'appuyer, s'agite dans le néant.

Voyez l'Allemagne du xvi^e et du xvii^e siècles. L'Enseignement y est artificiel et dominé par l'esprit mercantile et professionnel. En 1670, Leibnitz le reproche aux Universités. Aussi n'y a-t-il aucun contact entre les dirigeants et la nation, et celle-ci, incapable de participer à la vie publique, laisse agir les souverains absolus.

Au xviii^e siècle, au contraire, l'enseignement commence à répondre à une conception organique. La jeunesse, élevée dans les Universités, prend conscience de la mission historique de l'Allemagne; elle a le culte de l'Unité allemande et de l'Idéal allemand, et l'une des causes de la grandeur et de la force de l'Allemagne moderne, c'est la communauté de vues et d'aspirations de tous les citoyens sur certains principes fondamentaux.

Voyez la France ! Au Moyen Age, l'Université de Paris résume toute la science du temps; elle exerce la magistrature incontestée des croyances et constitue, pour l'Europe, un centre de discipline intellectuelle, un formidable instrument d'unité.

Au xvii^e siècle, la chute est profonde; il n'y a plus que des Ecoles professionnelles se traînant dans l'ornière tracée. Aristotéliennes sous Descartes, Cartésiennes sous Newton, elles ont rompu avec la pensée publique et, faisant le commerce des grades, elles vendent au rabais, parfois même en l'absence des candidats, des diplômes avilis.

Encore une fois, ici comme toujours, le triomphe de la routine n'a pas entravé l'essor magnifique des hautes intelligences dont s'enorgueillit le xviii^e siècle, mais il a abaissé les esprits moyens.

De ces bâtiments délabrés et solitaires, où les esprits s'anéantissaient dans l'étroitesse des méthodes vieilles, allaient sortir des

hommes incapables de comprendre, par exemple, un Condorcet ou un Lakanal, en un mot des ignorants présomptueux et crédules qui, après avoir été pendant la Révolution française les profanateurs du génie, ont fini par se prosterner devant le Césarisme.

Il faut les suivre dans les assemblées, placés en face des problèmes vitaux de l'Instruction publique, faisant et défaisant constamment l'éducation nationale, sans idée d'ensemble, sans saisir la portée des remarquables projets soumis à leurs délibérations, sans jamais subir l'ascendant des philosophes planant trop haut au-dessus d'eux.

C'est Nicolas Hentz, écrivant dans une brochure sur l'instruction publique, imprimée par ordre de la Convention : " La liberté n'est pas le fruit des sciences et des arts. Les Sans-Culottes ne sont pas des savants et les savants ne sont pas des républicains. „

C'est Chabot, attaquant le 16 septembre 1793 devant la Convention un décret organisant trois degrés d'instruction : " Le décret, dit-il, qui vous a été extorqué hier, à la fin de la séance, quand il n'y avait que peu de monde à l'assemblée, tend à faire revivre tous les abus de l'ancien régime et à établir l'aristocratie des savants, quand vous avez détruit tous les autres abus. „

C'est, en frimaire an II, Fourcroy lui-même critiquant les projets de Condorcet, sur la création des instituts et des lycées et s'écriant : " Si on adoptait les plans de Condorcet, on aurait toujours à craindre l'élévation d'une espèce de sacerdoce plus redoutable peut-être que celui que la raison vient de renverser. „

C'est Bouquier, enfin, présentant un rapport hostile aux vues de Condorcet et s'exprimant en ces termes : " Est-ce que les Nations libres ont besoin d'une caste de savants spéculatifs dont l'esprit voyage constamment par des sentiers perdus...? Les plus belles écoles, les plus simples, les plus utiles ne sont-elles pas les séances publiques des départements, des districts, des municipalités et surtout des sociétés populaires...? A quoi bon substituer à

cette organisation simple et sublime comme le peuple qui la crée spontanément, une organisation factice? »

Et à propos des Ecoles de Droit il ajoute : « Vouloir des Ecoles de Droit, c'est vouloir de nouveaux repaires de savants, où les égoïstes spéculatifs puissent s'isoler impunément de la société et y nourrir l'aristocratie pédagogique aussi funeste que l'ancienne(1). »

On trouverait difficilement un exemple plus topique de ce que peut produire l'absence de culture chez ceux-là même qui croient avoir le droit de s'occuper des graves intérêts de l'éducation. Et on voit en outre ce que devient une jeunesse dont l'avenir est livré aux empiriques.

Privés d'instruction pendant la Révolution, les jeunes gens reçoivent sous l'Empire un enseignement uniquement professionnel et spécial. Les savants, considérés comme des aristocrates réactionnaires par le Comité de Salut Public, sont traités comme des idéologues révolutionnaires par Bonaparte qui redoute les hautes études. Il lui faut non des intelligences ouvertes, mais des volontés dociles emprisonnées dans un moule uniforme. Pour le surplus, l'ordre social est consacré à jamais ; il suffit d'apprendre par cœur les formules définitives, et le citoyen digne des faveurs, c'est le praticien marqué de l'estampille officielle et possesseur d'un brevet attestant sa connaissance de la pensée napoléonienne.

Seulement, quand on songe que le néant de l'enseignement au XVIII^e siècle succède au néant de l'enseignement au XVII^e et qu'ainsi pendant deux cents ans, au-dessous des sommets où rayonnaient les individualités d'élite, l'esprit moyen restait en friche, on comprend mieux les événements qui se sont déroulés plus tard.

Pendant l'accalmie qui a suivi les convulsions de la Révolution

(1) Pour ces extraits, voir LIARD : *L'Enseignement supérieur en France, 1789-1893*, t. I, p. 175 ; p. 189, etc.

et de l'Empire, il y a eu certainement, comme au xvii^e et comme au xviii^e siècle, une prodigieuse efflorescence des arts, des sciences et des lettres, une merveilleuse éclosion de talents et de supériorités.

Mais si l'élite honorait l'humanité et révélait une fois de plus la spontanéité du génie, le cerveau collectif moyen restait inerte et révélait une fois de plus l'absolue nécessité d'un enseignement général.

Le régime constitutionnel à base bourgeoise, le régime parlementaire à base populaire, régimes d'opinion publique par excellence, sont privés de l'atmosphère nécessaire à leur fonctionnement normal, c'est-à-dire d'un esprit public.

La bourgeoisie qui, au début du siècle, après les secousses, les catastrophes et les ruines récentes, n'a d'autre désir que celui du repos et de l'épargne, se replie sur elle-même et s'isole. Elle montre dans sa façon d'être une certaine raideur reflétée jusque dans le costume; elle se laisse aller à de petits préjugés, à des sentiments étroits, au dédain de l'idée, à la crainte de toute réforme.

La masse reste l'incorrigible songeuse qui écoute avec ravissement la cadence des mots sonores et est attirée par des images indécises, fuyantes et d'autant plus séductrices qu'elles ont pour elles le prestige du mystère et de l'inconnu.

Les yeux rivés sur de lointains symboles évocateurs de ses espérances, elle ne se résigne pas à la lenteur du progrès organique et régulier; il lui faut le bonheur total et immédiat obtenu par une transformation radicale et soudaine. Avec sa fièvre incessante, son ambition toujours déçue et toujours renaissante, elle me fait penser au héros du roman de Balzac : " La recherche de l'absolu „, au flamand Claes qui veut fabriquer de l'or, se croit chaque jour sur le point de réaliser son rêve, y sacrifie le bonheur présent, le bien acquis, la famille aimante et meurt avec l'illusion qu'il a touché au but.

L'absence à tous les degrés sociaux d'esprit public, par suite de

l'absence à tous les degrés sociaux d'une éducation organisatrice et modératrice des esprits moyens, n'est-ce point là, dans notre siècle de vie publique et parlementaire faisant aux esprits moyens une part prépondérante, l'explication partielle de la stérile violence de nos luttes politiques?

Assurément, il y a d'autres causes encore et, notamment, la centralisation dont je n'ai pas à parler ici. Mais si de formidables antagonismes ont mis aux prises, surtout dans les pays latins, des partis plus hostiles les uns aux autres que des races ennemies, ne faut-il pas en accuser un peu l'éducation purement formelle, l'empire des mots donnant aux adeptes incultes des partis, toujours plus exaltés et plus sectaires que leurs chefs, la conviction qu'ils sont les dépositaires de la vérité absolue hors du temps et de l'espace et que leurs adversaires sont des représentants de l'erreur absolue dont il faut poursuivre l'extermination à tout prix? Et n'est-ce pas aussi pour cela que les chefs de partis doivent souvent épuiser le meilleur de leurs forces à contenir les excès de leurs fidèles et à réparer leurs fautes?

Et enfin, s'il est certain, Messieurs, que le devoir des honnêtes gens est de combattre toutes les chimères et tous les absolutismes, s'il est certain qu'en politique la probité c'est la modération, s'il est certain que la seule transaction possible entre les extrêmes c'est la liberté et la tolérance, alors encore on est ramené à la conclusion que pour assurer la liberté et la tolérance, il faut une forte éducation générale et que sans une forte éducation générale on ne peut ni comprendre ni pratiquer l'art si difficile de la vie.

Et maintenant, quelle sera cette culture générale dont on trouve le centre de gravité dans l'enseignement secondaire et qui doit imprégner tout l'enseignement universitaire?

Je me représente l'enseignement général comme une avenue aux larges horizons, où les voyageurs dominant des espaces illimités. Peu à peu, le panorama perd de son ampleur; on rencontre se détachant de la grand'route des chemins plus resserrés, s'étendant très loin dans les directions les plus diverses. Chacun s'y

engage au gré de ses goûts et de ses tendances en conservant le souvenir des premières étapes communes.

Jusqu'à présent, ces premières étapes ont été les humanités classiques. On commence à les diviser, à adopter des types variés d'enseignement général : classes modernes; classes gréco-latines; classes purement latines; classes scientifiques avec des sanctions différentes correspondant au choix de la carrière. L'on sait qu'il existe un mouvement en faveur d'un type unique d'enseignement général à caractère nettement moderne et destiné indistinctement à tous les élèves, qu'ils se préparent ou non aux carrières libérales.

Pourquoi donc n'en serait-il pas ainsi?

Pourquoi les humanités modernes généralisées n'auraient-elles pas pour assises les sciences historiques, géographiques, naturelles et mathématiques, les langues et les littératures modernes?

Et pourquoi de cette base unique ne détacherait-on pas les types multiples d'enseignement spécial, en rapport avec les multiples buts spéciaux de l'activité contemporaine? L'antiquité classique occuperait dans cet ensemble la place qui lui revient; l'histoire et la philosophie de toutes les civilisations y auraient une place d'honneur.

L'on commet une erreur manifeste en considérant les partisans d'un enseignement général gréco-latin comme des raffinés et des idéalistes, leurs adversaires comme des utilitaires sans idéal. Les Humanistes modernes poursuivent eux aussi l'ennoblissement de la vie; ils ont seulement une autre façon d'y atteindre, et je ne sais pas si leur vision n'est pas supérieure.

En matière d'art, notre conception du Beau, et pour parler comme Ruskin, notre religion de la Beauté est faite d'émotions et de passions concentrées. A une esthétique de modération et de pondération, avide d'équilibre et de clarté plus que d'expression; à une plastique se contentant d'une majestueuse simplicité et de la proportion des lignes, a succédé un art scrutateur des ressorts internes et des forces cachées; il donne à la Beauté quelque chose

de moins placide et de plus profond et il associe désormais l'aspiration des âmes aux harmonies du Nombre.

Nous voyons autrement parce que les recherches des savants nous ont fait voir plus loin; l'étude de la nature avec ses conquêtes de chaque jour est comme le soleil qui peu à peu projette sa radieuse clarté sur des horizons enveloppés de brume; elle nous laisse deviner, sous l'immobilité apparente, l'éternelle mobilité des choses; elle nous montre la terre et les cieux toujours changeants; les glaciers, vagues géantes des vallées profondes, avançant et reculant au cours des années; les astres souriants et les pâles phosphorescences des noctiluques luisant dans l'immensité et s'évanouissant dans le mystère; partout les infiniment grands et les infiniment petits se rejoignant dans l'Inconnaisable; partout dans l'Univers sans bornes, les mondes soumis comme les hommes à la croissance et à l'usure, aux joies et aux douleurs de la vie et de la mort et à la loi suprême du perpétuel devenir!

Pour les institutions de la politique et du droit, le courant qui nous entraîne n'a pas davantage ses origines dans l'antiquité. Si à l'époque du grand éclat de l'école de Bologne, les juristes et les politiques trouvaient dans les textes du droit Romain des armes acérées, il n'en est plus de même. Le monde moderne est aux antipodes du monde Romain.

Est-il vrai, en effet, qu'à l'ancienne autorité maritale s'oppose, depuis les temps de la Chevalerie, le rôle grandissant de la femme? Est-ce que le mouvement féministe, avec ses revendications et ses conséquences, les unes légitimes, les autres inadmissibles, nous vient du Droit Romain?

Est-il vrai qu'à l'ancienne puissance paternelle illimitée s'oppose le souci des droits et des intérêts matériels et moraux de l'enfant? Est-ce que la protection de l'enfance abandonnée, la déchéance de la puissance paternelle, l'instruction obligatoire n'émanent pas directement des conditions de notre ordre civil et politique?

Est-il vrai qu'à l'autorité absolue du citoyen romain sur l'esclave s'oppose le principe de la protection légale des travailleurs et de l'émancipation du quatrième état par le contrat de travail? Est-il vrai qu'à l'assistance publique romaine, faisant l'aumône même aux fainéants, s'oppose un système de Prévoyance et de Charité basé sur la solidarité des classes et sur la dignité des hommes? Et toute la législation sociale des assurances ouvrières ne sort-elle pas des entrailles de notre vie économique, ne se rattache-t-elle pas à l'évolution moderne de nos classes travailleuses et non au Droit Romain?

Est-il vrai qu'à l'ancien antagonisme entre l'individu et l'État succède la conciliation du Droit Individuel et du Droit Social, par l'association et par l'organisation corporative? Et la justification de cette conception ne se trouve-t-elle pas dans le Droit Belge et non dans le Droit Romain?

Est-il vrai enfin que si le Droit Romain est le Droit d'une haute civilisation et exprime toute l'humanité du temps, nous ne pouvons cependant plus nous en inspirer dans l'ordre politique, parce qu'il y aura toujours entre les anciens et nous cette profonde différence déjà signalée par Benjamin Constant : les anciens attachant plus de prix à la vie publique et aux libertés publiques; les modernes mettant en première ligne les garanties de la vie privée, et l'autorité existant chez les modernes, non pour étouffer mais pour protéger et pour accroître les libertés individuelles.

En somme, alors que malgré sa grandeur, Rome est une société de logiciens au sens pratique, à l'esprit subtil, traduisant en règles juridiques la philosophie d'un haut égoïsme, nous, nous prêtons l'oreille à la voix de la conscience collective et de la justice sociale.

Le monde n'est plus à nos yeux un pur mécanisme. Nous pensons que pour activer les rouages sociaux il faut y introduire un peu plus d'idéal.

Pour nous, des êtres dont l'origine et la fin sont communes, des êtres soumis tous ensemble à la même destinée inéluctable, sont aussi soumis, tous ensemble à des devoirs de fraternité dont la violation est malheureusement encore trop fréquente, mais dont tout au moins la notion est l'excuse et l'honneur du siècle finissant!

Messieurs, si je passe en revue ces différences, ce n'est assurément pas pour combattre l'enseignement du Droit Romain; c'est pour invoquer un argument en faveur de ceux qui veulent préciser la portée de cet enseignement, et tenir compte, en le conservant au programme des hautes études, du fait qu'il a une valeur historique et relative et non pas une valeur sociale et absolue.

Je n'irai pas jusqu'à dire avec Scheffel, le poète du *Trompeter von Saeckingen* : " Oh! Droit Romain! Droit Romain! quand je pense à toi, j'ai une meule sur l'estomac. „ Je reconnais l'énorme utilité historique du Droit Romain. Je crois une telle étude, comme toutes les études historiques, nécessaire à la formation d'un légiste et d'un savant. Je ne crois pas la pénétration approfondie des textes indispensable à la formation de tous les praticiens modernes.

Avec deux savants français, M. Larnaude, professeur à la Faculté de Droit de Paris, et M. Jules Dietz, professeur à l'École des Sciences politiques de Paris (1), j'estime que le Droit Romain ne restera pas la condition de l'accès aux fonctions publiques et au barreau. On finira par laisser aux jeunes gens bien doués et avides de savoir, la liberté de l'étudier ou non et d'acquérir en l'étudiant une supériorité sur ceux qui ne l'étudieront pas.

Dans tous les cas, pour en revenir au fond du débat, au mérite des Humanités classiques, on peut résumer la question en affir-

(1) *Enquête française sur l'Enseignement secondaire*. Procès-verbaux, t. I. p. 481, et t. II, p. 43.

mant qu'elles ne sont pas pour les esprits moyens la meilleure préparation à la vie, car l'éducation intellectuelle n'est profitable aux jeunes générations que quand elle s'accorde avec l'esprit du temps.

Or, l'esprit du temps n'étant plus gréco-latin, l'enseignement secondaire classique sera de plus en plus un enseignement de mots, de moins en moins un enseignement d'idées.

Ah! je sais bien qu'il manque à sa mission en étant purement verbal, mais il faut prendre les hommes comme ils sont : cet écueil a toujours existé; il existera toujours; il peut évidemment exister aussi dans l'enseignement des langues modernes. Il nous est arrivé à tous, en voyage, de rencontrer dans les grands hôtels internationaux des premiers garçons d'un chic impeccable; ils m'intimident par l'assurance avec laquelle ils parlent toutes les langues modernes. Et pourtant, si je les entretenais du mouvement littéraire du xix^e siècle, de Suderman, de Ruskin, de Tolstoï ou d'Ibsen, je pense que la conversation languirait, car ce sont des maitres d'hôtel et ils ne connaissent que des mots.

Mais cela est plus grave encore, quand l'écolier n'apprend que des mots grecs ou latins. Pour le grec ou le latin, en effet, le danger augmente à mesure que l'esprit moderne s'affirme et s'éloigne de l'esprit antique. Et le mal est surtout menaçant, quand les mots, ne répondant plus à aucune de nos préoccupations et ne disant rien à la jeunesse, l'enseignement brise tout lien entre l'esprit et le milieu et n'offre aucune résistance à la poussée des mécontents, des déclassés et des pessimistes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, qu'on attaque sur ce terrain les Humanités classiques.

Lisez Montaigne, Rabelais, François Bacon, Perrault, Descartes, Leibnitz, Locke, Malebranche, Rousseau, Kant, Pestalozzi et bien d'autres (sans compter les contemporains), et vous serez étonnés de l'unanimité de leurs protestations contre le verbalisme de l'enseignement du grec et du latin (1).

(1) PAUL NERLICH, *Das Dogma vom klassischen Alterthum*, Leipzig, 1894, pp. 121 et suiv., 203 et suiv.

Montaigne, qui n'était pas un barbare, écrit, à propos du grec et du latin : " Nous ne travaillons qu'à remplir la mémoire et laissons l'entendement et la conscience vides (1). „

Descartes, le classique Descartes, voyant Christine de Suède prendre avec Vossius une leçon de grec, se permet cette boutade, que je n'oserais répéter si ce n'était une boutade : " Je m'étonne, dit-il, que vous vous intéressiez à ces bagatelles. Moi aussi j'en ai été gavé, mais depuis que je suis arrivé à l'âge de raison, j'ai heureusement oublié tout cela (2). „

Mais laissons là les boutades et rencontrons la thèse des humanistes dans ce qu'elle a incontestablement de sérieux et d'élevé :

Je néglige l'argument technique, présentant l'étude du grec et du latin comme une gymnastique intellectuelle qui nous assouplit et facilite l'usage des langues modernes. On y a répondu cent fois.

Je me borne à rencontrer l'argument philosophique des partisans des études classiques comme base de la culture générale. Je n'ai pas besoin de rappeler qu'un écrivain illustre, M. Alfred Fouillée, est l'un des plus éminents de ces partisans (3).

Si M. Fouillée et ses disciples considèrent la renonciation aux Humanités classiques comme un retour à la barbarie, la raison en est qu'ils voient dans l'enseignement classique un facteur vital de l'éducation. La Grèce et Rome sont des civilisations complètes. Les philosophes, les orateurs, les écrivains, les artistes grecs et romains, et surtout les Grecs, ont été l'expression parfaite de cette civilisation. Dès lors, on ne trouvera nulle part, d'après leurs admirateurs, d'éléments plus propres à développer les plus nobles facultés de l'homme.

Nous saisissons ici sur le fait, non pas l'erreur de ceux qui glorifient la culture antique (ils ont mille fois raison), mais la faiblesse

(1) *Essais*, de MONTAIGNE. Hachette, t. I, p. 70.

(2) NERRLICH. *Id.* p. 162.

(3) ALFRED FOUILLÉE. *L'Enseignement au point de vue national*. Paris 1891.

du dogme de l'antiquité classique, envisagée comme directrice de l'enseignement secondaire.

Personne ne nie la haute idéalité se dégageant de la pensée antique, la magnificence de la forme antique, la variété des sentiments qu'éveillent Homère ou les tragiques, la lecture du Phédon ou du Songe de Scipion.

Mais voici où commence le malentendu :

La vertu des anciens, et je parle surtout de la Grèce initiatrice de la culture antique, c'est, dans tous les domaines, la spontanéité.

Le génie des Grecs dans la philosophie et l'art, dans la poésie et la politique s'est révélé non par l'imitation, mais par la création. Ils ont regardé le monde et rien ne s'est interposé entre eux et lui. C'est pour cela qu'ils sont supérieurs, c'est pour cela que la Grèce a été l'ouvrière adorable et superbe, forgeant les idées comme des glaives d'acier très pur et les revêtant d'immortelle splendeur.

Rome, à son tour, a été créatrice et dominatrice dans le Droit. Mais pour l'ensemble de la civilisation, Mommsen a montré le déclin des Romains le jour où, abandonnant leurs traditions, ils ont perdu au contact des étrangers la pureté de leur caractère national. L'Hellénisme, qui a fécondé le sol grec, n'a plus été, transplanté dans le Latium, qu'un ferment de dissolution.

Nous avons un intérêt immense à comprendre l'antiquité, comme à comprendre l'Inde, comme à comprendre notre histoire et à suivre toutes les scènes " du drame éternel qui a pour fond l'infini „.

Les Grecs et les Romains ne sont pas l'incarnation exclusive de l'humanité, ils en sont des expressions admirables; ils doivent être étudiés dans leurs relations avec l'ensemble du monde, et comparés avec les autres peuples.

Et qui donc, si non l'homme mûri par le travail et les méditations, aura la faculté de percevoir ces choses? Ce ne sont pas les

langues anciennes qui forment des hommes supérieurs; mais, parmi les hommes supérieurs, beaucoup sont portés à étudier l'antiquité. Le secret de la formation de la pensée n'est pas uniquement la connaissance des langues anciennes, mais bien la philosophie et l'histoire, la conception du développement continu de l'humanité, de l'épanouissement et de la décadence des nations, de la valeur relative du passé et du présent, de l'évolution des croyances, des idées, des mœurs et des institutions.

Sans ces notions, l'étude du grec et du latin perd, au point de vue de la culture, la plus grande partie de son influence éducative. Et c'est peut-être pour cela qu'en Amérique, où l'on enseigne tant de latin et de grec aux jeunes gens et beaucoup de latin aux jeunes filles, les deux sexes restent aussi exclusivement utilitaires?

Au contraire, le penseur, en possession de vues générales, parviendra même, sans la connaissance des langues anciennes, à se pénétrer de l'idéal ancien.

Pour les Arts plastiques et l'Architecture, cela va de soi; car l'artiste doit regarder plus que lire.

Pour la Philosophie et l'Histoire, le Droit et la Politique, il faut lire; mais quand il ne s'agit pas, bien entendu, de la formation d'un spécialiste, à peu près tout ce qu'il faut lire a été bien traduit.

Enfin, même pour les belles lettres, les œuvres qui comptent sont de tous les temps et de tous les pays. Elles dominent et elles durent, non parce qu'elles sont grecques ou romaines, mais parce qu'elles sont humaines, parce qu'elles ont des caractères universels et permanents, accessibles à tous et toujours.

Au moment de l'apogée de la culture classique, Goethe et Schiller trouvaient autant de plaisir à étudier les grands auteurs dans les traductions que dans l'original. Schiller déclarait même,

à Humboldt, qu'il lisait de préférence l'*Odyssée* dans le texte allemand de Voss (1).

Non, les traductions n'ont jamais ralenti l'essor de la pensée! Que l'on songe aux œuvres dont l'influence a été la plus considérable : Homère, Platon, Aristote, la Bible, les Védas, le Dante, Shakespeare, Goethe, Kant. N'ont-elles pas, précisément, exercé leur action grâce aux traductions?

La connaissance des langues modernes n'a pas seulement une utilité pratique; elle permet d'étudier à la fois le passé et le présent.

Le système actuel procure à quelques rares privilégiés la faculté de lire le grec ou le latin. Il ferme au plus grand nombre l'accès de la vie intellectuelle; faire ses Humanités comme on les fait actuellement, c'est ignorer l'Humanité.

On peut affirmer, en effet, qu'en Belgique, à la fin de ce siècle, les esprits moyens ne possèdent ni le grec, ni le latin, ni l'allemand, parlé par cent millions d'hommes; ni l'anglais, parlé par cent vingt millions d'hommes.

Or, sans les langues étrangères, il ne nous est pas plus possible de nous adonner, aujourd'hui, à la science qu'au commerce ou à l'industrie. Il ne nous est même plus possible de comprendre les grandes lignes de la politique courante.

En résumé, l'Enseignement gréco-latin est utile comme tout enseignement littéraire. Il est indispensable aux historiens, aux philologues, aux juristes faisant de la science, aux théologiens, aux spécialistes ayant à vérifier des textes, des chartes, des diplômes.

Le grec et le latin ne sont plus la condition générale de la culture; ils doivent faire l'objet d'enseignements spéciaux et de doctorats spéciaux. Ils doivent attirer ceux qui ont une vocation, des aptitudes, le don des langues, et qui les apprendront dès lors rapidement; il ne faut pas vouloir les enfoncer de force dans des cerveaux récalcitrants

(1) Paroles de Schiller à Humboldt, reproduites dans *Nordlich*, p. 201.

Rien ne sera changé, d'ailleurs. Il n'y aura pas, dans le monde, un helléniste et un latiniste de moins. Il y aura peut-être quelques esprits cultivés en plus.

Je ne me dissimule pas la complexité apparente d'une réforme : quand on considère l'apport croissant des découvertes, les subdivisions croissantes des sciences, le nombre croissant des matières à introduire dans l'enseignement général, le nombre croissant des types d'enseignements spéciaux à créer et tout ce que, théoriquement, il faudrait savoir pour être un homme instruit d'abord, et un praticien capable, ensuite, on recule épouvanté.

Mais cela n'est difficile et effrayant que si on ne compte pour rien l'initiative, la souplesse et les dons personnels ; si on méconnaît la propriété des intelligences de se former par les moyens les plus divers ; si on conçoit l'enseignement comme un appareil perfectionné qui prend à la Société un cerveau vide pour lui restituer un cerveau rempli ; si on part de la conviction que l'élève absorbe et conserve, dans l'ordre réglé par un programme, les matières apprises, et qu'il faut des épreuves répétées pour constater, non le degré d'ouverture et la qualité de l'esprit, mais la quantité des connaissances amassées et retenues dans le plus court délai possible.

Je me rappelle la scène de *Faust* où l'écolier dit à Méphistophélès : " Je voudrais apprendre bien vite quelque chose d'utile. "

Méphistophélès, plein d'ironie, lui répond : " Apprenez par cœur vos paragraphes, pour être certain de ne rien dire que ce qui est imprimé partout. Recueillez et écrivez les précieuses paroles avec autant de soin que si le Saint-Esprit les dictait. "

Et l'écolier de s'écrier : " Oh, je ne me le ferai pas dire deux fois. Je sais combien l'avis est important et qu'il est agréable quand on revient dans sa famille de rapporter à ses parents des cahiers où alternent le noir et le blanc. "

Nous méritons encore les railleries de Goethe ; ce n'est pas notre faute ; à l'Université de Bruxelles nous réagissons dans la

mesure du possible et nous subissons, bien malgré nous, l'influence déprimante de la législation napoléonienne à courte vue, dont l'unique préoccupation est la délivrance d'un diplôme strictement professionnel, réduisant tout l'enseignement à ce seul but : enregistrer à des époques fixées d'avance, et ordinairement, pendant les journées les plus torrides de l'été, la somme des notions qu'un récipiendaire a pendant un an emmagasinées dans sa tête en vue d'une rapide épreuve orale.

Tous ceux qui ont le souci de la culture condamnent un tel système. M. le Recteur sortant, dans un remarquable article publié en juillet dernier (1), en rappelait les désastreux effets. Nous les déplorons avec lui ; nous désirons un régime d'examens ne brisant pas le moteur initial de l'activité psychique, n'éteignant pas le feu sacré de la science !

Il faut des examens sérieux, cela est hors de doute. En Belgique surtout ils sont nécessaires. Nous n'avons pas la longue discipline qui, dans d'autres pays, a inculqué à la jeunesse le goût désintéressé de s'instruire.

Nous ne rencontrons pas chez tous les jeunes gens fortunés, avec le sentiment de la dignité personnelle, la ferme volonté d'être quelqu'un par soi-même ; la conviction que l'on ne remplit son devoir ni envers soi-même, ni envers son pays, quand on se borne à dépenser la fortune paternelle ou à vivre désœuvré en escomptant pour parvenir les influences de famille.

Nous avons donc besoin d'examens.

Entendons-nous cependant sur ce qu'on peut appeler une méthode rationnelle d'examens. Nos revues pédagogiques l'ont indiquée depuis longtemps. Il y a trente ans qu'un de mes prédécesseurs les plus vénérés, M. Gluge, en faisait l'objet de son discours rectoral ; il y a quelques semaines, mon éminent collègue, M. Héger, la réclamait à son tour en demandant plus de liberté

(1) *Revue de l'Université de Bruxelles* : « Plus de liberté dans l'Enseignement », p. 765.

dans l'Enseignement. Et je suis heureux d'être en parfaite communion d'idées avec de tels hommes. — Cette méthode, c'est la distinction dont a si bien profité l'Allemagne et même jusqu'à un certain point l'Angleterre et l'Amérique, entre les épreuves théoriques et les épreuves techniques, entre les ateliers de libre science et les écoles professionnelles à but restreint; entre la formation d'un homme cultivé et la formation d'un praticien habile.

La formation de l'homme cultivé suppose après de fortes études secondaires, ouvrant l'intelligence, des études supérieures ayant pour but la haute culture et la science; elle exige des foyers intenses où l'individualité s'affirme et se développe à l'aise; où la variété des méthodes, des programmes et des cours répond à la diversité des tendances personnelles; où professeurs et étudiants conservent une entière liberté dans la direction et le choix de leurs travaux.

L'examen qui couronne ceux-ci doit avoir un caractère général; il reflète les études, il ne les domine pas; il ne les abaisse pas à un niveau inférieur en se perdant dans les détails. Aussi bien ceux qui enseignent que ceux qui reçoivent l'instruction, en n'ayant pour objectif que des examens se conditionnant les uns les autres, finissent par ne plus voir la science que sous l'angle de l'examen; tout leur apparaît sur le même plan; il n'y a aucun relief, aucune échappée; l'esprit ne s'enrichit pas de sensations, d'impressions ou d'idées nouvelles. Il s'agit non de savoir en vue de la formation de l'esprit, mais de retenir en vue d'un examen, sauf à oublier bien vite. Les mieux doués eux-mêmes en pâtissent; tous deviennent des machines.

Nous ne sommes plus sur la large voie ensoleillée dont je parlais tantôt. Nous étouffons dans un obscur couloir, nous gravissons un escalier étroit; les candidats montent à la file, lentement, péniblement, d'un même pas automatique et régulier, et ils arrivent à la dernière marche, sans avoir jamais vu la lumière.

Si nous voulons remédier à ces défauts, si nous voulons conserver à l'enseignement général sa vraie signification sociale et sa raison d'être, nous devons veiller à ce que l'essence de l'examen

scientifique soit la plus complète liberté et l'initiative absolue des professeurs et des étudiants.

Et pour ceux qui seraient incapables d'user de cette liberté, il reste toujours le foot-ball et le canotage et tous les sports avec leur genre spécial de surmenage, et rien ne les empêchera de devenir plus tard de braves pères de famille élevant très bien leurs enfants.

Pour faire après cela de l'homme cultivé un bon praticien, nous avons besoin de facultés techniques richement outillées. Et désormais l'examen change de nature. L'État a le droit et le devoir d'exiger de ceux qui, à un degré quelconque, ont à s'occuper des intérêts collectifs ou des intérêts d'autrui de sérieuses garanties de capacité professionnelle.

Les épreuves seront donc spéciales et pratiques; seulement elles n'ont rien de pratique quand elles sont uniquement ramenées, comme c'est parfois le cas, à de ridicules et inutiles exercices de mémoire. Et elles peuvent parfaitement être pratiques tout en conservant à l'homme son originalité, sa puissance de jugement, de réflexion et d'invention.

Elles supposent l'apprentissage effectif du métier, de la profession, de la fonction; le stage dans l'usine ou dans la mine, à l'hôpital ou au barreau, au tribunal ou dans l'administration. Elles impliquent non pas des récitations de cahiers, de manuels et de formules, mais des travaux personnels, des rapports, des mémoires, des expériences, des voyages d'étude et des missions; des comparaisons, la vue des choses, le contact avec la réalité, le commerce avec les hommes.

En 1667, Leibnitz, tout jeune encore, développait un plan analogue. On sait, d'ailleurs, que pendant des siècles, les corporations l'avaient appliqué; je rappelle notamment les règlements si complets de l'apprentissage dans la Ligue Hanséatique.

Rarement un régime a produit plus d'hommes pratiques que le régime des épreuves corporatives, et nous aurions tort de dédaigner un système qui a fait des techniciens capables,

sans nuire au développement de la personnalité humaine.

Messieurs, regardons autour de nous, et nous verrons que plus que jamais l'humanité a besoin d'une réserve d'énergie, de volonté, de force morale, d'enthousiasme.

Dans l'enseignement comme ailleurs, nous avons à protéger le libre épanouissement de la société, à favoriser les accidents heureux qu'on appelle le talent, à ménager les dons latents et mystérieux, qui, tout à coup, éclatent en qualités brillantes, comme les germes cachés dans le sein de la terre, lèvent et, soudain, font éclater sous le ciel bleu la splendeur des blés d'or!

Et c'est pourquoi, ceux qui veulent garder pure la source de l'inspiration et de l'originalité, doivent songer à la réforme de l'enseignement secondaire, comme à la réforme des examens.

Le XX^e siècle va commencer; nous avons acquis une grande expérience; nous traînons après nous un long cortège de recherches, d'observations, de systèmes variés. Nous avons accumulé des millions de faits, écrit des millions de volumes.

Et bien, derrière tout cela, il est une force élémentaire supérieure, la force créatrice et géniale, d'où s'échappent les nobles sentiments et les grandes idées et qui enfante les vraies supériorités morales et intellectuelles.

Ah! Messieurs, conservons le culte du libre génie qui repose dans le sein de l'humanité. Sans lui, les sciences sont des mots; sans lui la pensée et l'action, le rêve et la vie restent figés dans des formes rigides; les esprits et les cœurs s'engourdissent et l'âme perd sa fierté et sa jeunesse!

Ainsi, dans la légende scandinave, quand les géants à la lourde massue emportent avec Freya le charme magique de la jeunesse et de la liberté, les cieux s'obscurcissent, la tristesse couvre le front des dieux et la mélancolie du crépuscule étend ses voiles sur la surface du monde!

MONSIEUR LE RECTEUR SORTANT !

Je viens de parler de la jeunesse de l'esprit. Vous possédez cette qualité précieuse et, pendant que j'en parlais, vos élèves ont dû songer au professeur dont l'esprit est ouvert à tous les progrès, à toutes les initiatives, dont les leçons ne connaissent ni la sécheresse, ni le pédantisme et dont la grande science conserve toujours l'attrait d'une familière simplicité.

Pendant deux ans, nous avons eu les témoignages journaliers de votre dévouement à l'Université, de votre paternelle sympathie pour les jeunes gens, de la cordialité de vos rapports avec vos collègues, de vos tendances conciliatrices et, par dessus tout, de votre souci constant de tout ce qui peut contribuer au développement des hautes études dans le pays.

Vous avez acquis de nouveaux titres à la gratitude de ceux qui vous connaissaient déjà ; vous avez obtenu, dès le début, l'amitié de ceux qui, ne vous connaissant que de réputation, ont trouvé dans le savant éminent, un camarade affectueux.

Je suis, en ce moment, l'interprète des professeurs et des étudiants en vous disant que jamais nous n'oublierons les services que vous nous avez rendus, en vous adressant les chaleureux remerciements de tous et en y ajoutant nos profonds regrets de vous voir quitter un poste où, je le sens mieux que personne, vous ne serez pas remplacé.

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS !

Un des plus grands écrivains de ce siècle, Carlyle, a dit : " La pensée ne travaille que dans le silence. „

J'aurais, je crois, peu de succès auprès de vous si je vous demandais d'être des silencieux.

Laissez-moi cependant, après tant d'autres, vous répéter que le

travail silencieux seul est fécond. S'il vous condamne, pendant vos jeunes années, à un rôle effacé et modeste, en revanche, il forme et il fortifie les caractères et les volontés et il permet à l'homme fait, désormais sûr de lui-même, de prendre dans le monde la place qui lui revient, de traverser les agitations et les orages de la vie, et d'être utile à la Patrie, qui a besoin de citoyens éclairés et capables et qui compte sur vous.

Vous avez le bonheur d'appartenir à un petit pays de vie locale où chaque province, chaque ville, chaque village a ses traditions et son histoire, et où le moindre coin de terre peut évoquer en vous le sentiment de viril patriotisme qui, par des liens sacrés, rattachent les vivants aux morts, et dont Mirabeau a si bien dit qu'il est fait de souvenirs et de tombeaux.

Eh bien, ce petit pays, dont l'individualité si forte aujourd'hui s'est affirmée à travers les siècles, est situé au point de convergence de trois grands foyers de lumière. Il y a là pour ceux qui savent voir un inappréciable privilège.

Il vous donne la possibilité d'une vie plus haute, d'une participation plus effective au progrès. Il vous assure les meilleures conditions de développement de cette pensée indépendante et personnelle, qui est la raison d'être de l'Université. Il vous permet, dans notre vieille Europe remuée par tant d'idées contradictoires, de vous élever à la conception la plus large de la science et de l'humanité.

Montez donc, jeunes gens, vers les sommets de la science! Montez-y comme pendant les vacances l'on monte vers la paix, vers la majesté sereine des cimes neigeuses où des hommes, venus de points opposés, se rapprochent parce qu'ils s'élèvent, et deviennent plus fraternels parce qu'ils sentent passer sur eux comme un souffle d'Infini et d'Eternité.

Oui, montez vers les sommets et faites de nobles rêves.

Rêvez, c'est votre droit, c'est votre devoir, rêvez d'une Bel-

gique toujours plus active et plus prospère, plus aimée et respectée.

Rêvez d'une Belgique toujours plus admirée à l'étranger, pour l'intelligence et la vaillance de ses fils, pour le talent de ses poètes, de ses artistes, de ses savants.

Rêvez d'une Belgique toujours plus heureuse à l'intérieur, d'une Belgique dont les enfants toujours plus avides de Vérité et de Beauté, de Moralité et de Justice auront de plus en plus au cœur ce noble amour, sans lequel il n'y a pas de grand peuple et avec lequel, croyez-le bien, il n'y a pas de petite nation, je veux dire l'amour qui, de ses ailes puissantes, enveloppe à la fois la Patrie et l'Idéal, la tolérance et la liberté!

LES PRISONS-ASILES ⁽¹⁾

PAR

LE D^r PAUL HEGER

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Il y a quelques jours, à l'Académie de médecine, la question des prisons-asiles a été mise une seconde fois en discussion. Un membre de l'Académie a demandé que le bureau fit une démarche auprès du Gouvernement, afin qu'il soit donné suite à l'idée émise, en 1889, par M. Le Jeune, alors ministre de la Justice, de créer un asile spécial pour les aliénés dits criminels.

Cette proposition m'a remis en mémoire ce qui se passait il y a dix ans : les séances de la Société de médecine mentale, la démarche collective auprès du ministre, le projet de loi, les intéressantes discussions qui eurent lieu au Congrès d'anthropologie criminelle et à la Société des sciences sociales et politiques.

Le projet de loi a été enterré par la section centrale; il n'en a plus été question. L'initiative généreuse d'un ministre étranger à la routine a été étouffée; la réaction triomphe.

C'est peut-être l'heure où il convient d'examiner à nouveau ces

(1) Au cours de l'impression de cet article, nous avons appris que le discours de M. le procureur général Willemaers, prononcé à l'audience solennelle de rentrée des cours et tribunaux le 1^{er} octobre, et publié le 4 octobre dans le *Journal des Tribunaux*, traitait également des aliénés criminels. Cette heureuse coïncidence (l'article de M. Heger nous est parvenu, en effet, le 28 septembre), prouve que la question est à l'ordre du jour et qu'il importe de lui donner, à bref délai, une solution satisfaisante.

idées pour lesquelles nous avons combattu; le temps les a mûries; la critique ne leur a pas été épargnée; et les voici qui reviennent inopinément en discussion; il se trouvera peut-être, parmi les lecteurs de la *Revue de l'Université*, des hommes qui les adopteront et sauront les défendre avec plus de succès que n'en ont obtenu leurs devanciers.

Au fond, de quoi s'agit-il? De porter remède à une situation qui, examinée sans parti pris, doit paraître intolérable à tous les amis de la justice: d'empêcher que, dans nos prisons, il y ait sans cesse, confondus avec les criminels, de malheureux aliénés qui battent les murs de leurs cellules; d'empêcher que, dans nos asiles d'aliénés, qui doivent être consacrés au soin des malades, il n'y ait des délinquants contre lesquels on se voit obligé de prendre des mesures qui enlèvent à ces établissements leur caractère hospitalier.

Il existe des états intermédiaires entre le crime et la folie; ils sont nombreux et échappent à toute classification précise; il y a des condamnés qui subissent des peines qu'ils n'ont nullement méritées et il y a aussi des acquittements scandaleux occasionnés toujours par cette erreur qui consiste à vouloir apprécier le degré de culpabilité des accusés.

Cette recherche obstinée du degré de responsabilité est la plus grande entrave apportée à une saine justice ne faut-il pas reconnaître que l'appréciation de la responsabilité d'un individu est une question de nuances, un problème psychologique, une matière à éternelles discussions; scientifiquement, c'est une utopie; vouloir baser sur cette appréciation tout l'édifice de la répression pénale, c'est le construire en l'air. Aussi voyons-nous chaque jour combien nos lois répressives sont insuffisantes; nous butons sans cesse contre le même obstacle et nous refusons de modifier nos points de vue.

Il y aurait moyen, cependant, d'éviter beaucoup d'erreurs, d'assurer la répression d'une manière plus efficace, de protéger la société sans risquer d'être injuste ou cruel; ce moyen, c'est la prison-asile.

Il me semble que je redis une chose qui a été dite cent fois; j'entends encore les discussions qui ont eu lieu à Anvers, en 1885:

“ les décisions de la justice seraient plus justes et plus efficaces, disait Benedikt, si, à l’avenir, les magistrats s’occupaient davantage de la question de la responsabilité et de la peine dans le sens d’une hypothèse philosophique „ (1). S’en occuper “ davantage, dans le sens d’une hypothèse „, c’est un peu comme si l’on s’en occupait moins et même, dans cette forme incertaine et timide, cette proposition fit jeter les hauts cris. On confondit la discussion sur les prisons-asiles avec celle du libre arbitre et de la responsabilité. C’était un danger; on s’en aperçut bientôt quand on se trouva en présence d’adversaires irréductibles qui se refusaient à examiner à fond de tels problèmes, déclarant que l’on allait “ renverser le Code pénal „, “ saper les bases de la Société „, “ nier le libre-arbitre, nier la conscience, nier le Droit et provoquer le déchainement des mauvaises passions „.

C’étaient là pourtant des chinoiseries, des fantômes créés par des imaginations affolées et non pas des arguments capables d’impressionner des esprits réfléchis.

Et, pourtant, ces terreurs folles ont triomphé; elles ont eu raison de nos efforts; elles règnent encore ou, du moins, elles sont acceptées dans certains milieux.

Revenons donc à la réalité; rappelons ce qui a été dit, ce qui a été fait pour que d’autres trouvent, dans cet inventaire, de quoi stimuler leur énergie, en vue de la continuation du combat.

La question des prisons-asiles n’est pas neuve : le premier acte législatif, relatif aux aliénés criminels, remonte à l’année 1800; à la suite d’une tentative d’assassinat accomplie par un aliéné sur le roi Georges, on créa un quartier spécial à l’asile de Bedlam, à Londres, et bientôt dans plusieurs autres asiles. En 1863, fut créé le “ Criminal lunatic Asylum de Broadmoor „.

C’est donc en Angleterre que nous trouvons la première réalisation d’une prison-asile, dans la forme la plus pratique; on ne discute pas l’épineuse question de savoir si l’on peut placer dans le même établissement des condamnés aliénés, c’est-à-dire des hommes flétris par la justice et des prévenus, dont on a, en temps

(1) *Bulletin de la Société de médecine mentale de Belgique*, n° 38, année 1885, 3° fasc., p. 71

opportun, reconnu la folie de manière à leur éviter une condamnation; on colloque, à Broadmoor, " tous les aliénés indistinctement, quelle que soit la nature de leur affection, de leur crime ou de leur délit. qu'ils aient été ou non condamnés à la prison, du moment où ils ont posé un acte *quelconque* ressortissant du domaine de la justice " (1).

En France, on a annexé des quartiers spéciaux à la prison de Gaillon, pour les hommes et à celle de Doullens, pour les femmes, mais l'établissement de ces quartiers, dans lesquels des aliénés sont maintenus, en somme, au régime de la prison, ne semble pas avoir donné de résultats satisfaisants.

En Allemagne, on a, depuis longtemps, admis le principe de la prison-asile dans la discipline spéciale du quartier des aliénés, à Bruchsal et à Moabit.

Aux Etats-Unis, s'ouvrait, dès 1869, l'asile spécial d'Auburn, dans l'Etat de New-York, et, en 1891, celui de Matteawan, dans le Comté de Dutchess.

Le Canada possède un asile du même genre, à Kingston.

La Suède a sa prison spéciale réservée aux condamnés atteints de maladies incurables, un hospice-prison.

En Italie, l'organisation des manicômes a mis fin aux abus occasionnés par la présence des aliénés criminels dans les prisons ordinaires.

En Belgique,... on a discuté, discuté d'une manière consciencieuse, approfondie, mais la réforme, après avoir obtenu l'appui de toutes les autorités scientifiques consultées, est venue tristement échouer, sans même être admise à la discussion publique au Parlement.

En 1873, M. Thonissen, intervenant à la Chambre dans la discussion du projet de loi sur le régime des aliénés (*séance du 3 décembre*), réclamait la création d'une prison-hospice. Il justifiait sa proposition, non seulement par l'exemple de ce qui s'était fait antérieurement dans d'autres pays, mais aussi par des consi-

(1) Ce texte, ainsi que certains détails qui vont suivre, ont été empruntés au rapport de MM. De Boeck et Olet, sur *les prisons-asiles et les réformes pénales qu'elles entraînent*, rapport présenté au Congrès d'Anthropologie criminelle de Bruxelles, en 1892.

dérations administratives et par des raisons d'équité ; il trouvait imprudent, et contraire à toute convenance, de placer des criminels dans une maison de santé ordinaire, et il ne trouvait pas plus admissible de laisser en prison de malheureux hallucinés.

Nous en sommes réduits, aujourd'hui, à regretter que Thonissen ne soit pas devenu ministre de la Justice ; il aurait peut-être tiré parti de cette situation et y aurait laissé de moins tristes souvenirs qu'au Ministère de l'Intérieur.

Quoi qu'il en soit, la proposition de convertir en asile ou en hospice l'une des anciennes maisons de détention ne fut pas agréée. L'effort du Gouvernement porta tout entier, et avec succès, sur l'amélioration du régime des aliénés ; il ne fut plus question des aliénés criminels, et la formule souvent entendue depuis lors : " Il faut laisser les aliénés dans les asiles et les criminels dans les prisons „, fut désormais admise comme l'expression de la vérité pratique.

Il suffit, cependant, d'inspecter les prisons et les asiles, en interrogeant les aliénés et les délinquants, pour se convaincre de la fausseté de cette formule ; cette dichotomie ne tient pas compte de la réalité, elle n'est qu'une fiction légale. Ce furent, naturellement, les médecins qui réagirent contre elle : ils étaient trop souvent témoins de l'inanité de la répression, ils perdaient trop leur temps à vouloir amender des incorrigibles et, d'autre part, ils se voyaient contraints d'admettre dans les asiles, avec des aliénés paisibles, des délinquants d'habitude et des criminels.

Je ne conteste pas que les doctrines de Lombroso n'aient exercé, sur le mouvement qui se produisit en Belgique, en faveur des prisons-asiles, une certaine influence ; mais elle est bien limitée : ce mouvement a des origines plus hautes, des racines plus profondes dans une pensée de justice et de bonté. Ce mouvement n'est que la continuation du noble effort qui a antérieurement amené la réforme de l'odieux régime des aliénés, en soulageant la conscience de l'humanité.

C'est à tort que ses adversaires veulent y voir autre chose ; les théories de l'anthropologie criminelle n'ont pas engendré la conception des prisons-asiles : on ne peut pas fausser l'histoire au point de faire de Thonissen un disciple de Lombroso.

Vers 1880, s'accusent en Belgique, dans des milieux distincts, deux tendances convergentes : d'une part, l'école anthropologique, sous l'influence peut-être de Maudsley et de Lombroso (s'il est vrai que des influences étrangères aient dû s'implanter à ce point dans la patrie de Quetelet), s'efforce d'étudier l'homme scientifiquement et de pénétrer même dans les prisons pour y trouver des renseignements; d'autre part, les aliénistes, les médecins d'asile, l'école psychiatrique, envisageant le problème au point de vue des nécessités pratiques plutôt qu'à celui de la science pure, cherchent à modifier un régime qui confond les aliénés avec les criminels.

On aboutit de part et d'autre à une demande d'enquête : en 1881, dans une étude écrite en collaboration avec Dallemagne (1), nous demandons que l'on étudie les caractères des criminels, que l'on fasse un triage dans la population des prisons; en 1882, sur la proposition de M. Prins, la Société d'Anthropologie prend cette enquête sous son patronage (2) et deux braves, que la mort a fauchés, Ramlot et Warnots, se mettent aussitôt à la besogne.

Pendant ce temps, les médecins d'asile ne restaient pas inactifs; ils n'obéissaient point à des spéculations scientifiques, mais aux besoins pratiques dont par l'exercice même de leur profession ils pouvaient mieux que personne se rendre compte.

Au Congrès de médecine mentale, à Anvers, en 1885, le docteur Semal réclamait une enquête sur l'état mental des délinquants, enquête qui devait être confiée à une Commission dans laquelle auraient été également représentés la magistrature, l'administration pénitentiaire et l'élément médical.

Deux ans après, espérant vaincre l'inertie gouvernementale, la Société de médecine mentale, réunie en séance extraordinaire uniquement à cet effet, émettait un vœu en faveur de la création immédiate d'un asile spécial pour les aliénés criminels. A cette occasion, le Dr Semal rappelait les demandes antérieures formu-

(1) HEGER et DALLEMAGNE, *Etude sur les caractères crânologiques d'une série d'assassins exécutés en Belgique. Annales de l'Université de Bruxelles*, t. II, 1881.

(2) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. I, p. 110.

lées en 1875 à Bruxelles et en 1878 à Paris, et le Dr Lentz, médecin en chef de l'asile de Tournai, insistait pour qu'en attendant la création de l'asile, on construisit immédiatement des quartiers spéciaux. A part de légères divergences qui portaient plus sur la forme que sur le fond, les aliénistes présents se trouvèrent d'accord pour adopter la formule suivante (1) :

Il est nécessaire de créer un ou plusieurs asiles spéciaux destinés à recevoir les aliénés criminels.

Sous la dénomination d'aliénés criminels doivent être compris :

1° Les inculpés de crime dont l'état d'aliénation aura été reconnu, soit au cours de l'instruction, soit pendant les débats judiciaires ou qui auront été acquittés pour cause de folie ;

2° Les détenus qui, pendant la durée de leur emprisonnement, présenteront des symptômes caractéristiques de folie ;

3° Les aliénés qui, placés dans un asile, y auront commis un acte qualifié crime.

La Société décidait en même temps de communiquer ces desiderata à M. l'Inspecteur général (c'était à cette époque M. Oudart) et, avec son approbation, à M. le ministre de la Justice.

Le ministre fit très bon accueil à la députation de la Société de médecine mentale; n'est-ce pas une grâce d'Etat et les ministres ne sont-ils pas généralement amenés à faire à tous les solliciteurs un accueil charmant? Sous la bonhomie et l'amabilité qui, vu le caractère de l'homme, n'avaient ici rien d'emprunté, on devinait cependant un fond de scepticisme; et, comme l'atteste le compte rendu fait à la Société de médecine mentale, notre impression fut, bien nettement, que nous n'avions pas obtenu gain de cause.

Le 24 janvier 1888, à l'occasion de la discussion du budget, M. Thiriart interpella le Ministre de la Justice sur la création d'une prison-asile : " Ce qui m'a déterminé à traiter cette question devant la Chambre, disait l'honorable député de Soignies, c'est la facilité déplorable qu'ont les aliénés criminels de s'évader des asiles où on les a placés. „ Et il signalait les évasions d'aliénés dangereux qui avaient eu lieu à Tournai et à Gand.

(1) *Bulletin de la Société de médecine mentale*, 1887, fasc. 4, p. 39.

L'argument était de nature à faire impression sur la Chambre et, en bon chirurgien qui connaît l'endroit sensible, notre confrère Thiriari invoquait uniquement le danger social; il rappelait même, comme un argument *ad hominem*, qu'un ancien membre de la Chambre avait reçu dans l'épaule une balle tirée par un aliéné dans une bagarre récente.

Si M. Thiriari avait connu tous les détails de l'histoire de cet aliéné, il aurait pu y trouver plus d'un argument en faveur de sa thèse : il s'agissait de A..., un halluciné qui, s'étant mis à jouer du revolver en plein boulevard, avait blessé plusieurs personnes. On avait reconnu sa folie, on l'avait placé dans un établissement où j'eus souvent l'occasion de le voir; il avait des hallucinations, surtout la nuit; généralement, la journée était calme; parfaitement lucide, le pauvre diable se rendait compte de son état et des dangers qu'il faisait courir à l'entourage; il était très docile et de bonne éducation, je causais volontiers avec lui. Comme j'avais fait mettre un gardien de nuit dans sa chambre, il me supplia de l'y laisser seul. « Que craignez-vous, disait-il, je ne puis pas m'évader; la vue de cet homme qui dort m'est insupportable et, pendant une de mes hallucinations, je le tue-rai. » Me conformant à son désir, je donnai ordre de loger le gardien dans la chambre voisine.

Quelques semaines plus tard, M. l'inspecteur Oudart, visitant l'établissement, eut l'occasion de causer avec A..., que sa parfaite lucidité et sa crainte des impulsions homicides rendaient intéressant; au cours de cette conversation, A... ayant dit qu'il tuerait le Roi, M. Oudart s'émut de cette menace et, sans mon assentiment, on remit la nuit le gardien dans la chambre; une scène pénible se passa la nuit même : profitant d'un instant où le gardien sommeillait, A... s'arma d'un syphon qui se trouvait sur la table et le brisa sur la tête de cet homme endormi; l'accident n'eut heureusement pas de suites graves, mais comme il montre bien les dangers d'un système qui oblige à placer des homicides dans les asiles ordinaires.

M. Thiriari n'avait-il pas raison de dire :

« Si, de plus en plus, il faut abaisser les murailles devant le simple aliéné; si, pour son traitement, on préconise de plus en

„ plus le travail à l'air libre, la prudence la plus élémentaire
 „ exige que l'on se garantisse des aliénés délinquants, surtout
 „ des aliénés homicides et des criminels instinctifs, car il est
 „ complètement impossible de corriger les tendances irrésistibles
 „ de leur organisme et, sous ce rapport, ils sont plus dangereux
 „ que les malfaiteurs. Il est donc indispensable que la société
 „ se protège contre eux d'une manière efficace. Or, la première
 „ des précautions est d'empêcher leur évasion... il faut leur
 „ opposer non pas une prison, mais les murs et la sécurité d'une
 „ prison. Il faut ériger un établissement qui doit être non une
 „ prison, mais un asile d'aliénés régi par les principes en vigueur
 „ dans les établissements d'aliénés et construit dans des condi-
 „ tions de sécurité telles, que les évasions et les accidents soient
 „ rendus impossibles. „

Dans sa réponse, M. Le Jeune reconnaît la nécessité de la réforme; il en affirme l'urgence, il est obligé de déclarer “ qu'on n'a rien fait en Belgique „ ; il montre tous les inconvénients du placement des criminels dans les asiles; arrivant à l'autre côté de la question, c'est-à-dire aux inconvénients du placement des aliénés dans les prisons, il se montre un peu plus sceptique et adresse même aux médecins aliénistes une petite pointe de plaisanterie, réédition du reproche que les magistrats font aux médecins lorsqu'ils leur disent qu'ils voient des fous partout.

Cependant, à partir de ce jour, le ministre comprit que sa responsabilité était engagée; il voulut juger par lui-même et on le vit fréquemment visiter les prisons; il ne se borna pas, comme tant d'autres, à inspecter les murs; il sut trouver le temps de causer avec les détenus; usant de son droit, il fit extraire du cachot et comparaître devant lui les condamnés “ au cachot, au pain et à l'eau „ et il se rendit compte...

Il avait dit à la Chambre : “ Les médecins aliénistes disent —
 „ et c'est bien naturel — qu'eux seuls ont le coup d'œil, l'habi-
 „ tude et l'art de découvrir les maladies mentales. Et, en effet, il
 „ faut reconnaître que c'est une grande spécialité, car on est
 „ souvent très étonné de voir un médecin aliéniste découvrir un
 „ fou là où on ne s'en serait pas douté.. et réciproquement! „

Et voici que lui-même, sans être spécialiste, découvrait main-

tenant des fous parmi les prisonniers. Je ne dirai pas qu'il entendait leurs plaintes, car ces malheureux aliénés n'ont pas l'idée de se plaindre, mais il voyait, de ses yeux, cette horreur : des aliénés mis au cachot.

Il n'était pas homme à transiger avec le devoir : il créa l'inspection médicale des prisons; il présenta le projet de loi sur les prisons-asiles.

L'inspection médicale confiait à des spécialistes dans le traitement des maladies mentales, la mission de parcourir périodiquement les prisons, pour reconnaître parmi les détenus ceux qui présentaient des symptômes de folie. Ces inspecteurs-médecins n'appartenaient pas à l'administration, ils étaient pleinement indépendants, ils ne relevaient que du ministre: ainsi, celui-ci pouvait être renseigné d'une manière certaine et, vis-à-vis de sa propre conscience, il se déchargeait d'une lourde responsabilité.

C'était, on le comprend, une mesure excellente, une garantie réelle contre des erreurs ou des abus; c'était, de plus, un moyen pratique de faire étudier par des hommes compétents l'état mental des détenus; le Congrès d'Anthropologie criminelle, réuni à Bruxelles, en 1892, vota au ministre de la Justice des félicitations méritées.

Quant au projet sur les prisons-asiles, il atteste chez son auteur le profond souci de la justice et de la vérité, la volonté de faire une réforme pratique et efficace.

Voici le texte de ce projet :

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et avenir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre de la Justice est chargé de présenter, en Notre nom, aux Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Il sera établi, aux frais de l'État, sous la dénomination d'asile spécial de l'État, des asiles affectés à l'internement et au traitement des aliénés et des malades des deux sexes qui sont l'objet des dispositions de la présente loi.

ART. 2. — Les condamnés aux travaux forcés, à la réclusion ou à l'em-

prisonnement correctionnel, atteints d'aliénation mentale, sont internés dans un asile spécial de l'État.

Lorsque l'aliénation mentale s'est déclarée pendant que le condamné subissait sa peine, le transfèrement dans l'asile spécial de l'État a lieu sur la réquisition de l'officier du ministère public près la cour ou le tribunal qui a prononcé la condamnation.

L'internement dans l'asile spécial de l'État sera toujours imputé sur la durée de la peine.

ART. 3. — La cour d'assises, en chambre du conseil, lorsqu'elle estime qu'il y a lieu de rechercher si l'accusé qui a été l'objet d'un verdict de non-culpabilité n'est pas atteint d'aliénation mentale, peut, après l'acquiescement prononcé, le renvoyer devant la chambre du conseil du tribunal de première instance séant dans la même ville et ordonner qu'il sera provisoirement placé dans un asile spécial de l'État.

La chambre du conseil, saisie par ce renvoi, procède, d'urgence, aux investigations nécessaires. Si elle juge que l'accusé acquitté est atteint d'aliénation mentale et ne peut être mis en liberté, elle ordonne qu'il sera maintenu à l'asile spécial de l'État ou qu'il sera transféré dans un asile ordinaire. L'internement dans l'asile spécial de l'État sera ordonné, lorsque l'accusé, reconnu aliéné, aura manifesté des instincts homicides ou le penchant au viol ou à l'incendie et lorsque ses mœurs dépravées ou ses habitudes perverses le rendront dangereux pour les autres malades.

ART. 4. — Lorsque l'auteur d'un fait, qualifié crime ou délit, est reconnu irresponsable par suite de son état mental, la chambre du conseil du tribunal ou de la cour d'appel, dans le cas de non-lieu ou d'acquiescement, en matière correctionnelle, et la chambre des mises en accusation, dans le cas d'arrêt de non-lieu, peuvent, d'après les circonstances, ordonner qu'il sera interné dans un asile spécial de l'État ou ordonner qu'il sera interné dans un asile ordinaire.

L'internement dans un asile spécial de l'État sera ordonné lorsque l'aliéné aura manifesté des instincts homicides ou le penchant au viol ou à l'incendie et lorsque ses mœurs dépravées ou ses habitudes perverses le rendront dangereux pour les autres malades.

ART. 5. — Lorsque l'internement dans un asile spécial de l'État est ordonné, en vertu de l'article 3 ou de l'article 4 de la présente loi, par le motif que l'aliéné a manifesté soit des instincts homicides, soit le penchant au viol ou à l'incendie, mention en est faite dans l'ordonnance.

ART. 6. — Tout aliéné chez qui l'examen médical aura révélé des instincts homicides ou le penchant au viol ou à l'incendie sera transféré, de l'asile où il aura été reçu conformément à l'article 7 de la loi du 25 janvier 1874, dans un asile spécial de l'État.

Le certificat médical dont la production est exigée par l'article 8 de la loi du 25 janvier 1874 contiendra, à l'avenir, une déclaration par laquelle

le signataire attestera ou qu'il a constaté, chez l'aliéné, soit des instincts homicides, soit le penchant au viol ou à l'incendie ou qu'il n'a connaissance d'aucun motif qui doive faire soupçonner que l'aliéné se trouve sous l'empire de l'une de ces manies.

Dans le cas de déclaration affirmative et dans le cas du numéro 1 de l'article 7 de la loi du 25 janvier 1874, l'aliéné sera placé dans un quartier d'observation et y sera maintenu pendant les quinze jours qui suivront son admission.

Lorsque le médecin d'un établissement, dans lequel un aliéné est interné, aura reconnu chez cet aliéné des instincts homicides ou le penchant au viol ou à l'incendie, il en rend compte dans un rapport circonstancié qu'il adresse au directeur de l'établissement, et dont il constate l'envoi par une annotation au registre tenu en exécution de l'article 22 de la loi du 25 janvier 1874. Le directeur de l'établissement transmet immédiatement ce rapport au ministre de la Justice, qui ordonne, s'il y a lieu, le transfèrement dans un asile spécial de l'État.

Les contraventions aux dispositions du présent article, qui seront commises par les chefs, directeurs ou préposés responsables des établissements d'aliénés, seront punies d'un emprisonnement qui n'excédera pas un an et d'une amende qui n'excédera pas 3,000 francs ou de l'une de ces deux peines.

ART. 7. — Les individus, dont l'internement dans un asile spécial de l'État a été ordonné pour cause d'instincts homicides ou de penchant au viol ou à l'incendie, ne sont mis en liberté qu'en vertu d'une décision rendue par le comité d'inspection et de surveillance de l'asile, sur le vu de la déclaration mentionnée au paragraphe 1^{er} de l'article 13 de la loi du 25 janvier 1874.

Cette déclaration sera inopérante à leur égard, à moins qu'elle n'énonce que leur guérison doit être considérée comme définitive.

Lorsque le comité d'inspection et de surveillance de l'asile aura autorisé la mise en liberté, copie de sa décision sera immédiatement envoyée, par le directeur de l'asile, au procureur du Roi près le tribunal de première instance de l'arrondissement et, en outre, s'il s'agit d'un internement ordonné conformément à l'article 3 ou à l'article 4 de la présente loi, au procureur général près la cour d'appel dans le ressort de laquelle l'instruction aura eu lieu.

Le délai imparti par le paragraphe 2 de l'article 13 de la loi du 25 janvier 1874 prendra cours à la date de cet envoi et sera de quinze jours. Avis de la décision du comité d'inspection et de surveillance sera donné, ainsi qu'il est dit au paragraphe 1^{er} du même article, aux personnes et aux autorités y désignées.

ART. 8. — Les individus, dont l'internement dans un asile spécial de l'État a eu lieu en vertu de l'article 2 de la présente loi et dont la peine

est expirée, ceux dont l'internement a été ordonné en vertu de l'article 3 ou de l'article 4 de la présente loi pour autre cause que les instincts homicides ou le penchant au viol ou à l'incendie, ne sont mis en liberté, dans les formes tracées par l'article 13 de la loi du 25 janvier 1874, que pour autant que le médecin de l'asile atteste, dans la déclaration de guérison, qu'à aucune époque il n'a constaté chez eux ni instincts homicides, ni penchant au viol ou à l'incendie. A défaut de cette attestation, ils ne peuvent être mis en liberté que dans les formes réglées par l'article 7 de la présente loi.

ART. 9. — Lorsque les condamnés internés dans un asile spécial de l'État, en vertu de l'article 2 de la présente loi, ont purgé leur condamnation, leur transfèrement dans un asile ordinaire est autorisé par le ministre de la Justice, sur le vu d'un rapport du médecin de l'asile, attestant qu'à aucune époque il n'a constaté chez eux ni instincts homicides, ni penchant au viol ou à l'incendie, ni mœurs dépravées ou habitudes perverses qui les rendent dangereux pour les autres malades.

ART. 10. — Toute personne retenue dans un asile spécial de l'État ou toute autre personne intéressée pourra, à toute époque, se pourvoir devant le tribunal de première instance séant au lieu de la situation de l'asile et demander, par requête, qu'il soit mis fin à l'internement.

La requête sera communiquée au ministère public; copie en sera transmise par le ministère public au comité d'inspection et de surveillance de l'asile, lequel lui fera parvenir, avec son avis sur la demande, un rapport du médecin de l'asile. Si la personne internée est interdite, son tuteur sera entendu par le président.

Le tribunal, en chambre du conseil, après les vérifications nécessaires, ordonnera, s'il y a lieu, la mise en liberté.

Il sera procédé de même sur l'appel qui pourra être interjeté, dans le délai de cinq jours, tant par la partie demanderesse que par le ministère public.

Si la mise en liberté n'est pas ordonnée, la chambre du conseil peut décider qu'il ne sera procédé à un nouvel examen, sur demande nouvelle, qu'après l'expiration d'un délai qu'elle fixe et qui ne dépassera pas un an.

ART. 11. — Les actes judiciaires ou extrajudiciaires prévus par le précédent article seront visés pour timbre et enregistrés gratis.

ART. 12. — Lorsqu'un individu, sorti d'un asile spécial de l'État, dans les conditions qui donnent lieu à l'application de l'article 8 de la présente loi, devra, par suite de rechute, être interné de nouveau, il sera réintégré dans un asile spécial de l'État.

Tout chef, directeur ou préposé responsable d'un établissement d'aliénés, qui sciemment l'admettra conformément à l'article 7 de la loi du 25 janvier 1874, sans en donner immédiatement avis au ministre de la

Justice, sera puni d'un emprisonnement qui n'excédera pas un an et d'une amende qui n'excédera pas 3,000 francs ou de l'une de ces deux peines.

ART. 13. — Les dispositions du chapitre VI de la loi du 25 janvier 1874 sont applicables aux frais d'entretien des aliénés internés dans un asile spécial de l'État.

ART. 14. — Tout individu détenu préventivement, qui sera atteint d'une infirmité ou d'une maladie graves, tout condamné dont la santé sera altérée par l'incarcération, au point de mettre sa vie en danger, pourra être transféré dans un des asiles mentionnés à l'article 1^{er} de la présente loi, sur la réquisition du procureur général près la Cour d'appel dans le ressort de laquelle les poursuites s'exerceront ou dans le ressort de laquelle la condamnation aura été prononcée.

Donné à Laeken, le 14 avril 1890.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Qu'est-il advenu depuis? On ne le sait que trop : cédant à des influences néfastes, la section centrale de la Chambre des représentants a repoussé le projet de loi et nul n'en a parlé depuis plusieurs années; la presse lui avait fait pourtant un accueil favorable.

Quant à l'inspection médicale, il était difficile de la supprimer tout à fait; mais la réaction a ses petits moyens : on a remis les choses au point en décidant que les inspecteurs spéciaux ne pourraient intervenir désormais que lorsque les directeurs des prisons les y inviteraient; autant valait supprimer l'inspection; une suppression totale aurait été plus franche.

Ainsi, de cette œuvre qui avait coûté certains efforts et qui surtout avait fait luire tant d'espérances, rien n'a subsisté. Nous continuons à déplorer qu'on laisse en liberté les irresponsables dangereux; passivement, nous assistons chaque jour aux drames honteux de l'alcoolisme; dans nos prisons beaucoup d'hallucinés continuent à battre les murs de leurs cellules, et quand ils font trop de bruit, on les met au cachot.

Et nous pourrions dire aujourd'hui, avec raison, en l'appliquant aux criminels, ce que disait Joseph Guislain, en 1840, à propos des aliénés :

“ Aucune classe de la société n'exige de plus grandes, de plus sérieuses réformes que la classe des aliénés.

” L'abandon dont ils sont l'objet est une honte pour le pays.

” Il y aura bientôt vingt ans que je plaide la cause de ces malheureux; mais, hélas! à quelques honorables exceptions près, c'est comme si je parlais à des oreilles sourdes, à des intelligences obtuses, à des cœurs de marbre. ”

La voix de Guislain a été entendue; ce qui avait été déclaré impossible a été réalisé et la dignité humaine n'a plus à souffrir aujourd'hui du traitement des aliénés dans notre pays.

Le temps viendra où pareille réforme s'étendra jusqu'aux prisons: “ nous devons modifier notre manière d'agir vis-à-vis des criminels: au moment où la justice les livre à l'expiation, ceux-ci devraient devenir un objet de recherches, absolument comme les malades, dans une clinique hospitalière, deviennent pour les médecins un sujet d'observation et de sollicitude; il ne faut pas considérer le crime comme un objet d'horreur dont chacun se détourne, mais comme un phénomène d'autant plus urgent à étudier qu'il est plus déplorable, plus honteux pour l'humanité. ”

La création d'une prison-asile aurait répondu au vœu que nous formulions en ces termes, avec Dallemagne, il y a vingt ans; nous ne désespérons pas de le voir réalisé un jour.

28 septembre 1900.

NOTE DE LA RÉDACTION. — La *Revue* étant une tribune libre où toutes les opinions sont également reçues, le Comité a cru intéressant de présenter à ses lecteurs cette réponse à l'article que M. Heger a publié en juillet dernier. Il tient à faire remarquer qu'il conserve sur la question des humanités, comme du reste sur tous les sujets traités dans la *Revue*, une neutralité absolue. En ce qui concerne les études classiques en particulier, il a estimé que, les deux thèses opposées s'appuyant chacune sur de très graves considérations, il était de son devoir d'offrir l'hospitalité de ses colonnes à la défense de l'une aussi bien que de l'autre. Enfin, il tient à ajouter qu'il n'entend nullement clore le débat après cette publication : il sera heureux d'insérer les réflexions que cette discussion peut inspirer à tous ceux qui s'intéressent à la question des humanités, et de contribuer ainsi, pour une petite part du moins, à sa solution.

Les Humanités dans notre pays

Courte réponse à M. le Dr Paul Heger

PAR

D. DE MOOR

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Il est de mode dans notre pays de jeter la pierre aux études classiques. Chaque génération à son déclin prétend même que la génération nouvelle ne sait plus comme autrefois le grec et le latin, et forts de ce témoignage, des novateurs, plus hardis que compétents, surgissent en grand nombre autour de nous. Si l'on s'avisait de mettre en pratique les changements qu'ils proposent, l'édifice de notre éducation nationale, livré à de perpétuels remaniements, ne tarderait pas à crouler de toutes parts. Il faudrait redouter pour lui le sort de ce malheureux dont parle quelque part Pline l'Ancien, et qui avait fait graver sur sa tombe cette funeste inscription — *infelicis monumenti inscriptionem : turba se medicorum periisse*; le trop grand nombre de médecins a causé ma mort (1).

D'où vient le mal ? C'est que nos gouvernants, comme le public, prêtent volontiers l'oreille aux journaux dont la nature même est d'être superficiels et légers; c'est qu'ils accordent de l'importance à des réformateurs parfois ingénieux, mais en général dépourvus d'expérience et sujets à tous les entraînements, qui se contentent

(1) PLINE L'ANCIEN : liv. XXIX, ch. 5, § 5.

d'éparpiller au hasard quelques idées originales ou de patronner des doctrines pédagogiques en faveur dans les pays voisins.

Toute chose en ce monde a des inconvénients, et il faut songer à les corriger, à les faire disparaître. Mais les questions de l'enseignement doivent s'étudier dans le calme, avec beaucoup de prudence et surtout sans parti pris.

Quand les attaques dont notre enseignement moyen est l'objet émanent de novateurs à courte vue, il convient de ne pas y prêter attention. Mais quand un Recteur d'Université intervient dans les débats et y apporte le prestige de son nom et de son autorité, il est peut-être utile de reprendre le sujet après lui, afin de dissiper des erreurs ou des malentendus, toujours accueillis avec avidité par les adversaires irréductibles de notre vieux, très vieux système d'études classiques.

Que M. P. Heger me permette de le dire : l'article qu'il a publié dans la dernière livraison de la *Revue de l'Université* est presque d'un bout à l'autre en contradiction avec les faits. M. P. Heger ne tient aucun compte ni des progrès réalisés depuis de longues années dans l'enseignement officiel, ni des efforts journaliers par lesquels on cherche à l'améliorer sagement. L'honorable Recteur s'est-il fié à des souvenirs d'antan? A-t-il accueilli trop facilement des on dit inexacts ou des assertions téméraires? A-t-il enfin, en suivant une pente naturelle à l'esprit humain, généralisé quelques cas particuliers et attribué à toutes nos écoles des abus qui lui ont été signalés dans l'une ou l'autre d'entre elles? Je ne sais; mais les reproches qu'il a formulés dans son article n'atteignent pas les collèges et les athénées placés sous le contrôle de l'État, et qu'il a cependant l'air de viser spécialement (cp. p. 771).

Depuis longtemps, les programmes officiels ont été mis en rapport avec les besoins de notre pays et les nécessités de l'époque où nous vivons. Le législateur belge estime que nul homme éclairé ne peut ignorer les admirables découvertes qui feront la gloire de notre siècle dans l'avenir. A côté des études littéraires et historiques, il a voulu que les sciences mathématiques et les sciences naturelles fussent largement représentées dans l'enseignement des humanités. Aussi, le rhétoricien qui a

fait régulièrement ses classes emporte-t-il, en quittant l'athénée, des notions de botanique, de zoologie, de physique et de chimie. On lui a appris à découvrir, à observer, à interpréter ce qui se passe dans la nature ; il a fréquenté les laboratoires où il a manié les instruments et où il s'est exercé, sous la direction de ses maîtres, à un travail personnel de recherche et d'investigation.

L'extension des voies de commerce, et par conséquent des relations entre les peuples, ne permet pas non plus à la génération actuelle d'ignorer les langues modernes. La langue allemande et la langue anglaise ont obtenu, dans nos programmes, la place qui leur revient, et aujourd'hui, il n'est plus guère d'élèves ou de parents qui ne comprennent que le principal rôle de notre pays est de nous assimiler tout ce que nos voisins d'Outre-Rhin et d'Outre-Manche nous offrent d'utile.

Les réformes introduites dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie ne sont pas moins intéressantes. Cet enseignement a été confié à des professeurs spéciaux qui s'appliquent à donner aux élèves le goût de l'exactitude et de la vérité ; au lieu de songer à garnir la mémoire d'une multitude de faits, ils font de l'histoire un cours de morale civique et presque de philosophie. Il est surprenant que M. P. Heger soit encore partisan de la doctrine surannée qui prétend confier à un même homme l'enseignement des matières les plus diverses (cp. p. 773). Nous croyons, au contraire, qu'il faut savoir, et savoir le plus possible, pour enseigner. La pédagogie allemande veut même réserver à un titulaire particulier l'enseignement de la géographie, tant cette dernière science, d'ailleurs d'origine germanique, a pris une singulière importance.

Néanmoins, si l'on encourage, si l'on développe les études nouvelles nécessaires dans un siècle d'industrie et de démocratie laborieuse, le législateur s'est gardé d'affaiblir les humanités classiques, et la base de toute éducation libérale est restée l'enseignement des langues anciennes, combiné avec l'enseignement de la langue maternelle. Les jeunes gens, tout en étant élevés pour notre siècle et pour notre pays, ne sont pas, selon l'expression de Guizot, séparés de la tradition des races grecque et latine, c'est-à-dire de la tradition humaine. C'est que l'étude des langues an-

ciennes est pour eux autre chose qu'une étude de mots et de formes; c'est la plus riche culture. Le grec et le latin figurent au programme de six et même de sept classes; mais le véritable enseignement des humanités ne commence à produire ses fruits qu'à partir de la Troisième Latine. C'est à ce moment que la jeunesse de nos écoles commence à pratiquer les meilleurs écrivains des grands siècles et à profiter des trésors qu'ils ont légués au monde: " préparation éminemment propre, dit P. Janet, aux temps où nous vivons „. En effet, ceux qui croient que les sociétés antiques n'ont rien de commun avec les nôtres prouvent qu'ils ne connaissent pas les anciens. Les grands hommes de la Grèce et de Rome ont traversé des époques troublées comme la nôtre; comme nous, ils ont été engagés dans les plus âpres mêlées de la vie; autant que nous, ils en ont souffert, et ils en portent à leur flanc les cruelles blessures.

Loin de moi la pensée de vouloir traiter ici à nouveau la question des études classiques. Bornons-nous à rappeler qu'à partir de l'âge de quatorze à quinze ans, nos jeunes humanistes vivent dans la fréquentation des hommes qui ont su le mieux diriger leur pensée, et qui ont exercé sur le monde moderne une domination incontestable par l'étendue de leur raison et par les qualités de leur langage. Dans ce commerce journalier, l'esprit et le cœur de l'enfant se forment peu à peu; peu à peu il prépare son intelligence à un travail supérieur, et il élève son caractère assez haut pour ne pas tout sacrifier aux études purement matérielles, à ce que les Allemands appellent les *Brodstudien*.

On voit comme les programmes de l'enseignement moyen se sont élargis et enrichis sous l'influence des circonstances: tout en restant fidèles au culte des humanités, ils tiennent compte de la vocation spéciale de notre siècle et du rôle qui semble réservé à notre pays dans l'histoire.

Cette organisation nouvelle qui, à première vue, a surchargé les programmes, n'empêche pas de donner à chaque classe d'un collège une direction morale dont M. P. Heger apprécie à juste titre la valeur (p. 772). Chaque classe, en effet, a pour directeur le professeur qui donne le plus grand nombre de leçons, et ce rôle, dans la section des humanités, revient au titulaire qui est

chargé à la fois de l'enseignement des langues latine, grecque et française. Celui-ci donne, en moyenne, à ses élèves seize heures de leçons par semaine, à savoir, *huit* heures de latin — non pas quatorze, comme le croit M. P. Heger (p. 771), — *cinq* heures de grec et *trois* heures de français. Un contact quotidien de deux ou trois heures avec les élèves lui assure un véritable ascendant : il intervient utilement pour donner de l'unité et de la cohésion à l'enseignement des diverses matières, pour régler le travail général de la classe, prévenir le surmenage, maintenir la discipline par voie de conseil et non d'autorité.

Mais pour assurer l'exécution loyale des programmes, il importe que tous ceux qui concourent à l'éducation de la jeunesse, professeurs, directeurs de classe, préfets, se pénètrent de plus en plus du véritable but des études classiques.

Ces études ne sauraient être une préparation immédiate aux diverses professions : elles n'ont pas en vue une spécialité quelconque; elles ne promettent pas à des parents impatientes un placement avantageux. Avant de former des avocats, des médecins, des ingénieurs, elles cherchent à former des hommes.

Elles ne prétendent pas non plus faire entrer dans de jeunes têtes une science encyclopédique; elles apprennent à l'enfant à étudier, soumettent son esprit à une excellente discipline consacrée par l'expérience de trois siècles, et lui donnent les aptitudes nécessaires pour briller dans quelque état que ce soit.

Autrefois, quand on étudiait le latin, on l'étudiait sans doute à cause de l'admirable littérature dont il est l'organe; mais on l'étudiait surtout pour lui-même, pour le parler, pour l'écrire.

C'était la langue littéraire, la langue savante; c'était le lien universel qui rapprochait les intelligences et leur permettait de communiquer.

Au xviii^e siècle, Rollin s'excusait de n'avoir pas écrit son *Traité des études* en latin, langue dont il a, dit-il, beaucoup plus d'usage que de la langue française.

Aujourd'hui, si nous étudions le latin et le grec, c'est afin de connaître le génie de l'antiquité, c'est afin de pouvoir apprécier les monuments où il se révèle avec le plus d'éclat, c'est afin de nous initier à une civilisation dont la nôtre dérive.

L'étude des grands auteurs, et dans ces grands auteurs, l'étude du fond et de la forme : voilà le but auquel tout doit être subordonné dans notre enseignement humanitaire.

De là les perfectionnements qui ont été apportés aux méthodes et aux procédés pédagogiques : un caractère plus littéraire donné à l'enseignement tout entier; l'étude de la grammaire grecque et de la grammaire latine réduite à un strict minimum; l'obligation imposée aux professeurs de mettre l'élève le plus tôt possible, — même dès la septième, — en présence de textes à traduire ou à analyser; la proscription des leçons de pure mémoire; le thème grec supprimé; le thème latin devenu un exercice oral à partir de la Troisième, et ne figurant plus au nombre des matières du Concours général; les vers latins, le discours latin, le discours français, les amplifications de rhétorique abolis au profit de sujets de rédaction portant, dans les classes inférieures, sur ce qui est accessible à l'observation directe de l'enfant, dans les classes supérieures, sur ce qui est de nature à fortifier son jugement, à le faire réfléchir par lui-même et à lui inspirer l'horreur de la phraséologie.

Ajoutez à cela les excursions scolaires, les visites aux musées, aux bibliothèques, aux collections scientifiques, aux dépôts d'archives, visites qui sont désormais prescrites par les règlements et ont lieu à des dates déterminées. Ajoutez enfin et surtout, les laboratoires dont disposent dans les grands athénées du pays les professeurs de physique et de chimie, et où reviennent parfois encore des étudiants de la Faculté des Sciences, heureux de consulter leurs maîtres d'autrefois.

L'on ne saurait nier, à l'encontre de ce que soutient M. P. Heger, qu'un esprit nouveau anime l'enseignement moyen et que celui-ci, dans sa lente et sage évolution, réprouve de plus en plus le pédantisme et la routine, tout ce qui est factice et conventionnel, tout ce qui compromet chez le jeune homme le libre essor de ses facultés.

Pourvu qu'il reste dans le cadre d'un programme général, chaque professeur a la faculté d'apporter chaque année à son enseignement certaines modifications conformes à ses goûts propres aussi bien qu'aux aptitudes de ses élèves. Son initiative

s'exerce dans le choix des auteurs ou parties d'auteurs à expliquer, et jamais il n'a été soumis à cette réglementation tracassière qui aurait été introduite dans nos écoles, il y a quarante ans, et dont l'idéal est que " partout, à la même heure, à Ostende et à Arlon, à Anvers et à Tournai, comme à Bruxelles, on fasse exactement la même chose, on traduise les mêmes textes, dans les mêmes livres „ (pp. 771 et 772). M. P. Heger ne confond-il pas les temps et les lieux, en attribuant à notre pays ce qui se passait en France, si je ne me trompe, sous le ministère de Fortoul, vers 1851?

Les professeurs des athénées et des collèges choisissent également les manuels qu'ils jugent utiles de mettre entre les mains des élèves, et ici encore leur liberté n'a d'autre limite que les décisions du Conseil de perfectionnement. M. P. Heger soutient que " ces livres classiques varient parfois, parce qu'ils ont généralement pour auteur un membre du haut enseignement; il convient, n'est-il pas vrai, d'apprendre le latin dans le manuel de M. l'inspecteur, j'entends bien, de l'inspecteur actuel et non pas dans le manuel de celui qui précédemment occupait les mêmes fonctions : il est mort, le pauvre homme; son manuel a perdu toute valeur „ (p. 772).

Or, voici la liste des inspecteurs qui, en ces quarante dernières années, ont été à la tête de l'enseignement moyen :

MM. Blondel, 1854-1871;
 Gantrelle, 1854-1864;
 Vinçotte, 1851-1882;
 Dumont, 1864-1883;
 Demarteau, 1872-1877;
 Gilles, 1877-1895;
 Cambier, 1882-1897;
 Prinz, 1883-1895;
 Alexandre, 1895;
 Tilman, 1895;
 Kleintjens, 1895;
 Derausseau (1), 1897.

(1) Je laisse évidemment de côté les inspecteurs de dessin et de gymnastique, dont il ne saurait être question en ce moment.

De ces douze inspecteurs, *quatre* seulement ont composé des manuels, et la publication de ces manuels remonte pour tous les quatre à une époque où ils exerçaient les fonctions de professeur. Leurs ouvrages, adoptés par le Conseil de perfectionnement, ont été recommandés par cela même à l'attention du corps professoral, sans jamais être imposés; et la Grammaire latine de M. Gantrelle, un des plus anciens inspecteurs, décédé depuis plusieurs années, est restée en usage dans nos écoles.

Que de rectifications de ce genre il y aurait lieu de faire, si l'on voulait suivre pas à pas M. P. Heger dans les considérations qu'il présente! M. P. Heger ne recule même pas devant la contradiction, au moment où il réclame pour les professeurs plus de liberté. Pourquoi, en effet, se désole-t-il de voir qu'on n'accorde plus " qu'un simulacre d'autorité au préfet d'un athénée? „ (p. 774). Si cette autorité du préfet a été quelque peu affaiblie en ces dernières années, c'est encore la liberté des professeurs qui en a bénéficié. Secondé dans sa tâche par les directeurs de classe, le préfet, en dehors de sa besogne administrative, s'occupe surtout de mettre de l'harmonie dans les études et de la stabilité dans les prescriptions; il guide les jeunes professeurs qui cherchent leur voie, contrôle les résultats auxquels arrivent ses collaborateurs, intervient efficacement partout où il y a un abus à réprimer, une recommandation à faire, une dissonance à signaler.

Que dire de la situation que le collège fait aux élèves, " nos victimes „, selon l'expression attendrie de M. P. Heger (p. 768)? Bien loin de contrarier leur spontanéité, le professeur, soucieux de ses devoirs envers les enfants, s'efforce de stimuler par tous les moyens le développement original de leurs facultés et de fortifier en chacun d'eux le sentiment de sa libre initiative.

En classe, les leçons ont perdu leur caractère dogmatique, pour prendre l'allure d'un dialogue continu; l'attention de l'élève est tenue en éveil: il est invité à demander des explications complémentaires, parfois même à faire des objections en vue de s'instruire; de plus, il lui est *défendu* de se laisser absorber par ce travail machinal qui consiste à prendre des notes manuscrites dans des cahiers, à l'occasion de l'explication ou de l'analyse des textes.

A domicile, il lui est prescrit de lire des ouvrages recommandés par le professeur et approuvés par les parents, ce qui lui permet de connaître bon nombre d'écrivains belges et étrangers qui ne figurent pas au programme. La lecture faite, il en rend compte devant l'auditoire de ses camarades.

Tel est même l'intérêt que les jeunes gens trouvent à cet exercice, qu'en dehors des heures de classe, ils organisent ce qu'ils appellent, un peu trop pompeusement peut-être, des cercles de conférences : là, ils se forment à l'art de la discussion, et l'esprit sérieux qui préside à leurs réunions n'exclut pas le joyeux entrain de la jeunesse.

Parfois aussi, il arrive que les élèves des classes supérieures fondent l'un ou l'autre journal, sans que les chefs d'établissement ou les professeurs en soient le moins du monde alarmés; quelques-uns des articles, qui ont paru jadis dans l'*Essai littéraire* et récemment dans *Belgique athénée*, ne sont pas dénués de valeur et témoignent d'un effort personnel. Dans tous les cas, on retrouve dans la jeunesse de nos écoles une activité de bon aloi, qui est une promesse d'avenir. Faut-il rappeler les représentations dramatiques, où les élèves des athénées de Bruxelles et d'Ixelles ont joué, non sans succès, devant le public de leurs parents et de leurs amis, des pièces qu'ils avaient étudiées pendant leurs moments de loisir? Que des hommes graves sourient de ces tentatives parfois ambitieuses; il n'en est pas moins vrai que de pareils symptômes doivent rassurer M. P. Heger sur le sort de nos écoliers, qu'il se figure plongés dans un complet marasme (p. 773). Cette intensité de vie se manifeste de mille façons, dans des cercles littéraires, des cercles charitables, des cercles sportifs, ces derniers organisés à l'imitation de l'Angleterre, et jusque dans la correspondance interscolaire qui se pratique entre les établissements d'instruction de notre pays et ceux des pays étrangers. Voilà autant de liens qui rapprochent la jeunesse de nos écoles et entretient chez tous, avec la conscience de leur individualité propre, le sentiment de la solidarité qui les unit!

C'est à ce système d'éducation qui, certes, ne peut paraître ni homicide, ni déprimant, qu'a été soumise toute une pléiade de jeunes étudiants qui se sont pressés autour de la chaire de

M. P. Heger, et dont celui-ci ne peut avoir de sitôt perdu le souvenir. L'athénée de Bruxelles, à lui seul, en ces neuf dernières années, a fourni, à la Faculté de médecine de l'Université libre, huit docteurs spéciaux ou agrégés, et les noms des Verhoogen (René), des Gheury, des Vandervelde (Paul), des Bordet (Jules), des Coppez (Henri), des Philippen, des Funck (Maurice), des Wybauw ont déjà acquis, même à l'étranger, une certaine notoriété. La réputation de cette jeune et vaillante école de médecins proteste contre les affirmations de M. P. Heger.

Mais il est un point où l'article de M. P. Heger rencontrera l'assentiment unanime du corps professoral; c'est quand il insiste sur la nécessité de rétablir un examen d'entrée à l'Université.

L'Université, si l'on ne veut pas assister à la décadence des études supérieures, ne doit ouvrir ses auditoires qu'à des jeunes gens d'une aptitude reconnue, qui puissent suivre les cours avec fruit, et l'État a pour devoir de veiller à ce que les professions libérales se recrutent convenablement.

Au surplus, les pères de famille ont intérêt à savoir s'ils ne se méprennent pas sur les capacités de leurs fils et s'ils ne sont pas les dupes de spéculateurs effrontés qui, sous le nom d'Instituts, fondent parfois des entreprises purement commerciales.

Néanmoins, quoi que l'on fasse, on ne parviendra jamais à écarter complètement de l'instruction supérieure ceux qui sont condamnés à rester ce qu'on nomme familièrement des " fruits secs ". Il partira toujours, de l'Université comme du collège, des élèves avec des connaissances superficielles dont bientôt toute trace s'évanouit. Les cas cités par M. P. Heger, dans son article (p. 767), ne manqueront donc pas de se reproduire.

Mais, ce que nous pouvons obtenir et ce que, en général, nous obtenons déjà dans les conditions actuelles, c'est que tout étudiant, en entrant à l'Université, ait du moins le respect de la science. Et j'ai été fort étonné d'apprendre (p. 768) que M. P. Heger „ se désolé d'un spectacle que d'autres auraient jugé devoir le réjouir : l'excès de la discipline dans l'esprit de ses auditeurs „. Quand un professeur monte en chaire, non pour exercer un métier, mais pour faire luire aux yeux de ses disciples quelque rayon de l'éternelle vérité, il est naturel que l'étudiant témoigne,

par son attitude même, les sentiments qu'il éprouve, et il n'y a pas à l'en blâmer. Mais ce qui est hautement désirable, c'est que l'Université combatte quelques-uns des abus dont l'enseignement moyen finira par se débarrasser petit à petit. Il faudrait notamment que la confection des cahiers ne fût plus, pour l'étudiant, la principale de ses occupations.

On connaît la chanson où l'étudiant de Paris se félicite de pouvoir, sans quitter sa chambrette, étudier tous ses cours :

« Car, sur les quais, un certain bouquiniste
M'a pour un rien vendu mes professeurs. »

Qui ne sait que la mémoire et la théorie pure ont un rôle trop considérable dans les examens de médecine comme dans les examens de droit ?

Et, assurément, M. P. Heger ferait œuvre utile, s'il s'efforçait de développer dans les examens de la Faculté dont il fait partie, l'importance des épreuves pratiques, et si, dans le domaine de l'enseignement supérieur, il tentait d'introduire quelques-unes des réformes qu'il recommande.

Quant à l'enseignement moyen, laissons-le poursuivre ses progrès avec lenteur et persévérance : il est dangereux pour lui de rompre trop brusquement avec des traditions parfois séculaires, et M. Lavisse déclare avec raison qu'il ne faut pas moins d'un demi-siècle pour opérer une réforme scolaire (1). Ici plus qu'ailleurs, le vieux proverbe persan trouve son application : c'est le temps qui est le père des miracles.

Naguère, M. P. Heger a malmené les universités de notre pays, quand il a eu l'imprudence d'écrire qu'en Belgique l'enseignement supérieur est avant tout professionnel et organisé en vue du diplôme à conquérir plutôt qu'en vue du perfectionnement scientifique (2). M. Léon Fredericq, professeur à l'Université de Liège, lui adressa aussitôt une réponse (3), à laquelle s'associèrent ses collègues, MM. van Beneden, Swaen, Putzeys, Spring, Gilkinet, Gravis et Folie, « protestant avec lui contre les affirmations qu'il

(1) ED. DEMOLINS : *L'Éducation nouvelle* (pp. 35 et suivantes).

(2) *Le Programme de l'Institut Solvay*, par le D^r PAUL HEGFR (1891), p. 6.

(3) *M. Paul Heger et les Instituts Universitaires*, par LÉON FREDERICQ, 1891.

avait relevées dans le texte de la conférence de M. Heger ».

Aujourd'hui, M. Heger se tourne contre l'enseignement moyen, sans que ses attaques soient plus légitimes; mais la réponse à faire est très aisée. Qu'il plaise à l'honorable Recteur de venir voir fonctionner l'enseignement dont il a parlé dans son article; qu'il parcoure quelques livraisons de la *Revue des Humanités* (1), qui est le principal organe des réformes à introduire dans les collèges. En se mêlant, ne fût-ce qu'une heure ou deux, à la vie de l'école, il verra que les élèves n'ont pas trop besoin de pitié et que les professeurs ne méritent pas trop de reproches. Il verra aussi qu'on a opéré sans secousse des améliorations modestes et tranquilles, que l'on en prépare d'autres encore, et qu'au milieu du mouvement général, l'enseignement moyen ne reste pas immobile.

(1) *Revue des humanités en Belgique* (Decallonne-Liagre à Tournai), voir surtout la livraison (n° 3) de janvier 1900.

La propriété foncière dans la Pologne russe

PAR

L. DE RAET et S. DE DRIERZBICKI

Licenciés de l'École des Sciences Politiques et Sociales.

Le présent article constitue le développement de certains passages d'une communication faite par les auteurs au Séminaire d'Économie politique, pendant la dernière année académique. La communication portait sur les points suivants : l'aspect physique du pays ; — l'histoire de la propriété foncière ; — la répartition actuelle de la propriété ; — l'état de la culture ; — la main-d'œuvre ; — le capital et le crédit ; — l'influence des villes ; — l'association.

A cette communication, se trouvaient annexées les thèses suivantes, présentées par M. De Raet :

1. L'assimilation de l'économie agraire à l'économie industrielle a, dans la première moitié de ce siècle, et aujourd'hui encore, considérablement nui au développement de l'agriculture en général et du crédit foncier et agricole en particulier.

2. L'étendue des exploitations est déterminée par la technique agricole (nature du sol, débouchés, prix, etc.) et il n'y aura de concentration foncière que si la technique favorise un mouvement dans ce sens.

3. Le sol est-il du capital ou faut-il le considérer comme une force productive spéciale qui se forme de sources entièrement différentes et qui agit différemment de la force productive du capital ?

4. Le développement du machinisme en agriculture est déterminé par l'étendue des exploitations et par la pénurie ou la cherté de la main-d'œuvre et l'existence des capitaux.

5. Le capital est indispensable à la production agricole, et cela d'autant plus qu'une population plus dense et une prospérité plus grande exigent une production plus importante des choses nécessaires à la vie et rendent cette production plus rémunératrice. A un degré de civilisa-

tion plus élevé, le capital joue un rôle plus important dans l'économie agraire et a, en comparaison de la valeur de la terre, une valeur globale plus grande qu'à un degré de civilisation moindre. (*Th. von der Goltz, Landwirtschaft* dans le *Handbuch de Schönberg.*)

6. Qu'y a-t-il de vrai et de faux dans la théorie de la rente, découverte par Anderson, au point de vue statique et formulée au point de vue dynamique par West et Malthus, et qui porte à tort le nom de Ricardo ?

7. Est-il désirable que les communaux, tels qu'ils existent encore en Belgique, se maintiennent ou se développent ?

8. L'avenir des agriculteurs est dans l'association (coopération pour le crédit, l'assurance, l'élevage et la fabrication, l'achat et la vente des produits).

9. Le développement de la propriété paysanne (faire valoir direct) se fait en raison inverse de la valeur vénale du sol. (J. de la Vallée-Poussin, *Revue sociale cath. lique*, 2^e année, 1898-1899.)

10. Le sol revêt un caractère de monopole, car il n'existe qu'en quantité limitée. C'est ce qui différencie le sol des autres capitaux qui se développent à mesure que la population augmente, tandis que le caractère monopolistique du sol s'accroît, au contraire, chaque jour davantage. (*Lujo Brentano Agrarpolitik*, cité d'après la *Revue d'Éc. pol.*, oct. 1899.)

La discussion de ces thèses a provoqué, parmi les membres du Séminaire, des controverses touchant notamment les conditions d'établissement et les effets économiques du mode de culture. Pour apporter, dans la discussion, des éléments de fait, M. le professeur Waxweiler a proposé de visiter la grande exploitation agricole de MM. Dumont, à Chassart. Le programme de l'excursion comportait ces trois questions : 1. Le mode de culture est-il déterminé par la nature du terrain ? — 2. La grande culture est-elle supérieure ou inférieure à la petite culture sous le rapport a) technique, b) économique ? — 3. Quels sont les facteurs qui déterminent l'un ou l'autre mode de culture ?

Le Séminaire ayant interrompu ses travaux après les vacances de Pâques, les diverses constatations faites au cours de l'excursion n'ont pu faire l'objet d'un examen complet. A la reprise des cours, une section spéciale sera constituée au sein du Séminaire, en vue d'étudier d'une façon systématique, et spécialement au point de vue historique et statistique, l'économie agraire de la Belgique.

Historique de la propriété foncière

La Pologne fut, dès le Moyen Age, un pays exclusivement agricole. La noblesse polonaise pratiquait une culture basée sur la production des céréales et sur l'élevage du bétail. Au xv^e siècle, il se produisit une véritable révolution au point de vue agraire : les

corvées remplacent le fermage que le paysan payait pour l'utilisation de la terre. Il fut d'abord attaché à la glèbe (1496). Les corvées furent sanctionnées, pour la première fois, par l'édit de Thorn de 1520, qui les fixait à un jour par semaine.

Au point de vue économique, le résultat de cette politique fut brillant : la grande culture se développa d'une façon extraordinaire et la Pologne devint le grenier de l'Europe. Mais cette prospérité fut une des causes de la décadence politique de la nation : le seigneur féodal se transforma en propriétaire terrien, et abandonna le métier des armes. D'un autre côté, on ne permettait pas au roi de maintenir une armée nombreuse de mercenaires, qui aurait paru attenter aux privilèges de la noblesse. Aussi, lorsque des voisins puissants, fortement organisés au point de vue militaire, la Russie, la Prusse et l'Autriche, se jetèrent sur la Pologne, celle-ci se trouva sans défense et subit le sort tragique que l'on sait.

Sous l'ancien régime, la noblesse possédait seule la terre et certains magnats avaient des domaines immenses. Ainsi, Radziwill tirait des revenus de 16 villes et de 583 villages, comme domaines de la couronne, tandis que la valeur de ses domaines privés dépassait 100 millions de florins polonais. Félix Potvcki possédait 3 millions de " *morgen* ", sur lesquels vivaient 600,000 paysans. La situation des paysans était fort précaire ; " comme le grain sous la meule, ainsi le paysan se trouve sous son maître ", dit un écrivain du XVIII^e siècle. D'après Korzon, l'esclavage (*nie-wola*) du paysan polonais sur les biens nobles du XVIII^e siècle n'égalait pas l'esclavage de Rome, mais dépassait en cruauté le servage français et le servage tel qu'il existait alors en Prusse (1). La commune agricole n'existait pas sous l'ancien régime : les paysans habitaient sur le domaine du seigneur. Lors de l'abolition du servage, en 1807, sous l'influence des idées françaises, régnant dans le grand-duché de Varsovie, il ne tarda pas à se former un prolétariat des campagnes. " Les serfs affranchis ne reçurent point de lots ; obligés d'en louer chez les nobles, ils furent accablés de rentes exorbitantes par les

1 *Der Physiokratismus in Polen*, Dr Julius MARCHLEWSKI. Zurich, 1897.

seigneurs qui gardèrent sur eux une sorte de juridiction patrimoniale ; une grande partie des paysans n'avait pas même les moyens de prendre des terres en fermage. L'insurrection de 1863 eut ce bon résultat que le gouvernement, cherchant à s'appuyer sur le peuple pour briser la résistance de la noblesse et du clergé, décréta le droit de la propriété des paysans sur les terres qu'ils cultivaient comme fermiers, en indemnisant les propriétaires (1) et en se faisant payer par les paysans en annuités ; à ceux qui n'avaient point de terres, le gouvernement donna en partage les biens confisqués des nobles et des couvents. Aussi, tandis qu'en 1859, il n'y avait en Pologne que 21,944 propriétaires parmi les paysans, que les fermiers (*czinszewiki*, du mot *czinsz* bail) étaient au nombre de 1,995,304 et que le prolétariat agricole se composait de 1,405,555 individus, compte-t-on aujourd'hui 611,028 familles de paysans propriétaires, qui possèdent 4 millions 787,094 hectares (2). »

La répartition de la propriété foncière

Avant de passer au sujet principal de cette communication, il ne sera pas inutile de fixer les idées par quelques données statistiques, tirées des plus récentes publications officielles de Saint-Pétersbourg sur le Gouvernement de la Vistule.

Au point de vue agricole, les terres se répartissent de la façon suivante :

Terres arables	6,221,000 hectares
Prairies	968,000 „
Pâturages	855,000 „
Forêts	2,320,000 „
Terres incultes	557,000 „
Jardins, routes, maisons, etc.	376,000 „
Superficie totale	<u>11,297,000</u> „

(1) Ceux ci devaient recevoir 10 p. c. de la valeur des terres. En fait, ils ne reçurent rien du tout

(2) *Nouveau Dictionnaire de Géographie Universelle*, par VIVIEN DE SAINT-MARTIN. Vol. IV. Paris, 1890, pp. 866 et suivantes.

Ne possédant pas l'étendue cultivée pour les divers produits, nous donnons ci-dessous quelques chiffres de nature à caractériser l'agriculture polonaise :

La betterave occupait, en 1885, 47,770 hectares, mais les plantations ont augmenté depuis en proportion considérable, par suite du changement de culture produit par la baisse du prix des céréales.

La production des céréales est en moyenne de 44,100,000 hectolitres,

dont	5,460,000	hectolitres de froment
	16,800,000	„ de seigle
	12,810,000	„ d'avoine
	9,030,000	„ d'autres grains (1).

La production de la pomme de terre est presque égale : 40 millions 100,000 hectolitres.

La betterave et la pomme de terre sont utilisées pour la fabrication du sucre et de l'alcool.

Quant à la propriété, elle se répartit de la façon suivante :

- 46 p. c. de grande propriété;
- 43 p. c. de petite propriété;
- 6 p. c. de domaines en majorats;
- 5 p. c. de domaines de l'État.

La *grande propriété*, qui couvre presque la moitié de l'étendue des terres malgré les diminutions qu'elle a subies depuis le siècle dernier, joue encore un grand rôle dans l'économie rurale de la Pologne. L'immense majorité des domaines sont exploités en faire valoir direct. Le fermage est chose presque inconnue pour ces propriétés. On considère comme contraire à l'intérêt du propriétaire, de louer la terre à un tiers, qui peut l'appauvrir pendant le temps qu'il l'occupe. Comme la même chose se présente pour la petite propriété, on peut dire que la situation est inverse de celle que l'on constate en Belgique : là, presque toutes les terres exploitées directement par les propriétaires grands et petits, ici, presque les 2/3 de la terre arable sont exploités en location. La grande propriété comprend des domaines d'étendue fort variable,

(1) VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *loc. cit.*

allant de 150 à 20,000 hectares. Au point de vue de l'exploitation, les fermes ont une étendue, de 150 à 600 hectares. Les grands domaines sont divisés en fermes de moins de 600 hectares, parce qu'au delà de cette étendue l'exploitation deviendrait trop onéreuse à cause des distances à parcourir, de la difficulté de la surveillance, de l'unité de direction, etc. Ces grands domaines ne se composent naturellement pas seulement de terres arables, mais chaque exploitation comprend aussi des pâturages et des forêts.

La *petite propriété* est, comme nous l'avons vu, pour la majeure partie de création récente. Il existait peu de villages avant 1863 : les paysans habitaient sur les domaines des propriétaires, dont ils louaient les terres, fournissant en retour une somme d'argent ou du travail, survivance des corvées. Les agglomérations agricoles existantes étaient d'anciennes colonisations, encouragées par les grands propriétaires.

A l'époque contemporaine, la petite propriété s'est constituée suivant plusieurs modes :

1^o Le plus important est la conséquence de l'ukase de 1864, dont nous avons déjà expliqué la portée. On détacha des grands domaines des parcelles, que l'on donna en propriété aux paysans. Ces terres n'étant pas toujours suffisantes pour faire vivre les familles agricoles, la grande propriété fut soumise en faveur des paysans à de nombreuses servitudes sur les forêts, sur les pâturages et les terres en jachère, faisant partie du grand domaine. Ces servitudes, qui grèvent lourdement la grande propriété, sont souvent un obstacle à une culture rationnelle et progressive et une source permanente de conflits et de procès. C'est cependant grâce à elles que le pays n'a pas été complètement déboisé. Le déboisement avait cependant pris de telles proportions, que le gouvernement l'a défendu en 1898, ne permettant plus que les coupes annuelles et l'exploitation rationnelle des forêts ;

2^o L'ukase de 1864 prévoyait le rachat des servitudes. Beaucoup de propriétaires ont levé les servitudes grevant leurs propriétés en donnant des terres aux bénéficiaires : ainsi de nouveaux villages se sont créés et la petite propriété s'est accrue ;

3^o Un troisième mode est l'achat en argent par les paysans de parties de grands domaines

4^o Enfin, en 1888, le gouvernement russe a créé une Banque de colonisation. Elle avance de l'argent à un groupe de paysans, qui doivent fournir de leur côté une partie de la somme nécessaire à l'achat d'un domaine. La Banque prend une hypothèque sur l'ensemble de la colonie, dont la dette est acquittée par des paiements répartis sur un certain nombre d'années.

Les *majorats* ont été formés par des terres confisquées après le soulèvement de 1863, en faveur de fonctionnaires et de généraux russes. Ces terres sont presque les seules qui soient cultivées par des fermiers : le propriétaire ne les considère que comme une source de revenus.

Enfin, les *domaines de l'État* se composent surtout de forêts et de terres incultes. Ils ne sont, du reste, pas importants, puisqu'ils ne couvrent que 5 p. c. de la superficie du sol.

Ajoutons que les villes, les institutions de bienfaisance et le clergé ne possèdent plus de terres.

En résumé, nous pouvons caractériser la situation de la Pologne au point de vue étudié en disant que :

1^o *C'est un pays de grande propriété et de grande culture, car celle-ci produit seule au delà de ses besoins;*

2^o *C'est un pays où le faire valoir direct est le mode d'exploitation dominant, presque exclusif.*

VARIÉTÉS

Le Congrès international d'Enseignement supérieur de Paris

Les journaux n'en ont guère parlé; il a fait peu de bruit au milieu du fracas de l'Exposition; mais, ce qui vaut mieux, il a fait de bonne besogne, non seulement en mettant en relations personnelles des universitaires de tous les pays, mais en discutant d'une manière approfondie, avec des conclusions positives, les questions les plus actuelles qui concernent l'enseignement supérieur.

Cinq cents personnes, dont deux cents étrangers, avaient adhéré au Congrès. Une vingtaine de gouvernements avaient envoyé des délégués officiels à cette réunion internationale qui s'est tenue, du 30 juillet au 4 août, à la Sorbonne (amphithéâtres Richelieu, Guizot et Michelet), sous la direction de M. Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine et président de la *Société d'Enseignement supérieur* de Paris.

Le Congrès a consacré ses séances plénières à la discussion des questions générales qui pouvaient intéresser tous ses membres, tandis que dans ses sections (Histoire, Beaux-Arts, Géographie, Philosophie, Philologie, etc.) ont été traités des sujets spéciaux à ces sciences.

Tous les débats avaient été soigneusement préparés. Des rapports substantiels, exposant complètement l'état des questions soumises au Congrès et pourvues de conclusions précises, avaient été préalablement envoyés à tous les adhérents; grâce à cette méthode, la marche des discussions s'est trouvée fort simplifiée.

Nous n'énumérerons pas ici toutes les matières traitées dans les assemblées générales et dans les sections. Nous nous contenterons d'en indiquer quelques-unes qui ne laissent pas que d'avoir de l'intérêt pour nous, et d'insister sur les deux débats particulièrement captivants relatifs à l'Ex-

tension universitaire et à l'enseignement de l'histoire dans les Universités.

La discussion sur l'Extension universitaire, son histoire, son but, ses moyens, a rempli deux séances plénières. Elle a été menée avec un grand ordre. Des universitaires de tous les pays sont venus, tout d'abord, exposer tour à tour la situation de l'œuvre dans leurs patries. Et ce fut assurément un spectacle significatif que ce défilé d'hommes de toutes langues et de toutes races. Il a démontré la rapidité avec laquelle l'Extension, née en Grande-Bretagne, s'est répandue en Europe et en Amérique, en s'adaptant aux besoins et aux usages particuliers de chaque peuple. On nous permettra de constater, dans cette Revue, que le Congrès a écouté avec intérêt la communication que nous avons eu l'honneur de lui présenter sur l'Extension universitaire en Belgique et particulièrement sur l'Extension de notre Université. Nous avons recueilli, au sujet de son organisation et de ses progrès, les appréciations les plus flatteuses pour cette fille grandissante de l'Université libre.

Après la lecture de toutes ces communications, la discussion s'est engagée sur les méthodes et les formes de l'Extension universitaire. Pour ne pas entrer dans les détails, disons que les conclusions auxquelles le Congrès a abouti sont à peu près conformes aux règles qui sont appliquées par l'Extension de l'Université de Bruxelles.

La section d'histoire, présidée avec une grande distinction par M. G. Monod, puis par M. G. Perrot, a, comme nous le disions plus haut, consacré une de ses séances à l'examen d'une proposition de M. G. Monod. Frappé, comme un nombre croissant de ses collègues, des inconvénients de la spécialisation excessive des cours d'histoire dans les Universités françaises, M. Monod a proposé d'émettre un vœu tendant à répartir en trois catégories les cours supérieurs d'histoire : des cours généraux embrassant d'assez grandes périodes historiques, des cours spéciaux (séminaires), des cours de sciences auxiliaires, telles la paléographie, la diplomatique, la pédagogie historique, etc. Ce vœu a été appuyé par M. Cartellieri, de Heidelberg, qui a constaté qu'en Allemagne aussi une réaction se dessinait contre la spécialisation des cours, et par M. Xénopol, le savant professeur de Jassy. Nous nous sommes permis de faire remarquer aux membres de la section que, depuis 1890, les Universités belges appliquaient, de par la loi, un système analogue à celui que préconisait M. Monod : en candidature, des cours généraux ; en doctorat, des cours spéciaux et des cours techniques.

Citons encore, sans y insister, parmi les sujets débattus en séance plénière : la création d'œuvres en faveur des étudiants ; le rôle des Universités dans l'éducation agricole, industrielle, commerciale, coloniale ; la formation, par les Universités, des maîtres des autres ordres d'enseignement ; les rapports entre les Facultés d'une même Université et entre les Universités des divers pays. Et notons, parmi les sujets examinés en

sections : l'institution, dans les Universités, de cours d'histoire des religions; la création, dans les établissements d'instruction secondaires, d'un enseignement d'histoire de l'art; l'organisation d'un enseignement complet de la géographie dans les Universités; les conditions de l'étude et de l'enseignement de la philosophie dans les Universités et les établissements d'enseignement secondaire, etc.

Les travaux du Congrès ont été accompagnés fort agréablement d'une série de visites intéressantes aux établissements scientifiques de Paris : à la Sorbonne, dont la magnificence artistique et l'excellent aménagement scientifique ont fait l'admiration de tous les connaisseurs; à l'École de droit, dont les honneurs furent faits par M. le doyen Glasson; à l'École normale, où nous eûmes pour guide M. Perrot; à l'Institut Pasteur et aux galeries du Museum d'histoire naturelle.

A la séance de clôture, présidée par M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, le Congrès a nommé une Commission chargée de préparer l'organisation du prochain Congrès d'Enseignement supérieur, qui se tiendra vraisemblablement en 1903.

Comme le prouvera bientôt la publication des rapports et des procès-verbaux du Congrès, cette assemblée a fait œuvre sérieuse et féconde, ce qui ne se peut pas toujours dire de réunions de ce genre. La plus grande partie de ce succès incontestable revient aux organisateurs du Congrès : M. Brouardel, qui a présidé les séances plénières avec fermeté, courtoisie et humour; M. le professeur Larnaude, secrétaire général, et M. Picavet, secrétaire, qui avaient excellemment préparé la besogne du Congrès, et leurs adjoints qui ont comblé d'attentions les délégués étrangers.

L. LECLÈRE.

Nous donnons, ci-dessous, un extrait du rapport présenté par M. Leclère au Congrès de Paris sur l'Extension universitaire en Belgique. Il a été publié *in-extenso* par la *Revue internationale de l'Enseignement supérieur*, du 15 août.

Après avoir retracé brièvement l'histoire de l'Extension en Belgique, expliqué l'organisation de l'Extension de l'Université libre et noté ses progrès, M. Leclère répond aux questions posées par le rapport préliminaire de M. Larnaude, secrétaire-général du Congrès :

« C'est en nous appuyant sur l'expérience faite, depuis sept années déjà, par les promoteurs et les professeurs de l'Extension de l'Université libre de Bruxelles, que nous essaierons de répondre à quelques-unes des questions posées dans le rapport préparatoire.

« Faut-il préférer aux conférences isolées, sans lien entre elles, ... les cours sur un sujet ou une matière déterminés, comprenant le développement assez complet d'une idée, d'une théorie, d'un problème littéraire, artistique, scientifique, social? » L'affirmative ne nous paraît pas un seul instant douteux. Le but de l'Extension universitaire est de propager les connaissances qui figurent au programme des établissements d'enseignement supérieur, d'initier, dans la mesure du possible, le grand public, et notamment la classe ouvrière, à ces connaissances. Dès lors, le cours s'impose, car seul il peut atteindre ce but. Il ne s'agit pas de distraire des auditeurs, il s'agit de les instruire, de leur exposer méthodiquement, avec détails, avec preuves, les résultats acquis dans les divers ordres des sciences, de concentrer leur attention sur quelques questions importantes et non de l'éparpiller sur une foule de sujets traités nécessairement d'une manière superficielle, faute de temps. Toutefois, nous estimons que si les cours, de six leçons en moyenne, sont une des conditions essentielles d'une Extension vraiment universitaire, l'emploi de la conférence peut être permis et même utile dans deux cas : pour ouvrir ou pour clore, par l'exposé d'un sujet attrayant, et particulièrement à la portée du grand public, une série de cours ; et pour préparer dans une localité la formation d'un groupe d'auditeurs, capables de suivre plus tard des cours extensionnistes. Attirés par la conférence, ils entrent en contact les uns avec les autres et avec le professeur de l'Extension ; et il y a beaucoup de chances pour qu'ils restent fidèles à l'œuvre, lorsqu'elle essaiera de s'implanter définitivement parmi eux, sous sa forme ordinaire. L'Extension de Bruxelles organise des conférences dans ces deux cas, et elle s'est toujours félicitée des résultats obtenus.

» Nous ajouterons, qu'à notre avis, les cours doivent être organisés surtout dans les localités dépourvues d'Université, d'établissements scientifiques et artistiques, de sociétés de conférences, etc., bref, dans les milieux les plus déshérités au point de vue de la diffusion des connaissances. Dans les grandes villes, ils sont assurément très utiles ; mais ils peuvent, dans une certaine mesure, être remplacés par d'autres moyens d'éducation scientifique ; dans les localités secondaires, les petites villes, même les bourgs, ils sont indispensables. Nous constatons, depuis sept années en Belgique, que c'est dans les localités de 5 à 20,000 habitants que nos professeurs ont les auditoires les plus nombreux, les plus assidus, et que l'Extension possède ses plus fidèles comités locaux.

» Quelle est la méthode à suivre par les professeurs et les organisateurs des cours ? Et tout d'abord les cours doivent-ils être gratuits ou payants ? Nous pensons qu'une rétribution doit, selon le principe anglais, être exigée des auditeurs (s'il s'agit, bien entendu, de cours et non de conférences). Elle assure la fréquentation régulière des leçons, indispensable pour que le but pédagogique poursuivi soit atteint. Si l'auditeur ne doit pas acquitter un droit d'entrée, payé une fois pour toutes, il assistera à

deux ou trois leçons sur six ou huit ; il aura moins de scrupule, en tous cas, de manquer à l'une d'elles ; et il ne comprendra plus, après une absence ou deux, la suite des faits exposés par le professeur. L'Extension bruxelloise a fait de cette condition une règle absolue ; mais le principe une fois admis, elle invite ses comités locaux à fixer au plus bas prix possible le montant de la rétribution, pour rendre ses cours accessibles à tous. Un franc, deux francs, trois francs au maximum, tels sont les prix pour un cours de six leçons. De plus, des réductions sur ces droits minimes sont accordées aux instituteurs, aux élèves des écoles, aux membres des sociétés ouvrières qui se réunissent en groupes de quelque importance.

» Nous considérons aussi comme une condition nécessaire d'un cours extensionniste la distribution, à tous les auditeurs, d'un sommaire imprimé (le *syllabus* anglais), donnant le plan du cours, les indications essentielles, des références bibliographiques. C'est grâce au sommaire que l'auditeur pourra suivre le cours avec fruit ; c'est en le relisant qu'il gravera dans son esprit les faits qui lui ont été exposés. Sans lui, les paroles du professeur sont à moitié, sinon tout à fait, perdues pour des auditeurs qui ne prennent pas de notes ou qui, s'ils en prennent, les prennent mal. Nous avons remarqué, en Belgique, que de nombreux auditeurs conservent la collection des sommaires qui leur ont été remis, et que beaucoup de personnes, n'assistant pas aux cours de l'Extension ou ne demeurant pas dans des localités où les cours se donnent, achètent régulièrement les résumés de notre collection, qui en comprend une quarantaine à ce jour. L'action éducative de l'Extension se fait aussi sentir au delà des limites de ses auditoires.

» Le rapport préparatoire fait allusion au système anglais des *classes* et des *examens*. L'Extension de Bruxelles a songé à l'introduire en Belgique, mais elle y a bientôt renoncé. Nos professeurs se bornent à inviter, au début du cours, les auditeurs qui ont des explications à leur demander à les leur présenter à la fin de la leçon ou par écrit, avant la leçon suivante ; ils n'ont réussi presque nulle part, à ma connaissance, à grouper autour d'eux, après la conférence *ex cathedra*, un noyau d'auditeurs particulièrement zélés. Nous pouvons, assurément, regretter ce fait, mais il s'explique. Parmi les auditeurs anglais des cours d'extension, beaucoup y voient un moyen d'acquérir les connaissances qui sont au programme de notre enseignement moyen ; ils deviennent des élèves ; en Belgique, et, j'imagine, en France, ils resteront toujours des auditeurs, car dans ces pays, l'Extension n'a pas à suppléer à l'absence d'une pièce du mécanisme scolaire. Et c'est aussi pour ce motif que personne, en Belgique, ne demande à passer des examens et à conquérir des titres qui ne confèreraient, à la différence des diplômes de l'Extension britannique, aucun avantage pratique.

» Nous croyons, au contraire, que l'excellente institution des *summer*

meetings est aisément adaptable aux organisations extensionnistes du continent, sous des formes appropriées aux mœurs et aux habitudes locales. C'est ainsi que l'Extension de l'Université de Bruxelles a fait un pas dans cette voie, en organisant, de concert avec plusieurs de ses comités locaux, des excursions scientifiques dans la capitale. Chaque année, au printemps ou en été, pour des prix très réduits, de nombreux auditeurs des cours donnés en province se réunissent, se dirigent vers Bruxelles et y visitent, sous la direction des professeurs de l'Extension qui leur ont donné des cours, les établissements scientifiques dont l'étude complète les données recueillies par eux pendant les leçons : Observatoire, Institut de physiologie, Institut et Jardin botaniques, Musées de peinture, de sculpture comparée, des arts décoratifs, etc.

» Nous terminerons cette trop longue communication en insistant sur l'utilité, que nous avons éprouvée personnellement, d'une petite bibliothèque itinérante, accompagnant le professeur, et déposée pendant la durée du cours chez le secrétaire du comité local; et nous tenons aussi à faire ressortir l'efficacité de l'emploi de projections lumineuses, qui s'est, chez nous, généralisé, et qui, donnant au cours plus d'attrait, augmente son effet utile en mettant pour ainsi dire sous les yeux des auditeurs les preuves de ce qui leur est affirmé. »

Le Transvaal en 1881

Audiat et altera pars.

Dans un article qu'a publié la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} avril 1881, G. Valbert (Victor Cherbuliez) nous présentait, en raccourci, l'histoire des Boers de l'Afrique australe, depuis le « trek » de 1836 jusqu'à la révolte de 1880, et ne dissimulait point sa sympathie pour les vaillants colons, dont le monde entier admire aujourd'hui le courage et la résistance.

Le hasard vient de me remettre sous les yeux un volume entré dans ma bibliothèque, il y a cinq ou six ans, et que j'avais à peine feuilleté à cette époque. Ce livre a paru à Londres en 1881; il est intitulé *With the Irregulars in the Transvaal and Zululand*; son auteur, M. Tomasson, ex-officier de la cavalerie irrégulière, l'a dédié à son ancien chef, le colonel Redvers Buller, aujourd'hui général.

M. Tomasson a passé sept années dans l'Afrique australe; il nous fait

le récit circonstancié de la campagne de 1878-1879 dans le Basutoland septentrional et le Transvaal, campagne au cours de laquelle fut tué le prince impérial ; le chapitre que l'auteur consacre au malheureux jeune homme n'est pas le moins curieux du livre. Mais ce qui me paraît donner un regain d'intérêt à cette œuvre, c'est le chapitre final, où M. Tomasson émet des vues personnelles sur la situation du Transvaal en 1881 et sur son avenir. Aujourd'hui que la question de l'avenir de ce pays se pose à nouveau, et à peu près dans les mêmes termes qu'il y a dix-neuf ans, il y a quelque profit, je pense, à laisser parler un témoin des événements d'alors. A la lumière du présent, nous constaterons souvent que l'auteur s'est trompé dans ses appréciations et dans ses prophéties, que son optimisme et son chauvinisme ont par trop influencé son jugement, mais son livre est de la catégorie de ceux qui forment à la fois et qui reflètent l'opinion d'un peuple, et il nous permet de mieux comprendre l'état d'esprit d'un Anglais de nos jours, nourri de pareilles lectures.

Encore un mot. M. Tomasson nous avertit qu'il manie mieux l'épée que la plume : je le crois volontiers. Pour moi, je me suis efforcé de traduire sa pensée, sans la parer ni, — je l'espère du moins, — l'altérer.

Juillet 1903.

EMILE BOISACQ.

En premier lieu, exposons le cas des Boers, qui est simple. Ils allèguent que le Gouvernement britannique a pris possession de leur pays par un coup de force ; qu'ils ont usé de tous les moyens en leur pouvoir pour obtenir justice, et qu'après avoir attendu patiemment pendant trois ans, trouvant tous les autres moyens inefficaces, ils ont été obligés de recourir à la résistance armée. Voilà leur thèse, qui semble avoir provoqué la sympathie d'une fraction considérable du public anglais.

Dans le camp opposé, on maintient que le Transvaal était un pays livré à l'anarchie et à la banqueroute, n'ayant aucun moyen de protéger ses frontières contre les attaques des sauvages, qui, sans trouver de résistance, prenaient possession du territoire de la République et qui menaçaient de devenir un danger pour les colons anglais. C'est pourquoi Shepstone s'est rendu à Prétoria et a proclamé l'annexion de la République sud-africaine à la Grande-Bretagne.

A cette occasion, on ne mit en mouvement que peu de forces. L'escorte de Sir T. Shepstone n'était que de vingt-huit hommes, qui auraient pu être anéantis ou faits prisonniers en quelques minutes.

Telles sont les circonstances qui ont amené le conflit entre les Boers et le Gouvernement impérial. Nous pensons qu'un examen consciencieux des faits éliminera toute sympathie pour ces Hollandais mal avisés. Et ici nous désirons consigner l'opinion que les quatre cinquièmes de la population du Transvaal étaient bien disposés pour le Gouvernement britannique. Du moins, tels sont les résultats de nos observations et d'un échange d'idées avec les éléments les plus respectables de la communauté hollan-

daise. Un grand nombre des Boers du Transvaal ont émigré de la Colonie du Cap, et, pour une bonne part, depuis l'annexion. Nous avons eu l'occasion de connaître beaucoup de fermiers hollandais de la vieille colonie et d'apprendre les raisons de ces déplacements.

Certains ne faisaient point de bonnes affaires, en raison des conditions défavorables du sol ou du climat, de pertes de fonds, par suite de maladies ou de la sécheresse, et pour d'autres causes également indépendantes de la forme du gouvernement. D'autres étaient des paresseux, de francs propres-à-rien (*go. d-for-nothing-rascals*), qui ne sauraient prospérer nulle part. Puis il y avait de ces boers qui n'avaient pas, à leur goût, les coudées franches, car la grande ambition de ceux-ci est de pouvoir se planter sur quelque point élevé, à proximité de leurs demeures, et de montrer de là l'étendue de leurs domaines. Nous, qui désirons restreindre les fermes, nous sommes par là même peu aimés et nous trouvons ici comme le pendant de la question du squatter et du « selector » libre d'Australie.

Une décision juridique contraire les amènerait à méditer sur leurs torts. Ils accepteraient une offre de terre et de fonds et tout aussitôt attelleraient leurs chariots et fileraient rejoindre les Burgers.

La vraie cause de leurs plaintes, c'est le degré de liberté dont jouissent les naturels. Pendant de longues années, après la cession du Cap par le général batave Janusens, l'esclavage fut reconnu par la Grande-Bretagne. D'après tous les récits, les Hottentots et les autres esclaves indigènes eurent longtemps une vie très misérable. Il subsiste de douloureux souvenirs d'application du fouet, de tortures, d'exécutions. Les bushmen qui refusaient résolument de se soumettre à l'esclavage étaient tués par les Hollandais comme nous tuons la vermine. La loi romano-hollandaise n'a certes pas sanctionné ces cruautés. Quelques-uns, cependant, des auteurs de ces crimes étaient attraités en justice et, s'ils étaient reconnus coupables, la justice se déclarait satisfaite par la condamnation à une légère amende.

Actuellement, les Boers disent qu'un naturel peut commettre impunément tous les crimes. Ils disent que sous la domination britannique, toujours le magistrat favorise le noir. Il y a quelque chose de vrai dans cette assertion. La plus forte condamnation que nous ayons jamais vu prononcer contre un naturel, pour vol de moutons, a été de six mois de prison. Quand nous considérons que la grande affaire d'élevage du bétail se poursuit dans une contrée dépourvue de clôtures, et avec une surveillance de police faible ou nulle, c'est une punition disproportionnée au méfait. Nous croyons que ce vagabondage non réprimé des naturels et leur immunité presque entière vis-à-vis du châtement est la principale cause du mécontentement des esprits chez les Boers.

Dans l'Etat libre d'Orange et aussi dans la Colonie du Cap, les indigènes sont maintenus par une réglementation fort salutaire. On ne leur

permet pas de se trouver dehors après une certaine heure de la soirée et, de plus, il est interdit de leur vendre des liqueurs enivrantes.

A côté de cette question des naturels, nous ne connaissons aucun autre grief réel des Boers contre notre autorité. Nous avons dit que nous considérons les quatre cinquièmes de la population hollandaise comme favorables au gouvernement anglais du Transvaal. Cette opinion, le colonel Lanyon, le plus habile de nos administrateurs africains, l'a exprimée aussi dans ses dépêches.

Les adversaires de l'annexion sont une certaine classe d'agitateurs politiques, qui n'ont que peu ou rien à perdre, et il s'en faut qu'ils soient tous hollandais. Nous sommes convaincu qu'un bon nombre d'Anglais ruinés, n'ayant pas de moyens ostensibles d'existence, attirés à l'origine dans l'Afrique australe par les « champs de diamant », où ils ont passé le temps à fréquenter les cantines et les bars d'hôtel, se trouveront avoir pris part, comme excitateurs, au soulèvement actuel.

Sur ces « champs de diamant », il y eut aussi, à une certaine époque, une colonie d'Irlandais à idées avancées, qui proclamaient ouvertement leur hostilité au gouvernement britannique. La tactique des Boers ressemble, en effet, très fort à celle suivie par les agitateurs irlandais pendant les trois ou quatre derniers mois, et, si nous ne nous méprenons pas, nous apprendrons bientôt que règnent au Transvaal le même terrorisme de coercition et la même violence qu'on nous signale quotidiennement d'Irlande. Il n'est que juste d'exclure de cette classe d'agitateurs besogneux des hommes comme Paul Krüger et Joubert, fanatiques de l'école calviniste, qui, nous en sommes bien persuadé, agissent sincèrement et conformément à leurs convictions.

Quoiqu'il en soit, la guerre a éclaté et l'autorité britannique a été mise au défi. La première chose à faire est, naturellement, de réprimer la révolte aussitôt que possible. Il est inadmissible que les Boers opposent une résistance prolongée à des troupes régulières et nous doutons fort qu'ils l'essayent. *C'est derrière des retranchements, s'ils ont l'art d'en faire, qu'ils combattront, comme aussi dans les positions naturelles si nombreuses que leur offrent les contreforts du Drakensberg.* Aucune résistance de ces gens n'empêchera le passage d'une colonne suffisamment forte et habilement conduite, du Natal dans le Transvaal, soit par la route de Coldstream et de Mark's Store, qui est la plus difficile, soit par la route de Newcastle et d'Utrecht, en franchissant le Buffalo river qui traverse une contrée ouverte, où l'artillerie peut se déployer. *Qu'ils puissent causer beaucoup d'ennuis par l'attaque de convois est chose évidente,* comme ils peuvent aussi couper les lignes télégraphiques et interrompre en général les communications.

En outre, en s'adossant au Vaal et en s'avancant et se retirant alternativement chez leurs amis de l'Etat libre, *ils peuvent traîner indéfiniment la guerre,* à moins que le gouvernement de M. Brand

ne soit obligé, par des menaces, d'imposer à ses sujets la neutralité.

En règle générale, le Boer n'est pas courageux et ne se battra que s'il est acculé dans un coin d'où il ne puisse s'échapper. Comme les Boers sont tous montés et bons cavaliers, cette dernière opération n'est pas possible et notre cavalerie régulière ne peut jamais espérer gagner quoi que ce soit à leur poursuite : quand ils sont pressés par le manque de vivres, ils retournent dans leurs demeures, c'est-à-dire là où ils ont laissé, en cours de route, leurs familles, et prennent un temps de repos, racontant aux patrouilles anglaises qui les visitent qu'ils n'ont pris aucune part aux hostilités ou qu'ils ont été forcés de quitter leur domicile bien à contre-cœur. Il y a bien quelque difficulté à réduire des gens qui adoptent cette tactique, laquelle, à ma connaissance, a parfaitement réussi aux insurgés indigènes, voisins des missions de la Cafrerie anglaise. Qu'il faille réprimer, efficacement et d'une main énergique, la révolte, c'est ce qu'on ne saurait même discuter, si nous voulons maintenir notre suprématie dans l'Afrique australe. Les indigènes ont vu les troupes impériales victorieuses dans toutes les luttes qu'ils ont engagées contre elles et savent que, lorsque les habits rouges entrent en scène, la complète soumission des naturels n'est qu'une question de temps. Nous sommes absolument convaincu que la présence de quelques centaines d'hommes de troupe dans le Basutoland ferait plus et mieux en une semaine que toutes les bandes hétéroclites de colons et d'irréguliers de M. Sprigg n'ont fait (si toutefois elles ont fait quelque chose) en six mois. Pour le profit des Zoulous et d'autres tribus puissantes, il faut donc qu'il soit clairement montré que les adversaires blancs de la suprématie britannique seront tout aussi rapidement ramenés à des idées plus saines.

La révolte réprimée, la question qui se pose ensuite est l'avenir du Transvaal. En tout premier lieu, cependant, s'impose le devoir d'exiger le châtimement des individus impliqués dans le meurtre de sujets anglais ou de gens à la solde du gouvernement impérial. Les administrateurs de M. Krüger désavoueraient certainement tout rapport avec ces meurtriers, qui, d'ici là, se seront probablement réfugiés dans l'État libre; celui-ci devrait dès lors être forcé de les livrer, afin qu'une cour martiale les châtie.

L'opinion publique, en Angleterre, semble demander que la question d'annexion soit à nouveau examinée, — en vue d'établir si le Transvaal ne devrait pas être rendu à la forme républicaine. Si cette solution intervenait, les Boers auraient à payer, en argent ou en territoire, leur quote-part dans les frais de la guerre des Zoulous et la totalité des frais occasionnés par les opérations contre Secocoeni; en outre, des troupes seraient maintenues dans le pays aux frais de celui-ci, jusqu'au règlement de l'indemnité, et la sécurité de la vie et des biens des partisans actuels de l'Angleterre serait garantie pour l'avenir. Ces conditions sont de toute justice. Les guerres de 1878-80 n'ont été qu'une source d'avantages pour les Boers, alors qu'elles ont été entreprises pour les protéger. A l'exception d'un petit nombre de fermiers des frontières qui rejoignirent le géné-

ral Wood, après avoir été obligés d'abandonner leurs demeures, le secours prêté par les autres Boers se borna à fournir des moyens de transport à des prix exorbitants. Ils introduisirent aussi des demandes d'indemnité pour d'imaginaires dommages causés par les troupes impériales passant à proximité de leurs fermes désertes, et mirent un noble empressement à réclamer des compensations pour la perte ou la mort de bœufs qui n'avaient jamais quitté les fermes des réclamants.

Les colons d'origine anglaise, il faut le reconnaître, surent également se distinguer dans la prestation de cette sorte de secours au gouvernement, à l'heure de ses embarras. Nous notons que 250,000 livres furent payées par le Natal pour les frais de la guerre contre les Zoulous; la moitié au moins de cette somme devrait être exigée du Transvaal, s'il était rendu à la forme républicaine. En outre, il était couramment affirmé que les Boers étaient en communication avec Cetywayo avant que n'éclatât la guerre, sinon durant les hostilités. Que ce soit vrai ou non, il semble établi qu'ils ont instigué les Basutos et d'autres naturels à se soulever contre le Cap. Quand nous nous rappelons que Cetywayo demanda à M. Shepstone de lui permettre d'avoir « rien qu'une petite guerre » et de « laver ses sagaies » dans le Transvaal, alors gouverné par M. Burgers, et que notre compatriote le persuada de renoncer à ses desseins sur les Boers, on comprendra facilement que ces républicains se soient aliéné la bienveillance et la sympathie de tous les honnêtes gens, de tous ceux qui souhaitent le progrès de l'Afrique méridionale.

Nous avons une ou deux fois déjà mentionné le fait que la majorité des résidents hollandais est favorable au gouvernement anglais, et nous voudrions dès maintenant dire qu'on verra bien, une fois la guerre terminée, si ces bonnes dispositions ne peuvent se prouver à l'entière satisfaction des gens mal informés d'Angleterre ou d'ailleurs, qui, de toute la puissance de leur voix, réclament justice pour les Hollandais. Nous ne connaissons aucun pays où les sujets jouissent de la liberté au même degré que les Transvaaliens sous l'autorité britannique. La loi, telle qu'elle est interprétée par des jurisconsultes hollandais, est identique à celle qu'ont connue Riebeck et ses colons de 1667; elle est appliquée par des juges et des magistrats hollandais, qui, presque tous, occupèrent ces mêmes fonctions sous la république.

Les impôts, pour la plupart indirects, sont juste suffisants pour maintenir ces fonctionnaires, et sont bien moins lourds qu'au temps du gouvernement républicain. Il faut dire, cependant, que ce dernier ne contraignait point au paiement ceux qui jugeaient bon de ne pas fournir leur quote-part aux recettes publiques : système du petit bonheur, qui a ruiné le pays. En outre, sous la tutelle britannique, la vie et la propriété des Boers sont à l'abri des attaques, situation quelque peu nouvelle pour ceux qui vivent sur les frontières de l'est et du nord, et qu'ils n'ont pas laissé d'apprécier.

Nous pensons qu'il serait aisé de déterminer l'opinion de la majorité par une sorte de plébiscite ou de *census* effectué par des scrutateurs d'une stricte impartialité, et basé sur le secret. Que l'on pose cette question à tout Hollandais détenteur d'une propriété quelconque : Êtes-vous pour le gouvernement britannique ou pour la république? » Que tout homme émette son vote en conscience, étant au préalable assuré que son opinion ne sera jamais dévoilée même à sa femme et à ses enfants, et nous serons fort étonné si les résultats de ce referendum ne ferment pas à tout jamais la bouche de ces bruyants agitateurs et soi-disant politiciens qui ne se lassent pas de dénigrer leur propre pays et de critiquer ceux qui accomplissent leur devoir avec fermeté et fidélité.

Il est actuellement dans le nord du Transvaal des districts entiers, autrefois occupés par des fermiers et leur bétail, qui sont maintenant abandonnés aux empiètements des naturels. La disparition du drapeau anglais des districts transvaaliens sera pour les indigènes du voisinage le signal d'un soulèvement général contre la république et l'occasion de satisfaire de longues rancunes. Les Boers ont monté leur impuissance à s'opposer à ces invasions, et révélé une absence totale d'unanimité et d'esprit patriotique. Combattre le gouvernement britannique et les tribus indigènes sont deux choses bien différentes, ainsi qu'ils le savent. Qu'ils courent peu de risques dans un conflit avec une nation civilisée, qui se contentera simplement de disperser la résistance armée sans attaquer la propriété privée, c'est ce que montre le grand nombre d'hommes qu'ils ont, avec le concours de l'État libre, mis en campagne.

Une guerre avec une tribu indigène signifie perte de la vie et de la propriété, toute chose étant détruite, sauf les femmes, que le vainqueur laisserait probablement mourir de faim, à moins qu'il ne leur fit pis. Avons-nous le droit d'abandonner le pays à cette destinée, même à la requête de ses habitants? C'est là une question épineuse, que les philanthropes et les hommes d'État soumettront à un examen non dépourvu d'anxiété. Le Colonial office, possédant des sources d'information sans rivales et conseillé par des hommes comme Sir Owen Lanyon saura (nous en avons la certitude) régler l'affaire d'une manière aussi honorable pour la nation que satisfaisante pour ces Boers mal inspirés. L'expérience de l'Office, qui s'est tant de fois révélée dans nos vastes entreprises coloniales, lui permettra de trouver les meilleurs moyens d'y atteindre. Espérons que les efforts de Lord Kimberley seront couronnés de succès.

En considérant la question boer, il faut reconnaître que leur situation diffère de celle de toute autre nation du monde. Chez eux, il n'y a pas de classes. Tous occupent la même position : celle de possesseurs du sol, et tous sont égaux. Les affaires sont entièrement aux mains des Européens. Quant aux Boers, leurs instincts voyageurs se développent dès l'enfance, grâce à leur manière de vivre. Une ou deux fois par année, ils quittent leurs parents et demeurent absents du foyer, menant une existence vaga-

bonde, en « trek », de deux ou trois mois. Ceci fait qu'ils ne peuvent se fixer, qu'ils sont amoureux du changement, et le même esprit les anime dans leurs rapports avec le gouvernement. Des chemins de fer et une civilisation moins primitive leur feront perdre ces sentiments, et ils s'attacheront dès lors à notre régime.

Quant à l'agitation que créent, en ce moment, en faveur des Boers, les Hollandais, elle est absurde. Sans doute, le « sang est plus épais que l'eau », mais un retour de la sympathie des Hollandais à un peuple qui a quitté la Hollande, il y a quelque deux cent ans, est aussi peu justifié que le serait, de notre part, une agitation en faveur des États-Unis, au cas d'une guerre de ceux-ci avec quelque puissance. Sans doute, nous leur souhaiterions du bien, mais nous n'irions pas au delà. Poussez plus loin le principe et nous pouvons nous attendre à voir la Grèce « s'agiter » contre la répression, par l'Italie, du brigandage sicilien, parce que la Sicile fut une colonie grecque.

Pour la continuation de la guerre, c'est tout uniment une question de postes formant chaîne et de raids de cavalerie *sous quelque chef expérimenté comme le colonel Buller*. Ces raids serviront à montrer aux Boers combien leurs foyers sont complètement en notre pouvoir et les ramèneront bien vite à la raison. *La cavalerie régulière*, telle qu'elle est maintenant armée, *serait d'un faible secours contre les Boers*. Tout d'abord, les chevaux des Boers sont les meilleurs ; en second lieu, les carabines de la cavalerie portent à 600 yards, les fusils des Boers à 1200 ; résultat : les Boers peuvent garder une distance de 800 yards et tirer coup sur coup sans que nous puissions leur répondre. Leur extrême mobilité les sauvera toujours d'une attaque de la cavalerie. Les charge-t-on ? Ils se dispersent et fuient. *Leur connaissance du pays leur permettra toujours d'échapper aux embuscades*. A moins que nous ayons des officiers expérimentés et des guides dignes de confiance, *la même règle ne s'appliquera pas à nous*. Des chevaux appartenant à la cavalerie régulière ne peuvent supporter une campagne pénible avec le poids dont ils sont maintenant chargés. Des irréguliers combattant les Boers avec leurs propres armes et leur propre tactique, voilà le vrai remède. Homme pour homme, ils valent les Boers, et le bon courage anglais qu'ils ont en plus leur donnera la victoire.

La seule menace d'appeler les Zoulous et les Swasis obligerait les Boers à se soumettre du coup.

Nous demandons s'il serait judicieux de se dessaisir du Transvaal. En 1854, comme nous avions besoin d'hommes pour la campagne de Crimée, nous avons retiré les cinq cents hommes qui tenaient garnison dans l'État libre d'aujourd'hui, et nous l'avons ainsi abandonné aux Boers. Maintenant, les Boers du Transvaal se servent de l'État libre d'Orange comme lieu de ralliement dans leurs opérations contre nous.

Pour nous, l'Afrique devrait devenir une seconde Inde et devrait être bâtitannique depuis la baie de la Table jusqu'au cap Guardafui. Et il en sera

ainsi, en dépit de toutes les clameurs que pousse une partie du public anglais. Le même cri qui a ruiné Clive et Warren Hastings a ruiné Sir Bartle Frere. L'histoire rendra justice à sa carrière, dans l'avenir, comme elle l'a fait pour Clive et Hastings. En face d'une barbarie mille fois pire que celle de l'Inde, nous sommes les pionniers du christianisme et de la civilisation. Pourrions-nous nous arrêter dans notre glorieuse carrière?

Ostraca Grecs d'Égypte ⁽¹⁾

PAR

JEAN CAPART

Docteur en droit

Conservateur adjoint aux Musées royaux.

Qui, dans le cours de ses études, n'a entendu parler de l'ostracisme?

Chacun sait que, dans le but d'éloigner de la cité les hommes dangereux, le législateur grec avait institué un système de bannissement basé sur le vote populaire. Le vote s'inscrivait sur un *ostrakon*.

Que faut-il entendre par ce dernier terme? Le mot *ὄστρακον* désignait, chez les Grecs, originairement les écailles de certains animaux; de là les objets légèrement courbés et dont la partie extérieure présentait une surface convexe; de là aussi les fragments de vases ronds. Les vases en terre étant plus fréquemment employés dans la vie ordinaire, le mot s'appliqua de bonne heure aux fragments de ces derniers. Les habitants d'Athènes écrivaient ainsi sur de tels tessons de pot le nom des citoyens qu'ils voulaient bannir. On comprend aisément que cette matière, ne coûtant pas bien cher, était à la portée de tous, riches et pauvres.

Mais si l'ostracisme est connu de tous, rares sont les personnes qui savent combien cet usage d'écrire sur tessons de pots était répandu dans l'antiquité grecque. Toutes les collections, tous les musées renferment de semblables inscriptions restées, jusqu'en ces dernières années, à peu près inconnues.

(1) U. WILCKEN : *Griechische Ostraka aus Aegypten und Nubien*. — Ein Beitrag zur Antiken Wirtschaftsgeschichte von Dr Ulrich Wilcken, ord. prof. der alten Geschichte an der Universität Breslau. — Leipzig et Berlin, Giesecke et Devrient. 1899, 2 vol., XVI, 860; 497 pp. et 3 planches hors texte en couleur. 42 M.

Un savant allemand, M. Ulrich WILCKEN, a consacré à leur étude plus de dix années de labeur assidu, parcourant toute l'Europe à la recherche des documents, s'exerçant patiemment à déchiffrer ces caractères cursifs d'une lecture si difficile, que souvent l'œil non exercé et non prévenu a peine à reconnaître du grec.

Berlin, Londres, Paris, Rome, Turin, Leide, Oxford, etc. ont fourni, de la sorte, 1,624 documents choisis dans un plus grand nombre, provenant tous d'Égypte ou de Nubie.

L'usage d'écrire sur poteries était fréquent, en Égypte, dès les plus anciennes époques. La cherté du papyrus en faisait bannir l'usage lorsqu'il s'agissait de documents peu importants. Ainsi, les ostraca (ou les fragments de calcaire) nous montrent des copies de lettres, des exercices d'écoliers, des calculs, des esquisses de dessins, des quittances d'impôts et redevances.

Toutes les langues et écritures en usage en Égypte au cours des âges sont représentées : l'hiéroglyphique, l'hiératique, le démotique, le grec, le latin, l'araméen, le copte et l'arabe. Le plus fréquemment, c'est le grec que l'on rencontre, et le livre de M. WILCKEN ne contient que des documents grecs. Parmi ceux-ci, les documents littéraires sont l'infime minorité : la grande masse est constituée par des quittances d'impôts. Les renseignements fournis par ces humbles fragments sont nombreux ; grâce à eux, le commentaire des ostraca est devenu, sous la plume érudite de M. WILCKEN, un traité complet sur l'organisation des impôts en Égypte pendant la période ptolémaïque et romaine.

L'ouvrage est si important que je pense devoir en donner un compte rendu quelque peu détaillé que justifieront les paroles prononcées par M. LUMBROSO, un des savants les plus autorisés dans la matière, en présentant l'ouvrage à la séance du 19 novembre 1899 de la Reale Accademia dei Lincei : « Ne pas saluer publiquement cette œuvre à son apparition me paraîtrait comme un manquement au devoir, un signe d'indifférence, un acte d'ingratitude. Ce livre est dans notre matière, sans aucun doute, le plus important, le plus instructif qui ait paru dans cette seconde moitié du siècle, le plus apte à éveiller la curiosité et à exciter le zèle et l'ardeur de la génération nouvelle dans le siècle qui va commencer. »

* * *

Le premier chapitre est intitulé Das Ostrakon als Schriftträger. Sens du mot ὄστρακον. — Ostracisme, à Athènes. — Ostraca de Clythènes. — Diffusion des ostraca. — Les Ostraca en Égypte. — L'auteur trouve en Égypte des documents écrits en grec, depuis le III^e siècle avant Jésus-Christ jusqu'au VII^e après Jésus-Christ. C'est donc une période de 1,000 ans, sur laquelle les ostraca viennent jeter une vive lumière, grâce à l'emploi qu'en firent de bonne heure les autorités. L'usage en fut, semble-t-il,

restreint presque toujours aux emplois les plus bas; l'usage des ostraca dans les hautes sphères, comme le dit M. Wilcken, n'était pas considéré comme *fashionable*. On remarque même, malgré leur peu de valeur, une certaine réserve dans leur emploi: il y a des ostraca *palimpsestes* et des ostraca *opisthographes*!

L'auteur a pu, grâce aux dates exactes indiquées sur les documents, établir des divisions bien tranchées dans la *nature et la couleur des tessons* de poteries, et ces considérations ont une réelle importance pour les céramographes. Le phénomène le moins curieux ne sera certainement pas d'avoir trouvé qu'un grand nombre de nos ostraca sont des fragments de poteries appelées *Κέραμον Κοπτιϊκόν*, cruches de *Coptos*, analogues aux cruches *Balâlis*, appelées ainsi du village de *Bâllas*, où on les fabrique en grand nombre actuellement. *Bâllas*, situé à proximité de *Kuft*, l'ancienne *Coptos*, les *Balâlis* succèdent aux antiques poteries, et c'est encore là une de ces bizarres survivances, dont l'Égypte offre tant d'exemples.

Recto et Verso, sur les ostraca, sont ensuite déterminées avec la même sûreté qu'on peut le faire pour les papyrus.

Où trouve-t-on les ostraca? Quel est leur destin? Ces deux questions forment le sujet du *deuxième chapitre*.

Dakkeh en Nubie, *Gebelain*, *Erment*, *Karnak* et ses environs, *Kuft*, *Sedment* et *Sakkarah* en Égypte, sont les principales localités où ont été signalées des *découvertes importantes d'ostraca*. Nous assistons, avec l'auteur, à leur recherche. Perdus ou enfouis depuis tant d'années, on les retrouve sur l'emplacement des anciennes villes, dispersés (quittances données aux contribuables) ou réunis en masse compacte dans quelques maisons qui, évidemment, servaient de dépôt d'archives (quittances remises par les banques ou les magasins royaux aux fermiers des impôts). Citons encore les briques d'anciennes constructions à *Karnak*, dans lesquelles SAYCE a découvert des ostraca noyés dans l'argile.

Le chapitre se termine par une *revue des musées et collections*, par des *tables de concordance* entre les numéros des catalogues et inventaires et ceux du recueil de M. WILCKEN et, enfin, par quelques considérations sur la *destruction des ostraca* ainsi que sur les procédés qui les en préservent. L'auteur conclut, à ce dernier point de vue, par ces mots, que je me fais un devoir de répéter ici: « Quiconque possède des ostraca, en particulier chaque musée, doit en publier les textes aussi vite que possible, avant qu'il en soit trop tard. » (Ici s'intercale une bibliographie complète des ostraca.)

Dans le *troisième chapitre*, consacré à l'étude des *formules des quittances*, l'auteur classe les ostraca d'abord d'après le lieu d'origine; il distingue ensuite, selon la nature de la quittance: quittances de paiements en argent et quittances de paiements en nature. Les époques sont également toujours traitées à part: Époque ptolémaïque et époque romaine; et pour un même temps, nous retrouvons toujours la grande distinction:

Quittances données par le percepteur d'impôts au contribuable et quittances délivrées par la banque royale ou par le trésor royal (par le trésor, s'il s'agit de paiements en nature).

Dans ce cadre détaillé viennent se ranger toutes les formules ; pour chacune d'elles, les numéros des ostraca sur lesquels elles se rencontrent et enfin la discussion et le commentaire des termes difficiles et douteux. Donnons un exemple d'une de ces formules, de l'époque romaine, rédigée en forme de lettre comme la plupart des quittances délivrées au contribuable par le percepteur : « Le percepteur au contribuable — χαίρειν. » Εγω comme impôt de — Somme — Date — *Subscriptio* du percepteur » — L'étude des *Subscriptions* occupe une large place dans ce chapitre de lecture un peu aride.

Le quatrième chapitre est peut-être le plus important de l'œuvre : il ne compte pas moins de 300 pages où sont étudiés 218 *impôts, contributions et redevances divers* (classés alphabétiquement pour la facilité des recherches). Voici la manière dont chacun d'eux est étudié : D'abord l'indication des ostraca (papyrus, inscriptions, classiques) qui le mentionnent, ensuite la détermination de sa nature, puis la recherche de son taux, enfin la manière dont on le perçoit. L'auteur n'arrive malheureusement pas toujours à déterminer avec précision en quoi consistait l'impôt, c'est à peine si parfois même le nom en est connu sûrement ; dans d'autres cas, au contraire, on trouve de véritables traités, comme par exemple pour l'impôt foncier.

La matière est pour ainsi dire entièrement nouvelle et les premiers jalons posés par M. WILCKEN seront le point de départ de grands progrès ; on peut néanmoins dire hautement que le *tableau des impôts* dressé à la fin de ce chapitre (pp. 407 et suiv.) est un travail de premier ordre constituant un pas énorme dans la connaissance de l'économie politique de l'antiquité. Ces recherches sur les divers impôts seront également de grande utilité pour les égyptologues — comme du reste la plus grande partie du livre ; — elles leur serviront à mieux comprendre certains textes restés encore obscurs. En effet, pour quiconque sait combien les Ptolémées étaient en général soucieux de ne pas bouleverser les anciennes institutions, il est évident que la majeure partie des impôts ont une origine pharaonique (1). On peut le montrer déjà pour plusieurs et lorsque les documents démotiques auront été publiés soigneusement et étudiés plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, on sera étonné de trouver dans WILCKEN le commentaire tout préparé des textes interprétés.

Le cinquième chapitre est consacré à l'organisation de l'administration des impôts :

(1) Je ne veux en citer comme preuve que l'important tableau des impôts de la Haute-Égypte, sous la XVIII^e dynastie, que vient de dresser M. NEWBERRY, dans son remarquable ouvrage : *The Life of Rekhmara*.

1° La *division territoriale* en *nomes, toparchies, métropoles, villages, villes grecques* est esquissée à grands traits, nous montrant les mailles du vaste filet étendu sur toute l'Égypte pour faire entrer dans les banques et magasins royaux les impôts de toute espèce. Cette division remonte à une haute antiquité comme le prouve le signe du nome ~~XXXX~~ au centre le canal principal qui le sépare en deux parties (*ζών* et *κίτω*); les autres divisions verticales distinguent l'une de l'autre les diverses toparchies (p. 428).

2° *Déclarations des personnes* soumises à l'impôt. — A intervalles fixés par la loi, le chef de famille faisait une déclaration des personnes habitant la maison; pour chacune d'elles sont indiqués le nom, l'âge, les signes particuliers. Cette coutume existait déjà sous la XII^e dynastie, comme en font foi des papyrus assez nombreux.

Les pages consacrées aux *déclarations de naissance* (but militaire avant tout) et de *décès* ne manquent pas d'intérêt (pp. 455 et suiv.).

Les parents annonçaient la mort du défunt au scribe royal ou au scribe de la ville (ou du village), en le priant d'inscrire le défunt sur la liste des morts. Ces déclarations servaient aux autorités pour établir les *listes de population*, mais elles étaient encore d'un intérêt actuel pour les autorités chargées de la perception des impôts.

3° A côté de ces déclarations de personnes existaient les *déclarations de choses* soumises à l'impôt, telles que (pour l'époque romaine) les déclarations de maisons et jardins, de terres cultivées, d'animaux (chameaux, moutons, chèvres), de bateaux, d'esclaves et d'héritage.

4° Ces deux catégories de déclarations donnaient lieu à soigneuse *vérification par l'administration* qui parfois, pour s'éviter l'ennui d'une *enquête*, se contentait du *serment*.

5° Des *livres publics* de ces déclarations étaient régulièrement tenus.

Citons, entre autres, le *cadastre des terrains et des constructions*. On ne peut s'empêcher de s'étonner en voyant qu'il était possible, en Égypte, d'obtenir des *extraits et des copies du cadastre*, extraits et copies ayant une valeur juridique. Les déclarations immobilières donnaient date certaine aux hypothèques (pp. 480 et suiv.)! A côté du cadastre, existaient les *listes de personnes*, résultats de *recensements*. Ces listes avaient, elles aussi, un caractère officiel qui pouvait être invoqué dans l'intérêt privé aussi bien que dans l'intérêt public.

6° L'*établissement des lois financières* et le *calcul des impôts* terminent le chapitre. Le *roi*, le *diocète en chef*, les *diocètes locaux*, les *ἐπιμελητής* les *βασιλικὸι οἰκονόμοι* avec leurs *ἀντιγραφείς* et autres *employés subalternes* sont passés successivement en revue.

Un fonctionnaire spécialement chargé des affaires de l'impôt, l'*ἐκλογιστής* est longuement étudié.

La *perception des impôts* remplit tout le *sixième chapitre*.

L'espace dont je dispose ne me permet guère de résumer, même briè-

vement, toute cette partie du livre de M. WILCKEN ; cela m'entraînerait trop loin. Le tableau du *fermage des impôts*, l'exposé des lois sur les *sociétés des fermiers* (parmi lesquels dominait, semble-t-il, l'élément sémitique) et les *contrats des associés* entre eux sont des pages intéressantes au plus haut point pour l'histoire du droit ancien. L'organisation des *banques royales* où viennent en dernière analyse se réunir les impôts en argent, les *magasins royaux* où se centralisent les impôts en nature, fonctionnant tous deux comme *caisses de l'État* : les fonctionnaires qui les dirigent (*Trapezites* et *Sitologues*) ; les *livres* servant à inscrire les entrées et les sorties, tout cela est reconstitué par les ostraca avec autant de netteté dans les détails que s'il s'agissait d'institutions modernes, fonctionnant sous nos yeux.

* * *

Les ostraca ne se bornent pas à nous renseigner sur les impôts, ils nous donnent une foule de détails intéressants à divers titres. Sans vouloir épuiser la question — elle est inépuisable — M. WILCKEN veut, avant de terminer son livre, donner quelques exemples des sujets que les ostraca, complétés par les papyrus, permettent de traiter.

Le *septième chapitre*, intitulé *Considérations économiques*, étudie d'abord comment et dans quelle mesure les transactions en argent remplacèrent peu à peu les transactions en nature dans la vie économique de l'antiquité (1). La seconde question est celle de l'*esclavage* et du *travail libre* en Egypte. Elle dégage l'impression que ce pays n'a jamais connu l'esclavage tel que l'ont pratiqué les Grecs, et surtout les Romains, et que les travaux manuels n'ont jamais été qu'exceptionnellement exercés par les esclaves. L'auteur dresse à ce propos une très complète *liste des métiers* (179 différents), montrant le principe de la division du travail poussée à un haut degré.

Le *huitième chapitre* traite rapidement des ostraca dont les textes ne se rapportent pas aux impôts.

Les chapitres IX à XII font enfin connaître successivement ce que les ostraca nous apprennent sur la *topographie*, — les *monnaies* et les *mesures* — les *dales* — et la *paléographie*.

Divers *Indices* terminent le premier volume : 1° Index alphabétique des choses ; 2° Lexique des mots grecs ; 3° Registre des endroits traités : A. Auteurs ; B. Papyrus ; C. Ostraca (non publiés dans le tome second) ; D. Tablettes de bois ; E. Inscriptions.

(1) Je ne sais comment formuler clairement en français ce que l'auteur dit. Il s'agit plutôt du fait de se servir dans les transactions de calculs basés sur l'argent ou sur les *naturalia* ; ce qui n'empêche nullement qu'une redevance calculée d'après la base argent ne soit payée en nature et réciproquement. C'est le *Geldwirtschaft*, opposé au *Naturalwirtschaft*.

* * *

Le tome II est entièrement consacré à la publication des *textes*. Voici comment ils y sont distribués : Les textes sont d'abord séparés selon leur lieu d'origine ; pour chaque localité, l'auteur suit l'ordre chronologique d'abord pour les paiements en argent, ensuite pour ceux en nature, enfin pour les paiements dont le mode n'est pas indiqué. Le premier supplément contient des textes destinés à montrer l'emploi des ostraca dans des matières autres que les quittances. Le deuxième supplément suit l'ordre du *corpus* ; le troisième, au contraire, donne les ostraca selon l'ordre des villes où ils sont actuellement conservés, classés par chacune d'elles en ordre chronologique.

Un élève de M. Wilcken, M. KARL MITTELHAUS, a rédigé des *Indices* très précieux : I. Empereurs ; II. Fonctionnaires (divisions nombreuses) ; III. Noms propres de personnes ; IV. Impôts ; V. Index géographique et topographique ; VI. Monnaies ; VII. Mesures ; VIII. Chronologie ; IX. Choses militaires ; X. Vocabulaire.

* * *

J'espère que le faible résumé que je viens de faire suffira pour donner au plus grand nombre l'envie d'étudier le livre de M. Wilcken.

Les juristes aussi bien que les économistes y trouveront leur profit comme aussi quiconque aura dorénavant à aborder une question se rattachant à l'antiquité.

La lecture du livre est, eu égard aux questions traitées, extrêmement facile ; il serait cependant hautement désirable d'en voir un jour paraître une édition abrégée qui aiderait à la rapide diffusion des résultats qu'il apporte. La nouveauté de la matière (sans oublier néanmoins les beaux travaux des devanciers, LUMBROSO, ROBIOU et MAHAFFY, pour ne citer que ceux-là) fait que l'auteur doit à chaque pas étayer ses assertions et opinions de preuves qui ne vont jamais sans de longues discussions de textes qui peuvent paraître un peu arides aux non-philologues.

L'exécution matérielle est parfaite et servirait la réputation des éditeurs si elle était encore à faire. Les difficultés typographiques étaient grandes, notamment quant à la reproduction exacte des différents signes employés par les scribes et qui tous ont nécessité des caractères spéciaux assez nombreux. Trois magnifiques planches en couleur donnent six spécimens d'ostraca de dates diverses.

BIBLIOGRAPHIE

EGG. HUBERT : **Le voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas** (31 mai-27 juillet 1781). Bruxelles, Lebègue, 1900, 483 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale*, LVIII.)

M. Eug. Hubert poursuit dans cet ouvrage les études qu'il consacre depuis longtemps déjà à l'histoire des Pays-Bas autrichiens. L'auteur a dépouillé avec un soin minutieux toutes les sources, manuscrites ou imprimées, relatives au voyage impérial; il a suivi pas à pas à travers nos provinces le fils de Marie-Thérèse; il a retracé, dans tous ses détails, le travail auquel Joseph II s'est livré pendant son excursion en Belgique, et il a montré, sans rien omettre, les motifs des résolutions qu'il a prises à la suite de sa tournée aux Pays-Bas.

Le plan adopté par M. Hubert est excellent. Dans un premier chapitre, rempli de traits pittoresques, il nous mène de Luxembourg à Dunckerque et à Amsterdam, à la suite de Joseph II. Puis il analyse les pétitions innombrables qui furent remises à l'Empereur au cours de son voyage (chapitre II), et il étudie successivement toutes les questions qui s'imposèrent à l'attention de l'Empereur : administration de la justice, droit d'asile, question des cimetières, administration financière, situation des corporations et des métiers, rapport de l'Église et de l'État (édit de tolérance, mariages mixtes, séminaire général, etc.), question des places de la Barrière, contestations de frontière avec les Provinces-Unies. On le voit, le livre de M. Hubert n'est pas seulement un récit du voyage de Joseph II; c'est surtout, à l'occasion de ce voyage, un exposé absolument complet de la situation de notre pays, en 1781, et des vues du souverain réformateur.

La plupart des historiens n'avaient pas, jusqu'ici, attaché une grande importance au voyage de 1781. M. Hubert en a établi toute la valeur en le mettant en rapport avec les mesures prises plus tard par Joseph II et qui lui furent inspirées par tout ce qu'il avait lu, vu, et entendu pendant son séjour dans nos provinces.

Il replace en un jour très favorable la personnalité de Joseph II. Il le fait voir simple d'allure, d'une ardeur merveilleuse au travail, avide de tout connaître, charitable et compatissant, cherchant à se mettre au courant de tous les problèmes intéressant le bien-être de ses sujets belges, ayant, comme le dit fort bien l'auteur, « la fiévreuse passion du bien

public », rachetant ses erreurs et ses fautes par la droiture de ses intentions.

On ne pourra plus, désormais, refuser sérieusement à Joseph II ces qualités d'esprit et de cœur. Car M. Eug. Hubert les a mises en relief dans son beau et définitif travail, avec une abondance de preuves qui défie toute contestation.

Ajoutons que l'auteur publie, à la fin du volume, plus de cinquante pièces justificatives, inédites jusqu'ici et provenant des archives de Bruxelles, La Haye, Vienne, de celles du Vatican et du ministère des Affaires étrangères à Paris.

L. L.

—
L'Histoire de l'art dans l'Enseignement secondaire, par GEORGES PERROT.

Paris, 1900, Chevalier Marescq, Bibliothèque internationale de l'enseignement supérieur. 1 vol., 3 francs.

Les programmes de l'enseignement secondaire, si souvent remaniés, augmentés, refondus, corrigés, restent encore l'objet de toutes les discussions, et il faut reconnaître qu'ils le méritent un peu. La question, d'ailleurs, est des plus complexes et des plus difficiles à résoudre. L'organisation de l'enseignement supérieur est loin d'offrir les mêmes difficultés. Tout y est plus nettement tranché, beaucoup mieux délimité. Avant d'entrer à l'Université, l'étudiant a fait choix d'une carrière; tous ses efforts, tous ceux de ses maîtres vont tendre à l'y préparer exclusivement; c'est à peine si de loin en loin il jettera un coup d'œil sur les travaux de ses anciens camarades qui poursuivent des études parallèles aux siennes, mais pourtant si éloignées. Et pour cela, il faudra qu'il y ait une véritable connexité entre ses préoccupations et les leurs: l'étudiant en philosophie cherchera à s'assimiler quelques notions d'anatomie et de physiologie; l'étudiant en droit suivra quelques leçons d'un cours d'anthropologie; le jeune médecin complètera ses connaissances en électricité et en chimie. L'empiètement d'un programme sur les autres est rarement plus étendu.

Dans l'enseignement secondaire, il en est tout autrement. Les études moyennes, en effet, malgré leur division en cours d'humanités anciennes et en cours d'humanités modernes, doivent rendre les jeunes gens aptes à entreprendre tous les genres d'études et, en même temps, leur donner un ensemble de connaissances suffisantes pour leur permettre d'arrêter leurs travaux au sortir de la rhétorique.

De là la complexité inhérente à leurs programmes et de là aussi, en dépit de l'imminente augmentation de ces programmes, la présence de grandes et regrettables lacunes. Le mal serait peut-être diminué si l'on songeait à enseigner moins de choses et à les apprendre mieux, à diminuer la quantité de notions qu'on entasse dans le cerveau des élèves, mais à harmoniser un peu les matières de leurs programmes. Le résultat le plus clair de l'enseignement moyen, c'est l'habitude du travail, l'en-

traînement intellectuel, la méthode de penser qu'il nous laisse et que nous devons plus tard appliquer aux choses de la vie et à notre propre développement : son rôle est bien plus de mûrir l'esprit que de l'encombrer de mille détails. Apprendre des faits est peu de chose, apprendre à comprendre, à penser, à sentir, voilà l'important. Pour les jeunes gens, l'érudition n'est rien, l'éducation intellectuelle est tout.

C'est l'importance de cette longue gymnastique de l'esprit qui maintient les humanités à la base des études moyennes. Toutefois, on peut se demander si elles atteignent pleinement leur but, si quelques petits efforts supplémentaires ne leur donneraient pas une ampleur bien plus considérable, une portée bien plus étendue. Un aperçu rapide de l'histoire, de la philosophie, de la littérature, des beaux-arts et des grandes théories scientifiques constitue le complément indispensable de cours qui tendent à nous faire pénétrer intimement dans la vie des grands peuples par l'étude de leur histoire, de leurs mœurs et de leurs hommes. Pouvons-nous nous faire une idée non pas complète, mais exacte cependant dans son raccourci, du caractère des œuvres littéraires que nous étudions et qui devraient nous faire comprendre la civilisation qui les a inspirées et les hommes qui les ont conçues, si nous n'avons pas quelques notions tout au moins schématiques de leur philosophie et de leurs connaissances exactes, si nous ne connaissons point l'évolution générale de leur littérature, si nous n'avons pas entrevu quelque peu de leur idéal dans leurs monuments et dans leurs chefs-d'œuvre artistiques ? C'est la dernière partie de cette question que traite M. Georges Perrot dans le petit volume qu'il vient de faire paraître. « S'il est démontré, écrit-il, qu'un esprit étranger à toute notion des choses de l'art n'est pas un esprit vraiment cultivé, dans le plein sens du mot, l'enseignement, qui peut seul combler cette lacune, doit être établi au lycée. »

M. Perrot préconise l'institution d'un cours d'histoire de l'art d'une ou deux heures par semaine pendant deux semestres dans les deux ou trois classes supérieures ; le professeur devrait avoir à sa disposition un matériel élémentaire de photographies et de documents qu'il choisirait lui-même et tirer le plus grand parti des monuments et des musées de la ville où il enseigne ; ce cours, pour lequel on pourrait au besoin faire appel à des artistes érudits pris en dehors du corps professoral, devrait dépendre du cours d'histoire auquel il servirait d'illustration.

L'idée est excellente, à la condition toutefois, comme le fait fort justement observer M. Perrot, que ce cours soit bien vivant, bien personnel, qu'il ne soit point un exposé purement théorique de l'œuvre de quelques grands maîtres et de l'histoire de quelques grandes périodes. Il faut amener l'élève non pas à s'assimiler des jugements tout faits, mais à tâcher de découvrir un jour, de sentir par lui-même, l'idéal d'un artiste et celui de tous ceux de ses contemporains dont il synthétise une partie des aspirations.

Rien ne vaut pour cela les visites au musée ; mais ces musées, comment les aborder ? Et ici, il me sera peut-être permis de discuter un peu une idée émise par M. Perrot. Parlant des lycéens qui fréquentent le musée du Louvre, il dit : « D'ordinaire, ces visiteurs, impatientes de gagner les salles de la peinture, au premier étage, traversent avec quelque hâte les galeries du rez-de-chaussée, celles qui renferment les ouvrages de la sculpture antique. En les voyant courir ainsi, à pas pressés et le regard distrait, combien j'aurais voulu les prier de ralentir leur marche et de prêter l'oreille ! Si on leur avait appris à écouter, ils auraient entendu parler ces statues rangées contre les murs... » Evidemment, M. Perrot cherche à éveiller le sentiment du beau chez le jeune lycéen par la contemplation de chefs-d'œuvre produits par les civilisations antiques qui constituent le principal objet de ses études. Mais il est permis de se demander si cette route, si simple en apparence, n'est pas peut-être la plus longue et la plus ardue.

Il importe peu de déterminer l'œuvre qui pour la première fois donnera à un jeune homme une vive impression d'art ; l'important est de produire cette impression ; les yeux une fois ouverts ne sauraient plus ne pas voir. Il faut aussi la produire le plus rapidement possible et par conséquent choisir les œuvres qui nous paraissent le plus assimilables.

Or, tout au moins dans les pays du centre et du nord de l'Europe, où le spectacle de la nudité n'est qu'une exception, où l'état de notre atmosphère nous a habitués, dans la contemplation de la nature et de nos monuments, à voir plus la couleur que la ligne, je me demande si la peinture ne nous semble pas l'art le plus voisin de nos premières sensations plastiques. L'énorme supériorité numérique des peintres sur les sculpteurs n'est-elle point à ce sujet une indication précieuse ? Et dans la sculpture moderne même, la prédominance de l'expression sur la beauté harmonieuse et pure ne le prouve-t-elle pas encore ? Faites voir l'un à côté de l'autre à dix personnes qui ont peu fréquenté les musées, le *Moïse* et la *Vénus de Milo*, par exemple ; neuf d'entre elles seront certainement plus saisies par l'immensité de la conception de Michel-Ange que par l'harmonie de celle du sculpteur grec. Refaites la même expérience avec un portrait de Rubens et un portrait de Raphaël, un Rembrandt et un Léonard, un Véronèse et un Sodoma et vous serez convaincu que ce qui nous touche le plus aisément, c'est l'intensité de l'expression et de la vie extérieure et que la couleur est le moyen d'art qui, en général, nous est le premier accessible.

C'est de semblables remarques que dépendra beaucoup l'efficacité de l'enseignement que M. Perrot voudrait voir introduire, avec infiniment de raison, dans les établissements d'enseignement secondaires. Il le fait d'ailleurs remarquer, ce sera au professeur à étudier ses élèves pour trouver le moyen le plus sûr et le plus rapide de leur ouvrir les yeux et de leur faire sentir qu'à côté de la science et de la morale, la beauté doit, dans la vie des hommes, tenir une grande place.

ROBERT SAND.

G. CAUDERLIER : Les Lois de la Population et leur Application à la Belgique.

Bruxelles, Schepens, 1900.

M. G. Cauderlier se propose, dans son ouvrage, la recherche des lois de la population. Sa méthode est simple et logique ; elle consiste dans l'étude raisonnée des tableaux statistiques de la population dont, par induction, elle mène aux lois qui régissent la nuptialité, la natalité, la mortalité et la population totale. Le style est tel qu'il convient aux études statistiques : clair et précis. La plupart des tableaux statistiques sont figurés par des diagrammes qui en mettent avantageusement les fluctuations en évidence. Le travail de M. Cauderlier s'appuie sur les statistiques de la population en France, dans le Royaume-Uni, dans l'Empire allemand, en Hollande et en Belgique, qui sont exposées dans un premier chapitre, parfois rectifiées et dont l'auteur déduit les coefficients de nuptialité, de natalité et de mortalité.

Pour l'étude de ces bases statistiques, l'auteur conclut à l'existence de huit lois démographiques que nous ne pouvons résumer sans danger de les fausser. Les résultats de cette étude ne se bornent point à ces lois ; ils mettent en évidence des phénomènes du plus haut intérêt par leur corrélation avec la question toute d'actualité de la dépopulation de la France et avec l'influence de l'alcoolisme sur la mortalité.

Parmi les chapitres les plus intéressants, nous citerons celui dans lequel l'auteur discute les théories de la natalité de Bertillon, de Tallqvist et de Leroy-Beaulieu. Dans un chapitre suivant, nous lisons avec intérêt un examen critique de la loi de Malthus. L'auteur formule deux lois de la population totale, au sujet de laquelle la discussion statistique des lois de Nitte, de Spencer et d'autres aurait pu ajouter beaucoup à l'intérêt de ce chapitre.

M. Cauderlier résume les résultats de ses investigations en une loi générale de la population. Il l'énonce en ces termes : « La nécessité et les facilités de satisfaire aux besoins de la vie règlent les mouvements de la population dans leur totalité et dans leurs éléments essentiels. » Nous ajouterons volontiers avec l'auteur que « cette loi générale s'étend à l'universalité des êtres organisés dans l'infini du temps et de l'espace, et son rôle dans le monde organique est semblable à celui que joue la loi de Newton sur l'attraction universelle dans le monde inorganique. »

Dans une dernière partie, les lois de la population sont particulièrement étudiées au point de vue de la Belgique, tant dans l'espace que dans le temps.

Des annexes fort utiles complètent et expliquent les tableaux statistiques, établissent les formules et, éventuellement, calculent la valeur des erreurs.

En résumé, l'ouvrage de M. Cauderlier est une puissante contribution à la démographie ; avec succès, M. Cauderlier en établit les lois, en prouve l'intérêt et ouvre le champ à de nouvelles et utiles investigations.

G. D. L.

CAUCHIE et BAYOT : Les Chroniques brabançonnnes. Bruxelles, Imbreghts, 1900, 62 pages. (Extrait des bulletins de la Commission royale d'histoire, X, n° 2, 5^{me} série.)

M. le chanoine Cauchie, professeur à l'Université de Louvain, vient de publier, avec la collaboration de M. Bayot, le rapport que la Commission d'histoire lui avait demandé de rédiger sur les *Chroniques brabançonnnes*. Les auteurs ont dressé une liste, à très peu près chronologique, de 45 de ces sources historiques, commentées sur un plan uniforme : indication du titre et des années dont l'auteur de la chronique expose l'histoire, renseignements sur le chroniqueur, pays et date de composition, manuscrits et éditions, originalité et valeur du document, point de vue de l'écrivain, mention des notices concernant la chronique étudiée.

Le répertoire, dressé selon les bonnes méthodes scientifiques et accompagné de conclusions adressées aux membres de la Commission, rendra de grands services à tous ceux qui s'occupent de questions relatives à l'histoire du Brabant.

L. L.

Georges Clautriau, Esquisse biographique, par L. ERRERA. — Extrait des *Annales* publiées par la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. 1900, 1 brochure, 31 pages.

C'est une noble pensée de solidarité scientifique et d'affection personnelle qui a dicté à M. Léo Errera ces quelques pages consacrées à G. Clautriau, à celui qui fut pour lui un élève, un collaborateur et un ami. Ce fut une carrière courte et brillante que celle du regretté Clautriau ; s'il ne fit pas de découvertes géniales, il produisit plusieurs travaux importants d'observation sûre et précise, de raisonnement solide ; en ces quelques années qu'il passa à l'Université de Bruxelles, il avait pu donner la mesure de son talent, et les regrets scientifiques viennent se joindre aux regrets personnels qu'a laissés sa mort si inattendue.

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur cette courte esquisse biographique. A côté de l'analyse de ses travaux, tous ceux qui l'ont connu retrouveront, tracé en quelques traits touchants, son caractère si cordial, si obligeant ; et, en relisant ces pages, ils croiront vivre encore quelques instants auprès de celui qui fut enlevé si prématurément à leur affection et à leur estime.

Discours aux étudiants. Colin, Paris, 1900, 352 pages.

L'Association générale des Étudiants de Paris a réuni sous ce titre les discours d'apparat et les speeches familiers prononcés devant ses membres, depuis sa fondation, par les savants, les littérateurs, les artistes, les hommes politiques qui la patronnent. Et on peut lui faire compliment sur la qualité de ses patrons, puisqu'on trouve au nombre des orateurs, dont la parole est reproduite dans ces pages, des hommes tels que Cas-

telar, Jules Ferry, Pasteur, Puvis de Chavannes, Renan, Jules Simon, parmi les morts; MM. Léon Bourgeois, Michel Bréal, Duclaux, Anatole France, Gréard, Lavissee, Jules Lemaitre, Loubet, Massenot, Sully-Prudhomme et Zola, parmi les vivants.

Tous les discours recueillis dans ce volume ne sont pas d'égale valeur, cela va s'en dire. Il en est d'exquis, il en est de médiocres. Mettons hors de pair le sermon paternel et bonhomme, mais si fin, si plein de pensées, de Renan et les allocutions de M. Lavissee, remplies d'utiles conseils; et recommandons aux étudiants de Bruxelles la lecture de ce livre qui n'a pas été écrit pour eux, mais dont assurément beaucoup de pages peuvent s'appliquer à leur situation intellectuelle et morale, aussi bien qu'à celle de leurs camarades parisiens. L. L.

—

XÉNOPOL : Magyars et Roumains devant l'histoire. Leroux, Paris, 1900, 29 pages.

C'est un nouveau document à ajouter au formidable dossier de la grande querelle historico-politique, engagée depuis de longues années entre les Hongrois et les Roumains. Les Roumains ont-ils occupé la Transylvanie depuis le temps de Trajan, pour en descendre plus tard dans les plaines de la rive gauche du Bas-Danube? Ou bien sont-ils partis assez tardivement de la région des Balkans et du Pinde, pour s'établir dans la Roumanie actuelle puis dans la Transylvanie? Dans leur lutte actuelle, les Magyars et les Roumains de Transylvanie, non moins que les historiens de Pesth et de Bucarest, discutent vivement cette question. Les premiers tiennent à établir qu'ils se sont établis en Transylvanie avant les Roumains; et ceux-ci cherchent à prouver l'opinion opposée, qui vient à l'appui de leurs revendications nationales.

En réponse à un livre récent de l'historien hongrois de Bertha, partisan de la première thèse, M. Xénopol, le savant historien de Jassy, auteur de *l'Histoire des Roumains* et des *Principes fondamentaux de l'histoire*, défend, avec une grande abondance d'arguments et une dialectique serrée, la théorie roumaine. L. L.

—

Prof. G.-B. GERINI : **Gli Scrittori Pedagogici Italiani del Secolo decimosettimo.** 1 vol., Turin, 1900.

—

Prof. G.-B. GERINI : **Paolo Mattia Doria Filosofo e Pedagogista.** 1 vol., Asti, 1899.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Université libre de Bruxelles : Actes officiels. — M. Ad. PRINS a été nommé recteur pour l'année académique 1900-1901.

Les facultés ont constitué comme suit leur bureau : pour la faculté de philosophie, M. LECLÈRE, président; M. BOISACQ, secrétaire, et M. VANDERKINDERE, délégué au Conseil d'administration; pour la faculté de droit, M. Maurice VAUTHIER, président; M. P. ERRERA, secrétaire, et M. NYS, délégué au Conseil; pour la faculté des sciences, M. BRAND, président; M. MASSART, secrétaire, et M. FRANCOU, délégué au Conseil; pour la faculté de médecine, M. VAN ENGELÈN, président; M. SPEHL, secrétaire, et M. KUFFERATH, délégué au Conseil; pour la faculté des sciences appliquées, M. ROUSSEAU, président; M. DE KEYSER, secrétaire, et M. ANSPACH, délégué au Conseil.

M. le docteur CHEVAL a été nommé délégué des agrégés au Conseil académique.

MM. CATTIER, P. HYMANS, PIÉRARD, E. WAXWEILER et WODON, chargés de cours, ont été nommés *professeurs extraordinaires*.

MM. BEHAEGHEL, G. CORNIL, MONSEUR et TASSEL, professeurs extraordinaires, ont été nommés *professeurs ordinaires*.

M. JOSEPH DESMETH a été nommé professeur honoraire à la Faculté de médecine.

M. EUGÈNE LAMEERE a été nommé agrégé à la Faculté de philosophie et chargé d'un cours libre de bibliographie.

M. HENRI ROLIN a été chargé, en candidature en droit, d'une partie du cours d'Institutes du droit romain, qu'il partagera avec M. G. Cornil.

M. SPEHL a repris le cours de pathologie générale et M. DE BOECK a été chargé du cours de psychiatrie, donnés précédemment par M. Joseph Desmeth. M. J. DEMOOR a repris le cours de physiologie générale délaissé par M. Spehl.

Il a été fondé, à l'École des sciences politiques et sociales, un Séminaire d'économie politique. M. le professeur WAXWEILER en a été nommé directeur.

Enfin, il a été fondé, à la Faculté de philosophie, un Cabinet d'archéologie classique, confié à la direction de M. le professeur Boisacq.

L'extension universitaire de Cambridge. — L'extension universitaire de Cambridge (*University Extension*) organise tous les deux ans une réunion d'été (*Summer Meeting*) dans la ville même de Cambridge. Quelques notes, suggérées au cours du séjour de près de quatre semaines que je viens d'y faire, feront connaître l'organisation du *Summer Meeting*. L'*University Extension* même sera passée sous silence; elle est suffisamment connue par les institutions similaires du continent, qui s'en sont d'ailleurs inspirées, et dont l'*Extension de l'Université libre* constitue un excellent exemple. La *Cambridge University Extension* ne me semble se particulariser quelque peu que par la plus grande étendue de son œuvre et le succès qu'elle a rencontré auprès de la classe ouvrière, par les examens qu'elle organise et les diplômes qu'elle décerne conséquemment et enfin par le *Summer Meeting*.

Le *Summer Meeting* s'est tenu du 2 au 27 août.

Le sujet du *Meeting*, pris dans son ensemble, était « Vie et pensée en Angleterre dans le XIX^e siècle », et les cours et conférences étaient organisés de façon à présenter un tableau des plus remarquables mouvements et événements du siècle. Ces cours se divisaient en sept catégories : 1. le développement national; — 2. la littérature; — 3. le progrès scientifique; — 4. la théologie; — 5. l'éducation; — 6. la biographie; — 7. les beaux-arts.

En moyenne, huit leçons étaient données chaque jour, pour la plupart dans les locaux de l'Université, sauf le mercredi après-midi qui était consacré aux excursions et aux visites de collèges et de musées et le dimanche dont toute la journée se passait dans une lourde torpeur de repos dominical. A ces leçons se sont ajoutées quelques séances de démonstration ou de laboratoire et des réunions de discussion. Les cours et conférences ont été donnés par 87 professeurs d'université, professeurs de l'extension universitaire, agrégés et autres conférenciers. Le nombre des sujets traités s'est élevé à près de cent. A certains d'entre eux n'était consacrée qu'une conférence, à d'autres un cours de plusieurs leçons. Fréquemment, les leçons et conférences ont été illustrées par des projections lumineuses, des expériences, des diagrammes, des collections.

Des hommes éminents ont conféré; tels : le comte Grey, membre de la Chambre des Lords, sur la coopération dont il est l'un des plus ardents et plus généreux champions, en Angleterre; l'archevêque de Southampton, sur la pensée chrétienne; le doyen d'Ely, une première fois, sur le mouvement socialiste chrétien dont il est un des nombreux défenseurs parmi le haut clergé de l'Eglise d'Angleterre, et une seconde fois, sur la Cathédrale d'Ely, l'une des plus grandioses constructions religieuses, à la restauration de laquelle il apporte dévouement et enthousiasme; le professeur américain Davis, de l'Université d'Harvard, sur la géographie physique; le professeur Moulton, de l'Université de Chicago, sur l'étude littéraire de la Bible. A ces noms, il faut ajouter ceux des plus

éminents professeurs de l'Université de Cambridge : M. Montagu Butler, maître du *Trinity College*; M. Hill, maître du *Downing College*; les professeurs Thomson, Somerville, Jebb, Knight; d'autres professeurs des universités d'Oxford, d'Aberdeen, d'Iena.

La séance d'ouverture du *Summer Meeting* fut honorée de la présence du ministre Balfour, qui prononça un long discours, fort imprégné d'un médiocre esprit conservateur, sur l'œuvre du XIX^e siècle. Une autre séance extraordinaire, présidée par l'évêque de Bristol, fut consacrée à la discussion de la question, toute d'actualité en Angleterre, de la coordination des établissements d'enseignement.

De tout le *Summer Meeting* s'est dégagé un puissant esprit de tolérance religieuse, philosophique et politique, duquel pourraient heureusement s'inspirer les institutions d'enseignement les plus libérales et les plus tolérantes du continent. On a pu entendre, exprimant largement leurs pensées et opinions, à quelques heures d'intervalle, devant un même auditoire, un ministre éminemment conservateur, tel que M. Balfour, et un démocrate, tel que le socialiste Gabien Wallas; l'évêque de Bristol, combattant, dans un sermon prononcé devant les membres de l'Extension, la physiologie moderne de l'esprit qu'appuyait d'une superbe conférence le professeur Hill, quelques jours plus tard; d'autres défendre le torysisme, d'autres défendre la démocratie.

Parmi les cours et conférences les plus intéressants, je citerai, en outre de celles déjà évoquées, une conférence sur l'idée de nationalité, par M. Reich; un cours de deux leçons de M. Lawrenc, sur les changements apportés au cours du siècle à la Constitution d'Angleterre; une conférence sur l'histoire de l'industrie, par M. Robert Hulstead, ancien ouvrier, éduqué et instruit par les leçons de l'Extension, aujourd'hui conférencier-propagandiste de la coopération; un cours de six leçons par M^{me} Bosauquet, sur les principes et les méthodes de la charité et de la bienfaisance; trois leçons sur les différentes formes de l'idéal social dans la littérature moderne, par M. Masterman; une conférence sur Darwin, par M. Bottomley; une conférence sur William Morris, par l'un de ses amis et admirateurs, M. Wyatt; six conférences du professeur Moore Smith, sur six grands poètes du siècle.

Environ 800 membres ont participé au *Summer Meeting*, en tout ou en partie; c'étaient presque exclusivement des personnes appartenant à l'enseignement primaire et secondaire, auditeurs habituels de l'Extension de l'Université; à côté d'une forte majorité d'Anglais se trouvaient surtout des Allemands et des Danois, quelques Suédois, Hollandais, Français et Belges. Un certain nombre d'entre eux étaient hébergés par deux collèges de l'Université, dont ils ont pu apprécier la vie paisible et confortable.

Il serait mal, en terminant cet aperçu du *Summer Meeting*, de ne pas rappeler les cordiales et superbes réceptions des autorités académiques,

les excursions organisées dans les environs de Cambridge et particulièrement à l'imposante cathédrale d'Ely, les *organ recitals* qu'ont pu entendre plusieurs fois les membres du Meeting dans les superbes chapelles du King's College et du Trinity College et enfin l'hospitalité qui leur a été offerte à la bibliothèque de l'Université, à l'*Union* ou Cercle de l'Université et dans tous les beaux jardins des bords de la Cam, dépendants des Collèges.

Le *Summer Meeting* a permis à ses membres d'apprécier la puissance de l'Université de Cambridge, d'en ressentir les sentiments de cordialité confraternelle et de goûter le bonheur paisible de ceux qui, dans le calme des parcs aux grandes pelouses ombragées de grands arbres et des cours de collèges entourées de belles et sévères constructions anciennes, se consacrent à l'enseignement ou s'adonnent à l'étude.

GEORGES DE LEENER.

Cambridge, août 1900.

Solidarité universitaire — Il s'est fondé à Paris, sous ce nom, une Société d'assistance mutuelle des étudiants français et étrangers.

Cette société a pour but de venir en aide aux étudiants et anciens étudiants de toutes les Écoles supérieures de France et de l'Étranger résidant à Paris, en leur procurant du travail en rapport avec leurs études.

Elle se charge de faire exécuter les travaux qu'on voudra bien lui confier, tels que : traductions, analyses, recherches bibliographiques, compilations, relevés et tracés de plans, planches, figures, schemas, etc., etc.

La société procure en outre des secrétaires particuliers, aides-médecins, interprètes près des malades étrangers, précepteurs, répétiteurs, sténographes, dactylographes, etc.

Un contrôle rigoureux sera exercé sur la répartition et la bonne exécution des travaux.

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétariat de la « *Solidarité Universitaire* », Hôtel des Sociétés savantes, rue Serpente, 28, Paris.

LA PATRIE EST-ELLE SEULEMENT DANS L'ESPACE ?
N'EST-ELLE PAS AUSSI DANS LE TEMPS ?
IL FAUT AIMER SON ÉPOQUE
A PEU PRÈS COMME IL FAUT AIMER SON PAYS
MALGRÉ SES DÉFAILLANCES MALGRÉ SES ERREURS



ALPHONSE RIVIER

NE A LAUSANNE LE 9 NOVEMBRE

1835

MORT A BRUXELLES LE 21 JUILLET

1898

PROFESSEUR DE DROIT ROMAIN
ET DE DROIT DES GENS



A la mémoire d'Alphonse Rivier

C'est aux funérailles mêmes d'Alphonse Rivier, le 25 juillet 1898, qu'est née, chez quelques-uns de ses amis, l'idée de lui ériger un monument à Bruxelles. Ils obtinrent le concours empressé de collègues étrangers et formèrent un Comité à cet effet.

Des adhésions nombreuses furent recueillies et le montant de la souscription permit de placer, à l'Université de Bruxelles, sur le palier des locaux de la Faculté de Droit, précisément entre les portes des deux salles où Rivier faisait ses cours, un grand bas-relief de marbre blanc, œuvre de M. Charles Samuel, sculpteur, avec le concours de M. le professeur Horta, architecte.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 15 octobre 1900, à l'issue de la séance solennelle de rentrée. Un grand nombre de professeurs, d'étudiants, d'amis du défunt y assistaient. On y remarquait MM. Prins, le nouveau recteur, Heger, pro-recteur, Maurice Vauthier, président de la Faculté de Droit, et la plupart des anciens collègues d'Alphonse Rivier. Le Conseil d'administration de l'Université était représenté par MM. Charles Graux, administrateur-inspecteur, et De Mot, bourgmestre de Bruxelles. Des compatriotes de Rivier, résidant à Bruxelles, beaucoup de membres de la Société philhelvétique assistaient à la cérémonie, à laquelle s'étaient rendus aussi MM. Jules Borel, consul général de Suisse, et de la Harpe, chancelier du Consulat, ainsi que M. de Senarclens, consul de Suisse à Liège et professeur de Pandectes à l'Université de cette ville.

La famille était représentée par M^{me} Meyhoffer et par M. et M^{me} Auguste Rivier, nièces et neveu d'Alphonse Rivier.

Parmi les membres du Comité, étaient présents : S. Exc. Carathéodory Effendi, qui a bien voulu accepter la présidence, MM. Borel, Errera, Graux, Hymans, Mesdach de ter Kiele et Nys.

A M. Paul Errera, secrétaire du Comité, avait été laissé le soin de prononcer les paroles par lesquelles le monument fut remis à l'Université. M. Ch. Graux lui répondit.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de ces deux allocutions.

M. Paul Errera s'exprima ainsi :

MESSIEURS,

La pensée d'élever un monument à la mémoire d'Alphonse Rivier est née dès l'instant de sa mort.

Les sympathies, les amitiés, l'estime surtout dont il était entouré, cherchaient une expression plus durable que les paroles prononcées devant un cercueil, que les fleurs jetées sur une tombe.

Il a suffi de l'initiative de quelques-uns d'entre nous, pour former sans peine un comité et pour ouvrir une souscription. Tout notre travail a consisté, depuis lors, à informer du projet ceux qui connaissaient Rivier et voudraient honorer son souvenir. Comme il en est qui résident à l'autre bout du monde, un certain temps nous a été indispensable pour obtenir leurs réponses, qui nous sont parvenues nombreuses et encourageantes. Nous réitérons ici nos remerciements à tous ceux qui nous ont aidés.

Si la simple constitution du Comité a pu sembler déjà un premier hommage rendu à la mémoire de Rivier, que dire de la longue liste de ceux qui, depuis lors, se sont associés à notre dessein? La reconnaissance et l'affection, l'admiration et la confraternité y confondent les rangs et les nationalités. Un pareil succès, pour être mérité, n'est pourtant point assez commun pour qu'on puisse le passer sous silence.

Les raisons de ce succès sont aisées à discerner, sans doute. Les positions diverses occupées par Alphonse Rivier ont permis à un grand nombre de personnes de l'approcher et de l'apprécier. Qui n'avait été son élève a du moins lu ses écrits; qui ignorait le juriste s'est trouvé en rapport avec le représentant

de la Confédération helvétique. Et puis, Rivier entretenait des relations avec presque tous ceux que ses voyages, ses missions, sa participation à des Congrès lui avaient fait connaître. Profondément fidèle dans ses amitiés, il n'oubliait pas et n'était pas oublié. Le charme de sa conversation et l'élégance de sa parole frappaient tout d'abord, avant même que la finesse de son esprit observateur ne se fût manifestée. La part qu'il prit, si active, aux travaux de l'*Institut de Droit international*, la direction de la *Revue de Droit international et de Législation comparée*, dont il avait fait sa chose, le maintenaient en correspondance suivie avec les savants, les hommes politiques, les professeurs les plus distingués.

Combien de fois n'avons-nous fait cette expérience, lorsqu'au loin quelque compagnon de rencontre apprenait d'où nous étions, ce que nous faisons : le premier nom prononcé, comme un trait d'union certain, était celui d'Alphonse Rivier.

Pourtant, dès qu'il s'est agi de choisir l'emplacement de ce marbre, aucune voix discordante ne s'est élevée; l'Université de Bruxelles a été d'emblée désignée par nos amis de l'étranger, comme par nous-mêmes. Hommage éclatant rendu au Professeur! Hommage éclatant aussi rendu à l'Enseignement!

Dans sa double spécialité de romaniste et d'internationaliste, Rivier a brillé surtout par le professorat; ses œuvres, destinées à durer bien longtemps après que sa voix est éteinte, ses œuvres mêmes sont un produit de ses cours. C'est en chaire qu'il a composé ses livres, peut-on dire; le côté animé, vibrant de la leçon a assuré à son style l'ardeur et la vie; de même que l'impérieuse nécessité de se faire bien comprendre de tous a invigoré sa méthode. De là, ses deux mérites primordiaux : la clarté et l'élégance. Nous avons donc tenu à honorer surtout en lui le Professeur.

Une part aussi, dans la détermination du Comité, revient à l'Enseignement supérieur lui-même. Certes, le Droit voit partout s'étendre son domaine. Ce n'est pas moins au palais législatif qu'au palais de justice; pas moins à la place publique qu'à l'intérieur de nos demeures ou derrière le comptoir que son action souveraine se fait sentir; mais, pourtant, si l'absolue

indépendance, débarrassée de toute préoccupation contingente, de tout intérêt comme de toute crainte, — si le respect et l'étude impartiale du passé, qui seuls nous permettent de comprendre le présent, — si les conceptions hardies et les jugements clairvoyants, ces instruments de travail aux mains de tout artisan de progrès, — si tant de conditions indispensables à la réalisation, au développement, au triomphe du Droit se peuvent rencontrer réunies quelque part, n'est-ce pas à l'Université?

Notre science a, d'ailleurs, reçu bien des tributs d'admiration, de reconnaissance; mais il n'en est pas de plus honorable que celui que lui apportent les hommes pratiques, les hommes d'action : politiciens, magistrats, administrateurs, chefs d'État mêmes, ne proclament-ils pas à l'envi la grandeur du rôle de l'enseignement du Droit? Que n'attend-on de lui! Que n'espère-t-on de lui! Il semble que les tâches reconnues ailleurs impossibles, les réformes vainement tentées par des moyens plus prompts ou plus coercitifs, lui soient désormais confiées. Sa puissance est mesurée par un petit nombre d'abord; mais ce nombre s'accroît vite et les idées pénètrent ainsi dans les masses, inconscientes, sans doute, de l'origine de bien des mouvements d'opinion, dont elles s'attribuent le mérite, parce qu'elles les propagent et que, souvent, elles sont les agents nécessaires de leur triomphe. Mais pour suffire à de telles missions, le haut enseignement doit demeurer un foyer de libre recherche et étendre son rôle au delà de la simple transmission mécanique de formules reçues; il faut qu'il émancipe les esprits par l'exemple d'une absolue indépendance scientifique, et non qu'il les asservisse à un dogme, quel qu'il soit. Il faut aussi que, par ses procédés, il diffère essentiellement de l'enseignement moyen. Entre ces deux degrés de culture intellectuelle, de nature et de fin si diverses, la démarcation doit rester tranchée, parce qu'elle connote une différence de qualité, non de quantité. Ce serait une erreur funeste (Rivier l'a bien des fois signalée) que de ravalier l'Université au rôle d'école moyenne ou professionnelle supérieure. Elle y perdrait à la fois et sa dignité scientifique et sa force sociale.

Alphonse Rivier a déjà trouvé, en M. Ernest Nys, son ami, son collaborateur, son collègue, un biographe sobre et conscien-

cieux (1). Aussi, n'allons-nous point recommencer cette tâche. Rappelons seulement que Rivier naquit à Lausanne, en 1835; il y fit son éducation jusqu'à la licence en droit. Il obtint le grade de docteur à Berlin et devint *Privat Docent* de cette Université. Cependant, c'est à Berne qu'il débuta dans la carrière professorale; il n'y demeura que trois ans; après quoi, Bruxelles le posséda jusqu'à sa mort, en 1898. Il avait trente-deux ans à peine lorsqu'il vint chez nous assumer la lourde tâche de succéder à Maynz, dans la chaire de droit romain. Il reprit, en outre, le cours de droit des gens, à la mort d'Arntz, en 1884.

Par sa famille et par sa naissance, Rivier appartenait à des pays de langue française; la fin de ses études et le commencement de sa carrière professorale l'avaient rapproché, au contraire, des pays de langue allemande. Cet heureux mélange, devait donner la marque à son esprit et à son savoir. Certes, il demeura toujours " un latin „, et sa connaissance, quelque approfondie qu'elle fût, des langues germaniques n'empêchera pas Rivier de compter parmi les maîtres et les auteurs français. Mais l'école historique, qui dominait déjà la science allemande vers 1860, alors que le dogmatisme sévissait encore ailleurs, laissa, dans son intelligence, une empreinte ineffaçable, d'autant plus qu'elle s'accordait fort bien avec le criticisme un peu sceptique de ses convictions conservatrices. Ce que l'on a vu pour la philosophie et pour les sciences exactes; ce que l'on a constaté même, de façon si remarquable, au milieu de ce siècle, pour les grands courants de la politique, est vrai aussi pour le Droit: jamais la pensée germanique n'atteint une force d'expansion aussi grande que lorsqu'elle rencontre une expression latine en laquelle elle prend corps. C'est comme une heureuse combinaison qui augmente la puissance de l'idée de tout l'éclat de la forme.

A sa double éducation, comme à ses constantes affinités avec les maîtres allemands aussi bien que français, Rivier doit, certes, l'un de ses principaux mérites de juriste et d'écrivain.

(1) E. Nys : *Alphonse Rivier, sa Vie et ses Œuvres; Revue de Droit international et de Législation comparée*, 2^e série, t. 1, p. 415. — Bruxelles, Weissenbruch, 1899.

Rivier a débuté par être un romaniste et, sans jamais abandonner cette étude, il a fini par acquérir sa pleine renommée comme internationaliste. Il s'est, en cela, montré homme de son temps. Non qu'il dédaignât jamais la sévère discipline des Institutes et des Pandectes, mais parce qu'il comprenait parfaitement qu'il y avait plus à faire, à l'heure actuelle, en droit des gens, qu'en droit romain. Pour ce dernier, nous assistons à une éclipse. Diverses circonstances contribuent à l'expliquer; la plus récente et la plus importante est, sans doute, le nouveau Code civil que l'Allemagne s'est donné et qui range désormais l'œuvre de Justinien, même dans sa forme modernisée, au nombre des souvenirs historiques. Mais cette considération toute positive enlève-t-elle quoi que ce soit à l'importance et au mérite du droit romain? En a-t-il moins conquis le monde? Sa domination séculaire n'est-elle pas, par elle-même, un événement considérable? Ne demeure-t-il pas le fondement de l'édifice du droit privé chez toutes les nations civilisées? Sans lui, sera-t-il jamais d'exégèse possible pour l'un quelconque de nos codes civils?

Nous connaissons ces dédains, ces abandons, — osons dire : ces partis pris — de certains hommes d'étude à l'égard de l'une ou de l'autre portion de la science. Nous avons vu le droit coutumier, toute une face de notre passé juridique, depuis les contrats les plus usuels jusques aux constitutions politiques elles-mêmes; nous avons vu le droit coutumier dédaigné naguère comme chose surannée et inutile. On enrichissait le vocabulaire d'épithètes nouvelles pour ridiculiser ceux qui en poursuivaient l'étude. Comme on est revenu pourtant de ces outrances! Bien plus : les hardis novateurs, les détracteurs actuels du droit romain sont les mêmes qui se font, depuis hier, les champions du droit coutumier — voire du droit canon; heureux s'ils ne s'en croient pas les inventeurs! Ainsi en adviendra-t-il, sans doute, plus tôt qu'on ne le croit, du droit romain, auquel il ne manquait que d'avoir été méconnu un moment pour mériter la gloire d'une nouvelle renaissance.

Aisément, on retrace la suite et le lien qui unissent les œuvres de Rivier romaniste à celles de Rivier internationaliste. Un même principe les domine : liberté pour l'individu; souveraineté pour

l'État; indépendance et responsabilité de part et d'autre. Loin d'être antinomiques, ces termes sont complémentaires : à plus de liberté correspond plus de souveraineté. Pour l'individu comme pour l'État, le terme final n'est-il pas : plus de solidarité? La solidarité entre concitoyens trouve un milieu favorable dans l'État; espérons que la solidarité entre Nations se réalisera à son tour, en une forme supérieure de l'organisation sociale, qui garantira la souveraineté des États dans la mesure toujours croissante où l'État lui-même devra garantir la liberté individuelle.

Telle est la pensée directrice des *Principes du Droit des Gens*, cette œuvre maîtresse d'Alphonse Rivier, digne couronnement de sa carrière de professeur et de publiciste, qui déjà a pris rang parmi les bons livres de notre fin de siècle. L'existence du droit international, en tant que science, s'affirme, d'après l'auteur, dans les faits eux-mêmes et dans les lois qui les dominent, non point sans doute des lois écrites et codifiées, mais des lois dans le sens le plus élevé de ce mot, tel que le définit Montesquieu et tel que l'accepte la méthode positive. Rivier place le point de départ de cette science dans un phénomène de conscience, ce qui la rattache d'emblée à l'ensemble des connaissances qu'on est convenu d'appeler les sciences morales et politiques. La conscience juridique commune aux États civilisés sera, pour le droit des gens, le principe actif de formation, lente, peut-être, mais sûre. Et comme Rivier écartait de son système les fictions et les chimères, par cette notion collective, il ne pouvait entendre que l'être humain, en ce qu'il a de constant, dans ses qualités fondamentales. Quelques vérités d'ordre politique étendent de plus en plus leur empire et sont acceptées par un plus grand nombre d'individus. Ainsi s'élargit le domaine du droit des gens, la conscience commune obtenant par là une base réelle et ainsi se justifie l'importance pratique de la diffusion des idées, de la propagande, qui trouve dans l'enseignement sa forme la plus épurée. Mais Rivier s'est bien gardé d'excéder, en cela comme en toute chose, la juste mesure imposée par l'amour du prochain, par le respect de la libre manifestation de la personnalité. Sa large tolérance s'appliquait, ici comme ailleurs, dans toute sa vie intellectuelle.

Rivier reconnaissait, dans la société contemporaine, le labora-

toire d'où sortira le Droit de demain. Il l'observait curieusement, avec beaucoup de tact, mais sans naïveté aucune, avec équité, sinon avec complaisance. Sa nature aristocratique lui faisait fuir les foules et tout ce qui est du vulgaire : ce n'était point là, chez lui, de l'orgueil, mais un procédé de sélection réfléchi, qu'il étendait à ses relations, comme à ses idées, afin d'embrasser plus vite une aire plus large, afin de dominer les gens et les choses d'un seul regard ou d'une seule pensée. N'est-ce pas un peu le même esprit de synthèse qui lui avait fait, jeune, rechercher la société des survivants de la génération précédente et, vieux, admettre les jeunes dans son intimité (1) ? C'est ainsi qu'en des formes diverses, et malgré certaines apparences dédaigneuses, s'accomplissait en lui ce devoir d'amour qu'il proclamait pour tout homme envers son époque. Il y voyait comme une autre face du patriotisme, transporté de l'espace dans le temps. Aveugle serait celui qui n'apercevrait en son pays aucune imperfection et qui fermerait les yeux à ses défauts, à ses défaillances, à ses vices...! Mais cette clairvoyance n'empêche pas le filial attachement du citoyen envers la patrie. Faut-il donc condamner les hommes qui signalent les maux dont nous souffrons, non par malice ou par haine, mais avec le désir et l'espoir d'y porter remède ou, du moins, d'éveiller l'attention de ceux qui seraient à même d'atteindre un tel résultat ? Notre reconnaissance doit leur être acquise, au contraire, malgré leur sévérité, malgré la peine immédiate qu'ils peuvent nous causer. Ils travaillent pour nous : ils remplissent ce devoir d'amour que d'aucuns appellent charité, d'autres fraternité ou solidarité, mais dont le but unique est d'aider à notre perfection, de contribuer au progrès individuel, dont chaque atôme est un atôme du progrès humain.

“ LA PATRIE, a dit Rivier (2), EST-ELLE SEULEMENT DANS L'ESPACE ? N'EST-ELLE PAS AUSSI DANS LE TEMPS ? IL FAUT AIMER SON ÉPOQUE A PEU PRÈS COMME IL FAUT AIMER SON PAYS, MALGRÉ SES DÉFAILLANCES, MALGRÉ SES ERREURS. »

(1) NYS, *Op. cit.*, p. 4 du tiré à part.

(2) ALPH. RIVIER : *Discours rectoral du 12 octobre 1874*, republié dans la 2^e édition de l'*Introduction historique au Droit romain*. Bruxelles, 1881, p. 59.

Une telle pensée nous a semblé digne d'être gravée sur le marbre, entre le portrait de Rivier et la symbolique figure qui nous représente l'Enseignement du Droit. Cette grave apparition, revêtue de la robe doctorale, est assise auprès d'un bloc de pierre, posé là pour toujours, qui nous rappelle le Droit Romain ; le livre, ouvert sur ses genoux, livre datant d'hier, sans doute encore inachevé, c'est le Droit des Gens.

Ainsi, l'artiste a heureusement conçu le monument que nous voulions élever à la mémoire d'Alphonse Rivier ; il a fixé, à côté de ses traits, une idée dominante et conductrice de son œuvre et il a, dans une allégorie, magnifié son rôle de jurisconsulte, de publiciste, de professeur, qui fit du droit romain la base même de ses conceptions scientifiques, et qui chercha dans le droit des gens l'expression ultime de leur réalisation.

Le Comité félicite M. Charles Samuel pour le bas-relief qu'il vient d'achever. Il avait à lutter contre les difficultés insurmontables qu'entraîne le portrait d'un défunt, alors que les bons " documents „ font totalement défaut. Le Comité le remercie aussi de n'avoir ménagé ni son talent, ni son temps pour produire une œuvre qui dépasse de beaucoup les proportions sur lesquelles on avait osé compter.

M. le professeur Horta a bien voulu s'associer à M. Samuel pour l'exécution de ce travail et, certes, il y a mis l'empreinte de sa personnalité puissante et originale. Grâce à ces deux artistes, nous n'avons pas seulement un " Monument Rivier „, nous avons une œuvre rare.

MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR,

En vous mettant aujourd'hui en possession de ce marbre, le Comité remplit le vœu de tous ceux qui se sont rencontrés pour rendre hommage à la mémoire d'Alphonse Rivier. Professeur à cette Université durant plus de trente ans, membre du Conseil académique et du Conseil d'administration, président de la Faculté de droit et Recteur, il a été l'une des gloires du corps enseignant, comme il se montra toujours respectueux observateur de nos principes de libre examen. Il occupa bien d'autres fonctions encore et longue est la liste de ses titres honorifiques.

Sa carrière consulaire a été utile à son pays; comme polémiste, il a mis sa plume au service des plus nobles causes; sa générosité discrète a aidé bien des infortunes; ses avis ont été sollicités et écoutés par de hautes autorités, et, par deux fois, de grandes puissances l'ont désigné comme arbitre de leurs différends. Pourtant, Rivier est ici, plus que partout ailleurs, chez lui. Ses collègues, qui furent tous ses amis et dont plusieurs furent ses disciples, gardent de lui un souvenir vivant. Les étudiants reconnaissent en Rivier un maître, qui porta haut le renom de l'Université et pour qui l'enseignement supérieur remplit, dans l'État, la noble mission du progrès par le Droit.

Nos locaux obtiennent, grâce à MM. Samuel et Horta, un ornement digne d'un musée. Nous le plaçons sous votre garde,

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

certaines que vous tiendrez à honneur de le conserver religieusement, afin de répondre à la confiance que vous témoignent ces savants, ces hommes d'État, ces amis qui, de toute part, se sont unis ici dans une pensée commune de reconnaissance et de sympathie.

Monsieur l'Administrateur-Inspecteur répondit en ces termes :

MONSIEUR,

Au nom de l'Université, je reçois ce symbole d'une noble existence de science et de travail. Je remercie le Comité qui a recueilli les témoignages nombreux d'admiration et de sympathie dont ce marbre est l'expression, d'avoir choisi l'Université de Bruxelles comme gardienne d'un monument élevé à la mémoire d'Alphonse Rivier.

Dans la Rome ancienne, où sa pensée a si longtemps vécu, les ancêtres glorieux devenaient les génies du foyer. Leur image, revêtue d'un caractère sacré, était conservée pieusement dans la demeure de la famille. N'est-ce pas honorer dignement la mémoire de Rivier et lui rendre l'hommage le mieux en harmonie avec son caractère, ses affections et ses travaux que de lui donner place

parmi les dieux lares de cette maison vouée à la science?

Pendant trente années, il a vécu parmi nous. Vous l'avez dit avec raison, Monsieur, son œuvre entière est sortie de ses cours. C'était pour la produire dans sa chaire professorale qu'il la concevait d'abord, et, en l'y exposant, il l'impreignait de clarté, d'élégance et de vie.

Cette œuvre, vous l'avez décrite et appréciée comme elle méritait de l'être. Le Droit Romain, dont pendant longtemps il avait fait l'objet principal, sinon exclusif de ses travaux, est aujourd'hui frappé d'une certaine déchéance par une école nouvelle qui s'est formée en Allemagne. Assurément, tout ce qui dans ce droit se rattache aux mœurs, aux institutions d'un monde disparu n'a plus dans l'enseignement moderne qu'une valeur historique. Mais ce n'est là qu'une partie accessoire d'un cours de Droit Romain.

L'enseignement de Rivier, comme celui de Maynz, sans se séparer de l'école historique, faisait sortir du Droit Romain des principes encore vivants dont ils formaient une doctrine rationnelle, d'application actuelle, fondement d'une partie très importante de nos lois civiles.

L'autorité d'Alphonse Rivier dans la science du Droit des Gens était considérable. C'est surtout à ses travaux de cet ordre qu'il dut la renommée qu'il avait conquise à l'étranger.

Sa vie fut étroitement unie à la nôtre dans un but scientifique commun. Je puis dire au pied de ce monument qui nous apporte l'image du professeur éminent que l'Université a perdu, ce que je disais lorsqu'il mourut : « La reconnaissance est rendue plus », durable et plus forte par la solidarité qui lie des hommes associés dans une noble entreprise; car le lien qui les unit à ceux », d'entre eux dont le mérite et les œuvres ont contribué à élever », très haut l'honneur de tous mêle à leur gratitude le sentiment », d'un légitime orgueil. »

Nous conserverons donc, Monsieur, comme un dépôt précieux, le monument dont vous nous faites la remise. Nous en demeurerons les gardiens pour répondre au vœu du groupe nombreux d'admirateurs et d'amis qui l'ont érigé et pour rappeler aux générations qui nous succéderont ici ce que valait l'Université de notre temps.

QUELQUES MOTS à propos de notre enseignement médical

PAR

LE D^r ROUFFART

Agrégé à la Faculté de Médecine.

M. le professeur Heger a publié, dans cette Revue, un article où il examine la situation qu'a faite à l'enseignement supérieur en Belgique la loi de 1876, confirmée et modifiée seulement dans quelques détails, en 1890.

Le savant physiologiste réclame une liberté plus grande pour les professeurs et pour les étudiants, une réduction des programmes et une diminution du nombre des examens. Chaque professeur pourrait enseigner selon sa méthode, chaque étudiant, aller entendre le savant qu'il aurait choisi; puis, ses études terminées, l'élève qui voudrait faire usage de son diplôme devrait, devant un jury institué par le gouvernement, montrer qu'il est capable d'exercer la médecine ou le droit.

C'est, en résumé, l'organisation de l'enseignement supérieur en Allemagne que M. le docteur Heger voudrait voir adopter en Belgique, en faisant subir à la loi une profonde modification.

Mais peut-on ainsi, par une loi, introduire tout d'une pièce un nouveau système d'enseignement, sans tenir compte des mœurs du pays, de ses habitudes et surtout de ses divisions politiques ?

Le système qui a porté si haut la splendeur de la science allemande donnera-t-il des résultats aussi brillants dans un pays où

les préoccupations matérielles étouffent l'esprit scientifique?

La nomination des membres du jury, si elle dépend du gouvernement, ne reflétera-t-elle pas inévitablement les passions politiques du parti au pouvoir, et tout le régime n'en sera-t-il pas vicié?

Ces questions sont délicates et je ne veux pas m'y arrêter en ce moment.

Dans mon esprit, les obstacles au développement de notre enseignement supérieur résident ailleurs que dans la loi, et la modification de celle-ci n'influera pas sur nos idées et nos sentiments.

Il faut oser avouer ici un défaut du caractère national. Nous manquons de persévérance dans l'effort quand nous n'entrevoions pas la récompense prochaine et positive de notre travail : une carrière scientifique est chez nous l'exception; le plus souvent l'étudiant a secoué le joug du maître pour se livrer à la pratique, avant de pouvoir utilement travailler par lui-même. Nos examens, tels qu'ils sont organisés, ne corrigent pas ce manque de persévérance dans l'effort. Ils ne permettent pas de s'assurer si le nouveau docteur est suffisamment préparé pour pouvoir, isolé dans une localité quelconque, poursuivre ses études médicales, faire les recherches que nécessite le traitement de ses malades.

En quittant l'Université, le médecin diplômé d'hier saura-t-il mettre sa thérapeutique en rapport avec les progrès que font constamment les sciences médicales? Pourra-t-il s'initier aux méthodes d'exploration les plus perfectionnées et les plus nouvelles?

Voilà ce qu'il faut se demander.

Or, la loi ne prescrit aux examinateurs aucune enquête sur ce genre d'aptitudes: et cependant, c'est là le côté scientifique de la profession, c'est ce qui fait aimer l'exercice de la médecine, tout en élevant le caractère et l'intelligence du praticien.

L'habileté dans les recherches scientifiques est chose tout à fait secondaire pour ceux qui se présentent aux interrogatoires qui suivent les doctorats. Aussi, assurés de n'avoir pas à prouver qu'ils sont en possession de la technique, portés à retirer de leurs études un bénéfice immédiat, les étudiants font, de leur examen, un exercice de mémoire, véritable supplice, comme le dit M. Heger, pour eux et pour les professeurs.

L'institution du jury d'État ne pourrait améliorer cette situation qu'en changeant la manière dont se font les diverses épreuves.

Mais la loi impose-t-elle le mode d'interrogations et ne nous laisse-t-elle pas toute liberté de le modifier ?

Lors de la promulgation de cette loi, le Recteur de l'Université de Liège, M. le professeur Thiry, disait en la comparant au régime des jurys combinés : " Sans vouloir aller aussi loin qu'on l'a fait, „ sans vouloir admettre que les jurys d'examens anéantissent la „ liberté du professeur, il est vrai cependant que, dans une cer- „ taine mesure, il devait compter avec le collègue en présence „ duquel il se trouvait placé et qui partageait avec lui le „ droit d'interroger ses élèves. Le nouveau système lui donne „ assurément dans son enseignement une liberté beaucoup plus „ grande et, pour ainsi dire, sans limites. „ Et plus loin, dans le même discours : " Absolument libres de nos allures, de nos „ méthodes, n'ayant plus à compter qu'avec nos consciences, nous „ pouvons, et par conséquent nous devons, chercher à rendre „ notre enseignement aussi fécond que possible, l'élever à sa „ véritable hauteur et ne l'en laisser descendre sous l'empire „ d'aucune considération. „

Qu'a-t-elle produit, cependant, cette loi saluée avec tant d'enthousiasme ? Avons-nous profité de la liberté qu'elle nous donnait ? Que reste-t-il aujourd'hui des espérances du début ?

M. le professeur Heger nous le dit : au point de vue du perfectionnement des études, les résultats sont mauvais. Au point de vue de la préparation à la pratique médicale, je pense qu'ils sont plus déplorable encore.

Je veux toutefois faire remarquer que je parle de la moyenne intellectuelle des étudiants et que parmi eux on rencontre des exceptions : nous en voyons qui se rendent compte de l'insuffisance des notions que la loi exige d'eux, qui vont dans les services cliniques de nos hôpitaux, dans des dispensaires même, chercher l'éducation technique dont ils auront besoin plus tard dans la pratique.

Mais cela ne suffit pas et c'est de cette moyenne intellectuelle qu'il faut s'inquiéter.

Dans toute famille, il y a une femme, et souvent la maladie la frappe aux sources mêmes de la vie. Un des cas les plus fréquents pour lesquels les jeunes médecins sont appelés d'urgence, c'est un accident survenu au cours d'une grossesse.

Or, combien de jeunes médecins trouve-t-on qui soient aptes à soigner une fausse couche? Combien sont assez exercés au palper bi-manuel pour reconnaître si l'utérus est normal ou en bonne position, si les annexes sont saines? Combien connaîtront assez les applications de l'antisepsie à ces organes pour garantir la malade contre les risques de l'infection? Combien pourront déterminer si l'infection a dépassé la matrice et gagné les organes profonds?

La loi n'ayant pas dit spécialement que la gynécologie est une branche à examen, tout étudiant peut être reçu docteur sans rien connaître aux maladies des femmes. N'est-il pas au moins singulier de constater que cette partie de l'enseignement médical n'est pas obligatoire?

Les affections de la peau ne sont-elles pas dans la même catégorie de cours facultatifs? Et quels sont les étudiants qui, passant leur troisième doctorat, savent examiner le larynx? Pourtant, la diphtérie peut, pour son diagnostic précoce, nécessiter l'emploi du miroir laryngé. La pathologie de l'enfance, celle de la vieillesse sont placées au même rang de cliniques complémentaires.

La bactériologie, qui a ouvert à la médecine tant d'horizons nouveaux, a donné des moyens certains de poser un diagnostic. Quels sont, pourtant, les étudiants qui, arrivés au terme de leurs études, savent faire une culture de bacille ou même une préparation microscopique de microbe pathogène?

Cette notion est l'une des plus générales de la pathologie, l'étudiant la retrouve à l'origine d'une foule de maladies, mais il sort de l'Université sans avoir à prouver qu'il sait faire une préparation microbienne!

Lancé dans la pratique, il pourra, il est vrai, recourir à l'un ou l'autre des Instituts ou appeler à son aide un de ses rares confrères qui se sont fait de ces analyses une sorte de spécialité : mais le cas peut être urgent, la distance qui sépare le médecin de l'Institut peut être considérable et tout retard dans l'application

du remède peut être préjudiciable au malade. Je glisse ici sur le danger public et très réel du transport à travers le pays de produits qui transmettent la contagion. Je ne veux étudier que l'influence sur le praticien de l'éducation qu'il reçoit. Qui ne voit que c'est enlever toute élévation à la pratique médicale que de la dépouiller de tout intérêt scientifique?

Le tableau que je viens d'esquisser paraîtra chargé; il est fait d'après nature : en interrogeant les médecins qui sortent de l'Université, en leur posant des questions relatives aux objets que je viens de signaler, chacun peut se convaincre de son exactitude.

Les aides de nos hôpitaux rendent-ils toujours les services qu'on pourrait en attendre? Les observations cliniques ne manquent-elles pas souvent de renseignements précieux parce que nos adjoints ont négligé certaines recherches auxquelles, d'ailleurs, ils ne sont pas suffisamment préparés? Combien de fois le souci, d'ailleurs légitime, de subvenir à leur existence, de profiter de leur diplôme pour gagner leur vie, les empêche-t-il alors de fournir le travail nécessaire à un apprentissage qu'ils auraient dû faire plus tôt?

Toutes les critiques que je viens d'exposer se rapportent à un même défaut : notre enseignement supérieur est encore trop abstrait, trop théorique; il doit devenir plus pratique.

On initie théoriquement les étudiants aux progrès des sciences médicales; on leur montre, par exemple, les origines parasitaires d'un cas pathologique, mais ils n'ont pas l'éducation technique suffisante pour rechercher eux-mêmes l'organisme, cause du processus.

Certes, si l'examen d'État que réclame M. le professeur Heger était établi, on pourrait espérer voir disparaître ces vices de l'enseignement supérieur au point de vue professionnel. Mais, cette intervention du Gouvernement, il faut considérer d'abord que nous n'avons aucune chance de l'obtenir.

En 1889, M. le professeur Thiriart a, dans un remarquable discours, défendu les idées que reprend aujourd'hui M. le professeur Heger, et il était alors soutenu par l'opinion presque unanime des

médecins belges, qui réclamaient le rétablissement du graduat et l'examen final d'État.

Déjà, en 1887, dans le rapport fait au nom du Conseil d'administration de l'Université de Bruxelles, on pouvait lire : “ Toute
 „ la question est de trouver les garanties qui ne menacent point
 „ la liberté des méthodes. C'est probablement à l'Allemagne que
 „ nous pourrions le plus utilement demander conseil. Que les
 „ Universités conservent le droit exclusif de conférer tous les
 „ grades scientifiques et qu'elles affirment, sous leur propre
 „ responsabilité, l'aptitude au doctorat qui, seul, donnerait un
 „ titre officiel. Ce titre ne s'obtiendrait que devant un jury
 „ central dans lequel les Universités seraient représentées sur
 „ un pied de complète et réelle égalité. L'examen porterait sur
 „ les branches du programme officiel, mais sans les approfondir
 „ toutes de la même façon. Pour la médecine, il aurait surtout un
 „ caractère pratique. „

Malgré l'autorité qu'apportait dans ce débat notre Conseil d'administration, malgré l'exposé remarquable que fit de la question M. Thiriar, à la Chambre des Représentants, on regarda comme contraire à notre liberté d'enseignement l'institution de l'examen d'État.

Nos divisions politiques doivent nous laisser peu d'espoir de voir aboutir une réforme aussi considérable. Nous devons chercher en nous-mêmes la force de réparer le mal que la législation n'a pu empêcher et le courage de modifier ce que la routine nous a fait faire jusqu'à présent.

La loi de 1890, comme le faisait remarquer le Recteur de l'Université de Liège, laisse une liberté complète dans les méthodes d'enseignement.

Pourquoi, alors, ne pas mettre en pratique, dans le degré supérieur, la pédagogie tenue en honneur dans notre enseignement primaire ?

Comme le dit excellemment M. le professeur Heger, “ on a
 „ respecté la liberté de l'enfant. Il s'est défendu victorieusement
 „ par l'inattention. On s'est adressé à son esprit par les voies nor-
 „ males, par les sens, et l'on est parvenu à l'intéresser sans
 „ fatigue, à le discipliner sans contrainte.

„ Pourquoi les mêmes principes n'ont-ils pas été appliqués tout aussi largement dans l'enseignement moyen et dans l'enseignement supérieur? „

Inspirons-nous de ces idées, et nos étudiants seront préparés à la vie de praticiens. Ne leur demandons pas un travail plus considérable, *mais un travail de qualité différente*. Qu'ils apprennent à réfléchir; qu'ils acquièrent une habileté manuelle sans laquelle tout progrès leur est interdit, sans laquelle ils sont voués à l'empirisme.

C'est en cela que nous devons prendre exemple sur l'Allemagne, où l'enseignement pratique est organisé dans toutes les branches de la science médicale qui sont susceptibles de démonstration.

La loi indique un minimum de temps pour la fréquentation des cliniques. Elle fait l'énumération des branches sur lesquelles les élèves seront interrogés, et qui sont : la pathologie générale, l'anatomie pathologique, la pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, *y compris les maladies mentales*, la thérapeutique générale, la pharmacologie, *y compris la pharmacodynamique*, la pathologie chirurgicale, générale et spéciale, l'ophtalmologie et la clinique ophtalmologique, la théorie des accouchements, l'hygiène publique et privée, la médecine légale, non compris la chimie toxicologique, la clinique interne, la clinique externe, la pratique des accouchements, la théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Elle impose, en outre, aux récipiendaires, trois épreuves pratiques consistant en démonstrations macroscopiques et microscopiques d'anatomie pathologique et en démonstrations d'anatomie des régions.

Elle veut que l'examen, ainsi composé pour le grade de docteur en médecine, chirurgie et accouchements, fasse l'objet de trois épreuves au moins.

Quant à l'époque à laquelle ont lieu ces épreuves, elle n'en parle pas; elle est muette aussi sur la méthode à suivre dans l'enseignement et dans le mode d'interrogation.

Cet examen peut donc être théorique ou pratique, suivant les

convenances de l'Université qui détermine comme elle l'entend son règlement d'ordre intérieur, et prend les dispositions qui lui plaisent pour l'enseignement des différentes branches.

Celui qui lit la nomenclature des matières à examen sera frappé d'y trouver la clinique ophthalmologique. Comme la loi a attribué un rang spécial à l'étude de la pathologie des affections de l'œil, il en résulte que d'autres parties de la pathologie chirurgicale, les affections de la vessie, de la matrice, par exemple, ont, au point de vue de l'examen, une importance beaucoup moindre.

On ne peut, cependant, admettre que le législateur ait voulu permettre aux médecins de se lancer dans la pratique sans rien connaître des affections de certains organes.

S'il n'est pas obligé d'étudier les maladies de l'enfance, la gynécologie, les affections des organes génito-urinaires, les maladies de la peau, en tant que spécialités, il doit pourtant avoir, sur ces différents sujets, des notions claires et précises qui le guideront plus tard et l'aideront à se perfectionner.

Ces notions, où pourra-t-il les acquérir, si ce n'est au lit des malades, à la clinique qui lui enseignera la pratique courante de toutes les maladies ?

C'est à faire suivre ces cliniques que doit tendre l'organisation des cours universitaires. C'est cette modification qui est nécessaire dans notre enseignement.

Tout médecin doit être au courant de la pratique journalière de toute sa profession ; il doit pouvoir porter secours dans tout cas urgent.

Dans chacune des branches que les spécialistes étudient d'une façon exclusive, il arrive que l'intervention du médecin doive être immédiate. Si elle fait défaut, on porte préjudice au malade. Tout médecin est moralement tenu alors de savoir ce qu'il doit faire et, ce qui est peut-être plus difficile, ce qu'il ne doit pas faire.

C'est cette étude, qui entre dans le fonds commun de la médecine, que tout docteur doit posséder et qui, par conséquent, doit être obligatoire. Il faut qu'il sache examiner, se servir de ses

instruments, poser un diagnostic. Si, plus tard, telle ou telle branche de l'art de guérir convient mieux à ses aptitudes, alors seulement par l'étude de cas difficiles, compliqués, il deviendra spécialiste.

Au point de vue de la gynécologie, il ne doit pas être permis à un médecin d'ignorer le palper bi-manuel, car cette ignorance peut tuer la femme qui se confie à lui. Mais tout médecin n'est pas obligé absolument de savoir pratiquer une opération difficile pour laquelle il a toujours le temps d'appeler à son aide un spécialiste.

De même, le praticien peut ne pas connaître toute la bactériologie; mais il doit pouvoir faire un diagnostic, soit directement, soit par des cultures ou par des inoculations.

A première vue, cette étude peut paraître longue et compliquée. Cependant si, d'une part, on en considère l'importance, et que, d'autre part, on se rappelle que depuis la candidature en sciences naturelles jusqu'à la fin de ses études, le futur médecin a eu un microscope en main, qu'il a pu parfaitement s'initier au maniement de cet instrument, faire l'éducation de son œil et la préparation des objets à examiner, on comprendra qu'il ne lui faudra pas un effort bien pénible pour arriver à faire une préparation bactériologique, et que cet effort s'impose absolument.

Je prévois une objection : toutes ces études sont instituées dans notre Université; si l'étudiant n'est pas au courant de telle ou telle technique, c'est qu'il ne l'a pas voulu.

Cela est vrai : il peut apprendre, mais est-ce porter atteinte à sa liberté que de lui dire qu'il doit apprendre?

Il ne devrait pas être permis à un praticien quelconque d'ignorer certaines choses fondamentales, et la seule façon de constater s'il les sait, c'est de les insérer dans les matières à examen, après lui avoir donné les moyens de les apprendre.

Il n'en est malheureusement pas ainsi ; c'est parmi les cliniques complémentaires, équivalentes aux anciens cours facultatifs ou à certificat, que se trouvent rangés les éléments de pratique dont nous parlons.

Tant que certains cours importants, comme la gynécologie,

seront des cours facultatifs, les médecins, au sortir de l'Université, n'en connaîtront pas les notions fondamentales.

Cette institution des cours facultatifs a toujours été fatale à nos études supérieures, qui ne feront de progrès qu'après leur suppression. Voici ce qu'en disait E. Banning, en 1861. " N'avons-nous pas depuis longtemps tout un ensemble de cours facultatifs, et ceux-ci ont-ils jamais été autre chose qu'un luxe dérisoire, qui s'étale chaque année *honoris causa* au bout des programmes des différentes facultés? Le fait en soi est incontestable, seulement il ne faut pas oublier qu'en réalité les cours facultatifs ne se donnent pas, la plupart parce que les professeurs qui en sont titulaires, accablés de trop de cours obligatoires et enchaînés d'ailleurs par les exigences des examens, n'ont plus le moyen de songer à autre chose, — quelques-uns parce qu'en effet il ne se présente pas d'étudiants pour les suivre. — Mais dans cette indifférence apparente, il n'y a rien dont on ait le droit d'arguer : les étudiants ne fréquentent pas les cours facultatifs ou bien parce que la tâche imposée est déjà suffisamment considérable, ou bien parce qu'ils ne pourraient retirer de ces études supplémentaires aucun avantage direct pour les concours. „

Ce que E. Banning écrivait il y a quarante ans est encore vrai aujourd'hui. Le système d'organisation a été changé, la loi a été modifiée, mais ces cours facultatifs ne sont pas mieux suivis; et cependant, les cours ont pris une plus grande importance, puisqu'ils sont devenus surtout des cours pratiques et cliniques.

En Allemagne, le programme complet des études médicales est enseigné par les professeurs ordinaires et extraordinaires qui, plus tard, entrent dans la formation des jurys. A côté de ces cours obligatoires, les professeurs développent alors dans un cours facultatif telle ou telle partie qu'ils affectionnent ou spécialisent. Les cours d'agrégés ont lieu en concurrence avec les cours ordinaires de la Faculté; ils sont, d'après les règlements, rétribués de la même façon, et parfois donnés aux mêmes heures.

Voyons, d'autre part, ce qui se passe en Belgique, à l'Université

de Liège, par exemple, où la bactériologie se voit attribuer, pendant le premier semestre de la première année d'études des doctorats, deux heures de cours par semaine, et où le laboratoire, pour les travaux pratiques de bactériologie, est ouvert tous les jours de 9 1/2 heures à 12 1/2 et de 2 1/2 heures à 6, sauf le samedi après-midi.

La clinique gynécologique y est donnée pendant un semestre à raison de trois heures par semaine. De plus, on a confié le cours pratique aux professeurs ordinaires et les conférences théoriques aux professeurs extraordinaires et aux chargés de cours. On a voulu marquer ainsi la place que doit occuper l'enseignement de la technique dans nos universités.

La clinique et la polyclinique des maladies de la gorge, du nez et des oreilles sont données par un professeur extraordinaire. La clinique gynécologique est du ressort du professeur d'accouchements.

La pratique des maladies de la peau est donnée par un professeur extraordinaire, chargé en même temps de la pathologie chirurgicale spéciale. C'est le professeur de pharmacologie qui donne la pathogénie et la thérapeutique des maladies infectieuses et la clinique sur les maladies des vieillards.

A l'Université de Gand, l'hygiène est confiée à M. Van Ermenegem, qui enseigne aussi la bactériologie.

Les affections cutanées sont dans le département du professeur de pathologie générale et font partie de la troisième épreuve du doctorat comme la clinique gynécologique, dont s'occupe le professeur d'accouchements. Le professeur de pathologie médicale spéciale donne la clinique de laryngologie.

Deux remarques sont importantes à faire : la première, c'est qu'à l'Université de Gand, la clinique gynécologique et les affections de la peau sont matières à examen, et que l'on ne considère comme facultatives que la bactériologie et la laryngologie.

La seconde concerne l'importance que l'on attache, dans les Universités de Liège et de Gand, à l'instruction donnée dans la polyclinique. C'est là, en effet, que l'étudiant apprendra le mieux

à reconnaître et à traiter les maladies qu'il est appelé à rencontrer, dès le début de sa carrière.

Dans notre Université, on montre trop souvent aux étudiants les opérations les plus difficiles de la chirurgie, et l'on ne s'occupe pas assez des cas plus simples qui se présentent journellement aux jeunes médecins.

A Liège, les polycliniques chirurgicale et médicale occupent chacune, au programme universitaire, trois heures par semaine. En outre, l'enseignement est organisé à la polyclinique obstétricale et gynécologique. Nulle part, dans notre pays, on ne trouve établi l'enseignement pratique de la médecine légale, qu'a vainement réclamé jadis M. le docteur Vleminckx.

A la tête de tous les services pratiques sont placés, dans les Universités de l'Etat, des professeurs ordinaires, qui font subir aux élèves un examen portant sur une des matières du Doctorat : cette combinaison suffit pour assurer l'assiduité à ces exercices pratiques.

A Liège et à Gand, le nombre des professeurs est limité, et il faut un arrêté ministériel pour créer un cours nouveau, une clinique nouvelle. Cette complication administrative n'a pas empêché les Universités de l'Etat de rechercher les moyens d'organiser leur enseignement clinique sur le modèle de celui des Allemands.

Voyons comment, à Bruxelles, nous pourrions marcher dans la même voie.

Les heures réservées à nos cliniques ne sont pas assez nombreuses. On pourrait facilement les multiplier en commençant les premières leçons cliniques le matin, à 7 1/2 heures (cela se fait à Liège), ou en continuant les cliniques jusqu'à midi et demi, et en reportant les cours théoriques à une heure plus avancée de l'après-midi (cela se fait à Gand). Il faudrait s'attacher à ce que les étudiants n'eussent pas, pendant leur séjour à l'hôpital, de temps sans emploi. Les cours théoriques comptent à peine une douzaine d'heures par semaine pour chacun des doctorats ; il serait donc facile de distribuer ces heures dans l'après-midi.

Il est vrai que les traitements des professeurs à l'Université de Bruxelles ne sont pas assez importants pour qu'on puisse récla-

mer d'eux autant d'heures de leçons que des professeurs officiels: mais on pourrait avoir recours à un corps professoral plus nombreux, par exemple, en adjoignant à un professeur ordinaire un professeur extraordinaire qui, à l'examen, interrogerait l'élève sur la pratique. La Faculté, par le fait, comprendrait trois ou quatre membres nouveaux.

On rendrait évidemment plus efficace l'enseignement du professeur de clinique, en lui donnant une place dans le jury d'examen, ce qui lui assurerait une influence réelle sur l'élève.

Pour donner une idée de la réforme telle que je l'entends, la pathologie interne marcherait avec la bactériologie; le professeur de clinique interne réserverait un certain nombre de points aux maladies de l'enfance sur lesquelles interrogerait le professeur extraordinaire, chargé de la clinique des maladies infantiles; le professeur d'accouchements ferait à côté de lui une place au professeur chargé de la clinique gynécologique, etc.

Chaque branche théorique serait associée à une partie de la technique, en vertu d'un règlement intérieur arrêté par la Faculté. Ce règlement aurait soin de limiter les questions du professeur extraordinaire à la pratique journalière de la médecine, aux recherches faciles de diagnostic et au maniement des instruments qui doivent, aujourd'hui, se trouver entre les mains de tout médecin.

C'est, d'ailleurs, par l'accord de tous les professeurs qu'on rendrait une réforme utile et efficace, et, comme le disait, dans son rapport sur la revision du programme des cours, M. le professeur Julin, " il faut, entre professeurs, s'entendre sur quelques principes généraux, sans l'observance desquels il n'est pas de programme possible „.

Si, par un commun accord, dans une autre université, on arrive à rendre pratique l'enseignement, pourquoi la même chose n'est-elle pas possible à Bruxelles?

Parmi ses nombreux avantages, la réforme que je préconise aurait celui de ne pas grever le budget de l'Université, puisque les professeurs de clinique n'ont droit à aucun traitement, ces professeurs étant déclarés honoraires au moment où ils quittent les hôpitaux.

Elle relèverait aux yeux de leur auditoire le prestige des agrégés qui sont chargés par l'Université des cliniques complémentaires.

L'étudiant persuadé, dès son entrée dans les doctorats, qu'il aurait, en subissant ses épreuves, à répondre au professeur de clinique, assisterait régulièrement au traitement des malades fait par ce professeur; et en même temps qu'il préparerait ainsi son examen, il développerait ses aptitudes à exercer la médecine.

Les épreuves pour les affections gynécologiques, les maladies de la peau et du larynx pourraient être subies dans les hôpitaux, dans nos consultations, au hasard des malades qui se présenteraient, et leur importance ne pourrait pas, de cette façon, dépasser les connaissances des premiers soins à donner à un cas imprévu ou urgent, mettant ainsi l'étudiant aux prises avec les difficultés qu'il rencontrera au commencement de la pratique médicale. Par cette méthode d'examen, on empêcherait aussi le professeur de donner à sa spécialité une extension abusive dépassant ce que ses auditeurs doivent retenir de son enseignement.

Nos examens cesseraient par là même d'être incomplets, tout élève devrait pouvoir formuler et discuter un diagnostic simple, le traitement ordinaire d'un cas de gynécologie, de dermatologie et de laryngologie. On jugerait ainsi de son aptitude à devenir praticien.

Une objection qui paraît avoir beaucoup de poids, c'est qu'un tel programme est bien chargé. Je dis "*paraît* avoir beaucoup de poids", parce que ce n'est qu'une apparence.

L'élève est obligé de fournir un travail assez considérable, c'est vrai; mais ce travail est réparti sur trois années.

Dans notre organisation actuelle, l'étudiant, pendant la première année des doctorats, s'occupe peu de ses études. Il n'a pas d'examen; il suit quelques cliniques et n'étudie guère. Il délaisse les cours théoriques; c'est presque une année perdue pour lui.

Puis, six mois avant l'épreuve du doctorat, il s'enferme avec ses livres et commence ce travail de mémoire qui, comme le dit M. Heger, est un supplice, et un supplice bien inutile, les matières

ainsi assimilées ne profitant pas à son éducation professionnelle ou scientifique.

Avec l'organisation dont je viens de tracer les grandes lignes, tout change.

Dès son accès au doctorat, l'étudiant est tenu par la pratique. Il doit s'exercer au diagnostic de toutes les maladies; il sait que cette préparation demande du temps et que l'habileté manuelle ne s'acquiert pas par un travail forcé comme celui que réclament les cours théoriques. Il étudie sous les yeux de celui qui sera appelé à donner son avis sur l'aptitude acquise. Ainsi, il fréquente les hôpitaux, voit des malades, s'initie à la pratique du professeur et l'effort momentané qu'il doit toujours accomplir au moment de l'examen est réduit à son minimum.

Le facteur hasard ou chance dans un examen est presque éliminé; l'étudiant qui a acquis par son travail continu et lent, par son assiduité aux cliniques, une réelle instruction professionnelle, passera sûrement son examen. Quoique les branches soient plus nombreuses, les connaissances exigées plus variées, l'épreuve lui sera plus facile; la réussite sera plus certaine pour le travailleur moyen.

D'ailleurs, qu'on se rassure : un étudiant n'éprouve guère de fatigue, quand il fait une recherche originale, qu'il essaye de poser un diagnostic, qu'il s'exerce à manier un laryngoscope ou un cystoscope, ou bien qu'il cherche à faire des cultures de bactéries.

Ce qui le fatigue, c'est l'attention soutenue à la science parlée, c'est le cours théorique qui frappe seulement son oreille et ne s'adresse pas à ses autres sens.

Que l'étudiant fasse donc l'apprentissage du praticien; qu'il cesse de recevoir passivement la science orale et l'intérêt de sa besogne tiendra en éveil toute son intelligence. Ainsi, au moment de l'examen, alors que le surmenage sévit sous le régime actuel avec le plus de violence, l'effort sera diminué de toutes les connaissances acquises par la pratique. Et il aura acquis non des données que la mémoire délaisse après quelques jours, mais des notions qu'il n'oubliera jamais, pas plus qu'on ne désapprend un exercice quelconque.

La somme de travail qu'on demande aux étudiants est bien plus considérable en Allemagne qu'en Belgique : et ce que font nos voisins, nous devons pouvoir le faire.

A Leipzig, un élève a pendant la durée de ses études médicales quatorze examens à subir. Trois épreuves correspondent à notre candidature en médecine ; et à la fin des études, il y en a onze autres, dont neuf sont accompagnées d'exercices pratiques.

Le cursus de médecine interne dure quatre semaines consécutives ; le candidat visite matin et soir les malades du service ; il formule et discute les diagnostics de tous les malades entrants. Dans le service de clinique chirurgicale, le récipiendaire doit remplir la même obligation pendant le même nombre de semaines. Pour la gynécologie, l'ophtalmologie, l'obstétrique, c'est le même genre d'épreuve, mais elle ne dure que six jours. Pour l'anatomie pathologique et pour la médecine légale, l'étudiant pratique une autopsie et fait un rapport. Il a ensuite à rédiger un sujet de médecine pratique et il subit après cela une interrogation pendant quatre heures sur la pathologie interne et externe, l'ophtalmologie, les maladies des femmes et des enfants, l'aliénation mentale, la thérapeutique, l'hygiène, la matière médicale.

Enfin, il n'est reçu docteur que si après toutes ces épreuves, il a encore soutenu une thèse inaugurale !

En Prusse, les diverses épreuves de l'examen d'état sont instituées d'après les mêmes principes et se terminent par un examen oral, après lequel le docteur reçoit l'approbation.

Il est à noter qu'un candidat refusé deux fois à un examen aussi difficile ne peut plus s'y représenter. Ainsi comprise, l'épreuve du doctorat embrasse toutes les branches de la médecine dans ce qu'elles ont de fondamental et tout médecin qui l'a réussie doit mériter à juste titre la confiance du public : son éducation est complète.

J'ai tenu à donner assez de détails sur cet examen pour bien montrer que c'est en faisant porter le plus grand effort sur la technique, que les Allemands arrivent à passer généralement ces épreuves au bout de dix semestres d'études à partir de leur examen de maturité. Si, en Allemagne, nous voyons souvent des assistants assez âgés, c'est une autre catégorie de travailleurs que

nous rencontrons. Ce sont parfois des docteurs qui se destinent à une spécialité et qui alors, pendant plusieurs années, suivent le cours du maître qu'ils ont choisi et avant de s'établir passent d'une université à l'autre, afin de connaître les derniers perfectionnements de certains traitements et d'acquérir une habileté qui, rapidement, leur assure la renommée et la clientèle.

Parfois, ce sont des jeunes gens épris de science pure qui entreprennent des recherches originales sous la direction du savant préféré. Parfois, ce sont des médecins déjà célèbres qui se destinent à la carrière si brillante du professorat.

C'est cette classe de travailleurs qui jouit principalement de cette liberté qu'a l'étudiant de pouvoir commencer ses études en une localité et de les terminer dans une autre. Les médecins praticiens, eux, achèvent rapidement leurs études dont la durée est à peu près la même que chez nous.

En résumé, tous ceux qui s'occupent de notre enseignement supérieur le considèrent comme malade, or, on ne doit cacher la gravité de son état qu'à un malade dont le cas est désespéré et le nôtre a encore assez de vigueur pour regarder en face sa situation et supporter l'application du remède.

J'ai essayé d'indiquer la voie à suivre pour arriver à la guérison et j'y ai été encouragé parce qu'il m'a paru que la réforme que je préconise comme la plus pratique ne s'écarte pas sensiblement de l'opinion émise par un de mes anciens maîtres.

Puisque non seulement à Bruxelles, mais dans toute la Belgique les membres du corps enseignant des universités sont d'accord pour réclamer une réorganisation de l'enseignement clinique qui doit se modifier avec les nouvelles méthodes d'études; puisque des tentatives ont déjà été faites à cet effet au sein des universités de l'État, il est temps de nous mettre à l'œuvre et de faire par nous-mêmes ce qu'un gouvernement ne fera pas. La loi n'aura plus alors qu'à enregistrer les faits accomplis. N'ayons d'autre préoccupation que d'arriver à un progrès par des moyens simples et faciles. Introduisons nos réformes les unes après les autres. Empruntons au système allemand l'organisation de ses cliniques,

rendons nos examens plus complets et moins arides en y faisant une place plus grande à la pratique médicale, et nous aurons vite relevé l'enseignement professionnel de la médecine.

C'est là une œuvre à laquelle tout Belge est intéressé. La commission des hospices de Bruxelles met à notre disposition les hôpitaux les plus vastes de la Belgique; nous avons les hommes qu'il faut pour donner à la jeunesse universitaire les plus brillantes leçons. Il suffit d'utiliser toutes ces bonnes volontés éprises du bien national et de la grandeur de l'Université de Bruxelles.

ESCALES D'ADRIATIQUE ⁽¹⁾

PAR

LUCIEN JOTTRAND

Il Cannone. Corfou. 11 Septembre 1898.

... La route finit en forme de terrasse au chenal de Perama qui, à l'extrémité sud de la presqu'île de Palaeopolis, unit à la mer la vaste baie de Khalikiopoulo. Par delà les oliviers qui dévalent jusqu'à ses flots, le golfe arrondi apparaît semblable au paisible estuaire d'un fleuve issu des montagnes lointaines et divaguant à leur pied. Calme et solitaire, il enfonce dans les campagnes sa nappe d'argent aux rives de maremme indécise, frissonnantes de roseaux et de joncs.

C'est ici qu'il faut ouvrir, au chant cinquième, l'immortelle *Odyssée*, le merveilleux poème des aèdes et joueurs de phorminx, car c'est ici que la tempête rejeta Ulysse naufragé.

“ Il revint sur l'eau et, traversant les lames qui le poussaient à la côte, il nagea, examinant la terre et cherchant s'il trouverait, quelque part, une plage ou un port. Et quand il fut arrivé à l'embouchure d'un fleuve au beau cours, il vit que cet endroit était excellent et mis à l'abri du vent par des roches égales. „

Ne nous étonnons point de l'erreur de cet homme subtil. Le

(1) L'article que nous avons le plaisir de publier est emprunté à un ouvrage : *Escales d'Adriatique*, auquel M. Jottrand travaille en ce moment. Il a bien voulu, dès maintenant, en détacher quelques pages et nous en donner la primeur.

N. D. L. R.

calme était absent de son esprit et de son cœur. Accablé par la fortune contraire, fatigué par vingt jours d'une navigation incertaine entreprise contre la volonté de Neptune, un naufrage le jetait plein d'alarmes et suppliant sur une terre inconnue. Deux jours et deux nuits durant, l'ouragan l'avait roulé, dans son écume amère, jusqu'à cette côte hérissée d'écueils redoutables aux nageurs; les flots impitoyables s'étaient acharnés à l'y précipiter tour à tour et à l'en arracher. Les membres rompus et meurtris, tout souillé encore par l'eau salée qui remplissait aussi sa bouche et ses narines, l'âme affaiblie par l'épouvante, n'osant entrevoir la fin de ses misères, il baisait la terre et, bien que vénérable aux immortels ainsi qu'aux hommes, il implorait le dieu dont la crainte est salutaire aux navigateurs.

C'était le soir; sous le ciel où s'échevelaient sans doute les nuages qui sont restés fidèles aux crépuscules ioniens, de froides vapeurs accrochaient leur mousseline aux roseaux des berges silencieuses. Le golfe, où l'élan d'un grand flot avait porté Ulysse, étendait sa pâleur bleuâtre assez avant dans les bois pour qu'en des conjonctures si difficiles, dans son ignorance et son effroi, cette eau clémente éveillât, dans son esprit circonspect mais troublé, l'illusion d'un fleuve au beau cours.

« Hélas! disait-il en gémissant, que va-t-il m'arriver et que vais-je souffrir si je passe la nuit dangereuse dans ce fleuve? »

Instruit de la fraîcheur pernicieuse que les eaux soufflent au matin, étant d'âme prudente et ayant délibéré dans sa sagesse renaissante, il gagne la forêt dont l'orée, proche le rivage, lui offre l'abri d'arbustes entrelacés, impénétrables à la violence humide des vents, à Hélios étincelant de rayons et à la pluie. Il s'y couche sur un lit de feuilles et, joyeux bientôt dans sa patience divine, s'abandonne au sommeil dont Minerve alourdit ses paupières et enténèbre ses yeux fatigués.

Paix au roi errant! Qu'il se repose de ses rudes travaux durant la nuit sereine et que l'île des Phéaciens, habiles aux arts marins lui soit hospitalière!

Eôs, née au matin, lui réserve un événement sans pareil, car ce sera demain, qu'à la fontaine de Kresida, il fera la rencontre si douce au cœur de Nausicaa, vierge incomparable, si ce n'est à

Artémis par la grâce et la beauté, et fille du magnanime Alcinoüs instruit dans la sagesse par les Dieux.

Le chant sixième, qui commence à l'aurore d'un jour plein de félicité pour Ulysse, est le plus court de l'*Odyssée*; mais c'en est assurément le plus gracieux. Il restera éternellement jeune par ce qu'il respire de candeur grave et de force juvénile.

Cette Nausicaa n'apparaît pas simplement en figure épisodique, en comparse quelconque; c'est un portrait et il est délicieux. Elle incarne le type accompli de la femme dans sa fleur; non pas de la femme idéalisée, irréaliste, insaisissable, comme il plaît parfois aux poètes de nous la montrer, mais de la femme séduisante tout ensemble par la modestie de son existence domestique et la coquetterie propre à une princesse jolie. Ce n'est pas une fée dans le sens surnaturel, mais dans le sens familier, et elle en est d'autant plus exquise. Son âme diligente et réfléchie, prudente et sage, nous est accessible, et nous y lisons sans effort parce qu'elle est franche et sans détours. C'est une ménagère modèle, jalouse des soins qu'on doit à ceux qu'on aime et aux mille riens qui leur sont chers. Nous ne la voyons pas rougir de laver les vêtements de son père, de sa mère vénérable et de ses frères, mais s'y appliquer avec méthode, considérant cette humble besogne comme l'ornement de sa vie et l'accomplissement de son devoir.

“ Puis, elles saisirent de leurs mains, dans le char, les vêtements qu'elles plongèrent dans l'eau profonde, les foulant dans les lavoirs et disputant de promptitude. Et, les ayant lavés et purifiés de toute souillure, elles les étendirent en ordre sur les rochers du rivage que la mer avait baignés... Et les vêtements séchaient à la splendeur de Hélios. „

Étant jeune, jolie et princesse, elle aimait les beaux peplos et la course impétueuse d'un char attelé de mules obéissantes; elle était sensible à ces huiles précieuses dont on emplissait des fioles d'or pour s'en parfumer après le bain, et elle s'adonnait avec joie au jeu de la balle légère.

C'est dans l'innocence de cette récréation enfantine, un peu haletante et toute rose, qu'elle apparut à Ulysse.

A la vue de cet homme que leurs cris avaient réveillé et qui

sortait des bois nu et souillé d'écume saumâtre, les servantes pusillanimes s'étaient enfuies.

“ Et seule, la fille d'Alcinoüs resta en face d'Ulysse, car Nausicaa avait mis l'audace dans son cœur et chassé la peur de ses membres. „

Sans pruderie et sans crainte, forte de sa beauté souveraine et confiante dans le respect qu'on doit aux vierges sans défense, étant naïve et bonne, elle accueille le divin naufragé avec des paroles compatissantes.

“ Étranger, — car, certes, tu n'es semblable ni à un lâche, ni à un insensé, — Zeus Olympien dispense la richesse aux hommes, aux bons et aux méchants, à chacun, comme il veut. C'est lui qui t'a fait cette destinée, et il faut la subir patiemment. Maintenant, étant venu vers notre terre et notre ville, tu ne manqueras ni de vêtements, ni d'aucune autre des choses qui conviennent à un malheureux qui vient en suppliant... Les Phéaciens habitent cette ville et cette terre, et moi, je suis la fille du magnanime Alcinoüs, qui est le premier parmi les Phéaciens par le pouvoir et la puissance. „

Déjà Ulysse a dit la supplication traditionnelle et l'admiration qui, par ses yeux, ravit son âme éprouvée.

Les servantes, ramenées aux alentours par la curiosité féminine, assistent de loin à cet entretien solennel. Nausicaa les rappelle, les rassure et leur ordonne d'apporter à son hôte le vêtement, le manger et le boire.

Cependant qu'à l'écart Ulysse procède à sa toilette, le petit dieu sournois qui toujours lutine en secret les jeunes filles aux beaux cheveux, aiguise un trait destiné à la princesse de Corcyre.

“ Plût aux Dieux qu'un tel homme fût nommé mon mari, qu'il habitât ici et qu'il lui plût d'y rester...! „

Mais elle a le respect des convenances; on est médisant dans l'île phéacienne: ramener au logis un étranger grand et beau délierait assurément les langues malveillantes; un prétendant jaloux aurait bientôt donné l'essor à quelque honteuse calomnie.

“ Quel est cet étranger qui suit Nausicaa? Où l'a-t-elle trouvé? Certes, il sera son mari. Peut-être l'a-t-elle reçu avec

bienveillance, comme il errait hors de sa nef, conduite par des hommes étrangers,... ou peut-être encore un dieu qu'elle a supplié ardemment est-il descendu de l'Ouranos, et elle le possédera tous les jours. Elle a bien fait d'aller au devant d'un mari étranger, car certes, elle dédaigne les Phéaciens illustres et nombreux qui la recherchent ! »

O race odieusement éternelle des médisants et des envieux, vous existiez déjà aux temps héroïques pour offenser par d'insolentes paroles la plus pure des vierges ! Et elle, sacrifiant à l'usage par prudence et par sagesse : « Je blâmerais moi-même, dit-elle, celle, qui à l'insu de son cher père et de sa mère, irait seule parmi les hommes avant le jour de ses noces. »

Et la tendre fille se prive d'un retour en babil que son cœur désirait mais que sa raison lui défend, et précédant à travers la campagne le groupe des servantes et d'Ulysse, elle reprend le chemin des demeures paternelles.

S'il était plus fréquent d'entendre la sagesse s'exprimer par une telle bouche, certes on l'aimerait davantage ; on serait avec joie docile à ses conseils, soigneux de l'écouter et attentif à ses enseignements. Chose surprenante, on toucherait à la philosophie parfaite, car on serait sage avec sourire ! Et rien sans doute ne nous en éloignerait plus ; nous mettrions à nous y perfectionner une si belle ardeur, qu'elle serait tout ensemble notre tâche et notre récompense. Pour ne point déroger à la tradition, faut-il que la sagesse soit vieille, soustraite par faiblesse plus peut-être que par expérience aux erreurs humaines dont elle prétend nous garder, et faut-il qu'elle nous fatigue de ses radotages grondeurs et décevants ? Non, non, il est une sagesse jeune et souriante, une sagesse avenante, épanouie et tout environnée de bruits d'ailes dans un air de printemps et de voix chantant avec caresses la splendeur éternelle de la vie !...

C'est là-bas, de l'autre côté du pertuis de Perama, que se trouvaient les lavoirs qu'une eau égale et pure remplissait toute l'année. Peut-être en existe-t-il encore aux mêmes places, et, qui sait, aux heures matinales peut-être entend-on comme jadis, quelque Nausicaa confier à ses compagnes en foulant les voiles de mouseline et les linges rustiques, les secrets de son cœur ? Nausicaa ?

Mais elle est partout, dans ces villages qu'on entrevoit dans les orangers, les olivettes et les vignes; il en est à la garde des troupeaux, tournant le fuseau dans leurs doigts agiles ou puisant à la fontaine l'eau nécessaire aux travaux des jardins! Nous la rencontrerons tantôt, s'en revenant avec son amie fidèle, la fille de Dymas, dans les petits chemins qui serpentent entre les haies de nopals et d'églantiers, sous les plumes balancées des grands roseaux...

Le jour décline; l'Île-aux-rats, la nef légendaire immobilisée pour toujours à l'entrée du vieux port Hyllaïque par la colère de Neptune, allonge sur les flots sa coque millénaire et dresse, comme des mâts, ses cyprès fuselés. Des brumes s'étirent sur l'immense lagune; les montagnes, les bois qui, des terrasses de l'Achilleion à la fontaine de Krésida ombragent sur les pentes les jardins d'Alcinoüs, la côte au loin poussant dans le détroit sa succession de caps ourlés d'écume bleuisante, tout s'assombrit déjà dans l'or apaisé du crépuscule.

Le temps est venu pour nous de reprendre doucement le chemin de la ville.

Et cela s'empreint d'un charme inattendu de suivre, à l'approche de la nuit, ces sentiers campagnards de l'antique presque où l'ombre sent la chèvre, les fleurs et les fruits...

VARIÉTÉS

Le Vase François

La destruction de ce vase par un aliéné m'a suggéré un article qu'a publié le *Petit Bleu* du 20 septembre.

L'intérêt très vif qui s'attachait à ce vénérable monument de l'art hellénique me détermine à reproduire ici ces lignes, en y ajoutant quelques notes. Les clichés, qui m'ont été obligeamment confiés par le journal, ont été exécutés par l'excellent dessinateur Henri Meunier, d'après les photographies de la maison Alinari, de Florence, planches appartenant au Cabinet d'archéologie fondé cette année même à l'Université de Bruxelles.

* * *

Avec l'étonnante « Chimère » de bronze trouvée à Arezzo, travail probablement étrusque du III^e siècle avant notre ère, avec la « Minerve » de même provenance et l'« Orateur » également de bronze, le vase François était une des gloires du Musée archéologique de Florence. Cette gloire n'est plus.

Il y a peu de jours, un huissier du Musée qui, depuis quelque temps, présentait des troubles mentaux, pris tout à coup de folie furieuse, s'est précipité, armé, sur ses collègues. Puis, traqué par ceux-ci, il s'est emparé d'un siège et, le faisant tourner comme une massue, l'a abattu sur les vitrines et, entre autres, sur l'admirable monument de l'art grec archaïque dont nous donnons ici même une reproduction.

Ce vase, l'archéologue Alessandro François l'avait trouvé, en 1844, près de Chiusi, à mi-chemin de Florence et de Rome. De là son nom traditionnel.

Il était de proportions considérables. Un socle le supportait; une cage

de verre l'entourait. C'était un des plus beaux spécimens de la " peinture à figures noires ", ainsi dénommée parce que, dans cette catégorie de vases, les figures se détachent comme des silhouettes noires sur la couleur

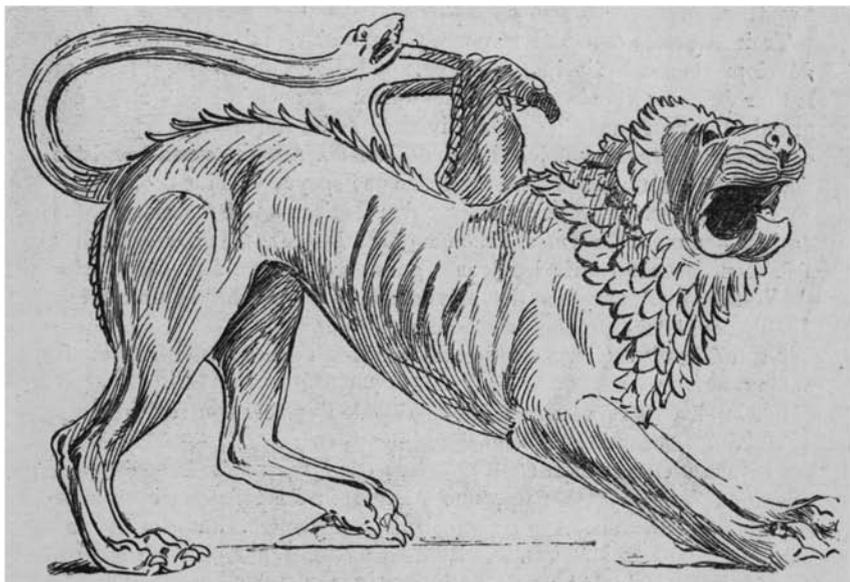


naturelle de la terre qui donne le fond rouge de la peinture. C'est le procédé le plus ancien.

Le vase François était un premier essai de " cratère ", et l'on y constate une tentative qui ne semble pas s'être renouvelée : sur l'anse horizontale vient se fixer une anse verticale.

Quant à l'origine du vase, elle n'est guère douteuse : il n'est pas étrusque, comme le disent et le diront encore les journaux qui annoncent sa destruction ; il est grec, essentiellement grec (1). Le dialecte et l'alpha-

(1) Faut-il rappeler que la majorité des vases vulgairement appelés étrusques est hellénique ? Les vases réellement étrusques rentrent dans l'une des quatre catégories que voici : 1° les *canopes* ou vases funéraires coiffés d'une tête, qui appartiennent à la première période de l'art étrusque (VIII^e-VII^e siècle). — 2° « C'est à peu près à la même époque que commence à se constituer l'industrie des vases de *bucchero nero*,



ainsi appelés parce qu'ils sont faits d'une certaine argile noire propre à la Toscane. » Le *bucchero* porte des dessins imprimés au rouleau ou, et c'est le cas le plus fréquent, des reliefs estampés à main libre et des appliques. — 3° Les vases grecs d'imitation étrusque, qu'il est généralement facile de distinguer des vases importés de l'Hellade ou fabriqués en Etrurie même, par d'authentiques fils d'Hellen « Ne comprenant pas le sens des scènes qu'ils reproduisent, les potiers toscans commettent toutes sortes de fautes d'interprétation et de dessin... Lorsqu'il y a des inscriptions, elles sont presque toujours mal copiées et, bien souvent, au lieu de se donner la peine de les transcrire, le potier les a remplacées par des séries de petites taches noires alignées en guise de lettres. » — 4° Les poteries étrusco-campaniennes à vernis noir brillant et à reliefs (depuis le III^e siècle). Voir sur cette question Jules MARTHA, *L'Art étrusque*, Paris, 1889, et *l'Archéologie étrusque et romaine* (collection Quantin), qui a été notre guide.

bet des inscriptions qui le parsèment sont attiques, et l'on peut aller jusqu'à dire qu'il est de fabrication athénienne.

Tout le vase est recouvert de peintures.

Dans la partie supérieure se remarquent deux zones : dans l'une, le retour du héros national des Athéniens, Thésée, vainqueur du Minotaure, ramenant à Phalère les jeunes gens et les jeunes filles arrachés au monstre; à côté, un chœur de danse; puis, ces mêmes garçons et filles célébrant leur retour; sur l'autre face, la chasse au sanglier de Calydon. Dans la seconde zone se déroulent la course des chars aux funérailles de Patrocle, puis la lutte des Centaures et des Lapithes.

Trois registres occupent la panse : le premier, qui est le plus haut, développe le motif principal, le mariage de Pélée et de Thétis, et fait tout le tour du vase; vers la demeure des époux s'avance le long cortège des grands dieux en quadriges et des divinités moins importantes à pied. De ce mariage naîtra Achille, le héros de l'Iliade. Aussi le second registre nous offre-t-il sur une des faces une scène de l'épopée : Achille poursuivant Troïlus et Polyxène, venus pour chercher de l'eau à une fontaine proche de lui; des murs de Troie, Priam regarde la scène; Hector et Politès s'élancent pour secourir les jeunes gens. Sur l'autre face, Héphaïstos (le Vulcain grec), sur un mulet, suivi de Dionysos-Bacchus et du cortège des Silènes et des Nymphes, rentre dans l'Olympe.

Le troisième registre est occupé par des figures d'animaux et de sphinx.

Sur le pied est représentée une bataille de Pygmées contre des grues, quelques Pygmées chevauchant des bouquetins.

Les anses elles-mêmes sont décorées; on y reconnaît deux compartiments : dans le plus haut, une Anaitis ou Artémis persique ailée tenant sur l'une des anses deux lions, sur l'autre, un cerf et une panthère; dans le plus bas, sur les deux anses, Achille portant sur ses épaules le cadavre d'Ajax. A l'intérieur des anses grimacent des têtes de Gorgone.

Disons, pour finir cette longue et peut-être fastidieuse description, qu'à côté des personnages étaient soigneusement inscrits leurs noms; cent quinze étaient conservés; les fragments absents pouvaient en contenir une vingtaine; nous disons « les fragments », car le vase était en pièces quand François en fit la découverte, et l'on songe à une malédiction quand on apprend que, pour la seconde fois, cette œuvre si originale du génie grec n'est plus que tessons et informes débris.

Et cette œuvre n'était pas seulement d'un puissant intérêt par sa forme et sa décoration, par ses tableaux qui se succèdent avec une singulière richesse, traités dans ce style archaïque et sévère qu'on admire sans se lasser chez les vieux céramistes de l'Hellade, mais elle était vénérable par son âge, car elle est du *vi*^e siècle avant notre ère, et ses

auteurs l'ont par deux fois signée : Ergotimos, le potier ; Clitias, le décorateur. Enfin, elle avait été estimée un demi-million ! (1)

EMILE BOISACQ.

Les Conférences de Laboratoire

DE

L'INSTITUT BOTANIQUE

ANNÉE ACADEMIQUE 1899-1900

Les lecteurs de la *Revue* se rappelleront que M. G. Clautriau a fait paraître l'an passé, sous le titre de *Conférences de Laboratoire de l'Institut Botanique* (2), l'analyse succincte de tous les travaux résumés de 1898 à 1899 aux Conférences de l'Institut.

(1) *Bibliographie*. — Olivier RAYET et Max COLLIGNON, *Histoire de la Céramique grecque*, Paris, 1888. — H. BRUNN, *Griechische Kunstgeschichte*, Munich, 1893 (1^{er} fascicule). — W. KLEIN, *Die griechischen Vasen mit Meister-signaturen*. 2^e Aufl., Vienne, 1887. — Arthur SCHNEIDER, dans les *Verhandlungen der Kön. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, 1891, pp. 207 et suiv. — Je n'ai pu voir la reproduction du vase dans les *Vorlegeblätter für archäologische Uebungen*, publiés à Vienne par Otto Benndorf et d'autres (1888, planches 1-v), ni BENNDORF dans les *Archäologische-Epigraphische Mitteilungen aus Oesterreich-Ungarn*, t. XV, pp. 45 et suiv., t. XVII, p. 72. C'est d'après la première de ces publications viennoises que M. Salomon REINACH a réduit les dessins du vase dans son *Répertoire des vases peints grecs et étrusques*. Paris, Leroux, I (1899), pp. 134 et suiv., mais M. Reinach se méprend étrangement dans la description qu'il en donne. Comme il ne compte qu'une zone sur le col, 1^o il attribue à la panse la course de chars et la centaureomie ; 2^o dès lors, chacune des trois zones de la panse descend d'un rang, si bien que M. Reinach place sur le pied ce qui est, en réalité, le troisième registre de la panse ; enfin, 3^o le pied étant, pour lui, occupé, M. Reinach place sur le bord supérieur de l'embouchure la bataille des Pygmées et des grues, qui décore de la sorte réellement le pied ! Les planches 3454, 3455 et 3455a d'Alinari, que nous avons sous les yeux, le prouvent surabondamment.

(2) *Revue de l'Université*, t. IV, 1898-1899, juin et juillet.

M. le professeur Errera a bien voulu nous charger du compte rendu des séances de l'année académique 1899-1900.

Nous renvoyons les lecteurs, que l'organisation de ces conférences intéresserait, au travail de G. Clautriau et à celui de MM. Ensch et Querton.

Quelques oublis se seront vraisemblablement glissés dans le compte rendu de cette année. Nous prions les lecteurs de les pardonner. L'Institut Botanique a eu, — comme on sait, — la douleur de perdre M. G. Clautriau, qui résumait les travaux au fur et à mesure qu'on les analysait. Il ne nous reste que ses notes, — et il n'est pas facile d'utiliser les notes des autres. — Nous les rédigerons cependant de notre mieux et tâcherons d'en tirer tout le parti possible.

* * *

Séance du 25 octobre 1899.

— M. Errera examine l'article de ENSCH ET QUERTON sur *l'Organisation des Conférences de Laboratoire* (1).

Il approuve les considérations que les auteurs y ont fait valoir, mais trouve peu nécessaire l'installation d'une boîte aux lettres aux conférences, chacun pouvant sans hésitation énoncer ses desiderata.

Il passe ensuite à quelques observations sur les recherches bibliographiques et sur l'importance qu'il y a à les entreprendre d'une façon systématique.

— M. Massart analyse : 1° Un travail de H. DE VRIES, sur la *périodicité des variations partielles*.

L'auteur a observé des variations foliaires chez le Trèfle. Le maximum de variations se présente au milieu des tiges. Chez un *Dipsacus* tordu, — forme monstrueuse, — l'anomalie est également localisée à la portion moyenne de la tige. Le caractère ancestral se conserve donc le mieux à la base et au sommet des plantes ; le milieu aurait une sensibilité et une plasticité plus grandes ;

2° Un travail de VERSCHAFFELT, sur le retour à la moyenne dans un cas de multiplication asexuelle.

Verschaffelt rappelle que d'après Galton un homme qui est anormal, de quelque façon que ce soit, aura des enfants moins anormaux que lui. C'est ce que Galton appelait le retour à la moyenne.

L'auteur a mesuré des feuilles de Pâquerette ayant une longueur anormale. Il constate que lorsque ces individus donnent d'autres rosettes de feuilles, celles-ci s'écartent moins de la longueur normale.

— M. Nijpels rend compte des observations de HUBBARD, sur des *Coléoptères cultivant des Champignons*.

(1) *Revue de l'Université*, t. V, 1899-1900, octobre.

On connaissait déjà des Fourmis cultivatrices. Les Coléoptères étudiés ici sont voisins des Scolytes : ils creusent des galeries dans le bois et cultivent sur les parois de ces galeries des Champignons qui sont sans cesse rongés par les larves. Si, pour une raison ou pour une autre, les Insectes ne fauchent pas suffisamment la culture, le Champignon envahit les galeries et étouffe les Coléoptères.

— M. Clautriau résume un travail de ALBO sur la *Solanine*.

Ce corps n'est pas un alcaloïde vrai, mais un glycoside. Ses propriétés physiologiques sont assez importantes. On le rencontre dans les graines et il ne disparaît que lentement avec la germination. Cette disparition serait plus rapide à l'obscurité et dans une atmosphère privée d'anhydride carbonique. La solanine a donc un rôle bien différent de celui de l'asparagine, car ce dernier corps se forme même en l'absence de lumière et de CO².

— M. Van Rysselberghe expose les recherches de NATHANSOHN, sur l'*amitose*.

Des *Spirogyra* mis dans de l'eau à 0° montrent des amitoses. Idem dans 0,5 à 1 p. c. d'éther. Au delà, plus d'amitoses. Les cellules ne paraissent pas s'altérer. L'amitose ne serait donc pas de la dégénérescence cellulaire (1). L'auteur cite l'opinion de Pfeffer, d'après laquelle il y aurait tout une série de transitions entre la division directe et la division indirecte (2). Il ne faudrait pas non plus, dans les recherches sur l'hérédité, attacher trop d'importance aux éléments figurés des cellules.

— M. Ensich attire l'attention sur un discours prononcé à la British Association de Londres, en 1899, par MARSHALL WARD, à propos de la *Symbiose*. S'il n'apporte aucun fait nouveau, l'auteur définit ce qu'il faut comprendre dans le mot « symbiose ». Il y a, en effet, des symbioses passagères, des symbioses possibles seulement après d'autres (métabioses). Il y a des antibioses qui sont du parasitisme pur et simple.

M. Ward passe en revue la physiologie de ces « bioses ».

— M. Ensich signale encore un cas de symbiose observé par CALMETTE, entre un *Aspergillus* et une levûre.

— M. Massart rappelle des observations de SOSNOWSKI, sur les variations du géotropisme de *Paramoecium aurelia*.

On sait que cet Infusoire est négativement géotropique. Quand on secoue le liquide où il vit, il devient positivement géotropique. Une élévation de température de quelques degrés seulement produit une réversion analogue. Le même phénomène s'obtient en ajoutant quelques gouttes d'acides ou des traces d'alcali.

(1) Voir DE BRUYNE, séance du 6 décembre 1899.

(2) Voir R. SAND, séance du 6 décembre 1899.

* * *

Seance du 8 novembre.

— M. Massart résume le très original article de METCHNIKOFF, sur la *Dégénérescence sénile*.

Il existe, en général, une complète harmonie entre la fonction et l'organe qui l'accomplit. Mais il peut y avoir désharmonie manifeste. Aussi, la fonction génitale de quelques individus est développée quand ils sont encore trop jeunes pour se reproduire.

Les instincts présentent entre eux aussi quelque harmonie. Ainsi, l'instinct du repos suit régulièrement la sensation de la fatigue. Par contre, comme bel exemple de désharmonie, on peut citer celui de ne pas désirer vieillir après avoir longtemps vécu.

Metchnikoff recherche à quoi tient le vieillissement. Il en cherche une des causes dans la présence de macrophages qui dévorent toute cellule dont la vitalité a diminué. Le nombre de ces cellules augmente dans la vieillesse et les ravages des macrophages sont d'autant plus grands. C'est en accord avec ce fait d'observation que, chez les vieillards, les éléments caractéristiques sont remplacés par des cellules conjonctives dont font précisément partie les macrophages.

Certains tissus succombent avant les autres. C'est ainsi que les cellules reproductrices sont atteintes les premières.

L'auteur se demande si, en affaiblissant les macrophages par un sérum, il n'y aurait pas moyen de les empêcher de trop ravager l'organisme et si on ne permettrait pas aussi, peu à peu, au désir de vieillir de se développer.

— M. De Meyer fait part de quelques expériences de LOEB, sur la *formation des blastomères dans les œufs d'oursin*.

Le principal fait intéressant est que l'opinion quelque peu métaphysique de Driesch, qui admettait que les blastomères " sentaient " leurs voisines, n'est pas fondée. L'auteur provoque dans des œufs une hernie externe et voit que la hernie se détache et forme une gastrula. Il a donc réussi à avoir deux gastrulas d'un seul œuf. Le sens dans lequel se fait la blastomérisation dépend du reste d'actions mécaniques.

— M^{lle} Maltaux résume une longue thèse de HERISSEY, sur l'*Émulsine*.

L'Émulsine se rencontre dans l'*Aspergillus*, dans des Lichens et surtout dans certaines amandes; elle existe aussi dans quelques tissus animaux. Ces diverses émulsines ne sont pas identiques: car agissant sur l'Amygdaline, elles la dédoublent en des temps variables. Certains agents physiques influent sur la rapidité de ce dédoublement; il en est de même pour les agents chimiques.

L'Émulsine résiste à la putréfaction. Elle dédouble divers glycosides.

— M. Clautriau relate des expériences de BOURQUELOT, sur un *ferment soluble dans Monotropa*, auquel l'auteur donne le nom de " gaulthérase " :

il hydrolyse la gauthérine ainsi que d'autres glycosides analogues, avec formation d'éther méthylsalicylique et d'une hexose.

— M. Van Rysselberghe examine un travail de CZAPEK, sur les *modifications des membranes lignifiées sous l'influence des Champignons*.

La lignine ne présente plus la réaction caractéristique de la phloroglucine + HCl, mais se colore par le $ZnCl_2$ iodé comme la cellulose.

Le champignon pénètre donc en dissolvant la lignine, tout en profitant cependant des ponctuations des membranes. Cette transformation de la lignine serait due à une intervention d'enzymes.

L'auteur a précipité des hyphes trois zymases qui agiraient *in vitro* sur des fragments de bois.

— M. Vanderlinden résume un petit travail de LOEB, sur la *provocation de la blastomérisation par des agents chimiques*.

L'eau de mer additionnée de KCl ou de NaCl provoque la division des œufs. L'acide sulfurique, le sublimé produisent le même phénomène. L'auteur émet l'idée qu'on parviendrait peut-être à provoquer la parthénogénèse chez les Vertébrés en ajoutant certains sels au sang.

— M. Errera revient sur un mémoire d'ARRHÉNUS, concernant les *variations de la quantité de CO_2 dans l'atmosphère terrestre*.

Nous renvoyons les lecteurs à l'analyse que M. Errera a publiée sur le même sujet dans cette *Revue*, au mois de décembre 1899.

Séance du 15 novembre.

— M. Laurent montre une culture de Bactéries provenant d'une sucrerie et produisant la fermentation visqueuse du sucre; puis, des tubercules de Pomme de terre proliférant à l'intérieur, envoyées par M. Van Campenhoudt, docteur en sciences à Thollembeek (Brabant); enfin, une « virescence » de *Rosa*.

— M. Massart résume un important travail de GUIGNARD, sur le *développement des grains de pollen et la réduction chromatique*.

La nécessité de la réduction chromatique apparaît nettement quand on étudie l'essencé de la fécondation. Sans cette réduction, où en serait actuellement le nombre de chromosomes dans le noyau des cellules? D'après différents auteurs, il faut distinguer entre la réduction qualitative et la réduction quantitative. Cette dernière supprime simplement de la cellule un certain nombre de chromosomes. La première, au contraire, constitue une vraie division réductionnelle après laquelle les nouvelles cellules ne ressemblent plus à celles qui leur ont donné naissance.

Rien de plus difficile que d'observer avec précision la marche des chromosomes pendant les Caryocinèses préparatoires à la fécondation. Aussi Boveri, Strasburger, Belajeff, etc... ont-ils tour à tour confirmé, infirmé, reconfirmé leurs propres observations et celles des autres. Guignard se rallie actuellement à la première manière de voir qui a été soutenue par Strasburger : il n'y a pas de réduction qualitative.

— M. Clautriau présente des expériences personnelles faites à Java, sur la *Caféine*.

Comme on le sait, la formule de ce corps se rattache à celle des corps du groupe xanthique, voisins de l'acide urique. La caféine existe chez plusieurs plantes. La richesse du sol en K_2O favorise la production de caféine dans les cellules.

Elle n'est pas un aliment, car une plante privée de sels azotés et affamée n'en absorbe pas. A l'obscurité, lorsque la plante ne forme pas d'hydrates de carbone, la quantité de caféine semble augmenter. Mais il faut remarquer qu'une plante soustraite à l'action des rayons lumineux perd de son poids et que la quantité de caféine calculée en pour cent doit nécessairement être plus élevée.

Clautriau a aussi dosé l'alcaloïde dans des rameaux auxquels il avait enlevé inférieurement un anneau d'écorce. On sait que dans ces conditions, la descente des matières élaborées par les feuilles ne se fait plus. La quantité d'alcaloïde y augmente.

Quelle est la signification physiologique de la caféine dans les cellules? Est-elle le résultat de l'assimilation? Non. Elle paraît être le résidu de la vie des jeunes cellules, car si on met un rameau sous une cloche sans CO_2 , la caféine augmente et l'azote albuminoïde diminue. Une plante affamée augmente aussi sa quantité de caféine.

Séance du 23 novembre.

— M. Errera montre une expérience de *tension superficielle* indiquée par Ostwald.

On sait que la tension superficielle d'une surface liquide est fonction de l'état électrique qui y règne (Lippman). Mettons donc de l'acide chromique sur une goutte de mercure et changeons l'état électrique de la surface de la goutte au moyen d'une baguette bonne conductrice, nous modifierons ainsi la tension superficielle de la goutte de mercure qui se mouvra en tous sens.

C'est l'expérience de l'amibe mercurielle.

— M. Bullot expose un travail qu'il a fait à l'Institut Solvay, sur la *Physiologie de l'épithélium cornéen et son imperméabilité relative à l'oxygène*.

Il semble résulter d'expériences faites *in vitro* sur l'œil entier, que l'épithélium cornéen offre un obstacle au passage de l'oxygène du milieu extérieur à travers l'œil. Cette propriété de l'épithélium détermine l'asphyxie et la mort de l'endothélium cornéen sous-jacent, à condition que l'œil soit placé dans un milieu assez pauvre en oxygène (6 parties d'hydrogène pour 1 d'air). Sinon, la proportion d'oxygène qui parvient à passer à travers l'épithélium est encore suffisante pour entretenir la vitalité de l'endothélium.

Il y aurait lieu de voir si cette propriété, observée sur l'épithélium

cornéen, n'est pas une propriété générale de la substance vivante.

— M. De Meyer résume un travail de LOEB, *au sujet d'ions qui déterminent des contractions rythmiques dans les muscles striés.*

Biedermann avait déjà vu que sous l'action de NaCl et d'autres sels, il y avait un mouvement très particulier qui se manifestait dans le muscle. Il en était même arrivé à se demander si le cœur devait son mouvement à l'action des nerfs du grand sympathique ou à lui seul.

Loeb reprend ces expériences avec des solutions non toxiques de concentration connue et voit que les observations de Biedermann sont exactes. Il y a des contractions rythmiques dans un muscle qu'on plonge dans une solution de sel. Cette concentration présente un optimum. Les solutions équimoléculaires ont une même action. Les ions de H, de OH agissent aussi en augmentant la sensibilité du muscle. Certains ions ne produisent rien ; par exemple, les ions Ca, Ba, Mg. Il n'y a aucun doute que ces contractions soient le résultat d'actions d'ions, car des sels dissous dans des liquides qui ne les ionisent pas perdent tout effet.

L'auteur examine la façon dont agiraient ces ions. Il pense que ces contractions sont déterminées par l'entrée des ions dans le muscle et par le remplacement de certains de ceux qui s'y trouvent déjà par d'autres qui y entrent.

Ces expériences faites sur un muscle grand couturier de grenouille se vérifient sur les muscles du cœur. Mais il y a de légères différences dues à l'absence de sarcolemme. Toute action nerveuse doit être écartée.

— M. Tiberghien analyse quelques considérations de LOEB, *sur l'hérédité dans les embryons de Poissons.*

L'auteur croit que les facteurs sont trop multiples et trop variables, suivant les cas, pour qu'on puisse admettre une théorie générale de l'hérédité.

— M. Ensch fait la critique d'un important mémoire de EMMERICH et Löw, *sur les-Enzymes bactériolytiques.*

Les auteurs relatent quelques expériences qui battent en brèche les idées de l'école de Pasteur, d'après lesquelles l'agglutination des microbes et la production d'antitoxines sont exclusivement dues aux leucocytes. Ils montrent que des microbes peuvent se détruire eux-mêmes, en s'agglutinant, et s'empoisonner par des toxines qu'ils secrèteraient dans leurs propres cellules. Le *Bacillus pyocyaneus* fait un voile à la surface du bouillon de culture ; les Bacilles s'y accumulent et s'agglutinent ; ils se détruisent et tombent au fond du vase : il y a eu sécrétion d'enzymes agglutinantes et bactériolysantes. De même, on sait que certains Champignons dissolvent le bois par des enzymes (1) ; d'après les auteurs, les enzymes dissolvent aussi les hyphes du Champignon. Le Bacille du charbon produirait, lui aussi, des agglutinines. Et on peut immuniser un organisme

(1) Voir CZAPEK, séance du 8 novembre 1899.

contre le charbon en lui injectant un mélange d'albumine et d'enzymes charbonneuses.

Seance du 29 novembre.

— M. Massart expose des observations sur l'*Équilibre réactionnel des organes végétaux*.

Divers physiologistes ont montré que, dans certains organes végétaux, la zone sensible est distincte de la zone motrice : ainsi, une racine sent par sa pointe et réagit par sa zone de croissance (en arrière de la pointe). Quand on fixe une racine dans la position horizontale, elle exécute une courbure dans sa zone motrice, et l'organe, ayant la pointe en bas, est de nouveau en équilibre. Si on attache la racine par la pointe même, la réaction s'effectue encore; seulement, l'équilibre n'est jamais atteint et la courbure continue à se faire indéfiniment.

— M. R. Sand examine une étude de FLORENTIN, sur la *faune des mares salées*.

Beaucoup d'Animaux mis dans l'eau salée meurent, d'autres s'adaptent. Exemple, les Daphnies qui supporteraient jusque 10 ‰ de NaCl. Le résultat général de l'adaptation à des milieux plus concentrés est la diminution de taille. Ces expériences pourraient fournir des renseignements à la phylogénie.

Seance du 6 décembre.

— M. Van Rysselberghe résume : 1° Un travail de DE BRUYNE sur l'*amitose*.

Vom Rath a émis depuis longtemps l'idée que les cellules amitotiques sont des cellules vieilles à protoplasme plus ou moins dégénéré. On sait que Nathansohn (1) n'est pas du même avis. De Bruyne confirme l'opinion de vom Rath. En effet, il paraît qu'une cellule amitotique ne devient plus mitotique. La division amitotique ne se continuerait pas indéfiniment. L'amitose et la caryocinèse n'auraient pas de rapports;

2° Il expose ensuite les résultats d'observations de WALDEN, sur les *propriétés optiques de l'acide malique*.

Cet acide est lévogyre à des concentrations faibles et dextrogyre à de fortes concentrations. Il ne dévie pas la lumière polarisée à des concentrations moyennes.

— M. Massart examine un travail de JUEL, sur la *parthénogénèse chez Antennaria alpina*.

L'ovule se développe normalement et fait un sac embryonnaire où aucune fécondation n'a lieu. L'embryon cependant est normal.

— M^{lle} Maltaux analyse un travail de CHODAT ET BOUBIER, sur la *plasmolyse et les communications protoplasmiques*.

Quand on plasmolyse une cellule, l'utricule cytoplasmique diminue

(1) Voir séance du 25 octobre 1899.

plus ou moins fortement de volume, mais reste cependant attaché à la membrane par de très minces filaments. La membrane se comporte comme une paroi solide et le cytoplasme comme une substance visqueuse. La plasmolyse aura donc à vaincre l'adhérence de cette substance à la membrane.

L'auteur examine le mécanisme de l'accroissement des membranes. Il pense que l'ectoplasme, dans sa partie externe, fait partie de la membrane et peut, dans certaines circonstances, produire des lamelles celluloses. C'est donc là un accroissement par apposition.

Il n'y aurait pas de rapports entre les filaments protoplasmiques de deux cellules voisines. Ces filaments ne sont dus qu'à la viscosité de l'ectoplasme.

—M. R. Sand expose ses idées personnelles sur l'évolution de la caryocinèse.

La caryocinèse, avec toutes ses complications, existe chez certains Protozoaires. Le mode le plus rudimentaire possible de division nucléaire, la simple fragmentation existe chez les Foraminifères. C'est chez les Unicellulaires que toute l'évolution phylogénétique de la division nucléaire a dû se passer : quand on range par ordre de complication croissante tous les modes de division décrits chez les Protistes, on forme une chaîne continue depuis la fragmentation jusqu'à la caryocinèse.

Après la fragmentation, le premier perfectionnement consiste dans le fait que la chromatine s'ordonne pour la division en rangées régulières longitudinales. Dans le deuxième perfectionnement, ces rangées deviennent radiaires, le centre du noyau plus dense constitue un nucléo-centrosome qui se divise le premier, chacun des deux nucléo-centrosomes fils entraînant avec lui ses filaments chromatinières. Puis ce nucléo-centrosome devient extérieur au noyau. On arrive ainsi, en juxtaposant simplement toutes les figures caryocinétiques décrites à reconstituer une évolution sans lacunes de la fragmentation à la caryocinèse.

Une série parallèle est formée par les cellules binucléées (*Amœba binucleata*; Ciliés). Quelques modes de division, insuffisamment décrits d'ailleurs, paraissent totalement aberrants.

Séance du 13 décembre.

—M. Clautriau résume un travail de Lutz, sur la nutrition des végétaux par les produits organiques azotés.

L'aliment azoté ordinaire des plantes est formé par les nitrates. Les amines, et les amines associées à des radicaux alcooliques inférieurs peuvent fournir Az également. Les radicaux d'alcools plus élevés rendent les amines toxiques.

Les alcaloïdes ne peuvent jamais servir de nourriture. On sait qu'ils sont les déchets de la vie des cellules (1).

(1) Voir G. CLAUTRIAU, séance du 15 novembre.

L'auteur a obtenu les mêmes résultats avec des Algues et avec des Champignons ; seulement ces derniers peuvent assimiler des alcaloïdes, à condition qu'on les mélange avec de bons aliments azotés qui entraînent les autres.

— M. Laurent examine d'abord quelques observations récentes de BRÉAL, sur *l'absorption de l'eau et des matières dissoutes par la tige des végétaux*.

Puis, un important mémoire de DANIEL sur *la greffe*.

Le greffon ne serait pas un parasite au sens étroit du mot, mais il fournirait certaines matières élaborées en échange d'eau et de matières minérales.

Si les sujets ne conviennent pas toujours au greffon, c'est à cause d'une disproportion d'âge qui entraînerait une trop grande ou une trop petite circulation d'eau, ou à cause de substances toxiques. La nature du sol a aussi son importance dans l'adaptation du greffon au sujet. Remarquons cependant qu'on est parvenu à greffer des espèces silicicoles sur des sujets calcicoles.

Le greffon peut exciter la croissance de la plante qui le nourrit. Il peut ou non produire des graines ; le fruit qu'il développe diffère avec l'hôte. La résistance du greffon aux intempéries est parfois augmentée. On connaît des cas non douteux où le greffon a modifié le sujet : Daniel a vu des variations se transmettre pendant deux générations.

Séance du 20 décembre.

— M. Massart exhibe des algues calcaires.

Puis, il analyse un travail de H. DE VRIES, sur *la fécondation hybride de l'albumen*.

On sait que Guignard a montré que le noyau définitif du sac embryonnaire résulte de la fusion de trois noyaux : les deux noyaux polaires et un noyau du tube pollinique. De Vries est parvenu à démontrer physiologiquement en quelque sorte cette observation. Il a fécondé des fleurs femelles d'un maïs à albumen sucré par du pollen d'un maïs à albumen amylicé. Les graines produites par ces fleurs ont un albumen amylicé : ce qui fait supposer que le pollen n'a pas seulement influencé l'embryon, mais qu'il a aussi modifié l'albumen.

L'auteur sème ces graines et obtient des plantes dont les fleurs donnent les unes des graines sucrées, les autres des graines pourvues d'amidon. Il y a donc disjonction nette des caractères. Ce phénomène se rencontre souvent dans les espèces hybrides.

M. Massart croit qu'il ne faut pas attacher trop d'importance à ce contrôle des recherches de Guignard, puisque l'influence du pollen étranger peut s'exercer même en dehors de l'albumen : du raisin noir polliné par du raisin blanc donnera directement des fruits foncés.

— M. Massart résume encore la réponse de GIARD à l'article de J.-Y. Delage, sur *la fécondation mérogonique*.

Si on admet que la parthénogénèse est le développement du cytoplasme ovulaire et du noyau ovulaire, qu'y a-t-il d'impossible à ce qu'un microgamète se développe avec un peu de cytoplasme femelle. Le produit d'un pareil ensemble aura uniquement les caractères du mâle.

Il expose ensuite un travail de LOTSY, sur *l'embryologie du Balanophora globosa*.

L'auteur et Treub n'ont vu que des individus femelles parthénogénétiques. Jamais il n'y a fécondation, puisque l'embryon dérive non pas de l'œuf, mais d'une cellule voisine qui ne reçoit pas de noyaux polliniques. Donc, chez cette espèce, les individus n'héritent d'aucun caractère mâle et pourtant des mâles continuent à naître. Ils pensent que tout organisme porte un fond sur lequel se développent, suivant les circonstances, des tendances mâles ou femelles.

— M. Vanderlinden analyse quelques considérations de LOEB : *Pourquoi la régénération du protoplasme ne se fait-elle pas sans noyau ?*

L'auteur croit que le noyau émet dans la cellule des substances qui lui sont indispensables, qu'il est un agent puissant d'oxydation ; cela, grâce aux nucléoprotéïdes qui toutes renferment du fer et du phosphore. On sait qu'en l'absence d'oxygène la cellule ne forme pas de membrane ; il en est de même quand elle est privée du noyau.

Séance du 10 janvier 1900.

— M. Errera montre des cristaux de glycérine dus à l'obligeance de M. le professeur Hoogewerff, de Delft, et fait à leur propos un petit historique sur la cristallisation du corps.

Puis, il résume un travail de FR. DARWIN, sur le *géotropisme et la localisation de la région sensible*.

On sait que la localisation de la région sensible à l'héliotropisme dans les plantules de *Phalaris* et celle pour le géotropisme positif dans la pointe des racines, indiquées toutes deux jadis par Fr. Darwin et par son père, ont été définitivement confirmées depuis.

Mais, jusqu'ici, on n'était pas arrivé à des résultats aussi nets pour le géotropisme négatif. L'auteur, reprenant une expérience ancienne de A.-B. Frank, fixe par le sommet des organes négativement géotropiques : la base de l'organe, demeurée libre, se relève alors et, lorsque le sommet est sensible à la gravitation, l'organe doit continuer à se relever indéfiniment, puisque le sommet continue toujours à demeurer horizontal. Cette expérience se réalise avec les plantules de diverses Graminées, dans lesquelles la sensibilité géotropique siège sinon exclusivement, du moins d'une façon très prédominante dans l'extrémité du cotylédon.

— M. Errera expose ensuite les procédés de culture proposés par MARSHALL WARD pour les *Oscillariées*.

Il examine les observations de VERNON, sur *l'influence de l'âge des éléments sexuels sur la fécondation*.

La conservation dans l'eau des œufs augmente les cas d'hybridation, les rend moins aptes à être fécondés. Il y a également moins de blastulas normales. Donc, perte manifeste de vitalité. Pour un âge déterminé, il y a toujours une même proportion d'œufs fécondés. Les blastulas sont grandes quand elles proviennent d'un œuf frais et d'un spermatozoïde âgé, petites quand elles viennent d'un spermatozoïde frais et d'un œuf vieux.

Il passe ensuite à la critique d'un travail de DARBISHIRE.

Cet auteur a vu que chez un Lichen (*Physcia pulverulenta*), l'œuf est bien réellement pourvu d'un long trichogyne.

— M. Errera expose encore un travail d'ensemble de WAGER, sur la fécondation dans les Champignons.

— M. Lameere développe les expériences de STANDFUSS, sur les variations de forme et de couleur des Lépidoptères.

L'auteur a vérifié expérimentalement les variations principales que subissent certains Papillons bien connus. Ces variations sont constantes ou non, suivant qu'elles sont saisonnières, sexuelles, locales. Il y a en outre de nombreuses aberrations.

L'auteur soumet des chrysalides à des températures basses et obtient des formes de Papillons qui habitent les régions polaires. Par les températures hautes, il produit des formes du même Papillon habitant les pays chauds. Dans d'autres cas, il obtient des formes d'hiver et des formes d'été.

En refroidissant un individu mâle, il force celui-ci à prendre la couleur de la femelle, et réciproquement. Il soumet alors ces organismes à des variations brusques de température et obtient des aberrations. Il est parvenu, par ces procédés, à définir nettement certains Papillons aberrants mal connus. Il a même pu créer des types intermédiaires entre les formes polaires et les formes tropicales d'une même espèce.

Séance du 17 janvier.

— M. Laurent montre des préparations de suçoirs de *Viscum*.

— M. Errera fait l'analyse d'un travail de HARPER, sur la division cellulaire dans les sporanges et les asques chez les Champignons.

Alors que Brefeld n'avait regardé l'asque que comme un sporange spécialisé, Harper montre, au contraire, qu'il y a entre ces deux organes des Champignons, des différences fondamentales : le contenu du sporange se divise tout entier par des étranglements progressifs, celui de l'asque se divise par des fibrilles cinoplasmiques, comme les cellules des plantes supérieures, et cette division laisse un résidu notable (épiplasma) inemployé. D'après cela, l'auteur ne voit aucun lien de descendance entre les Champignons inférieurs, qui ont des sporanges, et les Ascomycètes qui ont des asques. Aussi est-il porté à admettre que divers groupes de Champignons dériveraient, indépendamment les uns des autres — polyphylétiquement,

comme on dit, — de divers groupes d'Algues : les Laboulbéniacées se rattacherait aux Floridées, les Phycomycètes à *Cladophora*, les Ascomycètes à *Ed.gonium*.

— M. Errera présente une observation de HOLMBOË, sur des plantes littorales vivant à l'intérieur de la Norvège.

L'auteur essaye d'expliquer ce fait.

Puis il analyse un travail de TEODORESCO, relatif à l'influence de l'anhydride carbonique sur la forme et la structure des plantes.

En cultivant des plantes, d'une part dans de l'air dépourvu de CO², de l'autre dans un air contenant environ 2 p. c. de ce gaz, on observe, chez les Hépatiques, que le tissu assimilateur des chambres aérifères ne se développe bien qu'en présence de CO², que le thalle tout entier s'y accroît et s'y ramifie davantage, que les corbeilles à propagules ne se forment que si ce gaz existe dans l'atmosphère ambiante. Dans les Phanérogames, le CO² ralentit la croissance pendant la germination, en retardant la consommation des réserves de la graine. Mais, après la germination, la présence de ce gaz accélère toujours la croissance, provoque la formation de feuilles plus grandes et plus épaisses, à cellules palissadiques plus allongées, de tiges à faisceaux plus nombreux et plus développés.

— M. Errera cite encore un curieux cas de germination des graines d'*Anemone apennina*, observé par HILDEBRAND.

Il y a soudure des deux cotylédons et le pétiole prend le caractère des racines.

MATTIROLI a vu des cristaux de Mannite se disposant à la surface de Champignons.

DIXON a vu une Cuscuté se parasiter elle-même.

— M. Willems fait part d'une observation de LAWSON, qui a découvert autour du noyau, dans les cellules mères du pollen de *Cobaea*, une substance granuleuse spéciale qu'il appelle *péricaryoplasme*. Des fils achromatiques, provenant du noyau, iraient s'attacher à cette substance, après la disparition de la membrane nucléaire; et c'est de cet ensemble que proviendraient les fibres définitives du fuseau achromatique.

— M. Vanderlinden montre des figures de SHARP, représentant un cas de mimétisme extraordinairement frappant entre un Insecte (*Idolum diabolicum*) et une fleur.

Séance du 24 janvier 1900.

— M. Massart examine le nouveau volume des *Recherches histologiques*, de STRASBURGER.

* Il y est question de réduction chromatique, de formation de fuseau, de centrosphère, de tout un ensemble de questions relatives aux phénomènes de division.

Tout d'abord, l'auteur, après avoir beaucoup hésité, n'admet plus la

réduction qualitative de la chromatine. Il en revient donc à son idée primitive (1).

Les fibres latérales du fuseau grossissent à mesure que les chromosomes se rapprochent des deux pôles. Elles, se rétractent donc et les anses nucléaires ne glissent pas sur ces fibres comme on le pensait.

Les cônes antipodes s'accrochent à la membrane et maintiennent la figure caryocinétique dans une position fixe.

Les centrosomes restent introuvables dans les Phanérogames et les Ptéridophytes.

Quant aux blépharoplastes, l'auteur ne croit pas, comme Webber, qu'ils proviennent des centrosomes. Il a vu le noyau se déplacer dans la direction des cils et déposer près de la surface un grain réfringent d'où dérive le cil.

Les blépharoplastes auraient donc une origine nucléaire.

Etudiant la signification de la réduction chromatique, l'auteur considère cette réduction non comme une préparation à la fécondation, mais comme un résultat de celle-ci. Une cellule, se débarrassant d'une partie de sa substance nucléaire, en reviendrait donc à un stade ancestral.

— M. Van Rysselberghe résume un travail de OVERTON, sur les *propriétés osmotiques des cellules et sur leur signification toxicologique et pharmacologique*.

L'auteur étudie d'abord la perméabilité du protoplasme pour certaines substances en examinant les combinaisons plus ou moins solubles que ces substances forment avec des corps existant dans le suc cellulaire. Il a vu que la caféine, l' AzH^3 , les sels d' AzH^4 , les amines primaires, secondaires, tertiaires, provoquaient dans les cellules des précipités d'autant plus abondants que la concentration était plus grande; précipités, du reste, redissolubles. Les précipités dus aux sels étaient, en outre, d'autant plus importants que l'acide qui entre dans leur combinaison est plus faible. Ils seraient dus à une décomposition hydrolytique du sel; dans le cas d'un précipité dû à l'entrée de la caféine, à une dissociation hydrolytique de la combinaison caféine-tanin. (On sait que le tanin existe très souvent dans les sucs cellulaires).

L'auteur examine ensuite l'action de la pyridine, de la quinoléine, de la pipéridine (corps des plus toxiques), de la coniine, de la nicotine, de la spartéine. Ses recherches sur les alcaloïdes l'amènent à penser que la position de l'atome d'O règle l'entrée de ces corps dans la cellule. Les sels d'alcaloïdes sont moins toxiques que les alcaloïdes eux-mêmes. La marche de l'intoxication et de la désintoxication alcaloïdique conduit Overton à admettre que l'alcaloïde entre en réaction avec une des substances constitutives du protoplasme, probablement avec les albuminoïdes. L'action élective de certaines substances sur les cellules ne peut s'expliquer par

(1) Voir GUIGNARD, séance du 15 novembre.

un passage inégalement facile à travers les différents protoplasmes, puisque toutes les cellules employées se sont montrées également perméables par ces substances.

Les sels d' AzH^4 , les sels des amines primaires, secondaires, tertiaires, les sels d'alcaloïdes subissant déjà une dissociation hydrolytique appréciable dans l'eau et les acides faibles, doivent être bien plus dissociés dans le sang et la lymphe qui ont une réaction alcaline. Or, l' AzH^3 , les amines, les alcaloïdes pénétrant beaucoup mieux que leurs sels, on peut admettre que ce sont les bases libres qui seules pénètrent dans les cellules. Les sels de K n'entreraient pas dans les cellules animales, pas plus que les sels de Ba.

— M. Vanderlinden apporte un travail de SEWARD, sur *Mattonia pectinata*.

Cette Fougère, indigène à Malacca, ressemble fort à des espèces du Lias et du Trias. Elle a trois stèles concentriques.

Seance du 31 janvier.

— M. R. Sand fait la critique d'un travail de ZUMSTEIN, sur une *Euglène*.

L'auteur distingue, d'après leur mode de nourriture, des Flagellates autotrophes, c'est-à-dire à nutrition minérale, hétérotrophes, à nutrition organique, et myxotrophes, à nutrition mixte. Il est parvenu à transformer certaines de ces formes en d'autres.

La division se fait soit à l'état libre, soit à l'état enkysté. Cela ne dépend que du milieu de culture. La température n'a qu'une action accélératrice. La lumière développe les chloroplastes, d'où transformation, à l'obscurité, de variétés vertes en variétés incolores et vice-versa.

— M. Massart n'admet pas du tout la valeur de microphotographies de figures caryocinétiques obtenues par BÜTSCHLI dans des cellules de Nostocs.

— M. Compère analyse une étude de REINHARDT sur le *développement de la membrane*.

La croissance n'est pas le fait de l'activité de la membrane, mais un résultat des réactions réciproques de la membrane et du protoplasme. Le dépôt de lamelles nouvelles ne dépend que des conditions de nutrition. L'extensibilité serait en raison inverse de la grandeur des cellules. L'auteur pense qu'il ne faut pas considérer la membrane comme un pur déchet du protoplasme, car les effets de la plasmolyse sont différents dans une cellule vieille et dans une cellule jeune.

— M. Tiberghien résume un ouvrage de ENGLER, sur le *développement de la flore actuelle du globe*.

L'auteur considère comme région de végétation celle où les espèces ont une même origine historique. Il n'attache donc qu'une importance secondaire aux conditions de milieu qui pourraient réunir un certain nombre d'espèces. Il admet quatre grandes régions.

— M. Tiberghien fait part ensuite d'un discours d'ouverture de BACCARINI, sur *l'origine de la flore méditerranéenne*.

Les forêts ont perdu leur grand développement, le caractère xérophyte s'est accentué, beaucoup de feuilles tombent en été. Tablant sur des données paléontologiques, l'auteur admet que cette flore, à l'époque Éocène se rapprochait de la flore tropicale actuelle; qu'au Miocène, il y a eu de grands changements; qu'au Pliocène, a commencé l'immigration d'espèces arctiques. La période glaciaire aurait amené certaines plantes qui, plus tard, ont dû se réfugier sur les sommets.

Séance du 7 février.

— M. Errera relate une observation de GUÉRIN : sur les *téguments séminaux et le péricarpe des Graminées*.

Presque toujours le tégument externe, complètement écrasé, disparaît : il y a donc adhérence entre le tégument interne et la paroi de l'ovaire. Chez *Eleusine*, il se produit au contraire de véritables akènes.

— M. Massart résume un travail de CORRENS, sur les *Xénies du Maïs*.

L'auteur vérifie l'expérience de H. de Vries, qui attribue une influence manifeste du pollen mâle sur l'albumen (1). Il sème les graines hybrides et obtient la disjonction des caractères.

— M. Van Rysselberghe analyse d'abord une dissertation inaugurale de BULLER, sur *l'action des Bactéries sur les cellules végétales*.

Quand tous les tissus des végétaux sont vivants, ils sont bien protégés contre l'invasion bactérienne, et cela à cause de la rareté des Bactéries qui dissolvent la cellulose. Quelques Bactéries, cependant, pénètrent; les Champignons aussi, grâce à des zymases.

Puis, un travail de BOTAZZI, sur *la pression osmotique du sang des animaux marins*.

Le sang des Invertébrés marins est isotonique avec l'eau de mer. Celui des Poissons cartilagineux a une pression osmotique moindre. Le sang des Poissons osseux, plus petite encore. Le sang des Mammifères marins a une pression osmotique plus faible encore.

— M. Nijpels expose, en premier lieu, une observation de DEVAUX, sur *la présence d'alcool dans les tissus*.

Cette présence serait due à une asphyxie qui entraînerait la respiration intramoléculaire. D'où production de CO² et d'alcool.

Puis une observation analogue de MAZÉ.

Pour cet auteur, l'alcool est un résidu de la digestion des hydrates de carbone.

— M. Nijpels rappelle, en troisième lieu, des recherches microchimiques de RUPPEL, sur *la Chitine des membranes des Bacilles de la tuberculose*.

(1) Voir H. DE VRIES, séance du 20 décembre 1899.

Puis une observation d'EMMERLINCK, d'après qui les Bactéries du vinaigre feraient un voile à réaction de chitine.

Ensuite, il résume un travail de CZAPEK, sur *la membrane cellulaire des Mousses et des Hépatiques*.

On sait que les membranes des Phanérogames sont un éther de cellulose et d'hadromal. Celles des Bryophytes donnent soit la réaction de Millon, soit celle des tannins, soit les réactions d'un mélange de tannins et de substances albuminoïdes. Quelques-unes de ces membranes sont donc naturellement antiseptiques.

— M. Errera expose d'abord l'interprétation de BERTHELOT, sur le précédent travail de Devaux.

D'après l'auteur, les moyens d'analyse employés par Devaux sont insuffisants. D'ailleurs, diverses influences peuvent altérer le rapport de l'anhydride carbonique émis à l'oxygène absorbé.

Puis un article de FRÉDÉRICQ, sur *l'adaptation des Crustacés aquatiques à des liquides plus concentrés*.

Les Crustacés se comportent, à ce point de vue, de façon très différente. Certains d'entre eux se mettent tout de suite en équilibre avec le milieu; d'autres gardent obstinément leur pression sanguine initiale.

Il passe ensuite à l'analyse d'un travail de CAMPBELL, sur *la constitution des sacs embryonnaires*.

Le sac embryonnaire de la plupart des Phanérogames correspond à un même type. Quelques Phanérogames inférieures ont des sacs embryonnaires aberrants. Ainsi, les Piperacées, au lieu d'avoir huit noyaux dans ce sac, en ont treize : huit au pôle inférieur, au lieu de trois. Il n'y a pas, à proprement parler, de noyau du sac embryonnaire; il y a là un ensemble de cinq noyaux. Le développement de l'embryon quelque peu anormal se rapproche de celui des Gymnospermes et des Sélaginelles.

— M. De Meyer examine un mémoire de MALVOZ, sur *la putréfaction cadavérique*.

L'auteur examine la présence des Microbes dans l'organisme vivant. Il s'en trouve partout où il y a communication avec l'extérieur; l'intestin grêle est un vrai milieu de culture.

Il passe à l'examen du cadavre et indique les symptômes successifs de la putréfaction et donne quelques détails sur le mécanisme de la dislocation des albuminoïdes, des graisses et sur la production des gaz.

Il relate le résultat de nombreuses cultures et fait une description de la flore bactérienne du cadavre, flore moins variée qu'on ne le supposerait *a priori*.

Il examine aussi la façon dont se succèdent les Bactéries dans le cadavre, et voit là un bel exemple de « métabiose » (1). Les premières font des peptones, d'autres séparent les différents radicaux.

(1) Voir MARSHALL WARD, séance du 25 octobre.

L'auteur passe à l'étude de l'action des agents externes, de la température qui active en s'élevant, de la sécheresse qui momifie; de l'eau qui, en empêchant l'O d'arriver, provoque une putréfaction plus anaérobie, mais qui facilite l'infection bactérienne; du sol, qui agit différemment, suivant sa nature.

Puis les agents internes comme l'influence de l'âge, de la constitution, de la taille, du genre de mort, de l'invasion intravitale de microbes, du rôle protecteur que peut exercer la muqueuse digestive.

Malvoz entre alors dans des considérations de médecine légale au sujet des cadavres des nouveaux-nés. Il examine la putréfaction d'un cadavre d'enfant ayant ou non respiré, et fait la critique de la docmasie pulmonaire. Il arrive alors à considérer la présence des ptomaines; le danger qu'il y a d'en affirmer trop l'existence par suite de leurs réactions analogues avec les alcaloïdes et vice versa; l'action de la putréfaction qui augmente ou diminue les poisons suivant les cas.

Seance du 14 février.

— M. Compère examine un travail de PALLADINE, *au sujet de l'influence de la température sur la respiration.*

Le changement de température agit comme excitant et l'excitation existe aussi bien si on abaisse que si on élève la température rapidement.

— M. Errera rattache à ce travail quelques expériences de JACOBI, *sur l'influence de certaines substances sur la respiration.*

L'auteur a examiné un grand nombre de substances qui activent la respiration et dépriment l'assimilation. Cependant, dans le Pois, le Cu SO⁴, en solution très faible, déprime la respiration.

— M. Errera expose des observations de LEPIERRE, *sur l'action de l'aldéhyde formique sur les albuminoïdes.*

La protoalbumose devient albumine; la deutéroalbumose, protoalbumose, puis albumine; les peptones deutéroalbumose, protoalbumose, puis albumine.

Il passe ensuite à l'action de la pression sur la croissance, par SCHAIBLE.

La diminution de pression active la croissance, mais ralentit la germination. Cette action est due à l'abaissement de la pression totale et non à celle de l'oxygène. Cette diminution élève le pouvoir osmotique, d'où afflux d'eau.

— M^{lle} Maltaux examine des observations de RITTER, *sur l'influence de l'oxygène sur le mouvement des cils et du cytoplasme.*

Ritter prend des Bactéries aérobies et des anaérobies facultatives. Sans oxygène, le mouvement des cils cesse de suite chez les premières; après une dizaine de minutes, chez les secondes. D'une façon générale, l'intensité et la durée des battements des cils dépend de la facilité plus ou moins grande qu'ont les Bactéries à vivre en anaérobies facultatives. Ces mouvements reprennent dès qu'on rend de l'oxygène.

Le milieu de culture n'est pas sans influence sur l'intensité du battement des cils, car un milieu sucré, par exemple, active ce mouvement.

Le manque d'oxygène n'altère guère l'intensité vitale, car les organismes continuent à se multiplier.

L'auteur a fait des expériences comparatives avec les mouvements protoplasmiques des cellules de Characées. Chez ces Chlorophycées, il y a très peu d'oxygène émis, et sans lui les mouvements durent des jours entiers encore. Il y a donc mise en réserve d'oxygène et faculté de vivre quelque temps en anaérobies.

— M. Errera rend compte d'expériences de WINOGRADSKY et d'OMELIANSKY, au sujet de *l'influence des substances organiques sur le fonctionnement des Bactéries nitrifiantes*.

On sait que la transformation des matières organiques en nitrates passe par trois stades. L'ammonisation, la nitrosation, la nitratisation. Les auteurs examinent surtout le dernier stade, c'est-à-dire la transformation des nitrites en nitrates. Pour que cette oxydation ait lieu, il faut du $\text{CO}^3 \text{NA}^2$, du CO^2 et du fer. La présence d'ammoniaque est incompatible, ainsi que la présence de beaucoup de matières organiques.

— M. Errera passe à un petit travail d'OMELIANSKY, sur la *nitrification de l'azote organique*.

L'ammonisation est faite surtout par le *Bacillus ramosus*.

Il cite ensuite les principaux résultats obtenus par G. KLEBS, dans ses expériences sur *Saprolegnia mixta*.

Nous renvoyons à l'analyse plus complète qu'en a faite M. Ensch un peu plus tard.

(A suivre.)

J. DE MEYER,

Etudiant au Doctorat en Sciences.

N. B. — Nous publierons en décembre, à la suite de la seconde partie des comptes rendus, les renvois bibliographiques des ouvrages analysés.

BIBLIOGRAPHIE

E. BOUTROUX : **Pascal** (dans la *Collection des grands écrivains français*). 207 p., Paris, Hachette, 1900.

« Pascal, avant d'écrire, se mettait à genoux et priait l'Être infini de se soumettre à tout ce qui était en lui, en sorte que cette force s'accordât avec cette bassesse. Par les humiliations, il s'offrait aux inspirations.

» Il semble que celui qui veut connaître un si haut et rare génie dans son essence véritable doive suivre une méthode analogue et, tout en usant, selon ses forces, de l'érudition, de l'analyse et de la critique, qui sont nos instruments naturels, chercher, dans un docile abandon à l'influence de Pascal lui-même, la grâce inspiratrice qui, seule, peut donner à nos efforts la direction et l'efficace. »

C'est en ces termes que M. Boutroux fait connaître, dès les premières lignes de ce volume, le caractère de la méthode qu'il a employée pour reconstituer la personnalité de Pascal. Soit qu'il étudie la première enfance et la jeunesse de son héros, sa première conversion, sa vie mondaine et sa conversion définitive, soit qu'il le montre à Port-Royal, composant les *Provinciales* et, dans ses dernières années, notant ses *Pensées* sur le papier, soit enfin qu'il juge l'œuvre de Pascal et en montre l'influence, il reste fidèle à ce plan ; il cherche à établir entre Pascal et lui une communication directe.

Il y a mieux réussi, nous semble-t-il, qu'aucun des écrivains qui, antérieurement, se sont mis en contact avec le génie de Pascal. M. Boutroux nous le montre dans l'intégrité de son développement intellectuel, hésitant et oscillant parfois, mais cependant continu, sans changement brusque ; il nous découvre les liens qui unissent les sentiments, les idées, les écrits de Pascal, malgré leur diversité ; il nous fait voir, en un mot, un Pascal sensiblement différent de celui que « les hommes ont formé à leur image ». « Génie très riche, avide d'unité et d'excellence, dont toutes les puissances, sans s'affaiblir, se sont rangées sous la foi, sous l'amour de Dieu, l'auteur des *Pensées* et celui des *Provinciales*, le grand savant et le grand chrétien, l'honnête homme et l'ami de Port-Royal, le dialecticien et le croyant ne prennent plus à tâche de se nier l'un l'autre ». Telle est, ou à peu près, la conclusion à laquelle aboutit M. Boutroux.

Son étude est une œuvre exquise dont la clarté, la simplicité recouvrent un art de composition et de forme aussi délicat que profond, une force et,

en même temps, une finesse d'analyse merveilleuses. Comme on l'a déjà écrit, elle est d'une « beauté attachante et émouvante, pascalienne pour tout dire », digne à la fois du grand homme qui en est l'objet et du philosophe éminent qui l'a écrite, après l'avoir « vécue », par une communion prolongée et intime avec l'âme de Pascal. L. L.

EM. WAXWEILER : A quoi doit servir et comment faut-il organiser l'enseignement des sciences sociales, particulièrement dans les Universités belges. — Communication faite au Congrès international de l'Enseignement des sciences sociales, réuni à Paris en 1900. 1 brochure, Alcan, 1900.

Dans cette communication, M. Waxweiler expose l'organisation actuelle de l'enseignement des sciences sociales dans les Universités de Bruxelles, Gand, Liège et Louvain, et les réformes qui s'imposent dans cet enseignement. Il résume ces réformes comme suit :

L'enseignement des sciences sociales est d'intérêt public ;

Dès lors, il faut y attirer le plus grand nombre possible de personnes ;

A cet effet, il faut en élargir et en faciliter l'accès, multiplier les effets légaux des diplômes, adapter les programmes aux nécessités réelles.

Ces idées sont traitées par l'auteur avec toute la compétence que lui ont donnée la connaissance approfondie des sciences sociales et la pratique de leur enseignement.

WINAVERT, avocat à la Cour d'appel de Saint-Petersbourg : Anciens et nouveaux courants dans le Barreau européen (traduit du russe). Bruylant-Christophe, 1899.

Ce titre a été donné au rapport que M. Winavert présenta à la Société juridique de Saint-Petersbourg, à son retour du Congrès international des avocats qui siégea à Bruxelles en 1896.

Ce Congrès, d'après M. Winavert, a démontré l'antagonisme entre le Barreau français et le Barreau belge. C'est ce dernier qui, d'après l'avocat russe, l'emporte par l'organisation et l'idéal qu'il poursuit.

Pour mettre la chose en relief, il examine l'organisation et l'histoire de ces deux Barreaux ; on pourrait lui reprocher dans cet examen d'avoir trop ouvertement manifesté ses sympathies pour le Barreau bruxellois.

Il montre l'ancienneté et le traditionnalisme du Barreau français ; l'organisation récente et les tendances libérales et sociales du Barreau belge.

Bien des questions sont soulevées en ces quelques pages : Barreau de Cassation, conférence du Jeune Barreau, les honoraires, les rapports internationaux, les avoués, l'intervention du Barreau dans la politique ; questions délicates et captivantes qui ne manquent pas d'intéresser le lecteur.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Conseil d'Administration de l'Université libre de Bruxelles. — M. Mesdach de ter Kiele, procureur général honoraire à la Cour de Cassation, a été nommé membre permanent du Conseil d'Administration.

Nomination. — M. Robert Goldschmidt a été chargé du cours de chimie donné jusqu'ici par M. De Wilde, qui s'absente par raison de santé.

Séance solennelle de rentrée des cours du 15 octobre 1910. — Nous détachons du discours de M. Graux, administrateur-inspecteur, ces quelques lignes, délicat hommage aux membres du corps universitaire enlevés par la mort pendant l'année académique qui vient de finir :

« L'Université s'est associée au deuil de tous les défenseurs de la liberté et à celui de la nation elle-même lorsque Jules Bara leur fut enlevé. J'ai porté sur la tombe de cet illustre citoyen l'expression de notre douleur; mais son souvenir doit être invoqué en cette heure grave où, nous remettant au travail, nous plaçons de nouveau la science et la philosophie sous l'égide du libre examen.

» Jules Bara n'a pas enseigné à l'Université. Sa carrière laborieuse fut remplie par les travaux et les luttes de la politique et du Barreau. Mais il fut un admirable défenseur du droit. Les principes qui ont dirigé sa vie publique et sa vie professionnelle, c'est ici qu'il les avait appris. En les propageant, en les défendant avec fermeté, avec persévérance, il savait les faire comprendre et les faire aimer. Sa verve gaiement railleuse et familière rendait populaires des doctrines élevées qu'il dégagait de leurs formules abstraites pour les mettre à la portée de tous. Jusqu'aux dernières années de sa carrière politique, jusqu'au moment où une revision constitutionnelle, modifiant profondément le droit de suffrage, ouvrit le Parlement à des revendications économiques qui changèrent le terrain de ses débats, la liberté de conscience et l'indépendance du pouvoir civil furent dans notre pays le champ principal des luttes parlementaires les plus ardentes.

» Lorsqu'il participa à l'exercice du pouvoir, comme dans l'opposition,

on retrouva toujours en Jules Bara l'homme qui, dès les premières années de sa jeunesse, couronnait de brillantes études à l'Université de Bruxelles en y obtenant l'agrégation par la défense d'une thèse sur les rapports de l'État et des religions au point de vue constitutionnel. Ce travail contient l'exposé des principes qui ont dirigé sa vie publique tout entière et lui ont donné l'unité qui la caractérise et l'ennoblit.

» Qu'il fût question du temporel des cultes, de la propriété et de la communauté des cimetières, du rôle du clergé dans le gouvernement du pays et dans les luttes électorales, de son traitement, des fondations ecclésiastiques, de l'organisation de la bienfaisance publique, de l'administration des fondations relatives à l'enseignement public et aux bourses d'études, toujours et partout, on retrouvait égal à lui-même l'intrépide et irréductible adversaire de la théocratie et de la politique qui asservit l'État à une Église en employant la religion comme instrument de domination.

» Quoique Jules Bara ne fût pas associé à nos travaux, ce n'était pas seulement par le lien académique de l'agrégation qu'il était demeuré des nôtres. Bien plus encore que par cette attache de forme, il avait conservé sa place dans la famille universitaire par sa constante fidélité aux enseignements qu'elle lui avait donnés.

» La faculté de médecine a éprouvé la perte profondément douloureuse de deux hommes qui l'ont honorée par leur science et leurs travaux.

» MM. Remy Lavisé et Charles Delstanche, tous deux agrégés à cette faculté, ont succombé à deux mois de distance. La mort du premier fut imprévue et rapide. Le second s'est éteint après avoir longtemps souffert.

» M. Remy Lavisé avait déjà conquis depuis longtemps dans le corps médical bruxellois le rang élevé d'un chirurgien habile, savant, d'une remarquable dextérité, il avait déjà abordé avec succès les opérations les plus graves et les plus difficiles, lorsqu'en octobre 1894, la mort prématurée de Warnots le fit appeler à donner la clinique chirurgicale à l'hôpital Saint-Jean. L'année suivante, il présentait une thèse à la faculté de médecine et celle-ci lui conférait l'agrégation. Sa carrière trop courte fut consacrée surtout aux hôpitaux. C'est là que fut accomplie son œuvre scientifique. Depuis le jour où il y était entré comme externe jusqu'au moment où il mourut, chef de service et professeur de clinique, il s'y consacra avec passion. Sa mort prématurée a été pour tous — M. le Recteur Heger l'a dit sur sa tombe — « une douloureuse surprise et pour » plusieurs un profond déchirement. A l'Université comme partout où il » a passé, Lavisé ne comptait que des amis. Ceux qui ne l'avaient vu » qu'un instant restaient sous le charme de sa vive intelligence et » entraient d'emblée dans cette atmosphère de sympathie qui rayonnait » de toute sa personne ».

» M. Charles Delstanche avait été reçu en qualité d'agrégé par la Faculté de médecine, le 26 juin 1872. Il était né à Bruxelles, le 11 juillet

1840, et avait fait de brillantes études à l'Université de Bologne.

» Dès le début de sa carrière, suivant l'exemple d'un père, dont le souvenir est demeuré vivant dans notre corps médical, il s'était consacré à l'étude et à la pratique de l'otologie. Il laisse un fils qui, s'adonnant à cette branche de l'art de guérir, conserve, à la troisième génération, le patrimoine scientifique dont l'aïeul avait jeté les premiers fondements.

» Au moment où la mort est venue l'atteindre prématurément, les élèves et les amis de M. Charles Delstanche se préparaient à honorer le vingt-cinquième anniversaire de son entrée comme médecin à l'hôpital Saint-Jean. Déjà l'Université leur avait prêté ses locaux pour cette fête. La mort est venue interrompre les apprêts ; mais elle est impuissante à effacer le souvenir des services rendus et des sympathies conquises par une vie loyale et simple, vouée au travail, à la science et à l'humanité.

» Il m'est impossible de clore la douloureuse série des deuils universitaires sans exprimer encore les regrets que nous cause la perte d'un serviteur éclairé et dévoué de la science : M. Georges Clautriau. Il n'appartenait pas à proprement parler au personnel de l'Université ; mais attaché en qualité d'assistant par M. le professeur Léo Errera à l'Institut botanique, que celui-ci a créé et dans lequel il donne à nos étudiants un si fécond enseignement, M. Georges Clautriau était ainsi associé à nos travaux. Il fit preuve dans ces fonctions d'autant de dévouement que de savoir. Il est mort jeune, frappé par un caprice cruel de la destinée, au début d'une carrière qui s'ouvrait devant lui sous les plus heureux auspices. »

—

Rapport du Jury chargé de décerner, en 1899, le prix décennal des sciences botaniques (période 1889-1898). — Ce rapport contient l'analyse des travaux de MM. Ch. Bommer, Cogniaux, De Wildeman, Th. Durand, E. Gilson, Gravis, Janssens et Leblanc, E. Laurent, Mac Leod, Em. Marchal, Massart, Micheels, Molle, F. Plateau et Van Bambeke. « Chacun de ces travaux, conclut le rapporteur, M. le professeur Errera, a apporté une contribution sérieuse au progrès de la botanique et leur ensemble témoigne d'un mouvement scientifique intense et fécond, dont le pays peut justement se féliciter. »

Plusieurs de ces mémoires se distinguent par la portée générale de leurs conclusions. Citons, dans cet ordre d'idées, un travail de M. Gilson, qui « contribue à rendre manifeste l'unité des phénomènes vitaux dans les deux règnes », les recherches de MM. Laurent et Marchal sur le cycle de l'azote, les thèses de M. Massart sur la loi biogénétique fondamentale et sur l'évolution régressive, et enfin les curieuses recherches de M. Plateau sur la cause de l'attraction des insectes par les fleurs.

Le jury s'est prononcé en faveur de M. Alfred Cogniaux, professeur à l'École normale de Verviers, pour ses monographies systématiques, fruits de toute une vie de travail opiniâtre.

QUELQUES VUES GÉNÉRALES
SUR
l'Histoire du Droit Romain

Leçon d'ouverture du cours professé à la Faculté de Droit

PAR
HENRI ROLIN
Chargé de cours.

MESSIEURS,

Je suis chargé de vous donner la partie du cours d'Institutes qui porte le nom d'*Introduction historique au Droit romain*. Dans le cadre de ce cours rentrera la *Procédure civile romaine*, dont on préfère parfois faire l'objet d'un enseignement distinct.

Il est nécessaire, avant d'aborder la matière même du cours, d'exposer brièvement ce qu'il faut entendre par *Introduction historique*, de dire quelles sont les grandes lignes de l'histoire du droit romain, de faire ressortir l'utilité de son étude et, enfin, d'indiquer quelles seront les divisions du cours. Ces quatre points feront l'objet de notre leçon préliminaire.

I

Que faut-il entendre par *Introduction historique*? Leibnitz, cet homme de génie, qui fut à la fois grand mathématicien, grand philosophe et grand jurisconsulte et qui perpétuait ainsi, à la fin

du xvii^e et au commencement du xviii^e siècle, la grande tradition d'universalité des hommes du xvi^e siècle, — Leibnitz a écrit dans un ouvrage intitulé : *Nova methodus discendæ docendæque jurisprudentiæ : Jurisprudentia historica est vel interna vel externa*; c'est-à-dire : " l'histoire du droit se divise en histoire interne et „ en histoire externe. „ " La première, ajoute Leibnitz, pénètre „ dans la substance même du droit, la seconde n'est qu'un auxiliaire et une condition requise de son étude. „

Que trouverez-vous donc dans une histoire *interne* du droit ? Vous y trouverez les règles elles-mêmes du droit, par exemple les règles du droit de famille, des successions, de la propriété, des obligations, etc., et vous les y trouverez exposées dans leur enchaînement chronologique. L'histoire *externe*, au contraire, *non ingreditur ipsam jurisprudentiæ substantiam*, dit Leibnitz, c'est-à-dire : elle ne touche pas au fond du droit, elle se borne à ce qui l'entoure. M. Rivier, pour rendre cette idée sensible, compare le droit romain à un immense édifice, élevé grâce au labeur des siècles. L'histoire externe, disait-il, ne pénètre pas à l'intérieur de cet édifice : elle se contente de rechercher, en premier lieu, comment l'édifice a été construit; avec quels matériaux, à l'aide de quels architectes il l'a été. C'est l'étude des sources du droit et de la vie des juriconsultes. En second lieu, l'histoire externe recherche comment on tirait parti de l'édifice, quel usage avaient les innombrables salles et couloirs qu'il renfermait : c'est l'étude de l'application du droit, c'est-à-dire, l'étude de l'administration de la justice civile et de la procédure. Enfin, disait M. Rivier, le droit romain est un édifice en ruines, et le troisième objet de l'histoire externe, c'est l'étude de ce qui nous reste de l'ancien et vénérable monument, c'est-à-dire celle des inscriptions, des actes privés, des manuscrits, etc., qui ont servi à nous transmettre les règles précieuses du droit romain.

Voilà donc ce qu'entendait Leibnitz par *histoire externe*. Cette expression est-elle la meilleure dont on puisse se servir ? Définit-elle exactement l'objet du cours ? On a dit, vous le savez, qu'une science, c'est une langue bien faite. C'est trop dire. Mais une langue bien faite est certainement une *condition* de toute science. Aussi l'examen que nous faisons de l'expres-

sion *histoire externe* n'est-il pas une vaine question de mots.

Pour que vous sachiez quel est l'objet du cours, il faut que vous ayez une idée de ce qu'il faut entendre par " histoire du droit ". C'est ce que je vais m'efforcer de vous expliquer.

Il y a un point de vue auquel vous aurez toujours à vous placer, il est une idée que vous devrez avoir toujours présente à l'esprit, dans toutes vos études juridiques, c'est que le droit a un but pratique. Le droit n'est pas fait pour l'enseignement dans les universités, il n'est pas fait pour les académies; le droit est fait pour la vie. C'est un moyen pratique, imaginé en vue d'un but pratique. Voici quel est ce but. Si l'homme vivait seul, il pourrait faire tout ce qu'il veut. Sans doute, la morale lui commanderait de suivre une ligne de conduite déterminée et non une autre... mais il n'y aurait pas de droit. Robinson dans son île, avant l'arrivée du nègre Vendredi, n'est soumis à aucune règle juridique. Vendredi a-t-il débarqué dans l'île, Robinson est-il revenu en Europe, la situation est entièrement changée! Robinson se trouve en présence d'autres hommes et, à tout instant, peuvent naître entre lui et eux des conflits au sujet des choses dont la possession est désirable. Ces conflits tendent directement à faire naître la guerre entre les hommes. Pour que les hommes puissent vivre ensemble et puissent non seulement vivre comme des sauvages ou des barbares, mais comme des hommes civilisés, il faut qu'ils agissent d'une *certaine* façon, qu'ils observent telle ligne de conduite et non telle autre. Ainsi, lorsqu'une personne a acheté un objet, il faut qu'elle en paye le prix. De même, lorsqu'un homme et une femme ont contracté mariage, il faut qu'ils se conduisent l'un à l'égard de l'autre, et tous deux à l'égard de leurs enfants, d'une *certaine* façon, qui se trouve décrite, d'une manière résumée, dans les titres du Code civil relatifs au *Mariage* et à la *Puissance paternelle*. De même, enfin, il est indispensable, dans l'état actuel de la société, que les hommes respectent réciproquement leurs propriétés privées... Ces mille manières d'agir, nécessaires à l'accomplissement des fins de la vie, ce sont les *buts* du droit. Maintenant, comment le droit les atteint-il? D'une manière bien simple : en recourant à la force collective de la communauté. Lorsqu'une personne n'observe pas ces " manières parti-

culières d'agir », auxquelles nous venons de faire allusion, elle y est contrainte par la force publique. Voilà l'idée fondamentale du droit ! En fait, la disproportion entre la force de la collectivité et celle des individus est tellement grande que l'issue du conflit n'est jamais douteuse : la simple menace du recours à la puissance publique suffit presque toujours à y mettre fin. Aussi peut-on dire que le droit tout entier n'est qu'une vaste application du principe fameux : *si vis pacem, para bellum* — si vous voulez la paix, faites des préparatifs de guerre. — Le droit, c'est la *paix armée* organisée sur une vaste échelle. — Je suis loin de prétendre, il est presque inutile de l'ajouter, que la force soit le seul moyen *social* d'obtenir des hommes l'observation d'une ligne déterminée de conduite. Ainsi, les parents doivent nourrir leurs enfants ; si les parents sont sans ressources et que les enfants ont des ressources, ce sont eux qui doivent une pension alimentaire aux parents. Je ne veux pas dire que la force seule et la crainte qu'elle inspire font que le débiteur des aliments accomplit son obligation. Il est clair que, socialement parlant, une foule de considérations peuvent intervenir ici, par exemple des considérations religieuses, et, en tout cas, des considérations morales... Mais ce que je dis, c'est que la force collective est le seul moyen purement *juridique*, le seul qui caractérise le droit et qui le distingue des autres manifestations de la vie sociale.

Vous voyez que le droit n'est pas du tout le développement d'une idée innée, comme l'enseignait MAYNZ. « Le droit, écrivait-il », dans l'*Introduction* de son *Cours de Droit Romain* (1), n'est pas », une création artificielle de tel ou tel homme de génie ; mais il », n'est pas non plus une manifestation presque matérielle et », fatale du milieu spécial dans lequel vit et se meut telle ou telle », portion de l'humanité qu'on appelle une nation. L'origine du », droit est plus haut. C'est une idée générale et commune au », genre humain, dont l'existence immédiate et éternelle résulte », nécessairement de la nature libre de l'homme. Tout droit national n'est qu'une création postérieure, qu'une application de », cette idée aux différentes relations qui se présentent dans la

(1) T. I^{er}, p. 2.

„ vie sociale. „ Nous considérons, quant à nous, cette opinion de MAYNZ comme tout à fait inexacte et comme démentie par l'observation. Interrogez un sauvage, un homme primitif, et vous constaterez que non seulement il ne possède pas une idée pure, immédiate et éternelle du droit, mais qu'il n'a pas d'idée du droit du tout. Il n'y a pas d'idée innée du droit. En réalité, MAYNZ céda à une tendance ancienne et naturelle de la pensée, tendance qui consiste à reporter à l'origine de l'évolution ce qui est au contraire le but lointain et peut-être inaccessible de l'évolution. C'est la tendance qui, dans l'histoire des religions, fait que certains auteurs placent le monothéisme tout au début et représentent les autres religions (fétichisme, paganisme, etc.) comme la décadence et la corruption de l'idée religieuse primitive... A nos yeux, le droit est une *invention pratique*, comme celle de la charrue, du métier à tisser ou de la machine à vapeur. La seule différence, c'est que ces machines servent à transformer la matière, tandis que le droit est destiné à exercer son action sur les hommes. L'espèce d'invention ou de *moyen* à laquelle le droit ressemble le plus, ce sont les armes, c'est la *guerre*, dont il n'est, à vrai dire, qu'une transformation.

Vous vous souvenez, Messieurs, de ce que nous cherchons : nous cherchons à préciser ce qu'il faut entendre par " histoire du droit ". Dans la voie de cette recherche, nous n'avons encore fait qu'un pas : nous avons acquis une *notion positive du droit*. Maintenant, il s'agit de déterminer *de quoi dépend le droit*, c'est-à-dire de déterminer quels éléments, quelles forces agissent sur lui et le transforment.

De quoi dépend le droit? Le problème, à première vue, paraît abstrait et difficile, mais, en réalité, il suffit d'un peu d'attention pour en trouver la solution. Pourquoi recourir à la force collective et contraindre les hommes à observer une ligne déterminée de conduite? Evidemment, parce que c'est utile ou nécessaire. Vous concevez aisément que cette utilité ou cette nécessité dépendent des circonstances. Les *circonstances* sont donc le premier facteur de l'évolution juridique. Je prends immédiatement un exemple qui vous fera mieux saisir ma pensée. Au commencement du siècle, la partie principale des fortunes privées consistait en

immeubles. Voilà bien un fait rentrant dans les “ circonstances extérieures „. Eh bien, voyez comment il se reflète dans le droit : le Code civil a organisé tout un système de garanties destinées à protéger les biens immeubles des mineurs. Aujourd’hui, les circonstances économiques sont autres : ce sont les valeurs mobilières qui forment la partie principale des fortunes privées et le droit *devrait* se modeler sur les circonstances. Nous verrons tout à l’heure l’élément qui intervient ici pour contrarier l’action du facteur “ circonstances „. Voulez-vous un autre exemple mettant son rôle en lumière et emprunté, cette fois, au droit romain? Vous apprendrez bientôt que le mode par excellence d’aliénation de la propriété, dans l’ancien droit romain, est la *mancipation*. Vous verrez que c’est une opération d’une exécution peu commode, entourée de formes solennelles et soumise à des conditions strictes. A quelle époque de l’histoire romaine a-t-elle été en usage? Précisément à une époque où les relations étaient peu développées, où le commerce était dans l’enfance, où les “ pères de famille „ romains vivaient chacun sur leurs biens et en tiraient à peu près tout ce qui était nécessaire à eux-mêmes et aux leurs. Vous savez quelle immense transformation s’est opérée dans la suite, comment les Romains ont pris l’habitude de se rendre à l’étranger et comment les étrangers ont pris l’habitude de se rendre à Rome pour échanger les produits de toutes les parties du monde antique, quel a été, en un mot, l’essor et la prospérité du commerce : eh bien, le droit reflète fidèlement cette transformation des circonstances. A l’ancienne mancipation s’est substituée, peu à peu, comme mode ordinaire d’aliénation, la *tradition*, qui est beaucoup plus simple, beaucoup plus commode et qui exige beaucoup moins de conditions de validité.

J’attire, en passant, votre attention sur ce fait que, parmi les circonstances extérieures, les circonstances *économiques* exercent une influence prépondérante sur le développement du droit.

Voilà donc un premier facteur de l’évolution juridique. Il y en a un second que j’appelle *les idées*, c’est-à-dire les convictions de toute nature — religieuses, morales, sociales — qui s’emparent de l’esprit des hommes. L’importance de leur rôle ressort déjà de ce fait que *l’utilité*, dont nous parlions il y a un instant, est une

notion toute subjective. Ce qui paraît utile aux hommes d'une époque ne le paraît plus aux hommes d'une autre époque. Mais il y a encore une autre considération dont il faut tenir compte : c'est que toute règle de droit renferme une idée de devoir. Si l'on force un individu à observer une certaine ligne de conduite, c'est parce qu'on est convaincu qu'il *doit* la suivre. Or, la conception que l'on se fait des devoirs des hommes dépend directement de la conception que l'on se fait de l'Univers, de la place que nous y occupons et du rôle que nous sommes appelés à y jouer. Ces conceptions, ce sont précisément *les idées*. Vous voyez donc que le droit doit dépendre de leurs transformations. Prenons d'ailleurs un exemple. Qu'est-ce qui caractérise la pensée du Moyen Age? C'est que, pour l'homme du Moyen Age, les vérités essentielles sur le monde, l'homme et la vie, sont contenues dans les enseignements de l'Église romaine. Pour lui, le monde n'est pas, comme pour nous, un champ libre ouvert aux investigations de la pensée, c'est un domaine où tout est arrêté, délimité, connu au moins dans les grandes lignes. Et ce qui caractérise encore le Moyen Age, c'est la presque unanimité des esprits sur ce point. Voilà le facteur *idées*. Voici maintenant le reflet de ce facteur dans le miroir du droit : c'est que l'homme du Moyen Age ne considère pas du tout la liberté de la pensée comme une condition nécessaire du développement de la société. Il n'y songe même pas, parce qu'il n'en a pas besoin. A une époque comme la nôtre, au contraire, époque caractérisée par la dispersion des esprits dans les voies les plus divergentes, la liberté de la pensée, avec ses corollaires, la liberté de la presse, la liberté des cultes et celle de l'enseignement, est une condition fondamentale de la vie sociale. Autre exemple de la correspondance entre les idées et le droit : tant que l'on voit, dans l'union de l'homme et de la femme, un " sacrement „, un lien indissoluble consacré par la divinité elle-même, on n'admet pas le divorce. Les idées changent-elles, la majorité des hommes, ou tout au moins une forte minorité, s'écarte-t-elle des doctrines de l'Église, aussitôt (influence des idées sur le droit) le divorce apparaît dans les Codes.

Cette action des " idées „ dans l'histoire du droit n'est d'ailleurs pas spéciale à l'histoire du droit. Toute l'histoire de l'humain

nité est dominée par les idées. Qu'est-ce que l'histoire, en effet, sinon la somme des actions de tous les hommes? Et par quoi les actions des hommes sont-elles dirigées, sinon par leurs croyances, par leurs " idées „? Il faut nécessairement que les mobiles qui agissent sur la volonté, dans la vie de tous les jours, réapparaissent dans l'histoire, agrandis et magnifiés, sous la forme de facteurs historiques.

Nous avons, jusqu'à présent, acquis une *notion positive* du droit. Nous avons ensuite trouvé que les transformations du droit sont liées à l'action de deux grandes causes, les *idées* et les *circonstances*. A toute époque, le législateur (peu importe qu'il s'agisse de ce législateur anonyme dont l'œuvre s'appelle *coutume* ou du législateur proprement dit, comme le Roi et les Chambres), le législateur raisonne comme suit : étant donné que le principe est tel (c'est le facteur " idées „), étant donné que les circonstances sont telles (voilà l'autre facteur), il faut adopter telle règle de droit. Vous le remarquez de suite, ce raisonnement est un syllogisme, comme lorsque je dis : " Tous les hommes sont mortels, or Socrate est un homme, donc Socrate est mortel. „ Seulement, le syllogisme " Tous les hommes sont mortels, etc. „, est un syllogisme purement logique, conduisant à une conclusion scientifique, dans l'ordre de la pensée. L'autre syllogisme (celui du législateur) conduit à une conclusion pratique, à une *résolution*, dans l'ordre de l'action. C'est pour ce motif que Tarde l'appelle syllogisme *téléologique*. On peut donc dire que tout le développement du droit, dans l'histoire, est lié aux transformations des prémisses de ce syllogisme : il est clair que lorsque la majeure (les *idées*) et la mineure (les *circonstances*) se transforment, la conclusion (c'est-à-dire la *règle de droit*) doit se transformer aussi.

PUCHTA dit que le droit est l'expression du " génie particulier „ de chaque peuple. Cela ne suffit pas à faire voir très nettement de quoi dépendent les transformations du droit, et j'aime mieux, quant à moi, la formule de M. Rivier, d'après laquelle le droit, du moins le droit coutumier, émane de la " conscience juridique „ du peuple. Cette expression " conscience juridique „ met bien en lumière le facteur " idées „.

A ce que je viens de dire des causes des transformations du droit, il convient d'ajouter une remarque : c'est que, s'il est vrai, d'une façon absolue, que le droit *doit* se modifier sous l'influence des idées nouvelles et des circonstances nouvelles, s'il est vrai aussi que, d'une façon générale, il suit réellement les changements de ces facteurs, il faut pourtant observer que deux éléments peuvent venir en contrarier le jeu : ces deux éléments sont la *routine* et l'*imitation*. Peu de mots suffiront à en préciser le rôle. Il arrive qu'une règle du droit reste en usage alors que plus rien, ni dans les circonstances, ni dans les idées, n'en justifie le maintien : telle est l'interdiction, pour les femmes, d'exercer la profession d'avocat. Il n'y a aucune bonne raison qui vienne étayer cette prohibition. On dit que les femmes ne sont pas faites pour plaider... D'abord, il y en a qui sont beaucoup plus aptes à plaider que certains hommes. Ensuite, celles que la nature n'a pas douées pour les travaux du Palais n'y réussiront pas. L'insuccès écartera les incapables mieux qu'une règle absolue et aveugle, qui écarte à la fois capables et incapables. Ici, comme partout, le régime de la liberté est le régime le meilleur.

Le second facteur accessoire de l'évolution juridique est l'*imitation*, et je n'entends pas par là l'*imitation raisonnée*, qui est presque l'équivalent d'une invention : ainsi, on *peut* tout au moins soutenir que la justice et une politique sage, d'une part, les conditions économiques dans lesquelles vit la classe ouvrière, d'autre part, rendent utile, en Belgique, l'emprunt à l'Allemagne de sa législation sur les assurances ouvrières. Un pareil emprunt, précédé d'enquêtes minutieuses et de longues délibérations, ne rentrerait pas dans la catégorie de l'*imitation pure* : ce serait en réalité un procédé facilitant l'invention juridique. Ce que j'ai en vue, c'est l'*imitation déraisonnable*. Un exemple de cette imitation se trouve dans la Constitution belge elle-même. L'article 27 porte que " toute loi relative aux recettes ou aux dépenses de l'État, ou „ au contingent de l'armée, doit d'abord être votée par la Chambre des Représentants „. Il n'y a aucune bonne raison pour qu'il en soit ainsi, puisque, à supposer qu'une loi de cette nature ait été votée d'abord par le Sénat, l'assemblée démocratique, c'est-à-dire la Chambre, pourrait toujours l'empêcher de passer,

en lui refusant son adhésion. Cette règle est une pure imitation d'une règle semblable de la Constitution anglaise.

Au point où nous sommes arrivés, il nous sera facile de comprendre ce que doit être l'histoire du droit bien entendue. Elle ne doit pas être une simple énumération des règles de droit successivement en vigueur chez un peuple déterminé. Si c'était à cela que se bornait l'histoire du droit, je la comparerais à la visite du *hall* des machines, dans une Exposition universelle, par des personnes qui n'entendent rien à la mécanique. Supposez qu'on vous décrive minutieusement toutes ces machines, pièce par pièce et rouage par rouage, mais sans jamais vous dire à quoi sert chaque pièce et chaque rouage, sans vous initier aux principes de mécanique qui ont conduit les ingénieurs à leur donner leurs dimensions et leur forme. On pourrait se demander, n'est-ce pas, ce qui serait le plus absurde, ou de donner un tel enseignement, ou de le suivre ! Eh bien, l'enseignement de l'histoire du droit ne serait pas moins stérile s'il se bornait à une énumération sèche et purement juridique des règles en vigueur aux diverses époques de l'histoire. Ce qu'il faut, c'est montrer, à chaque époque, pour toutes les règles de droit, quelles sont les circonstances qui les ont provoquées, quelles sont les idées qui les ont inspirées ; c'est entourer le droit, l'élément juridique, de tous les éléments extra-juridiques qui l'entourent et dans lesquels, seuls, il trouve son fondement. Remarquons, à ce propos, que les causes des transformations du droit ne sont pas dans le droit. Si nous considérons le droit d'une époque déterminée et que nous nous demandons pourquoi il est tel qu'il est, l'explication ne se trouve pas dans le droit de l'époque précédente, elle est dans les circonstances et les idées de l'époque que nous considérons. On peut comparer l'histoire du droit à l'étude d'un arbre immense, aux différentes étapes de sa croissance. Le tronc, ce sont les idées et les circonstances, les différents étages de branches sont le droit des diverses périodes. Vous voyez clairement que les branches viennent chacune du tronc, mais qu'elles ne se rattachent pas directement l'une à l'autre.

Nous approchons du terme des longues explications qui étaient nécessaires pour définir l'objet du cours.

Vous pouvez concevoir, d'après ce qui précède, une histoire particulière de chaque institution (famille, propriété), mise en rapport avec les " facteurs „ qui en expliquent les transformations. Cette histoire, on pourrait la faire pour chaque institution du droit romain, par exemple, et la somme de toutes ces histoires particulières formerait une histoire complète de tout le droit romain. Mais on peut se demander s'il n'est pas possible de faire plus. Y-a-t-il une histoire du droit romain considéré dans son ensemble, considéré comme un bloc, pour ainsi dire? S'il n'y avait aucune concordance, aucun parallélisme entre les histoires particulières, si, par exemple, l'état le plus primitif du droit de famille correspondait au développement le plus avancé du droit des successions et si l'apogée, l'état de perfectionnement extrême du droit des obligations, coïncidait avec un droit des servitudes encore dans l'enfance et grossier, certes, il n'y aurait pas d'histoire de l'ensemble du droit romain (1). Mais peut-il en être ainsi? N'y a-t-il pas d'unité dans l'histoire romaine? La vie romaine ne s'est-elle pas progressivement élevée, de la simplicité paysanne des débuts, en passant par tous les degrés intermédiaires, jusqu'au luxe raffiné, fruit d'un commerce étendu, qui caractérise l'époque impériale? Les vues morales et religieuses des Romains, si étroites à l'origine, ne se sont-elles pas élargies peu à peu, principalement sous l'influence de la Grèce, pour se fondre et disparaître dans des conceptions plus élevées et plus libres de la philosophie? Il y a là un grand mouvement, dont l'unité frappe à première vue. Et bien, si vous admettez que le droit dépend des circonstances et des idées, comme je me suis efforcé de vous le montrer, vous ne douterez pas un instant que, dans l'histoire du droit romain, se révèle la même unité que dans l'histoire romaine elle-même.

Il y a donc une histoire particulière du droit romain et il y a une histoire de l'ensemble du droit romain, considéré comme un tout. Cette dernière évitera tout ce qui est spécial à une institution déterminée. Elle s'attachera à décrire les transformations

(1) Sur ce point, voyez VON JHERING, *Esprit du Droit romain*, trad. de Meulenaere, t. 1^{er}, pp. 65 et suiv.

du droit dans son ensemble et étudiera les causes générales qui expliquent ces transformations. C'est cette histoire particulière qui fait l'objet du cours.

Il nous est facile, à présent, de voir que l'expression " histoire externe „ n'est pas exacte. Les transformations de l'ensemble du droit romain sont des transformations du droit romain lui-même : leur étude touche au fond du droit. Ainsi, nous serons amenés à rechercher quels sont les caractères généraux du droit, à chaque époque ; nous verrons, par exemple, si le droit est formaliste, s'il est mêlé à la religion, etc. : cela touche au fond du droit ; *ipsam jurisprudentiæ substantiam ingreditur*, aurait dit Leibnitz. De même encore, nous étudierons la procédure qui, surtout à l'époque primitive, est si intimement liée aux autres parties du droit : or, les règles de procédure sont des règles de droit.

On appelle quelquefois le cours d'Introduction historique *Histoire des sources*, ce qui est évidemment trop restreint : l'histoire des sources du droit romain est une partie importante du cours, mais n'en est qu'une partie.

On appelait autrefois l'Introduction historique *Historia juris* ; tout le reste du cours d'Institutes portait le nom d'*Antiquitates juris*. Ces expressions ne sont évidemment pas heureuses.

En fait et pratiquement, l'étude de chaque période de l'histoire du droit romain considéré dans son ensemble comportera, vous le verrez, l'examen successif des points suivants : 1° un aperçu rapide de l'histoire politique et sociale, destiné à placer le droit dans son milieu ; 2° les limites du système juridique, quant au territoire et quant aux personnes ; 3° les sources du droit romain (coutume, loi, etc.) ; 4° les caractères généraux du droit ; 5° la procédure ; 6° la science et l'enseignement du droit, les grands jurisconsultes, et 7° quelques indications très sommaires sur les monuments et documents (inscriptions, manuscrits, etc.).

II

Nous avons vu ce qu'est l'histoire du droit en général et, en particulier, quel est l'objet du cours d'*Introduction historique*. Essayons, maintenant, d'indiquer en peu de mots les grandes lignes de l'histoire du droit romain. Il est inutile de le dire, le

temps restreint dont nous disposons ne nous permet pas de traiter un sujet aussi vaste, d'une façon approfondie; et tout ce que nous prétendons faire, c'est une esquisse sommaire, un croquis à grands traits.

Un premier trait général, qui frappe dès l'abord, c'est la grande amplitude de l'évolution du droit romain. Son histoire commence à la fondation de Rome, en 753 avant Jésus-Christ, et s'étend jusqu'à la fin du règne de Justinien, en 565 de notre ère. Elle comprend donc une durée de 1318 ans, soit plus de *treize siècles* : sans compter qu'il est peut-être possible, par voie de conjectures, de reconstituer le droit des ancêtres des Romains avant la fondation de Rome (1), et sans compter que l'on peut suivre les destinées du droit romain, après Justinien, dans le Bas-Empire et en Occident... Mais renfermons-nous dans la période de treize siècles délimitée plus haut : pour toutes les phases de cette période, nous possédons des documents abondants et d'autant plus abondants que nous nous rapprochons de son terme. Aucun autre peuple de l'antiquité ne nous a laissé des monuments de son droit aussi nombreux et aussi considérables que les Romains. Ainsi, en Grèce, le droit attique est à peu près le seul qui soit connu dans son ensemble. Encore cette connaissance est-elle bien imparfaite et, en tout cas, elle se borne à l'époque brillante d'Athènes (v^e et iv^e siècles avant notre ère) : de sorte qu'il n'est pas possible de faire l'histoire du droit attique. Le droit de l'Europe, depuis les invasions des Barbares, présenterait, il est vrai, une richesse énorme de matériaux historiques : mais cette histoire aurait un défaut capital, c'est de s'arrêter au beau milieu de son développement. Notre droit n'a pas achevé son évolution. L'histoire du droit romain, au contraire, déploie devant nous le tableau complet de la vie d'un droit. C'est comme un beau spécimen zoologique, comme une belle préparation botanique, que le savant étudie avec amour, parce que les *lois*, dont la connaissance est le but de la science, s'y révèlent avec une clarté parfaite.

Le second trait général de l'histoire du droit romain est l'extension progressive du domaine de ce droit, quant au territoire

(1) Voyez VON JHERING, *Vorgeschichte der Indo-Europäer*.

et quant aux personnes. C'était, à l'origine, le droit d'une ville, et d'une petite ville : il est devenu le droit de l'Italie, puis le droit d'un vaste empire embrassant toutes les contrées riveraines de la Méditerranée. L'extension du domaine du droit romain, quant aux personnes, a suivi une marche parallèle : signalons seulement, comme étapes marquantes de ce mouvement, la concession du droit de cité aux *alliés* italiens, en 90 avant Jésus-Christ, et la concession du droit de cité à tous les hommes libres habitant un municipe organisé, sous Caracalla, en 212 de notre ère. Ce phénomène d'extension progressive est extrêmement remarquable : Rome, la première, a réalisé dans le monde l'idée de l'*universalité* (1), c'est-à-dire l'idée de la réunion de toute l'humanité civilisée en un même État, sous les mêmes lois. Il est d'autant plus intéressant d'étudier, dans le monde antique, la marche de cette idée, que la même tendance se manifeste de tous côtés autour de nous, sous le nom d'*impérialisme*.

Troisième trait général de l'histoire du droit romain : c'est la complication croissante, la multiplication du nombre des règles. La *vie romaine*, à l'origine, était simple et grossière : deux traits, que cite Mommsen, et que Michelet et Taine n'auraient pas manqué de relever, vous diront plus qu'une longue dissertation. Jusqu'en 284 avant Jésus-Christ, les maisons, à Rome, furent couvertes de toits de chaume, de sorte que Rome, vingt ans avant le commencement des guerres puniques, devait avoir l'aspect d'un grand village ou d'un grand bourg. Et à l'époque de la première guerre punique elle-même, il n'y avait à Rome qu'un seul service d'argenterie, qui servait à tout le Sénat : ce service était transporté de maison en maison, suivant que tel ou tel sénateur recevait ses amis. Il paraît que les ambassadeurs carthaginois riaient beaucoup de cette pauvreté... (2). Voilà quelle était, jusqu'au milieu du III^e siècle avant notre ère, la simplicité des mœurs romaines. Vous savez combien elles changèrent plus tard et combien la vie se compliqua à l'époque impériale. Eh bien, le droit suivit une marche parallèle : telle-

(1) Voyez VON JHRRING, *Esprit du Droit romain*, trad. de Meulenaere, t. I^{er}, p. 2.

(2) Voyez MOMMSEN, *Histoire romaine*, trad. De Guerle, t. II, pp. 141 et 211.

ment il est vrai qu'il se transforme sous l'action des circonstances! Il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer, ne fût-ce qu'au point de vue de l'étendue, la loi des XII Tables aux volumineux recueils de Justinien.

Les traits généraux que je vous ai indiqués jusqu'à présent ont un caractère plus ou moins extérieur. Il est temps de pénétrer plus profondément dans l' " esprit du droit romain „ et de préciser en quoi a consisté exactement cette transformation interne subie par le droit romain, transformation que sentent confusément tous ceux qui l'étudient, mais qu'il faut tâcher de décrire et d'analyser.

Le quatrième trait général que j'ai à vous signaler consiste dans la succession des trois périodes que Jhering appelle les trois " systèmes „ du droit romain : le système du droit primitif, celui du droit strict et le système du droit nouveau.

Le premier " système „ s'étend seulement jusque vers le milieu de l'époque royale. Le droit y apparaît dans un état d'indétermination : il ne s'est pas encore individualisé. On y décèle encore des traits qui doivent être ceux du droit commun des Aryens primitifs. Cet ancien droit romain, dit Jhering, présente une " analogie incontestable avec le droit qui apparaît huit à dix „ siècles plus tard chez les Germains „.

Le système du droit strict se forme dans la seconde moitié de l'époque royale et se termine vers le VII^e siècle de Rome (153 à 53 avant notre ère). Cette période, c'est, dans l'histoire romaine, celle où les Romains font la conquête du monde ancien et l'emportent sur tous les peuples qui les entourent, non par la force des armes, mais par la force du caractère. Rien ne caractérise mieux un peuple que ses grands hommes : les héros de la République romaine, qu'ils soient des héros légendaires, comme Horatius Coclès, Mucius Scævola ou Clélie, ou des personnages de l'histoire, comme Camille, Decius, Regulus ou Caton, se distinguent tous par l'énergie morale.

Le droit répond à cette conception virile de la vie. Dans toutes ses parties règne l'idée que l'homme doit être laissé à lui-même, investi du pouvoir de bien faire et de mal faire; on compte, — et on compte à juste titre — qu'il aura le courage et la volonté de bien faire.

La puissance paternelle est absolue ou presque absolue : on compte que le *pater familias* en usera dignement. La puissance maritale (*manus mariti*) est absolue, elle aussi. La propriété est un droit plus entier qu'il ne le fut dans la suite, en ce sens que les droits réels étaient beaucoup moins nombreux : on ne connaissait que les servitudes, et encore, pas toutes les servitudes que l'on connut plus tard. De même, liberté testamentaire absolue : *uti legasset super pecuniâ tutelave suae rei, ita jus esto*. Enfin, en matière de contrats, ce qu'ont voulu les parties fait la loi sans restrictions, et l'on dit : *coactus voluit, sed voluit; deceptus voluit, sed voluit* — peu importe qu'on ait consenti contraint ou trompé, on a consenti. Partout, on suppose que le citoyen se conduira comme un " homme „ dans toute la force du terme; c'est le règne du *self-government* dans le droit. Le droit a un aspect carré et robuste et Jhering, dans un passage suggestif de *l'Esprit du Droit romain* (1), l'a comparé à un château-fort du Moyen Age : " J'ai appelé, dit-il, l'ancien droit une citadelle : „ cette comparaison rend bien l'impression qu'il produit. Carré „ et raide, étroit, peu élevé, comme les châteaux-forts du Moyen „ Age, la maçonnerie n'en est que plus solide et plus durable; „ il est incommode, mais il est sûr. Comme dans ces vieux „ manoirs, nous sentons flotter, autour de nous, l'esprit d'un „ passé qui commande le respect, le souvenir d'une race robuste, „ pleine d'une énergie farouche et puissante. „

Ce qui caractérise ce droit strict, ce sont, dit encore Jhering, les *qualités morales* qu'il suppose chez les individus qui y sont soumis.

Après le système du droit strict vint le système du droit nouveau, qui commence vers la fin du II^e siècle avant notre ère et s'étend jusqu'à Justinien. La cause première de la transformation fut que " la force romaine descendit au niveau des forces „ humaines ordinaires „. Le *caractère romain* s'affaiblit; la nationalité romaine disparut, submergée sous le flot des peuples

(1) Traduction de M. de Meulenaere, t. II, p. 4. Pour ce quatrième " trait général „ de l'histoire du Droit romain et pour le suivant, voyez le même ouvrage, *passim*, et surtout t. I^{er}, pp. 81 et suiv. et pp. 23 et suiv.

conquis. Et, bientôt, on put dire non seulement que *Gracii capta ferum victorem cepit*, mais tout l'Orient envahit Rome et s'en empara. En même temps s'atténuait l'inaptitude primitive des Romains pour la spéculation : ils se mirent, comme les Grecs, à philosopher et à écrire des poèmes. Le monde romain entra dans une période de " lumières „ (*Aufklärung*).

Comme il arrive toujours, cette transformation se reflète dans le droit. On voit apparaître et se former peu à peu un droit plus large, plus cosmopolite, plus humain. On y reconnaît, au premier coup d'œil, la marque de l'esprit grec. On sait d'ailleurs que la philosophie grecque a exercé une influence importante sur le droit; nous verrons que plusieurs des premiers grands jurisconsultes de Rome furent stoïciens. Ce droit romain nouveau, c'est le droit romain. Quand on vante et quand on admire le droit romain, c'est ce droit romain là, celui du troisième système de Jhering, que l'on a en vue. Ce qui le caractérise, ce ne sont plus les qualités morales qu'il suppose chez les individus, c'est le " génie intellectuel le plus élevé „.

Tel est le quatrième trait général que je voulais vous signaler. Il en reste encore un, trop important pour être passé sous silence, et que je formule comme suit : le droit romain, de droit spontané et populaire qu'il était, devint un droit savant. Voici ce que j'entends par cette proposition.

A l'origine, le droit n'est pas connu par principes, mais uniquement par l'application : on sait que, dans un cas donné, il faut observer telle ou telle règle; on ne conçoit rien en dehors des règles concrètes. Je m'imagine que si l'on pouvait interroger un juriste du temps de Servius Tullius, ou même des premiers siècles de la République, — à supposer qu'il y eût des juristes à cette époque — il pourrait très bien dire que, dans tel cas, le propriétaire d'un fonds a le droit de passer à pied ou à cheval sur le fonds de son voisin (*iter*); que, sous certaines conditions, il peut même y faire passer des bestiaux ou des bêtes de somme (*actus*), y avoir un chemin d'une largeur déterminée (*via*) ou y posséder un aqueduc (*aqueductus*); mais il est fort probable que la science du juriste se bornerait à cette connaissance analytique des divers droits particuliers. Le droit, à cette époque, n'est pas un droit savant.

Qu'arrive-t-il dans la suite ? On remarque que les quatre droits que j'ai cités présentent certains traits communs : 1° qu'ils appartiennent au propriétaire d'un fonds, comme propriétaire de ce fonds ; 2° qu'ils subsistent, quel que soit le propriétaire du fonds voisin ; 3° que ces droits sont indivisibles ; 4° qu'ils ne peuvent appartenir à personne sur sa propre chose, etc. Les juristes, se fondant sur cette analogie dans les règles, *groupent* ces divers droits, de la même manière que les physiciens groupent les phénomènes de lumière, de chaleur ou d'électricité, à raison des caractères semblables qu'ils présentent. Vous le voyez, ce groupement est un commencement de systématisation du droit.

Quand ce premier pas est fait, il n'en reste plus qu'un second à faire : les juristes élaborent une *définition* dont les termes renferment toutes les règles énoncées plus haut : « les servitudes pré-
» diales sont des droits réels établis sur un fonds au profit d'un
» autre fonds, individuellement et invariablement déterminé et
» appartenant à un autre propriétaire. » Tous les droits sont ainsi réunis et groupés, puis réduits en définitions. Cette tendance, si elle était poussée à ses limites extrêmes, aboutirait à faire du droit une sorte de pyramide : de façon que le sommet, le principe générateur, étant donné, il suffirait d'en tirer les conséquences pour retrouver toutes les règles particulières. Bien entendu, ce n'est que la *tendance* : en réalité, on n'a jamais réussi à résumer tout le droit en une seule définition.

Cette synthétisation présente un double avantage : elle facilite l'étude du droit et elle en facilite l'application. Chaque fois que se présente un cas complexe, il suffit de remonter aux principes et toutes les difficultés se résolvent d'elles-mêmes.

Voilà en quoi consiste la transformation d'un droit primitif, où il n'y a que des règles, en un droit savant, où les règles sont réduites en principes. Ce travail immense et difficile, ce sont les Romains, les premiers, qui l'ont effectué. C'est un de leurs mérites éternels au point de vue de la science juridique. La forme déductive qu'ils ont donnée au droit s'impose encore à la pensée. Chaque fois que dans l'étude du droit civil ou dans l'étude des autres parties du droit positif actuel, vous suivrez cette méthode synthétique, dites-vous, et n'oubliez jamais, que ce sont

les Romains, les premiers, qui l'ont appliquée au droit.

Cette méthode présente cependant quelque chose d'artificiel : elle donne l'illusion que le fondement des règles de droit se trouve dans des principes abstraits. Or, ce fondement se trouve, nous l'avons vu, dans les nécessités pratiques de la vie. Cette illusion, qui fait voir dans le droit une pure construction dialectique, pourrait avoir des conséquences fâcheuses : l'amour de la logique, de la belle ordonnance pourrait faire perdre de vue les besoins réels des hommes vivant en société. Ainsi, si l'on énonce, d'une façon absolue, le principe qu'en droit romain la propriété se transfère par la tradition et qu'on applique rigoureusement ce principe, on l'appliquera dans la vente comme dans les autres actes juridiques : or, en fait, il est très utile que la propriété de la chose vendue demeure dans le patrimoine du vendeur jusqu'au paiement du prix. Eh bien, les Romains ne se sont pas laissés entraîner trop loin par la tendance logique et déductive; chaque fois qu'il le faut, ils admettent une exception *contra juris regulam*. Ainsi, dans le cas cité, la propriété reste au vendeur jusqu'au paiement du prix, comme une sorte de gage. Les Romains, tout en synthétisant le droit, ont très bien compris que le droit n'est pas une pure géométrie.

III

Les explications qui précèdent seraient incomplètes s'il pouvait subsister dans vos esprits un doute quelconque au sujet de l'utilité du cours d'*Introduction historique*.

Pour vous faire saisir cette utilité, il faut vous indiquer les *trois degrés* de perfection que l'on peut distinguer dans la connaissance du droit.

Le premier de ces degrés consiste dans une connaissance purement *pratique* du droit. On la rencontre, par exemple, chez ceux qui n'ont pas profité de l'occasion unique d'apprendre les principes que leur fournissent les années d'université. Ils ont étudié leurs cours juste assez pour passer l'examen et, par suite, les ont rapidement oubliés. Fort dépourvus durant leurs premières années de barreau, ils finissent cependant par acquérir certaines connaissances pratiques : ils savent que le divorce doit être pro-

noncé dans les deux mois après que le jugement qui admet le divorce a acquis l'autorité de la chose jugée...; ils savent que l'action en payement d'une traite se porte devant le Tribunal de commerce... Mais ils n'ont aucune connaissance des principes. Ce degré inférieur de la connaissance du droit ne requiert que de l'*esprit pratique* et le sens des affaires.

Il faut s'élever au *second degré*, qui consiste dans la *connaissance des principes*. Ce qu'il faut ici, c'est l'*esprit juridique*. On recommande beaucoup aux étudiants et aux jeunes avocats de l'acquérir et, au Palais et ailleurs, on distingue facilement ceux qui le possèdent de ceux qui ne le possèdent pas : mais on le définit rarement. On pourrait dire, me semble-t-il, que l'esprit juridique est l'habitude et le talent de décider les questions de droit par des raisons *purement juridiques*. La marque des esprits peu juridiques, c'est la tendance à " sortir toujours de la question „, à en chercher la solution dans des considérations de fait, d'utilité ou de sentiment et non dans les principes du droit, à l'exclusion de tout autre élément. Voilà le second degré de perfection dans la connaissance du droit.

Le troisième degré, c'est la *connaissance historique du droit*. Je vous ai expliqué au commencement de cette leçon ce qu'il faut entendre par là. Si l'on réussit dans la tâche difficile de cette étude historique, on aura compris le " phénomène juridique „ dans son entière réalité : il n'y a pas moyen d'aller plus loin. Le droit, entendu ainsi, est une partie de la science sociale; il donne la main aux sciences naturelles, comme la botanique ou la zoologie, parce que, comme elles, il a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles se produit un phénomène, c'est-à-dire les *lois* de ce phénomène. Cette étude est purement scientifique : elle n'est entravée par la poursuite d'aucun but pratique. Les qualités qu'il faut pour la mener à bien sont *le sens de l'histoire et l'esprit philosophique*.

L'utilité du cours peut maintenant être indiquée en un mot : c'est de vous aider à vous élever à la connaissance historique du droit. Tous les cours, je le sais, y tendent plus ou moins directement, parce que tout se tient dans la science. Mais certains cours ont un but spécial : ainsi le cours de Pandectes sert surtout à

développer l'esprit juridique. De même, le cours d'*Introduction historique* doit, autant qu'il est possible dans des limites restreintes, éveiller en vous *le sens de l'histoire du droit*. Aucune matière, peut-on dire, n'est mieux faite pour servir à cette fin. Les grandes lignes de l'histoire du droit romain, que je vous ai indiquées, le font suffisamment ressortir.

Seulement, pour que vous profitiez du cours, il faut y mettre " du vôtre „ et ne pas vous borner à " faire un cahier „. Il faut juger par vous-mêmes et ne pas apprendre servilement ce que je vous aurai enseigné. Je vous en préviens, à un étudiant qui se borne à " répéter „, je préfère infiniment un auditeur qui me contredit avec intelligence.

IV

Il ne me reste plus, pour terminer cette leçon préliminaire, qu'à vous indiquer la division du cours. La meilleure division à adopter, ce serait la division de Jhering, en trois " systèmes „. Seulement, elle n'est pas marquée par des faits extérieurs bien précis, ce qui s'accorde mal avec les nécessités d'un enseignement élémentaire.

Les auteurs basent, en général, leurs divisions sur des faits extérieurs, bien visibles : les uns s'attachent à des événements marquants de l'histoire *juridique* (par ex. la rédaction de la loi des XII Tables, etc., voy. Maynz); les autres, comme M. Rivier, s'attachent à des événements marquants de l'histoire *politique*. C'est ce dernier système que nous suivrons, parce qu'il est le plus simple.

Nous distinguons, et étudierons successivement, quatre périodes :

1° La période royale, de la fondation de Rome (en 753 avant notre ère) à l'expulsion des Tarquins (510 avant notre ère);

2° La période républicaine, de 510 à 45 avant Jésus-Christ. C'est l'année de la victoire de César sur les fils de Pompée, à Munda, en Espagne. Dès ce moment, César exerce en réalité à Rome un pouvoir absolu : c'est le véritable commencement de l'Empire;

3° La première partie de l'Empire (de 45 avant notre ère à 284 après notre ère, date de l'avènement de Dioclétien). Ce qui carac-

térise cette période, c'est que le pouvoir du prince est plus ou moins tempéré (surtout pendant les deux premiers siècles de notre ère) par celui du Sénat;

4^o La seconde partie de l'Empire, de 284 à 565, fin du règne de Justinien. C'est la période de l'Empire despotique, sur le modèle des anciennes monarchies de l'Orient.

Remarquez qu'il y a une certaine concordance entre ces divisions politiques et celles de Jhering. La période royale correspond plus ou moins au système du droit primitif, puisque celui-ci ne prend fin, d'après Jhering, que dans la seconde partie de la période royale. Le système du droit strict correspond assez bien à la République romaine, puisqu'il se termine au VII^e siècle de Rome (vers 100 avant notre ère). Enfin, le système du droit nouveau comprend tout l'Empire, aussi bien la période de l'Empire modéré que celle de l'Empire despotique.

Le célèbre historien anglais Gibbon a admirablement caractérisé les quatre périodes de l'histoire du droit romain en les comparant aux quatre âges de la vie : la période royale étant l'enfance du droit romain, la période républicaine, sa belle et forte jeunesse; l'Empire modéré, son âge mur, c'est-à-dire l'époque de son plein épanouissement, et l'Empire despotique, le temps de sa vieillesse et de sa décrépitude (1).

(1) Voyez MAYNZ, *Cours de Droit romain*, t. I, p. 27. Les points d'intersection des périodes que Maynz, d'après Gibbon, compare aux âges de la vie sont la rédaction des XII Tables, Cicéron, le règne d'Alexandre-Sévère.

La Légende héroïque française

PAR

Carl VORETZSCH

Professeur à l'Université de Tubingue.

TRADUCTION DE B. JOFÉ

Etudiant à la Faculté de Philosophie et Lettres.

NOTE DE L'AUTEUR

L'article qui suit est une traduction française que M. B. Jofé a bien voulu préparer de la leçon d'ouverture que j'ai faite à l'Université de Tubingue, le 25 janvier 1894; elle est basée sur un texte modifié de la première édition allemande, parue la même année.

En revisant cette traduction, de même qu'en préparant la seconde édition allemande, j'ai laissé intactes les idées générales. Je n'ai changé d'opinion que sur la part plus large qu'on peut accorder aux contes plus ou moins fantastiques qui sont venus s'attacher aux personnages et aux événements historiques. Pour le reste, je me suis contenté de préciser ou d'améliorer des détails; de remplacer, çà et là, un exemple insuffisamment instructif par un exemple meilleur.

En outre, j'ai profité des recherches faites depuis 1894 et j'ai ajouté, dans les notes, de nouveaux renvois bibliographiques. Il va de soi que cette bibliographie ne prétend pas à être complète; elle ne doit servir qu'à donner les renvois nécessaires pour les sujets cités dans le texte.

Qu'on me permette d'ajouter quelques remarques qui ne seraient peut-être pas inutiles aux lecteurs de la traduction française.

La première édition de mon opuscule a été l'objet de critiques, entre autres de la part de M. Gaston Paris (*Romania*, XXIV, 490) et de M. Pio Rajna (*Litteraturblatt für germanische und romanische Philologie*, XVI, 197-99). J'ai cherché à réfuter les objections qu'on m'y a faites dans une

dissertation sur l' « Épopée mérovingienne et la légende héroïque franque » (parue dans les *Philologische Studien* Festgabe für Eduard Sievers. Halle, 1896). Dans le premier fascicule des *Epische Studien* que j'ai dernièrement publié chez M. Niemeyer, à Halle, j'ai inséré quelques articles touchant à différentes questions générales de la « légende héroïque ».

Tubingue, le 10 septembre 1900.

CARL VORETZSCH.

MESSIEURS,

Le représentant de la philologie romane, qui a l'honneur de débiter aujourd'hui dans cette chaire, a le devoir de rappeler les recherches de celui qui a introduit ces études à l'Université de Tubingue, Ludwig Uhland. Uhland fut, en Allemagne, un des premiers à s'intéresser et à s'appliquer à l'étude de l'ancienne littérature française et, à la fois savant et poète, il y puisa de nombreuses inspirations. A une époque où, en France même, ceux qui aimaient la littérature du Moyen Age s'attachaient plutôt aux légers fabliaux et aux amusantes poésies du cycle de Renart, où, les poèmes héroïques de la belle période de la vieille littérature française étant encore enfouis sous la poussière des bibliothèques, les érudits n'en connaissaient les sujets que par des remaniements tardifs et diffus, Uhland écrivait sa dissertation *Ueber das altfranzösische Epos*, fruit d'études qu'il avait faites sur les manuscrits de Paris, en même temps qu'Emmanuel Bekker. Cette dissertation devançait son époque par son érudition, par la netteté des appréciations et la sûreté de jugements admis encore aujourd'hui, et elle n'a pas cessé de mériter notre admiration (1). Plus tard, pendant son professorat, Uhland n'aban-

(1) Ludwig UHLAND, *Ueber das Altfranzösische Epos*, 1812. (Dans *Die Musen*, eine norddeutsche Zeitschrift, éditée par Frédéric, baron de la Motte-Fouqué et Guillaume Neumann, III, 59-101 et IV, 101-155.) Réimprimé en 1860, dans les *Schriften zur Geschichte der Dichtung und Sage* (éd. Ad. Keller und Wilh. Holland, IV, 326-406).

donna point les études qui, jeune, l'avaient conduit à Paris. Lorsque, en 1831 et 1832, il fit son cours d'histoire des légendes, il consacra deux chapitres à la légende française : l'un au cycle franc, l'autre au cycle normand (1).

Plus de deux générations se sont succédé, depuis les travaux et les cours de Uhland, et ont donné une impulsion considérable à l'étude des problèmes qui l'avaient attaché à la philologie romane. On a fait bien des trouvailles inespérées, on a ouvert bien des voies nouvelles. Emmmanuel Bekker a inauguré, par son édition du roman provençal *Fierabras* (2), la publication des anciennes épopées; d'autres ont suivi; enfin sont venues des considérations historiques, des recherches sur les rapports littéraires des épopées, sur leur origine, leur forme, leur sujet (3).

Si l'on parcourt toute cette littérature et si l'on établit un paral-

(1) Ce cours est imprimé dans *Schriften zur, etc.*, VII, 624-66.

(2) *Der Roman von Fierabras*, herausgegeben von Imm. BEKKER. Berlin, 1829, in-4°.

(3) Citons comme les travaux les plus importants conçus à un point de vue général : Gaston PARIS, *Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, 1865. — Léon GAUTIER, *Les Épopées françaises, Étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale*, I-III, Paris, 1865-1868. Id., 2^e édit., en 5 vol., 1878-1897. (Inachevé. Les vol. I et II traitent des questions générales; le vol. III, des épopées du cycle carolingien; le vol. IV, de la première moitié du cycle de Guillaume; le vol. V, contient la bibliographie des chansons de Geste, jusqu'à 1890) — Paul MEYER, *Recherches sur l'épopée française. Examen critique de l'histoire poétique de Charlemagne, de M. G. Paris, et des Épopées françaises, de M. L. Gautier*. Bibliothèque de l'École des Chartes, VI^e série, vol. III. Publié aussi séparément, Paris, 1867. — Adolf TOBLER, *Ueber das Volkstümliche Epos der Franzosen*. Zeitschrift für Völkerpsychologie u. Sprachwissenschaft, IV, 139-210 (1866). — Pio RAJNA, *Le origini dell' epopea francese*. Firenze, 1884 (ouvrage couronné du prix Diez). Aussi la critique documentée de G. Paris, dans *Romania*, XIII, 598-627. — Kristoffer NYROP, *Den oldfranske Heltedigtning*, København, 1883. Traduction italienne : *Christoforo Nyrop, Storia dell' epopea francese nel medio evo, Prima traduzione dall' originale danese, di Egidio Gorra*, Torino, 1888. — G. KURTH, *Histoire poétique des Mérovingiens*, Paris, 1893. — Fr. Ed. SCHULLGANS, *Die Volkssage u. das Altfranzösische Heldengedicht* (Heidberger Jahrb., 1897, 58-67). — Ph.-Aug. BECKER, *Der Südfranzösische Sagenkreis u. Seine Probleme*, Halle, 1898. — Gustav GRÖBER, *Französische Litteratur*, dans *Grundriss der romanischen Philologie* (Strasburg, Trübner), II, 1, 447-69, 535-578. — Hermann SUCHIER, *Geschichte der französ. Litteratur* (en collaboration avec Birch-Hirschfeld, Leipzig, 1900, 16-55). Pour la littérature spéciale, voir GAUTIER et NYROP.

lèle entre cette science et la science voisine à laquelle, malgré tout, Uhland s'intéressa particulièrement, on est frappé de voir la différence des routes suivies, dans un même domaine, par les deux philologies sœurs. Tandis que la philologie allemande possède, depuis longtemps déjà, dans la *Deutsche Heldensage* de Grimm (1), un ouvrage fondamental, que, depuis sa publication, les discussions sur l'origine de l'épopée allemande sont très animées et que des cours sur la légende héroïque allemande ne sont pas rares dans nos Universités, la philologie romane présente un tout autre aspect : c'est à peine si l'on annonce jamais des cours spéciaux sur la légende héroïque française ! Dans l'ouvrage le plus récent et le plus complet, qui réunira tous les résultats acquis dans les études de philologie romane, le *Grundriss der romanischen Philologie*, il n'y a pas de chapitre spécial pour la légende héroïque ; bien plus, le mot même, sinon l'idée, en paraît peu en honneur chez les romanistes (2). Les recherches ont plutôt porté sur le genre littéraire qui exprime le mieux les sujets de la légende héroïque, sur sa forme et son histoire.

On a longtemps discuté, sans être encore tombé d'accord, sur la question de savoir si les plus anciens poèmes épiques ont été, à l'origine, des chants lyrico-épiques ou *cantilènes*, ou bien si,

(1) Wilhelm GRIMM, *Die deutsche Heldensage*, Göttingen, 1829 ; 2^e édit., Berlin, 1864 ; 3^e édit., Gütersloh, 1889. Voir, pour les recherches plus récentes : SYMONS, *Die Heldensage*, dans le *Grundriss der germanischen Philologie*, de H. Paul, II, 1, 1-64, Strasburg, Trübner, 1893 (2^e édit., 1899).

(2) C'est Paul MEYER (*Recherches, etc.*), qui, le premier, me semble-t-il, a considéré la tradition comme source des épopées *postérieures* à elle, sans voir cependant son opinion communément acceptée. GAUTIER s'est vu forcé d'admettre, au moins pour une partie des *épopées*, la tradition orale comme source exceptionnelle. A part cela, il la trouve dans les *Cantilènes*. Pio Rajna admet, dans la préface de ses *Origini*, une explication semblable à celle de Paul Meyer, sans, du reste, se montrer très affirmatif, ce qui a provoqué une violente opposition de la part de G. Paris. (*Romania*, XIII, 602 : « Je pense que tout ce qui, dans l'épopée, est historique provient nécessairement de chants absolument ou presque absolument contemporains des événements qui en sont le sujet... A mon sens, il n'y a pas de tradition historique orale... ») Kurth sépare d'une manière plus précise la légende de la poésie, mais, en fait, il prend souvent pour de vieux poèmes des productions où l'œil impartial ne reconnaît que des traces de la légende. (Cf., par exemple, ce que Grégoire raconte de Clodion, dans son *Historia Francorum*, I, 9. — Pour moi, je n'y vois rien qui pourrait faire admettre l'existence d'une chanson pour base du récit.)

dès le début, ils ont été de véritables épopées. Même de nos jours, on discute l'existence d'une vaste épopée provençale, et l'origine du vers épique le plus souvent employé, le décasyllabe, reste un objet de vives controverses. La préoccupation principale des érudits, pendant longtemps, a été de mettre en lumière les caractères particuliers de l'épopée nationale française, de faire ressortir ses points communs avec l'épopée des autres peuples, et surtout celle des Grecs, enfin d'étudier ses rapports avec l'épopée héroïque allemande. Ce sont là les questions qui, avec d'autres encore, sollicitaient leur attention. Bref, l'intérêt scientifique s'est principalement porté vers le côté littéraire de la question.

Certes, comparée à la légende héroïque allemande, la légende française manque peut-être, à certains points de vue, de ce charme qui engage constamment à de nouvelles recherches; les problèmes soulevés sont moins nombreux, moins complexes et, par conséquent, la sagacité de l'érudit y trouve moins de pâture.

La formation de la légende héroïque allemande date des temps obscurs des invasions. Elle est encore d'origine païenne et non chrétienne. Des éléments mythologiques s'y mêlent à des éléments historiques, sans qu'il soit toujours aisé de les délimiter exactement. La légende héroïque française se développe, au contraire, à une époque plus récente; elle coïncide avec la formation de la nation française par la fondation du royaume Franc en Gaule. La poésie épique, basée sur la légende héroïque du pays, a un caractère essentiellement chrétien. Les éléments mythologiques d'origine germanique y sont très peu nombreux et d'une importance très médiocre; le rapport de la légende et de l'histoire est tellement clair que toute discussion, comme cela arrive dans la philologie germanique, sur l'influence de la mythologie, d'une part, et celle de l'histoire, de l'autre, est rendue superflue. De plus, il manque à l'épopée française cet intérêt intense que présente l'épopée allemande dans les Nibelungen. Et malgré tous les efforts de ses admirateurs passionnés, la Chanson de Roland est loin d'avoir acquis l'importance des Nibelungen, ou même d'Homère, tant auprès des savants qu'auprès du grand public.

Mais, si la légende héroïque française manque de ces avantages qui rendent la légende allemande particulièrement

attrayante et intéressante, elle fournit néanmoins à l'érudit une bien grande compensation à un autre point de vue. Précisément à cause de la grande évidence du point de départ et de ce que le développement se fait, en quelque sorte, sous nos yeux, nous pouvons étudier, avec le plus de certitude, l'histoire de chaque légende, ses rapports avec l'événement historique et ses transformations ultérieures dans l'épopée héroïque. Ainsi donc, pour celui qui veut se faire une idée générale de la formation de la légende et des poèmes héroïques, la meilleure école sera précisément l'étude du développement des légendes françaises, d'autant plus que la quantité et la diversité des éléments transmis ne peuvent pas conduire à une conception incomplète ou erronée. Les conditions ne sont pas partout les mêmes : toutes les légendes n'ont pas le même âge ni la même destinée ; toute épopée héroïque n'a pas toujours une légende pour point de départ.

Bien plus, la légende héroïque française constitue un domaine d'investigation touchant à plusieurs sciences et les réunissant toutes en lui. La manière étrange dont les productions les plus anciennes confondent l'histoire, la légende et la poésie, doit préoccuper l'historien et le littérateur ; le germaniste trouve son compte dans les rapports intimes entre la légende et la poésie allemande et française, ainsi que dans leurs influences réciproques, l'érudit curieux de folklore — dans la connexité entre la littérature orale et la littérature écrite, entre la légende et la poésie.

C'est que *légende héroïque* et *épopée héroïque* ne sont point une seule et même chose. Mais généralement ces deux mots sont si intimement liés, que nous avons l'habitude de comprendre sous le terme de *légende héroïque* tout court le sujet même de l'épopée.

La tradition fournissant le canevas à l'épopée, voilà ce qu'il serait plus juste de considérer comme la véritable légende, la véritable narration passant de bouche en bouche. Si nous ne voulons pas admettre que tous les poèmes héroïques aient été composés immédiatement après l'événement historique ou qu'on ait puisé leur sujet dans les chroniques, il faut considérer comme transition la tradition orale, le seul mode de transmission possible dans les temps anciens. Et c'est parce que la légende héroïque se retrouve sous sa forme la plus riche et la plus variée dans la poésie

épique, qu'on a pu en identifier le concept au contenu même des poèmes héroïques.

Que l'étude de *l'épopée* héroïque dépende de l'histoire littéraire, et que celle de la *légende* héroïque soit un problème relevant du folklore du Moyen Age, il ne peut y avoir le moindre doute à cet égard, au point de vue théorique. Mais il n'en est pas moins certain que nous serions mal informés sur la légende si nous renoncions tout à fait aux renseignements dont abonde la poésie à son sujet. Les épopées nationales — ou héroïques — sont une source importante et, dans beaucoup de cas, unique pour l'étude de la légende héroïque. Néanmoins, il va de soi qu'on ne doit pas leur accorder partout et toujours la même importance.

Les productions de ce genre sont d'autant plus précieuses qu'elles sont plus anciennes et que, par suite, elles se rapprochent le plus de la tradition orale. Les plus vieux poèmes héroïques ne sont, à côté de la tradition orale, qu'un second moyen de conserver la légende héroïque et de la transmettre à la postérité. Leur sujet est identique à celui des traditions orales et le rôle du poète se borne au développement littéraire des détails. L'affabulation ne s'oppose à la légende que lorsqu'elle s'en affranchit et forme indépendamment d'elle ses personnages et ses épisodes; alors, à la fidèle observation de la légende, se substituent la libre fantaisie, le caprice subjectif du poète qui se montrent sous leur forme la plus caractéristique dans les poésies cycliques et généalogiques et, plus tard, dans les romans en prose, derniers rejets de l'épopée; nous voyons, en effet, dans ces poèmes et ces romans, toute une masse de légendes factices qui, arbitrairement, sans respect aucun pour la tradition, inventent, imitent, adaptent, établissant des rapports de filiation et imaginant des mariages. Ces productions tardives et dégénérées doivent aussi, sans doute, trouver place dans une histoire de la légende héroïque, comme aboutissement final de celle-ci. Mais pour la reconstitution de la véritable légende primitive, elles n'ont aucune utilité, du moment que nous avons à notre disposition des sources plus anciennes. Et c'est là, tout d'abord, dans ces sources anciennes, que nous découvrons le véritable caractère de la légende héroïque fran-

çaise. Ici apparaît clairement ce que j'ai déjà signalé comme une particularité caractérisant *l'origine* de cette légende : le rapport étroit entre la poésie et l'histoire. Le sujet de la légende française est tellement historique, qu'il est permis de le considérer comme l'histoire des souverains et héros francs, vue à travers la légende et la poésie. La critique de la plus ancienne épopée qui nous ait été transmise, la *Chanson de Roland*, confirme cette thèse. La grande bataille où celle-ci nous montre la chevalerie chrétienne aux prises avec les Sarrasins à Roncevaux, a été réellement livrée ; des Basques pillards ont détruit l'arrière-garde de l'armée que Charlemagne ramenait d'Espagne. Eginhard, dans sa *Vita Caroli*, cite Roland parmi les morts, à côté de deux autres notables, Eggihard et Anselm, dont le souvenir n'a pas été conservé par la légende ; et un heureux hasard, la découverte de l'épithaphe latine d'Aggiardus [Eggihard (1)], nous a même fait connaître la date de cette défaite des Francs, dont l'importance est devenue si grande pour la légende et la poésie. L'épopée chantant la guerre que Charlemagne soutint contre les Lombards (dans *Ogier le Danois*) ne repose pas sur une base moins historique, de même la chanson de Louis (*Gormond et Isembart*), qui célèbre Louis III, le vainqueur de Saucourt, de même encore l'épopée de Raoul de Cambrai et bien d'autres poèmes.

Certes, le point de départ historique n'est pas partout aussi facile à démêler qu'ici ; très souvent, d'autres éléments, historiques ou fantastiques, l'obscurcissent et le cachent. Voici, par exemple, *Mainet* qui nous raconte la jeunesse de Charlemagne. Nous le voyons trahi par ses faux frères, Henri et Rainfroid, qui s'emparent du trône, fuir avec ses fidèles en Espagne, s'y couvrir de gloire et d'honneur, gagner l'amour de la belle princesse sarrasine et enfin, après des luttes et des victoires remportées sur les traîtres, monter avec la Sarrasine sur le trône paternel. Tout cela est en contradiction évidente avec les faits historiques de la

(1) Publié d'abord par DUEMLER, dans *Zeitschrift für deutsches Altertum*. Nouvelle série, IV, 279 s. (Cf. les observations à ce sujet de G. PARIS, *Romania*, II, 146.) Réédité dans *Monumenta Germ.*, I, 109 s.

vie de Charles. Le point de départ n'est plus à chercher dans l'histoire de l'Empereur, mais dans celle de Charles Martel qui, à son avènement, eut à lutter contre les intrigues d'un certain Chilperic et d'un certain Rognifred (1). Avec cet élément historique se sont combinés, d'un côté, des éléments de la légende franque de *Wolfdietrich* (la légende du prince chassé et de ses féaux), d'un autre, le nom et la personne du grand Charles, le célèbre petit-fils de Charles Martel. Il en est de même de la légende des *Fils Aymon*, dont le fond historique appartient aux temps de Charles Martel; de même encore, la légende des guerres saxonnes de Clotaire repose sur les luttes entre Clotaire II et Théodoric de Bourgondie, en 604 et 605 (2).

Souvent aussi, les détails historiques ont pâli et il ne reste du personnage qu'une idée générale laissée par ses faits et gestes dans le souvenir de la postérité. Il est matériellement impossible que Charlemagne ait engagé, en Italie, contre les Arabes, des luttes où se reflètent fidèlement des événements du x^e et du xi^e siècles. Mais le rôle qu'on lui attribue s'explique par des faits réels : Charles a combattu contre les Sarrasins en Espagne à l'époque où il a voulu faire des conquêtes territoriales au delà des Pyrénées. Il a aussi guerroyé en Italie, non contre les infidèles, mais contre les Lombards qui persécutaient le Pape romain, le chef spirituel de la chrétienté occidentale. Voilà pourquoi la postérité, — qui se plaisait à voir dans la conquête de l'Espagne la lutte de l'Évangile contre l'Islam —, vit en lui à la fois l'adversaire des Sarrasins et le protecteur du patrimoine de saint Pierre. Dès lors, rien n'était plus naturel que de combiner ces deux éléments et d'opposer Charlemagne aux Arabes, la terreur de Rome et des Papes au ix^e et au x^e siècles. Autre exemple. D'après la tradition, le père de Clovis, Childéric, fut chassé par les Francs à cause de ses excès, mais revint plus tard et épousa Basina, la femme de son hôte Basinus, roi de Thuringe. Le nom

(1) Cf. P. IO RAJNA, *Origini*, p. 199.

(2) Cf. : SUCHIER : *Chlotars II Sachsenkrieg und die Anfänge des französ. Volksepos* Zeitschr. f. roman. Phil. 18, 115-94). Voir aussi F. LOT et G. PARIS, *Romania*, 23, 440-45, et G. KÖRTING, *Zeitschr. f. französ. Sprache und Litt.* 16, 235-284.

des parents de Clovis, Childéric et Basina sont historiques, de même que l'existence, à cette époque, d'une reine de Thuringe appelée Basina, et peut être aussi le faible de Childéric pour les femmes repose-t-il sur des bases réelles. Ces éléments suffirent pour rapporter à Childéric la vieille légende d'enlèvement.

De l'une ou de l'autre façon, de vieilles légendes d'origine tant historique que fantastique ont maintes fois été rapportées à des personnes d'une époque postérieure. Et il n'est pas toujours aisé de déterminer, dans la tradition française, le personnage historique qui, le premier, a provoqué l'éclosion de la légende. Le héros du voyage de noces qui doit son heureuse issue au concours d'Aubéron, était, à l'origine, quelque héros venu de Germanie, avec, du reste, toute la légende où il figure. Il est possible que, par une analogie difficile à saisir pour nous, la légende se reporta sur un membre de la famille royale des Francs, les Hugoniens. Ce Hugo, dans l'épopée, subit le contact de ce Huon de Bordeaux qui tua un comte, dans le palais, à Paris, mais dont l'existence ne peut pas être démontrée historiquement. De plus, la légende de Woldietrich paraît être conservée non seulement dans *Mainet*, mais encore et même plus fidèlement par parties, dans l'histoire de Hugo, le fils de la duchesse Parise (1) : le nom de Hugo montre assurément qu'ici comme ailleurs un Mérovingien était le héros primitif de la légende. Dans *Mainet*, on peut sans peine retrouver le personnage dont la vie avait servi de trait d'union entre la légende et un produit plus moderne — l'épopée : c'est Charles Martel, remplacé, plus tard seulement, par Charlemagne. Ainsi donc, même dans les cas où une légende se présente comme toute faite, il apparaît souvent des personnages historiques dont le caractère, les aventures ou le nom ont attiré ces éléments étrangers et servent de point de départ à une nouvelle légende.

On le voit, la légende héroïque a une base historique, même là où l'on ne saisit pas clairement ses rapports avec l'histoire. Et

(10) Cf. Richard HEINZEL : *Ueber die ostgothische Heldensage*. Dans le : *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der Kaiserl. Academie der Wissenschaften*. Vol. 119^e (Wien, 1889). 3^e Dissertation, 66-70.

cette histoire qui, dans le peuple, est devenue légende, ne peut naturellement être que l'histoire du peuple français lui-même : la légende héroïque des Français, comme celle des Allemands, est *nationale*. Les héros de la *Table ronde*, venus de Bretagne, avec tout le cycle d'Arthur, sont étrangers au peuple; c'est une importation et elle se distingue de la poésie nationale même par la forme adoptée par les poètes des XII^e et XIII^e siècles. De plus, parmi les poèmes appartenant, par la manière dont ils sont traités, à l'épopée héroïque et nationale, il y en a qui, par le fond, n'ont rien de commun avec notre légende héroïque.

Le roman d'*Amis et Amiles* raconte l'histoire de deux fidèles amis. Ils se ressemblent d'une façon surprenante; se rendent, grâce à cette circonstance, des services considérables et trouvent, enfin, une mort commune dans la bataille de Mortara : c'est une légende orientale *dans son origine*, rattachée au cycle carlovingien seulement par la forme, de même que les romans d'Alexandre le Grand, dont les sujets sont empruntés à l'histoire de l'antiquité, de même encore que maint autre sujet traité à la manière des chansons de geste. Ces sujets-là ne peuvent avoir pour l'étude de la légende héroïque française plus d'importance que, par exemple, *Roland* ou *Perceval* pour la légende allemande.

Bref, c'est à l'âge héroïque de l'histoire nationale qu'il faut chercher l'origine de la légende française, il faut la chercher à cette époque où le royaume des Francs, combattant pour son hégémonie dans la Gaule, se fondait au milieu de luttes sanglantes, il faut la chercher à l'époque où, grâce à Charlemagne, sa puissance devenait prépondérante. La légende s'attache aux Mérovingiens les plus illustres, dès les premiers temps de la domination de cette dynastie. Puis, elle célèbre les Carlovingiens sortant de leur obscurité : Charles Martel, son avènement au pouvoir, son triomphe sur les Sarrasins à Poitiers; après lui, Charlemagne, victorieux dans d'innombrables batailles, le protecteur du Saint-Siège, le chef temporel de la chrétienté de l'Occident; ses successeurs : Charles le Chauve, Louis III, le vainqueur de Saucourt. A côté de ces personnages royaux, il y en a d'autres, des comtes et des nobles qui, par leur gloire militaire, par leurs destinées tragiques, ont excité la compassion de leurs compagnons ou même celle de la nation

entière. Tel Roland, comte de la Marche de Bretagne, dont le nom est si intimement lié à l'expédition de Charlemagne en Espagne; tel le vassal de Carloman, Autcharius, connu dans la poésie sous le nom d'Ogier le Danois; tel encore, au x^e siècle, Raoul de Cambrai.

(La fin au prochain numéro.)

LA
Méthode scientifique de l'Histoire littéraire

PAR

AUGUSTE VERMEYLEN

Docteur spécial de l'Université de Bruxelles.

C'est le titre d'un livre que M. Georges Renard, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, vient de publier chez Alcan. Disons dès l'abord qu'il ne semble pas spécialement attrayant de le commenter tout au long. Cette causerie, souvent bien prolixe, abonde en malentendus qu'on ne peut tous épingler. Sa logique un peu lâche et parfois trop facile, l'insuffisance de sa préparation dialectique, ne permettraient guère une critique minutieuse. Mais comment voulez-vous ne point discuter un ouvrage (fût-ce en restant en deçà ou en allant au delà) qui arbore pareil sujet : il s'agit de savoir par quelle méthode l'histoire littéraire peut tenter de se constituer scientifiquement, ou du moins se rapprocher de plus en plus de ce qu'est une science positive. Profitons-en pour fixer quelques points du problème, proposer quelques directions à suivre. Mon excuse sera que je n'en fais pas un gros volume.

Point de salut hors d'une stricte méthode inductive, se dit M. Renard. Et voici la voie dans laquelle il désire nous engager. Je la divise pour plus de clarté :

1° Soumettons d'abord chaque œuvre littéraire, prise isolément, à une analyse interne et externe aussi détaillée que possible. M. Renard dresse, à cet effet, un questionnaire à nombreuses

divisions et subdivisions, une sorte de " grille „ dans laquelle nous devons classer tout ce qu'une œuvre exprime et, d'autre part, tous ses moyens d'expression. Remontons ensuite aux causes de l'œuvre (l'auteur et toutes les influences qui ont pu le former), recherchons enfin quels effets l'œuvre a produits.

2° Ce travail fait sur toutes les œuvres d'une époque donnée, nous voilà munis d'amples informations, d'analyses complètes, de méticuleux diagnostics; discernons les chapelets d'analogies qui relient ces œuvres : nous atteindrons ainsi les faits généraux. Soumettons ces faits généraux au même traitement que l'œuvre individuelle : recherche de leurs causes et de leurs effets, examen de tous les rapports possibles qu'ils peuvent avoir avec la constitution psycho-physiologique des auteurs, le milieu terrestre et cosmique et les innombrables facteurs sociaux. D'où nous déduisons la formule générale de chaque époque littéraire, nécessaire à l'élaboration d'une histoire d'ensemble.

3° Nous pouvons enfin, si nous voulons nous hasarder dans la philosophie des littératures, nous mettre en quête de la cause essentielle des variations littéraires et formuler la loi de ces variations.

Reprenons un à un ces trois groupes d'opérations.

I

1. — En France, Emile Hennequin avait insisté déjà, pour l'étude des phénomènes littéraires, sur la nécessité d'une analyse pénétrante, qui, par son caractère de précision, se rapprocherait des méthodes de description usitées dans les sciences naturelles. Je suis porté à croire que M. Renard a développé une notable partie des idées d'Hennequin; pour ce qu'il semble lui devoir, il le cite vraiment trop peu, et comme en faisant la moue (pp. 60 et 73). Il convient pourtant de revenir, par dessus M. Renard, à l'auteur de *la Critique scientifique*, car nous possédons de lui mainte application pratique de son procédé. Lui a-t-il réussi? Souvent, mais précisément, je crois, parce que Emile Hennequin, outre un esprit logique, et peut-être avant d'être un esprit logique, fut un artiste, un sensitif en qui étaient tendues toutes les cordes

que l'art peut faire vibrer; ou, si c'est là trop dire, mettons que son procédé lui a réussi, dans la mesure où il était artiste. Et soyez bien sûrs qu'avant de disséquer un roman de Flaubert ou un poème d'Hugo, il en portait en lui, claire ou non, la vivante synthèse.

Cependant, " une intelligence moyenne „, pense l'optimiste M. Renard, suffirait au travail analytique qu'il réclame. Et le voilà qui dresse des cadres bien nets; et pourquoi pas une flore littéraire, menant l'homme studieux et patient, à travers des suites de tableaux dichotomiques, vers d'exactes et définitives déterminations? L'analyse interne doit porter sur cinq ordres de qualités: sensorielles, sentimentales, intellectuelles, tendancieuses et idéales; elle doit les subdiviser et les grouper, noter leur fréquence et leur intensité, toutes les variétés de leurs combinaisons; l'analyse externe, à son tour, examinera une infinité de choses, depuis la statistique des mots employés jusqu'aux particularités orthographiques et aux habitudes de ponctuation. Les casiers proposés, par exemple celui des qualités idéales, sont parfois bien puérils (voir 2^e partie, chap. II, § 5). Je crains, d'ailleurs, qu'il ne faille plusieurs années pour épuiser, sur une œuvre un peu longue, toutes les expertises que M. Renard offre à notre sagacité, — ce qui va bien reculer l'histoire d'ensemble dont il reconnaît pourtant l'urgente nécessité. Vous me direz encore que la sèche anatomie qu'on obtiendra risque de correspondre au phénomène étudié (phénomène psychologique après tout, ne l'oublions pas) comme la carte de géographie dressée par un écolier consciencieux rend les aspects vivants d'un pays. Mais, pour ne point trop chicaner, supposons une intelligence plus que " moyenne „, armée de cadres parfaits, de catégories enserrant systématiquement toutes les observations qu'il serait possible de faire sur une œuvre quelconque.

2. — Comment éviter tout d'abord que cette analyse soi-disant scientifique n'atteigne qu'une précision très relative, puisque les mots que nous avons à notre disposition pour exprimer les nuances des sensations, des sentiments, des idées, des perceptions vagues, ne sont que de tristes à peu près, dès qu'on les sort de l'atmosphère rythmique où les fait vivre un artiste? Nous abou-

tirons à des images souvent trop simplistes et superficielles, et toujours, n'est-ce pas, forcément *subjectives*? Je crois inutile d'insister. Le vade-mecum le plus méticuleux de l'analyste littéraire n'empêchera pas un savant, qui n'est que cela, de se méprendre sur la vérité et l'intensité d'un sentiment, ou d'accorder aux qualités fondamentales d'un poète subtil moins d'importance qu'à des caractères accessoires, mais plus généralement frappants. Chacun voit un peu les choses à sa façon. M. Renard lui-même ne nous parle-t-il pas quelque part (p. 34) « d'ensembles confus, accidentés, tourmentés, chaotiques, comme ceux qu'offre parfois l'art gothique ou la nature à l'état sauvage ? (1) »

3. — D'ailleurs, les particularités essentielles d'un phénomène littéraire courent grand danger d'être noyées dans une redoutable masse d'observations banales et sans portée aucune. En Allemagne, Wilhelm Scherer émettait aussi le vœu d'une sorte de canon pour la description des œuvres poétiques, et dans ce sens, la tentative la plus complète qu'il ait inspirée me semble être la *Beschreibung des geistlichen Schauspiels im deutschen Mittelalter*, de Richard Heinzel (vol. IV des *Beiträge zur Aesthetik*, de Lipps et Werner). Je recommande l'exploration de ce livre, ou d'un chapitre de ce livre, pour effrayer à tout jamais de cette méthode d'analyse. Poussée à ce degré de byzantinisme, elle se détruit elle-même. Elle peut être utile à l'esthéticien, au psychologue, au sociologue si vous voulez, je ne vois pas trop les services qu'elle peut rendre à l'histoire littéraire proprement dite. La conscience ne peut contenir ce presque inabordable amas d'observations fragmentaires, ne peut se refaire une image de l'ensemble; l'énorme quantité de membres dissociés, épars à perte de vue, nous fait oublier qu'il y avait là un corps vivant les arbres empêchent de voir la forêt.

4. — Enfin, il est dans la grande œuvre d'art des qualités capitales qui se refuseront toujours à rentrer dans de strictes catégories, fussent-elles dressées par l'esprit le plus ingénieux. Indépendamment de toute question de technique, indépendam-

(1) P. 49, M. Renard nous parle encore assez bizarrement d'une cathédrale gothique qui dissimule son plan sous la broderie de la pierre.

ment de tout son contenu " cataloguable ", la grande œuvre d'art est animée par un *ton fondamental*, qui la personnalise dans sa totalité, et que seule l'intuition musicale peut saisir, une atmosphère spéciale aussi mystérieuse que l'unique foyer d'où l'œuvre entière a surgi, aussi mystérieuse que la nature même de la vie. Dans quel tiroir classer cet *accent profond* d'un vers de Dante ou de Vondel, cet accent qui vous saisit directement, immédiatement, quels que soient, notez-le, la mesure et le rythme du vers, cette *voix* dont on sait, sans qu'on puisse dire pourquoi, qu'elle vient d'un homme qui a vécu, aimé, souffert comme une humanité entière, cette voix qui jaillit des sources même de l'être et vient réveiller en nous des résonnances à l'infini ? Elle ne se mesure pas, ne s'enregistre pas dans un phonographe... Elle n'en est pas moins une réalité certaine. Or, c'est ce " *nescio quid* " qui fait l'unité du chef-d'œuvre et lui met au front l'auréole d'humanité qui le distingue entre tous, et de plus ce n'est que dans cette atmosphère indéfinissable, par cet accent profond et plein, par cette voix, que la parole d'un grand poète acquiert son essentielle, sa réelle signification.

Et maintenant, ne pensez-vous pas qu'il y a quelque chose de cette voix, de ce " *nescio quid* ", non seulement aux sommets de l'art, mais à ses " coteaux modérés ", dans ses vallées paisibles ? Comment déterminer rigoureusement les caractères, les " procédés ", d'une pièce telle que

Ueber allen Gipfeln
Ist Ruh...

ou tant d'autres vers de Goethe, dont le " rythme intérieur ", avec sa chaleur passionnée ou tranquille, se communique à nous indépendamment du sens logique de la phrase ? D'où procède, dans certains poèmes d'Edgar Poë, cette émanation subtile, volatile, insaisissable de beauté lucide et sublime ? Et même, feuillotez les " *dii minores* ", essayez de disséquer leur poésie la plus simple. Pourquoi sommes-nous émus par " Il pleut doucement sur la ville ", d'Arthur Rimbaud, ou " La douceur de sentir la fin de la journée ", et tant et tant d'autres vers de Verlaine ? Croyez-vous donc les expliquer par l' " euphonie " ? Ou n'y

a-t-il pas ici un élément irréductible à l'analyse " scientifique " ?

Mais si la mise en œuvre des matériaux sur lesquels M. Renard voudrait inébranlablement baser l'histoire littéraire est si généralement pénible, imparfaite en partie, en partie irréalisable, n'y a-t-il pas d'autre marche à suivre que celle qu'il indique ?

II

1. — Les sciences naturelles et les sciences historiques, on tend parfois à l'oublier, sont des disciplines bien distinctes, et le procédé logique qui profite aux unes ne profite pas nécessairement aux autres. Je crains que le trop grand respect du mot " méthode inductive " ne nous égare un peu.

Notons que dans la pratique d'une science historique, l'esprit use presque simultanément de l'induction et de la déduction. L'historien qui désire établir la " formule générale " d'une période littéraire, va-t-il analyser à fond tout ce que cette période a produit et commencer par se perdre dans l'infiniment petit ? Il lira un plus ou moins grand nombre d'œuvres, et avec ce flair, cet *instinct* qui est aussi indispensable au savant qu'à l'artiste, il discernera les caractères saillants les plus fréquents, les couleurs prédominantes, l'atmosphère générale : ainsi va se former en lui une synthèse provisoire, un pressentiment si vous voulez, qui l'orientera dans ses recherches, le guidera dans ses analyses ; celles-ci à leur tour corrigeront la synthèse, et petit à petit, la vérité entrevue grandira plus nette, plus vivante. L'esprit méthodique qui porte en lui, préfigurée, la plus large synthèse sera, n'en doutez pas, le plus subtil analyste.

La méthode inductive de M. Renard nous verse dès l'abord dans un malentendu, dont il faut nous tirer au plus vite. Le premier desideratum de ce savant semble être l'édification d'une histoire littéraire, dans laquelle tous les phénomènes, les plus minimes et les plus compliqués, se trouveraient autant que possible déterminés et expliqués dans leur individualité totale, dans toutes les actions et réactions de leurs causes et de leurs effets.

Voilà du moins le but vers lequel il faudrait tendre avant tout, par l'étude de chaque " cellule „ littéraire. Dans quelles aventures, quels périples chimériques nous engage-t-il là ! Mais tout au contraire, le plus actuel, le plus impérieux besoin de l'histoire des littératures, si elle veut être une histoire d'ensemble, si elle veut non plus juxtaposer, mais organiser les faits, c'est le besoin des principes de groupement synthétiques, plus scientifiques, mieux basés dans la réalité, que ceux dont on a généralement usé jusqu'à présent. Au lieu de remonter d'une œuvre à son auteur, et de celui-ci à tout ce qui l'a formé, au lieu de nous atteler à l'investigation minutieuse des causes qui ont pu produire ce que chaque œuvre a de plus personnel (et ce qui, par là même, se refuse à la construction scientifique), ne serait-il pas moins difficile et plus profitable de rechercher avant tout quels sont, dans certains groupes de phénomènes littéraires, les traits communs les plus importants, et quelles sont les causes capitales qui déterminent ces traits communs ? Après quoi, le travail analytique, l'élaboration des matériaux, les recherches spéciales se feraient d'après un plan moins arbitraire qu'aujourd'hui. Plan suffisamment plastique, bien entendu, pour permettre les rectifications de détail.

Faudra-t-il donc plusieurs siècles pour se mettre d'accord sur les facteurs les plus actifs des évolutions littéraires ? Il est peut-être impossible de distinguer les influences qui font d'un phénomène un cas particulier, non de distinguer les influences capitales qui régissent des ensembles de phénomènes. Et nous pouvons toujours établir dès à présent quelles déterminantes, parmi celles qu'on utilise comme principes de groupement, ne sont pas des déterminantes capitales. Ce sera déjà cela de fait.

2. — L'idée de nationalité fournit le principe de groupement le plus généralement adopté. Il en est peu d'aussi défectueux. Quand M. Renard nous avertit dès sa première page qu'il va " borner son tracé au champ déjà si vaste de la littérature française „, il commence par fausser en grande partie la méthode qu'il préconise, puisqu'il pose *a priori* la littérature française comme une unité bien définie, une sorte d'organisme complet, qui peut s'expliquer en entier par lui-même : chose éminemment contestable. C'est ainsi qu'on présuppose la continuité dans le

temps d'une littérature anglaise, allemande ou même néerlandaise : or, il est certain que cette continuité ne peut être toute niée, mais il est non moins certain qu'elle est parfaitement accessoire, que ce n'est pas elle qui dessine la filiation des œuvres de la façon la plus claire et la plus nécessaire. On parque ensemble toute la production d'une même langue, comme si cette langue en avait déterminé les caractères essentiels. (Il arrive alors qu'un même homme, Marnix par exemple, se trouve écartelé entre plusieurs littératures.) Ou bien on reporte au passé l'image de nos nationalités, telles que l'époque moderne les a politiquement faites, et c'est ainsi qu'une littérature allemande ou italienne admet malgré tout quelque chose comme une unité italienne ou allemande au Moyen Age. Si nous voulons grouper ensemble les faits analogues, et c'est par là qu'il faut commencer, n'est-il pas évident que les Géorgiques doivent être rapprochées des idylles de Théocrite plutôt que du chant des Frères Arvaes, que Callimaque se classera près de Properce plutôt que près d'Homère, une passion du Rhin avec un mystère français, non avec " Minna von Barnhelm ", les gongoristes avec les marinistes, Pope avec Boileau ? En un siècle donné, une littérature " nationale ", ressemble moins à ce qu'elle sera deux cents ans plus tard qu'à n'importe quelle littérature voisine contemporaine. La littérature du Moyen Age est européenne, européenne encore celle de la Renaissance classique. Quand nos nations se constituèrent, les littératures tendirent à se différencier, mais aucune pourtant ne vécut tout à fait sur son propre fonds; de grands courants les traversent, que nous n'avons pas le droit de couper aux frontières. Les interrelations constantes des peuples ne permettent plus d'expliquer un mouvement littéraire dans tel ou tel pays, en faisant abstraction des influences étrangères, — aujourd'hui surtout qu'une idée se répand immédiatement à travers le monde, que Tolstoï s'imita au Mexique, et que voici vraiment l'avènement des " bons Européens " de Nietzsche.

S'il nous faut briser les cadres faux de la " nationalité ", en littérature, est-il besoin de faire remarquer que les analogies et les variations littéraires ne sont pas non plus, dans leurs grands traits, sensiblement déterminées par la " race ", même quand on

a soin d'entendre par la " race „ autre chose que la nationalité? Je ne connais pas de race pure, je n'en connais pas non plus qui n'ait changé dans le temps. Un " Grec „, un " Français „ sont des termes abstraits, couvrant les espèces les plus dissemblables, et supposant de plus la stabilité de certains caractères psychologiques, la croyance à des qualités toujours identiques à elles-mêmes dans tel ou tel groupe d'hommes : or, il est visible que les influences sociales transforment constamment ces soi-disant permanences. Supposons d'ailleurs qu'après avoir étudié toute la littérature juive, par exemple, j'y voie constamment affleurer les mêmes traits intellectuels, et que j'aie les définir par la „ race „ : le mot race ne ferait qu'exprimer, sous une autre forme, l'ensemble des caractères littéraires fréquents, sans les plus expliquer pour cela; et nous voilà dans une belle tautologie, à moins qu'on ne puisse établir un rapport certain entre ces caractères — de permanence problématique — et quelque indice somatique, — de non moins problématique permanence.

Passons d'un pied léger sur l' " habitat „, dont heureusement l'on n'a jamais usé, je crois, que pour expliquer le sentiment de la nature dans la poésie de tel ou tel peuple. Il ne faut pas un bien long examen pour distinguer que ce sentiment n'est guère lié aux conditions climatiques ni au pittoresque des paysages, et correspond avant tout à certains moments sociaux.

3. — Combien reste-t-il de grands principes directeurs, agissant sur tous les phénomènes littéraires et permettant de les grouper de façon rationnelle? Deux, plus importants que tous autres : la continuité de la technique et le milieu social. Les génies eux-mêmes, les uniques, — résumés ou exceptions — n'en sont pas vraiment indépendants, et leur force de rayonnement et de fécondation dépend en dernière instance des conditions sociales qui les environnent.

" De toutes les influences qui s'exercent dans l'histoire d'une littérature, la principale, dit M. Brunetière, est celle des œuvres sur les œuvres. „ C'est exact, si l'on ne s'en tient pas, bien entendu, aux œuvres d'une seule littérature ou d'un seul genre, à l'exclusion de tout autre. Et spécifions de plus que cette influence n'est peut-être pas la principale, mais l'une des principales, puis-

qu'elle ne s'exerce pas dans le vide, mais qu'elle est limitée par les possibilités économiques, modifiée, aiguillée en quelque sorte par l'état socio-psychologique du moment. Les œuvres ne s'engendrent pas l'une l'autre, de telle façon que tous leurs caractères essentiels et toutes leurs métamorphoses puissent s'expliquer par leur simple filiation. L'évolution des littératures est caractérisée, non seulement par la continuité technique, mais aussi par les transformations de la vie sociale.

Je sais bien que ce mot : " milieu social ", ne représente lui-même qu'un ensemble de facteurs spéciaux, qu'il faudrait discerner et analyser. Mais je n'ai jamais eu la prétention de vouloir servir dès à présent des formules toutes faites et définitives. Il est bien permis de présumer que l'action la plus générale et la plus profonde est exercée par les conditions économiques et les différenciations de classes qu'elles entraînent et, d'autre part, par cet ensemble de croyances qui n'est pas en relation nécessaire *directe* avec les conditions économiques et qui fait la conception dominante de la vie dans une période donnée. Mais une seule chose m'importe ici, c'est de recommander à l'attention des historiens littéraires ce que je crois précisément leur tâche la plus immédiate : rechercher quels sont, dans la formation et la succession des œuvres poétiques, les facteurs sociaux les plus actifs.

Est-il besoin, pour éviter tout malentendu, de rappeler encore une fois qu'en disant : les causes déterminantes, caractéristiques, des formations et des variations littéraires, sont à chercher dans la continuité technique et le milieu social, on ne fixe nullement une " loi ", d'où l'on pourrait déduire toutes les particularités d'un phénomène ou d'une personnalité. Aucune particularité ne peut se déduire, nécessairement, des rapports (fussent-ils les plus constants du monde) entre un *ensemble* de facteurs et un *ensemble* de phénomènes. L'ensemble des facteurs donne la forme générale, la coloration de l'ensemble des phénomènes, leur aire propre, le segment dans lequel ils doivent se mouvoir, le plus ou moins grand nombre et les limites de leurs possibilités. Il s'agit ici, avant tout, d'établir quels sont, dans le développement des littératures, et abstraction faite de ce qu'elles ont de purement accidentel, les principes directeurs les plus importants et les plus géné-

raux, qui nous permettront de grouper les phénomènes littéraires de la façon la plus " scientifique " possible, et fourniront ainsi un plan méthodique aux recherches de détail, — que je souhaite, c'est bien évident, aussi minutieuses qu'on voudra.

M. Renard se place à un tout autre point de vue, et la plus grande partie de son gros volume est encombrée par l'examen des rapports entre toutes sortes de groupes littéraires et toutes les choses imaginables qui les entourent. Quelques-unes sont des causes déterminantes, d'autres des effets, la plupart ne sont que des signes de l'état d'esprit d'où telle ou telle œuvre est sortie. Je veux bien que tout tient à tout, mais nous nous perdons terriblement dans de telles investigations. Pour prendre un exemple, — j'avoue que ma malice me porte à choisir un des plus bizarres, — M. Renard propose à l'étude les influences de la cuisine sur la poésie. Il découvre même (p. 134) une relation entre la vogue actuelle du thé et des poudings, et notre goût pour Shakespeare et Dickens. Voilà un riche filon pour les chroniqueurs ingénieux! Je signale à M. Renard, — c'est lui qui a commencé! — l'importance que Victor Hugo, grand mangeur, accordait à ses menus, et l'influence qu'a certainement eue la nourriture de gargote sur le pessimisme de ce célibataire maussade et dyspeptique qu'est M. J.-K. Huysmans. Mais ne rendrait-on pas un plus sérieux service à la science littéraire, en indiquant quelles questions capitales peuvent être posées à l'heure qu'il est, et doivent l'être avant toutes'autres? Kant a dit : "*Es ist schon ein grosser und nöthiger Beweis der Klugheit und Einsicht, zu wissen, was man vernünftiger Weise fragen solle.*"

III

Dans un dernier chapitre, M. Renard examine la cause et les lois essentielles des variations du goût littéraire. La cause du changement, c'est, nous affirme-t-il, le besoin de changer (p. 485). Quant aux lois essentielles selon lesquelles ce changement se produit, il les appelle loi d'alternance (réaction d'une époque contre l'époque précédente) et loi de développement (accroissement dans la variation). Nul ne s'illusionnera sur la valeur de

pareilles constructions logiques. M. Renard déclare ces lois universelles (pour éclairer sa notion de loi universelle, voir entre autres pp. 114, 115, 117, 485). C'est un jeu bien dangereux que d'expliquer par de soi-disant lois universelles les faits particuliers à un ordre donné de phénomènes. Il me semble surtout urgent de réagir contre la tendance à déduire de théories générales, en vogue dans les sciences naturelles, les " lois „ des variations littéraires. Il y a, épars dans le volume de M. Renard (par ex. pp. 74 et 113, au bas), toutes sortes de malentendus qui procèdent de là. Remarquons, puisqu'il le faut encore, qu'une série de poèmes n'est pas un organisme au même titre qu'un infusoire, qu'il n'existe pas " entre les diverses branches d'une civilisation une dépendance mutuelle, analogue à celle qui relie les différents membres dont le corps d'un animal est composé „ (p. 121), que l' " évolution „ d'un genre n'est nullement comparable à celle d'un être vivant, et que ce sont là métaphores terriblement pernicieuses. Après Taine, M. Brunetière n'a pas craint de nous donner en ce domaine des exemples à ne pas imiter.

Ce n'est pas ici le moment d'éclaircir la notion de loi historique. En attendant les " lois „ d'une " science „ des littératures, contentons-nous d'épurer autant que possible les concepts dont nous nous servons. Ramenons les phénomènes littéraires, et les états psychologiques qu'ils supposent, à des actions et réactions de réalités, non d'entités abstraites dont ils ne seraient que les manifestations; rejetons une bonne fois ces " idées „ qui semblent se développer par elles-mêmes, ces " forces „ obscures qui se transmettent comme des forces physiques; défions-nous même de représenter les " mouvements „ littéraires comme des ensembles continus, animés d'une vie propre, — surtout quand on ne se déclare pas nettement sur des appellations aussi vagues que mouvement " romantique, réaliste, idéaliste „... Peut-être finirons-nous alors par nous mettre d'accord, quelque jour, après beaucoup de travail pratique et de longs tâtonnements, sur les formules fondamentales d'une " philosophie des littératures „.

Parviendra-t-elle à se constituer de façon positive, en branche distincte de la sociologie? Je le crois, mais seulement

par la coopération active de nombreux chercheurs. C'est très bien qu'il y ait des chaires de littérature comparée dans nos universités, de même qu'à Lyon (existe-t-elle encore, depuis la mort de Joseph Texte?); c'est très bien encore que des professeurs allemands traitent parfois, pendant un semestre, de problèmes littéraires d'ordre général. Mais, ce qu'il faudrait, à côté du cours, c'est un séminaire où le philologue ancien, le germaniste, le romaniste, l'orientaliste et le slavisant si possible, feraient converger leurs efforts, prépareraient ensemble les matériaux d'une science littéraire. Si même on voulait borner les recherches à la littérature de l'Europe moderne, notre pays bilingue, situé au confluent des grandes civilisations, ne serait-il pas spécialement désigné pour se livrer à ce genre d'études?

VARIÉTÉS

Les Conférences de Laboratoire

DE

L'INSTITUT BOTANIQUE

ANNÉE ACADÉMIQUE 1899-1900

(Suite et fin.)

Séance du 21 février.

— M. Errera montre des photographies de plantes de Caféier du Congo, par M. Laurent.

Il fait part d'une observation de Longo, d'après qui il y aurait plusieurs sacs embryonnaires chez les *Calycanthacées*.

Puis il analyse un travail de PIROTTA, d'après lequel une truffe du Midi de l'Europe, le *Terfezia leonis*, croît sur les racines d'un *Helianthemum*.

— M. Clautriau analyse un travail de MEYER, sur les cils, les réserves et les noyaux des *Bactéries*.

— M. R. Sand décrit une figure caryocinétique vue par DANGEARD dans *Amœba hyalina*.

Il y a des chromosomes, mais pas de fuseau et pas de centrosomes.

— M. Vanderlinden résume un travail de WILLE, sur la circulation des aliments minéraux dans les *Laminariacées*.

L'azote et le phosphore sont surtout localisés dans la partie active du thalle.

Il n'y a que les corps peu répandus dans l'eau de mer qui voyagent, comme par exemple le silicium. Ainsi, le Mg et K se trouvent partout dans les Laminaires, étant dissous en quantité relativement grande. L'iode ne se présenterait que sous forme de combinaison organique.

— M. Massart examine un long mémoire de Loew, sur le rôle physiologique des aliments minéraux dans les plantes.

L'auteur, après avoir fait l'historique de cette importante question, analyse le rôle que jouent les corps les plus indispensables.

Le Ph existe dans le noyau, dans la lécithine et, sous la forme de $\text{PhO}^4 \text{K}^3$, sert à donner une faible alcalinité au protoplasme.

Il y en a aussi dans la chlorophylle.

Le Fe est indispensable aux chloroplastes. Il intervient comme excitant dans les milieux de culture pour Champignons. Le Mn est peut-être indispensable aux oxydases. Les Cl, Br, I n'ont pas très grande importance. D'après Nobbe, cependant, il en faudrait à un certain moment pour la floraison du Sarrasin. Le K ne peut être remplacé chez les plantes vertes par aucun autre métal. Chez certains Microbes, le Rb peut prendre la place du K.

L'auteur s'étend longuement sur le rôle du Mg et du Ca. Le Mg sert, sous forme de phosphate, à transporter le Ph aux noyaux. Une plante sans Mg subit une dégénérescence nucléaire. De plus, ce métal est l'antidote du calcium, car une plante privée à la fois de Mg et de Ca meurt moins vite que si le Ca seul fait défaut. Le Ca sert encore à précipiter l'acide oxalique, qui est toxique, en un oxalate insoluble. On retrouve du Ca dans les albuminoïdes des plastides et des noyaux. Le Ca a encore un autre rôle physiologique important : il facilite la circulation des hydrates de carbone.

Séance du 28 février.

— M. Massart examine un travail de JOHANSEN, sur l'action de l'éther dans le forçage.

On sait que les végétaux vivant dans des climats à saisons bien tranchées, se sont adaptés à vivre d'une façon spéciale pendant l'hiver. Si la végétation paraît morte alors, il ne s'en fait pas moins un travail très intense à l'intérieur des cellules. Ainsi, un Lilas ne peut pas fleurir avant d'avoir été gelé. En d'autres termes, la température optimum à laquelle s'accomplit le travail intime est vers 0°.

L'auteur a vu que les vapeurs d'éther peuvent activer ce travail intime. Il a obtenu, en effet, des fleurs de Lilas en octobre. D'autres Phanérogames lui ont donné des résultats analogues.

M. Errera fait justement remarquer qu'il y a ici analogie entre l'action de l'éther et les effets physiologiques du repos.

— M. De Meyer résume une dissertation inaugurale de G. SENN, sur la morphologie et la physiologie de quelques Protococcinées.

L'auteur décrit en détail un grand nombre d'espèces coloniales et indique certaines observations qu'il a faites sur la physiologie de ces Algues. Il voit que la couleur du kyste varie avec la nourriture. Quand l'oxygène est abondant, les cellules s'isolent; dans un milieu pauvre en oxygène, les individus se rassemblent en colonies. En faisant varier les milieux de culture, il modifie la forme des cellules de *Celastrum proboscideum*. L'auteur critique à ce propos les observations de Chodat, qui admet le polymorphisme de ces organismes. Il examine ensuite la valeur morphologique des colonies. Il y en a qui se forment par adhésion simple; d'autres se constituent par division. Le but de la formation des colonies est d'empêcher l'O de sortir et de favoriser ainsi la respiration. De plus, la grosseur des colonies constitue un léger moyen de défense contre les Amibes, les Infusoires et les petits animaux.

— M. Van der Linden relate une observation de TSCHERNAK, sur la présence de *lithium* principalement dans les Renonculacées et les Solanacées.

— M. Van Rysselberghe examine un travail inédit de CLERFEY, sur la croissance des Levures.

La pression osmotique optimum est de 18 à 20 atmosphères. L'adaptation se fait d'autant mieux que la pression intracellulaire est plus grande par rapport à celle du milieu.

On parvient à adapter des levures à des pressions osmotiques de 80 atmosphères.

Plus la concentration est grande, plus il y a accumulation de glycogène.

— M. Errera explique les figures d'un mémoire de WAGER, sur l'appareil nucléaire des Levures.

Cet appareil se compose d'un corps nucléaire fort colorable et d'une vacuole nucléaire qui a des réactions analogues à celle de la chromatine. Lors du bourgeonnement, cette vacuole cède une partie de son contenu au corps nucléaire qui serait un nucléole. Cette spécialisation morphologique des éléments nucléaires serait une adaptation au rapide bourgeonnement des levures.

L'auteur examine les transformations de cet appareil dans la division.

Il y a quelque chose d'analogue à la caryocinèse.

Puis, il fait la critique d'un travail de JANSSENS et LEBLANC, traitant du même sujet.

Cette étude est moins précise et moins complète.

Ces auteurs admettent que la sporulation est précédée d'une fusion de noyaux.

Lors du bourgeonnement, il n'y a pas de mitose.

Séance du 14 mars.

— M. De Meyer expose des observations de G.-A. NADSON, sur *Dictyostelium mucoroides*.

L'auteur est parvenu à cultiver les ambes de ce Myxomycète sur un milieu de composition complexe. Cependant, la présence du *Bacillus fluorescens liquefaciens* favorise singulièrement le développement de cet organisme. L'auteur se demande si on n'a pas fait un peu trop d'abus des cultures pures et si ce n'est pas écarter trop de son milieu naturel un organisme que de vouloir l'avoir seul.

Il passe ensuite à un autre travail de G.-A. NADSON, *au sujet de Bactéries et de maladies végétales*.

L'auteur divise les Bactéries en utiles, neutres, nuisibles. Il examine les cas non douteux de maladies végétales dues aux microbes. Ces cas sont peu nombreux relativement. Cela s'explique bien par la rareté des Bactéries qui dissolvent la cellulose et par la pauvreté du milieu nutritif que constituent la plupart des cellules végétales.

L'attaque n'est possible que si les plantes y sont prédisposées par un affaiblissement général ou par des lésions trop profondes.

— M^{lle} Maltaux expose un mémoire de REINKE, sur *Caulerpa*.

L'auteur décrit en détail la morphologie du genre et fait, dans la première partie de son travail, un essai de classification des *Caulerpa* actuellement connus.

La seconde partie est un essai de biologie générale. Il y aurait des forces internes, des dominantes qui ont provoqué la différenciation de toutes les espèces de *Caulerpa*. Pour l'auteur, l'organisme est un automate travaillant. Ces dominantes échapperaient au principe de la conservation de l'énergie et régleraient la marche de tous les processus vitaux. Ce seraient des forces coordonnées et combinées, dirigées par une dominante supérieure. L'auteur a soin de passer sous silence tout ce qui concerne cette dernière.

Mais, comme il est possible de contrecarrer expérimentalement l'influence « fatale » de quelque dominante sur un processus vital, l'auteur admet qu'il y a des dominantes de réserve.

Ces dominantes accidentelles peuvent voyager d'un organe à l'autre. Ainsi, si on coupe une racine à une plante, une autre racine remplira le rôle de la racine coupée. Elle sera guidée par la dominante de réserve de la première racine. L'équilibre stable devient aussi labile. L'auteur se voit donc bien obligé d'avouer que la forme est la résultante des dominantes internes et des conditions externes.

M. Errera n'est pas de cet avis. Il montre l'in vraisemblance de pareilles conceptions et rapproche du raisonnement de Reinke cette très ancienne opinion de Van Helmont, d'après qui chaque organe d'un organisme serait régi par un esprit particulier ou archée.

— M. Ensich expose le résultat des remarquables expériences de KLEBS, sur *Saprolegnia mixta*.

L'auteur indique d'abord comment il s'y est pris pour avoir une culture pure de ce Champignon. Il indique rapidement ce qui est actuellement

connu sur son mode de reproduction : il peut y avoir des gemmes ou condensations localisées de protoplasme ; des zoospores provenant de sporanges ; des oospores nés de la conjugaison d'un oogone et d'un filament spermatique ; enfin, des parthénospores qui ne sont que des oospores parthénogénétiques.

Klebs se propose d'étudier les conditions qui provoquent la naissance de ces modes de reproduction. Et, pour chacun de ces derniers, il entre dans de très longues considérations sur l'influence de la quantité de nourriture, de la qualité, de la concentration, sur l'influence de la température, de l'oxygène, de la lumière, de l'humidité du substratum, etc. Ces considérations sont appuyées sur des données expérimentales extrêmement nombreuses. Disons à titre d'exemple que pour étudier l'influence de la nourriture, l'auteur examine quatre sortes d'albuminoïdes, une vingtaine d'acides amidés, une dizaine d'hydrates de carbone, une vingtaine d'acides organiques, autant de sels et encore toute une série d'autres corps. Il est impossible de donner ici un résumé plus ou moins succinct de ces expériences. Nous devons nous borner à citer dans les grandes lignes les résultats généraux.

La température, l'oxygène, la lumière n'ont pas grande influence sur les phénomènes de reproduction de *Saprolegnia mixta*. Il y a peut-être une tension optimale d'oxygène ; la meilleure température est entre 15 et 18 degrés.

Aussi longtemps que le milieu est très nutritif, le Champignon croît sans s'arrêter. Pour que des organes de reproduction quelconques prennent naissance, il faut affamer l'organisme.

Les sporanges se forment quand le bout des hyphes d'un mycelium vigoureux manque d'Az et d'hydrates de carbone. Ils se forment donc dans des solutions trop peu nutritives.

Les oospores ne naissent aussi que quand un mycélium est soumis à un manque de nourriture. Mais cependant, il faut ici plus de nourriture que pour les zoosporanges. L'auteur indique un grand nombre de solutions qui provoquent la production d'oospores chez un mycelium bien développé auparavant dans de l'eau de pois.

Les anthéridies sont, en quelque sorte, à la remorque des oospores : elles ne se forment jamais sans qu'il n'y ait des oospores. Pour avoir des anthéridies, il faut ajouter des phosphates aux milieux qui provoquent la formation d'oospores. Les parthénospores s'obtiennent donc en refusant du Ph aux organes femelles.

Quant aux gemmes, ils se forment quand le Champignon n'a plus aucune nourriture à sa disposition. La condensation du protoplasme, en certains endroits, est le seul moyen qui reste au *Saprolegnia* pour résister dans de mauvaises conditions.

Séance du 21 mars.

— M. Laurent relate des expériences de DANIEL sur la *Greffe de variétés de Haricots*.

— M^{lle} Maltaux et M. De Meyer montrent des *cristaux de cellulose* obtenus par la méthode de Gilson.

— M^{lle} Maltaux résume un travail de DE VRIES, sur *l'Alimentation et la Sélection*.

L'auteur étudie, sur le *Papaver somniferum polycephalum*, un phénomène de variabilité dû surtout à la sélection et à l'alimentation. Chez cette variété de Pavot, la capsule centrale est entourée d'un nombre plus ou moins considérable de carpelles transformés en capsules supplémentaires. Le nombre de ces capsules adventives varie : il y en a le plus à la fleur terminale; les fleurs latérales en ont d'autant moins qu'elles sont placées plus bas. Ces capsules ne peuvent pas se développer toujours; leur formation est limitée aux sept premières semaines de la vie du Pavot. Et c'est la nutrition qui exerce l'influence prépondérante. La « *carpellomanie* » atteint son plus haut degré chez les mieux nourris.

La sélection agit en somme comme la nutrition, puisqu'elle conduit à une race très riche en capsules secondaires.

— M. Massart analyse des expériences de DANGEARD, sur *Colpodella*.

Cet organisme n'est pas amiboïde; il est néanmoins capable d'absorber des corps solides, par exemple, tout le protoplasme d'un *Chlamydomonas*. Pendant la digestion, le noyau du *Colpodella* se divise trois fois et huit spores prennent naissance.

— M. Errera fait la critique d'un travail de ROSENBERG, sur *la Digestion des Drosera*.

Si les cellules des tentacules subissent des changements dans la digestion, il ne semble pas y avoir début de caryocinèse, comme le pense M^{lle} Huie.

— M. Massart résume des observations de DANGEARD, sur *Bactridium*.

Chez ce Champignon, une perforation très nette subsiste dans les cloisons qui séparent les cellules.

Il analyse aussi une observation de DANGEARD, sur *un noyau d'amibe présentant, lors de la division, une brusque cloison transversale*.

Ce noyau n'a jamais de membrane.

— M. Errera montre des images électriques obtenues par FOMM à la surface du bois.

La répartition de l'électricité dans le bois dépend de sa structure. On peut fixer par la photographie la répartition de cette électricité. On obtient aussi des électrogrammes du bois.

Séance du 28 mars.

— M. Massart montre des *Merismopedia*.

— M. De Meyer, des *Actinosphaerium*.

— M. Errera fait une expérience de décomposition de CO_2 par le Mg métallique.

— M. Van Rysselberghe résume un travail de OVERTON, sur l'*Osmose*.

L'auteur dit qu'il y a une relation entre la composition chimique de certains corps et la facilité plus ou moins grande avec laquelle ils traversent le protoplasme. Ainsi, on prend une série d'alcools mono-, bi-, tri-, tétravalents; la pénétration se fait d'autant moins bien que la valence est plus grande. La perméabilité dépend donc du nombre de OH. Les aldéhydes pénètrent plus facilement que les alcools; les amines, d'autant moins qu'il y a plus de radicaux alcooliques; les amides, d'autant moins qu'il y a plus de radicaux acides.

On pourrait croire par cela que le protoplasme est un crible à molécules, mais tout se passe comme si la perméabilité était due à une solubilité élective de ces substances dans le protoplasme. Si on examine, par exemple, l'urée, les alcaloïdes et leurs sels, on voit qu'ils pénètrent d'autant mieux dans les cellules qu'ils sont plus solubles dans l'éther, l'huile et la cholestérine. Donc, au point de vue de la perméabilité, le protoplasme se conduirait plutôt, pour ces dernières substances, à la façon de l'éther, de l'huile et de la cholestérine, qu'à la façon d'une membrane de ferrocyanure de cuivre.

Quant aux poisons, ils agiraient, par certains radicaux, sur des organes déterminés. Les radicaux pénétreraient grâce à l'ionisation. Certaines cellules auraient une réactivité plus grande que d'autres envers ces substances. C'est de là que dépendrait le degré de toxicité. L'auteur étudie la question des concentrations critiques.

— M. Van Rysselberghe cite une observation de MOUTON, sur l'*Osmose dans la matière vivante*.

Toute substance soluble dans le protoplasme diffuse à travers celui-ci dans les vacuoles jusqu'à ce qu'elle ait atteint la même concentration que dans le milieu extérieur, bien entendu si le liquide contenu dans les vacuoles est semblable à ce milieu. Mais c'est là une chose rare. Ce liquide, toujours plus osmotique, jouirait d'un pouvoir dissolvant qui expliquerait l'accumulation du bleu de méthylène dans ces vacuoles. L'auteur indique une expérience qui rend compte de ces faits.

— M. Errera relate une observation de HOLTERMANN.

D'après cet auteur, certains Termites font leurs galeries avec le mycélium d'un champignon.

— M. Tiberghien résume un travail de BOWER, sur *les organes reproducteurs des Fougères*.

L'auteur examine surtout la formation des sporanges dans les sores.

Séance du 4 avril.

— M. Massart montre un *Saxifrage* du Tyrol attaqué par une Urédinée.

Les individus atteints fleurissent plus tôt que les autres.

— M. De Meyer montre un tube renfermant de la phycocyanine fluorescente.

— M. Errera relate une intéressante découverte de MARSHALL WARD, sur un *Onygena parasite du sabot du Cheval*.

Les spores germent dans du suc gastrique et se développent bien sur la colle forte. Il y a formation de chlamydospores qui germent comme des spores. Celles-ci naissent dans des asques.

— M. Errera examine un travail de MORKOVINE, sur *l'action des anesthésiques sur la respiration*.

Les anesthésiques activent la respiration. La chlorophylle pourrait continuer à se former malgré leur présence. Les alcaloïdes ont une action analogue. Van Tieghem avait du reste remarqué que l'anesthésie augmente la chlorovaporisation.

— M. Willems fait la critique d'observations de Rüssow, sur *les phénomènes nucléaires dans le vieillissement des cellules*.

La chromatine s'appauvrit; les nucléoles se multiplient, puis disparaissent comme tels, car ils sont remplacés par des cristalloïdes se colorant bien par la fuchsine acide.

— M. Errera fait le résumé d'un travail de PIROTTA. *Le Cynomorium coccineum ne serait pas une Balanophoracée*.

Il faudrait en faire une famille spéciale. Il n'y a pas de micropyle et le tube pollinique arrive à l'œuf à travers un cône cellulaire qui recouvre le sommet micropylaire.

Puis il relate que PARKIN a vu que *les latex des plantes à caoutchouc se précipitent de façons très différentes suivant les espèces*.

Ensuite, WORSDELL a vu que *la distribution des faisceaux dans les bractées des cônes de Conifères* prouve que l'écaille est partout double.

Séance du 25 avril.

— M. Querton résume une note préliminaire de WALLER, sur *l'état électrique de la substance végétale consécutive à l'excitation lumineuse*.

Il y a des variations de potentiel électrique dans une feuille suivant l'intensité de l'action lumineuse, car deux électrodes impolarisables mises sur deux moitiés inégalement éclairées, d'une même feuille, conduisent au galvanomètre un courant qui va dans la feuille de la partie éclairée vers la partie obscure.

— M. Van Rysselberghe résume un travail de BREDIG et MÜLLER VON BERNECK, sur *les ferments inorganiques et les phénomènes catalytiques*.

La catalyse est l'accélération, par l'intervention d'une substance étrangère, d'un phénomène chimique qui se produit lentement; cette substance est en quantité le plus souvent inappréciable par rapport à celle de la substance transformée. Elle n'intervient pas chimiquement dans la réaction qu'elle opère, car on la retrouve telle quelle après.

Berzelius a mis le premier en lumière l'analogie qu'il y a entre l'action des ferments organiques et celle des « ferments inorganiques ». Ainsi la transformation du sucre en alcool et en CO_2 par la levure, se fait suivant des règles analogues à celles qui régissent l'action du Pt sur H_2O_2 . « Man darf leicht dahin kommen », dit Ludwig, « dass die physiologische Chemie ein Teil der Katalyse würde ».

Les auteurs citent maintenant un grand nombre d'actions catalytiques, non provoquée par des ferments, mais par le contact de métaux très finement divisés. Comme exemple, l'oxydation de $\text{C}_2\text{H}_5\text{OH}$ en $\text{C}_2\text{H}_4\text{O}_2$ se fait par le *Mycoderma aceti*, comme par le Pt très divisé; la décomposition du formiate de Ca par des Bactéries comme par de l'Ir; la décomposition d'une solution étendue de $\text{C}_2\text{O}_4\text{H}_2$ par le Pt, l'Ag comme par des moisissures; l'inversion du sucre de canne est opérée par la diastase comme par le Pt, Ir, Os, Ag, etc...

Que sont maintenant ces solutions de métaux très divisés? Bredig a obtenu ces solutions colloïdales en réduisant en poussière des fils de métaux dans un arc électrique au sein de l'eau.

Les auteurs donnent maintenant les principales propriétés de ces solutions. Elles bleussent la teinture de gaïac, les solutions ammoniacales s'oxydent plus rapidement en leur présence; la décoloration de l'indigo par le H_2O_2 se fait plus vite. Comme les ferments organiques, elles sont à l'état colloïdal.

Les auteurs étudient en détail l'action du Pt sur l' H_2O_2 . On sait que la réaction des ferments sur l'eau oxygénée est une réaction caractéristique. Un des plus intéressants résultats est que le Pt agit encore d'une façon manifeste à des concentrations invraisemblablement faibles.

Les auteurs étudient aussi l'action d'autres solutions catalytiques, telles que du MnO_2 , CoO_2 , Pb, Fe, etc...

Ils ont vu que la décomposition de H_2O_2 était encore en relation avec la nature des vases, de leur grandeur.

L'équation chimique de la décomposition ne montre pas la mise en liberté d'une molécule d'O ($2 \text{H}_2\text{O}_2 = 2 \text{H}_2\text{O} + \text{O}_2$), mais d'un atome d'O ($\text{H}_2\text{O}_2 = \text{H}_2\text{O} + \text{O}$), résultat bien conforme au résultat obtenu chez les ferments organiques. Puis l'acidité entrave en général l'action catalytique dans des conditions qui restent à déterminer; l'alcalinité, au contraire, favorise cette action.

Les auteurs entrent alors dans des détails mathématiques sur l'équation cinétique de la catalyse, équation qui est identique à l'équation de la vitesse de réaction des ferments organiques. Puis ils étudient l'action de l'adjonction d'électrolytes qui diminuent, — comme chez les ferments organiques du reste, — la valeur de l'action catalytique; puis l'influence de la concentration des métaux. Si on diminue la concentration des métaux en progression géométrique, la valeur de la catalyse diminue suivant une progression géométrique également, mais avec une autre raison.

La température qui a un optimum si marqué pour les ferments organiques a une influence aussi sur la valeur de l'action catalytique : si on l'élève trop, l'action catalytique diminue. Les auteurs ne sont cependant pas parvenus à mettre un optimum de température en évidence.

La lumière n'aurait aucune influence.

Les auteurs arrivent maintenant à étudier des phénomènes qu'ils comparent à l'empoisonnement des ferments organiques. Il y aurait des substances qui empoisonneraient en quelque sorte le Pt. Par exemple, le H_2S , le $HgCl_2$, $CAzH$, la formaldéhyde, le phénol, l'acide salicylique, la strychnine.

L'action catalytique est-elle explicable par la théorie de Grenez, d'après laquelle le métal agirait comme un corps poreux agit sur des solutions gazeuses sursaturées, en d'autres termes comme des grains de sable agissent sur de l'eau gazeuse? Non. Parce que :

1° Le Pt, par exemple, ne produit rien dans l'eau de Seltz;

2° L'action catalytique du Pt ne peut être produite par des grains de sable;

3° Parce que les métaux qui catalysent H_2O_2 ne le font plus après ébullition. Et cela n'est pas dû à une perte d'air, puisque le Pt catalyse encore après s'être trouvé pendant un long temps sous la pompe à mercure.

De tous ces faits ressort évidemment qu'il y a une ressemblance extraordinairement manifeste entre l'action des métaux finement divisés et l'action exercée par les ferments organiques.

— M. Errera montre un livre de ZEILLER, sur *la Paléontologie végétale*.

Il en fait ressortir l'heureuse conception, l'esprit critique ainsi que les grands mérites de clarté.

Séance du 2 mai.

— M. Massart résume un travail de H. DE VRIES, sur *la disjonction des caractères chez les Hybrides*.

On remarque que les enfants ressemblent à leurs parents par la totalité d'un caractère. L'hybridation fournit des faits analogues. Ainsi l'hybridation d'un *Lychnis* glabre et d'un *Lychnis* poilu donne des individus ou glabres ou poilus.

M. Massart fait observer que les conclusions de de Vries sont un peu absolues et rappelle que Galton avait vu que la taille des enfants est la moyenne de la taille des parents et se rapproche de la taille moyenne de la race.

— M. Tiberghien commence un résumé critique des faits de *Télégonie* observés et des théories émises à ce sujet.

Nous renvoyons à la séance du 23 mai.

— M^{lle} Maltaux examine un travail de BARANETZKY, sur *les points végétatifs des Monocotylédones*.

La formation des faisceaux est moins régulière qu'on ne le pense. Les premiers sont tantôt à la périphérie, tantôt au centre. Les faisceaux ultérieurs se produisent par l'activité d'une zone cambiale très répandue dans le jeune âge.

Séance du 9 mai.

— M. Errera analyse un très intéressant travail de BEYERINCK, sur la production de quinone dans le sol par le *Streptothrix chromogena*.

Dans le sol se trouvent des Bactériacées très communes, dégageant une odeur de musc, de moisissure, de terre. Ces organismes, des *Streptothrix*, — sont saprophytes de vieilles racines, surtout de racines contenant du tannin; ils forment une quantité appréciable d'un corps fortement oxydant, la quinone, et transportent de cette façon de l'oxygène. Ils contribuent ainsi à la formation de l'humus.

Ces *Streptothrix* jouent en outre dans le cycle de l'azote un rôle remarquable. Ils réduisent les nitrates en nitrites beaucoup plus énergiquement que les Bactéries. Donc, ils agissent comme oxydants dans la formation de l'humus, comme réducteurs sur les composés azotés.

On sait que la cellule vivante peut former des substances chimiques de trois façons différentes : 1° par *autobolie*, quand le protoplasme lui-même se dédouble; 2° par *catabolie*, quand le protoplasme accélère, favorise par sa présence la décomposition d'un corps étranger; 3° par *télébolie*, quand le protoplasme agit à distance par la sécrétion de zymases. Les composés catabolites et les télébolites peuvent se former par simple dédoublement et s'appellent alors *schizobolites* ou par dédoublement avec absorption simultanée d'autres corps : ce sont les *hétérobolites*.

Dans la levure par exemple, l'invertine est un autobolite; le dédoublement de la saccharose par ce ferment donne de la glycose et de la lévulose, produits qui sont des télébolites; la production d'alcool aux dépens de ces hydrates de carbone se fait par une action catalytique du protoplasme vivant : l'alcool produit est donc un catabolite.

(A ce propos, Beyerinck dit qu'il est inadmissible, comme le veut E. Buchner, que la fermentation alcoolique soit due à une action enzymatique; le mot fermentation ne devrait s'appliquer qu'aux phénomènes catabolites accompagnés de dégagements gazeux.)

Et comment la quinone prend-elle naissance? Ce serait un produit catabolite, résultant de l'action du protoplasme du *Streptothrix* sur les peptones ou les corps de ce groupe. Sans ces substances, pas ou presque pas de quinone.

— M. Errera analyse ensuite un travail de MATTIROLO, sur l'influence de l'extirpation des fleurs sur le développement des Léguminees.

L'auteur rappelle tous les préjugés qui ont longtemps prévalu au sujet de la morphologie et de la physiologie des nodosités de ces Phanérogames. Il a expérimenté avec *Vicia Faba*. Il enlève au fur et à mesure

qu'elles paraissent les fleurs de cette plante et constate que la différence entre un individu sans fleurs et un individu pourvu de fleurs est très grande. Ce dernier est incomparablement moins développé. Cela se comprend aisément : les nodosilés fournissent à la plante une grande quantité d'Az. Cet Az, dans les conditions normales, est en majeure partie accaparé par les fleurs. Une plante privée de ses organes sexuels doit donc prendre inévitablement un plus grand développement.

— M. Massart examine un très original travail de VÖCHTING, sur *les Tubercules*.

On sait qu'à un moment déterminé de l'année, certaines plantes emmagasinent des réserves dans des tubercules. Si on enlève les tubercules au fur et à mesure qu'ils se produisent, on peut forcer la plante à accumuler autre part ses réserves.

Ces tubercules — organes en somme purement adventifs — peuvent se transformer et perdre leurs fonctions de réservoirs. Chez *Oxalis crassicaulis*, l'auteur est parvenu à y provoquer la formation d'un appareil vasculaire complet : il suffit de les planter de telle façon que le courant de la sève doive nécessairement les traverser. L'expérience a réussi chez la Pomme de terre et le Dahlia ; comme ce sont des organes essentiellement éphémères, leur durée est analogue à celle de l'individu qui les porte.

Les tubercules se forment loin de la lumière ; un rhizome d'*Oxalis* exposé aux rayons du soleil n'en forme point ; chez certaines plantes, on peut aussi obtenir des tubercules aux dépens de feuilles ou de portions de tiges privées de bourgeons. Dans ces cas, ces tubercules doivent inévitablement mourir, s'ils ne peuvent pas eux-mêmes former un bourgeon adventif, à moins cependant qu'on y greffe un bourgeon : cette opération a réussi souvent entre les mains de Vöchting.

Séance du 16 mai.

— M. Vanderlinden expose des observations de FARMER ET WILLIAMS, sur *la Caryocinèse et l'Organogénie de l'Oogone de Fucus*.

Les auteurs donnent de très belles figures de centrosphères, de fuseaux achromatiques, de changements de forme du noyau avant la division. Les chromosomes se divisent transversalement.

L'œuf attire les spermatozoïdes ; puis il les écarte brusquement aussitôt que l'un d'entre eux a pénétré. Chez *Halydris*, l'œuf fécondé subit des modifications destinées à écarter les spermatozoïdes.

Les auteurs étudient la segmentation et la physiologie de la germination.

— M. De Meyer examine un travail de DIÉNERT, sur *la fermentation de la galactose*.

Certaines levures font fermenter la galactose, d'autres pas. L'intensité de la fermentation dépend de la quantité de phosphates et de pep-

tones renfermés dans le milieu. Une levure capable d'agir sur la glycose fait cependant fermenter de la galactose, à condition qu'on l'ait habituée à cet hydrate de carbone : il faut donc pour cela une période d'acclimatation. La durée de cette période dépend de beaucoup de facteurs ; une levure adaptée à faire fermenter de la galactose perd cette faculté dès qu'on la remet dans la glycose.

Certaines substances exercent sur l'accoutumance des *Saccharomyces* au sucre en question une bien curieuse action : Ainsi, l'acide borique entrave toute acclimatation, alors qu'il ne gêne pas la fermentation. Le $Hg Cl^2$ agit de façon diamétralement opposée.

L'auteur, après avoir examiné la conduite des levures dans les mélanges de sucres, passe à quelques considérations sur la physiologie des cellules de ces organismes. Il y a une plasticité manifeste pour l'acclimatation, pour le rajeunissement, pour la sécrétion des zymases. Une levure faisant fermenter de la glycose, adaptée à la galactose, ne sécrète pas une nouvelle zymase, mais transforme sa diastase alcoolique.

Séance du 23 mai.

— M. Errera montre de très belles préparations de caryocinèses dans les cellules-mères des grains de pollen, faites par MOTTIER.

— M. Tiberghien fait un aperçu critique d'un certain nombre de données qu'il a pu réunir sur la *Télégonie*.

La télégonie est l'influence — supposée, à tort ou à raison — que le mâle, auteur d'une première fécondation, exerce sur la descendance ultérieure de la même femelle, descendance due à un autre mâle que lui.

Admise chez l'homme et chez les animaux, cette idée a donné lieu à un tel amas de fables, que les naturalistes s'en sont désintéressés tout un temps. Ce fut la fameuse lettre de Lord Morton, à la Royal Society, qui attira de nouveau l'attention sur ces curieux phénomènes.

Morton déclarait avoir vu qu'une jument arabe, accouplée une première fois à un Couagga, dont elle avait eu un hybride, produisit plus tard, avec un étalon de la même race qu'elle, deux poulains avec des raies analogues à celles du Couagga.

Darwin et d'autres recueillirent les cas connus. Mais sur les faits en somme assez nombreux, surtout chez les Mammifères et les Oiseaux, on ne put guère élever d'hypothèse plausible.

Au contraire, les théories les plus diverses furent mises en avant. On parla d'inoculation, d'infection, de saturation, etc., etc.

Le scepticisme des savants en cette matière était du reste loin de s'accorder avec la superstition et les exagérations des éleveurs. Vom Rath ne croit pas à la télégonie. Romanes, Weismann, Ewart, Thomson s'en occupèrent cependant quelque peu : tous virent échouer leurs expériences entreprises sur les Chevaux, les Zèbres, les Lapins, les Pigeons, les Poules et les Chiens.

Conclusion : la télégonie existe, puisqu'on n'a pas encore fourni d'explication du cas Morton; elle est extrêmement rare; on ne sait à quoi l'attribuer.

— M. Van Rysselberghe résume un travail de ZOTT, sur *la perméabilité relative de diverses substances*.

L'auteur examine la perméabilité d'un grand nombre de substances et arrive à conclure que la perméabilité est d'autant plus grande que l'homogénéité de la substance examinée est plus parfaite.

Il imbibe d'eau tous les corps expérimentés et constate que la perméabilité s'accroît. Il mélange alors des sels à une substance colloïde et voit que la diffusion des sels se fait d'autant plus vite que la différence de diffusion entre chaque sel est plus grande.

Il arrive enfin à ce résultat paradoxal qu'une substance colloïde jouirait d'un pouvoir osmotique.

La séance du 30 mai n'eut pas lieu à cause des funérailles de M. G. Clautriau, assistant à l'Institut.

Séance du 6 juin.

— M. Errera rappelle, en quelques mots, le souvenir de G. Clautriau et retrace rapidement son œuvre scientifique.

Nous n'entretiendrons pas longtemps le lecteur du douloureux événement qui impressionna si péniblement les membres des conférences de laboratoire. La *Revue* a, du reste, publié, en juillet dernier, le compte rendu des funérailles de ce savant regretté, où M. Errera a dit, en paroles émues, le grand vide que cette mort a fait et les regrets unanimes qu'elle laisse.

— M. Massart montre ensuite de curieux Champignons recueillis dans la grotte de Rochefort, à l'obscurité complète.

Ces Champignons ont l'aspect de mousses. Ils ne fructifient plus. Leurs rhizomorphes ne croissent que par la pointe : il doit donc y avoir là une espèce de point végétatif. Quelquefois, il y a un rudiment de chapeau, mais celui-ci ne donne jamais de spores.

— M. Errera exhibe quelques plantes rapportées de l'Expédition Antarctique belge.

Surtout des Mousses dont un *Bryum* seul a fructifié.

— M^{lle} Maltaux résume un travail de M^{lle} TINE TAMMES, sur *la distribution de la Carotène dans le règne végétal*.

L'auteur recherche d'abord la meilleure réaction de cette substance. Le KOH la fait cristalliser, l'éther, l'acide acétique, le chloroforme la dissolvent. L'H₂F agit comme fixateur. L'auteur recherche sa présence dans les Algues et les Cyanophycées et arrive à cette conclusion qu'il y en a partout où il y a de la chlorophylle.

La carotène joue un rôle dans l'assimilation du carbone : en effet, étant jaune, elle absorbe les rayons bleus. Cela correspond avec ce fait que le

spectre d'absorption d'une solution de la chlorophylle présente des raies d'absorption dans cette partie du spectre.

L'auteur retrouve cette substance dans les plantes étiolées, dans les feuilles panachées, dans les organes qui ont été verts; grâce à cette vaste répartition, la carotène joue un rôle plus grand que celui qu'on lui attribue ordinairement, Engelmann pense du reste que la carotène assimile à la façon de la chlorophylle.

— M. R. Sand examine un travail de NÄGELI, sur *les phénomènes oligodynamiques* (1).

L'auteur étudie sur des cellules de *Spirogyra* l'action oligodynamique — c'est-à-dire l'action à doses infiniment petites — d'agents chimiques gazeux solubles dans l'H²O comme CO₂, AzH₃; ces corps-ci n'ont aucune action. L'action de corps non gazeux les plus divers est examinée également; parmi ceux-ci, les métaux ont les propriétés oligodynamiques les plus remarquables. Une petite pièce de monnaie mise dans un cristalliseur tue les filaments d'Algues; il se dissout très peu de métal cependant et Nägeli commence par ne pas croire à l'action de fines particules de métal dissoutes et envisage plutôt l'hypothèse de l'intervention d'un agent impondérable. On verra par la suite qu'il dut modifier ses premières idées.

La température, les brusques changements de température, la lumière, l'électricité n'ont aucune action sur la manifestation des actions oligodynamiques.

Etudiant l'action du Cu, il arrive à cette conclusion que ce métal agit encore à une dilution de 1 pour 1000 millions.

Les actions oligodynamiques diffèrent fortement entre elles, cette différence est fonction du degré de solubilité des métaux.

Elles ne se produisent bien que quand l'eau contient de l'O et du CO₂.

Ces gaz attaquent les métaux: ceux-ci parviennent ainsi à se précipiter en très fines parcelles; une partie reste dans le liquide, l'autre partie s'attache à tout ce qui est solide. Cela explique que des corps insolubles entravent l'action oligodynamique, que les grandes espèces de Spirogyres meurent moins vite que des petites espèces, que les eaux des étangs sont si inoffensives.

En tous cas, l'action oligodynamique n'est pas une action chimique, « es wäre eine katalytische, fermentarige Wirkung ».

En se basant sur des caractères oligodynamiques, on peut faire trois catégories de métaux: les uns qui se dissolvent lentement, d'autres qui se dissolvent peu, les troisièmes qui se dissolvent beaucoup moins que les

(1) Nous donnons ici, faute d'autres notes, un résumé rapide d'une analyse de ce travail faite par Klemm, dans la *Botanische Zeitung*, 1893, 2^e partie, p. 337.

Voir aussi BREDIG et MÜLLER VON BERNECK, séance du 25 avril.

seconds. Les premiers agissent comme poisons, les seconds sont des métaux oligodynamiques, les troisièmes n'ont pas d'action.

Séance du 13 juin.

— M. Errera indique le résultat de quelques expériences faites par lui à Uccle, sur *la fécondation des fleurs opérée par les Insectes*.

Il a pris un nombre égal de fleurs intactes et de fleurs sans pétales. En cinquante minutes. il y avait eu deux fois plus d'Insectes sur les premières que sur les fleurs mutilées.

Il analyse ensuite un travail de MAZÉ, sur *la germination des graines*.

On savait longtemps avant l'auteur que des graines ne se développent pas dans l'eau, même aseptique, quand elle est privée d'oxygène. Mazé a fait cependant cette intéressante observation, que des substances sortent des graines, puisqu'un liquide où des graines ont séjourné devient toxique pour d'autres plantes. Cette substance serait une aldéhyde qui par manque d'O ne parviendrait pas à se transformer en CO₂.

— M. Massart résume un travail de PLATEAU, sur *des rapports entre les Insectes et les Plantes*.

Plateau fait d'abord l'historique de la question si controversée « les Insectes préfèrent-ils certaines couleurs ? »

Il essaye de réaliser des conditions d'expériences aussi naturelles que possible et prend pour mettre les Insectes à l'épreuve une même plante qui a deux variétés de fleurs, de valeur nectarifère égales, mais différentes par la couleur des corolles. L'auteur observe pendant douze heures ces plantes. On ne constate pas que l'une des couleurs attire les Insectes plus que l'autre.

— M. Vanderlinden examine en premier lieu des observations de RADAI, sur *le développement de la Chlorophylle sans lumière*.

L'auteur rappelle que Beyerinck, Bouillac, Schmitz ont déjà attiré l'attention sur cette question ; qu'on sait depuis longtemps que les Cyanophycées font à l'abri de toute lumière leur chromophylle, ainsi que *Halosphaera*. Radai étudie le développement de *Chlorella* et voit qu'à l'obscurité, en présence d'albuminoïdes et d'hydrates de carbone, l'organisme passe du jaune au vert pâle puis au vert foncé.

Puis un travail de COUPIN, sur *la toxicité des sels alcalino-terreux*.

Les sels de Ca sont inégalement toxiques. Ceux de Ba le sont peu, si ce sont des azotates ; quand ces métaux alcalino-terreux sont unis aux métalloïdes Cl, Br, I, la toxicité des sels augmente avec le poids atomique.

En troisième lieu, il expose le résultat d'observations de MARSHALL WARD et R. GREEN, sur *une Bactérie du sucre*.

La levure qui fait fermenter le sucre est souvent accompagnée d'une Bactérie aérobie ou anaérobie facultative. Les auteurs séparent ces deux organismes et constatent que la transformation de l'hydrate de carbone

en alcool et CO_2 est dévolue au *Saccharomyces*, que la Bactérie fait au contraire avec le sucre de l'acide acétique et de l'acide succinique. Elle est donc nuisible au sucre.

Puis il expose des recherches de GILLOT, sur *l'hydrolyse et l'utilisation de la raffinose par le Penicillium*.

L'auteur a vu que le *Penicillium* cultivé, non sur le liquide de Raulin, mais sur celui de Laurent, opère l'hydrolyse de la raffinose. Il y a production de mélibiose et de lactose. La mélibiose devient de la galactose et de la dextrose. La zymase hydrolysante a été extraite par la méthode de Duclaux.

— M. Errera examine un travail de GUIGNARD, sur *l'appareil sexuel et la triple fécondation chez les Tulipes*.

Il y a tout d'abord des différences entre les diverses espèces de Tulipes. L'anomalie la plus remarquable consiste en ce que chez certaines d'entre elles la différenciation des cellules nées dans le sac embryonnaire est très faible. Trois d'entre elles se distinguent des autres : deux petites au dessus, la troisième à la partie inférieure du sac embryonnaire. Ce dernier a un très gros noyau à très nombreux nucléoles. L'ocosphère et les noyaux polaires supérieurs ne se distinguent en rien des autres cellules. La fécondation se passe cependant lors de la pénétration des anthérozoïdes comme chez *Lilium*.

— M. Van Rysselberghe analyse un mémoire de OVERTON, sur *l'entrée des couleurs d'aniline dans les cellules vivantes*.

L'auteur remarque d'abord que ces couleurs pénètrent d'autant mieux dans le protoplasme qu'elles sont plus solubles dans l'huile et dans la lécithine. La perméabilité serait donc due à une action élective. Les couleurs basiques pénètrent fort bien, à l'encontre des couleurs acides. On pourrait expliquer ce fait en admettant que ces matières s'hydrolysent et que la base seule pénètre. Mais cependant l'auteur, pour de nombreuses raisons, admet qu'il y a des sels qui pénètrent sans hydrolyse. Et un corps serait d'autant plus colorable par les couleurs basiques d'aniline que son degré de solubilité dans un corps gras ou la cholestérine serait plus considérable. Overton passe ensuite à l'étude des coefficients de solubilité.

— M. Errera fait remarquer à ce propos qu'il existe un travail de QUINCKE où il est dit qu'*autour du protoplasme il y aurait une légère couche d'huile qui est la cause de la semi-perméabilité*.

— M. Tiberghien analyse un travail de BORZI, sur *l'action de la strychnine sur les organes des plantes*.

L'auteur examine la feuille de *Mimosa* et le stigmate de *Martynia*.

Chez ces deux plantes, cet alcaloïde produit le même effet : il provoque une rigidité manifeste et une grande insensibilité. Si celle-ci n'a pas été trop forte on peut la faire disparaître par certains agents chimiques.

La strychnine provoque aussi des altérations cellulaires : les vacuoles

grandissent et refoulent le protoplasme contre la membrane. Il s'ensuit un léger agrandissement de volume.

L'auteur a expérimenté l'action du corps en question sur des zoospores d'*Hormidiella*. Ces zoospores cessent brusquement leurs mouvements et se désorganisent.

Le sulfate de strychnine employé supprime toute extraméabilité. Cela explique l'agrandissement des vacuoles et l'augmentation de turgescence.

Au cours de l'année académique 1899-1900, 150 travaux environ ont été analysés.

Il y a, en tout, vingt-sept conférences de laboratoire.

J. DE MEYER,

Etudiant au Doctorat en Sciences.

Institut Botanique, novembre 1900.

Le Vase François

RECTIFICATION

Dans la note 1, page 137, de notre dernier fascicule, notre collaborateur M. Boisacq reprochait à M. Salomon Reinach d'avoir donné du « Vase François » une description fautive. M. Salomon Reinach nous a écrit pour nous faire remarquer que sa description était empruntée, avec « citation de source », à Klein; ce qui avait échappé à M. Boisacq qui, au moment où il écrivait l'article, n'avait pas l'ouvrage sous les yeux. C'est donc en réalité à la description de Klein que le reproche de M. Boisacq s'adressait. Nous nous exprimons de mettre cette rectification sous les yeux de nos lecteurs.

N. D. L. R.

ERRATUM

Une erreur typographique a rendu inintelligible la fin de la note 1 à la page 137 du dernier fascicule. Il faut lire à la 16^e ligne :

3^o le pied, étant pour lui, occupé de la sorte, M. Reinach place *sur le bord supérieur de l'embouchure* la bataille des Pygmées et des grues, qui décore réellement le pied!

BIBLIOGRAPHIE

EMILE FAGUET : *Histoire de la littérature française*. 2 vol. Paris, librairie Plon, 1900.

L'ouvrage que vient de publier M. Faguet est bien différent du *Manuel* de M. Brunetière, qui a paru il y a deux ans. Dans celui-ci, ce qui domine, c'est la rigueur des principes, la division en Epoques littéraires, qui permettent de suivre l'Evolution des genres, l'esprit de système poussé à tel point, que l'histoire de la littérature se déroule devant nous comme une sorte de syllogisme, d'immense théorème accompagné de ses corollaires et de ses lemmes. Pour M. Brunetière, comme pour M. Nisard, dans la longue évolution de la littérature française, l'âge classique occupe le centre : la *formation* de l'idéal classique, la *nationalisation* de la littérature, la *déformation* de l'idéal classique, voilà les questions qu'il met au premier plan, et auxquelles il consacre plus de 340 pages sur les 500 de son *Manuel* ; le Moyen Age n'en obtient que 40 et l'âge moderne, c'est-à-dire le XIX^e siècle, 136. Si l'on observe en outre que plus de la moitié de l'ouvrage est consacrée à des notes sur les auteurs et les œuvres, l'on doit reconnaître que le *Manuel* de M. Brunetière est plutôt un programme, comme il le dit lui-même, qu'une histoire de la littérature, programme raisonné, argumenté, ramassé, mais excessivement abstrait.

Tout autre est l'ouvrage de M. Faguet. Il n'a point cette forme systématique, cet aspect austère et un peu rébarbatif d'un théorème de mathématiques ; au contraire, il passe d'un sujet à l'autre sans grand esprit de suite, s'attache aux questions qui l'intéressent par leur importance ou par leur originalité, brouille un peu toutes les classifications et poursuit ainsi son voyage en zig zag à travers la littérature, comme un promeneur qui s'amuserait aux mille incidents de la route, sans trop se presser d'arriver au but.

On a dit que le livre de M. Faguet était plutôt une causerie qu'une histoire. Le mot est de M. Henri de Curzon, dans la *Revue Critique*, et il est parfaitement exact. Oui, l'histoire de la littérature de M. Faguet est une causerie ; elle en a les agréments et le charme, elle se lit sans fatigue comme un roman ; mais elle en a aussi le

décousu, l'absence de proportions et je dirai même les incohérences.

Et tout d'abord quelle singulière division que celle qu'établit M. Faguet dans l'histoire de la littérature française ! D'abord le Moyen Âge qui, pour lui, s'arrête à la fin du XIII^e siècle, puis la division par siècles. Comme si le XIV^e et le XV^e siècles ne se rattachaient pas intimement aux siècles précédents ! Comme si, d'autre part, le XVI^e siècle ne contenait pas déjà en germe la littérature classique des deux siècles suivants, et comme si, enfin, ces deux siècles ne formaient pas un tout organique qu'il n'est pas possible de scinder !

Mais ne chicanons pas trop l'auteur sur sa méthode de classification, d'autant plus qu'il résume fort bien, à la fin de chaque siècle, les caractères de l'époque littéraire qu'il vient d'étudier.

Plus sérieuse serait la critique qu'on pourrait lui adresser, de montrer une prédilection excessive pour les questions neuves et originales, qui sont souvent cependant de petites questions, et de négliger réellement beaucoup trop les grands écrivains, de sorte que celui qui lirait son ouvrage sans connaître d'avance les auteurs les plus illustres de la littérature se douterait à peine de leur importance.

Parler en détail du roman de la Rose et du roman du Renard, d'Alain Chartier et de Christine de Pisan, de Faur de Pibrac, de Théodore de Bèze, de Buchanan et du cardinal du Perron, c'est fort bien ; mais n'accorder à Rabelais qu'une dizaine de pages assez banales en rangeant l'auteur de Gargantua parmi les simples conteurs, c'est imparadmissible.

Et que dirons-nous des grands écrivains du XVII^e et du XVIII^e siècles, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Bossuet, Montesquieu, Voltaire, Beaumarchais ! Vraiment, ils sont par trop sacrifiés ; leur biographie, les liens multiples qui les rattachent à leur temps, tout cela est mis de côté. On dirait des ombres errantes qui se promènent dans les Champs Élysées de la littérature, sans aucune relation avec le milieu historique où s'est écoulée leur vie. Jean-Jacques Rousseau seul est apprécié avec l'ampleur qui convient.

Mais Beaumarchais ! On a peine à le découvrir dans un court chapitre sur la littérature à l'époque révolutionnaire, en compagnie de Fabre d'Eglantine, de Fabre d'Olivet et de Pixérécourt !

De même M. Faguet dit à peine un mot de Mirabeau, de Vergniaud et de toute la brillante pléiade des orateurs de la Révolution, alors qu'il s'est largement occupé des orateurs du Moyen Âge et de la Renaissance, de Gerson, de Michel de l'Hospital, du cardinal du Perron et de Mathieu Molé.

Et si nous passons au XIX^e siècle, nous constatons le même défaut plus criant encore, quand il s'agit d'hommes comme Victor Hugo et comme Balzac. Du reste, tout le XIX^e siècle est mal agencé, mal disposé, écrit d'une manière hâtive et fragmentaire, qui empêche le lecteur de se

rendre compte de l'évolution des grands genres, la poésie lyrique, le roman, le théâtre et l'histoire.

Non seulement les grands écrivains sont souvent mis, par M. Faguet, à la portion congrue, mais il en est qu'il oublie même de signaler. Pourquoi ne dit-il pas un mot de Marnix de Sainte-Aldegonde, le grand pamphlétaire calviniste ? Ni de Pierre Loti, qui occupe cependant une place marquante et très originale dans la littérature du roman contemporain ?

Toutefois, la méthode fantaisiste de M. Faguet le conduit souvent à des remarques ingénieuses, à des trouvailles intéressantes. Je signalerai, par exemple, l'appréciation très juste qu'il émet sur le rôle de la littérature française au Moyen Age : « on peut dire qu'à cette époque (du XI^e au XIV^e siècle), la France raconte et l'Europe écoute. »

De même la comparaison piquante entre le caractère des animaux dans le roman du Renard et dans les fables de La Fontaine.

De même encore les considérations sur le rôle de l'œ muet dans la poésie du Moyen Age et de la Renaissance, et les pages très intéressantes que M. Faguet consacre à Jean Lemaire de Belges et aux précurseurs de la Pléiade, tels qu'Antoine Héroet et Maurice Sève, dont il met bien en lumière les tendances symbolistes et pétrarquistes.

Les petits groupes littéraires qui s'agitent et bataillent pendant la première moitié du XVII^e siècle, les Précieux et les Burlesques sont aussi fort justement appréciés, ainsi que l'influence que les romans de Marivaux ont exercée sur la littérature.

D'autre part, certaines appréciations de M. Faguet sont peut-être sujettes à caution. Est-il exact que, pour Boileau, le mot raison ait toujours le sens de naturel et de conforme à l'observation ? Peut-on dire que le cœur de M^{me} de Sévigné est réellement « un grand cœur, vertueux et généreux sans le moindre effort » ; que « Gil-Blas est un chef-d'œuvre, un livre unique » ; que si André Chénier n'avait pas été emporté trop tôt par la tourmente révolutionnaire, « il aurait été le plus grand poète de toute la littérature française » ; que Lamartine est, « sans aucune contestation, non seulement un des plus grands auteurs et un des plus grands poètes, mais un des plus grands hommes qu'ait produits notre race ? »

Au point de vue philologique et historique, les opinions de M. Faguet ne sont pas non plus toujours fort exactes. Pourquoi dit-il que le roman vient du latin corrompu et confond-il le bas latin avec le latin rustique ? Pourquoi affirme-t-il que « les plus anciennes chansons de geste ne sont guère que le développement de la cantilène primitive ? » Pourquoi s'obstine-t-il à écrire Carlovingiens au lieu de Carolingiens ? Pourquoi donne-t-il à François Pizarre le prénom de Fernand ?

Ce sont là des vétilles sans doute, mais qui tiennent à la méthode de M. Faguet. Dans une histoire de la littérature, il a dédaigné l'histoire, le

dédain de l'histoire a donné à son ouvrage un aspect parfois confus et incohérent (1).

Qu'on n'aille pas croire, cependant, que le livre de M. Faguet soit sans mérites. Il en a beaucoup au contraire et de très sérieux. L'auteur connaît admirablement les écrivains qu'il étudie, il les analyse avec esprit et goût et sait, par des citations nombreuses et bien choisies, mettre en relief les qualités des poètes ou des prosateurs dont il s'occupe.

Sans doute, son livre est plutôt une promenade autour des grands noms de la littérature, qu'une histoire proprement dite de la littérature, mais cette promenade est charmante et sous la conduite d'un tel guide, nous ne nous ennuyons jamais. De nombreuses et très bonnes illustrations, d'après les manuscrits et les estampes conservés à la bibliothèque nationale, portraits, spécimens d'écriture, fragments de lettres ou de textes imprimés, ajoutent encore à l'attrait du livre.

Après tout, l'ouvrage de M. Faguet n'est-il pas lui-même une sorte d'illustration de la littérature française ? Il est évocatif et s'il ne convient pas aux profanes qui voudraient y apprendre l'histoire de la littérature, il est éminemment utile et intéressant pour ceux qui en connaissent déjà les grandes lignes. Sous sa forme un peu lâchée, ce n'est certainement pas un livre frivole ; mais de tous les manuels d'histoire de la littérature française, c'est certainement le plus amusant. H. PERGAMENI.

—

Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328. — Documents inédits publiés avec une introduction par HENRI PIRENNE, professeur à l'Université de Gand (*Académie royale de Belgique. — Commission royale d'histoire*). Bruxelles, Librairie Kiessling et C^{ie}, 1900.

La Flandre maritime fut le théâtre, de 1323 à 1328, d'une sanglante révolte dont le comte de Flandre ne put venir à bout qu'avec l'appui du roi de France, et qui se termina par la bataille de Cassel et le châtement sévère des insurgés. Ce mouvement politique et social n'occupa qu'une aire assez restreinte. Il se produisit à Bruges, à Ypres, dans le Franc de Bruges et surtout dans les châtellenies de Furnes, de Bergues, de Cassel, de Bailleul et de Bourbourg. Les noms de Guillaume De Deken, bourgmestre de Bruges, de Nicolas Zannekin et de Segher Janssone, instigateurs principaux du soulèvement, nous sont assez familiers ; mais nous savons bien peu de chose des personnages que ces noms désignent. En

(1) A ce propos, qu'il nous soit permis de regretter que M. Faguet n'ait pas joint à son livre un Index des noms, faute duquel il est parfois bien difficile de retrouver certains auteurs placés dans des chapitres où l'on ne s'attendrait guère à les voir figurer.

réalité, le caractère véritable de cet épisode de l'histoire de Flandre demeurerait fort obscur.

M. Henri Pirenne vient de consacrer à ces événements une étude d'un vif intérêt et richement documentée. Voici à quelle occasion. A la suite de la bataille de Cassel, le roi de France, invoquant la loi de lèse-majesté, confisqua les biens de tous ceux qui avaient combattu contre lui. Philippe de Valois consentit d'ailleurs à partager avec son vassal, le comte de Flandre, le produit de cette confiscation. Les biens des rebelles furent inventoriés. L'un de ces inventaires — relatif aux châtellenies de Furnes, de Bergues, de Bailleul et de Cassel — a été conservé et se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris. Il comprend, par paroisse, les noms de ceux qui combattirent à Cassel et l'indication des biens qu'ils possédaient. Du moins, ce double renseignement existe-t-il pour ceux qui périrent dans le combat. L'inventaire mentionne aussi, pour quelques paroisses seulement (Nieupoort et la région environnante), les noms de ceux qui échappèrent, mais sans rien nous apprendre au sujet de leur patrimoine. L'inventaire est rédigé en langue française. M. Pirenne l'a, pour la première fois, publié intégralement. Il y a joint un certain nombre de documents relatifs à la révolte et aux confiscations — documents qu'il a empruntés aux archives de Bruxelles, de Lille, de Paris et d'Ypres. Enfin, — et c'est pour le lecteur moderne le point essentiel, — il a fait précéder ce recueil d'une introduction dans laquelle il dégage et précise la portée de ces divers événements.

Nous n'étonnerons personne en disant que cette introduction, travail un peu spécial, très serré et destiné avant tout aux érudits, témoigne des rares qualités qui ont assuré à l'*Histoire de Belgique* un succès universel. On sait que M. Pirenne s'attache avec prédilection à l'étude des faits économiques. Ce point de vue, toujours légitime, doit, en bien des cas, être envisagé comme prépondérant. Cette observation s'applique tout particulièrement au Moyen Age. Des phénomènes, qui paraissaient confus et difficilement explicables, prennent une signification et deviennent intelligibles lorsqu'on les interprète comme les manifestations et les épisodes d'un conflit économique et social.

La révolte de 1323-1328 a fourni à M. Pirenne l'occasion de faire une intéressante application de sa méthode habituelle. Il voit avant tout, dans ce soulèvement, une insurrection agraire qui présente de notables analogies avec la Jacquerie, en France, et les événements de 1381 en Angleterre. Le *xiv^e* siècle fut, on le sait, dans l'Europe entière, un âge de luttes sociales, souvent empreintes d'une rare violence. Mais il valait la peine de déterminer le caractère propre de ces luttes dans la Flandre maritime pendant le premier quart du *xiv^e* siècle. S'appuyant principalement sur les mentions du « Livre des Inventaires », M. Pirenne décrit la population qui occupait cette région. Il aboutit à cette conclusion qu'elle était composée, en très grande majorité, de petits propriétaires libres qui

n'avaient point été englobés dans le régime seigneurial. Ils ne dépendaient point de grands domaines laïques ou ecclésiastiques et ne connaissaient point d'autorité autre que celle du comte et de ses châtelains. Le cens qu'ils payaient au souverain du pays était l'équivalent d'un impôt public. « On comprend, nous dit M. Pirenne, combien une telle organisation dut propager, chez les habitants de la côte, l'énergie, la vigueur et la santé morale. Le *self-government*, l'aptitude à s'administrer soi-même et à s'imposer une discipline dans l'intérêt commun pénétrèrent chez eux, dans tous les domaines. » Et, en effet, pendant toute la durée de la rébellion — où les violences se mêlent aux négociations et qui eut des intermittences de fureur et d'apaisement — ces paysans insurgés firent preuve d'un indéniable talent d'organisation. Ils nommèrent des « capitaines » et fondèrent une espèce de régime politique. « Une administration révolutionnaire, calquée sur l'administration officielle, fonctionna normalement. Le bailli fut remplacé dans chaque châtelennie par un « capitaine » général, et aux ammans des villages se substituèrent des « capitaines » locaux. L'armée qui combattit à Cassel n'était pas une cohue d'émeutiers; elle fut levée et conduite comme elle l'eût été par le comte lui-même. Les cadres du gouvernement étaient tout tracés : on les maintint. On ne voulait pas détruire le mécanisme administratif, mais seulement modifier la nature des forces qui le mettaient en mouvement (p. xxxv). »

M. Pirenne va plus loin. Il envisage avec optimisme la situation matérielle de cette population agricole : « La rébellion flamande eut pour auteur un peuple sain et robuste... L'inventaire... nous apporte la preuve irrécusable que la population de la West-Flandre, au commencement du xiv^e siècle, se trouvait dans un état hautement satisfaisant au point de vue économique. » Il est possible qu'une telle opinion prête à quelques objections. Si la situation matérielle de ces paysans était à ce point satisfaisante, pourquoi se sont-ils soulevés et pourquoi, surtout, cette insurrection a-t-elle persisté aussi longtemps et a-t-elle revêtu ce caractère d'acharnement et de férocité? On nous dit bien que les insurgés se plaignirent de taxes arbitraires et excessives. Mais ce grief, auquel il fut d'ailleurs donné une satisfaction partielle, n'expliquerait pas ce déchaînement de passions désespérées. Au contraire, on relève dans cette lutte les symptômes ordinaires d'un conflit entre riches et pauvres. Il est probable que les insurgés souffraient. Peut-être pourrait-on conclure de là que le régime de la petite propriété, pratiqué dans la West-Flandre, ne garantissait pas à la population agricole une situation meilleure que le régime domanial, encore répandu dans le reste du pays. On pourrait aller jusqu'à soutenir que cette situation était plus mauvaise, puisque la population agricole des autres parties du comté, où dominait l'organisation domaniale, ne paraît pas avoir été tentée de se joindre à la rébellion. L'« inventaire » des biens frappés par la confiscation ne con-

duit pas nécessairement à des conclusions aussi favorables que celles qu'en a tirées M. Pirenne. Ses calculs, très attentifs, établissent qu'un propriétaire de cette région possédait en moyenne « 6 mesures de terre (2 hectares 64 ares) et que son capital consistait en 1 vache, 29 brebis, 1 pourceau, 2 lits, 2 tonneaux, 900 poids de blé et de warison » (p. LXVI). Cette moyenne n'est-elle pas un peu trompeuse ? Elle suppose que si certains cultivateurs possédaient davantage, d'autres n'atteignaient pas cette limite. L'examen de l'inventaire nous montre qu'un très grand nombre d'entre eux n'avaient que deux ou trois mesures, et moins encore ; que d'autres n'avaient qu'une maison (probablement une cabane) ou une grange, que d'autres, enfin, n'avaient rien et doivent être rangés dans la classe des prolétaires. Au surplus, un domaine de deux hectares et demi, dans la West-Flandre, au xiv^e siècle, à une époque de culture peu intensive, peut-il être considéré comme l'indice d'une aisance véritable, surtout si l'on tient compte de la dîme et du cens qui grevaient la propriété ?

Si nous nous permettons de soumettre ces observations à M. Pirenne, c'est parce que l'hypothèse d'une condition économique avantageuse nous paraît difficile à concilier avec les fureurs et les haines qui accompagnèrent ce soulèvement agraire. En revanche, le régime particulier de la Flandre maritime, rend compte de l'élaboration, dans l'âme de ces paysans, d'un idéal politique très précis — idéal démocratique et égalitaire, où se marque l'aversion des supériorités sociales. Une vieille chronique du temps décrit en ces termes les aspirations sauvages des insurgés : *Dicebant enim alicui diviti : Tu plus diligis dominos quam communitates de quibus vivis, et nulla alia causa in eo reperta, talem exponebant morti* (p. XXVI, note 2).

Les tendances démagogiques et communistes du mouvement ne peuvent guère être niées. M. Pirenne ne manque pas de les signaler, et, à cet égard, l'alliance et la solidarité que l'on constate entre les artisans de Bruges et les agriculteurs de la Flandre maritime, prêtent à bien des réflexions.

Mais il n'était pas donné aux Flamands du xiv^e siècle, qu'ils fussent artisans, laboureurs ou bergers, de faire triompher le communisme, même dans l'étroite région que leur labeur avait conquise sur les bruyères, les marais et les flots. La puissance militaire et la politique centralisatrice du roi de France eurent finalement raison de ces tentatives, où l'héroïsme fut trop souvent sanguinaire.

On ne saurait remercier trop vivement M. Pirenne de nous avoir donné cette étude, si féconde en suggestions de tout genre et qui, précisément parce qu'elle nous fait pénétrer dans l'intimité des événements, nous dévoile leur véritable sens. Les conditions dans lesquelles se posent certains problèmes se modifient. Mais ces problèmes sont de tous les temps. Le principal mérite d'un historien, digne de ce nom, est justement de nous faire voir et sentir qu'il en est bien ainsi. M. V.

E. GOSSART : Projets d'érection d'un royaume des Pays-Bas sous Philippe II.
(*Bulletin de l'Académie royale*, n° 7, pp. 558-78. 1900.)

Kervyn de Lettenhove, dans les *Huguenots et les Gueux*, fait mention d'un projet conçu et soumis à Philippe II, par Hopperus, et tendant à la constitution des dix-sept provinces en royaume autonome, sous le sceptre de Philippe II. Philippe, ajoute l'historien, se laissa persuader. M. Gossart, frappé de l'in vraisemblance de cette attitude, au moment même où le roi espagnol travaillait à l'asservissement complet des Pays-Bas, de la contradiction entre le fait révélé par Kervyn et le sens de la correspondance du monarque, a étudié de près cette question. Et il résulte de ses recherches sagaces que si le projet d'érection des Pays-Bas en royaume a réellement existé, il n'a pas eu l'importance que Kervyn lui attribuait. Philippe II n'a jamais donné son assentiment au projet d'Hopperus qui, d'ailleurs, ne tendait ni à restituer aux Belges leurs anciennes libertés, ni à constituer une véritable nationalité belge.

L. L.

—

L. VARLEZ : Les Associations rurales en Belgique. Paris, Rousseau, 1900.
(Extrait du *Bulletin du Musée social*.) 42 pages.

Nous recommandons la lecture de cette intéressante et substantielle étude à tous ceux qu'intéressent les questions économiques et sociales. On ignore trop le mouvement d'organisation économique qui se propage dans nos campagnes wallonnes et flamandes et qui est cependant plus intense chez les paysans que chez les ouvriers. Ceux que préoccupent plutôt les questions politiques verront comment le clergé catholique a su prendre la direction de ce mouvement pour le faire servir non seulement au développement matériel des populations agricoles, mais à des fins politiques, pour faire des associations paysannes de tous genres, des centres de résistance au socialisme et à la libre-pensée.

—

Annuaire-Bulletin de la Société pour le Progrès des Etudes philologiques et historiques. — Années 1898 et 1899.

Ce petit volume de 150 pages inaugure d'une façon pleine de promesses « l'ère nouvelle » d'une société qui semblait, il y a deux ans à peine, bien près de finir de sa belle mort. Au mois de juillet 1898, M. Paul Fredericq prenait sur lui de convoquer les anciens membres et les invitait à se prononcer sur cette question décisive : dissolution ou réorganisation ? Ce furent, heureusement, les partisans de la réorganisation qui l'emportèrent.

M. Pirenne, entre autres, fit valoir l'utilité d'une Société où tous les travailleurs de Belgique se puissent rencontrer, afin d'atténuer l'isolement de nos forces scientifiques. M. Thomas montra que le titre même de la Société contient son droit à l'existence : les études philologiques

sont-elles, en effet, si brillantes en Belgique qu'on ne doive plus se préoccuper de leur faire faire de progrès ?

Le projet de réorganisation comprenait que la Société tiendrait une ou deux réunions par an à Bruxelles. Le matin l'on se réunirait en sections comme suit : philologie classique, philologie germanique, histoire et géographie. Vers 1 heure, on déjeunerait en commun. A 3 heures, on tiendrait une séance plénière pour l'approbation des comptes et les communications d'intérêt général.

La première séance de la Société réorganisée eut lieu le 6 novembre 1898, dans les auditoires de l'Université libre. Journée consacrée à l'admission de nouveaux membres, à la constitution définitive des sections. De nouveaux Statuts furent arrêtés dans la séance de mai 1899 (pp. 88 et suiv. de l'*Annuaire*).

Depuis lors, les séances, régulièrement tenues le deuxième dimanche de mai et de novembre, ont été fécondes en discussions scientifiques dont les résumés, communiqués par les secrétaires des sections, forment le texte du présent volume.

Parmi les discussions qui présentent une ampleur, un intérêt particuliers, citons celle qui eut pour objet la méthode historique de Karl Lamprecht et à laquelle prirent part MM. le R. P. De Smedt, Pirenne, Hulin, Leclère, etc. (pp. 115-126).

Le R. P. De Smedt prétendait expliquer tout le système de Lamprecht par le déterminisme et l'évolutionnisme de cet historien.

M. Hulin nous semble avoir vu plus juste lorsqu'il dit que la vraie question qui sépare Lamprecht de ses adversaires est non celle de la liberté, mais celle de « l'efficacité historique de la liberté individuelle ». — « Lamprecht nous montre l'histoire au point de vue des masses et notamment des facteurs économiques. C'est une histoire *partielle*... Ceci n'est point un reproche : toute œuvre scientifique part d'un point de vue volontairement choisi... »

La séance de novembre 1899 vit se former une quatrième section, celle de Pédagogie, sous la présidence de M. Hoffmann.

La vitalité de la Société s'atteste encore par ce simple fait que le nombre des membres, anciennement d'une soixantaine seulement, atteignait à la fin de 1899 le chiffre de cent quarante.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Université libre de Bruxelles : Nominations. — Par suite de la démission de M. De Paire, le Conseil d'administration a chargé M. le professeur Van Engelen des cours de Chimie pharmaceutique et de Chimie toxicologique, et M. le professeur Herlant du cours de Pharmacie pratique. Actuellement, les cours de l'Ecole de pharmacie sont répartis comme suit :

M. Van Engelen : Chimie analytique qualitative et quantitative — Chimie toxicologique — Chimie pharmaceutique.

M. Herlant : Pharmacognosie, altération et falsification des matières médicamenteuses et alimentaires — Pharmacie pratique.

Donations. — L'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole polytechnique a fait don de 200 francs à l'Institut de mécanique;

Il a été fait don au Cabinet d'archéologie classique, par M. Buls, de différents albums et, par un généreux anonyme, d'une somme de 500 francs.

Union des Anciens Étudiants. — M. le docteur Jacques remplace M. Jacqmain comme président, et M. Jacqmain succède à M. Hymans comme délégué au Conseil d'administration.

Mort de M. Georges Brugman. — La nouvelle de la mort de M. Georges Brugman a causé, à Bruxelles, une douloureuse émotion, qui eut sa répercussion dans toutes les classes de la société. Ceux qui, comme lui, firent de leur fortune un usage aussi généreux sont trop rares pour qu'on ne leur adresse quelques mots d'hommages et de regrets, au risque même de heurter un peu leurs sentiments d'extrême modestie. M. Brugman avait une haute conception de la charité; aucune misère, aucune souffrance ne lui étaient indifférentes. Il fit le bien pour le bien, sans ostentation. Son activité ne se bornait pas aux œuvres charitables et philanthropiques. Nous tenons à rappeler la générosité dont il fit preuve vis-à-vis de notre Université, lors de la fondation récente de l'Institut de bactériologie et d'hygiène.

« Chaque jour, a dit M. Montefiore-Lévi, nous apportait un nouveau témoignage de son souci de rendre service à l'humanité. Peu d'hommes ont fait un aussi noble usage de leur fortune que celui qui vient de disparaître, mais dont le souvenir restera vivant dans des milliers de cœurs reconnaissants. »

Un hommage à l'Université. — Dans la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, M. Ch. Mesdach de ter Kiele écrit, à propos d'Auguste Orts : « Si, à raison de son jeune âge, il ne fut pas appelé à l'honneur de concourir à la formation de l'Université libre (1835), il ne tarda pas à témoigner, par son zèle à ressaisir le passé, de quel secours il eût été à l'édification de cet établissement scientifique, si décrié à son origine, et que nous voyons aujourd'hui rayonner d'un incomparable éclat, ne recrutant son personnel que parmi les plus hautes illustrations. »

Les Associations d'étudiants. — La *Revue internationale de l'Enseignement* publie, dans le compte rendu du Congrès international d'enseignement supérieur, le résumé de la discussion sur les associations d'étudiants. Outre l'intérêt très vif que présente cette question en elle-même, la réunion de professeurs de tous les pays d'Europe ne pouvait manquer d'apporter dans le débat beaucoup d'inédit. Maintenant que nous connaissons l'opinion des maîtres, il eût été intéressant de connaître celle des étudiants. Malheureusement, on sait que le pseudo-Congrès d'étudiants réuni à Paris, au mois d'août, n'a été qu'un prétexte à séances tumultueuses et à ordres du jours aussi grandiloquents qu'inutiles; peu importe la manière irrégulière dont le Congrès avait été convoqué : les délégués se trouvaient réunis à Paris, il leur était donc possible de faire de bonne besogne; ils ont préféré donner le spectacle ridicule d'un Congrès d'opérette ou d'une Chambre des députés; c'est d'autant plus regrettable que l'idée des Congrès internationaux d'étudiants est une idée neuve et qu'elle risque fort de disparaître après cet échec. Espérons néanmoins qu'elle sera reprise tôt ou tard par des organisateurs plus habiles et plus sérieux.

Quoi qu'il en soit, en l'absence de l'opinion des étudiants, nous croyons intéressant de résumer ici l'opinion des maîtres, d'autant plus que nous avons, à Bruxelles, une Association générale jeune et active qui pourra y trouver peut-être quelques idées à creuser et à exécuter. M. S.

M. Hauvette demande un premier groupement qui réunisse, dans l'enceinte même de la Faculté, les élèves des mêmes maîtres, dans des conditions propres à favoriser surtout leurs études spéciales. Au dehors, une liberté entière serait laissée aux étudiants, soit pour organiser leur

vie matérielle, soit pour choisir les camarades destinés à devenir les compagnons et les témoins de leur vie de chaque jour. Ainsi se formeraient des associations d'étudiants qui s'attacheraient aux mêmes doctrines religieuses ou philosophiques, qui seraient originaires de la même région ou de la même province, qui auraient des goûts analogues pour les exercices physiques et les sports. Dans les grandes circonstances, pour les fêtes universitaires et patriotiques, ces associations, diverses d'origine et de but, se réuniraient et agiraient de concert.

Pour M. Strowski, professeur au lycée Voltaire, il ne suffit pas, pour créer des associations, d'invoquer le plaisir de s'associer, l'avantage d'avoir des réductions chez les commerçants ou au théâtre, des revues, des livres, un local pour causer; il faut qu'il y ait communauté de sentiments. Plus le sentiment est chaleureux et permanent, plus le groupement est vigoureux. Dans certains pays, le patriotisme local sert de base à l'association, et en France, par exemple, des associations d'étudiants bretons auraient des chances d'être vivantes. Mais elles ne le seront véritablement que si elles font appel au sentiment religieux et au sentiment politique. On objecte qu'on introduit ainsi des causes d'intolérance et de discorde. Mais ces groupements en libres-penseurs, catholiques, protestants, israélites, en socialistes, radicaux, conservateurs, etc., seront des associations d'étudiants, et si on les unit toutes dans une sorte de conseil, la fraternité s'établira nécessairement et naturellement entre elles. Puis la haute culture de l'intelligence, l'exemple des maîtres, l'atmosphère de l'enseignement supérieur créeront un état d'âme où la tolérance, le respect des pensées d'autrui et l'amour de la vérité remplaceront l'âpreté et l'intolérance. Enfin, toutes les convictions qui profitent du développement des idées de solidarité et d'humanité; si on ne les exaspère point, si on ne les aigrit point en les dédaignant ou en les isolant, elles s'uniront dans un même amour de la vérité et du bien à répandre. Les associations confessionnelles et politiques d'étudiants maintenues par la camaraderie, par la méthode scientifique, par l'autorité des maîtres dans une mutuelle tolérance et intelligence sont dignes d'être encouragées par les Universités; elles seules ont chance de vivre et elles rendront au centuple, en activité et en fécondité, aux Universités ce que les Universités leur auront donné en sympathie et en protection.

M. Pierre Ponnelle parle des institutions qui, de temps immémorial, existent en Suède. Chaque province de Suède possède, à Upsal et à Lund, une *nation* ou corporation où chaque étudiant de la même région doit s'inscrire d'office à son entrée à l'Université. Chaque corporation possède un *gård* ou local qui devient un « home » délicieux pour les citoyens académiques. On y voit de vastes locaux, tels que salles de lecture et d'études avec une bibliothèque courante au service des intéressés; l'étudiant y trouve un précieux matériel d'études, souvent trop coûteux pour lui à acquérir; aide et conseils lui viennent aussi des aînés en

bien des cas. Une salle de fêtes et des jeux de toute sorte procurent à la jeunesse les saines distractions de son âge. Un jardin, des plantations d'arbres entourent ces *gård*; les plus jeunes y prennent leurs ébats et rafraichissent ainsi de la façon la plus saine les forces émoussées par l'étude. Outre l'étude et le plaisir, les *nations* ont un *convict*, restaurant où les ressortissants trouvent à bon compte une excellente nourriture de famille. Les corporations suédoises sont arrivées par des legs successifs à un bien-être peu commun; elles viennent en aide à l'étudiant nécessaire et lui facilitent singulièrement le séjour à l'Université. Chaque *nation* est administrée par un comité choisi par les étudiants, assisté de l'un des professeurs titulaires.

M. Jean Brunhes, professeur à l'Université de Fribourg, résume le débat. Les questions soulevées dans le rapport de M. Hauvette se ramènent à deux principales, et dans ces deux questions, il s'agit de savoir : a) ce qui serait utile pour les étudiants; b) en quoi l'Université doit intervenir pour réaliser ces utiles desiderata.

I. *Résidences universitaires*. — Il importe de se préoccuper de plus en plus de l'organisation matérielle des étudiants et de leur assurer des logements, des cercles, des distractions et la nourriture dans les meilleures conditions possibles. Chaque Université, en tant que corps, doit donc avoir pour mission première de faire une enquête sur les résidences universitaires qui existent et de trouver les moyens de les faire connaître aux étudiants. Si vous consultez le *Deutscher Universitäts-Kalender* (Berlin, Simion), vous voyez mentionner, avant même les noms des professeurs et les programmes des cours des différentes universités, des renseignements essentiels pour les étudiants : prix approximatifs des logements, des pensions, indications de chambres meublées, de restaurants et de résidences universitaires. Faisons cela ou faisons autre chose. Mais il convient de s'inspirer de plus en plus de pareils faits.

II. *Associations d'étudiants*. — Un des faits les plus importants concernant l'organisation des étudiants en Suisse, c'est cette association représentative des différentes associations universitaires qu'on appelle à Genève le « Conseil des Etudiants » et que nous appelons à Fribourg « l'Akademia »; mais peu importent les noms divers : la chose est excellente, et voici les distinctions très importantes que me suggèrent ces faits : ne jamais confondre les diverses associations universitaires avec cette *Akademia* qui a seule le droit d'être regardée comme une *Association générale* des étudiants. En France, on a eu le grand tort de donner le nom d'Association générale à une association particulière et c'est peut-être ce qui a paralysé le mouvement d'association parmi les étudiants. Pour en venir à ce qui devrait être, voici, à mon sens, comment il serait opportun de considérer et d'organiser les différentes associations des étudiants universitaires.

a) *Les associations universitaires* proprement dites, réelles; elles seraient

admisses à prendre ce titre après une enquête brève du Conseil de l'Université ; elles seraient diverses, comme en Allemagne et en Suisse ; elles seraient ce qu'elles voudraient ; elles s'appelleraient « Union chrétienne » ou « Cercle catholique » ou « Ligue démocratique des Écoles » (je prends à dessein, Messieurs, des groupes existants pour nous rapprocher toujours des faits, et je ne vois pas d'ailleurs pourquoi aucune de ces associations serait exclue du droit d'être des associations universitaires).

b) *L'association générale des étudiants* qui serait constituée des délégués des différentes associations universitaires, élus par ces associations ; cette fois, ce serait bien une association générale. Et le Conseil des professeurs aurait là un organe très commode et tout trouvé pour se mettre en rapport avec tous les étudiants. De plus, pour que cette association générale soit vraiment au plus haut degré *générale*, il faudrait que les étudiants indépendants, ceux qui ne veulent entrer dans aucune association, les *Wilde* comme on les appelle en Allemagne, eussent aussi à l'association générale des représentants ; et on pourrait donner à ces indépendants le droit d'élire, suivant leur nombre, un, deux, trois délégués par Faculté(1). Ainsi l'association générale deviendrait une représentation réelle de *tous* les étudiants de l'Université. Et je proposerai, en tout cas, que jusqu'à nouvel ordre, les Universités refusent le titre d'association générale à toute association particulière. N'oublions pas que, souvent, l'association générale n'a pas précédé, mais suivi l'organisation des diverses associations particulières.

c) Il y a à distinguer, de tout ce qui précède, des groupements d'un autre ordre, ce qu'on pourrait appeler les œuvres *intergroupales* : associations de sport, de bienfaisance, de conférences, etc., qui pourraient comprendre des membres de diverses associations universitaires, sans être des associations universitaires proprement dites, les professeurs devraient encourager ces groupements, mais l'Université n'aurait pas à intervenir pour les reconnaître officiellement, comme pour les précédents.

M. Loutchinsky, professeur à l'Université de Kiew, parle des maisons d'étudiants en Russie. A Charkov, le bâtiment construit comme maison pour les étudiants a dû, faute d'étudiants, être converti en école vétérinaire. La même chose s'est produite à Odessa. On ne peut prévoir actuellement les résultats que donnera la maison d'étudiants Nicolas II, de Moscou, qui, d'ailleurs, en raison du prix élevé, 300 roubles par année, ne

(1) Nous préférons de beaucoup à ce système le système bruxellois par lequel les membres du Comité de l'Association générale sont élus, non par les membres de l'Association, mais par tous les étudiants. De cette manière, l'association porte parfaitement le titre d'Association générale ; les *Wilde* sont représentés suivant leur force ; et on évite d'autre part que des étudiants faisant partie de plusieurs cercles particuliers ne soient plusieurs fois représentés à l'association, ce qui doit forcément se présenter dans le système exposé plus haut.

pourra jamais convenir qu'à un petit nombre d'étudiants. Enfin, il faut rappeler que les Universités russes n'ont point le droit d'association et il serait par là même difficile de tirer de ce qui se fait à Moscou des applications pour les autres pays.

Nouvelle du Japon. — On se souvient de M. H. Furuya, qui passa, l'an dernier, si brillamment sa thèse de docteur en sciences politiques à notre Université, et qui publia à cette occasion une étude sur *le Régime représentatif au Japon*. Nous apprenons, de Tokio, que le jeune docteur vient d'être choisi par le marquis Ito, chef du Cabinet japonais, comme secrétaire particulier. Ces messieurs pourront causer ensemble de Bruxelles, car le marquis Ito visita jadis la Belgique, dans le voyage qu'il fit pour étudier les différentes constitutions européennes, avant de concourir à l'élaboration de celle que l'empereur du Japon octroya à son pays.

Association générale des étudiants. — Le Comité a constitué son bureau comme suit : président, M. Ch. Dam (médecine); vice-président, M. Alb. Devèze (droit); secrétaires, MM. Lepage (droit) et Malbrun (sciences); trésorier, M. De Graeuwe (médecine). Nous souhaitons au nouveau Comité de défendre aussi vaillamment que le Comité précédent les intérêts moraux et matériels de l'Association, l'Université et le libre-examen.

Le manque de place nous empêche d'insérer ce mois-ci le compte rendu d'une très intéressante conférence que M. le professeur Léo Errera a faite au Cercle des sciences. Il avait choisi comme sujet : « Les Plantes ont-elles une âme ? » Nous en publierons dans notre fascicule de janvier un compte rendu assez détaillé.

ERRATUM

A la page 191, ligne 4, c'est *Raginfred* qu'il faut lire, et non Rognifred.

L'ENFANT A L'OIE

PAR

SALOMON REINACH

Membre de l'Institut de France.

Le groupe célèbre désigné sous le nom de *l'Enfant à l'Oie* nous est connu par plusieurs répliques en marbre, toutes d'époque romaine, de travail un peu sec, mais qui permettent de se faire une idée très satisfaisante de l'original. La meilleure de ces répliques est à Munich (1); il y en a d'autres au Louvre (2), au Vatican (3), au Capitole (4), dans la galerie Torlonia (5) et dans la Collection Duval, à Morillon, près de Genève. Cette dernière, encore inédite, provient de Rome; elle est d'une remarquable conservation (fig. 1).

Il n'est pas douteux que l'original ne fût en bronze; c'est ce qui suffirait à prouver, dans plusieurs exemplaires, la présence, sous le ventre de l'oie, d'un support disgracieux qui ne devait certainement pas exister dans le modèle, où la légèreté de la matière le rendait inutile (6). D'ailleurs, le style des copies en marbre

(1) *Clarac*, 875, 2232.

(2) *Ibid.*, 293, 2226.

(3) *Ibid.*, 875, 2227.

(4) *Ibid.*, 874c, 2227A.

(5) REINACH, *Répert. de la Statuaire*, II, 466, 4. Pour des exemples du type de l'enfant à l'oie en général, voir STEPHANI, *CR. pour* 1863, p. 55, et E. GARDNER, *Journ. Hell. Stud.*, t. VI (1885), p. 8.

(6) ROBINSON, *Boston Catalogue of Casts*, n° 568.

accuse suffisamment l'influence d'un original en bronze pour dissiper toute incertitude à cet égard.

Le fait que nous possédons au moins six copies fidèles de ce groupe atteste qu'il était déjà célèbre dans l'antiquité. En 1848, Otto Jahn (1), dont l'opinion a été généralement acceptée, y reconnut une œuvre de Boéthos, mentionné par Pline comme ciseleur et comme statuaire. Le texte de Pline (XXXIV, 84) paraît légèrement altéré. Le ms de Bamberg porte : *Boethi quanquam argento melioris infans sex anno* (corr. *sex annis*) *anserem strangulat*. Au lieu de *sex anno*, on a successivement proposé *ex aere*, *eximie*, *ex animo*, *ulnis*, *vi annisus*, *annosum*, *vi annosum*, enfin *amplexando* (2). Je ne vois pas pourquoi l'on ne lirait pas simplement *sexennis*; la mention d'un enfant de six ans concorderait très bien, si l'hypothèse de Jahn est fondée, avec le témoignage des statues.

La date du toreuticien Boéthos est incertaine; on l'a tantôt placé au IV^e siècle avant Jésus-Christ, tantôt au III^e ou au II^e. Un premier indice doit nous conduire à reculer assez haut l'époque de son activité. Cicéron, dans la IV^e *Verrine* (3), raconte que Verrès a volé chez un homme de Lilybée une belle hydrie d'argent de la main de Boéthos et que ce vase était depuis plusieurs générations dans cette famille (*a patre et majoribus... relictum*). Verrès ayant commencé sa carrière de brigandages en 75 avant Jésus-Christ, on ne comprendrait guère l'expression qu'emploie l'orateur si Boéthos avait été un artiste du siècle précédent; il faut qu'il remonte tout au moins au III^e siècle pour que son œuvre ait pu se transmettre longtemps dans une même famille. Ainsi tombent les tentatives qu'on a faites pour identifier le Boéthos de Pline avec un sculpteur de ce nom qui, vers le milieu du II^e siècle, exécuta pour Délos une statue d'Antiochus IV Epiphane (4). On connaît d'ailleurs un troisième artiste homonyme, qui a signé

(1) *Sitzungsber. der Sächs. Akad.*, 1848, p. 47.

(2) Cf. SELLERS et JEX BLAKE, *The elder Pliny's chapters on the history of art*, p. 70.

(3) CIC., *In Verr.*, IV, 14, 32.

(4) *Bull. de Corresp. Hellén.*, t. III, p. 363. Cf. HELBIG, *Führer*, 1^{re} éd., n° 514 (identification retirée dans la 2^e éd., n° 532).

FIG. I.



L'ENFANT A L'OIE

(COLLECTION DUVAL, A GENÈVE)

avec Théodosios, sculpteur inconnu, une base de statue datant du début du I^{er} siècle et également exhumée à Délos (1).

La découverte des *Mimes* d'Hérondas, en 1891, a fourni un document nouveau applicable à Boéthos. On sait que le sujet du IV^e *Mime* est une conversation entre deux commères, Kynno et Kottalé, qui visitent ensemble le sanctuaire d'Asklépios, à Cos. Il est établi que ce petit poème a dû être écrit entre 265 et 250 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire antérieurement au milieu du III^e siècle (2). Le dialogue mentionne plusieurs œuvres d'art, objets de l'admiration des interlocutrices : 1^o Des statues (non autrement désignées) dues aux fils de Praxitèle; 2^o la statue d'une jeune fille qui regarde une pomme au-dessus d'elle (peut-être une Hespéride); 3^o un enfant serrant le cou d'une vieille et grande oie; 4^o la statue de Batalé, d'ailleurs inconnue; 5^o un tableau d'Apelle, représentant les apprêts d'un sacrifice. L'enfant à l'oie est décrit en quatre vers (30-33) :

Κεῖνον δὲ, Κυννοῖ, τὸν γέροντα, πρὸς Μοιρέων
τὸν γηναλώπεκα ὡς τὸ παιδίον πνίγει.
Πρὸ τῶν ποδῶν γούν εἴ τι μὴ λίθος, τοῦργον
ἔρεῖς λαλήσει...

“ Et regarde, Kynno, par les Parques! Comme cet enfant serre le cou de la vieille oie-renard! S'il n'y avait là du marbre, devant tes pieds, tu dirais qu'il va parler. „

M. Crusius a cru pouvoir conclure, de ces derniers vers, que le piédestal seul du groupe était en marbre et que le groupe lui-même pouvait être en bronze. Mais cette interprétation est forcée; le sens qui se dégage le plus naturellement du texte oblige d'admettre qu'il s'agit d'un groupe en marbre, comme l'ont compris la plupart des commentateurs.

Ceci fait difficulté, car les archéologues ont naturellement été tentés de reconnaître, dans le groupe de l'enfant à l'oie mentionné par Hérondas, l'œuvre célèbre de Boéthos qui, comme nous

(1) *Bull. de Corresp. Hellén.*, t. XI, p. 263.

(2) Voir GURLITT, dans les *Archäol. Epigr. Mittheilungen aus Oesterreich*, 1892, p. 169.

l'avons vu, devait être en bronze, si tant est que nos groupes de marbre en sont des répliques. Mais l'embarras cesse si l'on réfléchit que, dès le IV^e siècle, des œuvres de bronze ont souvent été copiées en marbre; un exemple concluant est la statue de Hagias, découverte à Delphes, copie en marbre d'un original en bronze de Lysippe, qui se trouvait à Pharsale (1). *L'Enfant à l'oie* de Cos pouvait fort bien être une copie en marbre de l'original en bronze de Boéthos, exposé peut-être dans un autre Asklépieion : on pense volontiers à celui d'Epidaure, qui était, suivant l'empereur Julien, comme la métropole de celui de Cos (2).

Si cette hypothèse est vraisemblable, — et je ne vois pas ce qu'on pourrait y objecter, — il faut en conclure que *L'Enfant à l'oie* de Boéthos était déjà une œuvre célèbre avant le milieu du III^e siècle, ce qui nous amène à placer l'auteur vers la fin du IV^e, du temps d'Alexandre le Grand ou de la première génération des Diadoques (3).

Les archéologues contemporains sont tous d'accord pour voir dans *L'Enfant à l'oie* une œuvre de genre. Les divergences d'opinion s'accusent quand il s'agit de déterminer le sens exact de la scène. Suivant Brunn (4) et Helbig (5), l'enfant s'efforce de retenir l'oie qui veut s'enfuir; suivant Wolters (6), il essaie ses forces sur l'oie en tentant de l'étrangler, comme Héraklès enfant étouffant les serpents envoyés par Héra [Overbeck parle même, à ce propos, d'Héraklès combattant le lion de Némée (7)]; enfin, M. Collignon écrit: « Un bambin joufflu et rieur retient prisonnière une oie qu'il a prise en amitié (8). » Ainsi, parmi les meilleurs juges, les uns

(1) Cf. *Revue archéol.*, 1900, I, p. 143 (d'après Erich Preuner). Le marbre est beaucoup trop faible pour qu'on puisse l'attribuer au maître lui-même.

(2) JULIEN, *Adv. Christ.*, p. 198. Cf. PAUSANIAS, III, 23, 7, et THRAEMER, *op. PAULY-WISSOWA*, t. II, p. 1671, 50.

(3) C'était aussi l'avis de Purgold, fondé sur la présence d'une autre statue de Boéthos dans l'Héraion d'Olympie (*Hist. Aufsätze... E. Curtius gewidmet*, p. 235.)

(4) BRUNN, *Glyptotek*, n° 140.

(5) HELBIG, *Führer*, n° 532.

(6) FRIEDERICH-WOLTERS, *Gipsabgüsse*, n° 1586.

(7) OVERBECK, *Gesch. der Griech. Plastik*, t. II, p. 182.

(8) COLLIGNON, *Hist. de la sculpture grecque*, t. II, p. 602.

pensent que l'enfant lutte avec conviction, tandis que les autres ne voient là qu'espièglerie. Pour moi, je me contente de partager l'avis des commères d'Hérondas : l'enfant serre le cou de l'oie le plus sérieusement du monde et je ne distingue pas plus de gaieté dans son expression que dans celle de l'oiseau étranglé. C'est le dernier acte d'un combat, dont le bambin sortira vainqueur ; mais rien n'indique encore que l'oie et l'enfant soient devenus de bons amis.

Assurément, il existe toute une série d'œuvres représentant des enfants qui jouent avec des oies, des cygnes, des coqs et d'autres oiseaux ; dans le nombre, il y a incontestablement des sujets de genre. Mais il ne s'agit pas de ces œuvres-là ; nous devons nous en tenir à celle de Boéthos, connue par six copies concordantes. Or, si l'on examine ces copies sans songer aux imitations plus ou moins lointaines dont je viens de parler, on reconnaîtra, je crois, que les archéologues se sont beaucoup trop pressés en englobant sous la désignation d'*œuvres de genre* des sculptures de caractère aussi varié.

Je ne veux même pas chercher si, vers la fin du iv^e siècle, il est déjà permis de parler d'œuvres de genre dans la grande sculpture ; l'essentiel, c'est que rien ne nous y autorise en présence des répliques connues du groupe de Boéthos.

A une époque où Jahn n'avait pas encore lancé son hypothèse, le baron de Witte écrivait quelques lignes dont je suis heureux de m'autoriser, car elles viennent à l'appui de ma manière de voir et semblent présager l'explication que je vais offrir plus loin : " Nous avouons avoir vainement cherché jusqu'ici, dit Jean de Witte (1), la signification de ce groupe (l'enfant à l'oie), trop fréquent et trop varié dans les nombreuses répétitions qu'on en connaît pour qu'on puisse le considérer comme une composition d'un caractère indifférent... Un fils de Jupiter, Hercule, attaqué immédiatement après sa naissance par les serpents que Junon avait envoyés, les étouffait dans son berceau. L'oie, le cygne surtout, sont, pour les enfants qui les approchent, de dangereux ennemis. L'enfant assez heureux ou assez

(1) *Elite des monuments céramographiques*, t. IV, p. 133.

fort pour étrangler l'oie qui l'attaque pouvait devenir ainsi vraiment un symbole de salut et, par conséquent, de régénération. » En écrivant ces lignes, J. de Witte songeait surtout à des vases et à des terres cuites où l'on voit un enfant bacchique jouant avec une oie, et il confondait ces représentations sans portée mythologique précise avec d'autres dont il entrevoyait la portée plus sérieuse. Il n'en reste pas moins qu'en s'inscrivant en faux contre cette rubrique trop facilement acceptée : *sujet de genre*, le vieil antiquaire belge, enivré de symbolisme, a fait preuve d'un tact archéologique dont il convient de lui savoir gré.

Si Boéthos n'a pas représenté un sujet de genre, la conclusion qui s'impose, c'est qu'il a traité un sujet mythologique. Cette conclusion est la nôtre, mais ici surgit la difficulté qui avait déjà arrêté J. de Witte : à quelle scène de la fable un pareil groupe peut-il faire allusion ?

J'avoue, d'abord, qu'aucun texte littéraire ne nous instruit d'un pareil épisode, mais j'ajoute aussitôt que nous sommes loin de connaître toutes les fables et que les peintures céramiques, si souvent inexplicables, suffisent à nous convaincre de notre ignorance à cet égard. S'il est toujours permis d'expliquer un monument de l'art par une tradition que le hasard nous a conservée, il n'est peut-être pas interdit, le cas échéant, de remonter d'un monument à la tradition ignorée qui a pu lui donner naissance.

Or, ce que J. de Witte ne savait pas, et ce que les inscriptions d'Épidaure nous ont appris en 1884, c'est que l'oie jouait un rôle dans le culte d'Esculape, rôle utile, assurément, aux malades, mais où ce volatile facilement irrité donnait cours à ses instincts violents et agressifs.

Dans la seconde stèle des guérisons découverte par M. Cavvadias à Épidaure, il y a un passage un peu mutilé qui relate la guérison d'un podagre. On lit : Τούτου υπαρχαν ποτιπορευομένου (lacune) αὐτοῦ τοῦς πόδας καὶ ἐξαιμάσσων ὑγιῆ ἐπόησε. M. Cavvadias n'avait pas tenté d'expliquer υπαρχαν. Traduisant cette inscription dans la *Revue archéologique* de 1885 (I. p. 265), je proposai de décomposer le mot en ὑπαρ et γάν (dorien pour χάν, oie) et de comprendre ainsi : « Comme cet homme approchait (du sanctuaire?) à l'état de veille, une oie se jeta sur ses pieds,

les ensanglanta et le guérit ainsi de la goutte. „ Cette hypothèse d'une oie attachée au sanctuaire d'Épidaure, ministre des guérisons du dieu, m'était tout naturellement suggérée par une étude publiée en 1884, à propos de la première stèle des guérisons (1), où j'avais mis en lumière le rôle analogue dévolu, dans le même sanctuaire, aux chiens et aux serpents sacrés. Mais MM. Baunack, von Wilamowitz et d'autres, qui publièrent le même texte après M. Cavvadias et moi, préférèrent interpréter *ὑπαρχάν* comme un seul mot, dans le sens de *secours*, ce qui rendait l'ensemble de la phrase inintelligible. C'est seulement en 1888 que M. Diels retrouva, sans doute indépendamment, mon explication (2), qui a été, depuis, adoptée par tout le monde, avec cette particularité qu'on l'attribue généralement à M. Diels (3).

Quoi qu'il en soit, nous savons aujourd'hui qu'il y avait à Épidaure des oies sacrées, comme il y avait des chiens et des serpents sacrés, et que les oies guérissaient les malades en se jetant sur eux et en les mordant, ce qui est un procédé un peu vif. Ce devaient être de redoutables oiseaux; mais comment étaient-ils venus à faire partie de la ménagerie guérisseuse d'Esculape?

C'est ici que l'hypothèse doit intervenir. Il existe, sur l'enfance d'Esculape, nombre de traditions locales discordantes, qui font intervenir des animaux protecteurs auprès du jeune dieu abandonné. Suivant la légende d'Épidaure (4), Coronis avait exposé Asklépios sur le mont Myrtion, où il fut nourri par une chèvre et protégé par un chien. A Thelpousa, on racontait qu'il avait été nourri par des tourterelles (5). Festus a recueilli l'écho d'une version qui le faisait nourrir par une chienne et expliquait ainsi

(1) *Revue archéologique*, 1884, t. I., p. 29

(2) DIELS, *Hermes*, 1888, p. 286.

(3) Cf. PRELLWITZ, *Dialektinschriften*, t III, p. 162.

J'ai protesté contre cette erreur persistante dans une *Chronique d'Orient*, t. II, p. 236. Je regrette de dire que M. Lechat (*Epidaure*, p. 148), tout en adoptant mon interprétation, cite en note des passages qui concernent les oies des temples, mais oublie que les oies du temple d'Épidaure ont été couvées à la *Revue archéologique*.

(4) PAUSANIAS, II, 26, 3.

(5) *Ibid*, VIII, 25, 11.

pourquoi il y avait des chiens dans les temples d'Esculape (1). Une vieille tradition suivie par Pindare (2) racontait qu'Esculape, enfant, avait été confié au sage centaure Chiron, qui l'éleva rudement sur la montagne. Combien d'autres légendes de ce genre ont dû se perdre, puisque Festus seul nous a conservé celle de la chienne nourricière d'Esculape! Et quelle n'est pas notre ignorance de tout ce qui touche à l'enfance du dieu guérisseur! Cependant, les Grecs avaient dû se demander pourquoi il employait comme ses auxiliaires le chien, le serpent et l'oie. Pour le chien, nous connaissons par hasard la réponse des exégètes : Esculape avait été nourri par une chienne, ou bien il avait été protégé, dans son enfance, par le chien du bon berger Aresthanas (3). Mais le serpent et l'oie n'ont pu jouer le même rôle : si Esculape leur commande, c'est qu'il les a soumis. On imagine volontiers un épisode de l'enfance du dieu où, comme Héraklès, il aurait vaincu un serpent pour en faire ensuite le ministre de sa volonté et de ses bienfaits. N'est-il pas permis de croire qu'un autre récit faisait de lui le vainqueur d'une oie sauvage, obligée, après sa défaite, de lui prêter son concours, non sans conserver l'humeur batailleuse qui paraît de façon si pittoresque dans le court récit de la guérison du goutteux?

Mon hypothèse consiste donc en ceci : je crois qu'Esculape enfant avait été attaqué par une oie et l'avait vaincue; je crois que cet épisode était raconté quelque part, peut-être à Épidaure même, peut-être à Thelpousa (4), et qu'un artiste du iv^e siècle, Boéthos, l'avait représenté dans un groupe en bronze, prototype de nos six *Enfant à l'oie*.

Quelques arguments complémentaires, à l'appui d'une hypothèse aussi hardie, ne seront certainement pas superflus.

Rappelons d'abord que le groupe signalé par Héronidas se trouve dans l'Asklépieion de Cos. Les commères ne disent pas que

(1) Cf. *Rev. archéol.*, 1885, I, p. 92.

E. Thraemer avance à la légère que Festus (ou son auteur) a confondu la chèvre avec la chienne (*ap. PAULY-WISSOWA*, t II, p. 1682, 58).

(2) Cf. LECHAT, *Epidaure*, p. 19 (d'après Wilamowitz).

(3) Voir l'article *Aresthanas* de THRAEMER, *ap. PAULY-WISSOWA*, t II, p. 668.

(4) Où existait un sanctuaire d'Esculape enfant (PAUSANIAS, VIII, 25).

l'enfant soit Esculape; elles l'appellent simplement Τὸ παιδίον, mais ces mots peuvent parfaitement désigner le dieu enfant.

En second lieu, et ceci est plus concluant, Boéthos, l'auteur de l'*Enfant à l'oie*, était précisément aussi l'auteur d'une statue d'Esculape enfant, qui paraît avoir joui de quelque réputation, puisqu'elle fut copiée à Rome sous l'Empire (1).

Nous possédons, en effet, d'anciennes copies de deux inscriptions grecques métriques découvertes à Rome, qui ont trouvé place dans l'*Anthologie* de Jacobs et dans les *Corpus*. Ces inscriptions sont des dédicaces d'un médecin de Smyrne, Nicomède, qui offre, à titre d'*ex-voto*, une statue d'Esculape enfant par Boéthos (2).

Τὰν παιδὸς καλλίσταν εἰκὼ τάνδε θεοῖο
 Παιάνος κούρου ματρὸς ἀπ' ἀρτιτόκου
 Δαιδάλλων μερόπεσσιν ἐμήσαο, σεῖο, Βοήθε,
 Εὐπαλάμου σοφίης μνᾶμα καὶ ἔσσομένοις, etc.

Au-dessus des épigrammes on lisait : Τῷ σωτήρι Ἀσκληπιῷ
 σῶστρα καὶ χαριστήρια Νικομήδης ἰατρός. — Τῷ βασιλεῖ Ἀσκληπιῷ
 σῶστρα καὶ χαριστήρια Νικομήδης Σμυρναῖος ἰατρός.

Il est à remarquer que le premier vers de la première épigramme est faux; M. Kaibel l'a rétabli comme il suit avec vraisemblance :

Τὰν παιδὸς καλλίσταν τὰν εἰκόνα τάνδε θεοῖο...

On peut encore se demander si ces vers sont bien du médecin Nicomède, comme aussi si la statue qu'il dédiait était bien un original de Boéthos. Tout bien considéré, j'aime mieux croire que la statue n'était qu'une copie et que les vers eux-mêmes dérivait, plus ou moins littéralement, de ceux qu'on lisait sur la dédicace de la statue originale de Boéthos, sculptée pour quelque Asklepieion grec et probablement transportée à Rome comme tant d'autres.

Il serait téméraire de supposer que la statue d'Esculape enfant

(1) M. Collignon dit à tort (*Hist. de la sculpture grecque*, t. II, p. 603) qu'on citait de Boéthos une Athéna à Lindos et il omet de mentionner la statue d'Esculape jeune.

(2) *Inscript. graecae Italiae*, n° 967; *Anthologie*, éd. Didot, t. III, pp. 37 38.

par Boéthos, mentionnée par ces inscriptions grecques de Rome, fût précisément l'*Enfant à l'oie*, car, dans les deux épigrammes, il n'y a pas la moindre allusion à la lutte de l'enfant avec un oiseau. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cela n'est pas impossible. D'ailleurs, vu la question qui nous occupe, l'important était de montrer que le sculpteur Boéthos, auteur présumé du prototype de l'*Enfant à l'oie*, où nous reconnaissons Asklépios enfant domptant une oie qui l'a attaqué, était aussi connu, dans l'antiquité, comme l'auteur d'une statue d'Asklépios enfant. Cette preuve faite, notre conjecture est encore loin d'être une certitude; mais elle a cessé d'être une de ces hypothèses gratuites que l'histoire de l'art a le droit de négliger.

La Fédération Australienne

PAR

H. SPEYER

Avocat,

Docteur spécial de la Faculté de Droit.

Le 1^{er} janvier 1901, le comte de Hopetown a donné lecture à Sydney de la Proclamation royale qui crée la Fédération australienne, par l'union, en un état unique, de toutes les colonies britanniques du continent australien.

Désormais, le premier jour du xx^e siècle est donc une des grandes dates de l'histoire d'Angleterre.

Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt, à cette occasion, de retracer à grands traits l'évolution du mouvement fédéraliste et d'examiner ensuite le monument juridique qui a consacré la naissance d'une nation nouvelle, appelée sans doute à jouer un rôle prépondérant dans l'avenir de l'hémisphère austral.

* * *

On connaît l'origine des premiers établissements anglais en Australie.

Fondés à la fin du siècle dernier, ils servirent d'abord presque exclusivement de colonie pénitentiaire et, comme tels, se trouvèrent soumis directement au gouvernement de la Couronne.

Au lendemain de la perte des colonies américaines, la politique du gouvernement britannique était d'ailleurs singulièrement méfiante et autoritaire.

Craignant de voir se renouveler la catastrophe qui lui avait enlevé les plus précieux domaines de son empire colonial, l'Angleterre exerçait sur les affaires de ses dépendances australiennes une surveillance jalouse, s'efforçant, d'une part, de limiter les libertés dont elles jouissaient et essayant, d'autre part, de rendre aussi avantageux que possible au point de vue commercial les liens qui unissaient les colonies à la mère-patrie.

Mais ce système ne pouvait résister longtemps aux attaques dont il allait être l'objet en Australie et en Angleterre même.

Tout d'abord, les colons commencèrent à s'insurger contre l'utilisation de l'Australie comme établissement pénitentier : l'afflux continu de déportés, qui n'avait pas été sans hâter le premier développement matériel de la colonie, devint pour elle une gêne intolérable, dès qu'elle eut atteint un stade plus avancé dans la voie de la civilisation et, vers 1840, le pouvoir central dut renoncer à utiliser l'Australie comme lieu de déportation.

Vers la même époque, les colons commencèrent aussi à réclamer instamment plus de liberté politique et administrative, et ils furent puissamment secondés, dans leurs revendications, par les événements qui se déroulèrent au Canada et en Angleterre même.

Au Canada, l'intervention constante du gouvernement métropolitain dans les affaires coloniales suscita un profond mécontentement, qui culmina, en 1837, en une véritable révolte, rappelant, par bien des côtés, la guerre de l'indépendance américaine.

Mais les temps étaient changés, et dès que les désordres eurent été réprimés (sévèrement, il est vrai), le gouvernement britannique, sur l'initiative de Lord John Russel, octroya une constitution parlementaire autonome avec un pouvoir exécutif responsable aux différentes provinces canadiennes qui, il ne faut pas l'oublier, ne constituaient pas encore un État unique (1).

L'Angleterre marchait en effet à ce moment dans la voie des fécondes initiatives, nées de la grande réforme électorale de 1832. L'esprit libéral qui l'animait était naturellement favorable à l'émancipation politique de toutes les dépendances, et de plus

(1) Loi du 23 juillet 1840, 3 et 4 Vict., c. 35.

la doctrine économique de l'École manchestérienne était inconciliable avec les exigences du système mercantile, qui unissait les colonies à la métropole à l'aide d'un double système de tarifs différentiels et protecteurs.

Aussi lorsque, invoquant l'exemple du Canada, les possessions australiennes (qui formaient déjà plusieurs unités administratives distinctes), réclamèrent à leur tour un gouvernement parlementaire, elles ne rencontrèrent guère de résistance et, dans certains milieux, on fut même tenté d'aller au delà de leurs désirs.

La majeure partie de l'opinion publique estimait que mieux valait concéder de bonne grâce ce qui finalement eût été arraché par la force, puisque la révolte américaine et l'histoire subséquente des autres dépendances démontraient qu'il était impossible de refuser aux colonies, dès qu'elles atteignaient un certain degré de maturité, les libertés et l'indépendance qu'elles réclamaient.

Les uns voyaient dans cette politique le moyen d'éviter la séparation complète qu'ils redoutaient; d'autres, moins optimistes, pensaient que ces concessions opportunes ne faisaient que retarder une séparation qu'ils prévoyaient pourtant inévitable.

Enfin, certains publicistes allaient jusqu'à prétendre qu'il était du devoir de la mère-patrie de préparer graduellement la séparation définitive, qu'ils envisageaient, non comme une calamité, mais comme l'aboutissement naturel de l'évolution politique et économique des colonies et l'application ultime des théories de l'École manchestérienne, résumées dans la formule célèbre : " *peace, reform, retrenchment* „ (1).

A leurs yeux, la séparation des colonies était une *réforme*, puisque en concédant le self-government, on généralisait le principe du gouvernement par le peuple; elle représentait la *paix*, puisque en se séparant de ses dépendances, l'Angleterre ne risquait plus de se voir entraînée à leur suite dans un conflit international; enfin, elle constituait assurément une *économie*, puisque en accordant aux colonies une autonomie complète, on se déchar-

(1) Paix, réforme, économie.

geait en même temps de l'onéreuse obligation de veiller à leur sécurité militaire (1).

En un mot, tantôt pour un motif, tantôt pour un autre, presque toutes les fractions de l'opinion publique étaient prêtes à accorder aux colonies l'indépendance qu'elles réclamaient, et ce fut donc sans opposition sérieuse que le gouvernement de Lord John Russel fit voter, en 1850, une loi " pour le meilleur gouvernement des possessions australiennes de sa Majesté „.

Cette loi ouvre la seconde période de l'histoire de l'Australie, celle qui pourrait être appelée la période de l'autonomie locale.

Elle autorisait le pouvoir central à doter chacune des colonies australiennes d'un gouvernement parlementaire mitigé, qu'elles auraient elles-mêmes la faculté de transformer plus tard en un gouvernement basé sur les principes du parlementarisme pur et de la responsabilité ministérielle.

La plus ancienne de toutes les colonies australiennes, la Nouvelle Galles du Sud, fut la première à user de ces nouveaux pouvoirs et, dès 1855, elle mettait en vigueur une constitution calquée sur la constitution britannique.

Cet exemple fut suivi la même année par la colonie de Victoria, constituée en colonie distincte depuis sa séparation d'avec la Nouvelle Galles du Sud, consommée en 1851.

Puis ce fut au tour de l'Australie du Sud, qui, fondée en 1835, obtint un gouvernement parlementaire en 1856, et de la colonie de Queensland, qui, séparée de la Nouvelle Galles du Sud en 1859, inaugura le gouvernement parlementaire en 1867.

Entre temps, les deux colonies insulaires, la Tasmanie, en 1855, et la Nouvelle Zélande un peu plus tard, adoptèrent la même politique et enfin, en 1890, l'Australie occidentale, la colonie la moins développée, finit, elle aussi, par être dotée d'un gouvernement représentatif.

Il serait fastidieux d'analyser minutieusement chacune de ces constitutions; leurs ressemblances sont si grandes d'ailleurs, qu'une description générale suffit pour donner une idée de l'en-

(1) Voyez sur l'opinion anglaise et les colonies : *Reign of Queen Victoria*, de H. WARD, t. I, pp. 414 et suiv.

semble de leur structure, si l'on a soin, au surplus, de signaler les rares différences qui les séparent.

Calquées sur la Constitution britannique, elles attribuent toutes le pouvoir législatif au gouverneur représentant la Reine et à deux chambres, dont l'une est toujours élective.

La loi électorale réglant le choix des députés à la Chambre basse varie beaucoup de colonie à colonie, mais, dans chacune d'elles, on constate une tendance à se rapprocher du suffrage universel. Le mode de nomination des membres de la Chambre haute est moins uniforme : dans trois colonies, la nomination appartient à la Couronne (1), dans les autres, le Sénat est élu par un corps électoral moins étendu que celui nommant la Chambre basse.

Enfin le gouverneur, nommé par le ministre des colonies d'Angleterre, représente en théorie la personne royale et exerce des pouvoirs d'une nature très complexe et sur lesquels il est nécessaire d'insister quelque peu.

Comme chef du pouvoir exécutif et dans ses rapports avec la colonie, le gouverneur se trouve dans la situation d'un souverain constitutionnel sous le régime parlementaire, c'est-à-dire qu'il nomme et révoque ses ministres; mais ceux-ci sont responsables devant les Chambres (dont ils doivent d'ailleurs faire partie), et, en fait, ce sont les votes parlementaires qui désignent implicitement au gouverneur l'homme politique auquel il doit faire appel, conformément à la pratique du gouvernement de parti.

D'autre part, comme membre du pouvoir législatif, détenteur de la sanction royale, la situation du gouverneur est très délicate. Sans doute, en sa qualité de souverain constitutionnel, il doit être guidé par l'avis de ses ministres dans l'usage de la prérogative; mais en sa qualité de délégué du pouvoir métropolitain, il doit aussi tenir compte des instructions qui lui sont données au nom du gouvernement de la Reine par le secrétaire d'État pour les colonies, qui dépend à son tour du Parlement impérial, c'est-à-dire de la Chambre des Communes ou, pour être plus exact encore, de la majorité qui siège dans celle-ci.

Il en résulte que le gouverneur d'une colonie autonome se

(1) La Nouvelle Galles, le Queensland et la Nouvelle Zélande.

trouve, en réalité, dans la nécessité de concilier deux lignes de conduite qui lui sont dictées par deux majorités parlementaires, dont l'une siège à Westminster et l'autre aux antipodes.

Aussi, pour lui permettre de faire face à une situation aussi difficile, dispose-t-il de pouvoirs plus complexes que ceux qui sont reconnus à la Reine dans la théorie constitutionnelle anglaise, car il peut non seulement sanctionner une loi ou y opposer son veto, mais il a aussi la faculté de " la réserver pour la considération de Sa Majesté britannique ", c'est-à-dire qu'il peut suspendre sa sanction et ajourner sa décision " jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté ait été notifié ". Enfin, même dans le cas où la sanction royale a été accordée par le gouverneur, la Reine peut encore la retirer (*dissallow*), lorsqu'Elle estime que son approbation a été abusivement donnée en son nom.

Tels sont les organes législatifs et exécutifs d'une colonie autonome; voyons maintenant quels pouvoirs elle peut exercer par elle-même et quels sont ceux que le gouvernement impérial s'est réservés.

Aux termes de la loi de 1865 sur la validité des lois coloniales (28 et 29 Vict. c. 63), le parlement d'une colonie autonome a les pouvoirs les plus étendus, puisqu'il est institué " *pour faire des lois pour la paix, la prospérité, l'ordre et le bon gouvernement de la colonie* ", avec cette seule restriction que ses décisions ne contiennent rien de contraire (*repugnant*) aux lois votées par le Parlement impérial, et déclarées par celui-ci spécialement applicables à la colonie en question.

De cette manière, le Parlement britannique s'est réservé le droit illimité de légiférer pour les colonies autonomes concurremment avec leur propre législature et, en vertu de la prééminence du pouvoir impérial, lui seul peut modifier les statuts qu'il a votés. Il n'y a à ce principe qu'une seule exception : depuis la révolte américaine, le Parlement impérial a renoncé au droit de lever des impôts dans les colonies au profit de la mère-patrie (18, Georges III, c. 12) (1).

(1) Voyez sur la force obligatoire respective des lois coloniales et des lois impériales : STEPHEN, *Commentaries of the law of England*, 12^e édit., t. I, pp. 101 et suiv., ainsi que *Journal of the Society of Comparative legislation*, 1900, t. V p. 276.

Mais de ce qu'en droit ce pouvoir de légiférer est illimité, il ne s'en suit pas que la mère-patrie en fasse grand usage. Bien au contraire, en général, elle n'est intervenue législativement que dans des matières d'importance secondaire et simplement dans le but d'assurer l'uniformité du droit intercolonial privé.

Dans tous les autres domaines, pleine et entière autonomie est laissée aux colonies et c'est ainsi, notamment, que les parlements locaux ont le droit d'abroger ou de modifier librement toutes les lois anglaises que le Parlement impérial n'a pas rendues *spécialement* applicables à la colonie, et qui s'y trouvent en vigueur uniquement en vertu du principe qui veut que toutes les dispositions du droit anglais existantes au moment de la fondation d'une colonie soient reçues dans celle-ci, en tant que les circonstances le permettent.

De même, l'indépendance financière des colonies autonomes va si loin qu'elles sont maîtresses de leur système d'impôts et règlent en toute liberté leurs tarifs extérieurs, comme le ferait un État souverain, avec cette seule différence que les négociations diplomatiques ont lieu par l'intermédiaire et au nom du gouvernement britannique. L'Angleterre a donc renoncé d'une manière si complète au système mercantile que chaque colonie australienne frappe de droits d'entrée presque prohibitifs les produits des autres colonies et de la mère-patrie elle-même, et quand celle-ci conclut un traité de commerce avec une puissance étrangère, elle stipule pour ses dépendances autonomes la faculté soit d'y accéder (comme une véritable personne du droit des gens), soit de conclure pour elles-mêmes des arrangements spéciaux (1).

Enfin, même en ce qui concerne le droit primordial et élémentaire de la défense nationale, les liens unissant les dépendances autonomes à la métropole sont fort ténus. Sans doute, celle-ci conserve le droit de faire tenir garnison à des troupes impériales sur des territoires autonomes, mais en fait, depuis le milieu de ce siècle, tous les contingents de l'armée de terre ont été successivement retirés et la charge d'organiser la défense de leur territoire

(1) Voyez à titre d'exemples le traité anglo-italien du 15 juin 1883, article 19, et la convention franco-canadienne du 6 février 1893.

à leurs propres frais, et au moyen de fortifications et de milices locales, a été imposée aux colonies comme une conséquence naturelle de leur autonomie. Seule la flotte anglaise, institution purement britannique payée par les contribuables anglais, veille toujours jusqu'aux confins les plus reculés de l'Empire; dans ces dernières années pourtant, quelques colonies australiennes (en échange d'avantages secondaires) ont volontairement contribué, dans une faible mesure, à l'entretien de l'escadre spécialement chargée de la protection du continent australien.

En dernière analyse, en dehors du droit d'allégeance qui historiquement rattache les colonies autonomes à la couronne britannique, en dehors de la prérogative royale et du pouvoir législatif prééminent exercés, l'une par les gouverneurs, l'autre par le Parlement impérial avec une circonspection extrême, le seul lien de droit unissant les colonies à la mère-patrie est un lien d'essence juridique.

Sans doute, la justice, tant criminelle que civile, est rendue en Australie par des tribunaux australiens, appliquant les lois australiennes et chacune des colonies possède un Tribunal suprême, mais en tout dernier ressort la décision finale appartient au Comité judiciaire du Conseil privé, c'est-à-dire à un tribunal anglais, siégeant à Londres et devant lequel peuvent être portés indistinctement tous les litiges, quelle que soit la colonie ou la dépendance dans laquelle ils ont été jugés.

L'organisation du Comité judiciaire du Conseil privé est fort simple : il se compose du Lord Chancelier et de ceux des membres du Conseil privé qui remplissent, ou ont rempli certaines très hautes fonctions judiciaires.

En théorie, le Comité judiciaire n'est pas un tribunal, car il ne rend pas d'arrêt; l'appel étant censément interjeté devant la Reine elle-même, une fiction veut qu'elle rende elle-même la décision *sur l'avis* de ses conseillers; mais, en réalité, il s'agit d'une véritable Cour de justice, dont les pouvoirs et la compétence sont fort étendus; le Conseil privé peut connaître, en effet, de toute contestation de plus de 500 livres sterling, jugée en dernier ressort dans n'importe quelle dépendance britannique et, exceptionnellement, des litiges d'une importance moindre, s'il estime que l'affaire

présente un intérêt spécial au point de vue du droit ou de l'ordre public.

Sans doute, les appels au Conseil privé ne sont pas très fréquents, mais la possibilité de l'intervention du grand tribunal impérial, le prestige dont il est entouré, l'importance des questions de droit fiscal et constitutionnel qu'il est parfois appelé à résoudre, en font certainement un des liens les plus solides entre la mère-patrie et les colonies autonomes.

Tel est donc, décrit dans ses grandes lignes, le régime d'autonomie sous lequel vécurent la plupart des colonies australiennes depuis le milieu de ce siècle environ.

Examinons maintenant quels résultats ce régime a donné au point de vue matériel, politique et social.

La situation matérielle des colonies australiennes mérite de retenir l'attention en premier lieu et, pour se pénétrer de leur importance économique, il importe tout d'abord de se rendre compte de ce qu'est l'Australie considérée au physique et en elle-même (1).

La superficie de l'Australie est de 7,625,000 kilomètres carrés, c'est-à-dire que son étendue est à peu près égale aux deux tiers du continent européen (2).

Placé au milieu des mers australes, ce vaste continent accuse, d'une manière très générale, la forme d'un entonnoir, dont les bords seraient figurés par les côtes et dont le centre de dépression, constitué par le lac Eyre (à 70 pieds seulement au-dessus du niveau de la mer), est borné à l'Est par de vastes plaines et à l'Ouest par des plateaux d'une faible élévation.

L'intérieur comprend malheureusement de vastes régions qui comptent parmi les plus inhospitalières du globe. Couvertes d'une brousse impénétrable, presque complètement privées d'eau, soumises parfois à des températures de fournaise, elles ont longtemps fait reculer d'intrépides voyageurs, dont les travaux

(1) Sur l'Australasie, voyez : *Stanfords' Compendium*, par A. R. WALLACE (Londres, Stanford 1893).

(2) Voyez à ce sujet un curieux graphique dans l'*Illustration* du 26 décembre 1930, p. 407.

paraissent avoir établi que, dans l'état actuel, au moins un tiers de la totalité du continent est inhabitable pour les Européens.

Par contre, les pays côtiers (surtout ceux de l'Est) et la Nouvelle Zélande, cette admirable dépendance naturelle de l'Australie, font vivre aisément des populations blanches d'une densité considérable et, bien que le climat soit chaud et sec, dans son ensemble il doit être considéré comme propice au développement de la race blanche : en effet, les tables de mortalité accusent une moyenne vitale fort satisfaisante et, loin de constater chez les colons de la troisième ou quatrième génération des symptômes de dégénérescence, on trouve chez eux tous les signes de la force et de la jeunesse.

Cette race saine et robuste, qui a triomphé depuis longtemps des tribus autochtones, est d'origine presque exclusivement britannique; bien plus pure d'éléments hétérogènes que les populations des États-Unis ou du Canada, elle ne comprend dans son sein qu'une très faible proportion d'immigrants américains ou étrangers (1). De plus, elle s'est accrue si rapidement qu'elle n'a rien à redouter d'une immigration étrangère qui viendrait à se produire ultérieurement : alors que la population blanche de l'Australie et de la Nouvelle Zélande était en 1861 de un million 200,000 âmes seulement, elle atteint aujourd'hui le chiffre d'environ 4 1/2 millions d'habitants.

Le développement du mouvement commercial n'a pas été moins rapide : en 1898, le commerce extérieur de l'ensemble des colonies atteignait (en y comprenant les échanges intercoloniaux) 128 millions de livres sterlings, chiffre énorme pour une population aussi faible et qui paraît pourtant devoir suivre dans un avenir prochain une progression constante (2).

(1) Le recensement de 1891 donne les chiffres suivants :

2 1/2 millions nés en Australie ;

600,000 nés en Angleterre et en Pays de Galles ;

270,000 nés en Irlande ;

175,000 nés en Écosse ;

18,000 nés dans les possessions anglaises ;

100,000 nés aux États-Unis ou dans l'Europe continentale.

(2) Voyez dans la *Contemporary Review*, n° 416, l'article de Sir Robert Stout.

De nombreux facteurs contribuent à créer cette activité commerciale intense.

La merveilleuse fertilité de certaines parties du continent austral, la variété de son climat font que l'on y trouve des produits végétaux d'une diversité très grande; mais les principales sources de revenus de l'Australie sont l'élevage du bétail, celui du mouton et l'industrie minière (1).

Dans le monde entier, les produits de l'Australie dominent le marché des laines; en outre elle est en voie de révolutionner l'alimentation des classes pauvres en Angleterre par l'exportation de ses viandes congelées et, si l'histoire des ses gisements aurifères est bien connue, on ignore souvent que son sol renferme en outre d'autres richesses minérales d'une étonnante variété.

De ces brèves indications, il ne faudrait pas conclure pourtant que la population de l'Australie est essentiellement rurale ou qu'elle vit, principalement, dispersée dans des centres miniers; elle est au contraire bien plus urbaine et fortement centralisée, puisque la colonie-mère de New South Wales et la petite mais riche colonie de Victoria comprennent à elles seules la moitié de la population totale de l'Australasie (2 1/2 millions), tandis que les deux villes de Melbourne et de Sydney comptent 900,000 habitants.

Cette grande concentration n'est pas sans présenter des désavantages; en laissant subsister de vastes régions inhabitées, spécialement dans la partie occidentale de l'île, elle a retardé le développement des voies de communication et, malgré les sacrifices qui ont été faits en ces dernières années pour perfectionner les réseaux ferrés, télégraphiques et postaux, le voyage de Sydney à Perth, dans l'Australie occidentale, absorbe encore autant de temps qu'il en faut pour aller de Londres à New-York.

Dans son ensemble, la situation économique de l'Australie doit pourtant être considérée comme favorable.

(1) La statistique de l'élevage donne les chiffres suivants :

Moutons	122 millions
Bêtes à cornes	14 —
Porcs	1 1/2 —
Chevaux.	2 —

Si, d'une part, les grandes fortunes y sont fort rares, par contre, l'extrême misère ne s'y rencontre pas et une large aisance est répandue dans toutes les classes de la société.

Dans un discours dont les conclusions n'ont pas été réfutées, Sir H. Parkes déclarait, en 1894, que la fortune totale des colonies australiennes s'élevait, à la fin de 1892, à 1,169,000,000 de livres sterling, ce qui donnait à cette époque une moyenne de 309 livres sterling par habitant, moyenne bien supérieure à celle des autres nations et véritablement énorme pour un pays jeune, dont d'immenses richesses naturelles n'ont pas encore été développées (1).

Mais si la situation économique des colonies australiennes est satisfaisante, leur situation budgétaire est loin d'être aussi favorable : la nécessité de créer l'outillage d'un énorme continent nouveau et les exigences sans cesse croissantes d'une puissante démocratie ouvrière ont imposé de lourdes charges aux finances publiques et grevé les budgets au point d'y créer des déficits, qu'on a essayé de combler au moyen de mesures parfois périlleuses : l'emprunt, une rapide progression dans les impôts frappant la richesse et les hauts tarifs douaniers, qui contribuèrent à créer, entre les différentes colonies, un déplorable esprit particulariste (2).

De même dans le domaine politique et social, les colonies australiennes n'ont pas toujours reculé devant des expériences quelque peu hasardées : non seulement le suffrage universel est devenu le facteur politique dominant dans toutes les colonies, mais, de plus, la Nouvelle Zélande et l'Australie méridionale sont allées plus loin encore et ont accordé le droit de vote aux femmes ; d'autre part, à la suite de nombreux conflits avec les assemblées populaires, les Chambres Hautes, qui n'avaient pas une base élective, ont vu diminuer rapidement le peu d'influence qu'elles possédaient jadis (3), tandis que le pouvoir exécutif voyait,

(1) LECKY, *Democracy and Liberty*, t. II, p. 466.

(2) Sur le crédit public des colonies australiennes, voyez les lettres qui ont paru dans le *Times*, en novembre et décembre 1900.

(3) Voyez sur les Chambres nommées par la Couronne : *Journal of the Society of Comparative Legislation*, 1900, t. V, p. 229, article de M. Shephard.

lui aussi, son autorité énervée par des crises ministérielles sans cesse renaissantes; enfin, la puissance de la classe ouvrière, fortement organisée, n'a cessé de grandir et elle a exigé la création de législations ouvrières et agraires excessivement complètes et touffues, ainsi qu'une très large application des principes du socialisme d'État (1).

Omnipotence d'une assemblée unique et nettement démocratique, protectionnisme économique, application des doctrines interventionnistes dans le domaine industriel et agricole, tels sont donc les trois caractères dominants de la vie politique et sociale des colonies australiennes, et bien que la coexistence de ces trois conditions ait mis des pouvoirs énormes aux mains de gouvernements dominés eux-mêmes par la supériorité numérique des classes ouvrières, celles-ci, malgré certains écarts, n'ont pas réellement abusé de leur puissance.

Cette modération relative est d'autant plus remarquable que la démocratie australienne est née dans les conditions les plus défavorables. Dans la plupart des colonies, en effet, l'octroi de l'autonomie coïncida, à quelques années près, avec la découverte des gisements aurifères; celle-ci activa l'immigration d'une manière prodigieuse, mais provoqua, par là même, l'arrivée dans le pays d'individus entreprenants et énergiques, mais dépourvus d'éducation et souvent d'une moralité douteuse; c'est à ces hommes, pourtant, que le self-government confia, du jour au lendemain, l'exercice de la puissance politique, et malgré l'absence des éléments conservateurs, si nombreux dans les civilisations anciennes, malgré la brusquerie de la transition, qui ne permit pas aux traditions d'opérer leur action apaisante, ces jeunes communautés ont justifié, en somme, la confiance que la mère-patrie leur avait témoignée, en 1850, en supprimant les entraves qui gênaient leur libre développement.

Mais si les colonies étaient libres de toute entrave imposée par la mère-patrie, elles étaient libres aussi de tout lien les unissant entre elles.

(1) La législation agricole la plus complète est celle de la Nouvelle Zélande, tandis que la législation ouvrière a reçu les plus grands développements dans la colonie de Victoria.

Cette indépendance réciproque était-elle favorable à leur prospérité économique et à leur stabilité politique ?

Peuplées par des rejetons d'une même race, unies par la nature de leur commune situation géographique, n'avaient-elles pas des intérêts semblables, sinon identiques, et fallait-il laisser subsister entre elles des barrières artificielles nées, pour la plupart, de simples hasards historiques, plutôt que de poursuivre la réalisation d'avantages communs au moyen d'une union plus étroite ?

Ces questions se posaient il y a un demi-siècle déjà, et dans le bill de 1850, qui octroyait l'autonomie, la création d'un conseil fédéral des colonies australiennes avait même été prévue. Abandonné au cours des débats parlementaires, ce projet fut repris à divers moments par les gouvernements coloniaux eux-mêmes, mais sans jamais aboutir, jusqu'à ce qu'enfin, en 1881, un homme d'État remarquable, Sir Henry Parkes, premier ministre de la Nouvelle Galles du Sud, se mit à la tête du mouvement fédéraliste et lui imprima une énergie nouvelle.

Les circonstances d'ailleurs étaient devenues singulièrement favorables. Tout d'abord, les Australiens avaient devant les yeux, depuis 1867, l'exemple des colonies canadiennes : groupées en une fédération, sous la menace d'une guerre avec les États-Unis, elles avaient trouvé, dans cette union plus étroite, non seulement une sécurité extérieure plus grande, mais encore une stabilité intérieure mieux assise, un développement matériel plus régulier et plus harmonique, ainsi qu'une autorité et un prestige plus grands à l'égard de la métropole et des pays étrangers.

Ces résultats n'avaient pas échappé à la perspicacité des hommes politiques australiens, et lorsque, vers 1880, devant le développement formidable des entreprises coloniales chez toutes les puissances européennes, les colonies se sentirent vaguement menacées par certains appétits visant, il est vrai, des archipels encore inoccupés, le remède qui, dans des circonstances analogues, avait raffermi la sécurité des colonies américaines se présenta tout naturellement à leur esprit (1).

(1) Les difficultés diplomatiques avec l'Allemagne au sujet de la Nouvelle Guinée sont l'incident international le plus marquant de cette période (1881-1885).

D'autre part, trente années de gouvernement autonome avaient profondément modifié les sentiments réciproques des colons et des Anglais de la mère-patrie.

Aux colonies, la métropole n'apparaissait plus sous l'aspect d'un gouvernement centralisateur, systématiquement hostile à la liberté, dont l'intervention méfiante et tatillonne gênait constamment le libre développement de communautés jeunes et vivaces; la Grande-Bretagne se présentait sous les traits d'une auguste protectrice, bienfaisante et libérale, qui accordait à ses rejetons l'appui de sa puissance et de sa richesse.

Simultanément, en Angleterre, l'opinion publique avait cessé de considérer les colonies comme de lointaines dépendances, perdues au bout du monde, aussi difficiles à gouverner qu'à protéger militairement et commercialement et bonnes, tout au plus, à servir de refuge aux miséreux de la métropole. On s'habituaît, au contraire, à voir en elles des clientes précieuses, dont le commerce extérieur s'alimentait presque totalement en Angleterre et d'utiles débouchés, où les cadets pouvaient se créer un avenir dans un milieu rappelant la mère-patrie, sans rompre les liens d'intérêt et d'affection qui les rattachaient au " vieux pays ", grâce à la facilité croissante des communications.

De l'ensemble de ces circonstances, il résultait que, loin de considérer la séparation de la mère-patrie et des colonies comme un événement désirable ou tout au moins inévitable, on commençait de part et d'autre à envisager la possibilité d'une fédération impériale, qui réunirait en un faisceau plus solide toutes les dépendances de la Grande-Bretagne, et ce rapprochement réciproque favorisa singulièrement le mouvement qui tendait à unir plus étroitement entre elles les colonies elles-mêmes.

Il était manifeste, en effet, qu'une union plus intime entre la Grande-Bretagne et ses dépendances ne pourrait se réaliser qu'après l'amalgamation préalable de toutes les colonies autonomes en deux ou trois grands groupements, et c'est pourquoi le projet de fédération australienne recevait appui et encouragement non seulement de la part des patriotes australiens, mais aussi de tous les impérialistes qui, en Angleterre, au Canada ou ailleurs,

rêvaient la constitution de la Fédération de l'Empire britannique.

Dans ces conditions, le succès paraissait assuré et, dès 1883, une " Convention „ composée " des délégués des gouvernements „ de la plupart des possessions australiennes de Sa Majesté „ rédigea, à Sydney, un projet portant création d'un conseil fédéral de l'Australasie.

Ce projet fut successivement approuvé par les législatures de Queensland, de Tasmanie, de l'Australie méridionale, de l'Australie occidentale et ratifié enfin, en 1885, par le Parlement impérial (1).

Ce titre de " Conseil fédéral de l'Australasie „ était fort mal choisi et ne répondait pas à la vérité des faits. Tout au plus s'agissait-il d'une simple confédération d'états, pareille à celle qui exista entre les États de l'Union américaine, pendant la période intermédiaire qui s'écoula depuis le commencement de la révolution jusqu'à l'adoption définitive de la constitution.

Par sa composition, le Conseil fédéral n'était en effet qu'une simple réunion de délégués représentant des gouvernements, dont la participation à l'œuvre commune était purement volontaire; la minorité n'était nullement liée par les décisions de la majorité; il n'y avait ni budget, ni pouvoir exécutif, ni pouvoir judiciaire communs; à tout moment, chacun des États représentés pouvait dénoncer l'acte d'union et, en fait, trois colonies seulement, parmi lesquelles ne figuraient ni la Nouvelle Galles ni la Nouvelle Zélande, se faisaient régulièrement représenter aux sessions bisannuelles.

Les résultats de la Convention de 1881 ne répondirent donc pas à l'attente générale, et il en fut de même de toute une autre série de tentatives qui s'échelonnèrent de 1883 à 1895 (2).

C'est qu'en effet des difficultés de tout genre apparaissaient plus graves, à mesure que l'on se rapprochait de la réalisation pratique du projet d'union.

(1) 48 et 49 Vict. C. 60. Voyez DARESTE, *Les Constitutions modernes*, 2^e édit., t. II, p. 566, ainsi que *Juridical Review* de juin 1900, article de M. Kirkpatrick.

(2) Les plus importantes furent la conférence intercoloniale tenue à Londres, en 1887, sur l'initiative de Sir Henry Parkes et, en 1891, une convention nationale de l'Australasie, à Sydney.

Sans doute, le sentiment public y devenait de plus en plus favorable et les nécessités d'une défense commune, la similitude de langue, de race, d'institutions politiques donnaient une justification rationnelle à ce sentiment; mais il était contrecarré, d'autre part, par de puissants intérêts matériels, des jalousies invétérées et des rivalités déjà anciennes.

Comment concilier, par exemple, les prétentions de la Nouvelle Galles et de la colonie de Victoria, qui réclameraient certainement toutes deux l'honneur et le profit de voir établir chez elles le siège du gouvernement fédéral, en invoquant, l'une son titre de colonie-mère, l'autre son développement économique et social plus perfectionné ?

Comment garantir, d'autre part, à l'Australie occidentale et à la Nouvelle Zélande, que leur situation excentrique ne les exposerait pas à voir sacrifier leurs intérêts à ceux des colonies moins éloignées ?

Comment dissiper les craintes que ressentaient les colonies les moins peuplées au sujet de la prédominance numérique de leurs cocontractants (1); comment rassurer celles qui n'étaient pas endettées outre mesure, relativement au crédit de celles qui pliaient sous le fardeau d'emprunts énormes ?

Comment fusionner enfin en un système fiscal unique la liberté commerciale de la Nouvelle Galles, l'étroit protectionnisme de Victoria et les systèmes plus ou moins intermédiaires des autres colonies, sans sacrifier ni les intérêts de Melbourne, ni ceux de Sydney, ni les desiderata des comtés agricoles du Queensland et de l'Australie méridionale, ni ceux des consommateurs des agglomérations minières de l'Australie occidentale, eux-mêmes en opposition avec les exigences protectionnistes des pro-

(1) Voici quelle était la population des colonies contractantes, en 1899, d'après les documents officiels (Livre bleu, 1900, c. d. 124, n° 17).

Nouvelle Galles du Sud	1,348,400
Victoria	1,162,900
Queensland	432,400
Australie du Sud	370,700
Tasmanie	182,300
TOTAL	<u>3,546,700</u>

ducteurs des autres parties de cette même colonie? (1).

Certes, le problème était difficile à résoudre, mais deux facteurs, l'un moral, l'autre matériel, en acquérant rapidement une importance inattendue dans un milieu déjà préparé par les causes que nous avons dites, donnèrent au mouvement fédéraliste l'impulsion définitive.

De 1891 à 1895, une crise financière intense, dont les causes sont encore obscures, s'abattit sur l'Australie, ruinant les entreprises privées qui paraissaient les mieux assises, menaçant même le crédit public; toutes les colonies indistinctement furent atteintes, les plus protectionnistes comme les plus libre-échangistes; toutes se sentirent ébranlées jusque dans les fondements mêmes de leur constitution économique.

L'effet de ces catastrophes fut considérable. L'opinion comprit clairement que, malgré des divisions factices, tous les États australiens étaient en réalité unis par une solidarité économique, dont les lois étaient plus fortes que les lois humaines; devant un péril commun, on sentit le besoin de supprimer les barrières qui entravaient la liberté des communications entre les différentes parties d'un même continent et " l'intercolonial free trade „ apparut comme le meilleur moyen de réparer les effets de la redoutable crise par laquelle on venait de passer.

De plus, la conscience de cette solidarité, quelque douloureux qu'en aient été les premiers effets, donna au peuple australien une conception plus nette de sa nationalité.

Une similitude de race, de langue, de religion, d'institutions politiques et d'intérêts matériels ne suffit pas, en effet, pour créer une nationalité; ce qu'il faut avant tout, c'est que cette masse homogène ait conscience de sa personnalité et qu'elle acquière ainsi cette unité morale, qui, seule, peut mettre en action les affinités préexistantes et transformer ainsi en une société, une agglomération inorganique.

(1) Voyez sur ce point, notamment, l'intéressant procès-verbal de la Conférence des délégués australiens et du ministre des Colonies, tenue à Londres, le 5 avril 1900 (Livre Bleu, 1900, C. d. 158, document n° 21), et la correspondance avec l'Australie occidentale dans le même recueil.

Né sous la menace de dangers extérieurs, accentué par les effets d'une crise économique intense, le sentiment national australien trouva enfin un puissant excitant dans l'opinion publique anglaise.

Le prestige de la dignité impériale et d'une domination politique mondiale, la gloire des armes, celle d'une évolution ininterrompue pendant des siècles vers la liberté civile, politique et religieuse, le rayonnement d'un trône occupé près d'un siècle par une femme, dont l'âge et les vertus incarnent si bien dans l'imagination populaire l'idée de la mère-patrie, l'éclat d'une civilisation ancienne, aristocratique et raffinée, mais toujours vivace et saine, assurent à l'opinion publique anglaise un incontestable ascendant au sein de communautés jeunes et, partant, sans histoire ni traditions et dans lesquelles le développement intellectuel et artistique devait nécessairement être moins rapide que les progrès matériels.

Aussi, les éloges que les publicistes et les hommes politiques anglais prodiguaient aux chefs du mouvement fédéraliste, les honneurs qui leur furent accordés (notamment à l'occasion des jubilés royaux), les hautes destinées que les hommes d'État les plus autorisés s'accordaient à prédire aux colonies unifiées, en laissant entrevoir la possibilité de leur participation à la direction des affaires impériales, tout, en un mot, flattait l'amour-propre des Australiens, créait autour de l'idée fédérale de multiples sympathies et, en apportant une consécration extérieure et hautement " *respectable* " au sentiment national, lui donnait une importance qu'il n'avait pas acquise jusque là aux yeux des coloniaux eux-mêmes.

Aussi, malgré des difficultés passagères, les choses marchèrent-elles rapidement (1).

Dès le début, on donna une base franchement démocratique au mouvement fédéraliste, en y associant directement le peuple lui-même. En effet, en janvier 1895, une conférence des premiers ministres australiens décida que chacun d'eux soumettrait à la

(1) Pour l'histoire de l'élaboration du projet de Constitution, voyez les articles de M. Harrisson Moore dans la *Revue du Droit public et de Science politique*, 1899, n^{os} 2, 5 et 6.

législature de la colonie qu'il représentait, un projet de loi autorisant le peuple à élire des délégués à une Convention chargée de rédiger un projet de constitution fédérale.

L'année suivante, les élections eurent lieu dans la Nouvelle Galles, la colonie de Victoria, l'Australie du Sud, l'Australie occidentale et la Tasmanie, et, malgré l'abstention de la Nouvelle Zélande et du Queensland, en 1897, la Convention se réunit à Adelaïde. Les membres qui y siégeaient représentaient assez exactement les différentes tendances de l'opinion australienne; c'étaient pour la plupart des hommes politiques déjà très en vue dans les Parlements de leurs colonies respectives et les débats révélèrent leur réelle compétence; presque tous firent preuve d'une connaissance sérieuse des différentes théories constitutionnelles et quelques-uns montrèrent même qu'ils avaient une compréhension profonde de l'histoire politique de l'Angleterre, des États-Unis et du Canada.

D'une manière générale, les principes du droit public anglais et américain servirent de base à la discussion et celle-ci aboutit au vote d'un avant-projet, qui fut soumis à l'examen et aux observations des Parlements des diverses colonies.

A la lumière de leurs débats, l'avant-projet élaboré à Adelaïde fut réexaminé dans deux nouvelles sessions de la Convention, tenues successivement à Sydney et à Melbourne; il fut définitivement adopté le 16 mars 1898.

La première étape était franchie, mais il restait à soumettre le projet à un referendum populaire dans chacune des colonies contractantes, c'est-à-dire dans la Nouvelle Galles, Victoria, la Tasmanie, l'Australie du Sud et le Queensland qui, sur ces entrefaites, avait accédé à la Convention, compensant ainsi la défection de l'Australie occidentale survenue entre temps.

Le recours au referendum constituait en lui-même une innovation. Jamais, en Australie, le corps électoral n'avait été appelé à participer directement à la confection des lois et il faut bien avouer que cette première expérience ne fut guère heureuse. Malgré l'importance énorme de la question et l'activité de la propagande, les abstentions furent très nombreuses: moins de la moitié des électeurs inscrits prirent part au scrutin et le nombre total de

votants fut inférieur à celui des suffrages exprimés dans l'élection générale précédente.

Partout, cependant, la cause de la fédération l'emporta, à une majorité écrasante dans la colonie de Victoria, à 5,000 voix seulement sur 134,000 votants dans la Nouvelle Galles du Sud. Cet échec relatif remettait tout en question.

En effet, l'adhésion de la Nouvelle Galles du Sud constituait une condition *sine qua non* pour la constitution de la fédération, à raison de l'importance prédominante de cette colonie. Or, en vertu de la loi ordonnant le referendum, la simple pluralité des voix était insuffisante pour entraîner l'adhésion d'une colonie; un quorum spécial avait été fixé pour chacune d'elles et, dans la Nouvelle Galles, il n'avait pas été atteint.

La difficulté pourtant n'était pas insurmontable. Presque partout l'opposition à la loi avait été dirigée, non pas contre l'idée même de la fédération, mais contre certaines dispositions particulières du projet. Spécialement dans la Nouvelle Galles du Sud, on n'avait pas osé s'attaquer ouvertement au principe de l'union; malgré les craintes qu'inspiraient les tendances protectionnistes qui allaient dominer la politique douanière de la fédération, le thème habituel des critiques avait consisté à soutenir que le projet était antifédéral et, avec plus ou moins de sincérité, on s'était borné à en réclamer un autre plus parfait.

Dès lors, une transaction n'était pas impossible., et les premiers ministres, réunis en une nouvelle conférence, s'efforcèrent d'en trouver les bases, en proposant divers amendements au projet qui avait fait l'objet du premier referendum.

Ces amendements furent soumis à un second plébiscite et successivement adoptés par les colonies contractantes en juin, juillet et septembre 1899. Partout la majorité fut plus forte que lors du referendum précédent; spécialement dans la Nouvelle Galles, elle fut de 25,000 voix (1).

(1) Voici les chiffres de ce second referendum :

	Pour la fédération.	Contre la fédération.
Victoria	152,635	9,804
New South Wales . .	107,420	82,741
South Australia . .	65,990	17,053
Queensland	35,181	28,965
Tasmania	13,437	791

Cinq colonies ayant ainsi manifesté leur volonté formelle de contracter une union indissoluble sous la forme fédérale, il ne restait plus qu'à obtenir l'assentiment de la métropole, qui était nécessaire, à raison des modifications profondes que la création de cet organisme nouveau faisait subir à toute la structure politique du continent australien.

Successivement, les législatures votèrent, au milieu d'un grand enthousiasme, des adresses priant la Reine de soumettre au Parlement impérial un bill les autorisant à s'unir pour créer, sous la constitution qu'ils avaient préparée, le " Commonwealth of Australia „ et cinq délégués furent envoyés à Londres pour assister le gouvernement anglais au moment de la discussion du bill et pour obtenir du Parlement qu'il l'acceptât en bloc et sans amendement (1).

Les bonnes dispositions du gouvernement britannique à l'égard de la fédération australienne ne faisaient pas de doute; mais comme il s'était tenu sur la réserve la plus complète pendant que le projet s'élaborait en Australie (s'abstenant d'intervenir même par voie de conseils), le moment était venu pour lui d'examiner avec attention un projet qui, comme on le verra dans un prochain article, modifiait profondément, non seulement l'organisation intérieure des colonies, mais aussi leurs rapports avec la mère-patrie elle-même.

(1) Voyez Livres Bleus, 1900, C. d., 124, pp. 18 et suiv., ainsi que C. d. 158, p. 19, document A.

La Légende héroïque française

PAR

Carl VORETZSCH

Professeur à l'Université de Tubingue.

TRADUCTION DE B. JOFE

Etudiant à la Faculté de Philosophie et Lettres.

(Suite et fin.)

Il est évident que, à l'origine, cette légende héroïque était plutôt franque que française, plutôt germanique que romane. Témoins Hugdietrich qui, d'après son rôle, correspond, dans l'épopée allemande, au grand roi des Francs, Clovis; le fils de celui-ci, Wolfdietrich, la copie légendaire de l'historique bâtard Théodoric (1); le roi Hygelac, du *Beowulf*, qui est le Viking Chrochilaich vaincu par le Mérovingien Théodebert. La légende n'est cependant pas restée longtemps exclusivement germanique. Depuis leur réunion sous le sceptre mérovingien, les populations romanes se sentirent membres du nouvel empire et eurent, elles aussi, leur part des exploits et de la fortune des maîtres. Des Francs, elles apprirent, grâce aux chansons et aux légendes franques, les faits et gestes des Mérovingiens d'autrefois; les évé-

(1) Dans la première édition, j'ai identifié, en suivant l'opinion courante, Hugdietrich à Théodoric. Des recherches plus approfondies m'ont conduit à l'identification indiquée dans l'édition présente.

nements dont elles furent témoins prirent dans leur propre imagination une forme légendaire. Très tôt, la légende germanique et la légende romane s'établissaient ainsi parallèlement et se confondaient. Une séparation définitive se produit seulement après le partage de l'Empire par les traités de Verdun et de Meerssen, car les parties ainsi obtenues correspondaient, en général, aux frontières de langues germanique et romane. Mais la légende carolingienne, à cette époque, était profondément enracinée dans la mémoire du peuple : sa survivance dans l'épopée française du Moyen Age nous en témoigne abondamment. Et c'est dans cette épopée et non point dans les traditions indigènes que puisent les poètes allemands et néerlandais qui chantent des épisodes de la légende carolingienne (1).

Entre les événements historiques de l'époque mérovingienne et carolingienne et le tableau largement esquissé qu'en donnent les épopées du XII^e siècle, il y a une période de transition qu'il est assez malaisé d'étudier avec quelque chance de succès. Précisément, l'origine de cette période où se développa plutôt la légende que la poésie, reste, pour nous, la plus enveloppée de ténèbres. Seule, l'étude de quelques sujets particuliers de légendes peut faire la lumière et nous permettre de jeter un coup d'œil certain sur les sentiers enchevêtrés de la tradition.

(1) En retraçant l'évolution de la légende héroïque, je ne touche ici qu'indirectement à l'origine de l'épopée héroïque française. Je ne conteste pas toute raison d'être à la théorie qui veut que de véritables chansons, des cantilènes aient précédé les épopées proprement dites; cependant, aucune preuve solide ne parle en sa faveur. Et après les conclusions de Pio Rajna, on ne pourrait même plus prendre à témoin la *Chanson de Faron (Origini)*, p. 473). En outre, de telles cantilènes n'ont pas dû servir, dans chaque cas, de précurseurs à une épopée; enfin, les cantilènes ne suffisent pas pour expliquer la genèse des épopées d'une époque postérieure. Du reste, je ne sais si l'on peut parler en général de chansons historiques dans le sens propre du mot. Si nous examinons les véritables chansons populaires, c'est-à-dire les chansons chantées réellement par le peuple, comme celles qu'on a vu se produire lors des guerres de 1866 et de 1870-71, nous constatons que presque jamais on n'y raconte ou décrit un fait historique important. C'est plutôt un événement touchant, mais absolument ordinaire, qu'on chante, comme, par exemple, la mort d'un soldat chargeant son camarade de ses derniers adieux à sa femme ou à sa fiancée, les soucis et les pleurs de la famille restée là-bas, dans la maison lointaine, etc. Quant à l'histoire réelle, elle sert seulement de fond et y est susceptible de changements et d'oubli tout autant que, d'après G. Paris, dans la tradition orale.

On peut supposer qu'en général les conditions de développement de la légende et la façon dont il s'accomplit furent les mêmes partout. Ici, comme ailleurs, il est une nécessité essentielle à la formation de la légende, c'est l'inconscience de la production. En cela, elle est opposée à la poésie où le poète, qu'il écrive une épopée nationale ou un roman d'aventures, se rend parfaitement compte des transformations qu'il fait subir à la tradition. Aujourd'hui encore, une nouvelle transmise de bouche en bouche dénature et exagère un événement, et la légende d'autrefois se formait de la même façon. Il est vrai que la comparaison avec les temps actuels ne peut être absolument rigoureuse. A notre époque, il est difficile à une véritable légende de se former, ou, du moins, si elle y parvient, c'est d'une manière très modeste et seulement dans des milieux restreints de la population. Tout le monde sachant lire, l'école, les ouvrages historiques et les journaux fixent l'événement et le présentent constamment à l'attention. Néanmoins, il est hors de doute que, dans des milieux restreints, de grands hommes contemporains prendront, au siècle prochain, une forme légendaire analogue à celle qu'a aujourd'hui Frédéric le Grand dans ces innombrables anecdotes qui devraient seulement le caractériser et que les illettrés ne sont pas seuls à raconter comme des faits établis.

Par conséquent, comme le nombre d'épopées composées immédiatement après l'événement est en minorité et que, d'autre part, la légende s'attache rapidement à celui-ci, on devra considérer la tradition orale comme un intermédiaire entre l'histoire et l'épopée. J'ai montré plus haut que, à l'origine, il n'y a pas de contradiction entre la légende et la poésie. Celle-ci et la tradition orale conservent la légende : dans la seconde, elle subit, pour ainsi dire, un développement organique, dans la première des changements anorganiques résultant de l'intervention subjective du poète.

Quelques mots aussi sur la date de l'origine de la poésie héroïque en France. Le document authentique le plus ancien en notre possession est la *Chanson de Faron*, empruntée, d'après Pio Rajna, à la *Vita Chilleni* et datant, en conséquence, de la fin du VII^e siècle. Mais, depuis, Hermann Suchier, par ses recherches (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XVIII, 175), a ébranlé la foi universelle en sa haute antiquité. Selon lui, on ne peut plus considérer la *Vita Chilleni* comme la source de la chanson. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas déterminer exactement l'âge de celle-ci. Nous n'avons que le *terminus ad quem*, qui doit se placer probablement vers le milieu du IX^e siècle. Quant à la question de savoir si, avant la *Chanson de Faron*, il y a eu d'autres poèmes (chansons) épiques, nous ne pouvons l'affirmer ni l'infirmier.

Comment, dans ces conditions, devait-il en être à une époque où l'instruction n'était pas générale ; où l'étude de l'histoire et la critique des sources étaient plus qu'élémentaires et où les ouvrages historiques, fort imparfaits, avaient un nombre de lecteurs incomparablement moindre que n'en a actuellement le premier livre venu, édité, grâce à l'imprimerie, à des milliers d'exemplaires ? L'histoire ne devait-elle pas tout naturellement devenir légende en un temps où la tradition orale était un moyen important, parfois unique, de transmettre les événements historiques ? Une campagne victorieuse, une glorieuse bataille, une action d'éclat et même une défaite désastreuse ou la mort d'un guerrier illustre ne pouvaient manquer de frapper l'imagination des contemporains. Les récits de ces événements continuaient à circuler dans le public, même après que la mort en avait enlevé les témoins. Plus longtemps on en parlait, plus la tradition devait s'éloigner de la vérité historique. Et la figure du héros célèbre finissait par apparaître à la postérité, seulement dans des contours généraux auxquels la fantaisie ou les ressouvenances ajoutaient des traits s'accordant avec ceux-ci et aidaient ainsi l'imagination du peuple à achever le portrait d'un personnage à proportions gigantesques.

Déjà dans le moine de Saint-Gall, cent ans après l'événement historique, le Franc Autcharius nous apparaît comme une figure entourée de légendes. Le chroniqueur nous racontant le séjour de celui-ci auprès du roi Didier, nous dit comment, monté sur une haute tour avec son hôte, il lui expliqua que Charles n'était dans aucune des troupes de l'armée qui s'avancait, puis enfin s'évanouit à l'apparition de Charles vêtu de fer. Plus tard, le Franc félon, qui combattait contre Charlemagne dans les rangs du roi de Lombardie, devient un héros qui, pendant de longues années, résiste, tout seul, dans un château abandonné, à l'armée entière de l'empereur. Et puis, pour finir, l'homme qui luttait si courageusement contre Charlemagne se change en un paladin de son ancien adversaire et délivre la France des Sarrasins.

Ce n'est là qu'un exemple puisé dans une foule de cas analogues. La légende de Roland, celle des fils Aymon et de bien d'autres héros se sont probablement développées d'une manière

identique pour atteindre, graduellement, la forme que nous connaissons.

L'évolution de la légende se produit à l'aide d'ornementations éthiques et poétiques d'un caractère général. L'élément éthique, qui a joué aussi un certain rôle dans la lutte pour la formation de la légende héroïque allemande, trouve, ici encore, une application. Il est bien vrai qu'il n'a jamais fait créer un type à part dans la légende française, mais bien un pendant à un type déjà existant, un ami ou un ennemi. Si, et nous en sommes sûrs, Roland est un personnage historique, nous ne savons rien sur l'origine, l'histoire, et la vie de son ami Olivier, dont il fut d'abord l'adversaire et dont il devint ensuite le fidèle compagnon d'armes. Le sage et prudent Olivier est, en réalité, la contre-partie de l'impétueux et hardi Roland. La *Chanson de Roland* les caractérise bien tous les deux en quelques mots :

Rolanz est preus et Oliviers est sages.

On reconnaît ici la légende, cette légende qui plaça Olivier à côté de Roland, comme elle a placé le vieux Hildebrand auprès du jeune Dietrich.

Le vieux Naimis, le Nestor des héros français, serait-il aussi un personnage secondaire mis là dans le seul but de servir de conseiller à Charlemagne? Du moins, on peut considérer comme infructueuses les tentatives faites pour y retrouver un personnage historique (1). Du reste, qui pourrait, dans ce cas, avoir une certitude complète?

Mais si, d'un côté, la légende crée ainsi des personnages nouveaux, elle en fusionne, d'autre part, plusieurs en un seul, lorsque l'occasion en est fournie par l'identité des noms ou des exploits. Le fameux Guillaume d'Orange, centre de tout un

(1) S. RIEZLER, *Naimis von Bayern u. Ogier der Däne* (Sitzungsberichte der philos. philol. u. hist. klasse der k. b. Akad. der Wiss., 1892, p. 713), considère Grifo, tombé comme rebelle en 753, comme le prototype de Naimis. Seuls des faits sans importance plaident pour cette ressemblance. La vie, le caractère et le nom de ces deux personnages diffèrent trop pour qu'on puisse leur accorder la moindre importance. Cf. encore G. PARIS, *Romania*, 22, p. 329, et O. SCHULTZ-GORA, *Z. f. rom. Phil.*, 18, p. 127.

cycle de légendes, a pour prototype le plus rapproché le comte Guillaume de Toulouse, qui livra aux Sarrasins, en 793, la sanglante bataille de l'Orbieu, et mourut le 28 mai 812 dans le couvent de Gellone. Ses rapports avec le jeune roi Louis d'Aquitaine apparaissent dans le *Couronnement de Louis*; le souvenir de ses luttes avec les Sarrasins retentit dans la description de la bataille d'*Aliscans*; le *Moniage Guillaume* parle de son entrée au couvent. Mais ici il y a, dans certains détails, confusion avec la vie de son arrière-petit-fils, Guillaume le Pieux. Son rôle, comme protecteur de Louis contre des vassaux prétentieux ou rebelles, paraît surtout influencé par des figures d'une époque postérieure, comme le duc des Normands, Guillaume Longue-Épée, ou Guillaume IV Fierabrace de Poitiers; enfin, avec les récits de ses guerres contre les Sarrasins se sont combinés les faits et gestes de différents personnages appelés aussi Guillaume, et même au XI^e siècle, le célèbre chef des Normands, Guillaume Fierabrace, paraît avoir exercé une certaine influence sur la forme de la légende de Guillaume, par ses luttes et ses victoires en Apulie et en Sicile (1). Il n'en est pas autrement de Charlemagne, le héros du cycle le plus vaste et le plus important. Dans la *Chanson de Roland* et ailleurs se reflètent des événements vécus par lui, tandis que le Charlemagne des *Fils Aymon* est en réalité son aïeul, Charles Martel, contemporain du fameux Eude de Gascogne, représenté dans le poème sous le nom de Yon de Bordeaux, qui a donné l'hospitalité aux fils Aymon. Quant

(1) A propos de la légende de Guillaume, voir les travaux récents de P. RAJNA, *La Cronaca della Novalesa e l'epopea Carolingia* (Romania, 23, 36-61). — CLOËTTA : *Die beiden Altfranzösischen Epen vom Moniage Guillaume* (Archiv für das Studium der neueren Sprachen u. Litteraturen, 93. pp. 399-447); *Die der Synagon-Episode des Moniage Guillaume II zu Grunde liegenden historischen Ereignisse*, dans *Abhandlungen*, Prof. Adolf Tobler dargebracht, etc. Halle, 1895, pp. 240-268; *Die Enfances Vivien. Ihre Ueberlieferung. Ihre Cyklische Stellung*. Berlin, 1898 (Eherings Romanische Studien, IV). — Ph.-Aug. FECKER : *Die Altfranzösische Wilhelmssage u. ihre Beziehung zu Wilhelm dem Heiligen*. Halle, 1896; *Der Südfranzösische Sagenkreis*, etc. (voir plus haut); *Der Quellenwert der Storie Narbonesi*. Halle, 1898; Ad.-Fr. REINHARD, *Die Quellen der Nerbonesi* (thèse de doctorat, Halle). Altenburz, 1900. — Léonard WILLEMS, *L'Élément historique dans le couronnement Loois*, Gand, 1896; (*Université de*

à ses rapports avec ses vassaux, le Charlemagne des Fils Aymon, comme celui de Huon de Bordeaux, se conduit, non pas comme il convient au grand Empereur, mais comme le firent seulement ses descendants, les Carolingiens de la décadence. Les personnes et les événements des époques, tant antérieures que postérieures, sont confondus avec ce qu'il y a eu de plus retentissant, avec ce qui a le plus frappé l'imagination populaire.

On peut donc ainsi faire une esquisse générale de la naissance d'une légende, de son développement et, enfin, de son adaptation aux formes sous lesquelles elle nous a été le mieux transmise. Mais pour être à même de faire une étude détaillée de ce si vaste domaine, il est besoin de maintes recherches particulières, d'une connaissance approfondie des sources où nous puisons nos renseignements sur l'épopée, et, enfin, d'une critique minutieuse. Or, ici précisément, il y a presque manque absolu d'un élément, dont l'utilité, pour la solution de l'énigme, serait incontestable : la source immédiate, la tradition orale. Nous ne sommes point étonnés de ne trouver, actuellement, que peu de souvenirs de ces temps glorieux et de constater que même ce que nous en découvrons peut avoir une origine assez tardive et avoir, probablement, subi l'influence de la poésie. La légende, attachée à certaines personnes, à certaines époques, vit dans d'autres conditions que la chanson ou le conte populaire qui s'adaptent à tous les milieux et à tous les temps, et changent seulement çà et là de forme.

C'est pourquoi le souvenir des anciennes légendes s'est conservé

Gand Recueil de travaux publié par la faculté de phil. et lettres, 19^e fascicule). — A. JEANROY, *Études sur le cycle de Guillaume au Court-Nez (Romania)*, 25 355-380; 26, 1-33, 175-207). — G. SCHLÆGER : *Die Altfranzösische Prosafassung des Moniage Guillaume* (Archiv. für das Stud. der neuer Sprach. u. Litt. 97, p. 101-128; 241-282; 98, p. 1-45 (Voir aussi, CLOËTTA, *ibid.*, p. 45-58). — J. WEISKE : *Die Quellen des Altfranz. Prosaromans von G. d'Orange* (thèse de doctorat). Halle, 1898. — R. ZENKER : *Die histor. Grundlagen der zweiten Branche des Couronnement de Louis*, Halle, 1899. — Enfin, il faut mentionner les éditions suivantes : *Les Enfances Vivien*, par Wahlund et Feilitzen; Upsala et Paris 1895. — *La Prise de Cordres et de Sébille*, par Ovide DENSUSIANU, Paris, 1896 (Soc. des anc. textes). — *Les Narbonnais*, p., par H. SUCHIER, Paris, 1900, 2 vol. (Soc. des anc. textes).

seulement la où elles se sont fixées à certains endroits ou se sont transformées en contes. Leur utilité, dans ce cas, pour notre étude, est insignifiante : nous ne pouvons tirer de leur examen d'autre avantage qu'une preuve générale de la popularité de tel ou tel héros. A Soissons, par exemple, un *Fief Roland* évoque le souvenir de ce preux; la *Brèche Roland* rappelle ses coups d'épée dans les Pyrénées; la *Tour Charlemagne*, à Nice, Tours et ailleurs, fait penser au grand Empereur, et bien d'autres vestiges encore de l'époque médiévale nous montrent la réputation des différents personnages d'alors. Il n'y a pas bien longtemps, il y avait à Reims des maisons et des boutiques portant le nom d'Ogier pour enseigne et, pour ce cas, on peut dire avec certitude que la légende locale a été influencée par la poésie postérieure qui place certains événements dans cette ville (1). Il en est de même des légendes récemment recueillies sur la trahison de Ganelon et qui se rapportent à une tour crevassée, à Heilly, près de Corbie, dans le département de la Somme (2). Des légendes allemandes, comme celle du Charlemagne de l'Untersberg, sont aussi peu particulières au grand Empereur qu'à Frédéric I^{er}, la légende du Sauveur attendant son jour dans une montagne étant répandue partout et reportée sur n'importe quel héros du passé, là où un peuple opprimé ou vaincu espère la liberté ou attend de nouveaux jours de gloire.

Nous devons donc, pour l'étude de la légende héroïque, nous adresser aux sources écrites; nous devons consulter les témoignages de l'existence de la vieille légende que le hasard nous a conservés; scruter les monuments qui, dans un but ou dans un autre, ont utilisé et adapté ses données. Les chroniqueurs dont la bonne foi a cru à l'historicité des traditions légendaires et qui leur ont donné une place dans leurs chroniques sont aussi de précieux auxiliaires dans ces recherches. La poésie épique, à l'époque de sa splendeur, depuis le XI^e jusqu'au XIII^e siècle, se

(1) S.-L. DEMAISON, *Les Portes antiques de Reims et la Captivité d'Ogier le Danois*. (Travaux de l'Académie Nationale de Reims, t., I.XV.) Reims, 1881.

(2) Cf. CARNOY, *Les Légendes de Ganelon ou Ganelon (Romania, XI, 410)*, 1882.

base, indirectement, il est vrai, et seulement en partie, sur la légende héroïque. Il faut y ajouter les poèmes latins qui, faits d'après des traditions plus anciennes, nous permettent de jeter un coup d'œil sur une époque plus reculée de la poésie héroïque nationale.

Les chroniqueurs mérovingiens, Grégoire de Tours au vi^e siècle, Frédégaire au vii^e siècle, l'auteur de *Gesta Regum Francorum* (*Liber historica*) au viii^e siècle, racontent, outre les événements dont ils furent témoins, beaucoup de choses qu'ils ont, sans aucun doute, puisées à des sources étrangères. Et il est naturel aussi qu'ils n'aient pas dédaigné la tradition orale, d'autant plus que, dans certains cas, ils n'avaient point d'autre alternative. On le reconnaît facilement, quand Grégoire de Tours s'en rapporte à un « on raconte », à un « on dit », au lieu de s'en référer à des annales ou à d'autres sources écrites; ou bien lorsque les faits rapportés trahissent eux-mêmes la légende. Ne se croirait-on pas dans le domaine de la légende quand Childéric, chassé par les Francs, laisse à un ami sûr la moitié d'une pièce d'or avec prière de la lui envoyer au moment où l'heure du retour aura sonné? Ou bien encore lorsque Dagobert, poursuivi par les Saxons, fait parvenir à son père Clotaire, en signe de détresse, une touffe de cheveux qui lui a été enlevée dans la bataille? La poésie postérieure ne s'est pas fait faute de profiter de ces traits. Elle les reporte tantôt à l'un, tantôt à l'autre personnage, et précisément la préférence de la poésie pour ces détails nous montre avec d'autant plus de certitude leur caractère légendaire.

Il en résulte que non seulement l'histoire des ancêtres des Mérovingiens, Clodion et Mérovée, est légendaire, mais aussi que la fuite et le retour de Childéric, son amour pour la reine Basine, la demande en mariage de Clotilde de Bourgondie par Clovis, la destruction du royaume de Thuringe, la guerre de Clotaire contre les Saxons et tant d'autres épisodes sont entremêlés d'éléments empruntés par les chroniqueurs à une légende héroïque qui, à cette époque, était en plein épanouissement.

Outre les trois grandes chroniques précitées, d'autres ouvrages, d'une importance moindre et de date ultérieure, nous fournissent des renseignements sur l'histoire et la légende mérovingiennes.

Tels le livre sur les *Gesta Dagoberti*, et les Vies de Saints comme la *Vita Faronis*. Parfois aussi, des sources allemandes viennent compléter nos connaissances sur la légende franque. Ainsi, le *Res gestæ saxonica*, de Widukind, moine de Corvey, s'occupe de la fin du royaume de Thuringe.

Les chroniqueurs de la période carolingienne nous fournissent moins d'emprunts à la légende. On chercherait en vain des traits légendaires dans la *Vita Caroli* d'Eginhard, contemporain de l'Empereur, ainsi que dans ces Annales, qui remplacent alors les volumineux ouvrages historiques de l'époque mérovingienne. En revanche, le livre du moine de Saint-Gall peut nous montrer avec quelle rapidité, — et peut-être même déjà de son vivant, — la légende se mettait à entourer l'Empereur de son auréole. Des récits oraux et aussi, pour une large part, ceux du vieux guerrier Adalbert, qui avait servi sous Charles et avait combattu contre les Saxons, les Slaves et les Avars, ont fourni les matériaux au vieux moine chargé, en 883, par Charles le Gros, de mettre par écrit ce qu'il savait sur la vie et les exploits de Charlemagne. Et que de choses merveilleuses ne nous y montre-t-on pas? L'histoire du fondateur infidèle assommé par le battant de la cloche fondue par lui-même, en châtiment d'un vol qu'il avait commis; celle du géant Einhère qui, dans un combat contre des Slaves, en empala sept ou huit sur sa lance; la lutte de Pépin contre un lion; ou bien encore, comment l'empereur Charles, tout couvert de fer, apparaît aux portes de Pavie, la capitale de Didier, et comment ses armées se hérissent, tels les blés des champs, et se dirigent en ondulant vers les murs de la ville comme les sombres vagues du Pô et du Tessin.

Le moine de Saint-Gall est suivi d'autres chroniqueurs qui, sous le prétexte de raconter des faits historiques, écrivent en réalité de la pure légende. La Chronique novalésienne nous parle aussi de la destruction du royaume des Lombards, d'après la tradition indigène : le royaume succombe, si l'on en croit ce livre, par trahison. Un joueur de cor montre aux Francs le chemin à travers les montagnes et reçoit, en récompense, tout le pays qui s'étend jusqu'aux endroits où pénètrent les sons de son instrument. Une Vie de Sainte-Mathilde parle d'un combat singulier entre Charle-

magne et le Saxon Widukind pour décider du sort du peuple saxon.

Plus ces chroniques sont récentes, moins elles ont de valeur pour nous. Des ouvrages comme le *Magnum chronicum belgicum* ou comme la chronique de Jean de Preis d'Outremeuse sont plutôt de la poésie que de l'histoire. Bien plus, nous y rencontrons de nombreuses ajoutés personnelles faites dans le seul but de remplir des lacunes dans la tradition ou d'établir des rapports qui n'existent pas entre les différentes familles de la légende. Lorsqu'on fait de Naimés un frère de Tassilon de Bavière, personnage historique, ou de la mère de l'évêque Gerbald de Tondern, une tante d'Ogier, on nous présente des faits qui ne reposent sur aucune base. Ce sont là des produits de cette manie généalogique qui se manifeste aussi dans l'épopée de la décadence et dont le but est d'unir tous les héros par des liens de parenté ou de mariage.

La critique des sources historiques et pseudo-historiques doit donc porter sur deux points : séparer les éléments historiques des éléments non historiques et examiner ensuite jusqu'à quel degré ces derniers ont subi l'influence de la légende ou celle de la poésie. Si cette distinction est, d'après ce qui a été dit plus haut, d'une importance relative pour l'époque primitive où la poésie reflétait fidèlement la légende, elle est d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de la période postérieure où l'imagination du poète l'emportait sans cesse sur la tradition.

Il y a des œuvres, comme la *Chronique de Turpin* ou le *Pseudo-Philomène*, dont le fond et la forme témoignent fortement qu'un poème épique en langue populaire leur avait servi de modèle. Si nous examinons, au contraire, la *Chronique du moine de Saint-Gall*, nous remarquons rarement chez lui une composition étudiée. La tradition orale semble avoir partout servi de base, et seuls, des détails, comme le récit de Charlemagne de fer, trahissent un travail poétique, une manière de s'exprimer particulière, propre d'ordinaire à la fiction. Cette double probabilité apparaît encore si nous pénétrons plus avant dans la période mérovingienne. Les vers latins d'une chanson sur saint Faron, cités dans sa biographie, ne peuvent être que la traduction d'une

composition populaire. Mais lorsque, sans distinguer particulièrement la poésie de la légende, on a voulu trouver, dans le désir de faire remonter le début de la poésie épique le plus haut possible, de vieilles chansons héroïques dans tous les récits légendaires donnés par Grégoire de Tours et ses successeurs, une critique circonspecte n'admettra cette hypothèse que lorsque des indices certains viendront à son appui et elle classera tout le reste dans son vrai domaine, — celui de la légende.

Le sujet de la Chanson de Roland nous est transmis non seulement par la Chronique du Faux Turpin, mais aussi par un poème latin en distiques composé au XII^e siècle. La poésie latine du Moyen Age a, en effet, souvent traité des sujets de la légende héroïque. Metellus de Tegernsee raconte, dans ses Quirinales, à propos du fondateur de son monastère, un épisode que nous retrouvons dans l'ancienne épopée française; dans le fragment de La Haye, M. G. Paris a reconnu une poésie latine en hexamètres où l'on retrouve facilement des personnages du cycle de Guillaume d'Orange. Ici, la chose est assez simple, car dans ces poèmes latins, nous devons chercher à peine autre chose que des imitations d'épopées françaises (1). Néanmoins, ils ont une certaine importance pour l'histoire de la légende, vu que leurs prototypes français ont souvent disparu et qu'ils nous présentent une affabulation différente et peut-être plus ancienne que celle des textes français parvenus jusqu'à nous.

La question de savoir quelle importance nous devons accorder à l'*épopée nationale* ou *héroïque* est plus compliquée et bien plus difficile à résoudre. Comme dans un immense réservoir, s'est confondu tout ce qu'avaient dit et chanté des temps passés, tout ce qui n'était pas devenu la proie complète de l'oubli. On y retrouve les derniers rejetons de la légende mérovingienne, représentés rarement par des poèmes indépendants, mais d'autant plus riches en traits particuliers, en épisodes ou même en sujets entiers transmis

(1) Pour le fragment de La Haye, voir, outre les premiers travaux de G. Paris et K. Hofmann : G. GRÖBER, *Zum Haager Bruchstück* (Archiv. f. das Stud. d. neueren Spr. u. Lit. 84, pp. 291-322), et H. SUCHIER, *Le Fragment de La Haye* (dans *Les Narbonnais* II, Introd., pp. LXVI-LXXXVI).

au cycle absorbant de Charlemagne. Ici, dans mainte épopée où Charlemagne semble être le seul héros connu de sa race, on reconnaît facilement des traces de légendes héroïques sur son petit-fils, Charles le Chauve, ou sur son grand-père, Charles Martel. Ici, encore, se dressent derechef les grandes figures des héros, dont les exploits avaient excité l'admiration de leurs contemporains : Roland, Renaud de Montauban, Raoul de Cambrai, et d'autres encore...

Des siècles séparent donc ces poèmes des personnes qu'ils chantent, des événements dont ils parlent. Et la réponse à la question : Quel est le rapport entre la poésie et l'histoire ? sera décisive quant à l'importance à accorder à cette poésie en tant que source pour l'étude de la légende héroïque.

Il y a plusieurs solutions possibles. Nous pouvons supposer qu'une légende, dérivée d'un fait historique, a vécu durant des siècles dans la bouche du peuple, jusqu'à ce que, au ^{xii}^e siècle, un trouvère s'en soit emparé et l'ait mise en vers. Ceci n'est pas absolument impossible. Mais si nous réfléchissons que la légende ne jouit point d'une existence aussi longue que les autres poésies nées au sein du peuple et que la popularité au ^{xii}^e siècle d'un héros du ^{viii}^e subit le plus souvent l'influence de compositions plus récentes, nous pouvons à peine prendre cette solution en considération. Albéric de Trois Fontaines raconte, d'après le récit de témoins oculaires, qu'en 1210, un vieux guerrier était venu d'Espagne et s'était fait passer pour Ogier le Danois. Beaucoup de clercs et de laïcs l'auraient vu, et la même année encore il aurait trépassé dans un monastère. Ce fait montre qu'à cette époque encore le nom d'Ogier le Danois était populaire. Mais les données sur sa nationalité danoise, sur sa parenté avec Thiéri d'Ardenne font très bien voir que cette popularité est le résultat de la poésie.

Quelques arguments plaident aussi en faveur de l'hypothèse contraire. Les auteurs des vieilles chansons de geste se seraient alors inspirés non d'une tradition longuement développée au cours des temps, mais directement des anciennes chroniques, et ils auraient ajouté de leur propre autorité ce qui diffère de l'histoire ou s'en écarte. Cette théorie, qui doit paraître si pro-

saïque à l'ami des traditions populaires, qui pourrait la rejeter? Ou plutôt, à qui serait-il permis de méconnaître que l'hypothèse s'est réalisée dans certains cas? Les auteurs des vieilles épopées se réclament assez souvent de sources écrites, des Grandes Chroniques de saint Denis et de bien d'autres encore. S'il n'est pas impossible que ces déclarations soient faites seulement dans le but d'en imposer au public et d'augmenter la vraisemblance du récit, il suffit, d'autre part, d'un examen impartial pour se convaincre que ces sources n'ont point été dédaignées par les trouvères. Lorsque Charlemagne donne au jeune Anseïs la couronne de l'Espagne qu'il vient de conquérir, et que celui-ci soutient ensuite de rudes combats contre les Sarrasins, on peut être certain de se trouver en présence d'une émanation, tardive, il est vrai, de la légende qui s'était formée autour de l'expédition de l'Empereur au delà des Pyrénées, et dont le produit le plus remarquable est la *Chanson de Roland*. Quant au récit montrant les causes qui ont déterminé l'infidèle Ysoré à abandonner Anseïs et à rappeler les Sarrasins en Espagne, il appartient à un tout autre cycle. Et s'il y a des rapports entre ce récit et la légende sur la destruction du royaume des Visigoths, qu'on trouve dans les chroniques espagnoles, le poète français pouvait puiser sa connaissance de cette légende, directement ou indirectement, seulement dans ces chroniques (1). Et si, dans l'épopée de Huon du xii^e siècle, nous voyons le héros tuer, non pas comme le dit la tradition antérieure, un simple comte, mais le jeune Charlot, un fils de roi, — ce qui amène une certaine concordance dans l'exposé avec les chroniques qui racontent une lutte fatale entre le jeune Charles d'Aquitaine et un certain Alboin, en 864 (2) —, même dans le cas où l'on veut à tout prix attribuer de l'importance à cette coïncidence, on est

(1) Pour l'histoire poétique d'Anseïs de Carthage : G. PARIS, *Histoire Poétique*, p. 494. — *Anseïs von Karthago*, édition Johann Alton, Tübingen, 1892. (Bibliothek des lit. Vereins in Stuttgart) n° 194. — G. PARIS : *Anseïs de Carthage et la Seconda Spagna*. (Estratto dalla *Rassegna Bibliografica della Letteratura Italiana*, I, n° 6.)

(2) Cf. LONGNON, *L'Élément historique de Huon de Bordeaux* (*Romania*, VIII, 1-11).

bien forcé d'admettre qu'un poème déjà existant a tout simplement subi l'influence de la chronique venue plus tard.

Il y a aussi une troisième hypothèse et elle peut s'appliquer à un grand nombre des épopées qui nous intéressent dans cette étude. Celles-ci nous sont parvenues en fort petit nombre dans leur forme originale. Le plus souvent, nous sommes forcés d'y reconnaître des arrangements assez récents de poèmes anciens. Très souvent, les trouvères contemporains ont transformé d'anciennes épopées. Ils ne se sont pas contentés d'en moderniser la langue, de remplacer l'assonance par la rime et parfois aussi le vers de dix syllabes par celui de douze, ils ont développé certains passages, donné plus d'ampleur à certaines descriptions et, dans quelques cas, n'ont pas hésité à intercaler des parties entières de leur invention ou empruntées à d'autres poèmes. Ils ont aussi, quelquefois, fondu plusieurs épopées qui chantaient des exploits différents d'un même héros, amoncelant sans distinction les éléments nouveaux et anciens et y ajoutant, çà et là, des détails puisés dans leur propre imagination. Ici, c'est à la critique philologique à intervenir. Elle doit s'efforcer de séparer les éléments modernes, de retrouver, si faire se peut, la base primitive, pour décomposer le tout en ses parties composantes et pour discerner, entre celles-ci, les anciennes des récentes.

En conséquence, on peut très bien poursuivre l'histoire de quelques épopées et de leurs sujets pendant plusieurs phases de leur développement et en arriver à une qui nous rapproche le plus de la légende primitive. Car, après une recherche semblable, on s'aperçoit, lorsqu'on a retrouvé la version la plus ancienne possible du poème, que ce récit conserve, à un degré beaucoup plus grand, un caractère historique. Dans *Ogier le Danois*, le héros se réfugie auprès du roi Didier, parce que son fils fut tué à la cour de Charles et qu'il n'a pas pu en obtenir une réparation, ni à l'amiable, ni par la voie des armes. Il en est autrement dans un passage que le trouvère avait conservé par mégarde. Ici, Ogier raconte comment il avait traversé les Alpes emportant, pour les sauver des attaques de Charles, deux enfants, Loëis et Lohier, encore à la mammelle. Cette version reflète exactement

les faits historiques : à la mort de Carloman, Autcharius emmena auprès de Didier, à Pavie, la femme et les enfants du roi que Charles dépouillait de leur héritage.

Voilà les sources, voilà les moyens dont dispose la critique pour faire revivre, comme par un enchantement, des légendes dont un peuple vaillant avait entouré ses héros, légendes oubliées depuis longtemps déjà par les générations nouvelles et dont la grande image, même dans les vieilles poésies françaises, est déjà entourée d'une atmosphère trouble et incertaine. Désormais, c'est à un exposé détaillé de la légende héroïque qu'est réservée la tâche de poursuivre chaque légende en particulier dans le cours de son développement, de retrouver sa base historique, de reconstituer, par la comparaison des différentes productions, sa forme la plus ancienne possible et de l'accompagner dans ses voyages et ses pérégrinations à travers la tradition orale et écrite. Il ne sera pas toujours aisé d'aboutir à des résultats satisfaisants ; on ne pourra pas toujours dire avec certitude : " ceci vient de la légende ; cela appartient au poète. „ Mais il faut, du moins dans chaque cas, essayer de dégager, des œuvres arrivées jusqu'à nous, la forme la plus ancienne et la plus rapprochée de la vieille légende.

Entrepris à ce point de vue, un exposé général de la légende héroïque française serait intéressant pour plus d'une cause. On verrait, avant tout, qu'au même titre que la légende allemande, la légende française a sa raison d'être ; car son domaine est grand et les tableaux qu'elle déroule devant les regards de l'érudit sont nombreux et pittoresques. Un souvenir reconnaissant, une fantaisie luxuriante ont, dans cette légende, élevé aux figures de l'époque héroïque française un monument comme peu de peuples peuvent se glorifier d'en avoir.

(1) G. PARIS a, le premier, attiré l'attention sur ce passage (*Histoire poétique*, p. 308).

VARIÉTÉS

Le Laboratoire ambulante de Biologie

EXCURSION DE COXYDE

PAR

E. DE CRAENE

Étudiant en Médecine.

Le laboratoire ambulante, créé et dirigé par MM. les professeurs Lameere et Massart, a affirmé une fois de plus, cette année, toute sa vitalité.

D'autres avant nous, et notamment J. De Meyer dans l'article qu'il consacrait l'an dernier à l'excursion de Francorchamps, ont montré dans cette *Revue* toute l'importance de l'enseignement pratique que l'on peut retirer de la fréquentation d'un laboratoire de ce genre.

Pour apprendre à connaître un peu la nature, pour surprendre son moindre secret, il ne suffit pas de l'enseignement théorique, il ne suffit même pas de la recherche personnelle, car à chaque instant on se heurte à des difficultés insurmontables. L'enseignement pratique nécessaire à une étude un peu complète de la biologie pourra évidemment être acquis dans un doctorat. Mais il n'est pas donné à tous ceux qui s'intéressent à la biologie de faire les études fort spéciales d'un doctorat en sciences.

En outre, même dans les laboratoires des Universités, beaucoup de matériaux d'études ne peuvent être obtenus à l'état frais.

C'est à tout cela que MM. Lameere et Massart ont obvié en créant le laboratoire ambulante. S'il a pour première raison d'être, d'arriver à une connaissance plus approfondie de la faune et de la flore de la Belgique, d'effacer les erreurs, de réparer les omissions, il permet aussi d'étudier

sur place, dans leur milieu, les organismes que l'on a vus précédemment dans l'alcool ou tout autre liquide conservateur.

Quant aux étudiants qui, comme nous le disions plus haut, ne peuvent étudier en détail les organismes en suivant la filière des travaux pratiques, ils peuvent ici jeter un coup d'œil d'ensemble, s'initier à certaines méthodes de recherches, s'attacher à ce qui les intéresse le plus.

Le travail nécessaire est fourni sans fatigue ; les difficultés, en effet, s'aplanissent grâce à MM. Lameere et Massart qui se dépensent sans compter, mettant continuellement à la disposition des étudiants leur science et leur expérience. A toutes les questions posées, à tous les problèmes soulevés, ils répondent pleinement, ne laissant subsister aucune obscurité dans l'esprit. Et d'un séjour au laboratoire ambulante, on revient avec une compréhension plus large de la Biologie, car on a été mis plus intimement en contact avec la vie, et on en a vu par soi-même bien des manifestations insoupçonnées.

* * *

Cette année, le laboratoire était installé à Coxyde : c'est là qu'il avait été établi pour la première fois, lors de sa création, et après avoir passé par Kinroy, Samson, Francorchamps, il revenait à son point de départ.

Coxyde est un petit village de pêcheurs, situé à quelques kilomètres de Furnes et adossé aux belles dunes de la région, à la limite du Veurne Ambacht. L'agglomération est peu considérable, beaucoup de maisons étant éparpillées dans les dunes. Deux rues, dont le calme n'est troublé qu'à intervalles réguliers, par le tram à vapeur de Furnes à Nieuport, qui vient nous rappeler à coups de sifflet l'envahissement de ce pays paisible par la civilisation. Une église, dont le clocher possède une horloge qui règle la vie du village. Le tout dominé par un moulin et une villa aux lignes simples, un peu sévères, s'harmonisant avec le cadre de dunes, auxquelles a été conservé leur caractère de sauvage beauté.

C'est qu'en effet cette villa, qui devait nous être si hospitalièrement ouverte, appartient à une artiste, M^{lle} Heger, sœur de notre prorecteur. M^{lle} Heger est une fervente du pays et, par nombre de ses toiles, elle a fait connaître cette contrée si spéciale, aux dunes fauves sur lesquelles tranche la teinte plus sombre des pannes.

Voilà donc le milieu dans lequel le laboratoire devait fonctionner pendant un mois.

Le « labo » était installé dans une maison du village et occupait deux chambres. Il était bien monté et ce n'était pas le moindre étonnement de nos visiteurs que de voir, en entrant dans cette maison de modeste apparence, un tel matériel scientifique.

Entrons-y à notre tour pour le visiter ensemble.

En pénétrant dans la chambre principale, l'œil est frappé par la vue de tant d'objets divers, accumulés, qu'il faut un instant pour pouvoir

distinguer nettement. Devant les fenêtres, sur une large table, sont rangés de puis ants microscopes, des réactifs, des tubes contenant les matériaux à examiner.

Sur la table centrale se trouvent des tubes, des bocaux de toutes les formes, de toutes les grandeurs. Dans les coins, des filets, des seaux en toile. Sur une armoire s'empilent les livres. Sur la tablette de la cheminée se pressent les colorants et les réactifs. Dans l'autre salle, nous voyons encore des microscopes simples et composés, des objets de toutes sortes.

Tel est le « labo », au point de vue matériel. Quelle en est maintenant la vie?

Que ceux qui pourraient craindre une ordonnance froide et sévère, un règlement draconien, que ceux-là se rassurent. On n'y connaît pas de contrainte. Le travail y est libre, conséquemment plus agréable et plus profitable. D'ailleurs, au « labo », professeurs et étudiants forment une vraie famille universitaire où on apprend à connaître ses maîtres autrement qu'à l'auditoire ou à l'examen.

On se lève tôt et on se rend au « labo ». Chacun se met au travail, reprend la besogne commencée. M. Massart, qui examine au microscope le contenu d'un tube rempli la veille au cours d'une excursion, y trouve des organismes intéressants. Il nous montre des *Hypotriches* se promenant au fond de la préparation ou des *Amibes* poussant paresseusement leurs pseudopodes.

M. Lameere nous fait voir la larve de *Choretra*, larve transparente créée uniquement pour permettre aux histologistes de contempler ses tissus vivants. On voit son cœur battre, on surprend la vie intime de chacune de ses cellules.

M. Massart, reprenant ses expériences sur le chimiotaxisme des *Infusoires*, nous montre l'influence des solutions de diverses concentrations sur ces organismes. M^{lle} Stefanowska, de son côté, étudie l'action de l'éther sur ces mêmes *Infusoires* (1).

M. le professeur Errera, qui vient souvent travailler au « labo », examine des *Grégarines*, tandis que M^{lle} Maltaux et M. De Meyer, étudiants en sciences botaniques, s'occupent également de travaux spéciaux.

Mais on ne fait pas que de regarder dans le microscope des maîtres, on travaille aussi pour sa part. Celui-là examine des Hydroïdes vivants : sous l'objectif, on voit les gastrozoïdes de *Gnathyrea Loveni* étaler leurs tentacules, puis les rentrer en s'enfonçant dans leur hydrothèque. Un autre étudie les *Cténophores* ou encore des *Noctiluques* qui ne laissent pas soup-

(1) A paraître dans le *Bull. Soc. belge micr.* :

De M^{lle} STEFANOWSKA : un travail sur l'Éthérisation des *Infusoires*.

De M. ERRERA : un travail sur le *Paraglycogène*.

De M. MASSART : *Listes d'organismes inférieurs*.

çonner au jour leur phosphorescence nocturne. On regarde des *Daphnides*, on essaye de déterminer des *Ostracodes* qui se cachent obstinément dans leur carapace. On s'occupe aussi de *Coléoptères*. De dichotomies en dichotomies, on arrive à travers la *Faune de Belgique* de M. Lameere, au nom de l'insecte cherché, mais ce n'est pas sans de multiples erreurs d'observation au début.

Pour ceux qui veulent disséquer, voilà des seiches, des étoiles de mer en quantité. Voici un crabe portant sous l'abdomen une sorte de sac : c'est un cirripède parasite et dégénéré, *Sacculina Carcini*, qui envoie ses prolongements dans toutes les parties du corps de son hôte.

Dans les différents liquides puisés la veille dans des mares, on trouve des *Protozoaires*, on regarde les *Euglènes* nager dans sa préparation. On admire les belles colonies de *Volvox* roulant majestueusement. Chez certaines de ces colonies, un *Rotifère* s'est logé dans la gelée centrale et chaque fois qu'une cellule descend dans cette gelée pour y former une colonie-fille, il la gobe tranquillement. Heureux parasite !

La Botanique nous offre encore bien des matériaux. Voici, par exemple, des filaments de *Spir.gyra* en conjugaison ou encore les curieuses *Desmidiacées*. Dans une autre préparation, des *Oscillaires* se balancent avec leur mouvement pendulaire.

Il n'y a pas que les Algues d'eau douce, voici les belles *Floridées* rouges et brunes, notamment *Plocamium coccineum*, dont on étudie le point végétatif.

Et encore des Lichens dans lesquels on s'évertue à faire des coupes. Il y a aussi les *Galles*, dont on cherche à découvrir l'origine. On examine les galles des feuilles du noyer et, après maints efforts, on découvre l'acarien parasite du *Juglans regia*, *Phytoptus erineus*.

Pendant qu'on examine tous ces organismes, l'heure passe rapidement et l'on atteint bientôt 9 heures et demie. Heure importante pour le labo. C'est, en effet, le moment de l'arrivée du facteur rural qui ne vient nous visiter qu'une fois par jour, pour nous apporter les nouvelles du reste du monde. Le facteur distribue la correspondance. Pour ceux qui attendent des lettres en retard, c'est un petit moment un peu désagréable, mais la mauvaise impression s'efface rapidement.

On s'appête alors à partir pour aller capturer des organismes. On recouvre les microscopes, on range les réactifs ; on prend les filets, un sac contenant des tubes, un appareil photographique ; on se distribue les charges et l'on se met en route.

* * *

Coxyde présente l'avantage d'offrir dans ses environs des milieux fort différents, soit que l'on explore le bord de la mer ou les dunes, soit que l'on aille dans l'intérieur des terres.

Les dunes offrent un admirable terrain pour le biologiste. La nature

y a gardé sa sauvagerie primitive, bien des espèces animales et végétales ne se retrouvent que là, en Belgique. Or, les dunes de Coxyde sont les plus belles du littoral, s'étendant en largeur sur plusieurs kilomètres. C'est là que se dresse le géant des dunes belges, le Hooge Blekker, du sommet duquel la vue s'étend vers l'intérieur, jusqu'au mont Kemmel et au mont Cassel, tandis que se montre la tour de Dunkerque au loin derrière les dunes. Mais, si la chasse y est fructueuse, la marche y est parfois pénible. Les argousiers vous enfoncent traîtreusement leurs épines dans les jambes ou encore on est piqué par une graminée spéciale aux pays de sable, *Ammophila arenaria*. On peut encore s'enfoncer dans un des nombreux terriers creusés par les lapins, cependant que M. Massart, intrépide, nous montre les espèces végétales rares qu'on ne trouve que dans les dunes, et encore à certaines places, telles que *Euphorbia paralias*.

M. Lameere nous fait voir des insectes de la région; on rencontre le beau hanneton des dunes, *Melolontha fullo*. Chemin faisant, on arrive à un abreuvoir fertile en diatomées. On prend un peu de vase que l'on place dans un tube.

On arrive enfin à la plage où, les lendemains de tempête, les trouvailles sont nombreuses. Parmi les débris jetés à la côte, se présentent des quantités de polypes, des étoiles de mer, des ophiures, des algues, parfois des masses gélatineuses formées par des méduses échouées. Les prises sont placées dans des seaux en toile, les algues dans des tubes avec de l'eau de mer pour être rapportées au labo.

Si les dunes et la plage nous donnent beaucoup de matériaux, l'intérieur des terres n'est pas négligé non plus. Tous les fossés sont explorés. Quand on en rencontre un qui paraît riche, on s'installe auprès. M. Massart promène à la surface de l'eau le léger filet de mousseline et ramène d'innombrables *Volvox*, des crustacés d'eau douce, des larves d'insectes. Puis, avec un filet plus lourd, on trouble le fond, pour ramener de la vase qu'on renverse sur le chemin. De toutes parts s'échappent des *Dytiques* que l'on saisit, et des *Argyronètes*, ces jolies araignées aquatiques dont les poils hydrofuges maintiennent une bulle d'air qui leur permet de plonger.

Les grandes fermes du pays nous sont également ouvertes, et notamment une vaste exploitation, la ferme Cornil, dont la grande mare est peuplée d'une quantité colossale de *Daphnides*. C'est là que M. Lameere a rencontré une espèce non encore trouvée en Belgique, *Ceriodaphnia laticaudata* P. E. Müll.

Et pendant qu'on recueille ces organismes, nos professeurs nous font voir les adaptations au milieu, les nombreux cas de symbiose entre plantes et insectes. On les accable de questions touchant la morphologie, l'éthologie, le mode de vie des organismes rencontrés. Et les notions nouvelles s'accroissent sans peine, acquises ainsi en plein champ, en pleine nature.

* * *

C'est ainsi que se passaient ordinairement les matinées. Mais, parfois, les excursions s'étendaient plus loin. Les environs de Nieupoort et les prairies avoisinant le chenal furent ainsi explorés avec soin. Ce fut même dans une prise faite par M. Errera que M. Massart trouva un *Flagellate* nouveau qui a reçu le nom de *Clautriavia*, en souvenir du regretté Georges Clautriau, assistant à l'Institut Botanique.

Une excursion en mer fut également organisée et favorisée par un temps splendide. On put ainsi capturer une foule d'organismes marins.

Quand on n'avait pas dépassé les environs immédiats de Coxyde, on retournait au labo après le repas de midi et la sieste obligatoire. Souvent, alors, des baigneurs de La Panne passaient par le village et paraissaient ahuris de nous trouver là. Sans doute, ce qui les étonnait le plus, c'était de nous voir travailler. Les indigènes, eux, avaient été vite blasés de ce spectacle et avaient bientôt perdu l'habitude de venir contempler derrière nos fenêtres nos microscopes et nos bocaux.

Mais le travail fatigue à la longue et, vers 6 heures, nous allions nous promener les mains vides : c'est alors que nous amenions nos professeurs à nous exposer leurs vues sur les grands problèmes de la Biologie. Et à cette heure où la chaleur s'apaise, où la nature se fait plus calme, la clarté plus douce, c'était un régal intellectuel que d'entendre parler de ces grandes lois que l'on commence à dégager et qui sont la raison même de la science qui nous occupe.

* * *

Le soir, on s'en allait vers la mer. On s'asseyait sur la plage en s'adossant à quelque cabine. Le bruit sourd des flots emplissait l'espace ; les petites vagues phosphorescentes venaient mourir sur le sable.

Au loin, les fanaux des barques de pêche se balançaient, s'éteignant parfois quand, par le hasard du roulis, les voiles venaient à les masquer. On voyait les feux de Nieupoort et le phare intermittent de Dunkerque jetant ses éclairs dans la nuit. Le sentiment de l'immensité se faisait plus intense, nous envahissait peu à peu ; les conversations languissaient, s'éteignaient et seule, la mer continuait à nous bercer de son chant monotone et grave...

Il nous arrivait fréquemment de passer la soirée chez M^{lle} Heger, qui nous recevait de la manière la plus gracieuse et la plus cordiale. Quand il faisait mauvais, on se réfugiait à l'intérieur de la villa et l'on y faisait de la musique, tandis que certains regardaient des collections de dessins. Et c'est certes un des plus agréables souvenirs que nous ayons rapportés de Coxyde que celui de ces soirées.

Aussi nous faisons-nous un devoir, au nom de tous les membres du laboratoire ambulante, de remercier ici M^{lle} Heger de toutes les préve-

nances dont nous avons été l'objet de sa part et de l'accueil charmant qu'elle nous a toujours réservé.

* * *

Nous avons essayé de montrer, dans les lignes qui précèdent, l'organisation du laboratoire ambulante et la vie qu'on y mène. Comme on a pu le voir, on y travaille agréablement; on y apprend à développer ses qualités d'observation. Les idées s'y élargissent et l'amour de la nature se précise.

Et ce laboratoire qui, pendant un mois, avait été le centre de notre vie, nous ne l'avons pas quitté sans regrets. C'était un milieu spécial où la contrainte et les préjugés n'existaient pas, où les mesquineries de la vie sociale ordinaire étaient inconnues, où enfin ne régnait que la science indépendante et libre.

LES PLANTES ONT-ELLES UNE AME? ⁽¹⁾

La botanique n'éveille, hélas, à l'esprit de beaucoup de gens, que l'image de quelques fleurs, de quelques plantes. Elle fait penser, peut-être aussi, à un herbier; au botaniste qui bourre son *vasculum*. Puis, c'est tout!

La « physiologie », — dans l'acception générale du terme — c'est la science qui étudie la vie des êtres qui se meuvent, qui sentent, qui réagissent aux excitants, vite et brusquement. On ne sait pas que les plantes présentent des mouvements, ont des sensations, des réactions, aussi le terme « *physiologie* » s'applique-t-il ordinairement à tout ce qui vit, sauf aux plantes: la *physiologie végétale* n'est pas connue, même de nom.

La philosophie semble, elle aussi, avoir oublié qu'on a groupé sous la dénomination de « *physiologie végétale* » un ensemble de phénomènes du plus haut intérêt. Elle ne paraît même pas s'en être aperçue, car, dans aucun des essais de classification des connaissances, elle n'a attribué à la *physiologie végétale* le relief et l'importance que la force des choses lui donne aujourd'hui.

M. le professeur Errera — dans une conférence dont nous donnons plus bas l'analyse succincte — a montré d'une façon frappante et précise

(1) Compte rendu de la Conférence faite le 22 novembre 1900 par M. le professeur L. Errera à l'Association des Étudiants en Sciences.

combien les philosophes ont tort de négliger presque complètement toute une moitié du monde organique.

On verra, par ce qui suit, que la physiologie végétale est loin d'être une de ces sciences spéciales, étroites et curieuses, faites seulement pour quelques esprits d'exception.

Bien au contraire : elle se rattache d'une façon particulièrement intime à tout l'ensemble de nos connaissances actuelles. Elle s'impose à l'étude des psychologues, par exemple, dont les recherches touchent à la nature même de l'homme.

* * *

« Les plantes ont-elles une âme ? » Voilà le sujet traité.

M. Errera passe vite sur les significations diverses dont on a décoré le mot *âme*. Il n'y a pas un mot sur lequel on ait discuté davantage.

On a parfois refusé une âme à la femme, et longtemps encore l'erreur anthropocentrique n'en a accordé une qu'au genre humain.

Aujourd'hui, l'homme est revenu à de plus saines idées, et il sait qu'il est tout bonnement un mammifère qui a eu de la chance en même temps que de l'avancement — à peu près comme les Fourmis dans la grande famille des Insectes. — Il a vu aussi que les propriétés fondamentales de ce qu'il désigne chez lui-même sous le nom d'âme se retrouvent chez les animaux ; les expériences qu'il a instituées à ce propos l'ont obligé à leur en attribuer une.

Ce premier pas franchi, il se retrouve devant un problème analogue : « Les plantes ont-elles une âme ? » Si elles semblent lentes, stupidement enracinées toujours à la même place, l'expérience nous apprend qu'elles n'en sentent pas moins, qu'elles réagissent, qu'elles restent moins inertes qu'on pourrait le croire *a priori*. Leurs réactions nous échappent quelquefois pour la raison qu'elles suivent souvent de très loin une excitation lentement perçue. Cette lenteur offre pour l'étude de grands avantages, car si les effets des excitants, la marche des réactions se déroulent sans se presser et sans « fatigue », ils sont d'autant plus aptes à être décomposés et analysés.

La Physiologie végétale s'occupe de l'étude d'organismes relativement simples, où les réactions réciproques des organes ne se masquent pas trop les unes les autres ; les phénomènes qu'elle étudie, quoique complexes dans leur ensemble, se déroulent lentement ; grâce à ces deux circonstances, elle est parvenue à pénétrer bien avant dans de très obscurs problèmes et à déchiffrer, en une certaine mesure, l'énigme de la vie.

* * *

Chez les animaux, il y a des actes de deux sortes ; d'abord, les actes d'ordre mental, psychique, puis les actes non mentaux. Les premiers,

qui seuls nous intéressent, ont pour caractéristique d'être accomplis en vue d'un *but futur* et par des *moyens choisis*.

Séparons ces deux points. D'abord, la plante s'efforce-t-elle d'atteindre un but défini et éloigné? Sans aucun doute. Prenons une plantule qui a été cultivée à l'obscurité et plaçons-la entre deux foyers lumineux d'intensités moyennes, légèrement différentes. La sensibilité héliotropique très fine de la plantule fera qu'elle se courbera pour se diriger vers la lumière la plus forte. Au point de vue de la nutrition, le résultat immédiat de cette réaction est *nul*. En effet, il va falloir pas mal de temps à la plante pour utiliser la lumière, et ce n'est qu'après quelques heures qu'il sera possible à l'analyse microchimique de déceler des grains d'amidon dans les tissus mieux éclairés.

Second point. La plante a-t-elle plusieurs moyens à sa disposition? Exerce-t-elle une sorte de choix? Oui, sans doute, car elle peut, suivant les circonstances, atteindre le même résultat par des moyens divers.

Qu'on ne vienne pas dire qu'il s'agit ici d'une simple relation de cause à effet : l'énergie déployée par la jeune plante est incomparablement plus grande que l'énergie que lui communiquent les radiations lumineuses. Des mesures suffisent pour s'en assurer. En somme, on a affaire, ici, à un véritable phénomène d'irritabilité.

Toute la vie d'une plante n'est, du reste, qu'un vaste travail d'accumulation, d'emmagasinement pour plus tard.

L'étude de la pénétration des racines dans le sol, de la croissance de la tige, de la reproduction, de l'enroulement des plantes volubles, etc., etc., en fournissent des preuves éclatantes et nombreuses.

* * *

Les animaux ont un système nerveux; grâce à cet appareil d'une invraisemblable complexité, ils sentent, ils perçoivent les effets des agents extérieurs. Si on le leur enlève morceau par morceau, on empêche successivement tel ou tel agent d'être ressenti et perçu. Il en résulte qu'un animal sans système nerveux se trouve dans l'impossibilité de connaître le milieu où il vit. Les plantes n'ont pas de pareil système, elles n'ont pas de nerfs différenciés, spécialisés. *Mais elles ont, dans certains cas, comme les animaux, des organes, des sens bien localisés.* La pointe des racines est d'une sensibilité géotropique merveilleuse; les feuilles de la Dionée se ferment aussitôt qu'on frôle seulement un de leurs trois poils sensitifs; la pointe du cotylédon des Graminacées est plus sensible à la lumière que n'importe quel photomètre.

Il serait, du reste, fort difficile de dire si ce sont les animaux ou les végétaux qui possèdent la sensibilité la plus fine et la plus étendue. Une pression absolument inappréciable pour une papille tactile animale met toute une ville en mouvement; notre œil à nous ne voit que les couleurs

intermédiaires entre le rouge et le violet; le protoplasme végétal, au contraire, perçoit manifestement les radiations ultra-violettes.

Et si le végétal manque de nerfs, ne possède-t-il pas, entre les cellules, des communications protoplasmiques innombrables, découvertes depuis une vingtaine d'années, qui se chargent de conduire les impressions?

Des variations électriques accompagnent les phénomènes nerveux. Et bien, comme l'ont établi les recherches récentes, des phénomènes du même ordre se rencontrent aussi dans les végétaux.

Conclusion : *Les plantes peuvent percevoir des impressions. Elles y répondent, comme les animaux, par des réactions appropriées.*

* * *

Chez l'animal, il y a un rapport bien net entre la valeur de l'excitant et celle de la réaction. Ce rapport est donné par la loi de Wéber (1). Cette loi, regardée longtemps comme applicable seulement aux phénomènes psychiques de l'homme, a été vérifiée pour le chimiotoxisme des Protozoaires et pour la sensibilité héliotropique de certains Champignons. Tout dernièrement encore, on la vérifiait pour les propriétés osmotiques des cellules végétales proprement dites.

* * *

Si on étudie en physiologie animale le résultat immédiat de l'excitation et de la réaction, on voit que, dès la première réponse de l'organisme à un excitant, il se produit un déplacement de l'état d'excitabilité de l'organisme lui-même. Ce qui veut dire qu'une excitation n'amène pas seulement une réaction, mais provoque un changement dans le mécanisme excitable. Ce changement se traduit toujours à la longue par une diminution de l'excitabilité : les excitations trop répétées finissent donc par ne plus être perçues.

C'est ce qui ressort du reste nettement de la loi de Wéber. On a donc affaire ici à un *phénomène d'accoutumance*. Ces phénomènes, si connus dans le règne animal, *se retrouvent encore une fois chez les végétaux*. Ainsi, la *Sensitive* replie ses folioles dès qu'elle sent la moindre trépidation. Si on l'y soumet longtemps, elle finit par ne plus s'en apercevoir et ses folioles restent étalées.

On pourrait en dire autant en examinant l'influence de la lumière sur les jeunes propagules du *Marchantia*. Et l'expérience démontre d'une façon frappante qu'une plante réagit bien davantage à un froid intermit-

(1) D'après cette loi, la réaction croît en progression arithmétique quand l'excitant qui la produit croît en progression géométrique, c'est-à-dire que la réaction croît comme le logarithme de l'excitation.

tent qu'à un froid continu, à une série d'étincelles qu'à une lumière ininterrompue. Cela parce qu'elle n'a pas eu le temps de s'habituer, de s'accoutumer à des impressions lumineuses ou thermiques peu prolongées. Ces phénomènes d'accoutumance sont innombrables. Ils constituent, entre autres, un des plus importants chapitres de la Bactériologie.

* * *

Mais qui parle d'habitude parle de mémoire. Sans mémoire, pas d'accoutumance, pas de trace durable du passé. La mémoire, tout le monde sans hésiter la reconnaît aux animaux. Y a-t-il une *mémoire végétale* ?

Sans aucun doute; les quelques expériences citées plus haut en sont déjà des preuves. En voici d'autres. On sait que de jeunes plantes soumises à un éclairage unilatéral se courbent vers le foyer lumineux. Si l'on déplace ce foyer de 180°, ces plantes s'infléchissent dans une direction diamétralement opposée. Si on répète l'expérience un certain nombre de fois, à des intervalles de temps réguliers, et qu'on prive ensuite ces plantes de toute lumière, elles n'en continueront pas moins, pendant un certain temps, à exécuter régulièrement leur mouvement de pendule : elles ont en quelque sorte appris l'heure. Et que dire d'arbres qui, dans nos régions, perdent leurs feuilles à des moments déterminés de l'année et qui continuent à le faire dans des régions plus chaudes où leurs congénères ne les perdent plus ?

Les plantes, comme les animaux, acquièrent des habitudes; elles ont une mémoire.

* * *

A propos de l'homme et des animaux, les philosophes attachent souvent une grande importance à ce qu'ils appellent « phénomènes de conscience ». Ce que c'est exactement, ils n'en savent rien, pour la bonne raison que leur mot *conscience* ne représente guère une chose bien concrète. On ressent soi-même d'une certaine façon des impressions visuelles, olfactives, on possède bien un sens musculaire, mais comment peut-on voir avec certitude si les autres ont la même « conscience », s'ils perçoivent de la même façon ces mêmes sensations? Comment, dans l'état actuel de nos connaissances, se renseigner sur le degré de conscience qui existe chez les animaux, même les plus élevés? Personne ne l'entrevoit et l'on ne peut raisonner que par analogie.

En tout cas, c'est un progrès pour nos actes psychiques de se débarrasser de ce qu'on appelle « phénomènes de conscience ». L'artiste, par exemple, n'est-il pas d'autant plus habile qu'il perd la conscience nette des mouvements qu'il exécute? N'en est-il pas de même dans toutes les autres branches de notre activité?

Bien mieux, tout ce qui devient inconscient laisse ainsi le champ

libre à de nouvelles impressions, à l'exercice de nouvelles facultés.

La conscience, du reste, a été émietée, dédoublée, réduite par les expériences d'hypnotisme. Sa présence ne saurait être considérée comme un critérium de mentalité.

Aussi ne s'occupe-t-on pas en physiologie végétale de rechercher si la plante a conscience ou non des mouvements qu'elle exécute.

* * *

Cet ensemble de faits montre que, même au point de vue psychologique, il existe une parenté des plus manifestes entre tout ce qui vit.

Ce qui pour beaucoup constitue l'âme : c'est-à-dire la faculté de sentir et de réagir suivant des lois déterminées; la faculté d'établir un raisonnement et de se diriger, par des moyens choisis, vers un but lointain; la possibilité de recueillir des impressions, de les conserver et de les utiliser après coup; toutes ces propriétés qui se perdent à la mort, tout cela se retrouve chez les végétaux. Sans doute, tout chez eux est simple, rudimentaire, *mais tout y est déjà esquissé.*

L'âme s'est compliquée et différenciée chez les animaux et chez l'homme. Elle en est arrivée à former un agrégat d'innombrables propriétés. *Elle n'a fait en cela que suivre l'évolution et la complication de la structure anatomique.*

* * *

Ajoutons que cette très suggestive et fort intéressante causerie a soulevé à l'Association des Etudiants en Sciences de chaleureux applaudissements.

J. D. M.

BIBLIOGRAPHIE

GEORGES CLAUTRIAU : *Nature et Signification des Alcaloïdes végétaux*. Bruxelles, Lamertin, 1 vol., 1900.

La nourriture de la plante est formée d'un petit nombre de corps simples, appelés éléments biogéniques, qu'elle puise dans la nature sous forme de composés relativement peu compliqués, tels que anhydride carbonique, nitrates, sulfates, phosphates, etc. Ces corps, une fois absorbés, ne tardent pas à être soumis à un travail de synthèse progressif : leurs atomes s'associent en groupes dont l'énergie totale s'accroît en même temps que leur complexité augmente, jusqu'à ce qu'ayant enfin constitué la matière albuminoïde, ils s'*assimilent*, c'est-à-dire s'intègrent dans la matière vivante. Mais leur séjour dans le cytoplasme ne se prolonge pas indéfiniment, car le phénomène qui utilise leur énergie amène aussi l'écroutement de la molécule albuminoïde et l'expulsion de ses débris.

Les transformations dont la cellule est le laboratoire, c'est-à-dire le *métabolisme*, sont donc de deux ordres : les unes ayant pour objet d'édifier, d'emmagasiner la matière organique sont *anaboliques* ou progressives ; les autres, qui ont pour résultat de la détruire comme source d'énergie, sont *cataboliques* ou régressives.

Reconstituer en quelque sorte l'histoire des atomes biogéniques, c'est-à-dire indiquer les métamorphoses des molécules qu'ils constituent à partir de leur absorption par la plante ; préciser ainsi les antécédents et les conséquents des nombreux composés que l'analyse chimique a découverts dans ses tissus, voilà dans son immensité, le problème de la chimie physiologique végétale.

Quelques éléments de cette question commencent à être bien connus, mais combien de recherches n'ont pas encore abouti !

Longtemps laissée à l'écart, l'étude des alcaloïdes a reçu, depuis quelque temps, une vigoureuse impulsion, grâce surtout aux nombreux travaux exécutés à l'Institut botanique de Bruxelles, par M. Léo Errera et par ses élèves. Pendant les dernières années de sa vie, Clautriau s'occupait même à peu près exclusivement de ces investigations difficiles, qui devaient lui permettre de défendre sa thèse de doctorat spécial et

c'est au moment où il corrigeait les dernières épreuves de son mémoire, que la mort vint brusquement terminer sa carrière scientifique.

Je vais tâcher, dans ces quelques lignes, de mettre en relief les faits dominants de cette intéressante étude. Ce n'est pas sans une poignante émotion que nous l'avons lue, nous tous qui avons travaillé à côté de Clautriau ; il nous semblait entendre le suprême adieu d'un ami.

Le terme d'*alcaloïde* est entré dans la science avec le sens de base organique azotée. Actuellement, on en a restreint la compréhension, car on ne l'applique qu'à des bases organiques présentant un ensemble de réactions assez nettes et qui, pour la plupart, semblent renfermer un noyau de pyridine ou de purine. C'est à ces bases que l'auteur a limité ses observations, mais comme il semble résulter de ses recherches qu'elles proviennent de la décomposition des molécules albuminoïdes, il propose de donner à *alcaloïde* le sens physiologique de base organique azotée provenant du métabolisme régressif.

Des recherches effectuées jusqu'ici, il résulte que des alcaloïdes, ceux de la série purique se retrouvent dans toute l'étendue du règne végétal, tandis que ceux de la série pyridique, n'apparaissent que chez les végétaux supérieurs, dont les organes plus différenciés permettent de pousser plus loin la division et par conséquent la perfection du travail physiologique.

Il en résulte, fait observer l'auteur, que les alcaloïdes doivent jouer un rôle physiologique fréquent, peut-être même général. Leur grande variété incite plutôt à penser qu'ils appartiennent à la série régressive des transformations moléculaires, car dans les phénomènes d'anabolisme les mieux connus, on n'a constaté que des produits intermédiaires peu nombreux, tandis que c'est précisément le contraire qui est vrai des produits de décomposition.

Sans doute, de telles inductions ne sont pas des preuves, mais elles guident l'observateur et lui suggèrent les expériences à tenter.

De nombreuses localisations d'alcaloïdes basées sur une technique précise conduisent d'ailleurs à la même conclusion. Ce n'est pas dans les régions assimilatrices qu'apparaissent les alcaloïdes, mais bien partout où sont utilisés les produits de l'assimilation. Parfois même on les retrouve en des endroits où la plante ne pourrait plus en user ultérieurement pour sa nutrition, comme dans certaines écorces, les téguments de certaines graines.

C'est en vain que par des dosages successifs des alcaloïdes contenus dans des capsules de Pavot, l'auteur essaya de mettre en évidence la transformation des bases de l'opium en albuminoïdes : il ne put constater qu'une diminution du poids des alcaloïdes, accompagnée d'une perte d'azote.

La constitution moléculaire même des alcaloïdes à noyau pyridique ne permet guère de supposer qu'ils puissent servir d'intermédiaires entre

les nitrates ou l'ammoniaque d'une part et les albuminoïdes de l'autre ; mais il y aurait moins de difficulté à l'admettre pour la caféine, par exemple, dont la teneur en azote est notablement plus élevée, et même Heckel, de Marseille, à la suite d'observations qui n'ont pu être confirmées, avait soutenu qu'il en était ainsi.

Clautriau choisit donc la caféine comme objet de ses nouvelles recherches et il profita, pour les mener à bien, de son séjour à Buitenzorg, dans l'île de Java, où M. Treub mit à sa disposition des *Coffea* et des *Thea* en abondance.

Une première difficulté se présenta cependant : la caféine ne possédant pas les réactions générales qui permettent de caractériser si facilement les bases pyridiques dans les tissus. L'auteur n'ayant pas non plus trouvé de réaction colorée dont il pût faire usage pour la localisation dans les tissus, il dut provisoirement se priver des précieuses indications qu'aurait pu lui fournir le microscope. Toutefois, cet inconvénient était réduit à son minimum par les nombreux travaux concordants, relatifs à la localisation d'autres alcaloïdes ; c'étaient surtout les dosages qui manquaient.

Le fait d'avoir observé des alcaloïdes à côté des réserves hydrocarbonées avait donné naissance à cette opinion que ces corps pourraient bien être des réserves azotées, et pour la caféine du moins, sa teneur en azote ne rendait pas l'hypothèse improbable.

Or, on sait que les matériaux de réserve sont utilisés lors de la germination et lorsque, dans le courant de la végétation, la plante se trouve mise dans l'impossibilité d'assimiler, soit qu'on la prive d'anhydride carbonique, soit qu'on empêche la lumière d'arriver jusqu'à elle.

Quelle est à cet égard la conduite de la caféine ?

De nombreux dosages permettent à Clautriau d'affirmer que chez les *Coffea*, dont la graine renferme de la caféine, l'alcaloïde va sans cesse en augmentant dans la plantule, tandis que chez les *Thea*, dont la graine en est dépourvue, le passage de l'embryon à la vie active en détermine l'apparition, comme je l'avais d'ailleurs constaté moi-même chez les graines de Solanacées.

Dans le phénomène de la germination, la caféine ne se comporte donc pas comme matière de réserve. Il en est encore ainsi quand la plante est mise à l'obscurité : il y a plutôt une légère augmentation dans la teneur en caféine.

Mais il n'est pas toujours possible de mettre un végétal tout entier dans des conditions déterminées : c'est ce qui a amené l'auteur à faire des expériences d'annélation.

L'incision annulaire pratiquée chez les végétaux à un seul liber supprime toute communication libérienne entre la branche annelée et le reste du végétal et empêche les échanges des produits élaborés, sans arrêter cependant l'assimilation, puisque la sève qui circule dans les vaisseaux du bois continue à pénétrer dans le rameau.

En fait, l'auteur a constaté cependant que la teneur en matière albuminoïde dans un rameau annelé est moindre que dans un rameau situé à la même hauteur et qui n'avait pas été annelé : mais l'alcaloïde y subit lui aussi une diminution. Si maintenant le rameau annelé est privé d'anhydride carbonique, en le comparant à un rameau situé à la même hauteur (et l'expérimentation avait établi qu'ils sont en effet comparables), on constate encore qu'il y a diminution des matières albuminoïdes, mais augmentation de caféine, ce qui semble établir qu'il y a eu destruction d'albuminoïdes avec formation de caféine.

De toutes ces expériences, très bien conduites, l'auteur conclut que la caféine ne peut être qu'un produit de métabolisme régressif, en d'autres termes, un déchet protoplasmique et qu'il en est *a fortiori* de même des bases pyridiques sur lesquelles plusieurs auteurs et lui-même ont déjà accumulé de nombreux arguments confirmatifs de cette thèse.

Que deviennent donc ces déchets, puisqu'on n'en constate pas une accumulation indéfinie dans les végétaux ?

L'auteur répond à cette question par une hypothèse fort captivante, qui a l'avantage de concorder avec des faits nombreux.

Chez les animaux qui possèdent des organes excréteurs spéciaux, les déchets sont expulsés, notamment, sous forme d'acide urique (lequel est un dérivé de la purine). Mais les plantes, moins hautement organisées, n'ont d'autres ressources que de reléguer ces produits dans des cellules spéciales où ils ne peuvent plus nuire, ou bien de les détruire lentement par voie d'oxydation, pour réutiliser ensuite leurs molécules simplifiées.

La réutilisation des produits ultimes d'oxydation par les végétaux n'est pas douteuse pour le carbone, le phosphore, le soufre. Et quant à l'azote, on peut se référer à une expérience récente de Lutz, que l'auteur rappelle avec beaucoup d'à-propos.

Ayant essayé de fournir au moyen d'alcaloïdes seulement l'azote nécessaire au développement de champignons inférieurs, il échoua complètement, mais il réussit, au contraire, à souhait à les nourrir au moyen d'un mélange d'alcaloïde et d'un autre corps azoté, ce qui tendrait à faire admettre, remarque Clautriau, qu'une cellule peut se nourrir d'alcaloïdes quand elle est devenue suffisamment forte pour les utiliser.

Or, on constate, en général, ajoute-t-il, que les alcaloïdes disparaissent des feuilles adultes vigoureuses : les cellules de ces feuilles ne se comporteraient-elles pas comme les champignons dans les expériences de Lutz ?

Comme conséquence de cette hypothèse, Clautriau arrive enfin à formuler la théorie suivante :

Les alcaloïdes seraient des produits constants de la désassimilation. Chez certaines plantes, sous l'influence de la sélection naturelle, ces déchets se seraient accumulés en des endroits convenables pour la défense contre les animaux.

Parfois, ils sont définitivement éliminés comme ceux dont on constate

la présence dans les écorces et les téguments des graines. Mais le plus souvent, leurs molécules oxydées, simplifiées, seraient ramenées à un état tel que la plante puisse en refaire des substances plastiques.

Ce travail de transformation pouvant être immédiatement consécutif à l'éroulement de la molécule albuminoïde, il pourrait arriver que l'alcaloïde n'eût dans un végétal qu'une existence trop courte pour pouvoir être notée, ce qui expliquerait que certains végétaux paraissent n'en pas contenir : théorie encore purement hypothétique aujourd'hui, mais qui sera peut-être la certitude de demain et qui, en tous cas, ne peut manquer d'exciter les physiologistes à de nouvelles recherches.

Tel est, dans ses grandes lignes, le contenu de ce mémoire. Au lieu de donner mon appréciation personnelle, je préfère transcrire ici, en guise de conclusion, le jugement qu'en a porté M. Errera dans la notice émise qu'il a consacrée à son regretté assistant :

« Je n'hésite pas à regarder ce mémoire comme l'un des meilleurs qui aient été produits sur ces questions ardues : avec la belle étude de Clautriau sur le glycogène, ce sont les deux œuvres maîtresses de sa trop courte vie scientifique. »

PH. MOLLE (Jodoigne).

—

GEORGES CLAUTRIAU. — *Recherches sur la digestion dans les urnes de Nepenthes.* — (*Mem. Cour. Acad. Roy. Belg.* 1900.)

L'auteur, après quelques considérations générales sur la digestion, indique les grands traits de ce qui est connu des plantes carnivores et passe à l'étude complète de l'urne de *Nepenthes*. Il fait l'historique de la question de la digestion chez ces plantes. Les avis à ce sujet sont assez partagés ; quelques observateurs s'accordent cependant à assimiler cette digestion végétale aux phénomènes d'assimilation animale.

Il passe, en un chapitre spécial, à quelques considérations sur les zymases protéolytiques et leurs produits de dédoublement, et définit les propriétés chimiques des peptones qu'il a pu mettre en évidence dans les urnes des plantes en question.

G. Clautriau en arrive alors à l'exposé des expériences qui lui ont permis de mettre ces peptones nettement en évidence.

Après avoir examiné les caractères du liquide de l'urne, il constate que l'introduction de tout corps étranger y provoque la sécrétion d'acide (un peu de tournesol bleu rougit même au bout d'un jour). Le liquide de ces urnes n'est cependant pas très mauvais, puisque les Malais s'en servent pour se désaltérer et que des larves de moustiques peuvent y effectuer leur complet développement. Donc, pas de substances toxiques ou anesthésiques. La mort des animaux capturés est loin d'être rapide et ne doit être attribuée qu'à l'asphyxie.

La disparition des albuminoïdes est due à une digestion et non à l'intervention de microorganismes. L'auteur examine soigneusement cette

question controversée. Il fait usage, pour suivre la transformation des albuminoïdes dans ces urnes, de blanc d'œuf rendu incoagulable par des traces de $Fe SO^4$. Les produits de la digestion sont absorbés au fur et à mesure qu'ils sont formés, ce qui empêche de retrouver les produits de la digestion dans les urnes des plantes croissant en pleine forêt.

Et y a-t-il dans cette digestion intervention de zymases? Les expériences entreprises *in vitro*, à Java, n'ont pas résolu la question d'une manière bien affirmative.

Clautriau avait observé que l'absorption ne se fait plus dès que les urnes sont séparées de la plante. Il voulait profiter de cette circonstance pour rechercher les peptones, seulement la sécrétion des zymases s'arrête également.

Ces phénomènes montrent donc que pour fonctionner les urnes doivent recevoir des excitations venant de la plante tout entière.

Clautriau expose ensuite les recherches qu'il a faites sur des *Nepenthes* cultivés en serre à Bruxelles.

Il étudie le liquide des urnes d'un *Nepenthes Mastersiana* et voit par des expériences plus précises que celles qu'il avait pu faire dans la forêt de Tjibodas, à Java, qu'il y a une véritable peptonification.

L'auteur a pu suivre pas à pas la marche de la digestion et celle de la résorption des produits de dédoublement.

Il y a donc intervention d'un ferment. Celui-ci n'est nullement amylolytique; les produits de son action prouvent manifestement qu'on a à faire ici à un ferment protéolytique, à une véritable pepsine végétale. Cette pepsine agit en milieu acide; sa sécrétion, comme celle de l'acide, paraît être provoquée par des excitants.

Pourquoi les expériences faites à Tjibodas et celles faites à Bruxelles ont-elles donné des résultats si différents? C'est parce que les produits de la digestion sont très rapidement absorbés par les parois de l'urne intacte et, d'autre part, parce que, dans l'urne, la digestion s'accomplit à une température inférieure à celle qui est nécessaire *in vitro*.

Enfin, Clautriau admet que la peptonification complète des matières protéiques n'est pas absolument indispensable à leur absorption.

J. D. M.

HENRI FRANCOTTE, professeur à l'Université de Liège : **L'Industrie dans la Grèce ancienne**. Bruxelles, 1900. (Ouvrage couronné par l'*Académie royale de Belgique*. Prix Gantrelle; 3^e période 1895-1898.)

M. H. Francotte apporte par son ouvrage une nouvelle contribution à la discussion de la conception matérialiste de l'histoire. Son œuvre est à la fois savante et documentée; il faut l'admirer d'autant plus que la négligence des auteurs anciens vis-à-vis des faits économiques en rendait l'élaboration plus difficile. M. Francotte a eu recours aux sources les

plus diverses : études modernes, littérature grecque, l'*Iliade* et l'*Odyssee*, monuments, inscriptions. Mais si leur grande diversité et leur concision, sinon leur pauvreté, ont fait de cet ouvrage une œuvre laborieuse, il est permis de craindre que d'autre part elles rendent les conclusions incertaines et sujettes à caution. Elles n'en sont pourtant pas moins intéressantes, et par les faits dont elles éclairent l'histoire de la Grèce ancienne, et par l'érudition et l'art qu'a mis l'auteur dans ses recherches.

Le fait général que M. Francotte s'efforce de mettre en évidence est, selon ses mots, « la faible importance de l'industrie en tant que facteur social, dans l'ensemble de la Grèce et dans les cités mêmes, où il a acquis le plus de puissance ». C'est là un argument de plus et que nous lisons volontiers en faveur de la réaction contre le caractère exclusif de la conception matérialiste de l'histoire. D'autres constatations ne sont pas moins intéressantes : le commerce semble avoir plus que l'industrie enrichi les cités grecques; l'industrie n'a que peu dépassé le stade domestique; elle n'a pris quelque développement que dans les branches où elle s'associe à l'art; même dans les grandes villes, telles qu'Athènes, la Grèce a conservé un caractère agricole; il y a un grand mouvement d'argent sous forme de prêt; les étrangers et les esclaves jouent un rôle prédominant dans la banque, le commerce et l'industrie; l'esclavage croît en raison directe de la fortune publique et l'esclave ouvrier est le facteur principal de l'organisation de l'industrie; l'industrie a atteint jusqu'à la phase de la fabrique, dont l'importance cependant n'a jamais été très minime; la situation des ouvriers libres et des esclaves est satisfaisante; enfin, le travail manuel est généralement méprisé.

Tel est l'esprit de l'ouvrage de M. Francotte : c'est une œuvre intéressante pour l'économiste, pour l'historien, pour tous ceux enfin que les études mettent en contact avec les théories sociales et qui leur cherchent un appui ou un obstacle dans l'histoire économique. G. D. L.

AUGUSTE LAMEERE : *Faune de Belgique*, vol. II : *Insectes inférieurs*. Lamertin, 1900.

M. le professeur Lameere vient de publier le deuxième volume de sa *Faune de Belgique*, s'occupant des insectes inférieurs. L'œuvre que poursuit M. Lameere est d'un très grand intérêt, et tous ceux qui s'occupent d'études zoologiques ont constamment à recourir à la *Faune* qu'il a précédemment publiée. Ce volume, que nous avons sous les yeux, aussi bien que le précédent, se caractérise par une dichotomie remarquablement étudiée. Il ne nous est jamais arrivé de la trouver en défaut, et les caractères sont toujours précis et, dans la mesure du possible, faciles à découvrir.

Au point de vue de la classification, l'auteur se départit souvent des cadres classiques, il cherche à la mettre en rapport avec l'histoire géo-

gique, la phylogénie des êtres. Dans le volume qui nous occupe, la divergence principale entre les classifications usuelles et celle employée par l'auteur consiste en la suppression du groupe artificiel des pseudonévrotères.

Les Insectes, en faisant abstraction des Aptérygotes, sont habituellement divisés en Orthoptères, Pseudonévrotères, Névrotères, Hémiptères, Aphaniptères, Coléoptères, Diptères et Lépidoptères.

M. Lameere établit d'abord deux grandes divisions : les Hétérométaboliques à métamorphoses incomplètes et les Holométaboliques à métamorphoses complètes.

Les Hétérométaboliques sont divisés en Archiptères et Rhynchotes, suivant qu'ils ont des mâchoires broyantes ou un rostre suceur. Les Archiptères sont à leur tour divisés en Oligonéphries et Polynéphries. Les Termites, les Psoques et les Pédiculines, anciens Pseudonévrotères, forment les Oligonéphries. Les Polynéphries sont divisés en Géobiotiques, qui correspondent à l'ordre des Orthoptères, et en Amphibiotiques, qui sont un nouveau fragment des Pseudonévrotères. Les Thysanoptères, dernier morceau des Pseudonévrotères, forment, avec les Hémiptères, le groupe des Rhynchotes.

Les Hétérométaboliques comprennent les quatre ordres restants des Insectes ; ils sont divisés en Schizothoraciques, formés des Névrotères et des Coléoptères, et en Zygothoraciques, formés des Diptères et des Lépidoptères. Un troisième volume comprendra ce dernier groupement.

L'ancien ordre des Aphaniptères (puces) devient une famille des Staphyliniformes parmi les Coléoptères. M. P.

—

ARNOLD-OSKAR MEYER : *Die englische Diplomatie in Deutschland zur Zeit Eduards VI und Mariens*. Breslau, 1900, 111 pages, in-8°.

Le travail présenté par M. Arnold Meyer à la Faculté de philosophie de l'Université de Breslau, et qui lui a valu le diplôme doctoral, dépasse en importance et en valeur la plupart des dissertations inaugurales imprimées en Allemagne. Le côté véritablement original de cette thèse nous semble résider dans l'application que l'auteur a su faire, à une période de l'histoire moderne, des procédés d'investigation et de critique dont nous n'avons guère l'occasion de constater l'emploi avec une semblable exactitude que dans les études d'exégèse médiévale.

Le titre de la dissertation de M. Meyer n'avertit pas le lecteur de son contenu, car il y est moins question des relations diplomatiques qui existèrent entre la Grande-Bretagne et le Saint-Empire, à l'époque d'Edouard VI et de Marie Tudor, que de la personnalité même des ambassadeurs anglais, de leur existence *externe*, alors qu'accrédités en Allemagne, ils devaient, à la suite de la cour impériale, mener une vie errante et souvent difficile.

M. Meyer trace, dans la première partie de son travail, un portrait suffisamment complet et curieux par ses détails du diplomate anglais au milieu du xvi^e siècle : guère instruit, peu titré, mal payé, ignorant jusqu'à la langue du pays où il allait représenter son gouvernement. Si l'on ajoute qu'à cette époque troublée, les querelles religieuses dominaient, au delà de la Manche, les préoccupations politiques, on s'étonnera moins de ne pas rencontrer dans les rapports, que les résidents britanniques adressaient au *Privy Council*, les qualités de finesse, de clarté et de discernement qui distinguent les relations des ambassadeurs vénitiens.

Pendant les douze années qui séparent la mort de Henri VIII de l'avènement d'Elisabeth, l'Angleterre accrédita en Allemagne une longue série de diplomates, souvent plusieurs à la fois; cette pluralité de délégations était même devenue la règle lorsque Charles-Quint résidait aux Pays-Bas; Bruxelles était le siège d'une ambassade spéciale et quasi permanente.

M. Meyer consacre quelques pages à chacun de ces diplomates, qui ont noms Edouard Carne, Thomas Chamberlain, Thomas Thirby, Philip Hoby, Richard Morison, Nicholas Wotton, John Mason, Christoph Mundt, Johann von Niedbruck, John Dymock, Courtpening. Mais il nous semble prendre plus de plaisir à rechercher la psychologie de ces divers personnages qu'à contrôler la valeur de leurs rapports. En ce qui concerne les relations d'hommes d'Etat, tels que sir Morison et sir Mason, qui firent des séjours assez prolongés dans notre pays, des détails plus circonstanciés que ceux que nous donne l'auteur, eussent excité le plus vif intérêt auprès des lecteurs belges. Tel quel, ce travail mérite d'attirer leur attention, tant par l'inédit de ses détails que par la méthode sûre et féconde en résultats qui y a présidé, — méthode, il est vrai, trop unilatérale, car les relations anglaises gagneraient à être éclairées par la comparaison des correspondances diplomatiques étrangères de la même époque.

MICHEL HUISMAN.

C^{te} GOBLET D'ALVIELLA : **Le Peigne liturgique de Saint-Loup.** Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (classe des lettres). Hayez, 1900.

Dans cette communication à l'Académie royale de Belgique, M. Goblet d'Alviella décrit et interprète la décoration du peigne liturgique, dit de Saint-Loup, qui figure dans le trésor de l'église métropolitaine de Sens. En une trentaine de pages, écrites avec cette précision qui lui est coutumière, il parle des peignes liturgiques en général, du peigne de Sens et de ses ornements, dont il explique minutieusement tous les symboles. Nous ne pouvons malheureusement entrer dans le détail de cette brochure que les spécialistes, comme les profanes, liront avec le plus grand plaisir.

GUSTAVE CHAUVET : **Anciens vases à bec**. Angoulême, 1900. 1 brochure de 9 pages.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler, dans cette *Revue*, de M. Chauvet et des recherches archéologiques et historiques qu'il fait avec une ardeur infatigable, dans la Charente. La brochure qu'il vient de publier nous apporte une contribution à l'étude de la céramique ancienne. Voici ses conclusions :

Les vases à bec tubulé sont aussi anciens que les vases à bec à entonnoir ; il y a là deux formes d'origines différentes, ne dérivant probablement pas l'une de l'autre. Les vases à bec munis d'une anse à la partie opposée semblent étrangers à la céramique primitive de la Gaule et de l'Égypte, mais ils paraissent dans nos régions avant les invasions barbares. Les barbares se servaient généralement de vases sans bec. Des vases à bec et à anse latérale ont été trouvés aussi au nord de la Loire, en Suède, en Alsace. Les types les plus anciens de ces vases semblent être ceux signalés parmi les poteries mycéniennes de l'Archipel.

G. CHAUVET : **Statistique et Bibliographie des Sépultures pré-romaines du département de la Charente**. Paris, 1900. 1 brochure de 56 pages et 7 planches.

Cette brochure, qui sera d'une utilité incontestable pour ceux qui s'occupent de l'histoire primitive, contient : toutes les découvertes, par communes, pouvant se rapporter à des sépultures antérieures à notre ère ; la bibliographie se rattachant à chaque sépulture, avec l'indication des musées et collections particulières où les mobiliers funéraires sont exposés ; enfin, le tableau succinct des principaux objets trouvés dans chaque monument.

Cette étude, très instructive et fort bien rédigée, se termine par une vue d'ensemble sur les sépultures quaternaires, les sépultures néolithiques et de l'âge du bronze, les sépultures de l'époque du fer. Quelques planches représentant des objets en pierre, en terre cuite et en os, trouvés dans la Charente, complètent cette brochure qui est, d'après ce que nous dit l'auteur, un résumé des recherches poursuivies pendant trente ans, toutes les observations de détail devant trouver place dans un ouvrage d'ensemble qu'il prépare sur l'archéologie de la Charente.

La Norvège. Ouvrage officiel publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris. Christiania, 1900. 1 volume de 700 pages.

C'est une idée originale qu'a eue le gouvernement norvégien de publier un recueil d'études sur la Norvège, son organisation politique, sa vie sociale. Chaque chapitre a été confié à un spécialiste, puis traduit, ou même directement écrit en français. Il serait vraiment difficile d'y signaler des lacunes.

En effet, on trouve d'abord tout ce qui concerne le pays lui-même : la situation géographique, la topographie, la géologie, le climat, les plantes, la vie animale; puis ses habitants : l'anthropologie et la démographie; puis son histoire; ensuite, la vie politique et sociale : la situation internationale, le droit constitutionnel et administratif, l'organisation communale, la législation et l'organisation judiciaire, les institutions sociales, la santé publique, les finances, les banques, les assurances, l'Église et son organisation, l'instruction publique, l'armée, la marine, l'agriculture, l'exploitation des forêts, les pêches, la chasse, les mines, l'industrie, le commerce et la navigation, les voies de communication, les postes, télégraphes et téléphones, la langue, la littérature, la presse, la peinture, l'art industriel national, la sculpture, l'architecture et la musique.

Cette énumération peut paraître fastidieuse; mais elle montre qu'en réalité, rien n'a été oublié. C'est une vaste encyclopédie de l'histoire et de l'organisation de la Norvège. D'autre part, comme chaque chapitre a été confié à une personne compétente, l'intérêt de la lecture ne se ralentit pas un instant. Certes, le botaniste s'arrêtera surtout au chapitre des plantes et le juriste au chapitre du droit, mais la lecture du volume entier est attrayante pour chacun.

Cet ouvrage, richement édité, est illustré de nombreuses gravures représentant des paysages norvégiens, terrestres et marins, des monuments, des cartes géographiques, de nombreuses reproductions de tableaux et de statues, etc.

G. ALLIEVO, professeur à l'Université de Turin : **La Pedagogia italiana antica e contemporanea. Studio storico.** Turin, 1901, 1 vol. de 192 pages.

Cette nouvelle publication de M. Allievo est un intéressant résumé historique du développement de la pédagogie en Italie. C'est une brochure agréable à lire et utile à consulter.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Académie royale des Sciences. — M. Jean Massart, professeur à l'Université de Bruxelles, vient d'obtenir pour la seconde fois la médaille d'or au concours de la Classe des Sciences : son mémoire traitait des schizophytes.

M. Em. Laurent, professeur à l'Institut agricole de Gembloux, ancien élève de notre Université, a été nommé membre correspondant de l'Académie (classe des Sciences).

Extension de l'Université libre de Bruxelles. — Le rapport annuel, présenté à l'assemblée générale du 9 décembre 1900, montre que si l'Extension n'en est encore qu'à sa septième année d'existence, les progrès qu'elle a accomplis en si peu de temps n'en sont pas moins considérables et encourageants pour l'avenir.

Le nombre des Comités locaux s'est élevé de 21 à 25 : cinq nouveaux Comités se sont formés à Charleroi, à Verviers, à Dinant, à Boussu et à Dour ; le Comité de Tournai disparaît momentanément.

Le nombre des cours s'est élevé de 34 à 40. Mais, outre les cours, un certain nombre de conférences ont été organisées. La conférence ne rentre pas, à proprement parler, dans le but de l'Extension. Le cours en plusieurs leçons, avec le sommaire du syllabus distribué aux auditeurs, reste l'élément essentiel. Aussi, les conférences venaient-elles généralement ouvrir ou terminer la série de cours de certains Comités, là où, à raison soit de l'époque tardive, soit d'autres circonstances locales, l'organisation d'un cours devenait difficile.

Des groupes d'auditeurs de plusieurs Comités locaux ont visité les établissements scientifiques de Bruxelles. Nous mentionnerons spécialement la visite faite par le public du Comité local de Saint-Gilles au Musée des Arts Décoratifs et Industriels, où, conduit par son savant directeur, M. Van Overloop, il a pu parcourir avec intérêt et méthode les collections d'archéologie préhistorique.

L'Extension s'est assuré le concours de plusieurs nouveaux professeurs : MM. Boisacq, J. Capart, De Keyser, Piérard, Ansiaux, Vermey-

len et L. Dumont. M. Vermeylen donnera des cours en flamand.

Accueillie avec hostilité par certains, indifférence par beaucoup, l'Extension a fait son chemin; l'expérience a démontré l'excellence de la méthode, et, si elle n'a pas acquis chez nous l'importance et le développement qu'elle possède en d'autres pays, dirigeant ses aspirations vers un but plus modeste et mieux approprié à notre organisation universitaire, elle ne s'en impose pas moins à l'attention publique comme une forme moderne, originale de notre haut enseignement.

—

Ecole des Sciences politiques et sociales. — Séminaire d'Economie politique. —
Séance du lundi 3 décembre 1900.

Présents : M. le professeur Waxweiler ; M. De Raet, licencié en sciences économiques ; M^{lle} Pabojedska ; MM. Defays, De Leener, Henrotin, Horn, Huart, Lecocq, Lison, Mercier, Neels, Pantoftchieff, Rasson, Van de Meulebroeck, Van der Kelen, Wathelet, élèves de l'École.

ORDRE DU JOUR : Communication de M. De Raet : *La condition des travailleurs dans la Grèce ancienne* (d'après l'« Histoire de l'Industrie dans la Grèce ancienne », par le professeur H. Francotte, de Liège).

Thèses connexes :

1. — L'un des phénomènes les plus importants de la vie économique est la division du travail. (Ouvrage cité, page 290.)
2. — L'intensité des besoins est un facteur déterminant de la division du travail.
3. — Dans un régime où il y a beaucoup de petits ateliers et peu de fabriques, les salaires à la journée sont rares. (Ouvrage cité, p. 309.)
4. — La détermination de la puissance d'achat du salaire est l'un des problèmes les plus délicats dans l'évaluation du salaire pour un temps et un lieu donnés.
5. — L'effet utile de l'esclave dans une société où l'esclavage est d'institution générale, est-il aussi notablement inférieur à celui de l'homme libre que l'assurent certains économistes?
6. — L'esclavage moderne dans le Sud des États-Unis d'Amérique n'a pas eu à lutter contre la concurrence du travail libre; il était protégé par des caractères économiques et historiques. Il n'a pas été une cause d'empêchement de l'introduction de l'industrialisme dans les États esclavagistes. Économiquement, la cause de sa disparition a été accidentelle.
7. — Le travail au temps et le travail à la quantité se rencontraient même dans l'esclavage industriel.
8. — Dans l'appréciation économique de l'esclavage industriel, il faut considérer la valeur effective du capital immobilisé que représente l'esclave.
9. — Dans une société basée sur l'esclavage, la loi de Malthus a plus

de probabilités de vérification que dans une société fondée sur le travail libre.

10. — L'histoire de la Grèce ancienne montre combien, dans le domaine économique, l'évolution des idées est liée à l'évolution des institutions.

RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION.

I. *L'ouvrage.* — Ce livre jette un jour nouveau sur les phénomènes économiques dans la Grèce ancienne; grâce à une étude complète des sources, l'auteur est arrivé à livrer un travail très original. Nous sommes ici en présence d'une étude de toute première main.

Mais le livre suppose une connaissance assez complète de l'histoire et de la géographie anciennes, des institutions grecques, etc. Au point de vue de notre étude, il présente aussi une lacune; l'auteur ne parle pas des rapports de l'État avec les travailleurs, de la *Sozialpolitik*, mais cela est sans doute réservé pour le second volume.

II. *Erreurs courantes.* — Quand on étudie le développement économique de la Grèce, on commet en général trois sortes d'erreurs, qu'évite parfaitement l'auteur :

1° On met au même plan des faits économiques qui se sont passés parfois à plusieurs siècles d'intervalle;

2° On voit la vie matérielle de la Grèce à travers les chefs-d'œuvre littéraires et plastiques : or, il n'y a pas toujours corrélation entre la vie économique et la culture intellectuelle;

3° On a une tendance à appliquer les idées actuelles sur la production, sur la circulation etc., aux phénomènes économiques anciens.

III. *Caractère général de la vie économique.* — En somme, elle fut plutôt médiocre, mesquine même; ce qui paraissait grand ou riche aux Grecs serait bien petit pour nous.

Le climat, la configuration du sol et le voisinage de la mer ont eu une influence prépondérante sur la vie politique et sociale des Grecs.

Si l'on étudie simplement ce qu'il y a de typique dans une phase économique, on peut dire que la Grèce n'a pas dépassé la période de l'*économie familiale fermée*. L'activité fut surtout agricole, même à Athènes.

Après avoir étudié l'industrie domestique ou familiale à l'époque d'Homère, voici ce que M. Francotte dit de l'évolution ultérieure :

« Nous venons de voir, dans la société grecque, les premières manifestations de l'activité industrielle et commerciale. Le mot de Rodtbertus s'y applique : l'organisation sociale est encore domestique ou « *oikonomique* ». Elle repose sur la famille. La famille est beaucoup plus large, comprend beaucoup plus de membres que plus tard; elle forme, à elle seule, un groupe relativement considérable. Elle est encore étroitement attachée au sol et, par le travail des siens, elle en retire tout ce qui est

nécessaire à la nourriture; elle en retire aussi les matières premières qui seront utilisées pour le vêtement, la construction de la maison, la fabrication des meubles, et elle opère elle-même la transformation des matières premières. La maison est autonome : elle ne dépend de personne pour aucun de ses besoins essentiels. Tels sont les caractères distinctifs de la constitution économique de la société à cette époque. La rigueur avec laquelle je viens de les tracer s'atténue à mesure que la civilisation matérielle se développe; ce n'est que dans les sociétés très primitives qu'on peut les rencontrer dans toute leur pureté. Plus tard, les besoins se multiplient, spécialement ceux du luxe, et la famille doit, pour y pourvoir, sortir de son cercle. Le commerce fait ses premières apparitions et le marchand nomade colporte les produits des civilisations plus avancées. Il ne tarde pas à s'établir à demeure, pour certains objets que l'industrie familiale ne saurait fabriquer ou certaines denrées que le sol ne produit pas. Des artisans de profession ouvrent à leur tour leurs ateliers, pour fabriquer sur place certains ustensiles plus perfectionnés que ceux dont on se servait d'abord; les modifications se sont déjà introduites à l'époque homérique; elle n'en a pas moins gardé, dans son ensemble, l'organisation domestique d'une société primitive.

Deux grands faits concomitants et qui se tiennent l'un à l'autre par plus d'un côté s'accomplissent après l'âge homérique : la dissolution de la famille et le développement de l'esclavage. » (Pp. 284-285.)

La *population* n'était pas dense. D'après les calculs très ingénieux de M. Francotte, l'Attique, au temps d'Alexandre, ne comptait que 274,000 habitants :

Citoyens.	116,000
Métèques	58,000
Esclaves.	100,000
TOTAL.	<u>274,000</u>

Athènes, avec son port Le Pirée, n'eut jamais plus de 120,000 habitants.

Peu de villes ont dépassé 50,000 habitants.

Signalons simplement le commerce assez important, les trois grandes industries grecques : la céramique, les métaux et la laine, et les détails si curieux sur les banquiers d'Athènes, pour arriver au sujet principal de cette communication.

IV. *Les travailleurs*. — Ils forment deux catégories parfaitement distinctes : les *artisans libres*, exerçant leur métier pour leur propre compte, à domicile ou chez les clients, et les *esclaves*, les seuls travaillant en atelier, qui occupent à peu près la place des salariés dans l'économie actuelle. Nous n'avons évidemment à considérer ici que des travailleurs qui produisent pour l'échange et la consommation.

« Or, les fortunes purement industrielles sont rares; en général, les

intérêts industriels ne forment qu'une partie des patrimoines. Conon a laissé un héritage dont il a été fait deux parts : l'une comprenant une maison et des esclaves fabriquant des tissus ordinaires ; l'autre, une maison encore avec des esclaves droguistes. L'argent, déposé chez son banquier Héraclide, a été employé à couvrir les frais des funérailles et la construction d'un tombeau ; mais, de plus, son esclave Moschion aurait détourné deux sommes : l'une de 1,000 drachmes, l'autre de 70 mines. La fortune de Vimarque est composée d'éléments encore plus variés : son père lui a laissé neuf ou dix esclaves cordonniers, dont chacun lui rapportait deux oboles ; leur chef en rapportait trois ; une femme qui tissait de fines étoffes et les portait au marché ; un ouvrier qui faisait de jolis ouvrages tressés... Le père de Démosthène avait une fortune que le grand orateur évaluait à un peu moins de 14 talents (1) ; deux ateliers, l'un de couteliers, au nombre de trente-deux ou trente-trois, rapportant un revenu net de 30 mines ; un atelier de fabricants de lits au nombre de vingt ; des quantités de matières premières, bois, ivoire, fer, cuivre, noix de gale, le tout valant 150 mines ; une maison de 30 mines ; des meubles, coupes et bijoux, 100 mines ; argent en caisse, 80 mines ; une créance d'un talent, productive de 7 mines par an ; un prêt maritime rapportant 70 mines, à Xouthos ; un dépôt à la banque de Pasion, rapportant 24 mines ; un prêt à Démotèlès, rapportant 16 mines ; divers petits prêts, rapportant 60 mines. » (V. pp. 189 à 191.)

Ainsi, donc : « Dans la grande industrie, les esclaves ; dans le métier, les esclaves encore. Que reste-t-il aux hommes libres des classes inférieures ? Le petit commerce, sans doute ; mais il est, en très grande partie, aux mains des étrangers et des esclaves encore. Où sont donc les petites gens ? Elles sont dans les métiers, où elles ont à soutenir la concurrence des esclaves ; elles sont dans l'agriculture, comme propriétaires cultivant leurs champs ou comme locataires, ou enfin comme journaliers.

Les prolétaires, les gens qui ne possèdent d'autre ressource que leur travail sont moins nombreux qu'ils ne le sont dans beaucoup d'États modernes. » (P. 196.)

IV. *La rémunération du travail.* — Au début de l'évolution économique dans l'industrie familiale, il n'y a pas de salaires. Plus tard, le propriétaire d'esclaves ne leur donne non plus comme rémunérateur que la nourriture et l'entretien. Quant au salaire des artisans libres, il est souvent compris dans le prix de vente de l'objet fabriqué, et il n'est pas séparable du gain commercial. Ce que l'auteur entend par salaire, dans cette partie si intéressante de son ouvrage, c'est tantôt la rémunération de l'artisan libre, tantôt le prix de la location des esclaves que l'on paie aux proprié-

(1) Le talent (5,700 francs) = 60 mines. 1 mine = 35 statères. Le statère vaut 2 drachmes et le drachme (1 franc environ) = 6 oboles (fr. 0.16 à 0 17).

taires. De là une certaine confusion probablement attribuable à l'incertitude des sources.

Dans ce court résumé, nous ne pouvons pas suivre l'auteur dans ses ingénieux développements sur la puissance d'achat des salaires, les budgets ouvriers et le niveau d'existence (*Standard of life*); nous ne citerons que quelques passages qui sont particulièrement à retenir.

« ... Le salaire normal pour toutes les catégories d'ouvriers, depuis l'architecte jusqu'au manœuvre, pour les hommes libres comme pour les esclaves, est d'un drachme par jour. (Inscription d'Erechtheion, d'Athènes.) » (P. 316.)

« ... On remarquera que, dans la même escouade, citoyens, métèques et esclaves touchent des salaires identiques. Ce point est d'une extrême importance. Il montre que la force de production de l'esclave n'est pas en-dessous de celle de l'homme libre. » (P. 319.)

« ... En résumé : à la fin du v^e siècle, à Athènes, salaire ordinaire et général : 1 drachme par jour. Dans le dernier tiers du iv^e siècle, ce même salaire ordinaire est monté à 1 drachme 3 oboles. Pour certaines catégories d'ouvriers, il dépasse ce taux. La somme allouée pour la nourriture d'un esclave est de 3 oboles par jour. Le taux nominal du salaire a donc monté, à Athènes, du v^e au iv^e siècle. Quelles sont les causes de ce progrès? Les circonstances qui influent sur les salaires sont nombreuses. Il faut mettre en première ligne l'amélioration en général de la situation économique, et notamment l'accroissement de la circulation monétaire. » (P. 326.)

« ... Je puis conclure que la situation des ouvriers libres d'Eleusis, au iv^e siècle, était loin d'être mauvaise, en ce qui regarde les salaires; si les ouvriers qui touchent 1 drachme 3 oboles peuvent vivre, les ouvriers qui touchent 2 drachmes sont presque dans l'aisance; de même pour les travailleurs de Délos, au siècle suivant... Petits et grands patrons avaient leurs mauvais jours. Dans certaines professions surtout, ils souffraient de l'absence de débouchés. Obligés de se restreindre presque complètement à la clientèle locale, ils subissaient le contre-coup des moindres crises. Enfin, l'approvisionnement de places comme Athènes, Délos, Rhodes, Corinthe dépendait, en très grande partie, sinon pour quelques-unes uniquement, de l'étranger. Elles lui demandaient le blé, le poisson, le vin; des arrivages rares ou irréguliers faisaient subitement monter les prix. On a vu quels soubresauts ils effectuent à Délos, en dix mois. (En francs : 7.00, 6.48, 6.16, 4.48, 6.64, 7.00, 10.00 pour un médimne de froment.) A Athènes, à un moment, d'après le discours contre Phainippos, ils sautent du simple au triple. Le plus grand bienfait que nous devons au développement des voies de communication est une certaine fixité des prix; de tous les maux anciens, le plus cruel, la famine, est ignoré dans les pays civilisés. Il visitait souvent Athènes et les autres centres de la Grèce et dérangeait tout l'équilibre du budget des petites gens. » (P. 343.)

DISCUSSION DE LA COMMUNICATION. — Relevant l'assertion que l'économie de la Grèce rentrerait dans la période « familiale » ou « fermée », M. WAXWEILER demande comment elle peut se concilier avec la description esquissée par M. De Raet. Dans une Société où les notions de profit, d'intérêt, de salaire sont courantes, peut-on parler d'économie fermée? A ce compte, les divisions connues de Bücher deviendraient bien artificielles.

M. DEFAYS établit qu'au moins jusqu'au III^e siècle, la Grèce offrait bien les caractères d'une économie fermée; au surplus, le livre de M. Francotte semble trop localisé à Délos et à Athènes. M. HORN fait remarquer qu'à sa connaissance, Bücher n'a d'ailleurs pas été catégorique en ce qui concerne la Grèce. M. DE RAET ajoute qu'il faut considérer les caractères « prépondérants » et non les traits occasionnels. Puis, les différentes périodes se pénètrent; il en est de même pour la division de Knies en *Natural — Geld — et Kreditwirtschaft*.

A la demande de divers membres, M. DE RAET fournit des renseignements complémentaires sur le payement des salaires fait à des propriétaires d'esclaves dont ils louaient le travail à des tiers. Un échange de vues a lieu entre MM. DE LEENER et DEFAYS, au sujet de la rémunération en nature des esclaves spartiates dans les travaux agricoles; une distinction est établie entre la forme politique et la forme économique de l'esclavage.

DISCUSSION DES THÈSES.

N^{os} 5, 6, 8. — L'examen de ces trois thèses provoque un débat sur la productivité relative du travail servile et du travail libre. M. WAXWEILER emprunte aux ouvrages de Carroll D. Wright (*Industrial Evolution of the United States*) et de E. von Halle (*Baumwollproduction und Pflanzungswirtschaft*) des données concernant le rendement économique de l'esclave dans les États du Sud de l'Union Américaine (1). Ces données infirment l'opinion courante que le travail servile est fatalement moins productif que le travail libre et qu'il disparaît dès que celui-ci peut apparaître. Aux États-Unis, les deux régimes ne sont même pas entrés en concurrence: l'esclavagisme chassait les travailleurs libres; et la productivité était équivalente dans bien des cas. Ce n'est pas l'esclavage qui a empêché l'avènement de l'industrialisme dans le Sud, mais bien la forme exclusivement agraire de l'économie nationale. Concernant spécialement la thèse n^o 8, M. DEFAYS rappelle que la Grèce, n'ayant fait que des guerres défensives, devait en général acheter ses esclaves, tout comme aux États-Unis.

(1) A signaler encore l'étude de Loria: *Die Sklavenwirtschaft im modernen Amerika und im Europäischen Alterthume (Zeitschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte, 1895)*.

N° 7. — Dans l'ouvrage cité de von Halle, on trouve notamment que les esclaves nègres se voyaient assigner une tâche journalière et qu'après achèvement, ils pouvaient rentrer chez eux. Ce n'est pas autre chose que le principe du paiement d'après la quantité de travail, qui apparaît dans le salaire à la pièce, à l'entreprise, etc.

N° 3. — L'auteur a voulu viser, explique M. DE RAET, les nombreux travaux faits directement par les artisans, chez et pour les clients. Mais M. WAXWEILER insiste pour que l'on ne confonde pas le prix du temps de travail du travailleur dépendant (« salarié » moderne) avec ce même prix pour l'artisan indépendant. Il rappelle les passages des cours relatif à cette distinction. M. DEFAYS fait observer qu'en ce qui concerne l'Antiquité, cette séparation est bien difficile.

N° 9. — M. DE RAET appelle d'abord l'attention sur l'origine du livre de Malthus sur la population; il s'agissait de combattre les idées de Godwin, qui préconisait l'égalité des conditions et l'union libre. M. WAXWEILER n'en croit pas moins la théorie de Malthus totalement dépourvue de caractère scientifique; il commente les premières pages de l'*Essai* et montre que le transformisme énonce tout autrement les causes de la limitation des espèces vivantes; ce n'est pas exclusivement l'absence de nourriture, mais le manque d'adaptation aux conditions ambiantes qui tue les individus. Puis, de quel « homme » s'agit-il dans la fameuse loi? Va-t-on identifier le Papou avec l'Européen moderne, les nations à mariage organisé et les peuplades primitives? Que penser encore de cette conception de l'équilibre fatal entre la population et les subsistances, d'où Malthus prétend faire sortir les maux sociaux de la guerre, du paupérisme, de la prostitution, etc.? Ces maux tiennent à de tout autres causes. M. WAXWEILER résume ensuite un article paru en 1899, dans *Yale Review*, à l'occasion du centenaire de l'apparition du célèbre livre et se rallie à la conclusion de l'auteur, que la théorie de Malthus n'a produit qu'un siècle de logomachiques et stériles controverses.

M. DE LEENER ajoute que Malthus n'a pas tenu compte de l'élément biologique de la diminution de l'intensité reproductrice, à mesure qu'on s'élève dans l'échelle animale. M. DE RAET estime que Malthus a cependant eu le mérite d'appeler l'attention sur la responsabilité humaine dans la question de la population et d'aider à la réforme de la législation sur les pauvres, en Angleterre.

Supplément littéraire de l' « Étudiant libéral » — Nous avons lu avec plaisir le supplément littéraire que l'*Étudiant libéral* a joint à son numéro de Noël. A part le « Vagabond d'Alkmaar », de Georges Eekhoud, toutes les collaborations étaient estudiantines. Citons : « Cerf de crépuscule », de G. Heux; « Jours de pluie », de F. Urbain; « Libération », de Rob. Catteau; « A propos de J.-K. Huysmans », par Ed. Huysmans; nous

avons remarqué surtout un acte en vers, d'Alb. Devèze, la « Mort de Pierrot », dont l'émotion sincère et les vers harmonieux dénotent un talent qui n'en est plus à ses débuts.

La tentative de l'*Étudiant libéral* a été couronnée de succès, et elle le méritait, car elle prouve, bien que le reproche leur en ait été fait souvent, que les étudiants n'ont pas perdu toute préoccupation artistique. Il faut les encourager dans cette voie.

Fondation d'une Université à Constantinople. — On a publié récemment le programme de la nouvelle Université turque qui comprendra, outre les facultés de droit et de médecine, des facultés de théologie musulmane, de sciences physiques et mathématiques et de philologie. La durée des études est de quatre années pour la faculté de théologie et de trois années pour les autres. Le directeur de l'Université, nommé par un iradé impérial, aura à exercer la surveillance sur les professeurs et les étudiants, et à veiller à la bonne observation du règlement. Quant aux professeurs, le statut déclare qu'ils doivent avoir acquis dans leurs branches une « certaine renommée ».

Les étudiants ne sont admis à entrer à l'Université que jusqu'à l'âge de dix-huit ans; ils doivent posséder un certificat de lycée ou se soumettre à un examen. Leur nombre est fixé à 30 pour la faculté de théologie, à 25 pour les autres. Leurs études terminées, les étudiants doivent subir un examen; ceux qui le réussissent sont assermentés et diplômés.

Une bibliothèque universitaire sera fondée, ainsi qu'un laboratoire.

Le plan des études comprend : Pour la Faculté de théologie : explication du Koran et des écritures saintes, droit religieux, théologie et histoire de l'islamisme; pour la Faculté des sciences physiques et mathématiques : astronomie, algèbre supérieure, géométrie analytique, calcul intégral et calcul différentiel, physique et météorologie, chimie organique et biologie, zoologie, botanique, minéralogie, géologie; pour la Faculté de philologie et philosophie : psychologie, logique, morale, littératures turque, arabe, persane et française, histoire de la Turquie et histoire générale, géographie de la Turquie et géographie générale, géographie commerciale, archéologie et pédagogie. On remarquera que ce programme exclut l'anglais et l'allemand.

(*Hochschul Nachrichten.*)

ERRATUM

Dans notre fascicule de décembre, à la page 172, ligne 2, il faut lire « générale » au lieu de « particulière ».

NOUVEAUX DOCUMENTS

RELATIFS A

l'Iconographie du Bouddhisme indien

PAR

LE COMTE GOBLET D'ALVIELLA

de l'Académie Royale,
professeur à l'Université de Bruxelles.

Les sculptures qu'ont laissées dans l'Inde quinze siècles de bouddhisme ne sont que rarement munies de dates ou d'inscriptions explicatives. Le seul moyen d'en identifier le sujet, c'est de recourir, d'une part, aux icônes du bouddhisme tibétain, voire chinois ou japonais; d'autre part, aux légendes dont une volumineuse littérature nous a conservé les données (1). Cependant, on conçoit sans peine combien ces identifications sont entourées de difficultés et sujettes à caution. Il y a une trentaine d'années, le général Cunningham découvrit à Bharhout, dans l'Inde centrale, les ruines d'un beau *stoupa*, dont la balustrade exhibait, en bon état de conservation, une centaine de bas-reliefs accompagnés d'inscriptions. Celles-ci donnaient non seulement le nom des principaux personnages représentés, mais encore le titre de la légende ou *jâtaka*, à laquelle chaque épisode était emprunté. La

(1) Le rapprochement a été poursuivi avec beaucoup de sagacité par MM. Fausböll et Grünweidel. (Cf. GRÜNWEDEL, *Buddhistische Studien*, dans les Mémoires du *Königlichen Museum für Völkerkunde*. Berlin, 1897.)

découverte était d'autant plus importante que cette œuvre d'art remonte au premier ou même au second siècle avant notre ère.

MM. A. Foucher et S. d'Oldenbourg ont fait récemment une trouvaille qui se rapporte à une époque postérieure et qui offre une portée moindre pour l'histoire de l'art, mais qui n'en fournit pas moins des renseignements du même genre sur l'iconographie du bouddhisme avant sa disparition de l'Inde. Il s'agit de deux manuscrits sanscrits déjà signalés comme contenant de nombreuses miniatures. L'un d'eux se trouve actuellement dans la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, catalogué *Add.* 1643. Lors d'un séjour qu'ils firent à Cambridge, en 1894, les deux savants, ayant examiné ce manuscrit, constatèrent que sur 85 représentations de monuments ou d'idoles, 76 y étaient suivies d'une inscription donnant tantôt la situation géographique du monument, tantôt le nom de la divinité que figurait l'image, outre la désignation de la localité où elle était adorée sous cette forme et parfois l'épithète particulière qu'elle y portait.

M. d'Oldenbourg ayant dû quitter Cambridge, son compagnon, dont les travaux antérieurs avaient déjà attesté la compétence en matière d'iconographie bouddhique (1), s'appliqua à déchiffrer les inscriptions du manuscrit, à rapprocher les figures mythologiques de leurs représentations déjà connues, enfin à identifier la situation géographique des sanctuaires désignés, en s'aidant surtout des renseignements fournis par les pèlerins chinois qui ont visité l'Inde dans les derniers temps de la domination bouddhique. Chargé, sur ces entrefaites, d'une mission dans l'Inde, M. Foucher s'empressa, dès son arrivée à Calcutta, en janvier 1896, de compulsier, dans la Bibliothèque de la Société asiatique du Bengale, un manuscrit népalais (*ms* A. 15) que, d'après le catalogue de Rajendralâla Mitra, il soupçonnait être d'une nature analogue au document de Cambridge. Il y retrouva, en effet, sur 37 miniatures, trente et une de celles qu'il avait relevées

(1) *L'Art Bouddhique dans l'Inde* (Revue de l'Histoire des Religions, 1894, t. II, page 319.) — *Scènes figurées de la Légende de Bouddha* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Section des Sciences religieuses t. II) Paris 1896. — *Catalogue des peintures népalaises et tibétaines de la collection Hodgson à la Bibliothèque de l'Institut de France*, Paris 1897; etc.

à Cambridge. Elles étaient également accompagnées d'inscriptions qui devaient lui permettre de contrôler et, sur certains points, de compléter ses constatations antérieures. Deux années de pérégrinations au sein des musées et à travers les ruines de l'Inde, ajoutèrent à cette source de renseignements les éclaircissements qui découlaient de la comparaison entre les images des manuscrits et les statues anonymes recueillies parmi les décombres des établissements bouddhiques.

Le résultat de ces recherches vient de paraître à Paris, dans les Mémoires publiés par la Section religieuse de l'École des Hautes Études. Il est facile d'imaginer les services qu'un pareil ouvrage peut rendre, non seulement à l'archéologie, mais encore à l'histoire religieuse de l'Inde. C'est comme si, — alors que tous les documents relatifs au christianisme du Moyen Age auraient disparu, à l'exception de certains ouvrages théologiques et de certains bas-reliefs, — on remettait la main sur quelque description de lieux de pèlerinage, où un naïf enlumineur du XII^e ou du XIII^e siècle ferait connaître les images saintes en vogue à son époque, avec la représentation plus ou moins conventionnelle des cathédrales qui les abritaient (1).

I

Les deux manuscrits analysés par M. Foucher paraissent avoir été exécutés dans un monastère du Népal, à une époque qui ne peut être antérieure au VIII^e siècle, ni postérieure au XI^e siècle de notre ère. En tous cas, ils remontent à un âge où le Népal portait l'empreinte de la culture hindoue et n'était pas encore tombé sous l'influence du Tibet. En ce qui concerne l'histoire de l'art, leurs miniatures n'offrent qu'un intérêt secondaire. M. Foucher estime qu'elles reproduisent des types stéréotypés de longue date qui répètent à satiété les mêmes mouvements, les mêmes attitudes, les mêmes gestes. Toutefois, comme il le fait observer avec rai-

(1) *Étude sur l'Iconographie bouddhique de l'Inde, d'après des documents nouveaux*, par A. FOUCHER, maître de conférences à l'École des Hautes Études, 1 vol de III-125 pages avec 10 planches et 30 illustrations (formant le treizième volume de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études — section des Sciences religieuses). Paris, Leroux, 1900.

son, elles n'en deviennent que des documents plus sûrs pour l'histoire du bouddhisme ou au moins de son iconographie, précisément parce qu'elles sont dépourvues d'imagination créatrice.

Tous les principaux personnages représentés dans les deux manuscrits ont la tête ou même le corps environné d'une auréole oblongue, peinte de diverses couleurs. Aux côtés des grandes divinités, se tiennent fréquemment des personnages secondaires, de plus petite taille, qui ne sont pas nimbés; la ressemblance, ici, est frappante avec les procédés iconographiques de notre Moyen Age.

Le Bouddha ou plutôt les Bouddhas — représentés par Gautama et Dipankara — n'ont fourni qu'une dizaine d'images. Ils maintiennent le type traditionnel, déjà consacré, au début de notre ère, par l'art du Gandhâra. Ils sont représentés parfois debout, parfois assis à l'européenne, le plus souvent accroupis à la façon hindoue, faisant tour à tour les gestes de l'enseignement, de la prédication, de la charité, de l'apaisement. Une des représentations les plus curieuses est celle du Bouddha Vajrâsana " au siège de diamant ", qui passait pour occuper, dans le sanctuaire de Mahâbodhi, le centre de l'univers. Elle correspond exactement à la description que le pèlerin chinois Hiouen-Tsang en donne au milieu du VII^e siècle et aux répliques qui s'en trouvent encore aujourd'hui dans les chapelles de Mahâbodhi, à Bodh-Gayâ.

Les Bodhisattvas, Bouddhas futurs, ou, comme on les a nommés, candidats à la *bodhisation*, sont représentés avec plus de fréquence, soit comme personnages principaux, soit comme acolytes du Bouddha. Le plus populaire d'entre eux, Avalokiteçvara, ne se montre pas moins de quarante et une fois. Presque toutes ces idoles ont la forme strictement humaine. Quelques-unes, cependant, sont multimanés ou même polycéphales. L'une d'elles, assez gracieuse en sa monstruosité et assurément fort originale, reproduit l'Avalokiteçvara de Çivapoura dans le Konkan; elle a des bras innombrables qui s'arrondissent en queue de paon autour du corps. — Néron passe pour avoir souhaité que le genre humain eût une seule tête, afin qu'elle pût se trancher d'un

coup. L'art bouddhique a donné " mille „ bras à son Bodhisattva favori, pour qu'il pût mieux secourir l'ensemble des créatures. — Une image assise de la même divinité n'offre pas moins de onze têtes, disposées en pyramides, et de douze bras, armés pour la plupart d'attributs guerriers.

Quelle réponse faisait-on aux fidèles quand ils se permettaient de demander comment on s'y était pris pour reproduire les traits de personnages qui n'avaient pas encore paru sur la terre? Une tradition rapporte, à propos d'une image de Maitreya, le prochain Bouddha, qui fait actuellement son stage dans un des cieux supérieurs, que l'artiste fut miraculeusement transporté près de ce Bodhisattva et que celui-ci lui accorda jusque trois séances de pose. — N'ai-je pas lu quelque chose d'analogue dans la Légende dorée?

On n'observe dans les miniatures qu'une seule divinité ouvertement étrangère aux cadres du panthéon bouddhique. Il est vrai qu'il s'agit d'un dieu universellement adoré : le dieu des richesses, représenté, chez les Indiens, par le gros et souriant Jambhala; il porte une bourse qu'une illusion d'optique a transformée en mangouste. D'autre part, les vignettes reproduisent de nombreuses idoles féminines qui passent, dans l'imagination populaire, pour les épouses des Bodhisattvas et, dans la spéculation métaphysique, pour les personnifications de leur énergie active. La plus populaire de ces figures est Târâ, déesse associée à Avalokiteçvara, dont elle partage les titres et les vertus (1). Une autre déesse, dont l'image se montre dans les deux manuscrits, est Cundâ, divinité essentiellement tutélaire, malgré les nombreux bras armés qui lui attribuent absolument la physionomie et l'attitude de la farouche Dourgâ-Kali, l'épouse de Çiva dans la mythologie hindoue. " Foudre, disque, massue, épée, arc, flèche, hâche, trident, etc. — écrit M. Foucher en décrivant l'image de Cundâ, — rien ne manque à son arsenal de guerre; mais, en même temps, pour le fidèle qui sait voir, sa première paire de mains est

(1) Cf. G. DE BLONAY, *Matériaux pour servir à l'histoire de la déesse bouddhique Târâ* (t. VII de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes). 1 vol. Paris, 1895.

dans la pose de l'enseignement, une autre dans celle de la charité. D'autres encore tiennent le rosaire, le lotus d'or, le flacon d'ambroisie; et c'est ainsi sans doute que cette divinité singulière se trouve être aussi propice aux bons que terrible aux méchants. »

Le manuscrit de Cambridge renferme huit miniatures sans légende. Mais en ce qui concerne quatre d'entre elles, l'explication écrite eut été parfaitement superflue. Il s'agit en effet des quatre scènes les plus fréquemment décrites dans l'histoire du Bouddha : sa nativité, son " illumination », son premier sermon et sa mort ou plutôt son nirvâna. Ce qui, ici, fait surtout l'intérêt des miniatures, c'est qu'elles rentrent absolument dans le thème popularisé, quelque onze ou douze siècles auparavant, par les artistes indo-grecs du Gandhâra. Cette persistance de la tradition iconographique est d'autant plus remarquable que les miniatures du manuscrit de Cambridge, par leur facture comme par leur composition, se rattachent aux célèbres fresques d'Adjantâ, d'où a disparu toute trace d'influence hellénique.

La tradition bouddhique avait placé ces quatre épisodes dans les localités où se sont élevés respectivement les sanctuaires de Kapilavastou, de Bodh Gayâ, de Bénarès et de Kouçinârâ. Mais quatre autres sanctuaires, d'une importance à peu près égale, avaient voulu, eux aussi, posséder leurs *miracles* et ils s'étaient attribué chacun un des épisodes secondaires de la vie du Maître : sa descente du sixième ciel où il était monté pour catéchiser les dieux; — sa prédication dans les jardins de Çrâvastî, récemment retrouvés par M. Waddell; — sa nutrition par des singes pendant sa retraite à Vaiçâlî; — enfin, la soumission de l'éléphant ivre qu'un traître avait lancé contre lui dans une rue de Râjagriha. C'est à ces quatre légendes que M. Foucher rapporte très ingénieusement les dernières miniatures qui restent à expliquer. Ces sujets ont été également représentés par l'école du Gandhâra; seulement nos miniaturistes se gênent moins pour faire appel au merveilleux et au fantasmagorique dans les détails. C'est ainsi que, dans l'épisode de Râjagriha, une des vignettes exhibe cinq petits lions qui s'élancent des doigts que le Bouddha étend au-dessus de deux éléphants agenouillés. Ainsi encore, le miracle de

Vaiçali était appelé, dans les bas-reliefs de Sanchi, par un trône vide que vénéraient deux singes. Dans le manuscrit de Cambridge, le Bouddha accepte des mains d'un des deux singes un vase de miel.

II

Quelles conclusions peut-on tirer de ces peintures pour l'histoire même du bouddhisme?

Personne n'ignore qu'il existe deux variétés du bouddhisme : celui du Nord ou Grand Véhicule (*Mahâyâna*) et celui du Sud ou Petit Véhicule (*Hinayâna*) ; le premier pratiqué par les Tibétains, le second par les Cinghalais.

Le Petit Véhicule est une religion sobre, rationaliste et presque rationnelle, qui repousse toute adoration d'un dieu personnel, refuse de se prononcer sur l'existence de l'âme en tant qu'entité spirituelle, estime que le Bouddha s'est éteint quand il est entré dans le nirvâna, enfin, enseigne que le salut est exclusivement une œuvre de science. L'éthique y joue un grand rôle, mais elle est double : à côté de la morale sociale, il s'en trouve une autre, plus stricte, pour les membres de la Communauté, c'est-à-dire pour les moines qui ont fait vœu de pauvreté, de chasteté et d'abstinence. Les pratiques du culte s'y réduisent à un service de commémoration en l'honneur du Bouddha. Toute cette doctrine est exposée dans le Tri-Pitaka, la " triple corbeille ", des Bouddhistes méridionaux, rédigé en Pâli.

Le Grand Véhicule admet un dieu suprême, Adi-Bouddha, et l'entoure d'un véritable panthéon. Même en laissant de côté l'organisation sacerdotale du lamaïsme propre au Tibet, on voit s'y multiplier le nombre des Bouddhas. Le Bouddha historique est lui-même quelque peu délaissé par la vénération ; celle-ci se reporte sur les Bodhisattvas, les Bouddhas futurs qui vivent actuellement, dans un ciel ou l'autre, à l'état d'héritiers présumptifs de la *bodhi* ; ou bien elle s'adresse aux prototypes célestes des Bouddhas passés et futurs, les Dhyâni-Bouddhas, essences éternelles dont les Bouddhas et les Bodhisattvas sont simplement le reflet et l'émanation ; ou encore elle se concentre tout simplement sur les dieux et les déesses terribles ou grotesques

de la mythologie populaire, introduits de gré ou de force dans les cadres du bouddhisme. Les laïcs peuvent atteindre directement le nirvâna, tout comme les moines, mais ils doivent être initiés par un *gourou*.

D'autre part, la méditation ne suffit plus. On la supplée ou on la remplace par les pratiques du *tantrisme*, c'est-à-dire par la récitation de formules, les incantations, les sortilèges, l'eau bénite, les bains sacrés, etc. Un érotisme mystique se substitue parfois à l'ascétisme enseigné par le fondateur. Le but, d'ailleurs, n'est plus seulement l'admission dans le nirvâna, regardé comme une sorte de paradis, mais encore l'obtention immédiate de tous les biens terrestres. En même temps, les légendes relatives à la vie et à la prédication du Maître multiplient comme à dessein les exagérations et les prodiges. Le Bouddha n'est plus un homme extraordinaire qui s'est élevé à la connaissance de la *bodhi*, ou vérité suprême, par le seul effort de son intelligence; c'est un Dieu incarné sur terre qui a vécu dans une atmosphère de miracles.

Les deux écoles prétendent naturellement représenter chacune le bouddhisme originaire. Longtemps, la science européenne a admis sans conteste les prétentions du Petit Véhicule. Aujourd'hui encore, MM. Oldenberg, Rhys Davids et autres *pâlisants* soutiennent que le Tripitaka renferme la doctrine primitive et, par suite, orthodoxe, d'où le bouddhisme septentrional s'est détaché par voie de schisme. Mais, en sens contraire, des savants comme MM. Wassilieff, Minayeff et, jusqu'à un certain point, Senart, qui se sont particulièrement attachés à l'étude des documents mahâyânistes rédigés en sanscrit ou en tibétain, ne semblent pas éloignés de soutenir que le bouddhisme méridional, tel que nous le trouvons exposé dans le Tripitaka, est le produit secondaire de spéculations monastiques, opérant sur les légendes mythiques et les pratiques superstitieuses dont le bouddhisme septentrional aurait plus ou moins conservé le type primitif.

Entre ces deux systèmes se place celui de M. Louis de la Vallée Poussin. Notre savant collègue de l'Université de Gand, dans un ouvrage des plus recommandables récemment couronné par

l'Académie royale de Belgique (1), tout en admettant que le bouddhisme fut un mouvement populaire aussi bien que philosophique, ayant ses racines dans le brahmanisme, estime que les initiateurs de la réforme furent des philosophes, des " docteurs ", comme l'Inde en produisit dès les temps les plus reculés. Il pense également, avec M. Oldenberg, que toute la doctrine prêchée par le Bouddha consistait dans l'enseignement des quatre grandes vérités : l'existence de la souffrance, l'origine de la souffrance, l'absence de la souffrance et le moyen d'arriver à sa suppression. Etait bouddhiste quiconque admettait ces vérités et reconnaissait, dans le Bouddha, le révélateur de la voie conduisant à la délivrance. Sur ce fond très large et très simple, les Communautés monastiques développèrent les constructions métaphysiques dont les plus importantes ont pris place dans le Tripitaka. En ce sens, le bouddhisme, dès une époque très ancienne, appartient à la Communauté. Les pratiques du Hinayâna représentent donc les méthodes des sectes anciennes; le culte très simple qui survit encore aujourd'hui dans les cérémonies de Ceylan provient réellement du bouddhisme primitif.

Cependant, les foules croyantes qui, dès l'origine, gravitaient autour de la Communauté, constituèrent de bonne heure, à côté des écoles monastiques, une série d'églises laïques ouvertes à toutes les influences de l'hindouisme. Aux symboles abstraits de Bharhout et de Sanchi se substituent les sculptures déjà idolâtriques du Gandhâra et d'Amarâvati. Un nouveau panthéon se forme sous l'influence de la spéculation indienne; il se peuple de divinités civaïtes ou locales. Avec l'agrandissement du rôle attribué aux divinités personnelles s'accroît un retour métaphysique vers la conception panthéiste du brahmanisme. Aux rites si simples, que l'Hinayâna continue d'enseigner, sont superposés des rites de yoga, de sorcellerie, d'idolâtrie, que l'Atharva Vêda laisse déjà soupçonner et que préconisent les documents tantriques. Les laïcs sont désormais admis dans la Communauté

(1) *Bouddhisme. Études et Matériaux. Adikarmapradîpa Bodhicaryâvatâratikâ*, par LOUIS DE LA VALLÉE POUSSIN, dans les Mémoires in-4° de l'Académie royale de Belgique, t. LV. Bruxelles, Hayez, 1898.

élargie. " Le Grand Véhicule est un véhicule pour tous „ et non plus seulement pour les adeptes de la vie ascétique.

Ainsi finirent par tomber les caractères qui séparaient les bouddhistes des sectes hindoues et ainsi s'explique la réabsorption du bouddhisme indien dans l'hindouisme.

III

Les documents mis au jour par M. Foucher confirment la thèse de M. de la Vallée Poussin sur l'évolution, en quelque sorte régressive, du bouddhisme indien. Les inscriptions d'Açoka, qui datent du III^e siècle avant notre ère et qui sont antérieures à la séparation des deux Véhicules, nous révèlent un bouddhisme encore fort peu imprégné de métaphysique, mais où la morale tient une large place. Dans les stoupas de Bharhout et de Sanchi, qui sont d'âge un peu postérieur, la personne du Bouddha n'est pas encore représentée : elle est remplacée par un trône vide, un parasol, une empreinte de pieds. L'art du Gandhâra ne se gêne plus pour présenter l'image du Bouddha à l'adoration des foules (1). Dans le Lalita Vistara, dont les éléments constitutifs, suivant MM. Foucaux et Rhys Davids, circulaient dans l'Inde dès le I^{er} siècle de notre ère, le merveilleux s'est déjà taillé un rôle beaucoup plus considérable parmi les traditions relatives à la vie du Bouddha, si l'on y compare les versions consignées dans le Tripiṭaka. A l'époque où le nord de l'Inde reçoit la visite de Fa-hien (V^e siècle ap. J.-C.), le pèlerin chinois trouve en pleine floraison le culte des Bodhisattvas, particulièrement celui d'Avalokiteçvara. Aux siècles suivants, se développe la théologie des Dhyâni-Buddhas et, enfin, au X^e siècle apparaît la conception de l'Adi-Bouddha. Au XIII^e siècle, le bouddhisme a disparu de l'Inde et Tsong-Khapa organise le lamaïsme du Tibet. — Cette décomposition fut une œuvre graduelle ; car Asanga, qui passe pour le fondateur du tantrisme, est déjà mentionné au VIII^e siècle par Hiouen-Tsang.

Un auteur tibétain du XVII^e siècle, Târânâtha, formule l'opinion que les premières images du bouddhisme népalais appartenaient

(1) Cf. GOBLET D'ALVIELLA, *Ce que l'Inde doit à la Grèce*. Paris, 1897, p. 56.

à " l'École de l'Ouest ancien " (c'est-à-dire à l'École du Gandhâra); ensuite vint " l'École orientale " (probablement l'école dont les fresques d'Adjanta nous ont révélé l'existence); enfin se constitua l'École népalaise — celle qui domine encore aujourd'hui avec sa débauche de formes compassées et monstrueuses. Les miniatures décrites par M. Foucher constituent au point de vue de l'art comme il le fait observer lui-même, une transition naturelle entre " les anciennes écoles indiennes qu'elles rappellent et les écoles modernes de la Haute Asie qu'elles font pressentir. " — C'est la même transition qu'elles révèlent dans l'état religieux des esprits.

La forme strictement humaine y domine encore parmi les idoles; cependant, quelques-unes exhibent déjà la multiplicité de têtes et de bras ainsi que l'apparence démoniaque chères au tantrisme. Les images d'Avalokiteçvara affluent, ainsi que celles des autres Bodhisattvas mentionnés par Fa-hien : Manjuçrî, Vajrasattva, etc. D'autre part, on n'y rencontre encore qu'un seul Dhyâni-Buddha : le petit personnage qui est représenté dans la coiffure d'un Avalokiteçvara et que M. Foucher croit être une image d'Amitâbha. Aucune trace, non plus, du culte rendu à l'Adi-Buddha. Par contre, les déesses sont en grande vénération, notamment la Târâ que mentionne déjà Hiouen-Tsang. Quelques-unes semblent copiées sur les idoles qui représentent l'épouse de Çiva. Dans un cas unique, Târâ, au lieu d'être simplement placée aux côtés de son divin époux, est assise sur son genou gauche et étroitement embrassée par un de ses bras. Cependant, il y a loin de cette vignette à l'obscénité des images modernes qui représentent aujourd'hui la même scène mystique au Népal et au Tibet (1). Il est superflu de faire ressortir à quel point ce groupe reproduit celui de Çiva et de la déesse Pârvati dans la mythologie hindoue.

Le but, peut-être inconscient, de ceux qui, les premiers, introduisirent ou acceptèrent dans le bouddhisme ces figures et ces symboles d'origine hindoue, était évidemment d'utiliser au profit de leur

(1) GOBLET D'ALVIELLA, *Inde et Himalaya, souvenirs de voyage*. Paris, 2^e éd., 1880, pp. 267, 314 et 357.

Église la vénération dont jouissaient les idoles du çivaïsme. Le bouddhisme, du reste, est coutumier de pareils emprunts. C'est ainsi, selon toute apparence, que dans sa période d'expansion, il reporta sur le Bouddha nombre d'attributs et de légendes, qui s'étaient fixés sur Vichnou et autres dieux solaires (1). Mais des assimilations de ce genre, si elles développent une religion en largeur, s'opèrent au détriment de sa profondeur ou plutôt de son originalité. Il en est des organismes religieux comme des organismes vivants. Quand ils n'ont plus la force de s'assimiler les éléments étrangers qu'ils s'incorporent, ceux-ci deviennent bientôt un facteur de déclin et de dissolution. A force d'absorber de l'hindouisme, le bouddhisme indien finit par être absorbé à son tour.

(1) Une légende, rapportée par M. de la Vallée Poussin, d'après la Vamçâvali, raconte que Viroupâkça brisait les *lingas* emblèmes de Çiva. Un de ceux-ci, Paçupati, pria Bouddha de le sauver; celui-ci le fit s'affubler d'une coiffure analogue à celles que portaient ses propres images.

La Fédération Australienne

PAR

H. SPEYER

Avocat,

Docteur spécial de la Faculté de Droit.

(Suite et fin.)

L'Australian Commonwealth bill crée, sous la dépendance de la couronne de Grande-Bretagne et d'Irlande, un état fédéral avec un gouvernement constitutionnel, parlementaire et représentatif.

Les hommes d'État, qui ont édifié ce monument juridique, ont eu constamment devant les yeux des modèles différents, selon qu'ils s'appliquaient à réaliser telle ou telle partie de leur tâche : les dispositions relatives à l'organisation intérieure du pouvoir central sont généralement empruntées à la constitution anglaise, tandis que tout ce qui concerne les rapports du pouvoir fédéral avec les États et les relations de ceux-ci entre eux a été réglé, tantôt à l'imitation de la constitution canadienne, tantôt à l'exemple de la constitution des États-Unis.

Examinons tour à tour chacune de ces deux parties de l'Australian Commonwealth act.

Le gouvernement fédéral central comprend un pouvoir législatif, exercé par un gouverneur général et deux Chambres, un pouvoir exécutif et un pouvoir judiciaire.

Comme membre du *pouvoir législatif*, le gouverneur général

accorde ou refuse la sanction de la Reine aux lois votées par les deux Chambres, dans les formes et d'après les distinctions que nous avons déterminées en décrivant les pouvoirs des gouverneurs coloniaux.

Le Sénat se compose de membres nommés directement et au scrutin de liste, par le corps électoral qui, dans chaque colonie, élit la Chambre basse. Chaque État est représenté par six sénateurs nommés pour six ans, avec renouvellement partiel tous les trois ans.

La Chambre des représentants est élue pour trois ans par le même corps électoral que le Sénat.

Elle est soumise à renouvellement intégral tous les trois ans. Le nombre total des députés doit être égal à deux fois celui des sénateurs, et la répartition entre les États se fait au prorata de leur population respective, sans toutefois qu'un État puisse avoir moins de cinq députés. Au point de vue électoral, les aborigènes et les Asiatiques privés du droit de vote ne doivent pas être compris dans le dénombrement de la population. Dans les États où les femmes sont admises à participer à l'élection des législatures coloniales, elles ont le droit de prendre part également à la nomination des assemblées fédérales.

Tout sujet britannique jouissant du droit de vote et résidant dans la Fédération depuis trois ans, est éligible aux deux Chambres. La procédure de celles-ci, les droits et privilèges de leurs membres sont calqués sur les dispositions analogues du droit public anglais, à deux exceptions près : députés et sénateurs reçoivent une indemnité annuelle de 400 livres sterling ; dans chaque Chambre, le quorum est du tiers des membres.

On remarque qu'en ce qui concerne la Chambre haute, le législateur australien s'est éloigné du modèle britannique, pour se rapprocher de la constitution des États-Unis d'Amérique. Le Sénat australien, comme le Sénat américain, est par excellence la Chambre des états, puisque chacun d'eux y a une représentation égale ; pourtant, le caractère fédéral est encore plus marqué dans la constitution américaine, qui confie la nomination des sénateurs aux législatures locales et non pas au corps électoral lui-même.

La même analogie se poursuit en ce qui concerne la revision de la Constitution, une des questions qui furent le plus discutées au cours des différentes campagnes électorales.

Dans le droit public britannique, les pouvoirs du Parlement sont absolus; son omnipotence n'est limitée par aucune loi fondamentale ou constitutionnelle; selon une vieille expression aussi pittoresque que classique : " le Parlement peut tout faire, sauf changer un homme en femme „ ; il suffit donc d'une simple loi votée dans la forme ordinaire pour changer la Constitution.

Le Parlement du Commonwealth ne jouit pas d'une liberté aussi grande; ses auteurs, tenant compte du caractère contractuel d'une constitution fédérale, n'ont pas voulu que le lien unissant les différents États puisse être modifié trop facilement, et, pour assurer quelque stabilité à la loi fondamentale, ils ont édicté, après de longs débats, la procédure de revision suivante :

Toute proposition de modification de la Constitution doit d'abord être votée à la majorité absolue par les deux Chambres. Elle doit ensuite être soumise au referendum et approuvée, non seulement par la majorité des électeurs dans la majorité des États pris individuellement, mais aussi par la majorité globale de tous les électeurs de la Fédération.

Ce n'est qu'alors qu'elle peut être proposée à la sanction royale du gouverneur; toutefois, dans le cas où une proposition de revision de la Constitution, émanant d'une des Chambres, serait rejetée deux fois par l'autre Chambre, le gouverneur général aurait la faculté de la soumettre directement au referendum, sans attendre l'assentiment de la Chambre dissidente. De plus, une proposition de modification constitutionnelle, qui tendrait à diminuer la représentation d'un État dans une des deux Chambres, ne peut être admise sans l'assentiment de la majorité des électeurs de cet État.

Jusqu'à ce que le Parlement fédéral ait unifié le droit électoral de tous les États, le droit de prendre part aux referendums appartiendra aux citoyens qui nomment le Parlement local de chaque colonie; mais, afin de sauvegarder l'équilibre entre les différents États, les suffrages émis dans les colonies où les femmes ont droit de vote n'entrent en ligne de compte, pour le calcul

de la majorité globale, qu'après avoir été divisés par deux.

En droit australien, l'initiative de la revision appartient donc exclusivement au Parlement fédéral; à la différence des États-Unis et de la Suisse, ni les États, ni le peuple n'ont aucun pouvoir à cet égard, bien que la solution définitive de la question dépende en réalité du referendum, ce qui constitue, en droit public anglais, une innovation excessivement hardie.

En ce qui concerne les pouvoirs respectifs des deux Chambres, on en est revenu au modèle classique anglais.

Bien que le Sénat fédéral ait un caractère aussi démocratique que la Chambre, l'initiative des lois de finances ne lui appartient pas. Comme la Chambre des lords, il doit se borner à voter ou à rejeter les mesures financières qui lui sont soumises, sans les amender; pourtant, il peut proposer des modifications à la Chambre basse, par voie de message.

De même, la tradition anglaise a été suivie en ce qui concerne les conflits entre les deux Chambres. Aux États-Unis et au Canada, en cas de conflit, l'opposition de la Chambre haute est irréductible. Tout travail législatif étant impossible sans l'accord des deux Chambres, la solution négative prévaut toujours, car le pouvoir exécutif, même avec l'appui de la Chambre populaire, est impuissant à forcer la main à la Chambre haute.

Au contraire, la pratique de la Constitution anglaise assure la prédominance de la Chambre des Communes. En effet, si une loi importante est rejetée par les Lords, après avoir été votée par les Communes, le gouvernement procède à une dissolution, et si le corps électoral maintient au pouvoir le ministère auteur de la loi, la tradition veut que la Couronne assure le succès de la mesure contestée, soit en usant de son autorité morale auprès de la Chambre haute, soit en créant au besoin un nombre suffisant de pairs pour y former une majorité nouvelle, favorable au projet.

Dans la Constitution anglaise, la volonté de la Chambre basse, ratifiée par le corps électoral, est donc souveraine en fait, et il en sera de même dans la Constitution australienne, puisqu'un texte législatif précis sanctionne la tradition anglaise, en assurant la prédominance de la Chambre populaire.

En effet, aux termes de l'article 57, si le Sénat rejette deux fois une loi votée par la Chambre des représentants, le Gouverneur a la faculté de dissoudre les deux Chambres, et, si après de nouvelles élections, le conflit persiste, le Gouverneur peut soumettre le projet aux deux Chambres votant et délibérant en commun, Il suffit alors de la majorité absolue des membres des deux Chambres pour faire passer la loi.

Cette disposition a donné lieu à de longs débats pendant l'élaboration de la Constitution et son importance est capitale.

En effet, elle porte atteinte au caractère fédéral du Commonwealth et rapproche celui-ci du type d'un état unitaire puisque, en cas de conflit, elle supprime les garanties résultant de la représentation égale des colonies, en assurant la prédominance à la Chambre la plus nombreuse, qui représente la majorité des électeurs et non pas la majorité des États.

Le *pouvoir exécutif* fédéral appartient au Gouverneur général représentant la Reine. Le Gouverneur général occupe une situation identique à celle des gouverneurs coloniaux ; assimilé à un souverain constitutionnel, il commande les armées de terre et de mer, convoque et proroge les deux Chambres. Il peut aussi dissoudre la Chambre des représentants et même le Sénat, en cas de conflit entre les deux assemblées (1). Enfin, il nomme et révoque ses ministres.

Les travaux préparatoires, l'obligation pour les ministres de faire partie d'une des deux Chambres, la prééminence accordée à la Chambre basse en matières financières et le rôle décisif qui lui appartient dans la solution des conflits, démontrent surabondamment que l'intention du constituant australien a été d'organiser le gouvernement de la Fédération selon la conception constitutionnelle anglaise, c'est-à-dire avec un gouverneur irresponsable (remplaçant le souverain) et un cabinet *responsable devant la Chambre basse*, dont les votes règlent le sort des ministères.

Mais dans quelle mesure ces intentions seront-elles réalisées, et le Sénat australien, fort de son origine démocratique et de

(1) La colonie de Victoria notamment a été plus d'une fois à la veille d'une révolution occasionnée par un conflit entre les deux Chambres.

l'autorité que lui assurent sa permanence et sa qualité de représentant des États, acceptera-t-il la situation que la constitution semble vouloir lui imposer et laissera-t-il vivre les ministères qui n'ont pas sa confiance?

Cette question est fort grave, car elle revient à se demander si le gouvernement de cabinet est possible dans un état fédéral, où l'omnipotence de l'assemblée populaire trouve nécessairement un puissant contrepoids dans la Chambre haute ou assemblée des États (1).

Telle étant l'organisation intérieure du gouvernement central de la Fédération, examinons maintenant quels sont ses pouvoirs à l'égard des États.

La Fédération n'a d'autres pouvoirs que ceux qui lui sont expressément attribués par la Constitution, tel est le principe fondamental.

Chaque État (c'est le titre que portent les anciennes colonies dans la fédération nouvelle) ne renonce donc qu'aux droits qui sont expressément énumérés dans l'acte d'union. Il garde, au surplus, tous les droits de self-government qu'il possédait antérieurement et conserve notamment sa constitution et ses lois, ainsi que sa législature, son administration et ses tribunaux, et ces différents organismes continueront à administrer, à juger et à légiférer avec la même liberté que précédemment, sauf dans les matières qui ont été expressément réservées à l'autorité fédérale.

Dans la constitution australienne, comme, d'ailleurs, dans la constitution des États-Unis, les pouvoirs fédéraux émanent donc d'une délégation des États contractants et sont limités par les termes mêmes de l'acte d'union.

Dans la constitution canadienne, au contraire, la plénitude de l'autonomie coloniale réside dans le pouvoir fédéral, qui en délègue

(1) Le gouvernement de cabinet n'est pratique que dans un seul État fédéral, le Canada, dont l'exemple n'est pas probant parce que le Sénat y est sans autorité réelle, à raison de son origine : les sénateurs sont nommés à vie par le gouverneur général, dès lors, la Chambre populaire exerce naturellement une influence prépondérante.

En Allemagne et aux États-Unis, les ministres sont responsables devant le chef de l'État. En Suisse, les membres du pouvoir exécutif sont nommés directement par la législature.

certaines parcelles aux gouvernements provinciaux et conserve tous ceux dont il ne s'est pas expressément dessaisi.

D'importantes conséquences découlent de cette différence fondamentale :

Tout d'abord, les États australiens continueront à jouir d'une dose plus considérable de self-government local et pourront résister plus aisément que les États canadiens aux entreprises d'une bureaucratie centralisatrice.

En second lieu, les rapports avec la mère-patrie s'en trouvent affectés. D'après la constitution canadienne, il ne subsiste aucune relation directe entre la métropole et les différentes provinces du Dominion : le pouvoir fédéral est leur intermédiaire obligé ; c'est le Gouverneur général qui nomme les gouverneurs provinciaux, c'est par son entremise et sur ses conseils que le gouvernement impérial exerce son droit de veto à l'égard des lois votées par les parlements provinciaux.

D'après la constitution australienne, au contraire, chacune des colonies demeure directement en rapport avec la mère-patrie, pour tout ce qui reste de leur compétence. La Reine continuera à être personnellement représentée dans chacune d'elles par un gouverneur nommé directement par la métropole ; aucun lien hiérarchique n'unit ce fonctionnaire au Gouverneur général fédéral et il n'a pas à prendre les instructions de celui-ci, avant d'accorder ou de refuser sa sanction à une loi locale.

En un mot, les colonies australiennes ont tenu à rester sous la dépendance directe du gouvernement impérial (dont elles connaissent la tolérance) en toutes matières où cela était compatible avec l'existence d'une fédération, dont elles reconnaissaient l'utilité dans certains domaines déterminés, mais dont elles semblent redouter, d'une manière générale, les tentatives d'ingérence centralisatrice.

Il ne fut pas difficile de déterminer quels pouvoirs les colonies contractantes devaient conférer à la Fédération. Leur choix découlait naturellement des causes qui avaient amené ces colonies à s'unir, c'est-à-dire nécessité d'une défense commune, union économique, unité du droit intercolonial privé.

L'article 51 énumère trente-neuf objets différents qui sont

de la compétence du pouvoir fédéral et que l'on peut résumer ainsi :

1° Défense militaire et navale, rapports avec les îles du Pacifique, immigration, et, en général, affaires extérieures;

2° Impôts, douanes, monnaie et crédit public, législation commerciale, législation sur les pêcheries même en dehors des eaux territoriales, chemins de fer, postes et télégraphes, droit industriel, police des côtes;

3° Mariage, divorce, autorité paternelle, exécution des arrêts de justice civile et criminelle.

Les pouvoirs conférés à la Fédération en ces domaines ne sont pas de nature uniforme et différent selon les matières auxquelles ils s'appliquent.

A l'égard d'un petit nombre d'objets, ces pouvoirs sont de nature *exclusive*, c'est-à-dire qu'à raison de leur importance exceptionnelle, les douanes, la défense nationale et la police des côtes, par exemple, sont entièrement soustraits à la compétence des législatures locales et restent soumis à l'autorité du gouvernement fédéral seul.

Dans la plupart des cas, au contraire, la Fédération ne jouit que d'un pouvoir *concurrent*, c'est-à-dire que les parlements locaux conservent le droit de continuer à légiférer sur ces questions, pourvu qu'ils respectent, d'autre part, les lois générales votées par le parlement fédéral (1).

Enfin, en dehors des pouvoirs énumérés nominativement, la Constitution contient encore deux clauses générales, relatives à la compétence législative du gouvernement fédéral.

En vertu du § 37 de l'article 51, le parlement d'une Colonie pourra déléguer à l'autorité fédérale le droit de légiférer sur un objet qui

(1) Cette distinction entre les matières où la Fédération aura un pouvoir concurrent et celles où elle possède une compétence exclusive, a donné lieu, à raison de son caractère subtil, à de longues controverses qui, il faut l'avouer, n'ont pas jeté sur la question des clartés bien nettes.

Il est probable que le pouvoir judiciaire sera promptement appelé à se prononcer sur cette question.

Voyez, sur ce point notamment, les articles parus dans le *Law Quarterly Review* de janvier 1900.

normalement, ne serait pas de la compétence de celle-ci; mais, il va sans dire, que la loi que le parlement fédéral voterait dans ces conditions n'aurait de force obligatoire que dans l'Etat qui aurait provoqué son élaboration.

Quant au paragraphe 38, dont nous nous bornons pour le moment à signaler l'importance, il est rédigé comme suit : " A la demande des parlements de tous les États, le Parlement fédéral pourra exercer les pouvoirs qui, antérieurement à la promulgation de cette constitution, appartenaient au Parlement impérial ou à l'ancien Conseil fédéral de l'Australasie. "

La Constitution, après avoir énuméré ainsi les objets sur lesquels le pouvoir fédéral pourra légiférer, consacre à certaines matières des articles spéciaux, qui fixent les principes auxquels le législateur de l'avenir devra se conformer.

Dans les constitutions européennes, la plupart des dispositions de ce genre ont pour but de protéger les droits individuels des citoyens: dans la constitution australienne, on ne trouve que deux clauses de cette nature, l'une protégeant la liberté de conscience (art. 116), l'autre consacrant l'institution du jury (art. 80). Toutes les autres tendent à garantir la liberté et l'égalité économiques des États, les uns à l'égard des autres ou à l'égard de l'autorité fédérale.

Les principales de ces dispositions sont les suivantes : Les articles 92 et 88 établissent le libre échange intercolonial et stipulent que les droits d'accises et de douane devront être égaux sur toute l'étendue du territoire. Les articles 99 et 102 interdisent d'accorder des avantages matériels à un État ou à une partie d'État, soit à l'aide de tarifs de transports différentiels, soit par tout autre moyen; pourtant, il n'est pas interdit à la Fédération d'accorder des secours financiers (*financial aid*) aux États qui pourraient en avoir besoin et elle peut aussi autoriser un État à créer des primes d'exportation.

Enfin, pour faciliter la transition de l'ancien régime au nouveau, la Constitution a prescrit une foule de mesures transitoires, très compliquées pour la plupart, et qui ont uniquement pour but d'épargner aux finances des États contractants des secousses trop violentes.

Aux termes de la plus importante de ces dispositions, pendant les dix premières années qui suivront la mise en vigueur de l'acte fédéral, le pouvoir central ne pourra affecter à son usage que le quart des revenus provenant des droits de douane et d'accises. Les trois quarts restants devront être restitués à l'État dans lequel ils auront été perçus.

De plus, la Constitution crée, sous le nom de commission inter-coloniale, une espèce de tribunal arbitral, spécialement chargé de résoudre les difficultés qui pourraient s'élever en matière financière et commerciale.

Les dispositions transitoires relatives aux finances ne sont pas les seules que contienne la Constitution : des articles spéciaux ont pour but de faciliter l'accession future de l'Australie occidentale, de la Nouvelle Zélande ou de tout autre territoire qui viendrait s'ajouter à la Fédération.

Enfin, un dernier article décide que le gouvernement fédéral aura son siège à Melbourne, en attendant que le parlement fédéral fasse choix d'une autre capitale, qui devra être située dans la Nouvelle Galles, mais à une distance de plus de cent lieues de Sydney. Dans un avenir prochain, on assistera donc au spectacle bizarre de la création artificielle d'une capitale; cette capitale et ses environs immédiats seront territoire fédéral.

Il n'est pas nécessaire d'analyser longuement la nature des rapports existant entre les États et le pouvoir exécutif fédéral.

A cet égard, celui-ci n'a d'autres pouvoirs que ceux résultant de la compétence du parlement fédéral : dans les domaines où la législature fédérale exerce des pouvoirs exclusifs, les ministres fédéraux auront une autorité exclusive; dans ceux où le parlement fédéral exerce des pouvoirs concurrents, leur action s'exercera parallèlement à celle des ministères des États; enfin, les matières qui ne sont pas de la compétence des chambres fédérales échapperont entièrement à l'administration des ministres fédéraux.

C'est dans l'organisation du pouvoir judiciaire seul, que la Constitution fédérale a pris un caractère quelque peu centralisateur.

En ce qui concerne le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, qui en découle, nous avons vu que l'organisation fédérale procède

essentiellement par voie de division : les organes fédéraux ne se superposent pas aux organes locaux ; ceux-ci conservent en principe leur autonomie et restent sous la dépendance directe de la mère-patrie, sans passer par l'intermédiaire du pouvoir fédéral ; seulement, certaines attributions sont enlevées aux gouvernements des États pour être confiées à la Fédération, soit d'une manière absolue, soit avec un simple pouvoir concurrent.

Dans l'organisation judiciaire, telle que l'avaient conçue les constituants australiens, il en était autrement : une Haute Cour fédérale, placée au sommet de la hiérarchie de toutes les Cours coloniales, était appelée à servir de Cour d'appel suprême pour tous les tribunaux des États fédérés.

Chargée, comme la Cour fédérale américaine, d'interpréter la Constitution, elle devait posséder le droit de se prononcer sur la constitutionnalité des lois dont l'application était réclamée au cours des litiges soumis à son jugement.

De plus, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire de juridictions fédérales inférieures placées sous son autorité, elle devait connaître directement et à l'exclusion des tribunaux des États, de toutes les affaires ayant un caractère essentiellement intercolonial et fédéral, tels que les procès entre la Fédération et un État, ou entre plusieurs États, ou entre les citoyens d'États différents, ou encore entre un État et un citoyen d'un autre État, ou enfin entre un citoyen et un fonctionnaire fédéral " *qualitate qua* „.

Que devenait dans cette organisation nouvelle le droit d'appel au Comité judiciaire du Conseil privé qui, nous l'avons vu, était compétent, sous l'ancien régime, pour connaître des décisions rendues en dernier ressort par toutes les Hautes Cours établies dans les possessions anglaises ?

Il n'était pas supprimé et certaines décisions de la Haute Cour fédérale restaient soumises à la censure du Conseil privé. Mais, aux termes de l'article 74, les arrêts de la Haute Cour fédérale seraient définitifs et ne donneraient pas ouverture à appel devant le Conseil privé, lorsqu'ils porteraient sur l'interprétation de la Constitution de la Fédération ou d'un État, " à moins pourtant que le procès ne touche aux intérêts publics d'une partie des

domaines de Sa Majesté, situés en dehors de la Fédération australienne ».

De plus, le parlement fédéral devait posséder le pouvoir de limiter ultérieurement, à l'aide d'une simple loi, ce droit d'appel au Conseil privé.

Tel est, esquissé dans ses grandes lignes, le projet de constitution que les délégués des cinq colonies australiennes reçurent mission de faire adopter sans amendement par la mère-patrie, c'est-à-dire par le gouvernement de Lord Salisbury et la formidable majorité unioniste qui le soutenait au pouvoir en 1900.

Les circonstances étaient extrêmement propices. L'opinion publique anglaise, depuis longtemps favorable à l'idée d'une fédération australienne, avait été vivement touchée par les preuves indiscutables de dévouement et de fidélité données par ces colonies, en mettant spontanément à la disposition de la mère-patrie plusieurs milliers de volontaires, qui, à ce moment même, rendaient les plus grands services dans la guerre sud-africaine.

Mais quelle serait l'attitude du gouvernement? Désireux de ne pas déplaire à de puissantes colonies, dont le loyalisme jusqu'ici n'avait pas fait de doute, heureux d'assister à la naissance d'un groupement politique solidement constitué, qui pourrait faciliter ultérieurement la création d'une fédération impériale, accepterait-il le projet de fédération australienne en bloc, tel que le lui présentaient les délégués, ou bien allait-il soumettre chacune de ses clauses à un examen attentif et proposer la modification de toutes celles qui lui paraîtraient dangereuses ou mal venues?

Le gouvernement n'adopta ni l'une ni l'autre de ces politiques et la ligne de conduite qu'il se décida à suivre fut magistralement tracée par M. Chamberlain, secrétaire d'État pour les colonies.

Tout d'abord, avec le bon sens réaliste des hommes d'État anglais, celui-ci ne songea nullement à s'offusquer du titre de la nouvelle Fédération, aussi républicain par son étymologie que par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. La suprématie de la Couronne britannique étant affirmée par la démarche même des colonies australiennes, venant respectueusement demander

au gouvernement impérial de leur octroyer cette Constitution qu'elles avaient elles-mêmes élaborée, M. Chamberlain se refusa à attacher quelque importance à de vaines questions de mots.

En second lieu, avec une entière franchise, il reconnut courageusement quelle était la véritable nature des rapports unissant les colonies à la mère-patrie.

« Nous en sommes arrivés dans nos relations avec les colonies autonomes, disait M. Chamberlain, à un point où il faut reconnaître, une fois pour toutes, que ces rapports dépendent entièrement de leur libre volonté et de leur consentement absolu.

» Les liens qui nous unissent à elles sont très fragiles. Un rien pourrait les rompre.

» Mais quelque fragiles que soient ces liens et bien que nous espérons les voir devenir plus solides, si une de nos grandes colonies désirait s'en affranchir, nous ne tenterions pas de lui en imposer le maintien par la force (1). »

Mais, ajoutait-il, aussi longtemps que subsistera cette union volontaire, notre politique sera la suivante :

Nous laisserons à nos colonies la liberté la plus entière dans la gestion de leurs affaires locales. Nous ne ferons sentir notre autorité que là où notre qualité de gardien des intérêts généraux de l'Empire nous fait un devoir d'intervenir.

Spécialement en ce qui concerne l'Australie, bien qu'il soit manifeste et avoué (2) que la Constitution nouvelle a pour but et pour résultat d'augmenter les pouvoirs de self-government des colonies, nous vous proposons sans hésiter de voter chaque mot, chaque ligne, chaque disposition du Bill qui se rapportent exclusivement aux intérêts de l'Australie.

Mais, là où le Bill touche aux intérêts de l'Empire dans son ensemble ou aux intérêts de sujets ou de possessions de Sa Majesté, étrangers à l'Australie, le Parlement impérial se trouve dans la situation d'un tuteur : il ne lui est pas permis de laisser

(1) Voyez séance de la Chambre des Communes du 14 mai 1900.

(2) La première déclaration adoptée par la Convention australienne qui rédigea la Constitution commence par ces mots : « Afin d'augmenter les pouvoirs de self-government du peuple d'Australie, il est désirable, » etc.

porter atteinte aux droits dont il a la garde et son devoir est de conserver intactes les prérogatives de l'autorité impériale.

La conclusion de ce discours était facile à prévoir: le gouvernement proposait une série d'amendements, dont les principaux peuvent se résumer ainsi :

1° Suppression de la faculté pour le Parlement fédéral de légiférer au sujet des affaires extérieures de la Fédération et des rapports de celle-ci avec les îles du Pacifique (art. 51, § 29).

2° Suppression du droit accordé au Parlement fédéral, par l'article 51, § 38, d'étendre ultérieurement, sur la demande des États, ses pouvoirs législatifs à des matières réservées précédemment au pouvoir impérial.

3° Enfin, rétablissement du droit illimité que possédaient autrefois tous les plaideurs de s'adresser en dernier ressort au Conseil privé (1).

Les raisons par lesquelles le gouvernement anglais motivait ces amendements étaient des plus sérieuses. En ce qui concerne le premier, il est incontestable que l'intervention du pouvoir fédéral dans les affaires extérieures du Pacifique pourrait être de nature à soulever des conflits entre les puissances étrangères et l'Empire britannique, au sujet d'actes émanant de la Fédération australienne, mais dont le gouvernement impérial serait obligé d'assumer la responsabilité.

Quant au deuxième amendement, on comprend aussi que le gouvernement anglais ait voulu supprimer une disposition, qui permet à la Fédération, agissant d'accord avec les législatures des États, de s'attribuer ultérieurement tous les pouvoirs réservés à la métropole.

Au point de vue du droit international, comme au point de vue du droit public, les deux premières clauses dont le gouvernement demandait la suppression, constituent donc d'incontestables empiétements sur les droits de souveraineté, dont l'Angleterre a le droit de réclamer le respect, aussi longtemps qu'il plaira aux colonies de rester sous la domination et la protection de l'Empire britannique, et ces clauses sont d'autant plus dangereuses

(1) Voyez Livre Bleu, 1900, c. d. 158, document n° 9.

qu'elles sont rédigées en termes extrêmement vagues et se prêtant dès lors aux interprétations les plus excessives.

Pourtant, sur ces deux points, le gouvernement britannique céda : les délégués australiens ayant fait observer que la métropole aurait toujours la faculté de refuser la sanction royale à toute décision du Parlement fédéral qui léserait les intérêts généraux de l'empire, M. Chamberlain retira les deux premiers amendements et concentra tous ses efforts sur la question de l'appel au Conseil privé.

A première vue, il peut sembler étrange que le gouvernement impérial ait pris position énergiquement sur une simple question de procédure et de compétence, alors qu'il laissait subsister, sans sauvegardes efficaces, des dispositions qui permettraient peut-être d'empiéter un jour sur deux attributs essentiels de la suzeraineté britannique : la direction des affaires étrangères et l'omnipotence du Parlement impérial. Mais à un examen plus attentif, l'observateur qui sait quelle importance l'esprit anglais attribue aux questions de droit dans les conflits politiques, comprendra les motifs qui ont poussé les gouvernants britanniques à résister de toutes leurs forces à une diminution des pouvoirs du Conseil privé.

Le Conseil privé, cet antique démembrement de la *Curia regis*, est en effet une des institutions politico-judiciaires les plus anciennes de la monarchie et son histoire, trop connue pour que nous la rappelions ici, constitue assurément un des épisodes les plus curieux du développement constitutionnel de l'Angleterre (1).

Il présente donc, à un haut point, cet élément historique et traditionnel, si cher aux instincts conservateurs des Anglais et, d'autre part, l'extension mondiale que sa juridiction a acquise et qui en fait l'incarnation la plus parfaite de la *pax britannica*, flatte leurs ambitions impériales, en rappelant les

(1) Voyez FRANQUEVILLE, *Le Gouvernement et le Parlement britanniques*, t. I, chap. XII ; *Système judiciaire de la Grande-Bretagne*, t. I, chap. III, ainsi que GLASSON, *Histoire du Droit et des Institutions de l'Angleterre*, t. VI, pp. 551 et suiv.

souvenirs de la domination romaine en ce qu'elle eut de plus bienfaisant (1).

Et de fait, on conçoit aisément le respect qu'inspire ce tribunal, dont la juridiction s'étend sur les cinq parties du monde, qui juge tantôt d'après le droit romain, tantôt d'après l'ancien droit français, qui aujourd'hui dit le droit musulman et demain recherche le sens et la portée de la coutume de Normandie et qui, dans une même audience, interprète la constitution d'une des jeunes démocraties du nouveau monde et évoque jusqu'à lui la plainte de quelque tribu à moitié sauvage de l'Himalaya, pour lui rendre justice, même contre le proconsul tout puissant, qui règne sur deux cent millions de sujets : le Vice-Roi des Indes (2).

Mais à ces considérations d'ordre sentimental vinrent s'ajouter des raisons d'une nature plus pratique.

Tout d'abord en portant atteinte à la suprématie générale du Comité judiciaire du Conseil privé, on affaiblissait incontestablement un des rares liens qui contribuent à créer l'unité politique de l'Empire et cela, précisément au moment où l'opinion désirait ardemment voir ces liens se resserrer davantage.

En second lieu, au point de vue technique, l'article 74, dont le gouvernement britannique demandait la modification, présentait au point de vue anglais de graves inconvénients dans la forme où la Convention australienne l'avait rédigé.

Les arrêts rendus par la Haute Cour fédérale sur l'interprétation de la Constitution, disait cet article, sont sans appel, *à moins que le procès ne touche aux intérêts publics des autres domaines de Sa Majesté.*

(1) Voyez, au sujet de l'étendue de la compétence du Conseil privé, les exemples cités par FRANQUEVILLE : *Système judiciaire*, t. I, p. 107, note 3.

(2) On raconte à ce sujet une anecdote charmante :

Un voyageur, en parcourant une des régions les plus reculées de l'Inde, se trouva un jour chez une tribu sauvage et remarqua de bizarres sacrifices offerts à une divinité mystérieuse mais toute puissante, qui venait de faire restituer à la tribu les terres que le gouvernement des Indes lui avait enlevées précédemment.

Intrigué, il fit demander aux anciens qui présidaient la cérémonie, quel était ce dieu, qui semblait fort en honneur. « Nous ne savons ni qui il est, ni d'où il vient, lui répondit-on; nous savons seulement que c'est une divinité bienfaisante et qu'elle se nomme le Privy Counsel .»

D'après ce texte, dans les litiges soulevant des questions de droit constitutionnel, le jugement définitif par la Haute Cour fédérale était la règle, l'appel au Conseil privé, l'exception. Dès lors, en vertu des principes généraux du droit anglais, c'eût été le tribunal australien qui eût été juge de la recevabilité de l'appel au Conseil privé, et partant de la question de savoir si la contestation touchait aux intérêts publics d'une autre partie des domaines de Sa Majesté (1); et cette conséquence était d'autant plus grave, que l'on en arrivait ainsi à soustraire à la connaissance du Conseil privé la question de savoir si, en votant une loi déterminée, le Parlement fédéral n'avait pas dépassé les pouvoirs que le gouvernement impérial lui avait accordés en octroyant la Constitution (2).

Enfin, les capitalistes qui, confiants dans la protection du "Privy Counsel", s'étaient engagés dans les affaires australiennes, s'alarmèrent à l'idée d'être livrés sans défense à la législature et à la juridiction australiennes, à raison des tendances socialistes de la politique fiscale de ces colonies.

Toutes ces raisons furent exposées dans un memorandum adressé aux délégués australiens (3) et dans lequel le gouvernement, conformément à la ligne de conduite que nous avons exposée, répétait qu'il désirait vivement intervenir le moins possible dans les affaires intérieures des colonies australiennes, mais que, gardien des intérêts généraux de l'empire, il ne pouvait abdiquer entre les mains d'une juridiction locale le droit de statuer en dernier ressort sur des procès qui pouvaient avoir de graves conséquences pour d'autres parties des domaines de Sa Majesté et pour la mère-patrie elle-même.

Le gouvernement laissait entendre de plus qu'il était prêt à modifier dans un sens très large la composition du Conseil privé, afin d'assurer à ce tribunal une autorité plus grande encore aux yeux des colonies.

(1) Voyez séance de la Chambre des Lords du 5 juillet 1900, réponse de Lord Selborne sous-secrétaire d'État aux colonies.

(2) Voyez l'article de M. Butterworth, *Journal of the Society of Comparative Legislation* 1900, n° 5, p. 241.

(3) Voyez Livre Bleu, c. d. 158, 1900. Document n° 22.

Déjà, sur l'initiative de Lord Roseberry, le Chef justicier du Cap, le Chef justicier du Canada et un des Chefs justiciers de l'Australie, avaient été nommés membres du Comité judiciaire du Conseil privé et le gouvernement offrait d'aller plus loin, en annonçant son intention d'unir les deux plus anciennes juridictions de la monarchie (la Chambre des Lords et le Conseil privé), en un organisme unique, et d'appeler à y siéger en qualité de pairs du Royaume, des représentants coloniaux en plus grand nombre encore (1).

Les délégués australiens répondirent à cette argumentation en faisant valoir que le droit réclamé par les colonies, d'*interpréter* leur constitution, était la conséquence naturelle du droit qu'on ne leur avait pas contesté de faire cette constitution.

Ils ajoutaient que les plaideurs coloniaux avaient eu souvent à se plaindre des lenteurs du Conseil privé, et que d'ailleurs ce tribunal, malgré sa haute compétence, ne pouvait avoir des affaires d'un autre hémisphère une connaissance aussi complète que celle possédée par des juges locaux.

Ils concluaient en déclarant qu'ils ne songeaient pas à contester au Parlement impérial le *droit* de modifier comme il l'entendait la Constitution australienne, mais qu'il serait imprudent d'oublier que l'union entre la mère-patrie et les colonies reposait avant tout sur l'affection des populations australiennes. „ “ Dès „ lors, ajoutaient-ils, nous n'entendons pas assumer la responsabilité des conséquences qui pourraient résulter de la modification d'une constitution, solennellement approuvée en un „ double referendum par les peuples australiens (2). „

Malgré ce langage assez comminatoire qui, il faut le reconnaître, ne répondait guère aux véritables sentiments des Australiens, le débat ne s'envenima ni en Angleterre, ni même en Australie, où la question fut discutée par les politiciens au milieu de l'indifférence générale.

Seuls, le haut commerce et le barreau s'émurent quelque peu

(1) Il n'a pas été donné suite à ce projet, qui a fait l'objet d'un très intéressant article paru dans le *Juridical Review* de 1900, n° 1.

(2) Voyez Livre Bleu 1900, c. d. 158, documents n°s 5, 57 et 92. Au dernier moment, le délégué du Queensland se sépara de ses collègues sur cette question et déclara accepter les propositions du gouvernement anglais. Voir document n° 84.

et cherchèrent à créer une certaine agitation en faveur des propositions du gouvernement anglais (1); mais quand une habile transaction vint enfin apporter la solution du problème, les ministres des cinq États fédérés déclarèrent unanimement (et les faits leur ont donné raison) que la légère modification de texte devenue nécessaire, ne soulèverait aucune objection de la part de l'opinion australienne.

Cette transaction, qui portait uniquement sur l'article 74, consistait en ceci :

Dans le texte primitif, en matière d'interprétation de la constitution, le jugement en dernier ressort par la Haute Cour australienne était la règle, l'appel au Conseil privé l'exception.

D'après le texte révisé, l'intervention du Conseil privé devient la règle, et les arrêts de la Haute Cour ne seront définitifs que dans les procès " portant sur les limites *inter se* des pouvoirs constitutionnels de la Fédération à l'égard des États, ainsi que sur les limites *inter se* des pouvoirs constitutionnels des États les uns à l'égard des autres „.

Ainsi se trouve réalisée la politique définie par M. Chamberlain : attribution aux tribunaux australiens des affaires purement australiennes, attribution au tribunal impérial des affaires présentant un caractère général. De plus, il fut reconnu que, dans toutes les affaires indistinctement, les plaideurs déboutés devant la Haute Cour d'un des États auraient la faculté de porter leur appel directement devant le Conseil privé, sans passer par la juridiction intermédiaire de la Haute Cour fédérale (2). Le maintien de cette faculté consacrait dans le domaine judiciaire (le seul dont il avait été exclu) le principe, que nous avons signalé plus haut, de la continuité des rapports *directs* entre la Métropole et les États (3).

Enfin, pour bien marquer qu'il n'entraînait pas dans les intentions du gouvernement impérial d'autoriser la Fédération à user des

(1) Voyez de nombreux documents dans les Livres Bleus cités plus haut.

(2) Le droit d'en appeler directement au Conseil privé n'avait pas été formellement supprimé dans le premier texte qui paraissait pourtant menacer son existence.

Voyez d'ailleurs, sur cette question fort compliquée, l'article de M. Butterworth, *Journal of the Society of comparative Legislation*, août 1900, n. V, pp. 240 et s.

(3) Voyez plus haut, p. 339.

pouvoirs lui permettant de restreindre, dans l'avenir, le droit d'appel au Conseil privé, une disposition spéciale ordonne que toute loi votée en cette matière par le Parlement fédéral sera, de plein droit, " réservée à l'approbation de Sa Majesté ", c'est-à-dire qu'elle ne sera sanctionnée qu'après que le gouverneur général aura pris les instructions du Ministre des colonies.

Ainsi amendé, le Commonwealth bill fut voté à l'unanimité des deux chambres et sanctionné le 9 juillet 1900 par la Reine, qui fixa au premier jour du xx^e siècle la mise en vigueur du régime nouveau.

C'est cet événement que l'on vient de fêter à Sydney, en présence d'une nombreuse délégation militaire, représentant tant l'armée anglaise que l'armée indigène des Indes, et au milieu d'un enthousiasme d'autant plus vif que, sur ces entrefaites, l'Australie occidentale a fini par adhérer à l'Union, consacrant ainsi l'unification complète du continent australien (1).

Dans quelques mois, l'un des petits-fils de la Reine, le duc d'York, héritier de la couronne impériale, ira présider l'ouverture de la première session du premier Parlement fédéral.

* * *

Quelles seront les destinées de cet organisme nouveau? Comment se développera la vie de cette nation qui vient de naître, au triple point de vue national, impérial et mondial?

En premier lieu, tout paraît indiquer que l'union contractée par les six colonies sera réellement indissoluble, comme l'affirme le préambule du Commonwealth act. Sans doute, il se produira des conflits d'intérêts entre les différents États de la Fédération, mais puisque ces intérêts divergents n'ont pu triompher du désir d'union qui animait les colonies, il est peu probable que l'esprit

(1) Après bien des hésitations, le gouvernement de l'Australie occidentale finit par soumettre la constitution fédérale à un referendum, qui eut lieu le 24 juillet 1900 : 44,000 voix se prononcèrent en faveur de l'Union, 19,000 citoyens votèrent contre.

En vertu de ce plébiscite, la législature vota une adresse à la Reine, demandant l'incorporation de l'Australie occidentale dans la Fédération, ce qui lui fut accordé, conformément à l'article 3 du Commonwealth act. La Nouvelle Zélande reste donc seule étrangère à la Fédération.

particulariste retrouve jamais assez de force pour tenter avec succès un retour offensif.

Néanmoins, tous les hommes politiques suivront avec intérêt le fonctionnement des institutions de la jeune Fédération, parce qu'elle constitue, au point de vue du droit public, une création éminemment originale.

L'organisation politique du Commonwealth ne ressemble en rien à celle de l'Empire allemand et de la Confédération Suisse ; elle diffère sensiblement de la structure intime de la République des États-Unis et de la Puissance du Canada ; elle constitue en réalité la version la plus moderne et la plus démocratique de la Constitution britannique, adaptée à la forme fédérale.

Au moment où le système parlementaire est frappé en Europe d'un incontestable discrédit, ce n'est pas sans une certaine inquiétude que l'on voit les formes de gouvernement qui le consacrent, adoptées dans un milieu et dans des conditions qui ne paraissent guère destinées à favoriser leur développement.

Mais si la constitution australienne résiste à cette redoutable épreuve, s'il est établi que cet ensemble si délicat de règles et de fictions, qui sont l'essence du système parlementaire, peut suffire au gouvernement d'un continent entier, organisé dans la forme fédérale, on aura le droit de répéter une fois de plus que les institutions parlementaires ne constituent un instrument défectueux qu'aux mains des peuples incapables de s'en servir.

Il est difficile de discerner dans quel sens s'orienteront les destinées de l'Australie considérée dans ses rapports avec l'Empire britannique, car il est manifeste que, dans ce dernier domaine, on se trouve en présence de deux tendances qui paraissent contradictoires.

D'une part, la ténacité avec laquelle les colonies ont exigé une diminution des pouvoirs du Conseil privé, la fermeté qu'elles ont montrée en défendant la clause qui permet à la Fédération d'étendre ultérieurement ses pouvoirs, enfin, la création au sein du premier ministère fédéral d'un département des affaires étrangères, montrent clairement que les colonies australiennes réclament de continuelles extensions de leur autonomie et attribuent à ce mot un sens de plus en plus large. Aussi semble-

t-il tout naturel de prévoir que l'œuvre grandiose de concentration dont nous sommes témoins, n'est que le préambule de l'accomplissement de la loi historique, en vertu de laquelle le Canada et l'Australie, comme jadis les États-Unis, sont destinés à conquérir leur indépendance.

Mais, d'autre part, des symptômes non équivoques paraissent indiquer qu'il existe un désir ardent et réciproque de resserrer les liens unissant la mère-patrie aux colonies et de former ainsi une vaste fédération impériale qui, appuyée sur l'Afrique méridionale, l'Amérique du Nord et l'Australasie, étendrait son hégémonie sur le reste du monde.

Nous avons essayé de décrire la curieuse évolution à cet égard de l'opinion anglaise, passant en moins d'un demi-siècle de l'indifférence la plus absolue à l'impérialisme le plus enthousiaste, ainsi que le mouvement des idées en Australie où, par une contradiction qui n'est peut-être qu'apparente, au fur et à mesure de l'extension de l'autonomie coloniale, l'esprit séparatiste semble rétrograder sous l'action des causes que nous avons indiquées.

De ces deux tendances, laquelle l'emportera?

L'Angleterre, en prêtant la main à la fondation de la Fédération australienne, a-t-elle créé l'organisme qui, par l'extension irrésistible de son autonomie, provoquera la rupture d'un cadre devenu trop étroit? Ou a-t-elle au contraire favorisé la naissance d'une nation sœur qui, en associant son sort à celui de la Métropole d'une manière toujours plus intime, l'aidera à donner à son empire une forte organisation unitaire?

Nous croyons que ni l'une ni l'autre de ces hypothèses ne se réalisera et que ces deux tendances, qui ne sont contradictoires qu'en apparence puisque les mêmes hommes obéissent à leur double action (1), aboutiront finalement à une même solution,

(1) M. Barton, par exemple, est le leader des fédéralistes et, à ce titre, il a été chargé de constituer le premier ministère fédéral. Comme délégué de la Nouvelle Galles du Sud, il soutint vigoureusement les prétentions des colonies lors du désaccord avec le gouvernement impérial au sujet de la compétence du Conseil privé.

Il est néanmoins un impérialiste convaincu et un sujet fidèle et dévoué de Sa Majesté Britannique, ainsi que le prouvent les discours qu'il a prononcés à l'occasion de la fondation de la Fédération et du retour des volontaires d'Afrique.

dont on peut déjà entrevoir les caractères principaux : maintien de l'unité de l'Empire britannique par la diminution des prérogatives de l'autorité centrale en matière législative et administrative, par la consolidation de l'union militaire et peut-être par la création d'une union douanière.

L'histoire des cinquante dernières années montre que, si ce sacrifice est nécessaire au maintien de l'intégrité de l'Empire, l'Angleterre renoncera aux derniers vestiges de sa domination législative et administrative sur les colonies et, qu'à ce prix, celles-ci resteront volontiers sous la suzeraineté nominale d'un pays auquel les rattache une incontestable unité morale, une sorte de loyalisme sentimental, un immense orgueil de race et le sentiment très net qu'il leur sera plus facile de jouer un rôle dans le monde comme membres influents d'un puissant Empire, qu'en qualité de nations indépendantes et isolées.

D'autre part, cette union, devenue purement morale au point de vue politique, trouverait une base et un appui matériels dans une intime alliance militaire offensive et défensive, qui, depuis plusieurs années, est en voie de formation spontanée.

Déjà, en 1884, la Nouvelle Galles du Sud et le Canada tinrent à honneur d'envoyer quelques détachements prendre part à la guerre du Soudan à côté des troupes anglaises.

L'appui qu'ils accordèrent à cette époque fut purement moral, mais depuis lors, la plupart des colonies australiennes ont contribué annuellement à l'entretien de l'escadre du Pacifique et, dans la guerre Sud-Africaine, les contingents offerts volontairement par celles-ci, le Natal et le Canada ont atteint le chiffre de 30,000 hommes qui, de l'avis unanime, ont rendu d'inappréciables services.

Si les colonies sont prêtes à faire de tels sacrifices pour une guerre qui, somme toute, ne menace pas l'Angleterre dans son existence même, que ne feraient-elles pas dans des circonstances plus graves; et, dès lors, il apparaît clairement qu'il suffirait de coordonner et d'organiser sur une base permanente ces bonnes volontés qui ont déjà fait leurs preuves, pour créer par le concours de la mère-patrie et de ces dépendances une formidable puissance militaire.

Enfin, cette union militaire ne trouverait-elle pas son complément dans une union économique? Sans doute, l'Angleterre a renoncé à tout jamais aux erreurs du système mercantile, devenu d'ailleurs impraticable aujourd'hui; mais continuera-t-elle toujours à considérer le libre-échange comme un dogme, même à l'égard de ses propres colonies?

Tout d'abord, l'Angleterre ne jouit plus aujourd'hui de la suprématie commerciale et industrielle incontestée, qui faisait qu'il y a cinquante ans, le libre-échange lui assurait d'énormes avantages sans présenter aucun inconvénient.

Déjà plusieurs industries ressentent durement les effets de la concurrence allemande et américaine. Auront-elles le courage de faire face au danger, en rénovant leurs méthodes d'après les données trop dédaignées de la science, ou ne se laisseront-elles pas séduire par un décevant empirisme protectionniste, qui trouvera crédit d'autant plus facilement que l'ensemble des idées de l'école manchestérienne souffre partout d'un certain discrédit?

D'autre part, le rapide développement économique de l'Allemagne et des États-Unis a prouvé que le protectionnisme ne produisait pas toujours et partout des résultats néfastes et que l'efficacité de ce système économique dépendait, avant tout, de l'étendue du marché protégé, ainsi que de la variété de ses produits et de ses besoins.

Or, peut-on imaginer marché plus immense et plus riche en produits différents et en besoins divers que celui qui serait constitué par une union douanière englobant dans ses limites la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et peut-être même l'Afrique du Sud et l'empire des Indes, c'est-à-dire une masse de 400 millions d'hommes de race et de civilisation différentes, répandus dans les cinq parties du monde.

Et que l'on ne vienne pas dire qu'il ne sera jamais possible de faire s'accorder en un système douanier unique les intérêts divers de ce colossal empire.

Les adversaires de la Fédération australienne ont tenu le même langage relativement à leur propre continent; ils ont été démentis par les faits et ce sont les faits aussi qui montrent, dès maintenant, que l'idée d'une union douanière impériale n'est pas une

utopie. En effet, il y a un an à peine, le Canada a spontanément demandé à la Grande-Bretagne d'établir en sa faveur des tarifs différentiels réciproques et, pour accéder à ce désir, le gouvernement anglais s'est empressé de dénoncer tous les traités de commerce qui y faisaient obstacle.

Peut-être suffirait-il que l'Australie unifiée fasse une demande analogue, pour qu'autour de ce premier noyau, déjà imposant par lui-même, viennent se grouper les autres colonies et dépendances, réunies par la force d'attraction que les grandes masses exercent naturellement (1).

Basé uniquement, désormais, sur une union douanière et militaire, que cimenterait une profonde union morale, l'Empire trouverait dans ces liens solides, mais peu nombreux, une force de résistance que n'offre pas la multiplicité des liens plus fragiles du régime actuel, jusqu'au jour (déjà entrevu par quelques-uns) où les colonies demanderaient enfin à participer au gouvernement central de l'Empire (2). En donnant alors ce couronnement ultime à l'édifice fédéral, les colonies lui assureraient des destinées d'autant plus longues qu'il aurait été construit, non pas en vertu de la volonté extérieure et consciente de quelque centralisateur de génie, mais par l'action spontanée d'une sorte de ressort interne, puisant sa force dans la conscience nationale de jeunes communautés dispersées à travers le monde.

Et alors, les siècles futurs verront peut-être se réaliser, en un autre domaine, le rêve entrevu par Lord Roseberry : « Si, par » une suite de circonstances heureuses, disait celui-ci, la révolte » des colonies américaines avait été évitée, il aurait bien fallu » leur accorder, tôt ou tard, une représentation au Parlement

(1) S'il faut en croire une dépêche publiée dans les journaux au mois de janvier de cette année, la possibilité d'une union de ce genre a déjà été examinée par le premier ministre Barton dans un de ses discours.

(2) Dans un récent discours, le premier ministre canadien, sir Wilfrid Laurier, qui, quoique d'origine française, prit l'initiative de l'envoi de volontaires au Transvaal, déclara qu'on pouvait prévoir que le jour où les secours militaires fournis par les colonies à la mère-patrie prendraient plus d'importance, il serait nécessaire de leur accorder une représentation dans les conseils de l'Empire.

Voyez sur le même sujet quelques remarques parues dans le n° de janvier 1900 de la *Juridical Review*.

„ impérial. Et enfin, quand les Américains seraient devenus
 „ majorité, le siège de l'Empire aurait peut-être été solennelle-
 „ ment transféré par delà l'Atlantique, et la Grande-Bretagne
 „ n'aurait plus été que le berceau historique et l'avant-poste
 „ européen d'un empire mondial. Quelle extraordinaire révolu-
 „ tion c'eût été !... Notre imagination peut à peine se figurer cet
 „ auguste cortège : le Souverain le plus puissant de l'univers,
 „ attiré par l'étreinte vigoureuse d'un monde plus jeune, traver-
 „ sant solennellement l'Atlantique avec ses ministres, son parle-
 „ ment et son gouvernement, sous l'escorte d'une flotte redou-
 „ table. „

Réalisé dans l'hémisphère boréal, ce rêve eut changé la face du monde. Se réalisera-t-il dans l'hémisphère austral? Nul ne saurait le dire et sans doute est-il plus naturel de supposer que la solution la plus simple, c'est-à-dire la sécession des colonies, se produira un jour, car il serait puéril de prétendre que l'empire britannique est éternel.

L'empire britannique s'effritera comme s'est effondré l'empire romain lui-même, et les rameaux plus jeunes de la vieille souche commenceront alors à vivre d'une nouvelle vie autonome; mais s'il est vrai que la solidité d'un édifice politique réside surtout dans la force morale du peuple qui l'a créé, rien ne permet de prévoir la décadence de la nation anglaise, dont le patriotisme reste vivace, qui continue à donner des signes manifestes de vigueur physique et de santé morale et qui, il y a un an, mis brusquement en présence de désastres militaires, a fait preuve d'un bon sens politique et d'un sang-froid tenace dignes de la Rome républicaine elle-même.

D'ailleurs, quel que doive être le sort des relations entre l'Angleterre et l'Australie, la mainmise de la nation anglaise sur l'Océanie est dès maintenant un fait accompli, que les événements ultérieurs seront impuissants à modifier.

En s'emparant, il y a un siècle, des seules terres du Pacifique où il était possible de fonder des colonies de peuplement capables de se développer à l'européenne, la Grande Bretagne a marqué d'une empreinte indélébile l'histoire de cette partie du monde : quoi qu'il arrive, désormais l'hégémonie des mers australes sera

maintenue en mains anglaises, par le seul fait de l'essor des jeunes sociétés qui ont créé, dans l'hémisphère sud, une nouvelle Grande-Bretagne.

Les effets de cette hégémonie britannique, consolidée dès maintenant par la création de la Fédération, ne tardèrent pas à se faire sentir.

Déjà sous l'ancien régime, les colonies australiennes se montraient singulièrement méfiantes à l'égard de tout essai d'agrandissement ou de conquête tenté par une puissance étrangère dans les eaux du Pacifique, et non moins désireuses d'étendre l'autorité de la mère-patrie sur tous les archipels qui étaient encore *res nullius* (1).

Enhardies par la constitution du Commonwealth, n'essayeront-elles pas bientôt d'ériger en principe politique la domination australienne sur cette partie du monde, et ne se trouvera-t-il pas quelque nouveau Monroe, pour rénover l'antique doctrine sous une forme nouvelle et déclarer que l'ère des entreprises coloniales, en Océanie, doit être considérée comme close? Et plus tard, parvenue enfin au rang d'une nouvelle grande puissance, l'Australie, forte de sa situation géographique, laissera-t-elle se régler les problèmes politiques de l'Extrême-Orient sans essayer de faire entendre sa voix, de même que les États-Unis d'Amérique ne restent plus étrangers aujourd'hui aux complications nées dans les autres parties du monde?

Comment se résoudront alors les conflits qui surgiront sans doute entre ces deux grandes branches de la race anglo-saxonne, devenues toutes deux des puissances océaniques, l'une en vertu de la possession de l'Australie, l'autre par la conquête des Philippines?

C'est là le secret de l'histoire; mais devant le développement extraordinaire qu'a pris l'impérialisme américain et la sourde

(1) C'est par exemple sur les instances pressantes des colonies que le gouvernement anglais étendit son protectorat sur une partie de la Nouvelle Guinée; il ne consentit à se charger de l'administration de ce protectorat que sur la promesse faite par les colonies de contribuer aux frais occasionnés par cette nouvelle acquisition.

D'autre part, tout récemment, les colonies protestèrent violemment contre la politique du Foreign Office, qui permit à l'Allemagne de s'emparer des îles Samoa.

hostilité qu'il témoigne à l'Angleterre, malgré les avances de celle-ci, il est permis de se demander si la rencontre de ces deux puissances, se heurtant enfin en Extrême-Orient, après avoir contourné le monde, ne hâtera pas un conflit que certains croient inévitable.

La nation britannique serait-elle donc destinée à voir un jour sa puissance brisée par la main des enfants de sa race ?

ESCALES D'ADRIATIQUE ⁽¹⁾

PAR

LUCIEN JOTTRAND

En mer, 6 septembre 1898.

Il est tôt, très tôt même ; sous le ciel d'or-rose, la mer étale sa pâleur de turquoise et sur toute l'étendue des flots clairs d'où émergent au loin des îles à peine plus cendrées que le ciel, de mystérieux courants déploient leurs moires gigantesques aux luisants de satin.

C'est de ma couchette, en me soulevant un peu, que je contemple cela par mon hublot ouvert aux souffles délicieusement purs qui errent à fleur de vagues et semblent me dire en agitant mes rideaux : le temps est venu de monter sur le pont pour assister à l'aubade exquise offerte à ceux-là seuls qui sont matineux. Et durant ma toilette, je m'expose avec volupté à leur douce caresse.

Nous sommes à la hauteur du canal de Lesina ; les terres qui surgissent par tribord et bâbord devant sont l'île de Lissa et l'écueil de Busi.

L'archipel qui hier soir s'allongeait à nos côtés projetant ses caps en travers de notre route, repose là-bas tout embrumé encore de mauve et de sommeil...

Lissa ! Nom de mémoire guerrière, Lissa qui fournit aux Romains en guerre avec Philippe vingt trirèmes armées, ce qui lui valut

(1) Voir notre fascicule de novembre 1900.

plus tard le secours de Rome contre Teuta, reine d'Illyrie, dont les pirates tenaient la mer autour de l'île au destin fatal. Trente ans à peine et deux flottes encore s'y jetaient l'une sur l'autre, au milieu de cris, de fumées, dans un fracas d'artillerie, — et, ironie cruelle, — par une matinée de juillet, plus clémente peut-être que cette aube d'automne. Est-il possible que dans un tel décor de douceur et de paix une aussi vaine horreur ait troublé l'harmonie de ces terres, que les chansons de la mer matinale investissent d'une grâce innocente ! Misère, éternelle misère de l'humanité orgueilleuse, souvenirs odieux qu'il faudrait bannir à tout jamais, pour ce qu'ils perpétuent de honte et de funeste violence ! Un peu plus de trente ans de cela, — et sous nos yeux attristés, ces roches qui ont gardé leurs mêmes aspects bucoliques, que le soleil éclaire d'égal, de sereine et impassible sorte, car les ombres bleues tournent à présent comme elles tournaient alors depuis les origines autour de ces pierres isolées au large de deux terres rivales autrefois, de nos jours alliées ! D'autre sang, d'ailleurs, avait déjà coulé dans ces mêmes parages : celui d'Anglais et de Français venus se heurter là de leurs patries lointaine, avec une rage insensée, sans profit durable pour les uns non plus que pour les autres !...

Nous passons en paix sur ce mouvant repos des équipages ennemis de Persano et de Tegetthoff, rassemblés dans la mort, unis sous les eaux de cristal à leurs ancêtres dont les trirèmes à rostre d'airain, les liburnes, les galères et les caraques à voiles triangulaires sombrèrent vingt siècles auparavant aux mêmes et éternels abîmes.

Pas d'autre branle-bas à notre bord que pour établir de proue en poupe une tente de toile contre la brûlure du soleil.

Notre *Castor* fait dès à présent sa toilette de paquebot méridional, car de Corfou où nous serons demain, il doit gagner Constantinople par Patras, le Pirée et l'Archipel. Et nous, seuls passagers de ce grand navire passant au large de ces rives aux noms mélodieux, nous goûtons le charme sans pareil d'une croisière nonchalante en mer orientale.

Flânerie ravissante. On ne se lasse point de contempler la mer ; l'horizon fascine. Il fait le plus joli temps du monde ; la lumière

éclate au ciel avec allégresse ; elle rayonne sur les flots dans un poudrolement d'étincelles ; et les îles là-bas, les îles de cendre rose dans l'inexprimable bleu des vagues, ouvrent leur alignement fidèle, mouchetées de sombre par la maigre et poudreuse végétation des rocs ensoleillés.

Déjà en arrière, à l'extrême pointe d'un îlot pâmé de tiédeur, une petite construction blanche sur un promontoire bossu brille d'un éclat de chaux vive : feu de côte en vedette dans l'azur et qui s'allume le soir pour signaler l'atterrage.

Puis ce sont les derniers chaînons de l'archipel Dalmate : Lagosta et Meleda qu'on devine à peine dans la brume perlée.

Alors, peu à peu, nous prenons le large pour cingler droit vers le cap Glossa, à l'entrée du canal d'Otrante, — peu à peu tout s'éloigne, diminue, se dissipe dans le resplendissement matinal, et l'épaisseur magnifique de l'horizon relie doucement autour de nous son immuable cercle. Jusqu'au réveil, demain, il sera seul à limiter notre vue.

Là-bas, un voilier solitaire entièrement blanc de carène et de toile, paraît occupé de coquetterie dans l'immensité saphirine...

Deux heures. Rencontré des papillons téméraires voltigeant pleins d'insouciance, de pauvres piérides blanches en escapade téméraire, si loin des champs et des vignes. Ils se posent sur le bastingage, las sans doute d'avoir fourni une telle carrière... Mais non, car les voici qui reprennent leur vol fragile ; et nous avons tôt fait de les perdre, frêles et infimes au ras des vagues. Compagnons d'un instant, imprudents et volages, ils m'ont fait penser à d'autres visiteurs du large, plus fidèles ceux-là, mieux taillés il est vrai pour les courses lointaines, aux pétrels qui l'an dernier nous escortèrent en mer boréale...

* * *

Bienheureuse solitude de la mer ! Que d'heures exquisés on y passe à méditer dans le calme du cœur et des sens. Cette rêverie gravement pensive nous dispose à l'indulgence dont les grimaces humaines nous avaient éloignés. Plus rien ne nous trouble ni ne nous agite, tout au contraire nous apaise et dénoue les entraves blessantes des désirs non satisfaits et des espoirs déçus. La vie

apparaît simple, libre, facile et tout unie. Devant ces eaux immenses en profondeur autant qu'en étendue, une mélancolie féconde nous envahit, décelant un peu des grands mystères qui s'accomplissent sans cesse autour de nous, et l'on éprouve une sorte de tristesse intimement troublante " supérieure à la frivole joie qu'on recherche et qui n'est d'ordinaire qu'un bruit importun " .

De la tristesse! non pas, mais un bien-être indéfinissable, une douceur de pensées, l'acceptation résignée de ce qui nous échet, une égalité d'âme touchant à la sagesse et qu'aucun spectacle ne peut éveiller comme la mer. On absorbe délicieusement les effluves subtils qui flottent avec l'iode et le sel dans la vaste haleine marine qui nous pénètre au-delà de la matière — et c'est durant des heures un renouveau de courage et de force...

Que l'Adriatique est riante, qu'elle est délicieuse, comme elle étale avec abandon sa masse limpide et bleue! Il y a de la tendresse dans la brise qui passe, une légèreté inaccoutumée dans l'air qu'on respire. Je n'ai jamais vu mer plus élémentaire et l'on n'imagine pas qu'elle aussi puisse être mauvaise comme l'impétueuse Grise de nos côtes. Mais elle a beau s'alanguir, faire la câline et mener au clair soleil ses danses de flots, on la sait à l'égal des autres sujette à la colère, sournoise, sauvage et incertaine jusque dans ses caresses. Comme les autres, elle aura demain ses mouvements de terrible impatience et le désir subit de déployer toute sa force; paisible à présent, désireuse dans quelques heures peut-être de se prouver à nouveau et d'essayer sa puissance qui sommeille, elle ternira son eau magnifique et, semblable à ses sœurs septentrionales, brouillée tout à coup, démontée, haletante et furieuse, finira d'être douce pour jeter à l'ouragan de nord-est son orgueilleuse clameur. Malgré la blancheur immaculée de son écume qui roule aujourd'hui sur nos traces éphémères en festons de mousse virginale, malgré ses airs d'innocence, ne nous y fions pas.

Par ce temps alcyonien, rien que des scintillements et des reflets, des myriades et des myriades de reflets fugitifs, des apartés d'ondes transparentes sautillant en rond pour répéter jusqu'en de glauques profondeurs des spirales cristallines où se tord

le bleu du ciel largement ouvert au-dessus. Elle paraît occupée seulement d'être jolie, d'affiner des bleus et des roses, la mer pleine de grâces, avenante et coquette.

L'enjôleuse! Écoutez le silence où elle se complait aujourd'hui, recueillez cette rumeur confuse, ces vagues plaintes, ces gémissements qui jamais ne se taisent tout à fait, écoutez ces plis doux que d'autres plis très doux brisent avec nonchalance, écoutez, et vous sentirez en vous une indéfinissable méfiance, une appréhension persistante et légitime, causées par ce qu'on pressent d'invincible violence dans la douceur même des bruits assourdis de la mer paisible.

C'est qu'elles sont toutes les mêmes, ces mers fascinatrices, toutes capricieuses, indomptées et perfides, mais toutes également belles de la beauté altière des choses éternelles, dédaigneuses de nous qui passons...

La nôtre, sans doute, même par les calmes d'été, garde une sauvagerie ignorée de celle-ci; la moindre *bonne brise* y soulève et y creuse la houle abondante en limon, la houle profonde qui des parages d'Islande au-ras de nos sables lustrés fait le gros dos et pourchasse en tumulte ses troupeaux à toison jaune. Et son écume épaisse échevèle derrière soi des crinières germaines blondes et rousses.

On l'aime bien cependant, la mer brumeuse, la mer féconde, toujours en travail, matrice infatigable où s'élaborent les germes de notre monde pour retourner à ce sein gigantesque toujours gonflé, comme au creuset de toute vie, et qui durant les nuits lourdes s'enveloppe d'ombre propice aux conceptions mystérieuses et lentes. Plus que celle-ci peut-être, elle nous attache par sa tristesse et ses sanglots éplorés.

* * *

Le soir à présent. Le soleil près de sombrer resplendit une dernière fois, dardant ses rayons obliques que les lames accrochent un instant à leur crête avant d'en revêtir leurs flancs d'écaillés lumineuses jusqu'au creux des fluides vallons où l'ombre déjà glisse en teintes nocturnes.

Le mistral crépusculaire a bientôt fait de tirer les grandes eaux

de leur torpeur méridienne, et sous ce coup de vent la mer pour tout de bon s'arriole.

La voilà bien la mâtime qui souriait tantôt en faisant ses grâces ! La voilà bien l'ombrageuse, reprise d'impatience et affolée déjà pour un peu de vent qui la lutine !

Elle a grande allure ainsi, sévère et majestueuse ; son bleu d'encre, sombre et cependant coloré, d'une vertigineuse couleur d'abîme, ondoie sous l'or revenu au vaste ciel, non plus l'or matinal baigné de rose, mais l'ardeur d'apothéose des beaux soirs océaniques.

Au milieu de cette eau devenue remuante de façon si soudaine, on se sent plus seul, plus frêle, plus absolument à la merci de ces choses implacables, animées ce semble, d'une volonté redoutable et qui viennent de reprendre à l'improviste leurs soubresauts et leurs élans désordonnés ; après ce long jour de calme serein, cela fait penser aux rondes qui se dansent le soir dans l'ombre fraîche des premières heures de la nuit, au temps d'accablante canicule.

Horizon vide ; seul un nuagelet vermeil, venu l'on ne sait d'où, s'effile et s'éteint en filas sur l'immuable horizon...

Elle est plus belle, plus radieuse encore qu'hier, cette nuit qui descend sur le large.

Au sortir du *carré*, au moment où l'on reçoit le coup de vent de l'espace, l'obscurité paraît profonde ; ce sont les lumières que l'on quitte, brutales et rouges qui trompent ainsi tout d'abord sur l'éclat de ces autres lumières allumées au dehors, si nombreuses et si brillantes que le vide où elles sont suspendues s'en éclaire à mesure, et qu'en vérité rien n'est obscur sur la mer par semblable ciel étoilé. Nuit de velours gris tout pailleté de diamant ; et comblant les constellations familières écartelées en signes cabalistiques, une poussière lumineuse, des embruns de phosphore, des nébuleuses défaits, dispersées et flottantes tremblent dans la sérénité des distances célestes. Jusqu'aux profondeurs infinies de l'éther palpite la crépitante ardeur de feux innombrables et à travers les flocons de cette neige sidérale, la Voie Lactée projette en égrisée bleuâtre son merveilleux panache. On se croirait imprégné de lumière tant il en émane de partout, de ces touffes, de ces

nuées d'astres et de la lune aussi dont nous attendons l'aube et qui envoie en avant d'elle son irradiation nocturne...

Comme elle tarde à paraître, nous nous étendons pour l'attendre sur des chaises longues, à l'extrême poupe où l'ascension et le glissement alternés de la grande silhouette qui nous emporte nous berce longuement. Les ailes de l'immense silence battent dans la fraîcheur du vent; rien n'est plus doux, plus envahissant que de s'abandonner à la rêverie qu'un tel spectacle éveille dans notre cœur et conduit sans secousse au gré de la plus mystérieuse des fantaisies. On ne dort point et cependant l'état de veille semble plus que de coutume léger et doux, on ne prend de la vie que la fleur et les pensées s'achèvent mollement dans la facilité des rêves et le concert de la nature confidente...

Là-bas! quelque chose apparaît soudain, surgissant de la houle lointaine, un coin d'on ne sait quoi d'incandescent, un gros ducat d'or fondu aux trois quarts, un morceau d'astre oublié dans l'espace et divaguant parmi les étoiles... Puis cela prend la forme, à l'extrême horizon, d'une voile de galère tendue aux souffles de la nuit. Lune fantastique et rouge qui pâlisant à mesure de sa lente parabole, élargit d'elle à nous une voie lumineuse semée des menus-bris du grand disque écorné..

Pleine nuit sur la mer, silence absolu, silence solennel que les bruits étouffés de l'hélice approfondissent davantage par la régularité de leur cadence infatigable. Et dans les ténèbres diaphanes, notre *Castor* semble ouvrir tout seul sa route balancée vers ces terres du sud qui nous apparaîtront demain...

Corfou, 7 septembre.

Sans doute, c'est déjà l'heure où les maraichers ont accoutumé de reprendre le chemin des campagnes, car dans les cours d'auberges, au coin des rues, sur les petites places, dans les moindres carrefours, on charge de paniers vides les bourriquets et les chevaux indociles.

Grandes poussées, injectives et cris, jurons qui s'adressent aux misérables bêtes serrées le long des façades ou éparses entre les

chariots et les haquets blancs de poussière et de crotte. Tout ce peuple à peau brune, en linges clairs et en babouches s'est mis en branle, s'agite, se bouscule; une fièvre de départ s'est abattue sur la ville; on selle, on attelle; les têtes et les croupes s'enchevêtrent et des remous se propagent au passage d'une file d'ânonnets têtus et goguenards qui, brandillant les oreilles comme pour faire signe, se frayent un chemin au milieu de ruades.

Dans les groupes attardés, de pauvres chevaux maigres, usés, pelés, rogneux, fléchissant sur des jambes cagneuses ou torsés, se frottent une dernière fois le menton à l'épaule d'un voisin, ou, subitement rageurs, s'allongent un coup de dent en guise d'adieu et, rétifs sous la trique sonore, reprennent au pas dolent ou d'un trot boiteux le chemin des coteaux...

Et maintenant, dans les ruelles et les rues qui gagnent les faubourgs, sous la poussière dorée du soir défilent les interminables caravanes de bêtes faméliques; tout en haut des charges invraisemblables se sont hissés les conducteurs rogues; peu à peu elles se dispersent vers les bois d'oliviers; dans le calme crépusculaire traîne de loin en loin une chanson d'ânier qu'accompagne sur les pierres attiédies le trottement sec des pieds fatigués mais encore agiles.

Entraînés par cet exode campagnard, nous voici hors des murs.

Au pied du Fort-Neuf, démantelé et désormais inutile, s'encadre entre les avenues larges de Mandouki, d'Alipou et de Kastradis, un terrain vague où l'on trouve de tout dans le plus absolu désordre; de récents orages en ont fait un borborygme impraticable, une sorte de noue défoncée, pétrie par le piétinement des troupeaux, jonchée de cailloux, encombrée de planches, de caisses vides, de paniers, de tas de fumier et de foin où les chars dételés enfoncent jusqu'au moyeu et qui sert tout ensemble de dépotoir, de marché, d'écurie et de chartil découvert; des charognes puantes y voisinent avec l'étal des bouchers vers où des vaches et des chèvres tendent des naseaux apeurés; des linges au bout de perches se démènent au gré du vent, de lamentables loques pendent sur le ciel bleu — et, au centre de ce cloaque, un vieux cactus hérissé comme une bête maussade mais domestique ses raquettes velues sur lesquelles des couvertures en pièces

sèchent doucement à la splendeur de Helios. La hâte de départ qui sévit dans la ville ne s'est pas encore emparée du menu peuple qui grouille ici entre les échoppes espacées à front d'avenues; les chevaux bâtés et les ânes mornes, avec l'admirable placidité des bêtes instruites de leur dépendance et patientes de la volonté d'autrui, attendent qu'on les vienne chercher à grand renfort de bourrades et d'injures; ils demeurent immobiles, indifférents à ce qui se passe autour d'eux, tristes, courageux et résignés. Et dominant ce coin d'Orient barbare, ce forum de misère qui tient du campement nomade et du champ de foire, de vieux murs chevelus d'herbes frissonnantes s'ébrèchent et croulent peu à peu.

Dans le lointain, au penchant des premières collines, se dressent le plumet d'un palmier et le levier d'un puits derrière les haies de cactus qui bordent les orangeries et les champs potagers.

Quant aux échoppes gauchement alignées au bord de la route, elles font de bien drôles de grimaces à la foule, avec leurs toits de feuillage, leurs cloisons de bois ou de claies et leur aspect d'ajoupas. Là s'exercent les métiers primitifs de forgeron, de rémouleur, de vannier; le fer qu'on bat, les ustensiles qu'on rétame à coups menus, les lames qu'on aiguise sur les meules, l'osier qu'on plie et qui grince, environnent d'un ronron de travail ce quartier d'humbles artisans où le tintement clair des petites enclumes domine en cadence les cris aigus ou gutturaux des fruitiers, des marchands d'eau et des pâtres.

Cela s'étend ainsi jusqu'au spacieux carrefour où s'embranchent les larges avenues qui mènent en charmilles de platanes d'une part à la baie de Kastradis, d'autre part au faubourg de Mandouki. Les échoppes y prennent de l'aise, s'espacent davantage et les troupeaux de chèvres noires et bëlantes qui, plus proche la ville, s'arrêtaient, se massaient, pour se débâter au hasard de la foule, se promènent à l'aventure et trouvent même de quoi maigrement brouter. A l'ombre tachetée de soleil que les arbres poussiéreux dentellent à leur pied, voici le comptoir des boulangers à côté d'un étalage de selles en cuir rouge, d'ornements de cuivre pour les harnais et là-bas, sous l'outrance du ciel verdissant, des boucheries éclaboussées de pourpre dans l'ambre adouci des façades voisines.

Au sortir de ces allées suburbaines, on est aux champs; les jardins maraîchers se succèdent clos d'aloès et de nopals; les plants de vignes entourent les maisons paysannes et, par delà les premières collines, se relèvent au loin dans la brume bleuâtre la chaîne abrupte des monts de Pelleka, de Kyriaki et des Hagii Dekà.

* * *

Sur les glacis du Fort-Neuf, on a construit un hospice pour les vieillards indigents et infirmes. Ce qui fut élevé jadis pour faire œuvre violente sert aujourd'hui de refuge à quelques pauvres vieux; ils trouvent au sommet de cette butte de quoi finir doucement leurs jours au soleil inaltérable, dans l'air parfumé de la mer et de l'île.

Ils sont là qui se promènent sur les terrasses inégales, dans les ruines herbues des casemates; de pauvres vieux et vieilles résignés qui viennent voir chaque matin se lever le soleil sur la côte d'Albanie et qui assistent chaque soir à son déclin par delà les bosquets d'oliviers. Ils ne les verront plus longtemps ces aurores et ces crépuscules magnifiqués, mais du moins en jouiront-ils en paix. Ils dominent la rade tranquille où des sacolèves grecques et des felouques levantines tournent en sommeillant sur leur ancre; ils dominent aussi la ville resserrée entre leur asile et la roche hautaine de l'Acropole; ils dominent encore les champs de maïs ondulant jusqu'aux montagnes lointaines, le damier clair des vignobles, des olivettes, des orangeries et l'étendue roussâtre des maremnes qui bordent vers le sud l'ancien port Hyllaïque; de Mandouki à Kastradis tout appartient à leur vue et l'on peut dire que c'est l'un des panoramas les plus reposants qui se puissent trouver.

Ces vieux-là rappellent vraiment à s'y méprendre certains vieux de chez nous; on dirait que l'âge atténue les différences de race et que sous les cheveux blancs il n'y a plus qu'une matière égale qui souffre, s'affaiblit et se meurt peu à peu... Mais non, cependant; à les regarder de plus près, on retrouve aussitôt la dissemblance profonde : les yeux, les yeux surtout où l'on croit découvrir encore des regards d'anciens forbans, de pirates, et qui sont

pour la plupart très sombres et brillant encore d'une flamme vacillante — ou aussi des yeux de métayers, de pâtres ou de pêcheurs, très doux ceux-ci, noyés de rêve, fixés au loin sur les campagnes claires aux routes qui serpentent, sur le golfe et la baie où louvoient des tartanes à voiles latines.

Ils respirent l'air continental qui porte sur cette butte les chauds effluves d'Albanie, la senteur balsamique du thym et des parfums de miel qui s'unissent dans l'île aux souffles purs du large.

Ils vont et viennent à petits pas, s'arrêtant pour voir aussi loin que leur vue affaiblie peut porter encore, faisant effort pour redresser leurs vieux dos voûtés, s'appuyant des paumes sur un bâton d'épine, soutien fidèle de leur marche chancelante; d'autres se sont assis sur quelque pierre à moitié enfouie dans les graminés, pour causer à petit bruit et commenter entre eux l'entrée en rade des bâtiments inconnus.

Puis ce sont des aveugles, qui attendent patiemment la mort, assis à l'ombre d'un quinconce de mûriers, des vieilles parcheminées, en robes d'indienne et qui tout en branlant la tête se racontent des histoires de jadis dans l'obscurité finale déjà venue pour elles...

Et ces pauvres vieux restes ont eux aussi crié dans les rues d'en-dessous, sur les quais, dans les barques, derrière les comptoirs des humbles boutiques; ils descendirent aussi, voici quelque vingt ans, des campagnes intérieures vers la métropole insulaire, par des aubes semblables à celles d'à présent, en haut d'une charge de légumes et de fruits, au trot saccadé d'un bourriquet ou d'un cheval maigres.

Maintenant les bruits lointains de la vie qui continue à couler toujours la même, ne leur parviennent plus qu'assourdis et confus, en rumeur vague comme un bourdonnement de frelon dans l'atmosphère éclatante des grands soirs méridionaux.

Ils se remémorent assurément le temps où ils étaient chevriers, débardeurs, marchands de fruits ou de babouches sous les arcades de la rue Nicéphore, le temps où ils se rencontraient la journée close, le long de certaine haie d'agaves confidents, dans la tiédeur de l'ombre nocturne, pour causer un peu d'amour avec quelque

belle fille en voiles de mousseline ou quelque éphèbe au col aduste sous des boucles noires... Et ce sont ces vieux et ces vieilles qui causent en rond, tout bossus, les coudes posés en pointes aux genoux tremblants, brisés, ridés et chauves sous leurs calottes ou leurs bonnets, ce sont là les gars robustes qui s'en retournaient en chantant aux fermes des olivettes et les belles filles de jadis, qui elles aussi suivirent les routes, portant d'un geste noble une amphore sur la tête!...

Au bas du raidillon qui de la chaussée de Mandouki conduit à la terrasse où causent les vieilles, devant la grille de l'asile et au seuil même du caveau qui sert de dépôt mortuaire, des fillettes rieuses jouent avec un chien-loup à poils fauves; et voici qu'une association d'idées s'impose à moi entre ce sentier de rocaille au soleil et l'existence à son début de ces enfants bruyants d'insouciance et de joie parmi ces vieillards, si proche peut-être certaine boîte oblongue dont la vue seule nous plonge dans un recueillement subit, car nous savons tous que semblable chose est au bout du chemin. Mais on n'y songe pas à cet âge, on joue, on exulte de vie et le soir ramène le sommeil souriant et les songes tranquilles. Bientôt, demain, on aura déjà commencé l'ascension lente, si dure, si blessante, dont le tournant nous ménage parfois un beau paysage, un peu d'ombre fraîche pour s'asseoir, pour écouter un instant des bruits d'ailes, sentir les parfums subtils de la terre en fleurs, entendre les paroles que d'aucuns nous diront et pour y croire. Puis ce sera l'étape nouvelle et enfin, le grand vide d'au-dessus, les herbes séchées, les pierres croulantes, le monde continuant à vivre en arrière, quelque chose de très large, de très profond, d'incomparablement beau, de très consolant en somme, l'aspect résumé de l'existence infime qu'on a menée au hasard du destin et apparaissant en pleine lumière alors qu'on n'est plus doué pour le bien voir ni en jouir, mais peut-être pour le comprendre...

.

* * *

Pour les marchands et flâneurs des quais et des rues, la vie s'écoule de nos jours assurément pareille à ce qu'elle était pour

leurs ancêtres au temps où Venise s'appliquait à les endormir dans la douceur de leur climat et la facilité de leurs mœurs. Tous ces gens-là doivent par hérédité, tenir en grand mépris les changements éphémères qu'impose aux peuples conquis une domination étrangère installée, abolie et renouvelée sans répit durant les siècles.

“ L'homme de cette race a le don des travestissements, il accepte le costume que demandent les circonstances, mais il le quitte comme il le prend „ (1). Voilà le don du monde le plus heureux que la Providence pût accorder aux Corfiotes, car je ne sache pas qu'aucune terre fût à l'égal de Corfou convoitée et envahie, plus disputée, mieux défendue, possédée et perdue par plus de peuples et de plus différents. C'est, il est vrai, le sort des îles parfumées sises en jardins des Hespérides, dans ces mers où de tous temps les nations tour à tour dominatrices et vaincues se disputèrent l'empire du monde. Il en fut ainsi de Candie, de Malte, de Chypre, de Rhodes, et l'antique Corcyre, chère aux anciens, qualifiée par Villehardouin de riche et plantureuse, dut consentir à cette loi insulaire. On en peut dire, comme Mauissant de la Sicile : “ Elle fit se battre et mourir bien des „ hommes comme une belle fille ardemment désirée. „

Aussi bien pendant près de trois mille ans, Corfou ne cessa d'être une proie délicieuse. Indépendante, victorieuse et colonisatrice aux origines, républicaine par impatience de la tyrannie, s'offrant à Rome par crainte des pirates d'Illyrie ainsi qu'elle s'était offerte à Périclès par crainte des Corinthiens; toujours indécise et retorse, dans son alliance avec les Grecs contre les Mèdes autant que dans cette guerre du Péloponèse dont elle fut une des causes, elle allume dans son sein des luttes continues qui la font osciller de l'aristocrate au démocrate, hésiter entre Sparte et Athènes comme elle devait hésiter entre Pompée et César, Brutus et Antoine, Antoine et Octave. Romaine sous Caligula, Dioclétien et Constantin, elle devient orientale contre les Goths de Totila, les Vandales et les Lombards. Elle milite contre

(1) *Souvenirs de l'Adriatique, 1871-1872 : Le Pachalikat d'Épire et l'Hellénisme en Turquie*, par M. ALBERT DUMONT.

les Sarrasins, les Francs et les Normands de Robert Guiscard, fondateur du royaume de Naples et prédécesseur de Charles d'Anjou qui, six cents ans plus tard, la devait conquérir. Roger de Sicile s'en empare, Emmanuel Comnène la délivre; elle avait appartenu à l'Épire sous Pyrrhus, on l'y réunit de nouveau; fidèle ensuite aux princes grecs après la chute de Constantinople, plus peut-être par lassitude que par inclination, la voici napolitaine pour plus d'un siècle. Suzeraineté vexatoire qui vaut qu'on se donne à Venise comme on s'était donné à Rome. La Sérénissime République trouve dans sa nouvelle colonie un appui contre l'ottoman; île qui avait appuyé Bélisaire et Narsès sous Justinien se voit assiégée à deux reprises par Soliman et Achmet III. Réduite enfin à tenir la mer en pirate par l'inertie des providiteurs dont le gouvernement de chantage, d'exaction et d'incurie à la fois arbitraire et concussionnaire s'était rendu intolérable, il lui restait à subir, sous couleur d'autonomie et de liberté, des dominations précipitées et contraires. On va désormais et pendant près d'un siècle, l'occuper au nom d'immortels principes.

En 1797, les Français se présentent en alliés, en auxiliaires; l'émissaire de Bonaparte est " un nouveau Nestor, un Alcinoüs venu pour ramener l'âge d'or sur la terre autrefois fortunée des Phéaciens! „ L'article V du traité de Campo-Formio annexait, quelques mois après, les Iles Ioniennes à la France! " Puisse, ô Grecs, nos frères et nos amis, cette terre jadis si fortunée et dont la France s'efforce avec tant de sollicitude de faire renaître la splendeur, puisse-t-elle, grâce au renouvellement qui s'opère, faire pâlir les hauts faits qui illustrèrent vos ancêtres et dont l'univers célèbre la glorieuse mémoire! „

Voilà ce que proclamait le premier imprimé sorti des presses installées par les successeurs de Gentili, Lasalcette et Corbigny.

Malheureuse sans rémission, la terre qui fait naître une semblable sollicitude et incite à de tels renouvellements, et bien ironique aussi la grandiloquence d'un pareil langage!

Au surplus, si les Corfiotes n'avaient été citoyens de la République une et indivisible, ils'eussent été un peu plus tôt, et comme il advint par la suite, Russes ou Anglais; ils seraient retournés

au royaume de Naples, au duché de Modène ou, pour la troisième fois à l'Épire dont le despote Ali de Tebelen, pacha de Janina, était un voisin redoutable, plein d'une astucieuse audace.

Et ne dirait-on pas que durant les quinze premières années du siècle, l'histoire si tourmentée de l'île se résume toute entière ? Elle avait été républicaine, elle l'était de nouveau ; jadis investie par les Turcs, elle allait voir bientôt sur ses côtes la flotte combinée de Kadir-Bey et d'Ouchakov ; ayant joui de l'autonomie, les dissentiments du czar Paul et de la Porte lui rendaient un semblant d'indépendance ; et, comme au temps d'Antalcidas, les dissensions intestines se réveillent aussitôt ; impériale trente ans avant le Christ, elle le redevint à la Paix de Tilsitt sous Napoléon ; instruite du protectorat romain, il était dans sa destinée de connaître le britannique.

Mais que dire d'un peuple si docile à l'autorité étrangère, furieux, rebelle et si impatient de toute autorité nationale, sinon qu'il méritait l'une, étant indigne de l'autre ! Aussi bien chaque nouvel envahisseur était accueilli avec allégresse et les protestations d'amitié dont on le comblait justifiaient presque l'usurpation d'un pouvoir dont les insulaires n'usaient que pour s'entre-déchirer.

Aux Français débarquant en juin 1797, ils disaient : « Vous allez trouver dans ces îles un peuple ignorant dans les sciences et les arts qui illustrèrent les nations, mais ne les méprisez pas pour cela ; il peut devenir ce qu'il a été. » Et, comme à ce moment la haine du lion et de l'étendard de Saint-Marc était vive, on remplaça incontinent le premier par le coq gaulois, on fit de l'autre un holocauste et, pour bien affirmer l'attachement que l'on éprouvait déjà pour la république, on abattit les écussons « par lesquels la violence et la corruption s'efforcent de distinguer la maison du riche de celle qu'habite le travailleur pacifique » ; les livrées, « vêtement de servitude indigne d'hommes libres », furent défendues cependant qu'en pleine esplanade on plantait un arbre de la Liberté qui, d'après la proclamation municipale, « ne saurait vivre à côté de ces marques d'avilissement ». Aussi, fait observer avec esprit l'historien des Îles Ioniennes de 1797 à 1816,

auquel j'emprunte ces détails, le trouva-t-on déraciné le lendemain matin (1).

Mais ces accueils empressés n'étaient qu'une faveur athénienne que les Russes connurent à leur tour.

Ouchakov, déclarant que " l'empereur de Russie et le sultan, inspirés par la volonté divine — dont l'intervention peut étonner en cette affaire — et unis par les liens de la plus étroite amitié, ont entrepris de délivrer les Corfiotes du joug de la nation athée des Français „ fut reçu aux cris de " Vive Paul I^{er}, vivent les Russes ! „ Le pavillon moscovite remplaça complaisamment aux fenêtres le drapeau tricolore et, sous ces plis nouveaux, le grand proto-papa au milieu de son clergé et des nobles, escorta l'amiral jusqu'au sanctuaire de Spiridion, où des actions de grâce furent rendues dans des nuages de myrrhe et d'encens.

Autant en devait emporter le vent puisque bientôt le Sénat, qui avait qualifié avec pompe le trône des deux empereurs de " palladium des Iles Ioniennes „, allait proclamer avec bonheur la nouvelle, que la " République des Sept-Iles se trouverait désormais placée sous la protection de Napoléon le Grand „.

Goûtons l'emphase de cette adulation merveilleuse : " Les regards de ce monarque, sans cesse occupé du bien de ses sujets, se sont tournés vers les habitants des Sept-Iles; dès ce moment, notre bonheur a été assuré; la paix va régner et le commerce fleurir; vous allez revoir les jours de votre grandeur et de votre prospérité; ainsi l'ont voulu, en leur générosité, les deux plus puissants souverains du monde. L'empereur et roi veille désormais sur vous, et, comme gage de ses intentions bienveillantes, il vous envoie son fidèle officier, le général Berthier. „

Ce n'est pas tout; voici un passage remarquable du compte-rendu administratif du général Donzelot au duc de Feltre, ministre de la Guerre : " L'homme qui, depuis trois ans, n'a eu pour objet de ses veilles et de ses travaux que de mettre la place de Corfou en état de se défendre par elle-même, et dont les soins actifs, en conservant dans son sein l'ordre, la subordination,

(1) *Bonaparte et les Iles Ioniennes (1797-1816)*, par E. RODOCANACHI. Paris, Alcan, 1899.

l'aisance et la paix, ont favorisé l'essor des talents et provoqué l'introduction de plusieurs fabriques (*sic*), ne contribue pas moins par sa sollicitude à faire le bien et, par le liant de son caractère, à amener le peuple qu'il gouverne, et dont il est chéri, à un état de prospérité qu'il ne connaissait pas auparavant. „ Enfin, en 1811, une députation se présentait à Saint-Cloud, devant l'empereur; l'adresse qu'on y lut commençait ainsi : “ Du souverain degré de gloire où vous ont porté vos triomphes et vos vertus magnanimes, daignez, Sire, porter vos regards vers les habitants des Iles Ioniennes, dont une partie, quoique envahie momentanément, mais toujours fidèle à Votre Majesté, n'a pu être calomniée que par le machiavélisme d'un ennemi envieux de leur félicité, „ et se terminait par une déclaration héroïque qui sonnait comme une fanfare guerrière : “ Si jamais l'ennemi ose se présenter sous nos murs, nous saisirons avec empressement cette occasion de prouver à Votre Majesté et à l'univers le prix que nous attachons au titre à jamais glorieux de sujets de Napoléon le Grand.„

L'occasion ne se fit pas attendre; l'ennemi “ envieux et machiavélique „ était aux écoutes; choisissant l'occasion et faisant peu de cas de ce “ prix „ que les Corfiotes disaient attacher au joug du tyran septentrional, il osa se présenter et se présenta si bien que, le 26 juin 1814, il entra dans la ville au son des cloches allant à grandes volées, suivant l'usage, pour s'entendre souhaiter la bienvenue en termes enthousiastes.

Il s'en fallut d'assez peu, un an après que Campbell eut occupé l'île au nom des puissances alliées, qu'elle ne passât à l'Autriche; mais, disait Capo d'Istria, l'intercesseur attitré des Ioniens : “ c'est à l'Angleterre qu'ils se soumettraient de préférence, dans l'espoir de placer leur nationalité sous la sauvegarde des formes constitutionnelles de cette grande nation et de pouvoir jouir du bienfait d'une existence exempte du danger d'être dénaturée. „

Peut-être était-ce là l'expression d'une préférence bien superflue et d'un espoir qui ne devait pas tarder à être trompé. Sans doute, le manifeste britannique abondait en promesses : “ Nous sommes venus dans la seule intention de rétablir un gouvernement indépendant et d'assurer aux habitants des Iles Ioniennes

le libre exercice de leur religion et de leurs droits politiques et commerciaux. »

C'était alléchant ; mais que de restrictions renfermait la charte du 2 mai 1817, deux ans après que le traité de Paris eut placé les Sept-Iles sous le protectorat de Georges III ! Et comme elle établissait bien, cette charte nouvelle, que le gouvernement « choisi », par les Corfiotes n'était indépendant que des Corfiotes eux-mêmes. Certes, ils purent tout à l'aise sacrifier à saint Spiridion et lui tresser force couronnes, mais quant aux droits politiques et commerciaux, il se trouva désormais un Lord Haut Commissaire pour y veiller de si près, qu'on ne sait vraiment lequel de l'insulaire occidental ou du méridional en usa le plus librement.

On avait payé jusqu'alors annuellement 329,213 talaris, on en paya 730,000 ; l'administration coûtait 101,294 talaris, le budget nouveau atteignit 282,000. Il faut néanmoins rendre justice à l'activité britannique ; de bonnes routes furent achevées qui avaient été décrétées et commencées par les Français ; un aqueduc amena de bonne eau dans la ville, et si la plupart des fonctionnaires et des employés étaient, en fait, nommés par le gouverneur, de qui dépendaient en dernier ressort toutes les nominations aux emplois publics, des travaux utiles furent entrepris et menés à fin au grand profit de tous.

Et puis, les Lords Hauts Commissaires n'étant pas éternels, il s'en trouva de modérés après d'intolérants, Frédéric Adam et Howard-Douglas après Thomas Maitland.

Aujourd'hui et depuis trente-quatre ans, l'île est grecque ; les statues de ces proconsuls du Nord voisinent, au pied de l'Acropole, avec celle du maréchal de Schulembourg, cet honnête vieillard qui entendait si bien la guerre, qu'avec la sainte assistance de Spiridion, il repoussa, en 1716, les Turcs ennemis de Venise, ce qui lui permit de continuer à entendre fort mal la moralité et à faire grand bruit à table et grande chère à l'allemande... (1)

Et tous ces marchands et flâneurs des quais et des rues sont aujourd'hui comme jadis, insoucians et dociles à la rêverie ; quant à ceux qui remorquent là-bas leurs filets ou leurs nasses

(1) Lettres du Président De Brosses sur l'Italie.

de fibres entre les roches, ils ne doivent pas différer beaucoup des grecs d'Apulée et d'Aristophane; comme eux, ils sont babillards et gazouillent à la façon des hirondelles; comme eux encore, ils se nourrissent de quelques poissons frits, de quelques fruits saignants, d'un bichet de pain arrosé d'une canette de vin noir ou d'un bol de lait.

Des premières aux dernières heures du jour, on les voit s'occuper d'être à l'aise. Aucune vie matérielle n'est moins dispendieuse que la leur ni plus facile; on la vit au plein air, dans les coins frais ménagés sous les treilles. La terre fertile et très régulière dans sa fécondité leur est prodigue, et dans la douceur égale du climat, rien n'est plus doux que de déguster, sous le feuillage transparent dont l'ombre invite à somnoler, le café turc en fumant d'interminables cigarettes. A bien considérer ce peuple nonchalant, on retrouve Cinesias, l'homme maigre, disputant de politique avec Cléocrite, l'homme corpulent, appuyé sur son bâton de cornouiller ou palpant avec mépris la marchandise des étalages...

L'HOMME CRIMINEL

Communication faite au Cours de Droit pénal

PAR

ALBERT DEVÈZE

Étudiant en Droit.

MESSIEURS,

Le problème de la responsabilité est au premier rang des préoccupations de l'époque. Avec saint Thomas, la principale des écoles catholiques se rallie au libre-arbitre en se basant sur le témoignage du sens intime : elle ne veut pas songer que c'est là le seul témoin à ne pas invoquer parce qu'il est engagé lui-même dans l'action et ne peut donc embrasser tous les facteurs, toutes les influences dont les actes de volonté sont la résultante; elle oublie aussi que le caractère de ce déterminisme serait d'être inaperçu, d'exister plutôt dans l'impératif catégorique des motifs et des mobiles sur la volonté que dans la volonté elle-même. L'école matérialiste absolue, au contraire, faisant de l'homme physique un mécanisme, dut étendre cette comparaison à l'homme moral et proclama une sorte de fatalisme philosophique qui montrait l'homme incapable de résister à l'action interne et externe du milieu ambiant. Tandis que la première de ces écoles proclamait la responsabilité parfaite et inspirait à leur insu les jurisconsultes de l'époque classique lorsqu'ils considéraient le crime " in abstracto ", puisque le délinquant avait toujours pu ne pas le commettre, la seconde conduisait à l'irresponsabilité par-

faite et faisait du criminel non plus un coupable à châtier, mais un névrosé, un malade à guérir.

L'influence déterministe du motif ou du mobile sur la volonté est incontestable. Si nous ne la reconnaissons pas instinctivement, il ne servirait de rien d'instituer une peine comme sanction à un acte : en punissant de prison l'ivrognerie, il faut bien admettre qu'on savait que la masse s'abstiendrait désormais davantage d'excès alcooliques et qu'il y aurait ainsi un résultat favorable au relèvement de la moralité publique. Il serait également puéril de vouloir nier l'influence des prédispositions psychologiques et physiologiques, et du milieu : éducation, race, pays, classe sociale, comme préparation au bien ou au mal. Mais il reste dans l'individu, pris séparément, une certaine dose de pouvoir réactif qui lui permettra souvent, non pas toujours, de triompher des impulsions mauvaises. Toute la question sera donc de mesurer ce pouvoir réactif du coupable et d'y proportionner sa responsabilité d'abord et la sanction ensuite; puis, de tendre la main à ce pouvoir de réaction, à cette potentialité du bien, en améliorant d'une part le milieu interne par la formation de l'homme physiquement normal et intellectuellement sain, de l'autre le milieu externe, par la solution des questions ouvrières et le développement de l'instruction, qui imprégnera l'individu dès l'enfance d'une morale simple et forte. C'est-à-dire qu'en un mot, et pour reprendre la formule, il faut baser le droit pénal sur l'anthropologie et sur la sociologie criminelles. Au seuil de la première de ces sciences, et avant toute étude approfondie, on rencontre un nom célèbre : Lombroso, et une œuvre : *L'Homme criminel*.

*
* * *

Le crime, ou du moins l'action qui nous apparaît comme un crime, n'est point particulier à l'homme : les plantes et les animaux nous en donnent de nombreux exemples (1). Bien que

(1) Pour les plantes, la « *Dionea muscipula* » qui tue des insectes pour s'en nourrir. — Pour les animaux, d'innombrables exemples, se rapprochant davantage encore du crime humain : crime passionnel, crime par cupidité, crime d'orgueil, infanticide compliqué de cannibalisme. On cite même des cas où les crimes sont suivis d'un châtiement infligé par les pairs du coupable.

les faits de ce genre laissent toujours place à un doute, ils n'empêchent pas, par leur multiplicité, de conclure à l'existence, même parmi les êtres inférieurs, d'une certaine notion du bien et du mal, et en tous cas d'individus qui, agissant contrairement à la coutume du groupe, sont en butte à la vengeance de la majorité. Comme il est impossible d'admettre qu'ils aient eu la liberté d'agir à rebours de l'instinct traditionnel de la race, il faut, semble-t-il, en conclure que ces individus ne sont pas physiologiquement constitués comme leurs semblables, qu'ils ont une tare les différenciant du type normal. Pourquoi dès lors ne pas étendre cette cause au criminel humain, puisque le délit nous apparaît comme la violation de la normale et ne pas admettre que là aussi il faut chercher la cause de l'acte dans une prédisposition du tempérament? C'est sans doute par cette considération préliminaire que Lombroso a voulu justifier la base de son travail et de ses recherches.

Si du règne animal nous nous élevons à l'étude des hommes, nous constaterons que le nombre des actes considérés comme répréhensibles augmentera avec la civilisation. Nous trouverons l'homicide et le vol, pour prendre les deux types de délits contre la personne et contre les biens, être au début des actes licites et parfois méritoires (1). On peut constater de la sorte d'abord que les instincts mauvais ont le plus de liberté chez les peuples les plus arriérés; ensuite que, par une évolution lente, les peuples ont étendu la notion du bien et précisé dans les actes leur moralité. C'est là une constatation de la plus haute importance au point de vue de cette étude : faut-il conclure que l'homme, tel qu'il apparaît avant toute transformation artificielle, n'a pas le concept de la moralité ou de l'immoralité de la plupart des actes? Et ne pourra-t-on pas, en invoquant la loi de l'atavisme, voir dans notre délinquant un individu resté réfractaire au progrès et venu au monde trop tard? Ce serait l'explication de beaucoup de faits

(1) Telle la coutume de certaines peuplades qui fait du parricide un acte de piété filiale à l'égard du vieillard infirme. Le cannibalisme même, d'abord satisfaction matérielle, devient un moyen de répression, contre-nature il est vrai, lorsqu'il est réservé à la vengeance.

restés étranges : la ressemblance des délinquants d'habitude avec le type primordial de la race (1) ne deviendra-t-elle pas une considération de plus en faveur de la thèse lombrosienne modifiée? Car il faudrait dès lors la formuler ainsi : Tous les hommes, à l'origine, sont des délinquants-nés en ce sens qu'ils n'ont pas la notion du délit; avec la civilisation, la majorité s'est transformée, s'est constitué une notion morale du bien et du mal, a discerné le crime de l'acte méritoire : cette majorité constituera ce que nous appelons la masse des honnêtes gens. Mais à côté d'elle, parmi elle, produits ataviques de nos premiers ancêtres, au même titre qu'en Flandre reparaisent dans beaucoup de familles des types espagnols, se retrouvent des individus ayant gardé des âges anciens l'incompréhension du mal et le désir absolu de satisfaction pour toutes leurs tendances.

Bien des faits viendraient confirmer cette théorie. N'est-ce pas sur l'absence de moralité chez le sauvage qu'Hobbes a fondé son état de guerre? Ne faudrait-il pas y voir l'explication de l'insensibilité du récidiviste et de son absurde incompréhension du mal? (2) La précocité même de certains individus dans le crime ne s'expliquerait-elle pas en n'y voyant que le développement normal d'une prédisposition innée? Et puisqu'ils ont cette force physique, cette résistance à la souffrance, ce stoïcisme dans la douleur qui sont la caractéristique de l'homme primitif en lutte sans cesse avec la nature et avec ses semblables, pourquoi ne pas admettre cet arriérisme de certains individus, victimes d'un retour atavique de la race?

Mais il ne faudrait pas, si l'on voulait un instant prendre pour vrai ce qui n'est qu'une hypothèse, en conclure que le mal soit sans remède. Il faut croire que ces " candidats au crime ", ne seraient pas insensibles à l'éducation; mais peut-être jusqu'ici n'a-t-on jamais essayé de les guérir. Lorsqu'un type de ce genre

(1) Lombroso cite ce rapprochement à propos des criminels sardes et M. Prius le constate pour les fameux « batailleurs des Flandres. »

(2) Troppmann écrit de sa prison à son frère pour lui demander de l'acide prussique et de l'éther afin de tuer ses gardiens. Il savait que ses lettres étaient lues et ne pouvait croire qu'on allait laisser passer de pareilles substances dans un pareil but, s'il avait eu la plus vague notion du mal qu'il y avait à tuer ses gardiens.

apparaît dans un milieu, c'est un paria. Tous s'écartent de lui, disent " cet enfant est incorrigible „, ou n'essayent de le corriger que par la violence. Il est antipathique, sans amis, solitaire; ses moindres fautes sont violemment réprimées sans qu'on ait entrepris de lui faire saisir la cause de son châtement. Naturellement cruel, voleur, lascif, il devient de plus hypocrite, prend à contre-cœur le vernis de ses tyrans, hait tous ceux qui l'entourent et n'attend que d'en avoir la force pour prendre sa revanche. Or il faudrait le faire évoluer lentement comme ont évolué ses ancêtres, éveiller en lui les notions encore inaperçues et sans doute, grâce au progrès, à l'éducation, au milieu, on pourrait parvenir à en faire un normal, à civiliser ce sauvage jeté par le hasard en pleine civilisation.

Est-ce d'ailleurs bien le hasard qui l'a produit? Non pas, et la loi d'adaptation n'a peut-être pas d'application plus évidente. Les classes riches, en effet, celles qui jouissent le mieux de la civilisation, celles qui reçoivent l'instruction et l'éducation conformes à notre état de prospérité économique, présentent peu de cas de criminels-nés, si peu que lorsqu'un crime s'y commet, on en fait un procès sensationnel. Au contraire, dans les milieux ouvriers, où la lutte pour la vie s'affirme avec le plus de violence, où l'homme est tenaillé par le problème du pain quotidien, où la femme n'est souvent qu'une esclave, où les enfants sont réduits à la mendicité plus ou moins tolérée; dans ces bas-fonds sociaux qui prédestinent les jeunes filles à la prostitution et les jeunes gens à l'abrutissement par le surmenage manuel ou par l'alcool, n'y a-t-il pas un véritable retour à l'état sauvage? Déjà beaucoup de notions y ont disparu: les querelles personnelles se vident à coups de poings ou de couteaux, non par l'intervention du juge; l'amour n'est plus un sentiment intellectuel, mais un accouplement brutal. Quoi d'étonnant qu'un milieu rétrograde donne des produits rétrogrades! Et nous pourrions ainsi trouver à ces régressions individuelles une cause lointaine, qui nous donnerait un remède plus général et préventif: l'extension de la civilisation tant matérielle que morale à tous les milieux sociaux. Ici encore l'anthropologie criminelle nous amène donc à la sociologie.

* * *

Lombroso étudie d'abord la folie morale et le crime chez les enfants. Ils les dépeint méchants, vindicatifs, jaloux, vaniteux et hypocrites. Que l'enfant n'ait qu'une pâle esquisse du sens moral, c'est encore une conséquence du fait que c'est un instinct acquis : même normal, il n'a pu en recevoir héréditairement qu'une bien faible parcelle et plutôt une aptitude à l'acquérir à son tour. Mais ce n'est là qu'une situation provisoire, et bientôt l'enfant, docile aux influences qui l'entourent, deviendra comme ceux qui l'ont précédé, conscient du bien et du mal : c'est ce qu'on appelle d'ailleurs " l'âge de raison „.

Faisant ensuite l'anatomie pathologique et anthropométrique du criminel, le savant professeur italien expose le résultat de ses longues et patientes observations. Son but est de nous montrer la fréquence, chez les délinquants, de certains caractères physiologiques : conformation étrange du crâne, prognatisme, modifications de l'angle facial, etc., qui souvent se trouvent réunis en grand nombre chez le même individu. L'examen du cerveau permet de conclure à l'existence de certaines anomalies ; quelles sont celles qui correspondent à la prédisposition au crime et à quels crimes correspondent-elles ? Il est impossible de le dire. C'est d'ailleurs là le rôle de la physiologie pure, qui n'ose guère encore affirmer avec certitude la localisation de la pensée ou de la volition. Les autres points : état des viscères, taille, envergure, poids du corps, n'établissent guère de distinction raisonnée. Ce qui résulte de plus concluant de cette étude, c'est le physique souvent anormal du criminel, indice d'un tempérament déséquilibré, prédisposition à une implantation de tendances mauvaises.

Plus intéressante pour nous, plus concluante aussi me paraît être l'étude de la biologie et de la psychologie du criminel-né. Nombreuses sont les tendances communes chez les criminels, qui permettent de les ranger au nombre des déséquilibrés. Tel sera entre autres le tatouage, fort répandu chez les marins, les soldats, mais surtout chez les galériens et en général chez les récidivistes. Tandis que les premiers peuvent expliquer leur habitude par les

dangers qu'ils courent et la nécessité de porter un signe qui permette de les reconnaître, les derniers en profitent au contraire pour faire étalage de leur absurde incompréhension du mal et de leur révolte contre toutes les règles. Je n'insiste pas sur la conclusion qu'on pourrait en tirer par la comparaison avec les coutumes des tribus sauvages, en faveur de la thèse que j'ai formulée tantôt.

Ce goût prononcé des criminels pour une opération de ce genre conduit à soupçonner chez eux une insensibilité plus grande que chez le commun des hommes : on a constaté en effet, leur étonnante puissance de passivité douloureuse, correspondant souvent à un dérèglement de la sensualité. La disvulnérabilité des criminels, leur longévité, leur mancinisme, tous ces caractères ne sont-ils pas ceux de l'homme primitif? Sans doute, et Lombroso lui-même consacre tout un chapitre à cette comparaison.

A l'insensibilité physique se joint l'insensibilité morale. Tandis que le normal ne peut voir souffrir son semblable sans subir, dans ses propres membres, comme le contre-coup de la douleur d'autrui ; tandis que la pitié peut le conduire jusqu'à l'abnégation de lui-même et jusqu'au sacrifice, l'anormal, au contraire, qui souffre fort peu prend plaisir à la souffrance des autres et ne craint guère le danger pour lui-même (1). Néanmoins, ce courage n'a pas sa base dans la volonté, dans la maîtrise de soi-même, et Lombroso l'attribue avec raison à leur impétuosité enfantine qui leur cache le danger et à leur impassibilité extraordinaire. On peut y chercher encore l'explication de la fréquence du suicide chez les délinquants, la plus forte moyenne étant donnée par les criminels fous, la folie prédisposant elle aussi à ce genre de fin.

Cet état d'esprit n'est pourtant pas exclusif de sentiments et de passion. L'homme qui ne s'aime pas lui-même et qui hait l'humanité entière est susceptible de s'attacher à une femme, à un enfant, à un foyer ; mais, capricieux et violent, se détache sans

(1) Lacenaire disait : « Je tue un homme comme je bois un verre de vin. » Bocarmé trouvait encore le courage de plaisanter en marchant à l'échafaud et disait à son bourreau : « Sois sans crainte, on ne commencera pas sans moi ! »

raison et frappe sous le plus futile prétexte. D'ailleurs, le " moi „ l'absorbe : Lacenaire ne redoute pas la haine mais avoue qu'il craint le mépris, et il consacre de mauvais vers à chanter ses hauts faits. Le délit même lui apparaît comme un mérite (1), comme une gloire, et sa cruauté naturelle se double encore d'une effroyable propension à la vengeance. Lombroso conclura d'un mot : joueur, ivrogne et libertin, " en ce qui concerne la sensibilité et les passions, le criminel se rapproche beaucoup plus du sauvage que du fou. „ C'est bien là, me semble-t-il, le point à retenir de cette étude.

* * *

Je n'insisterai pas sur le grand nombre des récidivistes : c'est un fait trop universellement reconnu, car nul n'a plus aujourd'hui l'illusion de la prison moralisatrice. Le criminel ne s'améliore pas, qu'on le livre seul à lui-même, cela résulte de sa nature, ou qu'on le joigne à d'autres êtres semblables à lui qui ne pourront que développer ses instincts et aggraver ses vices. Il est plus intéressant de constater son défaut total de sens moral : le remords lui est à peu près inconnu et la justice elle-même lui apparaît sous une forme telle qu'elle le conduit à la négation du droit à la vie et du droit de propriété, c'est-à-dire au droit du plus fort. Ce droit du plus fort les amènera, s'ils y ont intérêt, à l'institution, parmi eux, d'une justice terrible : telle l'organisation de toutes les sociétés secrètes ayant pour but le vol : la Camorra, en Italie, et la Maffia, en Sicile. Aujourd'hui encore, on ne parvient pas à lutter contre cette discipline puissante, et l'on voit ces révoltés se donner des chefs et exécuter impitoyablement leurs arrêts. Ajoutons enfin que la prédisposition au crime n'exclut nullement la religion, ni surtout le fanatisme que souvent elle présuppose.

Les criminels appartiennent souvent à cette catégorie de

(1) Quel est celui qui a dit : « Que les brigands de mon temps étaient supérieurs à ceux d'aujourd'hui ! Eux, du moins, ils travaillaient pour l'amour du métier ! » N'est-ce pas la fierté d'une indépendance vis-à-vis de préjugés qu'ils trouvent ridicules puisqu'ils n'en comprennent pas la raison d'être !

névrosés qui vont au crime ou au génie. Rien d'étonnant dès lors que nous rencontrions parmi eux une intelligence souvent remarquable; rien d'étonnant non plus si, vu leur défaut de sens moral, certains n'ont qu'une intelligence obtuse; nous aurons en général affaire à des idiots ou à des hommes doués de facultés peu ordinaires. Les coupables d'occasion se rapprocheront davantage des normaux. Constatons enfin que certains criminels se cantonnent en quelque sorte dans une spécialité, qu'il s'est trouvé des criminels de génie qui devinrent, comme les autres hommes de génie, les héros de la légende populaire; que le crime sera rare chez les savants — la paresse empêchant le travail scientifique — et fréquent chez les poètes et les artistes — les imaginatifs —; et disons que les délinquants d'habitude constituent, dans la Société, une caste à part ayant sa langue, l'argot, une écriture mystérieuse et hiéroglyphique, une organisation spéciale entraînant autorité, loi et sanction, et enfin, sa littérature. Et j'ajouterai cette remarque que les criminels préfèrent la mélopée, la chanson à refrain, comme les peuples primitifs et comme aujourd'hui encore le peuple des campagnes.

Nous avons terminé l'étude physio-psychologique du criminel-né. De tout ceci, il reste cette conclusion qu'il est un être spécial, un homme à part, formant une classe distincte dans la Société, et je crois qu'on pourrait affirmer maintenant qu'il représente pour nous l'homme avant la formation du sens moral, tel qu'il était sans que la civilisation l'ait pris dans ses mains puissantes, l'ait pétri et constitué pour la vie en commun. Le criminel-né est un non-sociable-né qu'il faut donc travailler dès le début et dont il est peut-être possible d'enrayer la réapparition parmi nous.

* * *

Pour clore son travail, Lombroso examine encore le fou moral et le rapport du crime et de l'épilepsie, considérations sur lesquelles je ne veux pas m'étendre, faute de notions assez précises de ce domaine, qui relève plutôt de la médecine légale. Mais il expose, en terminant, la théorie de la force irrésistible, à laquelle nous devons nous arrêter un instant.

Le criminel, dit-on, se sent poussé, contraint moralement à commettre l'acte et à le renouveler. Ce serait donc, ici encore, l'irresponsabilité. On peut alléguer ici quelques considérations :

1° La théorie d'une force irrésistible est aujourd'hui fort répandue. Elle s'est fait accepter surtout sous la forme de la kleptomanie, que ce soit celle de la femme du monde qui prend des mouchoirs ou celle du collectionneur qui vole des livres;

2° On peut diviser les actes de ce genre en deux catégories : ceux qui sont réellement posés ainsi et qui révèlent la folie morale, un état qui ne peut conduire qu'à l'asile d'aliénés — et ceux qui sont posés involontairement, mais par suite d'une habitude acquise, quand l'acte n'est plus nécessaire, ni même, semble-t-il, profitable à l'individu. Cette deuxième catégorie d'actes n'exclut pas le consentement et peut se rencontrer chez le criminel-né ;

3° Cette force irrésistible sera souvent invoquée par fraude, comme une excuse, et c'est là peut-être la cause du grand nombre de cas donné par la statistique;

4° Tout criminel-né peut, d'ailleurs, se croire poussé par une force irrésistible, parce que sa nature tout entière, au moment même de l'acte, se développe dans une même tendance. Comme il n'a pas été formé à réagir, il n'a pas réagi et n'a même pas cherché à le faire;

5° D'ailleurs, tous, même les normaux, ne sentons-nous pas en nous une propension à certains actes réputés mauvais? Quoi d'étonnant que cette propension soit plus forte chez les anormaux quels qu'ils soient, qui n'ont pas les mêmes raisons que nous pour la combattre?

Par tous ces motifs, on peut, me semble-t-il, croire que la force irrésistible qu'on invoque n'est devenue telle que plus tard, une fois qu'elle a été renforcée par la double habitude de l'acte posé et de la non-résistance; mais qu'elle ne suffit pas à supprimer la responsabilité de l'individu, parce que, à moins d'être un fou moral, il a dû poser plus ou moins consciemment le premier acte.

En voici, d'ailleurs, la genèse. Un individu naît, dépourvu de sens moral et, par suite d'un entourage peu compréhensif de son état, grandit sans l'acquérir. Comme il a vu tous les autres s'abs-

tenir néanmoins de certains actes, tel le fait de tuer son semblable, et les tenir pour criminels, une certaine notion du bien et du mal s'est introduite en lui, mais purement apparente et n'ayant pas son fondement sur une conscience et un discernement intime. Un jour, dans un but de passion (amour ou cupidité), il rejette ce qu'il considère comme un préjugé et il tue : il a consenti, il est responsable, il aurait pu ne pas le faire. Mais il l'a fait. Une seconde, une troisième, une quatrième fois, il a agi de même pour le même mobile, par exemple, le viol; et chaque fois le consentement a été moindre, chaque fois a été plus impérieux l'emportement de sa nature pervertie. Un moment viendra où il suffira qu'il se trouve seul avec une femme dans un endroit qui lui permette d'espérer réussir, pour qu'il se jette sur elle, la tue et souille son cadavre. Tel sera Vacher. Tout le monde protestera contre son exécution en affirmant qu'il y avait là folie et impulsion irrésistible : il est permis de croire, au contraire, que le châtement a été légitime, parce que l'irresponsabilité acquise n'a fait que succéder à la responsabilité première de l'individu.

* * *

Que devons-nous donc garder, Messieurs, de ce rapide examen? Les recherches de Lombroso nous ont paru établir une réelle similitude entre le délinquant-né et le sauvage primitif, et nous pouvons émettre tout au moins comme une hypothèse plausible qu'il faut rechercher les criminels d'habitude parmi les régressifs restés réfractaires à la transmission du sens moral, instinct acquis de la race. Au point de vue de la responsabilité, nous avons admis l'existence dans tout individu d'un pouvoir réactif, d'une volonté distincte, sinon toujours libre, qui laisse subsister chez lui une part de consentement. Tout en admettant les prédispositions tant physiques que morales de certains individus, nous basons sur ce pouvoir de réaction, autant que sur la nécessité sociale, le maintien d'une sanction et nous croyons pouvoir dire qu'il faut chercher dans cette voie trois choses :

1° D'abord, l'établissement d'une proportion aussi exacte que possible entre la sanction et la responsabilité;

2° Ensuite, la transformation de cette sanction, aujourd'hui

purement répressive, afin qu'elle guérisse les délinquants par l'éducation morale, bien qu'il faille écarter impitoyablement les incurables qui rendraient impossible l'existence d'une société, d'une civilisation et partant d'un progrès ;

3° Enfin, que c'est dans l'amélioration de l'individu et de son milieu que repose l'amélioration du *statu quo*, par la suppression des causes lointaines qui produisent le criminel-né.

Et pour nous, étudiants et jeunes gens, il en reste autre chose encore : l'impérieux devoir de nous consacrer corps et âme à la solution des grands problèmes sociaux qui sont à la base de toute saine criminologie. Puisque la misère déprime les corps et les caractères, nous voudrions qu'on la chasse de notre société, aristocratique malgré tout ; sans nous jeter dans le vague des déclamations et des théories, nous voudrions que l'œuvre de fraternité s'accomplisse ; que le riche accepte et, au besoin, subisse son devoir de charité et de solidarité humaines ; que l'ouvrier puisse procurer à ses enfants l'instruction, la nourriture, l'éducation, qui, au lieu de les livrer aux bas instincts du crime, les donneront au travail régénérateur et fécond. Et nous, qui sommes malgré tout amoureux d'Utopie et d'Idéal, nous verrons comme un rêve lointainement réalisable sans doute, mais que nous voulons réalisé, un état de choses meilleur d'où les milieux sociaux où germe le crime seront bannis ; où l'individu, formé pour la lutte, amélioré par l'éducation, délivré des tares physiques qui le dépriment, saura respecter dans les autres la dignité dont il est revêtu : et nous devinerons, faisant pénétrer partout sa vivifiante influence, inspirant le progrès et préparant l'avenir, le Droit atteint, enfin, dans l'évocation prestigieuse de son éternelle vérité.

BIBLIOGRAPHIE

KARL BUCHER : **Études d'histoire et d'économie politique**, traduites par ALFRED HANSAY, avec une préface de HENRI PIRENNE. Bruxelles, Henri Lamertin. Paris, Félix Alcan, 1901.

Les études de M. Bücher ont été publiées en 1893. Elles ont été rééditées en 1896 avec des additions assez importantes. Une troisième édition vient de paraître. Un succès aussi continu, pour des travaux très sérieux et quelque peu arides, est assurément une preuve de mérite. La traduction de M. Alfred Hansay est faite sur la seconde édition. Il convient de féliciter chaleureusement le traducteur d'avoir mené à bonne fin une entreprise assez difficile. Le langage des économistes allemands est riche en expressions complexes. Une traduction trop libre riche de méconnaître bien des nuances. Une traduction trop littérale fatigue outre mesure l'attention du lecteur français. M. Alfred Hansay, qui s'efforce visiblement de ne rien laisser échapper de la pensée de son auteur, a cependant réussi à demeurer clair. Certaines phrases ont besoin d'être relues. Mais c'est là un signe de la fidélité scrupuleuse de la traduction. Il est probable que l'original exige parfois une seconde lecture, même de la part de lecteurs allemands, et qu'ils y profitent beaucoup. La langue de M. Hansay reste toujours bien française et d'une parfaite correction. Sa traduction doit donc être considérée comme entièrement réussie. L'ouvrage a de plus comme garant une courte préface de M. Henri Pirenne qui, avec l'autorité qui lui appartient, caractérise son importance dans l'ordre des études économiques et historiques.

L'œuvre du savant professeur de Leipzig n'est pas un traité méthodique. C'est un recueil d'essais détachés. Mais ces essais sont étroitement liés entre eux par quelques idées directrices. Pour mieux dire, ces articles ne sont que les développements variés d'un thème fondamental. Ce thème est le suivant : l'organisation économique de la société est déterminée par les relations qui s'établissent entre le producteur et le consommateur et ces relations, qui doivent être étudiées en elles-mêmes et de très près, varient prodigieusement suivant les époques.

Une telle proposition paraît assez inoffensive. Son importance vient de ce qu'elle enveloppe une critique radicale des conceptions ayant ordi-

nairement cours en économie politique. Les économistes se sont complus à dégager des « lois » économiques, participant en quelque façon de l'éternité et de l'inflexibilité des lois naturelles. Et ces lois, dans leurs systèmes, apparaissent, nous dit M. Bücher, comme les conséquences de ce fait primordial qu'on appelle *l'échange*, comme les manifestations de cette force invincible qui pousse l'homme à se procurer, au moyen de l'échange, les produits qui lui sont nécessaires. L'économie politique a, dès lors, attribué une importance prépondérante à tout ce qui concerne la circulation des richesses.

Cette importance, si nous en croyons M. Karl Bücher, est fort exagérée. D'après lui, le besoin d'échanger n'est nullement inhérent à la nature humaine; l'échange n'a pas toujours existé; et il s'est rencontré des organisations économiques d'où l'échange était absent, où, du moins, il ne s'exerçait qu'à titre exceptionnel. Au lieu de bâtir l'édifice de l'économie politique sur une hypothèse souvent démentie par les faits, il importe d'interroger les faits eux-mêmes, tels que nous les fournit le passé, tels aussi que les offre à notre attention, dans certaines contrées, la période actuelle. On constatera que l'échange, en dépit de son importance extrême, est simplement un phénomène historique, un phénomène conditionné par des circonstances qui doivent être précisées, nous allions dire un phénomène accidentel, et qui, en tout cas, n'a pas, comme on le croyait jadis, le caractère d'une force originaire et impulsive. Tout au contraire, le fait décisif et qui marque chaque époque d'une empreinte particulière, c'est le rapport qui unit le producteur et le consommateur. Or, ce rapport, s'il a souvent l'échange pour résultat, n'y aboutit pas nécessairement.

La grande originalité de M. Bücher est d'avoir déterminé les différentes formes que revêtent les rapports entre producteurs et consommateurs. A cet égard, il distingue trois phases essentielles, ou, pour employer son langage, trois *économies* :

1° L'« économie domestique fermée », qui se distingue par l'identité du producteur et du consommateur. La production personnelle existe seule; l'échange fait défaut; les biens sont consommés là où ils ont été produits. Cette « économie » se réalise lorsque les travaux nécessaires à l'existence sont concentrés soit dans la communauté familiale, soit encore dans une grande exploitation agricole ou industrielle, où la main-d'œuvre est fournie par des esclaves, des serfs ou des colons; 2° l'« économie urbaine », qui se caractérise par l'échange direct. Les biens sont produits pour des clients et passent immédiatement du producteur au consommateur. Cet échange s'opère sur le *marché*, qui devient l'élément distinctif et prépondérant de la ville ou du bourg; 3° l'« économie nationale », où prédomine la circulation des biens. Ceux-ci deviennent des marchandises et ne sont consommés qu'après avoir traversé plusieurs états ou « économies » intermédiaires. Cette économie nationale — son nom l'indique —

cherche à satisfaire les besoins de la nation entière. Elle prévaut depuis le xvi^e siècle et implique l'existence du capital, de la grande industrie et du salariat.

A cette distinction entre les « économies » correspond une distinction non moins marquée entre les modes de travail. L'« industrie domestique » coïncide avec l'économie domestique fermée. Le « travail loué » marque la transition entre l'économie domestique et l'économie urbaine. Celle-ci a pour terme corrélatif le « métier » qui produit pour la clientèle. Le passage de l'économie urbaine à l'économie nationale a pour trait caractéristique le « travail à domicile ». Enfin, la « fabrique » est le mode d'exploitation d'une économie nationale arrivée à son plein développement.

Telles sont les idées maîtresses de l'ouvrage de M. Bücher. Elles sont développées dans la deuxième et la troisième études, les plus remarquables du volume. Les autres articles ont presque tous pour objet de fournir aux théories de l'auteur un surcroît de preuves et de justifications. En réalité, c'est faire tort à M. Bücher que d'enfermer le résultat de ses recherches dans quelques formules abstraites. Ces recherches valent surtout pour elles-mêmes et par le détail. Elles abondent en constatations neuves et en analyses ingénieuses. Peut-être ces analyses pèchent-elles quelquefois par un excès de minutie (c'est le cas, à notre avis, pour les études qui se rapportent à la division du travail), mais toujours elles se distinguent par un sens très vif des nuances multiples de la réalité, par le désir de saisir les phénomènes économiques dans leur vérité objective. Ces études sont d'admirables monographies, et, à cet égard, il est permis de citer comme un modèle accompli l'essai qui nous décrit les conditions de la *disparition du métier*.

La valeur de ces monographies est donc sérieuse et durable. Elle demeure intacte pour ceux-là même qui auraient des réserves à faire au sujet des doctrines de M. Bücher. Et certaines réserves, après tout, nous sembleraient assez légitimes. On pourrait reprocher à M. Bücher une tendance à tirer de constatations très particulières des conclusions trop générales. Assurément, l'histoire nous offre le tableau d'états économiques très différents les uns des autres. Mais n'est-ce pas aller un peu loin que de nous parler d'une « évolution » caractérisée par la prédominance successive des trois types de l'économie domestique, de l'économie urbaine et de l'économie nationale? Si l'on peut, à la rigueur, discerner en Allemagne les étapes d'une semblable évolution, il n'en sera pas de même ailleurs. Dans l'antiquité hellénique et romaine, au Moyen Age dans les régions baignées par la Méditerranée, et, aussi, dans maint état moderne, ce que l'on rencontre, c'est l'existence simultanée des trois « économies », se conditionnant l'une l'autre et s'expliquant l'une par l'autre. En pareil cas les faits, tout en restant ce qu'ils sont, n'ont plus exactement la physionomie que leur attribue M. Bücher.

En rattachant l'économie nationale à l'organisation de l'État moderne, M. Bücher s'approprie des idées qui jouissent actuellement d'un grand crédit en Allemagne, mais dont la justesse nous paraît assez contestable. Tous les phénomènes de l'existence collective sont dépendants les uns des autres, et il est certain que les faits économiques ont leur répercussion sur les faits d'ordre politique — et réciproquement. Mais il est vraiment excessif de vouloir grouper toutes les manifestations de la vie sociale autour de l'État qui, au nom d'un mystérieux principe d'unité, se charge de fixer leurs rapports mutuels et de déterminer leur rythme. C'est là une justification ingénieuse du « colbertisme » et du système mercantile, lesquels obtiennent, de la part de la science moderne, une indulgence et une faveur auxquelles la génération précédente ne les avait pas accoutumés. Ces explications d'historiens qui, malgré toute leur érudition, n'échappent pas aux influences de la politique moderne, courent le risque d'être quelque peu précaires. Et cette conception de l'« économie nationale », à laquelle adhère M. Bücher, si elle se justifie plus ou moins en ce qui touche la France du xvii^e siècle ou l'Allemagne du xix^e, s'appliquera bien difficilement à des pays tels que l'Angleterre, la Hollande, la Belgique ou la Suisse. Sa faiblesse est de méconnaître le caractère international des relations économiques, caractère déjà bien visible à notre époque, caractère qui s'accusera de plus en plus, qui suppose, entre États différents, un régime de solidarité et de concessions réciproques, et qui, enfin, conduit à la notion d'une communauté sociale beaucoup plus vaste, à laquelle les différents États, quelle que soit leur constitution politique intérieure, devront forcément se subordonner.

En étudiant les analyses si consciencieuses, si fines, si exactes de M. Bücher, on ne peut s'empêcher de se dire que la méthode descriptive où il excelle ne satisfait pas complètement l'esprit. On ne voit pas assez *pourquoi et comment* des états économiques dissemblables se succèdent et se remplacent. Dans tous les domaines, la science n'apparaît vraiment que là où elle permet de saisir le lien de causalité qui unit les phénomènes. Ce lien ne se montre pas assez nettement dans les études de M. Bücher. On comprend assez facilement le passage de l'économie domestique à l'économie urbaine. Mais les circonstances du passage entre l'économie urbaine et l'économie nationale, — c'est-à-dire d'un état où le capital est rare et d'importance secondaire, à un autre état où le capital est prépondérant, — ces circonstances ne sont nulle part définies avec une précision suffisante. Le problème est important néanmoins, car c'est celui de la formation du capital. D'après M. Bücher, « c'est dans le commerce et sous la forme de l'argent que le capital a, pour la première fois, manifesté son pouvoir d'acquisition ; puis il est intervenu dans la production en ce sens que le commerçant a remplacé le consommateur dans la direction de la production ». Et il nous apprend aussi que « la classe commerçante, au Moyen Age, sort de la classe des propriétaires fonciers urbains devenus

possesseurs d'un capital mobilier, par suite de l'introduction de prêts sur les maisons et d'achats de rente », et que « cette classe de rentiers et de grands commerçants urbains a donné naissance, depuis le xvii^e siècle, à la classe des fabricants ». Mais n'est-ce pas rattacher le capitalisme moderne à un anneau initial bien frêle que de chercher les origines de la grande exploitation industrielle dans un emploi particulier que propriétaires et commerçants auraient fait de l'argent monnayé, simple instrument d'échange ? N'est-ce pas prendre pour la cause d'un fait un élément occasionnel ? Et à supposer que l'opinion de M. Bücher soit exacte, ce sont les particularités d'une transformation aussi grave qui mériteraient d'être approfondies et qui intéressent notre curiosité. Celle-ci ne se tient point pour satisfaite par une simple appréciation exprimée en passant.

Les études de M. Karl Bücher décrivent par conséquent, avec une conscience admirable et une étonnante sûreté d'informations, certains aspects seulement de la réalité. Ses investigations, qui s'étendent des tribus sauvages aux ouvriers de la grande industrie moderne, nous révèlent la vitalité des états économiques les plus différents, et, par suite, tendent à démontrer le caractère tout relatif des « lois économiques ». Mais il ne se dégage pas, de cette collection d'articles, une synthèse proprement dite. Telles qu'elles sont, ces monographies sont du prix le plus rare, et nous considérons comme une bonne fortune qu'elles soient désormais accessibles aux lecteurs français.

MAURICE VAUTHIER.

MAURICE ANSIAUX : L'industrie du tressage de la paille dans la vallée du Geer. Extrait de la publication du ministère de l'Industrie et du Travail : *Les industries à domicile en Belgique*. Bruxelles, Goemaere, 1900.

M. Maurice Ansiaux contribue, pour la seconde fois, par cette étude, à l'intéressante publication du ministère de l'Industrie et du Travail. Cette monographie et celle que nous avons antérieurement analysée à cette même place constituent deux des plus intéressantes contributions à l'œuvre entreprise par l'Office du travail. Nous y retrouvons les qualités que nous avons reconnues à l'étude de l'industrie armurière, et bien que cette dernière industrie soit de beaucoup plus importante que l'industrie du tressage de la paille, celle-ci présente l'intérêt spécial d'une industrie subissant une crise intense, et dont la disparition prochaine n'est pas douteuse. Ce sont précisément les caractères de cette crise que l'auteur s'est efforcé, avec succès, de mettre en relief. M. Ansiaux nous donne de la sorte plus qu'une simple monographie ; il l'a complétée de l'histoire de l'industrie du tressage de la paille dans ces dernières années ; il convenait de l'étudier à ce point de vue à la veille de sa disparition prochaine.

Le plan de cette étude est celui tracé par l'Office du travail ; à sa valeur

intrinsèque, l'auteur a ajouté le mérite d'une enquête personnelle savamment et consciencieusement menée. G. D. L.

GASTON BERGÉ : *Quel est mon Droit*. Petit traité des applications usuelles du Droit. Spineux et C^{ie}. Bruxelles.

Il n'est rien de plus difficile que de résumer en un style concis et pourtant clair les nombreuses règles juridiques qui sont d'application quotidienne dans toutes les classes de la société. Les juristes sont souvent frappés du peu d'importance des questions qui arrêtent, à chaque pas dans l'existence, les non initiés à la science du droit. Les éléments les plus simples de la vie juridique sont ignorés. D'où cela provient-il ? Uniquement de l'absence presque complète de livres qui, dans le langage de tout le monde, laissant là tout jargon et tout argot juridiques, fassent connaître les notions élémentaires indispensables à la pratique de la vie.

Les qualités de pareils livres sont, d'une part, le choix judicieux des dispositions légales qu'ils doivent contenir, d'autre part, la classification méthodique des matériaux utilisés avec leur exposition claire et précise.

Ils demandent que l'on fasse abstraction de toutes disputes d'école, de toutes controverses oiseuses ; ils ne doivent contenir que des faits, des solutions indiscutables.

Toutes ces qualités se trouvent abondamment réunies dans l'excellent petit livre de M. l'avocat Gaston Bergé, *Quel est mon Droit*. En un petit nombre de pages, l'auteur a réuni un nombre considérable de notions diverses.

Le livre est accessible à tout le monde sans éducation spéciale et sans initiation préalable. Les solutions sont présentées en termes précis, où la concision n'amène jamais l'obscurité. Ajoutons que pratique jusqu'au bout, M. Gaston Bergé a présenté son utile opuscule sous une forme très facile au point de vue du maniement. Bon ouvrage donc et qui se recommande à tous ceux qui veulent connaître beaucoup de notions juridiques en peu de temps. J. P.

Manuel de Bibliographie biographique et d'Iconographie des femmes célèbres :
Supplément, par UN VIEUX BIBLIOPHILE. Turin et Paris. 1 vol. de 636 pages, 25 francs.

L'auteur, qui fit paraître son manuel en 1892, vient de publier un supplément considérable, fruit de longues et patientes recherches. Il explique, d'une manière piquante, comment il fut amené à entreprendre sa bibliographie féminine et à la mener à bien :

« C'a été, pour ainsi dire, une espèce de *tic* littéraire, qui m'a obsédé depuis 18 à 20 ans. C'était la conséquence d'une certaine tendance idéaliste de ma jeunesse ; et c'est seulement en évoluant avec les années que

j'ai reconnu que plusieurs chimères se cachaiient dans cette tendance. Or, je ne sais si j'aurais fait une chose *plus utile*, — je ne parle pas d'une utilité personnelle, ce serait une véritable plaisanterie, — en dépensant les heures employées à ce travail, pendant ces vingt ans, par exemple, à balayer les rues : *Honni soit qui mal y pense!* mais ce qui est certain, c'est que je crois avoir fait une Bibliographie, comme, en d'autres circonstances, j'aurais fait un clocher, ou toute autre chose, ou même rien du tout. Je pense que nous ne sommes que les jouets d'une force puissante, qui est hors de nous; le mérite est donc hors de nous, et même en admettant qu'il nous en revienne une partie quelconque, qui pourrait calculer la valeur de cette partie? Je n'ai point la prétention d'entrer ici dans des considérations plus ou moins philosophiques, mais je tiens à m'excuser auprès de ceux qui m'ont presque fait un reproche de n'avoir pas signé mon travail. Je ne le signerai donc point, d'autant plus que j'ai toujours pensé que *fumée de gloire ne vaut pas fumée de tabac.* »

Nous ignorons quel aurait été le clocher que le vieux bibliophile eût pu construire; mais en attendant, nous ne pouvons que le féliciter d'avoir entrepris sa Bibliographie et de l'avoir poussée au point où elle en est. Elle contient un dictionnaire des femmes qui se sont fait remarquer à un titre quelconque dans tous les siècles et dans tous les pays; les dates de leur naissance et de leur mort; la liste de toutes les monographies biographiques relatives à chaque femme, avec la mention des traductions; l'indication des portraits joints aux ouvrages cités et de ceux gravés séparément, avec les noms des graveurs; les prix auxquels les livres, les portraits et les autographes ont été portés dans les ventes ou dans les catalogues.

Voilà, il semble, un plan bien vaste et bien nouveau. Cependant, il a suffi du travail opiniâtre d'un homme pendant vingt ans pour le mener à bien. Est-il arrivé à la perfection? Il est certain qu'une bibliographie pareille reste toujours incomplète. Mais l'effort est colossal et méritait une mention. De plus, ce que nous approuvons sans réserve, c'est qu'il n'y pas de sécheresse dans ce manuel: entre les titres d'ouvrages, les portraits, etc., chaque nom est suivi de quelques lignes biographiques. Dire que c'est un ouvrage attrayant à lire serait exagéré; mais il est agréable à feuilleter et sera surtout extrêmement utile à consulter.

W.-T. STEAD : *Lest we forget. A Keepsake from the nineteenth Century. The Review of Reviews* annual 1901. 1 brochure de 160 pages avec plus de 250 figures. 1 schilling.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Association générale des Étudiants. — De même que nous signalions dernièrement la tentative littéraire de l'*Étudiant libéral*, nous croyons devoir attirer l'attention sur une tentative artistique de l'Association générale. Le 7 février aura lieu une fête musicale et littéraire, à laquelle sont invités tous les étudiants et tous les professeurs; nous espérons qu'ils y assisteront nombreux. A Paris, les plus grands artistes, et Sarah Bernhardt pour ne citer qu'elle, offrent tous les ans aux étudiants une représentation gratuite. Rien de pareil n'existe ici; l'Association générale de Bruxelles a voulu montrer que toute préoccupation d'art n'est pas oubliée dans la jeunesse universitaire. L'idée, espérons-le, sera appliquée souvent; nous souhaitons que cette tentative obtienne tout le succès qu'elle mérite.

Statistique universitaire suisse. — Pendant l'été 1900, la population universitaire s'est répartie ainsi entre les différentes universités suisses: à Berne, 962 étudiants; à Genève, 809; à Zurich, 713; à Lausanne, 569; à Bâle, 483; à Fribourg, 319; à Neuchâtel, 118. Soit un total de 3,973 étudiants, parmi lesquels 2,055 Suisses (dont 93 femmes) et 1,918 étrangers (dont 572 femmes). La Russie et l'Allemagne fournissent chacune un tiers du contingent d'étrangers.

Le Préjugé des Humanités

PAR

GEORGES DWELSHAUVERS

Professeur à l'Université.

C'est par suite de préjugés pédagogiques anciens, inadmissibles aujourd'hui, que l'on persiste à imposer les études dites humanitaires, dès l'âge de dix ans, aux jeunes gens que leurs parents destinent avec plus ou moins de raison aux carrières libérales, au lieu de faire commencer ces études spéciales plus tard et de les réserver à ceux-là seuls qui se montreraient aptes à les faire brillamment.

C'est par suite des mêmes préjugés que l'on refuse dans plusieurs pays d'Europe (en Belgique également) l'accès des facultés de droit, de sciences, de médecine et de pharmacie aux élèves qui ne seraient pas munis d'un diplôme d'humanités ou n'auraient pas subi l'examen qui en tient lieu; ces études, en réalité, ne servent directement qu'aux jeunes gens qui se destinent à la philologie, à l'histoire ou à la philosophie.

“ Nos jeunes gens perdent six ou sept années à ne pas apprendre le grec ou le latin „ : c'est là presque un adage aujourd'hui. La plupart des personnes qu'on interroge constatent que les six ou sept années d'humanités auraient pu se résumer sans inconvénient en deux ou trois ans; j'ai constaté la même chose personnellement : les langues anciennes n'ont pas été apprises, mais

elles ont pris la majeure partie du temps et ont parfaitement empêché qu'on apprit autre chose.

Quant à leur but dernier : développer la réflexion, faire comprendre les idées, ouvrir l'esprit, mener à une conception philosophique, j'affirme que c'est là la lettre archi-morte pour le moment.

M. le professeur Prins, de l'Université de Bruxelles, dans son vaillant et enthousiaste discours rectoral d'octobre 1900, signalait l'échec des études humanitaires pendant notre siècle et le malaise que le système gréco-latin avait créé partout. Les résultats de son argumentation peuvent se résumer dans les quelques propositions que voici :

1° Nos études humanitaires nuisent aux intelligences bien douées, car elles ne les mettent pas en état de lire couramment les auteurs anciens; ceux-ci, étudiés par fragments et péniblement analysés, donnent moins l'impression de la vie ancienne que la lecture intégrale des œuvres antiques dans une bonne traduction; elles causent de plus une réelle perte de temps, en enlevant aux langues modernes et aux sciences le temps qui doit leur revenir;

2° Elles nuisent tout autant aux esprits médiocres, d'abord parce qu'elles les rebutent et, en second lieu, pour le même motif dans l'emploi du temps qui a été signalé;

3° Il est nécessaire, en outre, de réformer dans les études humanitaires, qu'il faudrait réserver désormais à ceux-là seuls qui ont le goût de les faire, les programmes et les méthodes;

4° Il est souhaitable au même titre de recruter un corps enseignant qui soit au courant des méthodes et des acquisitions récentes de la science qu'il enseigne.

Je suis absolument d'accord avec mon éminent collègue sur ces divers points. Je souhaite seulement que la question n'en reste pas là, et que quelques-uns d'entre nous prennent l'initiative d'une campagne ardente et tenace pour la réforme des humanités. La presse et le public sont extrêmement favorables à cette réforme; ses protagonistes seraient suivis.

C'est avec cette espérance que j'apporte à la réforme des humanités mon appoint dans ces quelques pages. Je m'attacherai à montrer :

1° Qu'en réservant les études humanitaires à quelques élèves qui ont le désir de les faire, et en les commençant plus tard qu'on ne le fait, on arrive à des résultats beaucoup meilleurs que ceux qu'on a obtenus précédemment ; grâce à l'initiative de la ville de Bruxelles, j'ai réalisé, depuis 1892, un enseignement de langues anciennes en 3 ans, à raison de 5 heures par semaine, dans les cours supérieurs de deux écoles de jeunes filles de cette ville ; les élèves ont en moyenne de 15 à 18 ans. Le nombre d'élèves doit être forcément *très limité*. Ces jeunes filles passent l'examen d'entrée à l'Université, devant des professeurs de l'enseignement moyen ; plusieurs d'entre elles ont réussi très brillamment. Elles reçoivent en même temps que des cours de grec et de latin, un enseignement spécial en mathématiques et suivent l'ensemble des cours supérieurs (3 ans) qui correspondent assez bien aux classes supérieures des athénées belges. J'exposerai le programme que j'ai suivi ;

2° Même sous cette forme abrégée, les études humanitaires, d'après moi, ne devraient pas être imposées comme condition de fréquentation des universités. Ceux-là seuls qui se destinent à la philologie, à l'histoire et à la philosophie devraient être forcés de faire leurs humanités ; ils recevraient, comme les autres, jusqu'à 15 ans, un enseignement moderne dont nous préciserons la portée ; ensuite, il leur faudrait 3 ou 4 ans de langues anciennes, avec, peut-être, un minimum de 10 à 15 heures par semaine. Les programmes actuels sont insuffisants pour qui se prépare à des études spéciales ;

3° Une série de preuves contre le *préjugé des humanités* sera présentée, en commençant par l'analyse d'une très forte étude de M. Langlois, et en continuant par l'exposé d'un certain nombre de remarques de faits ;

4° Je présente, en terminant, quelques idées générales sur les réformes qui me paraissent le plus aisément réalisables.

Il doit bien être entendu que tout plan de réforme n'est jamais qu'une approximation. En admettant qu'il puisse être appliqué dans ses grandes lignes aujourd'hui, il faudra qu'il s'adapte demain aux nécessités de la vie et au progrès des sciences et de la société.

I

J'ai été chargé, en 1892, de créer, à la section supérieure des Écoles de jeunes filles de la ville de Bruxelles, un enseignement préparatoire à l'examen d'entrée à l'Université. Je rappelle que la section supérieure de ces écoles comprend trois classes, d'un programme assez semblable pour les matières historiques, scientifiques et littéraires à celui des classes supérieures de nos athénées; les cours spéciaux de mathématiques et de rhétorique, établis en même temps que l'enseignement des langues anciennes, rendent le rapprochement plus exact encore. Les jeunes filles qui se destinent aux études universitaires suivent donc de 15 à 18 ans environ un enseignement qui les prépare, à l'égal des jeunes gens, à l'accès des universités.

Je parlerai exclusivement de l'enseignement des langues anciennes qui m'a été confié. Je dispose pendant trois ans de 5 heures de cours par semaine seulement, ce que je considère comme un strict minimum et même comme un temps inférieur au nombre d'heures nécessaire. Un temps si restreint nous force, les élèves et moi, à un effort d'attention qui dépasse ce que l'on peut en général exiger. J'ai même été souvent forcé d'ajouter dans la 3^e année des heures supplémentaires.

Inversement, le nombre d'élèves est limité et je voudrais le diminuer encore pour ne garder que les personnes qui ont une réelle facilité pour ce genre d'études.

Cela étant, j'ai disposé le programme (pour la fixation duquel on m'a laissé pleine et entière liberté) de la manière suivante : pendant la 1^{re} année, les cinq heures sont consacrées au latin. Je commence par un livre d'exercices, semblable aux livres employés dans l'enseignement des langues modernes : la *Première Année de latin*, de Ploetz, par exemple; la théorie est réduite à sa plus grande simplicité; mais il y a de nombreux exercices et l'on *construit* dès le début. Avant de faire préparer les exercices, la théorie est ramenée à quelques notions claires, simples et strictement scientifiques : ainsi, la déclinaison est rationnellement étudiée; les notions indispensables de grammaire comparée en rendent la compréhension plus aisée. Rien ne peut être admis

sans avoir été bien compris; et après les explications, on répète de mémoire la déclinaison que l'on n'a pas de peine à reconstituer, grâce aux nombreuses associations d'idées qui ont été suggérées.

A la leçon suivante, les exercices qui ont été préparés par les élèves à domicile se font oralement, et à chaque phrase se rattachent des exercices imaginés au moment même, selon ce qui a été plus ou moins bien retenu et destinés à ancrer le plus possible dans la pensée les formes qu'il s'agit de retenir. Naturellement, les thèmes ayant pour but soit de faire trouver des formes difficiles, soit d'aider à retenir certaines tournures de phrases ou certaines expressions, occupent une large place; si, écrits, ils ennuient, oralement ils sont absolument indispensables.

Au fur et à mesure que les exercices se suivent, nous rencontrons des applications syntaxiques; nous les notons, et c'est peu à peu, par observation, que nous formulons les règles; au bout de six mois, les grandes lignes de la syntaxe sont trouvées. Il m'est arrivé plusieurs fois de ne pas mettre pour la syntaxe de manuel entre les mains des élèves, mais de leur faire fixer en quelques traits essentiels les grandes lignes de cette science, en s'inspirant des cas les plus caractéristiques rencontrés dans les exercices. Il faut, pour arriver à ce résultat, une attention continue et une fréquente répétition, au moyen de quelques formules brèves ou d'exemples frappants, des lois précédemment rencontrées. Les livres de Riemann et Goelzer sont très bien faits sous ce rapport.

Le premier livre d'exercices fini, les formes essentielles et les lois syntaxiques générales connues, nous prenons en même temps des passages d'auteur et un second livre d'exercices: le manuel adopté doit dépendre absolument des élèves à qui l'on s'adresse; ce qui convient aux uns ne convient pas aux autres, et c'est au professeur à savoir celui qu'il doit choisir; parfois, je n'ai pas pris de second livre d'exercices; nous avons passé à l'étude d'un auteur, avec quelques thèmes d'imitation faits oralement; d'autres fois, j'ai fait prendre la *Deuxième Année de latin*, par Riemann et Goelzer, qui rend de très grands services aux classes moins bonnes, ou bien les *Exercices*, de Person, sur les

Mots latins, de Bréal et Bailly, qui exigent plus d'effort personnel.

La *Deuxième Année de latin*, de Riemann et Goelzer, peut être utile à la fois comme grammaire, comme chrestomathie et comme recueil d'exercices. C'est un livre méthodique et clair; les morceaux à traduire, qui reposent des exercices, sont en général intéressants; le seul défaut est qu'il ne sont pas rangés par ordre de difficulté. Mais ce n'est qu'un détail.

Les éléments bien connus, il n'est nécessaire de graduer les difficultés des lectures que pour les intelligences moyennes. Si l'on s'adresse à des gens spécialement bien doués, je crois qu'une fois les déclinaisons, conjugaisons et règles essentielles de la syntaxe connues, on peut essayer de déchiffrer un auteur : il faut pour cela raisonner sérieusement les phrases et la manière dont s'exprime l'écrivain.

Le choix d'un premier auteur est embarrassant en latin. Quelques pages de César, de Cornelius Nepos, de Justin, par exemple, certains passages d'Ovide ou de Tibulle peuvent aisément se prêter à la traduction, sans paraître trop compliqués. Malheureusement, ils ennuiet toujours : c'est un grand écueil, dans le choix des auteurs latins du début, que le manque d'intérêt. Je conseillerais volontiers la méthode de comparaison introduite par M. l'abbé Guillaume; elle est intéressante et incite à la réflexion. Elle ne limite pas les études à l'époque classique, mais prend des textes d'auteurs dans toutes les époques de la latinité; elle en emprunte à l'Église chrétienne aussi bien qu'aux plus purs des classiques et les juxtapose pour en examiner les différences quant à la forme et à la pensée.

S'il reste un peu de temps vers la fin de la 1^{re} année, on le consacre avec profit aux notions élémentaires de grec, qu'on ne manque pas d'étudier en comparaison avec le latin; elles seront reprises et approfondies au début de la 2^{me} année.

II

Notre deuxième année comprend trois heures de latin et deux heures de grec. Nous répétons l'observation déjà faite : c'est un minimum (suffisant, peut-être, dans les conditions particulières signalées, pour arriver à l'examen); ce serait trop peu, évidem-

ment, pour qui ne voudrait pas se contenter de la préparation à l'examen, mais se destinerait à la philologie. Ici, il y aurait des améliorations à apporter à notre horaire.

Voici comment je dispose le cours de latin : si j'ai une classe exceptionnellement bonne, je la fais travailler avec entrain aux exercices, pendant le premier trimestre, ou à une revision de la grammaire au moyen de l'analyse détaillée de textes; il faut arriver à se rendre compte des particularités principales qui n'auraient été rencontrées que rarement; les traductions continueront par Salluste ou Tite Live pour la prose, par les plus belles Eglogues de Virgile pour la poésie; l'on tâchera de garder la deuxième partie de l'année pour la traduction d'un grand discours de Cicéron et, ainsi, la troisième année sera libre et pourra être consacrée tout entière à l'étude approfondie d'un auteur qui sera présenté à l'examen et, parallèlement, de l'*Art poétique* d'Horace, que j'explique tous les ans, avec un commentaire littéraire complet.

Il faudrait éviter de recevoir, d'après les principes que nous énoncions au début, des élèves médiocres, sinon, une bonne partie de ce programme tombe, et l'on est réduit à un strict nécessaire.

Pendant cette même année, l'effort nouveau se porte sur l'étude du grec. Il faut mécaniser déclinaisons et conjugaisons, rencontrer les particularités de la syntaxe qu'on cherchera à découvrir par observation, retenir les mots essentiels et s'exercer à la comparaison entre latin et grec : en un mot, se préparer à la lecture d'un auteur. J'ai, jusqu'à présent, entamé la grammaire grecque et les exercices d'application par plusieurs côtés à la fois; dès les premières leçons, on apprend les verbes et même, si l'occasion se présente, les verbes en μ , qui, en dépit de la superstition scolaire, sont plus simples et plus caractéristiques que les autres.

Je signale comme très utile, s'il s'agit de rompre à l'habitude des déclinaisons, conjugaisons et structures de phrase, les *Exercices sur les mots grecs*, de Bréal et Bailly, par Person, le pendant du livre précédemment indiqué pour le latin, et, si l'on préfère marcher pas à pas, le *Cours Riemann et Goelzer*.

Sans doute, enseigner les principes de la langue grecque en un an, en abordant plusieurs points à la fois, exigera-t-il du professeur un effort d'attention tout particulier. Il serait difficile de décrire dans ses détails la méthode suivie, puisque cette méthode doit être aussi souple que la langue grecque elle-même et donner aux esprits la même souplesse. La réussite dépend beaucoup, dirais-je, du " sens artiste „, chez le maître, et des dispositions individuelles chez l'élève. L'essentiel est de faire réfléchir, de forcer à la plus grande précision, de faire saisir les éléments des déclinaisons et des conjugaisons et les traits essentiels de la syntaxe.

Si la grammaire latine est, extérieurement, d'une logique plus froide et plus serrée (à cause même de l'histoire de la langue littéraire à Rome), ce qu'il faut, pour l'étude du grec, c'est la recherche des éléments premiers, des lois simples, dont les combinaisons donnent des produits multiples d'une grande plasticité. Cela compris, on pourra, en même temps que l'on continuera les exercices, aborder un auteur facile : les *Dialogues des morts*, de Lucien, ainsi que d'autres extraits du même auteur parus dans diverses collections de classiques. Les notes aident à l'intelligence des passages difficiles, et la comparaison de ce premier auteur paraît aussi aisée, ai-je pu remarquer, que la moyenne des exercices.

Je dois insister encore sur l'absolue nécessité du thème oral en grec, indispensable pour connaître les formes. Ce qu'on n'applique pas par la pratique, on ne le sait pas aussi bien : c'est un principe valable dans toutes les branches de l'enseignement.

III

Les auteurs latins étudiés en troisième année ont été choisis d'après les dispositions des élèves et leurs progrès antérieurs; tous les ans, cependant, l'*Art poétique* d'Horace est expliqué. Cette œuvre ne manque pas d'intérêt si l'on veut bien l'orner d'un commentaire assez complet; il y a de curieuses choses mythologiques, littéraires et artistiques à expliquer. Que ces notes n'envahissent pas de multiples cahiers, mais imprègnent les esprits de l'atmosphère antique; qu'elles les poussent à lire, à

chercher par eux-mêmes : voilà l'essentiel. Il est possible, en étudiant l'*Art poétique*, de montrer la naissance et la période ascendante de l'épique grecque, l'histoire du drame en Attique, celle du théâtre latin; les caractères des principaux genres; de définir la critique littéraire chez Horace; de comparer les procédés défectueux des critiques anciens avec la précision de la critique moderne.

Avec les "bonnes années", j'ai traduit en outre les deux autres grandes épîtres littéraires d'Horace : l'épître à Auguste et celle à Florus; quand j'ai eu le temps d'ajouter des heures supplémentaires aux leçons de latin, j'ai fait traduire un livre d'Annales de Tacite : ici, les explications portaient uniquement sur le style; on raisonnait la syntaxe, l'attention était attirée sur la forme et le travail de la langue exclusivement. L'effet était de déshabituer du *style coulant* par l'étude sérieuse d'une langue profondément fouillée.

D'autres fois, un chant de l'*Enéide* alternait avec l'étude d'Horace. C'est incontestablement le *vi^e* qui est le plus beau. Il domine les autres de haut. La description des portes forgées par Deucalion, la folie sacrée de la Sibylle, le passage des fleuves des enfers, l'épisode de Didon, la future gloire romaine, autant de tableaux plastiques d'une grande perfection, qui suggéreront des comparaisons intéressantes avec d'autres œuvres d'art ou de poésie.

Quant au grec, il faut, pendant la troisième année, en lire le plus possible. L'examen d'entrée aux Universités comporte la traduction d'un passage en prose de grec attique, avec dictionnaire. Le travail à faire en vue de l'examen est forcément moins utile que ne serait l'étude des auteurs poussée vers un but plus digne et plus élevé que celui-là. C'est une règle absolue : le système des examens est dégradant pour les études.

En tous cas, la littérature grecque, même ainsi limitée, offre des ressources suffisantes. Dans les meilleures années, nous avons traduit un livre de l'*Anabase* ou une œuvre importante de Lucien (*Timon*, par exemple), un livre entier des *Mémorables*, de nombreux passages de Platon (surtout le *Criton*, des extraits de l'*Apologie* et du *Phédon*), parfois du Plutarque. Je fais généra-

lement aussi traduire des vers, soit les pièces réunies dans quelque anthologie, soit des épisodes d'Homère. Je dois dire que si la première année de grec et les premiers mois de la deuxième et dernière ont toujours paru spécialement pénibles à cause du grand effort qu'ils exigeaient, à partir de janvier de la deuxième année jusqu'à la fin du cours, les progrès se sont affirmés rapides et les connaissances acquises se sont classées aisément.

IV

Le système dont je viens de donner une idée suffit, d'une manière générale, à préparer à l'examen d'entrée aux Universités, tel qu'il existe en Belgique; la réussite de l'expérience que j'ai tentée prouve donc que, même en gardant les exigences actuelles, on pourrait réduire considérablement, dans les programmes officiels, le nombre d'années et le nombre d'heures consacré aux langues anciennes et appliquer ce nouveau programme dans les établissements d'enseignement secondaire.

En admettant donc que les langues anciennes soient imposées comme par le passé, à l'ensemble des jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales, du moins le temps qu'on y consacre aujourd'hui pourrait-il être réduit largement de moitié; il resterait ainsi du temps pour les sciences naturelles, trop peu et excessivement mal étudiées, et pour les langues modernes. Il en resterait aussi pour *réfléchir* sur ce qu'on étudie, travail essentiel entièrement négligé aujourd'hui.

Mais je ne crois pas qu'on puisse se contenter d'une réforme qui n'améliorerait pas plus profondément le mauvais système actuel. Nous ne comprenons pas, disions-nous en commençant, la nécessité du grec et du latin pour ceux qui ne doivent pas, leurs études finies, *continuer* à s'en occuper. Inversement, l'enseignement que nous venons de retracer deviendrait dès lors insuffisant pour la catégorie spéciale d'élèves philologues : il faudrait, tout en conservant ses principes, l'approfondir et le compléter. Trois ans, à cinq heures par semaine, peuvent mener à un succès d'examen; mais avec le double ou le triple de ce nombre d'heures, les mêmes méthodes permettraient, j'en suis convaincu, d'atteindre à des résultats excellents, même pour former des

spécialistes ; il resterait admis que les études gréco-latines ne seraient entreprises que vers 15 ans et seraient précédées, nous en reparlerons, d'une forte éducation moderne (langues et sciences).

Pourquoi réserver les études gréco-latines aux seuls humanistes de métier et aux quelques rares privilégiés doués d'une plus grande facilité de travail que ce genre d'études attirerait ?

C'est ce que nous allons examiner.

V

„ Est-ce en déchiffrant Homère et Virgile, au collège, que ceux „ d'entre nous qui en étaient capables ont eu l'intelligence et le „ frisson de la beauté littéraire ? Est-ce en lisant les modernes ? „ Et il ne faut pas dire que si les modernes agissent plus directe- „ ment, cela tient à la décadence des études. Il en a toujours été „ ainsi. Ce qu'il y a d'exquis chez les anciens n'a jamais été senti „ que par quelques-uns, et jamais mieux qu'aujourd'hui ; — par „ des hommes, et non par des enfants. „

Ainsi s'exprime avec entière raison M. Ch.-V. Langlois. dans l'étude si fortement pensée, si nette, si complète, qu'il a publiée sous ce titre : *La question de l'Enseignement secondaire*, dans la *Revue de Paris* des 1^{er} et 15 janvier 1900.

Et plus loin, il dit encore : „ Presque tous les élèves de l'ensei- „ gnement classique sont nuls en grec, très faibles en latin et, ce „ qui est plus grave, réfractaires à la vertu éducatrice des huma- „ nités. „ (*Revue de Paris*, 1^{er} et 15 janvier 1900, pp. 137 et 354.)

Voici donc d'abord une critique de portée générale que M. Langlois adresse à l'enseignement secondaire, quel qu'il soit : son véritable rôle serait de développer la réflexion personnelle, l'esprit de méthode, la précision de la pensée et de l'expression. Or, c'est précisément ce qu'il ne fait pas, l'enseignement moderne aussi peu que les humanités. De plus, ces dernières ne donnent rien à la place.

Parlons spécialement des humanités. M. Langlois démolit les clichés tant de fois reproduits : les langues anciennes seraient uniques au point de vue éducatif ; elles constitueraient un exercice intellectuel infaillible ; le latin aiderait à connaître le français... Et il démontre que l'on ne se soumet au long apprentissage de

ces langues que par des raisons de convenance, puisqu'il n'y en a pas d'autres. C'est peu, s'il est prouvé qu'on force les jeunes gens à perdre leur temps en s'y appliquant. Disons immédiatement que M. Langlois ne propose pas la suppression, l'oubli absolu du grec et du latin; mais il désire avec infiniment de sens que ceux-là seuls les étudient qui veulent s'y consacrer plus tard, et qu'ils ne commencent cette étude qu'à l'âge où les goûts et les dispositions se manifestent clairement. En effet, n'est-il pas notoire qu'avec le système actuel, après quelques années, ceux qui ne continuent pas à lire du grec et du latin ont oublié tout ce qu'ils ont appris? Ils ont donc perdu leur temps.

Le seul argument que les partisans intransigeants des langues anciennes opposeront ici sera le suivant : si ces langues elles-mêmes s'oublient, du moins auront-elles donné à l'esprit une acuité toute particulière. Mais voilà ce que M. Langlois conteste, et il le conteste avec raison si nous envisageons la majorité des cas. Les versions bâclées sans goût, les règles grammaticales apprises en vue de la composition ou de l'examen, la phraséologie incorrecte et maladroite des thèmes, en un mot, ce long ennui, dilué à travers de longues années, est-ce là un moyen pédagogique infaillible pour l'exercice de la pensée? Tout ce système ne se maintient que par la filière actuelle des examens.

La véritable réflexion, quand la développe-t-on dans l'enseignement secondaire? Là seulement où il existe, pour couronner les études, des classes de philosophie comme en France. Mais ils sont rares les pays qui ont ce privilège. L'Allemagne ne l'a plus. Et encore, ces cours n'arrivent-ils que tard dans le développement de l'esprit, et il faut qu'ils soient en de bonnes mains pour être efficaces. A part ce cas spécial, dans les conditions où les études humanitaires se font à présent, sont-elles profitables?

Il n'a pas été démontré, nous dit M. Langlois, que la traduction du latin donne plus de souplesse à l'esprit que celle d'un auteur allemand ou d'un poète anglais. Quant à la connaissance du français, sans compter qu'ici l'utilité du latin peut être contestée en invoquant le nom d'écrivains qui ont excellé dans notre langue sans être le moins du monde latinistes, et cet autre fait que les anciens Grecs écrivaient leur langue sans avoir pénétré la

structure d'autres langues parentes, il sera toujours loisible à ceux qui se sentent du goût pour l'art littéraire, de se livrer à l'étude raisonnée et approfondie des langues anciennes, s'ils en éprouvent la nécessité, puisqu'il ne s'agit aucunement d'en supprimer les moyens.

Ce qui est absurde, c'est d'exiger que les futurs avocats, médecins ou savants soient obligés de perdre sans profit, à l'étude du grec et du latin, un temps qui serait mieux employé aux sciences, aux mathématiques, aux langues modernes, et aussi à réfléchir sur ce qui s'enseigne.

Les raisons de convenance que l'on invoque pour les langues anciennes, ajoute encore M. Langlois, se diversifient par leur origine historique. On admet, dans certains milieux, que les langues anciennes sont les soutiens de la religion et du patriotisme. En effet, les auteurs anciens que l'on étudie, soigneusement expurgés, appartiennent à une tradition que dominent les programmes officiels et que les préjugés religieux ont guidée par leur surveillance. Latins et Grecs ne sont connus que par certaines œuvres, jugées convenables, par des fragments revus et arrangés. Impossible d'agir de même pour les modernes. Ils sont là, près de nous; ils appartiennent à notre temps; il serait impossible de cacher leur pensée; leur œuvre est trop présente. Les grands écrivains apparaissent toujours dangereux aux réactionnaires de toute espèce. Et les patriotes d'esprit borné se méfient des littératures étrangères et de leur influence.

Ce premier genre de préjugés remonte loin.

Il en est un autre plus récent, né avec la bourgeoisie : faire des études humanitaires est " mieux porté ". On laisse volontiers les études professionnelles aux gens de moindre poids. Et ce préjugé vivra tant qu'il aura les moyens de s'alimenter, aussi longtemps, par conséquent, que la division entre études humanitaires et études professionnelles restera aussi profondément marquée. Il importe donc de faire disparaître cette séparation et, avec elle, la nécessité, pour les avocats, les médecins et les savants, de se soumettre aux études dites humanitaires qui existent aujourd'hui pour obtenir le droit de suivre les cours de l'Université et de conquérir leurs diplômes.

Dans tous les pays, nous apprend M. Langlois, le malaise produit par le système actuel est flagrant; aussi, depuis trente ans, la France a vu cinq réformes successives de l'enseignement des humanités; la Prusse, deux réformes depuis 1882, insuffisantes, puisque les discussions se poursuivent, aussi vives qu'auparavant; en Angleterre, on élabore longuement une réforme qui doit être considérable; en Italie, depuis 1862, il y a eu onze bouleversements. Et ainsi de suite pour les autres pays, plus radicaux souvent, puisque la Norvège a supprimé en 1896 les études gréco-latines.

Un essai intéressant aussi est celui que le Dr Reinhardt a inauguré en 1892 (la même année où la ville de Bruxelles installait les cours dont j'ai rendu compte précédemment), au Gymnase Goethe, de Francfort; son système a déjà été adopté dans plusieurs autres villes allemandes (lesquelles, bien que plus pauvres que les villes belges, montrent, on le voit, une activité plus intense); les études humanitaires et professionnelles y ont une base analogue; le latin est réduit de trois ans, le grec de deux. — Avant d'aborder le latin, les élèves ont étudié leur langue maternelle et une langue étrangère; ils ont pu les comparer; en abordant le latin, ils s'orientent déjà, ils savent où ils vont, ils comprennent le but de l'enseignement des langues.

En France, M. Ern. Dupuy propose de ne commencer les langues mortes qu'à 15 ans; M. Langlois adopterait volontiers cet âge; je rappellerai que j'avais moi-même fait une proposition analogue en 1894 dans *Revue-Journal*, un périodique où la question de l'enseignement secondaire a été longuement débattue par plusieurs d'entre nous.

Comme on le voit, une réforme des humanités s'impose désormais partout. Qu'il ne s'agisse plus de petits remèdes! Ceux-là ne servent absolument à rien. La réforme doit être largement conçue et rigoureusement appliquée. M. Langlois propose que l'on établisse un enseignement commun d'abord, jusque 12 ou même 15 ans (ce dernier chiffre nous paraît préférable). Puis, que les deux embranchements principaux, études humanitaires et études modernes, qui n'existeront qu'à partir de ce moment, soient rami-
fiés de telle sorte que l'élève puisse prendre la voie qui réponde à

ses aptitudes : or, les dispositions individuelles sont multiples ; ne serait-ce pas une faute irréparable de continuer à n'en pas tenir compte et de soumettre tout le monde à des systèmes raides et uniformes ? N'est-ce pas là l'étouffement de tout effort personnel ?

Quelles que soient les difficultés pratiques apparentes, M. Langlois propose un certain nombre de divisions, dont le but est précisément de laisser libre cours à la personnalité de chacun : études littéraires avec ou sans latin, avec latin et sans grec, avec une ou deux langues vivantes, avec les deux langues anciennes ;... études scientifiques avec prédominance des mathématiques ou des sciences expérimentales, etc. — Ainsi les langues anciennes sont réservées à ceux qui ont des aptitudes ou qui désirent les étudier en vue d'une carrière philologique, et l'étroit système des examens est rompu.

Et M. Langlois termine son étude par une critique des éducateurs eux-mêmes ; les bons éducateurs sont ceux qui penseront et qui feront penser.

Après l'intéressante expérience que j'ai pu faire et les constatations de faits qu'il m'a été possible de fixer par des souvenirs personnels et par les réponses de jeunes gens interrogés à ce sujet, je me trouve être d'accord avec M. Langlois sur la place à donner aux études gréco-latines dans l'enseignement moyen et sur le genre d'élèves capables d'aborder ces études, enfin sur l'absolue nécessité d'éducateurs qui aient le pouvoir d'éveiller les esprits. Je ne puis résister au plaisir d'extraire des articles de M. Langlois les quelques lignes que je transcris ici : " Le peuple qui, le
 „ premier, aura résolu pour le mieux le problème de l'éducation
 „ bourgeoise, aura quelque temps sur les autres un avantage
 „ marqué : ce sera une si grande nouveauté qu'une bourgeoisie
 „ véritablement cultivée, par conséquent sans préjugés, libérée
 „ des legs oppressifs du passé, capable de réfléchir, habituée à
 „ penser ! Il est impossible qu'un tel peuple ne donne pas le spec-
 „ tacle d'une activité supérieure. „ (*Revue de Paris*, janvier 1900, pp. 381-382.)

VI

Et maintenant, parlons des réformes qui conviendraient à notre pays et précisons-en le programme.

Ceci me semble hors de doute : le système qui oblige tous ceux qui se destinent aux carrières libérales à faire du grec et du latin dès les premières classes des établissements d'enseignement moyen doit être absolument abandonné, et l'Université, ouverte aussi bien aux élèves des sections professionnelles scientifiques ou de sections à créer d'études modernes qu'aux autres. Qu'exception soit faite, naturellement, pour ce qu'on appelle chez nous les " doctorats „ en philosophie et lettres : mais ceux qui abordent ces études spéciales ne sont jamais bien nombreux, comparés à l'ensemble. Ils feraient quatre classes de grec et de latin, et l'on n'admettrait dans ces classes que les mieux doués pour cette étude.

On peut dire avec raison que ces études doivent être organisées aussi dans les écoles de jeunes filles. L'expérience montre qu'il se rencontre, chez les femmes comme chez les hommes, des cerveaux capables de se prêter à des études humanitaires approfondies.

Que l'on ne m'objecte pas que ce sera grand dommage pour les médecins, les avocats ou les naturalistes de ne plus apprendre le latin ; qu'ils ne sauront plus écrire le français : que ceux d'entre eux qui savent bien le latin écrivent mieux le français... Il y a certes des cas où l'apparence milite pour cette thèse. Mais j'y opposerai les groupes de faits suivants :

1° C'est avant d'avoir reçu une éducation gréco-latine que se manifestent dès l'âge de 10 à 12 ans, chez beaucoup d'écrivains, les dispositions innées toutes spéciales qui se développeront dans le courant de leur vie ; qu'il me suffise de renvoyer aux biographies et aux correspondances (celle de Flaubert, par ex.). Sans doute, les études littéraires sont-elles choisies, de préférence aux autres, par ceux qui, naturellement, se voueront à l'art d'écrire. Mais ce n'est pas parce qu'ils auront fait du grec et du latin qu'ils auront du style ; c'est au contraire leur passion d'écrire qui les pousse à se développer par l'étude des langues classiques ;

2° Les jeunes filles instruites, dans notre pays du moins, me semblent écrire avec plus de facilité, de correction et d'élégance que les jeunes gens; je ne parle pas ici des quelques jeunes filles qui étudient les langues anciennes, mais d'élèves de l'École normale supérieure. J'ai à plusieurs reprises lu des compositions littéraires de ces jeunes filles; au point de vue du style, les jeunes gens qui font du latin ne leur étaient pas supérieurs.

Aux examens universitaires, nous remarquons tous combien les jeunes gens qui ont fait des humanités et se destinent aux lettres et au droit (par conséquent ceux chez qui l'on peut supposer des préférences littéraires) s'expriment difficilement, en général. Sans doute, le pays y est pour quelque chose. Mais là n'est pas la question. C'est presque exclusivement chez ceux qui ont lu des *auteurs contemporains* (et ceux-là sont rares) que l'expression est la plus vive, la plus claire et la plus riche. Chez certains qui aiment les sciences et les mathématiques, l'expression a de la franchise et de la netteté. Les latinistes purs viennent les derniers, d'après les observations que j'ai pu faire;

3° L'épistolier le plus élégant et le plus alerte que je connaisse dans mes relations n'a pas fait ses classes d'humanités et s'est instruit lui-même par la lecture assidue d'auteurs contemporains éminents (tels Flaubert, Baudelaire, de Banville, etc.). Je connais peu de personnes qui atteignent à une si grande délicatesse de nuances; et ce n'est pas là de l'imitation; le style est bien personnel.

S'il est vrai qu'à égalité un élève d'une classe d'humanités l'emporte sur un élève de la classe professionnelle correspondante pour le style, la raison en est uniquement que chez ce dernier l'attention n'est pas attirée sur l'expression et que le point de vue purement *pratique* domine l'étude du français et des langues étrangères, tandis que chez l'autre tout se fait en vue de la forme.

Si les langues latine et grecque forment tant le style, comment se fait-il enfin que les Allemands, dont l'instruction humanitaire est si solide, écrivent presque tous si mal, et que la France, où les tendances modernes prédominent et où le latin a été mal enseigné souvent, compte tant de gens qui, en somme, écrivent bien?

L'illustre physiologiste Ludwig me disait un jour que le principal résultat des humanités (c'était en Allemagne!) était non pas de former le sens littéraire, mais de développer le dogmatisme grammatical, en tuant toute volonté d'observation. Et je comprends pourquoi les Jésuites en particulier et les réactionnaires en général sont si attachés à ce genre d'études.

La conclusion : que ceux-là seuls qui se sentent attirés par les études gréco-latines s'y livrent, mais qu'on ne les impose plus à personne.

Il faudrait donc que, jusqu'à l'âge de 15 ans, il fût établi un solide enseignement, commun à tous, basé sur les mathématiques, les sciences d'observation, quelques notions d'histoire et les langues modernes.

Les mathématiques : on les enseigne en général d'une manière peu attrayante. L'apprentissage de la grammaire a trop déteint sur l'enseignement des mathématiques. On apprend des règles et des théorèmes avec leur démonstration *ne varietur* juste comme s'il s'agissait de principes de syntaxe.

Il faut au contraire : 1^o dire dès l'abord à l'enfant *où l'on va*, lui résumer en quelques idées bien simples l'ensemble de ce qu'il aura à étudier; 2^o lui expliquer la méthode à suivre pour démontrer et l'exercer à trouver par lui-même les preuves des énoncés. Ce serait plus utile que de lui poser des problèmes à attrapés.

On aura le temps de développer le raisonnement, dès que les langues anciennes n'envahiront plus les programmes. Il faut que l'enfant soit poussé à l'effort personnel, qu'il incorpore, par volonté, à son esprit, les données de la science à étudier. Il est essentiel d'apprendre à raisonner, de saisir ce qu'est le raisonnement, et nullement d'accumuler définitions et démonstrations pour les répéter par cœur sous forme de compositions ou de concours.

De même pour les sciences naturelles : que le livre soit le plus possible banni dans les débuts et que chacun observe et expérimente. C'est ce que l'on a tenté ici, mais dans l'enseignement primaire seul, grâce à l'initiative de la *Ligue de l'Enseignement*. Mais plus on avance, moins on apprend à observer. L'enseignement purement formaliste qui nous vient des Jésuites sous le titre

d'Humanités n'en laisse pas le temps. Les langues anciennes sont les branches importantes, celles qui ont " beaucoup de points „ aux compositions! On s'abrutit à faire de beaux thèmes d'imitation, on *imite* César, Tite-Live ou Cicéron : besogne suffisamment avilissante pour la pensée. Résultat : de piètres Cicérons, au surplus parfaitement ignorants et de réflexion atrophiée.

Quand cette plaisanterie aura cessé (et vraiment je pressens que ce sera bientôt), on trouvera du temps pour le reste. Il s'agira alors de familiariser l'élève avec les instruments scientifiques, avec les méthodes expérimentales, avec l'observation exacte, de lui apprendre à coordonner les résultats, à les comprendre, à en mesurer la portée. Croyez bien qu'il en acquerra une plus grande exactitude de pensée et d'expression.

Qu'il réfléchisse sur les méthodes et l'enchaînement des sciences, simplement d'abord, puis en tenant compte de la complexité croissante des phénomènes, et qu'ainsi se forme l'intelligence critique. Qu'il se familiarise avec les êtres de la nature en les observant. Il est si intéressant d'observer et d'étudier aussi la structure, l'anatomie des plantes et des animaux; il l'est si peu d'apprendre des nomenclatures, et c'est si vain et si nul. Les vraies sciences ne sont pas descriptives, mais explicatives. La description joue le rôle d'un aide-mémoire.

Enfin, les langues modernes : d'abord la langue maternelle; il est nécessaire que la grammaire soit simplifiée; à tout prix, il faut réduire le dogmatisme au minimum. Le style ensuite, avouons-le, ne s'acquiert pas au moyen de l'amplification actuellement en usage, ni de la description de choses que l'on n'a jamais vues, ni de la narration faite sur un thème imposé. Je me rappelle avoir décrit jadis, dans les classes, le siège d'une ville de Sicile dans l'antiquité! Pourquoi encore délayer à grand renfort de phrases générales et de lieux communs, en d'interminables pages, quelque pensée synthétiquement exprimée avec force par un écrivain de race? Il me semble nécessaire avant tout de tenir compte de l'élève dans le choix d'un sujet de rédaction. C'est le développement de chacun qui doit servir de guide. Ensuite, il faut que le sujet à rédiger appartienne à ce qui intéresse l'élève : soit des observations scientifiques qu'il aurait recueillies, soit une scène

vue ou quelque événement de l'histoire à dramatiser, soit une chose d'art à décrire après examen. L'enseignement par masses est absolument déplorable en matière de style.

Du moment que les langues modernes remplacent partiellement les humanités comme moyen d'éducation, il faut qu'à elles passe ce respect superstitieux qui s'est toujours un peu attaché aux langues anciennes.

Je me souviens nettement des commentaires détaillés sur le style, les antiquités, la littérature, dont mon professeur de rhétorique, savant et intelligent admirateur des langues anciennes, entourait l'étude des auteurs. Pour les langues modernes, le temps manquait. Puis, l'étude des langues étrangères apparaissait plutôt comme une chose exclusivement pratique. Il arrivait que nous connaissions à fond l'Art poétique d'Horace, et qu'en traduisant, trop rapidement, Goethe ou Schiller, nous pensions aux applications purement pratiques de l'étude de l'allemand. Il faudrait ne plus s'en tenir à l'étude des langues modernes en vue de la conversation ou de la lecture d'un journal, mais pénétrer plus avant dans leur mécanisme et apprendre à apprécier les chefs-d'œuvre qu'elles ont produits.

Au sujet de l'étude de l'histoire et de la géographie, il y aurait beaucoup à dire. Ici encore, l'initiative du maître fait beaucoup. Je suppose que l'on ne subit plus guère le système abêtissant que j'ai dû subir moi-même il y a vingt ans, et qui m'a dégoûté de l'histoire jusqu'au jour où je suis entré à l'Université. Cela vaut la peine d'être raconté. On nous donnait à résumer et à apprendre par cœur une dizaine de pages du manuel par leçon. L'heure de cours se passait à lire le résumé et à " réciter ", la leçon ! Celui qui apprenait le plus facilement par cœur réussissait le mieux. Jamais d'explication : le manuel à réciter ! Le brave vieil homme de professeur enregistrait soigneusement dans un long carnet, dont l'aspect rappelait assez les livres de ménage, les points et demi-points recueillis par chacun de nous à ce genre de sport. Quand approchait la composition, nous revenions par groupes de la classe ; l'un tenait le manuel et suivait sur le texte, un autre récitait. C'était à qui passerait le moins de mots et répéterait le plus fidèlement les phrases du livre. Ainsi s'enseignait

l'histoire en 188*, au docte et inclyte athénée de... N'insistons pas. Les choses ont du reste changé totalement depuis à cet athénée, et actuellement l'enseignement historique y mérite tous les éloges.

VII

Mais parlons plutôt de ce que devraient être, dans le plan que nous proposons, les humanités anciennes. D'après mon avis, c'est 15 ans le moment le plus apte à en commencer l'étude. A cet âge, il serait nécessaire que les jeunes gens eussent reçu un enseignement mathématique et scientifique solide, et qu'ils fussent au courant d'une langue étrangère au moins, de façon à pouvoir s'exprimer correctement et lire les chefs-d'œuvre écrits en cette langue. En Belgique spécialement, pays bilingue, il serait nécessaire de connaître français et flamand comme langues nationales (avec prédominance, dans les parties flamandes du pays, de la seconde), plus une langue étrangère au moins. De cette manière, on aura pu déjà appliquer à l'étude des langues la méthode comparative, et s'être fait une idée des différences et des ressemblances entre deux langues vivantes au moins. Il s'agit d'éveiller les dispositions à apprendre les langues étrangères en même temps qu'on en étudie une ou deux convenablement.

Il serait nécessaire d'exiger des professeurs de langues (française ou étrangères) des connaissances en plusieurs langues ainsi que la précision scientifique dans les notions de grammaire comparée qui devraient guider leur enseignement théorique.

Sans aucun doute, traiter à fond la question de la formation de professeurs d'enseignement secondaire serait chose essentielle; c'est là une question corrélatrice à celle que nous traitons aujourd'hui. Nous ne pouvons que la signaler en passant.

Au moment de choisir, vers 15 ans, les dispositions de la grande majorité des jeunes gens peuvent se dessiner nettement. Je me rappelle qu'il en était ainsi chez tous mes camarades de classe; tel qui est devenu un zoologiste de talent se livrait à l'étude des insectes et formait des collections. Ceux d'entre nous qui devaient s'occuper d'histoire, de droit ou de littérature, s'esseyaient dès 16 ans à écrire et à discuter. D'autre part, il y

en avait quelques-uns dont la facilité pour les mathématiques était évidente. Dès ce moment, la division de l'enseignement devient possible ; mais ce n'est plus une division basée sur des catégories de programmes impersonnels, mais sur les facultés des élèves, et leur libre choix. Ce choix devra être respecté plus encore si la réflexion a été mûrie par un système vraiment moderne et sensé d'enseignement, sans dogmatisme, avec un développement plus personnel des intelligences que la chose n'est possible dans le système actuel.

La section des humanités anciennes serait sans doute partout réduite quant à son contingent d'élèves. Qui sait si le nombre atteindrait souvent quatre ou cinq par classe ? Il est souhaitable qu'il soit restreint, si cet enseignement doit être donné dans des conditions nouvelles.

Je crois que les études humanitaires attireront par goût naturel les intelligences les plus pondérées et les plus complètes ; il faudrait donc, ici comme ailleurs, que les programmes et les maîtres ne soient pas eux-mêmes des obstacles au développement de la personnalité de l'élève.

La préparation qu'il faudrait donner aux jeunes gens, avant 15 ans, permettrait de concevoir un plan d'études gréco-latines attrayant. Déclinaisons et conjugaisons seraient comprises et retenues plus aisément par des élèves qui possèderaient bien leur langue maternelle et une ou deux langues étrangères. Ils saisiraient plus vite aussi la structure de la phrase, si on les a bien habitués à raisonner les phrases, à les comprendre par une analyse personnelle, et la syntaxe se constaterait plutôt qu'elle ne s'enseignerait. Aisément, on pourrait la réduire à quelques principes simples et logiques. C'est le système que je me suis efforcé de suivre dans mon enseignement : il a toujours réussi.

Si l'on distribuait, dans ces conditions, en quatre années les études gréco-latines, je suis convaincu qu'au bout de deux ans les jeunes gens liraient à vue un prosateur latin classique et un auteur grec facile, et exprimeraient eux-mêmes correctement en latin des choses simples.

Il faudrait consacrer les deux années supérieures à une étude artistique très profonde des Grecs et des Latins, en choisissant

quelques grandes œuvres de beauté incontestable; ces œuvres devraient être prises dans différents domaines littéraires et à différentes époques.

L'enseignement devrait être dirigé non vers un verbalisme habile, comme l'est tout notre système d'humanités encore sous la dépendance des idées des Jésuites, mais vers une compréhension réelle et profonde des idées. La spécialisation poussée à outrance est stérile autant que le verbalisme et le développement éloquent de lieux communs. Il ne faut pas, en évitant ce dernier, tomber dans l'excès de la philologie minutieuse. Tel n'est pas le but des humanités. Du reste, tout spécialiste devrait recevoir une éducation philosophique soignée et devenir capable de raisonner sa science et de lui assigner sa place exacte dans les connaissances humaines.

De cette étude des deux dernières années d'humanités devrait se dégager une connaissance familière des choses antiques (philosophie, art, littérature) d'abord; ensuite une connaissance générale de l'évolution de la langue étudiée, des genres littéraires et des idées.

Il serait indispensable d'ajouter à la classe la plus élevée un cours de philosophie générale (un manuel excellent serait l'*Introduction à la vie de l'esprit*, de Brunschvicg, qu'il faudrait commenter en détail) et un cours d'histoire des principaux systèmes.

De même, il serait indispensable de faire dans les classes supérieures scientifiques de l'enseignement moyen un cours d'*histoire et de philosophie des sciences* pour combler l'une des plus grandes lacunes de la section dite professionnelle, dont l'enseignement aujourd'hui est trop pratique, trop peu apte à faire penser.

VIII

A côté des études gréco-latines, figurerait dans une section des humanités bien organisée l'exposé des *principes* des mathématiques supérieures. S'il faut apprendre à penser, comment oserait-on négliger la science qui a fourni toujours un modèle de généralité et de précision, en même temps qu'une beauté de structure indéniable? Viendraient ensuite les langues modernes qui, ayant été à la base des études philologiques, pourraient, avec

un nombre très réduit d'heures, s'entretenir vivaces dans des esprits prédisposés à ce genre d'études.

Peut-être le changement serait-il grand dans l'enseignement du français : chez nous on passe encore toute une année sur Boileau, et l'on ne sort guère des classiques. Il suffit d'énoncer cela pour provoquer d'unanimes protestations. Une bonne fois, sachons affirmer que le xix^e siècle est infiniment plus grand et plus varié que les précédents; il a vu s'élever une pensée philosophique excessivement puissante; la tolérance s'est imposée, et la libre recherche avec elle; les sciences ont pris un essor inouï; l'idée de perfection, de cause finale, a fait place à l'évolution et à l'explication stricte des phénomènes; les sciences de l'esprit ne sont pas restées en arrière, et si la biologie s'est affirmée, les méthodes historiques n'ont-elles pas été modifiées de fond en comble? En même temps, la psychologie s'est précisée, la sociologie entraîne chaque jour dans son orbe un plus grand nombre de travailleurs; le passé s'est rattaché au présent par de multiples liens, et l'on est allé à lui avec des procédés d'investigation nouveaux; une renaissance plus forte que la première a rayonné. Comment dans ce mouvement colossal des idées, l'Art serait-il resté en arrière? La France (pour ne citer qu'elle en exemple) nous a donné un siècle de peintres de grand style, les œuvres sculpturales d'un Rude et d'un Rodin, et puis cette prodigieuse étude des consciences qu'est le roman contemporain. Le nom seul d'un Balzac vaut tous les commentaires. Il serait presque banal de citer les types européens que furent Goethe, Byron, Shelley, Hugo, la pléiade de jeunes écrivains, dont plusieurs sont nos compatriotes, enfin les musiciens qui, de Beethoven à Wagner, à César Franck, à d'Indy, à Strauss, à Raway, ont agrandi la musique : tous, artistes de pure et fière personnalité.

C'est là, me paraît-il, une chose autrement puissante que les classiques de la cour de Louis XIV. Et puis, pourquoi ne pas choisir les auteurs selon les dispositions des jeunes gens? Il faudrait ne pas en rester à d'immuables programmes, mais changer d'année en année : donner plus de liberté au professeur comme aux élèves; que celui-là puisse diriger ceux-ci dans les lectures

qu'il croit bonnes pour eux ; que l'on fasse faire des conférences par les jeunes gens, devant leurs camarades, sur les sujets qui les passionnent (sans sortir, bien entendu, des branches d'enseignement) ; que des discussions s'ensuivent sur les problèmes généraux qui se rattachent à ces lectures.

Raisonnement, apprendre à voir clair dans les choses, à découvrir dans les formes multiples de l'activité le rôle de l'esprit, de l'idée ; s'élever aux idées : tel est en somme le terme final de l'enseignement vraiment humanitaire.

Il y a une même marche ascendante pour la connaissance, pour l'épuration des sentiments et pour l'action. Ces divers aspects de la nature humaine ne se séparent pas ; ils relèvent d'un seul développement unitaire. Il n'y a antinomie entre eux que là où une éducation faussée ou bien un milieu social nocif est parvenu à les dissocier. La vraie morale ne s'enseigne pas par les préceptes d'un catéchisme civil ou religieux ; elle n'est qu'une résultante de la culture de la personnalité elle-même, elle est le bien qui unit l'action réfléchie de l'individu aux manifestations de la société.

Plus l'enseignement développera la personnalité et fera penser, plus elle élèvera l'individu vers les idées, plus lui apparaîtront les liens logiques qui unissent les choses et disparaîtront les phénomènes passagers, mieux alors il comprendra, mieux aussi il se dirigera. La liberté ne nous est pas donnée *a priori* par quelque puissance occulte : elle ne naît pas avec nous ; elle n'existe que si nous la créons. Nous ne la créons que par le règne et la domination de la pensée.

La réforme de l'enseignement se rattache de cette manière aux problèmes généraux qui intéressent la société. Nous comprenons que M. Ch. Langlois en puisse tant attendre pour la rénovation de l'esprit public.

Janvier 1901.

La Propriété ecclésiastique en Italie

ET SA RÉORGANISATION (1)

PAR

F. SCADUTO

Professeur de Droit ecclésiastique à l'Université de Naples.

Notre intention n'est pas de faire l'histoire complète de la réorganisation de la propriété des établissements ecclésiastiques en Italie, ni d'en exposer toute la théorie : nous nous bornerons seulement à faire connaître ici les réformes les plus récentes, proposées à ce sujet par des hommes politiques, et à les faire suivre de simples et brèves observations. Ces réformes, ne pouvant être mises à exécution sans que l'opinion publique y soit bien préparée, il est, en effet, utile d'examiner et de discuter, même en peu de mots, les différents projets qui s'y rattachent.

M. Jules Alessio, représentant à la Chambre et professeur à la Faculté de Droit à l'Université de Padoue, publia, en 1897, dans la *Riforma Sociale* (vol. VII, pp. 1093-1134) un travail intitulé : *La Propriété ecclésiastique et les conditions du bas clergé en Italie*, travail, comme nous le verrons, inspiré d'idées très avancées.

Beaucoup de journaux de différentes opinions politiques et

(1) Nous devons cet article à l'obligeance de l'un des spécialistes les plus éminents, M. le professeur Scaduto, de Naples. Nous lui adressons ici nos vifs remerciements, en y associant son disciple, M. l'avocat Giulio Gagliani, qui a bien voulu traduire ces pages pour notre Revue. — N. D. L. R.

surtout un représentant à la Chambre des plus autorisés, M. Ulysse Papa, (*L'État et la propriété ecclésiastique, à propos d'une publication récente* dans la même *Riforma Sociale*, 1898, vol. VIII, pp. 356-79), discutèrent à des points de vue divers ce travail.

MM. Jules Alessio et Ulysse Papa donnent quelques aperçus historiques de la question, mais ces aperçus sont presque entièrement relatifs à la France. Ils n'examinent pas les précédents italiens concernant la question, notamment le rapport de 1872 du député M. Mauri et celui de 1887 du sénateur M. Charles Cadorna, non parce que ces travaux leur sont inconnus, mais parce que leur but est essentiellement politique et pratique. Or, ce but ne s'opposait nullement à cet examen; nous nous dispensons de le faire, parce que notre intention est d'être très bref.

Pour le moment, nous nous bornons seulement à exposer et apprécier sommairement les plus récentes propositions, Alessio et Papa. Ces propositions ne pourraient utilement former l'objet d'une étude minutieuse et comparative que le jour où un mouvement se produirait en faveur d'une réforme sur la matière.

Les propositions de M. Alessio sont :

De supprimer les paroisses qui n'ont qu'une population peu considérable (pp. 1108 et 1124);

De diminuer le nombre des évêchés, séminaires, chapitres et canonicats (pp. 1116 et 1117);

De mettre sur le même pied les bénéfices majeurs et mineurs, par sentiment de justice et pour enlever ainsi au Saint-Siège le pouvoir de favoriser les ecclésiastiques qui déploient le plus de zèle contre l'État italien (pp. 1109 et 1114);

De faire passer tous les établissements ecclésiastiques — à l'exception peut-être du Saint-Siège, des économats et des fabriques d'église — de l'état de personnes morales à celui de simples services publics (pp. 1116, 1117, 1118 et 1120) et leurs titulaires à la condition de salariés de l'État (p. 1119);

D'établir les fabriques d'église dans tout le royaume (p. 1118);

De conférer au *Fonds pour le culte* des attributions plus étendues, comme celle de recevoir toutes les rentes de tous les établissements ecclésiastiques, tant supprimés que conservés, et d'avoir

sous sa dépendance les économats et les fabriques (*ibid.*);

De faire de ce fonds, ainsi que des économats et des fabriques, de simples organes de l'État, dépendant d'un ministère du culte (*ibid.*);

De payer (sans que ce point soit qualifié) des "émoluments au clergé inférieur non bénéficiaire", jusqu'à concurrence de 11,340,000 livres, formant le tiers environ des rentes qui reviendraient au *Fonds pour le culte* (évalué à 30,675,000 livres) (p. 1124);

De ne rien changer en matière de nomination, pour donner à l'État le moyen pratique d'arriver, même sans consentement de l'Église, à réorganiser les circonscriptions ecclésiastiques en refusant l'*exæquatur* ou le *placet* aux ecclésiastiques nommés à une circonscription non reconnue par lui (pp. 1128, 1130, 1133 et 1124);

De laisser le fisc étranger à ces réformes.

M. Alessio n'examine pas les difficultés causées par la fusion dans une caisse du culte, unique pour tout le royaume, des rentes d'établissements ecclésiastiques éparpillés dans toutes les communes. Il ne remarque pas que la loi sur les œuvres pies du 17 juillet 1890, quoiqu'elle étende les modes de transformation des rentes et pousse à la concentration et à la réunion, respecte néanmoins la localisation de leur destination.

Nous ne contestons pas le droit de l'État d'opérer cette fusion, droit exercé au XVIII^e siècle par la France. Nous ne contestons pas non plus les côtés utiles de cette réforme. Nous voudrions cependant que les dites difficultés fussent examinées et que la possibilité ou probabilité de réalisation des idées de M. Alessio fût discutée, à ce point de vue, dans l'état actuel de la conscience juridique et politique italienne.

M. Papa reproche à M. Alessio de violer, en procédant de la sorte, les intentions des fondateurs. On peut objecter à M. Papa, que ce ne serait pas la première fois qu'en Italie l'État modifierait la volonté des fondateurs. Il suffirait pour le démontrer de rappeler la nouvelle loi sur les œuvres pies. Mais, jusqu'à présent, je le répète, en matière de bienfaisance, une partie de la volonté des fondateurs, celle de localiser la destination de leurs fondations, n'a pas été modifiée. Cela a été fait et

seulement d'une manière partielle, en matière ecclésiastique, par l'institution du *Fonds pour le culte*, où ont été réunis une partie des rentes des établissements ecclésiastiques supprimés et l'excédent des rentes, " quote de concours », de ceux conservés.

Le changement d'attribution des fondations serait donc, à notre avis, le côté de la question à examiner minutieusement au point de vue juridique et social.

M. Papa (p. 370) touche ce côté de la question, mais ne le développe pas. Il rapporte une partie du discours du ministre de la Justice, M. Costa (Chambre des Représentants, 27 juin 1897), où on parle de " localisation », et où on fait allusion à l'injustice qui découlerait de sa violation. Il fait observer à M. Alessio que si son principe était de changer la localisation des fondations, il faudrait l'étendre à toutes sortes d'établissements publics et on aurait ainsi le communisme appliqué aux œuvres de bienfaisance.

M. Papa reproche encore à M. Alessio ce fait, que ses réformes ne feraient qu'augmenter les hostilités du haut clergé contre l'État, sans procurer à celui-ci, en compensation, la sympathie du clergé inférieur.

Cette critique est injuste, d'abord parce qu'on ne peut pas nier cette compensation d'une façon certaine, et ensuite parce que, selon M. Alessio, l'État ferait la réforme non uniquement dans son intérêt politique du moment, mais aussi dans un haut intérêt de justice sociale, qui produirait ses effets tôt ou tard.

Les deux reproches, de violation de la volonté des fondateurs et d'inopportunité ou de danger politique, sont les critiques fondamentales faites par M. Papa aux réformes rêvées par M. Alessio.

Une autre critique, importante aussi, adressée par M. Papa à ces réformes, est d'ordre financier. Les biens immeubles des bénéfices paroissiaux donneraient, à son avis, un revenu moindre. Il s'aperçoit cependant qu'on pourrait et devrait obvier à cet inconvénient en convertissant ces biens en rentes; mais il fait observer que même dans ce cas leur revenu serait inférieur au revenu actuel, parce que l'aliénation nécessaire renouvellerait les inconvénients des aliénations antérieures (n° X, pp. 366-69).

Cette préoccupation nous semble mal fondée ou tout au moins exagérée. La vente à vil prix des biens ecclésiastiques, lors des aliénations antérieures, fut due principalement à la peur qui écarta les acquéreurs, de crainte des censures ecclésiastiques et du non affermisssement du royaume d'Italie : on redoutait la possibilité du retour des corporations et congrégations comme personnes morales et leur rétablissement dans la possession de leurs biens. Aujourd'hui, ces craintes ont déjà sur les esprits une influence infiniment moindre et leur action, par conséquent, serait négligeable dans de nouvelles aliénations de biens ecclésiastiques.

Selon M. Papa, la conversion des biens immeubles paroissiaux en rentes pourrait entraîner un danger bien plus grand que la diminution de leur revenu : le danger de nationalisation et de dilapidation du capital. L'État pourrait le dépenser à la légère au lieu de le verser dans la caisse du *Fonds pour le culte*. On pourrait bien s'y attendre, puisque l'État a déjà dilapidé l'argent provenant des conversions d'autres biens ecclésiastiques.

Ces défiances et ces accusations contre l'État italien sont complètement injustes. On oublie les besoins financiers exceptionnels de l'État italien d'alors : la guerre avec l'Autriche, etc.

M. Papa dit également une chose inexacte quand il affirme " que tout le bénéfice apporté pendant trente ans au budget de l'État par la mainmise nationale (des biens ecclésiastiques) se réduit à 92 millions de livres „ (n° V, p. 368 ; cf. comp. Alessio, n° I, p. 1098).

M. Papa fait d'autres remarques purement théoriques, mais de moindre importance et quelques-unes même injustes, contre le système de M. Alessio. Il fait aussi contre ce système quelques objections d'ordre politique que nous examinerons plus loin.

Une observation, et non un véritable grief, que M. Papa fait à la théorie de M. Alessio, c'est qu'elle n'est pas nouvelle, qu'elle est à peu près une reproduction de la théorie appliquée en France pendant la Révolution (n° II, p. 360).

A la vérité, *nilhil sub sole novi*; mais cela seulement pour l'origine des idées. Et puis, il y a une grande différence entre le germe et le fruit, entre l'application d'une même théorie en des temps différents ! Du reste, M. Alessio ne prétendait pas présenter un

nouveau système et n'avait pas manqué de rappeler les travaux français.

Si M. Papa ne fait à la théorie de M. Alessio aucun grief pour son manque de nouveauté, il lui fait un grief véritable d'être incomplète, notamment sur ces points :

Qu'elle ne détermine pas quel caractère les Économats des bénéfiques vacants (1) auraient dans le nouvel ordre de choses (cette remarque est juste et a une certaine importance);

Qu'elle ne tient pas compte du patrimoine des églises palatines et ne dit pas quel devrait être leur sort;

Qu'elle ne spécifie pas si les chapitres cathédraux et les canonicats y relatifs doivent être réduits (Papa, n° III, p. 362). (Ceci est inexact, car M. Alessio propose précisément cette réduction) (n° IV, pp. 1116-17);

Qu'elle voudrait allouer pour le clergé inférieur non bénéficiaire l'énorme somme de 11,341,000 livres " sans indiquer de quelle
 „ manière cette somme devrait être distribuée parmi les prêtres ;
 „ sans spécifier à quel taux les traitements seraient fixés et à
 „ quel titre et pour quels genres de services ils seraient conférés ;
 „ sans désigner l'autorité qui devrait répartir les charges et les
 ; compensations; sans faire connaître, par conséquent, si ces
 „ attributions doivent être données aux agents du Gouvernement
 „ ou bien aux ministres du culte „. (Observations parfaitement
 justes auxquelles nous en ajouterons une autre, qui nous semble
 bien plus grave, savoir : que M. Alessio n'explique nullement le

(1) *Note du traducteur.* — Les Économats des bénéfiques vacants sont à présent des établissements doués de la personnalité civile. SCADUTO FRANCESCO, *Diritto ecclesiastico vigente in Italia*. Turin, Bocca, 1894, 2° édit., vol. II, chap. 5, § 12, n° 333, p. 260.

Ils sont chargés : 1° d'administrer les bénéfiques vacants et de jouir de l'usufruit de leurs rentes ; 2° de surveiller l'administration des bénéfiques non vacants et des établissements non bénéficiaires. (*Loc. cit.*, n°s 326, 336, pp 246, 268.)

Les rentes des bénéfiques vacants doivent être employées par les Économats à fins ecclésiastiques, moins catégoriquement déterminées que celles auxquelles doivent être affectées les rentes du fonds pour le culte. (*Loc. cit.*, n° 326, p. 246.)

La différence entre ce dernier établissement et les Économats consiste dans la provenance et non dans la destination de leurs rentes. (*Ibid.*)

C'est pour cela qu'on a proposé plusieurs fois de fondre ces deux institutions. (*Ibid.*)

motif d'une telle allocation. M. Papa (n° III, p. 362) croit que c'est pour attacher à l'État le clergé inférieur, en relevant ses conditions économiques. Cette interprétation est probablement conforme à la pensée de l'auteur. Mais, jusqu'à présent, personne n'a proposé, en Italie, de mettre à la charge de l'État l'entretien du clergé non bénéficiaire. La nouvelle proposition, donc, aurait dû être motivée et amplement. Nous ne croyons pas que, pour atteindre ce but, il soit vraiment indispensable de pourvoir même à l'entretien du clergé non bénéficiaire.)

L'imperfection que M. Papa, non sans raison, reproche à la théorie de M. Alessio, ne suffit pas à en obscurcir les idées fondamentales. D'autre part, il faut bien considérer que la proposition de M. Alessio n'est qu'une proposition de caractère privé. Il est vrai qu'elle a été rédigée par un représentant à la Chambre, mais elle a été présentée dans une revue scientifique, et non au Parlement dans un projet de loi formel et précédé par un rapport. Quelquefois, il est parfaitement inutile d'examiner certains points secondaires d'un projet de loi avant de savoir si le principe est ou non approuvé. Et puis, quand même on fait passer un projet à l'état concret de loi, on considère ses règles accessoires comme devant faire l'objet d'un règlement d'exécution. Après tout, il faut bien tenir compte à M. Alessio de ce qu'il déclare lui-même ne pas avoir la prétention de présenter un traité complet de la question (p. 1094).

Les remarques de caractère politique faites par M. Papa aux réformes proposées par M. Alessio sont les suivantes :

1° Qu'elles ne satisferaient personne et mécontenteraient beaucoup de monde ;

2° Que, dans la pratique, elles seraient inexécutables ;

3° Qu'en conséquence, elles ne feraient que causer des ennuis au gouvernement et augmenter les forces des partis radical et socialiste et diminuer celles du parti conservateur ;

4° Que, lorsqu'un jour, on voudrait procéder, en Italie, à la réforme de la propriété ecclésiastique, en exécution de l'article 18 de la loi du 13 mai 1871 sur les garanties pontificales, il conviendrait plutôt de " donner quelque satisfaction aux catholiques „

Suivant le député Papa, la proposition de M. Alessio causerait

des pertes non seulement aux évêques, mais aussi aux curés (n° VIII, p. 377) et même au clergé non bénéficiaire (n° IV, p. 365, n° VIII, p. 377). Au mécontentement du clergé succéderait celui des fidèles, c'est-à-dire des " personnes les plus laborieuses et les plus morales de la nation „ (n° VIII, p. 376). Les " catholiques italiens „ se jetteraient ainsi " dans les bras du socialisme „ (n° VIII, p. 376). Les socialistes, qui n'auraient rien à gagner ni à perdre à ladite réforme, recevraient avec empressement ces nouveaux alliés (ibid.).

Il est hors de doute que les évêques y perdraient et seraient mécontents. Du reste, M. Alessio ne se fait à ce propos aucune illusion. Il est également incontestable que quelques curés y perdraient aussi, mais il n'est pas du tout exact que " tous les curés „ (Papa, n° VIII, p. 377) y perdraient. Le contraire est vrai, car les curés qui subiraient des pertes, c'est-à-dire les curés qui jouissent d'un revenu supérieur au traitement proposé par M. Alessio, constitueraient une petite minorité. Il n'est pas exact non plus que le clergé non bénéficiaire subirait aussi des pertes. Pour démontrer le contraire, M. Papa dit que les pertes causées par la diminution ou cessation des oblations des fidèles et des subsides des prélats seraient telles pour les prêtres non bénéficiaires, que les subsides qu'ils recevraient du *Fonds pour le culte* (dans le cas où ce fonds pourrait leur en fournir) ne suffiraient pas à les combler. Cette démonstration de M. Papa ne nous persuade pas. Ces oblations et subsides ont-ils diminué ou cessé en faveur des curés qui ont obtenu du *Fonds pour le culte* quelque supplément à leur *portion congrue*?

Le mécontentement du clergé étant écarté, il ne pourra plus être question du mécontentement des fidèles. Le corps des fidèles, d'ailleurs, est en voie de se former une conscience autonome, différente de celle que le clergé, surtout par intérêts purement temporels, voudrait lui forger. Par le rejet de la même objection, le fantôme du socialisme s'évanouit. Et puis, il y a une véritable exagération dans une affirmation de M. Papa : de quel droit voit-on, parmi les catholiques, c'est-à-dire parmi les cléricaux, " les personnes les plus laborieuses et les plus morales de la nation „ ?

Après cette réfutation, les réformes de M. Alessio deviennent

faciles à mettre à exécution. Ces réformes, en effet, n'auraient contre elles que le haut clergé, dont elles blesseraient les intérêts. Il est vrai qu'à cause de la constitution absolue de l'Église, le haut clergé pourrait exercer une influence sur le clergé paroissial et le clergé non bénéficiaire, nonobstant l'intérêt contraire de ces derniers; mais nous voici loin de l'impossibilité prévue par M. Papa, de mettre à exécution les réformes de M. Alessio. Les couleurs sous lesquelles il nous présente les exemples de la France avant et après le Concordat (n° VII, pp. 373-74) nous semblent exagérées. Nous reconnaissons que, pour réaliser ce programme, il faudrait un État fort; nous n'examinons pas si l'Italie l'est suffisamment; mais nous sommes d'avis que l'Église, en face d'un État d'une force non douteuse, s'adapterait au nouvel ordre de choses sans l'obliger à employer contre elle des moyens coercitifs.

La maxime juste de M. Alessio que : " dans les temps modernes tout ce qui ne repose pas sur la conviction complète des individus n'a pas de durée „ est rappelée par M. Papa (n. VII, p. 374); il l'applique, à tort, à M. Alessio lui-même, en prétendant que ses réformes " seraient contraires à la volonté de ceux qui enseignent la religion catholique ou la professent „. Nous avons démontré que les réformes de M. Alessio seraient utiles à la plus grande partie du clergé (paroissial et non bénéficiaire). Elles ne pourraient, par conséquent, être contraires à la volonté des catholiques, à moins qu'on n'entende par *catholiques* les seuls catholiques militants, c'est-à-dire les cléricaux.

Le mécontentement du clergé paroissial et non bénéficiaire, celui des catholiques, au moins des gens de bon sens et non politiquants, le fantôme du socialisme une fois exclus, nous n'entendons pourtant pas nier l'embarras du gouvernement en présence d'un projet comme celui de M. Alessio, fût-il même déposé aux Chambres par un grand nombre de députés ou par le gouvernement même, forcé par l'opinion publique. Nous ajoutons qu'il serait imprudent de la part de n'importe quel ministère de présenter un tel projet, avant que l'opinion publique y fût préparée. Cependant nous n'arrivons pas à cette conclusion de M. Papa (n. VII, p. 374) : " ces réformes peuvent s'effectuer „,

seulement, " en des moments exceptionnels, au lendemain d'une révolution; quand les esprits sont surexcités, préparés aux changements, disposés à subir les violences par crainte de maux plus grands, ou ouverts à l'espoir de choses meilleures. Mais, à une époque de tranquillité, elles sont dangereuses pour les États „.

Distinguons : 1° le danger pour le ministère n'est pas celui de l'État; 2° le ministère qui s'expose volontairement au danger n'est pas un ministère qui s'y expose contraint par l'opinion publique; 3° enfin, le fait de vivre au jour le jour en recourant à toutes sortes d'expédients n'est pas un système rationnel, normal et régulier.

Et certes, on n'arriverait pas à un tel système avec la proposition de M. Papa (n. IX, p. 379), de donner plutôt " quelques satisfactions aux catholiques „ le jour où, en exécution de l'article 18 de la loi des garanties, on " procéderait à la réforme de la propriété ecclésiastique „. Les catholiques, ou pour être plus exacts, les cléricaux, ont déjà reçu trop de satisfactions, et leur en donner une nouvelle ne produirait d'autre effet que de les enhardir contre l'État italien, au lieu de les rapprocher de lui.

GUSTAVE FRÉDÉRIX

ET

“ Trente Ans de Critique „

PAR

MAURICE VAUTHIER

Professeur à l'Université de Bruxelles

Il eût été infiniment regrettable pour l'honneur des lettres belges — et pour le plaisir des délicats — que l'oubli s'emparât entièrement de l'œuvre de Gustave Frédéric. Tel est pourtant le destin qui menaçait ce charmant et original esprit, si des mains pieusement habiles n'eussent pris soin de recueillir et de rassembler un certain nombre de pages, choisies dans une production ininterrompue de trente années. Les deux volumes qui nous sont offerts sous ce titre : *Trente Ans de critique* (1), et pour lesquels M. Emile Deschanel a écrit une préface amicale, donnent une fidèle image du maître disparu. Le premier volume est consacré à la critique littéraire proprement dite; le second renferme des articles de critique dramatique. Ce n'est pas toute son œuvre évidemment, et ses lecteurs d'autrefois regretteront plus d'une étude qui, au moment même où ils en goûtèrent le charme, leur semblait tout à fait digne de durer. Mais on comprend trop bien que

(1) GUSTAVE FRÉDÉRIX, *Trente Ans de critique*, avec une préface de M. ÉMILE DESCHANEL. — Tome I^{er} : *Études littéraires*. — Tome II : *Chroniques dramatiques*. Paris, J. Hetzel et C^{ie}, et Bruxelles, J. Lebègue et C^{ie}, 1900.

des sacrifices étaient nécessaires. Le choix opéré par les éditeurs a ce très grand mérite de nous montrer les phases successives et les aspects multiples du talent de Gustave Frédéric. C'est la littérature française durant une bonne partie du XIX^e siècle que l'on passe en revue avec lui. Mais c'est lui surtout qui intéresse; c'est sa physionomie si tranchée, c'est son intelligence vive, pénétrante, railleuse, extraordinairement avertie et riche en saillies soudaines, qui se dégagent de ces articles et de ces feuilletons, et qui persistent dans le souvenir.

Sans aucun doute, les jugements de Frédéric sur Lamartine et sur Victor Hugo, sur Balzac et sur Michelet, sur Renan et sur Taine, sur Alphonse Daudet et sur Émile Zola ont beaucoup de prix. Ils se distinguent toujours par la finesse et la solidité. Et quand il nous parle du théâtre, sa compétence est, s'il se peut, encore supérieure. Qu'il s'agisse d'Alexandre Dumas, d'Émile Augier, de Pailleron ou du " théâtre libre „, sa critique a vite fait de discerner tout ce qu'un drame ou une comédie peut mêler de sentiments factices et de paroles sonores à des émotions vraies ou à de fécondes hardiesses. Mais, chez ce juge scrupuleux et sincère, ce ne sont point les sentences - quelque équitables qu'elles soient — qui doivent avant tout exciter l'attention. En matière de littérature, et notamment en matière de littérature contemporaine, toute décision est forcément provisoire, sujette à révision. Ce qui, en revanche, est d'un intérêt permanent, c'est de constater la réaction d'une sensibilité particulière au contact d'une œuvre d'art. Étudier sur soi-même les causes et les circonstances d'une réaction de ce genre, chercher loyalement à se rendre compte de la sympathie ou de l'aversion qu'on éprouve — ce n'est pas sans doute faire de la " science „, c'est s'exposer au reproche de verser dans un facile " impressionnisme „; mais, après tout, c'est peut-être encore le moyen le moins trompeur de prendre exactement la mesure d'un roman ou d'un drame. Cette méthode était pour l'ordinaire celle de Sainte-Beuve, dont Frédéric fut certainement le disciple, et Sainte-Beuve ne s'en est pas mal trouvé. Evidemment, elle n'est pas la seule qui puisse ou doive être appliquée. Et nul ne songerait à y recourir dans la critique des Hymnes Védiques ou du poème des *Nibelungen*. Mais elle est

plus que suffisante, elle est recommandable pour l'appréciation d'œuvres contemporaines et qui aspirent précisément à surprendre l'imagination des auditeurs et des lecteurs.

Nous relevons ici la marque et le trait qui donnent à Frédéric une physionomie bien distincte parmi les critiques français de notre temps. Ceux-ci, pour la plupart, dogmatisent et professent volontiers. Que de théories générales et de déductions ingénieuses à propos d'une comédie! Quelle gravité dans la dissection d'un vaudeville! C'est un peu trop souvent l'exercice d'une mission et d'un sacerdoce. Après tout, quand Émile Augier, Alexandre Dumas, Henri Becque, Meilhac et Halévy faisaient jouer une de leurs pièces, ils la destinaient au public et non pas à des littérateurs, et qui font profession de l'être. Et l'opinion d'un spécialiste rempli d'érudition a certainement du poids. Mais nous, parcelles de ce public, perdus dans la foule anonyme de ceux-là qui s'attendrissent ou qui sourient, ne serions-nous pas heureux et vraiment charmés de rencontrer un homme qui ne fût pas un éloquent docteur, qui fût simplement un honnête homme, au sens où le xvii^e siècle entendait cette expression, qui, de plus, fût doué au suprême degré de ce que Pascal appelait " l'esprit de finesse „ et dont le goût mieux informé et plus en éveil que le nôtre, nous fût, par son frémissement même, un garant assuré de la valeur d'une œuvre d'art et de sa signification réelle?

Gustave Frédéric fut un de ces hommes. Son esprit, extrêmement libre, aimait avant tout le naturel, la vérité, la vie, la sincérité. Il avait en horreur le dogmatisme et l'emphase. Le " doctrinarisme „ lui était peu sympathique. Et par doctrinarisme, entendez surtout, non pas une foi politique déterminée, mais une certaine complaisance à voir les choses " de haut „ — de beaucoup trop haut — et à laisser tomber de ces sommets altiers quelques aphorismes solennels. Je crains fort qu'il ne rendit pas une suffisante justice au talent de Guizot. Mais avouez que le petit croquis malicieux qui va suivre est d'une ironie bien sagace :

M. Guizot semble avoir pris possession du xix^e siècle quand il a intitulé le récit de sa destinée politique, de ses luttes et de son pouvoir : *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps. Mon temps, ma cause, mon parti*, M. Guizot a usé de bonne heure de ces appellations exclusives et

de ces formules impérieuses. Il s'est déclaré lui-même le maître et le seul occupant de tout ce qu'il a touché. Cette confiance, cette sérénité, pour employer une de ses expressions favorites, a été, dès ses débuts, la marque de son esprit et la règle de sa conduite. Il est certain qu'il a tenu une grande place dans ce siècle, qui est le nôtre, et qui n'est pas seulement le sien.

N'est-ce pas que " ce siècle qui est le nôtre, et qui n'est pas seulement le sien „, est délicieux ? On se doute déjà que, chez Frédérix, l'artiste souffrait du doctrinarisme plus encore que le penseur. Ayant à parler de la manière d'écrire de ce même Guizot, voici comment il s'exprime :

L'éloquence de M. Guizot n'a eu que des admirateurs. Son talent d'écrivain n'a pas obtenu la même fortune. C'est M. Schérer qui a dit ce mot qu'on citait hier : " M. Guizot est le premier des écrivains qui ne savent pas le français. „ Le mot est sévère ; malheureusement, M. Schérer l'a appuyé d'exemples piquants. Il est vrai que nous devons à M. Guizot ce style doctrinaire, plein d'*éléments*, de *rappports* et de *bases*, qui n'a que de l'apparat et nulle précision. Lui, du moins, il apporte de l'élevation et du mouvement dans cette langue encombrée de termes généraux et d'expressions impropres. Mais son école nous a dotés d'un jargon parlementaire qui est vraiment effroyable.

Ces doctrinaires majestueux appartiennent à l'histoire. Ceux d'aujourd'hui, s'il en existe, ont renoncé aux *rappports* et aux *bases*. Et n'avons-nous pas entendu un des derniers doctrinaires politiques, et non le moins illustre, M. Jules Bara, nous entretenir à maintes reprises des principes qui lui paraissaient éternels, avec une jovialité entraînante ?

La prédilection de Frédérix pour les hommes qui ne sont point gourmés dans leur façon d'être, ni surtout dans leur tour d'esprit, ne se marque nulle part avec plus d'agrément que dans ce portrait de Van Praet.

M. Van Praet, qui a été un homme considérable, à l'ancienne mode, a été aussi un causeur charmant, d'ancien régime. Il causait presque à voix basse, ne se livrait pas dans des groupes nombreux, n'avait pas le mot sonore, l'effet à la ronde. Rien de tout cela ne convenait à son rôle discret, à sa distinction, à sa modestie. Il était inépuisable en jolies anecdotes, qu'il disait sans y appuyer, avec un certain tour du XVIII^e siècle, que M. de

Talleyrand avait si bien, dont M. Thiers avait hérité quelque peu. Anecdotes politiques, anecdotes littéraires et même galantes anecdotes de la société polie, dont nous ne voyons plus guère que des vestiges, il en avait un répertoire de choix, qu'il faisait valoir, avec une malice sérieuse parfois, et parfois aussi avec un bon rire franc. Quand il vous avait régala ainsi, et qu'on prenait congé de lui, il retrouvait son air froid, à la façon anglaise, pour les saluts et les formules de politesse.

Frédérix était homme du monde. Il l'était même infiniment. Ce n'était pas une mauvaise préparation pour juger d'un sage à la façon de M. Van Praet. Ce n'était pas non plus un désavantage pour s'expliquer avec justesse et compétence sur la comédie moderne. Il eut la bonne fortune d'être témoin de l'une des évolutions les plus intéressantes de l'art dramatique français. L'avenir nous dira la place qu'il conviendra d'accorder définitivement au théâtre d'Émile Augier et, plus encore, à celui d'Alexandre Dumas. Le métal de leurs œuvres sera peut-être jugé plus fragile qu'il ne semblait à leurs contemporains. Mais on ne leur refusera pas le mérite d'avoir transporté sur la scène des " questions ,, nouvelles, des " problèmes ,, puisqu'il faut les appeler par leur nom, des " cas de conscience ,, et, par suite, d'avoir contraint leurs auditeurs à réfléchir quelque peu sur les mystères de la destinée humaine.

Les " droits ,, et les " devoirs ,, de l'homme et de la femme, — principalement de la femme, — prirent possession du théâtre. Oh! sans doute! les étrangers allèrent plus avant dans cette voie, et l'amère inquiétude d'Ibsen nous a proposé des énigmes d'une portée bien plus générale et tout autrement tragiques. Les héros et les héroïnes de Dumas fils appartiennent à un monde qui nous paraît un peu factice, et les situations où ils se débattent ont toujours quelque chose de conventionnel et de prémédité. Pourtant, à travers leurs mots agressifs et leur verve intarissable, on devine chez eux une conscience qui palpète. Ils aperçoivent, ou, pour mieux dire, ils soupçonnent l'existence de lois obscures et profondes qui rattachent à certains faits des conséquences déterminées, et dont l'application, souvent incertaine, est pour nous une source d'angoisses et de tourments. Du moins, si leur clairvoyance ne va pas jusque là, c'est la nôtre qui, à l'occasion de leurs actes,

et grâce au légitime artifice du dramaturge, a fini par s'éveiller. Alexandre Dumas fils fut assurément l'auteur que Frédéric étudia avec le plus de soin et auquel, tout autant par goût que par les nécessités du feuilleton, il revint avec le plus d'insistance. Le second volume de *Trente Ans de critique* ne contient pas moins de neuf articles à son sujet — et datant des époques les plus diverses. Malgré d'inévitables et justes réserves, c'est la sympathie qui domine tout naturellement, et aussi la plus franche admiration. A propos des *Idées de M^{me} Aubray*, il s'est laissé séduire par la généreuse témérité des doctrines recommandées par l'écrivain :

Ce que l'auteur a voulu prouver encore, c'est que dans un temps de crises et d'accommodements, la moyenne de la vertu ne suffit pas. Ce n'est pas avec de petites institutions charitables et de bons sentiments mesurés que nous répandrons partout l'air pur et la lumière. Ce qui nous manque, c'est la folie du bien. Nous sommes trop sages et nous obéissons trop aux règlements du monde et aux avertissements de l'intérêt. Il y a une générosité comme il faut et une bonté distinguée que nous ne dépassons pas. Soulagement efficace pour les épidermes. Mais c'est le dedans qu'il faut guérir, et on n'atteint les âmes malades qu'avec des remèdes héroïques. Ayons donc l'héroïsme de M^{me} Aubray, n'ayons point de garde-fous à nos tendresses, soyons trop bons pour que les autres le puissent devenir assez. Voilà ce que M. Dumas fils recommande ; il veut le plus pour obtenir le moins ; qu'on en rabatte ce qu'on voudra, il ne se dégage pas moins de cette œuvre une influence saine, un parfum doux, un souffle fortifiant.

Frédéric écrivait ces lignes en 1867. S'il pressentait la force communicative de la " religion de la pitié ", n'allez pas en conclure qu'il fut prompt aux entraînements. Ce n'était pas sèche-resse de cœur. Non ; mais il avait l'oreille fine, et son auscultation lui révélait promptement le creux d'un sentiment ou d'un caractère. Il est difficile de s'exprimer avec plus de narquoise ironie qu'il ne le fit, en 1876, à propos de l'*Étrangère* :

On a remarqué, en effet, que dans cette *Étrangère* si audacieuse, presque tous les personnages sont d'une chasteté obstinée et complète. Mistress Clarkson, d'abord, s'intitule la " vierge du mal " ; elle a beaucoup reçu et n'a jamais rien donné ; elle a circulé au milieu des aven-

tures, des marchés, des campagnes amoureuses, sans y laisser la moindre parcelle de son capital d'innocence. La duchesse de Septmonts et le compagnon de son enfance, Gérard, ces deux amants si exaltés, repoussent comme une souillure l'idée de s'appartenir véritablement. En outre, la duchesse prend bien soin de nous avertir qu'elle est aussi peu mariée que possible, et Gérard donne des renseignements circonstanciés sur son existence cénobitique. M. Clarkson, lui, n'est pas moins austère, tellement ses affaires l'occupent, et le Dr Rémonin n'est pas moins pur, tellement la science lui suffit. Enfin, c'est une collection de personnages séraphiques ; ils ne touchent à la terre que pour en savoir les excitations, les ardeurs, les cynismes ; mais eux, ils s'abstiennent tranquillement de ces faiblesses sur lesquelles ils s'expriment avec tant d'abondance.

Quand on prise avant tout une parfaite simplicité, on a le droit d'opposer quelque résistance au style dramatique de Dumas fils. Dès 1863, et à propos du *Fils naturel*, Frédéric marque ses hésitations, ses réserves :

Oui, il y a un peu de dureté dans cette manière savante d'Alexandre Dumas fils ; un peu de dureté se mêle à tous ses rares mérites, mais la vie est à ce prix, la vie, don puissant et qui s'impose à ceux mêmes qui ne peuvent le reconnaître et l'analyser. Si je suis à ce point favorable aux bonnes fortunes de ce talent nerveux et sûr, je ne méconnais pas ses côtés un peu forcés et tourmentés. L'art s'accuse toujours dans ces brusqueries piquantes de la conversation. La naïveté et la facilité, sorte de jeunesse éternelle pour les œuvres inspirées et spontanées, n'apparaissent jamais dans ces compositions laborieuses. On y sent les efforts et les ressources d'un esprit curieux, pénétrant, vigoureux, qui veut sans cesse nous tenir en haleine et nous faire sentir l'aiguillon.

Tout ceci est admirablement dit, — encore qu'un peu trop visiblement imité de la manière de Sainte-Beuve. N'oublions pas que Frédéric fut avant tout un artiste, infiniment curieux de tout ce qui regarde l'art d'écrire. Prosateur excellent et plein d'animation (les extraits que nous avons reproduits le démontrent amplement), il savait fort bien qu'une façon nouvelle de parler — lorsqu'elle est originale et vraiment naturelle — est l'indice d'une nouvelle manière de sentir, et qu'il y aurait une étrange intolérance à vouloir poser des limites à la force créatrice de l'âme humaine. Il rendit pleine justice au naturalisme de Zola et à l'impressionnisme de Daudet, et l'on nous permettra de citer, à

propos du style de *Sapho*, quelques lignes que l'on peut considérer comme un modèle de pénétration ingénieuse :

Le style de M. Daudet prêterait à bien des remarques, car il ne se prive de rien, pourvu qu'il vous donne une impression sûre. La phrase n'a pas de verbe, elle est pleine d'incidentes, elle est hachée d'ellipses, elle met sans cesse la narration à l'imparfait, elle a les licences les plus diverses, avec des procédés qui reviennent nécessairement. Les sentiments y sont présentés d'ordinaire par des aspects pittoresques. Tout fait relief, couleur, tableau dans ce style-là. Nous ne conseillerons à personne d'en user. La correction, le génie de la langue se tirent comme ils peuvent de cette manière brillante, haletante, où la sensation nerveuse est augmentée par chaque mot. Mais cet art fébrile produit précisément ce qu'il veut produire, une vision saisissante des choses et des gens.

On trouverait, dans ces deux volumes, quantité de jugements littéraires, d'une sobriété aussi incisive. Certains lecteurs seront peut-être d'avis que la critique de Frédéric manqua parfois d'indulgence à l'égard des écrivains de notre pays. Nous tenons que les susceptibilités du patriotisme n'ont rien à voir en ces matières et que les appréciations d'un juge aussi expérimenté ont d'autant plus de prix qu'elles sont mieux affranchies de toute banale complaisance. Cela ne veut pas dire que nous devons souscrire sans restrictions aux opinions de Frédéric. En fait de style, il aimait le contour net et précis. La couleur le touchait beaucoup moins, et nos écrivains belges, qui se sentaient de race flamande et qui désiraient qu'on ne s'y trompât point, se montraient ardemment ou délicatement coloristes. Certaines dissidences étaient inévitables :

M. Emile Verhaeren est un poète qui s'est appliqué à reproduire la peinture grasse, les plantureuses réalités des vieux maîtres flamands. Il est de ces écrivains qui se piquent avant tout d'être peintres. Le premier malheur des écrivains qui veulent trop peindre, c'est qu'ils n'écrivent plus assez. Ils cherchent peut-être des empâtements et des couleurs ; mais évidemment ils ne trouvent pas des phrases nettes et des mots justes...

M. Georges Eeckhoud est aussi de ceux qui veulent montrer toutes les couleurs, accuser tous les reliefs, faire entendre tous les sons. Il n'y parviendra pas, et personne n'y est jamais parvenu.

C'est une question. Frédéric était de Liège, ne l'oublions pas, et, ne pouvant revendiquer le titre de Flamand, peut-être ne voyait-il pas assez qu'une âme de poète peut véritablement être obsédée par le désir d'exprimer l'émotion mélancolique ou joyeuse que lui cause la douceur d'une nuance ou la splendeur d'un ton. Du reste, il avait le goût trop sûr pour ne point se féliciter de cette éclosion de talents nouveaux. Il signalait leurs œuvres avec insistance, et s'il prémunissait ses compatriotes contre une tendance ingénue à faire des gestes hiératiques, sa verve railleuse demeurait au fond tout amicale.

Ils (les " Jeune-Belgique " de 1883) ont l'intention de doter la Belgique d'un art nouveau, d'une littérature très forte et très raffinée. Et ils font leurs programmes dans des réunions, qui sont des " combats ", avec des acclamations, qui sont des " menaces ", avec des paroles héroïques et apocalyptiques, qui font un peu sourire, puisqu'il n'y a plus de Bastille classique à détruire, ni de religion littéraire à fonder... On peut avoir des recherches de style, sans les considérer comme une " profession sacrée ".

Quelques-uns de ses articles, et qui datent des dernières années de sa vie, témoignent de la vive et profonde impression qu'il ressentit à la lecture des œuvres de M. Maurice Maeterlinck. Non pas que sa sympathie très sincère revêtit jamais la forme d'un enthousiasme déréglé. Pour goûter le charme de la *Princesse Maleine*, il n'est pas indispensable de faire de son auteur un émule de Shakespeare. Ce n'est pas à Frédéric que l'on reprochera jamais d'avoir manié le pavé de l'ours. Il est probable que les admirateurs farouches de M. Maeterlinck firent un grief au critique de son manque de ferveur. Eurent-ils tort, eurent-ils raison? Il est sans doute un peu trop tôt pour sentir nettement ce que le génie de l'écrivain gantois apporta de frissons indéfinissables et exquis à la poésie du XIX^e siècle. Mais convenez que cette appréciation du procédé littéraire de M. Maeterlinck, où tant de grâce fraîche s'unit à un artifice visible, est vraiment d'un maître :

Et c'est le rare et le neuf du drame de M. Maeterlinck, que personne n'y vive et ne s'y dévoile et que, cependant, des effets saisissants y soient obtenus par des mots décisifs, par des traits d'étrange délicatesse ou de tragique familier. Figurez-vous un dessin d'enfant, sans perspective, sans

profondeur, sans vérité, exécuté par un artiste très raffiné, et vous aurez les scènes principales de la *Princesse Maleine*.

Ainsi, pour exprimer l'horreur de la guerre, on nous montre Maleine et sa nourrice regardant, de la tour où elles sont enfermées, tout le pays, et voici ce qu'elles se disent, la nourrice répétant à son tour les trois phrases de sa maîtresse : « Il n'y a plus de maisons le long des routes ! — Il n'y a plus de clochers dans la campagne ! — Il n'y a plus de moulins dans les prairies ! — » Ce n'est pas vrai, car il n'y a pas de guerre qui détruise en quelques jours toutes les maisons, tous les clochers, tous les moulins. Mais l'impression est produite, par ces phrases courtes, tombantes. Le dessin d'enfant, avec ces trois simples traits, vigoureusement, artistement tracés, est d'un relief dramatique... M. Maurice Maeterlinck a écrit, avec une délicatesse très curieuse, avec les finesses et les sûretés de ce temps-ci, un poème dramatique primitif. Par la netteté du style, par la fraîcheur ou l'étrangeté des images, par le choix des petits détails pittoresques ou émouvants, tous très suggestifs, la *Princesse Maleine* est une œuvre originale. Originale, malgré le factice de sa naïveté ; charmante, malgré l'insistance de ses procédés ; forte, malgré la pâleur anémique de ses personnages. C'est un drame artificiel, avec des situations à peine accusées qui font frémir, et avec des mots à peine expliqués qui font rêver.

Voilà quelques lignes qui attestent un esprit facilement accessible aux choses de la poésie. Frédéric a, du reste, fort bien parlé de Lamartine, de Victor Hugo, de beaucoup d'autres. Ce n'est pas faire tort à sa mémoire que d'oser trouver que son talent avait tout son agrément, tout son imprévu, toute sa verve malicieuse dans l'appréciation des œuvres qui se proposent d'être une image de la vie. Son expérience personnelle le servait. On ne se le représentera pas comme un cénobite, confiné dans sa cellule — et l'on aura raison. Il avait constaté et compris bien des choses et démêlé des sentiments divers. Il était, à ses heures, un moraliste perspicace. Ses écrits en fournissent maints témoignages, d'une ironie aiguisée et charmante. Quand il parle des femmes, c'est avec sympathie et en homme d'excellente compagnie ; mais, enfin, il les connaissait :

Les femmes sont extrêmes en tout, a dit La Bruyère, et ce jugement est toujours vrai. Elles sont extrêmes surtout dans la lutte. Comme leurs impressions sont très mobiles et qu'elles savent bien qu'un rien peut les changer, quand elles se sentent menacées dans leur opinion, elles l'exa-

gèrent, cette opinion, elles la forcent, elles s'y attachent pour se persuader fermement qu'elles y tiennent. Qu'elles soient menacées par leurs propres entraînements ou par les observations qu'on leur adresse, il n'importe. Elles ont besoin d'atteindre le faux pour croire qu'elles sont dans le vrai. Quand elles ont la mesure, elles s'imaginent qu'elles ne peuvent plus avoir la sincérité. C'est en forçant le ton qu'elles se prouvent que leur sentiment est naturel. Elles dépassent le but pour se montrer à elles-mêmes qu'elles l'ont touché.

C'est adroitement analysé. Il ne se fâche nullement contre ces exagérations féminines. Peut-être même y trouve-t-il une piquante excitation. Mais il n'en est point la dupe. Du reste, il ne s'en laissait jamais accroire. Cet homme, aux allures sceptiques et détachées, avait pour le naturel et la vérité — dans l'art comme dans la vie — un culte intransigeant. Le maniérisme dans le style l'impatientait, et plus encore, s'il est possible, le précieux et le faux sublime dans le sentiment. Il lui est arrivé de s'exprimer un jour là-dessus avec une franchise pleine de saveur :

Il y a, en amour, un dernier et complet abandon, qu'on considère comme une sorte de récompense, comme un couronnement de l'édifiée, comme un dernier terme qu'on ne peut atteindre qu'après avoir subi toutes les épreuves préparatoires qui répondent de notre éternelle décision. C'est bien imaginé. Mais il n'en est pas moins vrai que cette prétendue récompense est simplement pour l'amour ce que les mots sont pour l'intelligence : le moyen de fixer un sentiment, le moyen de l'exprimer, le moyen de le rendre définitif et réel.

Nous espérons avoir montré, par ces quelques citations, que ces deux volumes touchent à une infinité de sujets et qu'ils abondent en observations justes, spirituelles et quelquefois profondes. Ils seront, pour les lettrés, une véritable bonne fortune et l'on comprend, en les lisant, que la plupart des écrivains français — et les plus accomplis — aient attaché un prix extrême aux jugements du critique de l'*Indépendance belge*. Il est difficile d'avoir plus de finesse que n'en avait Gustave Frédéric, plus de mesure et un goût plus sensible. Si c'est bien à cette réunion de qualités que l'on a coutume d'appliquer la dénomination d' " atticisme „, ce sera sans doute le mot que l'on emploiera le plus volontiers quand on parlera de lui.

ESCALES D'ADRIATIQUE ⁽¹⁾

PAR

LUCIEN JOTTRAND

Corfou, 8 septembre.

Par delà le faubourg de Kastradis et les bastides d'Anémomylos éparses dans leurs jardins potagers, le palais d'été s'enfouit au flanc du mont d'Analipsis dans les ombrages de son parc tranquille.

L'air y sent la framboise, la résine et le miel; un bourdonnement continu d'abeilles et de mouches tremble dans l'étouffante chaleur sur les champs de roses où les cigales frissonnent avec frénésie.

On ne le soigne guère ce parc silencieux; la liberté qu'on laisse à sa végétation lui donne un aspect d'abandon plein de charme. Tout y pousse à l'aventure, les plantes grimpantes embroussaillent les massifs d'eucalyptus et de palmiers; des yucas énormes s'empêtrent dans les herbes à côté de monstrueux aloès; les amandiers, les citronniers, les orangers, les paulownias s'emmêlent sous des façons de lianes qui, par dessus les chemins, enchevêtrent leurs tiges flottantes et laissent pendre leurs guirlandes; des bouquets d'oliviers obombrent à peine les hauts foin d'où leurs pieds gris émergent et dans l'atmosphère éclatante, les cyprès pointent leurs quenouilles veloutées, d'un seul ton, presque noires sur l'implacable azur.

(1) Voir nos fascicules de novembre 1900 et février 1901.

Vraiment très silencieux ce domaine, où sans doute le roi ne vient plus, — car les chemins seraient sablés, les buissons émondés, les pelouses qui penchent aux coteaux soigneusement tondues et toute la nature, dont la guise vaut mieux que la nôtre, comme châtrée. Libre, elle s'arrange avec une grâce qui nous est inconnue ; elle apparaît admirable dans son exubérante fantaisie, prodigue de ses richesses et vraiment agréable à ceux qui ne la voient point sans regrets déguisée, fardée, amoindrie par l'art impie des jardiniers ; nous lui enlevons toujours quelque chose d'elle-même quand nous prétendons la conduire et c'est l'aimer très impertinemment que de la vouloir forcer.

La villa est insignifiante ; on lui sait gré d'être modeste et de complaire aux fleurs innocentes qui de toutes parts l'envahissent au printemps, montent à ses balcons et jusqu'à ses corniches. Les Hauts-Commissaires britanniques l'habitèrent, et sans doute son parc leur doit d'avoir été jadis dessiné à l'anglaise. A présent, il retourne à la nature, sinon à la sauvagerie ; l'ordonnance étrangère disparaît peu à peu sous la végétation irrévérencieuse et luxuriante, qui aura bientôt fait du travestissement d'autrefois le plus charmant désordre et le plus agreste. Eh ! qui donc songerait à s'en plaindre ! Les souffles de vanille errant à l'entour des vieilles murailles, chères aux lézards, n'en sont pas moins doux, l'inlassable chanson des cigales moins allègre, ni l'espace éclatant au travers des lauriers-roses moins radieux. La vie champêtre qu'on a reprise, les travaux rustiques dont on entend les bruits paisibles dans le jardin potager proche l'antique demeure, cette simplicité familière revenue au domaine délaissé valent assurément tout le faste du monde et mieux que l'arrogance avec laquelle nous tentons d'ajouter à la nature ce que la liberté seule peut lui donner avec avantage. Voilà, m'a-t-il semblé, ce que murmurent aujourd'hui les eaux qui sourdent en secret au flanc du mont d'Analipsis, dans les jardins, du roi...

De la terrasse bordée de lierre d'où l'on découvre au loin la ville, l'Acropole et le Pantocrator roux dressé dans sa solitude sèche, on descend au rivage par des sentiers capricieux, sur une jonchée de feuilles mortes, de ces minces feuilles d'oliviers craquantes sous les pas comme les aiguilles de pins : au pied des falaises où

plus un souffle de brise ne tempère le chaud de l'heure méridienne, une pinède solitaire s'arrondit, enclose de roches, au bord d'une crique limpide.

L'atmosphère de cette retraite insoupçonnée est si lourde d'aromes, si cruellement aggravée par les feux du zénith que la surface miroitante du canal réfléchit, par la paroi rocheuse qui les reçoit et les garde, qu'on se laisse choir plutôt qu'on ne s'assied, de lassitude et d'accablement sur le tapis de luisantes aiguilles.

On demeure inerte à l'ombre illusoire des arbres; nul autre bruit que les mouches, les mouches toujours bourdonnantes, en rondes exaltées autour des plantes rôties, autour des cactus et des agaves géants qui, alignés en bordure au ras des flots, semblent suer leur suc amer au creux de leurs feuilles charnues; les hampes, dépouillées de fleurs, s'érigent énormes dans la chaleur tremblante; d'aucunes, déjà rompues et flétries, gisent sur le sol ou, plongeant dans l'eau pure, y affriandent les poissons rôdeurs. Des larmes de résine glissent aux troncs des pins où s'accroche en spirale l'escalade preste des lézards. De ces fines et jolies bêtes nous regardent, immobiles, aplaties contre le bois, curieuses, attentives et prêtes à la fuite agile. Et comme nous ne bougeons point, voici revenir celles que notre arrivée dans ce lieu de paresse avait troublées et qui s'en vont reprendre leur sommeil et leur extase sur les pierres brûlantes.

De ce coin perdu de l'île, propice aux végétations monstrueuses, on n'aperçoit plus que la côte d'en face, la côte d'Épire reculée, reculée au delà du miroir des eaux, si lointaine dans l'ondulation des buées torrides, qu'elle en prend des aspects de choses irréelles, de montagnes imaginaires qu'un souffle de vent va dissiper soudain dans la lumière resplendissante.

* * *

De onze à trois heures, il faut faire la sieste. Personne ne bouge à ces moments-là, sinon dans les réduits ombreux où à force de toiles, de nattes, de volets, on obtient sans doute quelque fraîcheur.

Une solitude étourdissante d'ardeur et de clarté règne sur

l'Esplanade. Le sol n'a plus, à proprement parler, de couleur tant il est clair; le feuillage des arbres pend fané aux branches immobiles; les façades à persiennes vertes avivent l'éclat mat de leurs blancs et de leurs roses, et au-dessus de la ligne nette des toits, le ciel, l'in vraisemblable ciel d'Orient, dur, si uniment bleu qu'il en perd sa fluidité d'éther, semble peser sur le monde comme une chose solide qu'on rencontrerait à la traverse sans aller bien haut...

De ma fenêtre, je vois les monts chauves d'Épire, comme on verrait à travers les vapeurs d'un four quelque amoncellement titanésque de scories lilas; l'eau du détroit apparaît en lacet bleu par delà les cyprès du jardin royal, mais on perd la notion que c'est là un espace considérable qu'il faudrait franchir pour atteindre aux rocs déserts du continent.

Dans l'oppressante splendeur du midi, on croit entendre crépiter toutes ces choses rutilantes et sèches; et dans la stridulation perpétuelle des cigales qui vibrent, s'extériorise l'âme de ce pays de soleil.

* * *

« Sur cette terre croît un arbre que ne possède ni l'Asie, ni la grande île Dôrienne de Pelops. Nulle part il ne pousse plus vigoureusement que dans cette contrée : c'est l'olivier au pâle feuillage. »

SOPHOCLE. *Œdipe à Colonne.*

Pelleka est un tout petit village perché presque au faite de la chaîne montagneuse recourbée à l'ouest de l'île en grande vague de pierre, dans la menace éternelle d'une chute par dessus les collines, les vallons, la plaine fertile de Corfou, et dont le revers plonge à pic dans la mer Ionienne.

Il faut, pour y atteindre, traverser les campagnes, suivre les routes que nous avons vues de l'asile, blanches entre les haies de cactus et les vignes; gravir sous le couvert d'oliviers admirables les coteaux dont les champs de maïs dessinent des carrés fauves parmi la verdure fraîche des citronniers et des orangers.

Peu de monde sur les chemins à ces heures-ci, le soleil est encore trop haut.

De loin en loin, on croise un métayer assis sur son âne, précurseur des caravanes du soir et qui s'en retourne en chantonnant, brun sous le chapeau de paille à grandes ailes. Des femmes aussi, marchant pieds nus, belles, souples, d'un pas cadencé de déesse, avec la grâce altièrè que donne un beau corps sans entraves : poitrines fortes et fermes, hanches somptueuses qui ondulent, la tête haute sous le diadème de cheveux tressés (1) et le voile de lin, portant jarres ou paniers que des bras de statues soutiennent en gestes de canéphores...

Des vignes, plus rien que des vignes, puis des bosquets d'oliviers, des vergers où voisinent les figuiers difformes et les néfliers du Japon autour d'une fontaine jaillissant dans l'herbe haute.

Plus avant, un toit de ramée abrite une famille; une sorte de crèche avec un petit bœuf qui rumine, un ânon philosophe et un cheval libre broutant aux alentours; aussi des chèvres debout et qu'on dirait endormies, quelques dindons qui glougloutent à notre passage, et des porcs tachetés de noir, les " porcs aux dents blanches " d'Homère, vautrés et grognants dans la poussière. Tel est le tableau qui continuellement se répète, tableau d'un charme exquis, évoquant la vie des premiers âges, des époques pastorales, comme on la menait dans les herbages de Galilée au temps de Jésus et des apôtres.

Il ne pleut guère ici pendant la belle saison; les nuits sont aussi clémentes que le jour et plus douces, plus caressées de tiédeur et tout illuminées d'étoiles innombrables; aussi vit-on sous les arbres, sous la voûte infinie du vaste ciel. Les maisons de pierres ont leurs volets clos et paraissent abandonnées; les métayers sont aux champs et, de ci de là, l'on voit déjà des groupes affairés cueillant les premières grappes dans les vignes.

(1) «... Toutes portent en énorme bourrelet dressé au-dessus du front les chevelures de leurs ancêtres... Plus les tresses sont nombreuses, plus ancienne et vénérable est la famille de la femme ». — *Un hiver à Corfou*, par M. CHARLES RABOT. Tour du monde 1896.

Toujours nous montons sous les oliviers et, à mesure de notre ascension lente, les campagnes suburbaines s'étendent plus au large, s'espacent dans du bleu. Dans les olivettes, l'ombre reste lumineuse; toutes ces petites feuilles lancéolées la filtrent dans leurs bouquets, la chargent de reflets argentins, l'affinent, " l'empoussièrent ", l'embrument légèrement de vert pâli. C'est dans cette ombre-là que nous gravissons les lacets de la route, au pas, rafraîchis par une brise odoriférante qui, montant de la mer, a glané sur les vignes, sur les éteules et les vergers, des parfums de menthe et de raisin, une senteur sucrée qui garde la saveur du muscat...

Un loqueteux, portant peau de bique à l'épaule, nous tend une grappe aux grains petits, drus et embués; il vient de la cueillir dans le vignoble voisin et il nous offre le bien d'autrui avec une candeur souriante. Larcin sans conséquence, car les ceps plient sous l'abondance des fruits et les voyageurs sont rares passant à l'automne sur les routes de l'île. Ce bonhomme hirsute nous tend son offrande dans une poignée d'herbes aromatiques; aussi serrons-nous entre nos lèvres un raisin au goût inconnu, agréable plus qu'aucun autre et d'une fraîcheur doucement persistante.

Une fontaine au bord de la route, dans un quinconce d'oliviers séculaires, majestueux comme des chênes, noueux comme des tas de cordages emmêlés — et, puisant l'eau qu'elles déversent dans des amphores de terre, des femmes babillardes vêtues de jupes bleues et de voiles blancs. Attitudes admirables, gestes d'une noblesse auguste et naturelle, dans l'ombre des arbres, cela fait une note de couleurs pimpantes; et nous sentons au passage, se poser sur nous de longs regards veloutés et interrogateurs qui nous suivent de leur caresse jusqu'au tournant du chemin.

Nous continuons de monter vers un village qui doit se cacher là-haut parmi les arbres et les roches, mais dont nous ne découvrons rien encore. Comme toujours, les choses ont la couleur du sol, et le chaume des abris plantés dans les bosquets aux bords de la route, ne s'aperçoit pas de loin; nous voici tout à coup au milieu de gens, sous de nouveaux yeux sombres qui nous regardent : là, au-dessus du talus, derrière les cactus aux raquettes velues, des femmes filent la laine en causant à mi-voix, — et main-

tenant que nous sommes prévenus, nous découvrons des huttes bizarres où doivent se retirer aux heures du soir ces gens rassemblés en tribu. Ce sont même, à ce qu'on nous dit, les premières habitations de Pelleka.

On dirait un campement de nomades, car, sous la pâle feuillée, des bêtes de bât vont broutant en liberté, sans têtère ni longe.

Bientôt les maisons s'agglomèrent et il nous faut mettre pied à terre, la route carrossable n'allant pas plus haut.

Le village parsème les éboulements de la crête rocheuse; point de rues, les cassines, bâties au hasard des terrasses naturelles, semblent sortir les unes des autres; des sentiers raboteux les réunissent tant bien que mal; un seuil domine une cour dont la clôture s'appuie sur un toit voisin; et, par endroits, la montagne projette ses roches en surplomb des humbles demeures.

On ne se dérange point pour nous; les hommes assis aux portes basses fument et devisent en paix; quelques-uns nous saluent. Les femmes vaquent aux travaux domestiques, vont et viennent, entourées de marmaille; l'une rapporte d'une étable qu'on devine à des bêlements éplorés, une grande écuelle de lait; une autre traîne à bout de corde une chèvre noire avec son chevreau...

.
En route maintenant, aux heures du soir, redescendant sous les oliviers assombris.

Cette fois nous croisons la foule d'ânes, de chevaux et de chariots qui regagnent les métairies.

Tout cela passe dans des nuages de poussière : les hommes en culottes de toile bleue, bouffantes et plissées menu, en bas blancs dans des babouches de cuir à la poulaine. Une ceinture rouge leur ceint les reins et la chemise bâillant au vent de la course découvre des poitrines adustes et velues. Tous fument la cigarette, assis sur leur bête qui trotte, lui talonnant les flancs à coups pressés — et ceux qui s'en reviennent isolément chantent quelque antique chanson à la façon des gens de la campagne. Mêlés aux fillettes jolies, des gars aux cheveux bouclés, le col hâlé, " noirs comme peau de loup ou blancs comme le lait, blonds comme gerbes à la moisson, frais comme la feuillée au printemps ", gambadent derrière les ânes gris. Très amusants

ces bourriquets-là et parfois d'une bien drôle de robe : en voici un tout fauve, couleur d'écureuil, avec des balzanes blanches et des oreilles molles agitées à droite et à gauche d'un toupet de crins dressé en houppe de clown, — et sous les longs cils, de gros bons yeux résignés dans un cercle de poils clairs...

Puis viennent les femmes, les admirables filles aux profils délicieux, les jouvencelles dont la démarche hautaine fait onduler les hanches. Elles aussi portent la chemise bouffante sous une courte veste et des ceintures de laine qui enserrant leur taille ample et souple. A voir ces femmes dont on peut dire aussi qu'elles naquirent " des fontaines, des bois sacrés et des fleuves qui portent à la mer leurs ondes magnifiques „, on se demande s'il est vrai qu'elles soient de la race des " chères madames „ corfiotes, en toilettes banales, en prétentieux chapeaux et qui flirtent chaque soir sur l'Esplanade aux sons de la musique militaire. Est-il vrai que celles-ci soient du même sang que ces femmes en simples jupes de toile bleue, en voiles clairs et qui sont ainsi combien plus exquisés et belles ! Celles-là on les voit telles qu'elles sont, sans apprêt, avec seulement cette coquetterie naturelle innée chez la femme et si légitime, qui leur fait instinctivement pincer un pli du corsage ou rejeter sur la nuque le tissu transparent du voile. A l'exemple presque des tuniques et des palliums antiques, leur vêtement accuse avec toute sa grâce une taille qui plie, l'élan souple de la marche pieds nus ou dans de flexibles sandales, cette robustesse abondante sans lourdeur, qui est élégante sans être maigre, séduisante sans artifices et ravissante à l'extrême bien que paysanne. Comme la Vénus de Syracuse dont on a dit si justement qu'elle est " la parfaite expression de la beauté puissante, saine et simple „, elles incarnent toute la poésie de la caresse ; et comme la Vénus d'Athénée et Lampride, elles sont " divines, non pas parce qu'elles expriment une pensée, mais seulement parce qu'elles sont belles „...

Le soir descend de plus en plus ; les caravanes s'espacent, la poussière retombe... Ce sont des troupeaux de chèvres noires qui défilent maintenant, puis, dans leur sillage musqué, des troupeaux de dindons que de vieilles épirotés poussent devant elles en tournant le fuseau.

C'est l'heure du rêve ; les chauves-souris ont déjà repris au-dessus des vignes leurs cercles de chasse, vites et réguliers. Et comme toujours, nous nous taisons, saisis et émus par ce qui émane des champs, des bois, des routes et aussi des monts lointains d'Albanie qui, du rose-pivoine où ils resplendissent encore dans un poudroisement de soleil, vont sombrer dans la cendre-améthyste, à mesure que s'abimera dans la mer Ionienne, par delà notre île, l'astre au coucher serein.

C'est l'instant de grande coloration, le maximum d'intensité de toutes ces teintes vives que l'ardeur du plein jour noie d'aveuglante lumière. Les choses baignent dans une clarté adoucie qui harmonise toutes les nuances dans une gamme veloutée où l'or domine. Les vignes surtout sont d'un vert délicieux et les oliviers sous lesquels s'étirent des brumes perlées aux endroits qu'une source arrose, moutonnent sur les coteaux le faite encore poudré de lumière mourante.

La ville là-bas, l'Acropole sur sa roche, flambent dans un radieux incendie. Une façade rouge fait penser au temple de quelque divinité sanguinaire de l'ancienne Carthage, et plus haut, des façades roses, des façades jaunes et blanches prennent des tons de fleurs que l'ombre envahissante coupe de nuit colorée. Puis, tout à coup, voici que s'allume le phare fidèle au sommet de sa butte, comme si les flammes du couchant, vaincues par le crépuscule, y déposaient le feu sacré jusqu'à l'aube prochaine...

C'est maintenant que le travail s'active aux champs ; on porte l'eau dans des amphores de terre aux plantes altérées des jardins ; le levier des puits lentement monte et descend alimentant les navilles distribuées dans les cultures.

Cette heure infiniment calme, cette clarté assombrie mais douce, ces travaux champêtres auxquels on se livre sans hâte, ces soins quotidiens qui réveillent les bruits discrets de la vie coutumière autour des bastides, emplissent l'âme d'un recueillement ineffable et font naître dans le cœur le désir d'une existence égale, s'écoulant heureuse dans le plus clément pays du monde et sous le ciel le mieux fait pour se consteller à la nuit d'aussi radieuse sorte...

Nous faisons grand tapage dans les venelles où se presse déjà la cohue de chaque soir, et nos chevaux doivent, par

prudence, quitter leur trot sonore. L'obscurité s'éclabousse du reflet des lanternes et des torches; sur les croulées de fruits et les grands plats fumants de dates cuites et d'olives posés aux étalages devant des remparts de fromage mou gâché dans des feuilles vertes, ondulent des vagues de clarté rousse. Les marchands d'eau poussent toujours devant eux leurs charrettes aux branchages flétris, semblables à des îles flottantes livrées aux caprices des courants; on vend un peu partout, comme aux heures matinales, des volailles attachées par la patte, deux par deux. Dans des odeurs de bouc, de vin et d'huile, l'animation des rues va bientôt battre son plein; il n'y a de silence qu'au fond des sanctuaires, où les petites lampes suspendues devant les saintes icônes semblent des étoiles rouges prisonnières entre des chaînettes d'or.

Passant non loin du port, nous entendons la plainte dolente des felouques endormies côte à côte. Dans la nuit sereine, l'Épire farouche et mystérieuse, profile sur fond d'étoiles l'écran de ses montagnes et, vers l'Adriatique, le Pantocrator courbe sa corne nue au delà du golfe immobile et désert...

ERRATUM

Dans le dernier article de M. Jottrand, paru dans notre numéro de février, à la seconde page, 26^e ligne, il faut lire *pendant le cours de vingt siècles* au lieu de « vingt siècles auparavant ».

VARIÉTÉS

L'Église et l'Évolution

« L'histoire du progrès intellectuel, depuis quinze siècles, est faite presque tout entière de découvertes et d'idées contre lesquelles la théologie est entrée en lutte et auxquelles elle a, chaque fois, fini par devoir céder. »

C'est ce que rappelait M. le professeur L. Errera, avec force preuves à l'appui, dans une lettre publiée par la *Flandre libérale* du 7 décembre 1899. Actuellement, comme le montre cette lettre, c'est sur le terrain de l'évolution que l'Église catholique est près de subir sa défaite coutumière.

Déjà, les plus perspicaces parmi les catholiques se rallient au transformisme d'une façon plus ou moins explicite et vont jusqu'à admettre l'origine animale du corps du premier couple humain, tandis que les autorités ecclésiastiques — la Congrégation de l'Index et le Pape lui-même en tête — continuent encore la bataille, désormais perdue.

C'est ainsi que Léon XIII s'élevait de nouveau, il y a peu de jours, dans son *Chant séculaire*, daté du 31 décembre 1900, contre l'origine animale de l'homme :

*Auditis? effert impia conscius
Insanientis grex sapientiæ;
Brutæque naturæ supremum
Nūtitur asseruisse numen.*

*Nostræ supernam gentis originem
Fastidit excors : dissociabilem,
Umbras inanes mente captans,
Stirpem hominum pecudumque miscet.*

Ce qui veut dire :

« Vous l'entendez? Le troupeau pénétré de folle science profère des

paroles impies : il s'efforce d'affirmer la toute-puissance de la matière inerte.

» L'origine céleste de notre espèce, ces insensés la dédaignent : attachant leur esprit à des ombres vaines, ils assimilent les races incompatibles des hommes et des bêtes. »

Et comme on a pu croire à un certain moment que l'auteur de l'Encyclopédie *Rerum notarum* voulait faire de larges concessions à l'esprit moderne, il est intéressant de savoir que dans les questions de philosophie comme dans celles de science, il demeure irréductiblement attaché au passé. Citons à ce propos sa Lettre apostolique, peu connue, du 30 décembre 1892, où il réprime les velléités timidement novatrices de la Société de Jésus et lui interdit de s'écarter de l'enseignement traditionnel de saint Thomas et d'Aristote dans toutes les questions philosophiques de quelque importance. La grande raison n'est pas, comme on pourrait le supposer, le mérite intrinsèque qu'il attribue à cette doctrine, mais le fait qu'elle est la plus utile à la théologie : « *Cum Societas philosophiam Aristotelis tanquam theologiæ magis utilem amplexa sit, illi inhærendum omnino est... ut in rebus alicuius momenti ab Aristotele (eademque de causa a S. Thoma) non recedant, ex quo libera cuicumque non erit facultas, nisi in rebus parvi aut nullius momenti.* » C'est là une prescription formelle et éternelle relative au choix des doctrines : « *Præscripta Nostra... ab omnibus habeantur tanquam definita ac perpetua lex de doctrinarum delectu...* »

Bien que peu visibles du dehors, les déchirements intellectuels que de telles décisions produisent au sein de l'Église catholique sont profonds.

BIBLIOGRAPHIE

C^{te} GOBLET D'ALVIELLA : **La Représentation proportionnelle en Belgique.** *Histoire d'une réforme.* Bruxelles-Paris, 1900. 1 volume de 175 pages.

En retraçant les péripéties de cette réforme, le comte Goblet aurait pu ajouter : *Quorum pars magna fui*. Mais l'intérêt qu'il porte à la R. P. est trop connu en Belgique pour qu'il soit nécessaire que nous insistions sur ce côté, qui lui est personnel, de l'épisode politique en question. C'est de l'œuvre de M. Goblet, historien de la R. P., que nous dirons deux mots (1).

Dans une courte préface, il rappelle l'importance qu'il y a à suivre une idée, un système, une combinaison nouvelle, dans son passage de la puissance à l'acte. Terrible épreuve que celle de la pratique ! Épreuve unique s'il s'agit d'une institution sociale ou juridique, le temps des « lois naturelles », et des « constitutions de papier », semblant à jamais passé ! La R. P. n'est pas, il est vrai, une innovation dans le monde ; mais on est d'accord pour donner à l'expérience belge une portée capitale, sinon décisive. Jamais le régime majoritaire ne s'est vu porter un coup aussi redoutable. La lutte qu'il a soutenue ici le démontre suffisamment. Si M. Goblet avait assisté au Congrès de Droit comparé, tenu l'été dernier, à Paris, il aurait été, comme nous, frappé par la place que « l'expérience belge » occupait dans l'esprit, dans les préoccupations de tous les politiciens, de tous les juristes : c'était un des thèmes principaux de la section de Droit public, repris chaque jour aux séances plénières. M. Goblet se serait certes fait applaudir en plaçant des remarques aussi justes que celle-ci, à l'adresse des partisans irréductibles du régime majoritaire : « A la force de résistance dérivant de l'habitude, il y a lieu d'ajouter la pression de deux instincts ancestraux profondément enracinés : l'amour de la guerre, qui nous fait chercher, dans une élection, les émotions d'une bataille, et la passion du jeu, qui nous fait préférer à un partage équitable des mandats le tout ou rien des élections majoritaires. » Ne plus

(1) Nous avons eu le plaisir d'en rendre un compte détaillé dans la *Revue de Droit public* de Paris, 1900, 1^{er} semestre, p. 562, et 2^e semestre, p. 348.

pouvoir parler ni de batailles électorales, ni de l'enjeu de nos luttes politiques, quelle perte pour la rhétorique des orateurs de meeting !

Les neuf chapitres du livre ont paru : les deux premiers, dans la *Revue des Deux-Mondes*, les sept autres, dans la *Revue de Belgique*. Ils traitent de la théorie de la R. P. et de ses modes d'application ; ils racontent ensuite de façon vivante, tout en restant objective, les péripéties de la réforme en Belgique, depuis le jour où elle apparut monstrueuse aux parlementaires, comme le chameau de la fable, jusqu'au terme final, quand on osa faire un licou pour le... dromadaire (ne soyons pas plus précis que le bon La Fontaine : surtout lorsqu'il s'agit de combats pour le Droit, une bosse de plus ou de moins ne fait pas l'affaire !). Enfin, les dernières pages du livre nous révèlent les prévisions de l'auteur pour l'avenir de la R. P. en Belgique, et les amendements ou compléments qu'il voudrait voir apporter à un système qu'il approuve.

Ce qui nous frappe dans ce récit, si plein d'intérêt et d'enseignements pour nous, c'est l'influence des circonstances extrinsèques, parfois prépondérantes sur le sort d'un projet. Comme il revient souvent à la pensée ce mot profond de Guérard : « Les événements sont législateurs ! » Mais alors, que sont les Parlements ? Légishableurs, peut-être.

P. E.

La Collection des Classiques comparés, dirigée par M. le chanoine GUILLAUME et publiée par l'éditeur Desclée, vient de s'augmenter d'un volume d'*Odes* choisies d'Horace et d'un volume de *Proses* d'Adam de Saint-Victor.

Rappelons l'idée préconisée par M. Guillaume et mise en pratique dans la *Collection* par ses collaborateurs et par lui-même. Au lieu de présenter à l'élève des œuvres appartenant à la seule époque classique des littératures latine et grecque, il est plus intéressant, plus large et plus conforme en même temps à une sérieuse méthode scientifique d'étudier ces langues aux différentes époques de leur développement.

Ainsi, en même temps qu'on étudie les écrivains classiques de la Rome païenne, il est bon de savoir ce qu'est devenu le latin au Moyen Age, comme véhicule de la pensée chrétienne. Le chanoine Guillaume applique la méthode de comparaison ; cette méthode consiste à comparer deux à deux pour les idées et pour la forme les œuvres classiques et les œuvres chrétiennes qui permettent un rapprochement sérieux. Elle présente de réels avantages : elle fait penser, elle donne l'éveil à la réflexion, elle aide à ressentir plus profondément, à comprendre avec une plus grande exactitude les œuvres ainsi étudiées.

Il nous paraît cependant que la comparaison n'est qu'un cas restreint d'une méthode plus complète qui doit porter sur l'Évolution des genres littéraires et de leurs moyens d'expression.

En effet, la méthode de comparaison a ses dangers, surtout si on la restreint à l'analyse parallèle d'un écrit païen et d'un livre chrétien ; l'appréciation objective fait vite place à l'esprit de tendance ; et c'est un peu le reproche que nous adresserons à la *Collection des Classiques comparés*. M. le chanoine Guillaume et ses collaborateurs défendent dans leurs commentaires la supériorité morale des idées chrétiennes ; ils provoquent ainsi la contradiction, et tel maître pourra soutenir qu'il y a autant de grandeur dans la mort d'un stoïcien que dans celle d'un martyr, que le *Iustum ac tenacem propositi virum* d'Horace ou certaines idées de Sénèque, ou encore, en grec, les Maximes condensées par Arrien dans le *Manuel* et les *Entretiens* d'Epictète ne le cèdent en rien à la grandeur morale des pères de l'Église.

C'est pour éviter ce conflit au moins inutile et de nature plutôt politique que scientifique, que nous préfererions une absolue impartialité dans les livres de la *Collection*.

Quoi qu'il en soit, l'entreprise a sa noblesse et sa beauté.

A cause de la nouveauté de l'œuvre et aussi de l'absence d'une connaissance exacte du latin médiéval chez la plupart des professeurs, M. Guillaume a fait publier, en même temps que chacun des volumes destinés à l'élève, un livre du maître qui renferme la traduction des textes ainsi qu'un appareil critique étendu.

Jusqu'à présent ont paru en deux volumes une espèce d'Anthologie des Classiques païens et chrétiens, destinée aux classes de 4^e, 3^e et 2^e. Les écrivains chrétiens y ont une plus grande part, parce qu'il s'agit précisément de les faire connaître.

En outre, il existe un choix d'*Odes* d'Horace et de *Proses* d'Adam de Saint-Victor ; enfin, en grec, l'éloge funèbre de saint Basile, par Grégoire de Nazianze, en comparaison avec le Panégyrique d'Evagoras d'Isocrate.

Les difficultés matérielles n'ont pas été épargnées aux collaborateurs de la *Collection*. Ils ont dû souvent créer de toutes pièces leur commentaire ; ils ont dû parfois se former eux-mêmes en même temps qu'ils préparaient leurs éditions. Ils ont en somme bien fait, car à remettre toujours, on ne réalise rien, et il vaut mieux encore s'affirmer d'abord, même avec quelques imperfections. Malgré tout, il n'en est pas moins vrai qu'il y a dans ces volumes des choses tout à fait réussies et vraiment intéressantes. Et à côté de M. le chanoine Guillaume, l'âme inspiratrice de l'œuvre, nous devons les plus grands éloges à M. l'abbé Baelde qui a, lui, le don inné de la philologie, à la vaillance de M. Legrain, à MM. Conrotte et Sterpin ; ces deux derniers ont édité saint Grégoire et Isocrate avec une réelle science. M. le chanoine Guillaume, connu comme un ardent et solide polémiste, par ses préfaces et ses discussions, s'est révélé maître dans ses belles traductions à la fois littéraires et littérales des *Proses* d'Adam de Saint-Victor et des *Odes* d'Horace.

Nous ne nous étonnons pas de l'opposition qui a été faite à cette ten-

tative de rajeunissement de ces pauvres vieilles études latines et grecques par les partisans des programmes surannés et de l'enseignement formaliste qui les stérilisent. Nous saluons avec joie la réussite de l'entreprise, malgré les divergences d'idées qui existent d'abord entre le point de vue comparatif et apologétique pur, auquel se placent les auteurs, et le point de vue évolutif et historique que je crois seul légitime dans une semblable étude; et ensuite entre le rôle que M. Guillaume attribue encore aux études dites humanitaires, et celui que, d'après moi, elles doivent avoir : rôle qui devrait désormais être fortement restreint, comme je l'ai expliqué dans mon article sur le *préjugé des humanités*.

Février 1901.

GEORGES DWELSHAUVERS.

R. KLEEN : *Lois et usages de la Neutralité, d'après le Droit international conventionnel et coutumier des États civilisés. Tome II : Droits des Neutres. — Exécution et Répression.* Paris, Chevalier-Marescq, 1900. 758 pages.

Les magistrales études que M. Ernest Nys a publiées dans la *Revue de Droit international* ont attiré à nouveau l'attention sur la question de la neutralité, à laquelle les guerres du XIX^e siècle finissant n'ont donné — hélas! — que trop d'actualité. Le second volume de l'édition française de l'œuvre de M. Kleen, secrétaire de légation de Suède et Norvège et membre de l'Institut de Droit international, vient y apporter une importante contribution. Nous avons déjà eu occasion de parler du premier volume, ici même, il y a peu d'années (1) : il traitait « des principes fondamentaux et des devoirs des neutres ».

Le progrès du droit des gens se manifeste par un accroissement du droit des neutres, qu'accompagnent de corrélatives restrictions aux droits des belligérants. En même temps, ceux-ci se rendent un compte plus exact de leur propre intérêt, qui exige le respect de la neutralité comme l'exige l'intérêt des neutres eux-mêmes.

Une première conséquence à tirer de là, c'est que la neutralité doit pouvoir se défendre autant qu'elle doit être défendue : devoir et droit se confondent dans une identité réciproque. L'auteur n'insiste pas spécialement sur ce point, peut-être parce qu'en théorie cela n'est pas contesté. « D'entre tous les droits territoriaux neutres, l'inviolabilité du territoire de l'État fut le plus tôt et le plus facilement reconnue par la doctrine. Déjà au temps où elle était continuellement lésée par les belligérants, mais plus encore de nos jours, les publicistes en ont établi le principe péremptoirement, et ils n'en excusent pas les transgressions » (p. 16). C'est parfait. Mais le moyen d'assurer ce respect de la neutralité? Là gît la difficulté pour le neutre et l'intérêt pour lui de retrouver le plein exercice de sa souveraineté, afin que jamais sa neutralité — spontanée ou

(1) Voir *Revue de l'Université*, 3^e année, 1897-1898, pp 465 et suiv.

conventionnelle — ne lui puisse être opposée comme une interdiction de prendre toute mesure défensive nécessaire à cette neutralité.

M. Kleen divise ensuite l'étude des droits des neutres selon qu'ils s'exercent dans leur territoire (spécialement le droit d'asile), dans le territoire des belligérants (droits de légation et de protection) ou lorsqu'ils ont trait au commerce et à la navigation.

Quand il parle des moyens exécutifs et répressifs de la neutralité, l'auteur restreint son examen aux questions d'un caractère juridique : droit de visite, droit de prise. D'une façon générale, il se borne à dire : « Les moyens d'assurer respect et observation aux lois des neutres sont restés jusqu'ici très insuffisants, surtout dans les parties réglées par le droit international, et avant tout dans celles qui concernent la protection des droits des neutres » (p. 243). Et M. Kleen ajoute : « Les délits commis par les États les uns envers les autres ne peuvent être réprimés qu'en ayant recours à des pourparlers ou à un arbitrage, ou bien — en cas d'insuffisance des explications requises, d'échouement des négociations, d'inefficacité des protestations légitimes, et de refus d'un côté de corriger ou réparer la faute tandis que l'autre côté ne renonce pas à la satisfaction, — par des représailles ou autres mesures de contrainte relevant du droit de guerre » (p. 244) (1). Il faut reconnaître que c'est peu et qu'en somme « la conscience collective des Nations » ne semble pas encore parler assez haut, ou du moins ce qu'elle proclame n'a point encore le ton de commandement auquel toute obéissance est due. Pour toute règle, nous trouvons ici : *Aide-toi et le Droit des Gens t'aidera!*

La conclusion de l'ouvrage le dit d'ailleurs sans réticence. Quelque chose a été fait à La Haye, en 1899; bien plus reste à faire encore. Mais il faut mettre à l'actif de la Conférence, aussi bien que les règles acceptées, les principes discutés et préparés pour un accord futur, rendu par là possible et plus prochain. La nécessité de cette entente est hors de discussion. Malheureusement, la fin du siècle n'a pas été encourageante pour les internationalistes! En voici la dure expression chez M. Kleen lui-même : « Jamais les circonstances ne pouvaient être moins favorables à une réglementation entre les nations qui suppose la bonne foi, qu'à une époque de sensualisme cynique où le mot d'ordre est au culte de la force brutale et au dédain par conséquent du droit des gens » (p. 744).

L'ouvrage se termine par une table analytique des deux volumes.

P. E.

(1) Pouvons-nous nous permettre d'observer que le français de ce second volume ne vaut pas toujours celui du premier? Exemple : « Si des particuliers, sujets d'États neutres ou belligérants ou organes d'un belligérant, rompent les devoirs de la neutralité ou en violent les droits, le fait sera réprimé par le souverain de la juridiction, conformément à la loi et non contrairement au Droit des gens » (p. 243). L'idée devrait être mieux formulée.

CAMILLE GASPARD : *Essai de Chronologie pindarique*. Thèse de doctorat en philologie classique. Bruxelles, Lamertin, 1900, in-8°, 196 pages.

Pour observer sûrement dans sa croissance et admirer dans un plein épanouissement la merveilleuse fleur qui est l'œuvre d'un grand poète, un travail de classification s'impose. Il importe en effet de distinguer ce qui n'est que le produit d'un talent qui éclot timidement et ce qui est le fruit d'un génie qui s'affirme : aussi comprend-on que les plus grands philologues de l'Allemagne se soient appliqués, depuis un siècle, à classer dans un ordre chronologique les épinicies de Pindare ; œuvre d'autant plus vaste et plus ardue que jamais la pensée n'en était venue à ceux qui jusqu'alors avaient étudié le grand lyrique grec et qui avaient tous accepté la classification très factice d'Aristophane de Byzance, où l'œuvre du poète apparaissait comme un enchevêtrement inextricable d'odes sublimes et de poèmes inférieurs.

Parmi les nombreux travaux que l'érudition allemande produisit, la Chronologie de Boeckh fut pendant longtemps presque universellement suivie. Elle était cependant erronée, parce qu'elle reposait sur une fausse compréhension du calcul des Pythiades, comme l'expose très complètement M. Gaspar dans les excellentes pages qui servent d'introduction à son travail. Aussi, dans son édition de 1866 des *Pœta lyrici greci*, Théodore Bergk l'abandonna pour en revenir à la chronologie vraie, exemple qui fut imité, il y a quelques années, par MM. Fraccaroli et Bornemann. — M. Camille Gaspar s'est rallié au même système de computation des Pythiades.

Mais ce n'est pas en cela seulement que gît le mérite de l'auteur. Il a su tirer bon parti du papyrus grec d'Oxyrhynchus, récemment exhumé par MM. Grenfell et Hunt : les renseignements que lui a fournis cette heureuse découverte, combinés avec ceux, quelquefois inexacts, des scholiastes, lui ont permis de replacer les différentes Pythiques et Olympiques dans leur cadre historique.

En ce qui concerne les Isthmiques et les Néméennes, M. Gaspar a suppléé à l'insuffisance des documents de l'antiquité par une méthode rigoureuse et sûre, pour l'emploi de laquelle sa remarquable érudition et sa profonde connaissance des sources ne l'ont pas peu servi. La chronologie de ces deux livres d'épinicies ne peut être établie qu'« au moyen de » présomptions basées sur les affinités de style et de pensée qu'elles présentent avec celles des odes dont la date est certaine, sur les allusions qu'elles renferment aux événements contemporains, sur les renseignements indirects, mais souvent fort précieux épars dans les scholies, et, enfin, dans un petit nombre de cas, sur des considérations de métrique » (Introduction, p. 13.) — Cette méthode, qui rompt avec l'esprit du système cher aux philologues allemands, exige de la part de celui qui l'emploie une délicate précision dans le jugement et une clairvoyance dans l'interprétation des textes que nous nous plaisions à retrouver dans tout le travail que nous analysons.

Grâce à la rigueur de ce procédé, M. Gaspar a pu écrire une excellente *Chronologie de Pindare* qui, entre les heureuses trouvailles et les très intéressantes explications qu'elle renferme, replace chacune des odes du poète dans son milieu historique et, selon l'expression d'Alfred Croiset, « la met en relation directe et forcée avec les circonstances au milieu desquelles elle se produisit ».

F. D.

W. TENICHEFF : *Études critiques sur les connaissances et sur la psychologie.*

Paris, 1 vol. V. Giard et E. Brière, 1900.

La première étude sur les connaissances fait partie, ainsi que le dit l'auteur, d'un programme d'études ethnographiques relatives à la classe cultivée des populations urbaines russes. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'on n'en distingue pas fort bien la ligne directrice; une étude détachée d'un ensemble ne laisse pas d'être un peu décousue.

Dans un premier chapitre, M. Tenicheff nous parle de l'influence de l'éducation, de l'instruction, etc., sur la vie individuelle et sociale et cite quelques exemples d'acquisition de connaissances en insistant surtout sur la multiplicité des influences qui contribuent à les former. Il nous parle notamment du comtisme, de la loi des trois états et de la hiérarchie des sciences, ou bien encore des conclusions darwiniennes relatives à la lutte pour l'existence et la sélection naturelle et sexuelle. Il conclut lui-même, de la façon suivante, à la suite des exemples donnés :

« Les influences que nous subissons, résultats de l'expérience ou de la suggestion, après avoir été intérieurement transformées par nous-mêmes, provoquent un certain changement en nous, nous dotent de certains attributs généralement appelés *connaissances*... Le contingent des connaissances de l'homme, c'est son contenu intérieur utilisable à l'occasion (1). »

L'auteur nous prévient ensuite qu'il ne partage pas les théories philosophiques relatives aux lois de la raison et aux idées *a priori* — et à ce propos, il rompt une lance contre les « penseurs de cabinet » auxquels il en veut beaucoup.

Dans un second chapitre, il revient à son sujet propre, c'est-à-dire à l'étude des « vérités courantes et des conceptions sur le lien entre certaines causes et leurs effets » de la classe sociale dont il s'occupe. Après quelques observations sur la science et sur les milieux scientifiques — où nous signalerions des exagérations s'il ne s'agissait pas du monde intellectuel russe surtout (2) — l'auteur rappelle historiquement les grandes théories logiques sur la méthode des sciences et (3) constate la tendance

(1) Op. cit., p. 14.

(2) Op. cit., p. 15.

(3) P. 21.

moderne, qui se manifeste un peu dans tous les domaines, à citer des faits à l'appui des thèses que l'on veut prouver. Néanmoins, la certitude à laquelle on arrive par voie d'observation ou d'expérimentation n'est pas absolue et l'on n'atteint jamais qu'à des vérités relatives de plus en plus rapprochées de la vérité absolue à mesure que les observations et les expériences se répètent et par conséquent se précisent. Quelques réflexions intéressantes sur l'expérimentation artificielle terminent le chapitre.

Dans la dernière partie de cette étude, M. Tenicheff se demande si la classification des sciences élaborée par la philosophie actuelle pénètre dans la classe cultivée de la population qu'il se propose d'étudier (1). Il rappelle la classification de Comte, allant de l'astronomie à la sociologie, véritable couronnement des études, d'après lui, et que l'on ne pourrait aborder qu'à la condition de posséder à fond les autres sciences.

Cette classification logique en apparence est bien arbitraire dès qu'on la considère d'un peu près et, comme le dit l'auteur, il n'est pas besoin de s'occuper de grouper ses connaissances d'après un ordre exigé lorsque l'on en est imprégné.

Passons maintenant à l'étude critique sur la psychologie. M. Tenicheff se demande d'abord si cette science est utile pour la vie pratique; et, à ce propos, il analyse les *données principales des psychologues* et rappelle les définitions de Wundt et Bain relatives à l'objet de la psychologie; puis il distingue deux conceptions psychologiques: spiritualisme et matérialisme, en les caractérisant fort exactement. Il constate ensuite l'importance de la psycho-physique dont il énumère les principaux résultats, parmi lesquels la loi de Weber. D'autre part, il critique les (*soi-disant*) lois d'associations des idées, cite les résultats tirés de ses propres recherches et j'en extrais le passage suivant:

« Les répétitions sont réellement indispensables quand certains côtés d'un phénomène ne nous ont pas encore atteint. En revanche, ceux qui laissent une forte impression n'ont pas besoin d'être répétés pour être retenus dans leurs moindres détails. De plus, lorsqu'une chose cesse de jouer un rôle dans la vie, elle s'oublie facilement. »

Ces observations sont fort justes, mais sont-elles donc si opposées aux interprétations des psychologues et faut-il pour cela leur reprocher, en bloc, de tenir peu de compte des besoins de la vie humaine, besoins qu'ignorait leur science de cabinet? (2)

Viennent ensuite des réflexions très judicieuses sur la limitation des lois d'association, loi de contiguïté et loi de similitude (3).

Ce que nous dit M. Tenicheff de la divergence des définitions des psy-

(1) P. 29.

(2) Op. cit., p. 39.

(3) Op. cit., pp. 41 et suiv.

chologues est très vrai, mais, en matière de définitions, n'en est-il pas de même dans d'autres domaines que la psychologie, dans le droit par exemple? M'est avis que ce n'est pas là un reproche à adresser uniquement à la psychologie.

Il s'occupe également des discussions sur la liberté et le déterminisme. Encore une fois, les psychologues sont-ils bien ce que veut se les représenter l'auteur? Il n'est pas tout à fait exact de dire que, pour le psychologue, il n'y ait qu'une seule cause de l'action : la volition. Il y a psychologues et psychologues.

En terminant son étude critique, M. Tenicheff conclut que la psychologie, si on en excepte la psycho-physique, nous donne peu de connaissances positives. Il est cependant dangereux d'exagérer trop le rôle de la psycho-physique et de la physiologie en matière psychologique.

Nous ne pouvons que louer l'auteur pour la clarté de son exposé, ce qui rend la lecture de son intéressante étude plus attrayante encore.

C. P.

—

GEORG STEINDORFF : *Die Blütezeit des Pharaonenreichs*. Bielefeld et Leipzig, Verlag von Velhagen und Klasings. 1900, 8°, 170 pp. avec 3 planches hors texte, 140 photographies et une carte, 4 M. (*Monographien zur Weltgeschichte in Verbindung mit Anderen Herausgegeben von Ed. Heyck X.*)

M. le professeur Steindorff, un de ceux qui connaissent le mieux l'Égypte, — il est l'auteur de la dernière édition du Baedeker, — a assumé la tâche de donner au public de langue allemande une idée générale, et en même temps complète, de ce qu'était le pays des Pharaons au temps de son apogée de grandeur et de prospérité. L'époque choisie est la xviii^e dynastie ; elle répond entièrement à « l'âge d'or ». L'Égypte, qui vient d'expulser les Hycsos, entre dans une période de merveilleux épanouissement ; la gloire militaire des Pharaons arrive à son plus haut degré : toute l'Asie antérieure est vassale des souverains de Thèbes ; l'art reçoit du contact avec les populations sémitiques une nouvelle vigueur. Les grandes conquêtes au butin considérable permettent l'édification, dans toute la vallée du Nil, de ces gigantesques monuments qui excitent encore aujourd'hui notre admiration. De même les papyrus de cette époque nous ont conservé des œuvres littéraires de premier ordre. C'est également sous la xviii^e dynastie que nous assistons au phénomène intéressant d'un roi, Amemphis IV, qui, rompant brusquement avec Thèbes et le culte d'Amon, crée en même temps une nouvelle capitale, une nouvelle religion et donne à l'art une direction nouvelle. La volumineuse correspondance diplomatique entre les rois d'Égypte et les souverains et roitelets asiatiques, découverte dans les archives de Tell-el-Amarna, est également de cette époque.

Le choix de M. Steindorff est, semble-t-il, excellent de tous points. On devra cependant regretter que la succession des plus remarquables souverains de la xviii^e dynastie, les trois premiers Thoutmès et la reine Hatshepsout, ne soit pas encore solidement établie et que M. Steindorff ait soutenu dans son livre la nouvelle théorie de M. le professeur Sethe, théorie qui n'est rien moins que prouvée. M. Steindorff aime à suivre les nouvelles et hardies théories, comme encore celle de M. Borchardt qui attribue le grand sphinx de Gizeh à Amenemhat III de la xii^e dynastie.

Ces réserves faites, il n'y a que des éloges à adresser au livre : il est tout ce qu'il doit être : clair, précis, au courant des dernières découvertes (découverte du temple du soleil à Abousir, par M. Schäfer, ... etc.). Le lecteur est toujours instruit en traits rapides sur l'évolution des arts, sciences, religion, avant d'aborder avec l'auteur l'étude de ces faits pendant « l'âge d'or ». De multiples photographies, en général fort bien venues, dont plusieurs inédites, vues de monuments, paysages, pièces de musées, forment le commentaire perpétuel du texte. Elles permettent de se faire une idée plus concrète de l'art égyptien à la bonne époque et de se rendre compte que la fameuse loi « d'hieratisme absolu » n'existe pas.

Je tiens à signaler, comme du plus haut intérêt, les chapitres relatifs aux rapports de l'Égypte avec l'Asie et les pages si remarquables sur les effets de ces rapports sur la langue et l'art égyptiens.

Un détail à propos de la religion : M. Steindorff attribue au dieu Set une tête de giraffe (p. 111). Disons que ce dieu a déjà été successivement reconnu pour une antilope, un chien levrier, un âne, une gerboise et enfin, peut-être définitivement, pour une musaraigne. J. C.

LAURENT DECHESNE : *L'évolution économique et sociale de l'industrie de la laine en Angleterre*. — Paris, Larose, 1900. 1 vol. fr. 3.50.

Tel est l'objet de la dissertation inaugurale de M. Dechesne, à la Faculté de Droit de l'Université de Liège, et qui lui a valu, en juin dernier, l'obtention du diplôme spécial de docteur en économie politique.

L'œuvre de M. Dechesne, étant une dissertation et non une thèse, ne présente pas, à celui qui se méprendrait sur sa nature, le développement et la démonstration de quelque système d'économie sociale, mais un exposé détaillé de l'évolution de l'industrie de la laine en Angleterre, non sans aperçus originaux des opinions personnelles de l'auteur et de l'interprétation qu'il fait des phénomènes économiques considérés au cours de son étude. C'est en dire suffisamment pour marquer le caractère objectif du travail de M. Dechesne : il a fait œuvre d'observateur et non de théoricien ; c'est une qualité que depuis longtemps nous lui connaissons.

Il convient que nous donnions un aperçu du développement donné par M. Dechesne à son étude. Quelques premières pages fixent avec à-propos les conditions générales d'exploitation de l'industrie de la laine. Une première partie historique traite de son développement pendant la période intitulée : *Les Temps primitifs*; puis une seconde partie nous présente le *Moyen Age*, avec quelques pages de grand intérêt sur le capitalisme naissant et les causes de sa disparition rapide.

Les chapitres suivants sont successivement consacrés à l'*Ancien Régime*, à la *Révolution industrielle* et au *Nouveau Régime*. Notons, au cours de ces derniers chapitres, des lignes excellentes sur la dépression de la condition des ouvriers pendant la période que Leroy-Beaulieu a appelée l'« époque chaotique de l'industrie », sur les abus flagrants du travail des femmes et des enfants et sur la nécessité de l'intervention de la loi à leur sujet, et, enfin, sur les causes de la dépression économique de l'industrie de la laine pendant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Je n'exprimerai qu'un regret : c'est que M. Dechesne ne nous présente pas, à la fin de son livre, l'aperçu général de l'évolution de l'industrie lainière en Angleterre, dont, fatalement, au courant de la lecture, les grandes lignes se perdent dans la multitude des détails et des faits, propre à toute œuvre d'observation précise et profonde. Cela, d'ailleurs, pour nous, ne diminuera en rien la valeur scientifique de l'ouvrage du nouveau Docteur en économie politique de l'Université de Liège.

G. D. L.

FRANÇOIS ESCARD : *Fermier normand de Jersey*, et PIERRE DU MAROUSEM : *La Société générale des Papeteries du Limousin*. 1^{er} fascicule et fascicule supplémentaire A de la troisième série de la collection *Les Ouvriers des Deux Mondes*, publiés par la *Société d'Économie sociale*. Paris, 1900.

Ces deux fascicules sont deux excellents exemples de l'application de la méthode de Le Play, entretenue avec soin par la *Société d'Économie sociale*. En discuter l'étendue de portée serait remettre en discussion tout le système d'investigations de la susdite méthode; mais quoi que l'on pense de l'école de Le Play et de sa méthode, on ne peut que porter une appréciation favorable sur les deux monographies précitées; on y trouve la conscience et la précision qui sont les seuls mérites de la méthode de Le Play. Il faut ajouter en faveur de la seconde de ces monographies qu'elle présente un intérêt spécial et tout d'actualité par la nature de l'objet auquel elle s'attache; elle porte en effet sur la fusion en une société unique par actions de sept usines à papier du Limousin, au courant de l'année 1899, à laquelle s'en sont ajoutées huit au courant de 1900. Cet ensemble de quinze usines groupe les 80 p. c. de la production totale des papeteries du Limousin; la fusion leur donne sur le marché

français un quasi monopole pour les papiers de paille de qualité supérieure.

Ces deux fascicules sont intéressants pour tous ceux qui, abandonnant le domaine de l'abstraction et de la théorie, sont désireux de s'initier aux faits économiques dont l'exposé précis est à la fois le seul but et le seul mérite des études de la *Société d'Économie sociale*. G. D. L.

FERNAND VANDER ELST : **Le Libre-Examen et la Tolérance**. Extrait du *Journal des Étudiants*.

Au moment où il semble que le libre-examen se trouve menacé jusque dans sa dernière citadelle, il n'était pas mauvais de rappeler aux jeunes gens, qui entrent ou entreront bientôt à l'Université, sur quels principes elle est fondée et quelles idées elle doit défendre. Notre camarade Fernand Vander Elst, qui se distingua l'an passé à la tête de l'Association générale des Étudiants, dans sa lutte contre la réaction, s'est chargé de cette tâche. Sa brochure, écrite dans un style concis et vibrant tout à la fois, bourrée de faits et d'arguments, aura certainement un excellent effet. Il établit les différences qui existent entre le libre-examen et la tolérance; il montre ensuite que l'Université est l'Université du libre-examen et de la tolérance; il prouve enfin qu'elle a eu raison d'adopter ces doctrines, car ce sont les seules qui mènent à la connaissance et à la science.

M. S.

PFLEIDERER et HAMELIUS : **Un nouveau programme**. Société belge de Librairie, 1901. 1 franc.

Voici, sur une question d'actualité que MM. Héger, D. De Moor et Prins ont traitée dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, au point de vue des principes, un travail détaillé publié par des professeurs de langues vivantes. Les auteurs voudraient réduire encore le rôle des études littéraires, et y substituer une étude géographique et économique du monde contemporain. Une description systématique de la vie moderne serait faite aux écoliers dans les différentes langues qui leur sont enseignées, de façon à combiner l'étude du langage avec celle des choses. L'originalité de ce nouveau programme ne manquera pas de lui susciter des adversaires.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Ordre de Léopold. — Nous apprenons avec plaisir que M. Prins, recteur de l'Université de Bruxelles, vient d'être nommé Commandeur de l'Ordre de Léopold.

Mort de Victor Terhorst. — La presse quotidienne nous a appris, il y a quelques jours, la mort de Victor Terhorst, qui fut appariteur à l'Université depuis sa fondation. Cette nouvelle a causé une douloureuse surprise à tous ceux, avocats, médecins, ingénieurs, qui l'avaient connu, et certes, il vit défiler devant lui de nombreuses générations d'étudiants.

Malgré une rudesse apparente, « Victor » était la bonté même. Toujours correct dans ses fonctions, il avait voué à l'Université et à Théodore Verhaegen un véritable culte. Il y a quatre ans, il prit sa retraite; mais on avait souvent revu sa belle tête blanche souriante à la manifestation du 20 novembre; il prenait plaisir à se retrouver au milieu de la jeunesse, enthousiaste maintenant comme il y a soixante-cinq ans.

Si l'Université a su vénérer la mémoire des savants illustres qui y ont professé, elle doit aussi rendre un hommage reconnaissant à un homme qui, dans des fonctions plus modestes, a dépensé pour elle le meilleur de son activité et la plus grande partie de sa vie.

Cabinet d'archéologie classique. — M. Charles Vander Stappen, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, vient de faire don au Cabinet d'archéologie classique d'une jolie bague antique en bronze, dont le chaton représente un Bacchus, bague acquise par lui à Subiaco (ancien Sublaqueum), et d'une série de monnaies impériales romaines, la plupart en excellent état de conservation.

Conférence de M. Cauderlier : *L'Évolution industrielle et le Socialisme* (1). — Le Cercle des Étudiants Libéraux avait invité M. Cauderlier à venir lui

(1) N'ayant pu assister à cette très intéressante conférence, nous en empruntons le compte rendu à l'*Étudiant Libéral*.

donner une conférence contradictoire sur l'évolution industrielle du XIX^e siècle et le socialisme.

L'évolution industrielle au XIX^e siècle, dit l'orateur, est le plus grand mouvement économique qu'ait connu l'humanité. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer la situation actuelle à l'état de choses du début du XIX^e siècle.

C'est à cette époque que le régime corporatif, ruiné par les nouveaux modes industriels, dut faire place à l'individualisme. La situation de l'ouvrier, qui était déjà très mauvaise, fut encore aggravée par la disparition de l'industrie familiale. En 1847, la misère était grande, lorsqu'arriva en Belgique Karl Marx, expulsé d'Allemagne; c'est lui qui fut l'auteur du fameux manifeste du parti communiste. Les ouvriers avaient songé à se réunir pour défendre leurs droits; mais leurs associations furent dissoutes en vertu de la loi de 1791, qui défendait les coalitions. La situation était donc extrêmement pénible pour le prolétariat.

Le parti libéral, qui arriva au pouvoir à cette époque, comprit la haute mission qu'il avait à remplir; en moins de quatre ans, il mit à exécution un magnifique programme de réformes: abolition de la loi contre les coalitions; proclamation du libre-échange et de la liberté de l'Escaut; abolition des octrois et des droits de barrière; enfin, la création d'écoles d'adultes. L'amélioration de la situation de la classe ouvrière, qui avait été la conséquence de ces réformes et de conditions économiques plus favorables, fut encore stimulée par l'organisation des ouvriers en syndicats et par la fondation du Parti ouvrier belge (1885). Celui-ci a couvert notre pays d'institutions de tous genres et surtout de coopératives dont la prospérité ne cesse de s'accroître.

M. Cauderlier examine ensuite les postulats socialistes. Au moyen de statistiques officielles ou établies par le parti ouvrier, il montre la fausseté de la loi d'airain: les salaires ne baissent pas et les heures de travail n'allongent pas, au contraire. Il prouve ensuite que le travail des femmes et des enfants ne remplace pas progressivement celui des ouvriers adultes dans les usines; enfin, que la grande industrie n'a pas ruiné la petite et la moyenne.

Les maux de la classe ouvrière ne s'aggravent pas continuellement; il prouve que, depuis 1860, la fortune du peuple n'a cessé d'augmenter.

Il faut, dit M. Cauderlier, s'élever avec violence contre le collectivisme, parce qu'il est attentatoire à la liberté des professions qui doit être défendue au même titre que la liberté de conscience.

Parlant de la lutte des classes, le conférencier dit que loin d'y avoir un antagonisme entre le capital et le travail, il y a union profonde. En effet, c'est dans les pays où les capitaux sont les plus considérables que les salaires sont les plus élevés, et c'est là également que nous ne trouvons pas de socialistes.

Le libéralisme, dit M. Cauderlier en terminant, à qui le peuple doit

déjà tant, a une grande mission à remplir. Le salut de la classe ouvrière est en lui, car seul il cherche à assurer le bonheur du plus grand nombre avec la plus grande somme de liberté.

M. Cauderlier, dont la conférence constitue un travail très documenté, a été très applaudi.

—

Conférence de M. Herbert Speyer : *Mon ascension au Mont-Blanc*. — Sous les auspices du Cercle des Étudiants Libéraux, M. Herbert Speyer faisait relation, à l'Université, le 15 février dernier, de son ascension au Mont-Blanc. Alpiniste convaincu et qui fit ses preuves, — M. Speyer ascensionnait le Mont-Cervin, il y a deux ans, — le conférencier, au cours de son récit anecdotique très vivant de détails et de renseignements typiques, s'est plu à magnifier l'alpinisme, devant un auditoire d'intellectuels, comme une source féconde de double énergie morale et physique. Sans parler de l'esthétisme des cimes neigeuses, il a évidemment toute une éducation morale à retirer de quelques heures vécues au milieu des grands silences alpestres, dans la seule compagnie de deux braves paysans, dont le métier de guide, — toute professionnelle que soit leur témérité, — n'en demeure pas moins un superbe exemple de renoncement. Ainsi interprétée, la relation de telle ascension est plus qu'une communication d'intérêt simplement épisodique. M. H. Speyer a vaillamment défendu l'alpinisme en lançant, de-ci de-là, quelques pointes, sans qu'il y paraisse presque, à l'adresse de très illustres *climbers* qui, pour ne faire que de l'amateurisme, ne sont après tout que les dilettanti du sport. Causerie très intéressante qu'animaient, avec à propos, les projections de remarquables clichés photographiques.

R. C.

—

On nous prie d'insérer l'article suivant :

Une Université populaire à Schaerbeek. — Au mois de décembre 1900, quelques étudiants et étudiantes conçurent l'idée d'entreprendre une œuvre d'éducation analogue à celle dont la France, dans ses Universités populaires, donne depuis deux ans l'exemple. Mettant l'idée à exécution, ils se réunirent avec quelques jeunes filles, quelques ouvriers, quelques employés, dans une petite salle du *Café du Progrès*, à Schaerbeek. De commun accord, il fut décidé que l'œuvre ne recevrait pas d'emblée l'extension considérable qu'elle semblait devoir mériter, et qu'il ne lui serait pas non plus donné de large publicité. L'œuvre devait se développer au début par elle-même : les membres devaient amener les membres, leur nombre irait ainsi s'accroissant insensiblement, et l'organisation sortirait des formes mêmes de leur activité. Bref, il était convenable de tenter un essai sincère : avant de faire appel à d'autres concours, à d'autres bonnes volontés et d'autres appuis, le premier groupement devait loyalement s'assurer, par l'ébauche même de son œuvre, si celle-ci

était bien réellement, bien définitivement viable dans les conditions sociales de notre milieu.

Or donc, tous les jeudis, à 8 heures, la société, qui provisoirement prit le nom de « Soirées d'Éducation mutuelle », se réunit. De 8 à 8 heures et demie, les assistants causèrent entre eux, expliquant aux nouveaux venus le but poursuivi, de 8 heures et demie à 9 heures et demie, des étudiants, à tour de rôle, firent des causeries qui, pour la fin de la soirée, furent l'objet de discussions générales. Les causeries furent les suivantes :

26 décembre 1900 } André Model, étudiant en droit : *Les Mauvais*
3 janvier 1901 } *Bergers*, d'Octave Mirbeau, accompagnée de lectures.

10 janvier 1901 : Ernest De Craene, étudiant en médecine : *Les Conquêtes scientifiques du siècle*.

A ce moment, la salle devient trop petite ; ouvriers et étudiants ont, chacun de leur côté, amené des amis, la plus grande cordialité n'a cessé de régner, tous sont réunis autour d'une table, causant familièrement.

Mais devant l'extension du nombre, il faut songer à donner une première extension à l'œuvre et l'on se met à chercher une salle plus spacieuse. C'est un ouvrier qui indique et conseille le choix de la *Brasserie Cheralier*, 166, Chaussée d'Anvers, dans un centre populaire très dense, où effectivement la Société se transporte. C'est encore un ouvrier qui exprime le vœu d'entendre une causerie sur « l'hygiène du logement » et M^{lle} Louise Van Duuren, docteur en philosophie, traite le sujet demandé, le jeudi 17 janvier.

Puis le 24 janvier, M. Auguste Mahy, étudiant en droit, commence un cours d'astronomie vulgarisée, intitulé : *Ce que nous voyons au Ciel*.

Le 31 janvier, M. Charles Cohen, étudiant en médecine : *Qu'est-ce que la phtisie?*

Le 7 février, M. Auguste Mahy : *Ce que nous voyons au ciel. — II. Le Soleil*.

Le 14 février, M. Charles Pergameni, étudiant en droit : *Le voyage de Nansen au Pôle Nord*.

Le 21 février, M. Fritz Defays, étudiant en droit : *Un apôtre de la démocratie au XIII^e siècle : Saint François d'Assise*.

Les causeries suivantes sont annoncées pour le mois de mars :

M. A. Mahy : III. *Étoiles et Planètes*. — IV. *La formation des mondes*.

M. Ern. De Craene : *Les microbes*.

Tels sont les débuts de l'œuvre. Dès à présent, l'expérience, loyalement entreprise et scrupuleusement conduite, peut être considérée comme concluante. Le nombre des auditeurs s'est, dans les derniers temps, maintenu, en dépit de conditions de température des plus rigoureuses, de 50 à 65 personnes, et déjà est envisagée l'éventualité de l'organisation de deux causeries par semaine. Un des indices assurément les plus favo-

rables est que les ouvriers et les employés, attirés par la curiosité ou amenés par des amis, sont presque tous revenus les jeudis suivants. Ils ont d'ailleurs nettement manifesté l'intérêt qu'ils portent à ces réunions, en offrant spontanément leurs conseils et leur concours et en prenant vraiment part aux discussions générales consécutives aux causeries et dont l'utilité se trouve par cela même vérifiée.

Devant la vivante satisfaction procurée, devant le réel enthousiasme qui s'est emparé de tous les adhérents et la confiance qui s'est établie entre eux tous, il est désormais certain que l'œuvre sera poursuivie. Et si, aux énergies vivaces et aux initiatives puissantes qui se révéleront en elle, viennent s'ajouter les concours moraux et les appuis matériels émanant d'esprits éclairés, on peut prédire à l'Université Populaire, non seulement la carrière utile et glorieuse de ses devancières françaises, mais la portée sociale féconde de toutes les grandes œuvres de lumière et de solidarité.

Qu'est-ce que l'Université Populaire ?

L'U. P. ne fait la concurrence ni aux Extensions universitaires, ni aux cours d'adultes. Ces derniers sont ou le prolongement ou la répétition de l'école primaire. L'Extension s'adresse à un public peut-être trop restreint, par des cours périodiques, que les conditions de prix d'entrée rendent inaccessibles à la classe ouvrière. Pour les cours d'adultes comme pour l'Extension, les assistants restent étrangers aux assistants, étrangers au professeur. Aucun lien ne les relie.

C'est ce lien qu'établit l'U. P. : pas de leçons, mais des causeries suivies de discussions générales entre personnes qui se parlent, se connaissent, apprennent à se connaître, à se respecter.

L'U. P. ne doit pas être un lieu d'où l'on s'en aille, la leçon terminée : *l'U. P. doit être un « home ».*

Dans notre projet idéal, le bas de l'U. P. doit être occupé par un café de tempérance. Puis une salle de conférences où se traiteront, non pas des questions d'enseignement primaire, mais des sujets d'enseignement supérieur vulgarisé, — où l'on apprendra à la masse à penser librement et où s'inculquera la foi dans la Science, dans ses conquêtes comme dans ses promesses, comme dans ses méthodes. Le dimanche, on y organisera des représentations dramatiques, des récitations, des auditions musicales, de façon à procurer des divertissements aux familles des membres tout en les élevant à un niveau artistique de plus en plus conscient.

A côté de la salle de conférences, la bibliothèque : l'ouvrier belge, à l'inverse de ceux de France et d'Allemagne, lit peu ; des salles de conversation, des salles de cours où seront enseignées les langues vivantes dont la connaissance rapproche les hommes.

D'autres services pourront être établis : des visites dans les musées, des excursions en commun, des offices de placement, de mutualité, d'assurances, etc.

Ainsi conçue, l'œuvre se différencie nettement des cours d'adultes et des extensions universitaires. Il suffirait d'ailleurs d'assister à une des réunions pour se rendre compte de la réalité de cette différence. Car, ce qui est le plus caractéristique, ce qui est vraiment propre à l'œuvre, *c'est le coude à coude constant de l'Ouvrier et de l'Étudiant*. Et la distinction apparaîtra de plus en plus claire si l'on songe qu'il ne s'agit plus ici d'une institution d'enseignement pur et exclusif, mais bien d'une œuvre sociale.

L'Université Populaire, c'est le Palais du Peuple. Aussi, de toute nécessité, lui faut-il un local propre, chaque soir ouvert à tous ceux qui voudront venir s'y retrouver, y causer, et qui, actuellement, pour satisfaire leurs besoins de sociabilité, n'ont pour tout lieu de réunion que le cabaret. C'est dans ce local seulement que la masse laborieuse sera bien chez elle. Dans l'U. P., le peuple doit se sentir chez lui, « dans ses meubles » ; il n'y a là ni hôte, ni invités. L'U. P. est de tous et à tous. Il faut que l'œuvre prospère par une coopération réelle et effective et, pour que, loin d'être éphémère, elle soit vivace, durable et se perpétue, il faut que les ouvriers, conscients de son efficacité, en assument pour une grande part les services. C'est dans cet esprit que, de commun accord, il a été convenu que tout adhérent verserait une cotisation de fr. 0.05 par semaine. Chacun apportant ses conseils, ses travaux, sa collaboration, l'œuvre sera de bonne coopération et pour personne une aumône.

La tentative d'Université populaire, qui fait l'objet de cet exposé, est la première qui se soit faite à Bruxelles. Elle ne rêve pas d'être unique, ni centrale. Il ne faut pas le Palais du Peuple, il faut les Palais du Peuple. Ne demandons pas à la masse travailleuse, éparpillée aux quatre coins des grandes agglomérations urbaines, de se déplacer vers le centre des villes ; non, allons à elle et, au centre même de ses quartiers, comme une forteresse, édifions l'Université Populaire. Au rêve d'un foyer social unique et central, il faut opposer la conception de foyers multiples dont les effets bienfaisants, de loin en loin, alternent et se relaient.

Il ne faut donc pas se dissimuler que, de la fortune bonne ou mauvaise de cette première édification, dépend le sort d'initiatives pareilles. Si d'autres ouvriers et d'autres étudiants, soucieux à leur tour de combler le fossé qui sépare les deux grandes classes des travailleurs manuels et intellectuels, veulent se réunir pour bâtir l'U. P. de leur quartier, il faut qu'ils y soient stimulés par le succès de l'U. P. de Schaerbeek. Aussi, qu'aucun effort ne soit épargné pour faire aboutir notre entreprise ; puisse-t-elle, au contraire, rencontrer de toutes parts des concours largement offerts, des appuis généreusement tendus.

L'U. P. bannit toute préoccupation politique, philosophique ou religieuse. « Il est bien certain, écrit M. Charles Guieysse, secrétaire général » de la Société française des Universités populaires, que du jour où une » U. P. quelconque s'occupera de politique, c'est sa mort qu'elle décrètera. » Aussi, l'U. P. saura-t-elle repousser énergiquement les sugges-

tions et les excitations de tous ceux qui voudront n'y voir qu'un moyen de réaliser telle ou telle conception, tel ou tel idéal. A personne, elle ne demandera l'abdication de principes ni de pensées, mais elle sera en droit d'exiger, de tous ceux qui franchiront son seuil, que ce soit sans autre arrière-pensée que celle de se retrouver au milieu d'autres citoyens, pour s'instruire et se récréer avec eux.

Ainsi conçue, l'entreprise n'est pas une œuvre de lutte, de combat. Ce n'est ni une œuvre de critique, ni une œuvre de négation, et le but n'est pas non plus de tourmenter les esprits par la production de systèmes contradictoires. La critique et l'analyse ne sauraient indéfiniment régler les rapports humains. Il faut surtout, dans nos périodes de plus grande démocratie, des œuvres constructives. Le Moyen Age a eu ses cathédrales, ses hôtels de ville et ses beffrois. A la démocratie moderne, il faut aménager ses Palais du Peuple. L'Université populaire est cette œuvre organique, cette œuvre constructive dont chaque volonté libre apporte les matériaux. Elle ne s'attachera à aucune espèce de critique sociale, ni de propagande philosophique ou politique; elle travaillera à une œuvre positive, dans un esprit d'indépendance et de solidarité qui seront ses seuls dogmes, ses seules croyances, afin de figurer, selon la formule des U. P. françaises, « un noyau vivant de la future société de liberté et de justice ».

A. MODEL.

EXTRAIT DES STATUTS DE L'U. P. DE SCHAEERBEEK :

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé à Schaerbeek une association dite Université Populaire, qui se propose de développer l'enseignement supérieur du peuple, poursuit l'éducation morale et sociale mutuelle des citoyens de toutes conditions et organise, en face du cabaret, un lieu de réunion où les travailleurs puissent venir, leur tâche accomplie, se reposer, s'instruire et se distraire.

ART. 2. — L'U. P. n'a aucun caractère politique ni religieux.

ART. 3. — Son enseignement, donné en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, sera d'ordre purement scientifique.

ART. 5. — Pour être membre adhérent, il suffit de souscrire une cotisation de 5 centimes par semaine ou 3 francs par an.

COMITÉ DIRECTEUR :

Secrétaire général : André Model, étudiant en droit.

Secrétaires adjoints : Louis Bracke, ouvrier tailleur.

Albert Coumont, employé.

Oscar Frippiat, fruitier.

Trésorier : Isidore Levy, industriel.

Bibliothécaire : Louis Gryson, ferblantier.

Membres : Ernest De Craene, étudiant en médecine.

Louise Van Duuren, docteur en philosophie et lettres.

Les appointements des savants en Belgique. — Les *Hochschul-Nachrichten*, racontant comment M. Ch. Lagrange fut forcé de quitter ses fonctions à l'Observatoire d'Uccle et fonda, avec deux années de traitement, un prix à l'Académie des sciences, s'étonnent que ces deux années de traitement ne représentent qu'une somme de 10,000 francs. Ce n'est malheureusement pas la première fois qu'on s'aperçoit chez nous que les plus grands savants sont moins bien traités que beaucoup de budgétivores inutiles.

Les études d'ingénieur à Munich. — A la suite des fêtes auxquelles assistèrent le ministre des Cultes, le recteur de l'Université, le président de l'Académie et beaucoup d'autres notabilités, la prince-régent vient de publier un décret qui accorde à la *Technische Hochschule*, de Munich, le droit de conférer le grade de docteur et de docteur-honoraire (pour les ingénieurs des bâtiments, les architectes, les ingénieurs des machines et les chimistes).

Les étudiants qui ont subi un des examens prescrits par le règlement de l'École auront le droit de porter le titre d'ingénieur diplômé.

L'obtention du grade de docteur est subordonnée à la possession d'un diplôme de maturité, délivré par un gymnase allemand ou une école industrielle bavaroise, etc.

Découverte scientifique à l'Université de Kiel. — Le professeur Lenard a réussi à prouver que quand on laisse tomber des rayons ultra-violetts sur des objets chargés d'électricité, il se produit des rayons Roentgen, qui se répandent librement dans l'air. L'importance de cette découverte réside dans ce fait qu'on sait maintenant que les rayons Roentgen se produisent et s'obtiennent non seulement dans des tubes de Hittorf, mais aussi à l'air libre. Il est encore plus important de remarquer que ces ondes électriques se propagent aussi dans le vide, ce qu'on croyait impossible jusqu'ici. La vitesse des rayons obtenus de cette manière atteint le trentième de la vitesse de la lumière ordinaire.

Deux Surhommes de Lettres

PAR

H. FIÉRENS-GEVAERT.

I

BEAUMARCHAIS (1)

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce n'est pas hier que Sainte-Beuve a déclaré qu'il n'y avait plus rien de nouveau à dire sur Beaumarchais et ses œuvres et, je puis bien l'avouer sans fausse humilité, après les *Causeries du Lundi*, après les études élégantes de MM. de Loménie et André Hallays, après la thèse de M. Lintilhac et les travaux des érudits allemands, il ne me restait aucune découverte à faire. Je vais essayer pourtant... Goethe n'a-t-il pas dit : Tout a été pensé, il s'agit de le repenser. Toutefois, mon ambition, je le répète, n'est pas de présenter un Beaumarchais inédit, et pour commencer cette causerie, je vais tâcher de vous raconter d'une manière aussi simple, aussi succincte que possible la vie du père de Figaro. Rien n'est plus difficile, je vous assure, que d'être bref sur un tel sujet. L'existence de ce " brillant écervelé " — ainsi disait Voltaire — est un roman très touffu, mais trop joli pour

(1) Conférence faite au théâtre du Parc, en guise de préface, à la représentation du *Barbier de Séville*. Nous publierons prochainement la conférence sur Gustave Flaubert faite par M. Fiérens-Gevaert aux matinées Chomé (Théâtre Molière).

que nous n'en repassions pas ensemble les principaux chapitres.

Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais naquit à Paris le 24 janvier 1732. Il était fils d'un horloger et s'appelait tout simplement Caron. Le nom sous lequel nous le connaissons est celui, paraît-il, d'un fief ayant appartenu à sa première femme; mais les railleurs ont toujours prétendu que la terre de Beaumarchais était située dans le royaume de la lune. Le fils de Caron, " paresseux avec délices „, ne montrait qu'une tendresse très réservée pour le métier de ses aïeux. Il eut une adolescence agitée; il fut même chassé, dit-on, du logis paternel. Pour vivre, il aurait fait des tours de gobelets sur les places publiques. Réconcilié avec son père, auquel devait l'unir désormais une affection inaltérable, il se mit avec tant d'ardeur à l'horlogerie, qu'à vingt ans il inventait un nouveau système d'échappement pour les montres. Comment s'étonner de trouver en lui l'un des plus habiles mécaniciens de théâtre, l'un des meilleurs fabricants de ressorts dramatiques que la scène française ait connus.

La priorité de sa découverte lui fut contestée par un sieur Lepaute. Pierre-Augustin rédigea un mémoire qu'il publia dans le *Mercur de France* et grâce auquel il obtint gain de cause devant l'Académie des Sciences. Il n'était pas homme à négliger les avantages d'un pareil succès. Il fit une petite pendule pour l'une des filles de Louis XV, Madame Victoire, qui le fit nommer horloger du Roi. Voilà notre remuant personnage à la Cour. Une intrigue galante allait le sortir bientôt de sa condition d'artisan. La femme du contrôleur d'office de la Maison royale, M^{me} Francquet, fort jolie personne, ayant remarqué le jeune Caron à Versailles, le pria de réparer une de ses montres. L'ouvrage terminé, Pierre-Augustin brigua l'honneur de remettre lui-même l'objet à la belle cliente. M^{me} Francquet n'y voyait aucun inconvénient. L'horloger du Roi était un grand garçon, bien découplé, aux traits réguliers, au teint vif et animé. On lui fit le meilleur accueil du monde. Le mari était vieux et quinteux. Cédant aux conseils de sa femme, il vendit bientôt sa charge à bas prix au jeune Caron. Il mourut ensuite avec la satisfaction du devoir accompli. La situation de Pierre-Augustin se dessinait à la Cour. Ses fonctions lui donnaient le droit de porter l'épée au côté. Il précédait la

viande du Roi. Poussé par la reconnaissance, il épousa la veuve de son prédécesseur. M^{me} Francquet avait dix ans de plus que lui. Il la perdit au bout de dix mois et le fils Caron, dès lors, se fit appeler M. de Beaumarchais.

Il soutint à merveille son nouveau personnage. Sa faveur grandissait, ses relations s'étendaient. Le *struggle for life* exigeait à cette époque infiniment plus de finesse et de grâce individuelle que de nos jours. Pour jouer un rôle au XVIII^e siècle dans ce monde raffiné et limité de Versailles ou du Louvre, il fallait accomplir des prodiges d'acrobatie diplomatique et déployer les talents les plus variés. Beaumarchais était admirablement doué pour cela. Il composait des fredons, rimait des couplets, les chantait, pinçait à ravir de la harpe et enseigna même cet instrument aux filles de Louis XV. On se serait volontiers moqué de cet horloger-gentilhomme, mais ses coups d'épée et ses bons mots refrénaient la verve des railleurs. Les courtisans l'adoptèrent et il devint bientôt le commensal du mari de la Pompadour, Le Normand. Cet époux philosophe fit jouer dans son château d'Etioles les premiers essais dramatiques de Beaumarchais, parades grivoises et poissardes qui étaient à peu près à la comédie classique ce que les fantaisies du Grand Guignol, de la Boite à Fursy, des Tréteaux de Tabarin, sont aux pièces du Français et du Gymnase. Ces œuvres de jeunesse ne sont pas tout à fait négligeables. Elles n'étaient du reste qu'un passe-temps pour Beaumarchais, qui n'attendait pas la fortune du théâtre et la cherchait en homme pratique dans la finance où, d'ailleurs, il la trouva. Aidé par les conseils, le crédit et les fonds du grand financier Paris Duverney, il ramassa rapidement une jolie fortune, prouvant ainsi avec éclat que l'esprit des affaires n'est pas incompatible avec l'amour des lettres. Beaumarchais acheta alors des titres de noblesse et se fit accorder la charge imposante de *lieutenant-général des chasses aux baillages et capitainerie de la Varenne du Louvre*. Il possédait enfin de l'or, le nerf de l'intrigue. Aussi allons-nous le voir mener de front les affaires les plus disparates et devenir non seulement, comme on l'a dit, le Gil Blas de l'époque encyclopédique, mais tout à la fois un Desgrieux, — inconstant dans ses amours et sans mysticisme, — un Turcaret — d'esprit fou-

droyant, — un Figaro — qui aurait les bonnes façons, les caprices et la bourse du comte Almaviva, — au résumé : le véritable prototype de nos grands arrivistes modernes.

Nous n'avons assisté qu'au prologue de cette existence qui fut un chef-d'œuvre de dramaturgie vécue, un vaudeville à tiroirs avec des surprises dramatiques. Passons au premier acte. Il se déroule en Espagne. Une sœur de Beaumarchais, installée à Madrid, avait été séduite par un écrivain espagnol nommé Clavijo, qui, après avoir promis le mariage, s'était dérobé... à l'anglaise. Beaumarchais, mis au courant, vient au secours de sa sœur, voit Clavijo et, le plus courageusement du monde, oblige le séducteur à réparer sa lâcheté. Le mariage va se conclure. Mais Clavijo, véritable traître de mélodrame, prétend que le frère de M^{lle} Caron l'a attiré dans un guet-apens et menacé d'un pistolet. Voilà Beaumarchais sous le coup d'expulsion. Il ne perd pas courage, parvient à voir le roi et plaide la cause de sa sœur avec tant d'éloquence que Clavijo, confondu, perd le poste qu'il occupait à la cour espagnole. Ce drame familial, que Beaumarchais lui-même raconta délicieusement dix ans plus tard et qui inspira une tragédie à Goethe, ne fut qu'un épisode du séjour en Espagne. Tout en jouant un jeu d'enfer dans les ambassades, en faisant la cour aux ambassadrices, en cherchant des aventures par la ville, en rimaillant des couplets sur des airs de boleros et de seguidilles, Beaumarchais cherchait à lancer de grandes affaires commerciales, s'occupait de politique et envoyait même un rapport à M. de Choiseul sur l'état de l'Europe et de l'Espagne. Vous allez voir comment il entendait maintenir l'équilibre international. Il avait remarqué que le roi d'Espagne, Charles III, était triste. Qu'imagina-t-il pour le distraire ? Beaumarchais était l'amant affiché de la belle marquise de Sainte-Croix ; il présenta la dame au roi qui en devint éperdument amoureux. Pour affermir les bonnes relations entre l'Escurial et le Louvre, Pierre-Augustin livra son amie au monarque mélancolique. Il se croyait un grand diplomate, peut-être même un grand patriote en agissant de la sorte et, sans doute, estimait-il qu'il avait joué là un rôle aussi noble qu'en se faisant le chevalier de sa sœur — laquelle, du reste, avait trente ans sonnés au moment de sa chute.

Revenu en France, Beaumarchais fit jouer deux drames : *Eugénie* et les *Deux Amis* ou *Le Négociant de Lyon*, dont je vous reparlerai plus loin, et épousa, en 1768, M^{me} Lévêque, jeune veuve riche, très belle, qui mourut trois ans plus tard. On accusa Beaumarchais de l'avoir empoisonnée. Mais, c'est calomnie pure. Don Bazile n'a jamais épargné notre auteur. A ce moment, Beaumarchais venait de dépasser la quarantaine. Il avait achevé le *Barbier de Séville*, que l'on répétait au Théâtre Français. Toutes ses facultés s'étaient aiguisées, affinées. Elles allaient le servir à merveille pour jouer le second acte de sa vie, pour devenir le protagoniste acclamé de cette étonnante affaire Goëzman, que lui-même appelle une " noire intrigue ". Je n'ai pas la prétention de vous apprendre cette singulière aventure ; elle fournirait à elle seule la matière d'une longue conférence, et je ne vous en rappellerai que les faits essentiels.

L'affaire Goëzman fait suite à un procès de succession, qui se termina d'une manière déplorable pour l'écrivain. Le financier Paris Duverney, qui protégea comme nous l'avons vu les débuts du célèbre comédien, était mort en 1770, instituant son petit-neveu, le comte de la Blache, légataire universel, et reconnaissant devoir 15,000 livres à son ami Pierre-Augustin. Le comte de la Blache accusa notre auteur d'avoir fabriqué le règlement de compte par lequel Paris Duverney se reconnaissait débiteur de Beaumarchais, et attaqua l'écrivain comme faussaire. Or, pendant que ce procès se jugeait, l'auteur du *Barbier*, inguérissable coureur d'aventures, obtenait les faveurs de M^{me} Ménard de la Comédie-Française. Le protecteur de la comédienne, le duc de Chaulnes, apprit par malheur les rendez-vous que son amie accordait à l'écrivain. Il n'était pas de ceux qui admettent ces sortes de huis-clos sans protestation. Le gentilhomme et l'auteur se colletèrent par deux fois et on envoya Beaumarchais au For l'Evêque réfléchir sur les dangers des liaisons de coulisse. Pendant ce temps, son procès de succession se jugeait et, sur le rapport du conseiller Goëzman, le Parlement donnait bientôt raison au comte de la Blache. Beaumarchais était déclaré faussaire, on saisissait ses meubles, il devenait " l'horreur de tout Paris ". Emprisonné, déshonoré, ruiné, le " brillant écervelé ", avec une admirable vaillance, triom-

pha de ses nombreuses infortunes. Par son génie, il allait retourner l'opinion publique et devenir l'idole de la foule, " un grand citoyen „ .

Pour voir le conseiller Goëzman, Beaumarchais avait pu quitter sa prison à plusieurs reprises. Il n'avait obtenu une audience de son rapporteur qu'en faisant passer à M^{me} Goëzman successivement cent louis, puis une montre enrichie de diamants, puis encore quinze louis. Dans le cas où l'écrivain perdrait son procès contre le comte de la Blache, argent et bijoux devaient lui être restitués. Mais M^{me} Goëzman eut la malencontreuse idée de garder les quinze derniers louis. Beaumarchais dévoila le trafic. Le conseiller Goëzman, pour parer le coup, accusa audacieusement l'écrivain d'avoir voulu corrompre son juge et porta le cas devant le Parlement.

C'était fournir à Beaumarchais l'occasion de se disculper. Il publia coup sur coup cinq Mémoires, et ces écrits répandus à profusion provoquèrent une émotion considérable. Ce sont des chefs-d'œuvre d'humour, d'ironie, de verve caustique (surtout le quatrième), et ce n'est pas sans raison qu'on les a comparés aux *Provinciales* de Pascal. Le document judiciaire prenait rang dans la littérature. Ces Mémoires sont aussi, en quelque sorte, l'Iliade des tribunaux comiques. Jules Moineau et Courteline peuvent se réclamer de Beaumarchais. Louis XV lisait ces Mémoires, Voltaire, Bernardin de Saint-Pierre en faisaient leurs délices. Le peuple, qui détestait le Parlement, avait épousé la cause de l'écrivain. L'Europe intellectuelle était excitée à peu près comme au plus fort de notre grande Affaire. Ne trouve-t-on pas dans ce procès Goëzman des gazetiers tarés, des magistrats corrompus, des juifs soupçonnés, une dame, — elle n'est point voilée, il est vrai, — qui seule connaît la vérité et ne consent pas à la livrer? On l'appelait la *dame aux quinze louis*. C'était M^{me} Goëzman elle-même, la femme du conseiller qui avait dit : " Quand mon mari sera rapporteur, je saurai bien plumer la poule sans la faire crier. „ La poule, par hasard, était un coq batailleur qui mit ses adversaires en déroute à coups de bec, et dont le brillant tapage ameuta le monde... Il y avait de tout vraiment dans cette Affaire, excepté, toutefois, un innocent. " Le meilleur n'en vaut rien „ avait pu dire la

Dubarry. Pour conclure, on déposséda le conseiller; M^{me} Goëzman et Beaumarchais furent condamnés au blâme. Cette sentence, pourtant équitable, indigna l'opinion conquise par l'écrivain. L'auteur des Mémoires triomphait dans l'esprit public. Il restait toutefois frappé d'une condamnation infâmante.

En vérité, je m'excuse de m'attarder — en les abrégeant du reste abominablement — aux aventures de notre intrigant personnage. Mais vraiment, ce n'est point ma faute si la vie de Beaumarchais est aussi remplie, si elle vaut et explique ses meilleures œuvres. Je vais tâcher d'être de plus en plus concis, en réservant pour la fin de notre causerie l'histoire et l'analyse forcément brèves aussi de ses pièces de théâtre. Nous avons vu Pierre-Augustin tour à tour horloger, harpiste, courtisan, auteur, diplomate, fonctionnaire, redresseur de torts, banquier. Il va continuer de cumuler ces différents emplois en y ajoutant quelques autres, notamment ceux de policier, d'armateur, d'éditeur. Pour obtenir sa réhabilitation civile, il sollicita de Louis XV, plus tard de Louis XVI, des missions à l'étranger. Les deux monarques lui accordèrent leur confiance. Il est vrai que les missions de Beaumarchais étaient d'une nature peu avouable. Sous un faux nom, il allait négocier à Londres avec les auteurs des nombreux libelles où l'on calomniait les souverains de France et leur famille. L'histoire du " sieur Caron „ devient ici de moins en moins édifiante et de plus en plus compliquée. Ayant poursuivi vainement d'abord en Angleterre, puis en Hollande, enfin en Allemagne et en Autriche un libelliste appelé Angelucci, Beaumarchais écrivit à ses amis une lettre éplorée, pour leur raconter que des brigands l'avaient attaqué près de Nuremberg et, qu'à peine remis de ses blessures, il se rendait auprès de Marie-Thérèse, à Schoenbrunn. Or, toute cette histoire n'était qu'un roman forgé par notre brillant comédiste. Pour l'authentifier, il s'était donné quelques éraflures avec un rasoir. Marie-Thérèse le reçut en effet; il débita son conte. Mais l'impératrice n'y ajouta pas foi et fit emprisonner l'étrange ambassadeur pendant trente et un jours. Notre imprudent fut tiré de ce vilain guépier grâce à l'amitié de M. de Sartine. Pour le dédommager, le gouvernement autrichien lui offrit même mille ducats qu'il repoussa avec dignité.

Revenu en France, il put enfin faire jouer son *Barbier*, dont nous verrons plus loin la destinée, et s'occuper d'une affaire vraiment sérieuse, la seule, comme on l'a dit, " où il mit plus de cœur que d'esprit ". Beaumarchais avait très bien senti, pendant son séjour à Londres, que l'Angleterre était sur le point de perdre ses colonies américaines. Il réussit à faire conclure une sorte d'alliance secrète entre la France et l'Amérique et fonda une compagnie puissante, *Rodrigue Hortalez et C^{ie}*, dont les navires devaient porter des hommes, des munitions, des armes aux Bostoniens révoltés. Les gouvernements français et espagnol subventionnèrent la compagnie à laquelle la cause américaine dut en grande partie sa victoire finale. L'un des vaisseaux de Beaumarchais, le *Fier Rodrigue*, prit même part à la bataille de Grenade, et l'auteur du *Barbier* se trouva être, avec Washington et La Fayette, l'un des héros de la Guerre de l'Indépendance. Mais on dénatura le généreux élan de l'écrivain. On prétendit, comme toujours, qu'il n'avait songé qu'à son intérêt personnel. Les Américains ne le payèrent que d'ingratitude. Le Congrès s'était reconnu débiteur d'une somme de 2,800,000 francs à l'égard de Beaumarchais; ce ne fut qu'en 1835 que la famille de l'écrivain reçut 800,000 francs à titre de transaction.

Pendant ce temps, Beaumarchais trouvait encore le moyen de remplir ses devoirs de concessionnaire des forêts de l'État, de munitionnaire de la monarchie. Les entreprises les plus diverses le sollicitaient. Il lança un projet de canalisation sur la Haute-Seine; il médita le percement de l'Isthme de Suez et de celui de Panama; il se ruina à moitié pour éditer les œuvres de Voltaire; il chercha à diriger les ballons; il fonda, comme nous le verrons, la Société des Auteurs. Enfin, à ses heures de loisirs, il écrivait, faisait répéter, défendait contre la censure ses deux chefs-d'œuvre: le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro*. " Ce fut, après tout, une belle et vaillante espèce d'homme que Beaumarchais ", a pu dire Carlyle.

Un charme singulièrement doux et pénétrant enveloppait sa vie privée. Le Parlement d'Aix, en 1778, avait annulé le blâme du Parlement de Paris. Réhabilité, il avait épousé en troisièmes noces M^{lle} Willermaula, jeune femme ravissante et spirituelle au pos-

sible. Ce mauvais sujet séduisait tous ceux qui l'approchaient. Il recevait, dans son fastueux hôtel du faubourg Saint-Antoine, des amis d'une fidélité inébranlable. Il avait des coins secrets de bonté. Il fit parvenir un secours à M^{me} Goëzman, réduite à la misère.

Mais, incorrigible tripoteur d'argent, cabotin et réclamateur indécorable, tourmenté d'une hystérie permanente de scandale et de bruit, notre arriviste devait encore essuyer de terribles déboires comme lanceur d'affaires et homme public. Ayant fondé la *Compagnie des Eaux de Paris*, il trouva, parmi les adversaires de cette entreprise, Mirabeau, qui, dans une brochure, disait à Beaumarchais : " Ne songez désormais qu'à mériter d'être oublié. „ S'étant assez étourdiment avisé de défendre une femme adultère, M^{me} Kornman, emprisonnée sur la dénonciation de son mari, l'auteur du *Barbier*, qui, lors de l'affaire Goëzman, avait secoué avec tant d'élégance le Parlement et la " canaille plumitive „, fut mis en échec par un sombre déclamateur, l'avocat Begarss. Ce sot énergième criait impunément à l'illustre écrivain : " Malheureux, tu sues le crime! „, et la foule applaudissait. De tristes jours approchaient. La tourmente révolutionnaire faillit emporter celui qui, suivant le mot de Danton, avait tué la noblesse avec son *Mariage de Figaro*. On insultait Beaumarchais dans la rue. Il fut dénoncé comme accapareur de grains. Accusé d'avoir caché 60,000 fusils de Hollande, il vit sa maison envahie par une populace furieuse. Il n'échappa que par miracle aux massacres de septembre. Une femme le délivra de la prison de l'Abbaye. Jusqu'à la fin de sa vie, ce magnifique et séduisant homme de proie sut inspirer des affections héroïques. Il alla en Hollande, rentra à Paris, en 1795, mena désormais une vie relativement calme et heureuse, malgré une surdité prononcée, vit resplendir l'aurore napoléonienne et mourut en 1799, frappé d'une attaque d'apoplexie. Il avait soixante-sept ans et sa veuve écrivait quelques jours après sa mort, comme pour défendre sa mémoire devant l'avenir : " Notre perte est irréparable. Le compagnon de ma vie a disparu et ne me laisse que d'inutiles regrets, une solitude affreuse et des souvenirs que rien n'effacera. „

Historiens et critiques se querellent encore aujourd'hui pour savoir si le père de Figaro est une franche canaille ou un parvenu suffisamment en règle avec la morale fort élastique du XVIII^e siècle. Beaumarchais lui-même ne comprenait pas pourquoi sa réputation était à tel point "ballotée au scrutin de l'opinion publique". "C'est le problème de ma vie, disait-il; je cherche en vain à le résoudre." L'auteur du *Barbier*, pour nous, fut quelque chose comme un *übermensch* de l'ancien régime. Comme toutes les personnalités supérieures, il résume son temps et annonce une époque nouvelle. La plupart des artistes prophétisent par leur œuvre. Beaumarchais connut le privilège rare d'innover en outre par l'exemple de sa vie. Remarquez que sa physionomie individualiste et remuante diffère totalement de la figure courtoisanesque et docile des écrivains classiques du XVII^e siècle français. Dans un certain sens, il connaît une indépendance plus grande que Corneille, Racine, Molière. Je ne dis point, évidemment, qu'il fut au fond plus fier et plus digne que ces surhommes authentiques. Mais il batailla avec plus d'énergie qu'eux contre la réalité, assurant ainsi une liberté complète à son génie satirique et frondeur. Il alla même jusqu'à combattre le pouvoir royal pour faire représenter le *Mariage de Figaro* tel qu'il l'avait conçu. On sent bien qu'il appartient à une époque où l'âme anglosaxonne commence à s'insinuer dans la civilisation continentale et où l'on répète, sans trop craindre le ridicule, le mot réaliste de Newton : "La poésie est une ingénieuse niaiserie." Poète, Beaumarchais ne l'est pas du tout ou fort peu. C'est un positiviste dans la vie comme dans l'art. Il a deviné le rôle que l'or et la publicité allaient jouer bientôt dans le monde. Il se servit en maître de ces deux puissances nouvelles. Il eut en lui un directeur de banque et un directeur de journal qui s'ignoraient.

Il songeait, certes, avant tout à satisfaire ses appétits nombreux, mais il n'oubliait point toutefois ses confrères. Après quatre années d'efforts habiles et tenaces, il réussit à constituer un bureau dramatique, à fonder en somme la Société des Auteurs, qui grâce à lui obtenait de la Constituante le décret du 13 juillet 1791, première reconnaissance de la propriété littéraire en France. Beaumarchais avait accompli tout cela malgré la non-

chalance des auteurs et la colère des comédiens. Cette aristocratique et cordiale "fripouille", (1) a plus fait que n'importe qui pour l'indépendance et la dignité des écrivains du XIX^e siècle, et nous pouvons bien admettre, suivant la formule de Maeterlink, que Beaumarchais eut l'égoïsme fécond.

Cet égoïsme qui le poussa aux actions généreuses est comme l'un des éléments de son génie même. L'auteur du *Barbier* trouvait que ses instincts étaient bien entravés sous le régime absolu. Il luttait pour la vie avec une souplesse de virtuose, avec une audace souvent héroïque, et comme la vie ne lui paraissait pas assez facile et libre, il demanda à son génie de ridiculiser son temps. Sa puissance satirique est dépendante en quelque sorte de son égoïsme instinctif. Il nous faut retenir deux autres particularités frappantes de son organisation psychique, pour nous guider dans l'étude de ses œuvres. D'abord l'amour de l'intrigue (je vous en ai cité de suffisants exemples), par où s'explique l'habileté de ses combinaisons dramatiques, puis une gaieté magnifique, intarissable, qui ne l'abandonne jamais et le fait triompher de tout. Cette gaieté assure l'éclatante vivacité de son dialogue. Elle est à la fois la clef et le ressort de son énergie. Beaumarchais croit avec raison qu'il n'y a pas de plus belle vertu humaine que de savoir surmonter les découragements et les lassitudes. Pas l'ombre de neurasthénie chez lui, c'est un professeur d'énergie. Il incarne la lutte. Il l'incarne d'une façon toute française, en trouvant dans ses plus grands mécomptes un aliment à sa verve. Sa réputation et une grande partie de sa fortune sombrèrent à la fois dans l'affaire Goëzman. Sa gaieté le sauva aux yeux du monde et lui rendit confiance dans l'avenir. "Qu'on ne me dise pas que cet homme a empoisonné ses femmes, disait Voltaire, il est bien trop drôle pour cela." Et Beaumarchais, à la fin de sa vie, jetant un regard en arrière,

(1) On m'a reproché avec esprit d'avoir employé ce terme d'argot après avoir qualifié Beaumarchais de *übermens:h*. On me permettra de maintenir le mot. Il traduit bien ma pensée. En outre ceux qui ont lu Nietzsche sans parti pris conviendront que le prophète du surhomme, non point dans *Also sprach Zarathustra*, mais ailleurs, justifie largement l'absence de scrupules des grands flibustiers his'toriques et des arrivistes modernes.

disait avec justesse : “ O mes amis, dites si vous avez jamais vu autre chose en moi qu’un homme constamment gai, enclin à la raillerie, mais sans amertume, l’accueillant dans autrui contre soi, quand elle est assaisonnée, insouciant dans le bonheur, mais poussant la constance et la sérénité dans l’infortune jusqu’à l’étonnement de ses plus familiers amis. ”

La gaieté, voilà la vertu de Beaumarchais. Dès ses débuts dans ses saynètes, ses parades friponnes, ses proverbes licencieux, il se montre gai. Il n’écoute que son instinct; il ne songe qu’à être drôle. Déjà il esquisse le *Barbier*, dans l’unc de ses œuvrettes. Si son esprit s’efface parfois devant un excès de libertinage et de polissonnerie, les mœurs du temps, son jeune âge, son amour de Rabelais et de Mathurin Régnier en sont cause autant que ses penchants naturels. Mais Beaumarchais grandissant en importance, signalé à l’attention des gens d’esprit, se crut obligé d’adopter les idées à la mode dans les milieux intellectuels. Il donna dans le philosophisme humanitaire, il lut les ouvrages de Voltaire, de Jean-Jacques, de Diderot, il rêva avec ce dernier la démocratisation de la tragédie classique. “ Que me font à moi, disait-il, les révolutions d’Athènes et de Rome. ” Les malheurs des Grecs et des Romains ne le touchaient plus; il ne voulait s’apitoyer que sur les tristesses contemporaines. Il écrivit *Eugénie*, larmoyante histoire d’une jeune fille séduite par un noble gredin. Cette pièce, disait-il, “ cet enfant de ma sensibilité, ne doit tendre qu’à épurer le théâtre et à en faire une école de bonne mœurs ”. Ces intentions excellentes furent méconnues. Le succès d’*Eugénie* fut médiocre. Beaumarchais récidiva. Toujours sous l’influence de Diderot, de Rousseau, de tous les philosophes hantés d’un rêve d’épuration sociale, il fit les *Deux amis* ou *Le Négociant de Lyon*. On y voyait un receveur des fermes qui, au risque de passer pour un voleur, prêtait sa recette à l’un de ses amis menacé de faillite. Les *Deux amis* écrits, dit leur auteur, pour honorer les gens du Tiers-Etat, ne réussirent pas mieux qu’*Eugénie*. On a très bien dit que les Beaumarchais, les Diderot, moralistes en paroles, mais non en action, ne pouvaient, à cause de cette équivoque même, réussir dans un genre où l’honnête Sedaine brilla seul au xviii^e siècle. On peut ajouter que les temps

du drame bourgeois et du mélo n'étaient point venus. Il était réservé à notre époque démocratique de saluer la gloire mondiale des *Deux Orphelines* et des *Deux Gosses*.

Beaumarchais sentait qu'il faisait fausse route en s'obstinant dans les tirades raisonneuses, philosophiques et lacrymales. Il oublia ses " maitres à penser ". Il revint à l'action qui était son domaine, à l'intrigue qui était sa vie, à la satire joyeuse qui était son éternelle revanche. Il écrivit le *Barbier de Séville*. La pièce fut composée en 1772. Il la présenta d'abord sous la forme d'un livret d'opéra-comique à la Comédie Italienne. Elle fut refusée, parce que l'acteur Clairval, autrefois apprenti barbier, ne voulait pas jouer Figaro. L'écrivain en fit alors une comédie, où il ne conservait que quelques couplets, dont il composa lui-même la musique. Reçue au Théâtre-Français, la pièce fut immédiatement mise en répétition. Mais l'emprisonnement de l'auteur au For l'Evêque, le scandale provoqué par l'affaire Goëzman, les exigences de la censure, la fureur du Parlement contre Beaumarchais firent trainer les études jusqu'en 1775. L'enthousiasme à la première fut modéré. Beaumarchais fit imprimer sur la brochure : *Le Barbier de Séville* ou la *Précaution inutile*, comédie représentée et tombée sur le théâtre de la Comédie-Française. Il supprima tout un acte, il envoya, comme il dit, le quatrième au diable. Resserré de la sorte, le *Barbier* fut applaudi comme l'un des plus hauts chefs-d'œuvre comiques de la scène française.

D'un éclair de son génie attique, Beaumarchais dissipait les sombres nuages de pensée philosophique venus d'Angleterre et de Suisse qui s'amoncelaient sur le théâtre français. L'auteur du *Barbier* tendait la main à Molière, par dessus Regnard, Destouches, Gresset, chez qui l'observation comique s'affaiblissait dans le pastiche. Il obéissait à la tradition. Il reprenait docilement le sujet de *l'Ecole des Femmes*, des *Folies Amoureuses* : l'histoire d'un vieux tuteur, Bartholo, joué par l'éternelle ingénue, Rosine. Il renouvelait cette tradition en se servant d'un décor espagnol, réminiscence des romans de Lesage et de ses aventures à Madrid, en employant hardiment la prose, en combinant, avec sa sûreté d'intrigant professionnel, un imbroglio vif, clair, à peu près sans précédent dans le théâtre français, enfin en faisant courir

dans le dialogue du *Barbier* sa gaieté spontanée, naturelle, son esprit qu'il se représente à lui-même " comme un liège emplumé qui bondit sur la raquette, s'élève, retombe, égaye les yeux, repart en l'air, y fait la roue et revient encore „. Ce fut le miracle du *Barbier* de faire rentrer la comédie dans la voie traditionnelle par une nouvelle porte. Il n'y a que le génie pour accomplir de tels tours de force et Beaumarchais fut un comédiste de génie.

Je n'aurai point la candeur de vous détailler les mérites du *Barbier*, puisque vous allez en juger par vous-mêmes. Il ne faudrait pas trop faire gloire à Beaumarchais d'avoir créé ou restauré la comédie d'intrigue, genre en somme secondaire. L'intrigue est le fait des habiles, des roublards, de ceux qui " la connaissent dans les coins „, mais ignorent l'essentiel; elle est presque nulle dans les chefs-d'œuvre de Molière. Comme on ne refait pas Molière, Beaumarchais, sous peine de tomber au dessous de Destouches, étant contraint de trouver du nouveau. L'intrigue étant du reste toujours un peu bouffonne dans son essence, ne pouvait que renforcer la gaieté vivante des types du *Barbier* et ménager des effets à l'humour de l'auteur. Avouons-le, du reste; sans leur esprit, ses personnages seraient d'assez vilains personnages. Il y a chez eux un raffinement et une forfanterie de la dépravation qui n'existent pas dans les figures comiques du xviii^e siècle. Ces nuances réalistes, qui, d'ailleurs, révèlent chez Beaumarchais un observateur magistral de son époque, n'ont pas échappé au bon Sedaine, créateur du théâtre vertueux. " Votre ouvrage, écrivit-il à l'auteur du *Barbier*, est charmant, plein de sel, de goût et d'une philosophie en polichinelle à faire étouffer de rire. „ Mais il lui faisait observer qu'Alcaviva, — ce Valère déguisé en hidalgo, — s'annonçait comme un libertin, était un adultère en herbe puisqu'il prenait Rosine pour la femme de Bartholo, et que Rosine, de son côté, — cette Agnès déjà très " Théâtre libre „, — était si fine à tromper le docteur, qu'on ne pouvait empêcher d'imaginer qu'un jour elle tromperait son mari, ce qui n'a pas manqué de se produire. Et Sedaine disait, en parlant de Figaro : " Vous vous êtes tellement bien rendu maître de ce caractère, qu'on vous croirait un peu Figaro. „ Rien de plus vrai. Sans avoir tous les traits de son créateur, Figaro ressemble singulièrement au fils

Caron. Il est comme lui " beau diseur, hardi musicien, grand fringueneur de guitare, la terreur des maris, la coqueluche des femmes „. Figaro domine la pièce. Il domine aussi toute la race des laquais de théâtre.

L'ascendance de Figaro remonte à Plaute, à Térence, elle se continue dans la comédie intriguée des Italiens du xvi^e siècle, se poursuit avec éclat chez Panurge (peut-être même trouverait-on un peu de Figaro dans notre Uylenspiegel), enfin, aboutit aux Scapin, Frontin et Crispin du xvii^e et du xviii^e siècles français. Figaro, par sa condition, appartient à une vieille race et à un régime caduc. Il annonce comme son maître une humanité nouvelle par son esprit. Il relève la tête plus fièrement et plus noblement dans un certain sens que *Crispin rival de son maître*. Le premier, il personnifie l'individualisme démocratique, l'avènement des couches inférieures. Figaro, certainement, eut été partisan du suffrage universel. Si Beaumarchais est l'arriviste en chair et en os, il est l'arriviste symbolique. Il est très positiviste aussi, très moderne, il sait la puissance de l'or et de la réclame, il écrit, il est frotté de science, il pratique un peu tous les métiers pour faire oublier qu'au fond il n'est qu'un valet et doit rester valet sous peine de n'être qu'un misérable raté. Et observez bien que Figaro ne se contente pas comme les laquais de l'ancien répertoire de servir une seule personne; cela ne suffirait pas à son activité qui déborde. Il est partout, se mêle de tout, touche à tout. Il est le factotum de la ville. Quel admirable agent électoral il eut fait de nos jours! Je le vois pérorant dans les cafés et les meetings, rabaissant, suivant ses principes, la politique à l'intrigue et à l'achat des consciences par quelques tournées sur le zinc. Et qui sait! puisqu'il est convenu que les députés sont les valets de la plupart de leurs électeurs, il s'assiérait sans doute, sans peine, sur les bancs hospitaliers de la Chambre. On a dit que l'aimable drôle était le patron des journalistes; je n'y vois pas d'inconvénient, mais, entre nous, je le crois plutôt le patron des journaloux. On lui a, du reste, attribué une descendance considérable dans la populace de la plume. On a poussé la générosité un peu loin. Figaro serait en droit de protester et de dénoncer son ami Bazile comme le vrai père d'une certaine canaille

plumitive, puisqu'enfin ce noir esthète de la calomnie, don Bazile, est le type immortel du maître-chant..., du maître de chant.

Le temps me presse et j'avais espéré pouvoir vous parler un peu du *Mariage de Figaro*, autrement dit la *Folle Journée*, qui fait suite au *Barbier* et fut jouée en 1784, après des censures et des interdictions successives. Louis XVI avait dit du *Mariage* : " Cela est détestable et ne sera pas joué. „ Beaumarchais lutta contre le pouvoir royal. Il allait lire sa pièce chez ses amis, devant des assemblées d'élégantes et de gentilhommes. Il lisait à merveille. Le *Mariage* devenait célèbre avant la représentation publique. Beaumarchais s'y entendait à miracle pour tenir l'attention en haleine. Jamais on n'avait vu telle fureur de réclame. Enfin, on arracha du roi l'autorisation de jouer. A la première, disent les *Mémoires secrets*, " les femmes de qualité, oubliant toute décence et toute pudeur, s'enfermèrent dans les loges des actrices dès le matin, y dinèrent, se mirent sous leur protection dans l'espoir d'entrer les premières „ La garde fut dispersée par la foule, on enfonça les portes, on arracha les grilles, trois personnes furent étouffées. On savait que le *Mariage* était une satire contre la noblesse. De là ce délire de curiosité. A côté de l'adorable Chérubin, création qui vaut celle de Figaro, notre joyeux barbier reparait tout aussi mordant. Il raisonne peut-être un peu trop, mais comme ses discours dramatisaient brillamment les aspirations révolutionnaires, ils furent applaudis avec fureur. Les nobles acclamaient cet artisan de leur chute aussi sottement, — il faut bien le dire, — qu'ils acclamaient les rédacteurs de l'Encyclopédie. C'est ainsi que de nos jours l'anarchie trouve des admirateurs parmi les snobs et les snobinettes de l'intellectualité et de la mondanité, et que les lecteurs les plus enthousiastes des romans de Tolstoï, où l'on glorifie les forçats et les filles, se rencontrent parmi les gens de la meilleure société. *Quos vult perdere Jupiter, dementat prius*.

Napoléon a pu dire que le Figaro du *Mariage*, c'était la Révolution en marche. Pourtant, Beaumarchais n'était point l'émeutier que Dumas fils a vu en lui. Comme la majorité des Français, il était " républicain d'opinion et monarchique pour les mœurs „ (1).

(1) Chateaubriand.

Son Figaro, après s'être insurgé violemment contre Almaviva dans le *Mariage*, redevient le valet obéissant et dévoué de son maître dans la *Mère coupable*, comme pour témoigner des principes conservateurs de Beaumarchais. Ce diable d'auteur et ce diable de laquais se faisaient ermites en vieillissant. Beaumarchais et Figaro ont été les annonciateurs d'un siècle égalitaire. Mais la Révolution qu'ils prêchaient n'était pas plutôt accomplie qu'ils se mordaient cruellement les pouces et que ces deux parvenus redevenaient de parfaits ci-devants.

La *Mère coupable* termine la trilogie figaresque. C'est un drame noir et pénible. Beaumarchais y retombe dans le philosophisme un peu niais d'*Eugénie* et des *Deux Amis*. Il écrit ensuite un livret d'opéra, *Tarare*, où il voulut introduire toute une métaphysique du destin et de la vertu. Et, à ce propos, je voudrais vous dire quelques mots sur Beaumarchais en musique et Beaumarchais musicien. Je m'éloigne un peu du caractère exclusivement littéraire des conférences que vous avez l'agrément d'entendre au théâtre du Parc; mais j'espère que vous ne me refuserez pas un petit surcroît d'attention et que vous ne m'en voudrez point puisque ce chapitre de l'histoire de Beaumarchais est inédit, aucun écrivain, aucun érudit ne s'étant jamais avisé de traiter ce point d'une façon spéciale (1). Beaumarchais, nous l'avons vu, était harpiste, chanteur, compositeur; il était fervent admirateur du chevalier Gluck, bien qu'il conservât un faible pour les compositeurs italiens. Tous les grands écrivains de cette époque étaient du reste passionnément épris de musique. Rappelez-vous que Jean-Jacques Rousseau écrivit un opéra-comique et un *Dictionnaire de la Musique*, qui est resté le meilleur essai de théorie musicale publié en langue française. Diderot, l'abbé Arnaud, La Harpe et d'autres encore se piquaient, comme Voltaire, de sentir « l'extrême mérite des doubles croches ». Beaumarchais occupait une place importante dans ce groupe d'amateurs que l'on peut qualifier, sans exagération, de distingués. Ses opinions musicales étaient si connues et si originales qu'un soir, comme il pérerait dans les coulisses de l'Opéra avec un groupe

(1) Du moins, les écrivains et les érudits français.

d'habitués, le divin musicien d'*Armide* et d'*Orphée*, qui se trouvait à quelques pas, s'approcha du dilettante bavard qu'il n'avait jamais vu et le salua de ces mots : " Vous êtes sûrement M. de Beaumarchais ! „

Le grand réformateur de la scène lyrique française et le restaurateur de la comédie d'intrigue restèrent dès lors liés. Comme Beaumarchais cherchait un compositeur pour son livret de *Tarare*, Gluck lui désigna son disciple Salieri, illustre musicien né dans les États de Venise et qui s'était fait une situation brillante à Vienne. Salieri vint à Paris, s'installa dans l'hôtel de Beaumarchais et composa sa partition sous la direction du célèbre écrivain comique. L'auteur du *Barbier*, dans sa préface de *Tarare*, a dit lui-même que " Salieri eut la vertu, pour lui com- plaire, de renoncer à une foule de beautés musicales dont son opéra scintillait, uniquement parce qu'elles allongeaient la scène et qu'elles allanguissaient l'opéra „. Dans cette même préface de *Tarare*, il y a du reste un certain nombre d'idées excellentes sur la musique, sur la nécessité d'éviter les reprises absurdes, de chercher une union absolue de la musique et du poème, sur la beauté des récitatifs qui s'inspirent des accents de la voix parlée. Évidemment, les préfaces de Gluck se retrouvent un peu dans la préface de *Tarare*. Le wagnérisme latent de l'audacieux Beaumarchais est aussi accentué que celui du chantre sublime des deux Iphigénies. Beaumarchais dit en propres termes, dans sa dédicace à Salieri : " Vous m'avez aidé, mon ami, à donner aux Français une idée du spectacle des Grecs. „ C'est toute la théorie de Wagner. D'ailleurs, il faut le dire, depuis les Florentins du xvii^e siècle qui créèrent ou ressuscitèrent le drame chanté, jusqu'à l'auteur du *Ring*, ce fut la chimère des grands musiciens de vouloir réveiller l'âme religieuse et chantante des trilogies antiques.

Tarare, dont le livret est fort médiocre, obtint un succès prodigieux. Les auteurs furent appelés à grands cris sur la scène, ce qui était absolument sans précédent. La partition de Salieri contient des pages d'un accent admirable, qui ne sont pas seulement d'un disciple fervent de Gluck, mais aussi d'un maître très personnel annonçant déjà, par endroits, la prochaine évolution

romantique de l'opéra. D'autre part, vous le savez, la fortune musicale du *Barbier* et des *Noces de Figaro* fut considérable. Aidé de M. Wotquenne, l'érudit secrétaire du Conservatoire de Bruxelles, j'ai catalogué près de trente partitions du *Barbier* et des *Noces*. Je me contente de signaler celles de Nicolo Isouard, de Paër, du délicieux Paësiello, de Caraffa, de Rossi, de Kreutzer, de Mercadante. Le *Barbier*, de Rossini, et les *Noces*, de Mozart, devaient éclipser la fortune de tous ces ouvrages. N'est-ce pas au travers de la fringante partition de Rossini que, tous, nous avons connu d'abord la célèbre comédie que l'excellente troupe de MM. Darman et Reding va représenter devant vous? Pour ma part, il m'est à peu près impossible, je l'avoue, de détacher la fantaisie rossinienne du texte de Beaumarchais. Je connais un illustre musicien belge à qui le *Barbier*, sans musique, fait l'effet d'un opéra-comique dont les airs, duos, etc., seraient remplacés par un dialogue " vif et animé ". Au fait, Beaumarchais, je vous l'ai dit, avait écrit d'abord un simple libretto qu'il porta à la Comédie Italienne. N'allez pas craindre au moins que, privé de sa parure lyrique, de ses trilles aristophanesques, le *Barbier* puisse vous sembler moins vif, moins étincelant. Rassurez-vous. Le feu d'artifice du Parc vaudra celui de la Monnaie. Le dialogue de la comédie primitive a été forcément mutilé dans la version musicale. Vous allez en retrouver la saveur entière et la compensation sera assez large pour que vous consentiez à oublier, pendant deux ou trois heures, la verve étourdissante du cygne de Pesaro.

Je reviens pour finir, Mesdames et Messieurs, à Beaumarchais auteur dramatique, et je n'ai qu'un mot à ajouter. Il n'est pas excessif, je crois, de prétendre que la scène française traverse actuellement une crise à peu près identique à celle qu'elle subissait au moment où Beaumarchais donna son *Barbier*. Le comique dégénère dans la farce grossière et le vaudeville répugnant; la comédie dramatique s'ennuie d'ibsenisme, de tolstoïsme, de nietzschéisme. Qu'est devenu le vieux tuteur Bartholo? C'est à présent le vieux marcheur Labosse. Qu'est devenue Rosine? Une demi-vierge, et encore! Le comte Almaviva, grand d'Espagne, n'est plus qu'un jeune rastaquouère qui vient achever à Paris son

éducation de prince. Quant à Figaro, il a disparu. On a cru le reconnaître dans Pégomas, puis dans Cyrano. Ce n'était pas encore cela. Ce n'est pas lui non plus ce personnage sombre et chagrin qui, dans la comédie dramatique, cherche à se pousser non par l'éminente qualité de sa race, l'esprit, mais par des discours et des monologues d'ailleurs souvent fort beaux et qui lui permettent, dans l'universelle curée, de se réserver le repas du lion. Non, ce n'est pas lui. Le joyeux barbier ne saurait devenir le patron des raseurs. En vérité, il est temps qu'un second Beaumarchais ranime la scène française. Il n'est pas absolument nécessaire qu'il soit aussi mauvais sujet que le premier. Mais, même à ce prix, on se réjouirait de le voir restaurer une admirable tradition qui agonise, de lui entendre dire des vérités en face, non sur le mode mineur, mais de la seule façon qui convienne au Français, c'est-à-dire en riant.

Les Progrès de la Chirurgie

CONSIDÉRÉS AU

point de vue de l'Administration hospitalière

PAR

LES DOCTEURS A. DEPAGE ET A. GALLET

L'auteur d'un de nos principaux traités de chirurgie, le professeur Albert, de Vienne, écrivait en 1877: " Si un Astley Cooper, un Dupuytren, un Scarpa pouvait revivre, voir pratiquer une amputation sous la narcose avec hémostase préventive au moyen de la bande d'Esmarck et sous le spray de Lister, s'il pouvait suivre le cours de la guérison sous la garantie des pansements antiseptiques, vraisemblablement il croirait avoir dormi des siècles. " Dupuytren est mort en 1835. En 1877, c'est-à-dire à l'époque où Albert écrivait ce que nous venons de rappeler, la méthode antiseptique en était à ses débuts. Depuis lors, de nouveaux progrès ont été réalisés et vraiment la face des choses s'est complètement modifiée.

Nous n'avons pas l'intention de décrire la révolution qui s'est accomplie dans la science chirurgicale au cours de ces dernières années; le professeur van Lair en a fait, dans la *Revue de Belgique*, un tableau très complet et très intéressant; mais nous voudrions examiner cette question à un autre point de vue: les modifications apportées dans la technique chirurgicale par les découvertes scientifiques du dernier siècle ont été considérables; alors que

tout s'est transformé, ne faut-il pas que les installations matérielles anciennes se modifient aussi et que les institutions hospitalières elles-mêmes se laissent pénétrer d'un esprit nouveau ?

Quel a été, quel doit être le retentissement des progrès de la chirurgie sur les administrations hospitalières ? C'est à ce sujet que nous avons cru pouvoir utilement énoncer notre manière de voir.

Deux grands faits dominent la chirurgie moderne : la narcose et l'antisepsie.

La narcose date de 1846 : un chirurgien-dentiste américain nommé Morton pratiqua des essais d'anesthésie au moyen de l'éther ; le 10 novembre 1847, le chirurgien Simpson, d'Édimbourg, fit valoir, devant la société médico-chirurgicale de cette ville, les avantages de la narcose au chloroforme. L'emploi des anesthésiques se généralisa bientôt ; on y recourut régulièrement dans les services de chirurgie ; dès lors, un grand nombre d'opérations que nos prédécesseurs n'avaient pu réaliser devinrent possibles et les interventions chirurgicales pouvant se faire sans douleur furent, grâce aux immenses bienfaits de l'anesthésie, de plus en plus fréquentes.

Les statistiques hospitalières démontrent l'augmentation régulière du nombre des grandes opérations de 1850 à 1870, mais c'est surtout après cette date que la chirurgie se transforme grâce à la découverte de l'antisepsie.

Celle-ci est attribuée à Lister ; incontestablement, ce sont les procédés antiseptiques du chirurgien anglais qui créèrent la méthode ; ils commencèrent à se répandre dans la pratique hospitalière à l'époque de la guerre franco-allemande ; cependant, la plupart des blessés de cette guerre furent encore traités par les anciens procédés ; quelques ambulances allemandes s'organisèrent en se conformant aux principes de Lister ; le succès fut si complet que la valeur de la méthode nouvelle ne fut désormais plus mise en doute.

Elle s'imposa dans le monde entier ; elle amena une transformation complète dans les établissements hospitaliers ; quiconque a gardé le souvenir de ce qui s'y passait avant l'introduction de la méthode de Lister peut se rendre compte des changements

survenus; les épidémies meurtrières de fièvre puerpérale qui désolaient nos maternités et, malgré tous les soins, réapparaisaient avec une désespérante périodicité ont aujourd'hui complètement disparu; les terribles ravages de la septicémie post-opératoire deviennent plus rares et l'on ne connaît plus ces suppurations désignées autrefois sous le nom caractéristique de " pourriture d'hôpital „.

Autrefois, le tétanos faisait parmi les opérés des victimes nombreuses et les cas d'érysipèle infectieuse s'observaient fréquemment.

On ignorait les causes réelles de ces maladies; on en était réduit aux conjectures; dans les hôpitaux de Bruxelles, on avait remarqué que l'apparition des cas d'érysipèle coïncidait souvent avec le lavage à l'eau des planchers des salles de chirurgie; longtemps les chirurgiens se résignèrent à choisir pour opérer les jours de la semaine où l'on ne faisait pas de nettoyage, puis on vint à proscrire les lavages à l'eau; c'est de là qu'est venue la coutume de cirer les planchers au lieu de les laver à l'eau dans les " salles de blessés „, comme on disait alors.

La réunion immédiate des plaies " par première intention „ était très rarement obtenue; souvent des opérations faites avec le plus grand art échouaient misérablement dans des flots de pus. Pour protéger leurs opérés, nos chirurgiens s'ingéniaient tantôt à les placer au dehors, tantôt à les accoutumer à cette atmosphère de l'hôpital réputée dangereuse.

Lors des premières tentatives d'ovariotomie, Deroubaix, après avoir perdu plusieurs femmes opérées à l'hôpital Saint-Jean, demanda et obtint du Conseil des Hospices l'autorisation d'opérer dans le local d'une école gardienne située près de l'étang de Saint-Josse-ten-Noode; mais au bout de quelques jours, la septicémie survenait.

Pour se mettre en garde contre l'infection, Deroubaix prenait habituellement d'autres précautions encore; il s'était fait une règle de ne pas opérer les malades entrants, sauf dans les cas d'urgence; il les laissait séjourner une semaine ou deux dans les salles, pour les acclimater, nous dirions aujourd'hui pour les " immuniser „; il étendait même cette pratique au quartier des

payants. Et, de fait, il n'était pas rare d'observer l'apparition d'une fièvre passagère que l'on attribuait à " l'intoxication nosocomiale ".

Ce n'étaient point là des conditions particulières à l'hôpital Saint-Jean; les mêmes difficultés existaient dans tous les hôpitaux du monde; les germes morbides dont on ne soupçonnait pas l'existence entouraient les malades, et l'infection était toujours là, menaçante. C'est de cette époque vraiment cruelle pour la chirurgie que date cette appréhension profonde du peuple vis-à-vis des hôpitaux, qui commence seulement à s'atténuer aujourd'hui. C'est alors que s'établirent ces légendes tenaces qui faisaient dire que l'opération réussissait toujours, mais qu'ensuite les malades mouraient d'autre chose (1).

Cet " autre chose " qui faisait la terreur du chirurgien, c'était l'infection purulente. Vainement toutes les précautions étaient prises, vainement le personnel s'épuisait en des soins dévoués, c'était toujours le même tableau désolant : le lendemain, le surlendemain même de l'opération, tout allait pour le mieux; la famille, les médecins entrevoyaient une guérison prochaine, puis survenait une fièvre légère, un frisson annonçant l'imminence de la suppuration; le quatrième ou le cinquième jour, celle-ci s'établissait franchement; alors de deux choses l'une : ou bien le processus se limitait à la plaie qu'un " pus louable " ne tardait pas à recouvrir, ou bien la résorption se déclarait et le drame poignant se terminait en quelques heures. C'était une sorte de loterie : en donnant un coup de bistouri, ne fût-ce que pour ouvrir un kyste du cuir chevelu, on risquait d'ouvrir la porte à une infection dont il était impossible de mesurer les conséquences. Souvent on attendait le mois de septembre pour se décider à ces petites opérations parce que l'on croyait avoir remarqué que cette saison était plus favorable.

A l'Hôtel-Dieu de Paris, dans le service de Dupuytren, une salle située du côté de la Seine, la salle Sainte-Marthe, portait le nom sinistre de " rang noir " parce que presque tous les opérés

(1) A Vienne, il y avait un proverbe analogue : « *Heute Billroth, morgen tod* », par altération de : « *Heute roth, morgen tod*. »

placés là succombaient. Richerand rapporte que, pendant l'hiver de 1814, sur dix-neuf cents blessés, cinq cents périrent, en un mois, de pourriture d'hôpital.

Il nous en coûte d'insister sur ces constatations pénibles, mais il le faut bien pour que nous puissions mesurer les progrès accomplis. Ce qui caractérise la période pré-aseptique de la chirurgie, c'est l'ignorance complète des causes de l'infection, et c'est naturellement l'incapacité d'y remédier ; entre cette chirurgie d'avant 1870 et la chirurgie du Moyen Age, il n'y a pas grande différence, et l'opérateur pouvait terminer en disant comme Ambroise Paré : " Je te pansay, Dieu te guârit ! „

Ignorant des causes, mais conscient du danger, le chirurgien travaillait de son mieux, au hasard ; il ne se doutait pas que souvent les instruments mêmes dont il se servait, bien qu'ayant été lavés, n'ayant pas subi de désinfection, étaient le véhicule des germes infectieux ; chaque chirurgien avait, il est vrai, ses instruments, mais ce n'en étaient pas moins le même bistouri, la même scie, les mêmes pinces qui passaient d'un opéré à l'autre. Au cours des opérations, on se servait d'éponges, et l'on devine ce qu'elles devaient recéler dans leurs cavités : chacune d'elles était comme un antre rempli de microbes. Il y avait aussi cette charpie, instrument universel de pansement, que le plus souvent les malades eux-mêmes préparaient en effilochant des bandes et des compresses qui avaient beaucoup servi.

Dans la plupart des hôpitaux, il n'y avait qu'une seule salle d'opérations à la disposition de tous les chirurgiens qui s'y installaient à tour de rôle ; on n'opérait pas tous les jours, car on redoutait avec raison toutes les opérations ; personne n'avait la responsabilité de cette salle d'opérations où l'on croyait avoir fait le nécessaire en y installant une table placée devant une fenêtre bien éclairée ; on l'arrangeait autant que possible de manière à se passer de cette salle qui n'était chauffée qu'aux grands jours, et l'on opérait ordinairement dans les salles de malades, sauf pour les cas très graves.

On comprend que, dans de telles conditions — et nous affirmons que, loin d'exagérer, nous avons atténué ce que nous avons à dire — les statistiques opératoires dussent être déplorables ;

nous n'en citerons qu'une seule, elle est d'un des maîtres de la chirurgie, Malgaigne. Sur trois cent soixante amputations pratiquées dans les hôpitaux de Paris, de 1836 à 1841, on compte cinquante-trois décès pour cent. Les hernies étranglées donnent soixante-dix-neuf décès pour cent.

L'une des conséquences de cet état de choses, conséquence qu'il importe de faire ressortir au point de vue de l'Administration hospitalière, c'est la longue durée du séjour ordinaire des opérés : temps perdu de la période d'acclimatation, temps perdu du traitement de la suppuration, temps perdu d'une longue convalescence; tout cela nous apparaît aujourd'hui comme un effrayant total où le temps employé vraiment à l'intervention chirurgicale compte pour peu de chose. La cause de ces longs séjours, ce n'est pas l'opération, c'est la suppuration des plaies qu'on évite aujourd'hui.

Et qui dira ce que ces longs séjours représentent des souffrances morales et physiques; la clientèle hospitalière se recrute principalement parmi les besogneux; c'est donc le père de famille, le soutien ordinaire du ménage qui, étant le plus exposé aux accidents du travail, sera le plus souvent condamné à cette inaction ruineuse.

Nous aurions voulu présenter ici une statistique comparée de la durée moyenne du séjour des malades opérés dans les hôpitaux, autrefois et aujourd'hui; malheureusement, les éléments de cette statistique font défaut parce qu'aucune comparaison n'est possible entre ces deux périodes : grâce à l'organisation plus parfaite de la médecine des pauvres, beaucoup de pauvres gens qui demandaient autrefois leur admission à l'hôpital pour un " bobo " quelconque se font soigner actuellement chez eux; de plus, les consultations gratuites éliminent la plupart des affections chirurgicales bénignes qui étaient, il y a trente ans, une occasion de séjour dans les hôpitaux.

A défaut de statistique, nous avons des renseignements qui suffisent à la démonstration que nous voulons faire : de 1868 à 1869, la durée moyenne du séjour des amputés de la cuisse et de la jambe, dans les hôpitaux, était de cent trois jours; actuellement, cette durée moyenne, pour la même catégorie de malades,

est réduite à une quinzaine de jours, trois ou quatre semaines au plus. L'examen comparatif des statistiques hospitalières démontre surtout la proportion considérable des guérisons dues à l'emploi des nouvelles méthodes; et cette diminution de la mortalité est d'autant plus frappante que, grâce à l'antisepsie, des opérations considérées auparavant comme impraticables sont devenues d'un usage courant : telles les extirpations d'organes importants comme le rein, l'utérus et ses annexes, ou encore l'ouverture des articulations. Il y a donc en même temps extension considérable des interventions chirurgicales dans les cas autrefois mortels et réduction de la mortalité opératoire.

Il se trouve encore à ce point de vue, dans les comptes moraux " des hospices et secours de la ville de Bruxelles „, des arguments d'un réel intérêt : en 1869, le nombre des grandes opérations est de trente-sept à l'hôpital Saint-Pierre, de vingt à l'hôpital Saint-Jean, au total cinquante-sept. Ce total monte à septante-sept en 1872, avant l'antisepsie; il passe à cent quarante en 1878; à cent quatre-vingt-douze en 1880; à deux cent soixante-dix-neuf en 1883; à quatre cent soixante-trois en 1894. Le compte rendu annuel ne renseigne plus le chiffre des opérations pratiquées dans ces dernières années, mais je ne crois pas qu'il soit inférieur à quinze cents. La création d'un service de gynécologie à l'hôpital Saint-Jean atteste, d'autre part, la transformation qui s'est opérée dans le mode de traitement de certaines maladies. La chirurgie intervient même dans des cas qui, autrefois, relevaient exclusivement de la médecine; des maladies internes comme l'épilepsie sont devenues souvent justiciables de certaines opérations, qui permettent d'enlever une tumeur ou une saillie osseuse comprimant le cerveau; l'ancien " mal comitial „, la " maladie sacrée „ contre laquelle nos pères se débattaient au moyen d'exorcismes et de pèlerinages se trouve être devenue, contre toute attente, une affection chirurgicale.

Pareille transformation s'observe pour un bon nombre de maladies; la pleurésie est fréquemment traitée par la ponction de la plèvre et même par la résection des côtes; la péritonite, lorsqu'elle est due à une appendicite, est une occasion d'intervention chirurgicale; un grand nombre de maladies de l'estomac et de

l'intestin sont devenues également justiciables de la chirurgie. Nous invoquons ces exemples entre beaucoup d'autres pour arriver à démontrer que " quelque chose est changé dans la médecine et dans la chirurgie », et que par conséquent quelque chose doit changer dans nos hôpitaux pour les maintenir à la hauteur des progrès réalisés.

On prétendrait en vain que l'énorme augmentation des cas de maladies qui relèvent de la chirurgie est due à des causes passagères, à un engouement; certes, la médecine obéit comme toutes choses à des courants d'opinion, et même à ce qu'on appelle la mode : il fut un temps où il était de mode de se faire saigner, et même de se faire transfuser du sang; la mode de la transfusion sévit avec tant de vigueur au xvii^e siècle, qu'il fallut un arrêt du Parlement (1) pour la réfréner; mais dans la progression actuelle des opérations, il y a, on voudra bien le reconnaître, autre chose qu'un caprice passager; cette extension considérable du domaine de la chirurgie est une conséquence logique du progrès des méthodes scientifiques; les résultats obtenus se traduisent par une grande économie de vies humaines, par des succès qui ne peuvent être contestés et dont la proportion s'augmente d'année en année. Ce n'est pas une mode changeante qui a fait cela, c'est une révolution qui s'est opérée et on peut prévoir que la contre-révolution ne se produira jamais. En ce qui concerne les hôpitaux de Bruxelles, nous avons dit tout à l'heure que le nombre des opérations chirurgicales pratiquées pendant ces dernières années s'était accru au point d'être vingt ou trente fois plus considérable qu'il y a cinquante ans; il importe de remarquer que cette augmentation n'est pas due à l'accroissement de la clientèle hospitalière : il est vrai que la population de l'agglomération bruxelloise pendant ce laps de temps s'est considérablement accrue, mais cette progression n'a pas influencé autant qu'on pourrait le croire le nombre des admissions de malades aux hôpitaux de Saint-Pierre et de Saint-Jean : les fau-

(1) Sentence rendue au Châtelet, le 16 avril 1668, qui défendait, sous peine de prison, de faire la transfusion sur aucun corps humain, que la proposition n'ait été reçue et approuvée par les médecins de la Faculté de Paris.

bourgs ont construit des hôpitaux; ceux-ci desservent chacune des communes suburbaines; loin d'augmenter, la clientèle de Bruxelles a diminué d'autant.

D'ailleurs, les conséquences administratives du nouvel état de choses dans les hôpitaux de Bruxelles ont été des plus heureuses : la fièvre puerpérale a disparu de nos maternités, l'infection purulente ne sévit plus; la durée du traitement de nos opérés a considérablement diminué, le taux de la mortalité s'est abaissé dans des proportions inespérées. Avant 1850, elle était, après les grandes opérations, de 50 p. c. en général, comme dans la plupart des hôpitaux de l'Europe; de 1875 à 1885, c'est-à-dire à l'époque des premières applications de la méthode antiseptique, elle s'abaisse brusquement à 25 p. c.; elle oscille aujourd'hui entre 5 et 10 p. c., atteignant dans les établissements les mieux tenus le chiffre de 4 à 6 p. c.

Pouvons-nous espérer mieux encore? La réponse affirmative n'est pas douteuse; remarquons bien que ces brillants résultats ne sont pas improvisés, qu'ils ne sont pas dus à un heureux concours de circonstances; la statistique s'est améliorée lentement; pour assurer le triomphe des méthodes nouvelles, il a fallu un temps assez long; ce n'est pas du jour au lendemain que les chirurgiens ont pu se familiariser avec les principes de Lister; ils ont dû subir une adaptation, renoncer à des usages courants, à des habitudes invétérées; et surtout, après s'être réformés eux-mêmes, ils ont dû dresser leurs aides et leur inculquer des notions qui ne furent pas acceptées sans résistance.

La routine, le respect des traditions, la fidélité aux vieux remèdes séculaires " qui avaient fait leurs preuves „, il fallut vaincre tout cela; et l'on comprend que ce ne fut pas l'affaire d'un jour.

Or, les principes de l'antisepsie sont absolus : la moindre négligence est fatale car elle permet à l'ennemi de pénétrer dans la place. Il ne faut rien laisser au hasard, il faut être constamment en éveil en partant de cette idée que si, après une opération, il survient un érysipèle, un tétanos ou une infection quelconque, c'est qu'une faute a été commise. Si les personnes qui doivent à un titre quelconque assister les chirurgiens dans leur besogne

quotidienne ne sont pas absolument convaincues de la responsabilité qu'elles encourent, elles ne s'astreindront jamais à la rigueur des prescriptions antiseptiques; il suffit qu'un aide se soit imparfaitement curé les ongles pour rendre superflues toutes les précautions antiseptiques prises par le chirurgien.

Il faut que les administrations hospitalières soient entièrement pénétrées de cette conviction qu'en fait d'antiseptie il n'y a pas de demi-mesure : c'est tout ou rien, sans transaction possible.

On nous trouve parfois exigeants, nous autres, les chirurgiens, qui demandons sans cesse des modifications dans nos services hospitaliers; que l'on veuille bien songer à la responsabilité qui nous incombe, à la certitude que nous avons de pouvoir sauver la vie de nos opérés si l'on observe scrupuleusement l'antiseptie, et que l'on se représente alors notre " état d'âme „ lorsque nous nous buttons parfois au scepticisme d'un infirmier, qui se rit de nos efforts ou ne comprend pas nos indications. A vrai dire, la tâche des administrations hospitalières, en présence des exigences de la méthode antiseptique, n'a pas été facile à remplir; elle a été compliquée dans les débuts par les incertitudes de la méthode elle-même : on avait commencé par réaliser la désinfection et la stérilisation au moyen de procédés chimiques, on trempait les instruments dans des solutions phéniquées; on employait des pulvérisateurs pour opérer sous un nuage de vapeur phéniquée, sous le " spray „ de Lister. Puis on supprima le spray, on eut recours à l'iodoforme et aux solutions de sublimé; puis encore on cessa de tenir autant à l'antiseptie, pour préconiser surtout l'asepsie : on stérilisa les instruments et les objets de pansement par la chaleur; il fallut pour cela des étuves spéciales, des dispositifs et des objets de pansement d'autant plus coûteux que des firmes commerciales s'étaient emparées de brevets et qu'il fallait bien recourir à elles.

Ce fut, il faut le reconnaître, une période de tâtonnements troublée, même au point de vue de l'administration; n'en est-il pas nécessairement ainsi dans toute révolution? Aujourd'hui, bien que trente années à peine se soient écoulées, la période d'essai a pris fin; nous nous trouvons en présence de règles très nettes, très claires, et en somme aussi simples que rigoureuses.

Nous savons que la contagion ne se fait pas par l'air atmosphérique, que la chaleur suffit, sans intervention d'aucun procédé chimique, pour assurer la désinfection radicale; nous savons que dans nos salles d'opération, il faut simplifier l'ameublement et l'outillage et partir de ce principe que tout ce qui est inutile est nuisible; nous savons aussi qu'un service de chirurgie convenablement outillé doit se suffire à lui-même et fabriquer, très simplement, ses objets de pansement. Les administrations hospitalières qui ont pu, depuis quelques années, construire à nouveau des installations complètes, ont agi conformément à ces principes: en Allemagne, les monuments hospitaliers ont été généralement désaffectés et des salles d'opération avec annexes ont été construites en leur lieu et place.

En Angleterre, en Italie, en Suisse, l'exemple de l'Allemagne a été suivi; la France a tardé davantage: un discours prononcé en 1896 au Congrès de chirurgie, par l'éminent chirurgien de Paris, le docteur Terrier, ne dissimulait pas à cet égard certaines vérités cruelles; ce discours contient en même temps les indications les plus précieuses sur l'organisation des hôpitaux.

En Belgique, de nouvelles salles d'opération ou même de nouveaux hôpitaux ont été construits à Gand, à Anvers et à Liège. Bruxelles abrite encore ses services de chirurgie dans les anciens bâtiments élevés il y a plus de cinquante ans. Nos chirurgiens ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour mettre leur services à la hauteur des progrès de la science moderne; ils y ont réussi, mais leur besogne a été d'autant plus ingrate que les locaux ne se prêtaient pas du tout à ce que ces progrès exigent. Ces locaux anciens devraient être modifiés et la réforme à ce point de vue doit être radicale: il en coûte trop de procéder par acomptes et par petits morceaux; la lutte entre le médecin ou le chirurgien novateur et l'administration essentiellement conservatrice est un des moindres inconvénients du système des demi-mesures; son danger réside surtout dans son insuffisance.

Nous sommes heureux de pouvoir dire hautement que si nous comparons le taux de la mortalité dans les hôpitaux de Bruxelles avec celui des établissements similaires des grandes villes étrangères, cette comparaison n'est pas du tout défavorable à notre

pays : les chiffres sont à peu près identiques; ils font honneur à notre administration, peut-être, mais, qu'il nous soit permis de le dire, ils font honneur surtout à notre école de chirurgie.

De ce que notre statistique est satisfaisante, on aurait tort de conclure qu'elle ne peut pas s'améliorer et on se tromperait surtout si on en inférait que l'installation matérielle de nos hôpitaux est réellement ce qu'elle doit être.

Il est bon que le public sache que nous pouvons et que nous devons progresser encore : dans l'hôpital modèle que dirige à Breslau le professeur Mikulicz, la durée de séjour des opérés ou des malades entrant pour affections aseptiques est en moyenne de quatorze jours; dans les hôpitaux de Bruxelles, de 1894 à 1898, cette durée a été de trente-deux jours; cela revient à dire que les suppurations pourraient être moins fréquentes; ce résultat si désirable ne sera obtenu que par des modifications matérielles assez considérables. Pour les réaliser, il faut des ressources financières et le grand obstacle, ici comme partout lorsqu'il s'agit de bienfaisance, c'est la limitation ou même l'insuffisance de ces ressources.

Le bon public croit volontiers que les hospices sont riches; c'est une légende : être riche, c'est posséder un revenu supérieur à ses besoins normaux ou aux dépenses d'un budget normal; et le budget des hospices se solde en déficit et, par conséquent, les hospices sont pauvres.

Lorsqu'un généreux donateur lègue à l'administration des hospices une somme considérable pour fonder un hôpital maritime ou un sanatorium de tuberculeux, il soulage certainement de grandes misères et, en ce sens, il atteint pleinement son but humanitaire; mais, si paradoxale que paraisse cette assertion, le budget des hospices ne s'équilibre pas mieux, les dépenses nouvelles absorbant d'ordinaire et au delà les intérêts de la somme léguée. Le véritable bénéficiaire de ces legs généreux, c'est le contribuable bruxellois, ce n'est pas l'hôpital ou l'administration hospitalière; ces legs n'ont pas créé les ressources nécessaires à la transformation souhaitée des installations de nos services de chirurgie.

Nous nous sommes demandé ce que coûterait la transforma-

tion des salles d'opération, telle que nous pensons qu'il faudra la réaliser à l'hôpital Saint-Jean. Nous évaluons à deux cent mille francs la dépense à prévoir pour la modification des locaux actuels et pour la construction d'une salle d'opération avec annexes appropriées. Il faudrait prévoir, de plus, une augmentation du personnel des infirmiers; pour que l'asepsie soit pratiquée consciencieusement, il ne suffit pas d'une direction éclairée, il faut que les subalternes soient tout au moins susceptibles de dressage; des paysans, venant en droite ligne de la campagne et si mal dégrossis que l'on refuserait de les engager comme domestiques dans une maison bourgeoise, ne conviennent guère à une besogne exigeant une certaine délicatesse manuelle et un peu d'intelligence. Nous estimons qu'une majoration de dépense annuelle de cinq mille francs, pour l'ensemble des services de chirurgie à l'hôpital Saint-Jean, serait nécessaire pour améliorer la composition du corps des infirmiers et des infirmières.

Les considérations que nous avons développées plus haut semblent permettre d'envisager cette question de dépense à un point de vue nouveau : sans doute, ce qui domine tout ici, c'est le point de vue humanitaire et il n'y a pas à douter que le jour où l'utilité des améliorations dont nous parlons sera reconnue, elles seront bientôt réalisées, coûte que coûte; mais nous voudrions nous dégager un instant de ce point de vue purement charitable et prouver qu'il y a un intérêt financier urgent à décréter ces améliorations.

Établissons la balance : admettons que la transformation des locaux à l'hôpital Saint-Jean, dans les services de chirurgie, absorbe un capital de deux cent mille francs et qu'il faille pour assurer l'asepsie rigoureuse dans ces mêmes services une majoration de dépense annuelle de cinq mille francs, consacrés à l'amélioration du corps des infirmiers, les dépenses actuelles restant ce qu'elles sont aujourd'hui. Au total, c'est donc quinze mille francs par an, en comptant à 5 p. c. l'intérêt de l'argent dépensé.

Or, dans un seul service de chirurgie à l'hôpital Saint-Jean, il se fait actuellement 150 opérations aseptiques qui, pratiquées dans des conditions parfaites d'asepsie, permettraient de réaliser une grande économie dans les frais de séjour; l'importance de

cette économie peut être calculée d'après ce que nous avons dit plus haut du service chirurgical de Mikulicz, dans lequel les opérés séjournent pendant quatorze jours, au lieu des trente-deux jours qu'ils demeurent en traitement à Bruxelles.

$$150 \times 32 = 4,800 \text{ journées.}$$

$$150 \times 14 = \underline{2,100} \quad ,$$

Différence : 2,700 journées,

à fr. 2.50 = 6,750 francs.

Voilà donc une économie de 6,750 francs, réalisable dans un seul service; sans admettre même un nombre d'opérations absolument identique dans les trois services de Saint-Jean, on voit que la dépense à prévoir serait largement compensée par la diminution des frais de séjour.

La preuve qu'il en est réellement ainsi nous est donnée par le développement des sanatoria et des policliniques, développement tout à fait remarquable dans ces dernières années. A quoi tient leur incontestable succès, sinon à ce que ces entreprises particulières se sont bien outillées pour répondre aux besoins du public?

Les administrations hospitalières, en général, ont tardé à comprendre que les méthodes chirurgicales nouvelles exigeaient une transformation de l'outillage, elles ont hésité; les particuliers ont pris les devants, ont monté avec plus ou moins de luxe, mais le plus souvent avec une réelle intelligence de ce qui devait être fait, des maisons d'opérations, des cliniques, voire des hôpitaux entiers. Et il est arrivé que les sacrifices pécuniaires consentis dans le but de faire des opérations aseptiques ont été rémunérateurs; n'était-ce pas à prévoir?

Dans l'industrie, on sait ce que coûte la transformation d'un outillage, mais on sait aussi ce qu'elle rapporte et l'on voit ce qu'il advient des établissements qui se refusent à l'évolution nécessaire; on aurait bien surpris nos pères en leur disant qu'un jour le meunier trouverait économique de faire tourner la roue du moulin au moyen d'une machine à vapeur, au lieu de laisser agir le vent ou de laisser couler l'eau; nous-mêmes, Bruxellois, lorsque nous avons vu dépenser des millions pour substituer la

traction électrique à la traction animale sur nos lignes de tramways, nous n'avons pu nous défendre d'un certain étonnement.

Partout, cependant, la transformation de l'outillage s'est faite sous l'aiguillon de la concurrence ou de la nécessité, et partout cette transformation a été rémunératrice.

Les grands établissements hospitaliers ne sont certes pas comparables à des usines; cependant, ne fabriquent-ils pas un produit très demandé : la santé? N'ont-ils pas des frais généraux, des déchets, qui sont les morts et les infirmes? Ne doivent-ils pas, comme les établissements industriels, obéir à la loi du rendement maximum? Nous souhaitons que le public, après avoir étudié l'influence exercée par les méthodes antiseptiques sur la chirurgie moderne, comprenne la nécessité des sacrifices à faire pour l'amélioration de nos services hospitaliers; nous avons essayé de démontrer que ces sacrifices seraient rémunérateurs, mais après avoir fait cette démonstration, nous sommes prêts à reconnaître, en pareille matière, toute la faiblesse de cet argument; il en est un autre qui suffira pour assurer l'avenir : c'est la conviction de plus en plus répandue qu'il dépend des administrations hospitalières de bannir complètement des hôpitaux toutes les causes d'infection : une plaie aseptique *doit* guérir sans suppuration; si ce résultat n'est pas obtenu et que des complications infectieuses surviennent, on sait que celles-ci *doivent* trouver leur cause dans le milieu. Une fois cette démonstration faite — et nous estimons qu'elle l'est aujourd'hui — le reste viendra fatalement, car le public comprendra qu'il *doit* exiger qu'on réalise les transformations nécessaires pour atteindre une parfaite asepsie.

Pasteur, à qui nous devons tant, a dit : « Quand il s'agit de bien à répandre, le devoir ne cesse que lorsque le pouvoir n'existe plus. » Cette phrase est gravée sur l'un des murs de l'Institut Pasteur, à Lille. Nous espérons que tous ceux qui la liront voudront bien la méditer : les progrès de la chirurgie imposent aux administrations hospitalières des devoirs d'autant plus grands qu'elles seules ont le pouvoir de réaliser les réformes que nous réclamons.

UNE
Déesse thébaine

MIRITSKRO

PAR

JEAN CAPART

Conservateur adjoint des Antiquités égyptiennes
au Musée de Bruxelles.

Le panorama de la grande nécropole de l'ancienne Thèbes, située sur la rive gauche du Nil, est dominé par la chaîne libyque qui forme, en cet endroit, une haute ceinture de rochers abrupts. Tout l'ensemble est criblé d'ouvertures, tombeaux des générations qui se sont succédé dans la "Thèbes aux cent portes", pendant plusieurs milliers d'années. Au dessus de cette chaîne de montagnes s'élève un sommet, visible de partout et attirant les regards par sa forme caractéristique (fig. 1). On croirait voir une formidable pyramide, à étages superposés, qu'une race de géants aurait élevée en accumulant des masses de rochers. C'est là le point central de la nécropole, le sommet inaccessible en apparence, où semble résider la divinité de ce cimetière unique au monde par son étendue.

On ne pourrait concevoir que les Égyptiens, dont les cultes sont si nombreux, qui ont une si grande aptitude à douer de la personnalité divine les arbres, les rochers et toutes choses en

général, n'aient pas été frappés comme nous le sommes aujourd'hui du caractère imposant de leur montagne. Il semble qu'ils devaient naturellement en arriver à faire de leur sommet une montagne sainte et à regarder cette divinité ainsi créée comme la déesse tutélaire de la nécropole et de ses habitants. Aussi ne doit-on nullement être étonné de rencontrer dans les textes une déesse qui porte le nom de " la cime ", la " grande cime d'Occident ". On sait d'autre part la facilité, et même le besoin, qu'ont

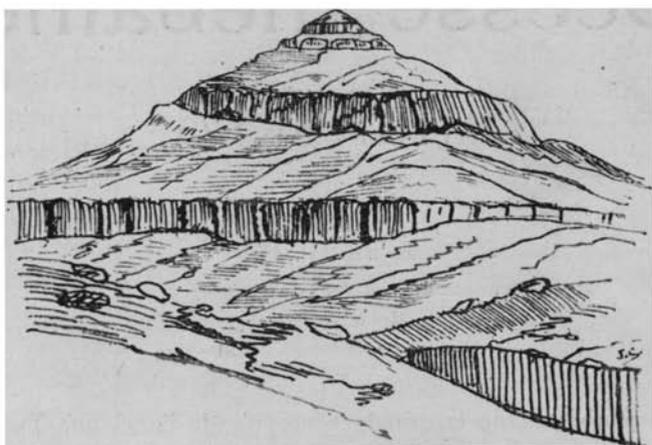


FIG. 1. — LA CIME D'OCCIDENT.

(D'après un croquis de NESTOR L'HOTE, *Lettres écrites d'Égypte*, p. 150.)

les peuples primitifs à donner à leurs divinités une forme aussi matérielle et tangible que possible. Il faut que le dieu soit à proximité du fidèle, et c'est de ce besoin que naît du reste le fétiche. Celui-ci peut être une plante, un animal, un objet fabriqué que le sauvage considère comme son dieu. Dans cet ordre d'idées, l'Égyptien avait ses animaux sacrés! Quelle traduction logique donner à cette divinité supérieure et inaccessible " la cime d'Occident " ?

Celui qui aujourd'hui, partant des bords du Nil, se dirige vers les tombes royales de Biban el Molouk, traverse pendant la première partie de l'excursion les terres que le Nil vient à peine

d'abandonner et qui sont couvertes de riches et abondantes moissons. D'innombrables oiseaux volent de toutes parts; sur les digues, dans les champs, de longues files de chameaux, des ânes, des buffles, des moutons donnent le spectacle de la vie et de la fécondité.

Arrivé près du temple de Gournah, le spectacle commence à changer. Le terrain inondé fait place au désert aride et inculte, et si la vie humaine, si les animaux n'ont pas encore entièrement disparu, on sent que la stérilité du sable règne ici en maîtresse, étouffant tous les germes de vie. Bientôt on s'engage dans l'étroit défilé de la montagne où l'on doit cheminer pendant une grosse heure avant de parvenir aux tombeaux royaux. L'impression ressentie est difficile à définir; un sentiment de mélancolie, de découragement vous saisit : de toutes parts, le regard est arrêté par la montagne nue et désolée qui s'élève en pentes roides. De place en place, des éboulis de rochers d'une teinte terreuse semblent barrer la route au voyageur qui se croit toujours enfermé dans des cirques sans issue. Le soleil lui-même, qui dans la nature anime tout, vivifie tout, est ici un nouvel élément de désolation et de stérilité. L'impression est surtout entière lorsqu'on peut parcourir, seul, à pied, ces immenses défilés. Ce qui frappe surtout, c'est le manque absolu de vie; pas une plante, pas un animal, à l'exception du serpent qui trouve dans les creux du rocher ou dans les tombeaux des abris favorables.

Il était donc presque fatal de rencontrer, comme personnification de la " cime d'Occident ", un serpent. La déesse sous forme de serpent porte ici le nom de " Miritskro ", " celle qui aime le silence "... et jamais qualificatif ne fut mieux trouvé que celui-ci pour la divinité de cette nécropole désolée.

On me permettra, avant d'étudier brièvement la déesse Mirit-skro, de faire une courte digression sur le culte des serpents dans l'ancienne Égypte.

Plusieurs écrivains ont voulu voir, dans le culte du serpent, le culte primitif de l'humanité. Leur thèse n'aurait certes pas semblé exagérée pour les populations primitives de l'Égypte.

De nombreux indices permettent de supposer que le culte des serpents sacrés occupait une grande place dans la religion.

On peut se demander, en présence de faits contemporains, s'il n'y avait pas de ces cérémonies analogues à " la danse des serpents des Moquis qui, dans leurs mystères, manient des serpents à sonnettes sans être mordus „ (1).

Dans certaines fêtes musulmanes, les psyllés, au témoignage d'Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire, " se font piquer et déchirer la poitrine et le ventre par les serpents et réagissent avec une sorte de fureur sur eux, affectant de les manger tout crus „.

Le procédé de ces charmeurs de serpents consiste dans la prononciation de certains mots " avec un son de voix particulier et des inflexions trainantes „. Les traditions relatives à cet art remontent de générations en générations, jusqu'à la plus haute antiquité. La majeure partie des plus anciens textes que nous connaissons est constituée, de l'avis de plusieurs auteurs, d'incantations contre les serpents, de chansons de charmeurs de serpents. L'obscurité des formules, la bizarrerie de la langue, les assonances singulières parlent en faveur de la date reculée de ces textes dont je transcris ici un spécimen : " S'enroule le serpent : c'est le serpent qui s'enroule autour du veau. O replié sur lui-même, qui sort du sein de la terre, tu as dévoré ce qui sort de toi; serpent qui descends, couche-toi châtré, tombe esclave. „

Les serpents sont extrêmement nombreux dans la mythologie égyptienne; le dépouillement du dictionnaire de Lanzone a donné au professeur Petrie les résultats suivants : Parmi les génies de l'Hadès égyptien dont la population est constituée, en partie du moins, par la réunion quelque peu artificielle des plus anciens fétiches et symboles religieux, nous remarquons trente-cinq serpents pour cent cinquante-trois divinités ayant d'autres formes. Parmi les trente et un animaux sacrés de l'ancienne Égypte, il n'y a pas moins de sept serpents.

Le rôle joué par certains d'entre eux est considérable :

La lutte perpétuelle entre la lumière et les ténèbres est personnifiée par la rivalité du dieu Ra et du serpent Apopis qui, caché

(1) Lang. *Mythes, Cultes et Religions*. Trad. Marillier, p. 265, et l'ouvrage cité : *The Snake Dance of the Moquis of Arizona*, chap. XIII-XVIII. Capitaine John Bourke, Londres, 1884.

au fond du fleuve sur lequel navigue la barque solaire, se dresse de temps en temps pour combattre le dieu. La lutte est ardente et longtemps indécise et il ne faut rien moins que l'aide de l'équipage divin et les clameurs et lamentations des humains pour effrayer le monstre et le rejeter vaincu au fond du Nil céleste.

C'est à un serpent qu'est confié le soin de veiller sur le disque solaire autour duquel il s'enroule, dressant la tête, prêt à l'attaque et à la défense.

Lorsque le soleil mort traverse la région infernale, le Duat, c'est encore un serpent, Mehen, qui cache le dieu dans ses replis.

Le dieu Nil attend l'inondation dans une caverne dont les contours sont indiqués par un serpent.

L'Égypte était divisée en deux grandes parties, l'Égypte du nord et l'Égypte du sud. Deux divinités tutélaires sont préposées à l'une et à l'autre partie : ce sont encore deux serpents.

On pourrait multiplier les exemples, mais cela nous entraînerait trop loin de notre sujet. Notons cependant que les âmes des morts peuvent être évoquées par des incantations qui les font apparaître sous forme de serpents; les conteurs égyptiens connaissent une " île du double ", " île de l'âme ", habitée par des serpents monstrueux.

Les traces du culte des serpents sont nombreuses et, sans parler du fameux texte de Clément d'Alexandrie, nous décrivant le prêtre égyptien soulevant le voile qui cache le dieu pour montrer un serpent vautré sur un tapis de pourpre, on pourrait citer un grand nombre de monuments représentant les serpents devant des monceaux d'offrandes accumulés par la piété des fidèles.

De même que tous les animaux sacrés, les serpents étaient momifiés et placés dans des cercueils. Un cercueil de serpent, au Musée de Berlin (n° 7232), nous montre un homme faisant offrande d'une oie au serpent sacré (fig. 2).

Toutes les collections égyptiennes renferment de petits coffres en bronze, ayant servi de cercueils à des serpents : ils sont surmontés de la figure de l'animal. Un anneau permettait de suspendre le petit cercueil, qui devenait de la sorte une amulette protégeant vraisemblablement contre la morsure des serpents venimeux.

Les serpents sacrés n'ont pas encore abandonné complètement l'Égypte. Les auteurs de la *Description* entrent dans de fort curieux détails, relativement au serpent de Cheykh-el-Harydy. Selon la tradition, vivait, il y a plusieurs siècles, à Nazlet-el-Harydy, en face de Tahtah, dans la province de Siout, un saint fameux. " Après sa mort, on remarqua un serpent près de sa maison, et quelqu'un répandit que l'âme du Cheykh était passée dans le serpent. Bientôt celui-ci eut la réputation de guérir les maladies invétérées et de donner la fécondité aux femmes stériles ». Depuis lors, les pèlerinages n'ont plus cessé à la mosquée du Cheykh-el-Harydy.

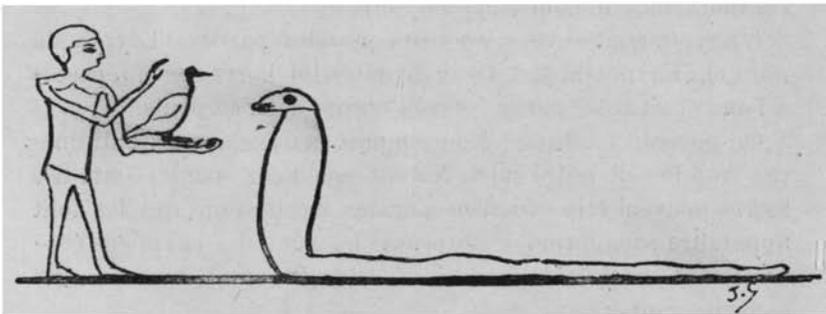


FIG. 2. — OFFRANDE A UN SERPENT.

(D'après une photographie de M. WIEDEMANN.)

M. Maspero a recueilli plusieurs histoires fort intéressantes au sujet des serpents fabuleux de l'Égypte moderne. Je noterai seulement la suivante : " Le Nil, qui recélait jadis des serpents immortels grands et petits, nourrit encore un dragon immense qui se cache au fond des eaux et n'en sort presque jamais. Sa présence se manifeste à d'assez longs intervalles par des accidents que les Européens attribuent à des causes diverses, faute d'en soupçonner l'origine véritable. Une dahabiyeh, montée par des voyageurs anglais et qui sombra vers 1878, par le travers du Gebel-Abou-Fédah, ne fut pas chavirée par une bourrasque subite, comme on le croit communément. Elle voyageait de nuit, contre l'usage traditionnel, et c'est de nuit que le serpent se révèle : elle eut le malheur de se rencontrer au dessus de lui au

moment qu'il montait à la surface et fut renversée d'un coup de queue. Si on ne retrouva pas tous les corps, c'est que le monstre en avait avalé plusieurs. Cette version est évidemment authentique, car elle m'a été fournie près d'Akhmim, en 1882, par un des matelots échappés au naufrage et qui vit distinctement le long corps osciller à la surface du fleuve. En 1883, un officier anglais, de passage ou en garnison à Qeneh, commit l'imprudience de se baigner dans le Nil, un peu au sud du débarcadère des bateaux à vapeur, et disparut. Je m'imaginai que le courant, qui est très violent en cet endroit, l'avait entraîné : le ghafir du temple de Dendérah, qui avait vu l'accident, me détrompa et m'apprit que le malheureux avait été englouti par le serpent du Nil. Et ce n'est pas seulement aux hommes, c'est au sol que le monstre s'attaque. Au moment où le fleuve baisse, il arrive souvent que l'humus des berges, n'étant plus maintenu par les eaux, se fend à grandes distances, puis se détache et s'écroule, entraînant dans sa chute tout ce qu'il portait sur le moment. Les Fellahs donnent à ce mouvement des terres le nom de *batbit* et attribuent parfois la formation des *batbit* à l'avidité du grand serpent ou à sa colère : on ne peut l'apaiser qu'en lui offrant une manière de sacrifice. En 1884 ou 1885, — je ne me rappelle plus exactement la date, — un *batbit* détruisit en partie les jardins de l'*Hôtel de Karnak*, alors récemment construit dans le quartier nord de Louxor, et compromit sérieusement la solidité des bâtiments. Les domestiques indigènes de l'hôtel et le gérant lui-même, un Grec, crurent que le serpent leur en voulait pour je ne sais quel motif et s'empressèrent de lui payer une forte rançon, afin qu'il s'arrêtât là et qu'il épargnât la maison. Une nuit, ils jetèrent à l'eau, avec des cérémonies et des paroles qu'on a refusé de me révéler, un mouton, un dindon, des poulets, des œufs, des fruits, des légumes. Depuis lors, l'hôtel n'a plus été menacé. »

Si, depuis plusieurs années, l'inondation n'est plus aussi bonne, n'est-ce pas aussi, comme on le racontait cet hiver à Louxor, parce que le serpent du Nil est mécontent de la construction du grand barrage à Assouan ?

Un fait est certain, c'est que le nombre des serpents a considérablement diminué depuis l'antiquité ; déjà à l'époque égypt-

tienne, il n'était sensiblement plus le même qu'aux temps primitifs où une partie de la vallée du Nil était occupée par des marais.

Le *Livre des Morts* renferme plusieurs formules contre les serpents et les vignettes nous montrent qu'il s'agissait des plus grandes espèces. Le mort devait, pour traverser le désert et franchir la montagne d'Occident, être muni de toutes les formules indispensables pour lutter victorieusement contre les serpents.

Le chapitre XXXIII avait pour but de repousser tout reptile, les chapitres XXXIV et XXXV empêchaient que le défunt soit dévoré ou simplement piqué par les serpents, etc.

Notons enfin qu'il y a dans tous les musées des amulettes, le plus souvent en cornaline, représentant des têtes de grosses vipères.

La terreur ressentie par l'Égyptien, à l'égard des serpents qu'il avait à redouter dans ses pègrinations d'outre-tombe, devait être permanente pour ceux que leurs occupations journalières amenaient au désert ou dans la montagne.

Il y avait à l'époque égyptienne, dans la grande nécropole thébaine, toute une population qui constituait une véritable ville. Les documents qui la concernent sont extrêmement nombreux et comptent parmi les plus intéressants. Nous voyons qu'il y avait d'abord un nombreux sacerdoce attaché au culte des morts et chargé des sacrifices funéraires à époques déterminées; venaient ensuite les ouvriers d'ordres divers, qui s'occupaient de creuser et de décorer les tombeaux; enfin, l'administration de ces deux classes occupait tout un monde de scribes et de surveillants.

Les ouvriers étaient les plus exposés à la morsure des animaux malfaisants et un carnet de surveillant de la nécropole nous en a conservé la preuve, en notant qu'un homme a été absent du chantier ayant été mordu par un scorpion.

Ce sont donc les habitants de la nécropole que nous rencontrons le plus souvent sur les monuments se rapportant à " la cime d'Occident ", et à la déesse Miritskro.

Les stèles nous montrent tout d'abord la forme dont les dévots

revêtaient l'objet de leur culte. La forme la plus simple est celle du serpent, qui a parfois sur la tête des emblèmes divins (fig. 3). D'autres fois, le serpent est à tête de femme (fig. 4). Un monument inédit du musée de Bruxelles donne à Miritskro un corps de femme surmonté d'une tête de serpent (fig. 5) et, enfin, d'autres monuments nous montrent simplement la déesse sous

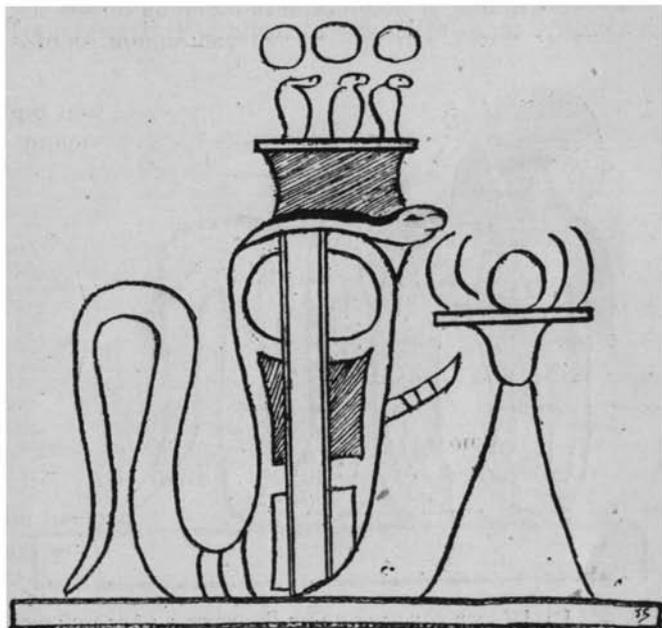


FIG. 3. — LA DÉESSE SOUS FORME DE SERPENT.
(D'après l'Ostrakon, n° 8510, au *British Museum*.)

forme de femme, sans que rien, sinon le déterminatif de son nom, n'indique son origine première (1). Dans la hiérarchie divine, elle est associée au dieu Amon avant d'être remplacée dans ce rôle par la déesse Maut. Une des représentations de Miritskro réunit sur un seul corps de serpent une tête de femme, une tête de vautour (symbole de la déesse Maut) et une tête de serpent (fig. 6).

(1) Le serpent sert de déterminatif pour tous les noms de déesses en général.

Les monuments qui représentent la déesse Miritskro sont le plus souvent des stèles qui étaient consacrées dans la chapelle de la déesse qui, d'après M. Maspero, devait se trouver " au nord du Ramesseum non loin de la chapelle d'Ouazmosou, mise au jour par M. Grébaut ». On a découvert en cet endroit " un certain nombre de fragments représentant la déesse ou portant des débris de proscynèmes en son honneur : c'est de là que proviennent également une partie des stèles de Miritskro, dont les

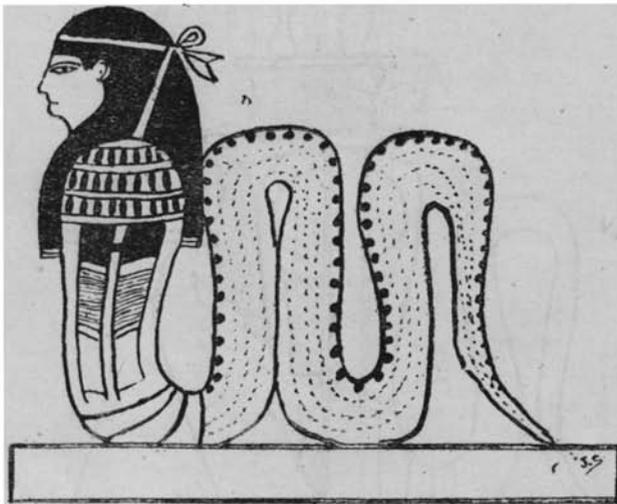


FIG. 4. — LA DÉESSE SOUS FORME DE SERPENT A TÊTE HUMAINE.
(D'après l'Ostracon, n° 8508, au *British Museum*.)

rapports embrouillés des fouilleurs ont permis de constater l'origine ».

Mais parmi tous ces monuments dédiés à Miritskro, un surtout mérite d'être mis en évidence, car il confirme de manière extrêmement intéressante l'idée que nous avons du but spécial du culte de la déesse-serpent. Elle est ici choisie en raison même de la crainte qu'elle inspire et les expressions des textes la décrivent sous cet aspect malfaisant. C'est surtout de sa morsure qu'il faut se garder; c'est pour la rendre favorable et apaiser sa colère

qu'il est utile et nécessaire de lui faire des offrandes. Si l'on a été mordu, c'est seulement à sa chapelle qu'on pourra trouver la guérison et c'est en cet endroit qu'on élèvera des stèles en signe de reconnaissance.

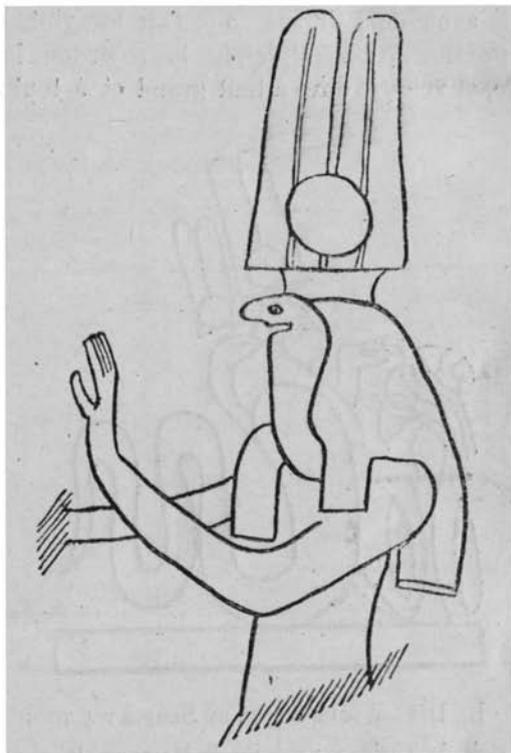


FIG. 5. — LA DÉESSE SOUS FORME DE FEMME A TÊTE DE SERPENT.
(D'après une stèle inédite du Musée de Bruxelles.)

Voici le texte auquel je fais allusion. Il a été publié et commenté, il y a plusieurs années déjà, par M. Maspero, à qui nous devons d'avoir fait connaître la plupart des monuments relatifs aux cultes populaires de la nécropole thébaine :

“ Adorations à la *Cime d'Occident*, proscynème à son double! Je fais mes adorations, écoutez ! Or, moi, du temps que je marchais sur terre et que j'étais *domestique de la place vraie*, un per-

sonnage ignorant, un insensé qui ne connaissait pas le bien du mal, je commis nombre de péchés contre *la Cime*, et elle me châtia, je fus dans sa main de nuit comme le jour ; tandis que je demeurais accroupi sur la brique comme une femme enceinte (1), je criais pour avoir de l'air, sans que l'air me vint, car j'étais traqué par *la Cime d'Occident*, le plus brave de tous les dieux, la déesse locale, et voici, je dirai à tout grand et à tout misérable



FIG. 6. — LA DÉESSE SOUS FORME DE SERPENT A TROIS TÊTES.

(D'après une stèle de Turin, reproduite de MASPERO, *Histoire des Peuples de l'Orient classique*, t. II, p. 537.)

qui se trouve parmi les artisans de la nécropole : “ Gardez-vous de *la Cime*, car il y a un lion dedans *la Cime*, et elle frappe comme frappe un lion fascinateur, et elle est sur la piste de qui

(1) Les maisons du peuple autrefois comme aujourd'hui, avaient souvent, au lieu de lits mobiles, des *mastabas* bâtis en briques le long des murs des chambres ; on y étendait une natte, une couverture, une peau, un matelas mince, et l'on y dormait. Ici, Nofrâbouï se représente accroupi sur son lit de briques, et se plaignant, comme la femme enceinte que son fœtus empêche de dormir et de respirer. (Note de Maspero.)

pêche contre elle! „ Je criai donc vers ma dame, et elle trouva de venir à moi comme brise douce, elle s'unit à moi, — ce qui me fit sentir sa main, — elle revint à moi pacifiée, et elle me donna l'oubli de mes maux en ayant de l'air. Car *la Cime d'Occident* se pacifie dès qu'on crie vers elle, a dit Nofirâbouï, le juste de voix. Il dit : “ Voici, écoutez, toutes oreilles qui vivez sur terre, prenez garde à *la Cime d'Occident!* „

Pour l'éditeur du texte, Nofirâbouï devait souffrir d'une de ces maladies fréquentes encore dans la Haute-Egypte, l'asthme ou l'angine de poitrine. Les symptômes décrits sont surtout l'insomnie et le manque d'air. N'est-il pas plus vrai-semblable de supposer que le personnage en question avait été mordu par un serpent et guéri par l'intervention de la déesse? La morsure des serpents produit, on le sait, une paralysie des muscles thoraciques et le blessé meurt étouffé. Les Egyptiens avaient parfaitement reconnu ce mécanisme de la mort par morsure des serpents et, comme l'a fait remarquer M. Maspero lui-même, deux chapitres du Livre des Morts dirigés contre les vipères avaient pour but de faire “ vivre en respirant „ dans l'autre monde (1).

Le culte de Miritskro n'a pas entièrement disparu dans l'Egypte moderne et M. Maspero a été assez heureux pour en retrouver les traces, seulement la déesse a été remplacée par un saint musulman, le Cheykh Abd-el-Gournah. La grotte où il opère est un ancien tombeau égyptien. “ Le malade doit s'arrêter à l'entrée et réciter plusieurs rékahs, la face tournée vers le fond. La prière finie, il se couche tout de son long sur le sol et attend. Si le cheikh se décide à l'exaucer, il tombe dans une sorte de syncope pendant laquelle une force invisible l'emporte et le roule d'un bout à l'autre de la grotte. Arrivé au fond, il s'éveille, encore étourdi du traitement, mais déjà plus allègre. „

Ce traitement singulier n'est pas sans quelque analogie avec la manière dont on allait, chez les Grecs, consulter l'oracle de Trophonius à Lébadée, en Béotie.

Nous avons donc encore ici un exemple frappant de ces survi-

(1) MASPERO, le *Livre des Morts*, dans la Bibliothèque égyptologique, t. I, pp. 363-364.

vances d'usages et de coutumes en Égypte où rien, semble-t-il, ne disparaît complètement. C'est là surtout ce qui fait l'intérêt des voyages dans ce pays merveilleux où les leçons d'archéologie sont autant dans la vie des habitants actuels que dans les ruines grandioses des siècles passés (1).

(1) Les sources principales de l'article précédent sont les suivantes :

Description de l'Égypte (édition Panckoncke), t. IV, pp. 67-74 ; t. XVIII, pp. 333-340 ; t. XXIV, pp. 82-84 (la note).

MASPERO, *Notes sur quelques points de Grammaire et d'Histoire*, F, dans le *Recueil de Travaux relatifs à la Philologie et l'Archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. II, 1880, pp. 108-114.

MASPERO, *De quelques Cultes et de quelques Croyances populaires des Égyptiens* ; § 3, la *Déesse Miritskro et ses Guérisons miraculeuses* ; § 4, *Quelques Serpents fabuleux de l'Égypte moderne*. Dans la *Bibliothèque égyptologique*, t. II, pp. 402-414.

Sur l'Enseignement des Jeunes Filles

NOTES D'EXAMEN

PAR

D. DE MOOR

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Que le lecteur se rassure! Mon intention n'est pas de traiter à nouveau la *question des humanités* : selon le mot de La Bruyère, tout a été dit à ce sujet. Je désire seulement, à la suite de l'article publié par M. Georges Dwelshauvers dans la dernière livraison de la *Revue de l'Université*, mettre le lecteur en garde contre quelques erreurs et quelques conclusions téméraires auxquelles il pourrait se laisser entraîner.

M. Dwelshauvers exprime le vœu que, dans les établissements d'instruction moyenne, les élèves ne commencent l'étude des langues anciennes qu'après avoir atteint l'âge de quinze ans; en d'autres termes, il veut réserver cet enseignement aux trois ou quatre classes supérieures de nos athénées et de nos collèges. A l'appui de sa thèse, il invoque l'expérience qu'il a acquise, depuis que l'Administration communale de la ville de Bruxelles lui a confié, en 1892, la direction des cours de latin et de grec, destinés aux jeunes filles de l'Institut Gatti.

La doctrine soutenue par M. Dwelshauvers n'est pas nouvelle; elle date même de loin. Mais c'était par tactique que certains adversaires des études gréco-latines proposaient naguère d'en réduire la durée : ils mettaient l'enseignement classique dans

l'impossibilité de produire quelque fruit, en attendant qu'ils pussent en demander la suppression.

Ce qui est bizarre, c'est de voir cette doctrine reprise par un jeune professeur qui paraît aimer l'antiquité et croire à la vertu éducatrice des études humanitaires.

M. Dwelshauvers a perdu de vue un point essentiel. Il est dangereux de confondre le dressage aux examens avec un système régulier d'enseignement secondaire; et, plus que jamais, dans le cas dont il s'agit, comparaison n'est pas raison. Autre chose est de préparer chaque année deux ou trois jeunes filles aux examens d'entrée à l'Université; autre chose de diriger des classes de vingt à vingt-cinq collégiens. Les jeunes gens ne viennent pas dans nos écoles pour acquérir à la hâte quelques connaissances positives qui doivent leur servir immédiatement; ils y viennent surtout pour apprendre à étudier, pour avoir la conscience des forces qui sommeillent encore dans leurs âmes, pour former leur pensée et l'instrument de leur pensée, en un mot, pour arriver peu à peu à la maturité qui leur est nécessaire avant d'aborder un travail supérieur. Qu'importe si tous ne sortent pas très instruits du collège, pourvu qu'ils en sortent *instruisables*, pourvu qu'ils aient *la tête bien faite plutôt que bien pleine* (1)? Dans nos grandes villes, la tâche du maître est d'autant plus difficile que, vers l'âge de quinze ans, les passions chez le jeune homme commencent à parler; tout son être fermente; l'espérance de plaisirs prochains, le souvenir de plaisirs passés le poursuivent jusque sur les bancs de l'école et distraient son attention.

Tout autre est l'auditoire auquel s'adresse M. Dwelshauvers : c'est un auditoire d'élite, un auditoire idéal. Les jeunes filles qui assistent à ses leçons n'ont plus qu'un désir, celui de s'instruire, et elles lui sacrifient non seulement les divertissements les plus légitimes, mais même leur santé; elles pressent leur travail, afin de s'assurer au plus vite une situation indépendante, et telle est leur ardeur à l'étude qu'il faut plutôt la contenir que l'exciter (2).

(1) Montaigne.

(2) Témoin M^{lle} Van Risseghem, Alice, qui devait succomber quelques mois après avoir subi l'épreuve préparatoire, au moment où elle suivait les cours de la Faculté des sciences à notre Université.

Combien n'en avons-nous pas vues, de ces jeunes filles, se présenter à l'examen le corps brisé par un effort excessif, le visage pâli par les longues veillées de bloc, l'intelligence fourbue! Quelques-unes faisaient vraiment pitié : on lisait dans leurs yeux enfiévrés l'angoisse douloureuse du verdict qui les attendait, et elles éprouvaient la crainte immense d'assister à la déroute de tous leurs projets d'avenir.

Chaque année, six ou sept jeunes filles, en moyenne, prennent une inscription à l'effet de subir l'épreuve d'entrée à l'Université : deux ou trois sortent de l'Institut Gatti; quelques-unes viennent de Liège, où l'Institut Postula a organisé des *cours de dames* dans les mêmes conditions que l'Institut Gatti; quelques-unes, enfin, ont reçu un enseignement privé sous la direction de professeurs particuliers, à Gand, à Anvers, à Ostende et ailleurs. Mais toutes, impatientes d'entrer à l'Université où elles se proposent, en général, de suivre les cours de la Faculté des sciences, n'ont consacré à la préparation de l'examen que deux ou, au plus, trois années d'études. Aussi il est curieux de constater que chez toutes l'emploi de méthodes identiques produit les mêmes résultats.

Les travaux qu'elles soumettent à l'appréciation du jury accusent tout de suite certaines tendances très significatives. L'exercice de géographie est pour la plupart l'occasion d'un triomphe. La carte qu'elles ont à tracer est ornée de couleurs chatoyantes que la coquetterie féminine dispose avec art; les contours des pays et des provinces sont dessinés avec un soin minutieux; pas un détail n'est omis et plusieurs d'entre elles ont mérité le maximum des points ou peu s'en faut.

L'examen d'histoire ne leur est pas moins favorable : elles connaissent les faits et les dates; elles sont au courant des traits de mœurs et des anecdotes; elles ont surtout le talent de faire valoir ce qu'elles savent, parlant avec la même abondance et la même volubilité, qu'il s'agisse d'exposer la constitution de Solon ou de raconter les guerres de Louis XIV. Mais il ne faut pas que l'examineur insiste : il découvrirait sans peine que le sens historique leur fait défaut : elles ne saisissent pas la signification des grands événements de l'antiquité, des grandes querelles du Moyen Age, des grandes révolutions de l'époque moderne. On

s'aperçoit que c'est surtout leur mémoire qui a été exercée et, malheureusement, *sçavoir par cœur n'est pas savoir*, nous dit Montaigne.

La même observation s'applique à la partie de l'examen qui concerne les sciences mathématiques.

Mais c'est l'épreuve littéraire qui découvre toute la faiblesse de leurs études moyennes.

La rédaction de la plupart d'entre elles est écrite dans un style facile, mais banal, qu'elles essaient de relever à l'aide de citations insipides, d'images vieillottes et d'ornements rococo. On devine que si elles pouvaient s'abandonner à leur talent naturel, elles réussiraient dans la composition épistolaire et leurs correspondants seraient peut-être disposés à leur décerner un éloge à l'instar de celui que M. Dwelshauvers accorde à l'un de ses amis (1); ce qui, d'ailleurs, ne prouverait rien dans la question qui nous occupe. Les idées, comme le style, manquent d'originalité et le raisonnement, de profondeur; le travail entier est dépourvu d'horizon.

Cette infériorité paraît résulter d'une absence presque complète de lectures sérieuses. Au moment de l'examen oral, il s'en est trouvé qui confessaient avec sincérité n'avoir jamais lu que des extraits d'auteurs épars dans les chrestomathies. Elles étaient les premières à reconnaître l'insuffisance de leur bagage littéraire, et ce n'était pas la moindre cause de leur émoi.

Mais cet émoi est surtout apparent, quand il s'agit pour elles de faire une version grecque. Certes, elles ne peuvent se plaindre de la difficulté de l'épreuve : le texte à traduire a été jusqu'à ce jour choisi dans les ouvrages de Lucien et de Xénophon, et les récipiendaires ne doivent réunir que le tiers des points, soit 5 points sur 15, en vertu de l'arrêté royal du 8 mai 1893. Mais pour que ce minimum soit atteint, que les jeunes filles doivent dépenser d'efforts et le jury d'indulgence! Elles comptent sur le dictionnaire pour se tirer d'embarras : on les voit, pendant deux heures, manier sans relâche les lexiques d'Alexandre ou de Bailly, absorbées jusqu'à la dernière minute par un travail plutôt phy-

(1) *Le Préjugé des Humanités*, par M. DWELSHAUVERS, page 417.

sique qu'intellectuel, et ne produisant, le plus souvent, qu'un indéchiffrable fragment.

L'examen de latin leur cause moins d'inquiétude. En effet, l'arrêté royal du 14 octobre 1890, pris en exécution de la loi du 10 avril de la même année, exige que les récipiendaires puissent traduire un auteur latin emprunté au programme de la Rhétorique; mais ils ont la faculté de proposer l'auteur ou une partie importante de l'auteur sur lequel ils désirent être interrogés. Ici donc, rien d'imprévu : le texte a pu être étudié jusque dans les moindres détails. Toutes les jeunes filles apportent beaucoup de conscience à la préparation de cette partie de l'examen; mais on s'aperçoit bientôt qu'elles n'ont eu le temps de se rendre compte ni du génie de la langue latine, ni de l'originalité de ses constructions, ni de l'étendue de ses ressources. C'est du bourrage, ce que les Anglais appellent *cramming*. En 1899, — j'en appelle aux souvenirs de mes collègues qui ont fait partie du jury à cette époque, — l'une d'elles avait appris par cœur la traduction de l'*Art poétique* d'Horace; et à peine un passage lui eut-il été désigné qu'elle se mit à le traduire sans se donner la peine de lire le texte latin, regardant le Jury et non plus l'exemplaire qu'elle tenait entre les mains. Elle ne cherchait même pas à faire illusion. Que, dans ces circonstances, l'examineur adresse une question inattendue; qu'il réclame une explication destinée à prouver que le texte a été réellement compris, aussitôt survient une crise de larmes, parfois même une syncope; avec de savants effets de mouchoir. C'est le moyen suprême de salut; mais... il ne réussit pas toujours. Un jury d'examen n'est pas une ingénue qui se laisse prendre aux petites ruses; il acquiert bientôt l'expérience, je veux dire le scepticisme, des vieilles douairières qui connaissent leur monde.

Il n'en est pas moins vrai que bien des séances ont laissé dans l'esprit du jury une pénible impression. Ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il prononce l'ajournement. Il a toujours regardé la bienveillance comme un devoir. Ce que les récipiendaires espèrent obtenir de leurs juges, ce n'est pas un diplôme, ce n'est pas un titre scientifique quelconque; c'est seulement l'autorisation d'être admis aux examens académiques, ou, si l'on veut, l'autorisation

d'aller s'asseoir sur les bancs des Universités. Or, les portes des Universités s'ouvrent toutes grandes devant les élèves qui produisent un certificat régulier d'études moyennes. Et les divers établissements de notre pays délivrent chaque année environ onze cents, — vous avez bien lu, — onze cents certificats à de jeunes collégiens dont les préfets, recteurs et directeurs proclament solennellement l'aptitude à suivre les cours de l'enseignement supérieur. Les récipiendaires qui se présentent pour subir l'épreuve préparatoire prévue par les articles 10 et 12 de la Loi sont donc, pour la plupart, ce qu'on appelle des *fruits secs*, à qui le certificat de fin d'études n'aurait pu être honnêtement délivré. A côté d'eux, les jeunes filles ne font pas trop mauvaise figure : elles, du moins, se sont préparées sérieusement et leur effort, comme leur courage, commande la sympathie.

Malheureusement, il est triste de le constater, le peu de temps dont elles ont disposé les a réduites à *pilloter la science et à écorifier quelques livres* (1); c'est la mémoire, la mémoire seule qui a fait tous les frais de leur science; la mémoire doit, au moment de l'épreuve, pallier la faiblesse de leur esprit et masquer le vide de leur instruction.

Aussi ce savoir fragile ne saurait résister à quelques mois de loisir, et il n'est d'aucun avantage pour la haute formation intellectuelle. Jamais l'esprit de l'élève ne sera cultivé, s'il ne suit la marche régulière d'un programme passant graduellement, avec précaution, du connu à l'inconnu, de l'observation immédiate aux conceptions générales, des notions grammaticales aux études littéraires. On peut tout attendre de méthodes lentes et laborieuses qui permettent aux intelligences, comme à des fruits, de mûrir à leur heure. Accumuler trop de matières dans un espace de peu d'années, c'est, pour les maîtres, semer l'ignorance; pour les élèves, courir aux mécomptes et aux déceptions.

La nature même a marqué pour les différents âges de la vie le perfectionnement dont l'homme est susceptible. Chaque chose en son temps, dit le vieil adage. Les véritables Humanités vont de la troisième Latine à la Rhétorique : c'est alors que s'éveille chez

(1) Montaigne.

nos élèves le goût littéraire, alors qu'ils s'exercent avec plaisir à l'art de penser, de parler et d'écrire, alors que leur imagination suit les poètes et les historiens pour s'enthousiasmer à leur lecture ou s'échauffer à la flamme de leur éloquence. Or, dans le système que recommande M. Dwelshauvers, le jeune homme, pendant cette période de ses études, si décisive, si féconde pour sa virilité prochaine, se verrait condamné au régime de Burnouf et de Gantrelle ! C'est ignorer ou méconnaître les conditions du développement intellectuel de l'élève.

Loin de moi la pensée de médire de l'enseignement grammatical : celui-ci est indispensable ; c'est la clef d'or qui doit ouvrir aux jeunes esprits les trésors des grandes littératures. Mais cet enseignement ne devra jamais être qu'un moyen ; rien de plus. L'expérience nous montre chaque jour que les enfants de dix à treize ans ont une mémoire si souple et si docile qu'elle leur permet de retenir sans peine, presque sans travail, ce que j'appellerai le matériel des langues, c'est-à-dire le vocabulaire, le système des déclinaisons et des conjugaisons, quelque compliqué que celui-ci paraisse d'ailleurs. L'étude des formes et même des constructions est un jeu à cet âge, et l'on s'attache aujourd'hui, dans toutes nos écoles, à rendre cet exercice, qui est un peu mécanique, plus intéressant et plus animé par un travail moral : dès le début des humanités, il se fait un échange de pensées plutôt que de mots avec des auteurs faciles, accessibles aux enfants.

Mais vers l'âge de quinze ans, l'esprit humain manifeste d'autres tendances qu'il faut satisfaire : le jeune homme doit être mis à même de lire les grands écrivains de l'antiquité sans être arrêté par des détails de lexicographie ou de syntaxe ; sinon, le but même de l'éducation classique est manqué.

Chaque professeur, au cours de sa carrière, a pu observer que les jeunes étrangers qui viennent faire leurs classes supérieures dans nos collèges, après avoir fréquenté les lycées et les gymnases du Grand-Duché de Luxembourg, de la Hollande ou de l'Allemagne, sont pourvus de cette instruction grammaticale sans laquelle la lecture des auteurs anciens risque d'être stérile, et cette connaissance leur assure une réelle supériorité sur nos

élèves. Leurs succès sont dus principalement à des programmes rationnels qui ne précipitent pas les études, qui ne multiplient pas inutilement les matières et qui surtout ne confondent pas les âges. Aussi est-ce peut-être dans cet ordre d'idées qu'il convient de chercher la réforme la plus urgente à réaliser dans l'enseignement secondaire de notre pays.

Si la préparation littéraire donnée aux jeunes filles qui veulent suivre les cours de nos Universités nous a paru défectueuse, c'est qu'on a trop de confiance dans des méthodes hâtives ou dans des programmes ambitieux, cause première des médiocrités qui nous envahissent de toute part. Gardons-nous des procédés qui prétendent improviser ce qui doit être l'œuvre du temps et de la patience. Quelque ancienne que soit cette vérité, il semble toujours opportun de la proclamer, parce qu'elle est devenue moins évidente de notre temps. Aujourd'hui, en effet, les préoccupations utilitaires dénaturent le caractère de l'enseignement moyen et menacent de corrompre dans sa source l'enseignement scientifique. De là nous est venu ce fléau de l'arrivisme qu'entretennent soigneusement parmi notre jeunesse les modernes docteurs des intérêts matériels; de là aussi la tendance à se précipiter vers ce que les Américains ont si justement appelé les cours alimentaires, *bread and butter courses*.

Et je ne sais si Jean-Jacques Rousseau émettait un paradoxe, quand il disait : " Oserai-je exposer quelle est la plus grande, la plus utile règle de toute l'éducation ? Ce n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre. „

ESCALES D'ADRIATIQUE ⁽¹⁾

PAR

LUCIEN JOTTRAND

10 septembre.

« J'aimais à voir le soleil se lever
derrière le front des montagnes, au
milieu d'un ciel d'abord pâle comme
la nacre et qui, peu à peu, s'éclairait
de ses rayons dorés. »

LOPE DE VEGA. *Les Travaux de Jacob.*

C'est la diane qui me réveille, la diane qui chevrote un peu triste, là-haut sur l'Acropole, ayant, ce semble, du sommeil encore dans son cuivre lointain. Je commence à la connaître, cette splendeur de l'aube et, quoiqu'elle soit assez monotone, je ne me lasse pas de l'admirer. A part quelques nuages posés d'aventure sur les sommets d'Épire ou effilés en traits de givre rose dans l'or et dans l'azur, le spectacle est sensiblement le même, et ce sont les mêmes bruits qui me parviennent du dehors avec la fraîcheur de l'aurore : pépiements de moineaux en baignades dans la poussière ou bien en querelles dans le feuillage; pas sonore des bourriquets descendant au marché; puis cette diane dont les appels se répondent dans la citadelle, autour du phare à coupole verte qui n'a pas encore éteint son feu clair, ignorant, dirait-on, de la clarté victorieuse du jour. Enfin, ce sont les petits

(1) Voir nos fascicules de novembre 1900, février et mars 1901.

troupiers hellènes que le clairon disperse dans le cadre de verdure, tout juste sous mes fenêtres, pour l'exercice quotidien.

Ils vont et viennent, par pelotons, par compagnies, scandant la marche, courant, s'arrêtant, aventurés en des conversions hardies, au grand dam de l'alignement qui flotte, bombe ou se creuse de façon peu militaire. Sous les premières ardeurs du soleil, dans le silence de ces heures matinales qui rend plus sonore la voix des chefs, je les vois s'essayer à ces mouvements individuels et d'ensemble nécessaires à l'homme pour la destruction méthodique de son semblable. Et je songe qu'il y a un an, tous ces petits soldats bruns de hâle, faisaient pour tout de bon œuvre de mort dans les défilés et les plaines de Thessalie.

Toute guerre est odieuse et je ne crois à l'utilité d'aucune; des événements qui se seraient accomplis de façon plus régulière, plus sûre et plus durable par la loi d'évolution si pleine de sagesse, peuvent en être précipités ou retardés; le cours fatal des choses n'en est guère modifié et le temps arrive à ses fins par un détour, hélas tout attristé de tombes. Le conflit gréco-turc ne fut qu'une parade; on en aurait pu sourire s'il n'eût été vainement meurtrier et cruel.

C'est l'Hétairie Ethnique, d'action douteuse et louche, qui l'imposa au gouvernement hellène. Elle s'était fait craindre par ses menées mystérieuses; l'armée s'y trouvait largement affiliée; la dynastie même se sentait en cause; une résistance trop ouvertement opposée à cette association secrète, riche — elle disposait de deux millions environ —, remuante et armée, aurait compromis la couronne. Il fallut courir l'aventure.

On pouvait compter, croyait-on, sur un soulèvement général des Balkans; l'Hétairie prétendait avoir tout préparé; la révolte allait se propager aussitôt et, gagnant de proche en proche, une étincelle suffirait pour tout embraser et rejeter le Turc dans le Bosphore. Mais l'égoïsme défiant des Bulgares et des Serbes les retint de se sacrifier à la cause hellénique : les uns, parce qu'ils sont partisans de l'autonomie, les autres, du démembrement et de l'annexion totale ou partielle de la Macédoine. Restaient les Puissances dont on espérait entraîner finalement la sympathie, bien qu'elles eussent opposé en Crète un *veto* énergique aux tenta-

tives de Vassos. Jamais l'Europe ne permettrait aux Ottomans de camper sous l'Acropole ; l'héroïsme grec rendrait une intervention inévitable dans un sens favorable à sa cause. Fort de ces illusions très gratuites, on franchit la frontière et les hostilités commencent.

La sympathie des Puissances est chose, en soi, assez platonique ; la diplomatie est sceptique, peu sensible et plutôt rebelle aux entraînements d'un enthousiasme sentimental ; ses visées sont plus utilitaires, plus intéressées que chevaleresques. Il semble cependant qu'en l'occurrence elle suppléa la stratégie ; aussi bien, les opérations militaires ne furent point conduites si librement, de part et d'autre, que des instructions secrètes ne tempérassent le zèle d'Edhem-Pacha progressant sans hâte en Thessalie et que des conseillers influents ne dictassent au prince Constantin ses ordres de continuelle retraite transmis aux troupes de Mastrapa, de Smolenski et de Manos parfois engagées avec avantages. Des premiers aux derniers engagements, ce ne fut en effet qu'une fuite, ralentie de loin en loin par un simulacre de résistance, de Kritiri et de Tyrnavos sur Larissa et Pharsale aussi bien que de Pharsale sur Domokos, après Velestino et Volo. S'il n'en eût été ainsi, on s'expliquerait mal, en même temps que la rapidité de capitulation d'une place comme Volo, " défendue par des collines que l'envahisseur franchissait en riant sur les chemins, le fusil à la bretelle (1) ", le peu de rigueur et la mollesse dont usait le vainqueur à l'égard du vaincu. Il y avait, eût-on dit, accord tacite pour que la victoire restât aux Turcs, à condition de ne point traiter trop rudement des villes si facilement occupées, et de sauver l'honneur hellène.

Ici, l'on pourrait se demander s'il le fut. Car, si l'on savait à Constantinople " qu'il n'eût pas été bon d'être trop victorieux ni de pousser les choses à l'extrême (2) ", et à Athènes qu'une résistance trop opiniâtre n'eût fait en vain qu'un nombre plus consi-

(1) *En Thessalie*, par M. Pierre MILLE. *Revue des Deux-Mondes*, livraisons du 1^{er} et 15 octobre 1897.

(2) *L'Insurrection crétoise et la Guerre gréco-turque*, par Henri TUROT, *Tour du Monde*, 1898.

dérable de victimes, on aurait pu, du côté grec, garder en maintes circonstances un peu plus de tenue et ne point s'abandonner si inconsidérément à la panique. Sans doute, le Diadoque, en lançant ses ordres de retraite qui, sur le terrain, devaient donner fort mal le change sur ses intentions et n'être que bien vaguement explicites sur le verso diplomatique de son plan de défense, aurait-il pu mieux choisir son moment et éviter la déroute, la fuite folle de Larissa et de Volo, trente-six heures avant l'apparition des Turcs étonnés.

Enfin, dans cette équipée déplorable, on ne vit point clairement que la cause hellénique, juste en somme, et qui, en face de l'Orient mytérieux des massacres, représentait assurément la civilisation, on ne vit point qu'elle fût soutenue comme on l'eût souhaité. Et bien que des traits de bravoure eussent marqué, de ci de là, les opérations militaires, malgré l'héroïsme d'un Papaïanopoulo ou d'un Manassis, on connut que les temps étaient révolus où Léonidas, à la tête des trois cents, défendaient les Thermopyles contre l'armée innombrable de Xerxès, et où l'Orient, à chaque tentative, " venait se briser contre la lance dorienne „.

Et en considérant les petits troupiers grecs s'exerçant à la française sur l'Esplanade ensoleillée, je pense à ceux qui, d'ici même, partirent l'an dernier au son des fanfares guerrières, aux cris enthousiastes de *Zito Hellas! Zito Polemos!* — et qui devaient ne plus revenir...

* * *

On vénère ici sous le doux nom de Spiridion un saint utile et charlatan dont les os guérissent les maux abominables qu'il plaît parfois à Dieu de répandre sur cette terre.

Il y a des saints tombés en désuétude, des saints retirés des affaires et qui se sont libérés envers les humains en accomplissant, dans le temps de leur jeunesse, des miracles sans pareils. On peut les classer au rang des martyrs dont il est dit qu'ils firent, pour l'édification des incrédules, les choses du monde les plus merveilleuses. La puissance de leurs œuvres est célébrée par les hommes et l'on rend grâce à Dieu de s'être manifesté avec un

éclat si bienfaisant, par le ministère de ces candides thaumaturges. L'histoire de Potamienne est présente à tous; chacun sait l'ordalie providentielle qu'elle subit pour s'être refusée à la concupiscence d'un gouverneur d'Alexandrie, et combien sa peau était blanche au sortir de la poix bouillante, dans la " fraîcheur délicieuse de sa virginité „.

La vie de Spiridion n'est pas moins mémorable.

Il naquit dans l'île de Chypre. La volonté divine l'avait dévoué en secret au rôle apostolique qu'il devait remplir plus tard avec éclat, et, comme l'existence pastorale convient entre toutes pour préparer aux missions saintes, comme elle est plus qu'aucune autre agréable au Seigneur par l'humilité de sa condition, il passa son adolescence en sagesse, à la garde des troupeaux.

N'étant pas encore touché de la grâce, il restait asservi aux humaines faiblesses et, bien que l'illumination de son cœur fût prochaine, se trouvant encore sans force contre les sollicitations de la chair, il se maria et se remit incontinent à paître ses brebis et ses chèvres. Cette union fut féconde; mais que sont les joies et les devoirs d'un chef de famille comparés au service du Maître! Quelles douceurs ne s'effaceraient devant cette flamme qui échauffe, éclaire et transfigure les simples!

L'Éternel allait accomplir son dessein et rappeler à soi l'objet de sa prédilection.

Il est pour nous des voies inaccessibles noyées de mystérieuses ténèbres; Spiridion y progressait à son insu dans " l'aurole des plus belles vertus „. Pour lui tout était lumière, ravissement et caresse. Voyant son Père dans la splendeur de son empyrée, il connut qu'il était sanctifié et cessa d'appartenir à la terre.

Il s'absorba dans la prière, multiplia les exercices spirituels, et sa science des choses sacrées s'étendit à mesure de son renoncement. Les ardeurs de sa foi le poussaient aux austérités énergiques; il voulut la violence méritoire, délicieuse à Dieu, contre soi-même — *Vis Deo Grata*. — et vécut désormais dans la plus rigoureuse continence.

Impatient de faire entendre la parole révélatrice et de payer d'exemple, il parcourt les campagnes voluptueuses; sa vocation

de divin bateleur s'affirme aussitôt et le voilà plein d'adresse en thaumaturgie. Ses talents prodigieux et sa charité qui était grande lui valurent l'évêché de Trimithonte. Et ce fut un évêque extraordinaire, non parce qu'il débattit la consubstantialité du Christ au concile de Nicée ou l'hérésie d'Eusèbe avec Athanase, Protas, Protogène et Osius à celui de Sardique, mais parce qu'il continua de paître ses troupeaux avec la sollicitude d'un bon éleveur et le zèle d'un marchand avisé. La grâce l'ayant touché dans le rustique état de pâtre, il devait à cette humble fonction d'abaisser jusqu'à elle la magnificence épiscopale : le prélat, en poussant ses bêtantes ouailles, honorait le pasteur élu de Dieu.

La légende le fait mander par l'empereur Constance atteint d'un mal rebelle à la médecine profane et que les lumières de Spiridion dissipèrent à l'accoutumée. On rapporte, qu'ayant poussé jusques Alexandrie, il y détruisit les idoles. Il était sur le théâtre de fréquents prodiges; il voulut se surpasser et, méprisant la pompe du grand jeu, il maudit les insanes par la parole et le geste : elles s'en furent en poudre.

Hélas, des temps vinrent où l'on dut renoncer à bateler sous peine de la hart. L'éternelle enfance du petit peuple s'en amusait encore, comme elle s'en amuse de nos jours, dans l'ombre de sa persistante idolâtrie; mais les grands de la terre, dans leur orgueil et leur superbe, contrariaient le libre exercice des bienheureux thaumaturges. Galerius, misérable tyran, persécuteur habile et incrédule, l'envoya méditer au fond des mines sur l'efficacité des miracles et le condamna à la perte cruelle de l'œil droit.

Depuis Constance, Spiridion n'a pas cessé de compatir aux maux de l'humaine nature; jaloux de son pouvoir, tout lui est prétexte pour en user, une épidémie ou un siège, une disette ou quelque trop longue sécheresse.

Et si les aventures de l'évêque-berger de Trimithonte méritent d'illustrer le martyrologe, les tribulations qui furent, par la suite, imposées à ses cendres ne sont pas moins dignes de célébration. Je voudrais conter ici comment ses reliques vinrent en possession de la famille Bulgaris, dans l'île de Corfou.

Ce fut par les soins pieux de Georges Calocheritis que les pré-

cieuses dépouilles échappèrent aux vols sacrilèges qui ont marqué la prise de Constantinople. Elles lui doivent de reposer aujourd'hui dans la paix et dans les honneurs au milieu d'une population doucement adonnée au culte de *dulie*.

A la mort de Georges Calocheretis, Philippe et Lucas, ses fils, héritèrent par indivis du merveilleux reliquaire. Philippe, trop tôt enlevé aux tendresses conjugales, légua la part sacrée de son patrimoine à sa fille Argentine non sans que sa veuve eût joui avant elle de l'usufruit de ce legs sans pareil. Soit par dévotion, soit par lucre, Argentine caressait l'espérance de voir reconstitué entre ses mains révérencieuses le dépôt réparti jadis par son aïeul entre les têtes également chères de Philippe, son père, et de son oncle Lucas. La volonté avunculaire en décida de la sorte et Argentine se trouva posséder le saint tout entier. Ayant connu dans ce temps qu'elle aimait *Stamatius Bulgaris*, elle le lui apporta en dot, et le lui offrit, avec un sourire, dans la corbeille de ses noces. Qu'on ne s'imagine point que ce fussent là de simples " os de mort cachés dans un bouquet ! „ Sans doute, le testament ancestral stipulait qu'une chapelle serait élevée en l'honneur de la châsse et que les frais entraînés par la charge de fournir le sanctuaire d'un desservant, incomberaient à la famille si dignement favorisée. Mais les insulaires avaient si bien accoutumé de mettre saint *Spiridion* de compte à demi dans leurs expéditions commerciales afin d'en assurer le succès, les offrandes qui accompagnaient les prières et les vœux d'usage affluaient si nombreuses à la chapelle, que le lot de *Stamatius Bulgaris* fut doublement enviable, et par le plaisir qu'il tirait de son épouse et par les bénéfices de sa pieuse industrie.

En 1608, l'archiprêtre *Arthémis Bulgaris* n'ayant pas laissé de descendance sacerdotale, on voulut préposer à la garde des reliques un prêtre étranger à la famille, mais le gouvernement vénitien s'y opposa. Et voilà pourquoi, durant un temps, le saint réduit fut privé de prières légales (1).

Lorsque les Français, animés encore d'un zèle satanique et républicain, voulurent " rejeter les chaînes de la superstition „

(1) Voir l'ouvrage de M. Rodocanachi sur les Iles Ioniennes. Appendice, p. 363.

qui pesaient sur les dévotieux Corfiotes et menacèrent la " vieille carcasse de saint Spiridion „ du sort le plus noir, il y eut un tel renouveau de foi, qu'il s'en fallut de peu, la politique aidant, qu'on en vint aux violences regrettables.

Comme il était avéré qu'il suffisait à saint Spiridion de sortir de sa châsse pour que " toute l'île entrât en danse, „ on ne l'en tirait qu'aux occasions extrêmes, dans les moments critiques, en 1630, pour conjurer la peste, en 1716, pour repousser les Turcs. On avait pris soin aussi de munir son sanctuaire de trois clefs, dont l'une était confiée au chef de la famille Bulgaris, l'autre au desservant, la troisième enfin à un personnage gouvernemental, ce qui l'avait fait passer en 1797 des mains du provéditeur Widman dans celles d'Arnault. Le descendant, par les femmes, de Georges Calocheritis était alors Papa Piero, à qui le baile avait remis la seconde clef au moment de quitter l'île souillée par les mécréants; Arnault détenant la troisième, voici la ruse dont usa le digne prêtre pour la conquérir :

" ... Chaque matin, il venait s'entretenir d'Homère avec Arnault, qui était fort heureux d'entendre un grec parler de littérature grecque, et leurs colloques se prolongeaient agréablement, mais Arnault ne manquait jamais d'y mettre fin brusquement dès que le rusé compère amenait son interlocuteur, non moins rusé que lui, sur le chapitre des événements actuels et cherchait à se faire abandonner la clef. Voyant qu'il n'arrivait à rien, Papa Piero imagina un autre plan : il réclama, pour la chapelle, une garde que la situation troublée de la ville rendait, disait-il, nécessaire. Gentili, sur les instances d'Arnault, l'accorda; il se rendit même sur place, suivi de son état-major, pour s'assurer que ses ordres étaient bien exécutés, et Papa Piero de répandre aussitôt le bruit que les Français voulaient prendre possession du riche sanctuaire et que le général était allé en organiser le pillage. Des émissaires furent envoyés dans toutes les parties de l'île afin d'y propager l'agitation.

" Arnault répara heureusement sa bévue par une malice. Papa Piero fut amené dans son cabinet, ainsi que deux ou trois des plus ardents parmi ceux qui avaient protesté avec lui contre la profanation supposée de la chapelle.

— “ Eh quoi, lui dit Arnault, vous étiez présent et vous ne vous êtes point opposé à un semblable langage? „

— “ Un personnage de mon âge et revêtu, comme moi, d'un caractère sacré pouvait-il engager une dispute en plein vent avec ces énergiques? Dieu sait cependant si leurs paroles me contristaient? „

— “ Vous avez dû, en effet, souffrir cruellement, d'autant plus que votre silence pouvait vous compromettre gravement auprès du général. On a appelé sur vous sa sévérité; mais je me suis porté caution de votre loyauté. „

— “ Vous avez bien fait. „

— “ Je me suis même engagé à lui apporter une déclaration par laquelle, afin de réparer le mal qu'a dû faire hier votre réserve, vous certifieriez vos bonnes intentions. „

“ Papa Piero, pris au piège à son tour et fort effrayé sur les suites de son aventure, libella aussitôt une déclaration qui commençait par ces mots : “ Comme prêtre et comme citoyen, nous attestons sur Dieu et sur l'honneur que le trésor de saint Spiridion est entre nos mains, dans toute son intégrité, et que la bonté du Ciel, qui a mis cette sainte relique sous la garde vigilante des Français et sous la protection immédiate du général Gentili, en assure plus que jamais la conservation. „

“ L'écrit fut affiché à la porte de la chapelle, et tout rentra dans l'ordre. Il y eut bien encore quelques réclamations discrètes; Gentili y mit un terme en disant que, si on lui parlait encore de saint Spiridion, il l'enverrait rejoindre Notre-Dame de Lorette dans les greniers du Directoire „ (1).

Après les tribulations prodigieuses du saint évêque et sa fin déplorable, c'en était trop; on s'attendit à quelque miracle : les portes du sanctuaire allaient voler en éclat sous l'insulte, quelque grand exemple allait être donné incontinent aux usurpateurs républicains... Il fut au-dessous de toute attente; les choses suivirent leur cours, les cendres éprouvées restèrent muettes et pas une obole ne sortit, par thaumaturgie, de l'autel du divin martyr.

(1) Rodocanachi, ouv. cit.

Si je ne redoutais la vindicte céleste, je vous ferais, pour finir, une confiance encore au sujet des ossements vénérables. Je vous dirais — mais que ceci soit entre nous — je vous dirais, selon d'exécrables caquets, les destinées contemporaines du pieux denier de Spiridion : d'aucuns prétendent — horresco referens — que le propriétaire des reliques s'en va chaque année à Paris dépenser, Dieu sait comme, les quarante ou cinquante mille francs que lui rapporte son saint capital!

Voilà de médisants propos auxquels il serait coupable d'ajouter foi; mais j'en ai trop dit, taisons-nous, video lupum...

BIBLIOGRAPHIE

GEORGES BÉNÉDITE : *Égypte*. Paris, Hachette, 1900, 8°; LII, 629 pp. ; 7 cartes, 104 plans, 54 illustrations et 22 tableaux synoptiques. (Collection des Guides-Joanne.) 20 francs.

Le second volume de l'*Itinéraire d'Orient*, par E. Isambert, consacré à l'Égypte, était depuis longtemps épuisé. Les découvertes archéologiques avaient été, d'autre part, si importantes qu'une révision s'imposait de ce guide si utile à son époque. M. Joanne ne pouvait mieux faire que s'adresser, pour ce travail difficile, à M. G. Bénédite, conservateur-adjoint des antiquités égyptiennes du Louvre. Un séjour de plusieurs années en Orient, une connaissance approfondie de tout ce qui touche à la civilisation des anciens Égyptiens, l'avaient parfaitement préparé à entreprendre cette tâche. Un tel choix était une garantie absolue de réussite.

L'introduction générale est du plus haut intérêt ; elle est un excellent résumé de toutes les questions d'histoire, de géographie et d'archéologie nécessaires non seulement à celui qui désire visiter d'une façon intelligente les bords du Nil, mais aussi à tous ceux qui voudraient avoir une idée générale de l'ancienne civilisation égyptienne : cela garantira au volume un accueil favorable même en dehors du public qui voyage.

Le résumé de la religion égyptienne est surtout remarquable en ce qu'il s'écarte définitivement de tous les essais de systématisation des croyances religieuses des Égyptiens, et montre qu'il faut étudier chaque dieu, séparément, dans chaque ville, à toutes les époques de l'histoire avant de chercher à retrouver les rapports qui les ont unis ou confondus les uns avec les autres au cours de leur développement.

Une note (p. 99) indique que l'auteur est persuadé (contrairement à ce qu'on pensait généralement) que le genre dramatique a dû exister également en Égypte. « Le cérémonial funéraire comportait, dit-il, des parties mimées ou dialoguées ; les fêtes en l'honneur de tel ou tel dieu, et en particulier d'Osiris, comportaient des représentations de mystères analogues aux représentations mimiques des fêtes de Dionysios, qui furent l'origine du théâtre grec. » En ajoutant que Rochemonteix a montré, il y a plusieurs années déjà, qu'il y avait probablement certaines fêtes populaires où s'esquissait un semblant de comédie (Bibliothèque égypto-

logique, t. III, pp. 390-395), on retrouvera les deux grands genres, tragédie et comédie, à l'état rudimentaire. Celui qui voudra se donner la peine de réunir les faits et les textes se rapportant à ce sujet, ne perdra certainement pas son temps et arrivera à des résultats du plus haut intérêt. Rappelons qu'on a trouvé des fragments coptes au Musée de Leide, où des auteurs ont voulu voir, peut-être avec raison, de véritables « mystères ».

L'Égypte musulmane est très bien traitée et la collaboration de M. Max Herz-Bey, pour les monuments de l'architecture arabe, sera appréciée par tous les lecteurs. Les descriptions des différentes localités des bords du Nil sont en général assez étendues et renferment tout ce qu'il peut être utile de savoir ; elles seront précieuses pour les travailleurs et leur fourniront rapidement des résumés de toutes les découvertes en un endroit quelconque de l'Égypte.

Le livre est partagé en trois volumes, fort commodes à mettre en poche. Le premier renferme l'introduction et les renseignements généraux, le second est consacré à la Basse-Égypte et le troisième décrit la Haute-Égypte, la Nubie et les Oasis. On regrettera que l'auteur n'ait pas décrit, comme l'avait fait Isambert, la péninsule sinaïtique qu'on visite d'ordinaire en prenant l'Égypte comme point de départ. Cette lacune sera d'autant plus sensible qu'on attendait cette notice qui aurait été certainement très importante, l'auteur ayant passé plusieurs mois à parcourir le Sinaï en tous sens. Espérons que nous ne tarderons pas à avoir, pour cet intéressant pays, un guide qui, formant un tout complet, pourra entrer dans plus de développements que s'il n'avait été qu'un chapitre du guide en Égypte.

Il m'a semblé, à la lecture de l'ouvrage, qu'il y avait en général moins de renseignements *pratiques* que dans le *Baedeker*.

M. Bénédite laisse plus d'initiative à son voyageur et semble préoccupé avant tout de son éducation artistique et archéologique. Mais c'est là peut-être une fausse impression que l'emploi du guide sur place ferait immédiatement disparaître.

Tel qu'il est, je le crois appelé à rendre de grands services et de nature à augmenter encore, d'année en année, le nombre de ceux qui vont visiter en pèlerins le berceau de nos civilisations occidentales. J. C.

Depuis que j'ai écrit les lignes précédentes, j'ai eu l'occasion de parcourir une partie de l'Égypte avec le guide de M. Bénédite en main. Je l'ai trouvé partout au courant des dernières découvertes et extrêmement pratique pour faire voir en peu de temps tout ce qui est digne d'attention. J'ai pu noter en cours de route les impressions de plusieurs touristes qui, voyageant avec Baedeker et Joanne, préféraient ce dernier, trouvant que les explications techniques de Baedeker étaient un peu arides et difficiles parfois pour les non-initiés.

Je conseillerai cependant à M. Bénédite d'avoir soin d'indiquer, dans la prochaine édition, que les tombeaux de Cheikh abd' el Gournah sont assez fréquemment déblayés et remblayés au cours des fouilles continues qui s'y font, et qu'il n'est pas toujours possible de visiter les numéros indiqués par le guide. Cela évitera aux voyageurs des recherches inutiles qui ne vont pas sans une assez grande fatigue, la colline de Cheikh abd' el Gournah n'étant pas d'une ascension facile. J. C.,

FRIEDRICH NORDEN : *Notes critiques sur les manuscrits du Waltharius*. Gand, Van der Haeghen, 1900. 1 broch. de 20 pages.

La *Revue de l'Université de Bruxelles* (juillet 1900) a rendu compte de la traduction du « Chant de Walther », par M. Fr. Norden. Par un de ces hasards que les philologues bénissent, cette petite épopée moyen-âgeuse, très célèbre en Allemagne, parfaitement inconnue ailleurs, nous a été conservée dans un certain nombre de manuscrits fort différents les uns des autres. Reste à établir quel est le texte original, l'archétype, ou, à son défaut, quelle tradition s'en rapproche le plus. En pareil cas, chacun y va de sa petite classification. C'est ce qui est arrivé pour le *Waltharius* : Grimm, Peiper et Holder ont donné la préférence aux Mss. de Carlsruhe et de Stuttgart; Wilhem Meyer, récemment suivi par Althof, aux Mss. de Paris et de Bruxelles; enfin, Strecker et von Winterfelt ont tâché de concilier les deux opinions.

M. Norden a voulu élucider la question. Le nécessité de choisir un texte pour sa traduction le forçait de prendre position dans le débat. L'étude comparative des différentes leçons, poursuivie avec méthode et persévérance, l'a mis à même de reconstituer la généalogie des Mss. Il a été amené, de la sorte, à reconnaître comme archétype indiscutable le manuscrit de Carlsruhe.

Cette conclusion n'est pas sans soulever certaines difficultés dont la partie adverse tire profit. Les objections ainsi mises en avant, M. Norden les aborde franchement et les réfute par une explication originale des passages difficiles sur lesquels se basent les partisans des autres classes de Mss.

Pour arriver à ses fins, l'auteur s'attache également à réfuter les cinq arguments mis en vedette par Althof, dans le but de prouver que Géraldus, le maître d'Ekkehard, n'a pas révisé et réédité l'œuvre de son disciple. Cette œuvre serait, d'après M. Norden, représentée dans le manuscrit de Carlsruhe.

Le travail de M. Norden, écrit avec précision et pas trop hérissé pour une publication du genre, se termine par une démonstration historique qui, nous en sommes convaincu, ne manquera pas de rallier à son système la majorité des philologues préoccupés de la question. L. D. B.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Conférence de M Georges Dwelshauvers. — « Les Morales Contemporaines », tel fut le titre de la conférence que M. le professeur Dwelshauvers donna, le vendredi 15 mars, sous les auspices du Cercle des Étudiants libéraux. Après avoir chaleureusement félicité les membres du Comité pour l'heureuse idée qu'ils ont conçue de provoquer, après une étude sérieuse et attentive, un mouvement en faveur d'un enseignement libre de la morale, M. Dwelshauvers, en une improvisation brillante et aisée, analysa les différentes morales du XIX^e siècle, en insistant particulièrement sur celles de Schopenhauer, de Tolstoï et de Nietzsche ; ayant classé les tendances morales en deux grands groupes, le premier contenant celles qui amoindrissent l'individu, le second renfermant celles qui ont pour but l'exaltation de la personnalité humaine, le conférencier rappela en des termes élevés la grande beauté morale de l'immortel Socrate. Développer la personnalité de l'individu, savant ou artiste, amener les esprits et les cœurs à mieux comprendre et à mieux sentir, rendre, en un mot, la morale plus sociale, plus humaine, tel est l'idéal que l'on doit avoir en vue. Et M. Dwelshauvers traça, en un langage éloquent, les grandes lignes de cet avenir de libre expansion, de libre développement, de ce qu'il y a de beau, de bon et de juste dans la personnalité humaine ; un avenir de liberté, dans un monde imprégné de plus en plus par la morale humaine et sociale, n'est-ce pas là un but vers lequel doivent tendre tous les efforts ? M. Dwelshauvers engagea ensuite les étudiants qui s'occupent de ces questions morales à se réunir, à se grouper, afin de discuter ; malgré les divergences partielles, certaines idées seront partagées par tous et ainsi s'établira peu à peu une communauté d'idées morales que l'on fera pénétrer lentement dans les masses. Le conférencier, félicitant encore une fois les étudiants libéraux d'avoir voté dans leur dernier Congrès un vœu tendant à la création d'un enseignement moral laïc, leur promet son concours quand il s'agira de le réaliser.

Les applaudissements chaleureux des nombreux auditeurs saluèrent la péroraison du conférencier, dont la parole claire et enthousiaste avait su rendre vivantes les plus hautes abstractions.

CH. P.

Extension de l'Université libre de Bruxelles. — M. Buls vient d'accepter le titre de président d'honneur de l'Extension de l'Université libre. Le Comité central lui avait offert ce titre en reconnaissance des grands services qu'il a rendus à l'Extension.

A propos de l'Université populaire. — Dans un article paru dans le numéro de mars de la *Revue de l'Université*, au sujet de l'Université populaire, et qui a été reproduit sous forme de circulaire et livré à la publicité, je voudrais relever quelques notes concernant le rôle respectif de l'Université populaire et de l'Extension universitaire.

Pour ce qui concerne l'Université populaire, je suis bien loin de désapprouver l'initiative généreuse prise par la poignée d'étudiants actifs et dévoués dont les noms soulignent le manifeste. Mais peut-être, tout entiers à la conception d'une œuvre nouvelle, ont-ils négligé d'accorder à l'œuvre extensionniste inaugurée depuis sept années bientôt par l'Université Libre, et dont la carrière se poursuit sans cesse grandissante, la considération qu'elle méritait, en se méprenant quelque peu sur le but et les tendances de l'enseignement extensionniste. Je lis en effet dans cette notice : « l'Extension s'adresse à un public peut-être trop restreint, par des cours périodiques que les conditions de prix d'entrée rendent inaccessibles à la classe ouvrière. Pour les cours d'adultes comme pour l'Extension, les assistants restent étrangers aux assistants, étrangers au professeur. Aucun lien ne les relie ». Or, une pareille appréciation, que nous avons vu avec regret répandre dans le public, réduit notablement le cadre et l'utilité de notre œuvre, et je suis convaincu que tous ceux qui ont assisté de près au développement de l'Extension et en connaissent les besoins, les professeurs surtout, dont le dévouement infatigable a fait en grande partie sa prospérité, me rendront ce témoignage qu'une pareille assertion est contraire à la réalité des faits. L'Extension ne s'adresse pas à un public « peut-être trop restreint », elle s'adresse au public et son accès est libre à tous. Ce qui fait l'excellence de sa méthode et la rend précisément accueillante à tous, c'est précisément la réalisation de ces deux desiderata : d'abord la généralité des sujets traités, la vulgarisation des connaissances scientifiques pratiquée de main sûre, avec cet auxiliaire si utile : le syllabus, distribué aux auditeurs. C'est aussi les « conditions de prix » réduites à un infime minimum ; car peut-on dire que nos cours sont « inaccessibles à la classe ouvrière » alors que nous voyons fixer le prix d'entrée, par leçon, à fr. 0.25 ou fr. 0.20, comme à Spa, notamment, où le public ouvrier a d'ailleurs répondu à l'appel des organisateurs. Si les ouvriers ne viennent pas de façon plus générale et plus constante à nos cours, c'est que l'Extension est, de localité à une autre, œuvre essentiellement variable ; le public qu'elle réunit dépend presque toujours des milieux où elle s'est formée, la classe

ouvrière restant aussi souvent fidèle à d'autres organismes antérieurs poursuivant le même but. Et il ne faudrait notamment pas juger la question d'après ce qui se passe dans les grandes villes, comme Bruxelles, où les préférences du public ouvrier sont plus fortement sollicitées par d'autres œuvres.

En somme, nous croyons pouvoir dire que, dans sa sphère appropriée aux opportunités des milieux où elle se répand, et sans méconnaître que la classe ouvrière est loin de constituer partout le gros des auditoires extensionnistes, l'Extension a déjà résolu, pour une part honorable, le problème de « l'enseignement supérieur du peuple » que l'Université populaire, récemment créée, se propose de poursuivre, comme nous le lisons dans l'article premier de ses statuts.

Mais si la conclusion de ces quelques observations, conçues sans autre but que de rendre à César ce qui lui est dû, est que l'Université libre, dans son Extension solidement enracinée par ses trente comités locaux disséminés dans le pays entier, depuis Arlon jusqu'à Bruges, depuis Tongres jusqu'à Dour, possède en quelque sorte son « Université populaire », nous ne pouvons néanmoins que désirer le succès des initiatives nouvelles. On ne fera jamais trop pour développer l'instruction du peuple, et la prodigalité des énergies privées ne pourra encore que faiblement suppléer à l'avarice des lois. Mais laissons de côté les différences, parfois plus théoriques que réelles, qui peuvent séparer l'Extension de l'Université populaire ; voyons surtout les liens qui peuvent les unir, celle-ci servant de prolongement, de préparation à celle-là ; et travaillons à l'entente commune qui doit nous faire éviter la diffusion de nos forces et leur assurer au contraire une sage et économe direction, nécessaire, car les sources où nous devons puiser et du dévouement et surtout des concours plus matériels sont quelquefois parcimonieuses.

GEORGES HERLANT,

Secrétaire général de l'*Extension de l'Université Libre*,
de Bruxelles.

Nous avons cru devoir communiquer la note de M. Herlant aux organisateurs de l'Université populaire de Schaerbeek. Ils nous ont fait parvenir quelques observations que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

Il me paraît indispensable d'ajouter quelques mots à la note de M. G. Herlant, relative à l'Université populaire, afin de préciser certains points et de rectifier peut-être certaines idées.

M. G. Herlant, au cours de son exposé, notamment en ce qui concerne le rôle et l'action de l'Extension en province, nous présente des observations fort exactes et que nous partageons évidemment. Mais il me semble qu'il a donné au prospectus des *Soirées d'éducation mutuelle* une portée excessive. Comme le dit le prospectus, notre œuvre a surtout pour but d'amener un contact *personnel et suivi* entre l'éducateur et l'ouvrier ; elle

désire essentiellement le rapprochement des ouvriers et des étudiants, favorisant par la discussion qui suit les causeries l'échange des idées des auditeurs; elle poursuit ainsi l'éducation *morale* de ses membres et non pas seulement l'enseignement.

L'Extension se propose un but non pas contraire, mais différent ou plus spécial.

Elle a en vue de faciliter la diffusion des doctrines scientifiques et de répandre le plus possible l'enseignement supérieur vulgarisé. Elle ne peut s'adresser, en réalité, absolument au même public.

Du reste, — et j'insiste beaucoup sur ce point, — les deux œuvres ne se font nullement concurrence, mais se complètent l'une l'autre. Nous avons réussi déjà à amener aux cours de l'Extension (notamment à celui de M. le docteur Deboeck, sur l'alcoolisme) quelques-uns de nos auditeurs ouvriers.

La conclusion de tout ceci est que l'Université populaire de Schaerbeek, loin de faire concurrence à l'Extension, en est comme l'auxiliaire naturel, puisqu'elle prépare l'esprit de l'homme du peuple à recevoir fructueusement l'enseignement extensionniste. CHARLES PERGAMENI.

Étudiants et ouvriers.

M. Ernest Lavisse, de l'Académie française, a présidé, le 8 mars 1901, une grande réunion organisée à la Sorbonne par la Fondation universitaire de Belleville.

Cette réunion avait attiré dans l'amphithéâtre Descartes un auditoire de cinq cents jeunes gens enthousiastes; ils ont fait un grand succès aux orateurs. M. Lavisse avait à ses côtés le secrétaire général de la fédération, M. Jacques Bardoux, dont on connaît le bel ouvrage sur Ruskin, et le vice-secrétaire, M. Iven, étudiant ès lettres. Dans les premiers rangs avaient pris place MM. Siegfried, F. Buisson et Bouty, professeurs à la Sorbonne, Charles Gide, J. Ferrand, de l'Institut, etc.

Voici le texte de l'« Allocution aux étudiants », prononcée par M. Lavisse :

DISCOURS DE M. LAVISSE

Vous venez d'entendre M. Charpentier définir — et très bien — la « Fondation universitaire de Belleville ». Des jeunes gens se sont proposé d'établir, dans un faubourg populaire, une coopération intellectuelle et morale entre étudiants et ouvriers. Par leur bonne volonté, leur patience et leur tact, ils ont mené l'œuvre au point où elle est, c'est-à-dire presque au succès. Pour achever le succès, ils vous demandent votre concours.

Si j'avais votre âge, je m'inscrirais tout de suite à la Fondation de Belleville, et je ne croirais pas faire une action méritoire. Je croirais bien entendre mon intérêt et travailler à mon éducation personnelle. Suivre

dans les facultés de nos universités le chemin battu et rebattu, qui mène par étapes réglées au but connu, c'est-à-dire au grade requis pour exercer une fonction, — ou bien pour éviter deux années de service militaire — ce n'est pas toute l'éducation, si l'éducation doit préparer à la vie. La vie, comme elle est aujourd'hui, vous la connaissez par une vue superficielle, des idées vagues, des mots. Il faut, dès votre jeunesse, en acquérir une connaissance plus précise. La Fondation de Belleville vous en offre le moyen.

Peut-être, pour certains d'entre vous, un voyage à Belleville serait-il un voyage de découverte. Même en France, dans le pays le plus démocratique qu'il y ait au monde, où l'unité politique est achevée depuis si longtemps, l'union morale reste à faire. Nous sommes deux nations qui n'ont presque aucun rapport entre elles.

Vous avez dû entendre quelquefois une personne du monde ou même un petit bourgeois, un employé, s'étonner après avoir causé avec un ouvrier ou un paysan, ou un domestique, que celui-ci ait bien expliqué son affaire, qu'il ait du bon sens, même de l'esprit, en un mot, que cet homme soit un homme. J'ai souvent constaté ces étonnements, qui me rappellent une anecdote du siècle dernier. Il y avait alors une petite princesse du sang de France, à qui l'on présenta la fille de sa nourrice. Elle la regarda, prit une mine sérieuse, saisit la main de l'enfant, compta les doigts, les recompta et s'écria : « Elle a cinq doigts comme moi ! » La petite princesse venait de faire une découverte...

Messieurs, ce que vous apprendrez à Belleville, vos camarades de la Fondation vous le diront, si vous allez causer avec eux.

Et, d'abord, vous serez peut-être étonnés d'apprendre que, parmi les groupes d'études organisés, celui qui semble avoir réussi le mieux est le groupe des études philosophiques. Or, voici les questions qu'on y a étudiées : « Qu'est-ce que la science ? — Qu'est-ce que la philosophie ? — Méthode des sciences mathématiques. — Méthode des sciences physiques. — Méthode des sciences biologiques. — Méthode des sciences sociales. — Principes directeurs de la science moderne. » Ces leçons furent le préambule du cours de philosophie ; vos camarades avaient eu l'intention de le faire moins long ; ils l'ont étendu sur le désir exprimé par des ouvriers. Ensuite, il a été traité de la psychologie et de la physiologie, du système nerveux, du cerveau, de la perception extérieure, de la morale hellénique, de la morale chrétienne, du fondement de la morale, de la tolérance, de l'individu et de la société, de l'idée du droit et de l'idée d'égalité, de l'idée de progrès. Toutes ces leçons ont été faites par des maîtres et discutées entre eux et les camarades. Vous auriez écouté les leçons avec profit, car le morcellement de vos études détourne votre attention des grandes questions générales, et il est bon qu'un étudiant repasse sa philosophie. Mais les discussions sûrement vous auraient intéressés. Des sujets comme « le cerveau » ou le « fondement de la morale »

mènent très loin, mènent dans l'inconnu. En les étudiant, le savant et celui qui ne sait pas, l'homme d'études intellectuelles et l'homme de travail manuel sont rapprochés par le commun désir de savoir et par le commun regret d'ignorer. Ils sentent qu'entre un homme et un homme, quels qu'ils soient, la distance n'est pas grande. Ce qui est une bonne leçon de fraternité humaine.

Mais les relations entre étudiants et ouvriers ne sont pas purement intellectuelles. Parmi vos camarades, quelques-uns ont résidé à la maison de Belleville. Ils ont fait vraiment connaissance avec les camarades ouvriers, dont plusieurs les ont cordialement accueillis dans leur logis. Ils ont donc vu des familles qui gagnent leur vie au jour le jour, avec l'incertitude du lendemain, car le lendemain, ce peut être la maladie, le chômage et la faim. Savoir que ces choses existent, ce n'est rien ; il faut les voir. Et les ayant vues, ces jeunes gens ont compris, — je cite la parole de l'un d'eux : — « la nécessité d'un progrès vers la justice ».

Cette simple parole, je la recommande à vos esprits et à vos cœurs. Elle dit notre espérance et notre avenir. Notre avenir, ce sera cela, ou la violence, et la subversion totale. Mais que faut-il entendre par « progrès vers la justice » ? Messieurs, il est juste que dans un pays riche, civilisé, républicain, la vie honnête soit vivable pour tous. Il est juste que le travail ouvrier, qui est une fonction sociale et même la fonction essentielle, ait sa sécurité. La misère imméritée, comme est, par exemple, celle de la vieillesse à qui toute une existence de travail a pu ne pas assurer le pain quotidien, — est une injustice et un scandale. Il est juste aussi que la culture intellectuelle ne réserve pas ses bienfaits et ses joies aux professionnels et aux heureux de ce monde. Le génie du savant et celui de l'artiste sont des produits de la nation et des propriétés nationales. Ils sortent de l'inépuisable fonds commun où les forces intellectuelles attendent l'heureuse occasion de la montée vers la lumière. Et, d'autre part, l'histoire de la civilisation prouve que l'intelligence humaine s'élève à la recherche de la vérité et à l'expression de la beauté, après seulement que le loisir a été donné à quelques-uns de regarder eux-mêmes et la nature, de penser et de rêver, le loisir qui l'a permis et le permet encore, sinon le travail de la masse ?

Vos camarades, les « résidents » de Belleville, savent donc par leur expérience personnelle qu'il y a, comme on dit, quelque chose à faire. La question du nombre des heures de travail ne leur paraît pas inventée par la fantaisie des « meneurs » pour vexer les bourgeois. Un régime qui ne permet pas à des ouvriers d'être des hommes leur semble inhumain. Je suis sûr qu'ils applaudissent à cette grande nouveauté de notre temps : la loi intervenant dans les réalités de la vie au lieu de se contenter d'en régler les formes ; la loi qui traite les hommes non plus comme des abstractions à régir par des formules, mais comme des êtres vivant en des conditions déterminées, le plus souvent très dures ; la loi qui fera une

illégalité de la misère injuste, aujourd'hui légale, car il est parfaitement légal de mourir de faim. Et si, avec raison, ces jeunes gens ne croient pas que la loi puisse tout prévoir et tout arranger, s'ils savent qu'elle aura toujours besoin d'être secondée et complétée par les mœurs, ils sont préparés aux mœurs démocratiques.

Messieurs, j'espère que ces idées et ces sentiments sont répandus parmi vous.

Souvent, on me demande : « Vous qui connaissez la jeunesse, savez-vous ce qu'elle pense ? » Mais je me récuse, disant que je connais des jeunes gens, non la jeunesse. La jeunesse de la seule Université de Paris, c'est dix mille têtes. Qui peut savoir ce qui se passe dans dix mille têtes jeunes ? Ce qui s'y passe, ces têtes elles-mêmes le savent-elles exactement ?

L'enquête est d'autant plus difficile qu'un des caractères de notre temps, c'est une sorte de confusion anarchique. Personne ni rien ne s'impose. Point de grande doctrine philosophique, point de grand docteur ; aucune idée qui domine, ni aucune tête, beaucoup de travail, point de grands travaux. Je pense souvent au mot prononcé par Dominique, le héros d'un roman d'Eugène Fromentin : « Je suis, dit Dominique, un homme distingué médiocre. » Nous sommes, dans la vie intellectuelle, beaucoup d'hommes distingués médiocres. Les politiques permettront que j'en dise autant de la vie politique ; là aussi, des hommes distingués, de la bonne volonté ; point de grands conducteurs d'hommes ; la médiocrité, sinon dans la violence et la haine.

Et la nation, qui n'est ni attirée, ni conduite, donne le spectacle d'une grande masse tranquille, peut-être indifférente, au dessus de laquelle s'agit une minorité, divisée en fractions qui s'exècrent. Et je crois bien que la jeunesse ressemble à la nation, qu'on y trouve la masse tranquille, trop tranquille, et la minorité nerveuse, animée de passions adverses.

Or, il faut que vous le sachiez, jeunes gens, ces temps d'anarchie et d'anonymat ne sont pas inutiles et perdus dans la continuité de l'œuvre humaine. Ils sont une fin et un commencement, une aube obscure où des forces achèvent des ruines et préparent les édifices futurs. Ces forces, aisément reconnaissables, même dans la demi-obscurité, c'est la science et la démocratie.

Aussi, dans notre désordre, où tant d'esprits s'énervent et s'inquiètent, n'entrevoiant d'autre issue que le retour du passé ou la fin du monde, la jeunesse des écoles a deux devoirs certains, devoir intellectuel envers la science, devoir moral de solidarité humaine.

L'année dernière, dans une assemblée d'étudiants, à l'ouverture de nos conférences d'université, je rappelais que Michelet prêchait le devoir de solidarité sociale à vos grands-pères, les étudiants de 1848. Il leur parlait de la « Cité humaine et civilisée » qu'il rêvait et de la « loi » qu'il fallait trouver pour elle. Il disait que ni les instinctifs, ni les intellectuels

ne sont capables de « la trouver séparément », qu'elle était à chercher par la collaboration de « la pensée réfléchie et de l'instinct énergique », de « l'étude et de l'inspiration ». Avant d'arriver à la loi, qui est « la pensée certaine », il faut, ajoutait-il, « pressentir la pensée obscure, consulter l'instinct même qui ne sait pas s'expliquer, y puiser l'inspiration du progrès... » Voilà un commentaire admirable de l'appel qui vous est adressé de Belleville.

Entendez-vous cet appel? Je ne le sais pas. Je l'espère. Déchu déjà de plus d'une espérance, je voudrais croire que la jeunesse de notre université comprend son devoir social et qu'elle est capable de quelques sacrifices pour le remplir. J'ai besoin de le croire, en ce moment surtout.

C'est une grande tristesse pour nous de vous savoir divisés. On dit même que la haine a pénétré parmi vous, bien que cette empoisonneuse doive répugner à la jeunesse, ne fût-ce que par sa tristesse et sa grande laideur. Et je me dis que, si vous vous mettiez à penser ensemble à la cité future, qui fait son pénible effort vers l'existence, si ensemble vous en cherchiez la loi, guidés par la fraternité, vous sentiriez combien, en comparaison de la grande œuvre à faire, nos querelles sont petites et ridiculement vaines. En vous « créant un monde pour aimer », votre réconciliation se ferait dans cet amour. Et vous seriez une génération puissante, qui compterait dans nos destinées, puisqu'elle avancerait le jour, sans doute éloigné encore, où notre France, ayant trouvé la paix sociale dans la justice sociale, et, par là, recouvré sa confiance en elle-même et son énergie et sa vaillance, redeviendrait pour l'humanité la nation qui montre le chemin.

Cette allocution a été fort applaudie; les étudiants ont surtout acclamé les passages sur les lois sociales, le rôle des générations nouvelles.

M. Ch. Charpentier, avocat à la Cour d'appel, directeur du groupe d'études artistiques à la Fondation universitaire, a eu également un grand succès, en exposant l'esprit de cette fondation et les résultats déjà acquis par elle. Il insiste surtout sur ce qui fait son originalité : le résidant. Depuis novembre 1899 que fut fondée l'œuvre, jusqu'à ce jour, sans interruption des étudiants, les uns après les autres, sont venus demeurer, résider, pendant quelques semaines à la Fondation, suivant le temps qu'ils pouvaient lui donner. « Ils étaient cette figure connue et bien vite amie, que nos camarades ouvriers retrouvaient chaque soir, que nos camarades étudiants connaissaient pour la plupart. Le résidant qui s'éloigne de Belleville le moins possible va voir ceux de nos adhérents qui sont malades : il rencontre les autres ici ou là, à l'heure des repas, dans ses courses; tel ou tel d'entre eux l'invite à venir causer chez lui. Il est l'âme de notre association. »

La bibliothèque, qui compte plus de 2,500 volumes, a fait environ 1,200 prêts en 1900. Six groupes d'études sont organisés : études philoso-

phiques, économiques, artistiques, scientifiques, littéraires, historiques ; à la tête de chacun d'eux se trouve un étudiant et un ouvrier.

En terminant, M. Charpentier rappelle que la fondation universitaire de Belleville ne peut encore se suffire à elle-même ; il ajoute même qu'elle traverse à cette heure une petite crise financière ; il ajoute même (il n'y a que le premier aveu qui coûte) qu'elle n'a pas encore en caisse de quoi payer son terme d'avril... Et les étudiants d'applaudir généreusement.

(Extrait du *Temps*.)

Université populaire de Schaerbeek. — Les conférences et lectures suivantes ont été organisées :

M. Auguste Mahy : Ce que nous voyons au Ciel. III. Étoiles et Planètes ; M. Ernest De Craene : les Microbes ; M. Louis Querton : Lecture sur « Self-Help » ; M. Charles Cohen : La vie et les découvertes de Pasteur ; M. Fritz Hamaide : Lecture « le Torrent », de Maurice Donnay ; M. Enschedé : Principes d'hygiène sociale ; M. Charles Pergameni : La Vie des glaciers ; M. André Model : Lecture « Lettres de mon Moulin », d'Alph. Daudet ; M. Auguste Mahy : Ce que nous voyons au Ciel. IV. Étoiles filantes et Comètes ; M. Émile Laude : Lecture « les Romanesques », d'Edm. Rostand ; M. Georges De Leener : Le Salaire ; M. Émile Laude : Lecture « L'Aiglon », d'Edm. Rostand ; M. Louis Baes : La Télégraphie sans fil ; M. André Model : Lecture « Lettres de mon Moulin et Contes du Lundi (suite) », d'Alph. Daudet.

L'U. P. de Schaerbeek a actuellement son local à l'École communale, 197, rue de Cologne. Les réunions ont lieu régulièrement le mercredi et le vendredi.

Le Problème du quatrième Évangile

PAR

LE COMTE GOBLET D'ALVIELLA

Sénateur,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

La critique indépendante et la tradition orthodoxe sont d'accord pour grouper les trois premiers évangiles sous la qualification de *synoptiques*, parce qu'ils reflètent le même esprit, s'inspirent de la même méthode et se composent de matériaux similaires — au point qu'on peut en aligner les textes dans des colonnes parallèles, sans divergences trop sensibles. — Ce n'est pas que leurs auteurs respectifs ne laissent parfois percer des tendances particulières. Ainsi l'on a pu soutenir, avec grande plausibilité, que l'évangile de Marc avait été écrit le premier, — peut-être à Rome, dans un milieu judéo-chrétien, — sur des traditions fournies par l'apôtre Pierre; que l'évangile de Matthieu avait été composé en Palestine, à l'aide de l'évangile de Marc, complété par un recueil aujourd'hui perdu, les *Discours du Seigneur*, originairement composé en araméen par l'apôtre Matthieu; enfin, que l'évangile de Luc avait été rédigé d'après ces écrits et d'autres encore, comme l'atteste le prologue de l'auteur, — à l'intention de communautés où dominait l'influence de l'apôtre Paul. — Non seulement les trois auteurs ont plus ou moins consciemment subi l'influence du milieu respectif où ils ont recueilli leurs matériaux, mais encore ils ont dû se livrer à des retouches, dans leur préoccupation de faire ressortir le caractère

messianique de Jésus et d'y rechercher la confirmation des prophéties bibliques.

Néanmoins, d'une façon générale, on peut dire qu'ils ont recueilli les traditions en cours chez les disciples immédiats de Jésus et qu'ils reproduisent celles-ci en toute sincérité. L'impression qu'ils nous laissent est celle d'un Jésus bien vivant, idéalisé sans doute et déjà doué de pouvoirs surnaturels par l'imagination populaire, mais, en somme, conforme, dans les détails aussi bien que dans les grandes lignes, à ce qu'a pu et ce qu'a dû être le grand rabbi de Nazareth, quand il entraînait, par la séduction de sa pensée et de sa parole, les foules imaginatives et enthousiastes, plongées dans l'attente du royaume de Dieu. Il y a, dans ces récits, un accent d'originalité naïve, une fraîcheur de sentiment, un cachet de couleur locale que, même en notre siècle de reconstitutions archéologiques, un pasticheur de génie serait impuissant à inventer, se nommât-il Ebers, Wallace ou Sienkiewicz.

Toute différente est la physionomie du quatrième évangile. On s'y sent de suite sur un autre terrain et dans une autre atmosphère. Le ton n'est plus le même; les faits matériels diffèrent ou sont racontés autrement; ils ne forment plus qu'un cadre, un support à des enseignements symboliques; les discours de Jésus ont perdu la forme si originale et si attractive de la parabole; ce sont des allégories à double entente, qui passent par dessus la tête des interlocuteurs; tous les personnages ont quelque chose d'artificiel; la figure même du Christ se montre sous un jour nouveau.

Ces divergences ont été reconnues, pour ainsi dire, depuis l'apparition, vers la fin du II^e siècle, de la tradition qui attribue le quatrième évangile à l'apôtre Jean. On a essayé de les expliquer en supposant que l'auteur, dans un âge avancé, s'était proposé de compléter — ou plutôt de corriger — l'œuvre des synoptiques. Clément d'Alexandrie rapporte, en effet, que Jean, sur l'invitation de ses amis, avait composé un évangile spirituel (*πνευματικόν*), parce que les autres évangiles ne relataient que des faits matériels (*τὰ σωματικά*). En d'autres termes, les synoptiques s'étaient efforcés de raconter les faits et gestes de Jésus d'une façon terre à terre; Jean, au contraire, les avait groupés et

arrangés de façon à en tirer des enseignements spirituels. Il est à remarquer, en effet, qu'à la différence de ses trois prédécesseurs, le quatrième évangéliste s'assigne nettement un but doctrinal : " Ces choses, dit-il en terminant (XX, 30), ont été écrites afin » que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu et que » par cette croyance vous ayez la vie en son nom. »

On voit que les pères grecs ont eu raison de décerner à l'auteur de cet évangile le surnom de théologien. Ce n'est plus là de l'histoire ou même de la légende. C'est une théologie ou, si l'on préfère, une tentative pour écrire la philosophie de l'histoire de Jésus. Il ne faut pas oublier que, selon les idées reçues dans la haute culture de l'époque, particulièrement parmi les écoles alexandrines, l'histoire n'était pas une science, mais un art, comme chez nous la peinture, la sculpture, voire le théâtre; qu'elle visait moins la restitution objective de la réalité que la confirmation logique des thèses et que depuis longtemps les juifs hellénisés, comme Philon, ne se privaient plus de faire servir l'Ancien Testament à confirmer les enseignements de la philosophie grecque, sans se croire, pour si peu, infidèles soit à Moïse soit à Platon.

Les conclusions des exégètes contemporains sur le quatrième évangile peuvent être ramenés à quatre systèmes :

1° Le document est bien de l'apôtre Jean; les faits y sont l'expression de la réalité; il ne contredit point, mais complète les évangiles synoptiques. — C'est la thèse orthodoxe par excellence et on comprendra que nous nous bornions à la citer dans toute sa naïveté;

2° Qu'il soit ou non de l'apôtre Jean, il contient la doctrine secrète de Jésus; celui-ci a professé un double enseignement, l'un exotérique ou populaire, c'est celui qui est consigné dans les synoptiques; l'autre ésotérique, qui, réservé à quelques disciples, a été ultérieurement révélé dans le quatrième évangile. — Cette opinion, développée notamment par Émile Burnouf dans sa *Science des Religions*, est complètement abandonnée aujourd'hui;

3° Il n'a probablement pas été écrit par l'apôtre Jean, mais l'auteur a utilisé, en les remaniant dans un but théologique, des sources de renseignements qui remontent peut-être à l'apôtre et

qui, sur certains points, dépassent en plausibilité la tradition des synoptiques. — C'est la thèse qu'Édouard Reuss a eu le mérite d'introduire, il y a plus d'un demi-siècle, dans son enseignement théologique de Strasbourg et qu'il a magistralement exposée dans son volume, la *Théologie johannique*; c'est également celle qu'a soutenue Ernest Renan, après qu'il eût été amené à rejeter toute intervention personnelle de l'apôtre Jean dans la rédaction;

4° Il n'a pas été écrit par Jean et, même, il ne reflète aucunement les idées ou les tendances de cet apôtre. C'est une œuvre d'imagination ou plutôt d'apologétique, sortie de l'école judéo-alexandrine; l'auteur a simplement entendu se servir des faits de la tradition évangélique pour confirmer une thèse doctrinale, — à savoir que Jésus était l'incarnation du Logos philonien. — Ceci ne diminue en rien l'importance du quatrième évangile qui, historiquement, se présente comme le point de rencontre entre le courant judéo-chrétien et la philosophie grecque, l'étape décisive qui a permis au christianisme de conquérir le monde gréco-romain.

Cette thèse, déjà élaborée par l'école de Tubingue, nettement affirmée dans les travaux de M. Albert Réville, développée ultérieurement par MM. Havet et Maurice Vernes, vient d'inspirer à M. Jean Réville un important ouvrage : *Le Quatrième Évangile, son origine et sa valeur historique*. (Paris, Leroux. 1 vol. de 344 pp., 1901.)

L'auteur était bien qualifié pour aborder son sujet. Voici un quart de siècle que l'école de Philon et la doctrine du Logos font l'objet de ses études spéciales. Marchant sur les traces de son vénérable père, que nous voyions encore, il y a quelques mois, présider avec une ardeur juvénile le Congrès d'histoire des religions, M. Jean Réville a dirigé pendant de nombreuses années la *Revue de l'Histoire des Religions* et enseigne, depuis 1886, l'histoire de l'Église chrétienne à l'École des Hautes Études de Paris. Il y a sept ans, il publiait sous le titre : *Les Origines de l'Épiscopat*, la première partie d'un ouvrage qui mérite de figurer, à côté des travaux de Harnack et de Hatch, parmi les études les plus autorisées sur la formation du gouvernement ecclésiastique

au sein de l'Église chrétienne. La suite était attendue, non sans impatience par ceux qui s'intéressent à ces questions; mais on ne peut trop reprocher à l'auteur des délais qui nous ont valu l'ouvrage dont nous avons à nous occuper aujourd'hui.

I

L'auteur commence par poser nettement les deux principaux points du problème, en faisant observer qu'ils ne se confondent pas : 1^o le quatrième évangile est-il l'œuvre de l'apôtre Jean? 2^o Est-il une relation historiquement fidèle de la vie et de l'enseignement de Jésus? — Pour répondre à cette double question, il soumet d'abord à un examen critique la *tradition johannique*, c'est-à-dire l'opinion traditionnelle qui attribue à l'apôtre Jean non seulement le quatrième évangile, mais encore l'Apocalypse et les Épîtres dites de Jean. Il montre la fragilité et même l'incohérence de cette tradition, en faisant ressortir le contraste entre le pêcheur galiléen, — que les autres documents apostoliques nous montrent devenu, après la mort de Jésus, un des conducteurs spirituels du parti judéo-chrétien dans la communauté de Jérusalem, — le visionnaire apocalyptique de Patmos et le métaphysicien idéaliste du quatrième évangile. Il établit que l'Apocalypse, document daté et, en quelque sorte, signé, se donne elle-même pour l'œuvre d'un *prophète*, n'ayant de commun avec l'apôtre que le nom. Il expose ensuite que la tradition ecclésiastique a fait également fausse route en attribuant à l'apôtre les Épîtres johanniques. Reste l'Évangile. Il rappelle, à ce propos, que les témoignages les plus anciens en faveur de l'authenticité johannique ne remontent pas au delà de la seconde moitié du second siècle, et il nous fait assister au développement graduel de cette légende, née peut-être dans des milieux gnostiques. « Les deux seuls éléments consistants de la tradition, conclut-il, sont, d'une part, que l'Évangile fut composé à Ephèse ou dans la région éphésienne; d'autre part, que ce fut un complément spirituel de l'histoire évangélique antérieure, jugée insuffisante par les chrétiens idéalistes grecs. »

De quelle façon s'opéra ce remaniement de l'histoire évangélique conservée par les synoptiques? C'est ce que M. J. Réville

recherche dans l'étude du document lui-même. Là est évidemment la partie la plus intéressante et la plus originale de son ouvrage.

En tête de l'Évangile figure un prologue, que l'éminent critique n'hésite pas à présenter comme une des plus belles pages de la littérature religieuse. « Rarement, écrit-il, auteur a fait tenir autant de pensées en si peu de mots et disposé en un rythme d'une simplicité aussi hardie toute une philosophie de l'histoire, sans nuire en rien à la clarté. » — Nous ne marchanderons pas notre adhésion à ce jugement. Depuis dix-huit siècles, toute une fraction, et non la moins importante, de l'humanité a vécu, au point de vue religieux, sur les corollaires de cette page, qui non seulement a fourni à la théologie chrétienne le fondement de toutes ses spéculations ultérieures, mais qui a encore engendré plus d'hérésies que le reste du Nouveau et du Vieux Testament réunis. Les douze ou treize premiers versets représentent la formule la plus profonde et la plus rationnelle qu'ait atteinte la métaphysique grecque dans ses hypothèses cosmogoniques; et ils ont pu servir d'épigraphe à tous les systèmes de panthéisme idéaliste qui se sont succédé jusqu'à ceux de Schleiermacher et d'Emerson. Aujourd'hui encore, ils rassurent, par le sentiment d'une communion avec le pouvoir transcendant, l'âme simple de la bonne femme qui les récite sans les comprendre, pendant les violents orages, — alors que, pour en faire l'expression d'une théologie en concordance avec les affirmations ultimes de l'évolutionnisme moniste le plus avancé, il suffirait peut-être de changer ou plutôt d'interpréter un mot, — en substituant *énergie* à *Logos*.

Faut-il donc s'étonner de l'influence que ce préambule a exercée sur le développement du christianisme, au premier siècle de notre ère? M. Jean Réville fait remarquer avec raison qu'il n'y a pas là, à proprement parler, une dissertation philosophique, mais une sorte de déclaration de principes, l'énonciation du point de vue doctrinal où entend se placer l'auteur de l'Évangile. Celui-ci s'adresse, en effet, à des lecteurs déjà familiarisés avec la conception du Logos. Cette conception était la doctrine centrale de la philosophie religieuse répandue, à cette époque, parmi les Juifs

cultivés du monde gréco-romain, c'est-à-dire dans les milieux où se recruta le christianisme, dès qu'il franchit les limites de la Palestine.

Tout hellénisés qu'ils étaient, ces Juifs avaient conservé leur foi dans la valeur de la Loi et des Prophètes. Les vérités qu'ils croyaient découvrir dans les philosophes grecs devaient donc se rencontrer également dans l'enseignement des livres saints; il ne s'agissait que de les y trouver par la méthode de l'interprétation allégorique. Ajoutez que le judaïsme et le platonisme s'étaient singulièrement rapprochés l'un de l'autre, par leur exaltation ou plutôt par leur sublimation de l'idée de Dieu. L'Être absolu n'avait plus rien de commun avec les limitations de la matière : cependant, dans les deux doctrines, il restait le principe de toutes choses, la source de toute vie. Comment combler l'hiatus ? De part et d'autre, la solution fut de supposer des êtres intermédiaires : chez les Juifs palestiniens, ces êtres furent conçus sous une forme plus personnelle : prophètes, anges, messagers de la Divinité. Chez les Juifs hellénisés, on préféra constituer en êtres distincts des attributs détachés de l'essence divine : la Bonté, la Sagesse, la Puissance créatrice, la Parole, — le *Logos*, qui, en grec, signifie à la fois *parole* et *raison*.

Platon, d'autre part, avait admis comme intermédiaires les *idées*, les prototypes des choses, les *Logoi* qui, dans leur ensemble, ramenés à l'unité, constituaient le *Logos*, la raison divine, l'âme de l'univers. C'est ce *Logos* qui créait perpétuellement le monde, en s'unissant à la matière, regardée comme inerte et passive en elle-même. D'après la doctrine de Philon, le *Logos* représente à la fois l'organe par lequel Dieu se révèle à l'homme et la seule partie de l'essence divine qui soit communicable. Tout ce que possède le *Logos* lui vient de Dieu, et nul ne peut aller à Dieu, sinon par cet intermédiaire. Il y a lieu, toutefois, de distinguer dans l'existence du *Logos* deux formes ou plutôt deux moments : d'abord les âges, sans limite pour le passé, où il existait concentré en Dieu comme Verbe intérieur, comme idée du monde possible (*Λόγος ἐνδοκριντός*), ensuite la période où Dieu l'a projeté, émis (*Λόγος προφορικός*), pour procéder par son intermédiaire à l'organisation et au développement du monde.

C'est sur cette philosophie que l'auteur du quatrième évangile greffa le christianisme. Ou plutôt, comme le fait observer M. Réville, il coula la tradition chrétienne, telle que l'expriment les synoptiques, dans le moule de la philosophie philonienne. Assurément, Jésus, qui ignorait Philon aussi bien que Platon, ne songea jamais au Logos; il se borna, — et, selon toute probabilité, dans la dernière partie de sa carrière seulement, — à accepter le rôle du Messie destiné à réaliser le royaume de Dieu. Même ses disciples immédiats, dans les premières communautés chrétiennes de la Palestine, ne se le représentèrent guère sous une autre physionomie, tout en lui attribuant désormais la condition d'un être céleste, assis à la droite du Père, d'où il devait revenir juger l'humanité et établir le millénium de la parousie. D'un autre côté, Philon n'avait jamais enseigné que le Logos se fut positivement incarné dans un homme. Cependant, le Logos est la source de toute vie, il est constamment en rapport avec la matière; les âmes ont été créées à son image. Ainsi, comme le fait finement observer M. J. Réville, « l'incarnation du Logos n'est que le prolongement de certaines lignes déjà marquées dans le dessin complexe de Philon ».

La solution de continuité la plus difficile à franchir pour les philosophes du premier siècle, — comme pour leurs successeurs des temps modernes, — c'est que, dans la doctrine de Philon, l'action du Logos était permanente et universelle, plus ou moins prononcée suivant les individus, alors que l'évangéliste la tient pour condensée tout entière, au moins pendant une vie humaine, dans un être de chair et d'os.

II

L'évangéliste a commencé par établir ou plutôt par rappeler l'existence du Logos; ce qui, dans son entourage, pouvait passer pour une vérité acquise. Il avance ensuite que le Logos s'est incarné. Enfin, il cherche à établir que cette incarnation s'est faite dans la personne de Jésus.

Conformément à la doctrine de Philon, il admet que le Logos s'est déjà révélé aux prophètes, aux saints, aux enfants de Dieu. Mais la masse a fermé les yeux à la lumière. D'où la nécessité

d'une révélation plus considérable et plus complète. A titre de preuve, l'évangéliste invoque ici le témoignage de Jean-Baptiste; celui-ci a annoncé que le Logos allait s'incarner sur terre et, bientôt après, qu'il s'était incarné dans Jésus de Nazareth.

Est-il nécessaire de faire ressortir que le Jean-Baptiste du quatrième évangéliste n'a plus rien d'historique; il est devenu, comme l'écrit M. Réville, " un chrétien judéo-alexandrin, une création de l'évangéliste plaquée sur la toile que lui fournissait la tradition évangélique „. Le " Précurseur „ n'en était pas moins la plus haute autorité qu'on pouvait invoquer dans les circonstances, à raison même du rôle que lui attribuait cette tradition et peut-être aussi par suite de ses rapports réels avec Jésus. Beaucoup de Juifs regardaient le Baptiste comme leur dernier prophète paru, et une version acceptée par un certain nombre de critiques contemporains veut que Jésus soit sorti de ses disciples; en tout cas, c'est dans ce milieu que le fondateur du christianisme recruta ses premiers adeptes.

Le terme de Logos n'apparaît plus dans l'évangile après le premier chapitre; c'est que le Logos incarné est devenu désormais, le Christ, le Fils de Dieu, le Fils de l'homme. La conviction de cette identité hante constamment notre évangéliste; elle lui dicte non seulement le plan de son œuvre, mais encore l'agencement des matériaux. M. Jean Réville montre que les traditions évangéliques ont été remaniées et groupées par l'auteur de façon à établir successivement ces différents points: 1° Jésus se fait reconnaître comme principe nouveau du salut (ch. I, 35 à IV, 42); 2° comme principe de vie (IV, 43 à VI, 71); 3° comme lumière du monde (VII à XII), conformément à la notion philonienne du Logos. Une quatrième partie (ch. XIII à XVII) renferme les derniers enseignements de Jésus, où le rédacteur de l'évangile s'affranchit plus que jamais du souci de la réalité, mais où il ajoute à ses préoccupations doctrinales ces aspirations d'amour mystique qui donnent tant de charme à son œuvre. Enfin, la cinquième et dernière partie (ch. XVIII à XX) raconte la mort et la résurrection de Jésus d'une façon conforme, en général, à la narration des synoptiques. Le chapitre XXI est désormais reconnu comme une addition, postérieure à la rédaction du reste de l'évangile.

S'attachant à suivre, chapitre par chapitre, le développement du texte, M. Réville reconstitue les procédés à l'aide desquels le quatrième évangéliste a détaché de leur base historique, pour les idéaliser au profit de son plan préconçu, les traditions recueillies chez ses prédécesseurs. L'évangéliste, d'ailleurs, ne s'en cache pas : les événements qu'il raconte sont toujours présentés de façon à faire ressortir que ce sont des symboles. Plus rien n'y rappelle ces scènes, prises sur le vif, qui forment le cadre de la vie de Jésus dans les synoptiques et qui portent avec elles un haut caractère d'authenticité. Les personnages sont presque tous des êtres typiques ou symboliques; ils tiennent tous le même langage abstrait et impersonnel, depuis Jean-Baptiste jusqu'à l'humble Samaritaine. Jésus, qui, de son côté, s'exprime constamment non en prophète galiléen, mais en chrétien alexandrin de la fin du premier siècle ou du commencement du second, leur parle par énigmes et leur fait de la métaphysique, au lieu de se mouvoir exclusivement sur le terrain moral, comme dans les synoptiques. Du reste, ce n'est pas seulement la doctrine du Logos qui désormais prédomine, mais encore la notion alexandrine du salut résultant de la possession de la vérité (1).

Le quatrième évangéliste passe sous silence le baptême et la tentation, parce que ces faits sont difficilement conciliables avec la nature du Logos. Il n'a plus aucun souvenir des appels à la

(1) On est surpris de voir un critique aussi judicieux et aussi impartial qu'Edouard Reuss soutenir, dans sa *Théologie johannique* (p. 19), que cette théologie n'est pas le produit de la spéculation, mais de la contemplation; qu'elle a sa racine non dans la métaphysique, mais dans le sentiment. Il est très vrai que le but de l'évangéliste n'est pas d'écrire un traité de métaphysique; son œuvre n'en est pas moins une résultante et, pour ainsi dire, une condensation de la spéculation alexandrine. La doctrine philonienne du Logos n'y est pas, comme le pense Reuss, un hors-d'œuvre, une base indifférente sur laquelle l'auteur greffe des idées mystiques; elle inspire et domine toute la rédaction. En réalité, le christianisme a d'abord été une doctrine de sentiment; c'étaient la foi, la confiance en un Dieu père, qui constituaient toute la théologie de Jésus; puis, au contact du monde grec, a commencé le développement métaphysique dont le quatrième évangile est à la fois le témoin et le produit — Il s'est opéré là un phénomène inverse de celui qui s'observe dans la genèse du Bouddhisme. Celui-ci a commencé par être une théorie philosophique entée sur les spéculations du brahmanisme; il est devenu affaire de sentiment, quand le Bouddha a déduit de cette théorie l'obligation de la compassion et de l'amour pour toutes les créatures.

repentance ni de la sollicitude du Maître pour les pécheurs. Il a complètement oublié les discussions avec les Scribes et les Pharisiens sur les observances légales et il leur substitue la controverse avec les Juifs du monde gréco-romain. Il ne sait même pas ce qu'étaient les Pharisiens. Son dualisme moral, puisé dans l'opposition philonienne entre l'esprit et la matière, la lumière et les ténèbres, l'entraîne à restreindre et à rabaisser l'idéal évangélique. Dans les synoptiques, Jésus avait commandé d'aimer le prochain comme soi-même. Dans le quatrième évangile, l'amour des coreligionnaires s'est substitué à l'amour du prochain.

La crucifixion et la mort du Logos incarné étaient surtout un morceau difficile à digérer pour des Alexandrins. On sait que les docètes et, à leur suite, les gnostiques, s'en tiraient en prétendant que la nature humaine de Jésus avait été un fantôme et sa passion une simple apparence. Le quatrième évangile est nettement antidocétique, en ce qu'il affirme la réalité de la vie et de la mort de Jésus. Cependant, il n'en est pas moins, comme le montre très bien M. Réville, une transaction avec le docétisme, — préluant ainsi aux compromis entre les opinions extrêmes qui ont graduellement édifié toute la théologie de l'Église. — Il admet que Jésus est mort sur la croix, mais cette mort lui apparaît comme un incident sans valeur pour le salut des hommes. Le véritable sacrifice consenti par le Logos, c'est l'incarnation qu'il a acceptée pour révéler la vérité aux hommes dans toute sa plénitude. (*Jean*, XV et suiv. : "C'est la vie du cep et non sa mort qui fait vivre les sarments.") En réalité, le Logos ne peut mourir; la mort du corps où il s'est incarné n'est que sa délivrance ou plutôt sa glorification. L'agonie physique et morale de Jésus, si touchante dans les synoptiques, est supprimée. Pas un seul instant, Jésus n'est affecté par son supplice; il porte sa croix sans aide; il garde jusqu'à la fin une sérénité parfaite; il ne prie plus le Père de détourner cette coupe d'amertume et ne lui reproche plus de l'avoir abandonné. S'il demande à boire sur croix, ce n'est pas qu'il se sente réellement tourmenté par la soif, c'est pour que l'Écriture soit accomplie.

On pourrait relever, parmi les particularités que signale M. Réville, un autre point encore où il y a compromis avec le

docétisme. Non seulement l'évangéliste omet systématiquement tous les détails relatifs à l'enfance de Jésus, mais encore, tout en supprimant la mention du baptême, il fait déclarer par Jean-Baptiste que celui-ci a reconnu la présence du Logos en Jésus par la descente de l'Esprit sous forme de colombe. Cet esprit, c'est le *Paraclet*, autre forme du Logos, ou plutôt le Logos lui-même, considéré comme l'inspirateur individuel des hommes qui, lorsque le Christ sera retourné près de son père, le remplacera d'une façon permanente près des fidèles. — Si, comme le croit M. Réville, on peut en conclure que, d'après le quatrième évangéliste, Jésus ne devint le Christ qu'après la descente du Paraclet, et si l'on rapproche cette conclusion de l'assertion que le Paraclet recommencera son rôle d'inspirateur, après que Jésus aura « rendu l'esprit », ne se retrouve-t-on pas devant l'opinion docète et gnostique — que Jésus naquit, vécut et mourut dans les conditions ordinaires de l'humanité, sauf pendant la période de son ministère, où le Paraclet s'incorpora dans sa personne? (1) — En tout cas, il ne peut être question ici de la Trinité, comme n'ont pas manqué de le soutenir des critiques orthodoxes. Jésus lui-même proclame, dans le quatrième évangile, la supériorité du Père sur le Fils, et la seule Trinité dont il ait été véritablement question dans la christologie antérieure à la fin du second siècle, c'est celle des écoles gnostiques, qui faisaient du Christ le fils de Dieu et de son épouse, Sophia, la Sagesse.

On conçoit qu'il nous est impossible de suivre M. Jean Réville dans le détail de ses consciencieux exposés. Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à l'ouvrage même, en leur conseillant de le lire, chapitre par chapitre, en regard des versets du quatrième évangile auxquels se rapporte le commentaire. Il y a là, grâce à la pénétration de la critique, à l'étendue de l'érudition et à la clarté du style, un véritable régal exégétique. Si même une restriction était à faire, c'est que tout cela est trop limpide, trop complet, trop logique, trop évident. Peut-être que, plus compétents,

(1) A la fin du premier siècle, Cérinthe enseignait que l'éon Christ s'était uni à l'homme Jésus lors du baptême et l'avait quitté sur la croix. (*Irénée, Adv. haer.*, I, XXVI, 1.) Irénée, qui dénonce cette opinion comme hérétique, soutenait lui-même que le Verbe se reposait, pendant que Jésus souffrait et mourait (III, XIX, 3).

nous n'aurions pas ce scrupule. Mais, en attendant, et sans que nous ayons à formuler aucune critique déterminée, nous sommes enclins à nous demander si un peu plus d'indécision dans les contours, de pénombre dans les arrière-plans ne conviendraient pas à un essai de restituer l'état d'âme de l'énigmatique auteur du quatrième évangile, les alignements minutieux du plan qu'il a poursuivi et les traditions qu'il avait à sa portée. C'est cet art des nuances qui a fait surtout le succès de Renan, dont l'exégèse reste parfois superficielle et peut-être trop hésitante, mais qui, par sa délicatesse de touche et l'éclat de son coloris, a tant contribué à faire sentir, plus encore que comprendre, le milieu et la nature du christianisme naissant.

III

Ces réserves, du reste plus instinctives que raisonnées, ne portent, en aucun cas, sur les conclusions générales de M. Jean Réville, auxquelles il semble difficile de ne pas se rallier après avoir lu l'ouvrage avec l'attention qu'il mérite.

Le quatrième évangile n'est, pas plus que l'Apocalypse, l'œuvre de saint Jean; il n'est pas dû non plus à un autre apôtre ou même à un contemporain de Jésus. Le véritable auteur a entendu garder l'anonyme. Le "disciple mystérieux", auquel fait allusion le supplément du chapitre XXI est tout simplement "un personnage typique comme Nathaniel, comme la Samaritaine, comme l'aveugle-né, comme Lazare, comme tous ceux que l'évangéliste a introduits dans la tradition évangélique."

Le but du rédacteur n'est pas de tracer une relation historiquement fidèle de la vie et de l'enseignement de Jésus, mais de démontrer que Jésus est le Logos incarné. "Il a fait œuvre didactique, théologique dans les conditions et avec les procédés de son temps et de son milieu. Il a composé un livre sur Jésus, non pas une histoire de Jésus". Tout, — plan, faits et discours, — est subordonné à ce but.

L'Évangile a été écrit dans un milieu judéo-chrétien imprégné de culture alexandrine et de philosophie philonienne. Cependant, rien ne s'oppose à admettre la tradition orthodoxe qui le fait sortir, à Éphèse ou dans la région éphésienne, d'une

de ces communautés helléniques où se trouvaient alors les foyers les plus actifs de la pensée chrétienne.

Reste la question de date. M. Réville ne se rallie ni à l'assertion orthodoxe qui date le quatrième évangile de la dernière décade du premier siècle, ni à l'opinion de la plupart des critiques indépendants qui en font descendre la composition au milieu du second siècle et même plus tard encore. Il fait observer que le silence des auteurs sur l'existence de cet Évangile, jusqu'au milieu du second siècle, est écrasant pour l'hypothèse de son origine johannique; mais il trouve téméraire d'en déduire qu'il n'existait pas auparavant, parmi le grand nombre d'écrits chrétiens et gnostiques qui circulaient dans les communautés judéo-chrétiennes. Les tendances du quatrième évangile sont purement philoniennes, alexandrines; il est encore tout à fait étranger au mouvement gnostique. Or, comme les grands systèmes gnostiques de Basilide et de Valentin se forment à partir de l'an 125, il paraît impossible de reculer la composition du quatrième évangile au delà de cette date.

D'autre part, le rédacteur a eu à sa disposition les évangiles de Matthieu, de Marc et de Luc dans la forme où nous les connaissons; il a écrit à une époque où l'universalisme de Paul avait triomphé, dans un milieu où la question des observances légales ne se discutait même plus et où, par conséquent, la séparation radicale du judaïsme et du christianisme était déjà un fait accompli. Ceci nous empêche de remonter, comme date extrême, au delà de l'an 100.

Tout en reculant la date que l'école critique assigne volontiers au quatrième évangile, M. Jean Réville atténue le désaccord, en admettant que cet Évangile, au moment où il fut rédigé, était en avance sur son temps. — Il marque certainement une nouvelle étape dans le développement de la pensée chrétienne. Déjà, saint Paul, en portant la Bonne Parole chez les Gentils, avait prêché l'abandon de la Loi mosaïque et donné à la parousie une acception exclusivement spirituelle. Mais, tout en rehaussant encore la personne de Jésus, notamment par l'affirmation de sa préexistence, il avait maintenu avec force la réalité de sa nature humaine et de ses souffrances volontaires. Dans le quatrième évangile, les

controverses sur l'observation de la Loi ont entièrement disparu; les Juifs se confondent avec les adversaires de Jésus; le salut est surtout une question de connaissance; le ministère de Jésus est placé au dessus de sa passion; l'identité du Logos et du Christ est devenue la pierre angulaire du christianisme.

S'ensuit-il cependant que les dispositions spirituelles reflétées par le quatrième évangile se soient seulement généralisées longtemps après sa rédaction? L'Apocalypse, dont la date est fixée à l'an 68, mentionne le " Logos de Dieu „ parmi les appellations sous lesquelles elle désigne le Christ (Apoc., XIX, 13). D'autre part, la théorie du Christ-Logos est exposée tout entière dans l'Épître aux Colossiens (I. 15-20; II, 9). Sans doute, il est fort douteux que cette Épître ait été écrite par Paul; mais, en tout cas, elle est sortie d'un milieu paulinien et un de ses objets est encore de polémiquer contre les judéo-chrétiens de la stricte observance (II, 16-23). Du reste, la première épître aux Corinthiens, dont l'authenticité n'est pas contestée et qui a dû être écrite vers 58, ne contient-elle pas une définition du Christ identique à celle du Logos alexandrin : " Pour nous, il n'y a qu'un „ seul Dieu, le Père *de qui* viennent toutes choses et vers qui „ nous tendons, un seul Seigneur-Christ, *par qui* sont toutes „ choses et par qui nous sommes (I, *Cor.*, VIII, 16)? „

Le système philosophique, dont Philon, suivant une judicieuse remarque de M. Jean Réville, fut moins le fondateur responsable que le vulgarisateur définitif, dominait déjà au premier siècle de notre ère, dans toutes les communautés juives du monde hellénique. " La conception du Logos, écrit M. Réville, est la doctrine centrale de la philosophie religieuse généralement répandue au premier siècle de l'ère chrétienne parmi les juifs du monde gréco-romain et, parmi ces nombreux prosélytes du monothéisme juif, chez lesquels le christianisme a recruté ses premiers adhérents. „ Paul et ses premiers compagnons d'apostolat durent forcément se heurter à cette conception, quand ils commencèrent leur propagande dans les synagogues de la Dispersion. Ils se trouvaient donc dans l'alternative ou de la combattre, pour y substituer une théorie de l'univers et une philosophie de l'histoire plus conciliables avec l'idée qu'on s'était faite jusque là de la nature et du

rôle du Messie, ou bien de l'admettre, en proclamant que Jésus était le Logos incarné.

Cette dernière solution n'était pas faite pour déplaire à des esprits mystiques comme Paul, enclins à accueillir tout ce qui pouvait grandir encore la personne et la mission du Christ, sans porter atteinte à l'essence de la Loi nouvelle. L'attitude de Paul chez les Athéniens, son discours à l'Aréopage établissent avec quelle facilité, pour ne pas dire avec quelle adresse il s'efforçait de rattacher sa prédication à quelque idée généralement acceptée par ses auditeurs. Dans sa première épître aux Corinthiens, il blâme, à la vérité, la prédilection des Grecs pour l'éloquence et la philosophie, mais il n'en reste pas moins en complète communauté de vues avec son émule dans l'évangélisation de Corinthe, Apollos, que les *Actes* nous dépeignent comme " un Juif originaire d'Alexandrie, homme éloquent et versé dans les Écritures „. (*Actes*, XVIII. 24.)

M. J. Réville constate que le docétisme florissait dans les églises asiatiques, à la fin du premier siècle et au commencement du second. En admettant que le quatrième évangile ait été écrit pour réagir contre les tendances docètes, qui contestaient la réalité de l'incarnation du Christ dans un corps charnel, il n'en est pas moins vrai que le docétisme présuppose la quasi-divinité du Christ; on pourrait même définir cette doctrine comme un corollaire logique de l'identification du Christ avec le Logos. La même observation peut s'appliquer au gnosticisme, dont les grandes écoles ne se développent qu'après le premier quart du II^e siècle, mais dont les germes se rencontrent certainement au cours du premier. Bien entendu, à cette époque, il n'y avait pas d'unité doctrinale parmi les communautés chrétiennes. A côté des partisans du Logos incarné, nous rencontrons un fort courant *adoptien*, qui faisait de Jésus un homme élu par Dieu et ultérieurement élevé à la haute fonction de médiateur divin; mais dès qu'on se mit à philosopher sur la nature céleste du Christ, on se trouva forcément amené à choisir entre ces deux théories. Est-il admissible qu'une fraction notable des Juifs hellénisés ait professé la doctrine philosophique du Logos; que cette doctrine les ait conduits à accepter l'enseignement du Christ; qu'ils l'aient

ensuite écartée ou oubliée, pour la développer à nouveau, un siècle plus tard ? Cette thèse serait contraire à tout ce qu'on enseigne sur la continuité dans le développement de la théologie chrétienne. M. J. Réville écrit lui-même fort justement : « Presque toute la première théologie chrétienne a puisé dans cette philosophie religieuse (celle de Philon) les catégories mentales de ses spéculations, depuis saint Paul, encore dominé par son éducation rabbinique, jusqu'à l'auteur de l'Épître aux Hébreux et jusqu'au quatrième évangile. »

Si pourtant la doctrine du Logos, dès la seconde moitié du premier siècle, dominait la christologie des communautés grecques, comment se fait-il qu'elle ne soit pas formulée plus explicitement dans les écrits de cette période ? C'est tout au plus s'il y est fait quelques allusions avant Justin Martyr, même chez les écrivains qui admettent la préexistence du Christ et son rôle dans la création, comme l'auteur de la première épître de Pierre, Clément Romain, Polycarpe, Ignace, Barnabas.

On peut alléguer qu'il régnait dans les communautés chrétiennes une extrême diversité d'opinions et que la plupart de leurs écrits ont disparu. Ou bien l'on peut soutenir que leurs docteurs, à l'imitation de Paul, insistaient surtout sur le ministère terrestre du Christ et laissaient à l'arrière-plan la justification philosophique de sa mission. Une troisième explication nous semble toutefois possible :

Quand le christianisme sortit de la synagogue et rejeta la loi mosaïque, il dut se donner une organisation, et cette organisation, d'abord libre et rudimentaire, comme les réunions privées dont les *Actes* et les *Épîtres* ont laissé le tableau, ne tarda pas, sous l'influence des mœurs et des usages helléniques, à prendre la forme des *mystères*, comme l'avaient fait auparavant les religions de l'Égypte (mystères d'Isis et de Sérapis), de la Phrygie (mystères de Mén, d'Attis, etc.), de la Perse (mithraïsme) et, en général, tous les cultes, anciens ou récents, qui forcèrent les portes du monde gréco-romain. C'est-à-dire que les communautés chrétiennes, extérieurement constituées sous la forme légale des *thiases* ou des *éranes*, étaient, à l'intérieur, des associations fermées, caractérisées par la possession d'une doctrine

secrète et d'un rituel symbolique à l'usage des seuls initiés (1).

Ce caractère du rituel chrétien s'affirme nettement dans les œuvres des apologistes, Justin Martyr, Clément d'Alexandrie, Origène; mais il date certainement d'une époque antérieure. Saint Paul emprunte déjà au vocabulaire des mystères des termes, tels que *μυστήριον*, mystère et *τέλειος*, initié (I *Cor.*, II, 6-7). Il est probable qu'il emploie ces termes dans un sens purement symbolique; mais l'allusion devait devenir promptement une réalité. Comme le dit Harnack dans sa *Dogmengeschichte*: "A mesure que se développèrent dans l'Église l'élément rituel et l'idée de symbole, on en vint à établir les *mystères*; les Grecs ne pouvaient pas s'en passer. „ Le même auteur expose que, dès leur origine, les communautés gnostiques développèrent la méthode des mystères, et que c'est un des points qui leur furent communs avec leurs rivaux orthodoxes de la " Grande Église „.

Le baptême était la cérémonie d'initiation, qui donnait le droit de recevoir la doctrine finale et de participer à la Cène. Quelle était cette doctrine finale qui constituait "la discipline du secret,? N'était-ce pas la révélation du fondement rationnel expliquant, et, en quelque sorte, adaptant au point de vue de la philosophie dominante cette foi dans l'incarnation, dans l'immolation volontaire et dans la résurrection du Christ, où, suivant les paroles de l'apôtre, les Juifs voyaient un scandale et les Grecs une folie (I *Cor.*, I, 23-24)?

Ainsi s'expliqueraient non seulement la réserve des premiers écrivains ecclésiastiques, mais encore le silence qui se fit pendant toute une génération autour du quatrième évangile, — si, comme le pense M. J. Réville, il fut rédigé au commencement du siècle. — Ne faut-il pas aller plus loin, en admettant que, même à cette date reculée, l'évangile attribué à Jean représente moins un point de départ qu'un point d'arrivée? On pourrait alors dire de son rédacteur anonyme, comme de Philon, qu'il a été non un initiateur, mais plutôt un vulgarisateur, — à la vérité, un vulgarisateur génial, dont la subordination aux antécédents de son milieu n'atténue ni le mérite littéraire, ni l'importance historique.

(1) Voir, sur ce point, le chapitre *Influence of the Mysteries* dans le bel ouvrage d'E. HATCH, *The Influence of Greek Ideas and Usages upon the Christian Church*. Londres, 1890.

Deux Surhommes de Lettres

PAR

H. FIÉRENS-GEVAERT.

II

GUSTAVE FLAUBERT ⁽¹⁾

MESDAMES, MESSIEURS,

L'auteur de *Madame Bovary* n'aimait point la race des critiques; il ne voulait voir en elle qu'une troupe de *hannetons déchiquetant les belles feuilles de l'art*. N'attendez donc pas de moi une savante psychologie de l'homme et un examen méthodique des œuvres; je risquerais de contrarier l'ombre heureuse du grand écrivain et j'abandonne volontiers à de plus hardis ce soin périlleux. Je voudrais très simplement vous dire l'essentiel de cette vie isolée, douloureuse, vous montrer comment l'art de Flaubert, en dépit de Flaubert lui-même, est la cristallisation indestructible de cette âme puissamment concentrée. Je ne pense pas que mon programme soit trop ambitieux. Pour connaître l'existence de Flaubert, pour dévoiler les liens qui, malgré tout, enchaînent la personnalité aristocratique de l'écrivain à l'originalité hautaine de l'individu, il suffit d'écouter les confidences et les aveux qui abondent dans l'admirable *Correspondance*.

(1) Conférence faite au théâtre Molière et suivie d'une lecture de la *Légende de saint Julien l'Hospitalier*, par M. Chomé.

Gustave Flaubert est né en 1821. Collégien, il a, comme tous les enfants de sa génération, le goût du suicide et des aventures guerrières. Étudiant, il écrit à sa sœur qu'il s'ennuie, qu'il est triste à faire peur. Un voile de mélancolie obscurcit sa jeunesse; de temps en temps, il le déchire d'un accès de bonne humeur et s'abandonne à quelque grosse bouffonnerie. Sa stature d'athlète, sa chevelure druidique, sa voix et sa moustache de barde gaulois impressionnent vivement ses amis. En somme, il incarne à merveille les contrastes et les travers du romantisme; il est triste et fier comme Alf. de Vigny, s'amuse aux fortes plaisanteries comme Dumas père, se coiffe comme Théophile Gautier et rêve la gloire de Victor Hugo. Toute la Jeune France ressuscite en lui. Pourtant, de bonne heure, il sentira la vanité des attitudes byronniennes. Évadé du droit, rendu à l'atmosphère lénitive du pays natal, — la campagne normande — livré tout entier à sa pensée et au tourment d'écrire, un changement assez brusque s'opère en lui. Son existence romantique cesse à vingt-deux ans. Il se détache de la génération précédente et, par la simplicité de ses allures et la régularité de sa vie, annonce une génération nouvelle.

Vivre en bourgeois, penser en demi-dieu, telle est sa formule. Il s'y tient avec un courage qui touche à l'héroïsme. Il lui arrive d'aller discuter avec des paysans le prix d'une ferme convoitée par son frère; il subit sans murmure la médiocrité provinciale de son mobilier; en apparence, il végète aux côtés de sa vieille mère dans la douceur égoïste d'un célibat inutile. Tout de même, les bourgeois de son entourage n'approuvaient pas tout à fait. On s'étonnait de l'inaction de ce gas solide. Flaubert, en effet, ne publia son premier livre, *Madame Bovary*, qu'à trente-cinq ans; il y avait travaillé près de dix ans. Mais les bourgeois de ce temps n'admettaient pas que l'élaboration d'une œuvre d'art — moins que cela, d'un roman — pût coûter dix années de lutttes, de soucis, de veilles. Aussi, des personnes distinguées, notables, pleines de bon sens, conseillaient-elles la diplomatie ou le journalisme au travailleur acharné, au patient et impeccable ouvrier de lettres que Flaubert était dès ce moment. Lui souffrait, mais seul dans sa chambre de labeur, sa pensée, nef vagabonde et hardie, l'emportait dans un océan de songes; il devenait *demi-dieu*, il oubliait

le monde contemporain, il ne se le représentait que pour le mieux haïr; il ne le peignait qu'avec des nausées. Ne chercha-t-il jamais à s'évader du décor vulgaire où s'éployait son génie? Ah si! Un beau jour, Flaubert quitte sa mère qu'il adorait, abandonne sa muse, M^{lle} Louise Colet, qui, en vérité, le tançait un peu plus que de raison, et, en compagnie de son ami Maxime du Camp, court vers l'Orient, voit l'Égypte, la Syrie, la Turquie, la Grèce, s'emplit pendant une année et demie de lumière, de soleil, s'amuse des mœurs pittoresques, s'enivre de couleurs et de grands souvenirs, touche du doigt et du cœur l'antiquité qui le passionne et lui donne le vertige. Ce fut une heureuse et joyeuse escapade. Le demi-dieu avait retrouvé la terre des ancêtres. Les lettres merveilleuses qu'il écrivit à sa mère sont débordantes de divin enthousiasme. L'azur des cieux d'Orient flotte entre les lignes et sur les mots exaltés étincelle en poussière d'or le sable brillant du désert.

Il fallut redevenir le bourgeois de Rouen, reprendre cette vie plate et tranquille où les phrases " étaient des aventures „, où il ne recueillait d'autres fleurs que des métaphores. Il aurait pu tout de même fuir à jamais ce milieu moisi, bousculer cette famille qui le méconnaissait, le reniait même, car son frère, homme de marque, n'osait l'inviter à ses soirées où se réunissait le tout Rouen! A quoi bon les révoltes décoratives! Les temps romantiques n'étaient-ils pas révolus? Presque rien ne transpirait de sa souffrance. Il avait la pudeur de son mal comme de ses joies. Il cachait avec autant de soin ses blessures que sa vie lyrique et ses vertus humaines. Il fut pour ses amis l'être le plus loyal, le plus délicatement, le plus ardemment dévoué qui se pût concevoir. Que n'a-t-il fait pour sauver de l'oubli le souvenir de Louis Bouilhet? Il favorisa de toutes ses forces les débuts de Guy de Maupassant. Vingt ans après la mort d'Alfred le Poittevin, il allait pleurer sur la tombe de cet ami de collège. Le laconisme avec lequel Maxime du Camp lui accusa réception d'un de ses livres, le troubla comme une trahison. Mais ni ses déceptions, ni ses dévoûments ne furent prétexte à déclamations publiques. Il ne sortit de sa réserve que pour fouetter le conseil municipal de Rouen, qui, comme certain conseil communal de notre pays,

voulait s'opposer stupidement à l'érection d'une stèle en mémoire du poète défunt. Il répondit vertement à l'orientaliste momifié qui lui reprochait des erreurs archéologiques dans *Salammbô*. Il oublia sa haine de la publicité pour défendre dans les journaux son cher Guy de Maupassant, menacé par des juges effarouchés. Autant que possible toutefois, il évitait le bruit, il fuyait les vaines disputes. Le procès imbécile qu'on lui intenta pour la *Bovary* le surprit douloureusement; il se défendit certes, mais sans emplir le monde de ses doléances. Le demi-dieu en exil se laissait bafouer par les rustres et fixait son destin céleste. Il a tout de même exprimé son mépris pour ses juges dans une de ses lettres. J'en recommande la lecture aux magistrats imprudents qui ne craignent pas d'assimiler les artistes hardis à je ne sais quels exploiters de luxure. Il est impossible de traiter avec un dédain plus altier ces dragons grotesques de la sournoiserie et de l'étroitesse provinciales : " De cette bouche qu'ils voudraient clore, s'écrie-t-il, il leur restera un crachat sur la figure. „ Et après avoir proféré cet anathème bref et énergique, Flaubert reprenait son labeur et rentrait dans son rêve.

On sait ce que ses œuvres lui causèrent d'heures torturantes. Je me borne à citer les écrits de la jeunesse, dont Flaubert n'autorisa pas la publication de son vivant : les *Mémoires d'un fou*, essai autobiographique, récemment édités par la *Revue Blanche*, *Smarh*, vision ultra-romantique où la *Tentation de saint Antoine* est en germe, un intéressant *Essai* sur Rabelais, enfin, les délicates et vivantes notations de voyages : *Par les Champs et Grèves*, en collaboration avec Maxime du Camp. *Madame Bovary* fut publiée dans la *Revue de Paris*, en 1856. Flaubert avait eu le courage d'attendre jusqu'à trente-cinq ans avant de se faire connaître au grand public, et sans les instances de sa mère, de Louis Bouilhet, de Maxime du Camp, il ne se serait jamais décidé à livrer son manuscrit. Lamartine, après l'apparition du roman, lui écrivit : " Vous m'avez donné la meilleure œuvre que j'ai lue depuis vingt ans. „ Mais lui, en relisant chaque page, se disait : " C'est raté. „

D'un bond, avec ce premier livre, il se place parmi les maîtres; il restaure avec éclat la prose classique; que dis-je, il la ressus-

cite, la renouvelle, la rajeunit. Et pourtant sa conscience n'est pas satisfaite; elle s'aiguise de jour en jour; l'exécution lui devient un supplice de tous les instants, son désir de perfection lui brise les nerfs. En une semaine, il écrit deux pages, et notez qu'il travaille sans relâche. Sept années se passent entre *Madame Bovary* et *Salammô*. Comme il écrivait le chapitre du temple de Moloch, il dit dans une de ses lettres: " Je me sens épuisé et las jusque dans la moelle des os. „ Pourtant, *Salammô* parue, il reprendra courageusement le collier. Sept années de nouveau s'écoulent entre *Salammô* et *l'Éducation sentimentale* publiée en 1870, à la veille de la guerre. Vient ensuite, en 1874, la *Tentation de saint Antoine*, à laquelle il a songé et travaillé pendant près de quarante ans, " l'œuvre de ma vie, dit-il, puisque la première idée m'en est venue à Gênes, en 1845, devant un tableau de Breughel „. Il écrit assez rapidement sa comédie, *Le Candidat*, et sa féerie, *Le Château des Cœurs*; mais son génie perd pied dans ces deux tentatives théâtrales. Il donne, en 1877, un triptyque incomparable où s'assemblent un chef-d'œuvre d'ingénuité: *Un Cœur simple*, une étincelante joaillerie littéraire, *Hérodias*, et une merveilleuse fable mystique, émouvante et troublante comme un songe de moine à la veille de l'an mille: *La légende de saint Julien l'Hospitalier*. Flaubert n'a plus que trois ans à vivre. Depuis longtemps, il ramasse d'innombrables matériaux pour *Bouvard et Pécuchet*; les grandes lignes de l'œuvre sont tracées; il s'effraye de sa conception encyclopédique. " Il faut être fou et triplement frénétique pour entreprendre un pareil bouquin „, confie-t-il à l'un de ses intimes. Il ne s'arrête pas, néanmoins. Son âme est lasse terriblement, sa vieillesse commence, solitaire, presque lugubre, mais toujours il marche, pèlerin obstiné et sublime... La mort le surprend avant l'achèvement de son œuvre. Il meurt presque méconnu, distancé par de soi-disants disciples, crucifié par son art et aussi par l'indifférence de son époque et la nullité de son milieu.

Car enfin, il est temps de le dire, ce bourgeoisisme auquel il s'était résigné, cette contemporanéité indigente qu'il subissait comme une mortification, comme une sorte de cilice rédempteur, l'étranglait, le brûlait, lui infligeait un déchirement à chaque pas.

Dans une de ses dernières lettres, il s'écrie : " Je voudrais n'aller visiter les sombres lieux qu'après avoir vomi le fiel qui m'étouffe. " Il ne se souvenait plus très exactement des plaintes, des cris de détresse et de vengeance dont retentissaient ses lettres précédentes. Nous qui voyons la correspondance totale, nous pouvons apprécier combien Flaubert souffrit de ce qu'il appelait avec Th. Gautier la *charognerie moderne*. Je veux bien admettre que, dans son terrible réquisitoire contre la société contemporaine, vibre encore, par moment, une vieille cloche romantique. Mais Flaubert, tout de même, outre qu'il était poète dans ses fibres les plus ignorées, était un penseur, un savant, un être de réflexion logique et ferme, et l'on peut bien attacher autant d'importance à son opinion qu'à celle d'un philosophe, d'un économiste ou... d'un politicien. Individualiste comme le furent presque tous les poètes romantiques, aristocrate comme Balzac, renaniste avant Renan, nietzschéen avant Nietzsche, Flaubert déplorait la domination de l'individu par la masse, affirmait que l'égalité démocratique est un élément de mort dans le monde, considérait avec tristesse l'inutilité des ouvriers de luxe, écrivains et artistes, dans une société où la plèbe domine, prophétisait, avec Dieu sait quelle justesse ! que les mots " problème social, moralisation des masses, progrès et démocratie " seraient bientôt de vieilles rangaines. Il n'épargnait pas plus la sécheresse des pharisiens que l'humanitarisme creux des soi-disants libéraux. Mais il réservait aux socialistes ses flèches les plus acérées : " Le rêve du socialisme, écrit-il, n'est-ce pas de pouvoir faire asseoir l'humanité monstrueuse d'obésité dans une niche toute peinte de jaune, comme les gares de chemins de fer, et qu'elle soit là à se dandiner sur son siège, ivre, béate, les yeux clos. " S'il voit nettement l'impuissance de certaines utopies politiques, il est également dédaigneux des honneurs, dignités, rubans, etc., qui hiérarchisent officiellement les individus ; il est hostile aux conventions, mensonges et petits compromis nécessaires, paraît-il, aux bonnes relations sociales. " Je me sens contre la règle, écrit-il, et contre toute restriction, corporation, caste, hiérarchie, niveau, troupeau, une exécration qui m'emplît l'âme. "

Que désire-t-il ? que souhaite-t-il ? Au milieu du panmuffisme

moderne — le mot est de lui — il a le regret nostalgique d'un passé idéal. " Je suis un catholique, j'ai au cœur quelque chose du suintement vert des cathédrales normandes ; mes tendresses d'esprit sont pour les inactifs, les rêveurs. „ Il envie les moines de jadis : " J'ai toujours beaucoup admiré ces gaillards qui vivaient solitairement soit dans l'ivrognerie ou dans le mysticisme. Cela était un joli soufflet donné à la race humaine, à la vie sociale. „ La solitude l'attire invinciblement ; il crée l'ascétisme littéraire ; il est, je crois, le premier écrivain de ce siècle qui divorce aussi nettement avec la foule. " Monter dans sa tour d'ivoire, dit-il, et là, comme une bayadère dans ses parfums, rester seul dans nos rêves. „ En poésie, les baudelairiens, les symbolistes ; en musique, Wagner, Franck et leurs disciples ; en peinture, les impressionnistes et aussi Gustave Moreau, ce solitaire opulent si semblable à Flaubert, en sont réduits eux aussi à s'isoler dans leur tour d'ivoire. On pourrait croire que Flaubert est surtout anarchiste, mais il ne nie pas le besoin d'une autorité. " J'ai un culte profond pour la tyrannie antique, „ dit-il. Comme il la sent impossible et que le despotisme démocratique lui est odieux, il désespère du présent, de l'avenir, prétend que nous sommes dans le temps de la Blague, rien de plus, et que l'ironie domine la vie. " Je voudrais n'aimer personne, dit-il ; tout est une immense blague... Les serments, les larmes, les désespoirs, tout cela coule comme une poignée de sable dans la main... Je ris de tout, même de ce que j'aime le mieux. „ Ce rire fait atrocement souffrir cet être bon et juste ; son scepticisme n'est qu'une tristesse déguisée. Aussi bien sous l'ironie qui imprime à son œuvre la marque indélébile et pas toujours bien noble de notre époque verrons-nous luire les larmes éternellement troublantes d'un demi-dieu plein d'angoisses humaines.

Ce contempteur de la démocratie fut, aux côtés de Balzac, le grand peintre du xix^e siècle. Il traduisit admirablement ce qu'il détestait avec passion. Il connaissait bien les bourgeois puisqu'il vivait au milieu d'eux, et dans trois de ses romans : *Madame Bovary*, *l'Éducation sentimentale* et *Bouvard et Pécuchet*, il s'est cruellement moqué de leur niaiserie. " Peindre des bourgeois modernes et français me pue au nez étrangement, „ écrit-il.

En écrivant *Madame Bovary*, il dira : “ La fétidité bourgeoise où je patauge m’assombrit. „ Aussi se venge-t-il en ridiculisant tous les gestes de ses héros. Dès son premier livre, *Madame Bovary*, il applique magistralement sa méthode de dénigrement. L’officier de santé Charles Bovary, dont la conversation “ est plate comme un trottoir de rue „, le pharmacien Homais, homme de progrès et d’ordre, voltairien et libre penseur, M. Léon, l’amoureux niais, Rodolphe, le Lovelace averti, l’héroïne elle-même, Emma, dure et sèche au fond, qui garde sur l’âme “ quelque chose de la callosité des mains paternelles „, autant de figures exhibant, dans la nudité la plus absolue, leurs déformations, leurs tares, leur laideur. Cela est effroyablement vrai et, surtout, cela est effroyablement triste. Je n’ai jamais pu me défendre d’une émotion profonde et sans doute vous êtes dans mon cas, en relisant l’empoisonnement d’Emma Bovary. Quand Flaubert l’écrivit, il vivait si bien la situation. “ J’avais si bien le goût d’arsenic dans la bouche, écrit-il, que je me suis donné deux indigestions coup sur coup. „ Vous vous souvenez que ce morceau poignant se termine par le refrain rauque de l’aveugle :

Souvent la chaleur d’un beau jour
Fait rêver fillette à l’amour.

refrain qui provoqua chez la mourante un rire “ atroce, frénétique, désespéré „. Eh bien, il me semble que ce rire lugubre et ironique retentit dans tous les romans bourgeois du maître; il entrecoupe d’une gâiété funèbre les pages les plus pathétiques; il vibre, quoique plus en sourdine, dans *l’Éducation sentimentale*, où Flaubert parodie, je crois, sa propre jeunesse; il sonne comme un tocsin dans les âmes vides de Bouvard et Pécuchet, il secoue d’un frisson mortel cette bouffonnerie géante et désespérante, où la banqueroute de tout idéal jette un deuil si morne à travers le dernier des don quichottismes : celui de la science. Oui, tout cela est effrayant, et je me demande si dans *Bouvard et Pécuchet* le maître n’est pas allé un peu trop loin. Peut-être. Relisez cette tragédie du lieu commun et je vous défie de ne pas vous sentir las et brisé devant l’énormité débile des efforts et des travaux de nos deux copistes. Flaubert écrivait

dans une de ses lettres de jeunesse cette boutade : " Si jamais je prends une part active au monde, ce sera comme penseur et démoralisateur. „ Il avait dix-sept ans. L'écrivain vieilli, désabusé, n'a-t-il pas gardé quelque chose de ce désir mauvais? Ou ce désir ne s'est-il pas brusquement réveillé et exaspéré?

Flaubert, peintre des laideurs contemporaines, échappait donc à la vulgarité réaliste, non pas comme Balzac, en combinant la vérité des caractères avec l'intérêt romanesque de l'intrigue, car il voulait écrire " la vie ordinaire comme on écrit l'histoire ou l'épopée, sans dénaturer le sujet „, mais en mêlant à ses œuvres son ironie et sa tristesse. Il créait des drames avec les éléments médiocres qu'il avait sous la main; il enveloppait (à son insu, car il prétendait rester impassible devant ses sujets) cette pitoyable matière première de ses sarcasmes et de sa douleur, et aussi, comme nous le verrons, de sa prose somptueuse.

Voilà pour la face moderne et bourgeoise de son art.

Il reste une autre part dans son œuvre si différente de la première qu'on a presque désespéré de découvrir les liens spirituels qui la raccordent à l'autre moitié; c'est la part héroïque et mystique, j'entends *Salammô*, la *Tentation de saint Antoine*, *Hérodiades*, la *Légende de saint Julien l'Hospitalier*. Ici, Flaubert renonce à l'ironie, on le sent respectueux des fièvres pieuses de *Salammô*, de l'immense foi de saint Antoine, des hallucinations de Iokannann, du repentir de saint Julien. Dans le décor lointain et fabuleux où il voit vivre ses héros, le demi-dieu qui est en lui marche et respire à l'aise : " Carthage, dit-il, est une Thébaïde où m'a jeté le dégoût de la vie moderne. „ Et soyez assuré que la beauté voluptueuse et rayonnante de la Reine de Saba, la grâce puérile et lascive de Salomé, l'impériale et mystérieuse pâleur de la fille d'Hamilcar le troublaient et l'enivraient plus sûrement que les sensualités réelles. Ainsi donc, la dualité de son existence explique les contradictions apparentes de son art. Le bourgeois de Rouen peint les adultères d'Emma Bovary; le " demi-dieu „ chante la tragique histoire d'une princesse carthaginoise, aimée d'un chef barbare. Flaubert prétendait que l'impersonnalité en art était le signe de la force, mais nous l'avons vu, le rayonnement de son âme se cristallisa dans son œuvre, sous deux aspects il est vrai,

mais deux aspects après tout dépendant d'une même pensée et qui, en tout cas, revêtent par la force du style un même éclat, une même splendeur.

Car, Mesdames et Messieurs, " le style c'est l'homme „ chez Flaubert, plus que chez n'importe quel écrivain, et c'est dans le style que se réconcilient étroitement les deux tendances de son génie. Si je ne craignais d'abuser de votre bienveillante attention et de donner à cette causerie un tour trop dogmatique, je me plainrais à étudier avec vous le style du maître, cette forme qu'il appelait la *chair même de sa pensée*. Sous l'incomparable vêtement de son inspiration, nous mettrions à nu les plus subtils ressorts de son âme d'artiste : haine du commun, purisme antique, amour de la précision, volupté de la métaphore vivante, ironie attentive, toujours prête à briser les élans lyriques du maître. Et certes, Flaubert n'eût point désapprouvé que l'on devêtit de la sorte son génie, car, s'il détestait la race des critiques, il souhaitait vivement que la critique, pour se hausser jusqu'à l'œuvre d'art, délaissât les vieilles méthodes platoniciennes et s'appliquât désormais à recréer la figure d'un artiste, non pas en étudiant les facteurs secondaires de la production : ambiance, atavisme, précédents historiques, etc., mais " en s'occupant de l'œuvre en soi, poétique, insciente „, en pénétrant les secrets de la technique, du métier, en disséquant la matière d'art comme un chirurgien fouille les membres humains pour y surprendre le mystère de la vie. Le temps nous fait défaut à présent, et notre investigation anatomique ne saurait être que superficielle. Bornons-nous à quelques remarques, pour lesquelles je réclame de votre indulgence un dernier effort. Tout d'abord, comme dans la vie du maître, distinguons dans sa facture deux tendances; il y a d'une part l'écrivain, " qui creuse et qui fouille le vrai „, qui lira et résumera trois cents volumes, " boira des océans de livres „ pour se renseigner sur un milieu, qui donnera à sa phrase et à son œuvre une justesse, un équilibre scientifiques — et, d'autre part, un lyrique (n'oublions pas le demi-dieu), un poète amoureux de grandes tournures, " de larges périodes se déroulant comme des fleuves „, de métaphores multipliées, un pêcheur de perles comme il le dit, un lézard littéraire se chauffant toute la journée au grand soleil

du beau. Grâce à son souci d'exactitude, Flaubert sera un analyste et surtout un descriptif; le détail reprend dans certains de ses tableaux l'importance qu'il avait chez les peintres primitifs. L'harmonie totale n'en souffre pas, car les plans se disposent avec un art suprême de la perspective. Voici un exemple entre cent. " Emma reconduisait toujours Charles jusqu'à la première marche du perron. Lorsqu'on n'avait pas encore amené son cheval, elle restait là. On s'était dit adieu; on ne partait plus; le grand air l'entourait, levant pêle-mêle les petits cheveux follets de sa nuque, en secouant sur sa hanche les cordons de son tablier, qui se tortillaient comme des banderoles. Une fois, par un temps de dégel, l'écorce des arbres suintait dans la cour, la neige sur la couverture des bâtiments se fondait. Elle était sur le seuil; elle alla chercher son ombrelle; elle l'ouvrit. L'ombrelle, de soie gorge-pigeon, que traversait le soleil, éclairait de reflets mobiles la peau blanche de sa figure. Elle souriait, là dessous, à la chaleur tiède; et on entendait les gouttes d'eau, une à une, tomber sur la moire tendue. „ Dans cette peinture, brillante comme un émail et sévère en même temps comme une composition d'Ingres, ces gouttes de pluie diamantées tombant sur la soie claire sont les notes aiguës, les rehauts comme disent les peintres qui établissent les valeurs exactes des notations successives. Par le dessin harmonieux des phrases, l'assemblage délicat des mots, qui tous représentent une nuance, par la transparence et le poli des teintes juxtaposées, enfin par la touche dernière apportant la vie et le mouvement au coloris général, l'écrivain corrige ce que cette énumération pourrait avoir de fatigant, malgré l'extrême authenticité de chaque petit fait. Ce sont là les " ruses et les calculs de style „ où se plaît Flaubert, et qui font de lui le maître le plus puissant de l'impressionnisme littéraire.

Pourtant, ces combinaisons sont bien plus le résultat de la réflexion, de la volonté, de la patience, que le produit de l'instinct. C'est dans l'âme lyrique de Flaubert, — toujours le demi-dieu, — qu'il faut chercher la réserve ardente et passionnée de son génie. " Il y a quelque chose de faux dans ma vocation, dit-il, je suis né lyrique et je n'écris pas de vers. „ Poète, il le fut en effet abondamment. Pour vous citer des images splendides et

nettes, comme un burin, je n'ai que l'embaras du choix. Il dit d'Emma Bovary : " Sa vie était froide comme un grenier dont la lucarne est au Nord, et l'ennui, araignée silencieuse, filait sa toile dans l'ombre à tous les coins de son cœur. „ Et plus loin. " Le chagrin s'engouffrait dans son cœur avec des hurlements doux, comme fait le vent d'hiver, dans les châteaux abandonnés. „ Matho, décrivant à Spendius la beauté de Salammbô, chante : " As-tu vu ses grands yeux sous ses grands sourcils, comme des soleils sous des arcs de triomphes. „ Et quand le chef ligure est élu schalishim par ses mercenaires, il étonne Spendius par son air calme et terrible, car, dit Flaubert, " une volonté superbe fulgurait dans ses yeux, pareille à la flamme d'un sacrifice. „ J'aurais voulu vous faire sentir, en vous lisant ces phrases, aux articulations fortes et souples, que les vocables s'enchaînent sans heurt, que la cadence s'établit suivant des lois numériques infiniment subtiles. La prose de Flaubert, — M. Chomé vous le prouvera tout à l'heure avec son beau talent, — est faite du reste pour être lue à haute voix. " Les phrases mal construites, disait-il, ne résistent pas à cette épreuve ; elles oppressent la poitrine, gênent les battements du cœur et se trouvent ainsi en dehors de la vie. „ La prose de Flaubert, c'est presque du vers libre. Ce fut, en effet, le grand souci du maître d'imprimer à la prose le rythme du vers, — tout en la laissant prose et bien prose, c'est-à-dire en n'y introduisant aucun isochronisme, aucune assonance. Il y a réussi ; c'est en obéissant à cet idéal technique qu'il a harmonisé son goût de précision et son lyrisme. Flaubert est unique, tout au moins dans ce siècle, par la pureté de son style. Il vécut pour la beauté de la forme, il voulait qu'un livre, par ses vertus plastiques, produisît la même impression qu'un monument grec. " Je tâche de bien penser pour bien écrire, dit-il ; mais c'est bien écrire qui est mon but, je ne le cache pas. „ De là sa théorie de *l'art pour l'art*, et sa prétention de créer un art, où la beauté serait animée d'une puissance propre, intrinsèque et indépendante de la vie. Ici, il a échoué, puisque son âme, non seulement son âme d'artiste mais son âme humaine, est au fond de son œuvre. En pouvait-il être autrement ? Créé-t-on en dehors de soi ? Quel est l'homme qui forge la beauté avec le néant et ne faut-il pas vraiment la possé-

der dans un repli de son cœur avant de la répandre dans une œuvre?

Un dernier mot, Mesdames et Messieurs. Un peu à cause de la splendeur, toujours égale de son style, mais surtout à cause de cette impersonnalité que Flaubert s'appliquait à conserver devant ses sujets, son œuvre, par moment, se ressent d'une certaine tension, se refroidit dans la plasticité impassible. De même la vie de Flaubert, farouchement héroïque, a quelque chose de tendu et de paradoxal. La jeunesse artistique doit s'inspirer de cette admirable conscience; il n'est pas nécessaire qu'elle se croie, à cause d'elle, tenue à la solitude et aux exécutions laborieuses. C'est une erreur moderne de s'imaginer que l'œuvre d'art s'enfante dans la douleur. Shakespeare écrivait ses tragédies d'un jet à l'auberge, sur un coin de table, Fra Angelico peignait sans retouches, Bach composait sans ratures. De même, il n'est pas absolument indispensable de détester la société, de vivre un peu en ours, même quand on est demi-dieu, pour faire de grandes choses. Delacroix fréquentait les salons mondains, se répandait dans les soirées; il fut tout de même le *peintre d'Apollon vainqueur du serpent Python*. Chaque tempérament se crée des lois individuelles en accord avec les exigences éternelles de la solidarité. L'orgueil d'échapper à toute règle cache souvent un peu de lâcheté. Ce ne fut certes pas le cas de Flaubert, bien que dans l'isolement de sa vieillesse, voyant ses amis mariés, heureux, entourés d'enfants, il ait laissé échapper ce cri: " Ils sont dans le vrai, j'ai été lâche dans ma jeunesse; tout se paye. „ Flaubert a vécu avec ampleur sa destinée d'artiste. Il faudrait être bien bourgeois, bien *Bouvard*, bien *Pécuchet* pour exiger autre chose de lui. Mais nous pouvons et nous devons le considérer comme une âme d'exception, un surhomme échappant à la norme commune, assez près de nous pour distinguer nos vices et nos lèpres, trop éloigné de l'humanité, trop perdu dans son rêve pour apprécier avec une entière lucidité ce que notre sort et notre monde ont conservé malgré tout de force, de noblesse et d'idéalité.

L'ÉMOTION

Le Plaisir et la Douleur⁽¹⁾

PAR

L. BRAY

Docteur en Philosophie et Lettres et Docteur en Droit.

I

Qu'est-ce qu'une émotion ?

Si nous décomposons par l'analyse ce que l'on désigne en bloc sous ce nom, nous y trouverons communément un *état intellectuel* (perception ou idée) ; un *état affectif* (sentiment ou émotion proprement dite) ; des *états organiques*, consistant principalement en modifications de l'innervation musculaire (mouvements d'expression) et troubles vaso-moteurs (dilatation ou constriction), respiratoires, sécrétoires, etc. (2). De ces trois éléments, lequel est l'essentiel ? Deux théories divisent les psychologues à cet égard. Pour les uns, l'élément intellectuel est le point de départ ; il détermine l'état émotionnel, qui engendre à son tour les troubles moteurs. Pour les autres, ce sont les états organiques, les mani-

(1) Extrait d'un livre qui paraîtra chez l'éditeur Alcan, de Paris, dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, sous le titre : *Du Beau. Essai sur l'origine et l'évolution du sentiment esthétique*.

(2) Pour l'étude détaillée de ces manifestations, voir RIBOT, chap. VIII et IX de la 1^{re} partie de la *Psychologie des sentiments*.

festations motrices, provoquées par une excitation interne ou externe ou par une idée, les *tendances*, appétits, besoins, désirs, inclinations, dont l'émotion n'est que la révélation à la conscience. Cette dernière théorie, émise en même temps et d'une façon indépendante par le médecin danois Lange et le psychologue américain W. James, reprise et complétée par Th. Ribot, qui en a fait l'application systématique à l'ensemble de nos émotions, est celle que nous adopterons.

Rappelons succinctement les faits sur lesquels elle s'appuie (1):

Il n'est guère contestable que tout état affectif ne soit inséparable de certaines conditions physiologiques : cela est évident pour les formes inférieures de l'émotion, et quant aux sentiments les plus élevés (religieux, moral, intellectuel, esthétique), Ribot a longuement établi l'importance de ces mêmes éléments physiologiques en ce qui les concerne, pourvu que l'on étudie, bien entendu, l'émotion vraie, ressentie, éprouvée, et non des formes intellectualisées (2). — D'autre part, on sait qu'il existe des *états émotionnels purs*, c'est-à-dire " vides de tout élément intellectuel, de tout contenu représentatif, qui ne (sont) liés ni à des perceptions, ni à des images, ni à des conceptions et qui (sont) simplement subjectifs, agréables ou désagréables ou mixtes „ (Ribot, p. 7). Telles, l'excitation agréable que procure l'alcool ou le hachich, les modifications affectives consécutives à certains phénomènes physiologiques ou pathologiques, comme la puberté, la grossesse, l'hypocondrie, etc. Ces derniers exemples sont particulièrement démonstratifs en ce qu'ils permettent de saisir sur le vif l'apparition des trois constituants de l'émotion : des modifications se produisent au sein de l'organisme (1^{er} moment); traduites dans la conscience, elles engendrent un ton affectif spécial (2^e moment); cet état suscite des représentations correspondantes (3^e moment) (Ibid., p. 9). Un état intellectuel, loin d'être le point de départ obligé de l'émotion, n'est donc même pas indispensable à sa production : " il y a des états qui ne dérivent d'aucune idée,

(1) RIBOT, Introduction; 1^{re} partie, chap. VIII; Conclusion, etc. — LANGE, *Les Émotions*.

(2) RIBOT, pp. 100 à 107.

mais qui, au contraire, l'engendrent „ (1). — Dès lors, tout se réduit à montrer l'antériorité de la tendance motrice sur l'émotion.

A priori déjà, il semble difficile de la nier, si l'on réfléchit qu'elle se ramène, en somme, suivant la juste remarque de Ribot, à l'antériorité de la vie *végétative* sur la vie *animale*. Les mouvements des organismes inférieurs sont purement *mécaniques*, obéissant exclusivement à des causes physico-chimiques (chimiotaxie, phototactisme, etc.); rien ne nous autorise à supposer en eux quoi que ce soit d'analogue à la conscience. Si tel est le cas pour les plantes, même les plus élevées, — et nul, croyons-nous, ne songe à le contester, — il faut l'affirmer à plus forte raison pour les protistes et sans doute pour les plus rudimentaires des animaux, chez lesquels la différenciation est loin d'atteindre la perfection qu'elle offre chez les végétaux supérieurs. La sensation, avec ses deux éléments, perceptif et affectif, n'apparaît qu'à un stade plus ou moins avancé de l'animalité (encore faut-il s'élever très haut dans la série pour observer des manifestations assez semblables aux nôtres pour ne laisser aucune équivoque sur leur nature). Si loin que l'on veuille reculer la limite de la conscience, il vient nécessairement un point au dessous duquel subsiste seule l'*irritabilité réflexe* — ce mot étant pris, avec la plupart des physiologistes, comme désignant le véritable type primitif de l'activité nerveuse, et non une action volontaire au début, devenue graduellement mécanique. Au dessus de cette limite, la complication progressive du système nerveux tend à introduire entre les deux moments du réflexe simple des phénomènes intercalaires particuliers : excitation et réaction acquièrent un certain retentissement dans l'organisme; les modifications physico-chimiques qui les constituent s'accompagnent d'une impression plus ou moins vaguement perçue et sentie par le sujet, d'une *sensation*, d'un *acte de conscience* (il nous paraît impossible de séparer les deux termes). Ces phénomènes, rudimentaires et accessoires au début, gagnant sans cesse en complexité et en intensité, finissent par passer au premier plan dans la vie psychique de l'être, à raison de l'import-

(1) Ribot énumère quatre types d'états émotionnels de ce genre (p. 7).

tance qu'ils prennent pour lui. La conscience est le résultat graduel du développement du système nerveux; elle suppose chez celui-ci un degré déterminé de perfectionnement : rien de plus, rien de moins; elle apparaît dès que ce degré se trouve réalisé; elle fait défaut tant qu'il n'est pas atteint. Elle n'est pas quelque chose de spécial à un petit nombre d'organismes venu, on ne sait d'où, se superposer à leur développement général, creusant entre eux et le reste de l'animalité un abîme au point de vue psychique; elle dérive naturellement de la constitution même de l'organisme, c'est-à-dire, en dernière analyse, de la matière elle-même. Ainsi le veut l'esprit de la méthode évolutive.

Mais les lois de l'évolution s'opposent à ce que l'on fasse de la conscience une propriété générale des êtres vivants, à moins de l'accorder également aux végétaux ou d'expliquer pourquoi ceux-ci ont perdu cette propriété que possédaient les premiers organismes. Les considérations qui précèdent suffiraient donc, à défaut d'autres témoignages, pour établir d'une manière indiscutable le caractère primitif, fondamental, des manifestations motrices. Mais les preuves expérimentales ne manquent pas. On peut les classer sous trois chefs :

1° Les cas, déjà cités, où des modifications normales ou pathologiques de l'organisme entraînent des changements corrélatifs dans la vie affective. " Le plaisir et la douleur suivent les changements de la tendance comme l'ombre suit les mouvements du corps... Là, où l'homme normal, à tendances normales, met le plaisir, l'homme anormal, à tendances anormales, met la douleur. Inversement, ce que l'homme à tendances normales sent comme agréable, l'homme à tendances anormales le sent comme désagréable (Ribot, p. 199). „ On en connaît de nombreux exemples : perversion des instincts relatifs à la nutrition dans la grossesse, l'anémie, la chlorose, l'hypocondrie; changements d'humeur dépendant de la nutrition générale chez les gouteux, les rhumatisants, les dyspeptiques; rapports constatés entre certaines affections cardiaques et les dispositions affectives : excitation, irritabilité chez les aortiques, taciturnité et mélancolie dans l'insuffisance mitrale, etc., etc. (Ibid., pp. 122, 199-200) ;

2° L'action des substances excitantes ou calmantes sur les

émotions : le vin donne la joie; l'alcool, le courage; le hachich, l'exaltation; les douches la calment, etc. (Ibid., p. 95; Lange, pp. 103-107). " Par un médicament qui exerce une action paralysante sur le système vaso-moteur, le fameux bromure de potassium, dit Lange, nous pouvons non seulement diminuer l'angoisse et la tristesse, mais encore, si nous voulons, produire un état d'apathie parfaite, où le sujet est également incapable d'être gai ou triste, simplement parce que les fonctions vaso-motrices sont suspendues. „ En d'autres termes : empêchez les manifestations motrices, vous empêchez du même coup l'émotion. C'est la confirmation expérimentale de ces lignes de Ribot : " Supprimez dans la peur les battements de cœur, la respiration haletante, le tremblement, l'affaiblissement musculaire, l'état particulier des viscères; supprimez dans la colère l'ébullition de la poitrine, la congestion de la face, la dilatation des narines, le resserrement des dents, la voix saccadée, les tendances impulsives; supprimez dans le chagrin les pleurs, les soupirs, les sanglots, la suffocation, l'angoisse — que restera-t-il? Un pur état intellectuel, pâle, incolore, froid. Une émotion décorporalisée est un non-être „ (p. 96);

3° Les phénomènes de suggestion par le sens musculaire (*induction psycho-motrice*) et de *polarisation psychique*. En provoquant chez les hystériques les manifestations (attitudes) d'une émotion, prière, colère, amour, cette émotion apparaît (Ribot). " La vue d'un mouvement, dit Féré, invite à la reproduction de ce mouvement... L'attitude et l'expression suggèrent l'idée ou l'émotion correspondante. Si l'on peut lire sur son visage la pensée de son interlocuteur, c'est qu'en le regardant on prend inconsciemment son expression et l'idée se présente en conséquence „ (1). La polarisation est l'inversion d'un état fonctionnel quelconque, sous l'influence d'un esthésiogène (2). Sous l'action d'un aimant, par exemple, la gaieté suggérée à une hystérique est remplacée par la tristesse; la colère, par le sourire; l'envie de battre par celle d'embrasser. Or, comme " il est clair que cet

(1) *Sensation et Mouvement*, p. 15.

(2) Voyez sur ce point Binet et Féré, dans la *Revue philosophique*, avril 1885, pp. 369 et suiv.

agent physique (l'aimant) ne peut modifier qu'un phénomène *physique* », il faut en inférer qu'un phénomène *physique* est la base de l'émotion.

W. James, rapporte le Dr Paul Sollier, demandait comme seule preuve irréfutable de cette thèse un cas d'anesthésie absolue et totale, entraînant avec elle l'absence complète d'émotion. Si la chose est impossible, il existe pourtant des cas qui s'en rapprochent. Tel est celui que décrit le Dr Sollier (1). Un homme de quarante-quatre ans, avec tares héréditaires, nerveuse et mentale, est atteint de parésie de l'appareil musculaire tout entier : les sens tactile, thermique, musculaire et la sensibilité à la pression sont abolis ; l'analgésie est complète ; les muqueuses de la conjonctive, de la langue, du pharynx, de l'anus, du gland sont insensibles à toute excitation, de même que l'urètre, la vessie, l'estomac et le rectum ; le sentiment de la faim et de la satiété est nul ; les besoins de la miction et de la défécation ne sont pas sentis ; les réflexes cutanés et tendineux n'existent pas ; la vue est très affaiblie ; le goût et l'odorat sont supprimés ; seule, l'ouïe est presque normale. Eh bien, de même que le sujet ne sent pas battre son cœur, de même, « quand arrive un événement qui devait l'émouvoir, il ne le sent pas davantage ». « Rien ne lui fait plaisir : « Je » suis insensible à toutes choses ; rien ne m'intéresse. Je n'aime » personne ; je ne déteste personne non plus. » Il ne sait même pas si cela lui ferait plaisir de guérir, et l'affirmation que je lui fais que cela est possible ne détermine aucune réaction chez lui, pas même de surprise ou de doute. La seule chose qui paraisse l'émouvoir un peu, c'est la visite de sa femme. Quand elle paraît dans la salle, « ça me donne un coup dans l'estomac, dit-il, mais « sitôt que je la vois, je voudrais qu'elle soit partie ». Souvent il a peur que sa fille soit morte. « Si elle mourait, je crois que je ne » lui survivrais pas ; pourtant, si je ne devais pas la revoir, ça ne » me ferait rien. »

Pour suppléer à l'insuffisance d'observations directes, le Dr Sollier s'est efforcé de réaliser expérimentalement les condi-

(1) *Recherches sur les rapports de la sensibilité et de l'émotion, Revue philosophique*, 1894, pp. 241 et suiv.

tions que réclamait W. James. A deux grandes hystériques hypnotisables, il enlève par suggestion soit la sensibilité périphérique (organes des sens spéciaux, sensibilité musculaire et articulaire), soit la sensibilité viscérale (sensations plus ou moins vagues provenant des autres parties du corps), soit toutes deux ensemble. Puis il leur suggère une idée qui devrait engendrer — et engendre effectivement, quand la sensibilité subsiste — une émotion agréable ou pénible. Voici, par exemple, quelques-unes de ses expériences et les réponses de ses sujets (*l. c.* pp. 246-253). “ Je dis brusquement au sujet C... : “ Ta mère vient de mourir. „ Il y a quelques ondulations dans le tracé (du pneumographe)... J'insiste. “ Oui, bon „, me dit-elle d'un ton absolument indifférent, et sa respiration reprend son rythme aussi calme qu'auparavant. Ramenée à son état de sensibilité, je lui demande si elle n'a rien éprouvé du tout à l'annonce de la mort de sa mère. “ Non, me „ répondit-elle; je ne l'aimais plus. — D. Alors, quand je t'enlève „ ta sensibilité, tu n'aimes plus personne? — R. Non, pas même „ moi, puisque je ne sens plus rien „ (p. 252).

Étant anesthésiée complètement, je lui demande : “ Aimes-tu „ bien M. X...? (C'est son amant.) — R. Je ne sais pas. — D. Lui „ ne t'aime plus; est-ce que ça te fait quelque chose? — R. Non. „ — D. Je croyais que tu tenais à lui. Ça ne te fait rien? — R. Non, „ ça m'est égal. — D. C'est pour t'éprouver, lui dis-je, je sais „ qu'il t'adore. Ça te fait plaisir? — R. Non, ça me flatte. „ Je rappelle alors la sensibilité périphérique et viscérale et, pour comparer, je repose les mêmes questions : “ D. X... ne t'aime „ plus, tu sais. Ça t'est égal? — R. Oh! non, ça me fait de la „ peine, beaucoup (en même temps, grandes oscillations et irrégularités du tracé). — D. Non, je te taquine. Il t'aime bien, au „ contraire; es-tu contente? — R. Oh! oui, rien ne peut me faire „ plus de plaisir „ (la respiration s'accélère), etc. (p. 253).

Il ressort de ces expériences, dit avec raison Sollietz, que, lorsqu'on supprime la sensibilité complète d'un sujet, celui-ci n'est plus capable d'éprouver d'émotion. Tel est le cas pour l'un de ses sujets. Chez l'autre, “ où l'anesthésie est beaucoup moins profonde, il se produit quelques réactions dans le domaine viscéral et dans le domaine moteur de la face, où du reste l'anes-

thésie n'est pas aussi complète que dans les membres, puisqu'il faut conserver l'ouïe et les mouvements qui servent à l'émission des sons et à l'articulation du langage ». Cela montre que « la suppression de la sensibilité générale et sensorielle entraîne l'abolition de l'émotivité au prorata de l'intensité de l'anesthésie. Lorsque celle-ci n'est pas complète, il se produit encore un choc, un ébranlement plus ou moins circonscrit dans la sphère viscérale — l'anesthésie du domaine vaso-moteur ne pouvant être aussi profonde que celle du domaine moteur — mais qui n'est perçu qu'en tant que sensation brute, de même que l'idée dépouillée de tout élément émotionnel est réduite à l'état d'idée pure ». Mentionnons à ce sujet, sans insister sur les observations et les expériences de l'auteur, que « la suppression de la sensibilité viscérale suffit pour abolir l'émotivité, tandis que celle de la sensibilité périphérique ne la modifie pas, ou la modifie seulement dans des proportions presque négligeables » (p. 258).

Concluons donc avec Ribot : *Les états agréables ou pénibles ne constituent que la partie superficielle de la vie affective, dont l'élément profond, irréductible, consiste dans les tendances, appétits, besoins, désirs, c'est-à-dire dans un phénomène moteur, actuel ou virtuel, réalisé ou à l'état naissant.* « L'émotion n'est que la conscience de tous les phénomènes organiques... qui l'accompagnent et qui sont considérés généralement comme ses effets... Une émotion diffère d'une autre émotion suivant la quantité et la qualité de ces états organiques, suivant leurs combinaisons diverses, n'étant que l'expression subjective de ces divers modes de groupement. » En d'autres termes, « ce que les mouvements de la face et du corps, les troubles vaso-moteurs, respiratoires, sécrétoires expriment objectivement, les états de conscience corrélatifs que l'observation intérieure classe suivant leurs qualités l'expriment subjectivement; c'est un seul et même événement traduit dans deux langues » (*ouv. cit.*, pp. 2, 94, 113, 192).

II

Toute émotion est susceptible de revêtir deux aspects différents, de se présenter à nous avec deux tons diamétralement contraires en apparence : le *plaisir* et la *douleur*. Ce sont là des

formes générales de la vie affective, dont les diverses émotions constituent les manifestations spéciales.

Les psychologues sont loin de s'entendre sur la nature de ces deux états et de nombreuses théories ont déjà été émises à ce sujet. La plus accréditée consiste à considérer le plaisir et la douleur comme réellement opposés et séparés par un état neutre ou d'indifférence, — l'existence de ce dernier étant toutefois contestée par plusieurs auteurs. Cette théorie nous semble inacceptable. Elle n'est qu'un dernier vestige de cette *illusion dualiste*, fruit d'une expérience hâtive et rudimentaire, qui a laissé des traces si profondes dans toutes les langues et jusque dans le vocabulaire des sciences. Or, cette illusion, dont l'opposition du Bien et du Mal offre le type le mieux caractérisé, n'a pu, comme bien d'autres, résister aux méthodes rigoureuses de l'expérimentation moderne.

En dépit des suggestions des mots, il n'est plus possible aujourd'hui de croire que le mal est le *contraire* du bien, en ce sens que toute activité vitale ou psychique oscille entre deux pôles extrêmes placés l'un en face de l'autre. La réalité ne connaît pas ce besoin de "dichotomie", dont l'esprit humain semble dévoré. A maintes reprises déjà, poussé par l'irrésistible logique des choses, le bon sens paraît s'être efforcé de briser le moule étroit de cette conception. *In medio virtus*, disaient les anciens. *Le mieux est l'ennemi du bien*, dit la sagesse de nos pères. La biologie est venue confirmer la justesse de ces vues : elle a montré la situation *mitoyenne* du bien entre *deux extrêmes* également nuisibles. Au naïf dualisme des religions et des métaphysiques, elle a substitué la notion scientifique de l'*optimum* dont la loi peut s'énoncer ainsi : *Tout phénomène vital qui est fonction d'une variable commence à se produire à partir d'un certain état de la variable (minimum), se réalise de mieux en mieux à mesure que la variable croît jusqu'à un état déterminé (optimum), après quoi un accroissement de la variable fait se réaliser de moins en moins bien le phénomène; celui-ci s'arrête enfin quand la variable a atteint une certaine valeur (maximum) (1).*

(1) Léo ERRERA, l'*Optimum*, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1895-1896, n° 5 (pp. 336-337). — L'exemple et les citations qui suivent sont extraits

C'est aux botanistes que nous devons la découverte de cette loi; les plantes, en effet, par leur structure et leur physiologie plus simples, par la facilité plus grande de leur culture et de leur observation, se prêtaient mieux que l'organisme animal à des expériences de cette nature. En voici un exemple emprunté au règne végétal. La température la plus favorable à la germination du blé est celle de 28-29° centigrades; à mesure qu'elle s'éloigne de cette moyenne dans un sens ou dans l'autre, la germination devient de plus en plus difficile; au dessous de 0° et au dessus de 40°, celle-ci ne s'opère plus. Ce chiffre de 28-29° constitue dans ce cas l'*optimum* de température; 0° et 40° sont les températures limites.

Mais la portée de cette loi dépasse, et de beaucoup, la sphère de la botanique. Elle se vérifie dans tout le domaine des faits physiologiques. « Il n'est probablement pas de chapitre de la physiologie, dit Léo Errera, où l'on ne retrouve cette loi de l'*optimum* ou du juste milieu. Chacun sait que si des excitations modérées sont favorables à l'accomplissement des fonctions vitales, les excitations excessives sont assurément nuisibles. Pour les nerfs et les muscles des animaux, c'est chose si connue qu'il n'y a pas lieu d'insister ».

Dès lors, pourquoi ne pas l'étendre également à la psychologie et donner au problème du plaisir et de la douleur une solution aussi simple que rationnelle? Tout organe a besoin d'une certaine quantité d'excitation pour entretenir un état normal de tonicité; si elle descend au dessous de ce *minimum*, il y a souffrance (1);

de cet article, qui se termine par une longue liste de phénomènes physico-chimiques et biologiques dans lesquels cette loi trouve son application.

(1) « Outre les impulsions faciles à observer qui partent du cerveau et déterminent les mouvements volontaires, d'autres impulsions motrices en partent aussi d'une façon continue; d'ordinaire, à l'état normal, elles sont trop faibles pour pouvoir être observées, car elles ne provoquent aucune contraction musculaire sensible et maintiennent seulement les muscles dans un état de tension peu élevé; c'est ainsi que, même dans le repos complet, par exemple dans le sommeil, nos muscles restent à un certain degré de contraction; dans ce cas, le corps prend ordinairement une attitude qu'il ne peut conserver après la mort. » (Lange. p. 147.) Sous l'influence de la tristesse, par exemple, outre le sentiment de fatigue, il y a diminution de cette innervation latente. (Id. p. 38.)

si elle s'élève au dessus, il y a plaisir; ce plaisir croît ensuite jusqu'à une certaine intensité *optima*, après quoi, il commence à diminuer jusqu'à une seconde limite (*maximum*), au delà de laquelle l'excitation trop violente devient douloureuse. Le plaisir se manifeste donc entre deux limites au delà et en deçà desquelles l'impression change de caractère (1). Au dessous de la limite inférieure, la douleur doit être appelée *négative*, et *positive* au dessus de la limite supérieure. Aux environs de chaque limite existe une espèce de " zone neutre „; on peut donner le nom d'*état d'indifférence* à l'inférieure; mais la transition supérieure constitue plutôt un état d'*angoisse* ou de *malaise*, dont on peut voir un exemple dans certaines émotions qui accompagnent parfois la contemplation du sublime.

Si l'on accepte cette théorie, toute difficulté disparaît au sujet du rôle comparé de l'*intensité* et de la *qualité* de l'excitation. La première seule possède une influence réelle (et cela est parfaitement conforme aux expériences de Féré (2), qui démontrent l'effet utile de toute excitation, quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle ne dépasse pas certaines limites de puissance ou de durée); la seconde n'est qu'une apparence, due à ce que chez certains excitants " l'optimum d'action est situé très bas „. Tel est le cas pour les poisons. En très petites quantités, il est établi que plusieurs d'entre eux favorisent certains phénomènes physiologiques: la fermentation de la levure de bière, par exemple (3); leur utilité dans la thérapeutique est d'ailleurs un fait bien connu et l'on sait que la dose à employer est des plus variables, c'est-à-dire que l'*optimum se déplace* suivant la constitution et l'état du sujet. Sur le terrain psychologique, ces lignes de Wundt montrent clairement, à notre sens, que la prétendue influence de la *qualité*

(1) Spencer avait déjà dit : « Généralement parlant, le plaisir accompagne les activités moyennes, quand ces activités sont de nature à être en excès ou en défaut » (cité par Ribot, p. 50). Cf. l'*Abrégé*, de DEGREFF, page 28 : « Le plaisir accompagne les états moyens; la douleur, les extrêmes... » Wundt dit aussi : L'expérience atteste que, « dans tous les domaines sensoriels, les sensations d'énergie modérée sont spécialement accompagnées de plaisir ». (*Psychologie physiologique*, I, p. 528.)

(2) Voir *Sensation et mouvement*.

(3) Voyez Errera, *art. cit.*, p. 333.

n'est qu'une illusion. " Si l'énergie d'un acide est modérée, ce dernier doit être rangé dans les sentiments agréables et dans les sentiments désagréables, si son énergie est plus considérable. La sensation du doux n'est agréable qu'à condition de ne pas dépasser une certaine intensité et une certaine durée; la sensation de l'amer perd son caractère répugnant si son énergie est modérée. Il en est de même pour les odeurs... Nous pouvons donc formuler comme règle le résultat général suivant : *Il n'y a aucune qualité de sensation qui soit absolument agréable ou désagréable, et, pour chacune, le sentiment est... fonction de l'intensité.* (I. pp. 531 et 532.)

La finalité du plaisir et de la douleur est évidente dans cette conception; le terme même d'*optimum* indique clairement les rapports entre ces deux états et l'avantage de l'organisme. Sous l'influence de conditions diverses, ordinairement pathologiques, cet optimum peut d'ailleurs se déplacer; alors apparaissent ces plaisirs et douleurs *morbides* auxquels Ribot a consacré un chapitre de sa savante étude (1). Ces phénomènes, qui constituent dans les théories admises actuellement des exceptions embarrassantes, rentrent pour nous dans la règle commune. Ce sont des cas analogues au déplacement de l'optimum des poisons pendant la maladie, que nous rappelions tantôt.

Il est facile de rattacher cette thèse à la théorie générale de l'émotion. Une excitation quelconque, actuelle ou ravivée, provoque certaines modifications dans les systèmes circulatoire, respiratoire, sécrétoire, etc. La nature des organes intéressés détermine le caractère spécial de l'émotion qui apparaît; l'intensité de la modification détermine le ton agréable ou désagréable de celle-ci. La vie affective tout entière se trouve de la sorte intimement reliée aux phénomènes fondamentaux de la vie organique — et même plus bas encore, à la cause primordiale où se ramènent toutes les actions physiques : le mouvement (2).

(1) Voyez le chapitre IV de la 1^{re} partie.

(2) Ouvrages cités :

CH. FÉRÉ, *Sensation et mouvement*. Paris, Alcan, 1887.

LANGÉ, *Les Émotions*, trad. Dumas. Id., 1895.

TH. RIBOT, *Psychologie des sentiments*. Id., 1896

WUNDT, *Éléments de psychologie physiologique*, trad. Rouvier. 2 vol. Id., 1886.

Pour la Réforme des Humanités

RÉPONSE A M. DE MOOR

PAR

GEORGES DWELSHAUVERS

Professeur à l'Université de Bruxelles.

En publiant, après mûre réflexion, il y a deux mois, dans la *Revue de l'Université*, une étude appuyée de nombreuses et précises observations, sur le *préjugé des humanités*, j'obéissais exclusivement au désir de chercher la vérité; ayant parlé avec désintéressement et franchise, j'étais en droit d'exiger que ceux qui discuteraient mon étude fissent de même.

Aussi ai-je été fortement étonné en lisant dans le numéro d'avril de la même *Revue*, non pas une discussion du problème que j'avais nettement posé, mais un article de polémique resserré dans le cercle étroit d'une question d'examen. Mon honorable adversaire, M. De Moor, semble éviter d'aborder de face le problème des humanités. Il n'en parle qu'accidentellement et de telle manière qu'il répand une étrange obscurité sur la question. Il s'en prend à l'expérience du grec et du latin en trois ans, que la Ville de Bruxelles m'a chargé de faire dans ses cours supérieurs pour jeunes filles, et comme les élèves qui sortent de ces cours passent l'examen devant un jury dont il fait partie, voici que M. De Moor, se fiant à ses souvenirs, adresse différents reproches à cet enseignement abrégé des langues anciennes. L'honorable professeur ne discute pas le plan d'études que j'avais lon-

guement expliqué; il semble se désintéresser de l'intérêt réel de l'expérience et il s'en va en guerre à la fois contre les idées de M. le recteur Prins, auxquelles je me rattache, et contre l'enseignement tout entier de deux écoles de notre capitale, connues très avantageusement dans le public.

L'enseignement des cours supérieurs dont nous parlons n'aurait donc pour but que l'examen et manquerait de toute vertu éducatrice; ensuite, les jeunes filles n'auraient pas d'idées, tandis que les jeunes gens en ont à revendre; les jeunes filles écriraient avec facilité, mais d'une manière banale; elles apprendraient tout par cœur, même... les mathématiques et la traduction des auteurs latins.

M. De Moor confond les jeunes filles sorties des cours de la Ville de Bruxelles, qui apprennent parfaitement à raisonner comme il pourrait s'en convaincre en se documentant, et d'autres élèves que je ne connais pas. J'aime à croire que cette confusion est involontaire. M. De Moor lui-même, avec les autres membres du jury devant lesquels les jeunes filles ont passé leur examen, les a vivement félicitées. Il suffit de rappeler que, depuis 1895, sur vingt-deux récipiendaires, trois seulement ont échoué.

Je ne veux pas cependant m'attarder à rétablir les faits réels dans une question simplement connexe au problème essentiel; il ne me convient pas de suivre mon contradicteur dans une discussion peu utile; je n'engage pas de polémique; je veux uniquement chercher ce qui est le meilleur.

Voici donc comment je résumerai les faits, pour répondre à M. De Moor :

1° J'affirme que, contrairement à ce que prétend M. De Moor (p. 532 de la *Revue*), on ne donne pas aux jeunes gens, pendant leurs années d'humanités, une méthode qui leur permette de réfléchir sur les faits qu'on leur enseigne. En d'autres termes, on ne leur apprend pas à *penser*. Preuve : il s'est trouvé dans mon séminaire de philosophie, cet hiver, cinq étudiants intelligents, d'esprit ouvert, de réelle bonne volonté, qui venaient de terminer leurs humanités; j'ai mis en discussion cette question : Qu'est-ce qu'une loi naturelle? Or, on leur avait appris, dans l'enseignement secondaire, des axiomes et des théorèmes mathématiques,

des lois de physique et de chimie; on leur avait peut-être parlé de lois philologiques; jamais on ne les avait fait réfléchir au *sens* de la notion de *loi*. Le *sens* des sciences, la coordination du savoir manquait. Dès lors, que signifie cet argument de M. De Moor (p. 533), qui, parlant des jeunes filles, dit : “ Le *sens* historique „ leur fait défaut : elles ne saisissent pas la *signification* des „ grands événements de l’antiquité, des grandes guerres du „ Moyen Age, des grandes révolutions de l’époque moderne ? „

Je demande comment les jeunes gens, qui ne saisissent pas le *sens* de la connaissance de la nature, saisiraient le *sens* beaucoup plus complexe des lois historiques? Et qu’est-ce qu’on leur donnera comme *sens* de l’histoire, comme conception historique? Celle de Bossuet ou celle de Condorcet? Proudhon ou le Catéchisme de Malines?

J’atteste ici que M. De Moor serait bien embarrassé si je lui posais quelques questions sur le *sens* de l’histoire et qu’il reconnaîtrait peut-être que ces spéculations appartiennent plutôt à un Kant, un Hegel, un Renan, qu’à la majorité des professeurs de l’enseignement moyen, peu préparés à ce genre de réflexion.

Sans avoir de si hautes ambitions, les humanités, si elles engageaient les jeunes gens à raisonner sur ce qu’ils apprennent, à analyser ce qu’ils ressentent, lisent et aiment, rempliraient déjà leur but. La méthode de Socrate aurait une grande utilité pour faire naître la réflexion. Sans doute, pour l’employer, faudrait-il remplir deux conditions essentielles : d’abord, bien connaître cette méthode et savoir la manier; ensuite, chez le professeur, une *personnalité* réellement humaine. Ce second desideratum resterait souvent sans réponse.

2° M. De Moor voit dans la rédaction ou dissertation littéraire un criterium de la maturité d’esprit (p. 534). Il semblerait donc, à le croire, que ce soit dans la dissertation française que l’élève puisse développer ses idées et ses sentiments personnels, s’il en a. Mais qu’est-ce que la dissertation? Je ne veux pas commettre la méchanceté de publier la liste des sujets donnés dans les classes et aux examens. Ces sujets rentrent dans l’espèce dite *lieu commun* et *amplification*. Ils se rattachent au système des humanités

actuel, dominé par l'esprit des Jésuites, et se résumant dans la culture formelle. Modèle : Cicéron.

Cicéron, qui ne manquait pas d'esprit dans l'intimité, a parfaitement défini ce genre de sport. Il voulait un jour vanter son consulat devant Pompée : " Si jamais, écrit-il (*ad Atticum*, I, 14, „ cité par G. Boissier, *Cicéron et ses amis*, pp. 150-1), j'appelai à „ mon aide périodes, enthymèmes, métaphores et toutes les „ autres figures de la rhétorique, ce fut bien alors. Je ne parlais „ plus, je criais, car il s'agissait de mes lieux communs ordinaires, „ la sagesse du sénat, la bonne volonté des chevaliers, l'union de „ toute l'Italie, les restes de la conjuration étouffés, l'abondance „ et la paix rétablies, etc. Vous savez la musique que je fais „ quand je traite ces sujets. „

Depuis Cicéron, les recettes pour écrire une dissertation sans avoir d'idées, la rhétorique les enseigne, impertubable : *Stat crux, dum volvitur orbis*. Il y a un style particulier à ce genre d'exercices. Puis-je en citer des exemples? S'il s'agit d'enseignement, on écrira : " Jamais l'esprit de l'élève ne sera cultivé, s'il ne suit „ la marche régulière d'un programme passant graduellement, „ avec précaution, du connu à l'inconnu, de l'observation immédiate aux conceptions générales, des notions grammaticales aux „ études littéraires. On peut tout attendre de méthodes lentes et „ laborieuses qui permettent aux intelligences, comme à des „ fruits, de mûrir à leur heure. „

Ou encore :

" La nature même a marqué, pour les différents âges de la vie, „ le perfectionnement dont l'homme est susceptible. „

Cette dernière phrase, s'il s'agit d'études de grammaire que l'on rapporte à une loi naturelle encore ignorée, offre un bon exemple du caractère de la dissertation, qui nous apprend à appliquer des phrases faites une fois pour toutes à n'importe quel sujet. Remy de Gourmont a publié, en 1900, dans le *Mercure de France*, un article bien amusant sur cette question.

Voilà pour la dissertation : des recettes, de l'automatisme.

Ce n'est pas tout : l'étude des auteurs ne développera-t-elle pas, si la dissertation manque ce but, le style et les idées?

Ici, il y a à distinguer ; d'abord, ce sont les auteurs imposés par

les programmes, les classiques : Boileau, Molière, Bossuet, Corneille... Savez-vous en quoi consiste l'étude de ces écrivains? A découper en divisions et subdivisions (I, II, A, B, 1, 2, a, b!!!) discours, scènes, monologues, jusqu'à ce que la pensée soit à tel point fragmentée qu'elle perde toute ligne et tout élan. Pour qui connaît la psychologie du travail de l'écrivain, il faut avouer que c'est là stériliser étrangement l'esprit. Aussi ce système ne se justifie que par la nécessité de l'*examen*, car voilà bien un enseignement conçu *en vue de l'examen*, bien plus que n'importe quel autre. Cela apprend-il à *penser*? A perdre agréablement son temps, comme le propose M. De Moor? A perdre son temps, oui. Agréablement et en réfléchissant, c'est une autre question.

Quant aux auteurs que l'on recommande de lire en dehors des programmes (surtout la veille des compositions, afin de mieux les pouvoir imiter), ils varient suivant les goûts de chacun; notre professeur de quatrième nous disait : Lisez Paul-Louis Courier; en troisième, c'étaient les classiques; en seconde, les écrivains naturalistes contemporains et, en rhétorique, l'éloquence en redingote de 1848. *Varietas me juvat, me delectat!* Et cela n'a pas changé depuis. Il faut que l'élève ait une solide personnalité pour y résister, ou plutôt, comme c'est presque toujours le cas dans les grandes villes, qu'il subisse des influences extérieures et se moque un peu des programmes moisés.

Les élèves qui savent écrire ne le doivent en général pas aux auteurs épluchés dans les classes ni aux sages conseils de la rhétorique, mais aux influences qu'ils reçoivent extérieurement à l'enseignement, de l'ardent mouvement des idées de notre époque. Ils sentiront et penseront pour autant qu'ils vivront. Et j'appelle *vivre*, ici, s'enthousiasmer pour tout ce qui naît de jeune et de fort, aimer tout ce qui, dans le passé, fut humain, non par une admiration de commande, mais par une directe émotion de l'âme.

3° J'ai souhaité, dans mon article sur le *Préjugé des humanités*, voir l'étude des langues anciennes ne commencer que vers quatorze ou quinze ans et comprendre quatre années au lieu de six ou sept, afin que les sciences exactes et les langues modernes puissent être à la base de l'éducation et non le dogmatisme grammatical, comme aujourd'hui.

Voici ce qu'est devenue mon idée dans l'interprétation de M. De Moor : je proposerais, d'après lui, de soumettre les élèves des classes supérieures à un enseignement purement grammatical, et voudrais supprimer de leurs études tout ce qui peut intéresser l'imagination. Comment M. De Moor a lu cela dans mon article, c'est un mystère pour moi.

J'ai dit que le jeune homme, dont l'esprit devrait être développé par les méthodes scientifiques et exercé par l'étude des langues modernes et de sa langue maternelle, serait infiniment plus à même de comprendre le mécanisme des langues anciennes qu'il ne l'est actuellement. De plus, à quinze ans, il apprendrait par le *raisonnement*, en une seule année, les notions de grammaire que l'on inculque avec peine et sans netteté, dans la *mémoire* d'enfants incapables, à dix ans, de comprendre les rapports syntaxiques sans lesquels les cas de la déclinaison gréco-latine et une partie des temps du verbe perdent toute signification.

Voici ce que M. De Moor a compris : je voudrais, prétend-il, condamner les jeunes gens de quinze ans " au régime de Burnouf et de Gantrelle „ (p. 537). Je me borne à constater que j'ai écrit *juste le contraire* de ce que M. De Moor a compris.

Ce qui m'a étonné aussi, c'est que M. De Moor, en condamnant d'un côté l'enseignement par la mémoire, n'ait pas, d'autre part, attaqué tout l'absurde système de compositions et d'examens qui s'y rattache, et ensuite qu'il ait, dans le même article, prôné la mémoire qui, chez les enfants, a une souplesse particulière, nous dit-il, dont il faut profiter pour leur faire apprendre par cœur le plus possible.

Je signale la contradiction et j'ajoute que mon article s'attaque, à plusieurs reprises, au dogme grammatical pour recommander le travail personnel, l'observation et la réflexion.

4^o J'ai dit encore dans mon étude — et c'en était la pensée directrice — que le but de l'enseignement secondaire devrait être de développer la *personnalité* de l'élève d'abord et de le rendre capable de comprendre son temps ensuite, afin qu'il puisse voir avec clarté son but et diriger en toute conscience ses actes; j'ai dit aussi qu'en soumettant les jeunes gens *par troupeaux* à un système *imposé*, on allait à l'encontre de ce but; que les programmes

actuels de nos athénées et de nos collèges tendent à tuer la personnalité au lieu de la développer, et ne donnent en retour du mal qu'ils font que trop peu de connaissances utiles, puisque les langues modernes sont réduites et que l'enseignement des sciences n'a pas d'espace pour se développer. A ce point, il n'a pas été répondu : il n'y a rien à répondre.

5° Il me reste à rectifier les souvenirs d'examineur de M. De Moor et ses remarques sur l'enseignement des jeunes filles. Ce sera bref. Et d'abord, dois-je dire la pénible surprise que m'a causée une certaine note où le douloureux souvenir d'une morte que nous respectons est transformé en un argument contre l'enseignement supérieur des Ecoles de jeunes filles? Ceux qui se laissent entraîner, dans l'ardeur d'une polémique, à de semblables procédés de discussion sont les premiers à les regretter.

Oui, les cours d'humanités pour jeunes filles devraient être plus développés : je l'ai dit et répété à satiété. La Ville, au lieu de transformer sa section supérieure et de créer un organisme nouveau, s'est contentée d'ajouter, au programme déjà chargé de cette section, les cours spéciaux de langues anciennes et de mathématiques indispensables à la préparation de l'examen.

Mais que M. De Moor écrive donc une lettre ouverte à M. l'Échevin de l'Instruction publique, et je l'approuverai en cela; qu'il lui démontre la nécessité d'une organisation complète des cours d'humanités. Nous serons d'accord, et ce jour-là, l'examineur aura fait plus et mieux que de publier ses notes.

Je ne puis cependant m'empêcher de rappeler à M. De Moor que, malgré la difficulté de réussir avec aussi peu d'heures, souvent j'ai commenté en grand détail les auteurs, quoique cela dépasse le but de l'examen, afin d'intéresser à l'antiquité et d'instruire. C'est le cas pour les trois grandes épîtres littéraires d'Horace. J'ai non seulement donné ici les notes linguistiques essentielles, mais encore les discussions de texte les plus importantes, et une série de leçons historiques sur l'origine des genres littéraires. Chaque fois que j'en ai eu le temps, j'ai ajouté à mon horaire obligatoire, par pur dévouement, des heures supplémentaires pour pouvoir compléter mon enseignement. J'ai publié en décembre 1895, dans le *Réveil*, une revue littéraire

d'alors, un article sur les origines de l'*Élégie antique* : cette étude provenait de recherches faites pour mes leçons. J'y renvoie mon honorable contradicteur. J'ai fait un cours sur le rythme et l'histoire du vers latin et la poésie latine dans l'Église : on peut en trouver des échos dans ma brochure sur les *Classiques chrétiens*.

Je ne puis donc laisser passer des insinuations telles que celle de la page 535 de l'article de M. De Moor, où, confondant des élèves que je ne connais pas et les miennes, l'examineur nous raconte qu'une jeune fille, en 1899, date mémorable, avait appris par cœur la traduction de l'*Art poétique* d'Horace. J'interdis les traductions, quant à moi, parce que je trouve nos traductions françaises mauvaises, fautives, impuissantes à rendre l'esprit de l'œuvre antique (celles d'œuvres grecques, par Paul-Louis Courier, exceptées; mais, pour des raisons d'un autre ordre, il serait difficile d'en recommander la lecture aux jeunes filles).

Il ne faut pas perdre de vue, enfin, que ma tâche est d'autant plus difficile que, loin de ne comprendre que des classes d'élite, comme le croit M. De Moor, les Cours de la Ville doivent souvent préparer à l'Université des jeunes filles peu disposées à faire du grec et du latin, mais forcées par leur situation de fortune de conquérir leur diplôme de médecine ou de pharmacie. Si dans ces conditions difficiles, les résultats obtenus sont ce qu'ils sont, on peut affirmer que dans l'état actuel des humanités, les jeunes gens perdent leur temps sans profit pour eux; car, en moyenne, ils n'en savent pas plus après sept ans que mes élèves après trois ans.

Je regrette que pour le grec le dictionnaire joue un si grand rôle. Mais il en est des jeunes gens après cinq ans de grec, comme des jeunes filles après deux : les uns comme les autres n'en savent pas grand'chose. J'assiste parfois aux examens de langues anciennes de la faculté des lettres, et j'entends avec étonnement les barbarismes et les confusions cocasses d'anciens premiers d'athénée, sans compter leur incapacité à *raisonner* une phrase. Est-ce leur faute? Aucunement, mais bien celle de l'enseignement dogmatique, et aussi, il faut le dire, de l'*absurde système d'examens* qui domine tout enseignement dans nos pays et force à entasser des quantités de matières dans la *mémoire*, sans en

approfondir aucune, quoi qu'en dise M. De Moor. Et si celui-ci recommande à l'élève de " perdre son temps „, on peut dire que les programmes réalisent son souhait à merveille.

Ces considérations nous ramènent encore une fois au seul problème en cause : la question des humanités. J'ai dit à ce sujet ce que j'avais à dire. Je n'y reviens plus. En général, ceux qui ont bien voulu me lire, je dois le constater ici, se sont montrés très sympathiques à la thèse que je défends... après bien d'autres, je le sais ! Et je ne citerai que les articles, si intéressants, de MM. l'abbé Moeller, Aug. Smets, Pergameni, Léon Leclère, qui se sont exprimés nettement, dans le *Messenger de Bruxelles*, contre le préjugé des humanités. Rappellerai-je, pour terminer, l'article de mon ami Emile Boisacq, professeur de latin à l'Université, qui ne peut être suspect aux partisans les plus décidés des humanités, et dont nul ne contestera la compétence ? Dernièrement, dans le même journal, il proposait, prenant texte d'une Préface de Salomon Reinach, la réduction des études latines à trois ans et du grec à deux ans.

Mai 1901.

La Géométrie synthétique

PAR

C. CARATHEODORY

Ancien Élève de l'École Militaire de Belgique.

I

La géométrie pure, c'est-à-dire la science qui base ses investigations sur la considération directe des figures que nous pouvons imaginer dans l'espace, est de toutes les sciences exactes et naturelles la première qui ait formé une discipline parfaite en elle-même et complètement définie.

Déjà les Grecs, et particulièrement les savants de l'École d'Alexandrie, étaient arrivés dans ce genre de spéculations à un tel degré de perfection que pendant longtemps on crut à l'impossibilité ou l'inutilité d'améliorer leurs méthodes. Aussi, lorsqu'après la Renaissance des Lettres, le goût revint vers l'étude abstraite des vérités naturelles, on s'ingénia à traiter les problèmes nouveaux qui se présentaient par des procédés différents, lesquels conduisirent insensiblement à l'invention de l'analyse moderne.

Quant à la géométrie pure, malgré la science profonde d'un Viète ou d'un Fermat et les conceptions de génie de Pascal et de Desargues, qui furent de vrais continuateurs de la géométrie grecque et les précurseurs des méthodes contemporaines; malgré l'usage constant qu'en fit Newton et les théories ingénieuses qu'il y introduisit, ainsi que La Hire, elle fut bientôt pour ainsi dire abandonnée. Les efforts de ceux qui se faisaient une spécialité de la cultiver ne tendirent, la plupart du temps, qu'à restaurer

ou reconstituer des livres d'auteurs grecs que les malheurs des âges n'avaient transmis que mutilés à la postérité ou dont le nom seul avait été conservé.

Le développement subit que la géométrie a pris durant le premier tiers du XIX^e siècle est d'autant plus intéressant à constater. Les méthodes qui en sont résultées et qui forment la base de ce qu'on appelle aujourd'hui la géométrie supérieure ou synthétique sont si claires et si élémentaires qu'elles ne le cèdent en rien aux plus belles pages de la géométrie classique.

On peut dire que sur bien des points l'admirable méthode de Descartes ne peut plus, malgré tous les secours qu'elle reçoit de l'analyse et de l'algèbre modernes, suppléer aux procédés récents de géométrie, grâce à leur élégance et leur simplicité. La géométrie analytique, malgré la généralité de ses moyens, est obligée, dans chaque question, de fixer des axes dont le choix forcément arbitraire y introduit des éléments étrangers, tandis que, d'autre part, elle ne parvient aux résultats qu'au moyen d'un système d'équation à résoudre, c'est-à-dire de relations entre des nombres. Elle laisse échapper, par ce fait, la chaîne du raisonnement sur les figures dont les géomètres de talent savent tirer de si grands avantages.

On peut, il est vrai, par l'introduction d'invariants et de covariants, se rapprocher des conditions dans lesquelles on opère en géométrie synthétique. Mais l'emploi de ces " formes „ exige un long apprentissage et des connaissances algébriques approfondies, tandis que des résultats analogues peuvent être atteints d'une façon bien plus élémentaire par de simples considérations géométriques.

C'est en France qu'il faut chercher l'origine de la géométrie moderne. Monge, à qui nous sommes redevables non seulement de la géométrie descriptive, qui met à la portée de toutes les intelligences les raisonnements sur les figures de l'espace, au moyen de constructions planes, mais encore de la découverte de beaucoup de propriétés de surfaces, fut suivi à court intervalle par L. Carnot. Brianchon, Dupin, Gergonne, et surtout par Pon-

celet, dont le *Traité des Propriétés projectives des Figures* (1) a servi de base à tout ce qui fut fait postérieurement dans cette direction.

Les idées de ces hommes, cultivées pendant plus d'un demi-siècle par Chasles, en France, furent reprises à l'étranger, en Allemagne, en Suisse, en Italie, et produisirent les résultats les plus féconds.

Jacob Steiner, d'origine suisse, rendit classiques, par ses "Développements systématiques des rapports mutuels des figures géométriques" (2), les méthodes de la géométrie supérieure; il fut le premier à mettre de l'ordre dans ces procédés, qui s'étaient trop hâtivement développés sur un terrain entièrement vierge pour ne pas exiger à leur tour un Euclide.

Von Staudt, dans sa *Géométrie de Position* (3), perfectionna encore l'admirable instrument créé par ses devanciers. Il fut le premier à montrer (peut-être pas encore tout à fait rigoureusement) que les propriétés *projectives* de l'espace ne dépendent pas des *axiomes des mesures* (4), et que la théorie des figures, dont l'emploi correspond à celui des quantités imaginaires de la géométrie analytique, peut s'établir indépendamment de toute considération algébrique.

Enfin, quantité d'esprits éminents, dont les travaux se succèdent jusqu'à ce jour, suivent les traces de ces fondateurs (5).

II

Les développements considérables que tous ces travaux ont donnés à la géométrie ne reposent pas, comme on pourrait le croire, sur la découverte imprévue d'un principe nouveau, mais

(1) Paris, 1822.

(2) *Systematische Entwicklung der Abhängigkeit geometrischer Gestalten von einander*. Berlin, 1832.

(3) *Geometrie der Lage*. Nürnberg, 1847.

(4) Voir, pour une question analogue, D. HILBERT, *Grundlagen der Geom*, §§24 et suivants, dans la *Festschrift zur Enthüllung des Gauss-Weber Denkmals*. Leipzig, Teubner, 1899.

(5) Voir, pour des détails, outre l'*Aperçu Historique*, de CHASLES, 1830, et son *Rapport sur les progrès de la Géométrie*, Paris, 1870, GINO LORIA, *Il passato e il presente delle principali teorie geometriche*. (Mem. della R. Acad. d. Scienze d. Torino, sér. II, vol. 33, 1887.) (Trad. allemande. Leipzig, Teubner, 1888.)

bien plutôt sur l'application judicieuse qu'on a faite d'un petit nombre de procédés et de théorèmes qui, en partie du moins, étaient déjà parfaitement connus des anciens.

Ce qui a surtout donné un si grand avantage aux méthodes modernes, c'est la façon tout à fait systématique dont on a su étudier les figures primordiales de l'espace, c'est-à-dire la droite et le plan, ainsi que l'introduction, sous l'influence d'idées dominant les sciences voisines, de procédés entièrement neufs dans l'emploi conséquent qu'on a fait de ces figures.

Steiner, dans la préface de son *Développement systématique, etc.*, dit avoir pour objet, dans ce livre, "de découvrir l'organisme par lequel les phénomènes les plus divers du monde de l'espace sont liés". Ce sont, en effet, les recherches qu'on a faites dans ce sens à l'origine, dans un but purement didactique et pour satisfaire au besoin de classer les résultats acquis, qui ont le plus contribué à établir les nouvelles théories.

Dans la méthode des anciens, chaque figure était considérée comme un phénomène isolé concret et particulier. On cherchait à ramener les propriétés de la figure considérée au moyen d'un petit nombre d'axiomes posés à la base de la science à celles de figures plus élémentaires ou, du moins, connues. Les résultats se traduisaient par des relations métriques entre des longueurs et des angles; et l'on était forcé parfois, pour respecter la rigueur du raisonnement, d'examiner à part tous les cas particuliers d'une même question.

Dans les procédés modernes, au contraire, on ne sépare plus la figure que l'on étudie des autres figures similaires qui possèdent au moins quelques-unes de ses propriétés (1).

On est ainsi conduit, même lorsque l'on circonscrit ses recherches à un domaine limité (par ex. le plan ou une surface, etc.), à envisager d'un seul coup "l'ensemble" des "éléments" de ce domaine. On considère alors comme élément du domaine, le point, la droite ou toute autre figure quelconque qu'il contient.

(1) C'est ce que faisaient déjà les anciens *occasionnellement* dans la détermination des « lieux géométriques ».

Tous les points d'une même droite forment par exemple un ensemble dont l'élément est le point et dont le domaine se réduit à la droite.

Toutes les droites de l'espace forment un ensemble dont l'élément est la droite et dont le domaine comprend la totalité de l'espace.

Tous les cercles d'un plan forment un ensemble dont l'élément et le domaine sont respectivement le cercle et le plan, etc.

Tous ces ensembles ont chacun une " dimension „ qui peut être trouvée par des règles simples et élémentaires (1); ces dimensions dépendent non seulement de la nature du domaine, mais encore de la nature de l'élément. C'est ainsi que l'espace est, comme chacun sait, à trois dimensions si l'on prend comme élément le point ou le plan, mais à quatre dimensions si l'on prend la droite (ou la sphère) pour élément, à neuf dimensions si l'élément choisi est une surface du second degré, etc.

Grâce à ces considérations, le géomètre n'a plus besoin de se borner à l'emploi de figures qui, comme le triangle, par exemple, ne se composent que d'un nombre fini d'éléments; il peut en introduire d'autres, dont les plus simples ont été suggérées par les règles de la perspective.

Ces figures élémentaires ont été classifiées par Steiner, d'après leurs dimensions ainsi que d'après la nature des éléments qui les composent. Ce sont les suivantes :

I. — FIGURES DE PREMIÈRE DIMENSION.

- 1^o La *Série de points* ou l'ensemble des points d'une même droite;
- 2^o Le *Faisceau plan* ou l'ensemble des droites d'un même plan qui passent par un point donné;
- 3^o Le *Faisceau de plans* ou l'ensemble des plans qui passent par une droite de l'espace.

II. — FIGURES A DEUX DIMENSIONS.

- 1^o Le *Plan* considéré comme l'ensemble de ses *Points*;
- 2^o Le *Plan* — — — — — *Droites*;

(1) Cette dimension est d'ailleurs identique au nombre des coefficients indépendants dans les équations de géométrie analytique correspondantes.

3° Le *Faisceau de droites dans l'espace* ou l'étoile de droites, c'est-à-dire l'ensemble des droites de l'espace qui passent par un point donné;

4° Le *Faisceau de plans dans l'espace* ou l'étoile de plans, c'est-à-dire l'ensemble des plans de l'espace qui passent par un point donné.

III. — FIGURES A TROIS DIMENSIONS.

1° L'*Espace* considéré comme l'ensemble de ses *Points*;

2° L'*Espace* — — — — — *Plans*.

IV. — FIGURES A QUATRE DIMENSIONS.

L'*Espace* considéré comme l'ensemble de ses Droites, etc.

On se trouve ainsi en possession d'un instrument qui permet de généraliser les méthodes de géométrie absolument comme l'emploi des lettres de l'alphabet a permis à l'algèbre de généraliser les résultats de l'arithmétique.

De l'introduction de ces nouvelles figures dépend également l'application d'un autre principe qui rappelle l'emploi des fonctions de l'analyse. C'est celui par lequel on compare deux à deux, suivant une règle déterminée, les éléments de deux figures ayant la même dimension. A chaque point d'un plan, par exemple, on fait correspondre un point d'un autre plan et réciproquement.

Les deux éléments correspondants ou les deux figures comparées n'ont pas besoin d'être de même nature. C'est ainsi qu'on peut faire correspondre à chaque point d'un plan une droite d'un autre plan; à chaque point de l'espace, un plan de l'espace ou un cercle d'un plan donné, ou encore une droite d'un " complexe de droites „ donné, etc.

On obtient ainsi, entre les éléments des deux ensembles de même dimension que l'on compare, une correspondance " univoque et réciproque „.

A chaque figure composée d'éléments du premier ensemble (1) correspond une figure du second, et réciproquement.

(1) La notion de la *figure géométrique*, telle qu'elle s'est développée en géométrie synthétique, est beaucoup plus générale que celle qui reste attachée à ce mot en géométrie élémentaire. Nous entendons dans ce qui précède, par figure géométrique, la totalité de ceux des éléments d'un ensemble qui peuvent être déterminés au

III

Les plus simples et les plus importantes de ces correspondances univoques et réciproques sont celles qui, en géométrie analytique, correspondent aux transformations birationnelles des coordonnées homogènes, car elles conservent le degré des lignes et des surfaces considérées, ainsi que leurs singularités.

On se trouve ainsi naturellement conduit à examiner deux genres de correspondance entre les points et les plans de l'espace qui trouvent leur analogue dans les figures élémentaires à deux dimensions (le plan et le faisceau dans l'espace) et que Chasles a dénommées l'homographie et la dualité.

L'homographie, qui a aussi été appelée collinéation, réalise non seulement une correspondance uniforme entre un point de l'espace et son homologue, mais transforme chaque droite en une droite et, par conséquent, chaque plan en un plan.

La possibilité d'une telle correspondance nous est familière : un cas particulier de collinéation est réalisé, par exemple, dans la construction des modèles, c'est-à-dire la réduction d'un objet à une échelle déterminée.

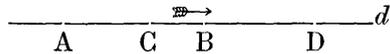
La dualité, appelée aussi corrélation ou réciprocité, est plus difficile à concevoir. Au moyen de cette transformation correspond à chaque point de l'espace un certain plan et, à chaque série de points, un faisceau de plans. Ici encore les droites de l'espace sont conjuguées deux à deux, et aux points d'un même plan correspondent des plans qui, tous, passent par un même point.

Un cas très général de correspondance réciproque se trouve réalisé dans la transformation par plans polaires réciproques, au moyen d'une surface du second degré. C'est à cette occasion que le principe de dualité a été étudié pour la première fois.

La collinéation et la réciprocité ont une propriété commune

moyen d'une règle donnée à l'avance. Ainsi, par exemple, le faisceau des cercles qui passent par deux points donnés est une figure de première dimension. Les figures *ponctuelles*, les seules que les anciens considéraient, ne sont qu'un cas très particulier de la définition précédente.

qui forme la base de leur étude. C'est qu'elles transforment toutes deux une figure élémentaire de première dimension en une figure de même nature; et que, de plus, le rapport anharmonique de quatre éléments de la première figure est le même que celui des quatre éléments conjugués de la transformée (1).



On appelle rapport anharmonique des quatre points A, B, C, D de la droite d l'expression :

$$\frac{AC \times BD}{AD \times BC} = \lambda \quad (1)$$

un sens positif étant donné à la droite et chaque segment étant pris avec son signe (2).

Si un faisceau de quatre droites passant par un même point de l'espace ou un faisceau de quatre plans passant par une même droite de l'espace rencontrent d suivant les quatre points donnés, on démontre que toute droite qui rencontre le faisceau de droites ou le faisceau de plans est coupée en quatre points ayant le même rapport anharmonique.

Ce théorème fondamental était connu des anciens; mais il était réservé à notre époque d'en tirer le plus grand parti possible; c'est lui qui permet de parler du rapport anharmonique de quatre droites ou de quatre plans : on entend par là le rapport anharmonique des quatre points d'une droite quelconque rencontrant ces quatre droites ou ces quatre plans.

C'est grâce à ce théorème également qu'on peut montrer que, deux plans collinéaires étant donnés, on peut les disposer de telle façon que toute droite qui joint deux éléments homologues passe par un point fixe de l'espace : c'est-à-dire qu'ils soient la perspective l'un de l'autre.

(1) On peut établir d'une façon entièrement conséquente cette propriété, sans recourir à la notion du rapport anharmonique qui présuppose les axiomes de mesure. Mais cette méthode exige des développements trop longs pour être expliquée ici.

(2) Dans la figure, λ est négatif; on remarquera que le signe de λ est indépendant du sens positif donné à la droite d .

Cette propriété justifie a posteriori la grande importance de la correspondance perspective qui, d'ailleurs, a servi de base aux travaux de Poncelet.

On a donné le nom de projectivité à la relation qui existe entre deux figures élémentaires de première dimension, lorsque le rapport anharmonique de quatre éléments de la première figure est identique à celui des quatre éléments homologues de la seconde. Si l'on donne trois éléments quelconques et leurs homologues, la projectivité est complètement déterminée par la relation (1).

Il existe un cas particulier où l'on retombe sur un élément quelconque lorsqu'on lui applique deux fois de suite l'opération d'homographie.

C'est-à-dire que, si A est l'homologue de A , A considéré comme appartenant à la première figure a un homologue qui coïncide avec A .

Une relation analogue avait déjà été étudiée par Desargues, au XVII^e siècle, et ce grand géomètre en avait fait la base d'une théorie des coniques. On donne d'après lui le non d'involution à ce genre de correspondance.

Quelques exemples justifieront la grande importance des deux principes de l'homographie et de la dualité en géométrie :

1^o Le lieu de l'intersection de deux éléments homologues de deux faisceaux projectifs est une conique passant par leurs centres et toute conique peut être engendrée de cette façon ;

2^o Le lieu de l'intersection de deux éléments homologues de deux étoiles réciproques est une surface de second degré passant par leurs centres et toute surface du second degré peut être engendrée de cette façon ;

3^o Le lien des droites qui joignent les éléments homologues de deux séries de points projectives qui ne se trouvent pas dans un même plan est une surface réglée du second degré ;

4^o Si l'on a une correspondance réciproque dans l'espace, les

(1) Deux figures élémentaires projectives de première dimension ou deux figures collinéaires de seconde ou troisième dimension peuvent coïncider dans l'espace sans que chaque élément coïncide avec son homologue.

points du premier espace (quand il y en a), qui passent par leurs plans homologues, se trouvent sur une surface du second degré à laquelle ces plans sont tangents.

Si ces points n'existent pas, la correspondance réciproque est identique à la correspondance entre pôles et polaires d'une surface imaginaire du second degré de la géométrie analytique.

Au cas particulier où, à chaque point de l'espace, correspond un plan passant par ce point (1), on trouve que les droites doubles de cette correspondance réciproque constituent le complexe linéaire de droites, généralement connu sous le nom de complexe de Chasles, qui joue un si grand rôle en mécanique;

5° Les points doubles de deux étoiles de droites collinéaires se trouvent sur une courbe gauche du troisième degré, dont l'importance est si grande que Von Standt la comparait à celle des coniques en géométrie plane;

6° Chaque conique détermine sur une droite de son plan, par les relations de pôles et polaires, une involution, et cette propriété, jointe au théorème énoncé plus haut (1°), permet de développer complètement la théorie de ces courbes.

Ces quelques exemples, que l'on pourrait multiplier à loisir, montre l'élégance et la facilité des procédés de la géométrie synthétique. On arrive, grâce aux méthodes qu'elle enseigne, par la voie la plus directe et la plus naturelle, et tout en se débarrassant d'un appareil encombrant de formules et de figures, à résoudre des questions importantes et difficiles. L'intérêt purement théorique de cette science, qui se rattache à l'analyse géométrique des anciens, est puissamment secondé par les belles et utiles applications qu'on fait de ses théories. L'importance qu'elle a déjà acquise dans l'enseignement des écoles techniques d'Allemagne et de Suisse, et qui va continuellement en augmentant, est parfaitement justifiée.

Culmann s'est servi de ces méthodes pour établir la statistique graphique, et le temps n'est pas éloigné sans doute où l'on pourra traiter directement par de simples considérations géomé-

(1) Cette correspondance a été étudiée presque simultanément par Möbius, qui lui donna le nom de *système nul*, et par Chasles.

triques les problèmes les plus ardues de la mécanique du corps solide.

La géométrie supérieure trouve tout naturellement sa place dans l'enseignement de la géométrie descriptive. Elle en rendrait les théories moins arides, prendrait avec avantage la place de certains procédés plus ou moins vieillis aujourd'hui et provoquerait chez ceux qui la cultiveraient des réflexions sur les propriétés de l'espace, qu'il est impossible d'acquérir sans son aide.

La science ne pourrait que gagner à ce que les notions de géométrie supérieure soient rendues familières à tous ceux qui sont appelés à se servir des mathématiques; et ceux-ci auraient à leur service un instrument qui leur serait bien souvent aussi utile que l'analyse, en leur permettant de résoudre de la façon la plus élémentaire quantité de questions qui se présentent fréquemment et, en particulier, toutes celles qui dépendent de courbes et de surfaces du second degré.



BIBLIOGRAPHIE

Études de Droit International et de Droit politique, par ERNEST NYS, professeur à l'Université de Bruxelles, vice-président au Tribunal de première instance, membre de l'Institut de Droit international. Deuxième série. Bruxelles, Castaigne ; Paris, Fortemoing, 1901. 340 pages.

Il n'est pas un éloge décerné à la première série de ces *Études* (1) qui ne s'applique à la seconde. Érudition sûre et étendue ; style simple et élégant ; idées généreuses et élevées ; vues politiques d'une clairvoyante indépendance : telles sont les qualités que nous retrouvons toutes dans l'œuvre nouvelle de M. le professeur Nys, dont la science, la méthode et l'autorité se sont certes affirmées encore en ces dernières années.

Ce n'est pas un livre, à proprement parler, mais une série d'articles de revue qu'il nous présente cette fois, n'ayant entre eux que les liens d'une puissante unité intellectuelle.

I. *Le concert européen et la notion du droit international*. — Dès cette première étude se dessine une des thèses principales de M. Nys : l'égalité juridique des petits et des grands États. C'est déjà toute une leçon que la simple constatation des moments de prédominance de la politique dite « des grandes puissances » et des causes de leur intervention. On pourrait l'appeler la Sainte Alliance des forts.

II. *Notes sur la neutralité*. — Tel est le simple titre de la maîtresse pièce du volume. On en a tant parlé dans la presse quotidienne et si fort a été le retentissement de cette étude qu'il est presque superflu d'en donner un résumé. D'ailleurs, notre but n'est pas ici de dispenser de la lecture d'une œuvre importante pour la Belgique et de laquelle, aisément, tout esprit clairvoyant tire des leçons de civisme et de politique. Comme de coutume, les événements, simplement narrés, sont les vrais « législateurs ». La comparaison des Articles de Londres, de 1831 et de 1839, suffit à le démontrer. Si la morale de l'histoire devait être fixée avec plus de précision encore, elle l'a été dans la *Revue de Droit international et de Législation comparée*, à la suite de la publication des *Notes sur la neutralité* que M. Nys y fit en 1900-1901 (2) : L'auteur lui-même s'est

(1) Voir : *Revue de l'Université*, 1896-1897, p. 223.

(2) *Revue de Droit international, etc.*, 1901, pp. 44 et 48.

donné la peine de comparer les deux textes relatifs à la neutralité « conventionnelle » de la Belgique. Il termine par une lettre que lui adressait à ce propos le lieutenant-général Briahmont, qui traite de « mauvais cadeau » notre neutralité permanente et qui nous met en garde contre la dangereuse torpeur qui, facilement, alanguit les nations dès qu'elles se reposent sur les autres pour le soin de leur défense.

III. *Un chapitre de l'histoire de la mer. Aperçu juridique et politique.* — Déjà dans ses premières Études, M. Nys nous avait mené *Autour de la Méditerranée*. Cette fois-ci, il nous conduit presque autour de la terre, puisqu'il étend ses recherches jusqu'au seuil de l'ère nouvelle qui s'ouvre pour la civilisation et dans laquelle l'Europe n'occupera peut-être plus que la place que lui assignent ses relations avec les grandes parties du monde. Telle jadis la Terre elle-même cessa, en cosmographie, de former le centre de l'Univers. Nous sommes sans doute, au point de vue de la politique et de l'économique, à l'époque des Copernic et des Galilée !

IV. *George Buchanan.* — Nous retrouvons ici M. Nys plus historien que juriste, narrateur surtout et narrateur plein de verve, d'autant que son récit se rattache à l'une des périodes les plus captivantes de l'histoire d'Écosse et des guerres de religion.

V. *Thomas Campanella. Sa vie et ses théories politiques.* — Les opprimés, les victimes doivent trouver en M. Nys un défenseur et un ami, même s'il ne partage pas leurs opinions. Tel est le cas pour Campanella, martyr de l'Inquisition, quoiqu'il fût plus ultramontain que le pape, plus monarchiste que l'empereur. L'analyse d'un livre très peu connu de Campanella, la *Monarchia Messicæ*, donne à ce chapitre un intérêt tout particulier. Que ne pardonnerait-on pas, d'ailleurs, à un idéologue plein de bonne foi, qui fait de l'amour la source suprême de la puissance sur les hommes ! Ne croirait-on pas entendre déjà Fichte s'adressant à la Nation allemande ?

VI. *Les manuscrits de sir Julius Cæsar.* — Cet Anglais de la seconde moitié du xvi^e siècle, fils d'un Italien et dont le nom patronymique devint un nom de famille, attire surtout l'attention des internationalistes à cause de ses relations avec Albéric Gentil et de la part qu'il prit à certaines discussions juridiques importantes pour le droit des gens.

VII. *La définition de l'ambassadeur de sir Henry Wotton.* — Elle date de 1604. La voici : *Legatus est vir bonus peregrè missus ad mentiendum reipublicæ causa.* En anglais, elle est encore plus piquante, à cause du double sens du verbe *to lye* : *An ambassador is an honest man sent to lye abroad for the good of his country.* Si vous voulez savoir ce qu'on pensa et ce qu'on dit de cette définition, au xvii^e siècle, lisez les amusantes pages de M. Nys à ce propos. Inutile d'ajouter que l'auteur était lui-même ambassadeur.

VIII. *Une bataille de livres. Episode de l'histoire littéraire du droit international.* — Ici M. Nys est vraiment chez lui : une bataille de livres ! Ce

mot seul évoque l'image de l'immense table de travail à laquelle l'éminent écrivain passe tant d'heures, dans son austère cabinet d'études, ou mieux encore de la place toute encombrée de bouquins, à laquelle il s'assied pendant les mois de vacances, dans la grande rotonde de la bibliothèque du *British Museum*, tel une active abeille dans l'alvéole de sa ruche!

Le champ de bataille est admirablement décrit par l'excellent stratège qu'est M. Nys. Il s'agit de la suprématie sur mer, au xvii^e siècle : *Mare liberum*, *Mare clausum*, etc. Tout cela finit par : *Rule, Britannia, over the waves!*...

IX. *Histoire littéraire du droit international en Belgique*. — Ç'a été, hélas! un excellent « bouillon de culture » pour le droit des gens que notre pauvre Belgique, du xvi^e au xix^e siècle! Guerres et traités, partages et occupations, servitudes de tous genres : que n'avons-nous eu à subir! Rien d'étonnant qu'une littérature importante relative à ces questions soit éclose chez nous : si ce ne sont point des chefs-d'œuvre, ces livres méritent du moins d'échapper à l'oubli. M. Nys l'a compris.

X. *Les « Bentham Papers » du « British Museum »*. — La curieuse et multiforme personnalité de Bentham se retrouve au cours de bien des études : elle a sa place aussi dans l'histoire du droit des gens. M. Nys a lu et condensé les manuscrits de valeur assez variée que le *British* possède du « vénérable législateur », comme Bentham aimait à se qualifier lui-même, dans ses vieux jours. Il est aisé de voir que cet homme plein de belles intentions attachait une importance parfois excessive à sa propre activité. Mais il faut reconnaître que, même hors de la sphère de sa compétence juridique et philosophique, il voyait juste et loin parfois. N'a-t-il pas préconisé le percement des isthmes de Suez et de Panama? N'a-t-il pas, en 1831, destiné au roi Léopold I^{er} une étude sur l'établissement commercial qu'il engageait le gouvernement belge à fonder en Chine? Et ne trouverait-on pas, dans la grande œuvre de Léopold II, comme un écho de cette parole prophétique : « Le roi des Belges doit, avant toute chose, trouver pour l'industrie belge un marché aussi bon que celui que la séparation de la Belgique et de la Hollande a détruit? »

Nous serions fort surpris si les quelques lignes que nous venons de consacrer au livre de M. le professeur Nys ne donnaient envie de le connaître à ceux qui ne l'ont pas encore lu. P. E.

EMILE LAURENT : *De l'influence du sol sur la dispersion du Gué et de la Cuscute en Belgique*. Extrait du *Bulletin de l'Agriculture*. Bruxelles, 1901.

Une brochure de 59 pages avec 5 planches et 2 cartes.

On était assez porté à s'imaginer, jadis, que la nature chimique du sol exerce, comme telle, une influence décisive sur la distribution de beau-

coup de végétaux, et l'on croyait à une distinction absolue entre des plantes « calcicoles » et « calcifuges ». Une telle conception était évidemment trop simpliste : les facteurs qui déterminent la présence ou l'absence, l'abondance ou la rareté de chaque espèce vivante sont extrêmement multiples, complexes, enchevêtrés. Les plantes les plus « calcifuges » contiennent une forte quantité de chaux dans leurs cendres. Le contraste même entre un sol calcaire et un sol siliceux n'est pas seulement affaire de chimie : la compacité, la porosité, le pouvoir de retenir et de céder l'eau diffèrent aussi d'une manière notable de part et d'autre.

Mais il ne faudrait pas verser dans l'excès contraire et refuser toute importance à la constitution chimique du terrain.

L'excellent professeur de botanique de l'Institut agricole de Gembloux a donc raison de commencer par rappeler quelques exemples frappants empruntés aux végétaux cryptogamiques : des traces de zinc favorisent le développement de l'*Aspergillus niger*, des traces de cuivre empêchent la germination du *mildiou* de la Vigne. Dans un mémoire fort intéressant, il a établi lui-même l'influence du terrain sur la virulence du Colibacille à l'égard des végétaux : la richesse du sol en potasse ou en chaux prédispose les Pommes de terre à cette maladie, tandis que le phosphate les en défend.

Dès lors, il s'est demandé si ce n'est pas aussi la nature du sol qui règle, en première ligne, la dispersion, si capricieuse en apparence, du Gui et de la Cuscute. Beaucoup de personnes ont sans doute remarqué, en voyageant de Bruxelles à Paris, que le Gui devient assez fréquent sur les Peupliers, à mesure qu'on s'éloigne de Bruxelles et qu'il est tout à fait abondant dans la vallée de l'Oise. Au nord de Bruxelles, en se dirigeant vers Anvers, on en observe ça et là jusqu'à Schaerbeek et Neder-over-Humbeek, mais plus du tout au delà. Tel fut le point de départ des recherches de l'auteur.

Il a fait d'abord, sur la dispersion du Gui dans toute la Belgique, une enquête attentive : la *Flore* de M. Crépin et les publications de quelques autres botanistes lui en ont fourni les premiers éléments ; il y a ajouté ses observations personnelles et celles qui ont été réunies à sa demande par des fonctionnaires de l'Agriculture, de nombreux fermiers et des instituteurs. Une carte en couleurs condense les résultats. Regrettons, en passant, que l'auteur n'ait pas indiqué sur cette carte l'emplacement des localités principales dont il fait mention : cela eût été intéressant et utile pour maint lecteur.

Si, maintenant, on compare cette carte à celle qui montre les affleurements calcaires dans notre pays, on ne peut méconnaître une concordance générale assez remarquable. Il y a cependant (surtout en Ardenne) un assez grand nombre de localités où le Gui existe à l'état sporadique et où le sol ne paraît nullement calcaireux. L'auteur s'efforce d'expliquer ces anomalies : il les attribue soit à la présence accidentelle de chaux que

la nature géologique du terrain ne faisait pas prévoir, soit à une action de la magnésie qui remplacerait ici la chaux dans son action prédisposante pour le Gui, soit enfin à l'emploi récent d'engrais et d'amendements calcaires.

L'auteur formule ainsi sa conclusion : « En Belgique, les terrains où (le Gui) se développe contiennent au moins 1 pour mille de chaux et souvent une quantité presque égale de magnésie. Au contraire, la quantité de chaux est moindre et souvent minime dans les sables campiniens et les bruyères ardennaises où le Gui est inconnu. »

Les observations semblent, en effet, corroborer cette règle, encore que certaines exceptions méritent un examen plus approfondi.

Quant aux espèces sur lesquelles le Gui peut se développer (en Belgique ou ailleurs), M. Laurent n'en énumère pas moins de 122. Chez nous, le parasite a une prédilection marquée pour les Pommiers et les Peupliers du Canada. Très pénétré de sa théorie *calcicole*, l'auteur cherche à établir que, dans les endroits pauvres en calcaire, le Gui préfère les essences les plus calcicoles, parce qu'elles parviendraient, d'après lui, à accumuler une quantité relativement grande de chaux, même là où il y en a peu. Mais il faut avouer que toute cette argumentation est assez fragile et peu probante.

La vraie méthode consiste évidemment à tenter l'implantation du Gui sur des plantes d'une espèce donnée, cultivées dans les mêmes conditions, mais dans des sols additionnés de matières minérales diverses. L'auteur nous apprend qu'il est entré dans cette voie, en 1899, et l'on attendra avec curiosité le résultat futur de ces expériences.

Les semis faits précédemment sur diverses essences ont déjà conduit à quelques constatations intéressantes, quoique étrangères à la question « calcicole ». Dans certains cas, on assiste à une véritable lutte entre le parasite et l'hôte, où le parasite n'a pas facilement le dessus. D'abord, les graines du Gui ne germent que si elles sont bien éclairées. Ensuite, il faut que la plantule parvienne à se frayer un chemin à travers l'écorce, et cette cuirasse l'arrête souvent. Ailleurs, comme dans l'*Hibiscus syriacus*, le Gui pénètre bien dans l'écorce, mais l'hôte réagit et parvient à tuer le parasite. Ce sont, en revanche, les graines du parasite qui nécrosent les rameaux dans le Poirier, le *Spartium*, le *Ficus elastica*. Seulement, le rameau, une fois mort, se détache en entraînant le Gui, lequel devient ainsi (ô triomphe de la justice immanente !) la victime du mal qu'il a fait. Cette *autotomie* végétale débarrasse donc la plante de son parasite, ainsi qu'on en avait déjà fait la remarque pour d'autres cas analogues.

M. Laurent a commencé l'étude du mécanisme par lequel le Gui produit la nécrose des rameaux du Poirier. Il ressort de ses essais que le Gui élabore une sorte de poison, que l'on peut extraire de ses tissus en les broyant avec de l'eau distillée et que la chaleur détruit.

Comme le Gui, le Cuscute de Trèfle serait, d'après M. Laurent, essen-

tiellement calcicole. Du moins peut-on déduire d'une expérience dont il nous donne la photographie, que la chaux et les engrais azotés prédisposent le Trèfle à l'envahissement par la Cuscute, au lieu que les phosphates en contrarient notablement le développement.

L'intéressant travail que nous venons de résumer est accompagné de cinq planches en phototypie, de valeur assez inégale : celle qui représente la culture de Cuscute sur Trèfle est très réussie, le rameau de Poirier nécrosé et un Pommier de Ciergnon ne sont pas trop démonstratifs, et les deux autres planches manquent un peu de netteté dans les détails, comme il arrive souvent pour des photomicrographies.

Au total, ce mémoire a le mérite incontestable de soulever une série de problèmes physiologiques et agricoles importants et d'y répondre déjà en partie; et l'on peut se fier à l'auteur pour l'achèvement de l'étude entreprise. Qu'il n'oublie point cependant cette remarque si juste de l'éminent botaniste de Leipzig, W. Pfeffer : « Alors même qu'un facteur déterminé apparaît au premier plan, l'investigation critique doit toujours se garder d'attribuer trop exclusivement à une seule cause ce qui bien souvent est produit par l'action combinée de facteurs divers ».

E.

PAUL DE REUL : *The Language of Caxton's Reynard the Fox*, a Study in historical english Syntax. 26^e fascicule du *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*. Gand, Vuilsteke, 1901. Un volume de XVIII-236 pages in-8°.

Pour faire saisir à d'autres qu'à des philologues l'intérêt du travail dont je viens de donner le titre, je ne crois pas inutile de rappeler qu'une langue peut être étudiée à trois points de vue principaux. Prenons comme exemple cette phrase de Fénelon : *J'ai reconnu la grandeur de la plaie que l'amour m'avait fait*. On peut d'abord en analyser chaque son; on constatera, par exemple, que la voyelle de *plaie* est brève dans le français de Paris et demi-longue dans celui de Liège et de Genève, et on recherchera pourquoi le premier en a réduit la durée, ou bien on expliquera comment cette voyelle a pu naître d'une diphtongue *ay*, encore notée par l'orthographe et toujours conservée par le wallon de Liège, ou, remontant plus haut, on montrera pourquoi le mot latin *plāga* a conservé son *gue* dans l'italien *piaga* et l'a vu se changer en *ye* sur le sol de la Gaule; c'est là le point de vue de la phonétique. On peut ensuite étudier la formation de chaque mot, constater, par exemple, que le mot *grandeur* a été tiré au Moyen Age de l'adjectif *grand* au moyen d'un suffixe féminin *eur* isolé d'un petit nombre de mots, où il représentait le suffixe masculin *orem* (ex. *alb-orem* « blancheur »); c'est le point de vue de la morphologie. On peut enfin étudier l'emploi et l'ordre des mots; on constatera, par exemple, que l'article qui n'existait pas en latin s'est introduit progressi-

vement en français, au point que, suivant l'ancien usage, nous ne l'employons pas dans une foule d'expressions consacrées, comme *lâcher pied*, *perdre patience*, etc. ; ou bien on verra que si Fénelon a écrit *fait* au lieu de *faite*, c'est parce que, dès la fin du Moyen Age, le français avait rendu invariable le participe passé suivant le verbe *avoir* et que, pas plus que Rabelais et pas plus que Voltaire, Fénelon ne se souciait de la règle actuelle, règle que Marot avait proposée, sans toutefois s'astreindre lui-même à la suivre, à un moment où il existait encore des traces de variabilité, et qui n'a été imposée à la langue écrite, — et jusqu'à un certain point à la langue parlée, — que par la tyrannie grammaticale du XIX^e siècle ; c'est là le point de vue de la syntaxe. De ces trois points de vue, le dernier a été longtemps très négligé ; il fallait courir au plus pressé : montrer comment, par une insensible suite de changements de sons, le latin était devenu le français moderne, et tout l'effort des philologues se portait pour cela sur l'étude de la phonétique ; la syntaxe était abandonnée aux fabricants de grammaires à l'usage des écoles, et on les laissait tranquillement codifier, en leur donnant un caractère obligatoire, les théories souvent très fines, parfois même trop fines, mais généralement fondées sur des observations insuffisantes, des grammairiens des derniers siècles ; c'était même objet de tripotages de librairie perpétrés dans des ministères, et les philologues qui se respectaient semblaient croire qu'ils auraient dérogé en y touchant. Cette antipathie des philologues est seulement en voie de disparaître ; il n'y a pas trente ans que M. Marty-Laveaux a donné le premier coup de hache au tronc vermoulu de la grammaire dogmatique, et les travaux de syntaxe historique de Darmesteter, de Bastin et de Clédat appartiennent à la dernière décade du XIX^e siècle.

Il n'y a pas eu là un phénomène spécial au français. Dans toutes les autres philologies, la syntaxe a été négligée. Pour les langues germaniques, par exemple, il est curieux de remarquer que, du moins dans sa première édition achevée en 1893, le *Grundriss* de Hermann Paul, qui résume la substance de tous les travaux faits au XIX^e siècle sur toutes les langues germaniques, ne parle que de la syntaxe de la langue anglaise (t. I, pp. 907-930) et ne donne après cela qu'une page (I, 944) sur la différence entre la syntaxe des dialectes et celle de la langue écrite, page que l'auteur, M. Wegener, a d'ailleurs commencée en constatant que les études de syntaxe avaient été jusqu'à ce jour traitées *am stiefmütterlichsten*, « très bellemèreusement », oserai-je traduire.

En ce qui concerne la langue anglaise, bien qu'elle soit, — on vient de le voir, — la mieux partagée des langues germaniques à ce point de vue, les travaux de syntaxe historique ne sont ni anciens, ni en nombre considérable, et il faut féliciter M. Paul de Reul d'être venu enrichir cette littérature encore si pauvre par une importante contribution dont il me reste à déterminer la portée spéciale.

Des ouvrages récents avaient établi, d'une part, la syntaxe de Chaucer

et, d'autre part, celle de Shakespeare. M. de Reul a étudié la syntaxe de la langue intermédiaire entre celle de Chaucer et celle de Shakespeare. Il a pris comme base de son travail la traduction que l'introduit de l'imprimerie en Angleterre, Caxton, a faite, — et publiée en 1481, — d'une forme flamande du roman de Renart; après en avoir patiemment relevé sur fiches toutes les particularités syntaxiques, il les a groupées en chapitres et paragraphes sur chaque point de la syntaxe, emploi des articles, accord de l'adjectif, etc., comparant constamment la syntaxe de Caxton, soit à celle de Chaucer, soit à celle de Shakespeare, soit à celle d'aujourd'hui. L'ensemble de ses statistiques et commentaires formera désormais une des bases de la syntaxe historique de l'anglais. Comme tout bon travail de syntaxe, d'ailleurs, il sera de plus utile à tous ceux qui, sans penser à l'anglais plutôt qu'au français ou au grec, se préoccupent de certains problèmes à résoudre pour tout un groupe de langues; comme, par exemple, la transformation du démonstratif en article et en pronom, transformation très bien éclairée par la syntaxe de Caxton, qui emploie encore quelquefois *they* « ils » avec le sens de *ceux* (de Reul, p. 35).

EUG. MONSEUR.

Esquisse d'une Psychologie fondée sur l'expérience, par le Dr H. HOFFDING, professeur à l'Université de Copenhague, édition française rédigée avec l'autorisation de l'auteur, conformément à la 4^e éd. danoise, par LÉON POITTEVIN, boursier d'agrégation à la Sorbonne. — *Préface de M. le Dr Pierre Janet*. 1 vol. in-8^o de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, fr. 7.50. (Félix Alcan, éditeur.)

En rendant compte, en 1887 (*Rev. philos.*, t. XXIV), de la première édition allemande de cet ouvrage, M. Ribot écrivait : « Il est regrettable que la traduction n'ait pas été faite en anglais ou en français, ce qui l'aurait rendue accessible à un plus grand nombre de lecteurs, pour leur plus grand profit. » Depuis lors, l'ouvrage a eu successivement quatre éditions danoises, deux allemandes, trois russes, une anglaise et une polonaise; mais bien que la traduction française en fût depuis longtemps désirée par un grand nombre de professeurs et d'étudiants, elle n'avait jamais été tentée jusqu'ici. Aussi le livre de M. Höffding était-il, comme beaucoup d'ouvrages étrangers, bien peu lu parmi nous. Aujourd'hui, cette regrettable lacune se trouve enfin comblée. Voici quelques extraits d'une lettre adressée récemment par l'auteur au traducteur, à propos de cet ouvrage : « Le succès de ce livre a peut-être une bonne part de son explication dans la nécessité où se trouvent les écrivains scientifiques d'un petit pays d'écrire à la fois pour les hommes de science et pour un public plus étendu. Mais le point de vue général qui y est adopté n'a certainement pas été étranger à ce résultat. L'idée maîtresse (exprimée spécialement II, 5. — V, B, 5; 8 c. — VII, C, 3-4) est celle-ci : ce qui caractérise essentiellement la conscience, c'est un effort vers l'unité, une

tendance synthétique; les lois empiriques des faits psychologiques (lois de relation et de continuité, lois de l'association) et les fonctions constitutives de la pensée (reproduction, reconnaissance, comparaison, concentration) peuvent être réduites à la synthèse comme à leur forme fondamentale et à leur condition première. Le point de vue de cette psychologie n'est donc pas, comme on l'a cru parfois, celui de la psychologie associationniste. L'association n'y est pas considérée comme un principe universel d'explication, et la conscience n'y est pas résolue en atomes psychiques indépendants. »

Les professeurs et les étudiants auront désormais à leur disposition, dans ce livre, un excellent manuel. A défaut d'autres raisons, le patronage de M. le D^r Pierre Janet suffira, sans aucun doute, à les en convaincre.

Outre cette brève analyse, la *Revue de l'Université* compte publier sur l'ouvrage de M. Höfding un article plus approfondi.

—

H. PIRENNE : Notice sur la vie et les travaux d'Alphonse Wauters. Bruxelles, Hayez. 1901, 62 pages.

Dans cette excellente notice, M. Pirenne a rendu au savant archiviste, à l'auteur fécond de l'*Histoire de Bruxelles*, des *Libertés communales* et de tant d'autres études historiques, mieux qu'un hommage banal. Il a analysé avec sympathie, mais aussi avec critique, les œuvres de Wauters; il en a montré discrètement les défauts comme les mérites, et il a fort bien caractérisé le grand travailleur qu'était Wauters, en quelques lignes. Wauters, écrit-il, appartenait à ce groupe « de purs érudits qui, bien différents des savants allemands formés dans les universités ou des charlistes de France, ont dû acquérir péniblement par eux-mêmes les connaissances indispensables à l'historien. Tous, forcément autodidactes, par suite de l'insuffisance lamentable du haut enseignement dans le pays pendant la période demi-séculaire qui a suivi la Révolution, rien ne les avait préparés à la tâche qu'ils entreprirent; et si l'on peut reprocher à certains d'entre eux quelque manque de pénétration dans les recherches, une critique parfois insuffisante et une information souvent sommaire, il leur reste le grand honneur d'avoir, avec une énergie extraordinaire, déblayé les premiers le terrain sur lequel doit s'élever l'histoire nationale. C'est dans ce groupe qu'Alphonse Wauters a conquis une place de premier rang. »

—————

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Académie royale de Belgique — Nous avons appris avec le plus grand plaisir l'élection, par la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, de M. Maurice Vauthier, professeur à l'Université de Bruxelles, comme membre correspondant.

—
Association générale des Étudiants. — Une importante revision de statuts s'est faite dernièrement et semble ouvrir à l'Association une nouvelle voie d'activité. L'Association, au lieu d'être un cercle particulier au dessus des cercles de facultés, devient une vaste association englobant parmi ses membres tous les membres des cercles de facultés. Une seule cotisation de 5 francs sera payée par l'étudiant; 3 francs seront retenus par l'Association et 2 francs seront laissés au cercle de faculté (médecine, sciences, philosophie, etc.). Tous ceux qui font partie d'un cercle de faculté font donc, par le fait même, partie de l'Association générale, et réciproquement. Les étudiants, d'autre part, pour le prix d'une seule cotisation, jouiront des avantages offerts par le cercle particulier et par l'Association générale. Enfin, l'Association deviendra beaucoup plus générale qu'auparavant, puisque le nombre de ses membres sera triplé.

Cette heureuse modification donne à l'organisation estudiantine une forte cohésion. La Générale peut s'appuyer maintenant sur des éléments solides et, d'autre part, les cercles de faculté n'étant plus livrés à leurs seules forces, peuvent prendre un essor plus considérable sous l'œil bienveillant de la Générale et des cercles des autres facultés.

Cette nouvelle fédération exclut de son activité la politique. Le Cercle des Étudiants libéraux n'a donc pas à en faire partie. Les autres cercles régionaux pas davantage, puisque les cercles de faculté seuls sont admis.

Une des principales conditions d'admission est l'inscription, dans les statuts des cercles particuliers, de la défense du Libre Examen. Tous se sont hâtés d'inscrire cette mention dans les statuts; et à coup sûr, devant les menées sourdes de nos adversaires, il est réconfortant de voir se réunir en une masse de plus de cinq cents étudiants les partisans et les défenseurs du Libre Examen. Aux nouveaux comités à poursuivre vaillamment leur tâche et à augmenter encore le nombre de leurs adhérents,

car, il est regrettable de devoir le constater, les indifférents et les neutres sont légion.

Nous avons le plaisir de constater que le cercle de philosophie, le cercle des sciences et l'association de médecine ont adhéré avec enthousiasme à ce programme. Le cercle de droit, qui devient nécessaire, sera également formé sous peu. Nous regrettons qu'une susceptibilité excessive ait empêché l'adhésion du Cercle polytechnique. Les objections de titre, d'autonomie nous semblent puérils puisque les cercles conservent leurs titres, drapeaux, indépendance interne, etc. Peut-être cette décision n'est-elle pas encore définitive? Nous osons l'espérer. Toutefois, si le Cercle polytechnique voulait ainsi faire bande à part, il est certain qu'il faudrait fonder une section réunissant les étudiants de l'École polytechnique faisant partie de la Générale. Il y aurait peut-être, pendant quelque temps, des tiraillements entre les deux cercles de la même Faculté; mais nous sommes persuadé que le Cercle polytechnique finirait par revenir de son erreur et par adhérer à l'Association générale, ce qui ferait tomber du même coup le cercle concurrent.

Pour célébrer cette réorganisation et le cinquième anniversaire de l'Association générale, de grandes festivités auront lieu au mois de novembre. Le programme provisoire est des mieux choisis, et nous sommes en mesure de rassurer ceux qui craignent que toutes les fêtes d'étudiants se transforment en beuveries. Il est même question, paraît-il, d'organiser une soirée où l'on n'exécuterait que des œuvres d'étudiants : comédies et opéra-comique. Il y a là un effort à encourager, parce qu'il tend à relever l'appréciation déplorable qu'ont beaucoup de gens sur le niveau moral des étudiants.

Nous souhaitons donc à la nouvelle association bonne chance et aux fêtes de novembre grand succès.

M. S.

Le Comité est composé ainsi qu'il suit : *Président* : M. Albert Devèze (droit); *vice-présidents* : MM. G. Hicguet (médec.) et E. Poiry (droit); *secrétaires* : MM. Denis (phil.), Marzorati (sciences) et Lutens (polyt.); *trésoriers* : MM. Dubois (polyt.) et Ramaeckers (sciences).

—

Le V^e Congrès international d'anthropologie criminelle se tiendra à Amsterdam du 9 au 14 septembre 1901, dans l'Aula de l'Université. Le programme provisoire comprend :

A. Des groupes de questions principales, à savoir :

1. Caractères anatomiques et physiologiques des criminels; études descriptives.
2. La psychologie et la psychopathologie criminelle; criminels et aliénés; considérations théoriques et mesures pratiques.
3. L'anthropologie criminelle dans ses applications légales et adm-

nistratives; principes à suivre; mesures préventives; mesures de protection; pénalités.

4. Sociologie criminelle; causes économiques du crime; criminalité et socialisme.

5. L'anthropologie criminelle et l'ethnologie comparée.

B. Quelques questions spéciales, telles que : l'alcoolisme, la sexualité, la criminalité juvénile, la criminalité sénile, l'hypnotisme, la psychologie criminelle dans la littérature, et d'autres.

—

On nous prie d'insérer l'article suivant :

Lettre ouverte à Messieurs les membres du Comité de propagande contre l'antisémitisme. — Messieurs! De nombreux étudiants et étudiantes russes, faisant leurs études en Belgique et appartenant à des confessions diverses, ont assisté au meeting du 13 décembre 1900, organisé par le Comité de propagande contre l'antisémitisme. Les généreuses paroles qui y ont été prononcées ont évoqué en eux des souvenirs de la patrie lointaine, où une population de quatre millions d'habitants souffre des persécutions sans nombre, des humiliations sans nom. Les sombres tableaux de cette guerre impitoyable, contre le faible sans défense, leur ont apparu subitement. Et une tristesse immense a envahi leur cœur, car ils ont compris toute la distance qui sépare les deux moitiés de l'Europe : l'Occident et l'Orient. Là, la parole forte porte librement la pensée au milieu des foules; ici, cette pensée n'est pas encore assez forte ni assez libre pour proclamer tout haut la pleine justice, la pleine égalité!

C'est pourquoi *les étudiants et étudiantes russes de Belgique* ont résolu d'adresser une lettre ouverte au Comité de propagande contre l'antisémitisme, lettre dans laquelle ils se proposent d'exposer aussi brièvement que possible *la situation des Juifs dans leur patrie*, et par laquelle ils veulent prier le Comité de faire connaître à l'Europe les tortures d'une population faible et désarmée.

Ils considèrent qu'il est superflu de parler des reproches qu'on fait aux Juifs. Ils se réfutent par eux-mêmes, par les faits qui sont là, nombreux, indéniables. Et même fussent-ils justifiés, — chose qui n'est pas, — ils se tourneraient contre ceux-là mêmes qui y ont recours, car l'état matériel, intellectuel et moral d'une communauté d'hommes dépend toujours des conditions dans lesquelles elle a été réduite à vivre. *Voilà dix-neuf siècles que les Juifs sont persécutés, traqués, bannis, tués, pillés, massacrés; s'ils étaient en réalité ce qu'on en fait en théorie, la faute n'en serait pas à eux, mais à leurs adversaires.* Eh bien, les Juifs n'ont pas ces défauts qu'on leur reproche; ils ne les ont pas malgré les persécutions auxquelles ils sont en butte en Russie et ailleurs.

En Russie surtout, les Juifs sont victimes d'un traitement indigne et

cruel. Une des réglementations des plus importantes et des plus inhumaines est celle qui se rapporte au *territoire*.

On sait en quoi consiste cette mesure. Les Juifs, une population de près de quatre millions d'hommes, *ne peuvent habiter qu'un territoire déterminé*, dans la partie occidentale de l'Empire; ils ne peuvent aller à Moscou, à Saint-Pétersbourg, ni dans les autres villes situées hors du *territoire*.

Comprend-on les tortures morales d'un homme qui, voulant voyager, étudier les hommes, parcourir des villes, s'en voit empêché comme si un mur infranchissable le séparait du reste du monde ?

Comprend-on bien que le Juif se trouve enfermé dans le territoire, comme un fauve dans une cage, et qu'il y étouffe faute d'air et de lumière! Artiste, le Juif ne pourra pas voir les monuments ni les musées situés presque tous hors du territoire. Littérateur, savant ou poète, il lui sera défendu d'aller voir son éditeur, établi généralement dans l'une des deux capitales. Commerçant ou industriel, il lui sera impossible d'examiner une marchandise sur les lieux ou de visiter un client avec lequel, pour l'une ou l'autre cause, il aurait à s'entendre de vive voix. *Ouvrier, s'il ne trouve pas de travail dans le territoire, — phénomène très fréquent, vu l'extrême misère de la population, — il devra se résigner à mourir de faim. lui, femme et enfants!* Bien plus, qu'un Juif tombe malade, que la mort le menace et que, sur l'avis des médecins, seul l'air du Caucase ou de la Crimée puisse le sauver, sa religion, — car l'antisémitisme russe, comme tout antisémitisme, en veut avant tout à la religion, — sa religion lui enlèvera la possibilité de guérir et de vivre. C'est, qu'en effet, les Juifs ne pouvaient pas, jusqu'ici, habiter cette partie de l'Empire, ni d'une manière définitive ni d'une façon temporaire, et c'est depuis peu de temps seulement qu'on a bien voulu admettre dans une ou deux localités du sud les Juifs en danger de mort.

C'est donc à la fois au *domaine sanitaire, matériel, intellectuel et moral* que s'étendent les dommages résultant des mesures relatives au territoire.

Est-il nécessaire, après ce qui précède, d'entrer dans les détails? Faut-il dire qu'il est défendu aux Juifs qui refusent d'abandonner leur religion de s'établir ou d'avoir des propriétés immeubles dans les villages et villes frontières; faut-il dire que pour être admis dans un hôpital, un Juif malade se heurte à des difficultés très grandes et ne réussit à la vaincre qu'à l'aide de puissants protecteurs? Faut-il dire enfin que les étrangers de confession israélite, jouissant de tous les droits civils et politiques dans leur patrie, sont traités à l'égal des Juifs russes, et ne sont autorisés à séjourner que trois jours au maximum dans les villes où le séjour est interdit aux Juifs ?

Ceci pour le *territoire*. Mais là ne se bornent pas les mesures d'exception. Le Juif ne peut pas apprendre les métiers qui lui plaisent. En

effet, il ne pourra jamais exercer les industries exploitées par l'Etat : s'il ne peut pas vivre en dehors du territoire, s'il est mis hors du droit commun, s'il est considéré comme un être mis au ban de l'humanité, pourra-t-il trouver un emploi dans les usines de l'Etat ? Par la force même des choses, le Juif pourra rarement être mécanicien ou électricien et jamais employé des chemins de fer, etc. Il ne pourra pas non plus faire le commerce qui lui plaît, car la vente des objets monopolisés par l'Etat, — et ils sont nombreux, — ne pourra point être confiée à des Juifs.

Aussi a-t-on vu, il y a quelques années, des familles juives expropriées des cafés ou des débits de vins qu'elles exploitaient. La misère est venue frapper ainsi, subite et impitoyable, une foule de personnes réduites à la mendicité ou à la bienfaisance de leurs coreligionnaires pour continuer à traîner une misérable et douloureuse existence. Et si un Juif, doué d'une intelligence supérieure, veut faire sortir son enfant de ce milieu où l'on mène de force des populations entières à la dégénérescence, s'il veut lui faire faire des études, s'il veut ouvrir son esprit à la science et à la vérité, de nouvelles restrictions viendront mettre à néant ses rêves et ses espoirs. *Dans les Gymnases (athénées) de jeunes gens, on n'admet que dix juifs sur cent élèves non-juifs.* Dans les Gymnases de jeunes filles, il n'y a pas, il est vrai, de restrictions officielles, mais des instructions confidentielles sont envoyées périodiquement aux directeurs et directrices et fixent le maximum des jeunes filles juives admissibles aux cours. Et maintenant, si malgré des difficultés presque insurmontables, un jeune Juif est parvenu à achever ses études moyennes, croit-on qu'il sera immédiatement admis dans les Universités ? Non ! *trois pour cent seulement d'étudiants juifs sont admis aux études supérieures dans les Universités de Moscou et de Saint-Petersbourg, cinq pour cent à l'Université de Kharhoff et dix pour cent aux autres Universités de l'empire.* Quant aux étudiants, plus d'une Faculté leur est fermée. On n'en autorise que trois pour cent à suivre les cours de la Faculté de médecine. Et c'est là, en effet, la seule Faculté qui soit accessible aux jeunes gens Juifs, car *le Juif ne peut pas être avocat, ni juge; il ne peut pas faire partie d'une administration, même communale; il n'est pas admis aux usines ni aux mines de l'Etat.* Juriste, économiste, architecte, ingénieur, il ne trouve pas à employer sa science. Un seul domaine lui reste ouvert, s'il veut étudier quand même, c'est la médecine. Et le médecin juif lui-même ne jouit pas des droits de ses collègues non-juifs.

Voilà, esquissée à grands traits, la situation des Juifs en Russie. Et ce qui l'aggrave encore, c'est que le gouvernement et le clergé, profitant de la naïveté et de l'ignorance des paysans et des ouvriers des villes, les excitent contre eux, les envoient au pillage et les engagent à porter le sang et la mort au milieu des Juifs.

Pour toutes ces raisons, *les étudiantes et les étudiants russes de Belgique ont été heureux de voir se former le Comité de Propagande contre l'Antis-*

mitisme. Ils ont été heureux de voir des hommes éminents, les sommités du barreau, de la science, de la politique et de la théologie, prendre l'initiative d'un mouvement en faveur des Juifs, martyrs des haines féroces et injustes. Ils ont été heureux de constater qu'il y a encore au monde des gens assez courageux pour aller contre les ténèbres et vers la lumière; des gens assez forts pour braver l'erreur et assez droits pour dire la vérité à la face du monde, même quand il s'agit des Juifs.

C'est un mérite, et ils en sentent toute la grandeur. Ils la sentent bien, car, dans leur pays, on s'est habitué aux persécutions des Juifs. Un régime suranné a fini par faire dévier la logique des esprits et quand une mesure nouvelle vient restreindre les libertés déjà si restreintes des pauvres Juifs, personne n'ose, bien plus, ne pense même à protester.

Le meeting du 13 décembre 1900 est venu mettre fin à cette injustifiable impassibilité.

Tout ce qu'ils ont de sentiment de justice a tressailli en eux à la voix des orateurs. *Ils ont compris que les larmes juives sont aussi des larmes humaines, et ils ont eu honte pour eux, honte pour leur gouvernement.*

Quelle que soit la blessure que cet aveu porte à leur sentiment de patriotisme, ils ont résolu de faire leur devoir. Ils ont vu que pour que leur patrie se relève enfin moralement, il est indispensable de mettre au jour ses plaies et d'en montrer l'horreur au monde entier. *La plaie la plus horrible qui ronge la Russie, c'est la persécution des Juifs.*

Pour le salut de la Russie, pour la paix de leur conscience, ils vous supplient, Messieurs, de faire connaître à l'Europe la situation des Juifs russes, ils vous supplient de lui apprendre chaque nouvelle mesure restrictive qui serait prise par le gouvernement à leur égard et de la faire ainsi juger à la fois du gouvernement russe et des Juifs.

Ils ne doutent pas de quel côté seront les condamnés.

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE DE LA PHILOSOPHIE

PAR

ARTHUR SCHOPENHAUER.

Avant-propos du traducteur.

A. Schopenhauer fit, pendant le semestre d'été de l'année 1820, comme *privat-docent*, à l'Université de Berlin, un cours sur la *philosophie entière, c'est-à-dire la doctrine de l'essence du monde et de l'esprit humain en général* (1). Il y exposa le contenu de son ouvrage *le Monde comme volonté et représentation*, qui avait paru en 1818, mais qu'il avait, pour son cours, complètement remanié (2). Les quatre parties du cours qui correspondent aux quatre livres de l'ouvrage, remplissent quatre gros volumes in-4° et se trouvent maintenant aux archives de la Bibliothèque royale de Berlin.

Dans son testament, le philosophe légua les exemplaires de ses ouvrages, ainsi que ses manuscrits, à son ami le Dr J. Frauenstädt, qu'il chargea d'en faire une édition complète (3). On sait combien les soins apportés à cette tâche laissèrent à désirer. Parmi les extraits des œuvres

(1) Le programme de l'Université porte : A. SCHOPENHAUER, Dr., *Privatim quinīs p. hebd. diebus h. V-VI universam tradet philosophiam seu doctrinam de essentia mundi et mente humana.*

(2) *Schopenhauer, Geschichte seines Lebens*, von E. GRISEBACH. Berlin, 1897, p 143.

(3) E. GRISEBACH, *Edita und Inedita Schopenhaueriana*. Leipzig, Brockhaus, 1888, p 29.

posthumes du maître qu'il publia, se trouvent aussi quelques parties détachées de l'introduction du cours de philosophie de 1820 (1). Des omissions, des inexactitudes innombrables en défiguraient le texte (2). Enfin, M. E. Grisebach, après avoir donné une excellente édition complète des œuvres de Schopenhauer (3), publia cette belle conférence dans sa totalité, en la réunissant à l'exorde de Schopenhauer sur son cours et sa méthode (4), sous le nom général d'*Introduction à la philosophie* (5). L'*Introduction à l'étude de la philosophie* que nous offrons aux lecteurs de la *Revue*, pour la première fois en langue française, se trouve dans un manuscrit à part (6). Dans la table des matières qui précède le cours manuscrit, le contenu de ce cahier est détaillé de la manière suivante :

- Introduction sur la tendance à philosopher ;
- Sur la marche de l'histoire de la philosophie ;
- Sur l'aptitude pour la philosophie ;
- Sur le dogmatisme, le scepticisme, le criticisme et sur Kant.

J'ai, comme de juste, suivi fidèlement le texte établi avec tant de soin par M. Grisebach (7) et n'ai cru devoir ajouter qu'à deux endroits différents du texte un mot et un petit membre de phrase qui semblent être restés sous la plume de l'auteur et que le contexte réclame. Bien que les recherches scientifiques sur l'histoire de la philosophie aient modifié un certain nombre des faits que l'auteur nous expose, je n'ai pas cru de mon office de traducteur de les signaler expressément ; j'aurais pu alors, du même droit, exposer mes opinions personnelles là où elles ne coïncident pas avec celles du philosophe.

Heidelberg.

FRIEDRICH NORDEN.

(1) ARTHUR SCHOPENHAUER, *Von ihm, Ueber ihn... Memorabilien, Briefe und Nachlassstücke*. Berlin, 1863, pp. 739-756, et *Aus Arthur Schopenhauer's handschriftlichem Nachlass*. Leipzig, 1864, pp. 307-317.

(2) Voyez l'appendice bibliographique de l'édition de Grisebach, *A. Schopenhauer's Nachlass*, II³, pp. 186 sq.

(3) *A. Schopenhauer's sämtliche Werke in sechs Bänden herausgegeben*, von EDUARD GRISEBACH. Leipzig, Ph. Reclam.

(4) *Exordium über meinen Vortrag und dessen Methode*. Nachlass, II, pp. 9-17.

(5) *Einleitung in die Philosophie*.

(6) Dix feuilles et un feuillet, *in-petit folio*, *Schopenhauer's Nachlass*, n° 29, 11. (Bibl. de Berlin)

(7) *Arthur Schopenhauer's handschriftlicher Nachlass, aus den auf der Königlichen Bibliothek in Berlin verwahrten Manuscriptbüchern herausgegeben von EDUARD GRISEBACH*. Zweiter Band. *Vorlesungen, und Abhandlungen*. Dritter, *hie und da berichtigter Abdruck*. Leipzig, Reclam.

Je ne crois point pouvoir supposer que la plupart d'entre vous se soient déjà beaucoup occupés de philosophie, ni qu'ils aient fait des études philosophiques vraiment méthodiques. Cette supposition me serait agréable si elle pouvait me faire croire que vous fussiez, dans ce genre de considérations, tout à fait neufs, dépourvus de toute opinion préconçue et, partant, plus sensibles et plus ouverts à mes explications. Mais cette idée serait profondément erronée. Chacun de vous apporte avec lui une philosophie toute faite et n'est même, en partie, venu s'asseoir ici que pour en entendre la confirmation. Cela provient de ce que l'homme est métaphysicien de naissance, de ce qu'il est, sur terre, la seule créature métaphysique. Aussi quelques philosophes, appliquant au particulier ce qui n'est vrai qu'en général, se sont-ils imaginé que les dogmes stricts et positifs de leur philosophie étaient innés dans l'homme. Ce n'est, cependant, le cas que pour la tendance générale à poser des dogmes métaphysiques. Il est vrai que, dans la jeunesse, on peut aisément plier ce penchant à certains dogmes. Tout le monde fait de la philosophie, tout peuple sauvage a sa métaphysique à lui dans des mythes qui établissent un certain rapport entre le monde et un tout et qui, de la sorte, le lui rendent intelligible. Le fait que, chez tout peuple, — chez l'un un peu plus que chez l'autre, — le culte d'êtres invisibles absorbe une partie considérable de la vie publique et s'exerce avec un zèle et un sérieux que l'on ne témoigne guère en d'autres circonstances, enfin, le fanatisme avec lequel on défend ce culte, — ce fait prouve combien grande est sur l'homme l'influence de représentations supranaturelles, et combien elles lui tiennent au cœur. Partout, les individus même les plus grossiers, les femmes, les enfants philosophent, et cela non seulement à de rares circonstances, mais d'une manière constante, avec beaucoup d'assiduité et une confiance très grande en eux-mêmes. Au surplus, cette tendance ne

provient pas, comme on l'a prétendu, de ce que l'homme se sent si élevé au dessus de la nature que son esprit l'entraîne et l'emporte en des sphères supérieures, du monde fini dans le monde infini, — de ce que la vie terrestre ne lui suffit plus, et ainsi de suite. Ce cas est rare. Non, il provient de ce que l'homme, grâce à la réflexion que la raison lui donne, reconnaît le côté incertain et périlleux de sa situation. Il ne lui plaît pas du tout de voir son existence tellement précaire, tellement assujettie au hasard, dans son commencement comme dans sa fin, — de la trouver, en tout cas, si courte, renfermée entre deux temps illimités, de voir, enfin, sa personnalité si petite et si perdue dans l'espace infini et dans la masse innombrable des êtres. La même raison qui le pousse à s'inquiéter de son avenir dans la vie, le pousse aussi à se créer des soucis au sujet de l'avenir qui l'attend après la vie. Il désire comprendre l'univers avant tout, afin de reconnaître dans quel rapport il se trouve avec cet univers. Son mobile est ici, comme le plus souvent, un mobile égoïste. Si on lui fournissait la certitude que la mort le transforme totalement dans le néant, il renoncerait, la plupart du temps, à toute philosophie et dirait *nihil ad me*.

Or, la philosophie que chacun de vous, je le prétends, apporte avec soi, est issue, en partie, de ce penchant si naturel à l'homme, mais, en partie aussi, reçoit des aliments du dehors; des doctrines étrangères toutes faites sont venues s'y joindre et, modifiées par l'individualité particulière, se sont incorporées à celle-ci. Il faut citer ici, d'une part, la religion dont l'enseignement a, de plus en plus, pris la forme d'une philosophie et veut se fonder plus sur la conviction que sur la révélation. La philosophie, d'autre part, est si intimement liée à toutes les sciences que, quoi qu'on fasse ou qu'on lise, il y aura toujours bon nombre de *philosophèmes* qui se seront infiltrés en même temps.

Je ne dois donc nullement considérer votre esprit comme une table rase par rapport à ce que je vais dire. Et puisqu'il en est ainsi, j'aimerais, avant tout, que vous connussiez à fond tous les systèmes existants. Par contre, je n'aimerais pas que vous n'en eussiez étudié qu'un seul et que vous lui eussiez adapté votre façon de penser. Car pour celui qui serait plus capable et plus

à même de retenir ce qu'il a appris que d'accueillir ce qui est à apprendre, un tel système admis avec trop de confiance pourrait être devenu un article de foi, même une sorte d'idée fixe fermant l'accès à toute autre conception, fût-elle la meilleure du monde. Mais si vous êtes déjà entré en contact avec toute l'histoire de la philosophie, si vous avez une notion de tous les systèmes, je m'en réjouirai. Car vous arriverez alors avec la plus grande facilité à comprendre pourquoi le chemin que je me propose de parcourir avec vous, est ou pourrait être le juste; car vous saurez déjà, par l'expérience, que tous les chemins que l'on a essayés auparavant, ne conduisent pas au but, et, d'une façon plus générale, vous aurez senti plus nettement ce qu'il y a de difficile, de hasardeux et de dangereux dans toutes ces tentatives. Vous apercevrez peut-être, à présent, par vous-mêmes, bon nombre de ces chemins que les philosophes des temps les plus divers ont pris, et vous serez fortement étonnés de ce qu'on ne les prend pas. Car, sans une connaissance préalable des tentatives antérieures, le chemin que nous nous proposons de parcourir, pourrait bien paraître à quelques-uns un peu étrange, très long, très pénible et surtout contraire à la nature des choses. Ce n'est point, en effet, celui que la raison spéculative prendrait de prime abord; elle n'y arrive qu'après s'être aperçue que les voies qui se présentent d'elles-mêmes, et sur lesquelles il est si facile de marcher, sont fausses; qu'après s'être dégourdie par l'expérience et s'être rendue compte que l'élan à prendre est plus considérable que celui qu'exigent les chemins moins rudes et moins escarpés.

Le motif pour lequel la raison spéculative n'a pu trouver le bon chemin que petit à petit et au prix de bien des tentatives manquées, s'explique de la façon suivante :

Dans l'histoire de la philosophie aussi bien que dans l'histoire d'autres sciences, il existe un enchaînement et un progrès. Il est vrai qu'on en pourrait douter quand on voit chaque philosophe nouveau imiter la conduite des nouveaux sultans, dont le premier exploit est d'exécuter leurs frères, c'est-à-dire que tout philosophe nouveau commence par réfuter ou, du moins, par désavouer ses prédécesseurs et par déclarer nulles leurs propositions, quitte à tout recommencer comme si de rien

n'était. C'est comme dans les ventes à l'encan, où toute enchère nouvelle annule la précédente. Les adversaires de la philosophie exploitent cette situation : ils prétendent que la philosophie est une tendance entièrement vaine vers un but absolument hors d'atteinte; aussi, une tentative y vaudrait-elle une autre et, après tant de siècles, n'aurait-on réalisé aucun progrès puisque l'on revient toujours au début. Dans ce sens, Voltaire s'écrie : " O métaphysique! nous en sommes exactement au même point qu'au temps des Druides! „ — Des ennemis aussi avérés de la philosophie ne peuvent être réduits par la philosophie, qu'ils n'admettent point, mais bien par l'histoire. Voici de quelle façon : Si jusqu'aujourd'hui, l'on n'avait jamais rien accompli en philosophie, si l'on n'avait réalisé aucun progrès et si une philosophie en valait une autre, non seulement un Platon, un Aristote et un Kant seraient des fous, mais leurs rêveries inutiles n'auraient pas non plus pu contribuer au progrès des autres sciences. Or, nous voyons qu'à toute époque, l'état des autres sciences, voire l'esprit du temps et, partant, l'histoire du temps, se trouvent dans un rapport nettement déterminé avec la théorie philosophique dominante. Telle la philosophie d'une époque, telle aussi l'activité dans les autres sciences, dans les arts et dans la vie. La philosophie est à l'évolution de la science humaine, par conséquent, à l'histoire de cette évolution, exactement ce qu'en musique est la contre-basse. Celle-ci détermine chaque fois le ton, le caractère et l'allure de l'ensemble et, de même qu'en musique chaque période, chaque motif musical séparé doit correspondre et se trouver en harmonie avec le ton que la basse vient de donner, de même, à chaque époque, la science humaine porte, à tous égards, le cachet de la philosophie régnante, et chaque écrivain, quel que soit le sujet qu'il traite, porte les traces de la philosophie du temps. Tout grand changement en philosophie influe sur toutes les sciences, leur donne une autre tonalité. La preuve nous en est fournie par l'histoire littéraire tout entière. C'est pourquoi l'étude de la philosophie est aussi nécessaire au savant que l'étude de la basse continue au musicien. Car la philosophie est la contre-basse des sciences!

De plus, si l'on considère l'histoire de la philosophie dans son

ensemble, on aperçoit très clairement une certaine évolution, un certain progrès semblable à celui que réalise la marche de nos propres idées lorsque, dans une recherche, nous rejetons une hypothèse après l'autre, que, par là même, nous éclaircissons l'objet de plus en plus et que nous finissons par juger d'une façon positive comment il en va de la chose ou, tout au moins, ce que l'on pourrait en savoir. Nous voyons de la sorte aussi, dans l'histoire de la philosophie, l'humanité acquérir la conscience, la connaissance d'elle-même, profiter des leçons que ses égarements lui fournissent, exercer et augmenter ses forces par des efforts inutiles. Chacun apprend de ses devanciers, même quand il les abandonne; il en apprend, tout au moins, d'une façon négative; souvent aussi d'une façon positive, en conservant ce qui lui est donné de la sorte, en lui faisant subir, le plus souvent, des transformations et des perfectionnements.

Grâce à un tel procédé, ces données prennent alors maintes fois un tout autre aspect. On pourrait donc, incontestablement, reconnaître dans l'histoire de la philosophie une certaine *nécessité*, c'est-à-dire une évolution régulière et progressive, et on pourrait la discerner aussi bien, et même beaucoup mieux, que dans l'histoire universelle, quoique, dans l'un comme dans l'autre domaine, les individualités interviennent comme élément accidentel et modifient aussi profondément la marche de la philosophie que celle des événements du monde. Des arrêts et des reculs se manifestent dans l'histoire de la philosophie comme dans l'histoire universelle; des deux côtés, le Moyen Age offre un triste aspect, est une régression vers la barbarie. Mais, après le recul, la force toujours se relève comme vivifiée par le repos. On a remarqué, à chaque époque, un certain rapport entre l'esprit du temps et la philosophie, et l'on a prétendu que la philosophie était déterminée par l'esprit du temps. Mais c'est précisément l'inverse qui a lieu. La philosophie détermine l'esprit du temps et, par là même, les événements. Si au Moyen Age, la philosophie avait été autre, ni un Grégoire III, ni les croisades n'auraient pu se produire. Mais l'époque influe sur la philosophie d'une façon négative, quand elle ne permet pas aux esprits capables de se perfectionner ni de prendre la parole.

Une action positive n'est exercée sur la philosophie que par ces esprits éminents qui ont la force de porter l'humanité plus loin, plus en avant, et qui ne sortent des mains de la nature que trop rarement et trop exceptionnellement. C'est sur eux, il est vrai, qu'agissent le plus fortement leurs devanciers les plus proches, puis aussi les plus éloignés dont dépendaient ceux-ci. A vrai dire, c'est donc uniquement l'histoire de la philosophie, et non l'histoire universelle, qui agit sur les philosophes. Seulement, par là même qu'elle influe sur l'homme, elle lui procure la possibilité de développer, de perfectionner son individualité et d'en faire usage non pas seulement pour lui-même, mais encore pour autrui.

Si donc, d'après ce que je viens de dire, nous admettons une certaine évolution nécessaire, un certain progrès dans l'histoire de la philosophie, nous devons également reconnaître ses erreurs et ses fautes comme étant, à certains égards, nécessaires. Nous devons les regarder comme les égarements de jeunesse dans la vie d'un homme éminent, égarements qui ne *devaient* pas être empêchés, si l'on voulait qu'il obtint précisément de la vie elle-même cette espèce d'instruction et de connaissance de soi-même qu'il ne pouvait acquérir d'aucune autre façon, et pour laquelle il n'existait pas d'équivalent. Le livre qui remplacerait l'expérience ne sera jamais écrit. Si l'expérience nous apprend à connaître les autres et le monde, elle nous renseigne aussi sur nous-mêmes, sur nos fautes, sur nos erreurs comme telles ainsi que sur les opinions justes que la nature nous pousse à adopter avant d'autres et vers lesquelles nous nous portons spontanément. Nous pourrions encore comparer ces fautes inévitables à la variole, à d'autres maladies de ce genre qu'il faut faire, afin que le poison qui se trouvait dans le corps, en sorte. Après cela, nous ne pouvons pas bien nous figurer que l'histoire [de la philosophie] aurait pu commencer aussi bien avec Kant qu'avec Thalès. S'il existe, au contraire, dans l'histoire de la philosophie une telle *nécessité* plus ou moins nettement déterminée, on devra, pour pouvoir comprendre Kant complètement, connaître également ses prédécesseurs, d'abord les plus rapprochés : Chr. Wolf, Hume, Locke; ensuite les autres, en remontant jusqu'à Thalès.

De cette considération il résulte que rien ne saurait m'être plus agréable que de voir chacun de vous déjà familiarisé avec l'histoire de la philosophie et surtout avec les doctrines de mon prédécesseur immédiat, celui que je considère comme mon maître, — j'ai nommé Kant. En effet, ce que l'on a fait depuis Kant est, à mes yeux, dépourvu de toute valeur et de toute importance et n'a pu, par suite, exercer sur moi aucune influence. Mais, autant je vous recommande l'étude de l'histoire de la philosophie, autant je désirerais que l'histoire de la philosophie ne devienne point, comme il arrive souvent, votre *philosophie*. Car ce n'est pas là vouloir penser et rechercher, mais simplement vouloir savoir ce que d'autres ont pensé; c'est entasser cette science morte à côté d'autres mortes connaissances. Pourtant, ce cas se présente fréquemment. Celui qui, de nature, est porté à penser, doit s'étonner et regarder le fait comme un problème spécial lorsqu'il voit la manière dont la majorité des hommes poursuivent leurs études et leurs lectures. En effet, l'idée ne leur vient jamais de vouloir savoir ce qui est *vrai*; ils veulent simplement savoir *ce qu'on a dit*. Ils se donnent la peine de lire et d'écouter, sans se proposer, le moins du monde, le but dont la réalisation peut seule compenser tant d'efforts, j'entends le but de la connaissance et du jugement; ils ne cherchent point la vérité, ils n'y prennent aucun intérêt. Ils veulent simplement savoir tout ce qu'on a dit au monde, pour pouvoir *dire avec*, ou pour passer un examen, ou pour acquérir une certaine autorité. Ils ne sont point sensibles à d'autres fins. Aussi, en lisant ou en écoutant, leur jugement est complètement inactif; la mémoire seule est en jeu. Ils ne pèsent pas les arguments: ils ne font que les apprendre. Malheureusement, ainsi est la grande majorité des hommes. Aussi trouve-t-on toujours plus d'auditeurs pour l'histoire de la philosophie que pour la philosophie même. Peu de gens sont disposés à penser, tous le sont à ergoter. Bien peu de personnes comprennent le côté énigmatique de l'existence dans tout son sérieux; beaucoup, au contraire, sont portés à rechercher le seul savoir, à se renseigner sur les faits transmis par les autres, soit par simple ennui, soit par vanité, soit pour enseigner ce qu'ils ont appris en vue d'un gagne-pain.

Ils transmettent ce qui a été transmis de génération à génération, sans faire eux-mêmes usage de ce qui passe par leurs mains. Ces gens sont seulement *cultivés* et seulement *savants*. Avec toute leur instruction et tout leur savoir, au fond de leur âme, ils conservent souvent de l'univers et de l'essence de la vie la même opinion ridicule et naïve qu'ils en avaient à l'âge de quinze ans ou que peut en avoir un peuple. C'est ce qui se voit facilement quand on les interroge sérieusement et quand des paroles on en arrive aux faits. Ces savants purs, transmetteurs de ce qui a été transmis, ont cependant une utilité : celle de permettre à ce qui existe et se conserve par eux, d'arriver jusqu'à l'homme qui pense par lui-même. Celui-ci n'est toujours qu'une exception, qu'un être d'un genre particulier. De même que les commis de la poste nous mettent en rapport avec nos parents éloignés, de même ces transmetteurs établissent les rapports de cet homme spécial avec ses semblables, qui vivaient, solitaires et isolés, dans les siècles passés, et lui permettent ainsi, au moyen de leur culture, d'accentuer et de rendre plus efficace sa propre force.

Je regretterais qu'il y eût, parmi mes auditeurs, beaucoup de jeunes gens dont la capacité se bornerait à une simple réceptivité, sans autre vue qu'un emmagasinement ou une transmission ultérieure. Mais je ne saurais rien y changer. Je ne puis transformer personne et ne sais agir sur un homme qu'en me conformant aux facultés que la nature lui a données une fois pour toutes. Même le mot de faculté ne convient pas bien à la philosophie. Il se rapporte à un pouvoir, à un faire. Cette transformation peut s'accomplir lorsqu'on a à former un artiste, un ouvrier, un médecin ou un avocat. Ne doivent-ils pas apprendre à pouvoir et à faire ? Mais ici, il s'agit de donner à l'homme une représentation plus exacte et plus nette de son existence personnelle et de celle du monde qui l'entoure. Il s'agit donc moins de la faculté d'apprendre que du degré de clarté de la conscience avec lequel chacun conçoit son existence individuelle et celle du monde qui l'entoure. Sur ce degré de clarté se base l'aptitude pour la philosophie. Plus la conscience, la conception du monde est claire et lucide en l'homme, plus les énigmes de l'existence s'imposent à

lui avec force, plus il sentira vivement le besoin de recevoir quelque explication, quelque compte de la vie et de l'existence en général; moins il se contentera de ne faire que *vivre* et que repousser, dans la pauvreté de cette vie, la misère journallement répétée, jusqu'à ce qu'après bien des espérances déçues et des maux surmontés, la vie se soit écoulée sans qu'il se fût jamais donné la peine d'y réfléchir sérieusement. C'est cependant le cas de ceux dont la conscience est faible, obscure et se rapproche de l'abrutissement animal. Comme l'animal végète sans regarder autour de lui plus loin que ses besoins ne l'exigent et, partant, ne s'étonne pas de ce que le monde est là, de ce qu'il est comme il est, ainsi les hommes aux dispositions peu profondes existent sans être surpris notablement du monde. Ils trouvent tout absolument naturel; à la rigueur, un phénomène étrange vient les surprendre et les rend curieux de connaître sa cause; mais le merveilleux qui se trouve dans la totalité des phénomènes, le merveilleux de leur propre existence, ils ne s'en aperçoivent pas. Aussi sont-ils portés à se moquer de ceux qui s'en étonnent, qui y réfléchissent et qui s'occupent de recherches de l'espèce. Ils pensent qu'ils ont à faire des choses bien plus sérieuses : prendre soin d'eux-mêmes et des leurs et, à la rigueur, s'orienter plus intimement sur la connexion des phénomènes entre eux, afin d'en faire un usage utile. Mais cette sagesse de la vie, ils la partagent avec les animaux qui, eux aussi, végètent et prennent soin d'eux-mêmes et des leurs, sans s'inquiéter de l'existence et de la signification de tout ce qui les environne.

La clarté de la conscience sur laquelle repose le besoin de philosopher et l'aptitude pour la philosophie se manifestent, par conséquent, d'abord par un étonnement au sujet du monde et de l'existence, étonnement qui inquiète l'esprit et lui enlève la possibilité de végéter sans réfléchir à la vie elle-même. Déjà Platon a signalé cet étonnement comme la source de la philosophie en disant : *μάλα γὰρ φιλοσοφικόν τοῦτο τὸ πάθος, τὸ θαυμάζειν· οὐ γὰρ ἄλλη ἀρχὴ φιλοσοφίας ἢ αὐτή (admirari illud, admodum philosophica affectio est; neque ulla alia res philosophiæ principium ac fons est, Theætet., p. 76)*, de même Aristote : *διὸ γὰρ τὸ θαυμάζειν οἱ ἄνθρωποι καὶ νῦν καὶ τὸ πρῶτον ἤρξαντο φιλοσοφεῖν, Metaph., L. I, c. 2.*

On peut même dire : l'aptitude philosophique consiste à s'étonner des choses de tous les jours et à considérer, par conséquent, la généralité des apparitions comme un problème. Au contraire, les chercheurs et les investigateurs dans les sciences spéciales, ne s'étonnent que des phénomènes rares et particuliers ; c'est seulement d'eux qu'ils font leur problème. Le problème se résoud par une combinaison, c'est-à-dire qu'ils ramènent ces phénomènes à des phénomènes plus généraux ou à des faits plus connus.

Pour pouvoir dire quelle aptitude quelqu'un possède pour la philosophie, je devrais savoir comment le passé, le présent et l'avenir se présentent à ses yeux, s'ils se présentent comme fort différents ou bien comme à peu près semblables ; si sa conscience a plongé si profondément dans le courant du temps qu'elle continue à se mouvoir elle-même avec lui, ou bien si elle voit le courant du temps passer devant elle et l'observe, étonnée, comme un phénomène étrange. Pour concevoir le côté merveilleux et énigmatique du temps qui, avant tout, pousse à philosopher, il faut avoir une imagination vive, et cela pour un motif particulier. On n'en est capable que si l'on peut se représenter actuellement la scène de la vie qui se passait, il y a dix ans, avec autant de vivacité que la scène qui se passe en ce moment-ci, qui est vraiment présente maintenant. Alors naîtra l'étonnement concernant la forme de notre existence, c'est-à-dire le temps, en vertu duquel cette chose éloignée, qui avait tant de réalité, se transforme en néant. Pareillement, le passé n'est rien ; c'est là aussi le sort auquel est voué chaque moment dans lequel nous nous trouvons.

Là donc où cette clarté de la conscience et l'étonnement qui en résulte ne se trouvent pas, là, dis-je, il n'y a point d'aptitudes à la philosophie. Pour un tel individu, l'exposé en est ce qu'est la nourriture à un estomac qui n'a pas faim. Celui à qui l'on veut donner la solution de l'énigme doit connaître l'énigme, sinon cette solution est pour lui un mot vide de sens. Or, cette énigme est donnée par l'impression que le monde visible exerce sur nous, par la clarté avec laquelle il se reflète dans notre conscience. L'abstrait et ce qu'on exprime par des mots, n'ont de signification que par rapport au concret. Donc, là où cette clarté de la

conscience fait défaut, il est absolument inutile de faire de la philosophie. S'en occuper, dans ces conditions, servirait à former tout au plus des bavards, et non des philosophes. Néanmoins, même ceux qui, à raison de l'obscurité de leur conscience, n'éprouvent pas le besoin de faire de la philosophie et qui n'ont pas les aptitudes voulues pour s'en occuper, ne sont point pour cela dépourvus de toute espèce de philosophie, de tout système religieux ou autre. Car, malgré tout, ce sont des hommes et, comme tels, ils ont besoin d'une métaphysique. Mais ils se sont précisément attachés à la première opinion voulue et s'obstinent, la plupart du temps, à la garder et à la défendre parce que, s'ils l'abandonnaient, ils se verraient contraints de penser, de rechercher et d'apprendre. C'est là ce qu'ils redoutent avant tout. Aussi sont-ils bien aises d'avoir, une fois pour toutes, une conception qui leur épargne tout travail de ce genre. —

Je parlais tout à l'heure des progrès de la philosophie que l'histoire nous met sous les yeux. Puisque la philosophie suppose l'expérience en général, — et non pas une expérience spéciale, ce qui est le cas pour la physique et l'astronomie, par exemple, — on ne peut nier que peut-être, en dépit de cette évolution nécessaire dans sa marche, et grâce à une faveur particulière du destin, ou à la naissance d'esprits éminents et à leur rencontre à la même époque, les progrès de cette science auraient pu être beaucoup plus rapides, et peut-être même que la vérité — pourvu qu'on y puisse arriver — aurait été trouvée dès le commencement. Peut-être même le cas s'est-il vraiment présenté, mais dans un pays dont la civilisation a été complètement séparée de la civilisation européenne, je veux dire aux Indes. En effet, les résultats de l'exposé que je me propose de vous faire s'accordent avec la conception du monde la plus ancienne, c'est-à-dire avec celle des *Védas*. Ce qui ne veut pas dire que ce que j'enseigne s'y trouve déjà. Les *Védas*, ou plus exactement les *Upanichades*, c'est-à-dire la partie dogmatique opposée à la partie liturgique, ne se présentent pas sous une forme scientifique, n'exposent pas une doctrine quelque peu systématique. On n'y voit aucune progression, aucune évolution, aucune unité véritable. Aucune idée fondamentale n'y est énoncée. Ils nous offrent simplement, ça et

là, quelques maximes obscures, quelques représentations allégoriques, quelques mythes, etc. Le point d'union dont tout cela découle, ils ne savent l'énoncer; moins encore savent-ils appuyer leurs maximes par des arguments; ils ne savent pas même les recueillir dans un certain ordre; ils ne donnent, pour ainsi dire, que des oracles d'une sagesse profonde, mais obscurs, disséminés et sous une forme allégorique. Si l'on possède, par contre, la doctrine que j'ai à vous exposer, on pourra en déduire comme conséquences ces vieilles maximes hindoues et en reconnaître la vérité. On devra donc admettre que ce que je reconnais, moi, comme la vérité, avait déjà été reconnu comme tel par ces sages des époques primitives de la terre et énoncé à leur façon, mais que cette vérité ne leur était pas apparue dans son unité. Ils ne pouvaient donc exprimer leurs connaissances qu'au moyen de ces maximes détachées que la conscience leur inspirait dans leurs moments les plus clairs, mais non sous forme d'un tout lié et coordonné.

Une telle connaissance était donc possible, dès le commencement, sans que la raison eût pour cela déjà acquis, par l'étude de la longue série des philosophes, l'habileté, la connaissance de soi-même ou l'expérience. Mais une connaissance revêtue d'une pareille forme n'a point d'armes contre les attaques sceptiques de toute espèce ou contre les rivaux qui exposent des doctrines différentes. Le même cas se présente exactement en astronomie. Déjà, dans l'antiquité, les Pythagoriciens enseignaient que le soleil était immobile et que la terre, avec les planètes, tournait autour de lui; un certain *Hiketas* passe pour avoir été l'auteur de cette doctrine. C'était l'expression d'une intuition immédiate. Ils étaient arrivés à la connaissance du vrai d'une façon pour ainsi dire tout instinctive. Mais en montrer les causes, prouver le système, l'appliquer, le calculer dans ses détails, voilà ce qu'ils ne savaient pas. C'est pour cela qu'ils restèrent dépourvus d'autorité et d'influence, qu'ils ne parvinrent pas à faire prévaloir leur opinion contre l'erreur dominante, telle qu'elle se manifeste dans le système de Ptolémée. La doctrine pourtant exacte des Pythagoriciens n'empêcha nullement ce dernier d'émettre sa théorie et de passer universellement pour seul véridique. Ce n'est

qu'après les expériences multiples et les enseignements accumulés pendant deux mille ans, que Copernic, Képler, Galilée pouvaient fonder sur une base solide et défendre, contre toutes les attaques, la vérité découverte par les Pythagoriciens. Et cela parce qu'ils y étaient parvenus par la méthode scientifique et qu'ils en comprenaient toute la portée.

Par conséquent, la doctrine seule que j'ai à vous exposer s'accorde très bien avec les vieilles maximes hindoues; elle se trouve, d'autre part, dans un certain rapport avec toute l'évolution de la philosophie en Occident; elle se range à la suite de son histoire et en sort, pour ainsi dire, comme une résultante.

Aussi, *l'histoire de la philosophie* est-elle la meilleure introduction à ce que j'ai à dire. Sans elle, le commencement même de notre marche, c'est-à-dire la considération du sujet, de notre moi, de notre intellect paraîtrait étrange et répugnerait aux idées de beaucoup d'entre vous. Car nombre d'esprits sont disposés et tentés de prendre le même chemin que celui parcouru par l'intellect de toute l'espèce humaine. Ce voyage commence par la réflexion sur le monde extérieur; il se termine par la réflexion sur soi-même. On commence par exprimer certaines maximes concernant l'objet, les choses du monde comme elles sont et comme elles doivent être en elles-mêmes. Ce procédé s'appelle le *dogmatisme*. Ensuite surgissent des gens qui doutent, qui nient qu'il en soit comme on le dit, qui nient qu'on en puisse savoir quelque chose : c'est le *scepticisme*. Ce n'est que bien tard, avec Kant, qu'apparaît le *criticisme*, qui entend comme juge suprême les deux écoles, qui les concilie, qui pèse leurs prétentions, qui se livre à une enquête concernant non pas les *choses*, mais l'*intelligence*, la *raison* en général, et qui indique, par conséquent, à quel degré on peut savoir des choses ce qu'elles sont en elles-mêmes, et quelle limite l'intuition, comme telle, qui en est la forme essentielle, vient à établir là.

Or, cette marche naturelle, nous la trouvons précisément dans la philosophie occidentale. Celle-ci, nous devons la distinguer complètement de la philosophie orientale de l'Hindoustan qui, elle, prit tout de suite, dès le commencement, un essor beaucoup plus hardi. L'homme y remarque d'abord tout, sauf soi-même;

il ne se voit pas lui-même, et toute son attention se concentre sur les choses extérieures; il ne se regarde lui-même que comme un petit anneau dans l'enchaînement de ces choses, et non pas comme une condition essentielle de l'existence, du monde extérieur, alors qu'il l'est en réalité. Aussi les philosophes *ioniens*, par lesquels on a l'habitude de commencer l'histoire de la philosophie occidentale, ne cherchaient-ils pas tant à expliquer la nature en général d'après son existence que la nature positivement donnée d'après sa constitution. Ils recherchaient, par conséquent, une marche fondamentale qui aurait existé avant toutes choses et par les changements, les transformations de laquelle tout serait devenu. La première philosophie était donc, à vrai dire, de la science naturelle. *Thalès*, l'ancêtre de toute la philosophie occidentale, prend l'eau pour cette matière primitive de laquelle tout se forme et se développe (1). [Ce que nous savons de la doctrine de Thalès est bien minime]; nous en savons encore moins de son élève Anaximandre : il prend pour l'origine des choses *ἄπειρον*, l'infini. Peut-être n'entend-il par là que la matière comme telle, sans aucune forme ni qualité. Anaximène considère l'air comme l'élément premier, ce qui est peut-être très exact : l'astronomie moderne a rendu vraisemblable l'hypothèse que chaque corps céleste a existé primitivement à l'état d'aggrégat vaporeux, de nébuleux, qu'il a passé ensuite à l'état liquide et enfin à l'état solide. Mais ces philosophes ioniens considéraient cette matière, qu'ils prenaient pour point de départ, nullement comme quelque chose d'inanimé (ainsi que Démocrite le fit plus tard), mais ils reconnaissaient que des forces lui étaient inhérentes et que, seules, les manifestations de ces forces produisaient l'activité. Ils reconnurent ces forces comme distinctes de la matière, comme quelque chose d'intelligent. Ils en arrivèrent ainsi

(1) Ces philosophes ne demandaient donc pas comment une nature serait possible en général, — c'est cette question fondamentale que Kant posa deux mille cinq cents ans plus tard; — mais ils demandaient uniquement comment la nature, telle qu'elle se trouve être, pouvait prendre naissance. Donc, après deux milliers d'années et demi, Kant demanda l'explication de ce que les premiers philosophes avaient admis comme n'ayant nullement besoin d'une explication, comme se comprenant par soi-même.

à parler d'une *âme du monde*. Cette opinion prévalait chez Anaxagore qui succéda à Anaximène et fit connaître, à Athènes, la philosophie ionienne. L'âme inhérente au monde, l'esprit qui agit en toutes choses, $\delta \nu\omicron\upsilon\varsigma$, est pour lui l'origine première des choses, le principe créateur. Aussi Anaxagore est-il considéré comme le premier théiste. Le surnom de $\nu\omicron\upsilon\varsigma$ lui fut peut-être appliqué comme sobriquet, parce qu'il introduisit dans la philosophie, qui se confondait à cette époque avec la physique, un principe hypothétique et indémontrable.

Cependant, avec son élève Archélaos, nous voyons la philosophie abandonner tout à coup la voie de l'examen de la nature. Ce changement provient uniquement de l'individualité de Socrate. Celui-ci avait un penchant particulier pour les considérations morales. Il faut dire que celles-ci sont un objet de considération bien plus intéressant et plus digne que les forces aveugles de la nature. Mais la philosophie est un tout, comme l'univers, et, de même qu'on ne comprendra et qu'on ne pénétrera pas l'objet dans sa totalité si l'on néglige le sujet, à la façon des Ioniens, de même on ne pourra comprendre complètement le sujet, la volonté et l'intelligence de l'homme qui dirige la volonté, si l'on néglige l'objet, c'est-à-dire la totalité et l'essence même du monde.

Nous avons bon nombre de renseignements sur la vie de Socrate, mais nous ne savons que très peu de choses sur ses opinions et sur ses doctrines. De sa vie exemplaire, de la grande estime dont il jouissait auprès des plus nobles esprits de son temps, du fait que des philosophes éminents sortirent de son école et le reconnurent tous, quelque différentes que fussent leurs doctrines, pour leur maître, de tout cela nous pouvons conclure à l'excellence de ses doctrines, qu'à vrai dire nous ne connaissons pas. Xénophon nous le montre si terre à terre, si peu profond qu'il n'a pu être tel, sans quoi il n'aurait pas fourni à Aristophane le sujet de ses *Nuées*. Platon, lui, le décrit avec un peu trop de fantaisie et ne se sert en somme que de son masque pour enseigner lui-même. Mais ce qui, toutefois, paraît absolument certain, c'est que la philosophie de Socrate a été une simple *morale*.

Or, en même temps que *Thalès*, vivait un philosophe qui fut, à

ce qu'il semble, bien plus grand que celui-ci : c'était *Pythagore*. On pourrait faire remonter l'origine de la philosophie occidentale aussi bien à Pythagore qu'à Thalès. Car bien que des témoignages incertains nous le montrent, au cours de ses voyages, visitant Thalès et profitant de ses enseignements, l'influence exercée par ce penseur sur son éducation et la culture générale de son esprit n'a pu être cependant que très insignifiante, puisque nous le voyons parcourir tout l'Orient pour apprendre de tous. Par conséquent, c'est un disciple que bien des maîtres disputeraient à Thalès. Au reste, ce qu'il doit à Thalès, serait plutôt du domaine de l'astronomie que de celui de la philosophie. Lui-même se met à un point de vue bien plus élevé que Thalès ; il n'est pas comme lui presque exclusivement physicien hypothétisant et astronome, mais il est *philosophe* dans le sens complet et large du mot. Ce terme, comme vous savez, lui doit son origine. Sa philosophie était, au fond, de la métaphysique combinée à de la morale. En outre, son savoir comprenait à la fois une mathématique assez parfaite et toutes les connaissances réelles que l'on pût, à son époque, ramasser péniblement sur la vaste terre. Il semble avoir possédé à la fois l'esprit encyclopédique et investigateur d'Aristote et la profondeur de Platon. Comme vous le savez, il fonda son école dans la Grande-Grèce. Il y fonda en quelque sorte son état. De même qu'il était de la sorte séparé de Thalès par une grande distance, de même sa doctrine est, dans son ensemble, complètement indépendante de celle de Thalès. Elle en est aussi indépendante que celle-ci l'était des premiers commencements de la philosophie, c'est-à-dire des théogonies composées par les poètes philosophes d'autrefois.

Il est éternellement regrettable que deux hommes aussi grands que Pythagore et Socrate n'aient jamais rien mis par écrit. Il est même difficile à comprendre que des esprits qui dépassaient de si loin la mesure habituelle des hommes, aient pu se contenter d'agir uniquement sur leurs contemporains, sans chercher à exercer leur influence sur la postérité, ou bien crurent qu'ils avaient suffisamment assuré la propagation de leur doctrine en formant des élèves nourris de leurs leçons orales. Quant à Pythagore, il est presque absolument certain qu'il n'a rien écrit, que sa

doctrine était tenue secrète comme un mystère et que les initiés prêtaient serment de ne pas la divulguer. Pythagore faisait cependant au peuple des conférences publiques sur des questions de morale. Les élèves proprement dits devaient, durant cinq années consécutives, subir des épreuves variées. Un nombre bien limité d'entre eux les passait de façon à être admis aux leçons nues et dévoilées de Pythagore (*intra velum*); les autres ne recevaient ces doctrines que voilées par des symboles. Pythagore avait sans doute reconnu que la plupart des hommes sont incapables à saisir des vérités qui se sont révélées aux penseurs les plus profonds du genre humain; que, par conséquent, ou ils comprennent mal et faussent les doctrines, ou bien les haïssent et les persécutent, précisément parce qu'ils ne les comprennent pas et que, par là, ils croient leur superstition mise en péril. Aussi voulut-il, au moyen d'épreuves nombreuses dont la première était physiognomique, trier les plus capables de ceux qui venaient l'écouter, et leur communiquer, à eux seuls, ce qu'il savait de mieux. Cette élite devait, après sa mort, propager sa doctrine et la communiquer à des gens triés de la même manière. C'est ainsi qu'elle devait vivre toujours dans l'esprit des plus nobles. Le résultat démontra que c'était chose impossible. La doctrine s'éteignit avec ses disciples les plus proches. Quelques-uns de ceux-ci, lorsque la secte était déjà complètement dispersée et en butte aux persécutions, ont mis par écrit, dit-on, certains points de doctrine dans le but de conserver les débris de cette sagesse. De ces fragments, quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous par l'intermédiaire des néo-platoniciens Jamblique, Porphyre, Plotin, Proclus, par celui de Plutarque, d'Aristote, de Stobée. Mais tous ces débris sont extrêmement incohérents et d'une authenticité douteuse. Mieux eut valu que Pythagore eût procédé comme Héraclite, qui, lui, déposa son livre dans le temple d'Artémis, à Ephèse, pour qu'il y attendit, au cours des siècles, un lecteur capable de vraiment le comprendre.

J'ai dit tout à l'heure qu'on peut faire remonter l'origine de la philosophie occidentale aussi bien à Pythagore qu'à Thalès. Cependant, on pourrait y objecter qu'en somme, le problème se pose de savoir si la doctrine de Pythagore n'est pas une

plante tout étrangère à l'Occident et, au fond, elle ne fait pas partie de la philosophie orientale. Car, au cours de ses voyages qui, à ce qu'on rapporte, durèrent plus de trente ans, Pythagore n'a pas seulement séjourné en Égypte, mais aussi à Babylone et, à ce qu'il me semble, aux Indes. C'est là qu'il paraît avoir été chercher le fondement de sa doctrine. De ces fragments, il ressort à l'évidence que la doctrine de Pythagore s'accorde, dans son essence, avec celle qui est née aux Indes et qui y existe encore (1). Car, comme doctrine de Pythagore, nous trouvons le dogme de la métempsychose qui était resté jusqu'alors complètement étranger à l'Europe et, par voie de conséquence, l'abstention de nourriture animale. On nous dit même que le dogme de la métempsychose a fait partie des doctrines esotériques et que le vrai sens qui y était caché ne se révélait qu'aux disciples esotériques seuls. Or, il en est exactement de même aux Indes; la foi populaire croit à la métempsychose. A sa place, les Védas enseignent le *Tatou-mès*, dont vous retrouverez le contenu essentiel plus loin, dans la philosophie que j'aurai à vous exposer.

Les leçons symboliques que Pythagore a tirées des nombres, les rapports qu'il a établis entre ces nombres et la musique à laquelle il a, le premier, donné une base arithmétique, tout cela reste complètement obscur. Au reste, l'examen des prétendues doctrines de Pythagore qui ont subsisté n'appartient point à ces considérations historiques toutes générales. Dans ses préceptes moraux, nous reconnaissons une méthode pour élever l'esprit au dessus du monde matériel et pour transformer la vie, en quelque sorte, en un voyage transfiguré et contemplatif, à la façon des Hindous, mais pas aussi austère ni aussi ascétique.

Quant à sa métaphysique, il paraît certain que sa doctrine, comme celle de tous les philosophes anciens, doit être rangée dans ce qu'on appelle panthéisme. Il admet une âme du monde, un principe qui se manifeste dans tous les êtres du monde et

(1) Cependant, d'après des recherches plus récentes que les Anglais ont faites à Calicut, la vieille religion égyptienne et la caste de prêtres dominante en Égypte sont, sans aucun doute, venues de l'Hindoustan, à une époque très reculée. Il ne faut donc pas nécessairement que Pythagore soit allé lui-même jusqu'aux Indes.

qu'il appelle, d'après ce qu'on rapporte, θεός. Cependant, à l'endroit principal que Justin le Martyre nous a conservé en dialecte dorien, Pythagore proteste expressément contre l'opinion qui considère ce θεός comme étant en dehors du monde; c'est plutôt le principe vital interne du monde qu'il veut désigner par là.

De l'école pythagoricienne est sorti plus tard Empédocle d'Agrigente, en Sicile. L'origine pythagoricienne de sa philosophie se manifeste dans sa doctrine de la métempsychose, dans celle du même être existant et vivant en toute chose, ainsi que dans l'interdiction d'aliments animaux. Mais, en outre, Empédocle a enseigné clairement un système d'émanation, une chute d'une existence meilleure dans l'existence présente. De cette dernière, l'âme, après avoir été purifiée par des souffrances et des peines, retourne à l'existence meilleure.

Nous voyons Empédocle philosopher non pas seulement d'une façon objective comme les philosophes antérieurs, mais prendre aussi le chemin subjectif et faire des recherches sur l'origine de la connaissance, distinguer la connaissance empirique de la connaissance rationaliste, se demander à laquelle des deux on peut se fier. Il se décide en faveur de la raison et non pas des sens. On peut se demander s'il a été le premier à prendre ce chemin ou bien s'il a suivi l'exemple d'Anaxagore qui vécut à peu près vers la même époque et qui opposait τοῖς νοουμένοις τὰ φαινόμενα. Cependant, cette distinction le conduisit à admettre, dans l'homme, une âme sensible et une âme rationnelle (*anima sensitiva et rationalis*), à considérer l'une comme faisant partie de l'âme éternelle du monde, l'autre comme participant de la matière et à introduire par là le dualisme entre l'esprit et la matière. Ces deux âmes et ce dualisme se retrouvent encore chez Descartes. Pour celui-ci, l'âme rationnelle, composée d'idées abstraites et de résolutions réfléchies, est spirituelle et éternelle. La partie intuitive et sensuelle, au contraire, est de l'être, de la matière, quelque chose de mécanique; Descartes y compte également les animaux! Il semble que cette distinction de deux âmes et ce dualisme n'aient jamais été complètement discrédités depuis Empédocle jusqu'à Descartes. Ce n'est que depuis Kant qu'elle a perdu

toute valeur. Quant à la nature, Empédocle la construit de l'amour et de la haine, c'est-à-dire d'une recherche et d'une fuite, d'une force attractive et d'une force répulsive.

De l'école pythagoricienne est issue également l'école éléatique, fondée par Xénophane. Mais elle présente déjà un caractère tout personnel. Elle tient grand compte du côté subjectif et discute, avec subtilité, sur la raison et les sens en tant que sources de la connaissance véritable. Mais elle est entièrement favorable à la raison. Aussi part-elle de concepts et en déduit-elle des conclusions qui sont en opposition directe avec l'expérience, par exemple, l'impossibilité du mouvement. Elle reste donc fidèle à la connaissance abstraite, le νοούμενον, et rejette la connaissance due aux sens, φανόμενον. On a, dans les derniers temps, attiré de nouveau fortement l'attention sur les Éléates, parce qu'ils ont quelque chose de commun avec le Spinozisme qui, lui aussi, n'est venu en honneurs que de nos jours. D'ailleurs, les philosophes éléatiques Xénophane, Parménide, Zénon, Éléate, Melissos furent des penseurs très profonds, comme l'attestent les quelques fragments que nous avons conservés d'eux.

Mais je ne puis poursuivre l'exposé des opinions des anciens philosophes, puisque j'enseignerais alors au lieu de philosophie l'histoire de la philosophie. Car, comme nous arrivons à des philosophes dont nous possédons les écrits, je devrais entrer, à présent, dans plus de détails. — Les Éléates eurent de l'influence sur Socrate. En lui, les deux rameaux de la philosophie ancienne, le rameau ionien et le rameau italique, s'unissent, et cette jonction contribue à former cet homme merveilleux dont partent ensuite les sectes les plus diverses : Platon avec toute l'Académie et, par son intermédiaire, Aristote ; encore directement Aristippe l'hédonicien, Euclide le Mégarien (qui fonda l'école de discussion, l'école éristique), Antisthène le cynique et Zénon le stoïcien.

Si jamais vous trouvez le loisir d'acquérir une connaissance plus intime des écrits qui nous restent de ces penseurs de l'antiquité — c'est une étude fort belle et d'une influence extrêmement bienfaisante sur la culture de l'esprit, parce qu'on ne trouve, pour ainsi dire, dans les systèmes de la philosophie ancienne que des évolutions naturelles de la pensée humaine, des directions

exclusives qu'il fallait nécessairement, une fois, mener jusqu'au bout avec conséquence, afin qu'on vit ce qui en résulterait. Ainsi le sensualisme, le stoïcisme, le cynisme, plus tard le scepticisme. Mais sur la voie de la théorie, ce sont, avant tout, deux esprits puissants qui se dressent l'un en face de l'autre et que l'on doit considérer comme les représentants des deux grandes et importantes directions opposées que l'esprit spéculatif a prises : Platon et Aristote. Vous ne sauriez comprendre que plus tard et à l'aide de mon exposé le point qui marque de la façon la plus tranchée leur contraste. Aristote recherche la connaissance en prenant uniquement la thèse de la causalité comme fil conducteur. Platon, au contraire, abandonne cette voie pour prendre celle de l'idée qui est absolument opposée à l'autre. Vous comprendrez ceci mieux, si je dis : Platon suivait plutôt la méthode de connaissance de laquelle les œuvres des beaux-arts de toute espèce sortent ; Aristote, par contre, fut le père proprement dit des sciences ; il les disposa, délimita leurs domaines et montra à chacune son chemin. — Dans la plupart des sciences, surtout dans toutes celles qui se basent sur l'expérience, on a, depuis lors, réalisé beaucoup de progrès ; la logique, au contraire, a été conduite déjà par Aristote à une telle perfection que, depuis, il n'y a pas eu lieu de la modifier considérablement dans son essence. Aristote aime ce qui est net, déterminé, subtil et se tient autant que possible dans le domaine de l'expérience. Platon, par contre, qui a pénétré, à vrai dire, beaucoup plus avant dans la nature des choses, ne pouvait pas trouver, pour ses réflexions, une forme scientifique, mais seulement une forme mythique, surtout pour les points capitaux. C'est précisément cette forme qui semble avoir été inaccessible à Aristote ; avec toute sa subtilité, la profondeur lui fit défaut, et il est regrettable de voir avec quels arguments triviaux il attaque le dogme capital de son grand maître, la théorie des idées. Il montra, par là même, qu'il n'en pouvait saisir le sens. Cette doctrine des idées de Platon est restée à toutes les époques, au cours des siècles jusqu'aujourd'hui, un objet de réflexion, de recherche, de doute, de vénération, de dérision pour tant de cerveaux si divers : ce qui prouve qu'elle contenait un fond, un noyau important et, en même

temps, beaucoup d'obscurités. Elle est le point capital de toute la philosophie platonicienne. Nous allons l'examiner attentivement en son lieu et place, dans la suite de nos considérations, et je démontrerai alors que sa signification propre coïncide entièrement avec la doctrine principale de Kant, la doctrine de l'idéalité, de l'espace et du temps. Mais en dépit de l'identité de ces deux doctrines principales des deux plus grands philosophes qui, probablement, aient jamais existé, la marche de leurs idées, leur exposé, leur caractère individuel sont foncièrement si différents, qu'avant moi personne n'a compris l'identité de la signification interne des deux doctrines. On cherchait, au contraire, à découvrir des rapports, des points de contact entre Platon et Kant, à des points de vue tout autres, mais on se tenait aux mots au lieu de pénétrer le sens et l'esprit. La constatation de cette identité est cependant de la plus haute importance. Car comme les deux philosophes arrivent au même but par des voies si différentes, reconnaissent et communiquent la même vérité d'une manière absolument différente, la philosophie de l'un est précisément le meilleur commentaire à la philosophie de l'autre. Quant au contraste qui se manifeste d'une façon si péremptoire et si claire entre Platon et Aristote, nous le voyons renaître ensuite, au cours du sombre Moyen Age, dans la dispute singulière entre les Réalistes et les Nominalistes.

Platon a, dans les dialogues où il parle par la bouche de Socrate, conservé la méthode de son maître, en ce sens qu'il ne veut pas conduire directement à un résultat définitif, mais qu'après avoir tourné et retourné longtemps les problèmes et les avoir considérés sous toutes les faces, après avoir employé tous les moyens qui peuvent conduire à leur solution, il abandonne au lecteur lui-même la décision selon son caractère personnel. On peut dire de Platon ce qu'après l'exemple de Kant, on applique faussement à tous les philosophes, c'est-à-dire qu'on apprend de lui moins la philosophie que l'art de philosopher. Il est le maître véritable du philosophe. C'est avec son aide que les forces philosophiques, là où elles existent, se développent le mieux. Aussi, tout philosophe passé et à venir doit-il et devra-t-il immensément beaucoup à Platon. Ses écrits sont une vraie gym-

nastique intellectuelle; toute corde philosophique de l'âme est touchée, et ce ne sont pas des dogmes imposés qui lui rendront le repos, mais la pleine liberté d'action lui est donnée et laissée. Si donc il y a parmi vous des jeunes gens qui sentent en eux des aptitudes philosophiques, je leur conseillerai de lire Platon avec assiduité. Vous n'allez point, il est vrai, rapporter tout de suite chez vous une sagesse toute faite, bonne à être emmagasinée, mais vous apprendrez à penser et, en même temps, à discuter; vous connaîtrez la dialectique. Dans tout votre esprit, vous sentirez l'effet de l'étude attentive de Platon.

Parler des autres sectes issues de l'école de Socrate (1), me conduirait trop loin. Nous exposerons la morale des Stoïciens dans nos considérations ultérieures. Après ces philosophes issus de Platon, nous ne trouvons plus de penseurs originaux. Toute la postérité devait, durant deux mille ans à peu près, se nourrir des doctrines, des opinions et des méthodes qu'il avait créées. Elle devait sans cesse, après chaque aberration, retourner à la même voie. Le monde romain devait tourner et retourner, accepter et discuter ce qu'il avait appris des Grecs. Nous voyons alors les hommes les plus éminents de l'État romain s'appeler des Péripatéticiens, Stoïciens, Académiciens, Épicuriens. Puis, à Alexandrie, la doctrine de Platon devait produire, sous le nom de Néoplatonisme, un mélange singulier de dogmes religieux et de doctrines platoniciennes. Plus tard, Platon alimente les pères de l'Église. Vient ensuite la longue nuit du Moyen Age. Aucune lumière n'y luit, si ce n'est un faible reflet de celle d'Aristote. Des autres philosophes anciens, on ne connaît que les noms, et on les prononce à peu près comme ceux des héros fabuleux de l'antiquité. Lorsqu'enfin, aux xiv^e et xv^e siècles, les sciences renaquirent, ce furent, encore une fois, ces disciples de Socrate qui arrachèrent l'humanité de l'Occident à cette barbarie profonde et à cette léthargie lamentable. Il y eut alors, aux xv^e et xvi^e siècles, des Platoniciens, des Péripatéticiens, des Stoïciens, des Épicuriens, même des Pythagoriciens, des Éléates et des philosophes

(1) Académiciens, Péripatéticiens, Mégariens, Hédoniciens, Cyniques, Stoïciens, Sceptiques, etc.

ioniens. Tant est incroyablement grande, lointaine et forte, l'influence de quelques intelligences sur l'humanité entière! Tant sont rares les penseurs vraiment originaux et les circonstances qui leur permettent d'arriver à la maturité, à la perfection, à l'influence.

Avec la venue du christianisme, la philosophie devait nécessairement, comme l'histoire du monde, adopter une forme tout autre; certes, une forme bien triste! car un dogme rigide, sanctionné par l'État, étroitement lié au gouvernement de chaque état, vint occuper le champ sur lequel la philosophie seule se meut. Toute recherche libre devait nécessairement cesser. En attendant, les pères de l'Église prenaient de la philosophie des Anciens ce qui leur convenait et ce qui pouvait servir leurs doctrines; le restant, ils le condamnaient et regardaient, avec horreur, l'aveuglement du paganisme.

Au Moyen Age proprement dit, époque où l'Église arrive à son apogée, où le clergé domine le monde, la philosophie devait, par voie de conséquence, tomber au dernier degré de l'avilissement et même, à un certain égard, c'est-à-dire en tant que libre recherche, périr complètement. A sa place et sous son nom devait se dresser sa caricature, son fantôme qui n'était qu'une forme dépourvue de substance : la scholastique. Celle-ci n'eut jamais la prétention d'être autre chose que la servante de la théologie (*profitetur philosophia se theologiæ ancillari*) et, comme telle, d'expliquer, d'éclaircir, de démontrer ses dogmes. Les croyances ecclésiastiques dominaient le monde extérieur avec une force physique telle que le moindre écart passait pour un forfait digne de mort. Et non seulement cela! mais comme toute pensée, tout acte se concentrait uniquement en elle, elle s'était, en réalité, emparée des esprits qui devaient la recevoir avec les toutes premières notions et idées dans une telle mesure qu'elle paralysait totalement la faculté de penser. Tout le monde, même le savant, regardait les choses supranaturelles enseignées par le dogme pour au moins aussi réelles que le monde extérieur qu'il voyait de ses propres yeux et ne parvenait, en fait, jamais à *remarquer* seulement que le monde était une énigme pas encore résolue. Les dogmes qu'on lui avait inculqués de bonne heure, lui étaient une

vérité réelle dont il y aurait eu folie de douter. Sous l'influence de la grande voix de la croyance qui retentissait de toutes parts, personne ne pouvait seulement prendre assez conscience pour pouvoir se demander sérieusement et sincèrement : " Qui suis-je ? Qu'est ce monde qui est venu m'entourer comme un rêve du commencement duquel je n'ai pas conscience ? „ Mais comment quelqu'un qui ne peut pas même *entendre* l'énigme pourrait-il en trouver la solution ? Il n'y avait pas non plus à songer à des recherches sur la nature, sous peine de se voir suspecté de sorcellerie ! L'histoire se taisait ; les Anciens étaient pour la plupart inaccessibles ; leur étude mettait en péril. On lisait Aristote dans des traductions arabes archimauvaises et faussées, et on le vénérait comme surhumain, précisément parce que l'on ne le comprenait guère. Néanmoins, même à cette époque, même parmi ces scholastiques, vivaient des gens d'esprit doués d'une haute intelligence. Pour faire comprendre leur sort, servons-nous d'une parabole. Figurez-vous un homme vif et animé qu'on retient, dès son enfance, prisonnier dans une tour, sans occupation ni société. Des quelques objets qui l'entourent, il se construira un monde qu'il peuplera de ses fantaisies. Ainsi, les scholastiques, enfermés dans leurs couvents, sans notions claires et précises du monde, de la nature, de l'antiquité, de l'histoire, isolés avec leur foi et leur Aristote, se construisaient une métaphysique mi-chrétienne, mi-aristotélicienne. Les seuls matériaux de construction qu'ils avaient à leur disposition étaient des concepts extrêmement abstraits, bien éloignés de toute réalité concrète : *ens, substantia, forma, materia, essentia, existentia, forma substantialis* et *forma accidentalis, causa formalis, materialis, efficiens* et *finalis, hæcceitas, quidditas, qualitas, quantitas* et ainsi de suite. Les connaissances réelles, par contre, leur faisaient absolument défaut. La foi ecclésiastique se substituait au monde réel, au monde de l'expérience. Et de même que les Anciens et nous-mêmes, aujourd'hui, nous philosophons sur le monde réel tel que l'expérience nous l'offre, de même les scholastiques philosophaient sur les croyances ecclésiastiques ; ce sont elles qu'ils expliquaient et non le monde. La preuve que toute connaissance de celui-ci leur faisait défaut, se manifeste d'une façon très naïve dans le fait qu'ils

choisissaient tous leurs exemples directement parmi les choses hyperphysiques, par exemple, *sit aliqua substantia e. c. Deus, Angelus*. Car pareilles conceptions étaient toujours plus à leur portée que le monde de l'expérience!

A l'aide de la métaphysique aristotélicienne qu'on ne comprenait pas et qu'on ne pouvait comprendre parce qu'elle était complètement mutilée, on fabriquait avec de pareils concepts abstraits, et en les développant, une philosophie, mais une philosophie qui devait être en harmonie, dans toutes ses parties, avec le dogme ecclésiastique existant, si étrangement combiné. L'esprit vif et actif prit, dans ses heures de désœuvrement, la seule matière qu'il avait : ces abstractions; il coordonnait, divisait, associait des concepts, les jetait par ci par là, en long et en large, et déployait souvent même, dans cette occupation stérile, une force, une pénétration, un talent de combiner, une profondeur admirables et qui auraient été dignes d'un sujet meilleur. On rencontre même, dans les scholastiques, quelques idées vraies et excellentes, des recherches instructives, même sur l'esprit humain. Mais le temps qu'on perd à parcourir les longs écrits de ces penseurs oisifs, est si grand qu'on trouve bien rarement le courage d'en entreprendre l'étude (1).

Lorsque donc la lumière de la littérature classique renaissante eut envoyé ses rayons dans la nuit de la scholastique, en eut dissipé les brouillards, rendu les esprits plus disposés à l'accueil de choses meilleures et porté, en même temps, à l'Église le premier coup qui allait bientôt être suivi d'un autre bien plus redoutable, je veux dire la Réforme, alors, à la fin du xvi^e siècle, surgirent enfin des hommes qui montrèrent par leurs doctrines et leur exemple que ces temps où l'humanité était tombée assez bas au point de vue intellectuel pour n'oser rien espérer de l'usage libre de ses propres forces, pour regarder même une telle espérance comme une témérité, un sacrilège et pour attendre la lumière uniquement de la révélation divine et des monuments d'une race plus noble et plus forte, — que ces temps, dis-je, pouvaient néanmoins être suivis par d'autres

(1) Voyez-en un échantillon dans les *Disputationes metaphysicæ*, de Suarez.

dans lesquels l'humanité pourrait sortir de l'état de minorité, se servir de ses propres forces et se tenir sur ses propres jambes. Déjà, *Cardanus* donna l'exemple de recherches personnelles sur la nature et de réflexions personnelles sur la vie. Mais ce fut, avant tout, *Bacon de Verulam* qui fit alors son apparition et qui réforma tout l'esprit des sciences. Au lieu de prendre le chemin sur lequel toute la scholastique et, en partie, même les anciens avaient marché, du général au particulier, de l'abstrait au concret, c'est-à-dire le chemin du syllogisme, il représenta comme le seul juste le chemin inverse, c'est-à-dire celui qui va du particulier au général, du concret à l'abstrait, du cas spécial à la règle, en un mot, le chemin de l'induction qui ne peut partir que de l'expérience. — Il n'avait pas en vue une philosophie spéculative, mais un savoir empirique, surtout les sciences naturelles. Tous les grands progrès de celles-ci, dans les deux derniers siècles, en vertu desquels notre époque regarde d'en haut comme des enfants, tous les temps antérieurs ont leur origine, leurs racines dans la réforme de Bacon. Celle-ci, il est vrai, avait été amenée par l'esprit du temps. Ce que Luther est à l'Église, Bacon l'est aux sciences naturelles. Bien qu'il ne fit pas lui-même des spéculations, que moins encore il ne créât un système, il devint, en philosophie, l'auteur indirect de l'empirisme proprement dit. L'empirisme se dessina déjà bien clairement dans son contemporain plus jeune, *Hobbes*, et apparut enfin dans sa forme achevée en *Locke*, dont le système semble être une étape nécessaire par laquelle l'esprit humain devait passer. En Angleterre, Locke règne pour ainsi dire encore maintenant. Bacon provoqua la fondation de la Société royale des sciences, à Londres, et, de même qu'il conduisit de la spéculation à l'expérimentation et qu'il éleva plutôt les sciences naturelles que la philosophie, de même c'est encore dans l'esprit de Bacon, qu'en Angleterre, on entend par *natural philosophy* la physique expérimentale et par *philosophical transactions* le moins philosophique de tous les recueils, à savoir de simples rapports d'expériences importantes.

En somme, nous pouvons distinguer, en Europe, depuis le commencement du xvii^e siècle, deux écoles différentes en philosophie, l'école anglaise et l'école franco-allemande. Bien qu'elles

exercer une influence réciproque l'une sur l'autre, elles sont, en vérité, séparées et différentes, et chacune va son chemin à elle. L'anglaise est formée par Bacon, Hobbes, Locke, Hume, dont les doctrines se trouvent dans une connexion prononcée et sont conçues dans le même esprit, bien que Hobbes, comme sceptique, représente le côté négatif. La branche franco-allemande se compose de Descartes, Mallebranche, Leibnitz et Wolf.

Entièrement indépendants de ces deux lignes, au point de vue de l'*esprit*, bien que sous l'influence de leur *forme*, deux hommes se dressent, à la fin du xvi^e et au début du xvii^e siècles, deux hommes dans lesquels résident une profondeur, une gravité, une force philosophique incontestablement plus grandes que dans tous ceux que je viens de citer : *Jord. Bruno* et *Bened. Spinoza*. Ils n'appartiennent ni à leur siècle ni à leur continent, qui récompensa l'un de la mort, l'autre de la persécution et de la honte, et auxquels ils restèrent, du reste, toujours étrangers. Leur patrie intellectuelle était l'Hindoustan. C'est là que des idées semblables aux leurs eurent et ont leur patrie. On pourrait dire par plaisanterie que ce furent des âmes de Brahmines incarnées dans des corps européens en expiation de leurs crimes. Ils n'ont fondé aucune secte et n'ont pas, à vrai dire, eu d'influence directe sur l'esprit de leur temps ni sur la marche de la philosophie. Leur époque n'était pas assez mûre pour les comprendre. Ce n'est que beaucoup plus tard, au xix^e siècle, qu'ils devaient obtenir les honneurs qui leur revenaient. Tous les deux, Bruno aussi bien que Spinoza, étaient remplis et pénétrés de l'idée que, quelque variés que soient les phénomènes du monde, il n'est pourtant qu'un *seul* être qui apparaisse en tous, qui existe par lui seul, se manifeste librement et hors duquel il n'y a rien. Aussi, dans leur philosophie, Dieu ne trouve-t-il pas de place comme créateur, mais le monde lui-même est appelé par eux *Dieu*, parce qu'il existe par lui-même. Bruno distingue très nettement l'essence interne du monde (l'âme du monde) de son apparition sensible. Il appelle celle-ci l'*ombre* (*ombra*), celle-là *simulacre* (*simulacro*). Il dit que la pluralité dans les choses ne revient pas à cette essence interne du monde, mais seulement à son apparition sensible, que cet être interne se trouve toujours en entier en toute

chose de la nature, car il est indivisible; enfin que, dans la chose en soi, la possibilité et la réalité du monde sont la même chose.

Spinoza enseigne, en somme, la même doctrine. Il vécut immédiatement après Bruno. Il est incertain, mais fort probable, qu'il l'ait connu. Il était moins savant, il connaissait surtout moins bien la littérature ancienne que Bruno, ce qui est très regrettable. Car il reste, en ce qui concerne le style, la *forme* de son exposé, totalement enchaîné par son époque, par les concepts de la scholastique, la méthode de démonstration qu'il appelle *mathématique*, le procédé et les preuves de Descartes à la philosophie duquel sa philosophie se rattache directement. Il se meut, par conséquent, à grand'peine dans cet appareil de concepts et de mots qui étaient faits pour exprimer des choses tout autres que celles qu'il avait à dire et qu'il doit combattre constamment. Bruno possédait aussi des connaissances de la *nature* qui semblent faire défaut à Spinoza. Bruno expose tout avec une vivacité italienne, en dialogues qui ont un grand mérite dramatique. Le Hollandais Spinoza se meut péniblement et gravement dans des propositions, des démonstrations, des corollaires et des scholies. Cependant, tous les deux enseignent exactement la même chose, sont pénétrés de la même vérité, du même esprit, et on ne peut dire qui des deux a pénétré le plus avant, bien que Spinoza procède avec plus de profondeur, de méthode et de détails. Il enseigne notamment que cet être unique qui existe a deux formes d'apparition : l'extension et la pensée; par là, il entend la représentation. Mais il ne voyait point que l'extension elle-même appartient à la représentation et qu'elle n'en peut donc pas être l'antithèse.

Quant à la morale, elle occupe une mauvaise place chez tous les deux. Spinoza en donne une qui est, il faut le dire, bien intentionnée, mais très mauvaise parce qu'il déduit, au moyen des sophismes les plus grossiers, les plus lourds, une morale pure de principes égoïstes. De même qu'en musique des sons faux choquent beaucoup plus qu'une voix mauvaise, de même, en philosophie, des inconséquences, des conclusions fausses offensent plus que des principes faux. Or, la morale de Spinoza réunit les deux défauts. Ses propositions personnelles sur le droit et

d'autres objets offusquent de la façon la plus vive le sentiment de tout homme pensant. Il est étrange de le voir donner à sa philosophie le titre d'*Éthique* : on se pique toujours le plus des choses pour lesquelles on a le moins de talent...

Je disais tout à l'heure que, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, la philosophie avait été en partie dogmatique, en partie sceptique. La guerre mutuelle de ces écoles s'était perpétuée à travers les siècles et s'était traduite dans les formes les plus variées. Ce fut, à la fin, Kant qui entreprit de trancher pour toujours ce conflit par un examen du sujet, des forces de la connaissance, afin de déterminer, une fois pour toutes, où l'on pourrait arriver en se servant de la voie que l'on regardait comme la seule possible.

Or, voici quelle était cette voie : on prenait le monde extérieur, les objets pour des choses existantes en elles-mêmes et parfaitement réelles, et, malgré cette supposition, on voulait, en se basant sur des principes qu'on admettait comme certains avant toute expérience, décider comment, une fois pour toutes, de telles choses devraient être constituées. C'est ce qu'on appelait de l'*ontologie*. Kant montra que, précisément parce qu'avant toute expérience on peut se prononcer sur leur nature, ce ne sont pas des *choses en soi*, mais des phénomènes sensibles. Et, précisément *parce que* nous ne connaissons avant toute expérience, c'est-à-dire *a priori*, que les grandes généralités de la nature des choses qui composent le monde existant, ces choses ne sont que des phénomènes sensibles, non pas des choses en soi ; non pas, telles qu'elles apparaissent, des êtres existants pour soi. Cette vérité et la distinction entre chose et phénomène qui s'en dégage, est le noyau de toute la philosophie kantienne ; la reconnaissance en constitue l'esprit.

Mais Kant a ramené, à cette occasion, la philosophie du monde extérieur au monde intérieur avec tant de force, a répandu une lumière si vive sur le sujet de toute connaissance, a démontré si clairement la grande importance du sujet dans ses rapports avec tout objet possible qu'une voie, qu'une sphère toute nouvelle, inconnue jusqu'alors, s'est ouverte à la philosophie. Oui, Kant lui-même ne la reconnaissait pas encore parce que ses forces,

quelque extraordinaires qu'elles fussent, voyaient leur mesure remplie par ce qu'il avait réalisé. Comme il ne pouvait pas redevenir jeune ni prendre un élan nouveau, il a, à la vérité, fait avancer l'humanité d'un grand pas, mais jusqu'à un point où elle ne pouvait s'arrêter, pas même durant quelques années seulement, mais où elle sentit immédiatement le besoin de poursuivre sa route. Elle se confia alors à la direction des premiers venus qui offraient leurs services, les proclama des prophètes éminents, mais se hâta bien entendu de mettre une sourdine à ses exclamations. Alors aussi, on vit une période singulière remplie de ces productions innombrables, de ces apparitions éphémères, en partie monstrueuses, qui forment l'histoire de la philosophie de ces derniers trente ans. Tout cela prouve que Kant ne réalisa pas ce qu'il croyait avoir réalisé, une décision définitive et dernière de toutes les discussions métaphysiques, et enfin un point d'arrêt de la philosophie. Bien au contraire. Il ouvrit une carrière nouvelle si séduisante, si attrayante que des hommes innombrables y entraient sans qu'aucun d'eux réussit à la parcourir avec un succès durable et un profit visible.

Vous pouvez conclure déjà, de ce que je viens de dire, combien importants doivent être les écrits de Kant, combien riche leur contenu. Aussi dois-je en recommander l'étude à chacun. Celui qui la poursuit sérieusement et qui est capable d'y pénétrer, acquerra, comme je vous le disais déjà précédemment, une vue tout autre du monde, verra les choses sous un autre jour, aura une conscience plus claire de lui-même et des choses, s'apercevra que le phénomène sensible n'est pas la chose en soi.

Comme dans ce que j'aurai à vous exposer, je pars de Kant, celui qui en a étudié la philosophie me comprendra beaucoup plus facilement et plus complètement. Cependant, je ne dois pas, dans mon exposé, pouvoir présumer la connaissance de la philosophie kantienne; j'y réunirai plutôt ses doctrines principales en les exposant en détail. J'ai trouvé que bien des doctrines de Kant sont inexactes, ce que j'ai démontré dans une critique de sa philosophie. Les doctrines principales que j'ai conservées sont précisément les plus simples, dont l'exposition n'exige pas beaucoup de détails; aussi les pourrai-je insérer d'autant plus facilement.

Cependant, celui qui a, par l'étude des écrits mêmes de Kant, reçu directement l'influence toute spéciale, incroyablement bien-faisante de son esprit extraordinaire, aura beaucoup gagné. D'autre part, pour comprendre Kant dans sa *totalité*, il est très utile et même nécessaire de connaître ses devanciers : d'un côté, Leibnitz et Wolf; de l'autre, Locke et Hume. Seulement, lorsque Kant nous aura mis à un point de vue plus élevé et que, armés de supériorité, nous retournons alors à ces doctrines du siècle passé, nous verrons où elles sont vraiment en défaut, nous nous étonnerons que les penseurs aient pu négliger des choses aussi grandes, des différences aussi tranchées et, tout en apprenant d'eux où cette négligence, ces faux pas conduisent, nous comprendrons Kant lui-même beaucoup mieux qu'avant, et nous reconnaitrons en même temps la grandeur de son mérite dans sa totalité. Or, l'étude de l'histoire de la philosophie procure, sur tous les points, un profit tout semblable. C'est une histoire d'erreurs, mais qui sont partout mêlées de vérités; et ces vérités, on apprend à les connaître mieux et plus complètement après qu'on s'est habitué à les séparer, à les discerner des erreurs si différentes auxquelles elles étaient, à diverses époques, étroitement liées.

Je ne puis malheureusement pas passer en revue, avec vous, l'histoire de la philosophie. Durant les heures consacrées à nos réunions, je dois m'efforcer non pas de vous communiquer mes études, mais les résultats de mes études et de mes réflexions. Ce que je puis faire de mieux, c'est de vous placer au point de vue où je me trouve moi-même. Mais je ne puis vous montrer tout ce qui devait précéder avant qu'il fût vraiment possible d'y arriver. Cependant, en plusieurs occasions, je profiterai du moment pour vous expliquer quelques philosophèmes de systèmes célèbres, lorsque nous nous trouverons à un point de vue d'où ils deviendront particulièrement clairs en ce qui concerne tant le vrai qu'ils contiennent que l'origine et la solution de l'erreur qu'ils renferment.

La Philosophie pénale de G. Tarde ⁽¹⁾

PAR

ALBERT FRANÇOIS

Étudiant en Droit.

La criminologie contemporaine est en pleine voie d'évolution. Pour tenir ses élèves au courant de ce mouvement scientifique, M. Prins a instauré, au cours de Droit pénal, une série d'études sur les criminologistes les plus marquants. Les étudiants font chacun une communication sur une œuvre importante et c'est ainsi que je fus chargé de rendre compte de la « Philosophie pénale » de M. G. Tarde.

Les travaux du Séminaire de Philosophie (2), sous la direction de M. R. Berthelot, m'ayant permis de me faire une idée synthétique des théories de M. G. Tarde, il m'a paru intéressant de montrer que l'œuvre criminologique du célèbre professeur au

(1) Bibliographie : Les œuvres de M. G. TARDE et plus spécialement : *La Philosophie pénale*, in-8°, 5^e édition. Paris, Masson, 1900. — *La Criminalité comparée*, in-12, 4^e édition. Paris, Alcan, 1893. — *Les Transformations du Droit*, in-12, 3^e édition Paris, Alcan, 1900. — *Les Lois sociales*, in-12. Paris, Alcan, 1898. — *Art. Imitation*, dans la « Grande Encyclopédie », T. 20.

R. BERTHELOT : *Les Transformations du Droit, par M. G. Tarde*; Revue de métaphysique et de morale, 1893, pp. 507 et 573 ; 1894, p. 93.

LEVY-BRUHL : Compte rendu de la *Philosophie pénale*; Revue philosophique, 1890, pp. 654 et 669.

DICK-MAY : *L'Œuvre sociologique de M. G. Tarde*; Revue encyclopédique, 1899, p. 1026 et ss.

(2) Entre autres, une conférence de M. Fritz Defays. sur les « Lois de l'Imitation » et la « Logique sociale », en 1898.

Collège de France n'est qu'une application de ses idées générales au domaine spécial de la science pénale.

Cette application amène M. Tarde à une foule de considérations intéressantes qu'il serait d'ailleurs assez difficile de résumer. J'aurais pu en extraire quelques-unes et les exposer spécialement pour donner, par exemple, l'avis de M. Tarde sur les problèmes de l'origine et de l'évolution historique du droit pénal, sur les questions de l'extradition, de la prescription, de la responsabilité civile, etc., etc... Mais les conclusions auxquelles il arrive, les réformes législatives ou pénitentiaires qu'il préconise sont généralement les mêmes que celles défendues par M. Prins dans son Manuel (1). M. Tarde lui-même reconnaît dans une note (p. 519) qu'il s'associe " aux réflexions d'une parfaite justesse, comme à la plupart des conclusions pratiques qui sont dictées à M. Prins par sa haute expérience „. — Il m'a donc paru plus intéressant et plus original de tâcher de rester dans le domaine spécialement philosophique et de dépasser même la philosophie pénale pour montrer comment cette philosophie pénale est une simple application de la sociologie générale de M. Tarde et de la métaphysique qu'il a conçue en élargissant sa théorie sociologique.

* * *

La société, pour M. Tarde, se compose d'éléments entre lesquels existent certaines *différences* et certaines *ressemblances*. L'âme des individus composant cette société se résout essentiellement en *désirs* et *croyances*. La croyance et le désir (produisant par combinaison le jugement et la volonté) sont les " seules grandeurs internes dont les variations continues, les degrés homogènes, suggèrent naturellement l'emploi du calcul, quoiqu'elles échappent à l'application des instruments physiques de mesure „. Ce sont des phénomènes quantitatifs et ils englobent même le phénomène qualitatif qui semble le plus élémentaire, les sensations. En effet, celles-ci n'existent que grâce à l'attention qui peut se réduire à un *désir d'accroissement de la croyance actuelle*. " Avec la *croyance* et le *désir*, puis les sensations, on peut tout

(1) *Science pénale et Droit positif*. Bruxelles, Bruylant, 1899.

faire psychologiquement, dit Tarde, comme extérieurement, avec ces trois termes non moins distincts et intelligibles, l'espace, le temps, les matières. » Cette théorie du désir et de la croyance est essentielle pour la construction de la thèse de M. Tarde sur la responsabilité. En résumé, la société se compose essentiellement de croyances et de désirs s'opposant ou se ressemblant.

Les rapports existant dans l'individu ou dans la société, entre les croyances et les désirs, sont des rapports de dépendance ou d'indépendance, les rapports de dépendance se subdivisant en rapports de contradiction ou opposition et d'harmonie, les rapports d'harmonie en rapports d'adaptation, de convergence et de subordination (1).

Les ressemblances sociales, tout comme celles qui chez l'individu produisent l'habitude, se constituent par répétition d'une initiative. Cette répétition sociale est ce que M. Tarde appelle l'*imitation* (2). Elle est régie par des lois découlant d'un principe général que M. Tarde formule ainsi : « Tout exemple tend, une fois lancé dans un certain groupe social, à s'y propager suivant une progression géométrique, si ce groupe reste homogène. » Les initiatives sont pour M. Tarde des résultats de la combinaison de courants imitatifs; elles constituent ce qu'il appelle des *inventions*. La vie sociale se résume donc pour lui en inventions et imitations de ces inventions.

Cette activité des sociétés humaines est soumise à une loi générale d'après laquelle les croyances et les tendances s'harmonisent. De même pour les ressemblances, qui chez l'individu constituent les habitudes, le nombre croissant d'imitations crée une plus grande homogénéité, quoique l'originalité augmente par l'introduction d'éléments nouveaux. Cette *harmonisation*, individuelle ou sociale, est donc une conséquence naturelle de la loi d'imitation.

De cette théorie de la société, on peut, en concevant le monde

(1) TARDE : *Logique sociale*.

(2) Il faut bien remarquer le sens technique donné par M. Tarde au mot *imitation*. Beaucoup de critiques portent à faux par suite d'une compréhension erronée de ce terme.

comme une vaste société, induire une métaphysique complète. Pour M. Tarde, le monde est une réunion de " monades ", d'esprits, d'éléments primitifs, auxquels il applique par généralisation ses lois sociales. Cette conception de l'univers, dont on retrouve l'origine chez Leibnitz, est une pure hypothèse; mais M. Tarde y applique très logiquement les lois sociales en leur donnant une portée universelle. " A la conception courante de l'Univers comme formé d'une poussière infinie d'éléments tous semblables au fond, d'où la diversité aurait jailli on ne sait comment, je me permets d'opposer ma conception particulière qui le représente comme la réalisation d'une multitude de virtualités élémentaires, chacune caractérisée et ambitieuse, portant en soi son univers distinct, son univers à soi et en rêve (1).

Donc, l'univers se compose de monades *hétérogènes* et non d'atomes homogènes. Entre ces monades, il y a aussi des *différences* et des *ressemblances*, et toute l'homogénéité que l'on trouve dans le monde est due à des *répétitions* concentriques, produisant de mêmes combinaisons. Les rapports entre les monades peuvent se diviser en rapports d'indépendance, d'opposition et d'adaptation (2), ceux-ci se subdivisant en rapports d'harmonie et de subordination. On peut aussi distinguer entre eux des rapports d'hétérogénéité (dans la société, par l'invention) ou d'homogénéité, celle-ci se produisant par la répétition qui, dans la société, prend la forme de l'imitation (3).

La forme universelle du mouvement, dit M. Tarde, c'est l'*ondulation*. Or, " qu'il s'agisse de systèmes solaires, de groupements moléculaires, d'agrégats cellulaires ou d'associations animales ou humaines, une *similitude* plus ou moins précise des êtres et des phénomènes rapprochés, thème nécessaire de leurs variations, est la première condition et le commencement de l'harmonie. Cette analogie de formes et de mouvements, d'organes et de fonctions, d'idées et d'actions, n'est point tout l'ordre assurément, mais elle est l'ordre élémentaire. Ces choses semblables sont-elles nées

(1) *Lois sociales*, p. 193.

(2) A rapprocher des trois « moments » de Hegel : Thèse, antithèse et synthèse.

(3) A rapprocher de la distinction de Spencer entre différenciation et intégration.

telles indépendamment les unes des autres? C'est infiniment peu probable. » Au contraire, M. Tarde soutient que, « directement ou indirectement, toute similitude naît d'une répétition. Par suite, si la similitude est l'ordre élémentaire, la répétition en tout genre de faits est la coordination, l'adaptation élémentaire, point de départ d'harmonisations plus élevées et plus fortes ».

La répétition universelle, d'après ses modes d'expression, se divise en trois catégories : 1^o Répétition vibratoire, par exemple dans les atomes d'un même corps, dans l'éther par le passage d'un rayon sonore ou lumineux : c'est l'*ondulation* proprement dite; 2^o répétition héréditaire, la *génération*, créant des parentés de cellules ou d'espèces (1); 3^o enfin, répétition sociale ou *imitation*, sous toutes ses formes, imitation-coutume, imitation-mode, imitation-sympathie, imitation-obéissance, etc.

L'homogénéité que l'on observe dans le monde et sur laquelle repose toute science n'est donc pas primitive : ce n'est qu'une résultante de la propagation par répétition des variations individuelles. Et dans l'univers comme dans la société, cette propagation est soumise à une loi générale : la répétition tend à des harmonies plus vastes et plus parfaites, à des similitudes, mais crée aussi des individualités originales plus nombreuses.

Les lois sociales ne sont ainsi, en résumé, que l'aboutissant des lois générales du monde.

Pour en revenir au point de vue sociologique qui est essentiel chez M. Tarde, on peut dire, pour déterminer sa position dans la sociologie contemporaine, que sa conception est une sociologie pure, générale, formelle, psychologique (2).

C'est une sociologie *pure*, car M. Tarde s'oppose à la sociologie biologique pour s'en tenir au domaine purement social.

C'est une sociologie *générale*, en ce sens qu'il conçoit sa théorie comme applicable à toutes les sociétés. Il s'oppose par là aux *évolutionnistes unilinéaires* (Spencer, Comte, Hegel) et recherche

(1) Cf. les études de Darwin sur la sélection.

(2) Les deux premiers aspects sont développés par M. R. Berthelot dans l'étude citée; il en reprit l'exposé et y ajouta les deux autres points dans la leçon donnée au Séminaire de Philosophie, à la suite de la conférence de M. Defays que j'ai signalée.

des lois universelles de coexistence plutôt que des lois d'évolution. " Au lieu d'expliquer tout par la prétendue imposition d'une *loi d'évolution* qui contraindrait les phénomènes d'ensemble à se reproduire, à se répéter identiquement dans un certain ordre, au lieu d'expliquer ainsi le *petit* par le *grand*, le *détail* par le *gros*, j'explique les similitudes d'ensemble par l'entassement de petites actions élémentaires, le grand par le petit, le gros par le détail. Cette manière de voir est destinée à produire en sociologie la même transformation qu'a produite en mathématiques l'introduction de l'analyse infinitésimale (1). „

C'est encore une sociologie *formelle*, parce qu'elle n'étudie que la forme des rapports sociaux dont la matière est analysée par les sciences sociales particulières.

Enfin, les études de M. Tarde sont un retour évident à la sociologie *psychologique*, dont J. Stuart Mill a donné la théorie. Mais la psychologie de Mill est purement individuelle, tandis que M. Tarde cherche des lois de psychologie sociale. " Ce n'est pas à la psychologie *intra-cérébrale* précisément ou uniquement, c'est avant tout à la psychologie *inter-cérébrale*, à celle qui étudie la mise en rapports conscients de plusieurs individus, et d'abord de deux individus, qu'il convient de demander le fait social élémentaire, dont les groupements ou les combinaisons multiples constituent les phénomènes soi-disant simples, objets des sciences sociales particulières. „

Ce fait social élémentaire, base de toute la sociologie, c'est l'*imitation* telle que je l'ai définie (répétition d'une initiative). " La faculté éminente que possède l'homme, surtout grâce au langage, d'imiter, outre ce qu'il voit faire et sentir, ce qu'il voit penser, c'est spécialement le propre de l'homme, ce qui lui a permis de pousser si haut son progrès social. La sociabilité supérieure de l'homme s'explique donc, en partie, par son inventivité supérieure et, parallèlement, par son imitativité, supérieure à toute autre en étendue et en profondeur. „

L'*imitation* est la cause de toute ressemblance, de toute homogénéité sociale et permet donc seule une science sociale, les

(1) *Les lois sociales*, p. 42, note.

inventions restant l'objet d'une pure philosophie. Il faut, en effet, distinguer *science* sociale et *philosophie* sociale. La science, dit M. Tarde, c'est un ordre de phénomènes envisagés par le côté de leurs répétitions. La science sociale, comme toute autre science, repose sur l'étude de faits *similaires multiples*, sur le calcul de *quantités*; or, toute similitude, donc toute quantité, provient d'une répétition et toute répétition est une vibration, une génération ou une *imitation*. Donc, la science sociale étudiera l'imitation. — Mais l'*invention* n'est pas objet de calcul et de science, puisqu'il n'est de science que de ce qui est mesurable et de mesure que de ce qui est similaire. Or, la caractéristique de l'invention est le perpétuel renouveau. L'invention ne se répète pas, donc ne se mesure pas, donc n'est point assujettie à des *lois* scientifiques; elle fera l'objet de la *philosophie* sociale et non de la science sociale. La philosophie sociale envisage les causes sociales logiques ou extralogiques de la propagation d'une invention. « Elles sont logiques lorsque l'invention est imitée parce qu'elle paraît plus utile et plus vraie, c'est-à-dire parce qu'elle s'accorde mieux avec les buts déjà fixés par l'homme à ses désirs ou les principes déjà donnés par lui à ses croyances. Elle est non-logique lorsque l'invention n'est préférée qu'à cause de son origine ou à cause de sa date et parce qu'elle vient d'une classe, d'une époque ou d'un pays jugés supérieurs (1). »

Les *lois de l'imitation* se résument en deux mots : *Universalisation* et *irréversibilité*. J'ai parlé déjà de l'harmonisation qu'elle produit. Quant à ses mobiles, ils se réduisent aux formes multiples de communautés de désirs et de croyances, aux formes variables ou successives de la sympathie, *enchaînées dans un certain ordre* irréversible. Deux de ces formes sont essentielles et alternent dans toute l'histoire : c'est d'abord la sympathie admirative, créant l'*imitation-mode*; c'est ensuite la sympathie respectueuse pour les pères, créant l'*imitation-coutume*. Il y a aussi sympathie envieuse, vaniteuse, capricieuse, intéressée, etc., etc.

Donc, *des courants irréversibles d'imitations se combinent logiquement en inventions et celles-ci, imitées à leur tour, harmonisent*

(1) R. BERTHELOT, étude citée p. 508.

la société tout en la compliquant; telle est, en une phrase, la théorie sociologique que M. Tarde applique aux sciences sociales particulières et spécialement au *Droit*.

* * *

Après avoir publié un petit volume sur la *Criminalité comparée* (1886), dont il reprend les idées générales dans la *Philosophie pénale* (1890), M. Tarde publia un ouvrage sur les *Transformations du Droit* (1893). " Que resterait-il de l'histoire du Droit, dit-il dès la préface, si l'on en supprimait tout ce qui repose, expressément ou implicitement, sur l'imitation? "

Au point de vue spécialement criminologique, dans les *Transformations du Droit*, on trouve nettement indiqué le procédé habituel de M. Tarde dans ses études diverses : au milieu d'un amoncellement de faits ou de thèses connexes, il réfute en premier lieu la thèse évolutionniste, puis défend ses propres idées basées en partie sur l'imitation, en partie sur la logique sociale. Je m'efforcerai de dégager toujours ces trois points de vue.

Dans le premier chapitre des *Transformations du Droit*, consacré au droit criminel, M. Tarde montre que, contrairement aux idées évolutionnistes, la vengeance familiale n'a pas été primitivement la forme unique du droit pénal; ensuite, que l'évolution de ce droit n'a pas été uniforme. En sens contraire, il établit que l'élargissement du groupe social, par *imitation*, a étendu d'une part le domaine de la moralité, de la justice, de la fraternité; d'autre part, la vengeance et la haine qui reparaissent agrandies dans les guerres de revanche, *vendette* des nations. Cette thèse, que la source essentielle de la pénalité est la punition domestique, expression d'un blâme et traduction d'un remords, est déjà défendue au début de la *Philosophie pénale*, à propos de la criminalité des sauvages.

* * *

Mais je laisse ce côté historique pour revenir à la thèse philosophique, où d'ailleurs le même procédé se retrouve. Au point de vue *critique*, M. Tarde attaque Kant, Fouillée, Renouvier, tous les philosophes qui, parce qu'ils affirment le Devoir, se croient

obligés d'affirmer la Liberté, même quand ils se déclarent incapables de la comprendre. Il montre que c'est à tort que d'autres penseurs, parce qu'ils nient la Liberté, se croient forcés de nier le Devoir et la responsabilité morale. Enfin, il critique l'idée que la pénalité doit pratiquement rester la même, qu'on admette ou qu'on n'admette pas le libre-arbitre. " Le législateur partisan du libre-arbitre devra excuser d'autant mieux, punir et blâmer d'autant moins le coupable que celui-ci aura été poussé par un penchant plus violent, par une nature plus perverse; le législateur déterministe fera justement l'inverse. „

Au point de vue *positif*, le devoir dépend non d'une question de liberté (les Puritains et les Jansénistes, stricts moralistes, niaient le libre-arbitre), mais d'une question d'identité de l'individu à sa personne normale et sociale, seule responsable socialement.

Pour M. Tarde, la cause de l'élément variation inhérent au cœur des choses, la faculté de l'initiative primordiale ou fondamentale est une liberté disséminée entre les innombrables éléments substantiels et actifs de l'univers, les êtres particuliers participant en quelque sorte à la liberté du tout. Mais ces libres initiatives individuelles, ces *inventions*, sont limitées par les onduations des initiatives individuelles antérieures et combinées d'une façon déterminée. Ces inventions, intervenant originairement d'une façon que l'on ne peut calculer ni prévoir et que l'art seul peut exprimer, sont pourtant rattachées entre elles par un enchaînement déterminé et nécessaire de causes et d'effets, que peut étudier la science.

La conception de M. Tarde est donc un déterminisme; mais il admet une spontanéité élémentaire, un athéisme panthéistique qui, d'après lui-même, rend la liberté possible et en même temps nécessaire et universelle, ce qui revient pratiquement à nier le libre-arbitre tel qu'on l'entend.

* * *

J'ai dit que M. Tarde repousse la thèse que la négation du libre-arbitre implique négation du devoir et de la responsabilité. On a prétendu que le déterminisme ne laisse subsister qu'une

responsabilité *sociale*, mais non une responsabilité morale. M. Tarde, au contraire, s'efforce de ne point séparer la responsabilité sociale de la responsabilité morale; et, désireux d'établir une théorie de la responsabilité que toutes les écoles puissent accepter, il ne se prévaut pas de l'hypothèse métaphysique qui lui paraît la plus exacte. Il aime mieux dégager l'idée de responsabilité de toute compromission avec cette hypothèse, mais il montre expressément que dans l'hypothèse déterministe, l'idée de responsabilité demeure aussi entière et aussi légitime que dans l'autre. Critiquant ainsi d'une part la négation de la responsabilité complète de l'école positiviste, il s'oppose, d'autre part, à la conception de cette responsabilité telle que l'a élaborée l'école spiritualiste. Pour celle-ci, la justice consiste dans une équation semblable à $A = A$ et l'idéal de la pénalité, c'est l'égalité du châtement pour tous les hommes, considérés comme égaux en tant qu'agents. — Pour M. Tarde, la *justice*, c'est " le rapport des actes humains à leur prix ou à leur peine, ou le rapport des besoins humains à leur satisfaction, *calqué sur le rapport de la cause à l'effet*, tel que le monde extérieur nous le présente. Elle est si loin de nier le déterminisme universel qu'elle le suppose et le copie „.

L'idée de *devoir* est impliquée dans cette définition de la justice, puisque celle-ci est conçue comme un rapport qui *doit* exister. Le devoir n'est qu'une espèce, et une espèce très singulière, du jugement de finalité, conclusion d'un syllogisme pratique, dont la majeure est un désir et la mineure une croyance. L'intensité du devoir est fonction de ces deux sortes de quantités combinées : le degré de désir indiqué dans la majeure (consciente ou inconsciente), d'où il découle, et le degré de croyance engagé dans la mineure. Le devoir peut être purement téléologique (exemple : je *désire* tuer mon ennemi, — je *sais* qu'un coup de poignard au cœur tue un homme, — je *dois* donc le frapper au cœur d'un coup de poignard). Il devient un devoir moral, un devoir proprement dit, quand la majeure du syllogisme, au lieu d'être un but suggéré par un besoin de l'organisme individuel, est une suggestion sociale, un but collectif. Ces suggestions sociales, par l'*imitation*, peuvent, à force de se répéter, devenir inconscientes

et alors la conclusion du syllogisme semblant détachée de ses prémisses voilées, semble planer en l'air, sans rapport terrestre, et affecte le ton d'un arrêt sans motif et sans appel, prend le nom de " commandement divin „ ou d' " impératif catégorique „.

La Justice est parfois irréalisable sans préjudice pour tous, dit M. Tarde; elle s'oppose souvent aux sentiments que nous éprouvons pour la beauté, le génie, la gloire, à notre désir de progrès. Il est donc impossible de rechercher une proportionnalité absolue entre une action et sa punition; mais la justice est une copie artificielle de la causalité naturelle, le devoir en est l'emploi par la logique de la volonté. On arrive donc à cette solution que la volonté sociale étant donnée, la causalité naturelle étant connue par la science, les prémisses du syllogisme moral sont établies et l'on peut en déterminer la conclusion, le *devoir*.

C'est sur cette conception psychologique de la Justice et du Devoir que M. Tarde se base pour étudier le *devoir* de punir, qu'il juge antérieur au droit de punir, et la *responsabilité*. Il critique, je l'ai dit, la responsabilité basée sur le libre-arbitre considéré comme réel, parce qu'elle est ruinée par le progrès du déterminisme scientifique; il repousse aussi la responsabilité basée sur le libre-arbitre, considérée comme un idéal à réaliser (Fouillée), parce que ce n'est là qu'une illusion; il critique, enfin, la responsabilité basée sur l'utilité sociale exclusivement, parce qu'elle n'a de la responsabilité véritable que le nom.

De tout temps, on a jugé un être responsable d'un fait, quand on a cru qu'il était *lui*, et non un autre, *l'auteur*, bien entendu volontaire et conscient de ce fait. C'est un problème de causalité et d'*identité* qu'on a résolu par ce jugement. Mais l'identité individuelle ne suffit pas. Il faut y joindre la notion de *similitude sociale* : une condition indispensable pour que le sentiment de la responsabilité morale et pénale s'éveille, c'est que l'auteur et la victime d'un fait soient plus ou moins compatriotes sociaux, qu'ils présentent un nombre suffisant de ressemblances, d'origine sociale, c'est-à-dire *imitative*. Cette condition n'est pas remplie quand l'acte incriminé émane d'un aliéné, d'un épileptique au

moment de son accès, d'un alcoolique même dans certains cas. Quand on veut mesurer équitablement la moralité d'une personne, à une date et dans un pays donnés, c'est par ses rapports avec ses compatriotes sociaux, reconnus tels, qu'il faut la juger.

Un homme est responsable d'un acte qu'il a commis : 1^o Parce qu'il y a entre cet homme et ceux qui l'entourent un nombre de ressemblances sociales suffisant pour qu'eux et lui jugent également cet acte coupable. " C'est dans la mesure ou le malfaiteur nous reflète notre propre image que nous lui faisons l'honneur de nous indigner contre lui ou de nous apitoyer sur lui; ", 2^o parce que son moi est demeuré identique. Plus la *similitude sociale* est grande, plus le sentiment de la responsabilité est vif. La responsabilité est donc un phénomène d'ordre essentiellement social, basé sur l'*imitation*.

L'*identité personnelle*, seconde condition nécessaire et suffisante de la responsabilité, " c'est la permanence de la personne, c'est la personne envisagée sous le rapport de la durée ". M. Tarde compare l'individualité de la personne, du moi psychologique et social, à l'individualité de l'organisme et surtout à l'individualité de l'État. Le moi, dit-il, " c'est *le mien sans cesse agrandi*; ", il procède, dans ses mutations incessantes de perceptions en perceptions, d'acte en acte, comme la société dans son passage de découvertes en découvertes, d'*inventions* en inventions. Il se constitue par des appropriations, des adaptations, des *imitations* donc encore une fois. Et tant que ces assimilations du moi sont conformes à l'ensemble des souvenirs et des habitudes, des perceptions antérieures et des talents acquis, M. Tarde dit que l'identité est *permanente*. Mais si les perceptions du moi, ses acquisitions imitatives contredisent son passé, si un homme tempérant et pacifique ressent des goûts dépravés, des impulsions homicides, son moi, son identité s'aliène, sa responsabilité diminue. Normalement, au fond de toute existence individuelle, il y a quelque chose de très particulier qui cherche à s'universaliser, à s'étendre, et quelque chose qui cherche à vivre, à durer. Le moi persistant ainsi, sa moralité s'affine, sa responsabilité croit.

Il y a un avantage pratique des plus incontestables, d'après M. Tarde, à faire reposer la responsabilité sur l'identité, qui est

un fait patent, plutôt que sur la liberté, qui est une force latente. Enfin, l'historique de la responsabilité la montre fondée plutôt sur l'*identité* et la *similitude* que sur la liberté.

La théorie de l'irresponsabilité est le complément nécessaire et comme la contre-épreuve de la théorie de la responsabilité. L'irresponsabilité absolue, parfaite, n'existe pas plus qu'une responsabilité absolue, complète. Ce sont des limites idéales que les faits n'atteignent pas. De là, la conception d'une responsabilité approchée, qui est celle de l'homme normal, et d'une infinité de degrés de responsabilité atténuée ou diminuée, sous l'action de causes diverses qui portent atteinte soit à l'identité personnelle, soit à la similitude sociale. M. Tarde examine successivement parmi ces causes d'aliénation du moi ou de désassimilation sociale: 1° la folie; 2° l'ivresse; 3° l'hypnotisme; 4° l'âge et le sexe; 5° la souveraineté, qui peut aussi amener irresponsabilité; 6° les transformations morales (conversions, crises religieuses, etc.).

* * *

Après avoir ainsi établi la responsabilité et l'irresponsabilité en général, sur des bases indépendantes du libre-arbitre, M. Tarde recherche d'abord ce que c'est que le *criminel* et le *crime*, en appliquant à ces questions sa méthode ordinaire et sa théorie sociologique générale.

Au point de vue critique, il établit que le délinquant, même commettant les crimes absolus, appelés par Garofalo délits naturels, n'est ni un criminel-né en général, ni un fou, ni un sauvage, ni un épileptique, comme l'a soutenu en dernier lieu M. Lombroso, mais bien un type professionnel, d'un caractère purement social (1). L'origine de l'erreur de M. Lombroso, qui considère le criminel comme un épileptique ayant des crises, provient, d'après M. Tarde, de la périodicité essentielle aux phénomènes psychologiques, que les médecins ont retrouvée dans la répétition d'accès morbides. " La répétition héréditaire des qualités intellectuelles et morales présentées par les ascendants rentre, comme un cas singulier, dans la périodicité générale des faits psychologiques.

(1) Cf. PRINS, *Science pénale et Droit positif*, p. 298, n° 496 et ss.

Ce cas est celui où la période excède la durée de l'individu et même parfois embrasse plusieurs générations. Spontanément, tout comme un accès d'épilepsie dans une âme calme, une organisation vicieuse ou perverse éclate dans une famille honnête. Le travail, l'habitude, le souvenir, l'instinct, l'hérédité et l'atavisme, ce sont là autant d'ondes concentriques qui vont s'étendant et se compliquant, se greffant les unes sur les autres. Ajoutons que sur ces formes diverses de l'imitation de *soi* se greffent à leur tour toutes les formes supérieures de l'imitation d'autrui, de l'imitation libre, émancipée dans l'immense monde social. „ On voit par ce passage comment, à propos d'une théorie toute particulière, M. Tarde remonte toujours aux vues générales que j'ai cru nécessaire d'exposer.

Le criminel est donc un type social et la classification des délinquants devra être essentiellement sociologique. M. Tarde fait ressortir la nécessité de distinguer (spécialement au point de vue de la police) les criminels ruraux et les criminels urbains. C'est chez ceux-ci surtout qu'il trouve une application manifeste de sa théorie de l'*imitation* et de la distinction entre imitation-mode et imitation-coutume. “ Le criminel imite toujours quelqu'un, même lorsqu'il invente, c'est-à-dire lorsqu'il combine utilement des imitations de sources diverses; il a toujours besoin d'être encouragé par l'exemple et l'approbation d'un groupe d'hommes, soit d'un groupe d'ancêtres, soit d'un groupe de camarades, d'où la dualité du *crime-coutume* et du *crime-mode*. C'est précisément en cela que le criminel est un être social, qu'il appartient à la société et que, comme tel, il est responsable. „

* * *

Bien plus encore que dans le chapitre consacré au criminel, M. Tarde va pouvoir appliquer ses théories sociologiques au *crime*. Le crime est un phénomène social comme un autre, mais un phénomène antisocial en même temps, comme un cancer participe à la vie d'un organisme, mais en travaillant à sa mort. M. Tarde critique ici les “ naturalistes „, d'après lesquels les influences physiques et physiologiques seraient prépondérantes dans la genèse du crime, pour soutenir avec les socialistes que le

rôle des suggestions d'ordre économique ou religieux, politique ou domestique, d'ordre social en un mot, est prépondérant. Mais sa conclusion est opposée à celle des socialistes, car tandis que ceux-ci soutiennent que la société est coupable de tous les forfaits, M. Tarde maintient la responsabilité de l'individu. C'est comme être social et non comme être vivant qu'il est responsable. Dans la mesure où il est sensible aux suggestions de la société ambiante, sa responsabilité s'accroît. En effet, les progrès de l'homme dans sa propre identification personnelle sont, en général, parallèles à ses progrès dans l'assimilation sociale avec autrui, et à l'inverse, en se désassimilant par degrés, il s'aliène. « En somme, l'immense organisme social va s'assimilant les petits organismes individuels, comme ceux-ci vont s'assimilant les molécules et les forces du dehors : et c'est par suite de la première assimilation que les individus ont à répondre de leurs actes les uns à l'égard des autres, comme c'est par suite de la seconde que les molécules de leurs corps sont liées entre elles et sujettes à être éliminées si la santé l'exige. »

M. Tarde montre lui-même comment s'appliquent au crime ses lois de *l'imitation* ou de la *logique sociale*.

I. Parmi les *lois de l'imitation*, il reconnaît ici les suivantes :

a) Les hommes s'imitent d'autant plus qu'ils sont plus rapprochés, la distance s'entendant ici en un sens plutôt psychologique que géométrique.

b) La propagation des imitations se fait de haut en bas dans la société.

L'inférieur imite le supérieur. « Il y a à toute époque une supériorité reconnue, parfois à tort ; elle est le privilège de celui qui, plus riche en besoins et en idées, a plus d'exemples à donner qu'il n'en a à recevoir. L'échange inégal des exemples, tel qu'il est régi par cette loi, a pour effet de faire acheminer le monde social vers un état de nivellement comparable à cette uniformité universelle de température que la loi du rayonnement calorique des corps tend à établir. » *Le supérieur social*, le plus riche en idées civilisatrices, même lorsqu'il est distinct du supérieur politique et opposé à celui-ci, finit par l'emporter. C'est ainsi que les vices et les crimes se sont propagés de la noblesse au peuple ;

c'est ainsi encore qu'ils se propagent des grandes villes aux campagnes.

c) Par suite de ce que M. Tarde appelle la *loi d'insertion*, l'imitation se base alternativement sur la mode et la coutume, par un rythme irrégulier. " Dans l'arbre national, la branche gourmande de la criminalité, comme toutes les autres branches fruitières et utiles du même tronc, se transforme ou se développe par l'insertion intermittente de nouveaux bourgeons ou de nouvelles greffes d'*imitations-modes* qui viennent renouveler et alimenter, quelquefois refouler, un fonds d'*imitations-coutumes*, mais tendent elles-mêmes à s'enraciner, à grossir le legs coutumier et traditionnel. „

II. Les *lois de la logique sociale* régissent les rencontres de courants d'imitations différents, leur lutte ou leur concours. M. Tarde examine comment, en vertu de ces lois, la criminalité est influencée par l'instruction, le travail, l'industrie, la pauvreté ou la richesse,... la civilisation en général. Puis, après avoir étudié ainsi les rapports des divers groupes d'imitations *coexistantes*, il montre que " les inventions, les imitations *successives*, dont la suite constitue l'histoire du crime, se sont substituées ou ajoutées les unes aux autres, conformément aux lois de la logique sociale sur la substitution et l'accumulation des inventions, des imitations successives en général „. Il dégage donc les analogies que présentent les transformations historiques du délit, avec les transformations de l'industrie, du droit, de la langue, de la religion, etc., toutes ces transformations étant soumises à la même loi générale, qui domine le transformisme social et que M. Tarde résume ici en ces termes : " Toute transformation sociale consiste toujours dans le *duel logique* ou l'*accouplement logique* de deux inventions, dont l'une, la nouvelle, contredit l'autre ou la confirme, fait obstacle à l'autre soit en atteignant mieux le même but, soit en suscitant un but contraire au sien, ou prête secours à l'autre soit en lui ajoutant un perfectionnement qui ne la dénature pas, soit en fortifiant et généralisant le besoin, le but auquel elle répond. „

Ces lois de logique sociale générale régissent à la fois : a) les changements *internes* de chaque espèce de crime ; celui-ci, d'une

façon générale, devient de moins en moins orgueilleux, vindicatif et passionné, de plus en plus voluptueux, calculé et cupide; b) les changements de l'incrimination, des crimes devenant des délits, puis des faits licites et *vice versa*; c) enfin, les changements dans les procédés des crimes, évoluant d'après la succession des outils. Dans ces trois ordres de transformation se manifeste la loi d'*irréversibilité*.

En résumé donc, la criminalité suppose, sans nul doute, comme toute autre branche de l'activité sociale, des conditions physiologiques et même physiques; mais, comme l'industrie spécialement, elle s'explique avant tout, dans sa couleur locale, comme dans sa force spéciale à chaque époque, dans sa distribution géographique comme dans ses transformations historiques, dans la proportion variable de ses divers mobiles ou la hiérarchie instable de ses divers degrés, comme dans la succession de ses procédés changeants, *par les lois générales de l'imitation*.

* * *

Le reste de l'énorme volume de M. Tarde est consacré à la défense de réformes et à la discussion de points spéciaux, au sujet de trois grandes questions : le *jugement* (où il critique l'institution du jury et préconise l'instruction pratique des futurs magistrats), la *peine*, et plus spécialement la *peine de mort*.

Au sujet de la peine, je relèverai encore en quelques lignes la conception que M. Tarde s'en fait. La peine, pour lui, doit être non seulement utilitaire (mesure de défense sociale), mais aussi *sanitaire* (mesure d'assistance publique). La société est, en effet, une personne morale et non une force aveugle et elle ne peut se défendre qu'en se respectant elle-même et en respectant ceux qui la composent. La peine sera basée sur *l'opinion* (1). Elle est ainsi tout autrement justifiable que basée uniquement sur l'utilité.

(1) Cette conception pénale n'est qu'une application de la théorie générale du *désir* et de la *croissance*. La peine doit non seulement avoir le but utilitaire de satisfaire des *désirs* sociaux, mais aussi se conformer aux *croissances* de l'époque. Pour M. Tarde, il faut toujours tenir compte de ces deux éléments et beaucoup de théories économiques sont pour lui incomplètes et fausses pour s'être restreintes au *désir*, à l'utilité.

“ Les besoins et les désirs ont beau se propager par imitation, ils ne laissent pas de se contredire, et leur unanimité même ne ferait qu'accroître leur hostilité. C'est au contact de gens très probes que maint escroc a contracté la passion de s'enrichir, qui le pousse à l'improbité. Or, de quel droit sacrifier les désirs des uns à ceux des autres, s'il n'y a à se préoccuper que des désirs humains, si l'utile est le seul bien, et comment voir dans le condamné autre chose qu'un vaincu? Mais en se propageant contagieusement, — toujours l'imitation — les idées s'accordent et se conforment, si bien que l'opinion de la majorité honnête, qui flétrit la conduite de la minorité malhonnête, finit par gagner celle-ci même et par la contraindre, en son for intérieur, à s'avouer coupable, nonobstant ses forfanteries.

* * *

Telles sont, fort résumées et privées d'innombrables exemples qui en facilitent l'intelligence, les principales applications que fait M. Tarde de sa métaphysique et surtout de sa sociologie au domaine spécial de la pénalité. Il me reste à essayer de critiquer d'abord ces applications en elles-mêmes, puis à tenter de montrer que la sociologie et métaphysique, sur lesquelles reposent les théories criminologiques, peuvent être considérées comme insuffisantes.

D'une façon générale, on peut reprocher à M. Tarde, comme l'a fait M. R. Berthelot dans sa critique des “ Transformations du Droit », de n'attaquer que les arguments de ses adversaires sans réfuter leurs conclusions, et, d'autre part, de montrer que certaines similitudes s'expliquent par l'imitation, mais non que toutes doivent s'expliquer ainsi.

Au point de vue spécial de la philosophie pénale, je crois que le déterminisme de M. Tarde est assez admissible, avec la restriction de la liberté des éléments, bien que celle-ci ne me paraisse pas aussi absolue qu'il la conçoit; j'aurai l'occasion de le montrer ci-dessous.

La construction téléologique des idées de Justice et de Devoir, indépendamment des hypothèses si controversées du détermi-

nisme et du libre-arbitre, me paraît une idée à retenir (1).

La théorie de la *responsabilité* me paraît, en certains points, incomplète et peut prêter à confusion. Il est certainement exact que dans la constitution du jugement qui fait déclarer un homme responsable, il y a des divergences selon le plus ou moins de similitude sociale existant entre cet homme et celui envers lequel il agit. Les individus ne se considèrent pas comme obligés vis-à-vis d'étrangers de la même façon que vis-à-vis de compatriotes sociaux. Mais pour montrer comment se sont formés ces groupes sociaux opposés, il faudrait sortir de la sociologie purement formelle—dont on reconnaît ici l'insuffisance—et rechercher comment ont influé sur cette formation les événements politiques et militaires qui ont produit nos nationalités modernes, rechercher aussi l'influence de certaines causes économiques : par la multiplication des rapports internationaux, la rapidité des communications, les milieux sociaux divers tendent actuellement à se rapprocher matériellement et moralement.

D'autre part, il ne faut voir, dans la théorie de M. Tarde, qu'une tentative d'*expliquer* la conscience de la responsabilité, telle qu'elle existe et a existé, et non une construction d'une théorie de la responsabilité qui puisse *justifier* cette conscience. On pourrait sans cela être assez étonné, alors que la patrie sociale tend, par les causes économiques que je signalais, à s'universaliser, de lire la phrase suivante : " Il ne faut juger les Anglais d'après leurs rapports avec les Chinois, ni les Chinois d'après leurs rapports avec les Européens (p. 114) (2). "

Quant aux dernières parties de la " Philosophie pénale ", je crois préférable de critiquer à un point de vue général, sociologique, les applications de la théorie de l'imitation et de la logique sociale qui y sont faites. Je remarquerai seulement, avec M. Levy-Bruhl, que la méthode analogique entraîne parfois M. Tarde à des assimilations un peu bien hardies, lorsqu'il veut, par exem-

(1) Cette théorie est très proche de celle des utilitaires anglais, par exemple de Spencer, qui expliquait la Justice et le Devoir : a) Par la psychologie individuelle, d'après Stuart Mill; b) par des considérations d'ordre social.

(2) La « Philosophie pénale » date, d'ailleurs, de 1890!

ple, prouver dans le dernier détail que l'imitation descend toujours les degrés de l'échelle sociale.

* * *

Au point de vue social (1), on peut se demander si l'imitation est la seule cause sociale des similitudes sociales, les inventions elles-mêmes ne devenant causes, au point de vue sociologique, que lorsqu'elles ont été imitées. Si on définit la société, non pas par l'imitation mutuelle (il y a alors pétition de principe dans l'affirmation de M. Tarde), mais comme une pluralité d'individus conscients qui se savent ou se croient liés par des raisons pratiques, la théorie de M. Tarde cesse d'être évidente par la seule étude de l'idée de société. Bien plus, l'étude des idées d'imitation et d'invention montre qu'à côté des similitudes dues à l'imitation, il existe, parmi les similitudes d'origine sociale, des *inventions sociales nécessaires*, c'est-à-dire que la logique de l'invention déduit nécessairement du désir de groupement social stable. La cause de ces inventions sociales nécessaires (le droit, le langage, le commerce) n'est pas l'imitation; ces inventions résultent de l'existence seule de la société et peuvent être nées en plusieurs points (c'est ce qui arrive, par exemple, pour le droit), en vertu d'une logique sociale indépendante de la théorie de l'imitation. Si certaines inventions sociales se produisent et subsistent, c'est parce qu'elles sont nécessaires à la durée du groupe social. La nature même des inventions en explique la propagation.

La théorie des inventions sociales nécessaires subsisterait donc en l'absence de toute imitation. C'est donc non pas l'étude de l'imitation, mais celle de la logique sociale, entendue exclusivement comme la théorie des inventions sociales nécessaires, qui est l'objet de la sociologie pure et générale; et c'est seulement dans la mesure où l'idée d'imiter serait elle-même une invention sociale nécessaire, comme le langage et le droit, qu'il appartiendra à la sociologie pure de s'en occuper. L'irréversibilité et l'universalisation, par exemple, ne sont pas des suites de l'existence

(1) Cette critique de la sociologie et de la métaphysique de M. Tarde est empruntée, en entier pour les idées et en partie pour l'exposé, à l'article cité de M. R. BERTHELOT.

de l'imitation, qui est secondaire, mais de la combinaison logique des inventions. En effet, comment expliquer que les inventions ne se succèdent pas au hasard, qu'il se produit une universalisation? C'est la nature des inventions elle-même qui en rend compte. Elles doivent, pour être adoptées, répondre à des besoins logiques ou pratiques de l'humanité, et ces besoins eux-mêmes sont universels. Certaines inventions satisfont mieux ces besoins ou en satisfont un plus grand nombre. Il faudrait tout d'abord connaître ces besoins qu'étudient les sciences sociales particulières, ce qui montre encore les difficultés d'une sociologie pure et générale. D'autre part, c'est précisément de ce que certaines méthodes satisfont mieux que d'autres les besoins de la nature humaine que découlent ces deux principes d'irréversibilité et d'universalisation; ces principes reposent ainsi en dernière analyse sur ce qu'il y a d'universel et de rationnel dans la nature humaine. L'universalité de la raison et la logique sociale sont donc à la base de la sociologie et l'imitation n'est qu'un point secondaire. En résumé, les imitations ne sont possibles que par l'existence de besoins universels et de méthodes rationnelles de les satisfaire, donc parce qu'il y a une logique sociale; le but de celle-ci est d'étudier la nature intrinsèque des imitations et des inventions pour montrer que certaines d'entre elles satisfont mieux que d'autres les besoins de la nature humaine. Donc, la conception de M. Tarde est artificielle et l'ordre adopté par lui est à renverser : la théorie de l'imitation n'est pas à la logique sociale ce qu'un tout est à un autre, mais ce que la partie est au tout.

Bien plus, on peut contester l'existence d'une sociologie pure qui soit en même temps une sociologie générale et qui se ramène à l'étude des lois de l'imitation. Elle ne peut, par définition, consister en l'étude de similitudes d'origine physique ou biologique, ni emprunter à des sciences sociales particulières, comme l'histoire, l'explication de certains faits. La sociologie pure ne peut alors exister (ayant pour objet de déterminer les conditions en dehors desquelles aucun groupement stable n'est possible) qu'en tant que logique sociale, théorie des inventions sociales nécessaires. Mais son champ d'études est ainsi bien restreint et M. Tarde lui-même l'a très bien compris et a évité adroitement

l'aridité de la sociologie pure et générale telle qu'il l'avait conçue, en empruntant à l'histoire, à la physique, etc., l'explication de nombreuses similitudes.

La métaphysique de M. Tarde étant une extension de sa conception sociologique, il est naturel d'y retrouver la même erreur fondamentale. M. Tarde soutient que, dans le monde inorganique, tout se généralise par *ondulations*; mais il faut expliquer d'abord la nature et les lois des ondulations et on ne peut arriver à cette explication qu'en admettant d'abord certaines similitudes essentielles d'ordre mathématique et géométrique. L'ondulation suppose donc de l'homogénéité et des lois rationnelles préexistantes. Dans le monde organique, il en est de même pour la *génération*, qui ne reproduit les mêmes êtres que grâce à des relations rationnelles préexistantes, inhérentes aux êtres qui se reproduisent.

D'une manière générale, on ne peut concevoir aucune existence sans affirmer par là certaines ressemblances et certaines liaisons logiques. Tout acte de pensée implique la conception d'identités, de lois, qui seules permettront les répétitions qu'étudiera la science. C'est ce que résume la formule générale du rationalisme platonicien de M. R. Berthelot : *Les phénomènes participent aux idées et celles-ci participent entre elles*. Cela seul permet de constituer une science étudiant les répétitions qui se produisent dans ces rapports et qui peuvent prendre les formes de la vibration, de la génération et de l'imitation.

C'est cette logique générale, dont la logique sociale ne serait qu'une partie, que la philosophie doit s'efforcer de constituer en déterminant l'ensemble des lois de la pensée, tandis que les sciences spéciales visent à déterminer l'infinité des similitudes et des lois particulières. Une philosophie pénale pourrait être constituée d'après ces principes, et si elle pouvait accepter peut-être un certain nombre des théories ingénieuses de M. Tarde, elle devrait en tous cas en rabaisser l'importance et les rattacher à des principes généraux de logique sociale.

* * *

En tous cas, M. Tarde a le grand mérite d'avoir établi que l'imitation joue dans la sociologie un rôle important, sinon absolu

et exclusif. Pour la logique sociale même, il a signalé certaines relations intéressantes. Son idée d'une conception générale de la sociologie paraît une théorie dont l'utilité et l'intérêt sont aujourd'hui établis (1). Il critique, avec raison semble-t-il, Spencer, Comte, Hegel, qui conçoivent l'évolution comme trop millénaire, en montrant qu'il y a une certaine variabilité, une oscillation entre certaines limites. — Enfin, un dernier mérite de M. Tarde est d'avoir établi qu'au dessus des civilisations indépendantes, il y a des lois générales régissant la civilisation universelle vers laquelle tendent tous les peuples.

Avant lui, les uns soutenaient qu'il n'y avait pas de civilisation universelle, que les races et les types de civilisations existants étaient irréductibles. Les autres admettaient l'unité de l'évolution humaine, expliquant les similitudes par des lois logiques générales inhérentes à l'évolution, mais sans faire intervenir l'imitation. M. Tarde montre qu'il y a bien une évolution vers un ensemble général de manières de croire et de désirer, et que ces similitudes ne se sont pas produites indépendamment de toute imitation, mais souvent par l'effet de cette *imitation* même. Et s'il est vrai qu'elle n'est qu'un instrument de la logique sociale et de la raison historique, il n'en est pas moins vrai que, dans la plupart des cas, elle en a été l'instrument indispensable.

Pour terminer, je signalerai enfin une immense qualité de M. Tarde que j'ai dû laisser dans l'ombre en exposant une synthèse de ses idées générales : c'est que toujours, précisément à propos de ses idées les plus générales, il se laisse entraîner à une multitude de considérations spéciales, de réflexions originales, de comparaisons habiles, où son esprit puissant et clair brille dans tout son éclat. C'est ce qui fait à la fois la force et le charme de ses ouvrages et peut-être plus spécialement de la " Philosophie pénale ". En critiquant cet ouvrage au point de vue philosophique, j'ai dû laisser inaperçu ce beau côté de l'œuvre. Il me paraît indispensable de le signaler.

(1) Comte avait aussi conçu une *sociologie générale*, mais M. Tarde se distingue de lui en laissant de côté la nature des facteurs sociaux pour envisager seulement leurs rapports formels.

ESCALES D'ADRIATIQUE

PAR

LUCIEN JOTTRAND

“ Lors fut icelle voix plus haultement ouïe, lui disant et commendant, quand il seroit en Palodes, publier et dire que Pan, le grand Dieu, estoit mort. ”

RABELAIS, *Récit de Pantagruel*.

C'est toute une expédition que nous entreprenons aujourd'hui et, partant aux premières heures du jour, nous ne rentrerons guère qu'à nuit close.

Aussi bien, traversant l'île en oblique vers le nord-ouest, notre but est-il là-bas, à l'extrême pointe des monts qui, descendant du Pantocrator, vont enserrer le golfe de Liapadès et porter en la mer, sur leur dernier sommet, l'humble monastère de Palaeo-Kastrizza. Nous sortons de la ville par la Porta-Reale, le quartier de Saint-Roch et le faubourg de Mandouki.

Contournant l'admirable baie, nous traversons les prairies marécageuses où des bœufs roux liserés de lumière pâturent aux bords incertains du petit fleuve qui divague dans les joncs et repose encore dans la pâleur de l'aube. C'est l'un des seuls qui ne soit pas à sec en cette saison. A part les ruisselets qui sautillent sous les orangers et qui ont tôt fait de disparaître entre les roches, nous n'avons rencontré jusqu'ici que des torrents de pierrailles. Le sol est si altéré, si raviné et d'autre part si mystérieusement affouillé, que les eaux n'ont pas le loisir de serpenter

longtemps à travers la campagne. Elles interrompent leur cours tout proche leurs sources pour rentrer aux failles souterraines, dans ces katavothres qui les captent sournoisement. Et quand elles échappent à ce destin obscur pour jouir de quelque liberté, elles sont bientôt absorbées aux creux des vallons où la végétation s'en alimente avec avidité, y puisant la fraîcheur de ses molles verdure et l'éclat des feuillages humides. Cette fois, sous le pont courbe que nous franchissons en compagnie de chèvres, s'élargit une vraie rivière, très endormie sans doute et presque croupissante, n'ayant à conduire à la mer que l'apport des eaux de Pelleka, insignifiant à la fin de l'été. Et tandis que nous considérons cette chose à peu près oubliée : une eau sous des plantes lustrées, le troupeau que ces rives herbues affriolent, s'écoule des deux bords de la chaussée, disparaît au pied de l'arche qui pointe dans la poussière l'angle de son parapet de pierre...

A Govino, la route s'écarte de la baie ; elle commence aussitôt de serpenter, montant, descendant, déroulant à mesure sa blancheur poudreuse entre des buissons d'églantiers et de myrtes embroussaillés de clématites. Elle ondule au gré des coteaux, à travers les éternels bosquets d'oliviers, les vignes déjà roussies par l'automne et tout animées par la cueillette, car nous touchons au " temps que la grappe est pleine „.

Cependant, transparait encore à travers les ramures, le détroit qui miroite au bas des collines ; des anses et des criques, semées d'ilots, font là comme une succession de petits lacs qui s'abritent sous les augustes frondaisons, et dans cette marenne silvestre, les ruines d'un arsenal vénitien laisse choir ses lourdes pierres d'autrefois dans le silence des mousses.

Toujours allant en poussière et en grelots dans la paix et la clarté du matin, nous atteignons, au delà des plaines ondulées, les premiers défilés de montagnes.

Peu à peu, la solitude s'étend autour de nous ; plus personne pour dépouiller les pampres alourdis de raisin noir ; des landes calcinées, des terrains incultes couverts de halliers, soufflant des senteurs de miel et, par bouffées, l'odeur de citronnelle qu'exhalent sous le soleil des bouquets d'eucalyptus.

Puis, voici que surgissent tout à coup au détour du chemin, des troupeaux et des troupeaux, toute une armée de chèvres à longues oreilles pendantes, horde bélante et trotte-menu qui se pousse, se cosse, secouant les toisons rudes, sautant et refluant à notre approche en cohue de dérouté que notre équipage ouvre au pas. En tête, les boucs barbus et graves, en arrière et fermant la marche, les bergers et les bergères, déchaux, en hoqueton, la houssine sur les flancs qui halètent, retenant de la voix et du geste leurs chiens en courroux. Jeunes Daphnis au ton de bronze avec leurs Chloé en basquine de toile ; la brune Bombyca attardée avec Morson, qui, sa cognée à l'épaule, se détourne des bruyères et des bois pour donner à l'amour un peu de son temps de bûcheron...

La pleine matinée, maintenant. Route déserte, car l'heure est déjà tardive pour les bandes indociles qui, dispersées dans les pâtis, ont fini jusqu'aux premières étoiles de suivre les sentes raboteuses. Seul, nous rencontrons un petit cavalier en babouches, filant grand erre sur son cheval rosé dont les sabots font voler les cailloux et qui, nerveux, se cabre à notre passage.

Ciel de feu, lumière insoutenable ; on désire l'ombre. Une auberge sous un olivier gigantesque criblé de rayons. Nous nous y arrêtons pour laisser souffler notre attelage.

On trouve ici de l'eau fraîche aromatisée au citron, à la menthe ou à l'orange, du lait, du vin épais à peine tiré de l'outre et des rissoles dont la friture accompagne dans la poêle la chanson des mouches innombrables.

Par exemple, elles s'en donnent à cœur joie ces mouches qui tournent, tournent et bourdonnent comme des milliers d'invisibles rouets menés à toute vitesse par des faunes malins. Nos pauvres chevaux que ces essais molestent sans répit, ont beau se fouetter de leurs crins, frapper du pied, s'ébrouer, la musique s'exaspère et les piqûres redoublent sur leurs flancs en sueur.

Allons, mieux vaut encore se remettre en marche, reprendre l'espace tout en flammes qui tremble et luit en fournaise bleue. Cette fois nous touchons aux monts qui, en vue depuis le matin, se sont jusqu'ici dérobés devant nous. Une petite plaine

encore à franchir et nous commencerons l'escalade vers le vieux monastère.

Alors, tandis que nous allons en clochettes et en solitude dans ces campagnes d'une grâce antique, je pense à certain œil de la superstition chrétienne qui, durant notre halte, nous contemplant de dessus la porte de l'auberge. Bien déplacé ce delta mystique au milieu de ces bois, de ces vallons, de ces montagnes qui appartiennent encore aux dieux de jadis, aux dieux de la Grèce d'Hésiode, de Théocrite et de Longus. Le réformateur de Nazareth n'a rien à voir ici où la nature possède, dans la théogonie pélasgique, bien d'autres interprètes et de plus fidèles. Qu'on ne nous parle point des saints puérils auxquels on élève aujourd'hui tel petit sanctuaire au bord de la route; ce sont des usurpateurs étrangers et méprisables. Il est une autre toute puissance qui se manifeste sous les cieus d'Ionie, une autre figure qui ricane autour des calvaires forestiers et dont le souvenir revit à chaque pas : celle de Pan, honoré en Arcadie et qui veille encore sur les troupeaux et les champs. Il était pâtre et guerrier; soumis aux défaillances terrestres, tour à tour compatissant et vindicatif, instruit des choses rustiques et sensible aux offrandes naïves qu'on déposait pour lui à l'orée des bois, il prenait avec joie sa part d'humanité et, " faisant chaque jour amour nouvelle », aimait Pytis et Syrinx, Diane elle-même, Echo et Omphale.

A parcourir ces campagnes gravement souriantes, sévères par endroits sans cesser d'être douces, dont l'austérité n'enlève rien à la volupté facile chantée par les plus sages des poètes, on redevient en secret dévot aux dieux malicieux qui peuplaient les bocages, les vallons et les sommets parfumés de bruyères. Partout il apparaît que ces terres fortunées, d'une noblesse pastorale et agreste, seront toujours soumises aux divinités domestiques qui ont tout ensemble la force surnaturelle et l'astuce paysanne; le pâle et dolent fantôme crucifié cède la place au capricorne enguirlandé de pampres et de lierre, dont la gaillardise n'est que de la santé et qui joue de la flûte au bord des fontaines pour faire danser les nymphes amoureuses.

Et combien elle était perspicace cette religion du plus libre des peuples et du plus raisonnable qui animait d'une flamme sacrée

les moindres choses champêtres et faisait de la nature entière une déesse nombreuse en serviteurs industriels. Au lieu de la magie des Spiridion, on jouissait alors des miracles dont étaient coutumiers ces monstres charmants — pieds de bouc et oreilles pointues — qui se manifestaient dans la simplicité du printemps, dans la gloire de l'été et l'opulence de l'automne pour sommeiller durant l'hiver dans les grottes mystérieuses des monts. Les arbres en se couvrant de fleurs, de feuilles et de fruits, les biques en donnant leur biquet, leur lait et les brebis leur laine, les abeilles leur miel ambré, les eaux leur fraîcheur et leur musique de cristal magnifiaient d'autre sorte le Dieu Inconnu, despote suprême.

Non, il n'est point vrai que le grand Pan soit mort — et nous voilà bien mal préparés à la visite que nous allons faire aux candides caloyers qui suivent en innocence les règles cénobitiques de Basile et de Chrysostome!...

Cependant, les montagnes de plus en plus proches continuaient de grandir, émergeant du front des oliviers séculaires, dressant debout leurs falaises abruptes; elles ferment à présent devant nous leur grand cercle de pierres et, sur leurs versants brûlés du soleil, on voit au loin se replier l'égratignure des routes qui mènent aux petits villages blancs accrochés aux roches nues, comme des aires.

Toujours montant, nous nous engageons dans une gorge où l'on retrouve l'ombre claire, le couvert transparent des vergers aux troncs à jours, la voûte doucement lumineuse où s'unissent en haute tonnelle les ramures tutélaires. On traverse des clairières vallonnées et les croupes ardentes du Pylidès réapparaissent un instant pour porter dans l'espace leurs hameaux de chaux vive et leurs ermitages isolés dans l'azur. Un plateau qui penche longuement vers l'intérieur de l'île cesse au nord en cassure verticale, et le petit cube rose d'une maison de prières élevée sur cette étrave se propose, vu d'ici, en but inaccessible aux humbles pèlerins.

A mesure que la route s'escarpe, les parois tapissées de lierre se rapprochent comme pour nous interdire le passage; le pertuis de pâle verdure où nous nous insinuons se resserre, coupé de

ravins latéraux qu'encombrent d'impénétrables broussailles et des croulées de roches moussues. Partout ailleurs, semblables crevasses retentiraient du bruit des cascades ; ici, pas le moindre filet d'eau sous les ponts que le chemin franchit ; les sources sont tarées. Le froissement des feuillages, le plissement des graminées qui rendent à la brise un murmure d'herbes sèches, un caillou roulant qui ricoche, un ramier qui roucoule au dessus de nos têtes puis s'envole, troublent seuls l'auguste silence de ces lieux, — et voici tout à coup, dans un cadre de branches, l'admirable mer, chatoyant par delà les étages d'oliviers dont les sommets moutonnent jusqu'au bas des vertigineuses murailles. Tout au fond du gouffre, les vagues alanguies fulgurent à travers la feuillée. Un vol de pigeons tournoie comme une poignée de pétales dans ce vide subitement ouvert à val de notre route.

L'effet est imprévu et il est magnifique.

Arrêtons-nous en cet endroit d'ample sérénité, dans ces bois consacrés aux nymphes et aux muses, propices entre tous pour s'y recueillir dans l'évocation des choses d'autrefois.

Imaginez ici même ces synodes rustiques de bergers et de moissonneurs par lesquels on fêtait jadis, en la saison d'automne, l'heureuse aventure et la fin des vendanges. Voyez à l'ombre des olivettes, sur la jonchée de feuilles " où l'on pourrait s'étendre nu », les jeux et les danses qui alternaient dans ces joutes de musique flûtée avec les lentes processions de garçons et de filles unissant leurs doigts voués au pedum et à la faucille. Rien n'a changé, et c'est le même fond radieux par delà les ravins en fruits : la mer qu'un liseré d'écume blanchit en cadence au pied des falaises solennelles, le ciel incomparable mêlé aux flots sonores.

Daphnis, instruit par le fils d'Hermès dans l'art des chansons, célébra ces boqueteaux qu'on croit ornés encore de thyrses et de guirlandes ; le resplendissement de l'espace les pénètre et l'euphonie marine y parvient comme alors avec la fraîcheur ailée du large.

Encore une fois, à travers les âges sans nombre, la nature éternelle exaltée par les rhapsodes hésiodiques s'impose à nous. Demeter Aloas nous tient sous son charme et règne dans nos

cœurs. C'en est fait, pour un instant, des millénaires écoulés, et dans le Grec qu'on rencontre paissant ses chèvres, chantant sa rêverie à l'écho des rochers ou tressant pour ses cigales une cage de menu jonc, se devine le Grec des anciens temps, fidèle aux coutumes ancestrales qui semblent perpétuées dans ces îles " de paresse et d'amour... „

Le col franchi, il nous reste à descendre vers les grèves dont la blancheur se déroule sous les promontoires profilés en coulisses jusqu'aux lointains que notre course recule à chaque tournant du chemin.

La route est hardie et difficile; nous y roulons cependant au grand trot. Elle contourne des contreforts abrupts, des proues rocheuses pénétrant au milieu des fourrés; elle s'accroche en corniche à ces murs qui lui imposent constamment de brusques détours; elle démêle son étroit lacet au dessus des torrents de rocailles, remontant pour redescendre, filant droit à travers les gradins de montagnes pour se replier aussitôt et atteindre, après mille courbes, la plus ravissante petite plage, arrondie au pied même du monastère dans l'épaisseur du haut écueil qui le porte et que des havres d'eau claire découpent en chersonèse cruciforme.

Un raidillon conduit au sommet de ce roc, en zigzags bordés de nopals, d'agaves et de figuiers. Nous le gravissons au milieu d'un troupeau de chèvres, dans la bourdonnante chaleur qui avive autour de nous les parfums de musc et de lavande.

Enfin, nous nous arrêtons à la poterne de la sainte demeure, et tandis qu'on dételle, nous attendons l'higoumène qu'on est allé instruire de notre arrivée.

La Donation Solvay

L'École des Sciences sociales et l'Institut de Sociologie.

La Ville de Bruxelles et l'Université libre viennent d'être l'objet d'une libéralité qui marquera dans leurs annales scientifiques. M. Ernest Solvay a décidé d'assurer pour une période de vingt-cinq années l'avenir de l'École des *Sciences politiques et sociales*, déjà créée grâce à son intervention, et celui d'un *Institut de sociologie* nouvellement fondé par lui.

L'École comprenait, depuis sa dernière réorganisation (1899), deux sections d'études et quinze cours différents confiés à dix titulaires ; telle qu'elle vient d'être complétée avec une très grande largeur de vues par le Conseil d'administration de l'Université, elle comptera trois sections, vingt-trois cours et quatorze titulaires.

L'innovation la plus importante est la création de la troisième section, appelée « section des sciences sociales » ; au programme se trouvent :

1. La sociologie générale, y compris la méthodologie des sciences sociales ;
2. L'histoire des doctrines sociologiques ;
3. La statistique et la démographie ;
4. La biologie dans ses rapports avec les sciences sociales ;
5. L'anthropologie ;
6. La psychologie des peuples ;
7. Les principes généraux de l'évolution religieuse ;
8. Les principes généraux de l'évolution du langage ;
9. L'histoire de l'art ;
10. L'histoire du droit ;
11. L'histoire économique.

Il est bien peu d'Universités — il n'en est aucune en Belgique — qui puissent offrir à l'élite des étudiants un pareil ensemble de cours de haute culture. Ainsi constituée, la troisième section formera un excellent couronnement aux études philosophiques et historiques ou à celles entreprises dans l'une des deux autres sections de l'École.

Celles-ci, — section des sciences politiques et section des sciences éco-

nomiques, — continueront à préparer spécialement les jeunes gens, la première aux carrières de diplomate, de publiciste, d'homme politique; la seconde aux études d'ordre économique et aux professions industrielles. Elles ont d'ailleurs été également complétées de très sérieuse façon; il existait déjà un cours d'économie politique spéciale en vue de l'étude de questions déterminées, par exemple: le salariat, le crédit et les banques, la politique douanière, l'économie monétaire, etc. Un second cours a été institué, de sorte que chaque année deux matières spéciales seront traitées. Mais il manquait, à côté de ces cours particuliers, un cours général dont précisément les premiers supposaient l'existence; cette lacune a été comblée par l'organisation d'un cours complet de deux heures, toute l'année.

L'enseignement économique proprement dit comprendra donc désormais, à l'École, les huit branches suivantes :

1. L'économie politique générale;
2. — — — spéciale (premier cours);
3. — — — — (deuxième cours);
4. L'histoire économique;
5. La géographie économique;
6. L'histoire des doctrines économiques;
7. La science des finances;
8. La colonisation et la politique coloniale.

Cette nomenclature, complétée par la statistique et la législation ouvrière, correspond au programme de la deuxième section (*sciences économiques*).

Rappelons pour mémoire que les autres cours professés à l'École et dont il n'a pas été fait mention jusqu'ici sont :

- L'histoire parlementaire et législative comparée;
- L'histoire diplomatique de l'Europe;
- Le droit des gens;
- Le droit constitutionnel comparé;
- Les institutions civiles comparées.

Ces cinq branches, complétées par l'économie politique, la science des finances, la statistique et la colonisation, constituent la première section (*sciences politiques*).

Une troisième modification, dont la portée pratique sera considérable, consiste dans l'institution du grade nouveau de *Licencié du degré supérieur en sciences commerciales*. A ce sujet, un mot d'explication est nécessaire. Il ne s'agit pas d'études « professionnelles » aboutissant, par exemple, à former des comptables, des agents de factoreries ou des directeurs de comptoirs d'exportation. Les établissements préparant à ces positions

sont assez nombreux en Belgique et leur programme ne peut d'ailleurs se confondre avec celui d'une Université. Ce que la licence nouvelle veut réaliser, c'est la formation d'industriels, de banquiers, de commerçants ayant la *culture supérieure de leur branche*, c'est-à-dire qu'on n'y admettra que des jeunes gens ayant déjà suivi avec fruit des études commerciales et désireux d'acquérir des vues plus larges, plus scientifiques du domaine qui sera le leur. Les nations entraînées dans le mouvement compétitif mondial, et la Belgique spécialement, ont besoin de vrais hommes d'affaires ainsi préparés. L'expérience a été récemment tentée à Leipzig, où une entente s'est établie entre l'Institut de commerce et l'Université; les résultats en sont si brillants que d'autres villes allemandes s'apprentent à entrer dans la même voie. A Bruxelles, une situation toute semblable pourra être créée, grâce à l'existence de la nouvelle *École centrale technique* fondée par feu Brugmann et dirigée par M. Ramaeckers. Il va de soi que des élèves sortis d'autres établissements analogues, comme l'Institut d'Anvers, pourront également être admis.

Il faut remarquer aussi que la licence commerciale ne prétend pas donner accès spécialement à la carrière consulaire : trois universités et deux établissements spéciaux s'occupent déjà de cet objet et, vu les débouchés restreints, ce nombre est largement suffisant. Déjà par là, l'École de l'Université de Bruxelles se distingue des autres universités; elle comprend, en outre, toute une série de cours, dont la connaissance sera hautement utile aux chefs de nos grandes entreprises commerciales, à savoir :

1. Économie politique spéciale (premier cours);
2. — — — (deuxième cours);
3. Histoire économique;
4. Géographie économique;
5. Statistique et démographie;
6. Colonisation et politique coloniale;
7. Législation ouvrière.

Les études supérieures purement professionnelles (comptabilité développée, langues modernes approfondies, etc.) se poursuivront, le cas échéant, aux Écoles de commerce et feront l'objet de certificats spéciaux.

Dans cette refonte générale de l'École, on a très sagement maintenu, voire encore renforcé, le principe fondamental qui est à la base de son organisation et qui lui a assuré un succès plus rapide qu'à toute autre institution similaire du pays: l'accès des trois sections aux étudiants de *toutes les facultés*, moyennant la preuve de connaissances scientifiques correspondant à celles exigées pour les grades universitaires de candidatures en droit, en philosophie ou en sciences.

Les titulaires des cours nouveaux sont : MM. Ansiaux, Denis, de Reul,

Des Marez, Goblet d'Alviella, Houzé, Lameere et Vermeylem. L'ensemble des cours se répartissent comme suit entre les membres du personnel enseignant : *M. Ansiaux* : économie politique générale, économie politique spéciale (premier cours), histoire économique, géographie économique. — *M. Cattier* : colonisation et politique coloniale. — *M. Denis* : histoire des doctrines économiques, sociologie générale. — *M. de Reul* : principes généraux de l'évolution du langage. — *M. Des Marez* : histoire du droit. — *M. P. Errera* : droit constitutionnel comparé. — *M. Goblet d'Alviella* : principes généraux de l'évolution religieuse. — *M. Houzé* : anthropologie. — *M. Hymans* : histoire parlementaire et législative comparée. — *M. Lameere* : biologie dans ses rapports avec les sciences sociales. — *M. Nys* : histoire diplomatique de l'Europe, droit des gens. — *M. Vauthier* : institutions civiles comparées. — *M. Vermeylem* : histoire de l'art. — *M. Waxweiler* : économie politique spéciale (deuxième cours), statistique, science des finances. — *M. Widon* : législation ouvrière.

* * *

L'organisation que nous venons d'esquisser suffirait déjà à assurer le renom scientifique de l'École; la seconde création de M. Solvay, l'*Institut de sociologie*, lui donne une valeur bien plus haute encore. Non seulement, en effet, l'Institut sera spécialement accessible aux professeurs et aux étudiants de toutes les universités, mais en particulier toutes les facilités désirables devront y être accordées aux services scientifiques de l'École : séminaires, conférences pratiques, etc. Ce caractère complémentaire des deux institutions est encore accentué par le fait que le directeur de l'Institut est un professeur de l'École, M. Émile Waxweiler. M. Waxweiler, qui était chef de bureau au Ministère du Travail, quitte ces fonctions administratives pour se consacrer exclusivement à sa nouvelle mission et au professorat.

L'Institut de sociologie sera installé au parc Léopold, dans ce site si propice aux recherches et aux méditations. La Ville de Bruxelles a concédé un très bel emplacement, voisin de celui où s'élève le premier Institut Solvay, consacré à la physiologie et dirigé par M. le professeur Heger. Au bout de vingt-cinq ans, le bâtiment avec tout ce qu'il contiendra fera retour à la Ville.

L'édifice couvrira environ sept cents mètres carrés; il comprendra essentiellement une grande salle centrale, destinée à servir de bibliothèque et de salle de lecture; autour de cette salle, au rez-de-chaussée et à l'étage, se grouperont de petites salles, véritables cellules de cette moderne abbaye, où les travailleurs admis à l'Institut pourront poursuivre leurs recherches dans la plus parfaite tranquillité. Des salles plus grandes seront destinées aux travaux en commun, séminaires, etc.

Dans la bibliothèque se trouveront réunis, dès l'ouverture, tous les ouvrages, collections de revues, etc., présentant quelque intérêt pour les

études d'ordre social. Quatre cabinets scientifiques spéciaux seront en outre installés : un *cabinet de statistique*, ne comprenant pas seulement des statistiques toutes faites, mais les moyens d'en faire : machines à calculer, à dépouiller, dispositifs divers, dont la prochaine exposition de Buda-Pesth, spécialement consacrée à la technique statistique, fournira un ensemble tout à fait complet; un *cabinet de géographie économique*, où l'on rassemblera, outre les cartes commerciales, tout ce qui peut servir à comprendre les grands courants d'expansion et d'échanges; un *cabinet d'histoire économique*, réunissant les documents, les sources, etc., nécessaires spécialement à l'étude de l'évolution sociale de la Belgique; enfin, un *cabinet de technologie*, qui renfermera des collections de photographies d'usines, des planches murales expliquant les procédés industriels et, en général, tout ce qui concerne l'aspect *technique* du développement économique des sociétés; l'utilité de cette dernière installation apparaît nettement quand on songe à l'importance de l'élément technique; en lui se résumant, en somme, les deux grands facteurs de la production : l'invention et la capacité, et il échappe cependant presque totalement à la grande majorité des étudiants en sciences sociales, notamment à tous ceux qui n'ont pas fait des études d'ingénieur.

Ainsi outillé, l'Institut sera un endroit de travail ambitionné par bien des sociologues. Or, il sera ouvert, sans distinction d'opinions, à toutes les personnes désireuses d'entreprendre des recherches quelconques d'ordre sociologique; l'indépendance scientifique la plus absolue leur sera garantie. Il est clair que les personnes sollicitant de pouvoir travailler à l'Institut devront appuyer leur demande de titres sérieux et déterminer l'objet de leurs études. La bibliothèque et la salle de lecture seront accessibles sans conditions.

En dehors des recherches libres qui pourront se poursuivre à l'Institut, des recherches permanentes y seront conduites par le directeur et par un certain nombre de Collaborateurs scientifiques. Ces recherches viseront la sociologie sous tous ses aspects, mais elles porteront en ordre principal sur les problèmes soulevés par M. Solvay lui-même dans ses travaux économiques (1).

Les résultats des recherches diverses entreprises à l'Institut pourront être publiés. Un organe spécial, sans périodicité régulière, rendra compte de l'activité scientifique de l'Institut et étudiera les publications dignes d'être signalées en Belgique et à l'étranger; ce bulletin portera le titre de : *Instituts Solvay. — Travaux de l'Institut de sociologie*. En outre, les mémoires originaux seront publiés dans une collection, qui constituera la *Bibliothèque de l'Institut de sociologie*.

(1) Ces travaux viennent d'être réunis en un volume, qui est analysé dans cette *Revue*, page 714.

Il ressort nettement de cet aperçu que l'Institut sera, dans toute la force du terme, un LABORATOIRE; c'est d'ailleurs bien ce que le fondateur veut qu'il soit. On y travaillera; on y cherchera silencieusement, loin des querelles de doctrine et des luttes politiques, avec ce souci d'objectivité et de méthode qui est devenu la règle des investigations biologiques ou physico-chimiques. C'est dire que la sociologie y aura un milieu merveilleusement favorable à sa formation et à sa croissance.

Avec tous les hommes de science et d'enseignement, la *Revue de l'Université* souhaite que l'œuvre nouvelle réalise toutes les espérances que sa grandeur permet de concevoir, et elle adresse à l'homme généreux, au chercheur inlassable qu'est M. Ernest Solvay, ses plus chaleureux remerciements.

VARIÉTÉS

MAETERLINCK & MONTESQUIEU

La lecture du dernier chef-d'œuvre, dont vient de s'enrichir notre littérature nationale, est des plus suggestive. *La Vie des Abeilles*, telle que la dépeint Maurice Maeterlinck, n'intéresse pas seulement l'apiculteur et le naturaliste; elle ne charme pas seulement ceux que séduit le style, voire l'émotion profonde d'un livre qui peut se passer du vers pour révéler le poète : c'est au sociologue surtout que nous la recommandons. Il y trouvera, mieux que dans les traités de droit et que dans les doctes commentaires, une merveilleuse illustration de la notion de la Loi.

Oublions un instant ces petites machines combinées dans les parlements et qui font du bruit tant qu'on les fabrique, pour se rouiller avant qu'on s'en serve : ce ne sont là des lois qu'aux termes du *Moniteur*. Élevons-nous à l'idée formulée par Montesquieu, au début de son œuvre maîtresse : *Les Lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses*. Pour saisir la valeur de chaque terme de cette définition, dans sa précision et sa simplicité, les lois de l'Histoire et de l'Économie servent mieux déjà que celles de la Pésinomie. Mais, encore mieux qu'elles, les lois de la Nature nous en font pénétrer le sens profond. Au delà de cette précision et de cette simplicité de termes — plutôt apparentes — se cache, en réalité, le mystère des vérités supérieures. Qu'est-ce que « les rapports nécessaires » et « la nature des choses ? » Ce sont des catégories, des universaux; des généralisations ultimes qui transportent notre entendement aux limites mêmes du connaissable. Malheur à celui qui tente de regarder au delà ! La beauté de la définition de Montesquieu est précisément de franchir du coup tout l'espace de nos raisonnements, pour nous en faire sentir la relativité.

Nul mieux que Maeterlinck n'a évoqué, pour l'homme, cet « état de nature » dont le lointain écho semble étouffé par la vie sociale, avec ses mille bruits assourdissants et discords. Il les évoque, par un procédé qui se rapproche des méthodes bien plus de Montesquieu que de Rousseau. Au lieu de supposer un homme très primitif et très simple, qui ne serait

pas embarrassé des innombrables liens de l'existence actuelle, il nous montre un être assez rapproché de nous pour que nous le puissions observer et comprendre ; assez éloigné pour qu'il nous apparaisse schématisé, en quelque sorte, et spécifique — non plus individualisé. Cet être est comme nous, naturellement sociable : sa vie ne se comprend que collectivement. Au dessus de l'unité vivante, du couple nécessaire à la reproduction, il existe une organisation plus nombreuse, où chaque animal s'identifie avec la fonction qu'il exerce et se complète par des milliers d'animaux voisins. Et tout cela s'impose à nous avec une force si invincible, que nous nous demandons si l'être n'est pas dans l'espèce plutôt que dans l'individu ; si la vie n'est pas dans la perpétuité des générations plutôt que dans les périssables personnalités. Ainsi, la société des abeilles nous fait-elle comprendre ce qu'est une loi naturelle ; cette société joue un rôle essentiel dans leur vie même : elle est fondée sur des rapports nécessaires dérivant de la nature des choses.

Maeterlinck a voulu, par son récit, imposer à notre esprit cette vérité : qu'il n'y a pas plus de discontinuité entre la vie sociale et la vie individuelle qu'entre des espèces voisines ; que notre existence aussi, loin d'être toute personnelle, s'étend forcément d'un individu à l'autre et qu'elle ne cesse pas d'être naturelle lorsqu'elle est sociale, au contraire. On peut entrevoir ainsi des lois — de vraies lois — régissant la société humaine, comme il en est qui régissent l'essaim ; elles sont à découvrir, non à inventer. Tâchons de ne pas troubler les ruches, tout en les observant ; tâchons de ne pas nous faire piquer surtout... à quoi bon ? P. E.

BIBLIOGRAPHIE

ERNEST SOLVAY : *Études sociales. — Notes sur le Productivisme et le Comptabilisme*. 1 volume, 172 pages. Chez Lamertin, Bruxelles.

Il faut étudier ces *Notes* de M. Ernest Solvay sous deux aspects différents, d'ailleurs complémentaires : l'aspect théorique et l'aspect pratique. A l'un comme à l'autre point de vue, elles sont riches en enseignements et, dans toute la force du terme, « suggestives ».

La généralité des lecteurs n'en retiendra que des projets de réformes, que certains d'entre eux se figureront même être proposées par l'auteur comme des remèdes immédiats et instantanés aux difficultés sociales présentes. Or, il nous semble que pareille conclusion serait bien superficielle. A divers endroits, M. Solvay insiste sur une orientation générale qu'il conviendrait de donner à ce qu'il appelle la « mécanique sociale », en vue d'en obtenir un rendement économique plus élevé. Il ne s'agit donc pas de simples décrets législatifs, mais de progrès essentiels, fondamentaux, lésant moins des intérêts que des conceptions erronées ou incomplètes, ne troublant en rien l'avancement normal de l'évolution, justement parce que, rattaches aux éléments profonds des sociétés industrielles, ils sont intimement conformes à leur développement régulier.

De là vient que l'aspect théorique de ces travaux est si important : si l'on n'a pas, au préalable, des vues précises sur la nature des phénomènes économiques, si l'on ne possède pas cette discipline scientifique qui est l'apanage du naturaliste ou du mathématicien, on ne peut apercevoir le caractère véritable des idées de M. Solvay. Ni l'orthodoxe manchestérien notamment, ni le collectiviste marxiste, ni aucun autre doctrinaire de la science n'ont besoin d'ouvrir ce livre, qui émane d'une mentalité éminemment opposée à la leur. Ce n'est que si l'on a l'esprit dégagé de toute tendance systématique que l'on saura prendre contact avec l'auteur ; et même si l'on n'admettait pas l'aboutissement pratique de ses conceptions, on ne pourrait se défendre de l'impression que fait sa volonté, fortement affirmée, de fonder l'économie politique sur des bases solides.

M. Solvay cherche ces bases à la fois dans l'étude de l'homme comme organisme naturel et dans la conception physique de l'énergie : et l'on devra bien lui concéder qu'il est difficile de les découvrir ailleurs que là.

Puis, il observe le mécanisme de l'Intérêt, mobile économique considéré comme une sorte d'instinct humain, et cela lui inspire notamment des pages tout à fait originales sur la Valeur et son « support », la monnaie. N'en signalons, dans cet aperçu trop sommaire, que la conclusion : il existe une unité de valeur abstraite qui est invariable dans le temps et dans l'espace ; quant à la valeur concrète des choses, elle n'est que relative, « éminemment mouvante, comme l'est souvent la convoitise humaine » (p. 17). C'est dans cet exposé, où M. Solvay est amené à discuter les critiques de M. Walras, le professeur bien connu de Lausanne, que se dégagent surtout les fortes qualités de pensée et d'intuition qui imprègnent tout le travail : M. Walras n'avait pas aperçu, par exemple, que le phénomène historique dominant, dans la formation des valeurs, est la parfaite continuité de leur appréciation (p. 59) : « La filiation de l'unité de valeur primitive, latente, avec l'unité réelle, est ininterrompue et, par suite, cette unité — dont le franc chez nous est simplement une multiplication ou une division — s'est, en réalité, conservée indéfectible, immuable. Le franc, le mark, la livre sont donc *abstrait*s et dérivent, en fait, des premiers âges de l'humanité. » Nous nous trompons fort, ou le fin psychologue social qu'est M. Tarde serait ravi de cette déduction.

Quant à l'aspect pratique des études de M. Solvay, il fait apparaître un certain nombre de réformes, qui se caractérisent toutes par leur tendance intrinsèquement « économique » : elles reposent, en effet, sur la reconnaissance de l'intérêt comme facteur initial, et elles ne cessent de respecter les principes modernes de liberté et de propriété. Voici, d'ailleurs, la règle politique de laquelle part M. Solvay : « D'une façon générale, on ne peut intervenir officiellement dans les questions relatives à la production intégrale, qui est libre, et contrairement aux lois qui dérivent de cette liberté même. » Et, à côté de cette règle négative, cette autre, positive : « La devise du vrai parti social doit être la formule économique, scientifiquement progressiste, humanitaire et absolument altruiste : *A chacun selon sa productivité utile au bien-être universel* (p. 46). »

Le « Productivisme » n'est pas autre chose que cette maxime érigée en programme de politique sociale, et il aboutit à exalter la capacité individuelle sous toutes ses formes : instruction et éducation techniques, commerciales, scientifiques, — intégrales en un mot. Comme on reconnaît bien là l'homme qui sait, à l'encontre de tant d'économistes, la part souveraine qui revient au savoir et à l'invention dans la production des richesses ! Ce qu'il faut, écrit-il ailleurs (p. 45), c'est « faire intervenir de plus en plus des machines et des capacités dans la production, de manière à offrir au travailleur toutes choses sans cesse meilleur marché et à réduire de plus en plus son temps de travail, en accroissant celui de sa distraction et de son repos ».

L'extension du « capacitarat » pourrait aisément aller jusqu'à l'instruction professionnelle spéciale des ouvriers en état de chômage, de manière à accroître leur utilité sociale ; de là, une réorganisation possible du marché de la main-d'œuvre et des bourses du travail (note X).

Puis, préoccupé d'asseoir les ressources publiques sur des bases plus rationnelles, M. Solvay suggère la participation purement passive de l'État dans l'ensemble des affaires industrielles, après qu'une législation sévère aurait au préalable assaini le domaine des entreprises spéculatives. L'État resterait, dans cette conception tout à fait neuve, *inintervenant* ; « l'initiative privée, créatrice des affaires, demeurerait entière, ne » serait pas même effleurée » (p. 127). Il ne s'agit donc aucunement d'une forme du collectivisme, ni même du socialisme, car la concurrence et l'intérêt individuel restent à la base du système.

Enfin, affirmant l'unité de ses vues théoriques et pratiques, M. Solvay propose d'acheminer la société, comme elle s'y prépare déjà spontanément, vers la suppression de la monnaie comme instrument des transactions ; il appelle ce régime le « Comptabilisme social », et, sans cesser d'ailleurs de le considérer comme un état idéal, présupposant qu'il n'existerait plus d'autre fortune que celle acquise exclusivement par le travail (p. 158), il montre combien d'avantages, même purement financiers, pourraient en résulter pour les pays à activité économique intense (voir entre autres, notes IX, XV, XVI).

Un tel livre appelle à chaque page la réflexion : cela le distingue avant tout de la plupart des livres qui paraissent aujourd'hui, et il est permis de dire que le but modeste que se proposait M. Solvay est pleinement atteint : il voulait, dit-il dans sa préface, « toucher si peu que ce soit ceux qui sont préoccupés du fond des choses » ; il a fait plus : il les a fait penser.

E. W.

Des St. Galler Mönches EKKEHARD I. Gedicht von Walther und Hildegund, übersetzt von Dr. PAUL VON WINTERFELD. Innsbruck, Wagner. — **Het Walthariuslied** door Dr. L. SIMONS, werkend lid der Koninklijke Vlaamsche Akademie. Gent, A. Siffer.

M. Paul von Winterfeld, privat-docent à l'Université de Berlin, l'un des collaborateurs les plus actifs aux *Monumenta Germaniae historica*, a composé une belle version allemande du *Chant de Walther*, l'œuvre si caractéristique et si pittoresque du moine de Saint-Gall. Le récit de la fuite de Walther et de Hildegonde et des exploits du héros aquitain est, on peut bien le dire, à côté de la *Nibelunge Nôt*, la seule épopée germanique qui soit encore aujourd'hui vraiment populaire en Allemagne. Il n'en existe pas moins de dix-sept traductions, reproductions et imitations allemandes plus ou moins libres, soit en prose ou en vers. La traduction en vers hexamètres, que nous devons à M. le professeur Althof, va

paraître sous peu en nouvelle édition ; une troisième édition du *Walther von Aquitanien* (en strophes *Nibelungen*), par Linnig, vient de quitter la presse ; le *Waltharilied*, dans la forme poétique que le génie de V. von Scheffel lui a donnée, est réédité au moins deux fois chaque année. On en est maintenant à la deux centième édition ! A toutes ces versions différentes, M. von Winterfeld a ajouté une nouvelle sans faire œuvre inutile. Au costume virgilien dont le jeune Ekkehard avait revêtu ces récits si dramatiques, il a substitué un habit vraiment germanique. Au lieu de se servir, comme d'autres l'ont fait, de l'hexamètre qui, en dépit de tous les efforts, est resté quelque chose d'étranger au génie poétique allemand, le traducteur savant a choisi ce vers allitéré si énergique et si sonore que W. Jordan se forgea lorsqu'il y a trente ans, il composa le chef-d'œuvre de l'épopée germanique moderne : *Siegfried* et *Hildebrands Heimkehr*. Ce vers merveilleux que Winterfeld sait manier avec beaucoup d'adresse, convient admirablement au *Waltharius*. Le poème est entièrement rajeuni et plus vivant que jamais. Nous recevons une impression pure de cette œuvre d'une beauté exquise, parfois naïve, où l'idylle la plus chaste se développe au milieu de prouesses gigantesques et de lutttes ardentes, où les mœurs sauvages et brutales de l'époque, se fusionnant avec l'idée chrétienne du x^e siècle, donnent à ces héros un relief surhumain. Il est vrai que le traducteur ne s'est pas fait l'esclave du texte latin : comme Scheffel, Simrock, Schwab et d'autres, il s'est permis de supprimer çà et là certains mots, certaines phrases de l'original qui ne sont que du *clinquant* virgilien (*vergilischer Flitter*) et qui, de l'avis de plusieurs auteurs, ne font que défigurer le fond germanique. Par contre, il a ajouté, de ci, de là, dans le contexte, des membres de phrase qui doivent, à ce qu'il paraît, suppléer à un commentaire explicatif. Le texte latin sur lequel cette traduction est faite n'est pas celui de Holder, qui me semble être le meilleur au point de vue critique, et que l'auteur a lui-même défendu jadis (dans *Neues Archiv. der Gesellschaft für ä. d. Geschichtskunde*, XXII, p. 554 sq.). En effet, le traducteur est revenu, dès lors, de cette conception du texte, et la grande édition latine du *Waltharius*, qu'il a préparée pour les *Mon. hist. Germ.* et qui va paraître dans quelques semaines, n'est plus basée uniquement sur le *codex* de Karlsruhe. Dans une récente critique de l'édition du poème par M. Althof (*Anz. f. deutsches Altertum*, n^o 7, 9 sq.), il a exposé son opinion à cet égard, sans me convaincre du reste de la vérité de sa théorie. En tout cas, la traduction elle-même a un caractère si hautement épique qu'il y aurait vraiment mauvaise grâce de notre part à vouloir parler de quelques incorrections et erreurs de traduction qui s'y sont glissées. Ce n'est point ici le moment de faire de l'exégèse philologique, et nous ne pouvons que féliciter vivement le traducteur du service qu'il a rendu à la littérature allemande.

Il manquait encore une traduction de la *Waltharii poesis* en langue

hollandaise. Car la reproduction du poème de Scheffel dans la traduction néerlandaise du roman *Ekkehard*, de cet auteur, par W.-J. Manssen, ne pouvait pas entrer en ligne de compte. Aussi, la publication du *Chant de Walther*, en langue française, l'année passée, déterminait-elle M. L. Simons, membre de l'Académie flamande, professeur à l'Athénée royal de Bruxelles, à combler cette lacune. La brochure qu'il vient d'éditer dans les annales de la *Vlaamsche Akademie*, est un extrait de la traduction qu'il a entreprise ; il va du vers 419 au vers 685, qui renferment les plus beaux passages du poème : l'arrivée des fugitifs aux bords du Rhin ; le départ de Gunther et de ses douze guerriers à la recherche de Walther et de sa fiancée, pour leur enlever les trésors qu'ils ont emportés du château d'Etzel ; l'idylle du Wasgenstein et les préliminaires de la lutte meurtrière, qui nous montrent ces héros sachant aimer, sachant haïr, mais sans détour, sans duplicité, plaçant leur honneur au dessus de leur vie. La traduction, basée, comme de juste, sur le texte de Holder, est faite en vers hexamètres qui sont aussi beaux que l'on pouvait l'attendre de l'heureux traducteur du *Beowulf*. Espérons que ce bel échantillon sera bientôt suivi de l'édition complète du poème !

Heidelberg.

F. NORDEN.

E. HAGUENIN : *Notes sur les Universités italiennes*. Paris, Chevalier-Marescq, 1901. 1 vol. de 3 francs.

Les notes que M. Haguenin publie sur les Universités italiennes, et principalement sur celles de Turin et de la Sicile, sont, en somme, l'exposé précis de l'organisation de l'enseignement supérieur en Italie. Peu ou pas de remarques comparatives avec les études françaises. Quelques notes sur les cours, les professeurs, les étudiants et leur vie. L'auteur se départit un peu de sa neutralité d'observateur quand il parle des Facultés catholiques, qu'il voudrait voir rattachées aux Universités de l'État, en Italie comme en France.

En somme, l'ouvrage de M. Haguenin est plus instructif qu'attrayant, plus utile à consulter qu'agréable à feuilleter. Il n'a, du reste, rien d'original ou de personnel. C'est le « Baedeker » des Universités de Turin et de la Sicile.

M. S.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

La question des humanités qui, à notre époque, suscite un peu partout des discussions passionnées, a provoqué un débat assez vif entre deux professeurs, extrêmement estimés l'un et l'autre, de l'Université de Bruxelles. Les tendances hardiment novatrices de M. Georges Dwelshauvers ont été aux prises avec le traditionnalisme et l'expérience de M. Désiré De Moor. Les arguments produits de part et d'autre, et développés avec toute l'ardeur que méritait un semblable débat, ont rendu aux lecteurs de la *Revue* le grand service de les éclairer — s'ils n'ont pas, ce qui est fort possible, dissipé toutes leurs incertitudes.

Cette polémique scientifique, qui a déjà occupé trois livraisons de la *Revue*, aurait pu se prolonger encore. M. De Moor, qui désirait ne pas laisser sans réponse le dernier article de M. Dwelshauvers, a estimé que l'intérêt de la cause qu'il défend exigeait une réplique immédiate. Il l'a publiée sous la forme d'un écrit séparé, adressé, pensons-nous, à la plupart de ceux qui suivaient les péripéties de cette controverse. L'insertion de cette réponse dans la *Revue* n'aurait plus guère de raison d'être et M. De Moor a bien voulu nous faire connaître qu'il se ralliait sur ce point à notre manière de voir.

Nominations. — Nos lecteurs, qui ont l'habitude de trouver sous cette rubrique les récentes nominations faites à l'Université de Bruxelles, liront dans l'article *La Donation Solvay*, que nous publions plus haut, la liste des nouveaux cours et des nouveaux chargés de cours de l'École des Sciences sociales.

Dans les autres Facultés, nous avons à annoncer la nomination de MM. SPEHL, LAURENT et DESTREE, comme professeurs ordinaires, de M. JULES BORDET, comme agrégé à la Faculté de médecine, et de M. VERMEYLEN, comme agrégé à la Faculté de philosophie et lettres.

Concours universitaire. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir que M. Dupréel, élève de notre Université, a été proclamé premier pour les sciences historiques, *ex æquo* avec un élève d'une autre Université.

M. Georges Cornil, professeur à la faculté de droit, a publié récemment, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, une savante étude à propos d'un texte obscur et controversé du Digeste. Il s'agit de la loi 50, 19, 1, empruntée à un ouvrage de Labéon. Ces quelques lignes de Labéon, très importantes au point de vue de l'histoire de la théorie des risques en matière de vente, exerçaient depuis longtemps la sagacité des commentateurs, et n'en étaient pas devenues beaucoup plus claires. M. Georges Cornil estime que le mystère de ce texte vient de ce qu'il a été interpolé — et fort témérairement, il faut en convenir, puisque les interpolateurs ont prétendu faire dire à Labéon le contraire de ce qu'il avait voulu dire. On s'explique que la pensée d'un auteur, après un semblable traitement, paraisse manquer de limpidité. M. Cornil n'a pas craint de porter la main sur ce document vénérable, afin d'en retrancher les éléments parasites. Cette tentative d'amputation a naturellement soulevé une certaine émotion dans le monde des romanistes. M. Georges Cornil a été récompensé de sa hardiesse par de précieuses adhésions. Dans sa séance du 10 juin 1901, le séminaire romain de l'Université de Lausanne, dirigé par M. le professeur H. Erman, « après avoir discuté les hypothèses de M. Cornil et signalé les objections qu'elles soulèvent, s'est pourtant rallié à ces hypothèses à l'unanimité ».

Il faut observer que ce petit problème ne présente pas uniquement un intérêt de pure érudition. La question des risques contractuels n'a pas cessé d'être vivement discutée, même au point de vue de l'application des lois existantes. L'article 1138 du Code civil, pour n'être pas de Labéon, est encore un sujet de discorde entre les interprètes. L'étude de M. Georges Cornil a donc une portée générale qu'il est bon de signaler. En voici, d'ailleurs, le titre complet : *L'Évolution historique de la vente consensuelle et la loi, 50 D. de actionibus empti et venditi*.

“Journal-Boutique” et “Journal-Musée”

PAR

SALOMON REINACH

Membre de l'Institut de France.

I

La fin du XIX^e siècle a vu se produire, en particulier dans les pays de langue française, un mouvement de protestation encore timide, mais destiné à grandir, contre l'immoralité d'une certaine presse, sa violence, ses mensonges, les compromissions louches où elle se complait. “ Presse vénale, presse de boue, presse de chantage, presse de grand chemin „ sont devenues des expressions de la langue courante; et personne n'ignore que les mots *taper* et *tapage*, pris dans une acception particulière, ont passé, des bas fonds du journalisme, dans le langage de la politique et des salons. Peu de gens connaissent l'étendue et la profondeur du mal, et ceux-là, appartenant eux-mêmes au monde des journaux, sont généralement tenus au silence; de temps en temps, toutefois, un scrupule honorable ou un intérêt lésé, ou encore une querelle portée devant les tribunaux, abolit la contrainte de la discrétion professionnelle, et alors, pendant un instant, cette presse se montre à nu au public dans toute l'impudeur de ses jongleries et de ses tares.

Je ne me propose pas d'esquisser ici la triste histoire de la presse “ fin de siècle „; il faudrait de longues pages pour en raconter les défaillances à l'époque de “ l'Affaire „, où l'épisode le plus caractéristique peut-être fut la brusque volte-face d'un

grand journal, engagé d'abord dans la campagne pour la justice, puis cédant à la terreur du boycottage, s'effaçant, faisant taire ses batteries... Ces incidents et bien d'autres, dont quelques-uns sont d'hier, n'ont laissé que peu d'illusions à la partie éclairée du public sur les mobiles auxquels obéit une grande partie de la presse et la dignité du " sacerdoce " que prétendent exercer ceux qui la rédigent. Un des hommes de talent et de conscience dont peut s'honorer le journalisme, M. F. de Pressensé, vient d'exprimer son indignation dans un article singulièrement éloquent et suggestif (1), qui nous dispensera d'insister sur un mal admirablement décrit et nous fera entrevoir le remède qu'il serait facile d'y apporter.

LE SACERDOCE DE LA PRESSE

Si nous parlions un peu du sacerdoce de la presse? Le moment est bien choisi, quand les grands pontifes du journalisme donnent au bon public le spectacle édifiant que l'on sait.

La scène dont le *Figaro* a été le théâtre — et qui n'est que le couronnement d'une série d'incroyables incidents — met en saillie, brutalement, la condition des soi-disant interprètes de l'opinion. Je ne sais ce que l'on doit le plus admirer dans ce changement à vue, de la froide impudeur avec laquelle un gérant révoqué a accompli son coup d'État, ou de la servilité empressée avec laquelle un journaliste s'est mis à la disposition du maître pour écrire sous sa dictée et supplanter un confrère.

Voilà donc la sécurité dont jouissent, dans ces maisons, des hommes qui s'imaginent quelquefois avoir des opinions à défendre et non des intérêts à servir ou des ordres à recevoir! Il suffit qu'un personnage sorte des coulisses comme un diable jaillit d'une tabatière et qu'il donne autour de lui un grand coup de balai pour que tout, à l'instant, se transforme, hommes, idées, principes.

Tel croyait naïvement n'avoir qu'à interroger sa conscience ou sa raison pour entretenir ses lecteurs, qui se trouve tout à coup devant un dictateur, muni d'un ordre de déguerpissement et prêt à expulser *manu militari* quiconque lui déplaît.

Ce n'est là, d'ailleurs, que le cas extrême d'une situation très générale.

Combien y a-t-il de journaux où les rédacteurs soient sûrs de ne pas se heurter à de mystérieuses consignes de silence, ou de ne pas se voir inflir-

(1) *L'Aurore*, 26 mai 1901.

ger la honte d'un tripatouillage dont ils ne soupçonnent que trop la cause sonnante et trébuchante ?

Combien y a-t-il de journaux où les rédacteurs soient sûrs de bien être au service de l'idée qui sert d'enseigne à l'entreprise — et d'elle seule ?

Combien y a-t-il de journaux où les rédacteurs se sentent assez sûrs de leur position pour ne prendre conseil que de leurs convictions et pour dédaigner toute lâche prudence, tout accommodement avec l'ennemi ?

L'affaire Dreyfus a été édifiante à cet égard. Il serait trop long d'énumérer ceux de nos confrères qui partageaient nos sentiments, qui nous encourageaient de leurs applaudissements, qui nous enviaient notre indépendance et qui, courbés sous la férule de quelque maître occulte, consentaient à écrire et à signer d'ignobles attaques contre le droit et ses champions.

Cet état de choses lamentable, sur lequel le grand public n'est pas assez éclairé, qui exerce une si funeste répercussion sur la formation ou la déformation de l'opinion, il tient, je le sais, aux mêmes causes profondes qui vicient notre régime social. C'est le capitalisme qui est le grand coupable.

C'est lui qui a séparé la propriété et, par conséquent, la direction des journaux de la fonction d'écrivain. C'est lui qui a créé, à côté et en dessous d'une catégorie d'exploiteurs éhontés, le plus souvent incapables de mettre l'orthographe et de signer leurs noms, un prolétariat de journalistes salariés, sans sécurité, à la merci d'un patron sans scrupules et sans entrailles.

C'est lui qui a fait de la presse, au lieu d'un organe d'éducation et d'instruction, non pas même un instrument de parti, mais un outil de spéculation. C'est lui qui a fini par faire envisager aux louches écumeurs du journalisme que leur métier consiste, je ne dis pas — ce serait trop leur demander — à répandre des idées, à disséminer des informations authentiques, non pas même à vendre au lecteur des opinions indépendantes et mûries et des faits exacts, mais à mettre aux enchères leur publicité, à louer leurs colonnes au plus offrant, comme une compagnie d'affichage loue ses murs, ses kiosques et ses placards.

Voilà ce qu'est devenue la presse périodique dans nos démocraties, qui ne peuvent ni se passer d'elle, ni se prémunir contre sa néfaste influence. Encore une fois, c'est le fruit amer du capitalisme, d'un régime social où l'argent est la seule puissance effective, où tout s'achète et se vend, où le travail n'est qu'une denrée au rabais qui doit subir les conditions d'un patronat enrichi, entretenu, créé par lui seul. Tout cela est vrai.

Et pourtant, on me permettra d'ajouter qu'il y a bien de la faute des journalistes aussi. S'ils avaient le sentiment de la dignité professionnelle, s'ils mettaient les franchises de leur pensée au dessus de mesquins intérêts, s'ils pratiquaient la solidarité, s'ils agissaient en hommes libres, en pro-

létaires soucieux de leur droit, le scandale de la presse esclave ne s'étalerait pas impunément au grand jour.

Il y aurait plus de journaux où un petit groupe d'écrivains convaincus disent, à leurs risques et périls, ce qu'ils pensent. Il y aurait moins de louches officines où, sous la direction des forbans de Bourse, une bande de valets de plume triturent l'opinion, mentent à leur conscience, faussent les faits et dupent le public au profit de leurs communs exploiters, c'est-à-dire de leurs communs ennemis.

FRANCIS DE PRESSENSÉ.

II

" C'est le capitalisme, dit M. de Pressensé, qui est le grand coupable. " Il y aurait d'abord, pour apprécier cette opinion, à s'entendre sur le sens exact du mot *capitalisme*; mais il me semble superflu d'engager une discussion à ce sujet. Le problème peut être posé plus simplement et avec une rigueur en quelque sorte mathématique.

Que prétend être un journal? Une agence pour la distribution de nouvelles et l'interprète d'une opinion ou d'un parti. Qu'est en réalité un journal? Une entreprise commerciale qui doit rétribuer les capitaux engagés et qui, à cet effet, livre au public les nouvelles et les opinions les plus aptes à procurer des bénéfices, soit par l'élévation du tirage, soit par la publicité avouée ou dissimulée, soit par cette forme négative et souvent plus rémunératrice de la publicité, qui est le silence — le *silence d'or*.

Aucun journal n'a jamais fait cette confession à ses lecteurs; il ne leur a jamais dit : Je tiens à vendre beaucoup de papier noirci, à insérer beaucoup d'annonces et de réclames, à exploiter la vanité des uns, la timidité ou la conscience mal assurée des autres. Mes articles de fonds seront ce que voudra mon public, ce que voudront ceux qui me paient: la vérité trouvera sa place si elle peut. „

Bien au contraire, il n'est pas un journal, si taré qu'il soit, qui ne professe un culte intransigeant de la vérité, de l'honneur, de l'intérêt public, qui ne se targue d'être une tribune pour les opprimés, un redresseur de torts, un conseiller incorruptible, enfin tout ce qu'un journal pourrait et devrait être s'il ne cherchait, avant toute chose, l'influence, le succès et l'argent.

Il y a donc une contradiction grave, une antinomie scandaleuse entre la devise inscrite sur la devanture de la boutique et ce qui se passe au dedans, entre le programme d'un journal et ses actes, entre l'intégrité qu'il affiche et la corruption dont il vit. “ Pourquoi un journal, me dira-t-on, ne serait-il pas, *en l'avouant*, une simple entreprise commerciale ? „ Parce qu'il est des choses, ou plutôt des services, qui, par leur nature même, ne se prêtent pas à revêtir cette forme. On fait, il est vrai, le commerce de substances qui sont aussi nécessaires à la vie que la connaissance de la vérité; mais ce commerce s'opère sous le contrôle de la société, qui réprime les falsifications et les fraudes. Quand il s'agit de denrées, les fraudes peuvent être découvertes, démontrées et punies: il n'en est pas de même quand il s'agit de nouvelles et d'opinions. Un pays tout entier peut être empoisonné par une presse de mensonge sans que les pouvoirs publics osent intervenir, du moins là où règne la liberté, dont les bienfaits sont encore supérieurs aux inconvénients. On a vu, en France, des vérités indéniables, utiles à connaître et à répandre, qu'une presse vénale ensevelissait sous le silence; on a vu des mensonges patents, impudemment exploités, s'étaler dans les colonnes de la presse presque entière, sans que les protestations des honnêtes gens pussent parvenir aux oreilles du public. “ Si un épicier vendait ce que je vends, disait un directeur de journal, il y a longtemps qu'il serait à Mazas. „ Il ne faut pas objecter que le public n'a que ce qu'il mérite s'il lit des journaux qui le trompent. Le public ne sait pas qu'on le trompe ni qui le trompe, parce que les trompeurs lui déclarent tous les jours qu'ils cherchent seulement à l'éclairer. L'homme qui lit deux journaux d'opinions opposées est, même dans les villes, une exception; s'il s'aperçoit qu'ils se contredisent, que les nouvelles mêmes qu'ils fournissent sont inconciliables, il se rassure en disant que “ tous les journaux mentent „ et n'échappe à l'erreur que pour tomber dans l'indifférence et le scepticisme, incompatibles avec ses devoirs de citoyen.

Presque tous les journaux ont été fondés avec des capitaux trop faibles, variant de 100 à 500,000 francs, à peine suffisants pour leur assurer six mois ou une année d'existence. Ceux qui

fournissent ces capitaux sont quelquefois des citoyens convaincus de l'utilité d'une politique ou de la vérité d'une doctrine, mais le plus souvent des industriels, des commerçants, des hommes publics ou leurs clients, qui espèrent récupérer les sommes qu'ils versent sous forme d'influences ou de bénéfices. Une fois le journal " lancé ", ce qui comporte des frais considérables, il cherche avant tout à trouver des lecteurs, dût-il pour cela flatter les instincts les moins avouables de la foule, l'intoxiquer de calomnies ou d'obscénités; il cherche parfois aussi l' " affaire à côté ", le " tapage ", la campagne retentissante qui, demain, sera brusquement interrompue. Malgré tout ce qu'ils sont prêts à faire, le plus grand nombre des journaux succombent en bas âge, faute de capitaux. Ceux qui ont été versés sont absolument perdus, sans espoir de retour. Qu'on fasse le compte de ce qu'ont coûté tant de feuilles mortes ou moribondes depuis quinze ans! C'est par millions qu'il faut chiffrer les capitaux ainsi engloutis. Donc, le vice fondamental du journalisme, c'est que le journal cherche tout de suite à rémunérer un capital et que ce capital, étant toujours trop faible, ne permet (sauf exceptions) au journal ni de vivre honnêtement, ni de mourir autrement qu'insolvable.

Un grand journal quotidien à 5 centimes (prix qui semble devoir prévaloir partout) coûte environ 1,200 francs par jour. Le bénéfice moyen sur la vente de chaque numéro est de 2 centimes. Donc (si l'on fait abstraction de la publicité avouée, toujours peu fructueuse au début), il faut, pour faire ses frais, qu'un journal à un sou tire à 60,000 exemplaires. Le jour où il tire à 200,000, il rapporte un million par an; s'il atteint ou dépasse le tirage de 600,000, il rapporte plus de trois millions et représente un capital vingt ou vingt-cinq fois supérieur. Mais le journal à gros tirage, qui veut maintenir le chiffre élevé de ses recettes, est moins libre encore que le journal qui noue à peine les deux bouts. Quelque talent, quelque moralité individuelle qu'aient ses rédacteurs, il faut qu'ils obéissent à la consigne du directeur qui a le souci tout naturel de la forte vente. Dissimuler ou falsifier ce qui pourrait déplaire à des coterie influentes, flatter les préjugés du public, le bercer dans l'erreur, l'amuser et l'abêtir en un mot,

voilà trop souvent la devise; à défaut du corps du journal, trois ou quatre feuillets paraissant ensemble se chargent de la besogne et y excellent. Ainsi la prospérité la plus éclatante ne confère pas l'indépendance aux journalistes, lorsque cette prospérité dépend d'une vente que l'expression d'une vérité inopportune pourrait réduire de moitié au profit d'un concurrent moins scrupuleux.

III

Tels sont les inconvénients (le mot est faible) inhérents à la conception du “ journal-boutique ”; les conséquences qu'elle entraîne pour l'esprit public sont si graves que tout bon citoyen a le devoir de s'en alarmer.

Le remède consiste à renverser cette conception mercantile, à faire du journal *ce qu'il prétend être*, et, sans refuser le concours du capital, à le soumettre aux exigences que comporte une institution d'utilité générale dont le bénéfice ne saurait être l'objet.

Il existe déjà bien des entreprises de ce genre; le modèle n'en est pas à créer. Presque toutes les villes importantes possèdent des musées industriels ou d'art décoratif, constitués à grands frais par des sociétés qui cherchent à répandre la connaissance des belles choses, à stimuler l'initiative des artisans, à développer leur goût. Beaucoup de ces musées exigent un droit d'entrée ou réalisent autrement quelques bénéfices; mais ce n'est pas là le but qu'ils se proposent. *Aliud fuit serentis propositum, hoc supervenit*, comme dit Sénèque, en parlant des fleurs qui poussent dans un champ de blé. Ils veulent instruire, populariser le beau, s'acquitter d'un devoir social. A côté des musées, voyez les bibliothèques, les universités, les cliniques, *sanatoria*, etc., fondés par l'initiative privée. Ces établissements distribuent la santé ou le savoir, ils perçoivent souvent des taxes assez élevées, mais ils ne vivent pas des taxes qu'ils perçoivent. Leur capital d'établissement est, en général, tel qu'il suffit à gager leurs dépenses d'entretien; le public peut affluer ou s'abstenir, peu importe; l'institution existe et attend sans inquiétude l'avenir qui lui fera porter tous ses fruits.

Si la diffusion quotidienne de la vérité est aussi nécessaire aux sociétés humaines que celle de la santé, du goût et de la science, on conviendra qu'il n'est pas chimérique de concevoir, au lieu du *journal-boutique*, un *journal-musée*, exposition permanente et sans cesse renouvelée de faits authentiques, d'enseignements précis, d'opinions sérieusement mûries et présentées, avec une liberté entière, par des hommes capables de parler suivant leur conscience.

Ce *journal-musée* — appelons-le, pour abrégé, le *Musée* tout court — exigerait, pour être solidement assis, des capitaux considérables; mais, à la différence des autres feuilles qui paraissent et disparaissent, celle-là, née pour durer, *immobiliserait* des capitaux, mais n'en *engloutirait* pas. Je m'explique.

Le *Musée* devrait être constitué de telle sorte que les 1,200 francs par jour nécessaires à sa publication (soit environ 450,000 francs par an) seraient fournis par les revenus du *capital intangible* qui constituerait le fonds social. Il faudrait donc trouver une douzaine de millions qui, au cas extrême où le *Musée* n'aurait ni un abonné, ni un lecteur, resteraient improductifs, comme sont improductifs chez les riches et même chez les demi-riches quantité d'objets dont l'utilité pratique est nulle : tableaux, bijoux, bibelots, meubles d'ornement, etc. Au bout de dix ans, chaque souscripteur pourrait réclamer le remboursement de ses fonds. Pendant cet intervalle, l'expérience aurait été faite. Si, la neuvième année, le tirage dépassait 120,000 numéros, le capital toucherait une rémunération de 4 p. c. (intérêt qui, statutairement, ne pourrait être dépassé) (1) et les retraits qui se produiraient seraient compensés par des souscriptions nouvelles. Au cas où le tirage resterait médiocre, les souscripteurs auraient encore à se demander, après dix ans, si la diffusion de la vérité sans alliage et de la pensée sincère ne mérite pas un sacrifice intégral.

Le *Musée* devrait être placé sous le contrôle d'un comité élu par les souscripteurs, se recrutant par cooptation et dont les

(1) Dans ma pensée, l'excédant éventuel devrait être réparti entre les abonnés considérés comme participants.

membres toucheraient une indemnité par séance. Ces hommes pourraient être choisis parmi les plus éminents et les meilleurs, parmi ceux qui, aujourd’hui, refusent de nouer des relations avec un *journal-boutique*, mais qui apporteraient joyeusement leur concours à un *journal-musée*. C’est d’eux et d’eux seuls qu’il dépendrait d’empêcher le *journal-musée* de se transformer, avec le temps, en *journal-boutique*; assurément, c’est là une garantie qui n’a rien d’absolu, mais qui vaudrait celles dont on s’entoure d’ordinaire pour fonder, à titre privé, des institutions d’intérêt public.

IV

Quel accueil le monde des lecteurs ferait-il à un journal qui professerait, en toute sincérité, pouvoir se passer d’eux, qui ne solliciterait ni le sou de l’acheteur, ni les cent louis du lanceur d’affaires, qui revendiquerait hautement, agressivement même, le droit de juger, dans sa pleine indépendance, toute entreprise, toute opinion, tout livre soumis au public, et cela, non pas dans l’esprit exclusif d’une secte, mais selon les lumières de la raison affranchie et du bon sens ?

La tentative, on l’avouera, serait originale et, par cela même, il serait possible qu’elle réussit. On a vu des réformateurs attirer la foule en la rabrouant, en l’invectivant même. Dire aux hommes des vérités dures à entendre n’est pas toujours le moyen de les éloigner. Il y a, dans les couches profondes du public, un besoin mal satisfait d’y voir clair, de pouvoir écouter en toute confiance une parole sage, compétente et désintéressée; c’est ce besoin qui fait en partie le succès de certaines feuilles de mensonge aux allures paternes et familières, qui s’affublent d’un titre généreux ou d’une belle devise pour abriter des trafics inavouables. Quand il existerait un journal *indépendant* au sens le plus littéral de ce mot, affirmant et prouvant qu’il peut se passer de lecteurs, les lecteurs viendraient peut-être à lui. Alors, mais alors seulement, les forces d’injustice et d’oppression qui menacent le monde et sèment des obstacles sur la route de l’évolution pacifique auraient trouvé un contrepoids efficace dans une œuvre de justice et de vérité. Le “ Sacerdoce de la presse „ aurait cessé d’être

une dérision amère et l'idéal de quelques-uns serait devenu la réalité.

Un journal de langue française, comme le *Musée*, devrait prétendre à une autorité européenne, mais se préoccuper plus particulièrement de l'éducation politique et morale des trois pays de langue française. Il serait français, suisse et belge, et regretterait de ne pouvoir être plus français encore, c'est-à-dire plus humain, en s'adressant à un public plus étendu.

Est-il impossible de trouver les fonds nécessaires à une pareille œuvre? Non, si des hommes éloquents et écoutés croient l'idée réalisable, s'en éprennent et travaillent à la répandre. Le consentement des intelligences doit préparer et assurer celui des capitaux. La France seule, depuis vingt ans, a fourni des sommes bien supérieures qui se sont perdues dans des journaux mort-nés ou condamnés à une existence misérable; elle a fourni vingt fois davantage à des œuvres de solidarité sociale dont l'utilité est plus apparente, mais non plus réelle, que celle d'une œuvre de vérité.

Il y a, dans le *Pater Noster*, une équivoque célèbre, qui a fait et fera encore couler des flots d'encre : faut-il demander au ciel le pain du corps ou le pain *supra-sensible*, l'adjectif employé dans le texte évangélique pouvant avoir l'un et l'autre sens? Laissons subsister l'équivoque et inspirons-nous de l'enseignement qui s'en dégage pour organiser enfin la distribution de la vérité quotidienne, du pain de l'esprit!

La Cellule nerveuse et les Actes psychiques

*Conférence faite au laboratoire psychologique Kasimir,
de l'Université de Bruxelles*

PAR

MICHELINE STEFANOWSKA

Docteur ès-Sciences.

Toutes les excitations que nous éprouvons dans notre être intime nous viennent du monde extérieur. Il faut donc qu'entre le monde extérieur et notre *moi* existent des voies de communications constantes. C'est ce qui a lieu, en effet. La surface externe de notre corps est pourvue de multiples organes des sens dont le rôle est de recevoir les excitations de nature diverse : chaleur, lumière, électricité, son, contact, pression, sensations olfactives et gustatives. Existerait-il même dans le monde des excitants d'autre espèce que ceux que nous éprouvons habituellement, nous ne pourrions pas les connaître, faute d'*organes appropriés* pour recevoir ces excitants inconnus.

Les excitations reçues par nos organes des sens sont immédiatement transmises aux *centres nerveux* par d'innombrables fibres nerveuses qui constituent les *nerfs*. Les nerfs qui partent directement de nos organes des sens et qui les relient aux centres nerveux s'appellent les *nerfs sensitifs*.

L'excitation transmise par les nerfs sensitifs aux centres nerveux correspondants met aussitôt en activité ces centres et, par

suite, l'excitation est perçue par notre conscience, c'est-à-dire que *nous nous rendons compte de la nature de l'excitant qui nous vient du monde extérieur*. Mais ce n'est pas tout; l'activité du centre nerveux correspondant étant éveillée, il envoie aussitôt une réponse au monde extérieur. *Cette réponse* apparaît sous forme de *mouvement*. En effet, quelle que soit la nature de la sensation perçue par notre centre nerveux, celle-ci est traduite aussitôt en mouvement; que ce soit la parole, la marche, le geste, un sourire ou un clignement de paupières, ce sont autant de formes diverses du mouvement qui apparaît comme l'unique réponse aux sensations que nous éprouvons dans notre monde intérieur.

La réponse des centres nerveux est transmise à la périphérie par d'autres voies que celles par où voyagent les excitations. Les filets nerveux qui partent des centres nerveux et arrivent aux muscles s'appellent les *nerfs moteurs*. De tels nerfs, par leurs *terminaisons en plaques*, transmettent leur excitation aux muscles, organes de mouvement.

Nous voyons donc que nos centres nerveux entrent en relation avec la périphérie de notre corps par deux espèces de fibres nerveuses qui conduisent le courant nerveux dans deux sens opposés : 1° par les fibres sensitives ou centripètes, dans lesquelles le courant nerveux se dirige de la périphérie vers les centres; et 2° par les fibres motrices ou centrifuges qui amènent le courant nerveux des centres vers la périphérie (vers les muscles).

Il ne faut cependant pas perdre de vue que la plupart des nerfs de notre corps sont *mixtes*; c'est-à-dire renferment sous une même enveloppe protectrice les fibres de deux espèces. Malgré ce proche voisinage, la fonction de ces fibres est différente, de sorte qu'on peut à volonté détruire dans un nerf sa fonction sensitive en lui conservant sa fonction motrice, ou bien on peut détruire cette dernière fonction sans entamer la fonction sensitive. Voici l'expérience qui le prouve.

On sait que tous les *nerfs spinaux* prennent naissance dans la moëlle, par deux espèces de *racines* : l'une d'entre elles renferme exclusivement les fibres sensitives; l'autre, les fibres motrices. On procède donc comme ceci. A une grenouille, on sectionne du côté droit, par exemple, toutes les racines sensitives. Dès lors,

cette grenouille aura perdu la sensibilité du côté droit; elle ne réagira plus ni au contact, ni à la douleur; cependant, les membres du côté opéré conservent leurs mouvements.

A une autre grenouille, on sectionne, du côté droit, toutes les racines motrices. Cette grenouille ne pourra plus faire aucun mouvement avec les membres du côté opéré, mais elle conserve, du même côté, la sensibilité parfaitement intacte. Si, par exemple, nous la piquons du côté opéré, la grenouille sent la douleur, car elle réagit chaque fois avec les muscles du côté opposé; elle rétracte aussi les yeux.

Toute la vie psychique peut se résumer ainsi en deux mots : *sensation* et *mouvement*, et ces deux fonctions se trouvent elles-mêmes sous la dépendance des centres nerveux.

Les centres nerveux sont très nombreux; ils sont disposés sur la ligne médiane de notre corps et forment ce qu'on appelle l'*axe cérébrospinal*, entouré d'un squelette très résistant.

Les centres nerveux chez l'homme et chez les animaux supérieurs sont très rapprochés les uns des autres, et cette disposition anatomique correspond à des fonctions perfectionnées de leur système nerveux. De plus, les recherches anatomiques nous ont révélé que tous les centres nerveux sont reliés entre eux par de nombreuses fibres nerveuses, de sorte que l'incitation d'un centre quelconque se communique de proche en proche aux autres centres et éveille leur activité. Exemples : à une personne profondément endormie, on chatouille la main. Cette personne fait des mouvements de défense sans se réveiller; mais cet acte ne parvient pas à sa conscience; les mouvements qu'elle exécute sont dits *mouvements réflexes*. Dans ce cas, le chatouillement a irrité le centre sensitif correspondant aux nerfs de la main et l'irritation s'est propagée ensuite au centre moteur qui a mis les muscles de la même main en mouvement de défense. Le mouvement réflexe est un acte relativement très simple, par lequel s'extériorise l'activité du système nerveux.

Prenons un autre exemple. Une personne, en marchant, heurte le pied contre une pierre et se blesse. Cette personne exécutera également un mouvement réflexe pour éloigner le pied de l'objet qui l'a blessé; mais, en outre, l'excitation produite par la douleur

traversera la moëlle épinière et arrivera jusqu'aux étages inférieurs du cerveau et, de là, se propagera jusqu'à l'écorce cérébrale : *la douleur arrive ainsi à la conscience*. Des phénomènes analogues s'observent pour toutes les autres sensations qui traversent différents centres et arrivent en dernier lieu à l'écorce cérébrale, la plus haute et la plus noble région du système nerveux.

Non seulement les excitations externes, mais aussi les sensations internes de notre corps parviennent jusqu'à l'écorce cérébrale; ainsi, nous avons conscience des battements de notre cœur, des mouvements respiratoires, des sensations viscérales, etc. De cette façon, nous sommes autorisés à dire que " toute la surface de notre corps est projetée sur l'écorce cérébrale „.

Les sensations multiples qui affluent constamment vers l'écorce cérébrale ne s'y propagent pas pêle-mêle, ce qui produirait une confusion dans notre conscience; bien au contraire, nous analysons et classons nos sensations avec une parfaite netteté. Cette netteté est due à ce que dans l'écorce cérébrale existent aussi des localisations, c'est-à-dire que l'écorce elle-même représente un certain nombre de centres dont chacun est en relation avec des organes déterminés de notre corps. Les centres de l'écorce ne sont pas isolés, mais reliés les uns aux autres par de nombreuses fibres nerveuses qu'on appelle *fibres d'association*. De plus, l'écorce est reliée aux centres inférieurs du système nerveux par de nombreuses fibres longues; ces dernières sont connues sous le nom de *fibres de projection*.

En résumé, nous voyons qu'entre les différents centres nerveux il existe non seulement une coordination, mais aussi une hiérarchie; il y a des centres nerveux inférieurs dont les fonctions sont simples et des centres à fonctions compliquées.

Le rôle de l'écorce est le plus complexe, car elle contrôle et résume les fonctions de tout le système nerveux; c'est un cerveau supérieur surajouté au cerveau primitif. Aussi voyons-nous que l'écorce cérébrale a atteint le degré de développement le plus considérable chez l'homme et chez les animaux supérieurs, c'est-à-dire chez les êtres doués des facultés psychiques perfectionnées.

Nous venons de parler de la localisation des fonctions dans le système nerveux; or, il convient à présent de dire en quelques mots comment on a acquis des notions sur ce sujet. Deux méthodes sont employées pour étudier les localisations : 1^o la méthode expérimentale, et 2^o la méthode clinique.

Dans la méthode expérimentale, on procède de la façon suivante : on enlève à l'animal une partie de son système nerveux central, par exemple, une partie de l'écorce cérébrale; quand l'animal est guéri, après cette opération, on observe pendant longtemps quels changements se sont produits dans sa vie physiologique et psychique. Sa vie présente dès lors des troubles considérables; elle est amoindrie; certaines facultés psychiques ont disparu, alors que d'autres fonctions de la même nature ont conservé leur cours régulier.

Les troubles que l'on produit expérimentalement au laboratoire s'observent également dans les hôpitaux; mais là, ils sont dus à des lésions produites soit par la maladie chronique, soit par des accidents. L'autopsie, dans beaucoup de cas, révèle la nature et le lieu de ces lésions.

Ainsi, ces deux méthodes d'investigation se complètent et se contrôlent mutuellement; c'est grâce à elles que la science contemporaine a éclairci bien des mystères concernant le mécanisme du système nerveux.

C'est surtout par la méthode expérimentale qu'on a essayé de résoudre le problème qui nous passionne tous, à savoir : *où se trouve le siège de la conscience?*

Les opinions sont encore partagées actuellement. La plupart des auteurs sont d'accord pour admettre que le siège de la conscience se trouve dans l'écorce cérébrale. On base cette opinion sur les observations suivantes : chez de nombreux animaux, surtout chez les pigeons et les chiens, on a réussi à enlever toute l'écorce cérébrale et, malgré cela, ils continuent à vivre si on les force à manger; ils peuvent marcher et voler; ils conservent même la vue, l'ouïe, le goût et l'odorat. Mais un grand changement s'est opéré en eux; ces animaux sont devenus *inconscients*; ce sont des automates vivants qui ne comprennent rien de ce qui se passe autour d'eux; ils n'éprouvent plus ni

peur, ni affection d'aucune espèce; ils ressentent pourtant la colère.

Cependant, les expériences et observations citées plus haut ne nous autorisent pas encore à tirer la conclusion que l'écorce cérébrale soit le siège unique de la conscience. Cela prouve uniquement, dit le distingué savant Jacques Loeb, que *l'écorce cérébrale est nécessaire* pour le fonctionnement de la conscience, mais le siège de la conscience se trouve peut-être dans toute la masse cérébrale et peut-être même dans tout le système nerveux.

Après ces notions préliminaires, occupons-nous un peu de l'anatomie fine du système nerveux: parlons du substratum du cerveau qui est le siège des merveilleux phénomènes psychiques.

Tous les centres nerveux se présentent sous le microscope comme des amas de petits éléments qu'on appelle les *cellules nerveuses*. Quel est l'aspect de la cellule nerveuse? Si nous examinons au microscope des cellules nerveuses fraîches, pour ainsi dire vivantes, nous n'apprendrons pas grand'chose sur leur structure, car tout le tissu nerveux étant uniformément blanc-jaunâtre, on ne distingue point de détails propres à chaque cellule nerveuse. Pour faciliter cette étude, on a recours à des méthodes différentes de coloration et, grâce à ce procédé, les cellules nerveuses apparaissent avec une grande netteté. Mais combien de perfectionnements n'a-t-il pas fallu introduire petit à petit, dans l'application de ces méthodes! C'est ainsi que les méthodes techniques d'il y a vingt-cinq ans ne nous donnaient que des images simples, incomplètes des cellules nerveuses, et on ne se rendait pas bien compte du fonctionnement du système nerveux.

Nos notions sur la forme de la cellule nerveuse ont complètement changé depuis que le célèbre neurologue italien Golgi a découvert la méthode de coloration par les sels d'argent. Grâce à cette méthode qui porte son nom, nous savons à présent que la structure des cellules nerveuses est excessivement compliquée et que leurs formes sont très variées.

Cependant, malgré cette diversité, nous pouvons retrouver dans toutes les cellules nerveuses des parties similaires. Chaque cellule nerveuse se compose d'un *corps* arrondi ou anguleux d'où partent un, deux ou plusieurs prolongements. Tous ces trois

types existent, mais les cellules nerveuses avec des prolongements multiples prédominent de beaucoup dans les centres nerveux.

Prenons, par exemple, une cellule provenant de l'écorce cérébrale; en raison de sa forme habituelle, on l'appelle *cellule pyramidale* ou bien encore *cellule psychique*, en raison de sa fonction présumée. Cette cellule possède un corps plus ou moins triangulaire d'où rayonnent dans tous les sens de nombreux prolongements ramifiés, assez épais, nommés *dendrites*. En outre, du corps de la cellule se dirige, en bas, un prolongement plus mince et plus régulier que les autres; on l'a nommé prolongement *cylindraxile*.

Telle était la forme de la cellule psychique décrite dans tous les traités classiques, il y a encore quelques années. Mais on a reconnu depuis que cette description n'était pas complète. En effet, les ramifications dendritiques observées à de forts grossissements ne sont pas lisses, mais garnies d'innombrables petites aspérités que j'ai décrites avec détails, en 1897. Ces corpuscules ont la forme de petites poires suspendues aux branches de la cellule; en raison de cette forme, j'ai proposé de les appeler " appendices piriformes ", nom plus exact que leur ancienne dénomination (épines, dents). Ces appendices piriformes garnissent les cellules cérébrales non seulement chez l'homme, mais aussi chez les animaux supérieurs et inférieurs. Je les ai observés chez le singe, le chien, le lapin, la souris, la chauve-souris, le pigeon et la grenouille. Les appendices piriformes sont donc une partie constante de la cellule nerveuse corticale entièrement développée.

La méthode de Golgi, pratiquée depuis vingt-cinq ans, a produit une véritable révolution dans nos notions sur le système nerveux. Depuis la découverte de cette ingénieuse méthode, non seulement les cellules nerveuses se révèlent à nos yeux avec tous leurs détails infimes, mais, de plus, on a reconnu que les cellules nerveuses ne forment nulle part des *réseaux continus*, comme on avait cru le voir jadis; bien au contraire, on voit à présent distinctement que les prolongements des cellules nerveuses se terminent partout librement. Chaque cellule nerveuse nous apparaît

dès lors comme une unité indépendante qui, par ses nombreux prolongements, est simplement *en contact* avec les autres cellules nerveuses. Cette unité cellulaire indépendante a été désignée par Waldeyer sous le nom de " neurone " .

La *théorie des contacts entre les neurones* a fini par dominer toute la science contemporaine. Cependant, on peut prévoir que, dans un prochain avenir, la théorie des contacts entre les neurones subira quelques modifications, car la méthode inventée récemment par Apàthy semble démontrer que les cellules nerveuses, loin d'être indépendantes, sont au contraire reliées entre elles par de nombreuses fibres très fines. Mais il serait encore prématuré de se prononcer catégoriquement sur ce sujet; signalons donc le fait et attendons que les recherches faites par la méthode d'Apàthy deviennent plus nombreuses qu'elles ne le sont actuellement.

La cellule psychique telle que nous venons de la décrire est une cellule qui a accompli son cycle d'évolution. En effet, les cellules nerveuses, comme tous les organismes dans la nature, subissent une évolution : elles débutent par des formes très simples; petit à petit, elles grandissent, s'allongent, se ramifient, en un mot se développent comme des plantes. J'ai établi, par des recherches antérieures, que chez les animaux jeunes, chez les nouveaux-nés, l'aspect histologique de l'écorce cérébrale est à tel point différent de ce qu'il est chez l'adulte, qu'on a presque peine à croire qu'il s'agit là du cerveau d'une même espèce animale; entre le cerveau d'une souris nouveau-née et le cerveau de la souris adulte, la différence est plus considérable qu'elle ne l'est entre le cerveau d'une souris et d'une grenouille adultes. La première chose qui frappe dans le cerveau en voie de développement, c'est la simplicité des cellules nerveuses; suivant mes recherches, les dendrites sont encore peu ramifiées et, de plus, ils sont lisses, c'est-à-dire que les appendices piriformes manquent complètement.

Mais la croissance des cellules nerveuses est rapide chez les nouveaux-nés; les bras des cellules nerveuses s'allongent et se ramifient de plus en plus, et quand la cellule nerveuse a acquis sa forme définitive, alors seulement les appendices piriformes

commencent à apparaître sur les dendrites. C'est un merveilleux spectacle que de poursuivre pas à pas cette évolution de l'organe qui, dès lors, sera appelé à diriger toutes les fonctions de la vie.

Pour pouvoir diriger les fonctions vitales, il faut que les centres nerveux, c'est-à-dire les cellules nerveuses, soient en communication avec les différents organes du corps. C'est ce qui a lieu en effet. Nous savons que des centres nerveux partent des *nerfs* qui, en se ramifiant, se distribuent dans nos organes. Mais qu'est-ce qu'un nerf? Quel rapport a-t-il avec le centre nerveux, avec la cellule nerveuse? Nous savons à présent, par des recherches de nombreux auteurs, que chaque nerf est constitué par un paquet de fibres nerveuses et que chaque fibre n'est qu'un prolongement appartenant à une cellule nerveuse qui est située quelque part dans le centre nerveux. En somme, les nerfs ne sont que de longs bras que les cellules nerveuses projettent vers la périphérie de notre corps et entretiennent ainsi des relations directes avec le monde extérieur.

Nous arrivons ainsi au sujet qui était le point de départ de cette causerie. Les nerfs jouent, dans notre organisme, le rôle de conducteurs; les nerfs sensitifs, dont les terminaisons se ramifient dans nos organes des sens, communiquent les excitations aux centres nerveux dont ils font partie intégrante. La sensation perçue par le centre sensitif est aussitôt communiquée à d'autres groupes des cellules nerveuses qui, par leurs prolongements cylindriques, sont en communication directe avec un certain groupe de muscles; aussitôt, une secousse se produit; *le mouvement apparaît comme une réaction à la sensation perçue par notre centre nerveux.*

On peut se demander à présent quelle est la nature de la force nerveuse ou du courant nerveux qui voyage ainsi le long des nerfs de la périphérie vers les centres et des centres vers la périphérie? A quelle force physique connue pourrait-on comparer le courant nerveux ou "l'influx nerveux", comme on le nomme parfois? Deux théories sont actuellement en faveur pour expliquer ce phénomène: la théorie physique et la théorie chimique. Un certain nombre de savants ont exprimé l'opinion que la force nerveuse serait tout simplement de la force électrique, qui se propage lentement, il est vrai, le long des nerfs, parce que les

corps organiques sont de mauvais conducteurs. Selon la théorie chimique, la force nerveuse serait comparable à une trainée rapide des gaz, comme cela se produit, par exemple, dans l'explosion de la poudre. Mais il faut bien avouer que les nombreuses recherches expérimentales entreprises pour élucider ce problème difficile n'ont pas encore abouti à un résultat définitif, de sorte que dans l'état actuel de la science, *nous ignorons quelle est la nature réelle de la force nerveuse.*

Le problème devient bien plus difficile encore quand il s'agit d'expliquer comment fonctionnent les centres nerveux. Comment se forment les images et les idées ? Comment s'opère l'enchaînement des idées ? Quel est le mécanisme de la mémoire, du sommeil, de la syncope, etc., etc. En un mot, de quelle façon apparaissent et se transforment les différents états psychiques ? Faute de recherches expérimentales, on a formulé, dans ces dernières années, une hypothèse qui avait pour but d'expliquer le mécanisme du fonctionnement des cellules nerveuses : *on supposait* que les prolongements des cellules nerveuses seraient capables de s'allonger et de se raccourcir à certains moments. Le raccourcissement aurait pour résultat la rupture des contacts entre les neurones et, par conséquent, le courant nerveux ne pourrait plus se propager. Par contre, l'élongation des prolongements nerveux rétablirait les contacts entre les neurones en même temps que le passage du courant nerveux. Par conséquent, les cellules nerveuses agiraient à la façon des commutateurs dans une machine électrique, et le mouvement des cellules nerveuses serait comparable aux mouvements qu'exécutent les petits êtres les plus inférieurs, appelés *Amibes*.

De cette manière s'est constituée la célèbre théorie de l'*amœboïsme nerveux*. Cette théorie a pris naissance par l'effort combiné de plusieurs savants, mais elle a été développée avec le plus grand éclat par le savant français Mathias Duval. *La Théorie histologique du sommeil*, publié par M. Duval, en 1895, a été reprise par lui, en 1898, avec force détails.

Quels sont les faits positifs sur lesquels Mathias Duval base sa théorie de l'*amœboïsme des cellules nerveuses* ? Ce sont principalement les recherches exécutées au début, à l'Institut Solvay, en 1896,

par J. Demoor et, en 1897, par Micheline Stefanowska. Ces auteurs ont observé que, dans certaines conditions anormales, sur les prolongements des cellules cérébrales apparaissent des gonflements appelés des *perles* ou *varicosités*; ce fait a été confirmé d'ailleurs, postérieurement, au laboratoire de M. Duval. Or, pour le savant français, les *perles* constituent une preuve indubitable que les cellules nerveuses sont douées de mouvements amœboïdes, qu'elles sont aptes à contracter leurs prolongements; les perles ne seraient que le résultat de cette rétraction des prolongements nerveux. En se basant sur cette interprétation, M. Duval explique de la façon suivante le mécanisme du sommeil : par suite de la fatigue, les toxines s'accumulent dans l'organisme, agissent sur les cellules nerveuses et provoquent la rétraction de leurs prolongements. Les perles ne seraient que la conséquence de la dite rétraction. Les prolongements nerveux des cellules voisines étant contractés, s'éloignent les unes des autres, le contact entre les neurones est rompu et les actes psychiques sont suspendus temporairement.

Telle est, brièvement exposée, la théorie de l'*amœboïsme des cellules nerveuses*, publiée par Mathias Duval, en 1898.

Mais, en vérité, cette théorie est basée non pas sur des faits, mais sur une conception philosophique. M. Duval interprète ce que sont ces "perles", sans nous fournir des preuves expérimentales à l'appui de sa théorie. Or, cela ne suffit pas; il aurait fallu démontrer expérimentalement :

1° Que les prolongements des cellules nerveuses sont *réellement* capables de s'allonger et de se raccourcir;

2° Que la formation des perles est due à la rétraction des prolongements nerveux;

3° Que les perles peuvent apparaître et disparaître rapidement, comme c'est le cas pour les pseudopodes *des Amibes*, avec lesquels on compare les prolongements de la cellule nerveuse.

Le sujet me paraissant digne d'intérêt, j'ai entrepris une série de recherches afin de soumettre la théorie de l'amœboïsme nerveux à une vérification expérimentale.

Voici les résultats de quatre années de recherches patientes que j'ai consacrées à ce sujet :

Chez l'animal plongé dans un sommeil naturel profond, *l'état perlé* ou *l'état moniliforme n'existe point*; son écorce cérébrale présente le même aspect que chez un animal-éveillé. Il en est de même dans un sommeil anesthésique léger.

Au contraire, les perles apparaissent très nombreuses par suite de l'électrocution, ainsi que dans le cerveau fatigué par l'électrisation directe de la masse cérébrale.

Les perles forment également de nombreux foyers dans l'écorce des animaux qui, par suite d'une anesthésie violente et prolongée, subissent un véritable empoisonnement qui met leur vie en danger.

On voit donc que pour obtenir l'état perlé dans l'écorce cérébrale, il faut recourir à des procédés violents, antiphysiologiques, tandis que dans les conditions inoffensives de l'expérimentation l'état perlé fait défaut et on ne peut surprendre aucune modification dans la disposition anatomique des cellules nerveuses.

On peut se demander à présent comment se forment les *perles* ou *varicosités* sur les prolongements des cellules nerveuses? Ces gonflements sont-ils produits par la rétraction du prolongement nerveux? Je ne le crois pas, car l'étude attentive de nombreuses préparations m'a démontré que la longueur des dendrites moniliformes ne varie pas par suite de cette déformation. Bien plus, les perles, une fois formées, persistent longtemps dans le cerveau, comme l'ont établi mes expériences comparatives. En effet, après une longue anesthésie, l'animal redevient, en apparence, normal; malgré cela, dans son cerveau existent d'innombrables perles; elles ne se dissipent que graduellement et, finalement, disparaissent quatre à huit jours après l'expérience. La lenteur avec laquelle les perles s'évanouissent après l'anesthésie violente, est certainement un des faits les plus défavorables à la théorie de l'amœboïsme nerveux telle qu'elle est formulée de nos jours.

Enfin, quant à l'origine des *perles* ou varicosités elles-mêmes, j'ai tout lieu de croire que ce sont des gouttelettes liquides qui sont suspendues sur des prolongements cellulaires, comme le seraient les gouttelettes de rosée sur les fils d'une toile d'araignée. De nombreux faits m'autorisent en effet à admettre que, sous l'influence de troubles graves, les cellules nerveuses

s'altèrent; la substance liquide se sépare alors du substratum nerveux solide et s'accumule sous forme de perles, de forme et de grandeur différentes. (Voir fig. 1.)

Les prolongements des cellules nerveuses sont fortement amincis par suite de cette décomposition, comme on peut s'en persuader en étudiant les prolongements nerveux moniliformes.

Puisque les perles ou varicosités n'apparaissent nombreuses, dans le cerveau, que par suite de troubles graves, il en résulte que, dans un cerveau normal, le contact entre les neurones ne s'effectue pas à l'aide des perles, comme le suppose Renaut, le distingué histologiste français. Je crois avoir démontré, par de nombreuses expériences, que l'existence des perles ne constitue aucun argument valable en faveur de la théorie de l'amœboïsme nerveux. De plus, dans un cerveau normal, on n'a pu surprendre, jusqu'à présent, aucun indice qui permettrait de conclure à la mobilité des cellules nerveuses. J'ai communiqué, d'ailleurs, les résultats de mes récentes recherches au IV^e Congrès de Psychologie qui a eu lieu, à Paris, en 1900.

Si la théorie de l'amœboïsme nerveux a ses partisans et ses adversaires, par contre, presque tous les savants sont d'accord pour admettre que les cellules nerveuses sont des unités indépendantes, c'est-à-dire que leurs prolongements ne forment pas des réseaux continus, mais se trouvent simplement en *contact* les uns avec les autres. Cependant, le contact entre les neurones n'a pas encore été suffisamment étudié jusqu'à présent. Il est même curieux de constater que, dans la plupart des hypothèses émises récemment sur le contact entre les neurones, on a négligé de prendre en considération un élément réel, anatomique, qui est constant chez les Vertébrés et qu'on a retrouvé aussi chez les Invertébrés. Ce sont les *appendices piriformes* qui garnissent d'une riche végétation tous les dendrites de toutes les cellules nerveuses corticales et qui constituent de véritables appareils terminaux. Ces appendices ne manquent jamais dans un cerveau normal et, comme ils forment un revêtement très épais, par ce fait, *la surface de la cellule nerveuse se trouve considérablement agrandie*. (Voir fig. 2.)

Quant au contact entre les neurones, il ne peut s'effectuer

autrement que par l'intermédiaire de ces innombrables organites qui se terminent librement dans le cerveau.

Le rôle physiologique des appendices piriformes doit être des plus importants; l'histoire du développement du cerveau nous l'apprend. En effet, dans un cerveau embryonnaire, les appendices piriformes manquent totalement. Mais, dès que les cellules

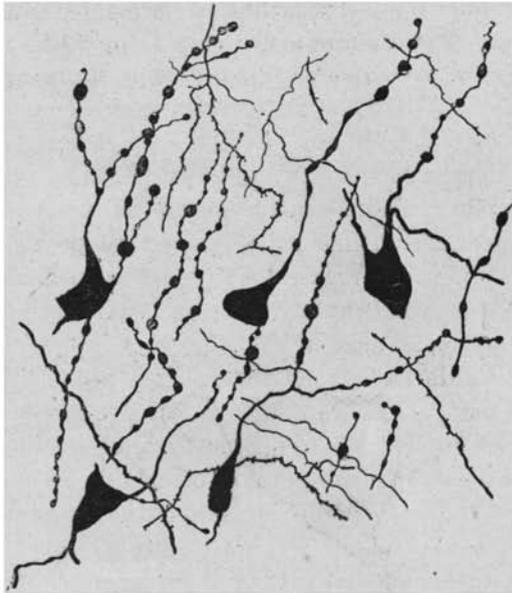


FIG. 1.

Cellules nerveuses de la *couche optique* fortement altérées par l'éther. Tous les dendrites sont couverts de grosses perles. On voit, en même temps, que les dendrites ne sont point tendus, ils sont au contraire relâchés et flexueux. Gross. 280. (D'après une préparation microscopique de M. STEFANOWSKA)

nerveuses corticales ont achevé leur développement, les appendices piriformes font leur apparition. Par exemple, chez la souris nouvellement née, le cerveau est encore très rudimentaire et l'on sait que la souris est aveugle et indolente pendant une dizaine de jours. Pendant ce temps, l'évolution de son écorce cérébrale fait des progrès rapides; les cellules nerveuses se ramifient et les innombrables appendices piriformes envahissent l'écorce cérébrale.

A partir de cette époque seulement, les facultés psychiques de la souris commencent à s'éveiller.

Nous voyons donc que l'apparition des appendices piriformes dans l'écorce cérébrale coïncide avec le dernier stade de l'évolution des neurones. *L'apparition tardive des appendices piriformes semble prouver la haute importance de cet élément dans les fonctions psychiques du cerveau.*

Une question toute d'actualité se présente maintenant à l'esprit. Les appendices terminaux sont-ils mobiles? En d'autres termes, peuvent-ils varier le contact entre les neurones? Les

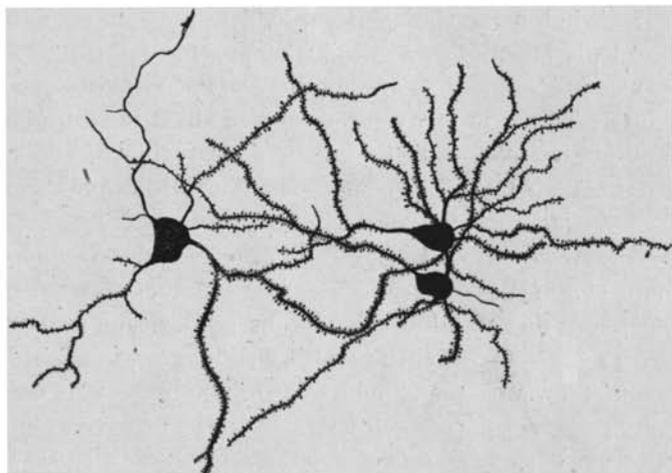


FIG. 2.

Cellules nerveuses du *noyau caudé* à l'état normal. Tous les dendrites ont le parcours régulier et sont garnis de nombreux *appendices piriformes*. Gross. 280. (D'après une préparation microscopique de M. STEFANOWSKA.)

nombreuses expériences que j'ai mentionnées plus haut m'ont démontré que dans les conditions anormales, la disposition des appendices varie rapidement sur certains neurones. C'est ainsi que, chez les animaux longtemps narcotisés, les appendices piriformes diminuent de longueur et disparaissent même complètement dans certaines régions de l'écorce.

Mais, d'un autre côté, chez les animaux bien portants, rien de

pareil ne s'observe. Il est donc difficile d'en conclure de quelle façon fonctionnent les appendices à l'état normal.

Cependant, si le contact entre les neurones varie réellement (ce dont nous ne savons rien), il serait permis de supposer que, même à l'état normal, les appendices piriformes sont doués d'une imperceptible oscillation (axiale ou latérale) et, par ce fait, ils exerceraient une influence sur le passage du courant nerveux. Mais ce n'est là qu'une simple hypothèse qui, jusqu'à présent, n'est appuyée par aucune preuve expérimentale.

Des faits exposés plus haut, il résulte qu'il existe encore d'énormes lacunes dans nos connaissances sur le système nerveux. Mais hâtons-nous d'ajouter que, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la Neurologie a fait plus de progrès que pendant tous les siècles précédents pris ensemble. C'est encourageant, et nous pouvons espérer que l'avenir éclaircira bien des problèmes aujourd'hui irrésolus. Mais il faut surtout recueillir des faits nouveaux, bien observés et soigneusement contrôlés, et, même si l'interprétation immédiate des faits nous échappe, peu importe; *il faut savoir ne pas tout expliquer*. La science positive se base sur des faits et non sur des hypothèses; et si les hypothèses sagement énoncées ont une certaine valeur dans la science, il ne faut pas perdre de vue que ce sont là des étoiles filantes, tandis que les faits sont, pour ainsi dire, immortels. De nombreux faits qu'Aristote a observés et décrits subsistent de nos jours, et nous sommes frappés par la sagacité de cet observateur, tandis que les interprétations enfantines de ce génie puissant évoquent souvent en nous un sourire indulgent.

Bruxelles, le 21 février 1901.

La Réforme des Etudes médicales

EN ALLEMAGNE

PAR

EDGARD ZUNZ

Docteur en médecine.

Le *Centralblatt für das Deutsche Reich* vient de publier le nouveau règlement des épreuves nécessaires pour obtenir l'*Approbation als Arzt für das Reichsgebiet*, c'est-à-dire pour être autorisé à pratiquer la médecine dans l'empire allemand. Ce document important modifie notablement les études médicales dans les Universités allemandes.

Si, d'une part, l'entrée des facultés de médecine est rendue plus facile, d'autre part, la durée des études est augmentée assez bien. Et si le nombre d'examens reste fixé à deux, l'importance des épreuves pratiques et surtout cliniques devient beaucoup plus considérable, tandis que les cours purement théoriques sont relégués tout à fait à l'arrière-plan. Enfin, l'introduction de l'*année pratique*, que l'étudiant devra accomplir après avoir passé son dernier examen, pour obtenir l'*ärztliche Approbation* et devenir médecin praticien, est une initiative des plus heureuses. Elle achève de donner un caractère éminemment pratique à la réforme des études médicales en Allemagne.

Ce qu'on reprochait jusqu'à présent au jeune médecin allemand entrant dans la carrière, c'était précisément l'absence de toute pratique médicale antérieure. Sauf de rarissimes exceptions, l'occasion n'était guère donnée, en effet, aux étudiants en

médecine de se familiariser avec les difficultés de l'examen et du traitement des malades. L'internat et l'externat n'ayant jamais pu entrer dans les mœurs germaniques, il n'y avait que ceux qui avaient la bonne fortune, leur diplôme conquis, d'être choisis comme assistants dans une clinique universitaire ou hospitalière qui pussent acquérir, dans le contact journalier avec les malades hospitalisés, les qualités nécessaires à un bon praticien. Sans doute, l'excellent enseignement tant clinique, policlinique et propédeutique que scientifique donné dans les facultés allemandes permettait aux étudiants d'acquérir de nombreuses connaissances médicales. Mais ce qui leur manquait surtout, c'était de pouvoir exercer graduellement leur initiative sous le contrôle et la surveillance de praticiens expérimentés, de voir les malades en dehors de l'atmosphère officielle et souvent quelque peu artificielle des cours et des cliniques professionnelles.

Le gouvernement fédéral a tâché, autant que possible, dans le nouveau règlement, de remédier à ce fâcheux état de choses. S'inspirant de l'intérêt de la santé publique, il a voulu que les médecins sortis des Universités allemandes fussent, avant tout, de bons praticiens. Les mesures édictées à cet effet ont l'avantage de laisser à l'étudiant la faculté de choisir les maîtres, tant hommes de laboratoire que cliniciens, dont il désire suivre l'enseignement. La liberté académique, si chère aux Allemands, est entièrement respectée, et le gouvernement a résisté énergiquement à l'introduction du système des examens coup sur coup, préparés hâtivement par une stérile surcharge de mémoire, dont l'étudiant ne tire le plus souvent que peu de profit et qui l'empêche, en réalité, d'acquérir lentement, mais sûrement, les connaissances nécessaires. On a préféré, avec raison, rendre des plus sérieux les deux examens que doit passer le futur médecin. Le premier de ceux-ci correspond à peu près au programme de nos candidatures en sciences naturelles et en médecine, tandis que le second répond à nos trois doctorats.

Loin de nous l'idée de prétendre que le système adopté par le gouvernement fédéral soit parfait dans tous ses détails. Il peut certes être encore notablement perfectionné sur bien des points. Laissons à l'avenir le soin de juger les effets de l'application du

nouveau règlement des études médicales allemandes sur la valeur des praticiens formés à la nouvelle école. Lui seul pourra nous apprendre si le progrès réalisé est aussi important qu'il semble devoir l'être à première vue.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, à une époque où la réorganisation de l'enseignement médical en Belgique est aussi plus ou moins à l'étude, j'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant de relater ici, dans leurs grands traits, les principales dispositions de la *Prüfungsordnung für Aerzte*, du 28 mai 1901.

Le nouveau règlement ouvre largement les portes des facultés de médecine où, pour être admis comme étudiant, il suffira désormais d'être porteur du *certificat de maturité*, ou de sortie, pour rétablir quelque peu l'équivalence avec les termes employés dans notre pays, délivré par un gymnase humanitaire ou par un gymnase réal allemands. Rappelons tout d'abord que ces certificats de maturité ne s'obtiennent qu'après avoir passé un examen très sérieux devant une commission gouvernementale spéciale. Les jeunes gens qui en sont porteurs jouissent de grands avantages dans l'accomplissement de leurs devoirs militaires. Aussi, les jeunes Allemands se présentent-ils en grand nombre à cet examen pour ne devoir accomplir qu'une année de service militaire.

Jusqu'à présent, l'étude du latin et du grec était nécessaire pour pouvoir s'adonner aux études médicales. Désormais, le grec cesse d'être obligatoire, et l'on se borne à exiger une connaissance relativement restreinte de la langue latine. Dans les gymnases réaux, en effet, on n'enseigne point le grec, et le temps consacré au latin est beaucoup moins considérable que celui réservé aux langues modernes et aux mathématiques.

Ce n'est pas sans de durs combats que l'enseignement réal, ou moderne, si vous préférez, a conquis son droit de cité universitaire. La majorité des sociétés médicales allemandes, l'unanimité des facultés de médecine a protesté énergiquement contre l'abandon de l'obligation des études humanitaires pour les futurs étudiants en médecine. Ces protestations ont d'ailleurs fait amender le projet primitif d'après lequel les élèves des écoles réales supérieures, où l'enseignement des langues mortes n'existe

absolument pas, pouvaient aussi entreprendre les études médicales.

On a donc jugé, en définitive, le grec inutile, tout en imposant une connaissance rudimentaire du latin. En réalité, il semble qu'on ait voulu transiger entre les farouches défenseurs des humanités anciennes et les non moins terribles partisans des humanités modernes.

Le grand argument du corps médical allemand actuel contre l'admission des élèves des gymnases réaux aux études médicales n'est, du reste, nullement tiré de la supériorité intellectuelle que donnerait la connaissance de ces deux langues. L'amour de Cicéron ou de Démosthènes n'a rien à voir dans la plupart des critiques adressées à l'initiative du gouvernement fédéral. Il s'agit tout bonnement du *struggle for life* et quelque peu aussi d'un sentiment d'orgueil professionnel, j'allais presque dire d'un esprit de caste. On craint, probablement à juste titre, l'envahissement des facultés médicales par les élèves des gymnases réaux, qui ne peuvent être admis dans les autres facultés des Universités germaniques. On s'imagine que ces étudiants sans grec, si j'ose m'exprimer ainsi, seront regardés avec mépris par leurs collègues plus lettrés. Ces deux facteurs auraient comme conséquences probables, d'après presque tous les praticiens ou les professeurs allemands qui se sont prononcés à ce sujet, l'encombrement de la profession médicale et une diminution considérable de la considération du corps médical (1).

Toutefois, il y a certains professeurs qui continuent à croire aux vertus extraordinaires de l'enseignement humanitaire pour la préparation de cerveaux estudiantins aptes à s'adapter les connaissances scientifiques nécessaires, et qui s'obstinent à refuser ces mêmes qualités à l'enseignement réel ou moderne.

Pour faire une concession aux tendances actuelles, Buchner (2) avait proposé, il y a quelque temps, de se borner à approfondir le grec dont la littérature est, d'après lui, de beaucoup supérieure

(1) Cf. *Berliner klinische Wochenschrift*, 1901, pp. 270, 271, 303, 347 et 354.

(2) H. BUCHNER, *Sollen die Mediciner an der humanistischen Vorbildung festhalten?* *Münchener medicinische Wochenschrift*, t. 47, p. 802, 5 juin 1900.

à celle des Romains et qui, enseigné avec la prononciation reuchlienne, a de plus l'avantage d'être encore de nos jours une langue vivante. Il aurait voulu n'accorder que très peu d'importance à l'étude de la langue latine, juste assez pour que l'étudiant en saisisse l'esprit grammatical et puisse s'en servir dans la recherche des étymologies, ainsi que comme point d'appui pour l'étude du français ou de l'italien.

Une fois admis à l'Université, l'étudiant dirige à sa guise ses études et, au bout des cinq semestres, il peut se présenter au premier examen, l'*ärztliche Vorprüfung*, qui a remplacé l'ancien *tentamen physicum*. Pour être autorisé à subir cet examen, il doit toutefois avoir fait, pendant un semestre, des préparations d'histoire, s'être livré, pendant deux semestres, à des travaux de dissection anatomique, et avoir pris part régulièrement à des exercices pratiques de chimie et de physiologie.

L'examen porte sur les six branches suivantes : l'anatomie, la physiologie, la physique, la chimie, la zoologie et la botanique.

La façon de procéder à cet examen est minutieusement réglée, et les examinateurs sont tenus de suivre scrupuleusement les prescriptions du règlement dont un exemplaire est remis à chaque candidat.

L'examen est public, du moins pour la partie orale. Il a lieu en présence constante du président de la commission chargée d'y procéder. Sa durée est de quatre jours, dont deux sont consacrés à l'anatomie, un à la physiologie et le dernier aux quatre autres branches.

L'examen d'anatomie comprend trois parties : 1° l'explication sur le cadavre, soit de la forme, de la position et des rapports des organes d'une des cavités principales du corps, soit d'une région du tronc ou des membres ; 2° la préparation d'un nerf ou d'un vaisseau avec l'explication de la pièce ainsi préparée et un examen oral approfondi d'anatomie descriptive ; 3° la confection et l'explication de deux coupes histologiques, et un examen oral sur l'histologie et sur les éléments de l'embryologie.

Dans l'examen de physiologie, l'étudiant doit montrer qu'il connaît bien la physiologie générale et spéciale, la chimie physio-

logique, et aussi les principaux instruments et les principales méthodes de recherches utilisés en physiologie.

En physique et en chimie, les examinateurs s'attacheront surtout aux questions pouvant intéresser le futur médecin à cause de leurs applications au diagnostic ou au traitement des diverses maladies. L'examen de physique et de chimie sera approfondi. Par contre, l'examen de zoologie se bornera aux principes de l'anatomie et de la physiologie comparées, et celui de botanique aux principes de l'anatomie et de la physiologie végétales, ainsi qu'à un aperçu général du règne végétal en insistant principalement sur les plantes employées en thérapeutique.

Pour chacune des six branches d'examen, l'examineur donne, d'accord avec le président, une *censure*. Celle-ci doit être l'une des suivantes: 1 = très bien, 2 = bien, 3 = satisfaisant, 4 = insuffisant, 5 = mauvais.

Lorsqu'un candidat a satisfait dans les six branches, le président détermine la censure totale qu'il a méritée en multipliant par 5 le chiffre obtenu en anatomie, par 4 celui obtenu en physiologie, par 2 ceux obtenus en chimie et en physique, tandis que les chiffres obtenus en zoologie et en botanique ne subissent aucune multiplication. Il divise ensuite par 15 le chiffre total ainsi obtenu. Dans ce calcul, les fractions supérieures à 0.5 comptent pour une unité, tandis que les fractions inférieures sont entièrement négligées.

Si le candidat a obtenu pour une ou plusieurs des branches d'examen une des censures " insuffisant ", ou " mauvais ", il est censé ne pas avoir subi cette partie de l'examen et doit, par conséquent, la recommencer après un temps variant entre deux et douze mois, fixé, pour chacune de ces branches, par le président, d'accord avec l'examineur chargé de celle-ci. Si le candidat ne se représente pas en temps utile pour subir à nouveau la partie de l'examen jugée insuffisante, il doit recommencer entièrement l'examen, comme s'il avait échoué complètement pour toutes les branches. Si, deux ans après le début de l'examen, le candidat n'a pas encore satisfait dans les diverses branches, l'examen doit être entièrement recommencé. L'examen ne peut être recommencé qu'à deux reprises. Si le candidat a subi trois échecs devant

une seule ou devant plusieurs Universités allemandes, tout espoir lui est interdit à jamais de devenir médecin.

On ne peut certes blâmer la trop grande sévérité de la loi, puisque, avant de se voir fermer définitivement la carrière médicale, les candidats malheureux ont quatre ans et même davantage devant eux. Ils ne sont, en effet, nullement obligés de recommencer de suite l'examen après l'échec définitif prononcé deux ans après le début de l'épreuve. Cette mesure semble toutefois très utile, car elle permet d'arrêter impitoyablement à la *Vorprüfung* toutes les non valeurs, tout en accumulant auparavant tant de garanties qu'il est entièrement impossible qu'un étudiant puisse être la victime d'un hasard fâcheux ou de quelque malencontreux concours de circonstances.

On voit que, déjà dans la *Vorprüfung*, le législateur a surtout eu en vue le côté pratique, professionnel que doivent revêtir les études médicales. Les détails donnés plus haut sur l'importance relative des différentes parties de l'examen et les points qui leur sont attribués le montrent très nettement. On peut même, à mon avis, regretter quelque peu qu'on n'ait pas cru devoir conseiller aux étudiants d'acquérir d'abord une solide préparation scientifique, au lieu de les engager, au contraire, à se lancer directement, dès leur entrée à l'Université, dans les études médicales proprement dites. Je crois que l'organisation d'un examen analogue à notre candidature en sciences naturelles, permettant d'entrer dans les facultés de médecine après une ou mieux deux années consacrées à des études de sciences naturelles, surtout pratiques, où l'on donnerait à l'étudiant la possibilité d'acquérir des vues générales sur l'histoire des sciences et sur les principales méthodes de recherches scientifiques, serait un correctif fort heureux au caractère essentiellement professionnel que doivent nécessairement revêtir ensuite les études médicales proprement dites, et préparerait bien l'étudiant à celles-ci en lui apprenant à observer et à tâcher de contrôler, autant que possible par lui-même, les vues émises et les faits avancés par ses maîtres. Cet enseignement est certes excellemment donné dans toutes les Universités allemandes dont l'état-major scientifique si nombreux ne ménage ni son temps ni ses peines à cet effet et dont les ressources

pécuniaires relativement élevées, grâce à la générosité intelligente des divers gouvernements allemands, permettent de donner aux étudiants désireux de s'instruire des facilités beaucoup plus grandes que dans la majorité des autres pays européens. Malheureusement, en Germanie comme partout ailleurs, hélas, les étudiants ne suivent guère assidûment que les cours à examen, c'est-à-dire ceux dont les titulaires sont examinateurs attitrés, et bien rares sont les jeunes gens qui se laissent attirer par le renom ou le talent d'un pauvre *privatdocent* sans prestige officiel.

Ces réserves faites, on ne peut que louer le soin qu'a mis le gouvernement fédéral à ne rien laisser à l'imprévu ou à l'arbitraire des commissions universitaires dans la *Vorprüfung*. Cette même minutie se révèle à un plus haut point encore dans l'*ärztliche Prüfung*.

Celle-ci a lieu deux fois par an. Les deux sessions d'examen s'ouvrent mi-octobre et mi-mars.

Pour pouvoir être admis à l'examen, les candidats doivent avoir étudié pendant au moins dix semestres, dont quatre après le passage de la *Vorprüfung*. Ils doivent, de plus, avoir fréquenté assidûment, en qualité d'élève *praktikant*, pendant deux semestres, chacune des cliniques médicale, chirurgicale et obstétricale et avoir pratiqué personnellement quatre accouchements en présence du professeur ou d'un de ses assistants. On exige en outre qu'ils aient participé régulièrement, en qualité d'élève *praktikant*, pendant un semestre, à la clinique ophtalmologique, à la polyclinique médicale, à la clinique psychiatrique et à la clinique ou polyclinique de pédiatrie. Ils doivent avoir suivi régulièrement, pendant un semestre, les cliniques ou polycliniques spéciales d'otologie, de rhinologie, de laryngologie, de syphiligraphie et de dermatologie. Les candidats doivent avoir suivi un cours pratique de vaccination, et il faut qu'ils prouvent par certificat qu'ils ont les connaissances techniques nécessaires pour pratiquer la vaccination ainsi que pour recueillir et conserver la lymphé vaccinale. Ils doivent enfin avoir assisté, pendant un semestre, aux cours d'anatomie topographique, de pharmacologie et de médecine légale.

L'examen est subdivisé en sept parties : 1° l'examen d'anatomie

pathologique et de pathologie générale; 2° l'examen de médecine interne; 3° l'examen de chirurgie; 4° l'examen de gynécologie et d'obstétrique; 5° l'examen d'ophtalmologie; 6° l'examen de psychiâtrie; 7° l'examen d'hygiène.

Dans chacune de ces sept épreuves, les examinateurs doivent s'assurer que le candidat n'a pas oublié les connaissances d'anatomie et de physiologie nécessaires à la compréhension de cette branche d'examen et qu'il connaît leurs rapports avec celle-ci. On aura soin de mentionner, dans les protocoles relatifs aux diverses épreuves, les questions posées à cet effet et la façon dont le candidat y a répondu.

Le nombre de candidats qui peuvent être examinés en même temps ne peut dépasser quatre pour aucune des sept épreuves, sauf pour la partie technique de l'examen de chirurgie, où il peut atteindre huit au maximum.

Examinons maintenant la façon dont on doit procéder, d'après le nouveau règlement, aux sept épreuves successives dont l'ensemble constitue l'*ärztliche Prüfung*.

L'examen d'anatomie pathologique et de pathologie générale comprend lui-même deux parties. Il se passe devant un seul examinateur et ne doit durer que deux jours. La première partie consiste à pratiquer sur un cadavre l'autopsie d'au moins une des trois cavités principales du corps et à rédiger aussitôt le protocole des constatations ainsi faites. La seconde partie comprend : 1° la confection et l'explication de deux à trois préparations d'anatomie pathologique, dont une d'histologie pathologique; 2° un examen oral approfondi sur l'anatomie pathologique et la pathologie générale.

L'examen de médecine interne est également subdivisé en deux parties et sa durée est fixée à sept jours consécutifs.

La première partie de l'examen de médecine se passe devant deux examinateurs, soit dans un service de médecine d'un grand hôpital, soit dans une clinique universitaire, soit dans une polyclinique médicale.

Le candidat doit examiner, chacun des deux premiers jours, en présence d'un des examinateurs, un malade. Il fera l'anamnèse, le diagnostic et le pronostic du cas et en proposera le traitement.

Il rédigera ensuite l'observation du malade et la fera contresigner par l'examinateur. Rentré chez lui, le candidat devra encore écrire une relation critique du cas qu'il remettra le lendemain matin à l'examinateur. Les quatre jours suivants, le candidat visitera les deux malades en question au moins une fois par jour, davantage si l'examinateur le désire. Il inscrira à la suite de la relation critique du cas que lui rendra l'examinateur la marche de la maladie et le traitement que subit le malade. Si le patient meurt avant la fin des quatre jours d'observation, le candidat ajoutera au rapport des détails sur la terminaison de la maladie et discutera le cas en tenant compte des constatations faites à l'autopsie. Si l'un des malades à examiner quotidiennement par le candidat cesse d'être en traitement avant que les quatre jours soient entièrement révolus, l'examinateur pourra donner au candidat un autre malade à visiter et à traiter. Chacun des examinateurs doit au moins assister à trois reprises à la visite du malade qu'il a donné à observer au candidat. Lors de ces visites, l'examinateur discutera avec le candidat la relation de la maladie faite par celui-ci, en ayant soin de lui suggérer les additions qui y seraient éventuellement nécessaires. En outre, lors de l'examen et de la visite des malades qui lui ont été attribués en observation, le candidat devra montrer sur d'autres malades qu'il connaît le diagnostic et le pronostic des affections internes, y compris les affections infantiles ainsi que l'action des médicaments, et qu'il a les connaissances laryngologiques et rhinologiques nécessaires à un médecin praticien, entre autres qu'il sait se servir du laryngoscope.

La seconde partie de l'examen de médecine interne se passe devant un des examinateurs qui ont procédé à la première partie de cet examen ou devant un troisième examinateur. Elle consiste dans la rédaction par écrit d'ordonnances médicales et dans un examen oral roulant sur la pharmacologie et la toxicologie.

L'examen de chirurgie comprend quatre parties. Sa durée totale est fixée, comme pour celui de médecine interne, à sept jours. Les trois premières parties se passent devant deux examinateurs, qui doivent interroger tous deux et être constamment présents pendant toute la durée des deuxième et troisième parties.

La première partie consiste en l'examen de deux malades différents et en l'observation, pendant quatre jours, de chacun de ces cas. Elle se passe dans un service de chirurgie d'un grand hôpital, dans une clinique universitaire ou dans une polyclinique chirurgicale. Elle répond entièrement, comme plan, à la première partie de l'examen de médecine interne décrite plus haut dans ses grandes lignes. Lors de l'examen ou de la visite des malades à tenir en observation par le candidat, les examinateurs doivent lui faire examiner d'autres patients pour juger de son habileté dans le diagnostic et le pronostic des affections chirurgicales et de la connaissance qu'il a des méthodes de traitement de ces affections. Ils s'attacheront spécialement aux questions ayant trait à l'antisepsie et à l'asepsie. Le candidat devra encore montrer qu'il sait pratiquer les opérations de petite chirurgie et qu'il a les connaissances nécessaires à un médecin praticien pour pouvoir diagnostiquer et traiter les maladies des oreilles, ainsi que les affections cutanées et vénériennes.

La deuxième partie de l'examen de chirurgie consiste en un examen oral de médecine opératoire et en deux opérations sur le cadavre, dont une ligature d'artère. Le candidat doit en outre prouver qu'il connaît, suffisamment pour un médecin praticien, les instruments employés en chirurgie.

Dans la troisième partie, le candidat doit répondre à des questions concernant les fractures et les luxations osseuses. Il doit montrer sur le mannequin le traitement approprié dans un cas donné ou l'appliquer à des malades et mettre un bandage typique.

La quatrième partie de l'examen a lieu devant un autre examinateur. Elle consiste en un examen oral d'anatomie topographique, surtout considérée au point de vue de ses rapports avec la chirurgie.

L'examen de gynécologie et d'obstétrique comprend deux parties. Il se passe devant deux examinateurs et a lieu soit dans une maternité publique à laquelle est annexé un service de gynécologie, soit dans une clinique universitaire. Sa durée est de cinq jours consécutifs.

Dans la première partie de cet examen, le candidat doit visiter

une parturiente en présence d'un des examinateurs ou d'un assistant délégué par celui-ci à cet effet. Il devra fixer la période de l'accouchement, la position de l'enfant, le pronostic, la conduite à suivre et prendre part, le cas échéant, aux manœuvres obstétricales nécessaires. Endéans les vingt-quatre heures après la terminaison de l'accouchement, le candidat rédigera à domicile une relation critique du cas, qui sera ensuite remise à l'examineur. Le candidat visitera deux fois par jour l'accouchée, pendant les quatre premiers jours qui suivront l'accouchement. Il complètera l'histoire du cas en y ajoutant les détails relatifs aux soins donnés à l'accouchée et au nouveau-né et aux maladies éventuelles de ceux-ci. En cas de mort de l'accouchée avant la fin des quatre jours d'observation, le candidat doit donner par écrit l'épicrose du cas, en tenant compte des constatations faites à l'autopsie. Le candidat doit aussi montrer qu'il connaît le diagnostic, le pronostic et le traitement de la grossesse et de l'accouchement. En outre, il doit faire preuve, dans un examen oral au lit des malades, des connaissances nécessaires à un médecin praticien pour le diagnostic et le traitement des affections gynécologiques.

La deuxième partie se passe devant les deux mêmes examinateurs. Le candidat doit montrer qu'il connaît les opérations généralement admises dans la science et faire sur le mannequin le diagnostic de diverses positions anormales de l'enfant, l'accouchement par version et avec l'aide du forceps.

L'examen d'ophtalmologie se passe devant un seul examinateur, dans un service d'ophtalmologie, une clinique ou une polyclinique universitaires. Sa durée est de trois jours. Il consiste en l'examen d'un malade par le candidat, en présence de l'examineur, et en la rédaction de l'histoire de ce cas que le candidat devra suivre et traiter pendant deux jours, sous la surveillance de l'examineur. Le candidat doit, de plus, montrer sur d'autres malades qu'il a les connaissances ophtalmologiques nécessaires à un médecin praticien et qu'il sait se servir de l'ophtalmoscope.

L'examen de psychiatrie a lieu devant un seul examinateur, dans un asile d'aliénés ou une clinique universitaire. Sa durée est d'un jour. Le candidat doit examiner un aliéné et faire aussitôt

le protocole de l'anamnèse, du diagnostic, du pronostic et du traitement du cas. Il doit en outre montrer sur d'autres malades qu'il a les connaissances psychiâtriques nécessaires à un médecin praticien.

L'examen d'hygiène est oral. Il a lieu devant un examinateur et sa durée n'est que d'un jour. L'interrogatoire doit rouler sur l'hygiène, sur les principales méthodes de recherches hygiéniques et bactériologiques, sur les principes et la technique de la vaccination, sur la façon de recueillir et de garder intacte la lymphé vaccinale.

Dans chacune des sept épreuves de l'examen médical, les examinateurs doivent s'assurer si le candidat connaît l'histoire des diverses sciences et leurs rapports avec la médecine légale. Le candidat doit aussi montrer qu'il comprend les diverses expressions techniques employées en médecine.

A l'examen d'hygiène et à celui d'anatomie pathologique et de pathologie générale peuvent assister tous les étudiants en médecine; aux autres, seulement ceux qui sont *praktikanten* ou *auskultanten* de la clinique où l'examen a lieu. Tout membre du corps enseignant d'une des facultés de médecine de l'empire allemand a le droit d'être présent à toutes les épreuves constituant l'examen médical.

A chaque épreuve, les examinateurs font, pour chaque candidat, un protocole spécial mentionnant les questions posées et la censure accordée. Si celle-ci est " mauvais " ou " insignifiant ", elle doit être motivée. Dès que l'épreuve est entièrement terminée, le protocole est envoyé au président de la commission d'examen. Celui-ci avertit, endéans les trois jours, le candidat, du résultat de l'épreuve. Le président veille à ce que le temps qui sépare les diverses épreuves les unes des autres ne dépasse pas huit jours. Il décide l'ordre des épreuves. Toutefois, l'examen de gynécologie et d'obstétrique ne peut être commencé, au plus tôt, que huit jours après celui d'anatomie pathologique et de pathologie générale.

Les censures des diverses épreuves ou parties d'épreuves sont les mêmes que pour la *Verprüfung*.

Il suffit qu'un des deux examinateurs chargés de la même

épreuve donne la censure " insuffisant „ ou " mauvais „, pour que le candidat soit considéré comme n'ayant pas satisfait à cette épreuve. Lorsque le candidat n'a pas satisfait à une épreuve ou partie d'épreuve, le président fixe, d'accord avec les examinateurs en question, le laps de temps (deux mois à un an) au bout duquel le candidat peut recommencer cette épreuve et celui après lequel, s'il ne s'est pas présenté, il doit recommencer tout l'examen. Lorsque le candidat a échoué deux fois à une épreuve ou partie d'épreuve, la troisième fois qu'il se présente, l'examen a lieu en présence du président de la commission d'examen et, s'il échoue encore une fois, il ne peut plus être admis à l'examen médical.

Si le candidat a satisfait à toutes les parties d'une même épreuve, le président calcule la censure totale de l'épreuve en multipliant les chiffres obtenus : 1° pour les deux parties de l'épreuve d'anatomie pathologique et de pathologie générale, par 1 ; 2° pour la première partie de l'examen de médecine interne, par 5 ; pour la deuxième partie, par 1 ; 3° pour les première et quatrième parties de l'examen de chirurgie, par 2 ; pour les deuxième et troisième parties de cette épreuve, par 1 ; 4° pour la première partie de l'examen de gynécologie et d'obstétrique, par 3 ; pour la seconde partie, par 1. Les totaux ainsi obtenus dans chacune de ces épreuves sont divisés par 6 pour les examens de médecine interne et de chirurgie, par 4 pour celui de gynécologie et d'obstétrique, par 2 pour celui d'anatomie pathologique et de pathologie générale. Les fractions supérieures à 0.5 comptent pour une unité, tandis qu'on néglige les autres.

Lorsque le candidat a satisfait aux sept épreuves de l'examen médical, le président calcule la censure totale de l'examen en multipliant par 6 les censures des examens de médecine interne et de chirurgie, par 4 celle de l'examen de gynécologie et d'obstétrique, par 2 celle des examens d'anatomie pathologique et d'hygiène, par 1 celles des examens d'ophtalmologie et de psychiatrie, et en divisant ensuite par 22 le total ainsi obtenu. Le président transmet, endéans les huit jours, au gouvernement central de l'État dont dépend l'Université, les protocoles relatifs à l'examen. C'est le gouvernement compétent qui délivre au

candidat le certificat constatant qu'il a passé l'examen médical et qu'il peut être admis à accomplir l'*année pratique*. Celle-ci doit commencer, en général, aussitôt que le candidat a reçu notification officielle qu'il a subi avec succès l'examen médical.

Sauf cas de force majeure, l'examen médical doit être terminé, au plus tard, trois ans après son début, et doit se passer entièrement devant la commission d'examen de l'Université où il a été commencé.

Nous croyons inutile d'insister sur le caractère éminemment pratique et sérieux qui a été donné à l'examen médical ou d'État dans le nouveau règlement qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1901. Il ressort suffisamment des quelques détails donnés plus haut sur le programme de l'examen et les points attribués aux diverses épreuves et parties d'épreuves en lesquelles il est subdivisé. Remarquons encore que la durée totale de l'examen est, au minimum, de huit à dix semaines. On voit donc que le gouvernement fédéral a entouré des garanties de capacité pratique les plus sérieuses l'autorisation de pratiquer l'art médical en Allemagne.

L'étudiant, après avoir subi avec succès l'examen médical, doit d'ailleurs encore accomplir l'*année pratique* avant de pouvoir solliciter l'*approbation médicale* du gouvernement central de l'État où il a l'intention de s'établir en qualité de médecin praticien. Le candidat doit passer cette *année pratique* en qualité de *praktikant*, dans une clinique ou policlinique universitaire ou hospitalière, où il travaillera sous la surveillance et la direction du professeur ou du chef de service. Le candidat peut choisir l'établissement hospitalier où il désire passer l'*année pratique* dans une liste dressée et publiée chaque année par le chancelier de l'empire, d'accord avec les gouvernements des divers États allemands. Le candidat ne peut, toutefois, changer plus de deux fois d'établissement hospitalier pendant la durée de l'*année pratique*, sans autorisation du gouvernement central de l'État où il désire recevoir l'*approbation médicale*. En outre, un tiers de l'*année pratique* au moins doit être consacré à la médecine interne.

Pendant l'*année pratique*, le candidat doit approfondir et étendre ses connaissances et capacités pratiques et montrer une

compréhension suffisante des problèmes et des devoirs inhérents à la profession médicale. Après avoir terminé ce stage, il reçoit du chef de service auquel il a été attaché volontairement un certificat mentionnant avec précision la nature des occupations du candidat. Si le stage pratique s'est accompli dans plusieurs cliniques ou policliniques, le candidat doit naturellement produire un certificat pour chacun des services qu'il a suivis.

Si le gouvernement qui doit délivrer l'*approbation médicale* acquiert la conviction que les occupations du candidat, pendant l'*année pratique*, ne répondent pas complètement à l'esprit du nouveau règlement des études médicales, il peut obliger le candidat à prolonger le stage professionnel pendant un laps de temps dont la durée est fixée d'avance et ne lui accorder qu'alors l'*approbation médicale*.

Le temps pendant lequel le candidat a rempli, après avoir subi avec succès l'examen médical, les fonctions d'assistant d'un institut universitaire non clinique ou d'un institut scientifique médical privé peut être déduit, entièrement ou en partie, du stage pratique. Le chancelier de l'empire fixe chaque année les instituts scientifiques médicaux privés assimilés à cet effet aux instituts universitaires non cliniques. Exceptionnellement, on peut également déduire du stage pratique le temps pendant lequel le candidat a travaillé dans un institut scientifique médical situé en dehors de l'empire allemand.

Ces dernières dispositions ont surtout en vue le recrutement du corps professoral non clinique des facultés de médecine. On n'a pas voulu astreindre au stage professionnel les jeunes gens qui veulent se lancer dans les recherches purement scientifiques de la carrière universitaire sans se livrer jamais à la pratique médicale. D'autre part, le grade de docteur en médecine, qui n'est en Allemagne qu'un titre académique, fort recherché d'ailleurs, ne peut être conféré qu'aux personnes ayant reçu l'*approbation médicale*. C'est ce qui a obligé le gouvernement fédéral à admettre, dans certains cas, l'équivalence du temps consacré à des recherches ou des occupations scientifiques avec celui passé dans les cliniques ou policliniques hospitalières.

Si le nombre de candidats était tel que les établissements

hospitaliers pouvant les recevoir fussent, à un moment donné, en nombre insuffisant, le candidat peut être exceptionnellement autorisé à accomplir le stage professionnel sous la direction et la surveillance d'un praticien très occupé et suffisamment compétent choisi par le candidat, d'accord avec le chancelier de l'Empire et le gouvernement central de l'État allemand où habite le praticien en question. Il est fort probable que cette disposition exceptionnelle restera, en réalité, lettre morte, car le contrôle du gouvernement central sur le stage professionnel du candidat ne pourra être, dans ce cas, qu'illusoire ou tellement tracassier que, sans doute, peu de praticiens voudront s'y prêter.

Nous ne décrivons pas ici les formalités nécessaires pour obtenir l'approbation médicale. Bornons-nous à mentionner que l'énorme importance accordée par le gouvernement fédéral à la vaccination s'y révèle à nouveau. Le candidat doit en effet prouver qu'il a assisté, pendant l'année pratique, à au moins deux séances de vaccination publique et deux de revaccination.

Une fois l'approbation médicale obtenue, le nouveau médecin peut s'établir immédiatement ou, s'il le préfère, présenter au préalable une dissertation doctorale de plus ou moins de valeur devant telle ou telle faculté de médecine allemande. Les dispositions qui règlent l'obtention de ce grade académique varient quelque peu, selon les facultés, dont quelques-unes se montrent d'une facilité telle que les candidats y affluent de partout, tandis que la rigueur plus grande d'autres facultés attache une plus grande considération aux médecins à qui elles ont conféré le titre doctoral si envié en Allemagne.

Nous devons renvoyer au texte même du nouveau règlement les personnes qui désireraient connaître plus en détail les dispositions du nouveau règlement des études médicales en Allemagne. Elles y trouveront encore beaucoup de renseignements intéressants, entre autres les garanties données aux étudiants qui peuvent, dans de nombreux cas, appeler de décisions des commissions d'examen au gouvernement de l'État, dont dépend l'Université où ils se sont présentés, soit à la *Vorprüfung*, soit à l'examen médical.

Une particularité à noter, c'est que, pour la *Vorprüfung*, les

étudiants ne peuvent se présenter que devant le jury d'examen nommé par l'Université, dont ils sont les élèves au moment de leur inscription à l'examen, tandis que l'examen médical ou d'État peut être passé devant toute commission gouvernementale d'une Université allemande quelconque.

En résumé, la réforme des études médicales que va réaliser l'Allemagne, se caractérise par les points suivants : plus grande facilité d'admission aux études médicales qui cessent d'être le monopole exclusif des humanitaires, augmentation de la durée des études, maintien du nombre restreint d'examens dont la difficulté est notablement augmentée, prédominance dans les examens de la pratique sur la théorie, introduction d'un stage professionnel d'une année.

Le gouvernement fédéral est donc résolument entré dans la voie innovatrice, réclamée depuis si longtemps déjà par la plupart des professeurs et des praticiens allemands. Il n'a pas craint de rompre sur bien des points avec des habitudes surannées, que certains esprits d'élite persistent encore de nos jours à croire indispensables. Cette heureuse tentative sera suivie avec une bienveillante attention dans tous les pays civilisés. Si les facultés et les commissions d'examen se pénètrent bien de l'esprit du nouveau règlement, le niveau du corps médical allemand se relèvera, certes, beaucoup et ne tardera pas à dépasser celui de beaucoup de ses voisins. Les médecins allemands seront tous de bons praticiens, connaissant à fond le diagnostic, le pronostic et le traitement des diverses affections auxquelles est sujette l'humanité, et ils rempliront ainsi dignement la plus noble des missions : celle de soulager et de guérir son prochain.

ESCALES D'ADRIATIQUE

PAR

LUCIEN JOTTRAND

Tout est d'une surprenante lumière : les murs crépis à la chaux, le sol poudreux, les tuilettes des toits où des pigeons se posent, les plantes feuillues d'argent qui agitent dans leurs rameaux des luisants de métal. Les choses auréolées, arrosées de feu, prennent un éclat invraisemblable; elles apparaissent si mangées de soleil, si pâlies par les ardeurs d'un éternel été qu'elles se décolorent, peut-on dire, dans cette atmosphère de rayons; leurs contours fondent, elles semblent inconsistantes; les ombres reçoivent tant de reflets qu'elles en deviennent elles-mêmes lumineuses. De toutes parts s'échange de la clarté; c'est une fête céruléenne, une magie d'or blanc où tout s'environne de flammes.

A la pointe de sa roche, le pieux asile baigne dans la splendeur des bleus qui se partagent l'espace : le ciel sans un nuage, la mer sans une voile, soulevant avec mollesse des flots qui étincellent. On n'imagine rien de plus calme, de plus absolument paisible. Et revêtue ainsi d'azur oriental, l'humble maison dégage dans la gloire méridienne une sérénité suprême adoucie de tendresse et de joie sans égales.

Mais voici les moines. Grands saluts qu'on nous répète avec sourires, protestations de plaisir et offres empressées de nous apporter tout ce que nous pourrions souhaiter, dents blanches au milieu de longues barbes noires, car les pères sont jeunes autour du prieur qui nous fait, de sa tête branlante, de petits bonjours d'amitié; ses cheveux grisonnants brunissent davantage sa face

d'ascète où clignotent des yeux clairs. Et, pour ajouter à la cordialité de l'accueil la pompe des histoires enfantines, une bande de chats fait escorte, nous recevant en cérémonie, prodiguant les caresses dans un concert de ronrons exaltés.

Sachant que nous prendrons ici le repas de midi, on nous conduit en cortège sous une vérandah qui, adossée au réfectoire du couvent, s'ouvre sur le large et commande, de la plus haute terrasse, la noble perspective de la côte. De là, nous jouirons bien à l'aise du spectacle unique des golfes et des baies, des lourds écueils parsemés en la mer au bas des hautaines murailles et des forêts qui couronnent les falaises.

Après avoir trainé devant le simple banc où nous avons pris place, et nettoyé d'un revers de main une table de bois grossier, on s'enquiert de nos désirs; on nous offre, par le truchement de notre cocher, tout ce que l'hospitalité patriarcale tient à notre dévotion pour compléter les vivres apportés dans le coffre de notre voiture. Nous aurons à discrétion des œufs, du lait, du fromage et des fruits.

Mon Dieu, ce que les bons moines voudront, et surtout qu'ils ne se mettent pas en peine; nous sommes suffisamment pourvus. Quelque boisson fraîche, peut-être, car la chaleur torride nous a fort altérés. Ils reviennent aussitôt avec de pleines assiettes de raisin, de noix, de bon pain bis et, chose délectable, une alcarazas d'eau pure dont la vertu délicieuse calmera notre soif. Toujours souriants et affables, ils disposent avec simplicité ces produits de la terre qui vont nous paraître exquis. Sans doute, un tel repas n'est point fait pour piquer la sensualité, mais nous sommes prêts à nous contenter de chère frugale, car nous nous rappelons les paroles de sainte Thérèse d'Avila et de Le Sage qui enseignent à l'envi que " la volupté n'est point dans la bonté des aliments, qu'elle est toute en nous „ et qu'il importe peu qu'on déjeune d'une sardine, à condition que ce soit devant un beau paysage.

Lorsque nous fûmes servis, on nous laissa, de peur de nous contraindre, et, seuls en face de la nature, dans le silence à la fois sylvestre et marin, nous connûmes une félicité sans mélange.

Si nous ne fimes point bombance, les chats, qui ne nous avaient pas quittés, jugèrent autrement de l'excellence des mets. Je ne

sais si nous dûmes à notre amabilité ou à leur convoitise les faveurs dont ils nous accablèrent; peut-être bien aussi la maigre volaille qu'une attention de notre hôte corfiote avait glissée dans nos provisions de route en fit-elle tous les frais. Le poulet était maigre; les chats, et pour cause, l'étaient davantage. Je dois à la vérité de dire que ces altesses en fourrures ne semblaient pas faire l'objet de la plus constante sollicitude des bons pères. Sans doute, jugeait-on que des chats cénobites doivent à l'honneur de partager la sainte vie que leurs maîtres angéliques mènent en sobriété, de pourvoir eux-mêmes, dans les greniers et les granges, à l'entretien de leur existence domestique et d'y suffire. J'avoue n'avoir jamais rencontré bêtes plus menues dans leurs pelisses rapées, pesant moins sur cette terre de douleurs, en un mot, plus étrangement faméliques. Aussi était-ce pitié de les voir tourner autour de nous avec angoisse. Un cœur dur eût été amolli et vaincu par l'éloquence de leurs regards et le ton de leurs prières. C'eût été cruel de refréner la légitime ardeur par laquelle ces ventres-creux préludaient à la curée, entre nos pieds et jusque parmi les assiettes. Ils se livraient à la danse de famine, miaulaient en chevrotant d'une voix en détresse. La persévérance, la ténacité qu'ils mirent, entre mille cabrioles, à coucher en joue les miettes de notre frugal sacrifice leur méritèrent notre bonté. Nous dûmes céder. Mais quels combats à l'occasion des moindres os que nous leur abandonnâmes, quelles luttes affamées pour un peu de viande qui en était le prix! Sans conteste, on eût dit ces misérables à jeun depuis des semaines.

Bref, nous fîmes de notre passage à Palaeo-Kastrizza une inoubliable réjouissance pour les chats, et je ne doute point que plus tard, quand notre heure sera venue, il n'y ait pour intercéder en notre faveur auprès du Juge, une multitude de petites âmes à longues moustaches, à yeux verts et à pelage fauve. Eh! ne serait-ce donc plus une façon de faire le bien, religieuse et humaine, que de ne jamais rien négliger pour son propre salut!...

A présent, nous nous abandonnons aux douceurs de la sieste. Nos convives, repus, s'en sont allés un à un se recueillir dans quelque coin ami où l'on peut, après sa toilette, se rouler en pelote et gagner pour un instant le paradis des bêtes obéissantes.

...Quel délicieux silence, quel calme! Cette thébaïde perchée sur son roc résume les attraits du renoncement aux traverses contemporaines. C'est un de ces endroits qui tiennent l'esprit en innocence et en philosophie. On leur doit de se mieux connaître. Pour ma part, le profond retour que j'effectue sur moi-même me découvre, non sans effroi, un penchant à la paresse et peut-être à la volupté dont médissent les faux sages; mais l'orgueil de ces gens est méprisable; ce sont des présomptueux qui ignorent la vie; ils cassent les rameaux où les fleurs vont éclore; ils ne savent pas le prix d'une telle sieste et, pour eux, les flots qui clapotent en sourdine leur chanson parmi les pierres seront muets éternellement.

“ ...Une large croupe de montagnes communique à la vallée par quelques chemins tortueux. Ma demeure est bâtie sur la pointe la plus avancée d'un sommet voisin... „ Ainsi disait le docte évêque de Césarée dans une lettre à Grégoire de Naziance, peu après qu'il se fût établi sur les bords de la petite rivière d'Iris, dans le Pont. Ce qu'il lui mandait alors n'a pas cessé d'être actuel; les caloyers qui cultivent leurs champs dans la solitude des gorges et des grèves continuent d'observer les Ascétiques du saint précepteur. Les mânes d'Himerios le Bithynien et de Libanios doivent être satisfaites de Basile, de Grégoire et de Jean, leurs disciples incomparables. Un peu de leur âme militante flotte encore aux approches de cet ermitage qui repose dans la paix monacale comme en un sommeil égal et doux, visité, caressé, vivifié, embelli de visions merveilleuses et de rêves ingénus. Le zèle des pères campagnards les rend “ seigneurs d'une retraite charmante et des villages voisins dont les habitants les aiment „. Ils coulent des années ravies dans la régularité de leurs exercices sacrés, dans l'accomplissement de leur ministère et la rusticité de leurs travaux qui, tour à tour, élèvent ou occupent leur esprit. Ils s'imposent une mortification facile, non moins agréable à leur chair méprisée, à leurs sens asservis qu'au divin maître dont ils prétendent suivre les enseignements. Ils s'accordent de leur chef une élection sur terre en attendant les délices du ciel, de ce ciel où siègent en souriant les bénévoles sectateurs d'Épicure et de Pyrrhon. Compris de la sorte, le commerce de Dieu me paraît

enviable, et je rendrais grâce aux Parques si, à quelques choses près, il leur plaisait de me filer une telle destinée à l'abri des alarmes et des amertumes. Et ma rêverie s'explique en un désir de passer plus d'un jour en ces lieux situés hors du monde...

Un murmure, des voix rieuses qui bruissent discrètement tout à coup... Ce sont les moines qui viennent nous épier en tapinois, croyant sans doute nous trouver endormis — et ils nous invitent à visiter le monastère.

C'est un ensemble très irrégulier, très compliqué, de bâtiments, d'arcades, de venelles, de corridors, de voûtes et de balcons suspendus avec, entre tous ces murs blancs craquelés de chaleur, un petit cloître planté de colonnes frustes pour soutenir une treille transparente dont l'ombre se dépose en moire bleuâtre ocelée d'or.

Nous entrons dans le sanctuaire; il y règne une obscurité tiède où persiste l'odeur des aromates.

L'humble chapelle! Elle est vraiment touchante de pauvreté; tout ce dont on nous fait les honneurs avec respect est puéril et naïf, comme les caloyers du reste qui donnent leurs soins à ce réduit d'idolâtrie. L'iconostase qui sépare l'autel invisible de la nef, n'est pas, comme dans les orgueilleux catholicons de l'Athos ou des Météores, en bois précieux incrusté de nacre ou d'ivoire. Pas d'épithrônos d'où la dignité ecclésiastique domine avec superbe les serviteurs subalternes du tabernacle; les voiles qui offusquent le théâtre des mystères pendent, déteints et usés; les fresques du naos et du narthex ne sont point d'une main habile et célébrée comme celle de Pantelinos ou de Joasaph; on chercherait en vain les reliques sans pareilles, les coupes de jaspe, les vasques de porphyre, les croix damasquinées et niellées qui rendent unique aux curieux d'art byzantin la visite de l'Aghion Oros. Rien de toutes ces merveilles presque profanes, et, bien que ces endroits soient également vénérables par le caractère de leur destination, ce sont assurément les plus contrastés. Ici, le site admirable où s'élève le monastère en constitue la seule richesse. Rien d'insolent ni de somptueux qui soit dû à l'industrie précaire des hommes; point de statues, de balustres, d'escaliers de marbre; pas de portes lourdement bardées de fer et ne s'ouvrant qu'aux privilégiés.

Aucun autre ornement que de simple nature; à la place des végétations rares qui, d'autre part, font aux palais, comme à l'Achilleion, de savants jardins, les plantes familières aux roches arides et dures aux racines, les naïves fleurettes que les peintres primitifs choisissaient pour entourer les visages ineffables dans leurs cadres ajourés et tout constellés d'émaux et de pierreries. Non, rien de ce luxe caduc, mais la beauté sans artifice des choses éternelles, la communion des rocs et des frères constructions humaines si étroitement mêlés dans leur désir de ne point paraître hors de modestie et d'humilité, que les tiges grimpanes des lierres ne discernent point des pierres ajustées, les parois rugueuses des falaises; la vigne que Dieu donne y enroule ses pampres verts, les lauroses épanouissent leurs fleurs sanglantes sur la blancheur vierge des murailles, contre les fenêtres basses, autour des colonnettes où se pâment de confiants lézards. Telle est la parure de cette maison divine; aucune autre ne lui siérait davantage.

La cellule de l'higoumène, où l'on nous conduit ensuite, est bien la plus drôle de cellule monastique qu'il soit possible d'imaginer; elle est au faite des bâtiments, dans les combles, tout là-haut, et sa fenêtre regarde le havre de Liapadès, un peu à la façon d'une lanterne de phare.

Il y a là, entre autres choses disparates, une huche pour la farine et le son, une couchette, un bassin de faïence et une cruche de grès. Un petit *salon* attient à cette niche aérienne; un divan de percale y suit les murs qui disparaissent sous les images, les panaghias polychromes et de vulgaires lithographies où l'on voit Saint-Pierre, le Colisée, Constantinople, l'avenue de l'Opéra, et, dans un cadre de verroterie, une photographie bien imprévue : l'*Hydra*, cuirassé hellène! Des bibelots de quelques sous aussi, toute une pacotille de mauvais goût comme on en trouve dans nos bazars populaires. Un peu gênés par ces choses mesquines et laides, nous détournons nos regards pour les fixer au loin, sur les plages qui bruissent vaguement sous les collines.

Nous redescendons par les escaliers branlants, nous suivons les couloirs caillouteux, sombres par contraste avec l'insoutenable fusion des préaux. Puis ce sont d'autres escaliers, verroulés,

penchés, menaçant ruine, où des poules frisées nous précèdent en gloussant; en bas, une étable nous souffle au passage son musc, avec des bêlements; un rucher s'environne d'abeilles pourvoyeuses, et, comme finit notre promenade prolongée à travers les communs et les dépendances, nous retrouvons sous le pignon à volutes où pendent à l'air libre trois clochettes verdegisées, les chats assemblés en concile, tous nos commensaux à maigres figures qui, en signe d'allégresse, se mettent à gambader, la queue en anse de cruche, nous entraînant vers d'autres merveilleuses surprises.

C'est l'aspect du couvent vu d'un morne presque isolé dans la mer et qu'une étroite et périlleuse crête relie aux terrasses du moustier. On a gardé cela comme apothéose à notre visite.

Par exemple, il faut, pour pousser jusque-là, l'insistance de notre fidèle *papa*, à chignon de femme, et notre courage soumis à la volonté qui nous anime de ne pas négliger un spectacle qu'on nous prédit sans pareil. Dans son impatience de nous voir goûter la vue que le vieux et clair castel de Dieu présente de cette corne, notre guide nous stimule de la voix et, malgré la cruelle chaleur que les pas soulèvent en bouffées, il va devant nous, très ingambe, faisant sonner ses lourds souliers paysans sur les rocailles.

A nos pieds, les vagues déchirent aux écueils, presque sans bruit, des remous pacifiques qu'elles étalent en marbrures limpides; on voit, sous l'eau, onduler les algues et plonger l'éperon des récifs vers les profondeurs adriatiques.

Encore un effort et le moment sera venu de nous retourner pour jouir soudain de la fête promise. Nous y voici.

Vraiment, il faut qu'on admire. Encore une fois, le panorama est magnifique : les bâtiments, illuminés par l'heure ardente, émergent de leurs vergers et s'enlèvent avec éclat sur le fond de montagnes. La côte, infléchie de part et d'autre jusqu'aux lointains qui se trempent à mesure de brume diaphane, développe, sur un front de plusieurs lieues, la symétrie de ses beaux golfes et de ses baies. Les coteaux fertiles, dont la verdure souriante enserre l'aridité des sommets où la forêt confine, les grèves où court l'éclair d'un innocent ressac et qui finissent dans le bleu à l'image des plateaux, les olivettes inclinées au bord des

falaises, tout contribue à la perfection du paysage. N'ayant rien d'excessif dans le grandiose non plus que dans la douceur, il réalise l'idéal classique des rives fortunées, chères aux poètes bucoliques. Un charme pastoral que suscite un détail s'ajoute à la majesté de l'ensemble; les lignes imposantes des cimes, l'âpreté des rocs nus qui percent les bosquets d'orangers parent d'une grâce aimable la sévérité de leur style, unissant à la grandeur et à la force une élégance tout ionienne.

Mais le temps passe et, comme il nous faudra reprendre bientôt nos dispositions de départ, nous demandons qu'on nous laisse errer encore un peu à l'aventure, dans les logis hospitaliers.

Et nous retraversons les cours parmi les caloyers vaquant à leurs occupations quotidiennes...

Attardons-nous, avant de partir, sous la vérandah que les premiers rayons obliques commencent à visiter. Le moine débonnaire qui médite là sur son deucalogue slave ne rompra point l'enchantement attristé de notre adieu aux choses d'alentour. La présence du donjon, élevé jadis par Michel-Ange Comnène sur un promontoire voisin, ne troublera pas davantage le calme de notre cœur. Loin d'évoquer l'époque où les couvents grecs, passionnés de dogmatisme, militaient pour les bogomiles, les hésychastes ou les omphalopsyques, ces ruines nous prouvent combien sont vaines les violences sacrilèges et combien les monuments en sont éphémères, opposés au cloître que l'obscurité de ses moines garde des excès où conduit l'arrogance. La pauvreté qui les voue à la culture, les sauve à la fois des disputes démoniaques; mêlant à la ferveur chrétienne un peu du fatalisme oriental et méprisant les hommes dans la mesure convenable, ils goûtent, en émondant leurs vignes, des blandices permises.

Faisons comme eux; laissons le Père Lequien et l'érudition de son *Oriens Christianus*; dédaignons les *Chroniques* véhémentes de Nicéphore Grégoras; oublions Cantacuzène, Palamas, Barlaam, Andronic III et Benoît XII; passons sous silence les civilités dont le synode du palais des Blaquernes retentit par l'organe de ces furieux.

On s'y traita abondamment de massaliens, d'euchites, d'adelphiens, de psalliens, de saccophores — ce qui peut, à la rigueur,

laisser en repos une bile d'honnête homme. Mais on y ajouta l'épithète de "crapules".

Admirez ici l'éloquence, l'énergie du langage inspiré : " ...Ils mangent plus que des porcs; ils boivent plus que des éléphants et, quand ils sont endormis par l'ivresse, ils prétendent émettre les oracles de Dieu. " J'en demande pardon au lecteur, mais ce sont là les termes de Gregoras à qui vous ne marchanderez pas plus que moi le surnom de Chrysostôme. Cet agrément revient au doux théologien qui, de nos jours, légiférerait.

Les Palamites l'emportèrent. Paix soit à leurs cendres qui, depuis lors, ont accompli plusieurs fois, à travers les métamorphoses végétales et animales, le cycle de la vie éternelle. Voilons-nous la face au souvenir de leurs querelles odieuses, ridicules et inutiles. Et s'il est vrai, comme le prétend un écrivain très catholique (1), que ces luttes virulentes constituent une page typique de l'histoire byzantine, félicitons-nous de n'être pas autrement " perméables aux lumières de la sainte doctrine " qui nous pousserait avec péril à défendre ou à combattre les aberrations de Syméon le Jeune sur le miracle du Thabor. Jouissons plutôt de cette autre lumière qui resplendit sur la mer où passe à présent, avec grâce, une flottille de silencieuses balancelles...

Le moment est venu de prendre congé de nos anachorètes qui, afin d'en accélérer la mise en ordre, tirent sur les harnais de nos chevaux qu'on attelle.

Notre guide est là aussi, tenant par le col une mule libre qui somnole à l'ombre d'un figuier; la bête auxiliaire des travaux champêtres porte au poitrail, retenus par un jaseran de chanvre, un scapulaire et une amulette faite de deux crocs assemblés en lunule. Et cela compose un groupe charmant : l'homme, en froc d'ordonnance ceinturé de cuir, en bonnet cylindrique, avec ses cheveux et sa barbe longs, étreignant avec tendresse sa mule placide aux yeux mis clos; amis profilés sur le fond d'azur et d'émeraude que l'eau de mer, belle comme une eau lustrale, leur ménage largement.

(1) M. Stanislas de Nolhac dans son ouvrage sur la *Dalmatie, les Iles Ioniennes, Athènes et le Mont Athos*. Paris. Plon et Cie, 1882.

Allons, voici qu'on nous attend.

On dépose en cachette une poignée de fleurettes sur nos cousins : roses bengalis, capucines tardives, avec une grappe de ce raisin succulent au goût de fraise que nous pourrons égrener durant la route et qui fera — si j'ose ainsi dire — passer sur nos lèvres la saveur même de cette ample et voluptueuse nature.

Tous nos hôtes assistent au départ; les chats, qui ont tenu à nous payer leur dette de reconnaissance en venant nous gracieuser une dernière fois, font demi-cercle derrière leurs maîtres.

Nous donnons à chacun nos plus chaleureux mercis pour leurs bons offices, puis, entre les nopals, les agaves et les lauriers, nous dévalons la pente, laissant les moines à la poterne bénie.

Et tandis que grincent tristement les freins qui nous retiennent sur le raidillon en zigzags, nous répondons de tout cœur aux vœux qu'on nous exprime encore de la main et du sourire, confiants en la vertu des prières promises.

* * *

Que la vie est aisée dans cette île élyséenne! De ce côté-ci des montagnes plus encore peut-être que vers Pelleka, Gastouri et Benizza, on croit traverser une terre aimée des dieux. Cette région, étant plus éloignée de la métropole, ne subit pas trop le fâcheux cosmopolitisme.

Les indigènes qu'on entrevoit dans les petits champs clos de pierres sèches et disposés en gradins sous les oliviers, mènent la vie des peuplades d'autrefois, dans une semblable tranquillité, sous un ciel aussi pur, dans la clémence d'une atmosphère qui a gardé je ne sais quoi de juvénile et de délicieusement virginal. Sous un abri sommaire fait de branches liées, une femme tend un beau sein au dernier-né; le père remue la glèbe, nourricière de la vigne à laquelle on pardonne de s'aider du tronc mâle des arbres pour soutenir l'abondance de ses fruits. Le troupeau est épars sous la feuillée, et tandis que l'âne et le cheval s'en vont broutant à pas élargis l'herbe rase de l'olivette, les chèvres gravissent plus avant les pentes que le redressement perpendiculaire des grandes roches ferme là-haut, dans les fourrés. Leur course vagabonde promène partout le carillon des intermittentes clochettes.

De loin en loin, un feu de sarments déroule dans l'air immobile la spirale d'une fumée bleue. Dans les bois en amphithéâtre où la route serpente, des senteurs d'encens rustique s'éternisent que les parois feutrées de lichens nous renvoient avec les dernières chaleurs du jour.

Lentement, nous suivons les lacets blancs insinués dans la gorge profonde que les torrents desséchés compliquent de courbes et de ponts. Les mystérieux ravins vont commencer bientôt à s'allumer dans la magie du crépuscule. Tout se cuivre, s'envermeille et s'empourpre peu à peu; au travers des hautes frondaisons que chaque nouveau méandre enfonce davantage à val du chemin, le vide de l'espace flambe et poudroie en féérique incendie, et l'on voit moutonner jusqu'aux flots la toison des oliviers dans la gloire couchante.

Il faudrait, pour peindre cela, user d'une délicatesse infinie et, réservant pour les fonds la vigueur des rouges, des ors et des bleus, mêler aux légers frottis la nacre des pâtes émaillées, et, suivant la fantaisie des feuillages qui les recueillent, distribuer des rehauts alertes et de prestes accents.

Il y aurait un bien curieux paradoxe à soutenir, savoir : que ces éclatants effets de lumière noient dans le gris l'intensité de leurs tons les plus riches. Une gaze ténue enveloppe les choses de ses voiles nuancés; une patine couleur de perle les glace et leur donne un moelleux vêtement qui adoucit leurs contours, les unit, leur enlève toute rudesse, tout heurt et toute discordance. Ne nous y méprenons pas : ce *gris* paradoxal n'a rien de la froideur ni de la tristesse de l'ardoise; ce n'est pas plus la teinte assourdie d'un ciel tendu de nuages, que la monotonie morne d'une grisaille septentrionale. C'est, bien au contraire, une quintessence, la finesse exacerbée du prisme, en un mot, l'impalpable duvet d'atmosphère vibrante et joaillée que les maîtres coloristes possèdent seuls pour parfaire en harmonie souveraine les œuvres où se juxtaposent avec douceur les tonalités les plus disparates, chacune à son maximum de puissance, sans que jamais nos yeux en soient blessés.

Et, pour la structure de ces tableaux, il faudrait la simplicité d'un dessin magistral; une main sûre dispensant des lieux de

pays en quelques traits essentiels et qui, subordonnant le détail à la masse dans la vaste arène des lointains, sût arrêter tour à tour avec fermeté ou souplesse, l'élan magnifique ou le mol abandon des lignes tantôt olympiennes et tantôt gracieuses.

Aussi bien est-ce ainsi que nous apparaissent les sévères promontoires qui entaillent la mer et dominent la plaine pour étendre, sur les faibles mortels qui s'y risquent ou s'y blottissent, la protection millénaire de leurs remparts.

Je ne connais qu'un artiste qui ait atteint à la grandeur de ces décors, et c'est Puvis de Chavannes.

Sérénité, noblesse, familiarité champêtre, il en a tout exprimé ; cette maladresse même, ingénue et pourtant savante, si personnelle et qui empreint son œuvre d'une naïveté touchante, a su donner aux graves évocations du passé un tour original qui les rajeunit et, transgressant la réalité selon l'esprit moderne, les actualise avec génie.

Dans ces coins d'île grecque, je revois sa *Vision Antique*, si largement fidèle aux contrées que le maître ne visita jamais, je pense, mais dont il eut une telle prescience que personne plus que lui n'en anima le charme par l'intelligence profonde des formes devinées. Et à tous moments se représente à moi cette page vraiment classique où les cavaliers de Phidias galopent aux bords d'une baie que garde, solennel, un grand cap en assise de temple.

Mais, eût-on tout ensemble le talent du Lorrain et de Puvis, l'adresse savoureuse de Corot et l'élégance spirituelle de Fromentin, ce qu'on ne rendrait point, c'est la voix non plus que les senteurs de ces terres mélodieuses autant que parfumées. Il y faudrait, avec une oreille experte, le nez de Loti dont Rodenbach a dit qu'il "hume, devine, attire toute senteur éparse, la capture, la différencie ; l'odeur de sexe et de plantes en route vers les étoiles, les relents de musc dans les effluves des orangers". Fruitées, balsamiques ou fleuries, ces exhalaisons volatiles chatouillent constamment la sensibilité de nos nerfs, et j'ose avouer qu'en s'y abandonnant on jouit plus encore des beautés naturelles répandues à foison pour le complet enivrement des sens.

* * *

Ayant retraversé vivement les landes aux halliers épineux, les vignes et les bosquets d'eucalyptus, nous nous retrouvons à la bastide, où les premières ombres du soir se joignent aux branches de l'olivier centenaire. Nous retrouvons, dans son triangle, l'œil imbécile au dessus de la porte. L'affluence des métayers bat son plein. Les essaims de mouches bourdonnent toujours autour des rossinantes attachées à quelque piquet ou tirées à bout de longe. Les charrettes où s'entassent pêle-mêle des paysans cossus et des gaillards à figure de brigands, la chemise ouverte sur leur poitrine velue, se succèdent sur la chaussée. Tout ce monde lampe, en babillant, des goblets d'eau fraîche, avale une friture et fume d'innombrables cigarettes. Puis les équipages bizarres refont route avec de grands bruits de ferraille, des craquements de vieilles caisses vermoulues, la plainte d'un trait qui se tend et se bourrèle d'écume à la cuisse en sueur des chevaux fantômes. Vient ensuite un défilé d'ânes, une longue théorie de roussins malmenés par des hommes maigres qui semblent nourris, comme Jean le Baptiste, de sauterelles et de miel sauvage. Un autre encore, de haridelles minables, disparaissant sous les sacs remplis de pains, les fagots, les outres qui tremblotent suintantes d'huile ou de vin; et quand ces caravanes sont passées, les dernières bêtes vues de croupe, avec leur conducteur assis sur leur échine, les jambes dissimulées par la charge, semblent des centaures domestiques regagnant les cavernes des bois....

Au lieu de rentrer en ville par la voie de Govino, nous continuons tout droit par Afra et Evropouli pour traverser la luxuriante vallée de Potamo.

C'est une région édénique, humide, pleine de fraîcheur et d'abondante verdure.

Dans une dépression du sol qui conduit le cours du petit fleuve dont nous avons franchi à l'aller le paresseux estuaire, croit une végétation vivace, herbacée, riche en sève et comme vernie. Nous courons dans les champs qui nous sont apparus, des hauteurs de Pelleka, en tapis bariolés.

Des figuiers énormes arrondissent en dômes leurs branches surchargées de lourdes feuilles; des vignes fabuleuses aggravent encore ces somptueux feuillages de leurs grappes veloutées. Les cognassiers, les papyrus, les agnus-castus parmi les tamaris et les acacias, épaississent les haies où oscillent les hampes des aloès au milieu de leurs feuilles brandies. Les sentiers s'enfouissent entre les raquettes des cactus, dont les fruits roses et barbelés semblent des essaims monstrueux butinant leur gras épiderme. Des roseaux géants penchent avec lassitude d'avoir poussé si haut, tandis qu'un grand palmier courbe son panache à côté d'un minaret. Car, au plus feuillu de ces bosquets où gémissent des tourterelles et qui doivent être au printemps tapissés de violettes et de cyclamens, un village se cache, alignant irrégulièrement ses maisons à arcades, à petites fenêtres orientales grillagées de bois, avec, en surplomb, leurs balcons gris, leurs moucharabiehs, des loggias et des auvents qui chevauchent les uns sur les autres.

Des porcs tachetés s'enfuient devant nous avec des poules et des chiens-loups que notre passage met en fureur.

On a égorgé un mouton à l'entrée d'une boucherie; il est là, pantelant, contre la façade éclaboussée de rouge; la bête ouverte, dégouttante et encore chaude, le sang qui fait une mare violâtre délayée dans le ruisseau éclatent au milieu de la chaux des murs et des bois brunis par les ans; — et c'est, en arrière, au bout de la ruelle de Potamo, une vision d'Orient à la Decamp, avec le glacis d'or de la peinture recuite de Rembrandt.

Sur une terrasse, à l'ombre de rhododaphnés, des femmes, filant la laine, nous regardent passer. Il en est une ravissante, d'une telle douceur de visage, avec tant d'ardeur brune dans le long regard dont elle nous suit, qu'on la prendrait pour l'incarnation affolante de ce réduit d'abondance et de fécondité. Les heureux gars qui causent avec elles toutes, la veste négligemment jetée sur l'épaule!...

Et tout cela défile vite, maintenant que nous regagnons la ville à grande allure.

Revoici, bien en vue, entre des cyprès dont les fuseaux semblent des gouttes d'aquarelle allongées par un pinceau

habile, en larmes épaisses et sans bavochures, revoici les monts d'Épire, les mornes chauves coiffés de feu, la base immergée dans du bleu pareil à celui du détroit, comme si, de leurs replis déjà nocturnes, coulaient aux flots des torrents de saphir...

* * *

De ma fenêtre, d'où j'écoute le silence de la nuit.

Tout sommeille et l'on dirait que tout se tait. Mais ce n'est là qu'une illusion passagère; à mieux prêter une oreille avertie, on perçoit bientôt d'étranges murmures. Les choses s'animent, tressaillent et prennent une voix. Des rives lointaines des petits fleuves qui, mollement, vont à la mer sous leurs brumes, du giron délicieux de l'île, par dessus les olivettes et les vignes jusqu'au sommet des montagnes, règne l'heure où passent les troublants effluves d'Éros. De tendres plaintes, un froissement de lèvres qui s'unissent montent de la terre féconde. Au bas des vergers dont la pâleur est bruissante du clapotis des fontaines, les grands roseaux se frôlent et mêlent leurs caresses de plumes. La nuit frémissante est pleine d'échos; aux ondes sensuelles qui glissent sur l'antique Corcyre dans un concert de cithares et de sistres, les grillons ajoutent leur crécelle inlassable.

Ce qui parvient jusqu'à nous, dans les ténèbres, ce ne sont pas les prières que marmottent dans leur petite cité céleste les bons moines de Palaeo-Kastrizza, mais plutôt les hymnes d'Aphrodité qui réveillent l'âme subtile de l'Hellade. Le charme secret des harmonies qui palpitent autour de nous nous enveloppe, nous pénètre, et l'on s'y abandonne.

C'est l'instant mystérieux où, dans le val de Potamo, Pan matois erre et hante emmi les bocages; il mène les génies champêtres à l'affût des vierges qui s'attardent, " attentives aux sourdes voluptés de la peur à laquelle l'insecte doit le terrifiant aspect de l'hydre ". Dans la rumeur galante qui s'enfle peu à peu, on devine les chœurs de bacchantes qu'un dieu au rameau d'or conduit sur la pente des monts; le pas furtif des faunes foule l'acanthé des prés, et les rires étouffés des oréades tintent avec des cymbales sous le couvert des forêts. Et l'on retrouve sans effort la naïveté des origines pour

revivre au temps où les aèdes parcouraient l'Achaïe, nombreuse en troupeaux.

L'Hellade primitive! Le temps de Linus et d'Amphion, les fleurs cueillies par la fille de Ladon, ce ciel aux étoiles merveilleuses qui inspiraient les bergers passant " la nuit aux champs à la garde des chèvres! „ Quel vertige nous prend en songeant à tout cela! Quel abîme de siècles entre ce peuple et nous!

Quelques parcelles de son âme subsistent encore dans la nôtre cependant; nous procédons d'elle, malgré tout; elle est notre éducatrice; c'est elle qui nous initie à la sérénissime beauté dont elle fit une gloire comme de l'amour une vertu.

Et c'est avec ravissement que l'on écoute en rêve Lycaon pré-ludant en sourdine pour libérer " les petites nymphes euphoniques qui sont captives aux cordes de la lyre „ et conter aux filles des bourgades l'infortune de Syrinx aux cheveux roux. Et quand, enfin, les cordes énervées s'en viennent à mollir, on croit entendre sur les dalles des rues le pas cadencé des hoplites et jusqu'au roulement sonore d'un char arrivant des campagnes dans un tourbillon de poussière nocturne...

...Les choses, en masses indécises, se profilent sur des fonds d'une douceur lumineuse. Par delà l'Acropole au sommet de laquelle l'étoile rouge d'Arès, obéissante aux hommes, semble prisonnière dans la lanterne du phare, les monts d'Albanie et d'Épire flottent dans du mauve enténébré, plus chimériques que jamais, inconsistants nuages, brumes immobiles dont la forme serait immuable et sous lesquels fusent sur la mer des rets d'argent entrelacés.

BIBLIOGRAPHIE

La Lettre de foire à Ypres au XIII^e siècle. Contribution à l'étude des papiers de crédit, par G. DES MAREZ, archiviste adjoint de la Ville de Bruxelles. Bruxelles, H. Lamertin, 1901.

M. G. Des Marez, le savant auteur d'un ouvrage sur la propriété urbaine au Moyen Age (1), a bénéficié, au mois de février de l'année 1895, d'une de ces bonnes fortunes qui font la joie d'un érudit, mais qui, s'il est actif et consciencieux, lui imposent en même temps de sérieux devoirs. Il a découvert, dans les archives d'Ypres, une collection de plus de sept mille documents inédits datant de la seconde moitié du XIII^e siècle. Ces pièces sont des contrats passés devant les échevins de la ville d'Ypres, lesquels, par leur intervention, imprimaient l'authenticité aux stipulations des parties. Ces contrats ont la forme de *chirographes* ou de *chartes-parties*. Le texte était reproduit en double sur une feuille de parchemin. Les deux rédactions étaient séparées par une légende. La feuille était ensuite divisée en deux, suivant la longueur de la légende, au moyen d'une découpeure festonnée. L'un des deux textes était remis au créancier; l'autre restait dans les archives de la commune (c'est ainsi que la minute d'un acte est classée aujourd'hui parmi les archives d'un notaire). Au cas de contestation sur le titre du créancier, il suffisait de le rapprocher de la partie conservée dans les archives communales pour vérifier son exactitude et son authenticité. Ces chirographes semblent avoir été rédigés originairement par les parties elles-mêmes, ou, du moins, par un écrivain de leur choix. Plus tard, le soin de les écrire fut confié à des clercs de la Ville. Le débiteur ne s'y exprime pas en son nom personnel. Le rédacteur de l'acte le désigne en parlant de lui à la troisième personne. L'acte n'était point signé par le débiteur ou les débiteurs. Le double remis au créancier porte au dos le nom d'un échevin, tandis que sur la pièce retenue par le magistrat on inscrit le nom du créancier. Les documents qu'a si heureusement découverts M. Des Marez

(1) *Histoire de la Propriété dans les villes du Moyen Age et spécialement en Flandre*. Gand, 1898.

sont naturellement les doubles conservés dans les archives de l'ancien échevinage. Remarquons enfin que les chirographes de la collection yproise sont presque tous rédigés en langue française.

La collection des chirographes d'Ypres ne serait pas, nous dit-on, unique en son genre. Il existerait ailleurs des pièces semblables, notamment à Saint-Omer. Il faut espérer que ces documents seront, sinon publiés, du moins étudiés partout avec le soin qu'ils méritent. L'ouvrage de M. Des Marez démontre d'une façon décisive à quel point ces contrats peuvent répandre de lumière sur les relations juridiques et économiques du Moyen Age. Ils nous permettent de surprendre, dans ses modalités diverses et ses vicissitudes, l'existence d'une communauté de bourgeois commerçants au XIII^e siècle.

M. Des Marez s'est naturellement bien gardé de publier les sept mille chirographes qu'il a lus et dépouillés. Il nous en donne cent soixante et un, choisis à titre d'exemples, et qui, sans inutiles répétitions, nous apprennent tout ce que nous désirons savoir. L'introduction qui précède ces textes est une monographie substantielle et concise, dans laquelle sont étudiées, avec autant de lucidité que de compétence, les différentes questions — et quelques-unes sont vraiment délicates — que suscite la collection yproise. Enfin, nous nous reprocherions de ne pas attirer l'attention sur les excellentes tables et sur les *facsimile* qui complètent le volume.

Les chirographes d'Ypres constatent presque tous — mais non pas tous — des obligations de sommes d'argent. Il arrive — mais le cas est relativement rare — que la cause de l'obligation soit indiquée : vente, louage, prêt, etc. Ordinairement, l'engagement du débiteur est mentionné sans que le titre nous apprenne pour quelle raison il a été contracté. On peut conjecturer qu'il dérive le plus souvent d'une vente ou d'un prêt. En revanche, les documents nous renseignent abondamment sur les garanties que le créancier prend soin de stipuler et sur les voies d'exécution qu'il peut exercer contre son débiteur. Nous surprenons sur le vif la manière dont le cautionnement et le gage étaient compris au XIII^e siècle. En ce qui touche le gage, notamment, nos textes offrent un intérêt de premier ordre. Nous constatons que le gage s'appliquait aux meubles et aux immeubles, qu'il n'entraînait pas nécessairement le dessaisissement du débiteur, mais qu'il pouvait être approprié par le créancier, sans autre forme de procès, en cas de non-paiement à l'échéance. On sait que, sur ces deux points, le droit moderne a consacré des solutions toutes différentes. La conservation du gage par le débiteur rendait plus facile la constitution de plusieurs garanties successives sur un même objet. C'est l'un des avantages que présente l'hypothèque. Mais peut-être M. Des Marez a-t-il tort d'employer le mot d'hypothèque pour caractériser les sûretés réelles en usage au XIII^e siècle. A cette époque, l'hypothèque du droit romain était oubliée et sa résurrection ne se produisit que dans une période ultérieure.

M. Des Marez est d'avis que les documents qu'il a mis au jour offrent tous — ou du moins en très grande majorité — un caractère commun, et qu'ils doivent être considérés comme les emblèmes d'une institution juridique bien distincte. Il leur applique la dénomination de *lettres de foire*. La lettre de foire serait un papier de crédit qui remplirait, dans les pays du Nord, un rôle analogue à celui dont s'acquittait, dès cette époque, la lettre de change en Italie et dans le Midi de la France. « On pourrait l'appeler la lettre de change des peuples du Nord. » Elle mériterait ce titre à raison de deux circonstances essentielles : tout d'abord, elle est payable en foire, et assez généralement dans un lieu autre que celui où elle a été créée. En outre, elle est payable au créancier ou au mandataire du créancier, ou encore à celui qui l'apportera.

Cette démonstration est la partie capitale de l'étude de M. Des Marez. Elle excitera sans aucun doute un vif intérêt; mais il est possible également qu'elle se heurte à quelques objections assez graves.

En premier lieu, est-il absolument correct d'appliquer aux documents de la collection yproise la dénomination générique de *lettres de foire*? Sans doute, les engagements constatés par ces écrits doivent assez fréquemment s'exécuter *en foire*, par exemple à la foire d'Ypres, à la foire de Bruges, à la foire de Thourout, aux foires de Lagny, de Troyes, de Provins ou de Bar. L'indication d'un semblable lieu de paiement dénote assurément l'extrême importance des foires au Moyen Age; mais il ne suit pas de là que la mention d'une foire comme lieu d'exécution ou comme terme d'échéance (M. Des Marez admet que ce dernier sens doit quelquefois prévaloir) puisse être considérée comme une circonstance qui affecte la substance du titre et qui, au point de vue juridique, lui imprime un caractère spécial. En fait, un certain nombre de pièces de la collection excluent nettement l'hypothèse d'un paiement en foire, et, pour le surplus, n'ont rien qui les distingue des documents voisins. Le terme de *lettre obligatoire* proposé par M. Des Marez en guise de synonyme serait plus exact, parce qu'il est plus vague; mais il a le défaut de ne pas nous apprendre grand'chose. Somme toute, l'expression de *charte-partie* serait encore celle qui aurait nos préférences, parce qu'elle a au moins le mérite de mettre en relief la forme du titre dont nous nous occupons.

Si nous écartons la circonstance — juridiquement accidentelle — du paiement en foire, les écrits de la collection yproise devraient uniquement leur qualité de papiers de crédit à ce fait que le débiteur s'oblige à payer au créancier ou à son mandataire (à son *command*, à son *commandement*, à son *messenger*, *nuncio suo*), en d'autres termes, à celui *Ki ceste presente-chartre-partie aportera*, donc au porteur du titre.

Observons, tout d'abord, que la clause stipulant que la dette sera payable au créancier ou à son mandataire figure dans la plupart des pièces de la collection. C'est donc une clause de style que le rédacteur de l'écrit n'hésite pas à reproduire, quelle que soit la nature de l'opération

dont cet écrit assure l'accomplissement. Mais qu'était ce mandataire, ce *nuncius*? Tout est là, en effet, dès qu'il s'agit de la question de savoir si le document est ou non un papier de crédit. M. Des Marez estime que le porteur du titre pouvait détenir celui-ci pour des raisons diverses, tantôt en qualité de cessionnaire du droit, tantôt en qualité de simple mandataire pour l'encaissement de la créance. A part un exemple qu'il cite et qui nous semble contestable, il n'apparaît nulle part que le porteur ait été autre chose qu'un mandataire opérant uniquement pour le compte d'autrui et chargé d'encaisser. Quelques textes lui attribuent positivement ce rôle; d'autres seraient difficilement compatibles avec une interprétation différente. Ce qui semble plus sérieux encore, c'est que nos chartes-parties, qui visent assez fréquemment l'hypothèse du non-paiement par le débiteur et qui, à ce propos, règlent les voies de recours à exercer contre lui, ne disent rien d'une action directe que le porteur de l'écrit pourrait exercer en son nom contre le débiteur ou d'une action récursoire qui lui appartiendrait contre le créancier. Il n'est pas fait la plus lointaine allusion à la faculté qu'aurait le *command*, le *nuncius*, de transmettre son titre. Bref, on ne voit point qu'il soit jamais bénéficiaire d'un droit qui lui soit personnel. Nos textes ne prévoient, pour le cas de non-paiement à l'échéance, qu'une action dirigée par le créancier contre le débiteur. Celui-ci, bourgeois d'Ypres, prend assez souvent la précaution de faire insérer dans l'acte une clause disant que la dette ne pourra être poursuivie que « par la loi d'Ypres ». Ces mots sont attributifs de compétence au profit de la juridiction municipale d'Ypres. M. Des Marez ne nous paraît pas tout à fait exact en les traduisant par l'expression : conformément à la loi d'Ypres.

Si le porteur du titre n'a point de droit propre, s'il est simplement le porte-parole du créancier, son encaisseur, est-il parfaitement licite de qualifier de papier de crédit le document qu'il a entre les mains? Nous en doutons. L'intérêt de la clause à *son commandement* (ce qui signifie, M. Des Marez le reconnaît lui-même, à *son mandataire*, et non pas à *son ordre*) résiderait donc en ceci, surtout si on la rapproche de la clause *payable en foire* : les commerçants d'Ypres, et de beaucoup d'autres villes aussi très certainement, avaient l'habitude de régler leurs opérations dans des foires périodiques. C'est là qu'ils encaissaient leurs créances et payaient leurs dettes. Il est infiniment probable que ces opérations multiples se réglaient par l'intermédiaire de banquiers, au moyen de compensations, ce qui permettait de réduire la quantité du numéraire utilisé. Les foires jouaient donc le rôle qui appartient aujourd'hui à une chambre de compensation, à un *clearing house*. Les documents d'Ypres éclairent par conséquent d'un jour fort instructif certains aspects de la vie économique du Moyen Age.

Si les chartes-parties d'Ypres ne méritent pas, à notre sens, d'être qualifiées de papiers de crédit, s'ensuit-il qu'elles n'aient aucune importance

pour l'histoire de cette catégorie de titres? Telle n'est nullement notre pensée. Cette importance est, au contraire, considérable. Les chartes-parties de la collection yproise présentent quelques-uns des éléments, quelques-uns des matériaux qui serviront plus tard — qui, dans d'autres contrées, avaient déjà servi — à l'élaboration des papiers de crédit, et de la lettre de change elle-même. Le titre voyageait facilement. D'autre part, lorsqu'il était payable en foire, on doit bien supposer que le paiement n'était pas toujours opéré par le débiteur en personne. Il est invraisemblable que les bourgeois d'Ypres se soient transportés périodiquement dans d'autres villes — et notamment à Troyes, à Provins ou à Lagny — à la seule fin d'y acquitter leurs obligations. Quelqu'un devait nécessairement payer à leur place, soit un concitoyen qui se déplaçait pour le compte de plusieurs commerçants, soit un correspondant étranger. Quel était ce mandataire chargé du paiement? Chose curieuse, les documents d'Ypres ne nous apprennent rien sur cette question. Malgré ce silence, on est forcément amené à conclure qu'à côté d'une promesse de payer, il y avait sous une forme quelconque un ordre de paiement adressé à un tiers. Ce point, qui se lie à l'organisation des foires, mériterait d'être éclairci pour les pays du Nord de l'Europe, comme il l'a été du reste, dans une certaine mesure, pour les régions du Midi. On aperçoit l'intérêt de la question en ce qui touche la genèse des papiers de crédit. Goldschmidt a déjà signalé toute la gravité de ce problème, notamment au point de vue du développement de la lettre de change (*Universalgeschichte des Handelsrechts*, pp. 400-448 et, notamment, pp. 433-436). Les « lettres de foire » yproises, pour leur conserver la qualification que leur attribue M. Des Marez, pourront donc, à la suite d'une évolution plus ou moins longue, devenir des papiers de crédit. Elles n'ont pas encore ce caractère, et l'erreur la plus grave que l'on pourrait commettre à leur égard serait d'y voir des lettres de change, ou de vouloir les assimiler à des titres de cette espèce.

Ces idées ne sont peut-être pas exactement celles de M. Des Marez; mais elles ne sont pas non plus opposées à ses conclusions. M. Des Marez a un sens historique trop sûr et trop averti pour ne pas savoir admirablement que l'évolution de toute institution comporte des nuances, des transitions, des contradictions, et que l'on est à peu près certain de se tromper en arrivant avec des formules tranchées. La vie est confuse; mais elle n'est la vie qu'à ce prix. Faire comprendre et faire voir les mouvements, les réactions, les tendances qui se produisent au sein de cette confusion — bref, nous mettre en contact avec la réalité — c'est là l'office de l'historien. Telle est l'ambition de M. Des Marez dans le domaine de l'histoire économique. Il a fait un heureux emploi de cette méthode dans le savant commentaire dont il a accompagné les documents si importants qui doivent le jour à sa patiente sagacité. M. V.

H. FIERENS-GEVAERT : **Psychologie d'une Ville. Essai sur Bruges.**

Bibliothèque de philosophie contemporaine. 1 volume de 289 pages, fr. 2.50. Paris, Alcan, 1901.

Voici un petit livre qui *vit*, un livre qui sera lu et qui mérite de l'être, car il offre aux nombreux amants de Bruges, sous une forme séduisante et à travers une conception poétique, les derniers résultats de l'histoire et de l'archéologie et, ce qui vaut mieux encore, des idées originales appelées à ébranler maint préjugé sur l'art flamand.

A force de voir Bruges et à force d'y penser, M. Fierens-Gevaert en est venu à regarder la mélancolique côte de West-Flandre comme un être à part, un être humain dont il sent battre le cœur. S'il évoque le passé artistique et social de la cité, ce n'est pas de l'histoire seulement qu'il nous donne, mais quelque chose de vivant, d'attachant comme la biographie d'une personne qu'on a bien connue et beaucoup aimée. Cette conception fait le charme et l'unité du livre, lui prête une chaleur communicative et nous explique le titre : « Psychologie d'une Ville. »

Pourquoi, d'abord, une ville est-elle apparue en ce point particulier de notre pays? Qu'est-ce qui put pousser un groupe d'hommes à s'établir ici plutôt que là? Cette question fait l'objet d'un premier chapitre sur la naissance de Bruges. Nous assistons ensuite à sa croissance, aux luttes de son adolescence « fougueuse, active, brutale et profondément religieuse », aux conquêtes communales et à la sanglante épopée de 1302. L'esthétique alterne avec l'histoire qui lui sert de base, en sorte que les œuvres d'art ont l'air de « s'enlever » sur le fond social qui les a produites. Au chapitre sur l'« Épopée brugeoise » succède la description du Beffroi, « immense retable de pierre autour duquel flotte, comme une atmosphère impalpable et sacrée, le souvenir héroïque des générations défuntés ».

Dans un *post-scriptum* qui est une excellente bibliographie critique, M. Fierens-Gevaert se montre admirablement au courant de l'érudition moderne, bien qu'il accorde « un droit dominant à l'émotion ». L'auteur adopte les idées de M. Pirenne sur la pénétration constante, séculaire des influences françaises et germaniques sur notre territoire et leur apporte de nouvelles preuves. Il insiste notamment sur ce que, dans la peinture et la sculpture flamandes du xiv^e siècle, l'on ne peut séparer les artistes wallons des thiois (p. 88). L'auteur a dû remuer, trier une quantité de faits considérable et l'on ne doit pas s'étonner si l'on rencontre ça et là une légère erreur. Peut-être en est-ce une de faire remonter l'origine de Bruges à l'époque des invasions germaniques (p. 1 et comparez Pirenne, *Histoire de Belgique*, p. 160) et, sans doute, le chiffre de cent cinquante mille âmes que l'auteur attribue à Bruges, au temps des ducs de Bourgogne, est deux ou trois fois trop fort (comparez Des Marez, *les Villes flamandes*, p. 18).

Mais cet *Essai* n'est pas seulement un exposé brillant de données acquises. Il nous intéresse par un côté synthétique et personnel qui

s'affirme tout particulièrement dans l'étude sur l'*Age d'or de la Peinture flamande* (chap. XVIII, pp. 122-154, qu'on a pu lire en partie déjà, sous un titre un peu différent, dans la *Revue des Deux-Mondes*). Il y a là des pages solides qui devraient être méditées par tous ceux qui écrivent sur l'art. Enfin, nous voici loin de cette critique vague et malheureusement trop fréquente qui dissimule, sous une description plus ou moins littéraire des œuvres, sous une biographie plus ou moins correcte des artistes, son manque absolu de substance ! Au lieu de tourner autour du sujet, M. Fierens-Gevaert le saisit corps à corps ; il s'en prend à la matière de l'œuvre d'art, au procédé, à la technique. Il continue en l'appliquant au xv^e siècle, la méthode inaugurée par Fromentin pour le xvi^e et pour le xvii^e. Il surprend chez Van Eyck et chez tous les « gothiques » jusques et y compris Quentin Massys, la manière des miniaturistes, « les ombres presque toujours indiquées, non par la touche d'un pinceau étalé, mais par des traits minces et rapprochés, quelque chose comme des hachures dessinées par un pinceau très pointu, très peu chargé ». Il met en relief l'influence des *enlumineurs de statues*, rappelle que Van Eyck avait peint et doré les statues de l'hôtel de ville de Bruges, suggère que cette relation de la peinture avec la sculpture a pu, par la nécessité de créer un coloriage résistant à l'air, n'être pas étrangère à la grande découverte artistique du siècle, le mélange des couleurs avec l'huile. Il montre comment le *Brabançon* Van der Weyden introduit, avec plus de mouvement dans la composition, une formule plus argentée dans la couleur ; comment Memling revient plus tard à l'*art statique* et au principe doré de Van Eyck. L'on regrettera peut-être que M. Fierens-Gevaert, parlant de l'*Agneau mystique*, n'ait pas examiné plus en détail la question de la collaboration des auteurs. C'est qu'il s'occupe seulement de l'exécution, non pas de la conception de l'œuvre ; or, pour lui, le fameux polyptyque a été *peint* tout entier par Jean Van Eyck.

La partie la plus originale du livre, celle qui rompt le plus heureusement avec les idées reçues, est celle qui envisage les relations artistiques entre la Flandre et l'Italie.

Les gothiques flamands ont voyagé, séjourné en Italie aussi bien que les « romanisants » du xvi^e siècle et que les maîtres anversois du xvii^e. Par Van der Weyden, par Justus, de Gand, et par Van der Goes, l'influence de l'art flamand fut considérable sur Antonello de Messine et sur Domenico Veneziano, sur Baldovinetti, Andrea del Castagno et leurs successeurs. Mais « dès que les Italiens se furent complètement familiarisés avec la méthode flamande, ils tirèrent de la peinture à l'huile un parti magnifique et imprévu ». A Baldovinetti reviendrait l'honneur d'avoir abandonné les hachures, de s'être servi le premier de l'huile dans des décorations murales, d'avoir « peint à l'huile avec la brosse du peintre à fresques ». Cette révolution devait bouleverser l'art européen, et c'est ici qu'apparaît le rôle de ces romanisants si mal compris, si

injustement accusés par Taine de s'être « embourbés » dans l'ornière italienne. Au contraire, « les peintres savants et probes préparaient la gloire de l'école d'Anvers... Lentement, inconsciemment, ils apportaient une vie nouvelle à l'art, en recomposant la palette flamande avec les ressources italiennes... Attirés par l'Italie, les romanisants avaient vainement interrogés les Florentins et les Romains. L'éclat des Vénitiens, enfin, les attira. Venise était la ville d'Italie qui avait le mieux retenu la leçon apportée autrefois par les maîtres brugeois. Un homme de génie, P.-P. Rubens, allait s'approprier cette technique vénitienne, la soumettre à son imagination toujours active, lui communiquer par la magie de son œil et de sa main infailibles une originalité soudaine, comme les pulsations mêmes de son âme, puis s'en servir pour tracer une épopée picturale, la seule qui, jusqu'à présent, ait exprimé tout à la fois l'expansion, la vigueur, l'enthousiasme de la race flamande. »

Le chapitre suivant a pour objet « les Arts à Bruges au xv^e siècle », ce siècle qui vit s'élever le charmant hôtel de Grunthuuse et se développer, en partie, par l'impulsion de ce grand amateur de livres, Louis de la Grunthuuse, une confrérie puissante de *librarians*, enlumineurs, scribes et relieurs. Le chapitre intitulé « Crépuscule de la Cité » réagit contre l'opinion communément répandue qui veut que Bruges entre dans son sommeil séculaire vers l'an 1500. Les maisons qui donnent aux rues de Bruges un cachet soi-disant médiéval datent, en effet, presque toutes du xvi^e et même du xvii^e siècle. Enfin, le chapitre « Mort et Résurrection » considère avec un tranquille optimisme la prosaïque perspective du futur « Port de mer ». « Qu'une ville nouvelle s'ajoute à la Bruges d'autrefois, quel est le mal, après tout...? Inclignons-nous; c'est la vie qui passe. Poètes, artistes, nous n'avons pas le droit de garder pour nous le charme d'un rêve égoïste... »

Nous voudrions que cet aperçu fit tout au moins entrevoir l'intérêt du livre de M. Fierens-Gevaert. Tout en gardant un point de vue constamment élevé, ce livre fournit une telle abondance de renseignements précis que, sans rien avoir de la sécheresse et du terre à terre d'un « guide » à l'usage des touristes, il pourrait néanmoins en tenir lieu. Nulle œuvre importante, en effet, qui n'y soit mentionnée au passage, remise en son temps et à sa place.

L'auteur a complètement réalisé le programme qu'il esquissait dans sa préface : « Nous tâcherons de réveiller Bruges la Morte aux différentes époques de son existence, dans une série de tableaux où le lecteur replacera facilement les chefs-d'œuvre qui abondent dans la capitale de la West-Flandre. »

Souhaitons que M. Fierens-Gevaert, désormais en possession d'une précieuse méthode, songe un jour à la reprendre pour d'autres centres d'art, comme Anvers, Amsterdam ou Venise. Ce serait un réel service qu'il est, mieux que personne, à même de nous rendre. P. DE R.

L'Enseignement secondaire selon le vœu de la France, par ÉMILE BOURGEOIS, maître de Conférences à l'École normale supérieure, professeur à l'École libre des Sciences politiques. Paris, A. Chevalier-Marescq et C^{ie}. 1 vol. in-18.

Le livre que M. Émile Bourgeois, maître de Conférences à l'École normale supérieure, vient de publier sur l'*Enseignement secondaire* procède de la grande enquête que la Commission d'enseignement de la Chambre des Députés a, l'année dernière, organisée et achevée. Sur certains points, il en est le résumé précieux à consulter pour qui désire connaître les résultats et la pensée de cette enquête.

Mais il procède aussi d'une intention originale qui en fait le mérite particulier et le classe au milieu des œuvres analogues. L'auteur qui est un universitaire, et des plus autorisés, a eu la curiosité de rechercher dans ces *Cahiers* constitués par la Commission d'enquête les vœux, les opinions, les critiques de tous les témoins entendus par cette Commission qui n'appartenaient pas à l'Université. Sous une forme très condensée, il a enregistré les avis des membres des Chambres de Commerce, des Sociétés d'agriculture, des hommes d'affaires, des banquiers et, à travers toute la France, des conseillers généraux de tous les départements. Si l'on a parfois reproché à l'Université de négliger certains intérêts qui constituent la vie d'un grand pays, on ne pourra le reprocher à ce livre d'un universitaire.

Deux questions essentielles semblent surtout avoir préoccupé l'auteur, et, en général, tous ceux qui ont participé à ce vaste referendum : la question des études classiques et la surproduction de fonctionnaires et d'aspirants-fonctionnaires. La discussion est intéressante ; si les conseils généraux restent malgré tout partisans du grec et du latin, les Chambres de commerce, de leur côté, demandent aux études actuelles de profondes modifications. La question se pose partout la même. Aussi croyons-nous intéressant de reproduire la conclusion à laquelle, après avoir exposé le pour et le contre, l'auteur aboutit :

« Non pas que la France souhaite la suppression des études grecques et latines, n'éprouvant nul besoin de perdre ainsi les qualités de goût, de mesure, l'esprit de distinction, l'humanisme enfin qui lui ont procuré et lui conservent une place à part dans le monde. Mais elle ne croit pas que le moyen de soutenir ces études, ni d'en recueillir le vrai profit, soit de les distribuer à profusion, sous la forme d'une préparation factice aux baccalauréats, à des enfants incapables de les suivre. Ce n'est pas au nombre des candidats, entraînés en masse vers les écoles et les fonctions publiques, qu'elle mesure la valeur de cette culture classique. Au contraire, elle voudrait voir ce nombre diminuer : c'est un poids mort, une lourde charge pour l'Université et pour elle. Si elle tient à sa supériorité intellectuelle, elle déplore l'état d'infériorité où le défaut d'auxiliaires et de recrues réduit son commerce et son industrie. Elle demande

impérieusement à l'Université de corriger ce mal, qu'elle lui paraît encourager par des études classiques de nom ou de fait, quoique modernes. »

M. Émile Bourgeois, au cours des discussions, n'avait pas caché ses sympathies pour les études grecques et latines. Aussi, cette conclusion modérée est-elle tout à son honneur : il propose de réserver ces études à une élite qui saura bien, sans le concours des croûtes, maintenir en France « les qualités de goût, de mesure, l'esprit de distinction, l'humanisme » qu'elle se flatte, à tort ou à raison, de posséder. Rappelons-nous que la même conclusion était formulée par M. Dwelshauvers dans son article sur le *Préjugé des Humanités?* L'approbation que rencontre peu à peu cette théorie nous semble être un sûr garant de son succès final, d'autant plus que ses principaux défenseurs sont des latinistes, des hellénistes de talent, qui aiment vraiment les lettres antiques et qui les aiment même à tel point qu'ils veulent les protéger contre l'incompréhension du plus grand nombre.

Actuellement, en France plus que partout, l'enseignement classique est poussé à l'excès; un candidat à un examen, faisant un barbarisme ou un solécisme en thème latin, perdra infailliblement des points; si, en rédaction française, il accorde mal un participe, grâce à la trop fameuse circulaire de M. Leygues, on ne lui en tiendra pas rigueur. Drôle de système qui rend la connaissance du latin obligatoire et qui permet d'ignorer le français!

M. S.

DR^e ARNOLDE NORLENGHI : *Violations de Loi. Études sociales* (en italien).
Turin, 1900, 182 pages.

Si l'auteur avait cherché une épigraphe à son livre, Dante la lui eût fournie :

Le leggi son : ma chi pon mano ad elle (1)?

Le mal n'est pas plus spécial à un pays qu'à une époque; disons même qu'une des choses qui frappent le plus, c'est l'inapplication ou la fausse application de tant de lois, voire d'articles constitutionnels, proclamés solennellement — au prix de Dieu sait combien de luttes! — puis négligés, viciés, escamottés. On connaît cela en Belgique; nous avons même déjà plus d'une fois dû nous demander si, à de justes lois injustement appliquées, n'étaient pas préférables des lois injustes, mais appliquées justement.

Laissons la parole à M. Norlenghi, pour exposer « le comment et le pourquoi du livre et du titre » :

« Dans ces études, dit-il, nous avons choisi à dessein les thèmes les

(1) Il y a des lois : mais qui veille à les appliquer?

plus divers, car nous entendons démontrer que, dans toutes les parties les plus disparates du droit, il y a violation continue de la loi, ainsi atteinte et corrodée, comme par un poison lent mais mortel, qui annihile chaque avantage que le public en pourrait retirer — au moins de certaines de ses parties bonnes et saines. » L'auteur observe la facilité avec laquelle le peuple accepte cet état de choses (que n'accepte-t-il pas facilement?...) et ajoute :

« Il nous arrivera de parler des banques après avoir examiné les conditions du travail des enfants, bien qu'il n'y ait, entre ces matières, d'autre lien que la rébellion consciente ou même inconsciente, mais constante et tolérée contre les prescrits de la loi. Nous ferons voyager le lecteur en chemin de fer, tout en évitant, si possible, de l'exposer aux fâcheux accidents, et nous le persuaderons de la nécessité de faire passer ce service à l'État (1), aussi bien que celui des banques. Nous discuterons de choses judiciaires et des conditions de l'instruction publique. Nous pénétrerons dans les magasins de l'État et dans les mystères de la bureaucratie ; nous verrons ce qu'il faut penser des lois sur les accidents, sur les prud'hommes, etc. Quoique notre travail soit à base positive et d'observation, nous n'avons pas pu nous abstenir de ces réflexions philosophiques que nous suggéraient les faits. Ainsi, le chapitre sur les invalides du travail nous a suggéré celui sur « la charité présente et la charité future » ; le chapitre sur l'instruction nous a suggéré celui sur « les cantines scolaires » ; et ainsi de suite ».

La conclusion du livre accentue chez l'auteur ses opinions socialistes ; on s'en sera déjà rendu compte par le peu de lignes citées. Il insiste sur le « déraillement » qui a amené la vie politique en Italie hors de la légalité. De là le devoir de faire respecter la loi, d'abord, puis de l'améliorer. Ce devoir incombe non seulement à la classe ouvrière, mais à toute la population éclairée.

Pour M. Norlenghi, les questions politiques aboutissent à des questions sociales, à la question sociale : « Quel régime peut assurer la plus abondante production, en même temps que la plus équitable répartition des richesses ? » Avec Achille Loria, il rattache la solution « à la meilleure organisation technique de la production ».

Comme nous l'avons suffisamment indiqué, l'auteur pousse son socialisme jusqu'au collectivisme ; mais il préconise un collectivisme « à larges mailles », comme il dit. Qui sera surpris de lui trouver les défauts habituels aux écrivains de son école, en même temps que les qualités non moins habituelles de ceux-ci ? Il a de généreuses et excellentes intentions, mais il manque souvent de précision dans les concepts et jusque dans les

(1) En Italie comme en France, en Espagne, en Angleterre, aux États-Unis, etc., les chemins de fer sont aux mains de grandes compagnies.

termes. Il signale vaillamment les maux, mais n'en indique pas toujours les remèdes. Un certain esprit superficiel n'est pas excusé, nous semble-t-il, par les courtes dimensions des chapitres d'un livre, au contraire. Mais faisons-lui grâce de ses faiblesses en faveur des mérites complémentaires.

P. E.

A. SLEUMER : *Die Dramen Victor Hugos, mit besonderer Berücksichtigung der Frauencharaktere in denselben*. Dissertation inaugurale de l'Université de Tübingen.

Ce travail est la première partie d'un ouvrage plus complet qui a sans doute paru au moment où nous écrivons ces lignes. L'auteur y prend un à un les grands drames de Hugo, les analyse scène par scène, étudie les caractères des principaux personnages et spécialement des personnages féminins, applique en un mot à Hugo le travail de préparation et de dissection qui a été accompli si souvent en Allemagne pour Shakespeare, Goethe et Schiller.

L'auteur y apporte la conscience la plus scrupuleuse. Ni lecture, ni peine n'ont été épargnées pour rendre le livre aussi parfait que possible, et si ce livre contient bien des choses qui doivent être supposées connues du public français, les Allemands y trouveront sans doute un auxiliaire des plus utiles et pourront le considérer comme un accroissement notable au domaine relativement peu exploité chez eux, de la critique de Victor Hugo.

LUCHAIRE, HALPHEN ET HUCKEL : *Mélanges d'histoire du Moyen Age*. (XIII^e fasc. de la Bibl. de la Faculté des lettres de l'Univ. de Paris). Alcan, 1901. 185 pages.

Parmi les travaux d'érudition sortis en 1900 du « Séminaire » historique, dirigé par M. Luchaire, ceux de MM. Halphen et Hückel ont paru au savant professeur dignes d'être portés à la connaissance du public savant. Ils traitent, l'un et l'autre, de questions difficiles et controversées.

M. Halphen a étudié le problème de l'authenticité du *Fragment d'histoire angevine*, attribuée à Foulque le Réchin, comte d'Anjou, et il l'a résolu dans un sens affirmatif. M. Hückel a édité, traduit et commenté ingénieusement deux documents énigmatiques du XI^e siècle, dus sans doute au même auteur : le *Carmen ad Robertum regem*, de l'évêque Adalbéron de Laon, et le *Rythmus satiricus* sur Landri de Nevers. En appendice, M. Hückel a reproduit le poème philosophique d'Adalbéron, adressé à l'évêque Foulque d'Amiens ; et il a publié, pour la première fois, un poème théologique du même auteur, *De Summa fidei*.

M. Luchaire a fait précéder les remarquables travaux critiques de ses

élèves d'une note intéressante, complétant l'étude qu'il avait publiée dans le huitième fascicule de la *Bibliothèque*, sur quelques manuscrits découverts par lui à Rome et à Paris. L.

—

HENRY LAGRÉSILLE, ingénieur des arts et manufactures : **Vues contemporaines de sociologie et de morale sociale**. Paris, V. Giard et E. Brière, éditeurs, 1 vol. in-8°. 5 francs.

A l'heure où la sociologie se trouve entrer dans sa période active de formation attirant, plus que toute autre science, l'attention de nos philosophes, le problème principal est de produire des vues d'ensemble sur cette science naissante ; il est de donner à la science des sociétés une première forme, qui ait de l'unité.

L'ouvrage de M. Lagrésille nous semble un de ceux qui sont le plus propres à y préparer. La vie de la société s'y voit intimement unie à une conception complète de la vie universelle, assez élevée pour embrasser toutes les grandes questions philosophiques, scientifiques et morales.

A signaler l'originalité du point de vue métaphysique, lequel, fondé sur une théorie des « idées vivantes », fait sortir toutes les fonctions des rapports actifs de ces idées. Après cette théorie abstraite, c'est surtout au point de vue concret de la morale que l'auteur se place pour apprécier en pratique la vie sociale : successivement, il passe en revue toutes les unités sociales depuis l'individu jusqu'à l'humanité, en recherchant dans la famille le terme moyen et l'unité essentielle. Pour lui, ainsi, la sociologie se conçoit vraiment comme la science des mœurs, en même temps qu'elle se présente comme celle de l'existence humaine entre des êtres associés par une Nature intelligente.

Enfin, si l'on met à part les programmes particuliers, économiques et politiques, qui, ayant trait à la situation du jour, sont introduits dans les cadres, ce traité constitue encore une première esquisse d'une sociologie générale, dans le développement de laquelle les contributions les plus diverses sauraient trouver leurs places logiques.

—

ROGER DE GOEY : **Jephtah victorieux!** Drame lyrique en trois tableaux. Paris, Fischbacher.

« Vouloir de la prose rythmée pour le drame lyrique, la cantate ou l'oratorio, dit l'auteur dans sa préface, c'est tout bonnement avouer qu'on ne sait pas ce que c'est qu'un vers français. »

Et plus loin : « Mais, la subtilité même de ces beautés du vers les rend lettre morte pour ceux qui ne leur vouent pas un culte d'intelligence quelque peu perspicace. Le vers français n'est pas à la portée du vulgaire... Si Vincent d'Indy n'avait pas ignoré le vers français, il n'aurait

pas écrit *Fervaal* en une prose incohérente, à laquelle, par un artifice typographique d'une roublardise enfantine, il a, vainement, essayé de donner la forme matérielle du vers. »

Avant de commencer la lecture de *Jephtah victorieux!* le lecteur est donc prévenu que l'auteur connaît le vers français, ce qui le met au-dessus du vulgaire et de Vincent d'Indy.

Nous ne défendrons pas le livret de *Fervaal*, pas plus que celui de *Louise*, de G. Charpentier. Cependant, bien que le livret de *Jephtah victorieux!* soit en vers, nous lui préférons ceux de *Fervaal* et de *Louise*. M. de Goey a en effet écrit, fabriqué des vers, mais il n'a pas fait œuvre de poète. A certains de ses artifices, on pourrait appliquer l'épithète de roublardise enfantine qu'il adresse modestement à Vincent d'Indy.

Déborah, par exemple, pensant à son bien-aimé, dit :

Cependant, il me dit sa « rose de Sharon! »
Et mon cœur l'a nommé « d'Edesse le fleuron! »

Et plus loin, un chœur d'enfants :

Qu'Ammon braille.
Qu'il pierraille,
Qu'il ferraille
A volonté ;
Qu'il nous raille,
Se débraille :
La « muraille »
A résisté!

Vous ne comprenez pas? Voici : la scène se passe à Galahad, et Galahad veut dire muraille ou monceau de pierres. Alors, comme Galahad n'aurait pas rimé avec tous les mots en *aille*, on le remplace par « la muraille ». Ce n'est pas plus difficile que cela. C'est comme si l'on remplaçait Mons par la Montagne.

Et puis, quand la rime ne vient pas assez facilement, on forge un mot; rien n'est plus simple :

Galahad, ébahie,
Vit sa vigne envahie
Par l'Ammonite *saigneur* ;
Mais sa haine est haïe
Car ses dieux l'ont trahie :
Gloire à ta force, Seigneur.

Une petite note nous annonce que les Ammonites étaient très cruels. De là l'épithète originale de *saigneur*. Du reste, cette rime de saigneur et seigneur ressemble fort à un vulgaire calembour.

Nouveau calembour plus loin :

Par ta voix, par tes chants, *tu me railles* ;
 Par ta voix, mon enfant, *tu m'érailles*
 L'âme et le cœur !

Il y a des vers qui rappellent certains passages joyeusement maroliens des traductions de Wagner faites par Ernst :

Déborah. — Quoi ! Moi, vous guider vers mon père ?
Matrones. — Te voir, avant tous, il espère !

Voilà pour le point de vue matériel.

Au point de vue moral, nous ne rencontrons aucune situation intéressante, presque pas de sentiment, pas de passion, aucun passage poétique. Quelle pauvre musique on composera sur ce livret, si on en compose jamais !

On me répondra peut-être que Beethoven a écrit la musique idéale de *Fidelio* sur un livret déplorable. Parfaitement ; mais si M. de Goey veut attendre un nouveau Beethoven, qu'il ne soit pas pressé. Du reste, l'obscur poète qui écrivit le livret de *Fidelio* n'a pas vu passer son nom à la postérité ; il est à craindre qu'il n'en soit de même pour l'auteur de *Jephtah victorieux* !

Ajoutons pour finir que cette brochure est fort joliment éditée.

M. S.

—

D^r PAUL ARCHAMBAUD, directeur de l'École française d'Orthopédie et Massage : *Traitement de la coxalgie par la mécano-thérapie, sans immobilisation au lit.* Paris, 1901, librairie de la *Revue Médicale*, 21, rue Cujas.
 Prix : 2 francs.

L'auteur décrit un nouveau mode de traitement de la coxalgie, qui consiste à immobiliser les malades dans un appareil à sustentation générale permettant la marche.

Cet appareil, ne présentant pas d'articulation au niveau de la hanche ni du genou du côté atteint, empêche les surfaces articulaires de s'irriter par le frottement. Il permet en même temps de placer le bassin du malade dans une situation aussi rapprochée que possible de l'état normal.

Un massage général, insistant plus particulièrement sur les muscles de la jambe malade, empêche ceux-ci de s'atrophier jusqu'au moment où l'appareil est supprimé. On se garde bien, pendant tout le traitement, de masser ou de mobiliser l'articulation coxo-fémorale.

L'auteur apporte une statistique de 71 cas traités de la sorte, sur lesquels un seul décès s'est produit par méningite et sans qu'on puisse l'attribuer au traitement.

AUG. DE VREUGHT : **L'Enseignement moyen en Suède**. Extrait du *Bulletin de la Fédération de l'Enseignement moyen de Belgique*. Castaigne, éditeur. Bruxelles, 1901.

Le petit travail de M. De Vreught se recommande à tous ceux qui s'occupent de pédagogie, par sa netteté, sa clarté, sa simplicité. L'auteur n'apprécie pas, ne compare pas l'enseignement moyen suédois à l'enseignement moyen d'autres pays, de Belgique par exemple. Il se borne à noter avec méthode tous les détails de l'organisation suédoise, le nombre d'heures de cours, les programmes, les traitements et les capacités des professeurs, etc. Outre cet excellent résumé, il nous semble qu'il y aurait place pour une appréciation des faits : peut-être même pourrait-on tirer de l'organisation suédoise quelques modifications à proposer en Belgique pour l'enseignement moyen. M. S.

—

L. ZDEKAUER : **I capitula Hebraeorum di Siena (1477-1526), con documenti inediti**. Modène, 1900, 14 pages (en italien).

—

L. ZDEKAUER : **L'interno d'un banco di pegno nel 1417, con documenti inediti**. Firenze, 1896, 47 pages (en italien).

—

L. ZDEKAUER : **La Fondazione del Monte pio di Macerata ed i primordio della sua gestione (1469-1510)**. Turin, 1900, 47 pages (en italien).

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Université libre de Bruxelles. — Actes officiels. — A l'assemblée du corps professoral tenue le 11 juillet dernier, M. VAN DRUNEN, professeur à la Faculté des Sciences appliquées, a été élu, par quarante-deux voix sur quarante-quatre votants, recteur pour l'année académique 1901-1902.

Les Facultés ont constitué comme suit leur bureau : pour la Faculté de philosophie, M. WILLEMS, président, M. BOISACQ, secrétaire et délégué au Conseil d'administration; pour la Faculté de droit, M. Maurice VAUTHIER, président, M. P. ERRERA, secrétaire, et M. NYS, délégué au Conseil; pour la Faculté des sciences, M. BRAND, président, M. MASSART, secrétaire, et M. FRANCOU, délégué au Conseil; pour la Faculté de médecine, M. JACQUES, président, M. LAURENT, secrétaire, et M. VAN ENGELEN, délégué au Conseil; pour la Faculté des sciences appliquées, M. HUBERTI, président, M. PIÉRARD, secrétaire, et M. ANSPACH, délégué au Conseil.

Mort de M. le professeur Charbo. — La fin de cette année académique a été tristement marquée par la mort de M. Charbo, professeur ordinaire à la Faculté des sciences appliquées. Chargé du cours de calcul différentiel et de calcul intégral, M. Charbo était un des professeurs les plus estimés et les plus respectés de notre École polytechnique. Sa disparition a laissé à l'Université d'unanimes regrets. — La place nous manquant dans ce fascicule de fin d'année, nous remettons au mois d'octobre les détails sur la vie et la carrière de M. Charbo.

Concours universitaire. — A peine annonçons-nous, dans notre dernier fascicule, le brillant résultat de M. Dupréel au Concours universitaire, que nous recevons la nouvelle d'un second succès pour l'Université de Bruxelles : M. Camille Gaspar, docteur en philosophie et lettres, a été proclamé premier en philologie classique pour son *Essai d'une Chronologie pindarique*. Le jury a décidé de recommander le lauréat au gouvernement pour une bourse de voyage. Ces deux décisions ont été rendues à l'unanimité.

A l'Université de Glasgow. — MM. Nys et Goblet d'Alviella, professeurs à l'Université de Bruxelles, ont été récemment nommés docteurs *honoris causa* de l'Université de Glasgow.

Nos Collaborateurs. — Nous rappelons à nos collaborateurs, et spécialement à MM. les Professeurs et Étudiants de l'Université, que nous offrons à leurs travaux la plus large hospitalité. Nous serions heureux de leur voir consacrer un peu de leurs loisirs de vacance à préparer des articles pour nos numéros de l'an prochain : articles de fond ou simples notes, « variétés » ou « bibliographiques »; enfin, tout ce qui se rapporte à l'activité universitaire sera le bienvenu et la Rédaction en remercie d'avance les amis de la *Revue*.

TABLE DES ARTICLES

parus pendant la 6^e année : 1900-1901.

	Pages :
Bray, L. — L'Émotion. — Le Plaisir et la Douleur	593-604
Capart, Jean. — Une Déesse thébaine : Miritskro	517-530
Carathéodory, C. — La Géométrie synthétique	615-625
de Drierzbicki, S. et De Raet, L. — La Propriété foncière dans la Pologne russe.	59-65
De Moor, D. — Les Humanités dans notre Pays	47 58
— Sur l'Enseignement des jeunes filles. — Notes d'examen	531-538
Depage, A. et Gallet, A. — Les progrès de la Chirurgie considérés au point de vue de l'Administration hospitalière	501 515
D^a Raet, L. et de Drierzbicki, S. — La Propriété foncière dans la Pologne russe.	59-65
Devèze, Albert. — L'Homme criminel	381-392
Dwelshauvers, Georges. — Le Préjugé des Humanités	401-425
— Pour la Réforme des Humanités. — Ré- ponse à M. De Moor	605-613
Fiérens-Gevaert, H. — Deux Surhommes de lettres. I. — Beaumarchais	481-500
II. — Gustave Flaubert	579-591
François, Albert. — La Philosophie pénale de G. Tarde.	675 697
Gallet, A. et Depage, A. — Les Progrès de la Chirurgie considérés au point de vue de l'Administration hospitalière	501-515
Goblet d'Alviella, C^{te}. — Nouveaux Documents relatifs à l'Iconogra- phie du Bouddhisme indien	321-332
— Le Problème du quatrième Évangile.	561-578
Heger, Paul. — Les Prisons-asiles	31-45
Jottrand, Lucien. — Escales d'Adriatique. 127-132, 361-379, 449-458 539-548, 699-705,	765-780
Prins, Ad. — L'Éducation générale et la Formation de l'Esprit moderne	1-29
Reinach, Salomon. — L'Enfant à l'Oie	241-250
— « Journal-Boutique » et « Journal-Musée »	721-730

	Pages :
Rolin, Henri. — Quelques Vues générales sur l'Histoire du Droit romain	161-182, 320
Rouffart, Dr. — Quelques mots à propos de notre Enseignement médical	109-126
Scaduto, F. — La Propriété ecclésiastique en Italie et sa réorganisation	427-436
Schopenhauer, A. — Introduction à l'Étude de la Philosophie (traduit par Fr. Norden).	641-674
Speyer, Herbert. — La Fédération australienne.	251-272, 333-360
Stefanowska, Micheline. — La Cellule nerveuse et les Actes psychiques	731-746
Vauthier, Maurice. — Gustave Frédéric et « Trente Ans de Critique »	437-447
Vermeylen, Auguste. — La Méthode scientifique de l'Histoire littéraire.	195-207
Voretzsch, Carl. — La Légende héroïque française (traduit par B. Jofé)	183-194, 240, 273-288
Zunz, Edgard. — La Réforme des Études médicales en Allemagne. A la mémoire d'Alphonse Rivier	747-764 97-107
La Donation Solvay.	706-711

TABLE

DES

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LA BIBLIOGRAPHIE

CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

	Pages :
Allievo, G. — La <i>Pedagogia italiana antica e contemporanea. Studio storico</i>	311
Annuaire-bulletin de la Société pour le Progrès des Études philologiques et historiques	233-234
Ansiaux, Maurice. — L'Industrie du Tressage de la Paille dans la Vallée du Geer, <i>par G. D. L.</i>	397-398
Archambaud, Dr Paul. — Traitement de la Coxalgie par la Mécanothérapie, sans immobilisation au lit	795
Bayot et Cauchie. — Les Chroniques brabançonnes, <i>par L. L.</i>	91
Bénédite, Georges. — Égypte, <i>par J. C.</i>	549-551
Bergé, Gaston. — Quel est mon Droit, <i>par J. P.</i>	398
Bourgeois, Émile. — L'Enseignement secondaire selon le vœu de la France, <i>par M. S.</i>	789-790
Boutroux, E. — Pascal, <i>par L. L.</i>	156-157

	Pages :
Bücher, Karl. — Études d'histoire et d'économie politique, <i>par Maurice Vauthier</i>	393-397
Cauchie et Bayot. — Les Chroniques brabançonnnes, <i>par L. L.</i> . . .	91
Cauderlier, G. — Les Lois de la Population et leur Application à la Belgique, <i>par G. D. L.</i>	90
Chauvet, Gustave. — Anciens vases à bec	310
— Statistique et Bibliographie des Sépultures pré-romaines du département de la Charente	310
Clautriau, Georges. — Nature et Signification des Alcaloïdes végétaux, <i>par Ph. Molle.</i>	301-305
— Recherches sur la Digestion dans les Urnes de Nepenthes, <i>par J. D. M.</i>	305-306
Dechesne, Laurent. — L'évolution économique et sociale de l'Industrie de la Laine en Angleterre, <i>par G. D. L.</i>	470-471
de Goey, Roger. — Jephthah victorieux! <i>par M. S.</i>	793-795
de Reul, Paul. — The Language of Caxton's Reynard the Fox, <i>par Eug. Monseur</i>	631-633
Des Marez, G. — La Lettre de Foire à Ypres au XIII ^e siècle, <i>par M. V.</i>	781-785
De Vreught, Aug. — L'Enseignement moyen en Suède, <i>par M. S.</i>	796
Discours aux Étudiants, <i>par L. L.</i>	91-92
du Maroussem, Pierre. — La Société générale des Papeteries du Limousin, <i>par G. D. L.</i>	471-472
Errera, L. — Georges Clautriau	91
Escard, François. — Fermier normand de Jersey, <i>par G. D. L.</i>	471-472
Faguet, Émile. — Histoire de la Littérature française, <i>par H. Per-gameni.</i>	226-229
Fiérens-Gevaert, H. — Psychologie d'une Ville. Essai sur Bruges, <i>par P. de R.</i>	786-788
Francotte, Henri. — L'Industrie dans la Grèce ancienne, <i>par G. D. L.</i>	306-307
Gaspar, Camille. — Essai de Chronologie pindarique, <i>par F. D.</i>	466-467
Goblet d'Alviella, C^e. — Le Peigne liturgique de Saint-Loup	309
— La Représentation proportionnelle en Belgique, <i>par P. E.</i>	461-462
Gossart, E. — Projets d'érection d'un royaume des Pays-Bas sous Philippe II, <i>par L. L.</i>	233
Guillaume. — La Collection des Classiques comparés, <i>par Georges Duvclshauvers</i>	462-464
Haguenin, E. — Notes sur les Universités italiennes, <i>par M. S.</i>	718
Halphen, Luchaire et Hückel. — Mélanges d'histoire du Moyen-Age, <i>par L. L.</i>	792-793
Hamelius et Pfeleiderer. — Un nouveau programme.	472
Höfning, Dr H. — Esquisse d'une Psychologie fondée sur l'expérience.	633-634
Hubert, Eug. — Le Voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas, <i>par L. L.</i>	86-87
Hückel, Luchaire et Halphen. — Mélanges d'histoire du Moyen-Age, <i>par L. L.</i>	792-793

	Pages :
Kleen, R. — Lois et Usages de la Neutralité, d'après le Droit international conventionnel et coutumier des États civilisés, <i>par P. E.</i>	464-465
Lagrésille, Henry. — Vues contemporaines de sociologie et de morale sociale.	793
Lameere, Auguste. — Faune de Belgique, vol. II, <i>par M. P.</i>	307-308
La Norwège	310-311
Laurent, Émile. — De l'Influence du Sol sur la dispersion du Gui et de la Cuscute en Belgique, <i>par E.</i>	628-631
Luchaire, Halphèn et Hückel. — Mélanges d'Histoire du Moyen Age, <i>par L. L.</i>	792-793
Meyer, Arnold-Oskar. — Die englische Diplomatie in Deutschland zur Zeit Eduards VI und Mariens, <i>par Michel Huïzman.</i>	308-309
Norden, Friedrich. — Notes critiques sur les Manuscrits du Waltharius, <i>par L. D. B.</i>	551
Norlenghi, Dr Arnolde. — Violations de Loi, <i>par P. E.</i>	790-792
Nys, Ernest. — Études de Droit international et de Droit politique, <i>par P. E.</i>	626-628
Perrot, Georges. — L'Histoire de l'Art dans l'Enseignement secondaire, <i>par Robert Sand.</i>	87-89
Pfleiderer et Hamelius. — Un nouveau programme.	472
Pirenne, Henri. — Le Soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328, <i>par M. V.</i>	229 232
— Notice sur la Vie et les Travaux d'Alphonse Wauters	634
Simons, L. — Het Walthariuslied, <i>par F. Norden</i>	716-718
Sleumer, A. — Die Dramen Victor Hugos, mit besonderer Berücksichtigung der Frauencharaktere in denselben	792
Solvay, Ernest. — Études sociales. — Notes sur le Productivisme et le Comptabilisme, <i>par E. W.</i>	714-716
Steindorff, Georg. — Die Blütezeit des Pharaonenreichs, <i>par J. C.</i>	469-470
Tenicheff, W. — Études critiques sur les Connaissances et sur la Psychologie, <i>par C. P.</i>	467-469
Un vieux Bibliophile. — Manuel de Bibliographie biographique et d'Iconographie des Femmes célèbres	398-399
Vander Elst, Fernand. — Le Libre Examen et la Tolérance, <i>par M.S.</i>	472
Varlez, L. — Les Associations rurales en Belgique	233
von Winterfeld, Dr Paul. — Des St. Galler Mönches Ekkehard I. Gedicht von Walther und Hildegund, <i>par F. Norden</i>	716-718
Waxweiler, Em. — A quoi doit servir et comment faut-il organiser l'Enseignement des Sciences sociales, particulièrement dans les Universités belges	157
Winavert. — Anciens et nouveaux Courants dans le Barreau européen	157
Xénopol. — Magyars et Roumains devant l'Histoire, <i>par L. L.</i>	92

TABLE

DE LA

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

	Pages :
Nominations	158, 235, 719
Actes officiels	93, 797
Conseil d'Administration	158
Donations	235
Séance solennelle de rentrée des cours du 15 octobre 1900	158-160
Mort de M. Georges Brugman	235-236
Mort de M. Charbo	797
Mort de Victor Terhorst	473
Académie royale de Belgique	312, 635
Ordre de Léopold	473
Concours universitaire.	720, 797
Union des anciens Étudiants.	235
Extension de l'Université libre de Bruxelles	312-313, 553
Association générale des Étudiants	240, 400, 635-636
Un Hommage à l'Université	236
Conférence de M. Cauderlier	473-475
Conférence de M. Herbert Speyer, <i>par R. C.</i>	475
Conférence de M. Georges Dwelshauvers, <i>par Ch. P.</i>	552
Un article de M. Georges Cornil	720
Séminaire d'Économie politique	313-319
Cabinet d'Archéologie classique	473
Une Université populaire à Schaerbeek.	475-479, 553-555, 560
Supplément littéraire de l'« Étudiant libéral »	319-320

MOUVEMENT UNIVERSITAIRE

Allemagne.

Les Études d'Ingénieur à Munich	480
Découverte scientifique à l'Université de Kiel	480

	Pages :
<i>Angleterre.</i>	
L'Extension universitaire de Cambridge, <i>par Georges De Leener</i>	94-96
A l'Université de Glasgow	798
<i>Japon.</i>	
Nouvelle du Japon : M. Furuya	240
<i>Suisse.</i>	
Statistique universitaire suisse	400
<i>Turquie.</i>	
Fondation d'une Université à Constantinople	320
INFORMATIONS	
Solidarité universitaire	96
Rapport du jury chargé de décerner, en 1899, le prix décennal des Sciences botaniques (période 1889-1898)	160
Les Associations d'Étudiants	236-240
Les Appointements des Savants en Belgique	480
Étudiants et Ouvriers	555-560
Le Ve Congrès d'Anthropologie criminelle	636-637
Lettre ouverte à Messieurs les membres du Comité de propagande contre l'Antisémitisme	637-640
NOTES DE LA RÉDACTION	
La Question des Humanités	46, 719
Nos collaborateurs	798

TABLE DES VARIÉTÉS

	Pages :
Boisacq, Em. — Le Transvaal en 1881	71-79
— Le Vase François	133-137, 225
Capart, Jean. — Ostraca Grecs d'Égypte	79-85
De Craene, E. — Le Laboratoire ambulant de Biologie. — Excur- sion de Coxyde	289-295
De Meyer, J. — Les Conférences du Laboratoire de l'Institut bota- nique	137-155, 208-225
Leclère, L. — Le Congrès international d'Enseignement supérieur de Paris	66-71
Les Plantes ont-elles une Ame ? <i>par J. D. M.</i>	295-300
L'Église et l'Évolution	459-460
Maeterlinck et Montesquieu, <i>par P. E.</i>	712-713

REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

RÉDACTION et ADMINISTRATION : Adresser les Revues, les Livres et toutes les Communications (abonnements, annonces, changements d'adresse, etc.) au Secrétariat de la *Revue* :
M. Maurice Sand, 4, rue du Frontispice (Téléphone 3932).

ABONNEMENTS

La *Revue* paraît chaque mois (août et septembre exceptés), par fascicule de 80 pages de texte. Tous les abonnements partent du mois d'octobre et sont pris pour une année.

Étudiants de l'Université de Bruxelles. 5 francs par an.
Abonnés de Belgique 10 id. id.
— étrangers. 13 id. id.

Les personnes inscrites aux cours de l'École des sciences politiques et sociales jouissent de la même réduction que les étudiants.

Les fascicules portant la mention Exemplaire d'étudiant ne peuvent pas se trouver dans le commerce.

BIBLIOGRAPHIE. — Il sera rendu compte de tous les ouvrages dont un exemplaire parviendrait à la Rédaction de la *Revue*.

Ces ouvrages seront ensuite déposés à la Bibliothèque de l'Université.

*

EN VENTE :

Les cinq premières années de la *Revue de l'Université*, 5 volumes de 800 pages, brochés, au prix net de 5 francs chacun.

COMITÉ DE REDACTION :

MM. D' De Boeck, professeur à la Faculté de médecine; **D' Jean Demoor**, id.; **Paul Errera**, professeur à la Faculté de droit; **Aug. Lameere**, professeur à la Faculté des sciences; **J. Massart**, id.; **H. Pergameni**, professeur à la Faculté de philosophie; **W. Prinz**, professeur à la Faculté des sciences appliquées; **Maurice Vauthier**, professeur à la Faculté de droit; **Dollo**, Président de l'Extension de l'Université libre; **G. Herlant**, Secrétaire de l'Extension de l'Université libre; **Ed. Cattier**, publiciste, ancien étudiant de l'Université libre; **Albert Devèze**, Président de l'Association générale des étudiants; **Paul de Reul**, docteur en droit et en philologie; **N. Enschedé**, docteur en médecine; **H. Falk**, docteur en droit; **L. Querton**, docteur en médecine; **V. Semet**, ingénieur; **Lucien Beckers**, étudiant à la Faculté des sciences appliquées; **J. De Meyer**, étudiant en sciences; **Fernand Héger**, étudiant en médecine; **Maurice Sand**, étudiant en droit; **W. van Havre**, étudiant en médecine; **Georges Wiener**, étudiant en médecine.

Bureau délégué pour l'année académique 1900-1901 :

Président : M. MAURICE VAUTHIER. *Membres* : MM. D' JEAN DEMOOR, PAUL ERRERA. *Secrétaires* : MM. PAUL DE REUL, MAURICE SAND.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.